Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant35unse

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — IMPRIMERIE DE BEAU.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

PARIS,
LIBRAIRIE DE CHARLES DOUNIOL, ÉDITEUR,
RUE DE TOURNON, 29.
1855

LE

CORRESPONDANT.

RÉCITS DES MISSIONS.

I. — **SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS LA TARTARIE, LE THIBET ET LA CHINE**, par M. Huc, 2e édition. 2 vol. in-12. Paris, Adrien Leclère. 1853.

II. — **L'EMPIRE CHINOIS**, par le même. 2e édition. 2 vol. in-8. Paris, Gaume, 1854.

III. — **DESCRIPTION DU ROYAUME THAI OU SIAM**, par Mgr Pallegoix. 2 vol. in-12. 1854. Se vend au profit de la mission de Siam, chez Ch. Douniol.

IV. — **HISTOIRE DE LA PREMIÈRE MISSION CATHOLIQUE AU VICARIAT DE MÉLANÉSIE**, par M. Léopold Verguet, 1 vol. in-8, 1854. Se vend au profit de la Propagation de la Foi, chez Ch. Douniol.

Le premier de ces ouvrages n'est sans doute pas inconnu de nos lecteurs. En France, tout le monde l'a lu, et il s'en est fait deux éditions; en Angleterre, tout le monde l'a lu aussi, et il s'en est fait seize éditions. Ce qui donne un peu la mesure des gens qui lisent, et surtout des gens qui achètent, dans les deux pays.

Je ne fais donc que rappeler ici cet intrépide et merveilleux voyage de deux pauvres prêtres, sans appui, sans recommandation, sans argent et sans passe-port, des frontières de la Mantchourie au Thibet, et du Thibet à la frontière chinoise, à travers les royaumes d'Ouniot, d'Alechan, des Khalkas, et une vingtaine d'autres royaumes que les géographes n'ont garde de connaître, encore moins de visiter. Les premiers Européens probablement (sauf l'Anglais Moorcroft), et certainement les premiers prêtres et les premiers missionnaires depuis le moyen-âge, deux lazaristes, MM. Huc et Gabet, accompagnés d'un seul Asiatique, ont pénétré dans le Thibet et dans cette ville de Lha-ssa, sanctuaire de la religion bouddhique, qui compte encore sur la surface du globe plus de sectateurs qu'aucune autre. Ils se sont assis sous la tente noire du Tartare; ils ont tour à tour marchandé l'hospitalité chinoise, et reçu presque sans la demander l'hospitalité mongole, sur laquelle ils ne tarissent pas d'éloges et de reconnaissance; ils ont habité des mois entiers dans ces villes-couvents, peuplées de trois mille, quatre mille, dix mille Lamas; et là, eux-mêmes Lamas de Jéhovah, ils ont vécu avec ces religieux dans l'étude, dans le silence, dans la paix et l'amitié, préparant ces âmes quelquefois candides, ces intelligences quelquefois chercheuses de la vérité et du bien, à la grande lumière du bon et du vrai. On sait aussi comment à Lha-ssa, où le bouddhisme les laissait en parfaite paix; où le Talé-Lama, le Bouddha incarné (ou plutôt le premier des Bouddhas incarnés, car il y en a des centaines), n'avait rien à leur dire; où Lamas, Thibétains, Indiens, musulmans étaient leurs amis et recevaient peu à peu la doctrine sainte; où le régent du pays, âme honnête et esprit pénétrant, les faisait loger dans son palais et vivre à sa table, et s'entretenait avec eux des contrées, des sciences, et surtout de la religion de l'Occident; où ils avaient eu le bonheur, dans un petit coin de ce palais thibétain, en face de toutes les lamaseries et de tous les temples bouddhiques imaginables, d'ériger une petite chapelle et de planter la première croix; — la persécution chinoise est venue les troubler et a mis fin à ce beau rêve de deux Européens, de deux prêtres, s'aventurant seuls et

pendant dix-huit mois sur un sol que jamais aucun pied européen n'avait touché, et surprenant dans son plus intime sanctuaire cette civilisation, cette religion, ce monde si profondément inconnu à notre monde.

Ce qui nous frappe surtout dans ce monde que M. Huc a vu le premier et qu'il nous montre, c'est son caractère religieux. Ce n'est plus ici le Chinois égoïste et incrédule, qui trafique, qui vole, qui gagne et ne se soucie pas le moins du monde de la divinité à laquelle il ne croit guère, et de son âme à laquelle il ne croit pas du tout ; ce ne sont plus même les religions de l'Inde pleines de superstitions monstrueuses, et où la pensée de l'homme, comme dans la plupart des cultes païens, est bien plus rabaissée vers la terre que relevée vers le ciel. Le culte de Bouddha réformé par Tsong-Kaba au XIVe siècle, les fidèles du Talé-Lama répandus dans la Mongolie et le Thibet, présentent un autre spectacle. Ce n'est pas que le dogme soit différent, ni surtout plus saisissable ; l'idée de la métempsychose, des transmigrations multipliées, aboutissant à un anéantissement en Dieu, c'est-à-dire au panthéisme final : voilà à peu près tout ce qui ressort de l'épouvantable chaos des livres bouddhiques. Ce n'est pas que la superstition grossière soit plus rare, que les idoles soient moins abondantes ou moins monstrueuses ; que la pensée religieuse en un mot, en tant qu'elle se dessine à l'intelligence, ait quelque chose de plus élevé ou de plus clair. Autant que nous en pouvons juger par l'esquisse qu'en trace M. Huc qui a vu ce culte en action, ou par les livres bouddhiques que déchiffrent nos savants, ce n'est pas cela. Mais un souffle religieux semble avoir passé à travers ces informes mythologies. Ces âmes, enténébrées par la superstition, ne laissent pas d'aspier plus haut. L'esprit de la prière n'est pas absent, et ne cède pas, comme dans la plupart des religions païennes, toute la place au mécanisme du rituel. Ce peuple croit à la puissance de la prière. D'un bout à l'autre du Thibet, en égrenant le chapelet bouddhique, les lèvres murmurent une formule mystérieuse de prière, qui est pour eux non-seulement une prière, mais un dieu. Cette formule

qui contient une invocation à la fleur sacrée du nénuphar, rappelle par une singulière coïncidence le culte des Egyptiens pour le Lotus. Par quel hasard, ce lis aquatique, révéré dans l'Egypte, dans la Perse, dans l'Inde, dans la Chine, dans la Tartarie, dans le Thibet, a-t-il été un dieu pour la moitié du monde antique? Non-seulement les lèvres murmurent des prières, mais lorsque les lèvres sont forcées de se taire, la prière trouve une autre voix. La prière écrite est aussi puissante que la prière parlée; si on la porte sur ses épaules, c'est comme si on la prononçait de sa bouche; et l'on voit des hommes accomplir de pieux pèlerinages, le dos plié sous d'énormes volumes qui prient pour eux et dont ils s'attribuent mentalement le contenu. Il y a des moulins à prière qui, chargés d'inscriptions pieuses, tournent pendant votre sommeil ou votre repas, et battent la prière que votre bouche ne peut articuler. Préoccupation touchante, bien que l'erreur soit grossière, et que la prière devienne ici ce qu'elle est continuellement dans le paganisme, non plus une invocation, mais un talisman! Il y a une heure, après le soleil couché, où dans la grande cité de Lhassa toutes les affaires cessent, tout le mouvement s'arrête; la ville toute entière se met à prier. Elle prie non pas seulement du cœur, mais oralement et en chantant. De toutes les places, de toutes les rues, monte vers Bouddha cette mélodie de la prière. Qu'elle serait belle si elle montait vers le vrai Dieu!

Et de plus, ce qui est plus remarquable encore, c'est, je ne dirai pas la vie érémitique, la vie de pénitence, la contemplation, qui se retrouvent en bien d'autres pays idolâtres, mais la vie monastique, la communauté, la règle. C'est quelque chose d'incroyable que le nombre des lamaseries que M. Huc rencontre sur sa route, et le nombre des Lamas qui les habitent. Ces lamaseries sont des villes véritables, ayant pour chef un Bouddha vivant, pour centre un ou plusieurs temples de Bouddha, autour desquels un peuple de moines a fixé sa demeure. Ces moines vivent, chacun dans sa maison, occupé de ses affaires ou de son industrie, mais célibataire, mais soumis à une règle commune, mais, quoique à des degrés divers, occupé de l'étude commu-

ne (car la science sacrée est infinie et le Lama étudie toute sa vie), mais astreint à des offices religieux en commun, à ce que nous appellerions les offices de chœur. M. Huc nous peint ces études et ces pratiques religieuses, ces enseignements, ces cours, ce chœur, ces offices, cette psalmodie, la prière nocturne, quand à une certaine époque de l'année tous les Lamas s'éveillent pendant la nuit, allument des flambeaux, s'assoient sur le toit de leurs maisons, et qu'ainsi, au milieu de cette illumination sacrée, en face du ciel étoilé, toute cette grande cité monastique prie et chante d'une seule voix, comme à Lha-ssa la cité laïque prie et chante tous les soirs.

L'esprit de prières, poussé à ce point, n'appartient pas au paganisme; partout chez les païens on pratique la prière; mais on l'abrége, on la simplifie, on la matérialise tout autrement. On la réduit à un rite plus ou moins long et plus ou moins cher, mais où d'ordinaire la pensée ne se fatigue pas. Il est impossible de voir dans le bouddhisme du Talé-Lama, qui n'est pas le bouddhisme de l'Inde, ni celui de Siam, ni même celui de la Chine, du paganisme tout pur.

C'est du paganisme deux fois réformé. Le personnage reconnu comme plus ou moins fabuleux, mais non sans un certain fond historique, que l'on appelle du nom divin de Bouddha, fut son premier réformateur; il introduisit dans le brahmanisme, six ou sept siècles avant l'ère chrétienne, non pas un dogme nouveau, ni même une tradition nouvelle, mais un esprit nouveau; il prêcha l'égalité entre les hommes; il heurta le système des castes, et le système des castes le lui rendit durement, par de cruelles persécutions envers ses disciples. Tsong-Kaba, quelques deux mille ans après, fut à son tour le réformateur du bouddhisme. Il vivait au XIVe siècle, époque où le Thibet avait plus de rapports avec l'Europe qu'il n'en avait eu et qu'il n'en a jamais eu depuis. Le gouvernement des empereurs mongols d'un côté et leur haine du mahométisme, la politique chrétienne des Papes et de saint Louis de l'autre, avaient multiplié entre l'Europe et le centre de l'Asie les ambassades, les missions religieuses, même les alliances politiques. Il y avait alors un archevê-

que catholique à Pékin ; des Franciscains faisaient des missions chez les Tartares; saint Louis négociait avait le grand-khan de Tartarie. Une influence catholique a donc pu se faire sentir dans la réforme de Tsong-Kaba. Sa légende elle-même, telle que M. Huc l'a recueillie de bien des bouches différentes, lui donne pour maître un Lama de l'Occident, au grand nez (signe distinctif des Européens), qui lui enseigne une doctrine profonde et jusque là inconnue. Toutes les institutions du lamaïsme justifient cette origine : un chef spirituel unique, en même temps chef temporel du pays qu'il habite; une hiérarchie ecclésiastique sévère et puissante; un enseignement régulier, à la fois scientifique, théologique et moral; un clergé célibataire et monastique; des couvents nombreux; des anachorètes, des contemplatifs; un grand nombre de détails, même rituels et techniques, la crosse, la mitre, l'office à deux chœurs, la psalmodie, le chapelet, les exorcismes, les processions, les bénédictions données la main droite étendue sur la tête des fidèles : tout cela a été introduit par Tsong-Kaba dans le culte bouddhique et témoigne hautement d'une imitation ébauchée, d'une incomplète initiation aux vérités chrétiennes. Le Lama d'Occident qui forma Tsong-Kaba n'eut pas le temps de lui enseigner toute sa doctrine et s'étendit trop tôt sur la pierre sur laquelle il goûta le sommeil de la mort.

Mais je me laisse aller à entretenir le lecteur de ces grands résultats historiques que la science pouvait déjà entrevoir, que M. Huc, seul témoin oculaire, confirme à nos yeux, que l'avenir confirmera à son tour. Nos lecteurs en ont lu là-dessus autant que nous et le savent sans doute beaucoup mieux. Hâtons-nous d'en venir à ce qu'ils ignorent peut-être encore, et que nous voulons ici, non leur faire connaître, mais les presser vivement de connaître.

Dans son premier ouvrage, M. Huc est demeuré sur la frontière chinoise, conduit depuis Lha-ssa, de brigade en brigade comme nous dirions, par un mandarin chinois et quinze soldats chinois; conduit poliment, il est vrai, par ce mandarin *Pacificateur des royaumes*, mais conduit en prisonnier, à tra-

vers des neiges, des glaces, des précipices indescriptibles et surtout impraticables! Le pauvre mandarin est mort à la peine, et les deux missionnaires français bien épuisés touchent enfin la limite du Sse-Tchouen.

Ici commence un voyage d'un autre genre, curieux et instructif au plus haut degré. Ce n'est plus à travers le Thibet, pays sauvage, peuple candide, gens simples, hospitaliers, religieux; c'est à travers la Chine civilisée, opulente, industrieuse, cupide, égoïste, sceptique, que nos deux prisonniers vont être promenés. Il s'agit d'abord de les mener juger à Pékin ou quelque part ailleurs; et là, si on leur refuse le martyre, si on leur épargne même le rotin et la cangue, le mieux qu'il pourra leur arriver, ce sera d'être ramenés de province en province jusqu'à Canton, voyage de cinq cents lieues et de sept mois, auquel on succombe lorsqu'on le fait sous la garde de la police chinoise. Quand les mandarins veulent faire périr un missionnaire et n'osent pas lui couper la tête, ils le font voyager.

Il s'agissait de ne pas voyager de cette façon. Comme le dit avec grande raison le vénérable écrivain, « aboutir sans profit à une fosse derrière les remparts de quelque ville chinoise n'est pas le genre de martyre après lequel soupirent les missionnaires, » et c'était probablement celui que la mansuétude des mandarins leur préparait. Pour y échapper, les deux missionnaires qui connaissaient bien les Chinois, ne virent qu'un moyen, c'était de leur faire peur. A force de présence d'esprit, d'aplomb, d'assurance, d'énergie morale, à force d'esprit et d'esprit français, en imposer à ces Chinois, se faire respecter, soi prisonnier, de ces mandarins qui vous gardaient; convaincre ces âmes petites et pusillanimes de la supériorité d'un Européen, d'un Français, d'un homme sans peur, d'un homme d'esprit, d'un chrétien, d'un prêtre, c'était le seul moyen de salut. « Les mandarins ressemblent à leurs longs bambous; une fois qu'on est parvenu à leur saisir la tête et à la courber, ils restent là; pour peu qu'on lâche prise, ils se redressent. » Les deu prêtres ont fait ployer le bambou avec une énergie et un succ vraiment remarquable.

Pour saisir tout d'abord le mandarin par la tête et le plier, le premier pas fut le choix d'un habit. Si M. Huc et M. Gabet eussent gardé leur grossier habit thibétain, on les eût traités en Thibétains, c'est-à-dire méprisés et maltraités. S'ils se fussent vêtus en hommes du peuple, on les eût traités en hommes du peuple, sujets à la cangue et à la bastonnade. Ils prirent sans délibérer l'habit le plus honorable : la robe bleu de ciel, le bonnet jaune, et la ceinture rouge; le costume des parents, mais il est vrai des innombrables parents de l'Empereur. Ce fut un grand scandale chez les mandarins : « Les rites le défendent! jamais tribunal ne le permettra. Il y a peine d'exil. — Nous, français, nous ne sommes pas sujets aux rites; nous sommes maîtres de nous habiller à la mode de notre pays, et même à tout autre mode. » Les mandarins plièrent, les rites permirent, les tribunaux ne dirent rien, la peine d'exil n'avait rien de bien effrayant; et pendant les 500 lieues et les sept mois de route, les deux missionnaires furent protégés par la ceinture rouge et le bonnet jaune.

Il faut l'avouer du reste, les circonstances étaient favorables; les barbares *In-ki-li*, les diables de la mer, avaient bombardé les forts de Canton : la mission de M. de Lagrené venait d'avoir lieu et avait obtenu un édit de tolérance, plus connu il est vrai des Européens que des Chinois, publié dans le faubourg européen de Canton, tenu secret ailleurs, utile cependant à celui qui possédait et proclamait tout haut ce secret. Aujourd'hui que le canon anglais tonne d'un peu moins près, que l'édit de tolérance est oublié, qu'un nouvel empereur a succédé à celui qui s'était abaissé jusqu'à traiter avec les barbares, et que ce nouvel empereur à son tour va peut-être être renversé, appartient-il à tous les missionnaires d'être aussi hardis que l'ont été MM. Huc et Gabet? Faut-il prendre la ceinture jaune et parler haut aux mandarins, ou bien se laisser conduire, comme M. Huc se plaint qu'on le fait trop, par la prudence excessive des chrétiens chinois, se déguiser, se cacher, porter des lunettes, voyager couché au fond d'une barque, se laisser entortiller, disent-ils, de mille précautions et de mille soins? Le

courage, et le courage couronné de succès, n'entraîne-t-il pas trop loin le vénérable écrivain quand il se plaint de ces entraves? Le courage ne manque certes à aucun missionnaire ; mais cette présence d'esprit, ce sang-froid, cette énergie française et cette vivacité méridionale, sont-ils au même degré le partage de tous? et tous pourront-ils s'essayer à cette lutte, où contre le nombre, contre les armes, contre la force, on est seul, sans autres armes que son courage et son esprit?

Quoi qu'il en soit, MM. Huc et Gabet ont victorieusement parachevé cette entreprise. Ils se sont tirés rien que par leur force de volonté et d'intelligence d'un précipice où ils devaient cent fois périr. Ils ont passé, par tous les *foiu*, les *kieou* et les *hien* du monde, à travers des nuées de mandarins, de satellites, de globules bleus, de globules blancs et de globules d'or, qui tantôt rudes, menaçants, furieux, plus souvent mielleux, caressants, insidieux, épiaient, pour en faire leur profit, la moindre faiblesse, le moindre frisson de crainte, la moindre concession, le moindre pas en arrière. Ils n'ont pas cédé un pouce de leur dignité, de leur liberté, de leur aplomb ; ils ont maintenu intacts leur honneur de prêtres, leur courage de Français et leur privilége de ceinture jaune. Et c'est ainsi qu'ils se sont sauvés, qu'ils ont fait cet immense voyage non-seulement sans fers à leurs pieds, ni cangue à leur cou ; non-seulement comme des captifs que l'on ménage (les ménagements et la pitié chinoise eussent suffi pour les tuer), mais comme des hôtes que l'on honore, que l'on respecte, et même que l'on redoute ; ayant un domestique à leur service, un mandarin spécial à leur ordre ; portés à leur gré dans des palanquins ou sur des jonques mandarines, ayant même quelquefois une jonque de suite et une frégate d'escorte, sur ces fleuves et ces lacs qui sont comme des mers ; choisissant leurs stations, prolongeant leur séjour quand ils le voulaient, logés dans le palais communal (séjour des mandarins en voyage); salués à chaque étape par les mandarins et les gouverneurs, exigeant de la politesse quand on ne la leur rendait pas, polis quand on était poli, aimables quand on était aimable,

mais fermes quand on était rude ; susceptibles quand on leur manquait, d'humeur charmante et d'humeur redoutable selon les besoins. Une seule fois ils fléchissent, ils s'oublient; ils ont la faiblesse de payer chez un restaurateur un dîner que le mandarin aurait dû leur fournir : et tout aussitôt le Chinois triomphe de cette concession, devint insolent, hautain, persifleur. Il faut de grands efforts, une fermeté surhumaine pour reconquérir la position perdue et apprendre de nouveau au Chinois à « rapetisser son cœur, » comme il le dit proverbialement et le pratique habituellement. Mais l'ascendant une fois reconquis, ils ne le perdent plus ; et ils arrivent à Canton, plus triomphants que jamais, laissant, je n'en doute pas, la Chine officielle tout émerveillée d'apprendre, en fait de résolution, de décision, de politesse et de hauteur, d'amabilité et de roideur, de bonne humeur et de tenacité, ce que c'est qu'un *Fou-lang-saï* (Français).

Ils ont cependant commencé par être jugés ; ils ont comparu devant une cour impériale, formée de mandarins de tout globule et de tout grade : ils ont monté l'estrade du tribunal entre deux haies de bourreaux, dont chacun leur présentait quelques-uns des instruments de supplice, et cela au milieu d'épouvantables hurlements, qui sont d'étiquette pour annoncer l'ouverture de l'audience. Un scrutateur des délits (procureur du roi ou juge d'instruction) a fait entendre contre eux un réquisitoire très-long et très-animé; mais ce jour, qui devait être celui de leur ruine, a été celui de leur triomphe. D'abord ils ont refusé de se mettre à genoux; on a insisté; ils ont tenu bon, ont réclamé l'indépendance du citoyen Fou-lang-saï ; on les a laissé faire. Puis ils ont soutenu l'interrogatoire ; ils y ont répondu nettement, habilement, fermement, malignement; ils ont persifflé le pauvre scrutateur des délits; ils ont mis les rieurs chinois de leur côté ; ils ont eu en parlant chinois l'esprit qu'on n'a pas toujours en parlant français. Puis ils ont trouvé un vice-roi de Tching-tou-fou, intelligent et bonhomme, qui a décidé qu'après un repos de quelques jours, ils seraient renvoyés au consul de France à Canton. On ne pouvait mieux faire; c'étai

cependant un petit voyage de quatre cents lieues, seuls, à travers le mystérieux empire chinois, et à la merci des mandarins.

Je n'ai pas la prétention ici d'esquisser toutes les péripéties de ce voyage. La situation de nos deux vénérables concitoyens est toujours la même au fond, quoique leur récit soit plein de variété et d'émotion : toujours prêts à être victimes des mandarins, s'ils reculent d'une semelle devant ceux-ci et se laissent dominer par eux ; se sauvant toujours en les dominant. Ils ne se sauvent pas seulement; dans telle ville qu'ils ne font que traverser, et où, autant qu'on peut, on ne leur laisse entrevoir personne, ils relèvent, ils encouragent, ils honorent les chrétientés chinoises, si obscures, parfois si tremblantes. Dans la foule des curieux qui se pressent sur leur passage, un chrétien se fait reconnaître par un signe de croix qu'il fait à la hâte ; ils lui rendent son pieux salut, et ils l'encouragent du regard ; et la seule attitude, le seul passage de ces deux chrétiens, de ces deux prêtres, libres, honorés, triomphants, respectés et redoutés des mandarins, est un soutien pour la foi un peu timide des néophytes.

Un jour cependant les mandarins se fâchent; indignés de voir les chrétiens se presser autour des deux voyageurs, ils en arrêtent un, coupable tout simplement d'avoir envoyé à ceux-ci quelques fruits secs avec une lettre de pieuse congratulation. La lettre avait été fort indiscrètement ouverte par un petit mandarin de l'escorte. — Qu'est-ce ceci, disent les deux missionnaires, et pourquoi cet homme est-il arrêté? — Aussitôt les mandarins baissent de ton et proposent de le relâcher. — « Non; vous l'avez fait arrêter, qu'il soit jugé. — On le jugera. — En notre présence? — Cela ne se peut pas. — Cela se doit; il sera jugé devant nous, et si vous n'êtes pas prêts pour le juger aujourd'hui, nous attendrons jusqu'à demain; s'il ne peut l'être demain, jusqu'à après-demain. Nous resterons dans cette ville jusqu'à ce que le jugement ait eu lieu (Il faut dire que, par suite des ordres de l'Empereur, le voyage des deux Français était aux frais des mandarins, et que par conséquent la prolongation de leur séjour

était pour les autorités locales un sujet de terreur). Pour aujourd'hui nous attendrons jusqu'à dix heures; passé dix heures nous nous coucherons, et l'affaire sera remise à demain. »

La soirée se passe en négociations, en allées et venues, en tergiversations chinoises; on ne décide rien. Dix heures venues, les missionnaires se couchent; à minuit, on les réveille; voici le jugement. Cette séance de nuit plaisait peu aux deux missionnaires, mais ils crurent devoir cette condescendance aux mandarins. Ils viennent donc au tribunal en grande tenue de cousins de l'Empereur, bonnet jaune et ceinture rouge, en palanquins, accompagnés de torches. Ils trouvent audience solennelle, une multitude de lanternes, de mandarins, de gendarmes, de curieux, de païens, de chrétiens. Le préfet, président des assises, les invite à se placer. Se placer, où? Les globules blancs, les globules rouges, les globules bleus doivent céder le pas au bonnet jaune; le préfet lui-même, avec sa tunique violette brodée du dragon impérial, doit reculer devant le bienheureux bonnet et la bienheureuse ceinture. Il n'y a qu'une place convenable pour les deux étrangers, c'est le fauteuil du président; ils s'y installent sans façon, placent qui ils veulent à leur droite, qui à leur gauche; les mandarins s'étonnent et chuchotent, mais voilà tout : la règle était contre eux.

Voilà donc nos deux Français, présidant, à titre de cousins de l'empereur de la Chine, une cour d'assises chinoise. La procédure leur était connue, et ils en accomplissent les rôles avec l'aplomb et l'exactitude de tel mandarin que vous voudrez. Le pauvre Chinois, qui s'approche et s'agenouille devant le tribunal, est tout étonné d'y voir des frères qui le font relever, qui l'interrogent amicalement, qui ne lui savent pas mauvais gré de son baptême, qui ne lui trouvent enfin pas plus de délits sur la conscience qu'il n'en avait, c'est-à-dire pas du tout; qui le déclarent absous avec honneur, qui réprimandent le mandarin Lu, et lui enjoignent d'être plus circonspect à l'avenir. Et cela aux applaudissements de tous les mandarins, de tous les globules, de tous les satellites, de tous les chrétiens, de tous les païens. En aucune ville, les mandarins ne furent polis et attentifs, le

peuple chinois curieux et respectueux, les chrétiens encouragés et enthousiastes, plus que dans ce bienheureux Léang-Chan, où une cour d'assises, composée de mandarins, avait acquitté et félicité un chrétien sous la présidence (je répète après M. Huc l'expression chinoise) de deux *diables de l'Occident*.

Rien ne trahit mieux, il faut en convenir, ce qu'est l'infériorité morale de l'Asiatique et du païen, ce qu'est la supériorité du chrétien et de l'Européen; ce qu'on peut obtenir de l'un en lui faisant craindre de se compromettre; ce que peut l'autre par son courage à tout braver. Ce n'est pas sans doute que la valeur personnelle des hommes n'y soit pour beaucoup. MM. Huc et Gabet avaient bien des coréligionnaires et des compatriotes qui eussent été fort embarrassés pour représenter de cette façon la chrétienté et la France; mais la valeur de la race, parce que la race est chrétienne, la verdeur des intelligences chrétiennes et la vivacité du sang chrétien y ont bien aussi leur part. *Audax Japeti genus;* nous sommes les fils de Japhet, et Noé a dit : « Que Dieu dilate Japhet et qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave. »

Ce n'est pas que cette race chinoise n'ait aussi, je ne dirai pas de grandes, mais au moins de précieuses et de puissantes qualités. M. Huc me paraît, à cet égard, un des plus sûrs témoins. Des écrivains européens qui aujourd'hui parlent de la Chine, les plus avancés sont allés jusqu'aux portes de Canton; car, on le sait, malgré les traités, cette ville reste fermée aux Européens; nous ne dépassons pas les faubourgs. Les missionnaires du dernier siècle eux-mêmes, qui ont fait de si admirables travaux sur la Chine, ont passé leur vie renfermés dans le palais de Pékin; ils ont connu de la Chine les livres plus que les hommes. Les missionnaires actuels, dispersés, il est vrai, dans toutes les provinces, mais confinés chacun dans la sienne, obligés à se cacher, à voyager clandestinement, à marcher les yeux fermés à la suite des catéchistes qui les conduisent, ne sauraient tout voir et tout entendre. Les ambassades européennes, comme celle de Macartney, ont, il est vrai, traversé la Chine jusqu'à Pékin; mais elles l'ont traversée, em-

prisonnées dans leurs palanquins pendant des mois, avant de l'être pour quelques jours dans le palais, ne voyant la Chine qu'entre les jambes des soldats qui faisaient la haie sur leur passage, et renvoyées à la hâte sans avoir appris autre chose qu'un petit bout du cérémonial de l'Empire. « Ces envoyés, c'est un d'eux qui le dit, entrent à Pékin comme des mendiants, y séjournent comme des prisonniers, et en sont chassés comme des voleurs. » M. Huc, au contraire, a eu le privilége de traverser d'abord toute la Chine jusqu'au-delà de la grande muraille, d'y séjourner cinq à six ans, de faire de là le grand voyage qu'il nous raconte jusqu'à Lha-ssa et de Lha-ssa à Canton, et depuis, de retourner encore à Pékin. Il a sur d'autres aussi l'avantage d'avoir voyagé ouvertement, escorté, il est vrai, par des mandarins et des soldats; mais passant, quand il le voulait, à travers la haie, ne se laissant pas enfermer dans le palais communal ni ailleurs, visitant les villes, y prolongeant même son séjour, quand il jugeait nécessaire de donner ce chagrin aux mandarins.

Or, ce qui me frappe chez M. Huc, c'est qu'en mettant fort bas la valeur morale du Chinois, il relève sa valeur intellectuelle et sociale. Il ne l'aime pas, mais il le prend au sérieux. Le Chinois n'est pas pour lui un magot, une figure de paravent. Il ne le juge ni impuissant, ni incapable, ni subjugué. Il le reconnaît robuste de son corps, adroit de ses mains, trafiquant rusé, artisan industrieux, plein d'intelligence pour toutes les choses de la vie matérielle, parce que la vie matérielle est le seul objet de sa préoccupation. Il ne lui refuse même pas, comme on le fait si universellement, toute énergie militaire. Par suite même de sa croyance toute terrestre et toute bornée aux sens, le Chinois ne craint pas la mort. Lorsque devant Canton l'armée chinoise a pris la fuite aux premières décharges de l'artillerie anglaise, faut-il trop le lui reprocher? L'infériorité des moyens matériels était si grande. Les boulets de l'ennemi l'atteignaient à une distance dont ses balles et ses flèches à elle ne franchissaient pas la moitié. Contre ces frégates qui lui lançaient une pluie de fer et auxquelles elle ne pouvait envoyer la plus petite flèche, « que

vouliez-vous qu'elle fît? — Qu'elle mourût? » C'eût été bien héroïque pour des Chinois, et bien inutilement héroïque.

De plus, les Chinois ont l'avantage d'une civilisation en elle-même moins parfaite, mais plus ancienne. Chez eux, la vie sociale a eu plus de temps pour se perfectionner. A beaucoup d'égards, il semble qu'ils sachent mieux, toujours au point de vue de la vie terrestre, combiner les intérêts, et tirer de l'aggrégation la plus grande somme de bien possible. Rappelons-nous toujours que nous étions des Franks sous Mérovée, ou des Celtes sous Brennus, en un temps où les Chinois étaient un peuple sociable, instruit, industrieux, riche, savant, savamment organisé comme aujourd'hui. Que nous n'ayons pas encore, novices que nous sommes, appris d'eux tout ce qu'ils pouvaient nous apprendre, cela est tout simple.

Je voudrais ici dépouiller le livre de M. Huc et prendre page par page dans ce récit, écrit avec toute la liberté du voyageur, les passages où il fait valoir cette Chine, louée à l'excès dans le dernier siècle, trop rabaissée au siècle présent. Il ne faut pas croire que toute l'intelligence de ces gens-là se borne, comme le prétendent les *gentlemen* anglais qui ont passé une demi-journée dans les factoreries de Canton, à mentir, à voler, à cultiver le thé et à fabriquer de la porcelaine. — La Chine passe pour le pays de l'immobilité, pour le pays le moins propre aux révolutions qui soit au monde; et la révolution qui semble vouloir s'y faire en ce moment, nous apparaît comme quelque chose d'inouï, comme un phénomène réservé au souffle impétueux qui agite le XIXe siècle. Au contraire, nul pays n'a été plus révolutionnaire que la Chine; en douze siècles, du temps de Clovis à celui de Louis XIV, quinze dynasties s'y sont succédé, et cela avec des bouleversements, des guerres civiles, des agitations faites pour réjouir le cœur des agitateurs européens les plus avancés. — La Chine ne passe pas, je le suppose, pour avoir profondément étudié les institutions sociales, pour les avoir comprises avec tant soit peu de science et d'abstraction, d'esprit novateur encore moins. Eh! bien, au XIe siècle, à une époque où notre Europe était peu livrée aux spéculations sociales, et où la

communauté humaine, abandonnée à elle-même, allait comme elle pouvait et n'allait peut-être pas plus mal; la Chine eut un grand réformateur nommé Wang-nyan-ché, digne aïeul de Fourier et de Saint-Simon, qui souleva le problème social, comme on disait il y a deux ans et demi, avec une puissance de généralisation, une hardiesse et une certaine sagacité d'utopiste fort remarquable. Et cela, non pas sur le papier, mais dans la pratique; car il fut ministre, et eut tout le règne d'un empereur pour bouleverser la Chine à son gré. Et dans une sphère plus raisonnable, M. Huc cite des passages des économistes chinois sur la fixation du taux de l'intérêt, très-dignes d'être sortis d'une plume européenne. — La Chine passe aussi pour le pays du despotisme par excellence, pour un pays gouverné à coups de bambou et où le mandarin, qui bâtonne à cœur-joie, se préoccupe peu de l'opinion publique. Il faut encore nous détromper à cet égard; la Chine est un pays d'habitudes, sinon de garanties constitutionnelles. On n'y est pas mandarin pour faire son bon plaisir et laisser dire les gens. Les Chinois, ces magots de porcelaine qui nous semblent faits pour hocher la tête et tout approuver, savent très-bien faire de l'opposition; sauf les journaux, ils ont une liberté de la presse très-complète; livres, brochures, feuilles volantes, placards circulent journellement sans visa, sans approbation de personne; il y a plus, le club en plein air, cette sinistre invention qui nous effrayait si fort en 1848, est en Chine normal et permanent. Des *chom-chon-ti* (lecteurs publics) rassemblent la foule, discourent, haranguent, racontent et terminent en faisant leur moisson de sapèques. Quand un mandarin est populaire, on sait fort bien le lui dire; et s'il quitte la ville, par avancement ou disgrâce, il est d'usage que la ville, si elle est contente de lui, lui fasse cadeau d'une paire de bottes neuves et garde en souvenir ses vieilles bottes. Chaque ville chinoise conserve ainsi sous la voute de sa porte principale une collection de vieilles bottes historiques qui consacrent depuis des siècles le nom des administrateurs qu'elle a aimés. Si, au contraire, un mandarin déplaît, on sait fort bien le lui dire; il y a plus, quand on est d'avance mal édifié sur son compte, on sait fort

bien le mettre très-poliment, très-cérémonieusement et très-respectueusement à la porte. Lisez dans M. Huc comment un mandarin mal famé est d'abord reçu dans la ville où on l'envoie avec toute l'étiquette, tous les hommages, toutes les courbettes possibles ; puis arrivé dans son palais, une députation de notables se fait présenter à lui, et en beau langage, avec tous les compliments, toutes les courtoisies et toutes les fleurs de rhétorique que les rites prescrivent, elle lui fait connaître qu'il fera bien de ne pas rester dans la ville, que malgré le respect qu'on lui porte on y est peu flatté de sa nomination, qu'il fera prudemment de monter sans plus de retard dans le palanquin d'honneur que la ville a fait préparer à cet effet. Le mandarin résiste ; on lui montre tout le peuple assemblé sous la fenêtre, tranquille, mais inébranlable. Si bien qu'à la fin, empalanquiné, complimenté, salué de nouveau, le sous-préfet est rapporté à son préfet qui prend son parti de cette expulsion, ni plus ni moins que le ministre de l'intérieur de 1848 prenait son parti de ses commissaires qu'on lui renvoyait avec moins de bon goût dans les formes, non avec plus de liberté dans le fond. Il faut convenir que cette Chine-là n'est guère la Chine que nous pensions connaître.

Enfin, ce que nous ne soupçonnions guères non plus, c'est que l'esprit d'association s'est développé et s'est perfectionné en Chine à un degré que nous ne connaissons pas en Europe, si toutefois l'Europe ressemble à la France. Le Chinois, dit M. Huc, ne peut vivre isolément ; il y a pour lui excès et abus bien plutôt qu'absence de la vie sociale. Toutes les associations de commerce que nous possédons, il les a inventées avant nous ; il en a d'autres que nous ne connaissons pas, entre autres cette association singulière qui consiste à former par des contributions individuelles un fonds commun qui appartient, de mois en mois, tantôt à l'un tantôt à l'autre des associés, les constituant ainsi sur le pied de prêteur et d'emprunteur mutuels, et leur évitant de demander au dehors des avances qui leur seraient faites à des conditions onéreuses. Du reste, on s'associe pour tout. On s'associe pour renverser le gouvernement, et l'insurrection actuelle a été cou-

vée dans une société secrète qui existait en Chine depuis le commencement de la dynastie tartare. On s'associe, et cela sans aucune entrave de la part du pouvoir, pour les affaires, pour l'industrie, pour toutes les entreprises ; les voleurs, les mendiants forment des associations. Personne ne reste à part, personne ne demeure sans s'attacher à quelque *houi* (corporation). Un village est dévoré de la passion du jeu ; pour la réprimer un bon citoyen donne à dîner à quelques autres notables de l'endroit, et leur fait une harangue ; car, en Chine comme en Angleterre, un *houi* ne se forme pas sans un discours et un dîner Un *houi* se forme donc, instruit les habitants de son but, et dès le lendemain le premier qui s'avise de jouer est empoigné par les membres du *houi*, livré aux mandarins et condamné au fouet. Ailleurs on est exposé à des brigandages affreux ; les mandarins ou trop craintifs, ou gagnés, ou trop éloignés, ne les répriment pas. Un *houi* se forme, mais un *houi* qui a le sabre au poing et le pistolet à la ceinture ; il court sus aux brigands, les prend, les juge, les exécute, au scandale et aux grandes réclamations des mandarins. Il faut cependant que le gouvernement en prenne son parti, et au lieu de dissoudre ce *houi* et de supprimer sa justice expéditive, l'autorise, le constitue officiellement, décore ses membres d'une plaque, et lui confère le droit authentique de courir sus aux voleurs.

Cela ne fait pas sans doute que la Chine soit le meilleur pays du monde, et cette puissance sociale n'empêche pas l'abaissement moral de cette nation. L'immoralité de ce peuple n'est pas plus amnistiée par M. Huc que par aucun voyageur de ce siècle ; on voit que le Chinois ne lui est nullement sympathique. Le Mongol grossier et barbare, mais honnête, candide, et d'une simplicité presque d'enfant, le Mongol, dupe journalière du Chinois, a toutes les affections du missionnaire. Il est clair d'ailleurs qu'il y a là-dedans les marques d'une nation intelligente, mais sans rien d'élevé ; habile, industrieuse, ingénieuse en toute chose, mais qui n'est grande en rien. Cette situation est le fait sans doute de l'état de décadence où la Chine est incontestablement tombée depuis l'invasion mantchoue en 1641 ;

mais cette décadence elle-même était préparée par l'esprit qui a présidé à la constitution même de la société chinoise.

Cet esprit, visible dans les livres même de Confucius, est un esprit de positivisme absolu. Nous n'aimons aujourd'hui que ce qui est positif, ce qui est pratique. Eh! bien, voici l'exemple d'une nation qui périt pour avoir été par trop positive. La Chine, et la Chine même de Confucius, a horreur de l'esprit spéculatif; sa religion, elle la réduit à des rites machinalement accomplis, qui ressemblent tout autant à des formalités légales accomplies devant notaire qu'à des prières faites à une divinité quelconque; du reste, point de contemplation, point de dogme, point d'âme immortelle, guère de Dieu. Sa morale, n'ayant pas l'appui religieux, ne peut s'appuyer que sur des faits terrestres, sur des instincts; sur l'instinct et sur le fait de la famille; sur cet autre instinct naturel à l'homme, qui le porte, sauf impulsion contraire, vers ce qui est symétrique, régulier, ordonné, décent. Sa philosophie, peut-elle en avoir une? La science! à quoi la science lui serait-elle bonne, si elle ne lui donne, sans plus tarder, quelque résultat financier, commercial ou industriel, si elle ne se traduit immédiatement en sapèques? Sa littérature, que peut-elle être? sinon un habit d'étiquette donné à la pensée, propre, correct, symétrique, élégant même, mais qui peut être également bien confectionné par tout homme dont l'apprentissage est une fois fait? le génie, l'originalité, la saillie, l'imagination, l'esprit, l'individualité, en un mot, n'ont pas grand'chose à y voir.

Aussi, qu'en est-il advenu? Le point de vue spéculatif a été maintenu, il est vrai, pendant quelques siècles, par la doctrine plus mystique et beaucoup plus superstitieuse de Lao-Tse, contemporain de Confucius; il l'a été aussi quelques siècles plus tard par l'introduction du bouddhisme. Mais l'esprit positif propre à la nature chinoise a fini par avoir le dessus; l'indifférentisme en fait de religion a été dominant, si je ne me trompe, dès le temps de la dynastie des Song, au XIIe siècle de notre ère. Il en est venu aujourd'hui à son apogée. L'empereur Kang-hi, prince supérieur du reste, prêche dans ses écrits la parité, ou pour mieux dire l'égale inutilité de toutes les reli-

gions; il y en a trois en Chine, qu'on a si bien mêlées, unies, confondues, égalisées, que les Chinois disent : *Trois religions, une religion.* Les rites, officiels ou superstitieux, se pratiquent par habitude, sans aucune confiance, sans aucune foi, et cela non-seulement chez les grands et les lettrés, mais dans le peuple et chez les ignorants; on les accomplit et on s'en moque. Le sentiment religieux s'affaissant, la morale disparaît; cet esprit de famille dont les lois et les docteurs chinois font si grand étalage, a besoin d'être sans cesse appuyé par le bâton; les plus belles et les plus sentimentales prescriptions des codes ajoutent à la fin de la période : « Sous peine de 25 coups de rotin. » L'étiquette elle-même, la bienséance, ce que les Chinois appellent les rites et dont ils font si grand cas, ne suffit même plus à maintenir, je ne dirai pas la moralité, mais une apparence de moralité; les signes les plus grossiers du désordre, et du désordre le plus honteux, percent cette enveloppe des bienséances chinoises. Je ne parle pas des mensonges, des filouteries, des rudesses quand on est le plus fort, des courbettes quand on est le plus faible; je ne parle pas des cruautés, des tortures dans un pays où le législateur, dans son langage officiel, apparaît souvent comme philanthrope au plus haut degré, et ménager presque à l'excès de la vie des hommes.

Le même esprit positif jusqu'à l'extrême, de même qu'il a ruiné l'ordre moral de la nation, a ruiné son intelligence. Qu'est-ce que l'art chinois? et comment ce peuple, qui a tant de siècles de civilisation derrière lui, qui a perfectionné toutes les œuvres de la main humaine, n'a-t-il pas réussi à produire autre chose sur la toile ou avec la pierre que les magots (vrais magots cette fois) que nous connaissons? La Chine s'est ridiculisée par son art, et nous avons cru les Chinois tels qu'ils se peignent. De même pour la littérature chinoise. La Chine passe, il est vrai, pour un pays littéraire. On y écrit, on y imprime beaucoup; il y a bon nombre de lettrés; il y a une éducation grammaticale et littéraire, régulière, officielle, bienséante, qui se donne à beaucoup de gens, comme un passe-port nécessaire pour avoir leur entrée dans le monde et l'accès des fonctions

publiques. Cette éducation fait des hommes qui savent lire, écrire, mettre l'orthographe et suivre la grammaire (ce qui n'est pas une merveille, même en chinois), tourner convenablement en prose ou en vers des maximes ou des compliments toujours les mêmes, en un mot revêtir des pensées banales d'une élégance toujours banale. Mais les grands écrivains, mais les hommes de talent, mais les esprits originaux, mais les contrastes, mais les saillies, mais l'opposition et la diversité des génies, où sont-elles? Un livre est un livre et n'est pas un homme. Personne ne demande de qui il est. L'auteur n'y met même pas son nom. Qu'importe quel *Kiang* ou quel *Ting* aura tourné ces phrases, puisqu'elles auraient pu être tournées de la même façon par tous les *Kiang* et tous les *Ting* possibles!

Mais voici ce qui me frappe comme le côté, non le plus important, mais le plus singulier de la décadence chinoise. Cet esprit ultra-positif de la Chine l'a menée à l'incapacité et au déclin même dans les choses positives. A force d'être exclusivement terrestre, on est devenu inhabile même aux choses de la terre. Voyez la Chine du XIe ou du XIIe siècle; bien plus avancée matériellement que l'Europe à la même époque; possédant la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon, ces trois inventions mères de notre civilisation moderne; bien plus industrieuse, bien plus commerçante, bien plus financière, bien plus économiste, bien plus politique que nous n'étions alors. Seulement, elle a l'esprit spéculatif en horreur; sa science est pratique, positive, empirique; elle étudie quand elle voit quelques sapèques au bout de son étude; sinon elle se repose. Qu'est-il arrivé? Qu'a produit cette science? Quels rejetons ces inventions mères ont-elles donnés? Pas un. Rien n'est sorti de là. Pas une invention nouvelle n'est venue maintenir et compléter la supériorité de la Chine sur l'Europe. Son astronomie est misérablement défectueuse. Dans le dernier siècle, il a fallu avoir recours aux Jésuites pour lui remettre son calendrier en état. Maintenant le calendrier des Jésuites est à bout, comme une pendule qui aurait besoin d'être remontée; pas un savant chinois qui puisse s'acquitter de cette besogne. On envoie le

calendrier à Canton pour être corrigé par quelques savants européens. Et c'est tout simple, la connaissance des astres est quelque chose de trop spéculatif; il n'y a pas de sapèques à gagner au milieu des planètes et des nébuleuses; un bon Chinois devait laisser cela à des rêveurs européens. La médecine! la médecine chinoise cherche des recettes qui puissent guérir, et elle en a trouvé, dit-on, de précieuses; mais l'étude abstraite de l'homme, du corps, des phénomènes de la vie, est-ce que cela guérira le malade qui est là à côté, et qui tremble la fièvre? Il n'y a rien à gagner à ces spéculations; et c'est ce qui fait que la médecine empirique des Chinois, malgré leur rare talent d'observation, malgré quelques recettes utiles qu'elle peut posséder, est demeurée fort misérable, fort puérile, fort impuissante. Les mathématiques! Passe pour un peu d'arithmétique pour faire des comptes de sapèques, ou plutôt non, car les boules et la machine à compter en tiennent lieu. Mais les contemplations indéfinies de l'algèbre, de la trigonométrie, du calcul infinitésimal, à quoi bon? Et ainsi du reste.

Voyez au contraire l'Europe du XIe siècle, beaucoup plus arriérée, mais qui a eu l'avantage de posséder des rêveurs, tandis qu'en Chine personne ne rêve. Elle a eu des esprits spéculatifs, contemplatifs, insensés, qui se sont occupés des catégories d'Aristote. Elle a eu des réalistes et des nominaux. Elle a eu d'autres rêveurs poursuivant un but chimérique, absurde, ridicule; elle a eu des alchimistes; elle a eu d'autres rêveurs, absurdes et même coupables, des astrologues; la Chine en possède aussi; mais en Chine les astrologues comme les autres se bornent en fait de science au strict nécessaire. Elle a eu d'autres rêveurs plus insensés et plus coupables encore, des sorciers, des magiciens, plus ou moins sincères, plus ou moins trompeurs, blancs ou noirs, terrestres ou diaboliques. Et ces rêveurs, à force de chercher, de spéculer, à force de s'exercer sur l'indéfini, de perdre leur temps à une curiosité inutile ou même dangereuse, à force en un mot d'oublier les sapèques, ont enfanté, les alchimistes la chimie, les astrologues l'astronomie, les magiciens la physique. Et quand il n'y a plus eu de ces rêveurs, corrigés

en partie par le fruit de leurs propres rêveries, il y a eu des rêveurs d'une autre espèce, des savants ; oubliant, eux aussi, parfois le point de vue des sapèques ; travaillant sur l'absolu, l'impalpable et l'improductif ; faisant la métaphysique de ces sciences dont les gens raisonnables ne veulent prendre que le produit monnayé ; faisant de la science pour la science, et ne se demandant pas du tout, mais pas du tout, si le problème qu'ils cherchaient à résoudre enrichirait le genre humain d'un seul denier ; des calculateurs de planètes, des dissecteurs d'insectes, des manipulateurs d'alambic, gens dont on se moque beaucoup en Chine et même en France, et qui en effet ne trouvent pas un sou d'or au fond de leur cornue. Et cependant en rêvant, en spéculant, en s'occupant de tout autre chose et en ayant un tout autre but, ces cervelles vides, ces gens ennemis du positif, ces algébristes, ces calculateurs à l'infini, ont par-ci par-là rencontré, sans les chercher, quelques inventions utiles : ils ont trouvé l'électricité, et l'électricité fait marcher les télégraphes et fera marcher je ne sais quoi au monde ; ils ont trouvé la vapeur, et la vapeur a fait rouler les Européens sur les chemins de fer et animé ces *jonques de feu* qui causaient une telle frayeur aux mandarins de Canton ; de telle sorte que pour s'être un peu occupée de choses spéculatives, pour avoir aimé la science, non-seulement pour ses résultats attendus en argent, mais pour elle-même et pour la seule satisfaction de connaître, pour avoir rêvé en un mot, l'Europe s'est mise, même en fait de ressources matérielles, passablement au-dessus de la Chine, son aînée de vingt siècles.

Je dis ceci parce que de nos jours et dans notre pays, le point de vue spéculatif tombe en discrédit. Peu à peu, la science devient art, l'art devient métier, le métier devient routine. Tâchons de ne pas être pratiques et positifs au point d'en devenir Chinois.

M. Huc m'a mené si loin à travers la Tartarie, le Thibet et la Chine, que les forces me manquent pour suivre Mgr Pallegoix à Siam, à plus forte raison M. Verguet dans ce qu'il plaît aux géographes d'appeler la Mélanésie. A Siam, du reste, c'est

le bouddhisme que nous retrouvons, mais non pas le bouddhisme réformé et purifié par Tsong-Kaba. Ce ne sont plus ces honnêtes lamas du Thibet, ces moines patients, studieux, mystiques, accueillants, hospitaliers; ce ne sont que de sales et ignorants talapoins, avides d'argent, se faisant donner les enfants auxquels ils apprennent ou n'apprennent pas à lire en leur remplissant le cerveau de fables monstrueuses. La chrétienté de Siam, au temps de Louis XIV, a cependant donné un instant de belles espérances, et le grand roi, qui était véritablement grand dans ses rapports avec les puissances lointaines, reçut et accueillit cette fameuse ambassade siamoise qui n'était pas du tout, comme on l'a prétendu, une mystification. Une intrigue de talapoins, et, à ce qu'il semble aussi, des rivalités françaises firent tout écrouler. Depuis ce temps la chrétienté de Siam a eu le sort de la plupart des chrétientés de l'Asie; tantôt tolérée, plus souvent souffrante; tendant à s'accroître, puis brisée par une tempête; ébranlée par toutes les révolutions du pays, plus ébranlée encore par le contre-coup des révolutions européennes. Il semble qu'aujourd'hui de meilleurs jours apparaissent pour elle, sous un prince tolérant, intelligent et ami de l'Europe; mais par malheur, sur les trônes asiatiques, ces princes-là ne durent guère!

C'est un douloureux secret de la Providence que cette résistance de l'Asie à la prédication chrétienne. Tant de dévouement, tant de zèle, tant de sang ont été consumés sur cette terre ingrate; tant d'espérances ont été renversées, tant de chrétientés, un instant florissantes, ont péri avant de donner des fruits! S'il fallait assigner à cette stérilité du sol asiatique une cause humaine et secondaire plus importante que toutes les autres, je n'hésiterais pas à désigner la polygamie. Le monde gréco-romain était certes bien corrompu, il avait étrangement abusé des magnifiques dons qui lui avaient été faits; et cependant la semence chrétienne, jetée sur ce sol idolâtre, y a germé avec une rapidité merveilleuse, et cette civilisation si gâtée n'en a pas moins été un admirable véhicule pour les idées chrétiennes. Quel était donc le privilége des deux races grecque et romaine, qui, malgré leur dégradation morale, se

sont trouvées si aptes à recevoir le baptême, si ce n'est la monogamie, que presque seules, entre les nations idolâtres, elles avaient pratiquée dès l'origine ? Le temps me manque pour approfondir cette pensée, indiquée du reste par M. Huc; mais il suffit de réfléchir un peu pour voir quelles immenses différences morales, sociales, politiques, intellectuelles, doivent s'établir avec le temps en faveur du peuple monogame au-dessus de celui qui ne connaît point l'unité conjugale.

Le livre de Mgr Pallegoix laisse de côté ces questions un peu spéculatives; mais ce n'en est pas moins un livre utile, consciencieux, complet. C'est, avec beaucoup de simplicité de langage, une absence complète de prétention, beaucoup de méthode et de clarté, une monographie du royaume de Siam, intéressante d'abord pour le missionnaire et pour le voyageur, ensuite pour le savant, le naturaliste, le géographe, l'historien.

Maintenant, il s'agirait de nous embarquer à Poulopinang ou à Singapore, et d'aller, sur des mers encore bien peu connues, pleines de pirates et d'écueils, aborder quelque côte déserte de la Nouvelle-Calédonie ou de la Nouvelle-Zélande, habitée par ces hideux sauvages, sous les coups desquels le premier évêque missionnaire, Mgr Epalle, a succombé à l'instant même de son débarquement. Ce glorieux et douloureux événement, dont M. l'abbé Verguet a été témoin oculaire, est le fait principal que son livre raconte. Le sang du martyr sera-t-il fécond? On peut l'espérer, quoique bien des revers aient déjà éprouvé cette mission, honorée du martyre dès sa naissance. Tous les faits qui y sont relatifs sont racontés dans le livre de M. Verguet, avec un détail que l'on pourrait taxer de minutie, si la sollicitude du missionnaire pour sa mission n'était pas comme celle du père pour ses enfants; chez l'un et chez l'autre on excuse et on aime la minutie, parce que, de ce qu'il aime, le cœur aime tout, les plus petites choses comme les plus grandes.

FRANZ DE CHAMPAGNY.

CHARLES IV, DUC DE LORRAINE,

ET LE

CARDINAL DE RICHELIEU.

HISTOIRE DE LA RÉUNION DE LA LORRAINE A LA FRANCE,
par M. le Comte D'HAUSSONVILLE, tome Ier [1].

De toutes nos provinces, il n'en est pas de plus vraiment française que la Lorraine. Non-seulement elle ne regrette pas son indépendance, mais elle a presque perdu jusqu'au souvenir de son ancienne nationalité. Elle est cependant notre dernière conquête importante sur le continent [2]. Ce n'est qu'en 1737 qu'elle perdit sa dynastie, et c'est en 1766 seulement qu'elle fut définitivement réunie à la couronne des Bourbons.

Mais si l'assimilation s'opéra promptement, une fois l'incorporation consommée, la résistance a été jusque là longue et opiniâtre. Les Lorrains n'acceptèrent le joug qu'à la dernière extrémité, et soutinrent pendant plus de cent ans une cause perdue dès l'origine, car la France était à la fois trop puissante et trop peu scrupuleuse sur le choix des moyens pour que l'issue de la lutte fût douteuse. Quelque inégales que fussent les chances, il est beau d'avoir tenté la fortune avec des forces si disproportionnées, et d'avoir écouté les

[1] Paris, Michel Lévy, in-8°.

[2] L'acquisition de la Corse ne date que de 1768.

téméraires mais nobles inspirations du patriotisme, plutôt que les conseils d'une lâche prudence. Dans ces combats désespérés du faible contre le fort, il est impossible à tout cœur généreux de ne pas se sentir de la sympathie pour celui qui doit inévitablement succomber, mais qui par son courage sait illustrer jusqu'à la défaite. Grâce à Dieu, nous n'en sommes pas encore à n'admirer que le succès, et l'héroïsme, même inutile, est un titre de gloire pour les peuples comme pour les individus.

Aussi les Lorrains doivent-ils savoir gré à M. d'Haussonville de retracer l'histoire de la réunion de leur pays à la France, et de combler ainsi une lacune historique qui ne profitait pas à leur amour-propre. Tout le monde y gagne un bon livre sur une partie peu connue de nos annales. Ce n'est pas que l'incorporation de la Lorraine à la France n'ait déjà été racontée, mais elle l'a été par des auteurs qui ne sont guère lus que par les érudits. Leurs récits sont d'ailleurs incomplets. Les écrivains du siècle dernier n'ont pas été les maîtres de dire tout ce qu'ils savaient. Les princes lorrains en étaient réduits à leur demander le silence sur tout ce qui aurait pu éveiller les susceptibilités du gouvernement français, et celui-ci les contraignit à supprimer tout ce qui contrariait ses vues, et lui paraissait compromettant pour sa considération. Ils ne savaient d'ailleurs pas tout. M. d'Haussonville a retrouvé dans nos archives des documents dont ils n'avaient pas eu connaissance. Il a donc pu, maître qu'il est de dire la vérité tout entière, présenter sous leur véritable jour des faits qui avaient été dénaturés par l'ignorance, les passions ou le défaut de liberté de ses devanciers.

Il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir que la nationalité lorraine n'avait pour rempart, du côté de la France, que l'attachement des populations à leurs institutions et à leur dynastie. Les ducs de Lorraine prêtaient foi et hommage aux rois de France pour une partie du Barrois, laquelle mouvait au Parlement de Paris. Dans le cœur même de leurs États étaient enclavées trois citadelles occupées par la France, Metz, Toul et Verdun. Ces trois villes étaient le siége d'évêchés dont la juridiction s'étendait sur tout le territoire lorrain: ce qui n'avait eu que peu d'inconvénients tant que le pouvoir épiscopal avait été exercé par des prélats choisis parmi les membres de la famille ducale ou les plus nobles maisons du pays, mais devenait une cause de faiblesse du jour où une puissance ennemie pouvait influencer les élections canoniques. On parlait à Nancy la même langue qu'à Paris. La Lorraine n'est séparée de la

Champagne ni par un grand fleuve, ni par une chaine de montagnes. Manquant à l'Ouest de barrières naturelles, elle était ouverte aux armées françaises, et ne pouvait leur opposer une résistance sérieuse que sous les murs mêmes de sa capitale. De son côté, la France n'avait pas à l'Est de véritable frontière, et, pour en trouver une, il lui fallait s'étendre au moins jusqu'à la crête des Vosges. Il était donc immanquable qu'elle convoitât un pays dont la possession rectifiait ses limites; fertile d'ailleurs, renfermant des mines productives alors et des salines d'un revenu considérable, habité par une population brave et industrieuse, dans lequel elle possédait déjà nombre d'enclaves, et sur une portion duquel elle exerçait ses droits de suzeraineté. Tout concourait donc à exciter et à favoriser les vues ambitieuses de la France sur la Lorraine.

Aussi ces vues remontent-elles beaucoup plus haut qu'on ne le suppose généralement. La lutte aurait peut-être éclaté dès le XVIe siècle, si la mort inattendue de Henri II et les guerres de religion qui suivirent n'avaient détourné vers d'autres soins l'attention du gouvernement français. Quoi qu'il en soit, dès 1550, les Valois portèrent une grave atteinte à l'indépendance de la couronne ducale. Nancy reçut alors une garnison française, chargée d'assurer la communication avec Paris de l'armée qui allait se joindre aux chefs de la Ligue protestante, et la régence du jeune duc Charles III, jusque là partagée entre Christine de Danemark, sa mère, nièce de Charles-Quint, et son oncle paternel, Antoine de Vaudémont, fut entièrement remise à ce dernier, qui se montrait attaché aux intérêts de la France, tandis que la duchesse était, à tort ou à raison, soupçonnée de favoriser les Espagnols. On alla jusqu'à substituer un gouverneur français aux gouverneurs lorrains du jeune prince, et à l'envoyer à Paris pour le faire élever avec le Dauphin, dont il épousa la sœur en 1559.

Les règnes agités de François II, de Charles IX et de Henri III donnèrent du répit à la Lorraine; mais ils furent contre ses princes, de la part de la maison de Bourbon, la source de griefs dont ni Henri IV ni ses descendants ne perdirent jamais la mémoire. Malgré les liens étroits de parenté qui l'unissaient aux Guise, le duc Charles III demeura longtemps étranger à leur politique, et ne profita de son intimité avec la cour de France que pour y conseiller la modération dont il donnait lui-même l'exemple dans ses États. Mais après la mort du duc d'Alençon, lorsqu'il fut à peu près certain que Henri III n'aurait jamais d'enfants, la perspective du trône

de France s'ouvrit pour lui, ou plutôt pour son fils, le marquis de Pont, lequel était par sa mère petit-fils de Henri II, et neveu, par conséquent, des derniers Valois. Entraîné par des espérances aussi brillantes, il s'associa aux Guise et à la Ligue. Ce fut assurément une faute, mais plus naturelle qu'on n'est tenté de le supposer. D'un côté, il n'y avait nulle folie à penser que la grande majorité de la nation, attachée comme elle l'était au principe d'une monarchie catholique, repousserait comme héritier du trône un prince hérétique dont la conversion ne pouvait être prévue, représentant d'une branche assez éloignée de la famille souveraine, dont les grandes qualités étaient encore inconnues et demeuraient cachées sous le dehors de mœurs faciles et relâchées; de l'autre, il était tout simple d'espérer qu'elle tournerait ses regards vers des princes alliés à la famille royale, braves, énergiques, populaires, qui déjà avaient rendu au pays des services signalés, et qui s'étaient montrés les défenseurs zélés de la foi nationale. Nous ne nous faisons pas ici l'apologiste rétrospectif d'une révolution dynastique au profit de la maison de Lorraine; nous voulons seulement faire comprendre, que la prétention de se substituer au prince que la loi salique appelait au trône n'était ni chimérique, ni déraisonnable, puisqu'elle était fondée sur les répugnances et sur les sympathies de l'opinion publique. Charles III notamment était si peu aveuglé par les passions qui amenèrent les excès de la Ligue, qu'il renonça de bonne heure à ses vues particulières. Aux États-Généraux de 1593, son représentant déclara « qu'on ne pouvait à la vérité traiter sans honte et sans impiété avec le roi de Navarre tant qu'il serait hérétique, mais que, s'il embrassait la religion catholique, il traiterait plus volontiers avec lui qu'avec des imposteurs et des fourbes comme les Espagnols. » Devenu roi, Henri signa, le 31 juillet 1595, un traité avec le duc Charles III, et quelques années après maria sa sœur Catherine au fils de ce prince; mais il ne lui pardonna jamais ni sa participation à la Ligue, ni ses prétentions à la couronne de France, quelque passagère qu'ait été leur rivalité. Ses descendants en gardèrent comme lui fidèle souvenir, et furent poussés par le ressentiment en même temps que par l'ambition à réaliser les projets d'incorporation que leur légua Henri IV.

Ce fut d'abord par un mariage que ce prince voulut agrandir son royaume « des dépouilles d'une maison dont il avait reçu des maux indicibles. » Charles III était mort en 1608. Son fils Henri II n'avait point eu d'enfants de son mariage avec Catherine de Bour-

bon. Il s'était remarié en 1606 avec Marguerite de Gonzague, propre nièce par sa mère de Marie de Médicis, et en avait eu deux filles. Ces jeunes princesses étaient-elles les héritières légitimes du duc leur père ? A défaut d'enfants mâles, les femmes succédaient-elles à la couronne ducale ? C'était là une de ces questions de droit public qui restent indécises jusqu'à ce qu'une solution de fait ait été consacrée par l'opinion, le temps et l'usage. La loi salique ne s'est pas établie autrement en France. En Lorraine il n'y avait qu'un précédent équivoque. La fille du duc Charles II avait hérité des États de son père, et c'est par elle qu'ils passèrent à la maison d'Anjou. Toutefois, cet ordre de succession n'avait point obtenu l'assentiment unanime de la noblesse et du peuple. Antoine de Vaudémont avait fait valoir ses prétentions les armes à la main. Le pays s'était partagé, et le débat, tranché d'abord par la force en faveur de la succession mâle, avait fini par une transaction. L'héritier de la branche collatérale épousa Yolande, fille de René d'Anjou, et les droits des deux maisons se confondirent en la personne de René II, le vainqueur de Charles le Téméraire. Il demeurait donc encore douteux si le duché de Lorraine, au cas où Henri II mourrait sans laisser de descendance mâle, appartiendrait à sa fille aînée, la princesse Nicole, ou à François de Vaudémont, frère du duc régnant.

En 1609, au moment où il se préparait le plus activement à accomplir ses desseins contre la maison d'Autriche, Henri IV fit proposer au duc de Lorraine le mariage du Dauphin, depuis Louis XIII, qui n'avait encore que huit ans, avec la princesse Nicole qui n'en avait que trois. Le Roi avait un double but : attacher d'abord à son parti le duc Henri, avec lequel il vivait en bonne intelligence, mais qui était plus étroitement lié avec l'Empereur, précisément à cause des arrière-pensées de la France, arrière-pensées depuis longtemps devinées et connues à Nancy ; — assurer l'incorporation de la Lorraine à ses Etats par voie d'héritage, si le duc Henri mourait sans laisser d'enfants mâles, car le prince de Vaudémont ne pouvait être un concurrent bien redoutable pour un roi de France.

Puisque la nationalité lorraine devait périr, on peut aujourd'hui regretter que le projet de Henri IV n'ait pas reçu d'exécution, car le mariage de Louis XIII avec la fille de Henri II aurait probablement épargné à la Lorraine cent ans de malheurs. Mais il était impossible que la question se présentât sous ce point de vue à Nancy au commencement du XVIIe siècle. Quoiqu'on aperçût dès lors très-clairement les dangers auxquels exposait le voisinage d'une grande

puissance pour laquelle l'acquisition de la Lorraine était un intérêt majeur, on ne se rendait exactement compte ni de l'étendue du péril, ni de celle des sacrifices ; et lors même que la prévoyance eût été poussée jusque là, le sentiment public eût encore été hostile au mariage de la fille du duc régnant avec le Dauphin, car c'était la perte certaine de l'indépendance dans un délai plus ou moins court, et on ne se résigne jamais volontiers à tomber du rang de nation à celui de province.

Aussi, quelque flatteuse que fût la proposition de Henri IV pour l'amour-propre paternel du duc de Lorraine, elle le jeta dans de grandes perplexités. Il comprenait que cette alliance serait vue de mauvais œil par ses sujets, auxquels il était tout aussi facile qu'à lui-même de deviner qu'en recherchant la main de la princesse Nicole, le roi de France ne songeait qu'à se créer des droits à sa succession. Il redoutait de plus le ressentiment qu'en concevrait le comte de Vaudémont, qui, tout en n'admettant aucun doute sur la validité de ses droits éventuels à la couronne ducale, sentait qu'un fils de France, réclamant la Lorraine au nom de la fille de Henri II, serait un dangereux compétiteur. M. d'Haussonville pense que la crainte des éclats du courroux de son frère fut la raison principale des incertitudes du duc Henri. Nous inclinerions à croire que, malgré la faiblesse de son caractère, cette crainte n'aurait pas eu tant de prise sur son esprit s'il n'avait senti que la colère du comte de Vaudémont et de ses fils rencontrerait de l'écho dans l'opinion publique, et que les intérêts de la branche collatérale de sa maison trouveraient un point d'appui dans le patriotique désir qu'éprouvaient les Lorrains de conserver leur nationalité. Quoi qu'il en soit, le duc Henri, craignant d'offenser Henri IV par un refus et comptant sur quelque circonstance imprévue pour rompre plus tard le mariage projeté, promit la main de sa fille au Dauphin, mais en imposant à Bassompierre, chargé de la négociation par le roi de France, la condition du plus profond secret. Il fut impossible de le garder si bien que les soupçons du comte de Vaudémont ne fussent éveillés. Il se laissa emporter aux plus amers reproches et aux plus violentes menaces. Après avoir sollicité sans résultat la main de la princesse Nicole pour son fils aîné, le prince Charles, il déclara fièrement que si elle n'était point mariée à un prince du sang lorrain, il lui disputerait la couronne jusqu'à la dernière extrémité, et que lui et ses fils périraient plutôt que de laisser la souveraineté passer à un prince étranger.

Sur ces entrefaites, Henri IV fut assassiné. Sa mort amena un revirement dans la politique extérieure de la France, et Marie de Médicis, rompant le mariage projeté de Louis XIII avec la princesse Nicole, fit épouser à son fils une infante d'Espagne. Libre de ses premiers engagements, Henri II, moitié par intimidation, moitié par crainte de léguer la guerre civile à la Lorraine, finit par accorder au brillant prince Charles la main de sa fille Nicole, qu'il avait destinée, après la renonciation de Louis XIII, au baron d'Ancerville, depuis prince de Phalsbourg, fils naturel du cardinal de Lorraine tué aux États de Blois.

La Lorraine accueillit avec joie la nouvelle de cette union. Les périls que recélait l'ouverture de la succession ducale semblaient conjurés. Ils auraient pu l'être, en effet, si on avait eu la sagesse de laisser dans l'ombre le problème véritablement douteux de droit public, et si chacun des intérêts en jeu se fût contenté d'une transaction qui, tout en laissant place à l'équivoque, accordait à chacun dans la pratique ce qu'il y avait d'essentiel dans ses prétentions. Mais le cœur humain est ainsi fait, que, par orgueil, on attache souvent moins d'importance à la possession de l'objet en litige qu'à la solennelle constatation de la légitimité de ses prétentions. Au lieu de laisser indécise la question de savoir si le prince Charles succédait à son oncle comme mari de la princesse Nicole, ou comme fils du comte de Vaudémont et en vertu du renoncement tacite de celui-ci à ses droits, le duc Henri exigea que son gendre reconnût dans son contrat de mariage qu'il tenait la couronne de sa femme, et, quoique cet ordre de succession eût été reconnu par les cours étrangères, Charles IV commit, un an après la prise de possession d'une autorité exercée d'abord au nom de sa femme en même temps qu'au sien, la lourde faute de la résigner au profit de son père, et de la recevoir à nouveau de lui le jour suivant pour en jouir en vertu de son propre droit. C'était donner beau jeu à la France, qui ne pouvait manquer un jour ou l'autre de chercher quelque occasion d'intervenir dans les affaires de Lorraine, et à laquelle il fournissait ainsi le prétexte de la violation des droits de la princesse Nicole. Préoccupée de l'intérêt qu'avait la Lorraine à reconnaître la succession masculine, afin qu'elle ne pût échoir par mariage à quelque prince étranger, l'assemblée des États donna les mains au changement, et ne fit aucune difficulté de reconnaître l'authenticité du testament de René II qui excluait les filles du droit de succéder à la couronne ducale ; testament récemment découvert,

disait-on, dans les papiers de la maison de Guise, et sur lequel s'appuyait le comte de Vaudémont pour réclamer à son fils la souveraineté, qu'il lui abandonna aussitôt.

La solennelle adoption de la loi salique en Lorraine pouvait bien présenter des avantages pour l'avenir, mais, dans le moment, elle n'était d'aucune utilité à Charles IV. La princesse Nicole se montrait, en effet, pleine de soumission et de docilité, et laissait son mari exercer paisiblement tous les droits de la souveraineté. Il est vrai qu'il pouvait paraître nécessaire de régler l'ordre de succession pour le cas où Charles IV, auquel elle n'avait point donné d'enfants, ne laisserait point d'héritiers. Mais il y avait un autre moyen de parer à cette éventualité, c'était de faire tout de suite ce qu'on fit quelques années après, de marier le cardinal Nicolas-François, frère du duc régnant, avec la princesse Claude, sœur de la duchesse. Comme ils représentaient les droits éventuels, l'un de la succession masculine, l'autre de la succession féminine, on aurait ainsi confondu encore une fois par un compromis les deux prétentions contraires. Cette combinaison laissait sans doute subsister plusieurs difficultés, que tranchait la reconnaissance ouverte des droits de François de Vaudémont; mais mieux valait se contenter d'un à-peu-près et laisser quelque chose à la fortune, que s'exposer à des dangers présents certains pour mieux conjurer des périls éloignés seulement possibles. Charles IV ne le comprit pas, et eut lieu de se repentir plus tard de la faute commise par lui dès le début de son règne.

Toutefois, ce n'est point de là que sortirent les premiers malheurs de la Lorraine. Ils furent amenés par d'autres imprudences.

Dans le temps où Charles IV ceignait la couronne ducale, Richelieu entrait dans les conseils de Louis XIII, et avec lui la politique de Henri IV, abandonnée pendant la minorité du Roi par Marie de Médicis. Pour lutter contre la maison d'Autriche, dont les vastes possessions l'entouraient de toutes parts, maîtresse qu'elle était du Portugal, de l'Espagne, de la Sicile, de Naples, de la Sardaigne, du Milanais, d'une partie de l'Allemagne et de la Belgique, il fallait chercher un point d'appui au dehors. On ne pouvait le trouver, ni au delà des Alpes, car, à l'exception du duc de Savoie, les princes et les républiques d'Italie, le Pape lui-même, dont la liberté ne fut pas toujours respectée, étaient plus ou moins placés sous l'influence prépondérante de l'Espagne; ni chez les princes catholi-

ques d'Allemagne, car ils étaient obligés de se grouper autour de l'Empereur pour faire tête à la Ligue protestante. Force était donc de rechercher l'alliance des puissances qui avaient embrassé la Réforme, l'Angleterre, les Provinces-Unies, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, le roi de Suède. Richelieu fit alors quelque chose d'analogue à ce que nous voyons aujourd'hui. La France catholique ne fait-elle pas alliance avec l'hérétique Angleterre, au profit de l'islamisme, pour arrêter les progrès de la Russie? Il était sans doute fâcheux que le roi très-chrétien donnât la main à la *Ligue protestante* contre l'*Union catholique*, mais il n'avait pas le choix des alliances. Richelieu n'hésita pas plus que Henri II, et pensa que cette politique était suffisamment justifiée par l'intérêt national.

Mais cela ne suffisait pas à l'accomplissement de ses desseins. Il lui fallait le concours des ducs de Savoie et de Lorraine, dont les États étaient placés de telle sorte qu'il était nécessaire de les traverser pour entrer en Italie et en Allemagne. Aussi, très-peu de temps après l'avénement de Charles IV, un agent du cardinal arriva-t-il à Nancy.

Sa mission échoua. Le jeune duc de Lorraine repoussa les avances de la France, et resta fidèle à la politique des dernières années de son aïeul Charles III et du règne de son oncle Henri. C'était son droit d'abord, et de plus on ne saurait l'en blâmer. Il est tout simple qu'un prince de la catholique maison de Lorraine ait éprouvé de la répugnance à soutenir au delà du Rhin la cause de la Réforme contre le Saint-Empire, dont la prépondérance ne lui portait aucun ombrage, avec lequel ses prédécesseurs entretenaient des rapports intimes depuis le refroidissement de leurs relations avec la France, tandis qu'il avait beaucoup à craindre et peu à espérer de cette dernière puissance. En outre, il était neveu du duc de Bavière, le chef de l'*Union catholique*, et c'était sous lui qu'à la bataille de Prague il avait fait ses premières armes d'une façon très-brillante. Ses sympathies personnelles devaient donc le porter, tout comme les intérêts permanents et traditionnels de sa maison, à ne pas prendre d'engagements avec la France. Mais il fallait comprendre que cette attitude allait vivement irriter le ministre dont ce refus contrarierait les projets et entraverait la liberté d'action, et dès lors éviter avec un grand soin de lui donner aucun sujet de mécontentement; car il était fort à craindre que Richelieu ne saisît avec empressement la première occasion qui s'offrirait de recourir à l'emploi de la force pour s'assurer les avantages qu'il avait vainement recherchés par

la voie des négociations. Il fallait se renfermer dans une stricte neutralité, supporter même, tant que l'honneur le permettrait, non sans se plaindre, mais sans user de représailles, les mauvais procédés dont le cardinal usa envers Charles IV pour l'entraîner par intimidation dans l'alliance française, et attendre, pour en réclamer satisfaction les armes à la main, quelque conjoncture dans laquelle on pût compter sur des secours efficaces de la part de l'Empire et de l'Espagne. Comme il était impossible de contester au duc de Lorraine la liberté de ne se point allier avec la France, Richelieu n'aurait su de quel prétexte colorer l'invasion de ses États, et aurait peut-être reculé devant l'odieux d'une guerre trop notoirement injuste.

Au lieu de garder cette prudente attitude, Charles IV prit parti contre Richelieu, accueillit de la manière la plus brillante à Nancy la duchesse de Chevreuse, et, par une inconséquence trop commune en politique, où la théorie de « la souveraineté du but » et la maxime que « la fin justifie les moyens » sont pratiquées, sinon avouées par tout le monde ou à peu près, il traita avec l'Angleterre à l'effet de faire lever le siége de la Rochelle, oubliant qu'un de ses griefs contre Richelieu était sa tolérance envers les Réformés de France et sa connivence avec les protestants d'Allemagne. La prise de la Rochelle anéantit ces projets avant qu'ils reçussent aucune exécution ; mais ils furent pénétrés par Richelieu, qui, pour acquérir la preuve de cette trame, fit saisir l'agent anglais chargé de la négociation sur le territoire même du duc de Lorraine. On était alors beaucoup moins scrupuleux qu'aujourd'hui en fait de droit des gens.

Charles IV n'en devint ni plus prévoyant, ni plus sage. Quoiqu'il se fût réconcilié avec le cardinal, il ne pouvait ignorer qu'il s'était attiré sa haine en traversant ses plans politiques. Il fit bientôt la faute de s'aliéner en outre l'esprit de Louis XIII, déjà mal disposé contre lui par son ministre, en recevant deux fois à sa cour avec de grands honneurs Gaston d'Orléans, contre lequel le Roi nourrissait des sentiments de jalousie, dont M. d'Haussonville explique avec sagacité l'origine et les causes. Donner asile à un mécontent n'est pas sans doute une juste cause de guerre, — il y a aujourd'hui des réfugiés politiques ou des princes déchus chez presque toutes les puissances de l'Europe ; — mais, au lieu de donner simplement l'hospitalité à Gaston, Charles IV lui laissa, pendant son second séjour en Lorraine, faire de ses États le foyer d'actives négociations avec les ennemis du royaume et l'officine de libelles diffamatoires contre le gouvernement du cardinal, leva des troupes qu'on pouvait croire

destinées à seconder les projets du duc d'Orléans, enfin lui promit et lui donna plus tard la main de sa sœur Marguerite, ce qui irrita Louis XIII plus que tout le reste. Dans la situation où se trouvait Charles IV, une telle conduite était extrêmement imprudente.

Il ne faut rien exagérer cependant. Si on a peine à s'expliquer comment ce prince se laissa entraîner à des actes de mauvais vouloir envers un voisin aussi redoutable que la France, il serait injuste de mesurer le blâme à l'événement. Après coup, il est toujours facile de signaler les erreurs, et il n'est écolier qui ne puisse un jour donner quelques bons avis aux plus habiles hommes d'État. L'auteur de la *Politique extérieure de la France* sait trop pertinemment comment se font les affaires, pour peser plus que de raison sur un prince qui ne pouvait savoir tout ce que nous savons aujourd'hui. Aussi M. d'Haussonville remarque-t-il, avec autant d'équité que de justesse, que Charles IV, élevé près du jeune Louis XIII, n'avait ni conçu, ni dû concevoir une grande idée de ce monarque et de sa puissance, et que la supériorité du génie politique de Richelieu ne s'était point encore révélée lorsqu'il entra en lutte avec lui. « Quand un homme est arrivé à un éclat de re-
» nommée prodigieux; quand il a conquis dans l'histoire un cer-
» tain rang hors de pair, on s'imagine qu'il s'est tout d'abord
» montré à ses contemporains tel qu'il est plus tard apparu à la pos-
» térité, avec le prestige d'une supériorité incontestable. On a tou-
» jours ainsi malgré soi, devant les yeux, le Richelieu devenu si
» puissant vers la fin de sa vie, qui mourut si redouté, et plus
» maître dans le royaume que son faible souverain. On oublie vo-
» lontiers que ce même Richelieu, luttant péniblement, au début
» de son second ministère, contre les difficultés de la situation,
» obligé de recourir à mille petits moyens pour se ménager la
» double faveur de Louis XIII et de sa mère, ne fut, pendant plu-
» sieurs années, pour les courtisans les plus avisés du Louvre,
» comme pour les ambassadeurs étrangers, qu'un personnage or-
» dinaire, assez peu différent de ses prédécesseurs. Sa première
» apparition au pouvoir n'avait pas, en effet, laissé grand sou-
» venir dans l'opinion publique. Personne, avant le succès du
» siége de la Rochelle, avant l'heureuse réussite de l'expédition
» en Italie, n'avait pressenti que le prélat morose et presque valé-
» tudinaire, qui poussait alors sa fortune naissante par les voies
» tortueuses communes à tous les favoris, dût si vite relever la

» grandeur abaissée de la France, et se rendre, en si peu de temps, » un aussi formidable ennemi. » Qu'on ne blâme donc point trop Charles IV de n'avoir pas deviné le premier la grande supériorité politique de Richelieu.

Qu'on ne s'étonne pas trop non plus de le voir s'unir si étroitement avec Gaston d'Orléans. Tout le monde croyait alors que le Roi, dont la santé toujours assez délicate paraissait décliner sensiblement, ne vivrait plus longtemps. « A la cour de Lorraine, on se » tenait si persuadé du futur avénement de Gaston au trône de » France, que le prince Nicolas-François lui écrivit, à cette époque, » une lettre qui n'avait pas d'autre but que de lui témoigner les » sentiments d'un ami qui prenait part à son élévation prochaine, » qui l'exhortait à se conserver pour recevoir la couronne qui lui » allait échoir, et qui lui recommandait, sur toutes choses, d'arrê- » ter le cardinal aussitôt que le Roi aurait les yeux fermés. » Il est dès lors tout simple que Charles IV ait cherché à s'attacher par les liens de la reconnaissance et de la parenté un prince qui se posait en adversaire de la politique de Richelieu, et qu'on croyait devoir monter bientôt sur le trône de France. La Providence a déjoué les calculs du duc de Lorraine; mais s'il a été dupe d'une illusion, il est juste de reconnaître que cette illusion était générale tant au dehors qu'au dedans du royaume, et que si Louis XIII avait succombé à la maladie dont il fut atteint à Lyon, les mêmes personnes qui critiquent avec trop de sévérité son défaut de sagacité auraient célébré sa haute prévoyance.

Toujours est-il, même en se plaçant au point de vue de la cour de Lorraine, qu'un politique consommé aurait eu plus de circonspection. Le péril étant certain et imminent, c'était dans tous les cas agir inconsidérément que de le braver en vue d'avantages incertains en définitive.

Ce n'est pas que les mauvais procédés du Duc envers la France fussent tels que la guerre dût inévitablement s'ensuivre. Si la Lorraine eût été un Etat puissant, il est probable que Richelieu se fût contenté de demander des explications, et qu'il n'aurait pas eu recours à des mesures violentes. Mais la Lorraine était faible; il convenait au cardinal de l'occuper de force, puisqu'elle ne voulait pas s'y prêter de bonne grâce; elle avait des torts envers la France; — Richelieu ne se fit aucun scrupule de les transformer en offenses graves qui exigeaient une réparation éclatante, afin de justifier une invasion armée.

La preuve que les fautes de Charles IV ne furent que le prétexte de l'occupation française, et que son véritable crime était sa fidélité à l'alliance de l'Empire, c'est que Richelieu en usa mal avec ce prince avant qu'il ne commît les imprudences qui plus tard donnèrent prise sur lui à l'habile cardinal. Dès que le Duc refusa de s'allier à la France contre la maison d'Autriche, Richelieu eut tout de suite recours aux menaces pour lui arracher un acquiescement qu'il n'avait pu obtenir par sa diplomatie. C'est comme moyen d'intimidation qu'il donna commission de rechercher dans les archives des Trois-Evêchés les pièces relatives aux conventions domaniales intervenues entre les ducs de Lorraine et les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, et qu'il fit réclamer par arrêts de nombreuses enclaves situées dans les Etats du duc Charles, jadis, il est vrai, propriétés des évêques, mais que les prédécesseurs de ce prince avaient très-légitimement acquises par voie d'achat ou d'échange ; — qu'il renforça les garnisons des Trois-Evêchés, et ordonna de reprendre à Verdun la construction d'une citadelle commencée il y avait plus d'un siècle, mais abandonnée dès le temps des Guise. Ces menaces ayant produit sur l'âme fière de Charles IV un effet tout opposé à celui qu'en espérait Richelieu, celui-ci résolut de lui imposer par la force l'alliance de la France. C'est alors que, profitant avec habileté de toutes les fausses démarches de Charles IV dont il faisait espionner les moindres actions, il concentra des troupes en Champagne et dans les Trois-Evêchés, envoya un agent à Nancy pour demander des explications sur des armements que justifiait assez sa propre attitude, et demander au duc de Lorraine « une promesse par écrit de favoriser le bien du service du Roi à son possible. » Comme ce prince répondait à ces offres insolites d'alliance d'une manière évasive, il le menaça d'envahir la Lorraine s'il ne passait le Rhin avec l'armée qu'il disait avoir levée pour la défense des catholiques allemands, dont Richelieu était encore publiquement l'allié, tandis qu'il soudoyait déjà secrètement Gustave-Adolphe ; puis, sur les réclamations du roi de Suède, il enjoignit à Charles IV d'abandonner la cause de l'Empire ; pénétra avec une armée, sans attendre l'effet de ces nouvelles menaces, dans ses Etats dégarnis de troupes, et lui imposa enfin à Vic la rupture de ses alliances avec la maison d'Autriche et la cession de la place forte de Marsal à titre de dépôt et comme garantie de sa fidélité. C'est, pour prendre un terme de comparaison dans les événements contemporains, à peu près comme si la France officiellement alliée à la Russie, secrètement unie à la

Turquie, avait enjoint à la Grèce de prêter secours au Tsar, puis de quitter son parti, et lui avait imposé ensuite, les armes à la main, une adhésion complète à sa politique. Or, ce qu'on a fait à Athènes récemment ne ressemble en rien à un tel procédé. Deux puissances fondatrices et protectrices de la Grèce lui ont signifié qu'elles ne toléreraient point de sourdes attaques de sa part contre le sultan, leur allié, au profit du Tsar, leur adversaire ; et comme leurs avertissements demeuraient sans résultat, elles ont occupé le Pirée pour la contraindre, non à seconder leurs projets, mais à ne pas favoriser ceux de l'ennemi.

Peut-être Charles IV avait-il le droit de ne point se croire tenu de respecter consciencieusement un traité qui lui avait été imposé par un tel mélange de perfidie et de violence; mais, instruit par l'expérience, il aurait dû comprendre qu'il n'avait que deux partis à prendre : courber la tête devant la nécessité, et attendre patiemment, pour secouer le joug, que la maison d'Autriche pût lui venir sérieusement en aide ; — ou rompre ouvertement avec la France, faire appel au patriotisme de ses sujets, s'enfermer dans sa capitale, alors l'une des plus fortes places de l'Europe, et la défendre à outrance à la tête de sa noblesse. La nationalité lorraine eût sans doute succombé avec son souverain, mais mieux valait l'exposer à une mort héroïque devant laquelle elle n'eût pas reculé, le siége de La Mothe est là pour le prouver, qu'aux désastres qu'attira sur elle la politique équivoque de Charles IV.

Lié envers la France par le traité de Vic, il conserva ses anciens rapports avec l'Empire et l'Espagne et leva secrètement des troupes, en nombre insuffisant pour soutenir une lutte extrême, suffisant pour autoriser Richelieu à l'accuser de violer ses engagements. Il arriva ce qu'il fallait prévoir. Averti par ses agents de l'attitude du duc de Lorraine, le Cardinal saisit avidement l'occasion de le frapper, lui fit faire quelques remontrances, et envahit brusquement ses États de deux côtés à la fois. Les maréchaux de la Force et d'Effiat qui marchaient vers le Rhin, changèrent de front et s'avancèrent par Nomeny et Pont-à-Mousson jusque sous les murs de Nancy. Pendant ce temps, le Roi lui-même entrait dans le Barrois à la tête de son armée.

Le premier engagement de ce côté donnera une idée de la loyauté avec laquelle on procéda avec le duc de Lorraine. A Vaubecourt, Louis XIII « ayant appris qu'il y avait à six lieues de là, de l'autre » côté de la Meuse, aux environs de Bassoncourt et de Rouvroy, un

» régiment de cavalerie lorraine commandé par le marquis de » Lénoncourt, ordonna au comte d'Alais de prendre six cents » chevaux de sa garde, ses mousquetaires, trente des gardes du Car- » dinal, et deux cent cinquante des mousquetaires, et de charger » les Lorrains. L'entreprise n'était pas difficile. Le régiment du » marquis de Lénoncourt, placé en quartier, loin de l'armée royale, » dans une ville presque ouverte, à peine garantie par un faible » rempart, était sans défiance. Les troupes françaises parties de » nuit s'approchent en silence, s'emparent des portes sans résis- » tance, et grimpent à petit bruit sur les murailles. « De là, tirant » à bout portant contre ces cavaliers, qui ne pouvaient les attein- » dre, ils jouèrent si bien leur jeu, dit Richelieu, que cinq cents » hommes qui étaient dans la ville, tous armés et à cheval, ne sa- » chant quel parti prendre, voulurent par deux fois sortir à la » campagne. Mais ils y rencontrèrent le duc d'Halluyn et le » comte d'Alais, qui, à la tête de leurs chevaux, les repoussèrent » dans leur quartier. Exposés de nouveau au feu des mousque- » taires postés sur les murailles, ils furent impitoyablement mas- » sacrés les uns sur les autres. Très-peu échappèrent, avec leur » capitaine, le jeune marquis de Blainville, pour porter à Nancy la » nouvelle de ce désastre. Les troupes royales ne perdirent que » sept ou huit cavaliers... »

Pour toute explication d'une si étrange entrée en campagne, le Roi fit dire au duc de Lorraine qu'il ne souffrait point de troupes étrangères logées près de lui quand elles n'étaient pas à son service. Il se dirigea aussitôt vers Saint-Mihiel. Pris au dépourvu, ne pouvant espérer aucun secours de l'Allemagne ou des Pays-Bas, Charles IV fut contraint de signer à Liverdun un traité en vertu duquel il s'obligea de remettre en dépôt à Louis XIII les deux villes, châteaux et citadelles de Stenay et de Jametz, lui céda en toute propriété la ville et le comté de Clermont, et renouvela toutes les autres stipulations du traité de Vic.

Mais l'alliance de la Lorraine ne suffisait déjà plus à l'heureux cardinal. Son ambition croissant avec le succès, il songea à en opérer la conquête, et fit sonder dans ce but le comte de Horn, l'un des généraux suédois qui continuèrent en Allemagne la guerre contre la maison d'Autriche après la mort de Gustave-Adolphe. Assuré de ne point rencontrer d'obstacles de la part de ses alliés, Richelieu s'appliqua à aigrir l'esprit de Louis XIII contre Charles IV. Le prince ne lui en fournissait que trop les moyens, en cherchant à échapper

par des subterfuges aux obligations que lui imposaient ses derniers traités. L'occupation de la Lorraine fut résolue. On y procéda sans déclaration de guerre préalable. Le cardinal, qui signait en même temps des traités d'alliance avec l'empereur Ferdinand et la Suède son ennemie, n'avait pas une conscience timorée : il regarda la surprise comme légitime, « vu que les offenses que le Duc commettait envers le Roi l'avertissaient assez.» Non content d'envahir inopinément la Lorraine, Richelieu donnait ordre à M. de Saint-Chamond de se saisir de Charles IV, des princes et princesses de sa maison s'ils cherchaient à fuir en pays étranger, et faisait déclarer par le Parlement le Barrois confisqué, faute d'hommage. Les troupes lorraines étaient peu nombreuses et dispersées ; les officiers français avaient pris position de manière à les empêcher de se réunir; nulle résistance n'était possible que dans les murs mêmes de Nancy. Charles IV négocia par l'entremise de son frère. Pendant les pourparlers, on investit la place et on en fit les approches, sans que les assiégés osassent troubler les travaux, retenus qu'ils étaient par les ordres du Duc, qui avait formellement prescrit de ne pas tirer le canon contre les Français, dans la crainte de nuire au succès des négociations entamées. Richelieu exigeait la remise de Nancy à titre de dépôt. Le duc de Lorraine hésita longtemps, et ne finit par y consentir qu'avec l'espoir d'échapper à l'exécution de sa promesse au dernier moment. Son projet fut deviné et déjoué. Louis XIII fit son entrée à Nancy le 19 septembre 1633, y mit garnison, et se trouva ainsi souverain de fait de la Lorraine.

Richelieu voulait davantage : il songeait à reculer jusqu'en Alsace les limites du royaume, à anéantir par conséquent l'indépendance de la Lorraine, et à dépouiller de sa souveraineté la famille ducale. Cette fois les prétextes mêmes manquaient. Depuis le traité de Charmes, Charles IV était demeuré parfaitement inoffensif. On ne lui en témoignait pas un meilleur vouloir. Quoiqu'on se fût engagé à le protéger envers et contre tous, on laissait les Suédois ravager impunément les frontières de la Lorraine et y commettre d'horribles et sacriléges dévastations. Les justes plaintes du malheureux prince n'étaient point écoutées, et, au lieu de faire droit à ses réclamations, on lui interdisait de défendre ses sujets. Toutes ses troupes devaient se trouver aux quartiers français, et on ne lui permettait pas de conserver près de lui le plus petit corps. « Il était évident, dit M. d'Haussonville, que le roi de France et Richelieu étaient décidés à avoir de continuels griefs contre la Lor-

raine. » Leurs agents traitaient Charles IV avec tant de hauteur et un tel mépris de ses droits de souverain, que, poussé à bout par une citation à comparaître devant le Parlement de Paris, saisi de la question de validité du mariage de Gaston avec la princesse Marguerite, mariage que le roi voulait faire casser et qui fut le principal motif de son animosité contre le Duc, celui-ci prit la résolution extrême de se démettre de ses États en faveur de Nicolas-François, cardinal de Lorraine, auquel la cour de France témoignait plus d'égards. Mais à peine fut-il reconnu duc, que Richelieu usa envers lui des mêmes procédés qu'envers son frère, et dit à son envoyé que le roi songeait sérieusement à déclarer le Barrois réuni à la couronne par la félonie du duc de Lorraine, et que le principal courait risque de suivre l'accessoire; qu'en tout cas, la loi salique n'était établie ni en Lorraine, ni dans le Barrois, et que ces deux souverainetés appartenaient à la duchesse Nicole, et, à son défaut, à la princesse Claude sa sœur.

Il espéra d'abord attirer ces princesses à Paris; mais comme elles refusaient d'exécuter un projet dont elles n'avaient pas d'abord deviné la portée, il résolut de recourir à la rigueur. Quelque zélés que se montrassent MM. de la Force et de Brassac, il répugnait à deux gentilshommes de se faire les exécuteurs de mesures aussi odieuses, et pendant qu'ils attendaient des instructions tout à fait précises, le cardinal de Lorraine, qui n'avait pas reçu les ordres sacrés, épousa secrètement et précipitamment, pour déjouer le machiavélisme de Richelieu, sa cousine Claude, se donnant à lui-même, comme évêque de Toul, les dispenses nécessaires. Dans sa personne se trouvaient ainsi confondues, une fois encore, les prétentions des deux branches de la maison de Lorraine. Le lendemain les époux étaient prisonniers à Nancy. Ils s'en échappèrent sous un déguisement, et gagnèrent la Franche-Comté, puis Florence.

Pendant ce temps, la France achevait d'occuper le pays et de s'établir dans les places du duc Charles, bien que, par le traité de Charmes, la remise de Nancy eût été seule stipulée. « Abandonnée » à elle-même, tenue en bride par des forces supérieures, la Lor- » raine ne pouvait plus songer à se défendre. Cependant deux pe- » tites forteresses, les seules qui n'eussent pas été préalablement » livrées aux généraux de Louis XIII, se chargèrent de montrer ce » qu'aurait pu faire le point d'honneur militaire chez un peuple » naturellement brave et résolu, et combien l'occupation eût coûté

» cher aux vainqueurs, s'ils n'eussent employé que la force sans » recourir à la ruse. Les gouverneurs des châteaux de Bitche et de » La Mothe ne voulurent entendre ni aux sommations du maréchal » de La Force, ni même aux ordres de se soumettre que le duc » François leur avait fait parvenir de Nancy pendant le temps de » sa captivité. Il fallut les assiéger en règle. La Mothe n'avait » qu'une garnison de quatre cents hommes, commandés par An- » toine de Choiseul, seigneur d'Itsche. Ces quatre cents hommes et » les bourgeois de la ville résistèrent cinq mois entiers à tout l'ef- » fort de l'armée du duc de La Force. On amena contre cette place » les mortiers à bombes, dont on venait de faire pour la première » fois l'essai au siége de Bitche, et qui en avaient en peu de temps » réduit les fortifications en poussière; mais ces mortiers ne firent » pas contre les rochers sur lesquels la place de La Mothe était si- » tuée un effet aussi désastreux. Les assiégés construisaient de nou- » veaux remparts derrière ceux que le canon faisait écrouler. Tout » le monde prenait part à la défense. Un capucin, frère de M. de » Choiseul, ne voulant point, par respect pour la règle de son or- » dre, tirer sur les assiégeants, roulait contre eux des quartiers de » roche. Les femmes et demoiselles de la ville prenaient part aux » travaux; elles firent même une sortie. Si la défense était bien » conduite, l'attaque n'était pas moins vive. Le vicomte de Tu- » renne, qui faisait à cette rude école de guerre le premier appren- » tissage de son métier, dirigeait les travaux du siége avec une ar- » deur patiente qui déjà fixait tous les regards, et lui valait les » éloges de M. de La Force, bon juge en ces matières. La valeur » française, excitée par cette résistance obstinée à laquelle elle ne » s'attendait pas, s'y produisit avec la vivacité et l'étourderie qui » lui sont ordinaires. Elle avait été surtout provoquée par une plai- » santerie railleuse de M. de Choiseul, qui, au début du siége, » poussé d'abord avec moins de vigueur, avait envoyé une bande » de violons au quartier du maréchal pour inviter les gentilshom- » mes français à danser, puisqu'ils ne voulaient pas se battre. Par » représailles, le galant marquis de Senneterre, le favori des belles » dames de la cour de France, imagina de donner à dîner dans la » tranchée à quelques-uns de ses amis. Au moment où il portait la » santé du nouveau duc de Lorraine, entendant par là le roi de » France, un boulet tiré de la place vint le tuer au milieu de ses » convives. Bientôt le brave M. de Choiseul fut à son tour tué par » l'éclat d'une bombe. Les assiégés cachèrent sa mort et ne songè-

» rent pas davantage à se rendre. Ils supportèrent la famine et la » soif, comme ils avaient supporté le feu de l'ennemi. Il arriva en- » fin, de la part de Son Altesse Charles de Lorraine, un ordre for- » mel de ne pas continuer une résistance inutile. On discuta, dans » le conseil de guerre, pour savoir s'il fallait obéir. Le commandant, » M. de Watteville, qui avait remplacé M. de Choiseul, exigea des » bourgeois qu'ils rédigeassent un procès-verbal constatant qu'il se » rendait contre son gré, à leurs prières, et pour obéir aux intentions » de Son Altesse... Quand la garnison sortit, le 26 juillet 1634, avec » les honneurs de la guerre, elle ne comptait plus que cent hommes » à peine en état de porter les armes et de se soutenir eux-mêmes.

» Après la prise de La Mothe, la prise de possession de la Lor- » raine fut complète. Pour prévenir les résistances partielles aussi » désespérées que celle dont il venait de triompher, le Cardinal or- » donna qu'on démolît toutes les petites forteresses éparses dans le » pays, et fit démanteler tous les châteaux et demeures seigneuria- » les qui auraient pu servir de retraite à des hommes de guerre. Il » fit une espèce de désert, dit le chanoine Henriquez, d'un pays le » plus beau et le plus peuplé de l'Europe. »

Avec la prise de La Mothe fit le premier volume de M. d'Haussonville. Nous nous arrêterons là avec lui, sauf à revenir sur les événements postérieurs, lorsque les volumes suivants paraîtront.

Quoiqu'il ne soit pas encore possible de porter un jugement définitif sur l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, puisque l'ouvrage n'est pas terminé, il est visible que l'auteur mènera à bien son entreprise. Il a les deux premières qualités de l'historien : il cherche la vérité avec bonne foi; il l'expose avec impartialité. La cause de la Lorraine a eu des défenseurs plus zélés, et la politique de Richelieu envers elle a rencontré des juges plus sévères; mais le simple récit des faits fera peut-être plus d'impression sur les esprits que des appréciations dictées par une indignation, qui, pour être légitime, n'en est pas moins suspecte à la majorité du public, parce qu'elle heurte les idées généralement reçues. Nous sommes tellement accoutumés à fléchir le genou devant le genie politique de Richelieu, que la critique, non pas de sa haute capacité, laquelle n'est mise en question par personne, mais des moyens dont il a usé, nous trouve volontiers sourds et incrédules. Pour se faire écouter en parlant d'un homme qui a laissé de si grands souvenirs et joué un rôle si important dans notre histoire, il faut ménager l'admiration de la postérité, dont les jugements

ne sont pas toujours aussi équitables qu'on veut bien le dire, et près de qui le succès, tout comme près des contemporains, est un puissant titre de recommandation. Les livres auxquels nous faisons allusion ont d'ailleurs le défaut de ne pas insister assez sur les torts très-réels cependant de Charles IV, dont la sincérité n'égalait pas la bravoure. Ce n'est pas, bien loin de là, que leurs auteurs les aient ignorés ou aient manqué de sincérité, mais c'est que le génie sommaire de leurs travaux ne comportait que des vues d'ensemble, la reproduction des traits dominants et de la couleur générale. Libre d'entrer dans les détails, M. d'Haussonville reconnaît et expose franchement les fautes et les mauvais procédés du duc de Lorraine, en même temps qu'il met en évidence le machiavélisme du cardinal et nous dévoile le secret de l'irritation singulière que donna au roi le mariage de son frère avec une princesse d'aussi bonne maison que Marguerite de Lorraine. S'il est sobre de réflexions, le juge ne s'efface cependant pas derrière le chroniqueur. Dans le choix des mots et le ton général de l'ouvrage perce distinctement le sentiment de l'écrivain.

Son récit est animé. Non-seulement il nous fait passer en revue tous les événements importants, mais il leur rend la vie en nous donnant sur les hommes et sur les choses ces détails caractéristiques qui jettent tant d'intérêt sur la narration. Il nous peint les acteurs principaux, nous fait pénétrer dans le secret de leur cœur et nous révèle les mobiles de leurs actions. Beaucoup de ces détails sont empruntés aux mémoires que nous a laissés le XVIIe siècle. Nous avons entendu critiquer ces emprunts comme inutiles. Assurément tout n'est pas nouveau dans le livre de M. d'Haussonville; mais comme l'histoire ne doit pas être inventée, il faut bien s'attendre à trouver des choses déjà connues dans un ouvrage sur une époque aussi rapprochée de nous que le siècle de Richelieu. Quant à nous, il ne nous semblera jamais superflu de reproduire des faits et des portraits qui s'encadrent naturellement dans le récit, et lui donnent une physionomie, un relief, dont sans cela il demeurerait dépourvu. Sans doute, quand on est sur un terrain déjà battu, il faut y mettre de la sobriété; mais nous ne croyons pas que M. d'Haussonville se soit laissé entraîner au delà de la juste limite, excepté pourtant dans le chapitre où il nous parle de la beauté et des premières amours de Mme de Chevreuse, de sa passion pour le prince de Chalais et de sa participation aux intrigues de ce jeune seigneur. Tous ces faits ont été racontés trop souvent et ils ne se rattachaient

pas d'une manière assez étroite au sujet du livre pour qu'il n'eût pas mieux valu les négliger, et ne nous dire de Mme de Chevreuse que son influence sur l'esprit de Charles IV. Mais jamais nous ne trouverons hors de propos que M. d'Haussonville nous raconte le séjour du héros de son premier volume à la cour de France, et, eussent-elles déjà été redites plusieurs fois, les anecdotes propres à nous faire connaître son caractère. La majestueuse concision de Tacite et de Bossuet n'est pas la condition *sine qua non* d'une bonne histoire. Au reste, le lecteur jugera par l'extrait suivant, que l'auteur, tout en n'omettant rien de saillant, a su éviter la trop grande abondance des détails.

« En 1826, Charles IV avait vingt-deux ans. Les portraits et les » gravures du temps nous le représentent grand, bien proportionné » dans sa taille, mince et élancé; ses traits étaient assez réguliers » et très-nobles, ses yeux grands et pleins de feu, son air hardi, » sa physionomie mobile, mais le plus souvent tournée à la mo- » querie. Avant ses malheurs, à l'époque où il ne mettait pas » encore à sa toilette une sorte d'insouciance affectée, il portait les » cheveux longs et pendants. Quand il avait l'habit de guerre, qui » était son costume préféré, le contraste de ses tresses blondes et » bouclées, tombant sur l'acier de sa cuirasse, relevait sa grâce » martiale et frappait d'abord tous les yeux. Il excellait dans les » exercices du corps, portion alors si importante de l'éducation d'un » prince accompli. Son agilité était prodigieuse. C'était un jeu pour » lui de sauter, à pleine course, d'un cheval sur un autre; il jetait » par divertissement un mouchoir à terre et le ramassait au galop; » quelquefois il en faisait autant d'un écu. C'était surtout devant » les dames qu'il se plaisait à faire ces tours de souplesse, et plu- » sieurs fois, dans les allées du parc de Dampierre, il en donna le » spectacle à la reine de France et à sa cour. Personne mieux que » lui ne faisait de son corps ce qu'il voulait : il l'avait habitué au » travail et rompu à la fatigue. Ni le froid ni le chaud ne lui impor- » tait, ni la faim, ni la soif. Il n'était point atteint par les mala- » dies. « Son courage couchait avec ses douleurs, » dit un de ses » biographes; quand ses médecins voulaient le tenir au lit ou à la » chambre, il leur montrait ses bottes, et leur disait qu'elles gué- » rissaient de tous les maux. En effet, il les mettait, montait à » cheval, « et voilà comme il guérissait son mal. »

« Il n'avait pas beaucoup étudié aux lettres, et n'était pas trop » chargé de grec et de latin, » sans mépriser toutefois les plaisir

» de l'esprit. Il était profondément sagace et prompt à apprendre » ce qu'il avait intérêt à connaître. Chez lui, le don et une sorte » de divination naturelle suffisaient si bien à tout, qu'il semblait » ne rien ignorer. Paul V l'avait à Rome jugé de bonne heure ca- » pable de grandes choses. Les cardinaux romains et les habiles de » cette cour, si entendue en politique, avaient remarqué, dit le » père Vincent, « que le nez de ce jeune homme flairait déjà aussi » loin que le leur. » Dans les occasions, Charles parlait avec une » éloquence simple, dégagée et de bon goût. Il pénétrait alors de » ses regards jusqu'à l'âme de celui auquel il s'adressait, et ne per- » dait pas une seule des impressions de son interlocuteur. Son » commerce ordinaire était d'ailleurs assez inégal et fécond en » saillies inattendues. Le ton de sa conversation, le plus souvent » enjoué, était parfois un peu bouffon et presque toujours semé » de railleries, « en lesquelles, dit le cardinal de Retz, il était in- » épuisable. » Il avait le cœur haut et l'esprit fin. Son courage était » sans égal ; il recherchait les hasards, paraissait s'y complaire, et » sa gaîté n'était jamais si grande que dans le danger.

» Cependant les traits du visage de Charles étaient un peu » forts et trop heurtés; son extrême vivacité et l'incessante agita- » tion de son corps lui ôtaient quelque chose de sa bonne grâce ; il » manquait d'harmonie dans toute sa personne; ses façons d'être » étaient très-fantasques et fort disparates. On avait peine à dis- » tinguer dans ses propos le plaisant du sérieux, tant ils étaient » bizarrement mélangés ensemble, et comme à dessein confondus. » La franchise, qui n'était pas le défaut des hommes politiques de » son temps, n'était pas le sien non plus : ses protestations, dont il » était prodigue, ne rassuraient qu'à moitié, tant on y apercevait » de retours possibles, de portes de derrière et d'échappatoires » de toutes sortes. Avec cet ensemble de qualités et de défauts, » Charles IV n'en était pas moins séduisant, parce qu'il était très- » original; il inspirait généralement à tous ceux qui l'approchaient » beaucoup de curiosité, assez d'attrait, mais aussi un peu d'ap- » préhension et une trop juste méfiance.

» Charles IV était, pour ainsi dire, né ambitieux Dès son bas » âge, pendant sa jeunesse, toute sa vie, il tendit à jouer un rôle » considérable : il fut toujours tourmenté de l'envie d'étonner et » de paraître. Mais l'amour le plus ardent de la gloire et les plus » signalés talents ne font pas à eux seuls le grand homme, il y » faut aussi la rare et merveilleuse coïncidence d'une tâche spé-

» ciale à remplir dans les affaires de son temps, et de la réunion en » un même individu de certaines qualités appropriées aux circon- » stances. Rien n'équivaut à cet à-propos nécessaire, et la vocation » intérieure ne supplée point à la mission providentielle. Cet à- » propos manquait complétement à Charles IV, et jamais prince » ne comprit moins son rôle. Placé entre les maisons de France et » d'Autriche, qui reprenaient le cours un instant interrompu de » leurs vieilles rivalités, la Lorraine avait surtout besoin alors d'un » souverain pacifique, modéré et prudent, satisfait de garder dans » la querelle une attitude conciliante et modeste. Charles ne l'en- » tendit jamais ainsi. Amoureux de la guerre, il souhaitait beau- » coup plus qu'il ne redoutait un conflit, d'où il espérait tirer à la » fois renommée et puissance. Les exploits d'un Walstein, les lau- » riers d'un Gustave-Adolphe lui agréaient mieux que la paisible » sagesse d'un Charles III. »

Les traits principaux du caractère des ducs Charles III et de Henri II ne sont pas moins heureusement décrits, et il nous plaît que l'auteur ait cru devoir remonter jusqu'à la Ligue, et faire rapidement passer sous nos yeux le tableau de la Lorraine à cette époque. Loin d'être un hors-d'œuvre, ce préambule était nécessaire pour bien comprendre sa situation sous le règne de Louis XIII.

Quoiqu'on n'attache plus autant d'importance au style qu'autrefois, c'est encore un mérite de bien écrire, et M. d'Haussonville ne l'ignore pas. Sa phrase est facile, coulante, naturelle, souvent vive et élégante, plus rarement nerveuse et robuste; mais nous n'oserions pas affirmer qu'on ne rencontre point çà et là quelques négligences. On pourrait même citer quelques expressions singulières. Nous n'aimons pas, par exemple, *faire son capital de la guerre,* pour *faire de la guerre son affaire principale;* et quoique *chargé d'avoir jeté des sorts,* pour *accusé d'avoir jeté des sorts,* ne soit pas absolument incorrect, nous préférons la seconde forme à la première. Mais ce sont là des taches légères qu'il sera facile de faire disparaître dans une seconde édition. Fussent-elles plus nombreuses et de plus grande importance, elles n'empêcheraient certes pas l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* d'être un travail consciencieux, et extrêmement attachant.

Les *notes, documents et pièces justificatives* n'en sont pas la partie la moins instructive. On y voit à chaque pas combien la cour de France se montrait ombrageuse et exigeante envers Charles IV, auquel on faisait un grief de l'armement d'une place, de la levée de

quelques compagnies, de l'approvisionnement d'un magasin, même à l'époque où les Suédois ravageaient impunément sa frontière et occupaient une partie de ses États, ce qui n'allait à rien moins qu'à lui enlever tout droit de souveraineté. On lui témoignait si peu d'égards que Guron, l'agent de Richelieu à Nancy, parlait couramment aux princes de Lorraine de la ruine et de la dépossession de leur maison, et leur représentait cette extrémité comme une conséquence inévitable du mariage de la princesse Marguerite avec Gaston d'Orléans.

De toutes ces notes, la plus curieuse est sans contredit celle dans laquelle M. d'Haussonville décrit la constitution politique du duché de Lorraine. On y verra qu'en 1633, la Lorraine jouissait encore pleinement de ces institutions qui ont permis à Mme de Staël de dire : « Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle en Europe, c'est le despotisme. » Tandis que l'Espagne avait perdu, ou à peu près, ses Cortès, et qu'en France on n'assemblait les États généraux qu'à des intervalles très-éloignés et pour des circonstances exceptionnelles, la Lorraine avait des assemblées délibérantes presque annuelles, qui votaient les *aides*, c'est-à-dire l'impôt. Loin d'entraver la marche des affaires par des rivalités d'ordres ou d'injustes doléances et une aveugle opposition, les États de Lorraine prêtèrent toujours au souverain un appui chaleureux dans toutes les circonstances difficiles. Ils lui résistèrent sans doute, mais toujours avec autant de modération que de fermeté, et, en général, à bon droit. Il faut reconnaître que, de leur côté, les ducs de Lorraine ne s'attachèrent pas à les écarter systématiquement des affaires du pays, et ne mirent pas un sot amour-propre à repousser de justes réclamations.

M. d'Haussonville cite un exemple bien remarquable de ces dispositions réciproques du prince et des sujets. Un instant le duc Charles III songea à réduire le taux de l'intérêt des emprunts qu'il avait été obligé de contracter pendant les guerres de la Ligue. « Une » telle mesure n'avait rien alors de trop inusité ; elle avait été par- » fois, en ces temps désordonnés, l'unique ressource de puissants » Etats, où les règles les plus simples du crédit financier étaient » fort peu connues et encore plus mal respectées. En Lorraine, où » les habitudes d'ordre et de régularité, communes aux particuliers » aussi bien qu'au gouvernement, avaient fait prévaloir de plus sai- » nes doctrines et créé, en ces matières, une sorte d'esprit public, » la sensation fut grande quand on apprit l'intention de Charles III.

» Comme d'ordinaire, ce fut le corps de l'ancienne chevalerie de » Lorraine qui se fit, auprès du souverain, l'interprète du sentiment » des populations.

» Les principaux de la noblesse, parmi lesquels les chroniques » locales citent le marquis de Beauvau, les comtes de Salm et Des » Armoises, s'adressèrent à Charles III dans un langage que leurs » services passés autorisaient, et dont la déférence n'excluait pas » un certain accent de mâle liberté. « Les conventions, représenta » le marquis de Beauvau, étaient des chaînes respectables qui liaient » les souverains comme les autres hommes; et toute la puissance de » Charles ne pouvait le dispenser de remplir à la lettre les engage- » ments contractés avec ses créanciers. Réduire les intérêts de leurs » contrats, ce serait évidemment abuser de leur bonne foi, et détruire » toute confiance entre le prince et les particuliers.... La prochaine » assemblée des assises ne consentirait jamais à un règlement sem- » blable.... » Il finit en disant que, « comme il était sûr de n'être » pas désavoué par les anciens chevaliers, il offrait en leur nom de » remettre dans les coffres du duc tout l'argent qui pouvait lui re- » venir de cette réduction, et qu'il allait se cotiser pour donner » l'exemple aux autres. » Le comte de Salm alla plus loin encore : » après avoir approuvé les offres du marquis de Beauvau, il affirma « qu'aux prochaines assises, plutôt que de donner son adhésion à la » réduction proposée, il prendrait les armes pour maintenir la foi » publique et l'honneur de son souverain. » Charles III était digne » qu'on lui adressât ces sincères avis, et la preuve qu'il en donna » fut de les suivre. Sans en vouloir à ceux qui lui avaient si réso- » lûment parlé, il répondit que l'expédient en question lui avait, » après réflexion, paru à lui-même illégitime. Il assura les cheva- » liers que, sans avoir recours à leur générosité, il espérait pouvoir, » avant peu, avec de l'ordre et de l'économie, trouver moyen d'ac- » quitter ses dettes sans les faire payer à son peuple; et, ce qui » vaut mieux encore, il tint sa promesse. »

Aussi les liens les plus étroits s'étaient-ils établis entre les Lorrains et leur dynastie; et lorsque vint l'heure des sacrifices, ce petit peuple, dans l'histoire duquel on ne peut pas citer une seule révolte de la noblesse ou du peuple, puisa, dans son amour pour ses souverains et son attachement à ses institutions, une énergie de résistance qui étonna Richelieu et Louis XIV.

A. DE METZ-NOBLAT.

PEUPLES TRIBUTAIRES DE LA RUSSIE.

LES TARTARES.

Les rues de Saint-Pétersbourg et de Moscou, les grandes foires des villes et les marchés des bourgades offrent un spectacle qui est de nature à donner une satisfaction profonde aux Russes qui connaissent leur histoire. Voyez ces hommes à tête rasée et coiffés d'une étroite calotte de soie qui passent avec précaution un paquet sous le bras, qui semblent s'excuser d'être, ou qui vous offrent avec d'humbles et amorçantes paroles leurs soieries chinoises, leurs bijoux circassiens, leurs cosmétiques grecs : ce sont les anciens conquérants du pays, les fils de ceux que Gengis-Khan jeta sur l'empire affaibli de Vladimir-l'Apôtre, les restes de la *Horde-Dorée*, les Tartares, en un mot. De dominateurs de la Russie, les Tartares en sont devenus les vassaux, et ils n'y forment même pas un peuple.

En effet, ce nom collectif de Tartares ne désigne plus, en Russie, que les débris des nations asiatiques qui, du XIIIe au XIVe siècle, dominèrent sur les Slaves orientaux, et qui, vaincus dans les champs qu'ils avaient conquis, y laissèrent, en se retirant, une portion de leurs tribus. Sous cette dénomination vague et peu ethnographique, on comprend, outre les *Tartares* proprement dits qui habitent la Crimée, et les gouvernements de Perm, d'Orembourg, de Tobolsk et de Tomsk, — les *Kalmouks* qui campent dans les grandes steppes d'Astrakan et du Caucase ; — les *Kirghis* qui errent sur les fron-

tières méridionales et occidentales de la Sibérie ; — les *Baschkirs* répandus le long de l'Oural, et une foule d'autres peuplades moins importantes qui, si elles ne sortent pas de la même souche, ont au moins de commun l'ensemble des traits et de grandes ressemblances de mœurs. Toutes montrent pour l'agriculture et les arts un éloignement prononcé, et ont pour la vie nomade un goût que l'attrait de la civilisation n'a pu vaincre. L'appât de l'argent en a seul attaché quelques-unes au commerce. Le reste vit dans la sauvage liberté du désert, sans autre richesse que d'immenses troupeaux, sans logements que des tentes, sans autre occupation que la pêche et la chasse des abeilles et des bêtes fauves.

De ces masses barbares, les unes occupent, dans le centre même de l'Empire, une région circonscrite ; les autres flottent aux frontières sur les limites ds l'Asie, dans des espaces sans bornes, où elles forment à la Russie comme une barrière mobile et pourtant puissante.

La Russie a le secret de la barbarie orientale ; elle seule la comprend et sait l'exploiter. Quel parti n'a-t-elle pas tiré des Cosaques qui font faction pour elle à l'entrée de tous ses déserts, et qui, dans ses expéditions, sont devenus les indispensables auxiliaires de ses armées ? Les hordes tartares ne lui offraient pas absolument les mêmes ressources. Leur caractère assez peu disciplinable ne permettait guère de les organiser militairement. Aussi, n'est-ce pas des soldats qu'en général leur a demandés la Russie, en retour de son protectorat. Quelques-unes lui en fournissent et même d'excellents, mais c'est l'exception. La plupart lui servent de mur et de rempart contre les Empires voisins. Les peuplades tartares occupent, en attendant que le mouvement croissant de la population russe y porte de meilleurs colons, des régions inexploitées, qu'il importe à la Russie de ne pas laisser envahir par d'autres. C'est là leur rôle, au moins provisoirement, et ce rôle leur donne une réelle importance.

I.

Les Tartares, dont le nom plus historique sert de désignation commune à ces populations, n'y occupent numériquement qu'une

place secondaire [1] ; c'est un peuple déchu à tous égards. Jadis les Tartares avaient une noblesse énergique et fière; il n'en reste plus de trace que chez ceux qui habitent au fond de la Sibérie, sur les bords de l'Obi et du Iénisseï. Là, le titre de *Mourza*, soutenu par une dignité relative de vêtements et de mœurs, distingue de la foule certaines familles antiques. Partout ailleurs, ces vestiges d'un passé glorieux ont disparu ; il n'y a plus d'aristocratie, l'égalité règne, mais c'est l'égalité dans l'abaissement. Dans le siècle dernier, les Tartares de Russie avaient encore conservé quelques-uns des chants historiques qui célébraient les exploits et les conquêtes de leurs aïeux : ils n'en savent plus un mot aujourd'hui. La dégradation morale a fait chez eux de rapides progrès. Ils n'ont plus d'activité d'aucune sorte, ni d'esprit, ni de corps. Les hommes sont atteints d'une incurable paresse, et le peu de travaux qui se font chez eux sont exécutés par les femmes. La vue de l'or n'est pas même toujours capable de les tirer de leur torpeur. Voici ce que raconte de cette incroyable fainéantise le journal de voyage d'un officier russe : « J'allais de Symphéropol à Précop, par la grande route du Nord. A douze verstes au-delà d'Aïbar, ma kibitka se rompit et j'eus grand'peine à la conduire jusqu'à un groupe de méchantes cabanes, où j'espérais trouver quelque aide ou quelque ressource pour la réparer. En avançant, je vis huit ou dix gaillards couchés en rond et abrités contre le soleil par leurs manteaux de feutre.

» — Vous êtes de braves gens, leur dis-je, venez m'aider à raccommoder ma voiture qui s'est brisée.

» Ils levèrent la tête, mais ne répondirent rien et ne firent pas un mouvement de plus. Je réitérai mon appel à leur obligeance. L'un d'eux se mit sur son séant, et me dit, en mauvais russe, qu'ils étaient de pauvres gens et n'avaient pas de quoi réparer ma voiture. Je cherchai, en effet, dans leurs misérables huttes et aux alentours, et ne rencontrai ni un morceau de bois de quelque valeur, ni une corde, ni un clou. En fait d'instruments, ils n'avaient que les grossiers couteaux fichés dans une gaîne à leur ceinture.

» — Eh bien ! dis-je, qui de vous veut courir à Aïbar me chercher un charron? voilà un rouble d'argent (4 fr.) pour lui.

» Et en même temps je fis briller la pièce d'argent à leurs re-

[1] Balbi nie l'existence, en Russie, des Tartares purs; mais nous préférons suivre sur ce point l'opinion des ethnographes russes, plus compétents.

gards. Tous les yeux s'animèrent, mais pour un instant seulement. Ils regardèrent le soleil qui était haut, et répondirent :

» — *Slichkom jarkoë !* (il fait trop chaud). Je doublai la somme et la montrai. Deux roubles ! c'était pour ces misérables un trésor. La vue des deux pièces blanches les chatouilla ; mais la paresse l'emporta sur la cupidité, et tous répondirent encore : — *Slichkom iarkoë* (il fait trop chaud !)

» — Gredins ! m'écriai-je d'un ton de colère, en leur jetant une demi-impériale d'or, ceci vous décidera-t-il ?...

» Fut-ce l'aspect de l'or, ou le ton de mes paroles ? Je ne sais ; mais tous se levèrent. L'un d'eux se jeta sur la pièce, la ramassa et prit sa course vers Aïbar. L'émulation les saisit alors et tous voulurent faire la commission. Il y eut entre eux un instant de dispute, et, en définitive, j'eus deux émissaires, au lieu d'un, qui firent prestement le trajet d'aller et de revenir. »

L'officier auquel nous empruntons cette anecdote, la termine par une réflexion qui a du sens sous sa forme légère : « Ce ne sont pas les membres qui manquent à ces lurons, dit-il, mais le motif de les exercer. » Rien n'est plus vrai ; les Tartares de Russie sont découragés ; séparés des indigènes par la religion, la langue, la législation, les mœurs ; courbés sous le souvenir de leurs défaites dans le passé, sans espérance pour l'avenir, ils vivent pour vivre, dans une indifférence sans grandeur et sans poésie. Le plus grand nombre est rentré dans la vie nomade ; leurs troupeaux et les produits bruts et presque tout primitifs qu'ils en tirent constituent exclusivement leur richesse. De la laine de leurs brebis, ils font du feutre et des draps grossiers ; le lait de leurs cavales, préparé par une fermentation particulière, leur fournit une boisson pétillante, saine et d'une agréable saveur, — la *koumuis* qui les enivre comme le vin : — celui de leurs vaches, fermenté et mêlé à de l'eau, leur procure une autre liqueur également recherchée et qui fait leurs délices dans les grandes chaleurs. Quant au thé, dont ils font aussi une grande consommation, ce n'est pas pour eux un breuvage, c'est un mets qu'ils mangent à l'état de potage et cuit avec du sel et du beurre. L'usage du pain leur est généralement inconnu ; les fromages durcis qu'ils appellent *Bechliakis*, le riz et le sarrasin leur en tiennent lieu.

Tout ce qui précède doit s'entendre des Tartares nomades et principalement des Nogaïs. Ceux ci n'ont d'autres habitations que des tentes qu'ils transportent, de pâturages en pâturages, à la suite de

leurs troupeaux. Toutefois il en est qui ont des demeures fixes, et leurs habitations réunies forment de véritables villages. Tels sont ceux des gouvernements de Simbirsk et de Kazan, qui font un peu d'agriculture; tels surtout ceux de Riazan, population à part, intelligente, active, qui a confisqué presque tout le commerce de l'Asie.

L'exemple de ces derniers montre ce qu'on pourrait tirer encore de la race tartare, si on essayait de la relever. Les écoles que le gouvernement à fondées chez les Tartares sédentaires, ont presque toutes réussi, et il est peu d'enfants dans les villages où elles ont été établies qui ne sachent lire et écrire. Ces écoles sont, ce que de pareils établissements devraient être partout dans les campagnes, l'affaire des ministres du culte. Chez les Tartares, c'est le Mollah lui-même qui est instituteur, et la classe se fait chez lui. Sa maison est un pensionnat, car les élèves y sont à demeure, dans de grandes salles où ils étudient, mangent et dorment à une place désignée qu'ils ne quittent qu'à la fin de leurs études. La rétribution ne se paie pas en argent, mais en nature. La construction et l'entretien des bâtiments ne sont pas à la charge du village. Chez les Tartares, les écoles et les mosquées sont des fondations pieuses, qu'on se transmet dans les familles ou qu'on se lègue, entre amis, comme une bonne œuvre à continuer. Et ces créations, il faut le dire à l'honneur de ces peuples, ne tombent jamais en déshérence.

Sous le rapport militaire, les Tartares se retrouveraient peut-être encore ce qu'ils ont été jadis, si la Russie leur donnait des armes. « Dans les dernières campagnes contre les Turcs, dit M. Pavlovsky, nous les avions organisés en escadrons, à la façon des Cosaques, et ils se montrèrent singulièrement habiles et audacieux dans la guerre de partisans dont on les avait chargés[1]. »

Peut-être sont-ce ces dispositions aux entreprises hardies qui ont détourné la Russie de faire une nouvelle expérience de leur capacité militaire.

II.

Elle a agi différemment avec une autre tribu de Tartares, les *Kirghis*, qu'elle a organisés militairement comme les Cosaques, et dont

[1] *Obchaïa geographia.*

elle ne tire pas moins de services. Les Kirghis habitaient autrefois dans les vallées de l'Altaï, aux sources du fleuve Ienisseï ; mais ils ont été transportés dans les steppes occidentales de la Sibérie, qu'ils occupent encore aujourd'hui. Ils sont divisés en trois hordes, qui portent le nom de petite, de moyenne et de grande. Cette dernière ne mérite guère aujourd'hui ce nom, car c'est la moins nombreuse. La plus importante et la mieux connue de toutes est la moyenne, dont presque tous les membres passèrent, en 1801, dans les steppes du gouvernement d'Astrakan, où le gouvernement l'établit au milieu de fertiles pâturages, entre l'Oural et le Volga. On l'appelle aujourd'hui la *horde intérieure*. Elle se partage en trois tribus qui ont chacune leur genre de vie et leurs attributions particulières, — la tribu des *Baïlis*, celle des *Alimoulines* et celle des *Sémirodes*. Sorties originairement de trois frères, elles conservent entre elles l'ordre hiérarchique de la famille primitive. La tribu Alimouline, comme descendant de l'aîné, a la primauté et la prééminence dans les assemblées générales. Comme issue du second, la tribu des Baïlis a la spécialité du commerce et se charge de la conduite des caravanes qui se rendent de la Russie à Boukhara et à Khiva. Le service militaire est dévolu à la troisième qui fournit à la Russie des cavaliers infatigables et des éclaireurs aussi intelligents que les Cosaques. En temps de paix, ces cavaliers reçoivent une solde ; en campagne, ils ne sont point payés et vivent aux dépens de l'ennemi. Or, pour ces pillards, l'ennemi est toujours celui chez qui il y a quelque chose à prendre. Leur religion est l'islamisme dont les pratiques ne les gênent pas autrement ; car, pour s'acquitter de leurs prières, qui dans leur culte reviennent très-fréquemment, ils les font écrire sur des bandelettes qu'ils attachent à des perches plantées devant leurs tentes, du côté de l'Orient, et laissent au vent qui les agite le soin de les porter au ciel. Quoique rusés et perfides, ils sont fidèles à leur parole et d'une grande exactitude dans les conventions. L'hospitalité est pour eux un devoir sacré ; leur hôte est inviolable pour eux, mais seulement pendant qu'il est sur le territoire de leur *aoul*. Malheur à lui s'il est rencontré ailleurs par celui qui l'a hébergé sous sa tente ! Le titre d'hôte n'y fera rien, et l'étranger sera dépouillé jusqu'à la peau. Soit appréhension, soit espoir du pillage, le Kirghis ne sort jamais sans être armé jusqu'aux dents, d'un arc, d'un fusil, d'une pique et de son terrible *tchakan*, sorte de hache à long manche, qu'il manie avec une formidable adresse et qu'il lance du haut de son cheval avec une rare précision.

Quoique, par un accord tacite et traditionnel, les trois tribus des Kirghis aient leurs attributions respectives, elles ont un gouvernement distinct. Le chef de ce gouvernement porte le nom de *sultan-gouverneur*, et est électif. Sans avoir d'aristocratie proprement dite, les Kirghis ont des familles notables qui, de toute antiquité, sont en possession du respect public. Elles ne se distinguent au surplus que par la richesse et la couleur de leurs tentes. Ces tentes sont mobiles et élevées sur des roues, afin de pouvoir être plus aisément transportées. Celles des pauvres sont simplement couvertes de nattes en paille. Les riches les revêtent à l'intérieur et à l'extérieur de plaques de feutre fabriqué avec du poil de chameau et parfaitement impénétrables à la pluie. Le gris est la couleur ordinaire de ces tentes : le sultan-gouverneur et les familles notables ont seuls droit à la couleur rouge. L'usage des armoiries, très-commun et très-ancien en Orient, d'où nous l'avons tiré, a existé jusqu'à ces derniers temps chez les Kirghis; mais ils commencent à l'abandonner.

Il est difficile de rien prévoir sur l'avenir de ce peuple qui, du reste, n'est pas numériquement très-considérable, puisque, d'après les derniers recensements, la population mâle ne s'élevait, dans les trois hordes soumises à la Russie (la grande horde ne l'est pas), qu'à 316,000 âmes. L'importance des Kirghis vient de leur caractère exceptionnellement disciplinable, de leur vive intelligence de la guerre et de la position qu'ils occupent sur le globe. Ils touchent aux deux empires de Perse et de Chine, dans les révolutions desquels la Russie pourra, un jour, grâce à eux, intervenir puissamment. Que le protectorat moscovite continue à s'étendre comme il n'a cessé de le faire depuis 1731, époque de la réunion de la petite et de la moyenne horde des Kirghis, et bientôt la Tartarie indépendante sera effacée de la carte, et la Russie confinera, sans intermédiaire, sur toute la ligne du nord et de l'ouest, avec deux États vermoulus et prêts, en tombant, à céder leur rôle à qui voudra le prendre. Or, à cet égard, on ne peut douter de la bonne volonté de la Russie.

III.

L'instinct militaire, les habitudes belliqueuses, le goût des aventures et des entreprises hardies forment aussi le caractère principal des *Baschkirs*, autre rameau de la race tartare soumis à la Russie.

La population des Baschkirs était, au commencement du XVIe siècle, sous la dépendance des Tsars de la Sibérie et de Kazan. Mais gagnés par les émissaires d'Ivan IV, ils passèrent en 1556 sous le protectorat de la Russie, qui les distribua le long de la rivière Blanche, de l'Ika et de la Sakreara, dans les vallées et les plaines de l'Oural. Elle ne leur imposa qu'un léger tribut de 25 kopecs, en retour duquel ils recevaient gratuitement de l'État une quantité déterminée de sel. Cet impôt fut même supprimé plus tard, quand la Russie demanda le service militaire aux Baschkirs. Les Baschkirs ne s'en montrèrent pas plus attachés à leur nouveau suzerain ; leur humeur insubordonnée ne s'accommoda pas de la régularité qu'on voulut mettre dans leur vie. Ils se soulevèrent plusieurs fois, notamment en 1676, sous le règne d'Alexis-Mikhaïlovitch, et, durant trois ans, ils ravagèrent le gouvernement de Kazan et firent de nombreux prisonniers qu'ils vendaient sur les frontières de la Chine. Le gouvernement était trop occupé pour les punir : il leur pardonna. Nouvelle révolte en 1707, mais plus formidable cette fois, car les Baschkirs entraînèrent dans leur soulèvement les populations auprès desquelles ils étaient établis, Tartares, Tchéremisses, Metschériaks. Ils portèrent le fer et le feu jusque sous les murs de Kazan et ne rentrèrent dans l'ordre que sur la promesse formelle d'un pardon général. Cependant le gouvernement prenait des mesures efficaces pour les contenir ; des forteresses s'élevaient partout sur leurs confins. Les Baschkirs en comprirent le but et firent un effort désespéré. Cette troisième révolte dura sept ans. Les insurgés, encouragés par l'indulgence qu'avait autrefois montrée la Russie, luttèrent jusqu'à la fin dans l'attente d'un nouveau pardon. Mais cette fois ils avaient affaire à un gouvernement fort et résolu à empêcher le retour de pareilles tentatives. La vengeance fut sévère. Trente mille Baschkirs périrent

tant dans les combats que dans les supplices, et leurs femmes et leurs enfants furent donnés à qui voulut les prendre ; l'impôt fut rétabli, et le sel ne leur fut plus distribué qu'à Orembourg. On enleva aux tribus révoltées leurs terres pour les donner aux tribus restées fidèles ; mais cette mesure d'une exécution difficile amena de nouveaux troubles.

En 1755, près de 10,000 hommes se levèrent à la voix d'une sorte de prophète appelé Matirscha-Moullah, qui leur promettait de les conduire à la terre promise, et, à sa suite, ils s'enfoncèrent dans le désert, où ils furent anéantis par les Kirghis. Les Kirghis, en effet, étaient dès lors les limiers de la Russie contre les tribus du désert. Le général Néplouieff, qui imagina, le premier, de lancer ces brigands contre les Baschkirs, trouva le moyen le plus infaillible de prévenir l'insurrection des uns et des autres. Affaiblis par leurs combats incessants, ces deux peuples ne purent prendre qu'une faible part à la révolte de Pougatscheff, qui ébranla, en 1773, toutes les populations des steppes.

Depuis les faibles tentatives qu'ils firent, en ce moment suprême, pour s'arracher à la domination russe, les Baschkirs sont restés paisibles. Longtemps vassaux rebelles et indisciplinés, aujourd'hui sujets attachés et soumis, ils gardent avec un zèle jaloux les frontières où ils sont établis, et fournissent aux armées régulières des corps d'éclaireurs d'un mérite égal aux Cosaques. Depuis 1834, la Russie les a affranchis de tout tribut, sauf une capitation de quatre-vingts kopecs (75 centimes), destinés au service de la poste dans ces lointaines régions. Le gouvernement leur afferme ou leur vend à bas prix des terres où ils entretiennent d'immenses troupeaux, et où depuis quelques années ont commencé des cultures pleines d'avenir. C'est en effet une contrée généreusement dotée par la nature, que le pays des Baschkirs. Le climat est sain et agréable, quoique rigoureux. L'hiver y est froid et dure sept mois; mais, en revanche, les saisons s'y succèdent sans aucune de ces transitions qui les gâtent ailleurs. Le printemps y est instantané, et les chaleurs vives, mais courtes, de l'été, font place à un automne long et délicieux. Les rivières et les lacs sont pleins de poissons, le gibier abonde dans les forêts, et le sol renferme des minéraux précieux à peine recouverts d'une légère couche de sable. L'or s'y rencontre fréquemment à l'état natif, et naguère des pâtres en trouvèrent sous leurs pas des morceaux énormes, dont l'un pesait 288 onces et 3 grains. Ces ri-

chesses de toutes sortes sont encore à peu près inexploitées. C'est un trésor réservé aux successeurs de l'empereur Nicolas, et que, en attendant, les Baschkirs leur gardent comme les dragons des Hespérides.

Cette population est moins laide que les autres populations de la même race. Les Baschkirs sont de taille moyenne, mais fortement charpentés ; ils ont le visage rond, les yeux bruns, la bouche et le nez généralement petit. Une seule chose les défigure, c'est la longueur de leurs oreilles, qui forment aux deux côtés de leur tête des appendices charnus du plus désagréable effet. Les femmes, chez qui, grâce à leur chevelure, le débordement du cornet acoustique est moins visible, seraient véritablement jolies, si la petite vérole ne ravageait si souvent leurs traits. Le gouvernement a essayé, mais sans succès, d'introduire chez les Baschkirs l'usage de la vaccine; la seule médecine à laquelle ces barbares aient foi est celle de leurs magiciens, dont les recettes traditionnelles ne perdent pas plus de leur autorité, pour être souvent en défaut, que ne le font chez nous, pour leur insuccès, les doctes prescriptions de nos médecins.

— Si vos médecins pouvaient guérir de la vieillesse et de la mort, je croirais à leur supériorité sur les nôtres, disait un chef de tribu au gouverneur d'Orembourg; mais vous vieillissez et mourez, malgré leur science, aussi bien que de simples Baschkirs.

C'est par des arguments de ce genre qu'ils éludent habituellement les instructions qu'on leur donne, et échappent aux sollicitations des agents chargés d'introduire parmi eux quelque amélioration matérielle. Sous ce rapport, les Baschkirs sont restés rebelles; ils mangent, se vêtent et se logent comme au premier jour de leur établissement en Russie. L'usage du pain, qui caractérise essentiellement les peuples civilisés, leur est complétement étranger; les fromages durcis en façon de briques leur en tiennent lieu. Ces fromages, qu'ils parviennent à dessécher au point d'en faire un biscuit inaltérable, sont d'un transport et d'une conservation faciles. Détrempés à différents degrés dans de l'eau ou du lait, ils forment la base d'une foule de mets où le thé, le millet et le sarrasin entrent comme accessoires, et qui ne manquent ni de saveur ni de qualités nutritives. Dans leur manière de se loger, les Baschkirs ont plus d'entente et de recherche que les Kirghis. A proprement parler, ils ne sont point nomades ; si l'été ils suivent leurs troupeaux dans les bois et les hautes vallées de l'Oural, l'hiver ils descendent dans la plaine et rentrent dans leurs chaumières. Ces

chaumières solides et décorées de quelques ornements extérieurs, n'ont qu'une porte et une ouverture dans le toit par où passent le jour et la fumée. C'est là, autour d'un grand feu, que les femmes préparent les conserves alimentaires qui seront emportées aux pacages d'été et confectionnent les vêtements de leur famille.

La matière de ces vêtements est la soie et le nankin de la Chine et des draps grossiers de fabrique domestique. Pour les hommes, l'habit est uniforme; c'est un grand kaftan de laine, de nankin ou de soie, selon la fortune; plus une pelisse de mouton pour l'hiver, et, en toute saison, un grand bonnet pointu et droit entouré de fourrure par le bas. Plus varié, plus orné et plus coquet, est le costume des femmes. La soie, le nankin et la toile en font la matière principale, mais la forme se modifie selon les localités, et les ornements selon le goût et les ressources des personnes. La partie sur laquelle s'exerce principalement la coquetterie féminine, est la coiffure. Habituellement, c'est un haut bonnet brodé en soie de couleurs vives et relevées de paillettes, de perles et de corail; on l'appelle *kachbad*. Le bonnet des grands jours est le *kaliabach*. Ce n'est ni plus ni moins qu'un casque couvert de plaques d'argent et d'or en forme d'écailles, auquel pend une longue queue qui descend jusqu'aux talons. Une semblable coiffure ne peut jamais coûter moins de cent roubles et va souvent à mille. Le kachbad et le kaliabach sont la parure des femmes mariées; les filles n'ont que celle que la nature leur a donnée dans leurs cheveux, et ce n'est pas la moins gracieuse.

Les Baschkirs sont des écuyers brillants et pleins d'imagination, comme les Arabes de l'Algérie. Ils ne se bornent pas à être solides en selle, comme les Cosaques et les Kirghis, et à former leurs chevaux aux longues courses; ils s'exercent aux voltiges les plus hardies et dressent leurs chevaux aux manœuvres les plus compliquées. Leurs *fantasias* ne le cèdent en rien à celles de nos tributaires d'Afrique. C'est dans les steppes un divertissement très-goûté, un spectacle très-recherché, que ces poétiques évolutions de la cavalerie des Baschkirs. Il s'y fait là des renommées aussi jalousées que jadis à Olympie et qui ont aussi leurs Pindares. Malheureusement les chants des poètes baschkirs ne sont jamais confiés qu'à la mémoire, attendu que pas un d'eux ne sait écrire.

En effet, l'ignorance est grande chez ce peuple, et l'on n'y trouve quelques éléments d'instruction que chez les ministres du culte. Les Baschkirs professent l'islamisme, mais avec un mélange de ri-

tes et de superstitions païennes provenant de leur ancienne idolâtrie. C'est toujours un peuple pieux et fidèle aux pratiques de sa religion. Le clergé y est considéré et ne manque pas d'un certain mérite relatif. Il n'exerce guère ses fonctions qu'en hiver, quand la population est revenue des pâturages; en été les Moullahs restent seuls au village avec les vieillards et les enfants hors d'état de suivre les troupeaux. Ils habitent près des mosquées, qui ne sont que des cabanes comme les autres maisons et ne s'en distinguent que par leur grandeur et leurs minarets. Pour tout ce qui tient à la religion, le clergé baschkir relève du Muphti tartare établi à Oupha, siége du Directoire religieux de toutes les tribus mahométanes de l'empire de Russie.

IV.

Les *Kalmouks,* que nous rangeons avec les géographes russes parmi les hordes de race tartare, ne sont point mahométans; leur religion est le Lamisme. Ce qu'il y a de Kalmouks en Russie n'est, du reste, qu'un débris; le gros de la nation est en Chine. Jadis les Kalmouks formaient une horde redoutable composée de quatre tribus et qui ne reconnaissait la domination d'aucune des grandes puissances de l'Asie. Longtemps ils restèrent ainsi dans une indépendance plus ou moins complète. Mais, au XVIIe siècle, ils furent obligés de se mettre sous le patronage de la Russie, pour se soustraire aux Chinois. Bientôt ils s'en repentirent; les exactions de l'administration russe leur parurent tellement intolérables, que, en 1771, au cœur de l'hiver, ils abandonnèrent au nombre de 500,000 hommes, femmes et enfants, les terres qui leur avaient été données sur les bords du Volga, et se dirigèrent avec leurs troupeaux vers les provinces occidentales de la Chine. Ils n'y arrivèrent qu'après six mois de fatigues et de combats incessants qui avaient diminué leur population de plus de moitié. Quinze mille familles qui campaient sur la rive droite du Volga, dont les eaux n'étaient pas encore gelées, ne purent suivre le reste de la nation. Ce sont les descendants de ceux-ci qui peuplent aujourd'hui les steppes des gouvernements d'Astrakan et de Simbirsks et la province du Don qu'animent seuls leurs nombreux troupeaux.

Ces troupeaux, qui font à peu près toute leur richesse, ne quit-

tent jamais les champs et vivent toujours en plein air. Ils se composent de bêtes à cornes, de moutons et de chameaux. En été les Kalmouks les suivent dans les grandes vallées où les courants d'eau entretiennent la verdure, et campent à leur suite sous des tentes légères recouvertes de feutre ou de peaux de chèvre, qu'on peut monter et démonter en un instant. En hiver, ils les rassemblent autour des sources où sont généralement établis leurs *Ouloussi*, groupes de cabanes placées de distance en distance et dont la réunion forme parfois des villages de 150 kilomètres de rayon. Les troupeaux n'étant jamais hébergés, les Kalmouks ne font jamais de provisions pour les nourrir dans la saison rigoureuse. C'est aux animaux à pourvoir à leur existence. Quand la neige couvre la terre, on les chasse sur les hauteurs où elle est moins profonde. Les bœufs et les vaches passent les premiers, et, grattant de leurs cornes et de leurs pieds le sol, découvrent le gazon flétri dont ils prennent la sommité. Suivent les chevaux, qui l'attaquent de plus près. Les brebis viennent ensuite et ne laissent rien. Les chameaux, qui font l'arrière-garde de cette invasion de rongeurs, n'ont pour ressource que les derniers rameaux des arbres et les pointes des broussailles, maigre pitance, mais qui suffit à ce sobre et soumis auxiliaire de l'habitant des steppes infertiles. Les pertes de bétail qu'entraîne cet indolent et brutal régime sont énormes, mais le Kalmouk y est indifférent. Nul n'est moins sensible que lui au gain; qu'il ait de quoi se repaître et puisse chanter, danser, galoper en liberté sur un cheval, il n'en demande pas davantage. Sa passion pour la musique est surtout profonde; elle lui fait tout oublier, même la faim. « Je les ai vus, dit M. Grigorieff, tomber d'épuisement au bord d'une fontaine, et, après s'être un peu rafraîchi la gorge et avoir resserré d'un cran leur ceinture, se mettre à chanter en chœur pour étouffer les cris de leurs entrailles. Le remède réussissait à tel point, que les chanteurs une fois lancés ne s'arrêtaient pas court devant l'outre de lait ou le quartier de *bechliaki* (sorte de fromage sec), qui s'était fait attendre tout un jour. » Les instruments dont ils accompagnent leurs chants assez monotones, du reste, sont la *balalaïka* des Slaves, espèce de guitare à long manche et à caisse étroite, et le *iatga*, monocorde à archet, dont ils savent tirer des sons très-variés.

Si la musique est une passion pour les hommes chez les Kalmouks, pour les femmes c'est une fureur qui n'a d'égale que celle de la danse.

Au surplus, danse et musique sont les seuls plaisirs de ces pauvres créatures sur qui retombe tout le poids des travaux industriels et domestiques. Ce sont elles qui préparent la nourriture quotidienne, font les fromages secs qui tiennent lieu de pain, tricotent les bas, filent la laine, tissent le drap, pétrissent le feutre, font leurs bottes et celles de leurs enfants et de leurs maris, et fabriquent au rouet les cordes de crin qui servent de licols aux chevaux ou de câbles pour les tentes. A cela près, elles sont heureuses, car les hommes n'ont guère d'autres vices que leur incurable paresse.

Si l'on jugeait les Kalmouks par leur conformation extérieure, on n'en aurait pas une juste idée. Rien ne semble révéler moins d'intelligence que cette tête plate, ces lèvres épaisses, ces yeux bridés et ce nez aplati. Et pourtant ils ont de la pénétration, de la finesse, et réussissent dans l'étude des lettres et des sciences, quand ils veulent s'en donner la peine. Ils le veulent rarement, c'est vrai, les nobles surtout; mais leurs prêtres prouvent, par l'état avancé de leurs connaissances, la vérité de ce que nous avançons. Ils ont, à Kazan, un séminaire dépendant de l'université de cette ville, où maîtres et élèves ne se montrent pas trop inférieurs en capacité à leurs collègues chrétiens et européens. On sait avec quel art les sectateurs du Grand-Lama ont emprunté au christianisme, en déguisant leur emprunt, ses rites et sa discipline. Or, les Kalmouks sont parmi les plus distingués de ces sectateurs. Un professeur allemand qui avait fréquenté les théologiens kalmouks de Kazan, nous disait un jour que ce qui l'avait surtout frappé en eux, c'était leur subtilité dans la discussion. Avec des idées très-hardies et très-avancées en philosophie, ces théologiens gardent les superstitions les plus grossières.

L'un d'eux avait mal aux nerfs. Un soir qu'il prenait le thé chez lui avec quelques Européens, se sentant plus agacé que d'habitude, il eut recours à *ses dieux*. Ils étaient dans un grand coffre en laque de Chine fermé à clef. Le théologien l'ouvrit doucement; puis, prenant d'une main une clochette d'or, et de l'autre une cassolette de parfums allumés, il fit trois fois le tour du coffre, agitant alternativement sa sonnette et sa cassolette, après quoi il alla se rasseoir.

— Pourquoi sonnez-vous ainsi doucement et à petits coups? demanda l'un des Européens présents ; car, pour le parfum, on comprend que c'est un hommage.

— Je sonne doucement pour les réveiller, sans leur faire mal, dit le théologien, et je brûle autour d'eux un parfum agréable afin de les bien disposer.

Il paraît que, ce soir-là, les dieux kalmouks étaient mal disposés ; car, au bout d'une heure, le théologien sentit ses maux de nerfs le reprendre. Il se leva furieux, ferma brusquement le coffre et frappa dessus à grands coups de bâton en prononçant des interjections terribles et des apostrophes véhémentes.

— Voilà, dit-il en venant se rasseoir tout en sueur, voilà comment il faut en agir avec eux, quand ils y mettent du caprice. Comment donc ! je les ai éveillés avec toutes sortes d'égards, je leur ai offert le meilleur encens, et ils ne me soulagent pas !..... Vous autres, vous ne savez pas vous y prendre avec vos images, voilà pourquoi vous n'obtenez rien. Vous verrez que mes dieux vont s'exécuter.

En effet, il se trouva mieux, dès ce moment ses nerfs se calmèrent et une douce transpiration se répandit sur tout son corps, — phénomène que les Européens eurent l'impiété d'attribuer à l'exercice qu'il venait de faire, mais qu'il regardait, lui, comme le résultat de son énergique façon de prier.

Cette idolâtrie grossière chez un peuple réuni depuis deux siècles à la Russie devrait faire rougir le clergé russe, qui n'a rien tenté pour l'éclairer des lumières du christianisme. Mais ce clergé a-t-il fait davantage pour les Kirghis, les Baschkirs, les Tartares purs, auxquels il est mêlé depuis plus longtemps ? Y a-t-il eu la moindre évangélisation, la prédication la plusindirecte ? Nullement ; dépourvu d'initiative autant que de zèle, et régi par un pouvoir, qui, bien qu'il affecte le contraire, puise ses inspirations ailleurs que dans la foi chrétienne, le clergé russe n'a rien fait pour la conversion des populations infidèles ou païennes réunies depuis deux cents ans à l'Empire. Le gouvernement, qui tient plus à leur soumission qu'à leur salut, n'aurait pas permis à ses prêtres de leur faire entendre, même avec la discrétion que commande la politique, la vérité qu'il professe avec tant d'étalage. Et, comme d'autre part la conduite du clergé russe n'est pas, par elle-même, une prédication bien efficace, et que, la vie des *Moullahs* est, extérieurement au moins, plus digne que celle des *popes*, il en est résulté que, au grand scandale du monde chrétien, l'Evangile est resté sans action sur des peuples que la Providence semblait lui avoir amenés à dessein. L'église *orthodoxe*, comme s'appelle l'église

russe, se vante des acquisitions qu'elle a faites depuis quarante ans, acquisitions qui, à l'en croire, auraient doublé le nombre de ses adhérents[1]. Mais, à les supposer vraies, ces conquêtes sur qui ont-elles été faites ? sur l'islamisme, le lamisme, le paganisme, le fétichisme ? Non ! Sont-elles le fruit des enseignements du clergé ? Sans doute quelques pieux couvents se sont occupés, aux extrémités de l'Asie, des idolâtres parmi lesquels ils vivent ; mais les recrues que la statistique officielle enregistre, ont été faites en Lithuanie, en Pologne, dans les provinces allemandes, sur des protestants affamés et de malheureux Uniates réduits par les promesses ou terrifiés par les menaces du pouvoir. Ces exploits n'ont pas coûté grande fatigue au clergé orthodoxe.

C'est une chose triste de voir un grand Empire chrétien manquer ainsi à son devoir. La Russie, en effet, a auprès des populations de l'Asie une magnifique mission à remplir, c'est de les amener à la civilisation par le christianisme. Nul peuple n'est dans d'aussi avantageuses conditions qu'elle. Sa demi-civilisation la rend plus particulièrement apte à son rôle. Restée à moitié barbare, elle a un côté qui est sympathique à leur barbarie et par lequel elle les attire. Une fois ces peuples admis à partager son existence politique, combien il lui serait facile de les initier à son existence morale ! Un peu de bon exemple, un peu d'équité et de désintéressement suffirait pour cela, même sans prédication formelle. La politique seule devrait, ce semble, inspirer cette conduite ; car il est évident que, devenus chrétiens, les peuples des steppes seraient des sujets plus fidèles, et que les liens qui naissent d'une communauté de religion seraient plus forts que ceux qu'enfante la crainte ou l'intérêt. Tant que l'unité de croyance n'existera pas entre l'Empire russe et les tributaires d'Asie, il n'y aura pas grand fonds à faire sur leur attachement. En tout cas, il ne serait pas prudent de compter sur eux dans une guerre qui, comme celle qui s'ouvre, prendrait l'allure d'une croisade contre l'islamisme. En 1812, les Russes invoquèrent les Kirghis et les Baschkirs contre les *impies* Français. Oseraient-ils aujourd'hui renouveler cet appel contre les *infidèles* musulmans ?

Donc, loin d'être une aide, dans les circonstances présentes, les tributaires tartares pourraient bien être un embarras.

P. Douhaire.

[1] Selon le *Méciatsoslof* (calendrier) de l'Académie des Sciences de Pétersbourg pour 1845, le nombre des *orthodoxes* en Russie était, en 1809, de 28 millions d'âmes ; en 1819, de 32 1/2 ; en 1829, de 38 ; en 1845, de 49 millions.

DU PROGRÈS MATÉRIEL

ET DU RENONCEMENT CHRÉTIEN.

(SUITE ET FIN [1].)

I. **PROFESSION DE FOI DU XIXe SIÈCLE**, par Eugène PELLETAN.
II. **LE RÈGNE SOCIAL DU CHRISTIANISME**, par F. HUET.
III. **DISCOURS D'OUVERTURE DU COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE** au collége de France, prononcé le 15 janvier 1851, par M. Michel CHEVALIER.

IV.

Nous avons dit à la fin de notre premier article comment M. Huet, en prétendant concilier les principes du christianisme avec la doctrine du progrès, détourne de leur véritable sens les dogmes de notre foi sur la déchéance et la réhabilitation. Quelque regrettables que soient les erreurs où s'est laissé entraîner cet honorable écrivain, elles n'offrent pas après tout grand danger : tout le monde y reconnaît le socialisme, et il suffit de ce mot pour faire reculer d'épouvante ceux qui se montrent les plus déterminés, tant qu'il ne s'agit que de nier ou de défigurer

[1] Voir le *Correspondant* du 25 août 1854.

dans les principes la vérité chrétienne. La doctrine du progrès matériel est bien autrement à redouter quand elle se présente, alliant l'esprit de conservation aux apparences du respect envers le christianisme. Sous cette forme elle répond parfaitement à toutes les faiblesses et à toutes les terreurs de ce temps-ci. Ce XIXe siècle, si agité, si tourmenté de misères de toute espèce, s'est fait un idéal de repos dans les satisfactions matérielles, et de grandeur par la richesse, dont aucune déception n'a pu jusqu'ici le détourner. Il se croit toujours au moment de saisir l'objet de ce rêve que lui a légué l'étroite philosophie du siècle précédent. Aussi accueille-t-il avec empressement, de quelque main qu'ils lui viennent, tous les moyens par lesquels il espère atteindre enfin à ce but si ardemment poursuivi. Les événements de ces dernières années ont fait comprendre aux plus hostiles ce que peut le christianisme pour la paix sociale. On sera donc chrétien, pourvu qu'il n'en coûte pas trop de sacrifices, et que le christianisme consente à remplacer le caractère d'austérité que lui avaient imprimé des siècles pauvres et rudes, par une facile condescendance pour la passion du bien-être qui possède aujourd'hui les âmes. M. Michel Chevalier est de tous les écrivains contemporains celui qui représente le mieux cette disposition des esprits. Nous prendrons ses doctrines telles qu'il les a formulées dans le dernier discours d'ouverture de son cours au Collége de France. Laissant de côté les points secondaires qui prêteraient à la critique, nous nous bornerons, pour ne pas abuser de la patience de nos lecteurs, aux passages où se trouvent résumés les principes du christianisme utilitaire que professe l'ancien disciple de Saint-Simon.

M. Chevalier pose d'abord en principe que notre âme ayant pour agent un corps, la religion nous fait une loi de prendre soin de ce corps : « Pour le bien même de notre esprit, nous avons à remplir des conditions matérielles, nous sommes tenus de rechercher certaines satisfactions dont la matière est la base. En un mot, la recherche du bien-être nous est commandée. » M. Chevalier croit trouver dans la conduite de l'Église à l'égard des ordres religieux une preuve que l'enseignement catholique

est conforme à ses doctrines à lui sur le bien-être. Les premiers religieux se vouaient tous à une vie contemplative, extraordinaire par la dureté des privations qu'ils s'imposaient, par les rigueurs auxquelles ils condamnaient leurs corps. Insensiblement l'Église modifia l'existence des ordres religieux : ils ne s'isolèrent plus du monde, ils s'y mêlèrent au contraire et exercèrent une heureuse influence « sur la partie matérielle même de la civilisation, c'est-à-dire sur le bien-être des populations, tout comme sur l'intelligence et la moralité des peuples. » La pratique constante de l'Église à l'égard des beaux-arts prouve *à fortiori*, suivant M. Michel Chevalier, qu'elle a toujours entendu la destinée humaine comme l'entend l'école du progrès matériel. Dans le fait de l'éclatante reconnaissance des beaux-arts par le christianisme, il y a la preuve « que la doctrine chrétienne est bien éloignée de faire abstraction des sens de l'homme, et qu'elle légitime même des jouissances qui dépassent ce qui serait strictement le bien-être[1]. » A ces considérations M. Chevalier ajoute ce qui suit :

J'insiste sur la démonstration de la légitimité du bien-être au point de vue de la morale religieuse, parce que de toutes les manières de l'asseoir c'est la plus solide. On objectera qu'à l'époque où le christianisme se répandait, alors que la foi était dans toute sa ferveur, c'était une pratique recommandée par les chefs de l'Église, et suivie par beaucoup de personnes, de distribuer ses biens aux pauvres; que de tout temps l'Eglise a prêché le renoncement. Ne croyez pourtant pas que ces faits soient la contradiction de ce que j'ai avancé, que la doctrine chrétienne légitime le bien-être.

[1] L'industrialisme abaisse tout. Voilà les sublimes jouissances de l'art mises au niveau du confortable. Cette étrange confusion nous rappelle ce que disait, avec autant de grâce que de justesse, en traitant du progrès dans ce recueil même, un écrivain dont les lettres et la religion pleureront longtemps la perte, Frédéric Ozanam : « Souvent le développement de l'industrie, au lieu de suivre le progrès des esprits, le dépasse, l'arrête, et repousse les sociétés vers la décadence. Les nations opulentes sont rarement capables de ces efforts prodigieux sans lesquels il n'y a ni héroïsme, ni génie. L'art né de la pauvreté périt par la richesse. La Grèce, qui eut des fables pour tout dire, en fit une pour exprimer le mal de notre temps. Le roi Midas changeait en or tout ce qu'il touchait, mais à ce roi aux doigts d'or il poussa des oreilles d'âne. » *Correspondant*, t. XXX, page 272.

Pour bien juger de ce qui se fit lors de la prédication de l'Evangile aux sociétés païennes, il faut se reporter à ce temps-là. Les principes de la religion, précisément parce qu'ils répondent à tous les besoins de la société, se modèlent, dans leurs applications diverses, sur les circonstances des temps. Le christianisme s'annonçait à une société prodigieusement sensuelle ; il eut donc à réagir contre les mœurs sensualistes du siècle qu'il avait à réformer, et la réaction fut ce qu'elle dut être, extrêmement énergique. Ce fut ce qui précipita beaucoup de personnes alors dans les privations de la vie la plus ascétique. Mais regardez qu'on ne disait pas aux riches : Détruisez vos richesses, renversez ou brûlez vos palais, jetez vos trésors dans la mer ; c'est ainsi qu'auraient pu parler des stoïciens dédaigneux du bien être, et drapés solitairement dans leur manteau sans souci pour le prochain. Le langage chrétien était tout autre : Distribuez votre bien aux pauvres, donnez à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif ; efforcez-vous de faire goûter un peu de bien-être à ceux qui en sont privés, car ce sont vos frères qui souffrent. — Le détachement du monde, le renoncement que le christianisme n'a pas cessé de recommander aux hommes, et qu'il leur prêchera toujours, ne doit pas se confondre avec l'amour de la pauvreté. C'est une vertu à l'usage du riche qui veut rester riche comme de celui qui se dépouillerait ; une vertu que peut pratiquer le pauvre même lorsqu'il lutte avec ardeur pour se conquérir un patrimoine à force de travail et d'épargne ; c'est l'empire de soi, c'est ce qui fait que nous sommes toujours supérieurs à notre fortune dans la prospérité, et que l'adversité, au lieu de nous abattre, nous trouve aussi forts qu'elle, non pas impassibles mais résignés, espérant de Dieu, des hommes, et de nous-mêmes, une réparation qui viendra tôt ou tard, dans ce monde ou dans l'autre. Par le renoncement le chrétien reste, selon la définition que je citais tout à l'heure, une intelligence servie par des organes, au lieu de devenir ce que sont trop souvent les personnes sans religion, une intelligence au service d'un organisme sensuel. Voilà, Messieurs, ce qu'est le renoncement chrétien ; ce n'est rien de plus, rien de moins. Et entendu ainsi il n'est pas déjà d'une pratique si facile.

Tous ceux qui ont quelque connaissance des doctrines de l'école économique reconnaîtront ici, du premier coup d'œil, le sensualisme mesuré et de bonne compagnie dont se piquent les adeptes de cette école. Toutefois l'auteur a mis dans l'expression de sa pensée tant de précautions, que des lecteurs inexpérimentés pourraient s'y laisser tromper, si M. Chevalier n'avait pris soin de nous donner lui-même, dans le compte-rendu du livre de M. Pelletan, le commentaire des paroles prononcées au Collége de France. Après ce commentaire, M. Michel Chevalier aura beau vanter les vertus chrétiennes, il aura beau répéter

que « chacun est tenu d'observer dans sa conduite personnelle et dans sa vie publique les principes chrétiens, et que hors de là il n'y a point de salut, » nous savons ce que valent ces mots de vertus chrétiennes et de principes chrétiens dans la bouche de l'écrivain qui n'a pas assez d'éloges pour le panthéisme sensuel de M. Pelletan. On reconnaît là une des plus dangereuses illusions de ce siècle, qui se croit chrétien et pieux parce qu'il donne à ses vices et à ses faiblesses les noms des vertus chrétiennes.

On a peine à comprendre que M. Chevalier ait pu confondre deux choses aussi différentes que l'usage des biens matériels en vue de la conservation de la vie, et l'affection à la richesse et aux jouissances qu'elle procure. Tout chrétien sait qu'il est tenu de se dégager de cette affection aux biens temporels, et que s'il lui est permis, et même enjoint, d'user de ces biens pour soutenir sa vie, il faut, suivant les expressions de saint Paul, qu'il en use comme n'en usant pas. Le détachement des jouissances matérielles, le mépris des richesses, a toujours été et sera toujours compris dans la règle de conduite imposée au chrétien. Le renoncement, comme l'entend M. Chevalier, n'est plus que l'art de jouir de la richesse; ce renoncement-là Epicure l'eût accepté. Suivant M. Chevalier, le renoncement tel que le pratiquaient les premiers chrétiens a fait son temps. Il était utile, alors qu'il fallait réagir contre les mœurs d'une société prodigieusement sensuelle; ce n'était qu'un précepte de circonstance, qui ne serait plus de mise aujourd'hui : autre temps, autre morale. On peut hésiter à croire, au premier abord, qu'une pareille doctrine soit celle d'un écrivain qui affiche la prétention d'être chrétien. Elle n'a pourtant rien que de parfaitement conséquent avec les principes hautement professés par M. Chevalier dans l'article du *Journal des Débats* que nous avons cité plus haut. Dans cet article, il reproduit, en le louant beaucoup, le passage suivant de la *profession de foi du dix-neuvième siècle :*

Le doute me disait : Tu veux justifier la civilisation et tu justifies l'injustice; tu amnisties successivement devant l'histoire la caste, l'esclavage, la

glèbe, le servage ; tu approuves successivement le fétichisme, le panthéisme, le polythéisme, le judaïsme, le christianisme; tu as une excuse, ce n'est pas assez, une reconnaissance pour chaque iniquité, pour chaque erreur, que tu reconnais être plus tard une erreur et une iniquité.

A ce doute voici ce que je réponds : Toute question d'histoire est une question d'optique..... Si nous voulons être justes, nous devons dire : Toute forme qui tend à créer un progrès, doit être bénie à l'heure de ce progrès ; toute forme qui, après avoir créé un progrès, disparaît abolie par ce progrès lui-même, est désormais condamnée devant la conscience.

Rien de plus clair : le renoncement, l'amour de la pauvreté, sont désormais condamnés devant la conscience; notre civilisation progressive les a rendus inutiles. « Elle a mis en fuite le spectre gémissant de l'ascétisme, » comme dit M. Pelletan. L'homme a aujourd'hui assez affermi sa personnalité, il est assez maître de lui pour donner carrière à ses instincts matériels, sans compromettre l'essor de ses facultés d'un ordre plus élevé. M. Chevalier se range parmi ces cartésiens qui affirment qu'en disant : *Je pense, donc je suis*, Descartes « a proclamé d'un mot sans réplique la souveraineté de la raison [1]. » Pourquoi l'homme désormais émancipé s'humilierait-il par le renoncement ? Pourquoi s'imposerait-il les abaissements de la pauvreté ? Pourquoi se refuserait-il des jouissances qui ne serviront, sous l'empire de la raison maîtresse d'elle-même, qu'à compléter son être et à accroître la puissance de sa personnalité, en même temps qu'elles embelliront son existence ? C'est dans l'orgueil révolté contre la souveraineté de Dieu, bien plus encore que dans les convoitises des sens, qu'est la source de toutes les doctrines qui avilissent l'homme, tout en prétendant le glorifier. Le chrétien qui se renonce reconnaît devant Dieu sa faiblesse, en même temps qu'il se porte vers lui par l'amour; en s'abaissant il s'élève, en comprimant sa volonté il l'affranchit. Voilà ce que ne comprend pas l'école du progrès. Et c'est faute de le comprendre qu'elle se place toujours hors de la réalité et se met en contradiction perpétuelle avec les conditions naturelles de l'existence et du perfectionnement des sociétés. Quoi !

[1] Article *du Journal des Débats* cité plus haut.

c'est au lendemain du jour où la passion du bien-être a soulevé les pauvres contre les riches; c'est quand les masses sont encore sourdement agitées par les convoitises qui ont remplacé dans leur cœur la résignation et les espérances du chrétien; c'est sous le coup de ces leçons de la Providence, qu'on proclame superflus le renoncement et l'amour de la pauvreté! La vie a-t-elle donc cessé d'être pénible pour le grand nombre? Les misérables n'abondent-ils pas dans ces sociétés si infatuées de leur prétendue domination sur le monde matériel? Comme tous les docteurs du progrès, M. Chevalier parle en termes pompeux de la charité chrétienne. L'histoire du christianisme lui est-elle donc étrangère au point qu'il ignore que c'est l'amour de la pauvreté qui a créé tous ces humbles et héroïques serviteurs des pauvres dont la société réclame aujourd'hui plus que jamais les sublimes dévouements? Mais qu'importe l'histoire à ceux qui vivent des chimères du progrès? Il y a vingt ans, M. Michel Chevalier prêchait la réhabilitation de la chair, avec les conséquences que l'on sait. Depuis, il a passé des utopies socialistes aux utopies conservatrices. Son utopie d'aujourd'hui c'est la conciliation des complaisantes doctrines de Saint-Simon avec le spiritualisme de la doctrine chrétienne. Il attend d'un christianisme de sa façon la réalisation de ses rêves sur l'extension indéfinie du bien-être par les conquêtes de l'industrie.

Le christianisme vrai, celui qui croit à la divinité de Jésus-Christ pauvre et crucifié, comprend tout autrement la destinée humaine. Il sait que depuis six mille ans l'humanité subit l'épreuve de la pauvreté et qu'elle la subira jusqu'au bout. Aussi prêche-t-il aujourd'hui, tout comme au temps de saint Paul, cette folie de la croix, qui a fait le scandale des sages de tous les siècles, et qui tant de fois a sauvé le monde, perdu par la raison des sages.

V.

Faut-il donc que l'homme renonce à tout espoir d'améliorer

sa condition terrestre? Cet idéal de perfection, ce désir du mieux qui vit au fond de nos âmes, n'est-il, en ce qui concerne ce monde, qu'une dérision de la Providence? Telle n'est point notre pensée. Nous nous garderons bien de méconnaître la puissance de perfectionnement qui est un des plus magnifiques attributs de notre nature raisonnable. L'homme a été créé perfectible, non en ce sens qu'il lui soit jamais possible de s'élever au-dessus des conditions de sa vie morale, telles que la faute originelle les a faites, mais en ce sens qu'il peut, par l'effort constant de sa volonté, soutenue de la grâce divine, parvenir à faire de jour en jour un meilleur usage de ses facultés. Et non-seulement les individus sont susceptibles de se perfectionner, mais aussi les sociétés. De génération en génération les lumières s'ajoutent aux lumières, les richesses aux richesses; par le travail continu de l'autorité spirituelle, les principes de la justice pénètrent de plus en plus dans les habitudes, et par suite dans les lois. Les sociétés avancent donc en intelligence, en moralité, en richesse. En ce qui concerne le perfectionnement matériel, qui nous occupe en ce moment plus particulièrement, elles ne sont pas condamnées à l'immobilité dans la misère, il leur est donné de lutter avec succès contre les obstacles que la nature oppose au développement de la richesse. Jamais le christianisme n'a prétendu dénier aux sociétés cette puissance d'amélioration dans les conditions matérielles de leur existence. Mais le perfectionnement dans l'ordre de la richesse qu'admet le christianisme n'a rien de commun avec l'idée, propre à l'école du progrès, d'un mouvement toujours ascendant de l'humanité vers des jouissances matérielles sans limites. Le chrétien ne croit pas, comme le disciple du progrès, au paradis sur la terre; il a toujours présente à l'esprit la malédiction de Dieu sur l'homme coupable : *Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage;* il sait que, jusqu'à son dernier jour, l'humanité accomplira par le travail pénible et la pauvreté l'arrêt de la Providence sur la race d'Adam. Bien loin de placer dans les conquêtes de l'industrie sur la matière la grandeur de l'homme, d'en faire une condition essentielle de son perfectionnement

moral, il met au contraire sa grandeur et sa perfection à s'affranchir de l'attrait séducteur de la richesse, qui le tient courbé vers la terre alors qu'il est fait pour regarder le ciel. Il ne voit dans les biens matériels que des moyens de soutenir une vie dont la fin est toute dans un ordre supérieur. Cette fin, il sait qu'il ne la réalisera que par l'épreuve, et que tout ce qu'il lui est donné de faire au prix d'efforts incessants, c'est de transformer l'épreuve, en substituant l'expiation volontaire du renoncement à l'expiation forcée de la misère. Nous allons tâcher de montrer brièvement quelle place le christianisme fait dans le mouvement social au perfectionnement matériel, et nous croyons qu'il ne nous sera pas difficile d'établir que, dans le principe du renoncement, il met les intérêts matériels au rang qui leur convient et en assure le développement, dans des conditions où ils n'offrent aucun danger pour les progrès de l'humanité dans un ordre plus élevé.

Ce serait se mettre en contradiction avec la nature même de l'homme que de prétendre isoler le perfectionnement matériel de tous les autres objets que poursuit l'activité humaine. Le développement matériel n'est en effet qu'une des faces et un des aspects secondaires du perfectionnement social, qui forme un ensemble dont toutes les parties se tiennent par les relations les plus étroites; c'est à l'aide des progrès accomplis dans une sphère supérieure, par les conquêtes des arts et des sciences, que l'homme multiplie les richesses. Or, les arts et les sciences avancent ou rétrogradent suivant que l'homme fait de sa liberté un bon ou un mauvais emploi. Les succès, dans toutes les voies ouvertes à son activité, seront toujours en raison de l'élévation ou de l'abaissement des caractères, de l'énergie ou de l'affaissement des volontés; il faudra donc toujours, en traitant du perfectionnement social, à quelque point de vue qu'on se place, remonter jusqu'à ces principes premiers qui, par leur action de tous les instants sur la conscience de chacun, décident de la direction que suivra la société tout entière. La question de la destinée humaine, c'est-à-dire de la fin que l'homme doit se proposer dans tous ses actes, domine donc la question du per-

fectionnement social, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral; c'est la question qu'il faut de toute nécessité poser et résoudre avant toutes les autres. L'ordre matériel, en effet, n'existe que pour l'ordre moral; il tire de l'ordre moral sa raison d'être aussi bien que ses conditions de développement; la vie matérielle trouve dans la vie spirituelle son principe et sa règle.

L'homme est-il un être indépendant, ne relevant que de lui seul dans l'accomplissement de sa destinée; participant de la souveraineté de Dieu par sa personnalité qui n'est qu'un des foyers où se concentre la vie divine; mû par l'impulsion de cette vie universelle dont il est en ce monde la manifestation la plus haute, et développant de plus en plus en lui toutes les perfections de l'essence infinie? Ou bien n'est-il qu'un être subordonné, appelé à remplir librement une destinée qui lui est assignée par une puissance supérieure; obligé de se maintenir toujours dans la dépendance absolue de cette puissance qui, en le tirant du néant, lui a donné la loi? Suivant que l'on s'attache à l'une ou à l'autre de ces conceptions sur la nature et sur l'origine de l'homme, on sera ou pour la doctrine du progrès, ou pour la doctrine chrétienne. La première implique la légitimité de tous les penchants de l'homme et leur expansion indéfinie; elle voit l'humanité s'acheminant invinciblement, par une série continue de progrès, vers une grandeur sans limite et un bien-être indéfini. La seconde au contraire, la doctrine chrétienne, soumet l'homme à une loi d'obéissance et de sacrifice. Fait pour le bien, il reste libre de méconnaître sa destinée. Ce n'est que par une lutte incessante contre les entraînements de sa liberté finie, et par conséquent faillible, par un renoncement persévérant à ses penchants désordonnés, à l'attrait qui le porte à se concentrer en lui-même comme en sa fin unique, qu'il parviendra à consommer son union avec Dieu, dernier terme de son amour et source infinie de sa félicité. Le renoncement n'est donc autre chose que l'obéissance par l'amour, et c'est pourquoi il est la loi naturelle de toute créature libre. L'épreuve par le renoncement, telle est la destinée de l'homme sur cette terre.

Les enseignements du christianisme établissent, en effet, que dès le commencement Dieu imposa à l'homme la loi du renoncement. La défense faite à Adam dans le paradis de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, n'est autre chose que l'application de cette loi. C'est un précepte d'obéissance qui embrasse l'homme tout entier, son esprit et ses sens; il faut qu'en respectant cette défense, dont son intelligence ne saisit pas la raison dernière, il humilie son esprit; qu'en s'abstenant de goûter de ce fruit qui était « bon à manger et agréable à la vue, » il réprime l'attrait des sens. Il se rattachera de cette façon à son Créateur par le sacrifice de sa volonté propre; il s'élèvera librement vers lui par l'amour qui implique le sacrifice de l'être aimant à l'être aimé. L'homme ainsi uni à Dieu est dans les conditions naturelles de son existence. Le renoncement qui lui est imposé est une loi douce et toute d'amour qui n'exige de sa part qu'un facile effort de volonté. Aussi longtemps qu'il y reste fidèle, toutes ses facultés constituées dans un harmonieux équilibre, se développent en toute liberté, chacune suivant leur ordre d'importance. Il n'a pas à lutter à chaque instant contre ses sens révoités, et il peut jouir des dons de Dieu dans l'ordre matériel, sans craindre de se détourner par là des joies plus hautes de l'esprit. Mais aussitôt qu'il s'est séparé de Dieu en transgressant son commandement, tout change en lui. Par un effet mystérieux des lois qui gouvernèrent son être moral, l'harmonie est détruite entre ses diverses facultés. En se révoltant par orgueil contre le joug d'amour que Dieu lui imposait, il a introduit la révolte au fond même de son être. Le péché, c'est-à-dire la révolte a passé dans sa nature et se transmet avec elle. La discorde est au plus intime de son âme. Désormais les sens ne pourront plus être contenus que par la violence; le corps ne sera plus comme auparavant le sujet docile de l'âme, mais son esclave ou son maître. L'esprit, enclin à rompre avec Dieu et à chercher en soi-même sa fin, ne pourra se maintenir en union avec la source de sa vie que par des efforts héroïques d'humilité et d'abnégation. La loi de l'épreuve s'est aggravée. La guerre de chaque instant contre un orgueil toujours en ré-

bellion et des convoitises toujours renaissantes, telle est désormais la condition terrestre de l'homme. L'histoire des victoires ou des défaites de la volonté dans cette lutte contre elle-même sera toute l'histoire de l'humanité.

Le renoncement est si bien la loi naturelle de l'homme, qu'à travers tous les égarements de l'idolâtrie, il en conserva toujours l'empreinte. D'où procédaient, en effet, ces austères vertus qui firent la grandeur et la force de Rome en ses beaux temps, si ce n'est du sentiment de la nécessité et de la sainteté du renoncement, vestige de la religion naturelle heureusement conservé dans les races qui constituèrent la Rome primitive? Sans doute l'orgueil et les vues étroites du patriotisme antique égarèrent souvent la vertu romaine, mais elle n'en resta pas moins toujours aussi respectable dans sa source qu'admirable et héroïque dans ses effets. Pourquoi Sparte a-t-elle conservé dans la mémoire du genre humain un nom si illustre, si ce n'est parce que, plus qu'aucun autre peuple de l'antiquité, elle fit du renoncement la règle de ses mœurs? Les économistes croient avoir tout dit sur les Spartiates quand, avec cette légèreté et ce sans façon qui caractérisent l'école épicurienne du XVIIIe siècle, ils affirment que ce n'était qu'un ramassis de brigands pour lesquels les peuples civilisés ne peuvent témoigner assez de mépris. Mais comment se fait-il, s'il en est ainsi, que les beaux génies de l'antiquité aient professé une si haute admiration pour la patrie de Lycurgue? Cette admiration s'explique, lorsque l'on considère qu'au milieu des turpitudes et des cruautés dont sont entachées les lois et les mœurs de Sparte, l'idée de la grandeur de l'homme par le renoncement, de la vertu par le sacrifice, brille d'un éclat qu'elle n'eut jamais ailleurs au même degré dans la civilisation antique. C'est ce que comprenait le plus grand des philosophes chrétiens de notre siècle, le comte de Maistre, quand il disait que Lacédémone est un très-beau point dans l'histoire du monde. Les anciens saluaient dans les Spartiates cet héroïsme du renoncement vers lequel les portait la grandeur naturelle de leur âme, mais dont les éloignait sans cesse la faiblesse d'une volonté corrompue et séparée de Dieu

par les révoltes des sens et de l'esprit. Les Spartiates, tout en s'imposant le joug du renoncement, ne purent échapper à cette domination de l'orgueil et de la sensualité sous laquelle était courbé le monde idolâtre. Dans leurs institutions et dans les traits de leur vie, on retrouve perpétuellement cette confusion du vrai et du faux, du bien et du mal, qui est un des caractères les plus saillants de l'antiquité païenne. Le christianisme seul pouvait introduire la lumière dans ce chaos, replacer toutes choses dans la vérité, et dégager le principe du renoncement des obscurcissements de l'orgueil en le reportant vers Dieu par l'amour et l'humilité. Seul il pouvait restaurer la notion de la vertu par le sacrifice, en l'épurant de tout alliage étranger, et en lui imposant cette juste mesure que l'antiquité connut si peu dans ses mœurs.

Hors du christianisme, jamais cette juste mesure n'a été gardée à l'endroit des intérêts matériels. Tour à tour on a proscrit le développement matériel au nom de la prééminence de l'esprit, ou bien on a étouffé l'esprit sous la prééminence de la matière. Le christianisme, par la manière dont il entend le renoncement, remet toutes choses à leur place et restitue à la vie sociale tous ses éléments de grandeur et de puissance. Par la voix de ses plus illustres interprètes, il a dès le commencement accordé aux biens de la terre l'importance relative qui leur revient. Dans *la Cité de Dieu*, saint Augustin pose les principes qui peuvent nous servir de point de départ dans toutes ces considérations. En parlant de la paix terrestre, qui réside dans les avantages et les biens de la vie temporelle, et qu'il compare avec la paix dans la foi, il s'exprime ainsi : « La famille des hommes vivant de la foi n'use des biens de la terre que comme étrangère, non pour se laisser prendre par eux et détourner du but où elle tend, Dieu même, mais afin d'y trouver un appui qui, loin d'aggraver, allége le fardeau de ce corps périssable, dont l'âme est appesantie[1]. » Plus loin, après avoir rappelé la magnificence des dons de Dieu dans la nature humaine et dans

[1] L. XIX, c. 17.

la nature matérielle, il ajoute : « Et pourtant ce ne sont là que consolations de misérables condamnés, et non récompenses de bienheureux[1]. »

L'homme n'atteint que par l'épreuve le but suprême de sa vie ; c'est par l'épreuve qu'il s'élève à ce degré de perfection morale qui le rend digne de jouir de Dieu même ; rien dans la destinée terrestre de l'homme ne peut s'expliquer et se justifier que par la considération de cette fin absolue. L'homme, chargé du fardeau du corps, est assujetti pour la conservation de sa vie à l'usage des biens matériels. Il y a dans cet usage un attrait en même temps qu'un péril, et c'est ce qui constitue l'épreuve dans l'ordre matériel. Pour tenir son esprit uni à Dieu, qui en est la lumière et la vie, il faut que l'homme renonce aux entraînements qui le portent vers les plaisirs des sens. C'est par là qu'il accomplit dans son corps la loi de dépendance qui rattache toutes les créatures au Créateur. C'est en reconnaissant par les œuvres de mortification le suprême empire de Dieu sur tout son être qu'il s'assurera la liberté de l'âme. Cette liberté, dans l'état de faiblesse où la chute a réduit sa volonté, il faut qu'il l'emporte de vive force. La sagesse purement humaine, l'intérêt bien entendu, sont insuffisants à le lui donner ; c'est un fait que la conscience individuelle et l'histoire du genre humain attestent également. C'est surtout de ces luttes intérieures que le Christ entendait parler quand il disait : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais la guerre. » La paix dans les jouissances matérielles, l'harmonie de toutes les facultés de l'âme, ne sont plus pour l'homme qu'un idéal auquel il ne lui est point permis d'aspirer en ce monde et qu'il n'atteindra que dans l'éternité par la vertu de l'épreuve accomplie dans le temps. Or la guerre de l'esprit contre les sens ne consiste pas seulement à éviter l'abus, mais encore à se retrancher dans les choses indifférentes, afin d'assurer l'absolue domination de l'esprit, rattaché à Dieu par le sacrifice de l'amour, et son complet affranchissement de la servitude de la matière. Ce n'est que

[1] L. XXII, c. 24.

par le renoncement ainsi pratiqué que l'homme pourra user des biens matériels, dont Dieu a fait une condition de son existence et de son développement en ce monde, sans se laisser détourner par eux de la fin où il tend. C'est alors qu'il fera du perfectionnement matériel un auxiliaire du perfectionnement moral, c'est alors qu'il manifestera par sa puissance matérielle sa véritable grandeur, cette grandeur qui ne vient point des sens, mais de l'âme.

Il serait naturel que l'homme, assujetti dans cette vie à l'usage des biens matériels, pût toujours se les procurer sans effort et fût assuré de ne jamais manquer de ce que réclament ses besoins. Dieu, dans l'origine, y avait libéralement pourvu par la fécondité du paradis de délices; l'homme était alors naturellement riche. Depuis la chute il n'obtient qu'à peine le nécessaire au prix d'efforts incessants; il est naturellement pauvre. Le travail pénible est sa loi. Travailler dans l'ordre matériel est non-seulement pour le chrétien chose permise, mais c'est encore chose louable et profitable au salut. La misère en effet est un mal, un châtiment, et jamais le christianisme n'a prétendu qu'elle fût un bien. Elle est souvent un grave obstacle au perfectionnement moral, d'abord par l'ignorance qui est sa compagne presque inséparable, et ensuite par les tentations auxquelles elle expose. La faim est mauvaise conseillère; il faut, pour résister aux coupables suggestions du besoin, une énergie morale que souvent on ne rencontre pas chez ceux dont la misère a obscurci l'esprit et affaibli la volonté. D'ailleurs, dans son état présent, il faut à l'homme, même dans l'ordre moral, des moyens matériels d'action. Aussi les progrès de l'industrie aident-ils incontestablement au perfectionnement moral de l'humanité. Pour n'en prendre qu'un exemple, le plus frappant de tous aujourd'hui, les découvertes industrielles, par lesquelles notre siècle a si prodigieusement accru la rapidité des communications, ne servent-elles pas merveilleusement la propagation du vrai et du bien. Le commerce ouvre la voie aux missionnaires qui portent jusqu'aux extrémités du monde la parole de vie, c'est une remarque qui a été faite bien des fois déjà; et

l'on comprend aujourd'hui mieux que jamais tout ce qu'ajoutent de puissance à la sainte cause de l'unité religieuse ces inventions du génie moderne qui, en affranchissant de plus en plus la transmission de la pensée des conditions matérielles qui l'appesantissent et la retardent, lui donnent dès ce monde quelque chose de l'ubiquité qu'elle ne possède que dans le monde des esprits. Mais tout en reconnaissant au perfectionnement matériel une réelle et légitime part d'influence sur le perfectionnement moral, gardons-nous de l'erreur, si commune aujourd'hui, qui fait du progrès matériel la source première ou au moins une condition essentielle de tout progrès moral. C'est prendre les choses à rebours; la vérité est que de la puissance morale dérive la puissance matérielle. Mais il est vrai qu'à son tour la puissance matérielle ajoute à l'énergie du principe même dont elle procède.

Malheureusement il arrive parfois qu'au lieu d'aider au progrès moral le progrès matériel y met obstacle. Il en sera ainsi toutes les fois que la séduction des richesses accrues par le développement de l'industrie, ôtera aux peuples cette vigueur de l'âme sans laquelle il n'y a ni grandes pensées, ni grandes actions d'aucune sorte. Le christianisme y a pourvu en inspirant aux hommes le détachement des richesses et le renoncement aux jouissances des sens; il déclare légitime l'usage des biens de la terre; il reconnaît le droit qu'a tout homme de les rechercher par les voies de la justice; parfois même, pour ceux sur qui repose l'existence d'une famille, il fait de l'acquisition de ces biens un devoir. Mais il veut que le cœur de l'homme demeure toujours supérieur à toutes les préoccupations de la richesse. Il veut, si le succès se refuse à ses efforts, que, loin de s'en affliger, il remercie la Providence, qui à l'épreuve du travail ajoute l'épreuve plus amère, mais aussi plus méritoire, de la pauvreté; si, au contraire, ses labeurs sont heureux, il lui recommande de se maintenir pauvre en esprit, en se refusant, par mortification, des satisfactions que sa fortune lui permettrait; il veut qu'il n'use de la richesse qu'avec défiance et crainte; qu'il évite tout ce qui témoignerait d'une attache trop sensible

aux biens qui passent, et qu'il se tienne toujours disposé à les quitter sans murmure quand il plaira à Dieu de les lui enlever, ou à s'en dépouiller spontanément pour obéir au précepte de la charité fraternelle ; il veut que le riche, soumis comme tous les hommes à la grande loi de la solidarité dans la chute et dans le châtiment, prenne, par la pauvreté volontaire, sa part de l'expiation imposée au genre humain. L'homme que le christianisme aura mis dans de telles dispositions, au lieu de ne voir dans la richesse qu'un signe de sa grandeur, y verra surtout une des marques de la dépendance et de l'infirmité de sa condition présente. Il ne connaîtra point la passion du bien-être que prêchent les économistes ; il n'apportera point dans la poursuite de la richesse cette âpreté qui fait de la société un champ de bataille où tous les intérêts se livrent incessamment des luttes désespérées; il accomplira avec calme et dignité des travaux dont il attendra la récompense bien plus de Dieu que des joies et des vanités de la richesse. De cette façon le perfectionnement matériel s'accomplira plus lentement sans doute, mais aussi bien plus sûrement, sans que l'homme sacrifie rien de la liberté de son âme et de l'énergie de sa volonté; suivant les belles expressions de saint Augustin : « Bien loin de se laisser prendre par la richesse et détourner par elle de sa fin suprême, il y trouvera un appui qui allégera le fardeau de ce corps périssable dont l'âme est appesantie. »

Ces principes que l'Église catholique maintient avec persévérance depuis dix-huit siècles, par son enseignement et sa discipline, peuvent sembler au premier abord, et ont semblé à beaucoup d'écrivains de notre temps, en contradiction avec le désir du bonheur terrestre inhérent à la nature de l'homme. Cette difficulté cesse d'être sérieuse, lorsqu'on évite de confondre, comme le fait d'ordinaire le sensualisme économique, le bonheur avec le bien-être. C'est étrangement ravaler l'homme que de mettre sa félicité dans les jouissances matérielles, alors même qu'on les recouvre de ce vernis d'élégance et de distinction dont l'école économique ne manque jamais de parer sa morale. L'homme est fait pour le bonheur, rien de plus vrai;

mais ce bonheur ne se trouve ni dans les joies des sens, ni dans les vanités de l'esprit. Le cœur de l'homme est grand et ne peut être rempli que par de grandes choses; son bonheur est dans son union avec Dieu sa fin dernière. Ce bonheur sera parfait dans la vie à venir, pour ceux qui auront su le conquérir par les luttes de la vie présente ; mais, dès ce monde, il est accordé à l'homme de goûter un bonheur relatif dont la condition est la pratique constante du renoncement chrétien. Le calme d'une volonté qui a triomphé d'elle-même et qui, par un libre essor, se porte vers les choses d'en haut, la paix intérieure de l'être qui se sent à sa place dans la création, la supériorité d'une âme que les accidents de la vie ne toucheront jamais assez pour l'abattre, voilà les fruits du renoncement. L'homme y puise une sérénité qui, en s'épanchant de la vie intime à la vie extérieure, marque d'un caractère particulier de joie douce et paisible l'existence des peuples chrétiens. Il n'y a rien là de l'orgueil sauvage du stoïcien qui, se renfermant en lui-même, met sa vertu et son bonheur dans l'impassibilité, et mutile la nature humaine faute d'en pouvoir gouverner les instincts. Dans le renoncement chrétien, au contraire, tout procède de l'amour et de l'humilité, tout tend à l'action, tout aboutit au bonheur par l'expansion régulière des puissances de notre nature. Le bonheur, tel que le renoncement le donne, c'est l'affermissement de l'être dans les voies qui le conduisent à sa fin. Or, cette fin et par conséquent ce bonheur sont accessibles à tous, au petit comme au grand, au riche comme au pauvre, à l'ignorant comme au savant. A ce bonheur de l'âme élevée par le renoncement jusqu'à Dieu, substituez les satisfactions du bien-être avec toutes les délicatesses et toutes les distinctions dont il vous plaira de l'ennoblir ; et vous condamnez à l'humiliation et à la souffrance tous les petits, tous les pauvres, tous les ignorants, c'est-à-dire, l'immense majorité du genre humain. On a déjà remarqué plus d'une fois que les pays où domine la passion du bien-être, sont ceux où il y a le moins d'expansion et de gaîté dans les mœurs. C'est que l'homme, en cherchant sa satisfaction dans le bien-être, sent à chaque

instant l'objet de sa poursuite lui échapper. Toujours ses désirs devancent ses progrès ; il a beau faire, la nature ne lui dispense la richesse que d'une main avare, et le sentiment de cette lutte contre l'impossible remplit son cœur de tristesse. Les peuples chrétiens, au contraire, trouvent le contentement dans la médiocrité, dans la pauvreté même. Ils ne voient dans les biens de ce monde « que des consolations de misérables condamnés et non des récompenses de bienheureux. » Leur récompense est plus haut, et ils savent qu'elle sera en proportion de ce qui leur aura été refusé de consolations dans la vie présente.

Les adversaires de la doctrine du renoncement chrétien affectent de la considérer comme destructive du sentiment de l'intérêt propre, et comme opposée, par conséquent, à tous les progrès accomplis dans l'ordre matériel par l'impulsion de ce sentiment. Tous les moralistes chrétiens ont répondu à cette objection, car tous admettent que l'intérêt personnel est non-seulement légitime, mais encore nécessaire. Il est en effet une conséquence de notre nature même. L'homme est une personne, c'est-à-dire un centre d'action propre et spontanée; il a donc une destinée propre qu'il doit poursuivre avant tout, et que dans le langage chrétien on appelle le salut individuel. Dans l'ordre terrestre, où tout est à l'image de l'ordre supérieur, l'homme a aussi une fin propre, et par conséquent un intérêt propre. Mais en établissant ces principes, gardons-nous d'oublier que l'homme ne vit point seul ; qu'il vit en société et qu'il est coordonné à un ensemble dont l'expansion indéfinie de son intérêt propre troublerait l'harmonie. L'orgueil et la sensualité poussent l'homme à chercher son avantage personnel même aux dépens d'autrui ; ce n'est que par le renoncement pratiqué en vue de Dieu, qu'il parviendra à triompher de ces tendances égoïstes. C'est un des modes de l'épreuve qui lui est imposée en cette vie. Mais ce renoncement n'implique en aucune façon la destruction de l'intérêt propre, il implique seulement la répression de ses excès. Aussi, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ pose dans l'Evangile le précepte de la charité fraternelle, il ne dit point à l'homme : *Vous aimerez votre prochain plus que vous*

même, il se contente de lui dire : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même.* Il est aussi impossible de concevoir une société humaine sans l'intérêt propre, qu'il est impossible de le concevoir sans le renoncement. Ce sont deux forces destinées à se faire contre-poids et à produire, par leur équilibre, l'ordre parfait dans le monde. Mais cet équilibre est fréquemment compromis. Toutes les fois que diminue la puissance du renoncement chrétien, l'égoïsme déborde et la société ébranlée ne rentre dans le repos que lorsque l'esprit d'abnégation chrétienne a mis la charité à la place de l'égoïsme.

L'esprit d'abnégation est aujourd'hui d'une si évidente nécessité, que tout le monde l'admet volontiers, même dans les rangs de l'école du progrès, pourvu qu'il se renferme dans les limites de ce qu'on appelle une sage philanthropie. Mais s'il est véritablement chrétien, et s'il va jusqu'à l'amour de la pauvreté, ce n'est plus qu'une extravagance indigne d'un siècle éclairé. Comment proposer pour idéal à la société du XIXe siècle une doctrine qui met la perfection dans la misère? Entendons-nous. Il n'est pas vrai que le christianisme assigne pour but dernier aux sociétés la misère. Nous avons déjà dit, en caractérisant le renoncement dans ses rapports avec l'acquisition et la jouissance de la richesse, que la doctrine chrétienne, bien loin de condamner l'homme au dénûment, le sollicite au contraire à améliorer sa condition matérielle dans les limites de la modération et de la justice. Elle dit aux hommes : Travaillez, prenez de la peine; car si la pauvreté, supportée en esprit de résignation, est agréable à Dieu et profitable au salut, c'est à la condition qu'elle sera accompagnée du travail. Le travail est un des principaux moyens de l'expiation imposée à l'homme coupable. La pauvreté dans la paresse est un mal et un grand danger spirituel. Améliorez donc, par votre activité, votre sort et celui de vos enfants : soyez riches si vous pouvez, mais rappelez-vous toujours que la richesse est peu de chose ; que plus vous serez riches, plus vous serez tenus de suppléer, par le sacrifice volontaire, au sacrifice obligé de la pauvreté. La pauvreté est sainte, car en elle est une vertu qui aide l'homme

déchu à accomplir sa réhabilitation morale. Aimez donc la pauvreté même au milieu des richesses, vous souvenant que l'Homme-Dieu, qui est votre modèle, a voulu naître et vivre pauvre. Tel est le langage que, depuis ses premiers temps jusqu'à nos jours, l'Église n'a cessé de tenir aux hommes; et c'est par ce langage qu'elle a toujours consolé et fortifié l'humanité, qui porte, depuis sa sortie de l'Éden, le joug divin de la pauvreté.

L'amour de la pauvreté entre donc dans la perfection que Dieu demande à tous les hommes; mais cette perfection a, comme toutes les autres, ses degrés. Aux âmes ordinaires, incapables de comprendre et de faire les grandes choses, le christianisme ne demande qu'un amour de la pauvreté proportionné à leur faiblesse. Cet amour ne va pas au delà du détachement sans lequel l'âme, en perdant sa liberté, s'écarterait de son but; il engendre cette charité qui implique le respect et l'assistance envers le pauvre, mais non le dévouement jusqu'à l'immolation. Aux âmes fortes il demande davantage; il réclame d'elles le sacrifice parfait de l'amour. Or, rien n'est plus propre que la pauvreté à consommer par le sacrifice l'âme en Dieu. La pauvreté n'implique pas seulement le renoncement à toutes les susceptibilités de la vanité et à toutes les aspirations de l'orgueil; elle immole à la fois la chair et l'esprit, et c'est pourquoi les grandes âmes du christianisme l'ont toujours embrassée avec tant d'ardeur. Aussi bien que la guerre et la science, la pauvreté a ses héros. De même qu'à la guerre l'héroïsme de quelques-uns guide et soutient le courage de tous; de même que dans l'ordre de l'intelligence, la science acquise par quelques-uns au prix de labeurs de tous les instants, quelquefois même de la vie, maintient le commun des esprits à une certaine hauteur intellectuelle; de même aussi l'héroïsme de la pauvreté volontaire, par la puissance de l'exemple, détache les hommes des choses présentes, les porte vers Dieu, et entretient dans les âmes cette énergie morale, si difficile à conserver au milieu des séductions qui sollicitent sans cesse notre faible volonté. Aux excès de l'orgueil et de la sensualité, la pauvreté

volontaire oppose l'excès des vertus qui les combattent. C'est en élevant le petit nombre aux sublimités de la sainteté qu'elle affermit le grand nombre dans cette vertu moyenne, qu'il ne lui est pas donné de dépasser. Vous croyez qu'en supprimant l'héroïsme du renoncement, dont la rigueur vous importune, vous conserverez intacte cette modération de désirs, cette sagesse de conduite, indispensables au développement régulier des intérêts. Mais vous ne voyez pas que la force morale qui suscite dans les hommes d'élite cet héroïsme, qui vous semble une folie inutile, est la même qui entretient dans les âmes ordinaires cette modération et cette sagesse dont vous sentez que vous ne pouvez vous passer. Les grandes vertus et les vertus vulgaires s'alimentent au même foyer; si vous en éteignez la flamme, les unes et les autres s'évanouiront en même temps. Étouffez chez un peuple l'héroïsme du renoncement, et à la place de ce milieu dans la vertu, qui assure aux sociétés la paix et le perfectionnement dans l'ordre, vous aurez des ambitions toujours mécontentes, des convoitises impossibles à satisfaire, en un mot tout ce qui trouble et ruine les sociétés. De même que dans les sociétés chrétiennes il y a des degrés dans la perfection, il se trouvera, dans les sociétés qui auront rejeté le renoncement, des degrés dans la corruption. Ainsi que la vertu, le vice aura ses héros; la foule recevra d'eux l'impulsion du vice, comme elle recevait des saints l'impulsion de la vertu; et nous savons, par l'histoire de ces soixante dernières années, dans quels abîmes de honte et de crimes ils la précipiteraient, si le christianisme, en se retirant d'elle, la livrait à leur merci.

Pour le nombre toujours très-grand des hommes qui ne réfléchissent pas, il semble impossible de concilier le progrès dans les conditions matérielles de la vie avec le principe du renoncement en tant que loi immuable de notre destinée terrestre. Mais n'est-ce pas se faire une étrange idée, et du cœur de l'homme, et de la puissance de ses facultés, que de croire qu'un moment viendra où il trouvera dans les fruits de son travail l'accomplissement de tous ses désirs? Multipliez tant que

vous voudrez les satisfactions terrestres, jamais elles ne rempliront une âme faite pour l'infini. Et d'ailleurs quelle apparence que jamais l'homme commande à la nature de façon à en obtenir, autrement que par des efforts incessants et pénibles, non-seulement l'agréable, mais même le simple nécessaire? A la vue de l'humanité luttant depuis six mille ans pour échapper à la loi du travail pénible et retombant toujours sous son joug, la conclusion du bon sens le plus vulgaire n'est-elle pas que ce que l'homme n'a pu faire pendant tant de siècles, avec l'aide de tant de puissants génies, dépasse la mesure de ses forces et constitue un obstacle contre lequel son orgueil ira toujours se briser? Si nous interrogeons la science, elle nous donnera la même réponse que le bon sens. Il n'est pas de fait mieux établi par les observations des économistes, que cette résistance persévérante de la nature à tous les efforts de l'homme pour la réduire en servitude. Les tentatives que l'on a faites dans ces derniers temps pour ébranler cette vérité établie par les plus habiles d'entre les économistes, n'ont servi qu'à la rendre plus évidente; aussi peut-on s'étonner que ce soit parmi les économistes que les utopies sur la félicité indéfinie du genre humain trouvent le plus de faveur. Sans doute l'homme aurait continuellement, dans les sociétés prospères, la puissance de son travail, mais la nature ne cède que lentement et seulement à la force. A peine le travail a-t-il fait un pas, que tout l'espace conquis est comblé par la puissance indéfinie d'expansion de l'espèce humaine. C'est une œuvre que chaque génération recommence et qu'il n'est donné à aucune d'achever. C'est l'arrêt divin qui s'exécute; l'homme mange son pain à la sueur de son front. Dans aucun temps cette justice de Dieu sur l'humanité n'est apparue aussi frappante qu'aujourd'hui; car jamais on n'a vu, comme de nos jours, le contraste étonnant d'une puissance industrielle dépassant, par la rapidité de ses progrès tout ce que le monde a jamais vu, et d'une pauvreté résistant à tous ces progrès, et trouvant un nouvel aliment dans la puissance même qui devait l'éteindre.

Le rationalisme, qui fait de l'homme le souverain absolu

de l'univers, ne voit dans le travail qu'une manifestation de sa puissance et la voie par laquelle il s'achemine à l'exercice de plus en plus libre de sa souveraineté ; il fait du travail un culte, et substitue l'esprit industriel à l'esprit religieux. Jamais doctrine ne s'est mise en contradiction plus flagrante avec les faits. Sans doute le travail manifeste la grandeur de l'homme, mais seulement quand il l'accepte comme une épreuve que lui envoie la Providence. Sortir vainqueur de cette épreuve, non par l'orgueil, mais par l'humilité et l'abnégation, est une des gloires de l'homme ; comme toutes les gloires, elle ne s'acquiert qu'au prix de la souffrance. Vivre péniblement d'un travail pénible sera toujours, même dans les sociétés les mieux constituées, le partage du grand nombre. Toutefois, gardons-nous de l'oublier, si le travail est une peine, cette peine, sans être effacée, peut être atténuée ; si l'épreuve par la pauvreté est le lot du plus grand nombre, cette épreuve est susceptible d'être adoucie. Elle le sera d'autant plus que l'homme accomplira plus efficacement, par le renoncement, la mystérieuse loi d'expiation qui pèse sur la race humaine. L'idéal qu'un peuple chrétien peut et doit se proposer dans l'ordre économique, c'est de substituer pour tous l'expiation libre et spontanée du renoncement à l'expiation forcée de la misère. Par le renoncement, les volontés se fortifient et s'épurent, les intelligences, dégagées du poids des passions, s'élèvent et s'étendent ; l'énergie de la volonté et les lumières de l'esprit donnent au travail une puissance toujours croissante ; la modération dans les habitudes assure l'épargne et le bon emploi des ressources, en même temps que la charité répare les accidents inséparables de la condition de l'homme et indépendants de sa volonté. Ainsi peut-on affirmer qu'à mesure que l'esprit de renoncement chrétien pénétrera plus avant dans les mœurs d'une société, elle se rapprochera davantage de ce qui forme l'idéal du perfectionnement social dans l'ordre économique, c'est-à-dire, d'un état où tous auraient abondamment le nécessaire.

Nous disons le nécessaire, et non les jouissances matérielles

indéfinies, car le but de la vie humaine n'est pas la jouissance, mais le perfectionnement moral, de sorte que la possession des biens matériels n'est à souhaiter qu'en tant qu'elle assure à la vie plus de dignité et à l'âme plus de liberté. Mais en supposant la société parvenue à cet état d'aisance générale, il ne s'ensuivrait pas que la loi du renoncement fût détruite ou altérée, même dans l'ordre matériel; elle serait seulement transformée, en ce sens que pour le grand nombre qui, dans les conditions ordinaires de l'existence sociale, supporte à des degrés divers les privations de la pauvreté, le renoncement volontaire, la pauvreté en esprit, remplacerait l'épreuve de la pauvreté obligée. On peut même dire que, dans l'ordre matériel, les tentations croissant pour l'homme avec la prospérité, plus le bien-être s'étendra, plus sera nécessaire la pratique du renoncement, pour conserver ce recueillement et cette élévation de l'âme, sans lesquels la richesse serait pire pour l'homme que la misère. D'ailleurs le renoncement quant aux richesses n'est qu'une application particulière d'une loi générale ; cette loi ne cessera jamais de s'imposer à tous les actes de l'homme, dans la vie du cœur et de l'esprit aussi bien que dans la vie des sens. Son joug deviendra plus doux à mesure que l'homme le prendra plus résolûment sur lui par le sacrifice spontané de l'amour, mais, de gré ou de force, il faudra toujours qu'il le porte.

Il est donc bien évident que quand même les sociétés réaliseraient l'idéal qu'elles poursuivent dans l'ordre économique, l'aisance pour tous, rien ne serait changé à la loi de renoncement et d'abnégation qui régit la loi morale de l'humanité déchue. Mais cet idéal pourra-t-il jamais être atteint? A voir la faiblesse de la nature humaine, et la facilité avec laquelle elle se laisse aller au mal, il est permis d'en douter. Cet idéal suppose dans tous les membres de la société un degré de vertu qui ne s'est jamais rencontré et ne se rencontrera probablement jamais. Mais faut-il pour cela se ranger du côté de ceux qui, regardant la société comme vouée à la misère, nient le perfectionnement matériel, et semblent parfois disposés à blâmer les efforts que font les peuples pour accroître leur richesse? Ce se-

rait, pour fuir un mal, tomber dans un autre. Évitons ces extrêmes : il y a ici un milieu à garder, et nous croyons avoir montré comment les sociétés trouvent dans la juste mesure de la vertu chrétienne le moyen de s'y maintenir.

Fuyons les utopies; mais tout en reconnaissant que l'idéal du perfectionnement matériel, tel que nous l'avons caractérisé, restera probablement toujours au-dessus de la vertu de l'homme, ne discontinuons pas de le poursuivre, car c'est le seul moyen de nous en approcher, même de loin. On l'a dit bien souvent, pour atteindre au bien il faut viser au mieux. Il en est de la pauvreté comme de la guerre, et en général de toutes les misères qui affligent l'humanité. On ne saurait faire trop d'efforts pour les conjurer, en combattant les vices qui en sont la source, tout en conservant la conviction qu'à raison de son infirmité l'humanité les subira tant qu'elle habitera cette terre. Tout le monde souhaite qu'un jour puisse venir où les peuples trouveront dans les sentiments de modération et de justice de ceux qui les gouvernent le moyen d'échapper à la guerre. L'Église prie et nous ordonne à tous de prier pour la conservation de la paix. Et pourtant, si vous exceptez les membres du congrès de la paix, qui est-ce qui croit à l'extinction de la guerre et à la paix perpétuelle? Faisons de même pour la misère. Sans nous bercer d'espérances chimériques, usons énergiquement des moyens que Dieu nous a donnés de la combattre. Ne dédaignons pas de demander à la science, qui étudie les lois du développement matériel, les conseils que lui suggère l'observation des faits. Cette science, loin de détourner de Dieu, y ramène. En elle-même, et dégagée des préjugés qui longtemps l'ont embarrassée et obscurcie, elle est la confirmation la plus frappante du précepte divin : *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.*

On peut affirmer, sans crainte de rien hasarder, que le perfectionnement social, et par conséquent le perfectionnement matériel qui en est une partie essentielle, bien que secondaire et subordonnée, entre dans les vues de la Providence sur l'humanité. Il y a en effet pour les choses humaines un ordre par-

fait, qui est l'ordre de la vérité et de la justice, déterminé par la loi divine. Il y a pour les sociétés qui gardent cette loi et se conforment à cet ordre des avantages terrestres par lesquels se révèle, dans les choses temporelles, le gouvernement de la Providence. Cet ordre divin avec les bienfaits qui en découlent dans la vie morale et dans la vie matérielle inséparablement liées dans notre existence présente, constitue l'idéal des sociétés. Selon qu'elles s'en approchent ou s'en éloignent, elles avancent ou reculent dans la route du perfectionnement. Dieu a imprimé dans l'âme de l'homme une image de ses perfections infinies; quand nous les développons en nous, autant que le comporte notre nature finie, nous accomplissons l'œuvre de Dieu sur la terre; nous manifestons sa gloire en même temps que nous nous assurons ce bonheur terrestre, dans lequel la Providence a voulu nous faire entrevoir comme une ombre du bonheur véritable et infini auquel elle nous destine. Or, manifester la gloire de Dieu, n'est-ce pas le but premier de toute la création. Si l'ordonnance du monde physique révèle la grandeur, la sagesse, la bonté de Dieu, ces attributs divins ne se manifesteront-ils pas avec bien plus d'éclat encore dans les lois qui règlent le développement du monde social? Quel spectacle peut donner une plus haute idée des dons de Dieu que celui de l'homme luttant contre le mal et parvenant, à force de victoires sur lui-même, à faire briller dans l'ordre des choses humaines un reflet de l'ordre éternel qui en est le modèle? Fait à la ressemblance d'un Dieu Créateur, l'homme a reçu de lui la puissance de créer dans le temps; de cette puissance procède le perfectionnement social, qui rentre ainsi dans le plan général de la Providence.

Les progrès des sociétés manifestent donc la grandeur de Dieu par la grandeur des œuvres qu'il a donné à l'homme le pouvoir d'accomplir. Mais Dieu, en qui la bonté passe avant toutes les autres perfections, ne nous a fait cette révélation de sa grandeur qu'en vue de nous guider plus sûrement vers notre fin absolue, c'est-à-dire de nous aider à faire notre salut. Un principe essentiel de la doctrine chrétienne est que

tout, dans le plan de la Providence, se rapporte au salut des hommes. Sauver notre âme est ce que nous pouvons faire de plus grand pour la gloire de Dieu. C'est sur ce principe que tout chrétien doit s'appuyer pour juger les théories qui ont pour objet la destinée humaine, aussi bien dans l'ordre relatif que dans l'ordre absolu.

Le perfectionnement social aide-t-il au salut de l'homme? On n'en saurait douter, si l'on considère que tout ce qui élève l'âme, en lui donnant un sentiment plus profond et plus fort du vrai et du beau aussi bien que du juste, la rattache à Dieu et l'affermit contre ses penchants corrompus. L'homme a besoin, dans les épreuves de la vie, d'être relevé et en même temps contenu; relevé et sauvé du découragement dans ses défaillances; contenu et préservé de l'exaltation de l'orgueil dans ses succès. Or, quoi de plus propre à lui donner la persuasion et de sa grandeur et de sa faiblesse, que le spectacle des progrès accomplis par les sociétés, quand elles restent fidèles à la loi divine, ainsi que de la décadence où elles finissent toujours par tomber quand elles la renient? La contemplation de ces progrès et de ces décadences contribue à entretenir dans le cœur de l'homme le sentiment de l'action toujours présente de Dieu dans les choses humaines; elle lui révèle dans l'ordre temporel cette justice souveraine dont il attend son salut ou sa perte; elle lui fait voir dans la destinée des sociétés sa propre destinée, et lui donne une conviction de plus de la nécessité de cette assistance supérieure qui doit le soutenir et le porter jusqu'à sa fin suprême; elle lui fait comprendre le prix de ces vertus humbles et souvent ignorées, par lesquelles s'accomplissent les grandes transformations qui de siècle en siècle changent la face des sociétés; elle lui montre en traits frappants, dans la vie des peuples, le contraste de la faiblesse soumise et patiente, mais forte et triomphante par son abnégation, avec l'orgueil poursuivant sans mesure et sans frein une grandeur apparente mais trompeuse, et soulevant dans les nations toutes les convoitises qui les abaissent et les perdent. Or, cette puissance de l'humilité qui s'élève par le sacrifice de l'amour, et

cette infirmité de l'orgueil qui s'abaisse en cherchant en lui-même une grandeur dont l'unique source est au-dessus de lui, n'est-ce pas tout le secret et l'abrégé en quelque sorte de la vie spirituelle?

Ce ne sera peut-être pas sans étonnement que la plupart de ceux qui traitent des questions économiques, accoutumés à n'envisager en pareille matière que le côté humain, verront ces investigations sur le perfectionnement matériel toujours ramenées à des considérations prises dans l'ordre de la vie spirituelle. Si tel était leur sentiment, nous aurions à notre tour le droit de nous étonner de ce que les enseignements de l'histoire contemporaine leur aient si peu profité, qu'ils ne comprennent pas que, pour trouver la source des maux dont souffrent nos sociétés, c'est à l'état des âmes qu'il faut remonter. La vie spirituelle est la vie de l'âme; chez le grand nombre aujourd hui l'âme est étouffée par les sens et c'est ce qui cause tous nos périls. Ranimer la vie de l'âme doit être le but de tous ceux qui comprennent les besoins du temps. La prédominance de l'élément matériel a rompu l'harmonie du perfectionnement social et compromis le perfectionnement matériel lui-même en l'exagérant. La société n'est forte et grande qu'autant que l'homme s'y développe par ce qui fait sa force véritable et sa grandeur solide, c'est-à-dire, par les qualités morales. L'homme s'est trop confié depuis un siècle en ses lumières et en la puissance matérielle qu'elles lui procurent; il a trop oublié que c'est de l'énergie et de la rectitude de sa volonté que dépendent ses progrès dans tous les sens, le progrès matériel aussi bien que le progrès moral. Affranchir et régler la volonté est l'œuvre de la vie spirituelle. C'est au nom des intérêts matériels qu'on a tenté d'effacer des consciences la loi du renoncement, qui est le principe même de la vie spirituelle, c'est donc dans l'ordre de ces intérêts particulièrement qu'il faut aujourd'hui en faire sentir la nécessité.

Charles Périn.

ÉTUDES ET ESQUISSES

POUR

L'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION,

PAR JARCKE.

HISTOIRE DE LA GUERRE DES PAYSANS, par M. le vicomte DE BUSSIERRE. 2 vol.
LES ANABAPTISTES. *Histoire du luthéranisme, de l'anabaptisme et du règne de Jean Beckelson à Munster*; par le même [1].

Le remarquable ouvrage du docteur Jarcke, auquel nous avons emprunté l'étude psychologique sur Luther, publiée récemment dans le *Correspondant*, renferme d'autres travaux non moins intéressants sur les origines de la prétendue réforme. Il y en a surtout deux, l'un sur la guerres des paysans, l'autre sur le règne des anabaptistes à Munster, dont la lecture, si nous ne nous trompons, a suggéré à M. de Bussierre l'idée d'écrire une histoire détaillée de ces tragiques épisodes des annales du XVIe siècle, et qui, dans tous les cas, lui a fourni les plus précieux renseignements, ainsi qu'il se plaît à le reconnaître en mainte occasion. Quant aux deux ouvrages de M. de Bussierre, ils font connaître aussi fidèlement et aussi complétement que pos-

[1] Plancy, Société de Saint-Victor. Paris, Ambroise Bray.

sible les événements que l'auteur a entrepris de raconter ; il a consulté une masse énorme de documents tant imprimés que manuscrits, et il n'avance pas un fait qui ne soit appuyé sur les témoignages contemporains les plus dignes de foi. Heureusement cette exactitude minutieuse, achetée au prix de tant de patientes recherches, n'enlève rien au naturel et à la vivacité du récit qui ne cesse jamais d'être intéressant, malgré quelques négligences de style qu'il sera aisé à M. de Bussierre de faire disparaître quand il le voudra. On pourrait peut-être lui reprocher encore des allures un peu trop polémiques pour un historien : mais on conçoit qu'il s'y soit laissé entraîner en lisant certaines histoires récentes des mêmes événements, dictées par la haine la plus aveugle contre l'Église catholique et dont il surprenait à chaque instant les auteurs en flagrant délit de mauvaise foi et de mensonge [1]. Quoi qu'il en soit, ces deux monographies sont des ouvrages consciencieusement travaillés et véritablement instructifs; ils jettent un grand jour sur la situation politique et sociale de l'Allemagne au XVIe siècle et sur les effets qui s'y produisirent à la suite de la révolution religieuse dont Luther fut le promoteur. En les mettant à contribution, aussi bien que l'ouvrage déjà cité du docteur Jarcke, nous pourrons présenter à nos lecteurs quelques considérations qui ne seront peut-être pas sans intérêt sur des événements fort mal connus, quoique assez célèbres, sur leurs causes et leurs résultats. Commençons, ainsi que l'exige l'ordre chronologique, par la guerre des paysans.

Quelles furent les causes de ce grand soulèvement qui, en 1525, fit de l'Allemagne presque entière un vaste champ de bataille et la mit à deux doigts de sa perte ? Les historiens protestants, soit contemporains, soit postérieurs, se sont efforcés de prouver que l'hérésie luthérienne n'y fut pour rien ou du moins

[1] Le *nec plus ultrà* dans ce genre paraît être l'*Histoire générale de la guerre des paysans* du docteur Zimmermann (*Allgemeine Geschichte des grossen Bauren-Kriegs*. Stuttgart, 1847). Cet écrivain s'est fait le panégyriste en titre des paysans insurgés ; il excuse leurs plus horribles excès, meurtres, pillages, incendies, profanations d'églises. Ceux qui furent leurs victimes avaient, selon lui, mérité leur sort; ceux qui défendirent contre eux la société sont des monstres et des tigres. Tout le reste est à l'avenant.

pour peu de chose, et qu'il doit être attribué presque uniquement à la condition misérable des populations rurales et à l'oppression intolérable qui pesait sur elles. Ils allèguent à l'appui de leur thèse les révoltes qui avaient eu lieu dans la Souabe et l'Alsace, au commencement du XVIe siècle, avant que Luther eût paru. Il est vrai qu'il régnait à cette époque une assez grande fermentation dans les esprits et que le peuple des campagnes était généralement mal disposé à l'égard des seigneurs, comme le montrent ces insurrections dont on parle, lesquelles, du reste, furent purement locales et facilement comprimées ; mais c'est à tort qu'on prétend que la situation des paysans était intolérable et qu'elle devait inévitablement les pousser au désespoir, car il est certain que cette situation s'était notablement améliorée depuis les croisades. « En réalité, dit un écrivain protestant moderne, ce n'était pas un joug impossible à supporter que celui dont les paysans cherchèrent à s'affranchir par les armes ; car les servitudes dont ils demandaient la suppression ont presque toutes pesé sur leurs descendants jusqu'à nos jours, sans apporter d'entraves réelles à l'exercice de leurs droits personnels et de leurs droits de propriété [1]. » Il devait donc y avoir à la fermentation qui régnait alors dans les esprits d'autres causes propres à cette époque, et en effet un examen attentif en fait reconnaître deux principales.

En premier lieu, les changements arrivés dans l'art de la guerre depuis l'invention de la poudre et en particulier l'introduction successive des milices soldées qui avait remplacé l'ancien service féodal, entraînaient des dépenses incomparablement plus fortes pour les princes et les seigneurs. De là la nécessité pour eux d'augmenter leurs revenus par tous les moyens possibles. Or, il fallait pour cela imposer aux sujets des contributions, augmenter les anciens impôts, s'il se pouvait, rendre permanents les nouveaux une fois consentis. En outre, les guerres privées, très-fréquentes dans cette période d'anar-

[1] Pahl, dans la préface d'Oechsle (*Beitraege sur Geschichte des Bauren-Krieges*, p. VII.

chie qu'on a appelée l'époque du droit du plus fort (*Faustrecht*), avaient presque toujours lieu aux dépens des sujets et des vassaux, que l'issue en fût heureuse ou malheureuse.

Un autre mal, plus grave et plus profond encore, était résulté de la prédominance du droit romain qu'on avait fini par appliquer aux rapports entre les seigneurs et leurs sujets, à la place de l'ancien droit coutumier, lequel ne formait pas un code uniforme, mais qui s'était développé différemment dans chaque province, suivant que l'avait demandé l'intérêt commun des deux parties, les circonstances locales et les mœurs du pays, et sous le régime duquel les habitants des campagnes, surtout dans l'Allemagne méridionale, n'avaient manqué ni de liberté, ni de bien-être. L'introduction du droit romain fit une véritable révolution dans des relations qui jusque là avaient été d'une nature toute patriarcale. Ce qui reposait sur des usages particuliers purement locaux dut être jugé par des légistes pédants d'après la lettre d'une législation écrite plus de mille ans auparavant, pour un peuple tout différent et pour un tout autre pays. Ces docteurs n'entendaient rien aux règles fort complexes qui régissaient les personnes et les propriétés des paysans allemands. Ils appliquaient aux questions de vasselage et de servage les idées romaines sur la liberté et l'esclavage, aux questions touchant la propriété les prescriptions du code de Justinien relatives aux contrats, posaient toujours le droit écrit comme la règle, la vieille coutume allemande, connue et acceptée de toutes les parties, comme l'exception. De là résultaient inévitablement d'innombrables violations d'anciens droits considérés comme sacrés, et de relations sanctionnées par une pratique immémoriale. Il arrivait souvent, par exemple, que les jurisconsultes, guidés uniquement par le désir d'appliquer le droit romain, déclaraient libres des paysans qui étaient notoirement serfs, déclaraient serfs au contraire des gens qui ne l'avaient jamais été, à cause de certaines corvées ou de certains services qui, d'après les idées allemandes, n'étaient pas incompatibles avec la liberté personnelle. L'une et l'autre manière d'agir devait produire l'irritation et le ressentiment ; la faveur illégale accordée aux uns excitait

la jalousie de ceux qui étaient lésés ; l'injustice faite aux autres, outre qu'elle était vivement ressentie par ceux qui en étaient victimes, inspirait de justes inquiétudes à ceux qui jusque là avaient pu préserver leurs anciennes franchises. Mais tous sentaient également qu'aucun droit n'était plus assuré : sentiment pénible, plein d'amertume, qui, lorsqu'il devient général, est une source féconde de révolutions.

Ces diverses causes de mecontentement avaient une action d'autant plus dangereuse, que le paysan de l'Allemagne méridionale voyait près de lui l'exemple vivant d'une insurrection couronnée de succès contre la classe des seigneurs, et ayant donné naissance à des communautés libres et réellement indépendantes. Les paysans suisses confédérés ayant soustrait leurs vallées à la suzeraineté de l'Autriche et heureusement repoussé les tentatives faites par la noblesse pour les soumettre, la situation qu'ils avaient ainsi conquise se montrait sous le jour le plus brillant aux gens de même condition. Il était advenu de là que, vers la fin du moyen âge, la Suisse se présentait à l'imagination des paysans de l'Allemagne du sud comme une espèce d'île fortunée, de même que l'état de l'Angleterre et de l'Amérique du nord devint plus tard un idéal pour toute l'Europe, lors de l'aspiration irréfléchie vers la liberté qui se manifesta dans le XVIIIe siècle. Dans les complots et les soulèvements qui furent les précurseurs de la grande insurrection, on trouve toujours un fil qui se rattache à la Suisse comme au foyer et au point d'appui du mouvement ; même quand elle ne promettait, ni ne donnait aucun secours matériel, on espérait toujours et on avait en vue une annexion possible à la confédération helvétique.

Mais lorsque ce malaise, causé par les abus et les souffrances qui existaient dans la société, et cette aspiration envieuse vers une situation politique qu'on croyait meilleure, s'associèrent aux idées qui avaient produit l'abandon de la foi des ancêtres et la révolte contre l'Église, le mécontentement s'accrut jusqu'à devenir une haine irréconciliable. L'aversion pour l'autorité, l'esprit de résistance contre elle s'appuyèrent dès lors sur un sentiment religieux erroné, et ce qui s'était manifesté précé-

demment par des émeutes locales et des soulèvements passagers, devint une entreprise vraiment révolutionnaire dans son principe, qui faillit noyer l'Allemagne dans une mer de sang, et renverser jusque dans ses fondements l'édifice de sa constitution ecclésiastique et politique.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour concilier l'opinion de ceux qui, attribuant une seule et même cause aux soulèvements antérieurs à la guerre des paysans, et à cette guerre elle-même, ont voulu décharger la prétendue Réforme de toute solidarité avec celle-ci, et le jugement de ceux qui, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, ont fait peser sur les chefs de la secte luthérienne la responsabilité de tous les maux qu'elle engendra. « Les deux partis ont raison, chacun à sa manière, dit Jarcke. Le germe de la maladie existait sans aucun doute dans le corps social établi avant la naissance des hérésiarques. Mais cette explosion, sous cette forme menaçante, avec ce double danger pour l'Église et l'État, fut uniquement et exclusivement leur œuvre : ce fut par leur faute qu'une disposition maladive, une affection locale prit les proportions d'une maladie mortelle de la plus dangereuse espèce. Les erreurs religieuses de l'époque se jetèrent, comme des miasmes répandus dans l'air, sur tous les points de la société où existait une lésion antérieure. Si, ce qu'on ne peut nier, les mécontentements dont on a parlé étaient une mine chargée sur laquelle toute l'Allemagne méridionale se trouvait au commencement du XVIe siècle, ce fut la Réformation qui y mit le feu. »

Rien n'est plus facile à démontrer que la part de l'influence des idées de Luther sur l'esprit des paysans et la part volontaire, préméditée, que ses amis et lui eurent dans l'explosion de la rébellion. Il est incontestable que la guerre des paysans eut le caractère d'une guerre de religion; que les insurgés, en Souabe comme en Styrie, en appelèrent directement à l'autorité de Luther, le choisirent pour arbitre, réclamèrent, au nom de sa doctrine, la suppression du culte et de l'enseignement catholique et l'établissement de prédicants luthériens; que, là où leurs exigences ne furent pas accueillies, ils mirent eux-

mêmes la main à l'œuvre pour frayer la voie à l'Évangile luthérien avec le glaive et la lance, enfin, que ce fut uniquement dans ce but, ainsi qu'ils l'assuraient eux-mêmes, qu'ils pillèrent et brûlèrent les églises et les couvents. C'est ce dont on ne peut douter, pour peu qu'on ait jeté les yeux sur les documents historiques de cette époque. Mais peut-être que la doctrine de Luther fut mal comprise de ceux auxquels elle mit à la main l'épée et la torche; peut-être que les fondateurs de la nouvelle église ne combattirent qu'avec l'arme de la parole, et voulurent exclure toute insurrection et tout emploi de la force; peut-être que Luther ne pensa jamais que ses déclamations contre l'autorité de l'Église pussent avoir des conséquences si terribles dans l'ordre politique. Ne blâma-t-il pas plus tard avec horreur les excès des paysans? Ne leur prêcha-t-il pas, de la manière la plus expresse, l'obéissance absolue à l'autorité? Si donc on peut lui reprocher que sa doctrine fut l'occasion indirecte du soulèvement des paysans, on doit du moins reconnaître que ses vues et ses intentions ne peuvent pas être soupçonnées. Voilà ce que disent les historiens protestants pour justifier l'hérésiarque. Mais à cela il y a bien des choses à répondre.

D'abord, s'il faut en croire les procès-verbaux d'une instruction faite à Eltwill, en 1525, à la suite de l'insurrection, « plusieurs des personnes interrogées, dont quelques-unes confirmèrent leurs assertions par leur mort, assurèrent que Martin Luther, voyant qu'il n'avait pu faire adopter la nouvelle doctrine au cardinal Albert, archevêque de Mayence, envoya secrètement aux habitants du Rhingau des émissaires adroits chargés de leur dire que, s'ils voulaient suivre l'exemple de bien d'autres sujets épiscopaux, s'affranchir du gouvernement des prêtres et se mettre en pleine liberté, il n'y avait pas de temps à perdre, etc. [1]. » Il n'y a rien là qui ne soit assez vraisemblable, si l'on considère les paroles et les actes de Luther pendant la période qui précéda immédiatement la guerre des

[1] Bodmann. *Rheingauisches Alterthuemer*, t. I, p. 419.

paysans. Ainsi, dans des actes publiés peu de temps avant qu'elle éclatât, on le voit soutenir ouvertement la légitimité et l'utilité de l'insurrection, dans le sens le plus strict de ce mot, pourvu qu'elle ait pour but l'anéantissement du clergé catholique. Dans son écrit, *Contre l'ordre faussement nommé ecclésiastique*, il se fait une objection qui, en effet, se présentait d'elle-même contre sa manière d'agir relativement à l'Église : « Je sais, dit-il, qu'on m'allègue qu'il y a du danger à pousser à un soulèvement contre les évêques et les princes ecclésiastiques... Je réponds à cela : Qu'adviendra-t-il si la parole de Dieu est négligée et si le peuple entier périt? Est-il juste et raisonnable que toutes les âmes soient mises à mort et périssent pour l'éternité, afin que la vaine pompe temporelle de ces idoles soit conservée et subsiste tranquillement? Si l'on pèse le dommage spirituel, il vaudrait mille fois mieux que toutes les églises collégiales et tous les couvents fussent supprimés, renversés et détruits de fond en comble que si une seule âme se perdait. » Il conclut que si les évêques continuent de se refuser à accepter son Évangile, l'insurrection contre eux est une chose toute naturelle et qui va de soi-même. « Que peut-il y avoir de mieux, dit-il, qu'un bon soulèvement qui les anéantisse? Et si cela arrivait, il n'y aurait qu'à en rire. » Dans l'écrit intitulé : *Bulle et réformation du docteur Luther*, il promet « la grâce de Dieu pour récompense » à tous ceux qui suivront ses exhortations dans ce sens et mettront ses paroles en action. « Tous ceux qui contribuent, mettant pour cela leur vie, leur fortune et leur honneur en jeu, à renverser l'épiscopat et à détruire le gouvernement des évêques, sont des enfants chéris de Dieu, de bons et vrais chrétiens; ils pratiquent les commandements de Dieu et combattent contre l'ordre établi par le diable... Comme il est notoire et évident... que les évêques sont, non-seulement des masques et des idoles, mais encore une engeance maudite devant Dieu.... chaque chrétien doit contribuer de son corps et de son bien à ce que leur tyrannie soit méprisée et prenne fin, combattre joyeusement contre eux, comme si c'était contre le diable, fouler aux pieds l'obéissance envers eux comme l'obéis-

sance envers le diable. » En vérité, si l'on met en doute le fait de l'envoi d'émissaires de Luther pour exciter les paysans du Rhingau à se soulever, ce ne peut être que parce que ces écrits incendiaires, répandus publiquement sous le nom de Luther, rendaient à peu près superflues les provocations secrètes à la révolte.

Néanmoins on se méprendrait complétement si l'on croyait que Luther pensât sérieusement et sincèrement à la fondation en Allemagne d'une république de paysans, ou même qu'il crût à sa possibilité, et que toutes ses intrigues tendissent à quelque chose de ce genre. Il voulait très-certainement le soulèvement des paysans, mais c'était pour lui un moyen, et non pas un but. Il n'avait en vue ni l'affranchissement du peuple des campagnes, ni même l'amélioration de sa condition matérielle ; mais il considérait le paysan comme un instrument utile pour la réalisation des plans qu'il avait conçus, d'accord avec ses premiers alliés de l'ordre de la noblesse, instrument qu'on livrerait et qu'on désavouerait si la tentative échouait, et que, si elle réussissait, on espérait pouvoir briser comme une verge dont on s'est servi. Telle est l'explication de la conduite, en apparence très-inconséquente, de Luther, qui plus tard excita de toutes ses forces les princes à poursuivre sans miséricorde ces mêmes paysans auxquels il avait promis les faveurs divines, si, conformément à ses exhortations, ils anéantissaient les évêchés et les couvents.

Du reste, pour bien comprendre, soit la guerre des paysans elle-même, soit le rôle qu'y joua Luther, il faut se souvenir que le réformateur avait trouvé ses premiers partisans armés parmi ces petits seigneurs indépendants qui formaient ce qu'on appelait la chevalerie immédiate de l'Empire, et qui, fort indifférents pour la plupart aux idées religieuses du réformateur, avaient vu dans la fermentation qu'elles avaient produite une occasion de s'agrandir aux dépens des souverainetés ecclésiastiques, et de faire de l'Allemagne une espèce de république aristocratique. Plusieurs d'entre eux avaient formé à cet effet, d'accord avec Luther, un complot qui avait eu pour résultat un commence-

ment de guerre civile, et dont l'exécution avait été arrêtée par la mort prématurée de leur chef François de Sickingen [1]. L'âme de ce complot avait été le fameux Ulrich de Hutten qui, deux ans seulement avant la grande insurrection de 1525, avait, dans un pamphlet virulent, appelé les villes et les paysans à venir en aide aux chevaliers pour le renversement de la constitution de l'Empire, parce qu'il croyait, avec raison, que ceux-ci ne pourraient pas, à eux tout seuls, suffire à cette tâche. L'écrit de Hutten était une provocation directe à la révolte, et il ne contribua pas peu à amener la guerre des paysans. Après la mort de Sickingen, les autres membres du complot placèrent leur dernière espérance dans un mouvement révolutionnaire des masses: de là la position équivoque de ces démagogues de haut lignage quand éclata la guerre des paysans; de là vint que plusieurs nobles, trompés par l'espoir insensé de devenir les chefs du mouvement et de s'en rendre maîtres, prêtèrent ouvertement leur concours au soulèvement de leurs ennemis naturels. Ils ne craignaient pas plus que Luther de voir la noblesse tomber dans la fosse qu'elle avait préparée pour l'Empereur et les princes ecclésiastiques. Aussi Luther, trompé dans ses prévisions, entra-t-il dans une violente colère lorsque la vengeance divine s'exerça sur la noblesse et que cette criminelle entreprise eut l'issue qu'elle devait inévitablement avoir.

« Le caractère de Luther, dit Jarcke, se montre dans cette circonstance sous un tout autre jour que celui sous lequel la plupart de nos contemporains, et même beaucoup de catholiques, ont pris l'habitude de le considérer jusqu'à présent. Il n'est presque personne parmi nous auquel il n'apparaisse comme un agitateur fougueux et violent, mais loyal et foncièrement bon homme; ce point de vue est complétement erroné. Luther avec ses emportements passionnés était au plus haut degré capable de se maîtriser et de calculer froidement, quand il s'agissait d'assouvir sa haine mortelle contre l'Église. Conduit

[1] Jarcke donne les détails les plus curieux sur cette entreprise dans un travail intitulé : *La Guerre des Chevaliers.*

par l'intime conviction où il était que ses adversaires en matière religieuse n'avaient pas de droits à trouver chez lui vérité et sincérité[1], il a pratiqué le principe que la fin justifie les moyens, avec une assurance et un dégagement que l'on trouve chez peu de personnages historiques, soit avant soit après lui. Allié hier à l'aristocratie révolutionnaire, il flattait aujourd'hui la *troupe éclairée* (hellen Haufen) des paysans meurtriers et incendiaires, pour devenir le lendemain l'instrument servile du pouvoir illimité des princes. Il avait, plus que personne, les qualités nécessaires pour suivre cette politique, car il savait concilier en lui la résistance la plus obstinée et la plus indomptable à la voix de l'Église et à celle de sa conscience avec la condescendance la plus souple aux volontés de ses divers protecteurs temporels. »

Ce furent les paysans sujets de l'abbé de Kempten, qui donnèrent en quelque sorte le signal de l'insurrection, le 1er janvier 1525; elle se propagea aussitôt avec une rapidité effrayante, et bientôt toute la Souabe fut en feu. La révolte gagna de là la Franconie, pendant que d'un autre côté elle s'étendait, en descendant le Rhin, dans l'Alsace, l'évêché de Spire et le Palatinat. Ce fut le Harz qui devint au nord comme la frontière de l'insurrection. Au sud elle pénétra dans le Tyrol, le pays de Salzbourg et la Styrie. Il y eut dans bien d'autres pays une fermentation inquiétante : heureusement la défaite des insurgés en arrêta le progrès; car si leurs succès se fussent prolongés au-delà de quelques mois, c'en était fait de l'Allemagne. Il n'y eut qu'en Bavière où les paysans, restés fidèles à la foi de leurs pères, opposèrent une courageuse résistance aux bandes des contrées voisines. La plus grande partie de la Saxe électorale resta aussi tranquille, parce que les chefs du mouvement comptaient sur l'appui de l'électeur, et qu'ils étaient intéressés à épargner, au moins dans les commencements, un pays où régnait le *pur Évangile*.

[1] En 1520, il écrivait à un confident : *Nos hic persuasi sumus Papatum esse veri et germani Antichristi sedem in cujus deceptionem et nequitiam ob salutem animarum* nobis omnia licita arbitramur.

Cette guerre, dont il faut lire les détails dans l'ouvrage de M. de Bussière, prit bientôt le caractère d'une insurrection révolutionnaire qui avait pour but le bouleversement radical de l'Allemagne. Diverses tendances anarchiques se liguèrent pour y arriver. On doit distinguer dans ce mouvement le côté social, et même communiste, le côté politique, et enfin le côté religieux et anticatholique. Il était social et communiste en tant qu'il était un soulèvement des classes inférieures contre les classes supérieures, une guerre des pauvres contre les riches, avec l'idée plus ou moins explicite d'une nouvelle organisation de la propriété. Son caractère politique se révèle dans les projets de constitution qui avaient pour but d'absorber le pouvoir impérial et celui des princes dans une vaste démocratie; mais tout cela avait pour point de départ une haine fanatique contre l'Eglise, c'est là l'élément dominant dans la guerre des paysans où tous les actes de violence contre les personnes et les propriétés s'exerçaient uniquement au nom du nouvel Evangile. Quant à sa forme, le mouvement général se subdivise en une série de soulèvements isolés, indépendants les uns des autres, ou qui du moins ne se lient pas étroitement entre eux. Chaque bande qui s'assemblait avait à sa tête des chefs désignés par l'élection ou par une certaine supériorité de talent et de capacité. Heureusement pour l'Allemagne, il leur manqua un centre général et un chef suprême qui sût ou qui pût faire de ces forces dispersées un corps d'armée régulier. On essaya d'établir à Heilbronn un état-major permanent auquel se seraient rattachés les différents corps de paysans; mais, à cette époque, il était déjà trop tard, de graves échecs avaient jeté le découragement parmi eux, et d'ailleurs les chefs ne purent s'entendre.

Quoi qu'il en soit, la révolte des paysans, comme on l'a déjà dit, eut positivement le caractère d'une guerre de religion entreprise en faveur des doctrines de Luther. Tous les écrivains contemporains, catholiques ou protestants, sont d'accord sur ce point, quoique les derniers, et notamment Gnodalius, niant l'évidence qui résulte des faits mêmes qu'ils viennent de raconter, cherchent à laver de toute complicité au moins le fondateur de leur

église. Ce qui met la chose hors de toute contestation, ce sont les manifestes des paysans, qui demandent invariablement qu'on mette partout des prédicants luthériens et qu'on introduise la nouvelle doctrine. Dans toutes leurs proclamations, aussi bien que dans toutes les négociations entamées avec eux, ils déclarent qu'ils ne veulent que le *pur Evangile*, et qu'ils combattent pour le vrai christianisme ; enfin, avec les milliers de témoignages qu'on peut citer à cet égard, on ne peut nier que le mouvement anticatholique ait été la cause et le principe dominant de l'insurrection des paysans; elle ne fut même, au fond, qu'une application logique de la doctrine de Luther à l'état social de l'Allemagne, et leur passage du terrain religieux sur le terrain politique, ce qui ne pouvait manquer d'arriver une fois que l'idée d'une révolution à faire dans l'Église se serait introduite dans les masses et y aurait fermenté. Aussi ces bandes effrénées, qui signalaient leur passage par le pillage, le meurtre et l'incendie, s'intitulaient-elles *l'armée évangélique* ou *les frères chrétiens*, et ne donnaient-elles aux prêtres et aux moines d'autre nom que celui de *leurs ennemis*.

Dans de semblables circonstances, on ne doit pas s'étonner de voir presque partout les prédicants luthériens exciter à la révolte et figurer dans les bandes insurgées comme chefs et comme secrétaires. Les documents contemporains en nomment un grand nombre, comme le fanatique Deutschlin, le moine aveugle de Rottenbourg, le curé Hubmaier, le religieux défroqué Lienhart, le prédicant Jacob Wake qui, avant le combat de Leipheim, avait promis que les canons ennemis n'atteindraient pas l'armée des paysans, et que les épées des soldats de la ligue de Souabe se retourneraient contre eux-mêmes; un autre, surnommé le Père Ambroise, qui, avant le combat d'Heidingsfeld, bénit les paysans et les exhorta à défendre bravement la parole de Dieu, etc., etc. Il va sans dire qu'il ne fallait prêcher aux insurgés que ce qui flattait leurs passions : c'est ce qu'ils appelaient prêcher le *pur Evangile;* aussi les prédicants en vinrent-ils bientôt à tonner également contre les princes ecclésiastiques et les princes laïques, et l'insurrection, dirigée d'abord

uniquement contre les prêtres et les moines, ne tarda pas à se tourner aussi contre la noblesse séculière. L'un des chefs des paysans posa le principe qu'on ne devait laisser debout aucune maison qui fût mieux bâtie que la maison d'un paysan. Déjà Carlstadt, qui du reste n'exerça jamais sur le peuple une influence considérable, avait enseigné que chacun devait travailler de ses mains, labourer, bêcher la terre, ou avoir un métier. Des principes de ce genre étaient répandus dans le peuple, qui tirait de la Bible livrée à son interprétation une doctrine fort semblable à celle des communistes d'aujourd'hui. « Le commun peuple, dit un historien moderne, goûtait beaucoup la doctrine de la charité fraternelle chrétienne. Chaque chrétien devant traiter les autres en frères, il s'ensuivait que tout devait être mis en commun. Plus d'autorité ni de domination; nul ne devait posséder plus que les autres; le paiement des dettes ne pouvait plus être exigé [1]. » A Rottenbourg, où des bourgeois révolutionnaires livrèrent la ville aux paysans, ceux-ci déclarèrent, en s'appuyant sur ce texte que *tout ce que le Père céleste n'a point planté doit être arraché*, qu'ils ne paieraient plus ni dîmes ni redevances, et que toutes les dettes devaient être abolies. On n'en finirait pas, si l'on voulait citer toutes les déclarations de principes faites dans ce sens.

Malgré le caractère communiste du mouvement, une grande partie de la noblesse allemande le favorisa, au moins dans les commencements. Cela s'explique par ce qui a été dit plus haut des complots tramés par la chevalerie de l'Empire sous l'inspiration de Luther. Le premier mouvement révolutionnaire était parti de la noblesse, et dès lors on avait essayé d'exciter un soulèvement des paysans contre le clergé, pour assurer par cette diversion le succès de la guerre des chevaliers. Plus tard ce désir ne fut que trop satisfait, et ce fut au détriment de ceux qui l'avaient formé. Les paysans se soulevèrent, et un nombre assez considérable de seigneurs et de chevaliers se joignirent ouver-

[1] Bensen. *Geschichte des Baurenkrieges in Ostfranken.* Erlangen. 1840.

tement à eux : quelques-uns le firent volontairement et dans des vues d'ambition, d'autres par pure lâcheté, pour sauver leurs biens et leur vie. Goetz de Berlichingen, dont Goethe a fait un portrait beaucoup trop flatté, et qui joue dans tous ces événements un rôle des plus équivoques, fut quelque temps à la tête d'un corps d'armée d'insurgés, et il rapporte dans ses Mémoires qu'il trouva dans leur camp « beaucoup de seigneurs, de comtes et de princes, qui pour la plupart imploraient la faveur d'être admis dans la ligue des paysans. » On ne trouve dans leurs rangs qu'un seul prince souverain, le duc Ulric de Wurtemberg, qui essaya avec leur aide de reconquérir ses États, dont la ligue de Souabe l'avait chassé, en exécution d'un jugement rendu contre lui pour violation des lois de l'Empire et de la paix publique. Il amena au secours des insurgés un corps de troupes suisses qu'il avait levé à ses frais ; sa tentative échoua par suite de circonstances trop longues à raconter ici, et il ne put qu'avec peine sauver sa vie et sa liberté. Il y avait d'autres princes dévoués à la Réforme sur les sympathies desquels les paysans pouvaient compter s'ils se fussent bornés à faire la guerre à l'Église, mais ils les perdirent naturellement lorsqu'ils s'attaquèrent à l'autorité laïque, et ils trouvèrent alors en eux les ennemis les plus acharnés et les plus impitoyables.

Plusieurs des villes impériales se montrèrent aussi favorables à l'insurrection, et par des raisons analogues. Là aussi l'hérésie fut le lien entre la bourgeoisie et les paysans, malgré la diversité et même l'opposition des intérêts. Le parti qui dans les villes travaillait à détruire l'Église prêta dès l'origine secours et conseil aux paysans révoltés. Quelques écrivains du XVIe siècle prétendent que les marchands répandirent de l'argent pour soulever le peuple, dans l'espoir de renverser la souveraineté des princes en Allemagne et d'établir une constitution républicaine sur le modèle des États libres d'Italie. Quoi qu'il en soit de la vérité de cette imputation, il est certain qu'Ulm donna aux paysans des armes et des munitions, que Strasbourg accorda le droit de bourgeoisie à des insurgés, que Nuremberg, lorsque l'archevêque de Salzbourg demanda secours à la ligue de

Souabe, s'efforça de faire rejeter sa demande et prit ouvertement parti pour les rebelles, et qu'une foule de villes moins importantes leur furent livrées par leurs habitants.

De tous les dangers que présentait la guerre des paysans, le plus grand sans aucun doute était que l'Allemagne, en face de ce nouvel ennemi, était à peu près sans défense. Nous venons de dire combien de sympathies une insurrection qui d'abord paraissait dirigée contre l'Église trouvait parmi les princes, la noblesse et la bourgeoisie : on ne pensait donc pas attendre de ce côté les mesures promptes et énergiques qui eussent été nécessaires pour empêcher le soulèvement de s'étendre et de se propager. Au contraire on dissimulait à peine le désir qu'on éprouvait de voir le mouvement se prolonger et détruire, si faire se pouvait, les nombreuses principautés et seigneuries ecclésiastiques dont l'Allemagne méridionale et occidentale était couverte. L'Empereur était absent et les troupes dont il pouvait disposer occupées à soutenir la guerre contre François Ier. La principale autorité dans les pays qui étaient le théâtre de la révolte était la ligue de Souabe, association de princes, de seigneurs et de villes libres, chargée de maintenir la paix publique : mais une partie de ses membres inclinait vers les nouvelles doctrines et pensait plus à profiter de l'insurrection qu'à la réprimer. La ligue ne se décida sérieusement à agir que lorsque le soulèvement se dirigea contre la noblesse, et spécialement lorsque le massacre de Weinsberg, où les paysans avaient égorgé le comte Louis de Helfenstein et trente autres seigneurs et chevaliers, eut ouvert les yeux aux moins clairvoyants. Mais même avec la meilleure volonté du monde, on n'avait pas eu à sa disposition des ressources suffisantes. La guerre ne pouvait se faire la plupart du temps qu'à l'aide de lansquenets mercenaires dont beaucoup, infectés de doctrines hérétiques, ne pouvaient inspirer aucune confiance et qu'on vit plus d'une fois, par leur mutinerie et leur trahison, dans les moments les plus décisifs, mettre en péril la cause de l'ordre. Il n'y avait que la plus stricte discipline, et cela même pas toujours, qui pût les maintenir et les faire obéir. Dans de semblables circonstances, l'Al-

lemagne ne pouvait compter que sur cette partie de l'armée de la ligue de Souabe où figurait l'ancien élément féodal des arrière-vassaux des seigneurs et des cavaliers qu'ils menaient à leur suite. Ce fut pourtant à cette cavalerie, montant tout au plus à deux mille combattants, que l'Allemagne dut son salut, et aussi à cette centaine de seigneurs, de chevaliers et de soldats qui, par leur courageuse défense, arrêtèrent plus d'un mois l'armée des paysans sous les murs du château de Wurzbourg.

Mais la noblesse catholique, malgré sa vaillance, n'aurait pu résister aux forces des rebelles, immensément supérieures en nombre, si la Providence n'avait placé à la tête de la défense commune un homme qui possédait toutes les qualités qu'exigeait une œuvre aussi difficile que la répression de cette formidable insurrection. Cet homme était le chevalier Georges Truchsess de Waldbourg, capitaine habile et expérimenté, plein d'énergie, de courage et de résolution, mais malheureusement, pour sa renommée, fidèle à la foi de ses pères et dévoué à l'Église catholique : cette qualité a effacé toutes les autres aux yeux des protestants, et il n'y a rien que leurs historiens anciens et modernes n'aient imaginé pour rabaisser et noircir le caractère de cet illustre guerrier qui fut le sauveur de son pays et dont ce pays connaît à peine le nom. Ce ne fut que le 2 mai, après quatre mois d'inaction, que la ligue de Souabe se décida à agir et confia à Georges Truchsess le commandement supérieur de ses troupes. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de ses opérations militaires pour lesquelles nous renvoyons au livre de M. de Bussière ; mais il est impossible, quand on en lit le récit, de ne pas admirer le talent avec lequel elles furent conduites. Il eut à surmonter des difficultés incroyables : les plus grandes lui vinrent du côté de son armée, dont la majeure partie, composée de lansquenets mercenaires, refusa plus d'une fois de le suivre au combat et le laissa attaquer, avec une poignée d'hommes, des masses infiniment supérieures en nombre. Son audace et sa résolution triomphèrent de tous les obstacles ; il battit successivement les divers corps d'armée des insurgés et pacifia en moins de trois mois la Souabe et la

Franconie. Pendant ce temps le duc Antoine de Lorraine arrêtait à Saverne les paysans de l'Alsace dont les bandes se préparaient à envahir ses États, leur fermait ainsi les portes de la France où elles allaient se répandre comme un torrent dévastateur, et, poursuivant sa victoire, écrasait l'insurrection à peu près maîtresse de la rive gauche du Rhin depuis Bâle jusqu'à Wissenbourg. Après ces coups décisifs, l'ordre se rétablit peu à peu dans toute l'Allemagne occidentale. Il y eut bien encore quelques mouvements partiels, mais ce ne furent en quelque sorte que les convulsions de l'agonie ou les dernières lueurs d'un incendie qui s'éteint, et il n'y eut pas besoin d'un grand déploiement de forces pour en venir à bout. L'insurrection était domptée : les basses classes, guéries de leur fièvre révolutionnaire par la sévère leçon qu'elles avaient reçue, se résignaient de nouveau aux humbles conditions de leur laborieuse existence. Mais des torrents de sang avaient coulé : d'abominables excès avaient amené de terribles représailles. L'Allemagne était couverte de ruines, et il lui fallait de longues années pour réparer les calamités qu'avait amenées sur elle cette guerre plus désastreuse que ne l'eût été une invasion de barbares. « Ainsi, dit un chroniqueur alsacien cité par M. de Bussière, Dieu en accablant l'Empire du fléau de la guerre des paysans punit à la fois les grands de leur tyrannie et les petits des excès de leur rébellion. La science a beaucoup perdu par cette guerre, car une infinité de choses rares et précieuses en épitaphes, monuments, bibliothèques, manuscrits et antiquités, ont été détruites avec les monastères, riches en collections de ce genre. L'on doit ajouter que les insurgés avaient anéanti en pure perte et pour le seul plaisir de faire du mal de grands approvisionnements en denrées de toute espèce : beaucoup de provinces allemandes portèrent, pendant de longues années, les traces de la dévastation la plus épouvantable. Cependant le clergé catholique triomphait en voyant ces désordres, » ajoute cet historien qui dans sa haine contre l'Église semble presque regretter de ne pouvoir lui imputer les maux enfantés par la guerre des paysans. — « Les prêtres disaient avec satisfaction : La prédiction de Campeggio

s'accomplit, les princes allemands voient maintenant à quoi mène la protection accordée à l'insurrection contre l'Église. »

Pendant que l'insurrection dévastait l'Allemagne et menaçait de la bouleverser de fond en comble, Luther, véritable auteur et promoteur du mouvement, se trouvait à Wittenberg dans le plus pénible embarras. Il avait provoqué les paysans à la révolte, non-seulement par des émissaires qui pouvaient être désavoués en cas de nécessité, mais encore publiquement, par des écrits imprimés, publiés sous son nom, et cela dans les termes les plus clairs et les plus exprès. Maintenant qu'on avait répondu à son appel et que presque toutes les contrées de l'Allemagne étaient en proie à des calamités sans nom, il n'eût pas été prudent à lui d'adhérer ouvertement à l'œuvre de destruction qui s'accomplissait. En outre Luther n'avait jamais eu le projet de faire de l'Allemagne une vaste république de paysans. Il avait des liaisons trop intimes avec la fraction révolutionnaire de la chevalerie de l'Empire et savait trop bien apprécier le secours, l'appui et les divers profits temporels qu'assurait à sa cause l'alliance de plusieurs princes et seigneurs, pour qu'une pensée semblable eût jamais pu lui venir dans l'esprit. Il voulait certainement l'insurrection, mais non sa victoire complète sur tous les souverains et les membres de la noblesse. Elle aurait dû, pour répondre à ses vues, se borner au meurtre des évêques, des moines et des prélats, à la destruction des institutions de l'Église catholique en Allemagne et au renversement des princes et des seigneurs qui osaient prêter leur appui à l'Église. Mais le renversement de l'autorité des princes et des nobles en général, quand même les uns et les autres se montraient favorables à la nouvelle doctrine, était d'autant moins son but que, comme on l'a dit plus haut, il avait promis l'appui de l'électeur Frédéric de Saxe aux paysans du Rhingau qu'il faisait exciter à l'insurrection.

La position de Luther était d'autant plus fâcheuse que la guerre qui venait d'éclater n'avait pas tardé à devenir une lutte à outrance entre les paysans et les seigneurs, dans laquelle les princes amis de la nouvelle doctrine montraient eux-mêmes la

rigueur la plus impitoyable envers les insurgés. Il y avait un danger sérieux pour lui à prendre parti, soit pour les uns, soit pour les autres. Il ne pouvait se déclarer pour les paysans . car l'électeur Frédéric venait de mourir, et ses adversaires catholiques et les princes catholiques auraient réclamé et certainement obtenu du successeur de ce prince la punition de l'hérésiarque. Il ne pouvait pas non plus se déclarer pour les princes : car alors toute l'Allemagne n'aurait plus vu en lui qu'un hypocrite au double langage. C'en eût été fait de sa popularité et de son influence sur les masses qui auraient passé à quelqu'un de ses rivaux, par exemple à Thomas Munzer, fanatique sincère qui était alors à la tête de l'insurrection de Thuringe et que Luther craignait et détestait cordialement. D'ailleurs on ne savait pas ce qui adviendrait de la guerre, et il y avait bien des chances pour que la révolution triomphât complétement ou du moins partiellement. Indépendamment de ses sympathies et de ses tendances, ce serait mal connaître son caractère que de croire qu'il pût, dans des circonstances semblables, se prononcer nettement contre l'insurrection. Aussi prit-il une position qui le mit en mesure de persuader aux princes, s'ils étaient vainqueurs, qu'il avait réellement soutenu leur cause, et, dans l'hypothèse opposée, de faire comprendre aux paysans que, du moins au fond du cœur, il avait toujours été pour eux. S'étant imposé cette tâche difficile, il la remplit avec un rare mélange d'audace effrontée et de fourberie insidieuse, dans son écrit sur les douze articles des paysans de Souabe[1], intitulé *Exhortation à la paix* et publié au mois de mai 1525.

E. DE CAZALÈS.

(*La suite au prochain numéro.*)

[1] Ces douze articles, rédigés par une main habile, étaient comme le manifeste ou le symbole des insurgés.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

A LA CHAPELLE-SAINT-ÉLOI

(DÉPARTEMENT DE L'EURE).

Je dois solliciter le pardon des lecteurs du *Correspondant*. L'extrême intérêt des découvertes que j'ai faites de concert avec mon fils, pendant les vacances dernières [1], m'a empêché de rien écrirre pour notre Recueil. Contrairement à mon habitude, je demande la permission de reproduire ici la lecture que je dois faire sur ce sujet, le jour même auquel paraîtra notre livraison, dans la séance publique des cinq Académies de l'Institut. J'y joins, pour plus de clarté, une note que j'avais lue précédemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; il en résulte quelques redites que je n'ai pas le temps d'effacer.

A MADAME FR. OZANAM.

Madame,

C'est le 8 septembre dernier, fête de la Nativité de la sainte Vierge, et premier anniversaire de la mort de celui que vous pleurez, qu'une faveur de la Providence m'a mis sur la voie de découvertes vraiment extraordinaires. A mesure que ces découvertes ont pris

[1] *La Chapelle Saint-Eloi*, théâtre de ces découvertes, est un ancien prieuré de l'abbaye du Bec, connu sous le nom de *Saint-Lambert de Nassandre* ou de *Malassis*, et situé dans la commune de Fontaine-la-Sorel, canton de Beaumont-le-Roger, arrondissement de Bernay, département de l'Eure.

de l'intérêt, je me suis rappelé votre cher et illustre mari, jugeant bien que personne n'aurait plus curieusement et plus passionnément suivi nos progrès que l'auteur des *Etudes germaniques*. Je n'ai jamais mieux senti, dans l'ordre de la science, à quel point il nous manquait. A ce titre, je vous demande la permission de vous dédier ce premier essai, à vous qui faites revivre par vos regrets celui que le Ciel a réclamé si vite, et dont le nom restera cher à l'Eglise et à la France.

Agréez, Madame, l'hommage de mon dévouement respectueux.

CH. LENORMANT.

C'est une belle chose, et la source d'une émotion à laquelle personne ne reste insensible, que d'assister à la découverte d'objets antiques dans un lieu consacré par de grands souvenirs. Mais il y a peut-être plus d'attrait encore à recueillir les débris du passé, quand une circonstance imprévue vient appeler l'attention sur un sol oublié, et dont rien jusque là n'avait pu faire pressentir l'importance. C'est ce qui m'est arrivé récemment, et dans des circonstances vraiment extraordinaires. J'ai passé, pendant dix-neuf ans, avec la plus complète indifférence, aux lieux où une bonne fortune inattendue a multiplié, en peu de jours, les révélations les plus curieuses.

La Fontaine a raconté l'histoire de ces deux amis, dont l'un alla chercher la Fortune au bout du monde, tandis que la capricieuse déesse venait trouver l'autre *plongé dans un profond sommeil*. Je ne dirai pas que j'aie touché les deux extrêmes de cette double existence. Mais enfin, quand, à la suite des hommes illustres qui nous ont ouvert la voie, je remontais jusqu'aux dernières limites des antiques civilisations, j'étais loin de me douter qu'un jour des monuments, comme on n'en trouve pas beaucoup en un siècle, et qui prennent date dans l'histoire des découvertes, m'attendraient complaisamment à trente et quelques lieues de Paris, au milieu de champs adoptés pour leur obscurité même, et parce que j'y trouvais un contraste plus complet avec le bruit des lieux où la science

marche, où les esprits sont perpétuellement agités, et où l'histoire multiplie à nos dépens ses sanglants et terribles spectacles.

Qui, jusqu'à présent, à l'exception d'un cercle étroit de famille et d'amis, a entendu parler de la Chapelle-Saint-Eloi, et même du prieuré de Saint-Lambert-de-Nassandre ou de Malassis, dont le nom se perdit, il y a deux cents ans peut-être, pour céder la place à une dénomination moins connue encore, s'il est possible ? Ce n'est pas néanmoins qu'on ne pût être averti par quelques signes que les lieux avaient eu autrefois plus d'importance. Déjà un savant dont le nom fait autorité dans les études provinciales, notre confrère M. Auguste le Prévost, avait signalé, à une faible distance du point oublié que j'habite dans le canton de Beaumont-le-Roger, les restes d'une villa romaine décorée avec une rare magnificence. Cette résidence, fondée dans un site remarquable, au confluent de la Charentonne et de la Risle, sur le passage de la voie romaine qui conduisait de Lutèce à Juliobona, entre Evreux et le Noviomagus auquel Lisieux a succédé ; en face de la villa, un camp romain d'une dimension imposante, et à peu de distance, les dernières assises d'un pont de la même époque ; le sol jonché partout de tuiles à rebord et d'autres débris de l'industrie des anciens ; par-dessus tout, l'apparition subite en 1830, tout auprès de notre vallée, de ces vases d'argent qui, sous le nom inexact de vases de Bernay, ont acquis dans le monde de l'archéologie une célébrité immense et méritée : tout cela pouvait faire espérer qu'on apprendrait un jour quelque chose de plus sur des lieux dont le souvenir ne pouvait avoir disparu complétement de l'histoire. Mais un quart de siècle s'était écoulé depuis la découverte des vases de Bernay, ou de Berthouville, ou mieux encore du Villeret, et la gloire réservée à cette partie de l'ancienne Gaule semblait devoir se borner à un fait isolé et désormais inexplicable. Tout d'un coup, le voile s'est déchiré : avant d'en venir à notre découverte, il nous suffira de quelques mots pour en raconter les préliminaires.

Un pauvre et honnête paysan de mon plus propre voisinage, attiré dans Paris, comme tant d'autres, par des espérances bientôt déçues, revient tristement à son point de départ; il y retrouve une chaumière délabrée et tombant en ruines : l'idée lui vient de s'en rebâtir une autre dans une situation un peu plus avantageuse, et, avant de savoir s'il aura les ressources nécessaires pour accomplir son projet, il trace, à quatre pas de son domicile, le plan d'une nouvelle construction : à cet endroit, la côte est abrupte et la pente à peine adoucie par des éboulements d'ancienne date. Il faut dégager le terrain, afin d'appuyer la maison contre la tranchée qu'on vient d'ouvrir. Cette tranchée découvre alors les assises d'un édifice dont aucun indice n'avait fait soupçonner l'existence. Le rustique architecte n'y voit qu'une carrière, et, arrachant jusqu'au dernier moellon, il fait un monceau des matériaux de sa future façade, en attendant que les travaux de la saison l'aient mis en état de réunir quelques fonds pour l'achèvement de l'entreprise. Tel est l'état dans lequel nous avons trouvé le tas de pierres que mon fils a examiné le premier avec un regard de dix-sept ans et la ferveur d'un néophyte. Je ne le croyais pas, quand il vint m'annoncer qu'il avait distingué les restes d'un monument romain; mais, à partir du premier coup d'œil, la découverte marcha rapidement, et si je voulais en rapporter toutes les péripéties, je lasserais la patience de mes auditeurs, sans m'être réservé le temps de faire apprécier les fruits de nos recherches.

Je dirai donc en bloc que nous avons trouvé, dans un étroit espace et presque toujours à fleur de terre, la tête et les fragments d'une statue antique, les débris d'une colonne monumentale qui servait à supporter la statue, les pierres chargées d'inscriptions d'un baptistère chrétien bâti avec les ruines du monument romain qu'il avait remplacé et, sur le terrain d'un cimetière attenant, de nombreuses épitaphes, presque toutes tracées sur des tuiles à rebord : textes très-simples pour la plupart, quelques-uns assez développés, et plusieurs même mesurés en vers d'une certaine élégance. Le nombre des inscrip-

tions ou fragments d'inscriptions s'élève à soixante-dix, et nous sommes loin d'avoir épuisé le sol qui nous a donné ces richesses.

Voilà pour le matériel de la découverte, il faut maintenant en exposer les conséquences; nous le ferons dans un ordre historique, et l'on verra qu'il ne nous a manqué, pour ainsi dire, aucun des éléments qui pouvaient nous amener à la connaissance du passé. Notre curiosité, perpétuellement excitée, s'est vue jusqu'au bout presque entièrement satisfaite.

Dans le site que nous décrivions tout à l'heure, c'est-à-dire au sein de la plus riante vallée peut-être de cette partie de la Gaule qui appartenait à la seconde Lyonnaise, et qui plus tard reçut de ses nouveaux maîtres le nom de Normandie, un Romain, appelé Serquinius, avait fait bâtir une maison magnifique. C'était peut-être un des soldats qui avaient accompagné Marc-Aurèle dans ses expéditions de Germanie. Sous le règne de Septime-Sévère, où il éleva le monument dont nous avons trouvé les débris, il devait être vieux, puisque, d'après nos calculs, son petit-fils était investi des plus hautes magistratures vers le milieu du IIIe siècle de notre ère. Serquinius a laissé son nom au village de Serquigny, en latin *Serquiniacus*, où les restes de sa demeure n'ont cessé de fournir des matériaux aux habitations élevées dans les temps modernes. Après s'être assis dans la vallée, appuyée contre un bois, en face de prairies magnifiques et d'une charmante rivière, Serquinius n'avait pas dû négliger les champs fertiles du plateau voisin. C'était certainement un grand propriétaire, et, avec l'étendue que les Romains donnaient à leurs terres, il n'y a point de témérité à comprendre dans la sienne un hameau situé à une lieue de distance, dont le nom, *la Pile*, récemment altéré et devenu *la Pie*, semble indiquer l'existence d'un grand monument funéraire, de même qu'il devient très-possible que *le Villeret*, établissement purement rustique, où l'on a découvert les vases magnifiques dont j'ai déjà parlé, le Villeret, placé une lieue plus loin que *la Pile*, ait compté aussi parmi les fermes de Serquinius.

Celui-ci cependant avait étendu dans la vallée, en remontant

le cours de la Risle, ses dépendances d'agrément. A deux kilomètres du centre de son habitation, il avait élevé au pied de la colline, et sur le bord d'une belle source, la colonne monumentale dont nous avons trouvé les fragments. Cette colonne, placée sans doute au centre d'une exèdre dont le baptistère postérieur aura reproduit la forme, avait le fût orné de belles feuilles d'eau qui formaient dans presque toute sa hauteur une imbrication interrompue de distance en distance par des bandeaux ornés de bossages en manière de pierres précieuses. Sur la colonne elle-même, à une certaine élévation, se détachait en relief une tablette dont l'inscription, qui nous est parvenue presque entière, atteste que Serquinius, en vertu d'un vœu, avait élevé le monument à Hercule Mercure, *Herculi Mercurio*. Cette divinité, qui participait sans doute des *Herméracles* envoyés d'Athènes par Atticus, et dont Cicéron orna sa villa de Tusculum, devait aussi, par le mélange d'idées dont elle rend témoignage, appartenir à cet olympe gaulois où les divinités locales semblent s'être formées d'importations orientales associées aux créations poétiques de la Grèce et aux formes du culte politique des Romains : combinaisons curieuses, et dont l'étude commencée depuis longtemps n'a pas fait jusqu'ici de progrès considérables.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'*Hercule Mercure* dédié par Serquinius n'avait pas les attributs du fils d'Alcmène. Il était chaussé de bottines, une draperie légère couvrait son épaule gauche. Quant à la tête de cette statue, seule partie qui nous soit parvenue dans son intégrité, elle offre avec certitude les traits idéalisés de Caracalla, qu'une flatterie servile (de nombreux monuments nous l'attestent) assimilait perpétuellement à Hercule. Il est donc hors de doute que Serquinius éleva son monument à Hercule Mercure alors que le jeune empereur avait atteint l'âge de la puberté, ce qui place l'époque présumée de cette dédicace aux environs de l'année 210 de notre ère.

Ainsi nous avons un point de départ assuré, et à l'aspect des débris du monument, surtout de la tête d'Hercule, qui n'a subi

pour ainsi dire aucune injure, il devient difficile de croire qu'une statue taillée dans la pierre du pays, tendre, friable, et sujette à se décomposer sous l'influence de la gelée, ait bravé pendant de longues années les intempéries d'un climat inégal et souvent rigoureux comme le nôtre. D'un autre côté, des inductions irrésistibles nous amènent à penser que la prédication du christianisme, qui fut cause de la destruction du monument de Serquinius, n'eut pas lieu beaucoup plus de trente ans après l'époque de sa consécration à Hercule, et c'est à partir de cette prédication, qui fut l'œuvre du premier évêque d'Évreux, Taurinus, invoqué depuis tant de siècles sous le nom de saint Taurin, que les résultats de nos investigations se multiplient.

Il existe une Vie de saint Taurin, dont les copies les plus anciennes remontent au IXe siècle. Suivant l'auteur de cette vie, lequel se produit sous le nom de *Deodatus*, et se donne pour un de ceux qui avaient reçu le baptême des mains de saint Taurin, celui-ci, après avoir abattu un fameux temple de Diane et établi la vraie religion dans la cité des *Aulerci Eburovices*, aurait été mandé *in villa Gisaica*, c'est-à-dire dans une propriété située près du bourg de *Gisacus*, par un magistrat romain, un consul, ou du moins un personnage consulaire (*consularis per Galliam*) du nom de Licinius, afin de rendre compte de la prédication qu'il faisait au mépris des édits impériaux. Après avoir subi son interrogatoire dans la forme accoutumée, Taurinus aurait été frappé de verges, et Licinius, outré de colère en voyant sa femme s'intéresser au sort du vieillard, Licinius aurait été sur le point de faire subir à cette matrone compatissante le même supplice qu'au saint évêque, lorsqu'un message imprévu lui aurait appris que son fils, qui se livrait au plaisir de la chasse dans les environs d'Évreux, venait de succomber par suite d'une chute de cheval. Alors le théâtre du récit se transporte à Evreux même; le jeune homme est rappelé à la vie par saint Taurin, et ses parents, touchés du miracle, embrassent la foi chrétienne avec le reste de la population.

Je dois dire que cette vie de saint Taurin, misérablement interpolée, a été traitée avec la dernière rigueur par les Bollandistes eux-mêmes. Ces illustres hagiographes ont été jusqu'à dire qu'on n'en pouvait absolument rien tirer d'authentique, *ex vita... nihil.* Mais les défiances de la critique se trouvent souvent démenties par une découverte plus récente, et c'est ce qui arrive encore cette fois. Au nombre des inscriptions que nous avons recueillies, il s'en trouve une, composée d'au moins quatre vers hexamètres, tracée certainement dans le cours du ve siècle de notre ère, et qui démontre qu'à cette époque le martyre de saint Taurin à Gisacus était un fait avéré, de même qu'on y apprend que le lieu de ce martyre était l'emplacement même de notre découverte :

Hic ubi Taur[inus] virgarum ve[rbere cæsus]
Est Gisaci [rivus *ou* vicus]. . . . . .

Nous avons ici le nom de saint Taurin, la désignation précise de son genre de supplice, et le nom de la localité qui en fut le théâtre. Ce nom qui se trouve sur deux monuments épigraphiques découverts au vieil Évreux, avait été cherché partout ailleurs qu'à sa vraie place, et faute de mieux, en quelque sorte, on avait transporté au village de Gisai-la-Coudre, c'est-à-dire au sein de l'ancienne forêt d'Ouche, la tradition du martyre de saint Taurin. Mais toute incertitude disparaît devant l'inscription que nos recherches nous ont procurée : Gisacus, désigné comme un bourg des Aulerques (*ex vico Gisaco Aulercorum*) dans une autre inscription qui fait aussi partie de notre butin, était situé sur la rive droite de la Risle, aux confins du territoire des Lexovii. La villa dans laquelle Licinius, également dénommé dans le premier texte, procéda à l'interrogatoire de saint Taurin et ordonna son supplice, s'étendait sur l'autre rive, et le monument élevé par Serquinius en l'honneur d'Hercule Mercure touchait au bourg de Gisacus.

Il n'est donc plus permis de traiter la vie de saint Taurin avec le même mépris qu'autrefois : l'inscription du ve siècle

lui donne une autorité dont elle était dépourvue, et quand on l'étudie sous ce jour favorable, on commence à distinguer des parties qui n'ont pas dû subir d'altérations graves. De ce nombre est l'interrogatoire du saint évêque, recueilli sans doute au moment même, selon l'usage de la primitive Église. Cet interrogatoire, tiré d'actes sincères, offre des particularités qu'un faussaire n'aurait point supposées. « Adore mes dieux, » dit Licinius, et le saint lui répond : « Tes dieux où sont-ils? *Licinius*. Les voici. *Taurin*. Quels sont leurs noms? *Licinius*. Il y a Jupiter qui est d'or et Mercure qui est d'argent. — Tu dis, reprend vivement l'apôtre, que tu dois l'existence à ton dieu, pourquoi donc le gardes-tu renfermé dans ta cassette? *Ut quid eum inclusum retines in scrinio tuo?* » Lorsqu'on entend parler d'un *Mercure d'argent*, de dimension à être conservé dans une cassette, on ne peut s'empêcher de penser à la statue de Mercure en argent repoussé, qui fut trouvée, à deux lieues de Gisacus, avec les vases du Villeret. Cette coïncidence avait frappé un antiquaire normand au moment de la découverte, et il en concluait, sans identifier précisément les objets, que le trésor du Villeret avait dû être enfoui par crainte de la poursuite des chrétiens. Mais les plus sages s'opposèrent alors à cette témérité, effrayés qu'ils étaient d'entendre invoquer une pièce aussi décréditée que la Vie de saint Taurin. Aujourd'hui que les parties saines et intactes de cette vie se laissent mieux voir, le rapprochement que je viens de rappeler, et qui du reste avait reçu l'approbation de M. Raoul-Rochette, ne prend-il pas une certaine consistance?

Dans le chapitre de la Vie de saint Taurin le plus évidemment altéré peut-être, on donne pour père à cet évêque un Romain du nom de *Tarquinius*, et sa mère est une Grecque appelée *Euticia;* celle-ci professait le christianisme, et dans l'interrogatoire emprunté aux Actes sincères, Licinius se vante de l'avoir immolée six ans auparavant aux dieux de Rome. On peut s'étonner que notre antique cimetière, dans cette partie de la Gaule, nous ait fourni même une inscription grecque : en effet, nous n'en avons trouvé qu'une seule; les caractères en sont

remarquablement beaux, assez purs pour qu'on puisse faire remonter le monument jusqu'au IIIe siècle, et c'est l'épitaphe d'une *Eutychia*, c'est-à-dire d'une femme qui s'appelait à peu de chose près comme la mère de saint Taurin, *honorablement ensevelie par son fils*, dès la vie de l'apôtre des Eburoviques (*matrem suam honorifice sepelivit*). S'il y a chance pour que l'*Eutychia* de notre inscription soit la même que l'*Euticia*, mère de saint Taurin, suivant l'auteur de sa Vie, pourquoi le nom du père de cet évêque n'aurait-il pas subi une altération à peu près équivalente? et qui pourrait nous empêcher désormais de comparer le prétendu *Tarquinius* avec le *Serquinius*, auteur du monument à Hercule-Mercure? La conclusion est si directe, qu'il n'y a guère moyen de s'en abstenir. Comment croire qu'un Romain du temps de l'Empire ait porté le même nom que les rois étrusques de la Rome primitive? La critique, en présence d'une énonciation peu probable, laissait tomber de ses mains le manuscrit qui la contenait; et, cependant, avec un léger changement justifié par un texte, le nom invraisemblable devient un renseignement précieux.

On pourrait aller plus loin encore.

Saint Taurin n'est pas seulement le fils de Serquinius et d'Eutychia; les actes de son martyre lui donnent une origine illustre et nous apprennentet en même temps que le personnage consulaire, du nom de Licinius, qui le fit frapper de verges, était son neveu du côté maternel. Le seul Licinius contemporain de saint Taurin, qui eût été consul avant cet événement, est P. Licinius Valerianus, qui parvint à l'empire en 253, et qui termina par une ignominieuse captivité chez les Perses une vie illustrée d'abord dans les plus grandes magistratures, et qu'entourait une rare considération. Valérien avait été marié deux fois; sa seconde femme, dont les médailles ont révélé le nom, s'appelait *Mariniana*, et le fils de Licinius, rendu à la vie par saint Taurin pour recevoir le baptême, mais qui mourut presque immédiatement après, est désigné sous le nom de *Marinus*. On ignore complétement, du reste, quelle fut la patrie de Valérien, et rien ne s'oppose à ce qu'il ait

tiré son origine de quelque puissante famille de la Gaule. Ainsi le père de Gallien et le prisonnier de Sapor, après avoir persécuté les Chrétiens (on trouve encore ailleurs des traces de ces poursuites), aurait conçu, sous l'impression des événements accomplis dans notre province, un sentiment profond de vénération et d'attachement pour la vraie religion. On comprendrait ainsi beaucoup mieux l'éloge qu'Eusèbe lui décerne au commencement de son règne, lorsque cet historien, s'appuyant sur le témoignage contemporain de saint Denis d'Alexandrie, présente Valérien comme plus favorable aux Chrétiens que les empereurs mêmes qui avaient fait profession ouverte de la foi nouvelle, et nous montre sa maison remplie de fervents adorateurs du Christ, en un mot, plus semblable à une église qu'à un palais. Plus tard seulement, et après la mort de Mariniana, il en revint à ses anciennes fureurs, attirant sur sa tête la punition terrible que Lactance a éloquemment décrite dans son livre *de la Mort des Persécuteurs*.

Mais ces derniers résultats sont de ceux qu'il faudrait établir au moyen d'une discussion approfondie. J'en reviens donc à ce qui est positif, et je n'hésite pas à reconnaître dans saint Taurin lui-même l'auteur de la destruction du monument élevé à Hercule-Mercure, et de la substitution à ce monument du baptistère dont nous avons reconnu et étudié les débris. Dans cette circonstance, nous pouvons encore nous appuyer sur l'historien de l'apôtre des Eburoviques, quand il nous représente son héros comme *détruisant partout les idoles et consacrant des églises à Jésus-Christ*.

Maintenant nous savons l'origine de la religion attachée aux lieux que nous avons explorés; l'étonnement que nous éprouvions d'abord en voyant les marques de la vénération des Chrétiens prodiguées à un monument tombé plus tard dans un aussi profond oubli, cesse devant une explication précise et naturelle. Nous ne pouvons d'ailleurs nous appesantir ici sur l'examen du singulier édifice construit à la place de l'exèdre de Serquinius. La cuve elliptique, destinée à administrer le baptême par immersion, le mur à hauteur d'appui qui entoure la cuve et en

épouse la forme, l'étroit et oblique passage qui y conduit, le rebord hémisphérique qui règne autour de l'ellipse, l'absence bien constatée de coupole ou même de toiture, et par conséquent l'existence, observée peut-être pour la première fois, d'un baptistère chrétien à ciel ouvert, tout cela constitue un ensemble dont la rudesse s'accorde avec la simplicité du christianisme naissant. Et en même temps, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance qu'offre, pour la figure et même pour la dimension, notre cuve baptismale, creusée grossièrement dans un bloc de la pierre du pays, avec les baignoires de porphyre, telles que celles qui se conservaient soit à la cathédrale de Metz, soit à Saint-Denis, et dont la dernière passait pour avoir servi au baptême de Clovis.

Après être entrés dans le baptistère de saint Taurin, et l'avoir reconstruit en imagination tel qu'il existait peut-être il y a bien peu de temps, nous nous trouvons entourés des plus vieux et des plus vénérables souvenirs du christianisme. Notre attention est d'abord attirée par les inscriptions monumentales dont on avait décoré, dans un temps sans doute postérieur à la construction de l'édifice, le dedans et le dehors du recouvrement convexe qui surmontait le mur d'appui. Sur la face extérieure, c'était l'inscription souvent répétée à cette époque : *Fiat pax* [*intrantibus*], *que la paix soit avec ceux qui entrent dans cette enceinte*. Au fond du baptistère on lisait : *Christe Spi*[*ritus*] *sus*[*cipe*] *or*[*ati*]*one*]*m nostram*] *ô Christ, et Saint-Esprit, exaucez notre prière ;* et au-dessus étaient gravés les emblèmes des premiers siècles, la colombe, le vase eucharistique et le chrisme formant une croix aux bras de laquelle sont suspendus l'*alpha* et l'*oméga*, arrangement adopté comme une protestation contre les Ariens après le concile de Nicée.

L'impression causée par ces objets, qui nous reportent au ve siècle, s'accroît encore à l'examen des fragments de vases qu'on recueille au milieu des décombres. Nous y retrouvons en effet presque tout le symbolisme des catacombes, la croix grecque, les différentes formes du monogramme de Jésus-Christ, le mystérieux poisson, la palme, avec les acclamations signalées

par les explorateurs de la Rome souterraine, [*pie*] *zes*[*es*], *bois, et tu vivras*, formule grecque écrite en lettres latines et qui fait allusion au sacrement de l'Eucharistie, *vivas in Deo, vis en Dieu*, tracé avec tant d'élégance sur un vase rouge d'une pâte si parfaite, qu'on craindrait de se tromper en ne remontant pas, à l'aide de cette indication, jusqu'au siècle même de saint Taurin.

Alors se déroule la série des noms de ceux qui ont laissé sur la cuve du baptistère ou sur le mur qui l'entoure la trace de leur passage et le souvenir de leur vénération. Cette série se complète par celle des épitaphes du cimetière, accompagnées presque toujours de la formule primitive *in pace :* double chaîne qui semble commencer avec la religion même du lieu et s'interrompt, ainsi que les caractères paléographiques des inscriptions le démontrent, à la fin du VIe siècle, ou dans les premières années du VIIe. La limite que nous venons de déterminer ne répond à aucune invasion, à aucune catastrophe politique dans notre pays, mais on l'explique aisément par cette circonstance, que les reliques de saint Taurin, dont la trace s'était perdue peu de temps après sa mort, à la suite des désastres du pays, ne furent retrouvées, par l'évêque Laudulphe, que sous le règne de Clotaire II, c'est-à-dire à l'époque même où s'arrête la suite de nos monuments. Dans un beau récit des derniers moments de saint Taurin, qui contient la vie de cet évêque, et qui porte des caractères d'authenticité, l'apôtre des Eburoviques prédit la destruction prochaine de la cité qu'il avait évangélisée ; et effectivement, vers la fin du règne de Valérien, à l'époque où nos calculs placent la mort de saint Taurin, commença, pour les côtes septentrionales de la Gaule, l'invasion des pirates Francs et Saxons qui promenèrent au loin l'incendie et le pillage, et ne furent réprimés que vers la fin du IIIe siècle par la main vigoureuse de Carausius. On comprend qu'après de telles dévastations, le souvenir du lieu où les disciples de saint Taurin avaient caché le corps de leur maître se fût entièrement oblitéré, et, tant que sa tombe fut ignorée, le concours des fidèles

se porta vers les lieux où s'était conservé le souvenir de ses combats pour la foi. Mais quand les reliques du saint confesseur eurent été retrouvées, et qu'on eut bâti une église sur l'emplacement de son tombeau, le silence se fit autour du baptistère de Gisacus, longtemps avant que les ravages des Normands n'eussent effacé jusqu'au nom même de la bourgade gauloise.

L'étude des noms propres que nous avons recueillis fournit des inductions intéressantes : on y remarque surtout des formes purement latines, quelques-unes d'origine grecque, et une seule, jusqu'à présent, de physionomie gauloise, tant l'empreinte romaine s'était marquée sur la population de nos contrées. A côté de *Viriodurus*, qui, après avoir exercé, sans doute à la cour des empereurs, la profession de porteur de litière, était venu mourir au lieu de sa naissance, nous trouvons d'une part *Eugenius* et *Theodorus*, de l'autre *Firmus*, *Lætus*, *Sextus*, *Vincentius*, *Frumentius*, *Fortunatus*, *Festus*, *Optatus*, *Rusticus*, *Liberius*, *Gentianus*, *Ursus*, *Laurentius*, *Clemens*, *Barbara*, *Columba*, et d'autres encore, tous noms romains et dont pas un ne tire son origine des idiomes de l'Orient par l'intermédiaire de l'Évangile. Le caractère dans lequel ces épitaphes sont tracées est généralement très-pur; on n'y rencontre pour ainsi dire aucun exemple des substitutions de lettres et des orthographes défectueuses dont abondent les inscriptions des bas temps. La forme des lettres pourrait souvent convenir même au second siècle de notre ère; un grand nombre de monuments se placent commodément dans le ve, et parmi ceux qu'à des signes positifs on reconnaît pour avoir été tracés dans le vi^e^ siècle, la pureté des éléments de l'écriture et la correction du style ont subi moins d'altération peut-être qu'à Rome même. Les épitaphes métriques, qu'il n'est pas difficile de compléter, se distinguent par la pureté du langage et un certain degré d'élégance. Sur l'une on lit :

Ga[llius hic tegitur juvenis] sub cl[ave sepulcri]
Servatu[r corpus,] spiritus a[stra colit].

sur l'autre, qui indiquait le tombeau d'un jeune enfant :

Corpus in hoc [tumulo] Tuti servatu[r amati]
Quem matri [rapuit] mors [inimica suæ].

Ce nom de *Tutus*, qui n'est certainement pas commun, a déjà paru dans notre pays; les plus beaux vases de la découverte du Villeret ont été dédiés à Mercure Auguste par *Q. Domitius Tutus*. Ce nom s'était donc transmis dans les mêmes lieux, soit par le sang, soit par les affranchissements.

Parmi nos monuments funèbres dont la formule varie peu, on distingue une épitaphe tracée en grandes lettres d'un beau caractère et qui se lit : SVR[O] FAM [VLVS] DE[I]. Ce titre de *serviteur de Dieu*, sauf des exceptions propres à certaines contrées, semble indiquer, sur les inscriptions des premiers siècles chrétiens, l'adoption de la vie religieuse. Si le temps nous a envié la désinence du nom qui désignait notre solitaire, la tradition va combler immédiatement cette lacune, et fournir un exemple frappant de la persistance et de la fidélité des souvenirs populaires à l'égard des personnages éminents pa leurs vertus. La chapelle Saint-Eloi, que je possède, située à quelques centaines de pas du baptistère de saint Taurin, et dont la partie la plus ancienne remonte à la première moitié du XIe siècle, renferme la statue, grossièrement renouvelée à une époque très-moderne, d'un personnage, vêtu en moine, et au-dessous duquel est écrit le nom de *saint Suron*. Ce saint, sur lequel les martyrologes n'apprennent rien, est l'objet d'un pèlerinage qui a conservé toute sa ferveur; on l'invoque pour la guérison de certaines maladies, et la source qui sort de la chapelle passe pour avoir une vertu miraculeuse. Les savants en étaient réduits aux conjectures à l'égard de saint Suron, et les ecclésiastiques suspectaient l'origine de son culte. Maintenant, grâce à notre découverte, nous ne pouvons plus douter que saint Suron, dont le nom est de forme latine, n'ait vécu de la vie religieuse dans le lieu consacré par le souvenir de saint Taurin, et qu'il n'ait continué de sanctifier le monument vé-

nérable des premiers combats du Christianisme dans nos contrées. Une note relevée sur un manuscrit de Fécamp par un diplomatiste éminent, M. Léopold Delisle, fait voir qu'à Evreux, sous le règne de Philippe-Auguste, on trouva, dans la châsse de saint Taurin des reliques de saint *Syrin* (*Syrinus*). C'est évidemment le même personnage, et l'on comprend aujourd'hui le motif de cette association.

Les inscriptions des temps antérieurs à l'établissement des conquérants germains dans la Gaule ne nous ont offert jusqu'à présent aucune indication chronologique; mais à partir du VIe siècle, les dates du règne des monarques Mérovingiens se montrent et se multiplient. Malheureusement aucune de celles dont les vestiges nous sont parvenus n'est complète : il y en a de Childebert Ier et d'un Clotaire qui est peut-être le second. En même temps nous voyons arriver les noms d'origine barbare : un *Baudulfus* s'est inscrit sur une des pierres de l'Eglise attenante au baptistère, et dont on retrouvera sans doute les assises inférieures : un *Teudulfus*, mort à vingt-un ans, reposait dans le cimetière. Mais ce qui devait à juste titre exciter notre attention, c'est la trace laissée par des personnages qui appartiennent à l'histoire. Sous ce rapport, je ne pense pas qu'aucun sanctuaire ait fourni jusqu'ici rien d'aussi digne d'intérêt que le nôtre, puisqu'on lit sur les pierres de notre baptistère le nom et en quelque sorte la signature du fils et successeur de Clovis, Childebert Ier, et du contemporain, du conseiller, de l'ami de ce dernier prince, saint Germain d'Autun, évêque de Paris. On avait par le célèbre autel du Ham, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Valogne, et qui fut dédié sous Thierry III, dans le VIIIe siècle, la preuve que les personnages éminents de cette époque, tels que les évêques, ne dédaignaient pas de graver leurs noms sur les monuments célèbres par leur sainteté [1]. C'est ce qu'ont fait, pour le baptistère de saint Taurin, et Childebert et saint Germain de

[1] Je dois ce renseignement précieux à M. Edmond Le Blant, auteur d'un beau travail sur *les Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, couronné par l'Académie des inscriptions, et qu'on imprime en ce moment.

Paris. Les deux inscriptions qui s'éclairent mutuellement, paraissent avoir été tracées par la même main. Le mémorial de saint Germain est en quatre lignes, d'un caractère cursif, remarquablement ferme, et élégant pour l'époque, qui tient à la fois de l'écriture employée sur les tablettes par les Romains du Haut-Empire, et de celle dont les plus anciennes chartes sur papyrus offrent le modèle. On lit : *Germanus... fui anno* ϛ M, *regnante Childeberto : moi Germain, je suis venu ici l'an* 46 *du règne de Childebert*. La date est en grec, comme il convenait à un homme élevé dans les écoles d'Autun, où toute tradition des études helléniques n'était pas encore effacée. L'an 46 de Childebert, 557 de notre ère, répond à l'époque où saint Germain, élevé sur le siége épiscopal de Paris, ne quittait plus le souverain qui l'avait adopté, et exerçait sur les derniers jours du fils de Clotilde une influence salutaire. Si, comme il paraît certain, nous avons sous les yeux un *specimen* authentique de l'écriture de saint Germain, nul doute qu'il n'ait aussi gravé le nom du prince qu'il accompagnait.

Ce nom est groupé en monogramme, suivant l'usage officiel de l'époque. Aucune charte authentique ne nous a transmis jusqu'ici la signature de Childebert ; mais le monogramme que nous avons relevé sur le baptistère de saint Taurin, comparé à ceux des princes ostrogoths ou bourguignons, rend une autorité singulière à des combinaisons du même genre, émanées de Clovis Ier et de Clotaire Ier, qui furent recueillies par Du Cange, mais que les bénédictins n'osèrent pas insérer dans le *Nouveau traité de diplomatique*. M. le Prévost, notre savant confrère, me rappelle à propos que Childebert Ier possédait dans notre voisinage plusieurs palais qu'il devait souvent habiter, et d'ailleurs à l'époque de sa visite au baptistère de saint Taurin, qui est celle de la révolte de Cramne en Aquitaine, le roi de Paris a pu faire un voyage en Neustrie, pour se rapprocher du neveu dont il soutenait l'entreprise. Quant à saint Germain, sa Vie, écrite par Fortunat, nous montre la trace de ses miracles à Épône, à Mantes, et plus loin à Tassilly, dans l'ancien Hiémois, à peu de distance de Falaise. Notre monument

marque une station intermédiaire dans le même voyage du saint prélat.

A côté du monogramme de Childebert Ier et de l'inscription de saint Germain de Paris, on lit un troisième nom, qu'il est bien difficile de séparer des deux premiers, c'est celui de *Clodoald*. N'y a-t-il pas quelque vraisemblance à ce que le fils encore jeune de Clodomir, irrévocablement voué à la vie religieuse, ait accompagné, sous l'égide de saint Germain, son oncle Childebert dans son voyage, Childebert conquis désormais à la religion et qui d'ailleurs, au milieu de ses remords, devait se souvenir qu'il avait au moins cherché à protéger le second frère de Clodoald, contre la cruauté ambitieuse de Clotaire Ier ? Mais le nom de *Clodoald* offre une particularité inattendue, il est conçu dans un caractère qui n'est ni latin, ni grec : en un mot, il est écrit en lettres *runiques*, et ce n'est pas le seul exemple que nous ayons trouvé de l'emploi de cette écriture. Un autre Franc, du nom de *Herman*, s'est inscrit en runes sur la vasque dans laquelle il avait sans doute reçu le baptême. Neuf épitaphes sur tuiles à rebord, dont trois bilingues, offrent les noms de personnes des deux sexes, semblables à ceux qu'on rencontre le plus fréquemment parmi les Francs Saliens; deux de ces inscriptions portent leur date. Voilà donc des exemples indubitables de l'emploi des runes germaniques, remontant à la première moitié du VIe siècle, et c'est là sans contredit, des résultats que nous avons rencontrés jusqu'ici, celui qui offre le plus frappant caractère de nouveauté.

De tous les écrivains de l'époque mérovingienne, le seul qui ait parlé des runes est Fortunat, lequel florissait à la fin du VIe siècle. Mais c'est en faisant de l'érudition, et en accumulant tout ce qu'il savait sur les divers genres d'écriture, que le poète chrétien mentionne les caractères runiques. Il se plaint d'un ami qui ne lui écrivait point, et lui dit en substance : Est-ce que le papier vous manque ? Employez telle matière et tel caractère que vous voudrez ; servez-vous de l'hébreu ou du grec, ayez recours aux lettres des Achéménides,

Doctus Achæmeniis quævis prescribito signis.

(Ce qui indique évidemment l'alphabet pehlvi, gravé sur la monnaie des Perses Sassanides, qui circulait alors dans l'orient de l'Europe), ou bien enfin :

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis,
Quodque papyrus agit, virgula plana valet.

« Tracez des runes barbares sur des tablettes de bois de frêne, » qui font l'office du papyrus. » Fortunat, dans son voyage d'Italie en France, avait traversé la Germanie, ses relations étaient intimes avec plusieurs des personnages les plus illustres de cette contrée, et il devait avoir rencontré chez les Germains l'usage qu'il décrit; mais rien dans ce qu'il en dit, ne semble se rapporter au pays qu'il habitait.

Cependant au nombre de nos textes runiques est un fragment qui indique une date du règne de Childebert Ier; ce prince, qui mourut au milieu du VIe siècle, avait donc encore vu ses sujets se servir des caractères apportés du fond de la Germanie, et si le nom de Clodoald est celui de son neveu, il faut que l'enseignement de l'écriture nationale ait fait partie de l'éducation des descendants de Clovis, à la seconde génération.

Mais arrivé sur ce terrain, je dois me rappeler mon incompétence, et, me bornant au rôle de rapporteur, j'indiquerai succinctement les opinions des savants versés dans l'étude des antiquités germaniques. Notre illustre confrère, M. Jacob Grimm, que j'ai consulté à ce sujet, a bien voulu me répondre avec une ponctualité dont je le remercie. Il attache, comme je le faisais déjà, une sérieuse importance au résultat de ma découverte : il remarque que le caractère de nos inscriptions s'éloigne des runes anglo-saxonnes comme de celles que Raban-Maur attribue aux Marcomans, et se rapproche des scandinaves, sans pourtant se confondre avec ces dernières. L'*O* est commun aux Anglo-Saxons ; l'*F* ne se retrouve que dans les lettres d'origine évidemment germanique au moyen desquelles Ulphilas,

dans le IVe siècle, compléta l'alphabet des Goths convertis au christianisme. Quelques formes de dialecte, quelques emplois de lettres, étonnent le vénérable patriarche de la philologie allemande, et en effet cette révélation inattendue de l'écriture et de la langue propre aux Francs Saliens tend à distinguer plus fortement ce peuple des autres groupes germaniques, et à le reporter notablement du côté des Scandinaves : ce qui d'ailleurs s'accorde avec les traditions poétiques communes aux peuples de l'extrême nord et à la nation qui fonda notre première dynastie.

Les noms tracés sur nos épitaphes runiques, Sigefried, Hagen, Sigebert, Ingomer, Clotilde, Nantechilde, Cremhilde sont ceux qu'on rencontre dans l'antique épopée germanique ou dans la famille des Mérovingiens. Quant à la date qu'il faut attribuer à ces monuments, indépendamment de la manière dont ils s'encadrent dans l'ensemble de nos richesses, nous possédons des indications positives. J'ai déjà cité le fragment qui faisait partie d'une épitaphe datée du règne de Childebert. Une autre inscription, qui heureusement nous est parvenue dans son intégrité, est ainsi conçue : *Ingomer, fils de Hagen, en paix, sous le règne de Clovis, consul.* La formule *in pace* se trouve traduite par *in Friede.* Le titre de consul est transcrit sans altération en lettres runiques (*Fonsoul*). Il va sans dire que l'Ingomer dont on déposa le corps auprès du baptistère de saint Taurin n'avait rien de commun avec l'enfant du même nom, que Clovis perdit avant la bataille de Tolbiac, et que le roi barbare croyait avoir été frappé par la vengeance de ses dieux, parce que sa mère Clotilde lui avait donné le baptême. Indépendamment de l'intervalle des temps et des lieux, nous n'avons dans le cimetière de Gisacus que des sépultures modestes, et rien n'indique qu'aucun personnage de sang royal y ait été enseveli. Mais l'Ingomer, dont nous possédons l'épitaphe, avait cessé de vivre à l'époque où Clovis, ayant reçu de l'empereur Anastase les insignes du consulat, célébra dans Tours la pompe triomphale que le père de notre histoire a décrite. Cet événement eut lieu en 510, et Clovis mourut l'année d'après. Ce point fixe nous permet, d'accord

avec les juges les plus compétents, de signaler ici nos textes runiques comme les monuments les plus anciens que l'on possède de la langue et de l'écriture des Germains.

Cette écriture n'était pas nouvelle quand les soldats de Clovis, établis dans notre province, l'apportèrent au pied du monument élevé par saint Taurin. Déjà plusieurs savants en ont reconnu l'origine orientale, et l'on est autorisé à croire que les tribus germaniques et scandinaves, après l'avoir empruntée à l'une des plus anciennes civilisations de l'Asie, l'avaient conservée comme un monument des siècles où elles erraient encore sur les bords du Pont Euxin. Ainsi s'éclaire de plus en plus la grande marche des peuples du sud-est au nord-ouest de l'ancien monde, et notre découverte tiendra désormais une place honorable entre les faits qui ont appris à l'Europe l'origine de ses habitants.

En même temps on ne peut qu'être frappé de la double influence qui s'exerça sur les tribus franques lors de leur établissement dans notre pays. En appropriant à leur langue la formule des catacombes, *in pace*, elles montraient l'ardeur de leur attachement pour la foi religieuse qui donnait enfin un aliment substantiel à leur instinct de spiritualité. En proclamant le titre de *Consul* que leur souverain venait de recevoir, elles témoignaient du respect involontaire qu'inspirait la grandeur romaine à ceux même qui en dispersaient les débris. Cependant les guerriers qui avaient brandi la framée, venaient, à leurs derniers moments, solliciter un asile autour d'un lieu sanctifié par la religion de Jésus-Christ, et si, dans leur tombeau, on les distinguait encore à leur langue et à leur écriture, comme pendant leur vie ils l'avaient été par leur loi, devenus enfants d'un même Dieu, ils se couchaient entre les générations romaines, avec l'espérance d'une glorieuse et commune résurrection.

Je n'ignore pas qu'ailleurs, et même assez près de nous, à l'aide de patientes et ingénieuses recherches, on a cru parvenir à des résultats bien différents. Suivant l'auteur des explorations dont je parle, les Francs établis dans la Gaule auraient continué de camper à part dans le tombeau comme pendant la vie.

Si ces dernières conclusions subsistent, il n'en est pas moins vrai que celles auxquelles nous sommes arrivés s'accordent bien mieux avec ce qu'on sait, pour employer une expression hardie, mais exacte, de la formation de la France par les Évêques.

Il ne fallait rien moins que des considérations aussi élevées pour justifier la témérité dont je viens de faire preuve, en communiquant à un auditoire aussi imposant le récit de nos émotions de famille; mais l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est émue presque autant que nous, et c'est sur son ordre que j'apporte ici le récit des vacances d'un antiquaire.

CH. LENORMANT.

Note sur l'époque et sur la famille de saint Taurin, premier évêque d'Evreux,

Lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 13 octobre 1854.

La découverte faite en dernier lieu dans le cimetière mérovingien dont j'ai déjà entretenu l'Académie, d'une inscription métrique, portant le nom de *saint Taurin*, premier évêque d'Évreux, vient résoudre le problème soulevé par l'accumulation de tant de marques de la vénération des premiers chrétiens pour un lieu aujourd'hui totalement inconnu. Cette inscription, qui malheureusement n'est pas complète, commence ainsi :

Hic ubi Taur[inus] virgarum v [erbere cassus,]
Est Gisaci. . . . . .

et au troisième vers

Hic ubi Licini . . . . . .

De ces fragments, il résulte avec évidence que la localité où nous venons de trouver tant de monuments précieux, est le *Gisacus* dont il est question dans la vie de saint Taurin, et qu'une opinion erronée plaçait dans une autre partie du département de l'Eure;

Que la tradition suivant laquelle saint *Taurin* aurait été amené à *Gisacus* et *battu de verges* par ordre d'un magistrat romain, nommé *Licinius*, était beaucoup plus ancienne que les rédactions qu'on possède de la Vie de saint Taurin.

En effet, la moins récente des copies de cette Vie est attribuée par les Bollandistes au IXe siècle, et notre inscription remonte certainement au Ve.

Il suit de là que le document littéraire dans lequel se trouvent racontées les circonstances auxquelles fait allusion l'inscription par nous découverte, reprend une autorité dont la critique moderne l'avait entièrement dépouillée.

La Vie de saint Taurin a été traitée avec la dernière sévérité par les Bollandistes : ils ont déclaré qu'on n'en pouvait absolumen rien tirer : *Ex vita.... nihil.*

Quant à nous, et indépendamment du témoignage de l'inscription, nous y distinguons deux parties empreintes d'un caractère de sincérité. C'est d'abord l'interrogatoire de saint Taurin par Licinius, qui nous semble avoir été tiré d'actes rédigés immédiatement après le martyre, suivant l'usage suivi dans la primitive Église, et ensuite le récit des derniers moments du bienheureux. Nous croyons aussi que la mention du nom de l'auteur, Deodatus, l'un des habitants d'Évreux qui avaient reçu le baptême des mains de saint Taurin, est exacte, ainsi que l'énonciation du lieu où ce Deodatus écrivait ses souvenirs, *civitate Mediolanis*, qui ne peut être que *Mediolanum Aulercorum*, bien qu'on ait jusqu'ici traduit ce nom par celui de *Milan*.

Si, dans le Ve siècle, au lieu même où Taurin avait confessé la foi, on rappelait ces circonstances comme un souvenir glorieux, il va de soi que saint Taurin avait dû vivre assez longtemps auparavant, à l'époque où l'exercice du christianisme était encore interdit. Saint Taurin est donc nécessairement antérieur au Ve siècle, et il faut placer son épiscopat avant Constantin.

Pour déterminer l'époque de saint Taurin, la Vie de cet évêque est loin d'offrir un point d'appui solide. Il est arrivé à ce document ce qu'ont éprouvé si fréquemment les pièces de ce genre : non-seulement on a chargé le texte primitif d'un surcroît de merveilleux, mais encore, en remaniant le style, on y a introduit des expressions qui ne conviennent pas à l'époque de la rédaction originale, et l'on

s'est efforcé de faire remonter l'âge du saint aussi haut que le permettait l'histoire même de la diffusion de l'Évangile.

Saint Taurin est mis en rapport avec saint Denis, évêque de Paris; on place cinquante ans entre eux et, malgré cet intervalle, saint Taurin doit avoir quitté Rome, sa patrie, lorsque le pape saint Clément était encore vivant, pendant la persécution de Domitien.

Nous rencontrons ici un des problèmes dont les auteurs de l'histoire ecclésiastique des Gaules se sont le plus sérieusement occupés, problème que chaque jour on remet encore en question. Qu'il nous suffise, pour le moment, d'appeler l'attention sur deux passages de Fortunat qui peuvent servir à débrouiller le chaos. Fortunat a célébré le saint évêque de Paris en prose et en vers. Il dit en vers que le patron de notre capitale y était venu :

Clemente Roma præsule,

ce qui semble contredire formellement l'assertion de son contemporain et ami Grégoire de Tours.

Mais en prose, il se contente de raconter que saint Denis avait reçu la mission *à successoribus apostolorum*, et c'est au fond tout ce qu'on savait à son époque. Cela revient à ce que dit Innocent Ier, dans une lettre authentique, que les papes avaient présidé à l'apostolat des Gaules. Il faut en conclure seulement que la mission de saint Denis était fort ancienne.

Nous ne savons pas si en effet saint Taurin avait été consacré par saint Denis; cette partie du récit de sa vie est malheureusement trop altérée et trop suspecte; mais il appartenait, de même que saint Denis, à une époque qu'on pouvait justement appeler encore celle *des successeurs des* Apôtres. Il était Romain de naissance : la partie authentique de son interrogatoire le prouve ; cela doit avoir suffi, de même que les pouvoirs qu'il tenait de Rome, pour qu'on l'ait fait naître dans la capitale de l'ancien monde; et quant à la mention du nom de Domitien, elle indique seulement, selon nous, que la famille de Taurinus se rattachait, par son origine, probablement par quelque affranchissement, à celle de l'empereur Domitien, ou simplement à la *Gens Domitia*[1].

Les monuments que nous avons découverts nous permettent d'aller plus loin. La mission de saint Taurin est nécessairement postérieure au règne de Septime-Sévère. Saint Taurin fut amené à Gi-

[1] Voir plus haut, p. 130, les observations relatives à Q. Domitius Tutus.

sacus, interrogé par Licinius, et battu de verges, probablement à l'endroit même où nos trouvailles ont eu lieu. Déjà la femme de Licinius était bien disposée en faveur du christianisme, et la Vie de saint Taurin parle de la conversion de Licinius lui-même. En même temps, on apprend que saint Taurin détruisait partout les idoles, et consacrait des églises à Jésus-Christ, *circumquaque idola destruere et ecclesias Christo consecrare*, et l'on ne peut guère douter que le baptistère tout à fait primitif construit à l'emplacement même de son martyre, avec les débris d'un monument en l'honneur d'Hercule Mercure, n'ait été son ouvrage. Or, le monument païen, dont les fragments ont passé dans le baptistère, n'avait pu être élevé avant le règne de Septime-Sévère. Non-seulement on y a trouvé un grand bronze de ce prince, mais encore l'Hercule Mercure consacré par Serquinius offre les traits de *Caracalla*. Ce prince, représenté barbu, avait au moins vingt ans lorsque Serquinius lui adressa cette flatterie si commune à son époque ; par conséquent le monument en l'honneur d'Hercule Mercure ne peut être antérieur à l'an 208 de notre ère. On est donc contraint de placer les commencements de l'apostolat de saint Taurin après les premières années du IIIe siècle.

La limite extrême de la vie de saint Taurin me semble indiquée par une autre circonstance, rapportée dans la partie authentique de son histoire. Cet évêque, avant de mourir, prédit que son diocèse serait bientôt ravagé et sa ville épiscopale détruite par des Barbares venus de l'Orient. Dans le IIIe siècle et dans la Normandie, il ne peut être question, en pareil cas, que des dévastations opérées sur nos côtes par les pirates francs et saxons. Ces ravages doivent avoir commencé vers l'époque de la captivité de Valérien (260) et prirent fin lorsque Carausius entretint une flotte vigilante sur les rivages de la seconde Lyonnaise, de la Belgique et de la Grande-Bretagne (vers 280).

Outre cela saint Taurin, avant de mourir, dit à ceux qui l'entouraient : *Nuntiate beato Sixto Apostolico diem mei exitus, si adhuc martyrio non est coronatus*. On a cru qu'il était ici question du pape saint Sixte Ier, qui occupa le Saint-Siége de l'an 117 à l'an 129, et c'est ce qui aura contribué à faire croire que saint Taurin était né dans le premier siècle; mais le temps de saint Sixte Ier ne fut pas un temps de persécution, et l'on ne dit pas qu'il ait souffert le martyre, tandis que saint Sixte II périt en 258 ou 259, après Etienne Ier, dans le feu de la persécution de Valérien. On doit remarquer encore qu'à partir de 257, Postume régnait en Gaule, que les chrétiens y étaient paisibles, et que les communications étaient coupées avec

Rome. Toutes ces circonstances concordent avec les paroles que Deodatus met dans la bouche de saint Taurin mourant; il faut en conclure que cet évêque cessa de vivre vers 259, environ un an avant la captivité de Valérien, et à l'époque même où les populations germaniques, refoulées sur le Rhin par Postume, embrassaient la vie de pirates, et prenaient à revers, avec leurs barques, la province dont elles ne pouvaient forcer l'entrée par le continent.

Nous connaissons donc les limites des temps de l'apostolat de saint Taurin; peut-être allons-nous recueillir d'autres lumières sur son origine et sa famille.

La Vie lui donne pour père le Romain *Tarquinius* et pour mère la Grecque *Euticia*.

Ce nom de *Tarquin* est peut-être ce qui a paru le moins vraisemblable et le moins possible.

Mais nous avons l'auteur du monument renversé par saint Taurin, *Serquinius*, lequel a donné son nom à la localité voisine, *Serquiniacus*, et nous apprenons que *Licinius*, qui interrogeait *Taurinus* à *Gisacus*, tout à côté de *Serquiniacus*, avait pour aïeul le père de saint Taurin; *tuus enim pater meus fuit avus*. Six ans auparavant Licinius avait fait mourir la mère de saint Taurin qui, celle-là, n'était pas son aïeule (il en parle comme d'une étrangère), ce qui prouve que le père de saint Taurin s'était marié deux fois. C'était donc du côté de sa propre mère que Licinius se trouvait allié à Taurinus, puisque leur rapport de parenté se trouve exprimé par le mot de *consobrinus*, au lieu d'*avunculus* qui serait le mot propre, mais toujours dans la ligne maternelle [1]. La femme de *Tarquinius*, citoyen romain, est une Grecque chrétienne, du nom d'*Euticia*. Or, la seule inscription grecque que nous ayons trouvée, est le *titulus* d'une *Eutychia*,

ENIPIN
EYTYXI

écrit sur une tuile à rebord, en belles lettres carrées qui sont au moins du IVe siècle, et qui, sans difficulté, peuvent remonter au

[1] Dans la Vie de saint Taurin, Leonilla dit à son mari : *Nonne audivi te, domine meus, dicere quod pater istius senis avus tuus fuerit? Quid ergo tam ferox habes pectus, ut* CONSOBRINUM *tam pessime jubeas flagellari?* Evidemment c'était *avunculum* ou *patruum* qu'il fallait dire : mais la substitution de *consobrinus* à *avunculus* indique qu'il s'agit, dans tous les cas, d'un rapport du côté maternel. *Patruelis* correspond à *patruus*, de même que *consobrinus* à *avunculus*. Cf. Caïus, *Dig.* 10, 1.

me. La Vie rapporte que saint Taurin rendit les honneurs funèbres à sa mère *Euticia*, martyrisée six ans auparavant par les ordres de Licinius : *Matrem suam honorifice sepelivit*. L'*Euticia* des manuscrits est certainement une *Eutychia;* y a-t-il plus loin de *Turquinius* à *Serquinius* que d'*Euticia* à *Eutychia?*

D'où la très-grande probabilité que *Serquinius*, époux d'*Eutychia*, était le père de *Taurinus*. Celui-ci ne serait donc pas venu de Rome. Fils d'un père d'origine romaine et d'une mère grecque, il aurait fui le toit paternel, et, renonçant à un bel héritage, il serait venu à Paris pour se former au sacerdoce, et en aurait été renvoyé au milieu de la nation gauloise dont il était issu, après avoir reçu la consécration épiscopale avec la mission d'évangéliser ses compatriotes.

Licinius, fils de la sœur consanguine de Taurinus, aurait recueilli la succession de son aïeul Serquinius, et c'est pourquoi nous le trouvons *in vella Gisaica* (*Gisacia*), dans une dépendance de la grande propriété de *Serquinius*, avec les pouvoirs d'un magistrat romain, faisant d'abord périr la femme de son aïeul, probablement dans un temps de persécution, et plus tard ordonnant de battre de verges son neveu, à une époque où les poursuites contre les chrétiens étaient moins rigoureuses.

Ce Licinius, dans la partie de la Vie qui nous paraît tirée des actes sincères, porte le titre de *consul*, c'était donc au moins un personnage consulaire; nous est-il possible de le retrouver dans les Fastes ?

Mais ici j'entre dans un ordre de recherches plus difficiles, et qu'il serait trop long d'exposer en ce moment. Je puis dire au moins les résultats auxquels je suis arrivé, et qui ne manquent pas d'importance. Dès ce moment, je suis en mesure, sinon de démontrer d'une manière absolue, du moins de faire voir avec une entière vraisemblance, que le *Licinius* des actes de saint Taurin, oncle maternel de cet évêque, petit-fils de *Serquinius*, est le *P. Licinius Valerianus*, qui parvint à l'empire en 253, avec une grande réputation acquise dans les premières magistratures de la république, qui avait été consul avant 237, et dont l'origine est d'ailleurs restée parfaitement inconnue.

Le consulat de P. Licinius Valerianus coïncidant avec l'époque de la persécution de Maximin, je ferai voir que c'est alors qu'il fit martyriser *Eutychia*, mère de saint Taurin, non à Rome, mais très-probablement à *Gisacus*.

Le même magistrat se retrouve, à la même époque de persécution, désigné comme *Valerianus prætor*, dans les actes profondément altérés de saint Floscelle, *Floscellus*, qui reçut la couronne du martyre soit à Autun, soit plutôt dans le Cotentin.

Le martyre de saint Taurin à Gisacus tombe alors sous le règne de Gordien III, vers 242. Licinius Valerianus avait alors 50 ans, et, d'après mon calcul, saint Taurin devait en avoir plus de 60. C'est ce qui autorise les paroles de Licinius : *Inveterata canities.... consuli senectuti tuæ.*

La seconde femme de Licinius Valerianus, qui dans la Vie de saint Taurin porte le nom de *Leonilla*, nous est connue par les médailles sous celui de *Mariniana*. Le nom du fils aîné qu'elle eut de *Valérien*, et qui mourut avant l'avénement de cet empereur, ne nous est révélé que par la Vie de saint Taurin ; il s'appelait *Marinus*.

Leonilla Mariniana reçut le baptême des mains de saint Taurin, et elle dut mourir chrétienne comme *Julia Mamœa*, comme *Otacilia*. Si l'on s'en rapportait à la Vie de saint Taurin, certainement très altérée et pour ainsi dire exagérée en cet endroit, Licinius Valerianus aurait demandé le baptême en même temps que sa femme et que son fils; mais du moins il dut recevoir une forte impression des circonstances qui avaient amené la conversion de sa femme, et c'est ainsi qu'on s'expliquerait ce qu'Eusèbe, sur le témoignage contemporain de saint Denys d'Alexandrie, raconte du même prince au commencement de son règne : Ἕως ἤπιος καὶ φιλόφρων πρὸς τοὺς ἀνθρώπους τοῦ Θεοῦ· οὐδὲ γὰρ ἄλλος τις οὕτω τῶν πρὸ αὐτοῦ βασιλέων, εὐμενῶς καὶ δεξιῶς πρὸς αὐτοὺς διετέθη, οὐδ' οἱ λεχθέντες ἀφανδὸν χριστιανοὶ γεγονέναι.... καὶ πᾶς ὁ οἶκος αὐτοῦ θεοσεβῶν πεπλήρωτο, καὶ ἦν ἐκκλησία Θεοῦ. « Jusqu'alors » il avait été doux et favorable aux Chrétiens : aucun des empereurs » qui l'avaient précédé, pas même ceux qui faisaient profession ou- » verte du christianisme (allusion à Philippe) n'avait montré des dispo- » sitions semblables ; au point que sa maison était remplie de fidèles, » et que c'était vraiment une église[1] » Ce n'est qu'à la fin de son règne que ce prince, d'abord si bien disposé pour les chrétiens, revint à ses anciennes fureurs contre eux, en ordonnant une des persécutions les plus cruelles dont l'Église ait eu à souffrir.

[1] J'emprunte cette citation au beau mémoire de mon ami M. J. de Witte, *sur le christianisme de Salonine*, et je suis heureux d'apporter de nouveaux matériaux aux recherches qu'il a faites sur les progrès du christianisme dans le sein des familles impériales pendant les trois premiers siècles de l'Église.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LA TURQUIE CONTEMPORAINE; *Hommes et choses*, par Ch. ROLLAND, ancien représentant [1].

Tous les esprits sont aujourd'hui tournés vers l'Orient, chacun cherche à connaître les pays que nos armées ont à parcourir, les mœurs des nations qu'elles défendent ou de celles qu'elles combattent. C'est à ce sentiment de curiosité bien naturelle que nous devons le grand nombre de publications, de révélations plus ou moins neuves sur la Turquie ou la Russie, qui font gémir depuis un an la presse parisienne. Dans cette avalanche des produits de la fécondité des littérateurs du second ordre, il est difficile de trouver quelques ouvrages distingués qui montrent du talent, de la conscience, de l'exactitude, et des sentiments élevés dans leurs auteurs. Si pourtant il y a des exceptions à faire, et il y en a quelques unes, la *Turquie contemporaine* de M. Ch. Rolland est de ce nombre. Ce livre a été écrit à la fin de 1852, avant l'ambassade du prince Menschikoff et le commencement des grands événements de la question d'Orient. C'est le récit du second voyage que M. Rolland fit en Turquie pour traiter les affaires de M. de Lamartine dans l'été de 1852, au moment même où l'on croyait ici avoir remporté la victoire dans la question des Lieux Saints par cette fameuse *solution Lavalette*, qui ne servit qu'à ouvrir le débat d'où est sortie la guerre dans laquelle la France est actuellement engagée. A la suite des événements de 1853 et du commencement de 1854, M. Rolland a pensé qu'il serait intéressant de publier ce récit, qui peint l'état de la population de Constantinople au commencement de l'explosion du grand mouvement national et religieux de la Turquie.

1 Un vol. in-8°, chez Pagnerre.

Nous ne dirons pas que M. Rolland soit un juge impartial; son goût pour les Turcs égare quelquefois ses appréciations. Il croit fermement, sans restriction, à la régénération de la Turquie, même dans l'islamisme. Sur ce point nous ne sommes pas d'accord avec lui, nous comptons plus sur les populations chrétiennes de la Turquie que nos braves soldats vont affranchir, presque sans le savoir, en révolutionnant par la force des choses toute la société musulmane jusque dans ses fondements ; nous comptons plus sur ces populations pour la régénération de l'Orient que sur l'islamisme et ceux qui le professent. Mais si nous ne partageons pas les opinions de M. Rolland, si nous le trouvons trop partial dans ses jugements, nous nous plaisons à reconnaître que cette partialité n'influe en rien sur sa scrupuleuse exactitude comme voyageur. Il décrit tout, comme il l'a vu, sans rien cacher, sans rien taire, même de ce qui peut contrarier ses vues; enfin, ce qui me paraît le plus bel éloge qu'on puisse faire de la véracité et de la conscience d'un voyageur, on peut tirer de son livre même des arguments contre ses opinions. M. Rolland ne déguise pas, malgré son amour pour tout ce qui est turc, les germes de mort que renferment les sociétés basées sur la religion de Mahomet. Ainsi, le premier de tous les voyageurs européens, il a osé raconter l'immonde spectacle de Karagueuz, le polichinelle turc qu'on représente dans le temps de jeûne religieux du Ramadhan, et où les habitants de Constantinople mènent leurs enfants des deux sexes pour leur former le cœur et l'esprit, en contemplant des infamies dont la représentation publique eût révolté même un Romain de l'Empire. Je ne transcrirai pas le récit de ce spectacle, quoique M. Rolland l'ait raconté avec une chasteté de plume qui a excité notre admiration, par un véritable tour de force devant lequel de bien habiles avaient reculé ; de pareilles horreurs oppressent le cœur et révoltent l'imagination. Je me bornerai à citer les réflexions que le spectacle de Karagueuz inspire à M. Rolland :

« Je viens d'assister à la représentation du Polichinelle turc, Karagueuz, l'*Homme aux yeux noirs*. J'en suis sorti stupéfait, consterné, dirais-je pour peindre mieux mes impressions. Sans doute un vif intérêt m'attire vers toute scène révélant le secret des mœurs indigènes, et je n'eus jamais occasion pareille de soulever des voiles qui se déroulent rarement devant des regards européens. Mais l'indignation a éteint en moi la joie de ma découverte, et j'aimerais mieux avoir continué d'ignorer l'absence de pudeur où végètent encore des millions d'âmes dans l'empire le plus civilisé de l'Orient.

» Si repoussant qu'il soit, il n'est pas permis cependant de passer sans

l'étudier à fond, devant l'excentricité d'un tel spectacle. Cette pièce consacrée par la tradition, ce mélange d'impudicités dégoûtantes et de mordantes railleries, est presque la seule manifestation du génie populaire en Turquie, et son unique création théâtrale. Karagueuz, d'ailleurs, cette difformité d'âme et de corps, ce grotesque Ottoman au nez et au menton crochus, aux instincts immondes, cache sous ce cynisme, une étrange perspicacité pour deviner jusqu'où s'étend la gangrène sociale, une singulière audace pour la mettre à nu, une verve terrible pour la flétrir.....

« Quelques jeunes Levantins m'avaient proposé d'assister avec eux à cette comédie nationale qui n'est autorisée qu'en Ramazan, dans certains lieux publics, et dont la police éloigne les chrétiens et surtout les étrangers. C'était satisfaire l'une de mes curiosités les plus ardentes : je m'étais donc empressé d'accepter. Vers dix heures du soir, la tête couverte de fez et sous l'apparence de phanariotes atardés, nous nous fîmes mener par un caïk à l'une des portes de la ville turque, fermée de nuit aux habitants de Péra. Les gardiens, trompés par notre costume, nous laissèrent passer sans obstacle. Quelques minutes après, guidés par une musique de fifres, de tambourins et de guzlas, nous pénétrâmes dans une sorte de restaurant-café, servant d'antichambre à la salle plus vaste de la représentation. Mal éclairée par des quinquets fumeux, celle-ci avait des gradins dans le fond, et sur le devant des tabourets de bois et quelques chaises. Une soixantaine de personnes, dont moitié au moins se composait de petits garçons et de petites filles de six à dix ans, nous avaient précédés. On achevait les préparatifs du spectacle, c'est-à-dire qu'on établissait dans un angle de l'appartement un transparent derrière lequel, toute lumière éteinte, on fait mouvoir des ombres chinoises. Bientôt la pièce commença, et mes compagnons me la traduisant phrase par phrase, je n'en perdis pas une parole.

. . . . . .

. . . . . .

« Je ne suis pas d'une vertu bien farouche, mais j'avais le cœur soulevé. Ce qui m'affectait surtout, c'était de voir flétrir prématurément à ces turpitudes la chasteté, la sainteté de l'enfance. Ainsi, dans toute une contrée si morale à certains égards, des parents laissent, sans y prendre garde, déflorer à huit ou dix ans l'imagination de leurs filles, la sainte ignorance s'envoler de leurs âmes, et peut-être la dépravation pousser ses premiers germes sous les excitations qui doivent naître de telles précocités ! Je sais que ces funestes représentations durent seulement un mois par année; c'est un plaisir

de carnaval. Mais faut-il donc au poison tant de temps pour pénétrer tout l'organisme?.... A mon sens, le jour où le dégoût public aurait proscrit Kara-Gueuz, un germe de mort serait extirpé du sein du peuple ottoman. »

Mais ce que nous aimons par-dessus tout dans le livre de M. Rolland, ce qui attirera, nous en sommes sûrs, la sympathie de tous les hommes de cœur, c'est le profond sentiment d'amour et d'aspiration vers la liberté qui s'y montre à chaque page. M. Rolland est de ces hommes qui en 1848 ont tâché de fonder en France une république libre et modérée. Il a fait partie de cette Assemblée Constituante où le bien et le mal étaient en présence doués d'une égale énergie, de cette assemblée à laquelle la France doit une si grande reconnaissance pour avoir, pendant une année de luttes intestines, marché toujours à la tête de la résistance à l'anarchie et sauvé le pays dans les sanglantes journées de juin 1848. Chose bien rare dans ce temps-ci, M. Rolland n'a pas changé d'opinions, il est resté le même, le républicain modéré repoussé en 1849, aux élections de la Haute-Saône, comme aristocrate et ennemi du socialisme et de l'anarchie.

François Lenormant.

ESQUISSES, par Alfred de Courcy[1].

Voici encore un auteur qui au lieu de s'élancer de nouveau dans la carrière, s'amuse à recueillir tout ce qui s'est échappé de sa plume depuis qu'il l'a taillée.

Ai-je passé le temps d'aimer ?

disait tristement La Fontaine en rappelant le temps où il aimait. Avez-vous passé le temps de produire? pourrait-on dire à M. de Courcy en le voyant rattacher ensemble ses pensées éparses et ses morceaux détachés. Autrefois c'était une tâche qu'on laissait à ses successeurs, on marchait en avant, sans se retourner incessamment vers le passé pour refaire des bouquets et des guirlandes de fleurs échappés de ses jeunes mains. — Aujourd'hui c'est la mode. Qu'est donc le temps où nous sommes, que personne ne veuille plus y rien produire? est-ce une halte, les pieds sont-ils assez poudreux, les âmes assez fatiguées pour qu'il faille déjà songer au repos, ou bien est-ce la

[1] Paris, Ch. Douniol, éditeur, rue de Tournon, 29, 1854. 1 volume in-18.

fin du monde de la pensée? — En avant, en avant! Ce n'est point l'heure de la mort et de la retraite pour des esprits jeunes et vigoureux, pour des âmes que la pensée religieuse tient en jeunesse éternelle, et qui sont appelées à autre chose qu'à se recueillir paisiblement, comme si leur carrière était achevée; le découragement n'est point de saison, c'est le temps du travail, et plus tard viendra celui de la moisson.

Ce recueil d'esquisses est fort joli, mais c'est un recueil de pièces fugitives jetées çà et là suivant les temps, et l'auteur nous semble appelé à mieux encore qu'à compter déjà les notes échappées de sa flûte.

Il est un peu difficile de parler de pièces détachées qui n'ont pas d'autre ordre que l'impression du moment, celle qu'on reçoit est diverse aussi et parfois un peu diffuse.

Heureusement ici, comme le dit l'auteur, les sentiments qui ont inspiré chaque morceau forment une sorte d'unité qu'il est aisé d'apercevoir et de goûter. Il s'élève de ces pages, écrites à de grands intervalles et dans des dispositions d'esprit très-diverses, une senteur délicate et pure, un encens du cœur, une aspiration continuelle de l'âme vers Dieu; c'est là le lien mystérieux qui unit entre elles toutes ces pages; et c'est précisément cette pensée religieuse, cette respiration de l'âme qui nous fait regretter que M. de Courcy recueille paresseusement son passé, plutôt que de marcher résolûment vers l'avenir. Ses études sur les Bretons sont véritablement charmantes; celles des campagnes et des châteaux surtout. C'est frais, c'est vivant; on respire dans ces belles études un air tout particulier, celui d'un sol toujours neuf et de caractères antiques que le souffle des caprices de la mode n'a point encore altéré. On aime les Bretons, la Bretagne et toutes ses vieilles coutumes, en lisant ces pages attachantes Ah! que M. de Courcy avait ouvert une veine riche et féconde à sa plume, en l'exerçant sur ce beau sujet! Pourquoi n'a-t-il pas fait des volumes entiers sur les mœurs, les caractères et la religion de ce peuple admirable? — Pour faire tenir cette belle étude dans *les Français*, auxquels elle était destinée, il a fallu tout rétrécir. Il faudrait refaire l'ouvrage et l'étendre, ce serait une tâche digne d'un Breton dont l'esprit est pénétrant, la plume élégante et le cœur chaud pour son pays. Quand on a le bonheur d'être Breton, il ne faut parler que de la Bretagne, il en faut devenir le Walter Scott, le barde et le poète.

D'autres pièces de ce recueil ont un grand charme; quelquefois elles sont gaies (comme l'*Entrevue*); plus souvent elles ont un fond de tris-

tesse; souvent la politique y intervient; celles-là sont déjà quelque peu loin de nous; une d'un tout autre genre m'a fait un peu de peine. Tout ce que dit M. de Courcy sur Paul et Virginie est d'une rigoureuse justesse. Eh! mon Dieu, oui, ce délicieux ouvrage est habillé comme ma grand'mère, les idées en sont souvent fausses, le style a quelquefois vieilli. On y parle d'un *homme sensible*, des *droits imprescriptibles de la nature*. Quelque chose de tout cela m'avait passé devant l'esprit. Mais qui de nous n'a pas aimé Paul comme un frère et Virginie comme une sœur? Qui de nous n'a pas éprouvé son premier chagrin à la mort de Virginie? Oh! nous l'avons pleurée pendant un an. — Et puis, venir nous dire aujourd'hui tout crument que nos pleurs ont été ridicules et que notre chagrin n'avait pas le sens commun, c'est bien dur. Il faut respecter un peu les chagrins publics, et nous serions tentés, pour nous venger, de dire que M. de Courcy a mis trop d'esprit et pas assez de cœur dans son jugement sur ce petit ouvrage qui, après tout, restera comme la princesse de Clèves et comme tout ce qui est l'expression vraie d'un temps, ce temps fût-il le plus faux du monde.

Je ne voudrais pas finir sans dire que, hors ce morceau dont la vérité m'a paru un peu hasardée, je me suis trouvée en toute sympathie et harmonie avec ce charmant recueil.

ANNA MARIE.

MŒURS ET PORTRAITS DU TEMPS, par LOUIS REYBAUD [1].

On dit que Platon avant d'aboutir à la spéculation philosophique produisit plusieurs pièces de théâtre qu'il voulut, à tort ou à raison, dérober à la postérité : chaque époque a ses mœurs. On ne se battait pas il y a dix ans à la porte des philosophes, mais on s'arrachait des mains le feuilleton roman, c'était la folie du jour. M. Louis Reybaud, qui venait d'écrire son beau livre philosophique des Réformateurs, fut tenté comme les autres, et de la même plume, il s'essaya dans le roman. N'y attachant pas plus de prix qu'il ne fallait, il avait choisi, presque au hasard, ce titre : *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale :* c'était un titre trouvé, il piqua, mais le feuilleton bien davantage. Le plan était élastique : comme les comédies à tiroir, il pouvait s'arrêter ou s'étendre; mais le

[1] Paris, 1854, Chevalier, rue Richelieu, 14.

courant poussant, l'écrivain s'y laissa aller, et avant qu'il se le fût avoué à lui-même, chacun avait reconnu en lui un successeur de Lesage et quelque chose de plus qu'un romancier, un véritable peintre de mœurs. C'est ainsi que fut composé *Jérôme Paturot*, et que M. L. Reybaud fut amené à découvrir, dans un coin de son esprit, le précieux filon qu'il fouille encore ; les mines ne sont pas toujours aux chercheurs. On conçoit qu'après un succès aussi incontestable et qui a coûté si peu d'efforts, l'auteur ait suivi sa veine, et qu'il en soit à sa quatrième tentative dans ce champ fécondé sous sa main.

Sa publication récente ne présente pas une suite de scènes rattachées à un nœud commun ; c'est plutôt une galerie de portraits et de tableaux de genre qui convergent cependant vers une même pensée, et forment dans leur ensemble une assez piquante satire des ridicules d'à présent ; *l'âge d'or*, *le temple de la richesse*, *les deux crédits*, *vieux habits*, *vieux galons*, *l'histoire d'une conscience*, *l'île des Aphônes* et quelques autres que j'omets. Sous ces divers titres et en se servant tour à tour du dialogue, du récit ou du discours direct, l'auteur a porté son investigation aussi loin qu'elle put aller sur cette société de nouvelle date qu'il n'est peut-être pas aussi facile de peindre qu'on pourrait le croire. Aucun vice, aucun travers n'a trouvé grâce devant son incorruptible palette ; et ce temple des richesses lui-même qui porte respect à plus d'un, ne l'a pas fait reculer davantage ; là comme ailleurs il n'a pas craint de regarder sous les masques et d'y montrer au doigt sots, dupes et fripons.

Le costume a eu sa part, le domaine du peintre de mœurs s'étend à tout. Partisan de l'habit noir, emblème de l'égalité et aussi du bon sens moderne, M. L. Reybaud a voulu le maintenir en honneur au moment où il semble menacé de se voir tout à fait exclu des salons ; c'est cette malicieuse boutade qui s'intitule : *vieux habits*, *vieux galons*, et le titre a son sel.

Un dialogue entre les fondateurs *des deux crédits* nous montre par leur côté faible ces inventions financières ; la lettre d'un gentillâtre gascon qui veut emprunter sur son féodal manoir allégé de ses terres vient à point égayer cette scène de traits bouffons, sans lesquels elle n'échapperait pas à l'aridité du sujet.

Je recommande *l'histoire d'une conscience* comme un résumé véridique des variations de nos temps. Et d'une, et de deux, et de trois, chaque période est ainsi marquée par son numéro ; le

régime actuel ne fait que le 21e, 1789 étant le point de départ. Il faut avoir beaucoup vécu pour avoir fourni tous ces relais; mais en cherchant un peu, il pourrait s'en trouver encore qui les ont fournis.

L'*île des Aphônes* est la relation détaillée d'une navigation récente. Le capitaine Fox et son lieutenant Babi, tous deux citoyens des États-Unis, montant le *Star*, excellent baleinier, s'étaient avancés jusque dans des parages assez peu fréquentés de la mer des Indes, où une tempête les ayant soudainement assaillis et leur ayant fait perdre leur route, les porta dans une baie inconnue qu'une barrière de récifs impénétrables séparait de la haute mer; c'est là qu'ils découvrirent cette île dont le lieutenant Babi, qui en a beaucoup parlé, n'a pu toutefois préciser la position géographique. Les naturels de l'île, peuple très policé, ne sont pas des muets comme l'étymologie de leur nom semblerait l'indiquer, mais ils éprouvent seulement des extinctions de voix accidentelles quand on les questionne sur certaines choses; c'est du moins ce que rapporte l'auteur, d'après le lieutenant Babi qui peut-être n'a voulu que rire à nos dépens : les marins sont sujets à caution en fait d'histoires. Quoi qu'il en soit, je tiens la narration pour charmante sous la plume de M. L. Reybaud, et quand même les journaux d'Amérique viendraient à m'apprendre que le facétieux lieutenant nous a leurrés, j'avoue que je la relirais encore.

Le public et la critique ont très-diversement accueilli cette œuvre à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre. Quelques-uns, ayant ouvert le livre sans idée préconçue ni parti pris, ont ri de bon cœur et ont su gré à M. Reybaud d'une tentative à coup sûr difficile; d'autres, ayant perdu l'habitude de lire, n'ont point lu. On m'en citait plus de deux qui se sont mordu les lèvres et ont montré le poing. Il s'en est enfin trouvé qui ont qualifié la boutade d'intempestive. A quoi bon, se sont-ils écrié, une quatrième exhibition de Jérôme Paturot; sommes-nous donc bien changés depuis hier? Pour moi, s'il m'est aussi permis de donner mon avis, et c'est, je crois, le droit de chacun, il me paraît que le spirituel moraliste, qui a tour à tour présenté son miroir à deux ou trois de nos phases sociales, a bien fait à présent de ne pas le garder dans sa poche.

Certes, nous sommes près par la date des deux Jérôme Paturot, mais nous ne sommes pas si près des mœurs reflétées par ces

deux livres; les révolutions opèrent dans l'esprit humain et dans les sociétés quelque chose d'analogue à l'action des volcans sur la surface des terrains situés dans leur voisinage; revenez après l'irruption, une montagne abrupte et nue aura pris la place de la plaine et des moissons d'or. Pour passer de la monarchie à la république et de la république à l'empire, Rome mit près de quatre siècles; nous nous n'avons pas mis quatre ans, et dans cette course rapide à travers les formes politiques nous avons subi en quelques jours des transformations aussi radicales que si plusieurs siècles y avaient mis la main. Sans doute la faux du temps n'a guère éclairci nos rangs et les visages ont peu changé, mais les acteurs sont descendus au parterre, et le lieu de la scène s'est déplacé comme dans ces théâtres mobiles qu'on pouvait convertir en cirque sans renouveler le public.

Si le même satirique s'est trouvé là avant d'avoir vieilli pour assister à trois régimes, à qui la faute? Devait-il renoncer à peindre les mœurs des deux autres parce qu'il avait peint celles du premier? et si les événements ont marché plus vite que le temps, devait-il se faire enterrer avant l'heure? C'est ce qu'on lui a reproché de n'avoir pas fait.

Cette dernière peinture de portraits et de caractères peut sans doute rappeler les précédentes par le style et la manière; mais elle en diffère foncièrement sur plus d'un point par l'objet. Le chapitre intitulé : *vieux habits, vieux galons*, par exemple, aurait-il eu sa place dans le premier Jérôme Paturot à l'époque où triomphait l'habit noir! l'aurait-il eu davantage dans le second Jérôme sous la souveraineté de la blouse et du bonnet phrygien? Et l'*île des Aphônes*, qui donc y aurait cru hier, et comment l'auteur l'aurait-il découverte sans le naufrage du *Star?*

On me dira que l'*histoire d'une conscience* n'est pas une nouveauté, j'en conviens; mais c'est le complément d'une histoire. Si les consciences ont depuis soixante ans acquis tant de souplesse, est-ce une raison pour ne pas le constater après soixante ans?

Les crises successives par où la France est passée, au risque de sa fortune et de son honneur, pendant la longue période révolutionnaire, sont résumées dans ces quelques pages avec une singulière force de style et de pensée.

Peu d'écrivains ont une trame aussi ferme, une précision aussi lucide. Si M. Louis Reybaud ne se croyait pas dans l'obligation de

concéder à son temps, il se placerait tout à fait à côté des bons écrivains des meilleures époques. Je ne veux pas dire qu'il concède rien pour la fermeté du style, ni pour sa pureté; mais il a l'air de s'imaginer que pour rendre plus immédiatement saisissables les traits caustiques qui se dégagent de son esprit, il doit revêtir sa pensée de formes plus réelles et l'animer par des scènes comme le spectacle de certaines mœurs peut en offrir tous les jours. Ceux, du reste, qui ne jugeraient M. Louis Reybaud que par cet aspect concevraient une idée fausse de son talent; souvent, d'un chapitre à l'autre, la différence de ton et d'allure est très-sensible, et l'on ne se figure pas aisément que le même esprit puisse sympathiser avec des genres si divers. Il me paraît évident, en lisant certaines pages, que M. Louis Reybaud a été préoccupé en les écrivant des moyens d'amorcer un lecteur frivole, et qui déserterait volontiers les comédies de Molière pour les facéties plus bouffonnes du vaudeville actuel. Il faut que les talents véritablement doués sachent résister à ces entraînements de la vogue qui finit par tout submerger. Il y a peu de mérite à faire rire un sot, et un homme d'esprit y réussit rarement. Qu'est-ce que la foule, sinon une majorité de sots, comme l'a dit un vers célèbre, et cette majorité que vaut-elle? j'entends en matière de goût.

Je ne reprocherai pas à l'auteur de ne s'être attaché qu'aux mœurs passagères, et de n'avoir peint dans les caractères que ces nuances superficielles qui ne restent pas; un tel reproche manquerait de justice : on le fait d'habitude trop facilement aux peintres de mœurs. Quand on veut tracer la physionomie d'une époque, si on accordait trop de place à ces traits généraux qui rendent les figures reconnaissables pour tous les temps, évidemment l'on n'atteindrait pas son but et l'on ne serait pas plus vrai pour cela. Le cœur humain étudié d'une manière abstraite, et en dehors d'un lieu et d'un temps déterminé, manque toujours de réalité et de vraisemblance. Il ne faut pas perdre de vue que les peintres de mœurs offrent surtout, pour les générations futures, l'intérêt de conserver le tableau vivant des sociétés, dont l'histoire ne fait que relater les actes et les idées; je crois que dans quelques années d'ici, si les mœurs et les coutumes de notre phase constitutionnelle sont tout à fait oubliées, Jérôme Paturot ne sera pas un livre inutile pour ceux qui voudront en ressaisir les traces. Si, dans son dernier ouvrage, M. Louis Reybaud n'a pas refleté la physionomie du mo-

ment d'une manière aussi complète, cela tient à plusieurs causes dont quelques-unes, du moins, ont été indépendantes de sa volonté. Je ne déduirai pas celles-là, mais il me paraît que son œuvre s'est produite prématurément, je veux dire qu'elle n'a pas laissé le temps aux figures de s'identifier avec leurs nouveaux costumes. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas que l'esprit de M. Louis Reybaud soit demeuré au-dessous de son niveau, et qu'on ne doive pas lui tenir compte de sa courageuse persévérance. Dans un temps où la parole n'a plus cours, c'est quelque chose que de parler en face de l'indifférence ou de l'atonie publique; combien n'ont pas brisé leur plume, ne trouvant plus rien à dire, ou n'osant pas affronter des lecteurs qui ne semblent plus disposés à rien écouter? D'autres se fâcheraient et apostropheraient cette foule inerte, armés du fouet de Juvénal ou de l'iambe d'Archiloque. M. Louis Reybaud se contente de lui rire au nez et de hausser les épaules : la recette n'est pas plus mauvaise; chez nous le ridicule a toujours mieux réussi que les déclamations. Quand Mazarin disait : Le peuple chante, il paiera; il jugeait mal les Français : comme, à mon avis, La Bruyère jugeait mal ceux qui font rire, en disant qu'il n'est pas ordinaire qu'on les estime. La raillerie est naturelle aux sages dont l'âme est assez bien équilibrée pour ne pas s'enflammer au spectacle des vices et pour s'isoler de leur contact. M. Louis Reybaud est de ceux-là, et on n'a pas besoin de connaître ses mœurs privées et son caractère pour l'estimer, quoiqu'il ne s'indigne pas et fasse rire.

Il me reste à dire un mot d'un livre utile, utile à beaucoup de monde, ce qui est pour l'auteur une heureuse chance de succès, mais il en a d'autres, le *Code des pensions civiles;* telle est la matière qui a fait l'objet des sérieuses études de M. de La Roque, et je ne crois pas aller trop loin en disant qu'il y a apporté toute la précision et la lucidité que réclamait le sujet.

On sait que la loi des pensions civiles, votée dans la dernière cession du corps législatif, réunit les caisses partielles en une caisse commune, destinée à pourvoir aux pensions des diverses administrations; la même loi a aussi réglé d'une manière uniforme les retenues à prélever sur les appointements et la durée des services qui donnent droit à la retraite.

N'étant pas fonctionnaire et n'ayant aucun titre à le devenir, je ne suis guère compétent pour apprécier les bienfaits de cette loi;

mais mon ignorance en matière de fonctions publiques ne m'empêche pas de comprendre l'intérêt que l'excellent commentaire de M. de La Roque doit avoir pour ceux dont la nouvelle loi sauvegarde les droits, et même pour ceux qui aspirent seulement à en acquérir.

M. Louis Reybaud a dit quelque part, dans ces pages que je viens de parcourir un peu à la hâte, qu'on peut compter pour le moins deux aspirants par fonctionnaire ; ce qui fait, si l'observation est juste, et je n'ai aucune raison pour ne pas la croire telle, que la nouvelle loi aurait donné satisfaction, en réalité ou en espérance, à dix-huit cent mille individus. Toutes les lois peuvent-elles se flatter de contenter tant de monde, et tous les livres d'avoir un public si bien choisi ?

JULES ROUSSY.

QUELQUES MOTS AUX DÉISTES, par un homme du monde [1].

Le déisme est moins encore une erreur de l'esprit qu'une maladie de l'âme. L'ignorance qui accumule les difficultés parce qu'elle s'environne de ténèbres, l'orgueil qui répugne à la soumission, l'indifférence qui se plaît dans le vague, la pression des sens qui étouffe les aspirations supérieures, la fièvre des intérêts matériels qui nous rend comme étrangères nos destinées finales, la paresse qui redoute les efforts et la pusillanimité qui s'effraie du devoir : toutes ces causes contribuent à former et à entretenir cette grande lèpre des temps modernes ; et peut-être se rencontre-t-il bien peu de cas où une seule d'entre elles fasse absolument défaut. Cherchons donc à éclairer le déiste, mais plus encore à le réveiller. Les gros livres lui feraient peur : mesurons l'effort à son courage, et servons-lui la vérité en brochures; plus tard, lorsque la lumière aura commencé à pénétrer dans son intelligence, et la torpeur à se dissiper dans son âme, Dieu lui inspirera le désir et la force d'entreprendre davantage, et de pénétrer plus avant dans les secrets du sanctuaire Faisons mieux encore : la robe du prêtre l'effaroucherait; offrons-lui la vérité sous la rubrique de l'homme du monde. Nous autres laïques, qui ne sommes point chargés de la garde du temple, nous avons cependant la mission d'en occuper les abords : si notre voix est moins puissante, elle est

[1] Paris, Lecoffre, 1853. Brochure in-8 de 72 pages.

aussi moins suspecte; quelquefois même nous pouvons parler mieux de choses que nous avons éprouvées davantage, et nous sommes ainsi susceptibles de devenir, entre les mains de Dieu, d'utiles instruments de sa miséricorde. En traçant ce programme, nous avons dit d'avance tout ce qu'il fallait penser des *Quelques mots aux déistes*. L'auteur y a abordé de front tous les points délicats, avec cette sûreté de coup d'œil qui témoigne à la fois d'une connaissance approfondie de la religion et d'une longue pratique du monde, et ce vif sentiment des choses, qui communique en quelque sorte l'âme et le mouvement à la pensée, imprime un cachet nouveau et personnel aux vérités les plus anciennes et les plus connues, et se reproduit jusque dans la constitution générale du style. Des trois chapitres qui composent l'ouvrage, le premier est consacré aux objections, le deuxième aux preuves, le dernier aux conditions morales de la foi; et partout l'auteur a parlé avec cette autorité de l'expérience, qui commande involontairement le respect, et cette élégante propriété de l'expression, qui se rencontre d'autant plus souvent sous sa plume qu'il semble moins la rechercher. Il est impossible, en effet, d'être plus simple dans ses allures et plus modeste dans ses prétentions; et nous ne connaissons aucun déiste raisonnable qui puisse résister à des manières si nobles et si franches, ou se refuser à la lecture de quelques feuilles écrites en si beau langage.

J.-A. Schmit.

COURS DE LITTÉRATURE PROFANE ET SACRÉE, par F-Z. Collombet. Deuxième édition. Humanités [1].

La question si récemment et si vivement agitée des classiques chrétiens, varie singulièrement dans son caractère et dans sa portée, selon qu'elle s'applique à telle ou telle portion de l'enseignement littéraire. Même en faisant abstraction du côté moral et religieux du problème, en effet, il est aisé de comprendre qu'un cours de latinité et un cours de littérature ne se gouvernent point tout-à-fait par les mêmes lois. Dans le premier, il s'agit d'initier l'intelligence à la connaissance des langues; et l'on ne doit admettre que des guides sûrs et des modèles éprouvés. Dans le second, au contraire, la critique et l'histoire jouent le principal rôle; et pourvu que les règles de l'art y tiennent le sceptre, et que la justice distributive y soit dûment observée, le bon et le mauvais y trouvent également leur place, bien

[1] Paris et Lyon, Périsse frères, 1852. 2 vol. in-12.

qu'à des titres différents. Toutes conditions égales d'ailleurs, un cours de littérature est ainsi d'autant plus complet et excellent, qu'il donne entrée à un plus grand nombre d'ouvrages, d'auteurs, d'époques, de nations ; et le *nec plus ultrà* du genre serait celui qui nous entretiendrait de tout et de tous. Pendant de longues années on s'est limité dans nos écoles aux trois grandes littératures grecque, latine et française ; et encore, dans les deux premières, on ne sortait pas des païens, et dans la troisième, on ne remontait guère au-delà de Louis XIV. Mais ces exclusions arbitrairement établies dans le domaine littéraire n'étaient point de nature à pouvoir subsister toujours : les littératures de l'Europe moderne, en effet, ont depuis longtemps conquis droit de cité jusque dans nos manuels classiques ; le moyen âge est venu ensuite ; l'Orient arrivera à son tour ; et de louables efforts ont été faits pour utiliser ce mouvement au profit de l'antiquité chrétienne. Le mérite de M. Collombet est d'avoir donné un corps à toutes ces tentatives : les intérêts des lettres religieuses ne pouvaient assurément être mieux placés qu'entre les mains de l'infatigable traducteur de Salvien, de Sidoine Apollinaire, de Vincent de Lérins, de saint Jérôme ; et quelle que soit l'opinion que l'on professe sur la grande controverse du jour, on ne peut se refuser de reconnaître que le savant et laborieux écrivain n'ait rendu par là un service signalé au Christianisme et à l'enseignement. La disposition générale de l'ouvrage nous semble d'ailleurs des plus heureuses : les préceptes d'abord ; puis les exemples en bien et en mal ; et à la suite de chaque genre, la nomenclature et l'histoire des écrivains qui s'y sont fait un nom. Les principes s'y montrent appuyés à la fois sur la logique et sur l'autorité des maîtres ; les modèles y sont tirés non-seulement des vieux classiques, mais encore des Saints Livres, des Pères de l'Église, de la Liturgie chrétienne ; et l'on voit figurer parmi les représentants de l'art, avec les illustres du paganisme antique et de l'Europe moderne, les gloires trop longtemps négligées de la littérature religieuse. Ce n'est pas à dire que M. Collombet ait atteint à la perfection de son sujet ; et lui-même nous confesse avec beaucoup d'ingénuité que son livre est encore bien loin de l'idéal qu'il a rêvé. Les grandes divisions du cours, en effet, pourraient être mieux accusées ; les règles gagneraient quelquefois à être moins délayées ; et les nomenclatures offrent encore des vides qu'il sera bon de remplir. Mais l'ouvrage tel qu'il est mérite déjà notre reconnaissance, et on peut le regarder comme une prise de possession définitive des maîtres chrétiens dans l'enseignement des humanités.

J. A. Schmit.

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET LES FRANCISCAINS, par Frédéric Morin. 1182-1226[1].

Ce petit volume fait partie de la Bibliothèque des chemins de fer. Il n'y faut point chercher un récit détaillé, et moins encore une lecture d'édification proprement dite : la vapeur s'accommode mal des longs ouvrages, et les livres de pure piété se hasardent peu dans le tumulte des affaires. M. F. Morin se trouvait donc placé, par la nature même du public auquel il destinait son travail, sur un terrain tout exceptionnel ; et il a eu le double mérite de se rendre compte de la position, et d'en dénouer les difficultés. En cent et quelques pages, il fait passer sous les yeux de ses lecteurs tous les grands points de vue de l'histoire des Frères de saint François : la situation et les besoins de la chrétienté à la naissance de leur fondateur, les époques principales de la vie et de la mission du Séraphin d'Assise, l'influence du tiers-ordre sur l'état politique au moyen âge, les destinées et le rôle de l'ordre tout entier à travers les vicissitudes de sa longue existence. C'est ce qu'on pourrait appeler la philosophie de l'histoire des Franciscains. Cependant, même dans cet ordre d'idées, l'auteur se trouvait encore face à face avec une difficulté très-réelle : la vie de saint François est toute parsemée de récits merveilleux et charmants, et qu'il est impossible d'en détacher sans en fausser le caractère et la mutiler dans ses parties essentielles ; en abordant cette portion délicate de sa tâche, M. F. Morin avait à se garder à la fois de cette pusillanimité coupable, qui demande grâce aux préjugés ou se dérobe devant eux, et de ce zèle maladroit, qui, sous prétexte de courage, s'en va dispersant dans la boue des ruisseaux les perles les plus précieuses de la légende chrétienne ; et nous aimons à lui rendre cette justice, qu'il a tout exposé sans rien compromettre, et fait respecter devant tous ce qu'il n'était pas en son pouvoir de faire admettre par tous. Il y a peut-être dans ce livre certaines appréciations, certaines manières de voir qui ne seront pas universellement partagées ; mais ces légères défectuosités, si tant est qu'elles existent, tombent exclusivement sur des matières historiques, ou tout au plus politiques ; et l'esprit élevé et chrétien de M. F. Morin, la franchise de ses convictions, la fermeté et la chaleur de son style, lui attireront la sympathie et le concours de ceux mêmes qui ne se rendront pas complétement à toutes ses idées.

J.-A. Schmit.

[1] Paris, Hachette, 1853. 1 vol in-16.

LA GUERRE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE, par Louis de BAUDICOUR [1].

L'Algérie nous intéresse à double titre, comme chrétiens et comme Français; et c'est bien mériter de la religion et de la patrie, que de projeter les lumières de l'histoire et de l'observation sur un pays à la fois si rapproché de nous par la conquête, et si éloigné par les origines et les habitudes, de marquer la route à suivre, de signaler les écueils à éviter, de faire servir, en un mot, l'expérience et même les fautes du passé au plus grand bien de l'avenir. Ce n'est point ici, en effet, une de ces nationalités homogènes, comme nous en trouvons partout dans notre Europe, et moins encore une de ces civilisations à l'occidentale, qui relient, en les différenciant à peine, les rameaux innombrables de la famille de Japhet : des races étrangères les unes aux autres se coudoient depuis des siècles dans les montagnes et dans les plaines de l'Afrique française, sans avoir jamais pu se mêler, ni même s'embrasser; et sitôt qu'on les considère relativement à nous autres Européens, les oppositions deviennent si nombreuses et si tranchées, que toute analogie disparaît en quelque sorte. Les théories *à priori* sont ainsi moins applicables encore en Algérie que partout ailleurs ; l'expérience même la plus longue et l'habileté la plus consommée peuvent s'y trouver en défaut, si elles n'ont pont été acquises sur les lieux ; et les mesures les mieux entendues sont susceptibles des conséquences les plus funestes, si l'on applique à une race ce qui n'est propre qu'à une autre. Le livre de M. de Baudicour nous paraît destiné sous ce rapport à corriger bien des erreurs, et peut-être à prévenir bien des fautes. L'auteur y a résumé plusieurs années d'études pratiques et consciencieuses, et il s'adresse également à ceux qui n'ont à donner à nos possessions d'Afrique qu'un intérêt de sympathie, et à ceux qui sont chargés du soin plus grave de les gagner à la France et à Dieu. Une large esquisse géographique du pays, et un coup d'œil rapide sur son histoire avant et après Barberousse, servent en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage. La conquête de 1830, qui a créé pour l'Algérie des destinées si nouvelles et si inattendues, est racontée avec tous les détails que réclamait son importance, et se trouve immédiatement suivie de cette étude si intéressante sur les races barbaresques, que tous nous avons pu lire dans le *Correspondant*. Le tableau de l'administration turque sous

[1] Paris, Sagnier et Bray, 1853. 1 vol, in-8 de VIII-600 pages.

le gouvernement des Deys, les premiers exploits de notre armée dans l'intérieur, la grande lutte contre Abd-el-Kader, l'organisation donnée par l'émir aux tribus révoltées, les différentes tentatives faites par l'administration française pour régulariser la conquête, la guerre de la Kabylie, les insurrections des Oasis, sont exposés et racontés successivement et dans leur ordre, et nous conduisent ainsi jusqu'à la paix finale de 1852. Un dernier chapitre, sous le titre de *Conclusion*, résume en quelque sorte tout le côté pratique de l'ouvrage, et propose les améliorations et changements à faire pour l'avenir. M. de Baudicour s'est plus attaché à la vérité de l'histoire qu'à l'élégance du style, et à la justesse de la pensée qu'au charme de l'expression; mais son livre n'en est pas moins, depuis la première page jusqu'à la dernière, d'une lecture facile et agréable. La seconde partie offre même, à cet égard, si nous ne nous trompons, un certain degré de supériorité sur celle qui précède; et l'on ne retrouve plus dans les derniers chapitres ces incorrections, fort rares, il est vrai, mais réelles, que l'on rencontre à deux ou trois reprises dans ceux du commencement, et que nous signalons ici beaucoup moins au lecteur qu'à l'auteur.

J.-A. Schmit.

Au moment de mettre sous presse, je reçois l'*Histoire de Jésus-Christ, d'après les textes contemporains*, par M. Foisset[1]. Les lecteurs du *Correspondant* connaissent déjà le plan et l'intention de cet ouvrage. On y trouvera, nous pouvons le dire à présent, tout ce qu'on est en droit d'attendre des convictions, du talent et de la profonde instruction de l'auteur. Nous y reviendrons d'ailleurs prochainement.

J'aurais voulu aussi dire un mot du recueil destiné aux classes par MM. Aurélien de Courson et Vallery Radon, et dont le titre est *Chefs-d'œuvre des classiques français du* XVIIIe *siècle*[2]. Le nom des auteurs et surtout celui du premier, notre collaborateur et notre ami, donnent toutes les garanties de savoir et de goût. Quant au compte rendu, ce sera pour un peu plus tard.

[1] Paris, Louis Vivès, 1 vol. in-12.
[2] Paris, Plon frères, 2 vol. in-12.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LA DISCUSSION

DES TRADITIONALISTES ET DES RATIONALISTES.

LETTRE AU REDACTEUR DU CORRESPONDANT.

Monsieur le Rédacteur,

Me permettez-vous de vous adresser sous une forme familière, que votre bienveillance autorise, quelques réflexions qui se présentent obstinément à mon esprit, et l'obsèdent, pour ainsi dire, depuis que je vois des hommes, également religieux et également distingués, se disputer sur l'origine de nos connaissances avec plus d'ardeur pour se combattre que de succès pour se convaincre réciproquement? Assurément, il ne saurait m'entrer dans la pensée de traiter à fond cette grande question, qui n'est rien moins que la philosophie tout entière. Je n'ai ni assez de présomption, ni assez de capacité, ni même assez de loisir pour entreprendre une telle tâche. Mais, l'opinion d'un spectateur impartial du débat, qui le suit avec attention, peut ne pas manquer complétement d'intérêt. Et si par un point de vue qui me semble avoir passé jusqu'ici inaperçu, on réussissait à dissiper quelque malentendu, et à faire tomber quelques préventions, ne fût-ce que chez un petit nombre de lecteurs, ce ne serait pas abuser tout-à-fait de la place que vous voulez bien m'accorder dans vos colonnes.

Nos connaissances, en général, et principalement nos connaissances, en matière philosophique, viennent-elles du libre usage de la raison, ou de la tradition appuyée sur l'autorité? L'intelligence humaine a-t-elle la faculté de découvrir ou de démontrer un certain nombre de vérités religieuses ou philosophiques par ses forces propres et individuelles, par le seul exercice des facultés de penser et de raisonner que Dieu a départies à tout homme ? Ou bien, son rôle se borne-t-il à recueillir, par la voie de l'enseignement et de l'éducation, les vérités dont Dieu, à diverses époques, et par des communications successives, a bien voulu faire l'objet d'une révélation, et qu'il a, depuis la venue de Jésus-Christ, confiées à la garde de l'infaillible autorité de l'Eglise ? Tel est, on le sait, le débat qui partage en deux écoles opposées les philosophes chrétiens de nos jours.

On sait également assez, ce semble, quels sont les principaux arguments employés de part et d'autre. Ceux qui tiennent pour l'origine rationnelle de nos connaissances philosophiques font valoir, d'une part, l'existence d'un certain nombre de vérités religieuses au sein des sociétés les plus étrangères à la révélation chrétienne; de l'autre, le nombre et l'abondance des preuves purement rationnelles, purement logiques, nullement empruntées à l'histoire et à la tradition, qui établissent, par exemple, l'existence et l'unité de Dieu, sa nature infinie, sa toute-puissance, la spiritualité et l'immortalité de notre âme, l'exacte distribution des peines et des récompenses dans une vie à venir, etc. Ils s'appuient principalement sur cet argument qu'ils tiennent pour vainqueur, à savoir, qu'il faut bien que la raison humaine ait quelque force propre, indépendamment de l'autorité, puisque quand l'autorité est mise en question, c'est à la raison qu'on s'adresse pour la rétablir, et que l'Église elle-même n'a jamais dédaigné d'offrir à la raison des incrédules toutes les preuves logiques et historiques de la vérité et de l'infaillibilité de sa mission.

Les partisans de la tradition, au contraire, expliquent l'existence d'un certain nombre de vérités religieuses, chez toutes les nations, par le fait d'une révélation primitive commune à tout le genre humain, et dont la trace souvent effacée, mais encore lumineuse, se retrouve, suivant eux, chez toutes les sociétés composées de fils d'Adam. Cette révélation primitive établie, ils triomphent également quand ils rencontrent quelque vérité chez les nations païennes,

et quand ils y peuvent relever quelque grossière et choquante erreur. Suivant eux, si Cicéron, Platon ou Epictète ont eu quelques saines notions de morale ou de religion, c'était au souvenir des temps primitifs qu'elles étaient empruntées : ils les tenaient d'une mémoire confuse, et non d'une raison éclairée. Mais, en revanche, les odieuses et révoltantes absurdités du paganisme sont une preuve que l'intelligence humaine, bien loin de pouvoir découvrir la vérité, ne peut pas même la conserver, quand elle l'a reçue, si une autorité extérieure ne veille pour la garder. Enfin, les traditionalistes ont aussi leur argument vainqueur tiré de la nature humaine : ils regardent comment les choses se passent dans le courant de la vie, ils voient que l'enfant arrive au monde dénué de toute connaissance, que l'éducation le saisit au maillot et lui apprend à peu près tout ce qu'il sait plus tard, que celui qui n'apprend rien d'ordinaire ne sait rien, et ils en concluent qu'en matière philosophique comme en toute autre, et plus qu'en toute autre, l'homme est fait pour être enseigné, et reçoit tout de la bouche et de la parole d'un maître.

Entre ces deux points de vue si divers, il y a pourtant, ce semble, un certain nombre de points accordés.

Les rationalistes accordent que les vérités religieuses découvertes par la raison ne sont nullement suffisantes à l'homme pour connaître et remplir ses devoirs, servir Dieu et faire son salut, et qu'il faut ajouter les connaissances révélées aux connaissances rationnelles, sous peine de rester dans l'impuissance de remplir la tâche imposée à l'homme et au chrétien. Ils conviennent que l'autorité divinement instituée et historiquement démontrée de l'Église a droit à la soumission complète, absolue de la raison, pour tout ce qu'elle commande au nom de la révélation de Jésus-Christ. En un mot, tout en accordant une certaine puissance propre à la raison, ils ne la regardent ni comme suffisante, ni comme indépendante. S'ils ne faisaient pas cette restriction (au-devant de laquelle ils vont de grand cœur), ce seraient des rationalistes philosophes, et non des rationalistes chrétiens.

En revanche, les traditionalistes, tout en refusant à la raison, pour réserver à la tradition l'origine de nos connaissances, ne vont pourtant pas jusqu'à nier complétement l'usage et l'utilité de la raison dans les matières philosophiques et religieuses. Tous lui assignent un certain rôle, lui font une certaine part qui diffère un

peu d'un écrivain à un autre, qu'il est quelquefois assez difficile de saisir, mais qu'il serait injuste de ne pas reconnaître. Tantôt ils lui accordent la faculté de développer dans une mesure restreinte, et sous l'œil de l'autorité, les vérités transmises par l'enseignement; tantôt ils lui assignent pour tâche de faire un choix parmi les traditions confuses, les unes erronées, les autres vraies, qui sont l'héritage de l'humanité. Ce sont là des explications plus ou moins claires, plus ou moins satisfaisantes, mais qui ont toutes pour but de réserver au moins pour la forme les droits de la raison. Si les traditionalistes ne faisaient pas cette concession, à laquelle tous ne se prêtent pas avec une égale bonne grâce, ils se mettraient en contradiction avec des passages positifs de l'Écriture sainte, et tomberaient sous les condamnations portées par l'Église, dans ce siècle même, contre un système de philosophie qui a eu une célébrité momentanée et une fin déplorable.

Avec ces restrictions faites de part et d'autre, il est convenu, ou du moins il devrait l'être, que le débat est libre, qu'on peut soutenir l'une ou l'autre opinion sans cesser d'être un honnête homme et un bon chrétien. Je ne veux pas dire qu'on ait tout-à-fait renoncé au droit de s'injurier réciproquement (il paraît qu'il n'y a pas de bonne discussion sans cela), mais on est à peu près tombé d'accord de ne pas s'excommunier.

Le débat étant arrivé à ce point, ne serait-il pas possible de lui faire faire un pas en essayant d'établir une distinction entre la manière dont nos connaissances pénètrent en fait dans notre intelligence, et la manière dont, une fois reçues, elles s'y maintiennent, s'y défendent et s'y démontrent? N'y aurait-il pas lieu, à cet égard, de distinguer, comme on fait en matière juridique, entre le *fait* et le *droit*, entre le développement chronologique et la condition logique des idées que conçoit notre intelligence? J'espère rendre cette pensée énigmatique très-claire par un exemple que je prends à dessein dans un ordre de faits tout-à-fait étranger à la philosophie comme à la religion.

Un enfant entre à l'école, ne sachant que juste ce qu'il faut pour profiter d'une leçon. Il assiste, à un jour de distance, à deux classes différentes faites par le même maître. La première est une classe de mathématiques, et la seconde une classe d'histoire. Dans la première, le professeur lui enseigne les propositions élémentaires de la géométrie : que la perpendiculaire est plus courte

que toute oblique; que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits; que dans un triangle rectangle, le carré de l'hypoténuse est égal aux carrés faits sur les deux autres côtés, etc., etc.

L'enfant écoute, apprend et retient.

Dans la seconde leçon, le professeur lui enseigne les origines de l'histoire romaine. Il raconte la naissance de Romulus et de Rémus et les aventures de leur enfance, la querelle qui les divisa, la mort de Rémus, la fondation de Rome, l'enlèvement des Sabines, la guerre qui s'ensuivit, la constitution du sénat et des comices, etc., etc.

Ici encore, comme la veille, l'enfant écoute, apprend et retient; tout s'est passé à la seconde classe exactement comme à la première, et de la part du maître et de la part de l'élève. Enseignement d'une part, audition de l'autre, exercice d'intelligence et de mémoire, tout a été extérieurement pareil, et l'enfant sort le second jour avec deux ordres de connaissances qui ont pénétré dans son esprit exactement par le même procédé.

Mais y restent-elles longtemps au même état? S'y maintiennent-elles longtemps au même titre? Il est aisé de s'en assurer.

Je suppose que dans la nuit le professeur devienne fou, et qu'en rentrant en classe, le troisième jour, il harangue ainsi les enfants : Mes amis, je me suis trompé et je vous ai trompés. Il n'y a pas un mot de vrai dans les propositions que je vous ai données pour certaines : et c'est le contre-pied qu'il faut prendre. La perpendiculaire est la plus longue des lignes qu'on peut élever sur une droite : les trois angles du triangle sont égaux à trois et non à deux droits, les deux carrés des petits côtés du rectangle dépassent le carré de l'hypoténuse, etc.

Ou l'enfant n'a compris qu'imparfaitement la vérité qu'on lui enseignait, et ne l'a répétée que comme un écho, ou s'il l'a comprise et pénétrée, du premier coup il arrêtera le maître et lui dira : Cela n'est pas; ce que vous disiez l'autre jour est la vérité, ce que vous dites aujourd'hui est erreur et mensonge. Vous aviez raison tout à l'heure : vous avez tort à présent. — S'il n'interrompt pas le maître de cette manière, c'est que, ou la timidité, ou un peu de confusion dans ses idées s'y opposent. Mais s'il ne le fait pas, il a droit de le faire, et tout spectateur lui accordera, malgré son jeune âge, et sans nouvel examen, le droit de protester en faveur de vérités

évidentes, contre des propositions qui révoltent le sens commun.

Mais en serait-il de même si, à la classe d'histoire, le professeur entrait pour tenir ce langage : Je vous avais raconté l'origine de Rome d'après des renseignements que je croyais bons et authentiques. Depuis, il m'est tombé entre les mains un livre fort savant qui met en doute tous les récits que je vous ai faits. Il n'est pas certain qu'il y ait eu un homme du nom de Romulus, qu'il ait eu un frère du nom de Rémus et qu'il ait tué son frère. L'enlèvement des Sabines pourrait bien être un conte. Les choses se sont passées tout autrement que je ne vous les ai dites, et mieux informé, je vais vous en faire un autre récit.

Est-ce que l'enfant aura le même droit de contredire le maître, et de protester contre son enseignement d'aujourd'hui en faveur de son enseignement d'hier? Est-ce qu'il aura une bonne raison pour maintenir, à tout venant, l'existence de Romulus et de Rémus contre les doutes et les contradictions que la lecture de Niebuhr, par exemple, aurait pu faire naître dans l'esprit du professeur? Assurément non : il y aurait, à le faire, sottise et présomption.

Voilà pourtant qui est singulier : les deux ordres de connaissances étaient pareilles hier dans l'esprit de l'enfant : tout était semblable entre elles ; aujourd'hui elles ne le sont plus. Hier elles sortaient toutes les deux de l'enseignement du maître, pour entrer dans le cerveau de l'élève. Aujourd'hui il y en a une qui a pénétré, pour ainsi dire, et que l'enseignement ne peut plus enlever, qui est devenue la propriété personnelle et comme le droit propre de l'enfant. L'autre est encore entièrement dépendante de l'enseignement qui l'a donnée, et qui peut la retirer à volonté.

Sortez des classes, entrez dans la société des gens instruits, dans le cours habituel du monde, cette distinction se poursuit, se maintient, se développe.

Tous tant que nous sommes, nous avons appris les mathématiques par la voie de l'enseignement, en lisant Euclide, Newton, Euler, et en suivant les cours de M. Liouville ou de M. Poisson. Je ne sache pas qu'il y ait, même à l'Académie des Sciences, de savant qui prétende avoir découvert les mathématiques au lieu de les apprendre, et Pascal est un enfant sans pareil, pour avoir démontré, à lui tout seul, les plus élémentaires propositions d'Euclide.

Tous tant que nous sommes également, fussions-nous membres

de l'Académie des Inscriptions, nous avons appris l'histoire dans des livres ou de la bouche des professeurs. Il n'y a pas un de nous qui prétende avoir deviné, par intuition, l'histoire grecque ou l'histoire romaine.

Tous tant que nous sommes, par conséquent, nous avons appris les mathématiques et l'histoire de la même manière, par la voie de l'enseignement, par la tradition, si l'on veut, *ex auditu*.

Et cependant, quelle différence entre l'état de ces deux ordres de connaissances dans notre intelligence !

Qu'on vienne nous dire que notre professeur nous a trompés, qu'on a mal lu le texte d'Euclide ou les manuscrits de Newton, et qu'un éditeur mieux informé va nous donner un cours de mathématiques tout nouveau, avec des propositions contraires à celles que nous avons apprises, le moins présomptueux d'entre nous répondra à cette proposition par un éclat de rire.

Mais qu'on vienne dire au plus savant des historiens qu'on a découvert un texte nouveau qui change toute la face d'un grand fait de l'histoire, vous le verrez aussitôt, plein d'une curiosité légitime, écouter, consulter, faire copier le texte en toute hâte, le faire venir à grands frais, et s'il est vrai qu'il soit authentique et important, réformer, sans hésiter, toutes les idées reçues et contredire tous les sytèmes historiques les mieux accrédités.

D'où vient cette différence ? C'est, comme je le disais tout à l'heure, que si toutes les connaissances entrent, en général, à peu près dans l'esprit par le même procédé, qui est celui de l'enseignement (je parle des connaissances ordinaires dans les esprits ordinaires), elles s'y maintiennent pourtant à des titres très-différents. Il est des connaissances que l'enseignement peut donner, mais qu'une fois données il ne peut enlever. Une fois entrées dans l'esprit, ces connaissances-là s'y gravent, y adhèrent, s'identifient avec l'intelligence : l'intelligence les absorbe et s'en pénètre ; elles y demeurent par leur propre force, par la vertu de l'évidence. En fait, elles sont entrées par la tradition : en droit, elles demeurent par la raison. Il est d'autres connaissances, au contraire, qui après comme avant avoir pénétré dans l'esprit, reposent toujours et uniquement sur l'enseignement qui les a données. Celles-ci, en fait comme en droit, dépendent de la tradition.

Qu'Euclide l'ait dit ou non, je suis certain que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits.

Mais je ne suis sûr que Romulus ait vécu qu'autant que Tite-Live et Polybe ne m'ont pas trompé ou ne se sont pas trompés eux-mêmes.

Ou je suis bien dans l'erreur, Monsieur, ou cette distinction peut être féconde dans la querelle qui nous occupe. Elle permet de faire aux traditionalistes une concession qui peut satisfaire les moins exigeants d'entre eux : ou plutôt, elle permet aux rationalistes de s'approprier tout ce qu'il y a de vrai dans le système de leurs adversaires, et d'en fortifier leurs propres arguments. De l'ordre des connaissances profanes, transportons-nous maintenant, d'emblée, si vous le permettez, au sein même des vérités religieuses. Menons au catéchisme l'enfant que tout à l'heure nous suivions dans ses classes.

Le curé chargé de lui enseigner sa religion lui apprendra les vérités que voici : il lui dira d'abord qu'il y a un Dieu, et qu'il n'y en a qu'un, que ce Dieu est infini, tout-puissant, tout bon, tout sage, et qu'il a créé le monde et tout ce qui est dans le monde, à commencer par la race humaine dont l'enfant fait partie ; que cette race humaine est composée d'êtres qui ont un corps périssable et une âme immortelle ; que ces êtres sont tenus de servir Dieu de toutes les forces de leur corps et de leur âme et de pratiquer ses commandements ; que s'ils se conforment à cette règle, ils seront récompensés dans une vie à venir, et punis s'ils s'en écartent.

Il ajoutera que ce Dieu, bien qu'unique en tant que Dieu, est pourtant composé de trois personnes que l'on nomme le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; que cette race humaine est tout entière issue d'un premier homme nommé Adam et d'une première femme nommée Ève, qui ont eu le malheur de désobéir, pour le début de leur existence, aux ordres formels de Dieu ; qu'en conséquence, la condition physique et même la nature morale des hommes leurs enfants, en est altérée ; que c'est en raison de ce premier péché que tous les hommes sont assujettis à un travail pénible, à des misères de diverses natures, et incapables de pratiquer entièrement les règles que Dieu leur a imposées : qu'en conséquence enfin, ils auraient été perdus sans ressources dans cette vie et dans l'autre, si l'une des personnes divines, le Fils, n'avait pris la nature humaine pour expier les fautes de tous les hommes et leur rouvrir les portes du ciel.

Voilà deux ordres de vérités qui se trouvent, dans tous les caté-

chismes, par forme de demandes et de réponses exactement semblables; les enfants les apprennent et les répètent de même. C'est d'ordinaire, j'en conviens très-volontiers, l'enseignement, ou, si l'on veut, la tradition qui les leur met dans l'esprit.

Mais ici se reproduit ma question de tout à l'heure ; ces deux ordres de vérités, qui ont pénétré toutes les deux dans l'esprit par le même procédé, y restent-elles au même titre et dans le même état ? Pareilles à leur entrée, sont-elles pareilles pendant tout leur séjour dans l'intelligence ?

Oui, si le maître a enseigné machinalement la lettre du catéchisme; oui, si l'enfant l'a répétée comme un perroquet : mais si le maître a expliqué sa pensée et si l'enfant l'a comprise, voici la différence qui ne peut manquer d'avoir lieu.

L'enfant saura qu'il y a un Dieu qui a créé le monde, parce qu'ayant vu que rien ne se produit dans le monde sans une cause, on lui aura encore appris à en conclure que le monde lui-même ne peut se passer de cause. L'enfant saura qu'il n'y a qu'un Dieu, parce que le monde n'a besoin que d'une seule cause pour exister, et que d'ailleurs tout dans l'ordre du monde révèle l'unité. L'enfant saura que ce Dieu est infini, tout-puissant, parce que, étant seul, il n'est limité par rien ; qu'il est tout sage et tout bon, parce que tout dans ses œuvres révèle la sagesse et la bonté. L'enfant saura qu'il doit lui-même obéir à Dieu, parce que le Créateur n'a pu mettre la créature au jour que pour l'exécution de ses volontés ; il saura qu'il a une âme, parce qu'il distinguera la simplicité de sa pensée des rapports multiples et complexes du corps ; il saura que cette âme est immortelle, parce qu'il ne voit pas qu'ici-bas elle remplisse tout ce à quoi elle est destinée, et qu'il n'est pas de la toute sagesse de Dieu de ne pas proportionner chaque être à sa fin, etc., etc.

Il est très-possible (et même très-vraissemblable) qu'il n'aurait rien su de tout cela, si on ne le lui avait enseigné. Mais, une fois qu'il a reçu ces vérités de la bouche du maître, il les croit, non pas seulement parce qu'on les lui a dites, mais parce que son intelligence a reconnu qu'elles étaient justes. Elles se tiennent debout d'elles-mêmes et par leur propre vertu, dans son intelligence.

Mais qu'il y ait trois personnes en Dieu, et que ces trois personnes se nomment le Père, le Fils et le Saint-Esprit; mais que le premier homme ait eu nom Adam, et la première femme nom Ève; que ces deux êtres aient péché dans le paradis terrestre; que

le Fils de Dieu se soit fait homme en Judée dans la personne du fils de Marie, qu'il ait souffert sur la croix pour les péchés des hommes, comment l'enfant sait-il tout cela?

Il le sait parce que le curé le lui a dit. Et le curé, pourquoi le lui a-t-il dit? Parce que l'Église le lui enseigne. Et l'Église, pourquoi l'enseigne-t-elle? Parce que cela est dans l'Écriture sainte. Et l'Écriture sainte, de qui le tient-elle? De Dieu même, communiquant avec les hommes par l'organe de Moïse, des Prophètes et des Apôtres.

Ces vérités-là, par conséquent, ne reposent plus sur des raisons à elles propres : non-seulement elles ne sont pas entrées dans l'esprit de l'enfant par voie de découverte; mais, une fois reçues, elles ne s'y maintiennent pas par leur force intrinsèque. Avant comme après l'enseignement, elles reposent toujours sur la foi d'autrui, elles dépendent toujours de la tradition.

Ah! sans doute quand l'enfant, de simple catéchumène, sera devenu chrétien parfait; quand il aura vécu dans la communion de ces vérités saintes; quand il aura senti dans son cœur tout ce qu'elles donnent de consolation, de force et de lumière; quand il en aura, pour ainsi dire, exprimé tout le suc, il s'y attachera si fortement, la grâce de Dieu les lui insinuera si avant dans l'âme, qu'il croira souvent les avoir vues, touchées, goûtées lui-même, sans l'intermédiaire d'aucun enseignement extérieur. Il aimera si vivement Jésus-Christ que peut-être croira-t-il l'avoir connu, et non pas seulement avoir lu sa vie dans des livres. Mais ce sont là des faits d'un ordre surnaturel et mystérieux, dont l'expérience intime et fugitive n'est sujette à aucune analyse. Dans la rigueur scientifique, nous sommes obligés d'établir (et je dirai tout à l'heure pourquoi je n'y éprouve aucune répugnance) que les dogmes chrétiens proprement dits viennent uniquement de l'enseignement soit scripturaire, soit oral, et qu'en ce sens la tradition est et demeure leur unique base.

Si l'enfant, pour en revenir à notre exemple, se mettait à douter de la véracité de son curé, tout ce qui est dogme chrétien, dans l'enseignement du catéchisme, s'écroulerait du même coup : au lieu qu'il pourrait très-bien conserver, et nous en voyons tous les jours des exemples, toutes les vérités religieuses qui sont accompagnées de quelque démonstration rationnelle et philosophique.

Il y a donc, Monsieur, en matière religieuse et philosophique

comme en toute autre, lieu de faire une distinction entre les vérités que l'enseignement peut donner mais ne peut pas enlever, qui peuvent bien émaner, *en fait*, de la tradition, mais qui, *en droit*, peuvent se démontrer et se défendre par la raison, et celles qui, en fait comme en droit, n'ont que la tradition pour fondement. Que si cette distinction est vraie, encore ici (et je ne vois pas trop comment on pourrait la contester), il en résulte deux conséquences importantes qu'il me reste à développer.

C'est, en premier lieu, que quand bien même les traditionalistes auraient raison de rapporter à la tradition l'origine de toutes nos connaissances philosophiques et religieuses, nous aurions droit pourtant encore de diviser ces connaissances en deux ordres, de distinguer des connaissances *rationnelles* et des connaissances *traditionnelles*. Seulement ces deux mots, au lieu de caractériser deux manières différentes d'acquérir des connaissances, caractériseraient deux états différents, que ces connaissances une fois reçues prennent dans notre intelligence.

C'est, en second lieu, que les rationalistes pourraient, avec avantage, abandonner la querelle interminable et inextricable de l'origine des connaissances humaines, querelle sur laquelle on disputera toujours et on ne s'entendra jamais, pour porter le débat sur un meilleur et plus solide terrain, d'où il leur serait possible d'avancer tout aussi rapidement, mais plus sûrement, vers le but important qu'ils se proposent, et qui seul donne du prix à toute cette discussion.

Sans être disposé, en effet, le moins du monde à accorder aux traditionalistes que toute vérité ait, même en fait, la tradition pour origine, sans refuser par conséquent à l'esprit humain toute faculté d'invention et de découverte, convenons pourtant, Monsieur, qu'il est difficile de faire d'une manière exacte, dans la masse des connaissances de l'humanité, la part entre ce qui lui vient de la tradition et ce qu'elle a découvert par les forces de sa raison. Convenons qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer à coup sûr quels seraient les germes de vérité qui pousseraient d'eux-mêmes dans le cerveau d'un homme qui n'aurait reçu aucune éducation. Demandons-nous à nous-même, la main sur la conscience, si nous pourrions là, tout à l'heure, distinguer parmi les choses que nous savons, parmi les idées que nous pensons, celles que nos pères, nos mères, nos maîtres nous ont ap-

prises, et celles qui proviennent uniquement de notre labeur et de notre réflexion personnels. Comment le pourrions-nous? L'éducation, chez chacun de nous, a précédé d'abord, puis éveillé, enfin toujours accompagné la réflexion. On nous a appris des mots avant que nous eussions des idées; on nous a montré des objets pour susciter nos pensées. Dès le berceau, l'éducation était là pour apaiser nos cris, pour deviner et pour diriger nos instincts, pour veiller sur notre sommeil enfantin. Par cela seul que tout homme naît enfant et est élevé par ses parents, il se fait chez lui, dès le premier éveil de l'intelligence, un tel mélange des choses qu'on lui dit et des choses qu'il pense, des choses qu'il apprend et de celles qu'il imagine, de tradition et d'invention, que, parvenu à un certain âge, le plus habile ne réussirait jamais à démêler cet inextricable croisement de fils. Et si nous ne pouvons faire ce départ en nous-même, parmi nos propres connaissances, comment le ferions-nous dans la masse générale des connaissances de l'humanité? Si nous ne savons pas bien l'histoire du développement de notre propre esprit, comment ferions-nous celle du développement de notre espèce tout entière? Il est si impossible de tracer, en fait, la séparation de ce qui vient de la tradition et de ce qui vient de la raison dans l'esprit humain, que, pour y tendre, on est obligé de se lancer dans des hypothèses qui n'ont aucun rapport avec aucune réalité passée ou présente. La table rase de Descartes n'a jamais été l'image du cerveau d'aucun homme. L'homme de la nature, ce sauvage sans idées, sans parents et sans société que le XVIIIe siècle affectionnait, n'a jamais erré même dans les forêts de l'Amérique. L'homme que nous connaissons, et que Dieu a fait, naît dans les bras d'une femme et boit le lait de son sein. Pour trouver un être qui ne dût rien à l'éducation, il faudrait en trouver un qui n'eût ni mère ni nourrice, et, par malheur, cet être-là ne pourrait pas vivre.

Rien n'est donc plus obscur à déterminer que l'origine de nos connaissances, et c'est de cette obscurité que triomphent les traditionalistes. Tradition et raison, tout est en fait tellement enchevêtré dans l'intelligence humaine que, si on ne regarde qu'au fait, il est très-aisé de les confondre. J'irais même plus loin encore dans mes concessions. Tout en demeurant très-persuadé que les principales vérités philosophiques, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, etc., sont essentiellement des vérités de raison et non des vé-

rités de tradition, j'accorde que je ne sais pas du tout si un enfant qu'on élèverait soigneusement, comme le voulait Rousseau, sans lui prononcer le nom de Dieu et sans lui parler de son âme, découvrirait à lui tout seul les perfections de l'être infini et la nature particulière du principe spirituel qu'il porte en lui-même. J'ai bien quelque peine à croire qu'un être intelligent assiste au lever du soleil dans le firmament et à son coucher dans les flots, au cours régulier des astres dans cette voûte immense qu'ils sillonnent de lumière, sans qu'il lui passe par la pensée de s'enquérir de l'ouvrier éternel qui a attaché ces brillants pendules au-dessus de sa tête. J'ai quelque peine à croire qu'il ne distingue pas la chair et les muscles dont son bras est fait, de la volonté qui les fait mouvoir, et qu'en se mirant dans les yeux de sa mère il ne voie pas briller une âme à travers le feu de ses regards. Mais je ne réponds pourtant de rien avec la courte et faible intelligence de l'homme; et en attendant, pour plus de sûreté, je tiens pour fort heureux qu'il y ait un curé à la paroisse chargé d'enseigner au moindre pâtre qu'il est l'œuvre d'un Dieu, et une œuvre composée de corps et d'âme. Je remercie sincèrement l'Église catholique de jouer dans le monde intellectuel, pour ces vérités premières et sacrées, le rôle d'une nourrice auprès du berceau d'un enfant, et en particulier je m'estime fortuné d'être né dans une de ces sociétés privilégiées qui puisent, à ses mamelles abondantes et toujours pleines, les sucs de toutes les vérités philosophiques et religieuses.

Et si je conviens que je ne sais pas ce qu'un homme penserait de Dieu et de son âme si, depuis sa naissance, personne ne lui en disait rien; à plus forte raison, je ne sais pas ce que le genre humain tout entier en aurait pensé si, au berceau du monde, Dieu l'avait laissé sur la terre sans lui donner d'autre lumière que les lueurs de sa raison et les instincts de son cœur. Je ne sais de ce qui s'est passé au berceau du monde, pour le premier homme, que ce que m'en dit la Genèse, et rien de plus; et comme elle ne me dit rien de très-clair sur cette question-là, je prends le parti de n'en rien savoir. Et le croiriez-vous, Monsieur, cette ignorance ne me coûte pas le moins du monde! Voici comment je raisonne pour m'en consoler. Je calcule que rien, en aucun genre, n'a pu se passer au berceau du monde, pour le premier homme, de la même manière que les choses se passent aujourd'hui. Le premier homme n'a pu apprendre ni à manger, ni à marcher, ni à parler, ni à vivre

en un mot, de la même manière que nos enfants reçoivent aujourd'hui ces notions élémentaires. Le premier homme n'a pas été créé petit enfant; il ne s'est pas essayé à parler par des syllabes inarticulées; son corps ne s'est pas développé, son esprit ne s'est pas débrouillé par le long travail des années. Le premier homme n'ayant ni père ni mère pour l'élever, a dû être créé adulte tout d'une pièce, avec ses organes développés et son intelligence en action. Le premier homme, par conséquent, a été un miracle vivant.

Où et dans quelles limites ce miracle s'est-il arrêté? Dieu, qui a créé le premier homme, marchant, mangeant, parlant, l'a-t-il créé aussi philosophant? Lui a-t-il mis dans l'esprit, en même temps que les notions nécessaires pour soutenir sa vie matérielle, les connaissances primitives indispensables pour la direction de sa vie morale? Ou bien s'est-il réservé de l'instruire peu à peu, par degrés, par ces communications directes et verbales qu'on appelle une révélation? L'a-t-il créé adulte d'esprit comme de corps, ou s'est-il réservé de développer lui-même son esprit par des instructions paternelles? Lui a-t-il donné les notions primitives de religion et de morale à l'état de science infuse, ou à l'état de science révélée? De grâce, qu'est-ce que vous voulez que nous en sachions? Avons-nous des mémoires particuliers sur le paradis terrestre? L'une et l'autre supposition sont également inintelligibles et également miraculeuses : bien habile ou bien osé celui qui entreprendrait de faire un choix, et de dire à Dieu qu'il a dû faire tel miracle plutôt que tel autre.

Mais précisément parce que ce qui s'est passé au berceau du monde est nécessairement un miracle, il n'y a aucune conclusion à en tirer pour le cours ordinaire et quotidien des choses. La condition du premier homme ayant été nécessairement différente de celle de ses descendants, on ne peut rien induire légitimement de cette condition primitive pour expliquer celle de l'humanité telle que nous la voyons. Agiter donc la question de savoir ce qui s'est passé, pour un fait quelconque, au berceau de l'humanité, c'est soulever le problème à la fois le plus oiseux et le plus insoluble qui puisse occuper la dialectique d'un sophiste.

Pourquoi donc les rationalistes n'abandonneraient-ils pas, une bonne fois pour toutes, l'entreprise inutile de savoir quelle est, en fait, dans l'individu, et quelle a été dans l'humanité l'origine des

connaissances? Pourquoi ne répondraient-ils pas à ceux qui leur proposent sur ce sujet des suppositions et des conjectures avec la sérénité dédaigneuse de Newton : *Hypotheses non fingo?* Ramenant alors leurs adversaires de cette région nuageuse des hypothèses, sur la base solide de l'évidence et de la certitude, voici, à mon sens, comment ils pourraient raisonner.

Par quelque procédé que nos connaissances entrent ou soient entrées dans notre intelligence, qu'elles viennent d'une découverte personnelle ou d'un enseignement extérieur, peu importe, elles ne s'en divisent pas moins en deux ordres : celles qui portent avec elles leur propre démonstration, leur caractère particulier d'évidence, celles qui, si elles sont attaquées, peuvent se défendre par des preuves rationnelles et logiques; et celles qui reposent uniquement sur le témoignage et la foi d'autrui, et qui, si elles sont mises en question, ne peuvent être défendues qu'en établissant la véracité du maître ou du témoin qui les a transmises. J'appelle les unes *rationnelles* et les autres *traditionnelles*. Les mots n'ayant que la valeur qu'on leur prête, il faudrait être bien difficile pour m'empêcher de baptiser mes idées comme il me convient.

Dans l'ordre des connaissances traditionnelles, je place, par exemple, si nous parlons de connaissances profanes, toutes les vérités historiques, tout ce qui repose sur la constatation d'un fait; et, si nous parlons de connaissances religieuses, tous les dogmes chrétiens dont on ne peut donner d'autres preuves que la véracité des saintes Ecritures et l'infaillibilité de l'Eglise.

Dans l'ordre des connaissances rationnelles, je place, entre autres, si l'on parle de connaissances profanes, toutes les vérités mathématiques, et, si l'on parle de connaissances philosophiques ou religieuses, toutes celles à l'appui desquelles on peut apporter une preuve, tirée, non de l'autorité ou de l'inspiration d'un livre ou d'une église, mais d'un caractère propre d'évidence ou de déduction logique.

Que les traditionalistes m'accordent seulement que cette distinction est fondée, qu'ils m'accordent seulement qu'il y a des vérités philosophiques pourvues du même caractère d'évidence, ou déduites avec la même rigueur logique que les vérités mathématiques, — quelle que soit, en fait, l'origine de ces vérités dans le monde, — quand il serait aussi démontré qu'il l'est peu, que c'est une révélation primitive qui les a mises en circulation, — pourvu qu'ils

conviennent qu'aujourd'hui, dans l'état présent des choses, elles peuvent être démontrées par la raison, peu m'importe, je les tiens quittes du reste : cette concession-là me suffit pour le parti que j'en veux tirer.

Pourquoi, en effet, nous rationalistes, attachons-nous tant de prix à établir qu'il y a un certain ordre de vérités philosophiques et religieuses qui relèvent de la raison et peuvent être établies par elle ? Serait-ce que par hasard nous aurions envie de remplacer les catéchismes de paroisse par des écoles de philosophie ? Serait-ce que nous conseillons à l'Eglise de cesser d'enseigner pour se mettre à discuter ? Serait-ce que nous avons assez de l'autorité et de la tradition, et que nous demandons qu'on mette à notre raison la bride sur le col et qu'on la laisse errer en liberté dans les champs de la métaphysique ? A Dieu ne plaise, en vérité ! Nous savons parfaitement que le monde n'est point gouverné par la philosophie : nous savons très-bien la figure qu'ont faite les déesses Raison, mises sur des autels ; et nous laissons à Volney, à Cabanis, à tous les rêveurs du XVIIIe siècle, les catéchismes philosophiques, les catéchismes des droits de l'homme, les manuels du citoyen, etc., etc.

Mais voici ce que nous remarquons et ce que je n'ai jamais compris pour ma part qu'un traditionaliste de bonne foi ne remarquât pas comme nous. C'est qu'il y a dans toute société, et dans la nôtre plus qu'en aucune, un certain nombre d'hommes qui, bien qu'élevés et enseignés par la tradition, éprouvent le besoin impérieux de soumettre cette tradition à un examen. Il y a un certain nombre de personnes, et c'est, hélas ! à peu près tous les jeunes gens bien ou mal élevés entre quinze et vingt-cinq ans, qui, après avoir récité leur catéchisme dans leur enfance, après s'être ensuite approchés de la sainte Table dans un état d'innocence qui n'était pas de la ferveur, et qui s'est rapidement terni au premier souffle du monde, à un moment de leur vie, au moment où la réflexion se développe et où les passions grondent, se demandent si tout ce qu'on leur a appris est bien vrai, sur quoi reposent les convictions qu'on leur a données, et quelle est la preuve des choses qu'on leur a dites ?

Ce n'est pas nous, rationalistes chrétiens, Dieu nous en préserve ! qui ferons jamais naître depareilles questions dans les esprits où elles ne se posent pas naturellement ; ce n'est pas nous qui irons troubler la foi simple et naïve, partout où elle se rencontre avec ce

caractère enfantin, véritable marque de la prédilection divine. Mais ce que nous ne faisons pas, l'esprit de l'homme est bien assez actif et assez curieux pour le faire à lui tout seul, et le diable assez malin pour le suggérer. Et quand une fois cette question est posée, elle ne lâche plus, elle ne laisse plus un jour de repos, et, coûte que coûte, il y faut répondre.

Or, s'il était vrai que la tradition fût non-seulement l'unique origine, mais aussi l'unique base, l'unique moyen de démonstration de toute vérité philosophique et religieuse, la réponse à cette question serait, il faut l'avouer, très-difficile.

Voici, en effet, un homme qui nous demande pourquoi il doit croire à Jésus-Christ, à l'Église, aux sacrements, à tout l'ensemble de la foi catholique. Nous lui répondons sans hésiter que c'est parce que c'est la tradition de l'humanité, conservée et préservée par l'Église catholique. S'il se contente de cette réponse, tout est bien, et nous voilà hors de peine. Mais s'il insiste et s'il demande pourquoi il doit croire que l'Église catholique a la véritable tradition de l'humanité, et de qui elle tient cette tradition, nous serons bien forcés d'ajouter que l'Église catholique la tient de Dieu même qui la lui a confiée, et la préserve par son moyen de toute erreur.

Alors, malheureusement, je le vois venir : Dieu, qu'est cela ? comment saurai-je ce que c'est que Dieu, et si Dieu dit vrai ?

Poussés dans ce retranchement, il faut en convenir, si nous n'avions que la tradition pour nous défendre, nous serions véritablement à bout de voie. Car comment oser l'invoquer ici, puisque c'est elle-même qui est en question ? Comment oser dire, d'une part, qu'il faut croire à la tradition parce qu'elle vient de Dieu, et qu'il faut croire à l'existence de Dieu parce que la tradition l'enseigne ? Une pareille pétition de principe fera sourire le moindre écolier, et saint Louis avait un bien meilleur argument contre les hérétiques, quand il conseillait de leur passer son épée à travers le corps.

Mais s'il existe des preuves de l'existence et de la nature de Dieu indépendantes de la tradition, s'il y a une manière de prouver que Dieu existe, qu'il est tout-puissant et tout bon, qu'il faut croire tout ce qu'il dit et accomplir tout ce qu'il commande, oh ! alors nous ne sommes plus embarrassés de répondre. Nous établissons par un procédé rationnel et logique, qui n'emprunte rien à la tradition, le fait de l'existence de Dieu et les qualités de sa nature.

Nous démontrons que Dieu est et que Dieu ne peut pas nous tromper; et alors nous n'avons plus qu'une chose à faire, c'est de faire voir qu'il a parlé à l'Église et lui a confié le dépôt de la véritable doctrine. Dernière preuve qui peut être plus ou moins facile à fournir, qui peut donner lieu à plus ou moins de contestations, mais qui au moins ne renferme en elle-même aucun cercle vicieux et n'implique aucune contradiction.

Voilà, ce me semble, Monsieur, pourquoi nous tenons tant à établir qu'il existe des vérités philosophiques qui ne dépendent pas de la tradition. C'est pour qu'elles puissent servir d'appui, d'*aliquid inconcussum*, comme disait Descartes, lorsque la tradition est mise en doute. C'est pour avoir une réponse quelconque, une réponse qui ait le sens commun, à faire à ceux qui, ne se contentant pas de recevoir la tradition de confiance, demandent la preuve de sa véracité et de sa légitimité. Voilà pourquoi nous attachons un tel prix à trouver, à donner, à établir des preuves rationnelles et logiques de l'existence et de la nature de Dieu. C'est là que réside, suivant moi, tout le véritable intérêt du débat entre les rationalistes et les traditionalistes.

Mais, pour que ce résultat soit obtenu, est-il nécessaire de prétendre que ces vérités-là non-seulement ne dépendent pas en *droit*, mais en *fait* n'émanent pas de la tradition? Est-il nécessaire de prétendre que nous les avons découvertes par nous-mêmes, et que notre premier père Adam les a imaginées, par les propres forces de son esprit, au sortir du Paradis terrestre? Pas le moins du monde. Il ne s'agit nullement de ce qui s'est passé dans notre esprit, et Adam n'a rien à voir dans cette affaire. Il s'agit de faire un raisonnement qui convainque un incrédule, et voilà tout. Il ne s'agit pas d'aller à la recherche de vérités inconnues, mais de défendre, par un moyen sûr, des vérités connues et menacées.

Si mes arguments rationnels en faveur de l'existence de Dieu satisfont l'incrédule à qui j'ai affaire, soyez sûr qu'il ne me demandera pas si c'est moi qui les ai inventées et de qui je les tiens. La manière dont j'ai fait mon éducation en ce genre lui est indifférente. Il regardera la valeur intrinsèque de mes raisonnements, et ne demandera pas leur certificat d'origine.

J'ai donc droit de dire que pour le parti que nous, rationalistes chrétiens, nous prétendons tirer de notre rationalisme, la question de l'origine des connaissances est indifférente; et comme elle a déjà

l'inconvénient d'être à peu près insoluble, si, par là-dessus, elle est inutile, en voilà, ce semble, plus qu'il ne faut pour avoir le droit de la laisser un peu de côté.

Ah! si nous prétendions faire un autre et plus insolent usage des droits revendiqués de la raison; si nous voulions, par exemple, nous en autoriser pour prétendre qu'elle suffit aujourd'hui et qu'elle a toujours suffi aux hommes; — que dès lors toute communication entre Dieu et les hommes a toujours été superflue; — qu'il ne peut arriver par la voie de la tradition que de petits contes, tout au plus innocents et toujours mensongers; — qu'il est honteux pour la raison de l'homme de s'incliner devant une autre autorité que l'évidence, alors nous aurions sans doute intérêt à soutenir que toute connaissance vraie émane de la raison seule. Nous aurions un besoin impérieux d'établir que la raison a pu, dès le premier jour, faire ses affaires à elle toute seule. Mais n'ayant aucune prétention de ce genre, il nous suffit d'avoir démontré qu'il y a un moyen rationnel de prouver l'existence de Dieu, sans que nous ayons besoin de nous enquérir si c'est de ce moyen-là ou d'un autre que Dieu s'est servi autrefois et se sert habituellement pour se faire connaître aux hommes.

Me demande-t-on maintenant, non plus si, en fait, en chacun de nous, la tradition devance la raison ou est devancée par elle; mais si dans l'exposition des vérités philosophiques, dans la composition d'un traité de philosophie, il faut donner le pas à l'une et à l'autre, il me semble que je n'aurai pas là-dessus de réponse absolue à faire, et que cela dépend essentiellement du but qu'on se propose et du public auquel on s'adresse. L'auditeur, là-dedans, doit, ce semble, faire la loi à l'expositeur.

Parlez-vous à un public chrétien, non-seulement de nom, mais de cœur et d'esprit, qui, enseigné dès l'enfance par le catéchisme, n'ait jamais laissé ébranler en lui-même par le doute les vérités qu'il a reçues par la foi; à un public, par conséquent, qui soit disposé à vous accorder que la tradition existe et qu'elle est vraie? Il n'y aura point d'inconvénient, il y aura peut-être avantage, à partir des connaissances traditionnelles et à réserver toutes les forces de la raison pour les développer et les féconder. Si je crois fermement à l'existence d'un Dieu unique et parfait, parce que ma mère m'a appris à bénir son nom, mon curé à l'adorer, et que je n'ai jamais mis en doute ce que ma mère et mon curé m'ont appris, il

y aura peut-être du temps perdu à me démontrer, par la voie logique, une vérité qui a déjà droit de bourgeoisie dans mon esprit. Je comprends très-bien qu'un chrétien parfait et soumis dédaigne et néglige les preuves rationnelles de l'existence de Dieu, et, perdu dans la contemplation du Jéhovah de la Bible et du Saint des Saints de nos autels, consacre toute l'énergie de son esprit non pas à prouver, mais à pénétrer Dieu, si on ose ainsi parler, non pas à établir la preuve de son existence, mais à tirer toutes les conséquences sublimes qui découlent de sa nature. Je comprends une philosophie dont la tradition est le point de départ pour des esprits chez qui la foi à la tradition est l'état naturel et paisible.

Mais parlez-vous à un public qui, bien qu'élevé par la tradition, a pour habitude et pour parti pris de la mettre en doute ? Alors les conditions changent, et il faut de toute nécessité que la tradition, si elle ne veut pas être impunément attaquée par le doute, se résigne à se laisser démontrer par la raison. Si vous avez affaire à des gens qui ont résolu de ne rien croire de ce que leur ont enseigné leur mère et leur curé, appuyer l'existence de Dieu sur ces autorités respectables ce serait précisément la compromettre. Il faut ou ne pas leur parler, ou leur parler une langue qu'ils entendent. Il faut ou ne pas entrer chez eux, ou passer par la seule porte qui soit ouverte. Là où la raison demeure seule, c'est à elle que la foi doit demander accès et passage.

Or quel est de nos jours, et dans notre société, l'état d'esprit du public ? Quand on compose un livre de philosophie, a-t-on affaire à des chrétiens soumis ou à des sceptiques inquiets ? à des gens qui admettent ou à des gens qui repoussent la tradition ? à des gens qui croient avant de comprendre, ou à des gens qui veulent comprendre avant de croire ? Je n'ai pas besoin, Monsieur, de répondre à cette question, et elle décide en même temps à quel ordre de preuves, dans un livre de philosophie de nos jours, on doit donner le pas, ou des autorités traditionnelles, ou de démonstrations rationnelles.

L'un et l'autre d'ailleurs, dans une société ecclésiastique bien réglée, peuvent et doivent exister concurremment. Elles ne se nuisent en rien réciproquement, et je ne puis concevoir dans quel intérêt on voudrait supprimer l'une au profit de l'autre, ni quel but on se propose en établissant entre elles des questions de préséance et de précédence. Il y a, et il y a toujours eu dans l'Église, l'enseignement des croyants et l'enseignement des incrédules, l'en-

seignement des esprits soumis et l'enseignement des esprits curieux, l'enseignement des enfants de la maison et l'enseignement des étrangers. Il y a, et il y a toujours eu le développement didactique des dogmes découlant comme un fleuve des hauteurs de l'autorité catholique. Mais il y a, et il y a toujours eu à côté un chemin difficile, étroit et périlleux, pour gravir des bas-fonds du doute jusqu'à ces sommités majestueuses. Il y a, et il y a toujours eu la foi paisible, cherchant sous l'œil de Dieu l'intelligence des vérités qu'elle a crues sur parole, dont elle a aimé le reflet avant d'envisager la lumière : *Fides quærens intellectum.* Mais il y a, il y a toujours eu à côté la raison inquiète, cherchant à tâtons, dans le demi-jour du scepticisme, sur des traces souvent fugitives, mais pourtant reconnaissables, la voie qui conduit à la foi : *Intellectus quærens fidem.* Les deux ordres d'enseignements ont existé dès le premier jour de l'Église, et ne se sont jamais quittés. Saint Paul n'enseignait pas de même le jeune Timothée, bercé sur les genoux d'une sainte aïeule et d'une sainte mère, et le passant railleur et blasé des rues d'Athènes. Le même enseignement ne fit point sans doute la science précoce d'Athanase et la foi tardive d'Augustin. Ces deux manières d'apprendre Dieu aux hommes ont toujours été nécessaires, et par conséquent contemporaines. On les voit commencer ensemble toutes deux dans l'Évangile, et j'imagine (j'ai bien le droit de faire aussi mes hypothèses) qu'elles se donnaient déjà la main à la porte du paradis terrestre. Admirable mécanisme de la raison et de la tradition : c'est la pompe aspirante et foulante qui tour à tour fait monter et descendre la rosée salutaire de la vérité. C'est l'échelle de Jacob, où toutes les vérités comme des anges, éclatantes de pureté et de lumière, vont tour à tour se rapprochant de la terre ou se perdant dans le ciel.

Je termine, Monsieur, ce long exposé ; car je ne voulais écrire qu'une lettre, et je me trouve avoir fait un article. Mais je ne puis pourtant quitter la plume sans répondre à une pensée qui aura peut-être traversé l'esprit de quelques lecteurs, et sur laquelle je serais désolé qu'il leur restât le moindre doute. J'ai divisé nos connaissances philosophiques et religieuses en deux ordres, celles qui, bien qu'elles viennent habituellement d'un enseignement traditionnel, peuvent pourtant être maintenues, sinon découvertes, par un ordre de preuves logiques à elles appartenant, et qui n'empruntent rien ni à la tradition ni à l'autorité ; et celles qui, après comme

avant leur entrée dans l'esprit, reposent uniquement sur l'autorité d'un témoignage réputé et démontré divin. J'ai rangé dans la première catégorie toutes les vérités qu'on nomme en général de religion naturelle, et dans la seconde tous les dogmes chrétiens proprement dits. Quelques personnes pourraient penser qu'en affirmant du premier ordre de vérités qu'il demeure dans l'esprit par la vertu d'une évidence intrinsèque, je lui ai reconnu une supériorité sur le second, qui ne s'y maintient que par la force du témoignage. C'est au-devant de cette pensée que je veux aller, car rien ne serait plus éloigné de mon intention véritable ; et je crois qu'il n'est pas difficile de faire comprendre à des chrétiens pourquoi cette faculté qu'ont les vérités de religion naturelle de s'établir dans l'intelligence comme dans leur domaine, en devenant l'objet d'une sorte d'appropriation personnelle, bien loin d'être une marque de supériorité et un titre de préférence, est, à mes yeux, le signe d'une véritable infériorité relative. J'aurai tout dit, en deux mots, en affirmant que, dans ma pensée, les vérités rationnelles sont au-dessous des vérités de tradition, de la même manière, au même degré et pour les mêmes motifs que, dans l'ordre moral, les qualités naturelles, qui ornent ce qu'on appelle un bon caractère, sont au-dessous des dons surnaturels de la grâce qui font les élus et les saints.

Pourquoi, en effet, les vérités rationnelles, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la justice distributive d'une vie future, etc., sont-elles si aisées à faire comprendre aux hommes, si promptes à prendre racine dans leur esprit? pourquoi apparaissent-elles revêtues d'un caractère d'évidence qui fait que toute intelligence, une fois qu'elle les a reçues (si elle n'est étrangement dépravée), les regarde et les défend comme son bien? Si je ne me trompe, le voici : c'est que ces vérités élémentaires sont du petit nombre de ces biens inférieurs qui, appartenant à la nature même de l'homme, constituant l'essence même de l'être humain, ont été altérées sans doute et corrompues par la chute de nos premiers pères, mais n'ont pu pourtant nous être entièrement enlevées. Elles font partie de l'apanage primitif de l'homme, et elles lui sont demeurées lorsque, comme la théologie nous l'enseigne, il a été dépouillé, par sa faute, de toutes les grâces accessoires et gratuites qui enrichissaient sa pauvre et faible nature. Ces vérités-là ont été mises, une fois pour toutes, par la bonté de Dieu, sur la terre, pour y briller, même

après le péché et dans le désordre qui l'a suivi, d'un éclat douteux, mais encore touchant, comme brille le soleil dans notre ciel si souvent couvert de nuages, comme l'arbre fleurit encore sur notre sol si souvent dévasté par l'ouragan, comme quelques sentiments purs d'amour filial et maternel font encore battre nos pauvres cœurs, si souvent souillés par l'impureté des passions.

Ces vérités là sont donc les vérités humaines et terrestres par excellence, et voilà pourquoi elles s'établissent dans la raison des hommes et sur la terre comme sur leur domaine et dans leur patrie naturelles. Mais il en est tout autrement de l'autre ordre de vérités que Dieu n'a données que par grâce, à la suite et en vertu du plus prodigieux des effets de sa miséricorde et de sa bonté. Celles-là sont essentiellement célestes et doivent garder toujours les couleurs de leur patrie. Elles doivent rester toujours ici-bas comme des étrangères prêtes à s'envoler de cette terre où elles n'étaient pas faites pour descendre. L'homme mortel n'était pas fait pour les recevoir : l'intelligence humaine, dans ses conditions actuelles, n'était pas créée pour les comprendre. Il a fallu un miracle pour les lui faire connaître ; il n'en faut pas un moindre pour les lui conserver : et ce miracle, c'est celui d'un témoin infaillible qui les répète incessamment. A chaque instant l'esprit de l'homme est prêt à laisser échapper ce trésor; à chaque instant l'Eglise le ramasse et le lui présente. Ce sont des confidences divines qui éblouissent l'âme qui les reçoit, et dans l'incapacité où la raison est de les comprendre, il faut que la foi se contente de croire à leur existence sur parole.

Ceci revient, au fond, à dire, Monsieur, ce que tout le monde sait, c'est que la raison est devenue la propriété de l'homme, par une concession divine, tandis que la foi est le don toujours précaire et incessamment renouvelé de Dieu. Et il est si vrai que Dieu permet à l'homme d'user des vérités rationnelles comme de sa propriété, qu'il ne les refuse pas même à son ingratitude et à son orgueil. Dieu souffre qu'il en abuse, qu'il les dénature, qu'il les dépense pour ainsi dire, en toute liberté. Sa justice paternelle ne refuse pas cette part de vérité même au fils insolent qui ne la demande que pour aller, loin du toit natal, la prodiguer au hasard. *Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit.* Combien connaissons-nous, de nos jours, de ces enfants prodigues de l'intelligence, qui réclament ainsi, d'un ton hautain, les vérités rationnelles, comme

la part de connaissances qui leur appartient, et dont ils veulent user librement, loin de toute tutelle protectrice et de tout contrôle paternel ! Nous ne voyons pas que Dieu les leur retire sur-le-champ. Ils le laisse s'éloigner, emportant avec eux cette part faible et chétive qui ne suffira pas longtemps à l'ardeur de leurs désirs et qui laissera bientôt leur âme en proie, dans l'exil et la solitude, aux tourments de la famine et de la soif spirituelles. Il les laisse consumer, dans le délire de leur orgueil, ce fonds qu'ils croient inépuisable, et dont ils touchent si promptement le bout ; gardant, dans le trésor du père de famille, pour les jours de l'humiliation et du repentir, cet autre ordre de vérités qu'il ne distribue que par grâce, et qu'il n'a donné à personne le droit de s'attribuer comme son bien. Voilà comment il me semble que, sans porter aucune atteinte à l'honneur des vérités de tradition, en leur conférant toute la supériorité qui leur appartient sur les vérités de pure raison, on peut concevoir cependant qu'il est permis et même utile de les distinguer les unes des autres. Et en aidant à établir cette distinction, en essayant de l'appuyer sur un fondement moins chancelant que la question toujours douteuse de l'origine des connaissances, peut-être pourrait-on rendre un service égal à la philosophie et à la religion.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, etc.

Albert de Broglie.

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION.

SUITE [1].

HISTOIRE DE LA GUERRE DES PAYSANS, par M. le vicomte DE BUSSIERRE. 2 vol.

LES ANABAPTISTES. *Histoire du luthéranisme, de l'anabaptisme et du règne de Jean Beckelson à Munster;* par le même [2].

Il est à remarquer que par la réponse rapportée à la fin de notre précédent article, Luther donnait aux douze articles une publicité qu'ils n'auraient jamais eue sans cela.

Dans cette exhortation, il s'adresse d'abord aux princes et aux seigneurs. Le ton qu'il y prend et le langage qu'il y tient témoignent qu'à cette époque, il croyait encore au triomphe des paysans : son attitude est celle d'un chef populaire qui, sorti des derniers étages de la société et porté au pinacle par des circonstances favorables, se montre tout enivré de ses suc-

[1] Voir le *Correspondant* du 25 octobre 1851.

[2] Plancy, Société de Saint-Victor. Paris, Ambroise Bray.

cès. Chaque ligne de son discours respire la plus brutale arrogance. « D'abord, dit-il, nous ne devons remercier personne sur la terre pour ces désordres et ces soulèvements, si ce n'est vous, princes et seigneurs, et vous surtout, évêques aveugles, prêtres et moines insensés, qui, persistant encore aujourd'hui dans votre endurcissement, ne cessez de faire rage contre le saint Évangile, quoique vous sachiez qu'il a la justice pour lui et qu'on ne peut pas le contredire. Car dans votre gouvernement temporel vous ne faites autre chose qu'imposer le peuple et l'écorcher, en sorte que les pauvres gens ne peuvent pas le supporter plus longtemps. Vous avez l'épée sur la gorge, et cependant vous vous croyez assez bien assis pour que personne ne puisse vous renverser. Cette assurance et cette témérité endurcie vous casseront le cou, vous le verrez. Je vous ai prudemment avertis plus d'une fois de prendre garde au passage du psaume 107 : *Effundit contemptum super principes :* Il verse le mépris sur les princes. Vous résistez, vous voulez être complétement abattus ; aucun avertissement, aucune exhortation n'y fait rien. Eh ! bien, puisque vous êtes cause de cette grande colère de Dieu, elle viendra sur vous sans aucun doute, si vous ne vous corrigez pas à temps. Les signes dans le ciel et les prodiges sur la terre[1] sont à votre adresse, mes chers seigneurs : ils ne vous annoncent rien de bon, il ne vous en arrivera rien de bon... car vous devez le savoir, mes chers seigneurs, Dieu arrange les choses de façon qu'on ne peut, ni ne veut, ni ne doit supporter plus longtemps vos fureurs. Vous devez changer et céder à la parole de Dieu ; si vous ne le faites pas à l'amiable et de bonne volonté, vous serez obligés de le faire par force et à vos dépens. Si ces paysans-ci ne le font pas, d'autres le feront. Et quand vous les battriez tous, ils ne seraient pas battus pour cela, Dieu en susciterait d'autres ; car il veut vous frapper, et il vous frappera. Ce ne sont pas les paysans,

[1] Les paysans répandaient le bruit que leur camp était protégé la nuit par des colonnes de feu. Vraisemblablement c'est là un des prodiges auxquels Luther fait allusion.

mes chers seigneurs, qui s'élèvent contre vous : c'est Dieu lui-même qui s'élève contre vous pour visiter vos excès. Il y en a parmi vous quelques-uns qui ont dit qu'ils voulaient sacrifier leurs terres et leurs sujets pour extirper la doctrine luthérienne. Que vous en semble? Auriez-vous été prophètes pour vous-mêmes, et vos terres et vos sujets ne sont-ils pas en jeu? Ne plaisantez pas avec Dieu, mes chers seigneurs. Les Juifs disaient aussi : Nous n'avons pas de roi (Joan. 19), et la chose a été si sérieuse qu'ils resteront éternellement sans roi. »

D'après le tour particulier de la pensée de Luther et le peu de souci qu'il avait de se contredire, on ne doit pas être surpris qu'immédiatement après ces invectives, il se vante d'exciter les sujets à l'obéissance et au respect, même envers l'autorité tyrannique et oppressive, « d'où il résulte clairement, dit-il, qu'on ne peut lui imputer l'insurrection. » Puis il ajoute : « Puisque Dieu maintenant a résolu de vous châtier et laisse le diable soulever la populace contre vous par ses faux prophètes, puisqu'il veut peut-être que je ne puisse plus, ni ne doive plus vous protéger, comment moi et mon Evangile qui jusqu'à présent avons non seulement subi vos persécutions, vos assassinats et vos fureurs, mais encore prié pour vous, pouvons-nous défendre et maintenir votre autorité parmi le menu peuple? » « Et si je trouvais du plaisir à me venger, je pourrais maintenant rire dans ma barbe et regarder faire les paysans, ou me joindre à eux et les aider à faire encore plus qu'ils ne font. C'est pourquoi, mes chers seigneurs, soit que vous soyez amis ou ennemis, je vous en supplie humblement, ne méprisez pas ma sincérité, bien que je ne sois qu'un pauvre homme ; ne méprisez pas non plus cette insurrection, je vous en prie.... Dieu veut châtier les princes comme ils l'ont mérité, et ainsi il vous châtie : il en serait de même quand les paysans seraient cent fois moins nombreux : il peut changer les pierres en paysans, et réciproquement il peut faire tuer cent des vôtres par un seul paysan, de manière à ce que toutes vos armes et votre artillerie ne servent de rien. »

Quant à la pratique, il conseille de n'opposer aucune résis-

tance aux paysans qui égorgent et qui brûlent. « Une meule de foin, dit-il, doit se détourner devant un homme ivre : combien plus devez-vous renoncer à vos fureurs et à votre tyrannie obstinée et traiter raisonnablement avec les paysans ! » Quant aux douze articles à propos desquels les paysans avaient invoqué son arbitrage, il les juge de la manière suivante : « Ils ont rédigé douze articles, parmi lesquels il y en a de justes et d'équitables.... Cependant tout n'y est pas pour le mieux. J'aurais bien d'autres articles à poser contre vous, touchant le gouvernement commun de l'Allemagne, comme je l'ai fait dans le livre à la noblesse allemande ; ce serait bien autre chose [1]... Dans le premier article ils demandent à entendre prêcher l'Evangile et le droit de choisir leurs pasteurs : vous ne pouvez le leur refuser sous aucun prétexte.... En somme, on doit leur faire prêcher l'Évangile. Aucune autorité ne peut, ni ne doit s'y opposer. Bien plus, l'autorité ne doit empêcher personne d'enseigner et de croire ce qu'il veut ; il suffit qu'on empêche de prêcher la révolte et de troubler la paix. » Luther n'était guère fidèle à ce principe quand ses adversaires réclamaient la liberté de la parole. D'ailleurs la restriction qu'il ajoute réduit à peu près à rien ce qu'il accorde, puisque toute doctrine qui déplaît à l'auteur ou à ses théologiens peut être représentée comme *troublant la paix*. « Les autres articles, dit-il, qui concernent les redevances corporelles sont aussi justes et équitables, car l'autorité n'est pas établie pour tirer son profit des sujets, mais pour leur procurer ce qui est le plus avantageux. On ne peut supporter à la longue d'être ainsi taxé et écorché. Qu'importerait que le champ d'un paysan produisît autant de florins que de chaumes et de grains de blé, si l'autorité lui en prenait d'autant plus, si elle en profitait pour augmenter son faste à proportion, si elle gaspillait tout cela, comme si c'était de la paille, en habits, en bâtisses, en bonne chère et autres choses semblables? On doit diminuer

[1] Ce fut peut-être ce passage qui donna à l'assemblée des paysans à Helbronn l'idée de projeter une réforme radicale de la Constitution de l'Empire.

le faste et retrancher sur la dépense, afin que le pauvre puisse au moins conserver quelque chose pour lui. »

Un semblable langage pourrait faire croire à tout homme impartial que Luther ressentait réellement une compassion sincère pour les paysans qui se plaignaient d'être trop surchargés. Ce serait une grande erreur, car cette fois encore il parlait *insidiosissime* et de manière à se concilier la faveur des paysans. Sa véritable opinion se trouve exprimée dans ses lettres à Henri Einsiedel[1], écrites lorsqu'il eut abandonné son rôle de démagogue et qu'il fut devenu le soutien du pouvoir illimité des princes. Einsiedel était tourmenté de scrupules de conscience à cause de certaines charges imposées à ses paysans par ses ancêtres, peut-être contrairement au contrat primitif, et il s'adressa à Luther pour lui demander conseil. Celui-ci chercha à le tranquilliser : les charges, selon lui, étaient ou une punition imposée, ou la suite de certaines conventions. Il ajouta que, du reste, il n'était pas bon de se relâcher de ses droits en faveur des paysans, « car l'homme du commun doit être chargé de fardeaux, autrement il devient trop insubordonné. » On comprend aisément qu'il devait parler autrement, lorsqu'il s'agissait pour lui de faire des paysans les instruments de ses projets de vengeance.

Après s'être assuré la faveur des insurgés pour le cas où ils seraient vainqueurs, il fallait, pour le cas contraire, se réserver une porte de derrière, et ne pas se brouiller sans retour avec ses protecteurs princiers. C'est pourquoi, après son allocution aux princes et seigneurs, il adresse la parole aux paysans et leur fait, à propos d'une insurrection accompagnée de tant d'horribles excès, des remontrances dont l'excessive douceur contraste singulièrement avec les malédictions qu'il prodigue aux victimes de leurs fureurs. « Jusqu'ici, mes chers amis, leur dit-il, vous n'avez entendu qu'une chose : c'est que je con-

[1] Ces lettres, de l'année 1539, sont imprimées dans l'ouvrage de Kapp, intitulé : *Nachlese ciniger zur Erlauterung der Reformations geschichte urkunden*. T. I, p. 270.

fesse, ce qui est malheureusement trop vrai et trop certain, que les princes et les seigneurs, empêchant de prêcher l'Evangile et imposant aux gens des charges insupportables, sont bien dignes et ont bien mérité que Dieu les jette à bas, comme gens qui ont grandement péché contre Dieu et les hommes et pour lesquels il n'y a pas d'excuse. Néanmoins, vous aussi, vous devez prendre garde de faire vos affaires avec une bonne conscience et conformément au droit. Car si vous avez une bonne conscience, vous avez cet avantage consolant que Dieu est avec vous et vous aidera. Et quand même vous auriez le dessous pour un temps, ou même quand vous souffririez la mort, vous y gagneriez en définitive et sauveriez votre âme pour l'éternité avec tous les saints. Mais si vous n'avez pas le droit pour vous, ni une bonne conscience, vous devez avoir le dessous, et, lors même que vous triompheriez dans le temps, et que vous massacreriez tous les princes, vous vous perdriez pour l'éternité en corps et en âme..... C'est pourquoi, chers messieurs et frères, je vous adresse une prière amicale et fraternelle, afin que vous regardiez bien à ce que vous faites, et que vous ne croyiez pas à tous les esprits et à tous les prédicateurs, car le malicieux Satan a suscité, sous le nom de l'Evangile, beaucoup d'esprits de meurtre et de désordre, et il en remplit le monde. » Après cette introduction, il prêche une doctrine qui est en contradiction absolue avec l'allocution aux princes qui précède, comme avec ses exhortations antérieures de peu d'années *à laver ses mains dans le sang des papistes*, et avec bien d'autres plus récentes dans le même sens. Ayant défendu la pratique révolutionnaire dans la première partie de son écrit, il lui oppose, dans la seconde, une théorie qui, sous cette forme et avec cette extension, est restée inconnue au droit public du moyen âge chrétien, mais qui, depuis la Réforme, a été alléguée avec une prédilection toute particulière par les défenseurs du pouvoir absolu. Il est vrai que ceux qui s'y référaient ne l'ont jamais mise en pratique pour eux-mêmes, tout en la présentant à leurs adversaires comme la règle infaillible à suivre. Au lieu de prouver aux paysans que leurs exigences sont injustes et dé-

raisonnables, qu'ils ne sont pas dans le cas de légitime défense, que le bon droit est du côté de leurs seigneurs, il prodigue à ceux-ci, comme nous l'avons vu, les accusations les plus exagérées, puis il se réfugie derrière le principe abstrait de l'obéissance passive, et enseigne que personne, dans aucun cas, ne peut se défendre de quelque manière que ce soit contre la plus évidente et la plus intolérable injustice. Il cite les passages de l'Ecriture sainte, où le Sauveur recommande d'aimer, pour l'amour de Lui, les souffrances de ce monde, y compris l'injustice et la persécution (de même qu'il avait ordonné à ce jeune homme, *s'il voulait être parfait*, de vendre son bien et d'en donner le prix aux pauvres); c'est ainsi qu'il confond le conseil avec le précepte, ce qui est prescrit à quelques-uns avec ce qui est commandé à tous. « Par ces passages, dit-il, un enfant peut comprendre que le droit chrétien est de ne pas résister à l'injustice, de ne pas tirer l'épée, de ne pas se défendre, de ne pas se venger, mais d'abandonner sa vie et son bien à qui veut s'en emparer : c'est assez pour nous de posséder Notre-Seigneur qui ne nous délaissera pas, ainsi qu'il l'a promis. La souffrance, la souffrance, la croix, la croix, tel est le droit du chrétien, il n'y en a pas d'autre pour lui. »

En tirant les conséquences de cette doctrine, il ne serait certainement pas permis aux pouvoirs de ce monde d'être juges dans leur propre cause, ni de recourir aux armes, même pour la guerre la plus juste : et, en effet, plusieurs sectes protestantes en ont fait, au moins en théorie, un article de foi. Luther, qui enseignait toute autre chose quand les circonstances le demandaient; qui, plus tard, lorsque les princes le désirèrent, prouva tout aussi bien, par l'Ecriture, qu'ils avaient le droit de prendre les armes contre leur empereur, étend ici à l'autorité elle-même cette théorie qui interdit toute défense; il répète encore que sa cause et ses actes sont injustes, et dit que si les paysans ne veulent pas en venir à un accommodement, on ne méritera d'aucun côté le nom de chrétien. C'est, après cela, qu'il en vient à une réfutation des douze articles, dont il a pourtant dit précédemment qu'ils étaient justes et

équitables. Puis il conclut par une exhortation générale, adressée à la fois aux seigneurs et aux paysans, dans laquelle se montre clairement son impuissance à éteindre l'incendie, et son désir d'assurer sa position dans toutes les hypothèses, de façon à pouvoir toujours se ranger du côte du vainqueur. Il prend l'attitude d'un supérieur impartial, et se pose en juge envers l'autorité comme envers les rebelles qu'il place sur la même ligne comme deux parties contendantes : « Puis donc, dit-il, qu'il n'y a rien de chrétien des deux côtés, et qu'il ne s'agit pas d'une cause chrétienne entre vous, mais que les uns et les autres, seigneurs et paysans, êtes en querelle pour la justice et l'injustice païenne ou mondaine, et pour des biens temporels, puisque des deux côtés vous agissez contre Dieu et provoquez sa colère, laissez-nous, au nom de Dieu, persuader et conseiller, et traiter la chose comme de semblables choses doivent se traiter, c'est-à-dire avec la justice, non avec la force et le combat, afin que vous ne fassiez pas couler encore des flots de sang dans les pays allemands, etc. » Il conclut par donner un conseil qui, dans les circonstances où l'on se trouvait, ne pouvait avoir que des suites funestes si on l'eût suivi, parce qu'on aurait par là augmenté encore l'arrogance et l'audace des paysans, en reconnaissant jusqu'à un certain point leurs chefs comme un pouvoir existant : « C'est pourquoi mon conseil loyal, dit-il, serait qu'on choisît quelques comtes et seigneurs dans la noblesse, quelques conseillers dans les villes, et qu'on fît traiter les choses amicalement : il faut que vous, seigneurs, rabattiez de votre roideur, ce qu'il vous faudra bien faire, que vous le vouliez ou non, et que vous vous relâchiez un peu de votre tyrannie et de votre oppression, afin que les pauvres gens aient de l'air et de la place pour vivre. Les paysans aussi devraient se laisser persuader et renoncer à quelques articles qui exigent trop, de manière que l'affaire, si elle ne peut pas être traitée en forme chrétienne, soit au moins arrangée d'après les droits et les conventions humaines. »

Heureusement pour l'Allemagne, ce conseil perfide ou irréfléchi ne fut pas suivi. Le courage et l'habileté de Truchsess

domptèrent la révolte par les armes ; les paysans eurent le dessous lorsqu'ils se trouvèrent en face d'un homme fort de sa conscience et de son droit ; mais à peine les coups décisifs étaient-ils portés, à peine la cause des princes et des seigneurs avait-elle triomphé, que le langage de Luther changea subitement. Il s'agissait maintenant de faire oublier sa condescendance antérieure pour la cause de la révolte et ses invectives furieuses contre les princes ; il eut recours pour cela aux plus sauvages exagérations dans le sens opposé et aux provocations les plus fanatiques à l'extermination des vaincus. Car, dans toute l'Allemagne, on portait contre lui les accusations les plus sévères : on disait que c'était lui qui avait allumé l'incendie par sa doctrine, et même beaucoup de ses adhérents ne savaient comment l'excuser. Comme sa sûreté personnelle était compromise par là, il se livre aux transports d'une fureur réelle ou affectée contre les paysans, et demande à grands cris qu'on verse leur sang : car, dans tous les temps, rien ne rend cruel comme la peur. Il publia donc un écrit « contre les paysans voleurs et meurtriers, » et, voyant qu'ils étaient vaincus, il les invectiva d'une manière encore plus brutale qu'il n'avait fait pour les princes lorsque leur cause paraissait perdue. « Dans un petit livre précédent, dit-il, je n'ai pas voulu juger les paysans, parce qu'ils réclamaient au nom du droit et demandaient à être mieux instruits, et parce que le Christ a dit qu'on ne doit pas juger. Mais avant que j'aie le temps de réfléchir, ils vont en avant, emploient la violence et se conduisent comme des chiens enragés. Puis donc que ces paysans se laissent aller à de tels excès, et agissent autrement qu'ils n'ont parlé, moi aussi, je dois parler d'eux autrement que je ne l'ai fait. »

Ceci n'est qu'un pur artifice et des plus grossiers ; car, depuis la publication de son écrit précédent, les paysans n'avaient pas fait pis qu'ils n'avaient fait auparavant. Les horribles scènes de Weimberg avaient eu lieu le 16 avril, ce qui n'avait pas empêché Luther dans son exhortation écrite au mois de mai, d'appeler les insurgés ses chers amis et ses chers frères. Mais depuis qu'ils ont été mis en déroute par Truchsess, le réformateur a

découvert « qu'ils ont encouru la mort corporelle et spirituelle comme ont coutume de le faire des coquins et des scélérats sans foi, menteurs et parjures. » Auparavant, il trouvait qu'il fallait agir doucement avec eux, comme avec des ivrognes, devant lesquels une meule de foin doit se détourner; maintenant l'opinion du fondateur de la nouvelle église a tout-à-fait changé. « Ils organisent l'insurrection, dit-il, ils volent et pillent des couvents et des châteaux qui ne leur appartiennent pas; ce sont des voleurs et des assassins de grand chemin qui méritent à la fois la mort du corps et celle de l'âme. Un rebelle qu'on peut convaincre de ces crimes est à la fois au ban de Dieu et au ban de l'Empire : celui qui peut le tuer, fait bien et est dans son droit. Car quand il s'agit d'une révolte ouverte, tout homme est à la fois juge et exécuteur. Quand le feu prend quelque part, celui qui peut l'éteindre le premier fait pour le mieux; or, la révolte n'est pas simplement l'équivalent d'un meurtre, mais c'est comme un grand incendie qui ravage et dévaste un pays : la révolte entraîne à sa suite une quantité de meurtres, elle fait verser des torrents de sang; elle fait des veuves et des orphelins, et détruit tout comme la plus grande des calamités. Il faut donc frapper, tuer et exterminer, secrètement et publiquement, autant qu'on le peut, et se souvenir que rien n'est plus venimeux, plus pernicieux et plus diabolique qu'un rebelle. C'est comme lorsqu'on a affaire à un chien enragé : si vous ne le tuez pas, il vous fera périr et tout un pays avec vous. » Luther avait précédemment annoncé aux princes que, comme des tyrans qu'ils étaient, ils mourraient de mort violente; maintenant il *enseigne* à l'autorité « ce qu'elle a à faire pour remplir son devoir. » « D'abord, si l'autorité peut et veut, sans offrir préalablement des conditions, frapper et punir de tels paysans, je ne m'y opposerai pas, quand même elle ne tolérerait pas l'Évangile, car elle a le bon droit pour elle. Maintenant que les paysans ne combattent plus pour l'Évangile, mais sont devenus ouvertement des meurtriers, des brigands, des blasphémateurs sans foi, parjures, insoumis, rebelles, une autorité même païenne aurait le droit de les punir; je dis plus, elle y serait obligée en con-

science. » Il ne s'agit plus aujourd'hui de patience et de miséricorde, « c'est maintenant le temps de l'épée et de la colère, et non le temps de la grâce. L'autorité doit à présent aller en avant avec assurance, elle doit frapper en conscience, tant qu'il lui reste la force de se remuer! » Précédemment l'autorité et les paysans étaient également condamnables, maintenant l'arbitre parle tout autrement : « Le paysan qui est mis à mort est perdu corps et âme, il appartient pour toujours au diable... Au contraire, celui qui meurt en combattant pour l'autorité est un vrai martyr devant Dieu... Nous sommes dans des temps si extraordinaires, qu'un prince peut mériter le ciel en versant le sang, mieux que d'autres en priant... Donc, mes chers seigneurs, allez, sauvez, secourez, ayez pitié des pauvres gens; frappez, tuez autant que vous pourrez. Si vous perdez la vie, tant mieux pour vous, vous ne pouviez jamais avoir une mort plus heureuse; car vous mourrez pour obéir à la parole et à l'ordre de Dieu (*Rom.*, XIII, 1), vous mourrez en exerçant la charité, en travaillant à sauver votre prochain de l'enfer et des chaînes du diable. »

Quelque prévenue et égarée que fût à cette époque l'opinion publique en Allemagne, il paraît cependant que les grossières contradictions de Luther indignèrent tous les honnêtes gens. Le réformateur se vit forcé de se justifier dans un écrit prolixe, adressé à Gaspard Müller, chancelier de Mansfeld, écrit qu'on doit considérer comme très-important par le jour qu'il jette sur son caractère. Ici encore nous le voyons mettre successivement en avant les assertions les plus contradictoires, et trahir de la manière la moins équivoque son dessein constant de se ménager dans tous les cas une porte de derrière; en outre rien n'est plus propre à éclairer sur la moralité du réformateur que de le voir, lui naguère si prodigue de menaces contre les princes qui voulaient résister aux paysans, mettre en suspicion, maintenant que les chances de la guerre ont tourné, les sentiments politiques de ceux qui ne passent pas aussitôt avec lui à l'extrême opposé, ou même qui blâment la cruauté brutale à laquelle il excite envers des hommes qui n'ont pris les armes contre l'an-

cien ordre de choses que sur ses instigations. « Et d'abord, dit-il, on doit avertir les gens qui blâment mon petit livre de bien tenir leur langue et de faire attention à eux; car certainement, eux aussi, sont rebelles au fond du cœur; qu'ils ne s'y trompent pas, et ils perdent de vue ce que dit Salomon : Mon fils, crains le Seigneur et le Roi, et ne te mêle pas aux rebelles... Ceux-là se mêlent aux rebelles qui plaignent, justifient, prennent en pitié (!) ceux dont Dieu n'a pas pitié, ceux qu'il veut punir et détruire. Car celui qui s'intéresse aux rebelles donne suffisamment à entendre qu'au fond il serait disposé à faire comme eux, si les circonstances le permettaient; c'est pourquoi l'autorité doit surveiller de près les gens de cette espèce afin qu'ils tiennent leur langue et voient bien qu'on ne plaisante pas.

» Si l'on trouve cette réponse trop dure, si l'on dit que c'est employer la force et bâillonner les gens, je dirai que cela est juste. Un rebelle ne mérite pas qu'on lui parle raison, car il n'entend pas ce langage : c'est avec le poing qu'on doit répondre à de telles gueules, jusqu'à ce que le nez leur saigne. Les paysans aussi n'ont pas voulu écouter, ni se laisser rien dire : il a fallu leur déboucher les oreilles avec des balles de mousquet jusqu'à ce que leurs têtes sautassent en l'air.... On dit que je suis cruel et sans miséricorde, et moi je réponds : miséricorde par-ci, miséricorde par-là; il s'agit maintenant de la parole de Dieu qui veut que le Roi soit honoré et que les rebelles soient exterminés, et, il est pourtant aussi miséricordieux que nous le sommes. Je ne veux pas entendre parler ici de miséricorde, mais tenir compte de ce que Dieu a dit. C'est pourquoi mon petit livre est et restera bon, quand même le monde entier s'en scandaliserait. Que m'importe que cela vous déplaise si cela plaît à Dieu? Quand il veut faire agir la colère et non la miséricorde, que venez-vous parler de miséricorde? Saül ne pécha-t-il pas par sa miséricorde envers Amalec, pour n'avoir pas été l'instrument de la colère de Dieu comme il lui avait été prescrit? Achab ne pécha-t-il pas, pour avoir été miséricordieux envers le roi de Syrie et l'avoir laissé vivre contre l'ordre de Dieu? »

Quelque habile que fût Luther à se servir de l'Écriture sainte pour prouver les assertions les plus opposées, cependant cette argumentation le mit dans un grand embarras sur un point auquel il n'avait pas pensé. Dans son appel à l'extermination des paysans, cet homme, qui jusque-là n'avait cessé de nier le mérite des bonnes œuvres, avait laissé échapper cette assertion qu'*un prince cette fois pouvait mieux mériter le ciel en versant le sang que d'autres en priant Dieu.* Là-dessus les docteurs de son propre parti trouvèrent étrange que, tandis que toute œuvre de miséricorde était selon la doctrine du maître un péché mortel, on pût au contraire mériter le ciel en versant le sang sans pitié. Dans l'écrit dont il vient d'être parlé, il essaya de répondre à cette objection. « Dans mon petit livre, dit-il, j'ai écrit que nous sommes dans un temps merveilleux où l'on peut mériter le ciel en tuant et versant le sang. Bonté divine! comment Luther a-t-il pu s'oublier à ce point, lui qui a enseigné jusqu'à présent que ce n'est pas par les œuvres, mais par la foi seule qu'on doit obtenir grâce et se sauver ! Ici non-seulement il accorde le salut aux œuvres, mais à l'œuvre cruelle de verser le sang. Le feu a donc pris au Rhin! Bon Dieu! comme on m'épluche, comme on me surveille; mais cela n'avance à rien. Car j'espère qu'on doit me permettre d'user des mots, d'user du langage, non-seulement comme tout homme du commun, mais comme le fait l'Écriture sainte. Le Christ ne dit-il pas (*Matth.* v, 3; x, 12) : « Heureux les pauvres, parce que le royaume des cieux est à eux, » et encore, « Vous êtes heureux, si vous souffrez la persécution : car votre récompense est grande dans le ciel. » Et dans saint Matthieu (xxv, 34) quand il loue les œuvres de miséricorde et dans tant d'autres endroits. Et pourtant il reste vrai que les œuvres ne servent de rien devant Dieu, mais seulement la foi. Comment cela se fait-il? Je l'ai expliqué plusieurs fois et particulièrement dans le sermon sur le Mammon d'iniquité. Que celui auquel cela ne suffira pas, aille se promener et se scandalise sa vie durant, si cela lui plaît? »

On voit, par ce qui précède, combien peu honorable fut le

rôle de Luther pendant la Guerre des paysans. Les historiens protestants en ont été, comme de raison, assez embarrassés, et ils ont cherché à justifier de leur mieux sa conduite dans cette circonstance. La plupart se sont bornés à prendre pour vraies les assertions du réformateur que, lors de son premier écrit, l'insurrection n'avait pas encore montré son caractère sanguinaire et dévastateur, et que le changement de langage de Luther avait été motivé par les excès sauvages auxquels s'étaient livrés plus tard les paysans. « Alors, dit l'un des plus célèbres, M. Ranke, il n'hésita pas à s'opposer au torrent et à préserver l'Allemagne, autant qu'il était en lui, de la destruction dont il la voyait menacée. » Malheureusement cette hypothèse est complétement inconciliable avec les faits; la date des deux écrits de Luther y donnent un démenti solennel, et ceux qui la défendent ne peuvent guère l'ignorer; mais ils se tirent d'affaire en touchant à peine cette question, et, comme le dit fort bien Jarcke, en se faisant de propos délibéré légers et superficiels. Quand ceux que la vérité importune en sont réduits là, on peut prévoir que le moment où elle rentrera dans ses droits n'est pas éloigné.

Il nous reste à parler des conséquences et des résultats généraux de la guerre des paysans. Nous ne parlerons pas ici seulement des cent mille insurgés qui payèrent de leur vie leur tentative insensée; des prêtres, des moines et des gentilshommes qui furent mis à mort par les rebelles; des centaines d'églises, de couvents et de châteaux détruits et incendiés, dont les ruines frappent encore les yeux du voyageur dans l'Allemagne occidentale et méridionale. Quelque grandes que fussent les pertes matérielles, il ne fallut pas beaucoup de temps pour en effacer le souvenir, d'autant plus que les bases de la constitution de l'Empire restèrent intactes. Mais cette tentative de révolution politique et sociale eut dans l'ordre moral des suites d'une grande importance et qu'il est bon de signaler. « Quiconque, dit Jarcke, se rend compte du caractère de la Guerre des paysans, des circonstances au milieu desquelles elle éclata, et de l'impression qu'elle produisit sur les esprits de la majorité des

Allemands, doit aujourd'hui encore être pénétré de reconnaissance envers la Providence, laquelle, ainsi qu'il arrive souvent dans l'histoire, sauva ce qui pouvait encore être sauvé au moyen de ce terrible accès de fièvre. On avait pu croire en 1525, et beaucoup de gens crurent réellement pendant cette crise redoutable, que le dernier jour de l'Allemagne était arrivé; cependant on peut reconnaître aujourd'hui que la Guerre des paysans était un moyen indispensable pour maintenir sur le sol allemand l'Église catholique, le pouvoir des princes et l'unité de l'Empire en tant qu'elle pouvait encore exister. Que serait-il arrivé, si les matériaux révolutionnaires existants au sein des classes inférieures au lieu de se consumer sans résultat, comme ils le firent, avaient pris feu dans l'ouest quatre ans plus tard, au moment où l'islamisme menaçait l'Empire du côté de l'orient et où Soliman assiégeait Vienne? Quand on sait quelles espérances le parti novateur fondait sur une invasion des Turcs, et quelles vives sympathies pour l'islamisme les chefs de la nouvelle église exprimaient dans tant d'occasions, on ne peut s'empêcher de regarder comme un grand bonheur que les deux fléaux ne soient pas tombés en même temps sur l'Allemagne. »

L'un des résultats les plus considérables et les plus heureux de la Guerre des paysans, fut l'influence qu'elle exerça sur l'opinion publique. Cette influence fut en général avantageuse à l'Église catholique; c'est ce que prouvent les plaintes et les lamentations de Luther sur le tort que l'insurrection a fait à sa doctrine. « Munzer et les paysans, écrit-il à un de ses amis, ont fait un si grand tort à l'*Evangile*, et tellement excité contre nous l'esprit des papistes, qu'il semble devenu nécessaire de tout recommencer de nouveau. » Il se plaint amèrement, dans plusieurs lettres, que le peuple maintenant le traite d'hypocrite. Il est certain que la Guerre des paysans arrêta l'effervescence révolutionnaire qui s'était emparée d'une grande partie de la nation; beaucoup de gens vinrent à résipiscence, lorsque les conséquences extrêmes et dernières de l'apostasie se montrèrent à leurs yeux dans leur odieuse nudité. Sans doute il ne s'opéra pas par cela seul un retour universel à la foi orthodoxe et aux principes

d'ordre; trop d'obstacles s'y opposaient et trop d'engagements étaient pris; mais la guerre contre l'insurrection avait eu le bon effet de faire réfléchir la nation, de faire comprendre à tous ceux qui étaient capables de peser mûrement les choses que le schisme avait été le premier pas vers la dissolution de tous les éléments sociaux. La réformation, on ne peut le nier, avait surpris presque tout le monde à l'improviste; elle avait trouvé la plupart des Allemands, ecclésiastiques ou laïques, comme plongés dans un profond sommeil. Dans le premier moment, on ne comprit pas où l'on allait; on ne comprit pas que toute la tradition de la société chrétienne était mise en question, et avec elle l'ensemble de l'état politique et social de l'Allemagne. Plusieurs purent croire d'abord qu'il ne s'agissait en réalité que de quelques abus à corriger, de quelques superstitions à retrancher; la Guerre des paysans les tira de leur erreur, et apprit pour la première fois à bien des catholiques sincères, mais peu éclairés jusque là sur la véritable situation des choses, à se considérer en face du schisme comme une association religieuse bien distincte. On est frappé, à ce point de vue, du jugement qu'un chroniqueur protestant contemporain, Sébastien Frank, met dans la bouche des partisans de l'ancienne Église, jugement que lui-même, au fond du cœur, semble ne pouvoir considérer comme tout-à-fait injuste. « Les papistes, dit-il, accusent Luther et sa doctrine; ils lui reprochent d'avoir allumé cet incendie et d'avoir ensuite excité l'autorité à frapper, tuer et exterminer; d'avoir dit qu'on mériterait par là le ciel. Ce n'est, disent-ils, que quand le feu eut pris partout qu'il a voulu l'éteindre, mais alors il n'était plus temps; aussi dans certains lieux, quand la cloche sonnait pour appeler à la prédication luthérienne, on avait coutume de dire : Voilà la cloche du meurtre qui tinte. »

Les terreurs de la guerre sociale avaient été nécessaires pour ouvrir complétement les yeux aux hommes qui étaient restés attachés à l'ancienne foi, et pour les porter à redoubler de vigilance. Quant à Luther, cette tentative avortée de l'esprit révolutionnaire et sa propre conduite, si équivoque et si pleine de contradictions, avaient détruit sans retour le prestige de sa

popularité. Si la nouvelle doctrine continua à s'étendre et gagna encore du terrain en Allemagne, ce ne fut plus par l'effet de la faveur populaire, mais par suite des mesures qu'employèrent les gouvernements fauteurs de la réforme. Ce fut de plus en plus l'affaire des princes qui s'étaient déclarés pour l'hérésie, au début de laquelle l'histoire nous apprend du reste par quels motifs ils se dirigèrent, et combien peu la plupart se souciaient des dogmes luthériens considérés en eux-mêmes. La nouvelle doctrine était à leurs yeux un moyen, non un but ; et il s'agissait pour eux, avant tout, d'étouffer les velléités démocratiques du parti, de prendre en main le gouvernement du nouvel établissement ecclésiastique, enfin d'imprimer à l'ensemble du mouvement une direction profitable à leur autorité et conforme à leurs tendances vers le pouvoir illimité. Les premiers pas dans ce sens furent faits après la Guerre des paysans, et il était naturel qu'il en fût ainsi.

Rien n'est plus curieux à ce point de vue qu'un édit rendu au mois d'août 1525 par les margraves Casimir et Georges de Brandebourg, pour réglementer dans les États de ces princes le nouvel établissement ecclésiastique. Le dogme capital et fondamental de la théologie luthérienne y reçoit une interprétation qui le rend tout-à-fait inoffensif pour le bon ordre et la paix publique, mais qui en même temps le dénature complétement. L'autorité laïque y prescrit aux prédicants « la manière dont ils doivent prêcher la foi chrétienne et la vraie liberté spirituelle, parce que l'insurrection récente a été excitée la plupart du temps par des prédications imprudentes et impies. » Par suite de cette ordonnance, « quiconque prêche contre le saint Évangile d'une façon séditieuse » (c'est-à-dire autrement que ne le comporte la doctrine adoptée par le gouvernement), « doit être arrêté et puni. » Ainsi les points fondamentaux du nouveau système religieux, les questions si graves relatives aux rapports de la foi et des bonnes œuvres et à l'accord de la liberté humaine avec les décrets divins, questions que les théologiens de l'Église protestante devaient débattre plus d'un siècle encore, soit entre eux, soit avec les champions de la doc-

trine catholique, se trouvaient résolus, ou plutôt tranchés en quelques mots par une décision souveraine des princes de Brandebourg. L'autorité qui rendait ce décret ne donnait d'autres preuves de sa mission à décider en matière de foi, que ses menaces d'emprisonnement pour ceux qui désobéiraient. Ce qui est plus singulier, ce même parti qui ne se soumettait qu'à la *pure et claire parole de Dieu*, qui, malgré l'ordre exprès de Jésus-Christ, refusait d'obéir à l'Église, se soumit sans résistance à la décision dogmatique de deux petits princes qui non-seulement ne pouvaient pas prouver qu'ils eussent capacité et mission supérieure pour une pareille œuvre, mais qui ne se l'attribuaient même pas expressément. Voici comment était conçue l'ordonnance dont il s'agit : « Il y a beaucoup de malentendu, disait-elle, parce que, pendant un certain temps, on a prêché que la foi seule en Dieu et en Jésus-Christ, Notre-Seigneur et Rédempteur, suffit pour le salut éternel ; ce qui a fait croire et dire à beaucoup de gens grossiers et peu éclairés que, s'il suffit d'avoir la foi, il n'est pas nécessaire de faire de bonnes œuvres ; car un bon arbre ne peut manquer de produire de bons fruits. » Il est donc prescrit à tous les prédicateurs, s'ils prêchent que la foi seule suffit pour le salut, « d'expliquer toujours qu'il ne s'agit pas d'une foi pure et simple, d'une foi morte, d'une prétendue foi, mais d'une foi véritable, vivante et active pour le bien ; que les bonnes œuvres envers Dieu et envers le prochain, prescrites par Dieu, doivent l'accompagner nécessairement, car celle que n'accompagnent pas les bonnes œuvres n'est pas une foi véritable, charitable et procurant le salut. » Si on rapproche cette affirmation des thèses soutenues par Luther, on ne peut se dissimuler qu'il y a là une altération notable de sa doctrine. Pour preuve de cette assertion, il suffit de renvoyer le lecteur au colloque de religion tenu à Ratisbonne, au mois d'avril 1541, entre les catholiques et les luthériens. On y concéda aux protestants que la proposition, suivant laquelle la foi seule justifie devant Dieu, est juste, si on la prend dans ce sens que la charité est infuse en même temps que la foi, et que la foi qui justifie est aussi une foi qui agit constam-

ment par la charité. Ceux qui portaient la parole pour les protestants donnèrent leur assentiment à cette interprétation, mais Luther la repoussa avec la dernière violence. « Ce n'est là qu'un mauvais replâtrage, écrivait-il, une pièce neuve cousue à la vieille robe et qui la déchirera encore davantage. » Il alla jusqu'à exiger que les catholiques retranchassent comme une erreur formelle la proposition que, pour obtenir la grâce de Dieu, il faut le concours de la foi active, de la charité et de la volonté libre de l'homme. Telle était l'obstination et l'inflexibilité de l'hérésiarque vis-à-vis l'Église ; mais il était plus accommodant vis-à-vis les princes : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne connaît de lui aucune protestation contre l'édit des margraves de Brandebourg.

Ce même édit décidait un autre point important de théologie dans un sens tout aussi contraire à la doctrine de Luther. C'était à l'endroit où il enjoignait aux prédicateurs « d'expliquer au peuple, clairement et *en bon allemand*, ce que c'était que la vraie liberté chrétienne. » Selon l'édit, cette liberté existe « en ce que les croyants ont été délivrés en Jésus-Christ, par l'esprit qui vivifie, de la loi du péché qui donne la mort, en sorte que le péché et la mort n'ont plus de droit ni de pouvoir sur le vrai croyant, qu'ils ne peuvent plus l'accuser ni le condamner... Ainsi l'amour de Dieu est versé dans leurs cœurs par le Saint-Esprit de façon qu'ils n'opèrent plus le bien par crainte et avec répugnance, mais qu'ils observent les commandements de Dieu et font de bonnes œuvres de grand cœur et avec plaisir. La liberté chrétienne est donc dans l'esprit et non dans la chair ; elle est à l'intérieur dans la conscience, non à l'extérieur ; c'est la liberté de faire le bien et non celle de faire le mal. » En vérité on ne pouvait guère contredire d'une manière plus tranchée le principe fondamental de Luther sur *le serf-arbitre ;* dès qu'on accordait tout cela, il y a lieu de se demander pourquoi la division devait subsister dans la chrétienté, car tous les autres points controversés n'étaient que de simples conséquences de ces premiers principes sur les bonnes œuvres et la liberté humaine que l'édit rejetait comme erronés et dangereux. Certai-

nement cette ordonnance rendue dans un petit État de l'Empire n'eut pas d'influence sur le développement ultérieur de la nouvelle théologie, et pourtant on doit y attacher une assez grande importance, parce qu'il montre bien clairement comment l'autorité laïque fut conduite, par sa sollicitude pour la paix publique et le bon ordre, à prendre en main le gouvernement de la nouvelle Église. Il est curieux d'y voir le prince, en introduisant cette Église dans ses États, abandonner très-nettement les idées fondamentales de la réforme et en interdire la prédication, sous peine de prison et d'amende. La même chose se fit à peu près partout, quoique peut-être sous des formes moins tranchées : les princes mirent sous la surveillance de leur police la théologie et la prédication luthérienne ; le gouvernement de l'Église devint un annexe du pouvoir politique dans les pays soumis aux souverains fauteurs de la réforme, et c'est ainsi que fut arrêté, dès le commencement, le développement naturel des principes du protestantisme. La Guerre des paysans rendit cette compression possible et même facile, et ce fut là, comme nous l'avons déjà dit, un de ses résultats les plus considérables.

E. DE CAZALÈS.

(*La suite à un numéro prochain.*)

QUELQUES MOTS

SUR LA MUSIQUE ET LA POÉSIE ANCIENNE

A PROPOS DE

QUELQUES POINTS DES SCIENCES DANS L'ANTIQUITÉ.

(SUITE ET FIN [1].)

Notre intention était de terminer ici cette discussion fort peu récréative pour les lecteurs comme pour nous, et de ne point nous occuper de la théorie de l'auteur, relative à la métrique des vers grecs, latins, et français; mais cette question de la métrique est liée si intimement à celle de la musique, que nous laisserions incomplet ce qui regarde celle-ci, si nous négligions entièrement la première. Ainsi, nous nous décidons à passer en revue les idées de M. Jullien sur la métrique, aussi rapidement qu'il nous sera possible de le faire pour mettre le lecteur à même de juger si elles sont, beaucoup plus que les premières, conformes aux faits. Qu'on nous permette un instant de nous écarter de la route que nous avons suivie jusqu'ici, et, pour nous rendre plus clair, de rappeler des faits reconnus par tous ceux qui ont fait une étude sérieuse des origines de la poésie. « L'homme, » dit un ingénieux linguiste, M. Watson [2], qui ne fait en cela que suivre les traces de Vossius dans son ouvrage *De*

[1] Voir le *Correspondant* du 25 octobre 1854.

[2] Mémoires de la Société des sciences, belles lettres et arts, d'Orléans, tome x (p. 191).

poëmatum cantu et viribus rhythmi, « l'homme a certainement » chanté avant de faire des vers; et les premiers essais de sa muse » grossière n'ont pu être que le résultat d'un pénible effort pour » donner, par des mouvements delangage conformes aux sons » qu'il se plaisait à répéter, l'appui dela pensée. Ainsi *la poésie* » *est née de la musique et en est inséparable* [1]; elle ne peut exister » isolément..... »

Nous sommes heureux de rencontrer ici et de pouvoir citer cette profession de foi qui est la nôtre, préférant de beaucoup l'avantage de trouver un appui déjà ferme sur le terrain où nous avançons, à l'honneur souvent dangereux d'y pénétrer le premier. On le voit donc : en principe, point de poésie sans musique; ou plutôt : la poésie, c'est la musique parlée. Faut-il s'étonner après cela qu'en voulant expliquer l'une sans considérer l'autre, on tombe nécessairement dans le faux.

La plus haute expression de la poésie, la poésie parfaite, l'*ode* en un mot, « l'ode, dit Aristide Quintilien, comprend trois choses : » la diction, le chant, le rhythme .» Tels sont donc les caractères essentiels, les qualités nécessaires de la poésie primitive : après la parole, ou plutôt avec la parole, l'intonation musicale jointe à la mesure du temps. C'est, en effet, par la *mesure du temps* que le mot rhythme doit principalement s'entendre, sans quoi le rhythme se confondrait évidemment avec l'intonation; d'ailleurs, « le » rhythme seul, dit le même auteur, est caractérisé par la danse[2]. »

La mesure ou la quantité des syllabes, soit fixée *à priori*, soit déterminée par les circonstances générales de la composition, a donc été, dans le principe, un élément essentiel de toute poésie, non moins que le chant : tous deux en étaient inséparables dans l'enfance de l'art comme dans l'origine des sociétés.

Plus tard, néanmoins, on s'aperçut que la musique sans paroles était par elle-même un langage, et que ce langage suffisait, soit à la manifestation du sentiment religieux qui appelle la créature vers son Créateur, soit à l'expression des passions inhérentes au cœur de l'homme, même avant qu'il se soit rendu compte de leur objet.

[1] Illud quidem certum, omnem poësin olim cantatam fuisse (Vossius, l. c. p. 1)... Unde sequitur, quidquid non canitur aut cantari nequeat, non esse poëma (*ibid.* p. 2)... Duæ inseparabiles sorores musica inquam et poësis, ut simul notæ, etc., (*ibid.* p. 14).

[2] Voir ci-dessus, p. 899.

Dès lors le langage, de son côté, devenu poésie indépendamment de la mélodie dont il s'affranchissait, ne conserva plus pour en tenir lieu, que cette prolation expressive, ce restant de mélodie de la parole parlée qu'on nomme *l'accent*, et la quantité ou mesure, élement sans lequel on n'y reconnaîtrait plus qu'une vile prose.

C'est dans ce second état de la poésie que nous trouvons la versification des Latins, chez qui le chant ne fut évidemment plus qu'un accessoire; et cet état de choses dura jusqu'à l'époque caractérisée par le nom de moyen âge.

Ici se produisit une nouvelle phase, phase de décadence encore plus prononcée, où l'accent, seul reste de l'élément mélodique, et reste reconnu insuffisant, vengea son impuissance en absorbant plus ou moins complétement l'élément métrique [1] : de là cette versification bâtarde nommée par les Grecs, *politique*, c'est-à-dire *bourgeoise* ou *vulgaire*, et chez les Latins cette poésie dite *rhythmique* par une sorte de catachrèse, ces hymnes souvent prosaïques dans la forme comme dans le nom, sans préjudice toutefois de l'élévation des pensées; de là, en un mot, cette versification douteuse, qui ne conserve plus de l'élément métrique qu'un nombre déterminé de syllabes, renforcées par quelques accents établis à des places fixes et leur imposant des longueurs factices inconnues aux anciens.

Enfin, la dégradation des langues antiques une fois consommée dans les idiomes modernes; ceux-ci, la langue française du moins, ne savent même plus conserver cette place fixe aux accents, qui, à part la dernière syllabe du vers ou de l'hémistiche, ne sont maintenant soumis à d'autre règle que le hasard, quoiqu'en puisse dire l'honorable auteur de l'*Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, M. Jullien lui-même. Et le seul élément musical réel qui reste à ces idiomes dégénérés, le nombre des syllabes, est reconnu tellement impuissant à caractériser une véritable poésie, qu'on se trouve dans la nécessité d'y suppléer par l'assonance et la rime.

« Dans la poésie française, » dit l'auteur déjà cité (M. Watson, *ibid.*, p. 213), « il y a une absence totale de rhythme, de sorte que, » sans le secours de la rime, toute versification réelle disparaîtrait.

[1] Je citerai à ce sujet deux savants ouvrages, l'un de M. L. Benloëw sur l'*Accentuation dans les langues indo-européennes* (Paris, 1847); l'autre récemment publié par mon confrère et ami M. Egger, sur *Apollonius Dyscole* (Paris, 1854), p. 298 et 299.

» L'accent n'y joue aucun rôle, ce qui équivaut à dire que la quan-
» tité naturelle des mots, car il n'existe pas une langue sans quan-
» tité, est constamment dénaturée. On trouve bien par-ci par-là
» un vers dans lequel une marche rhythmique est parfaitement
» perceptible ; mais on voit tout de suite que ce n'est que par l'effet
» du hasard, et que le poète n'y a nullement visé : le vers suivant
» prend une tout autre allure, et la rime et le nombre des sylla-
» bes restent seuls pour le distinguer de la prose. »

Pour en revenir aux vers grecs anciens, on voit, par ce qui précède, que c'est dans la quantité ou la longueur des syllabes, que réside leur caractère fondamental et leur puissance rhythmique ; et l'on peut affirmer que les néo-Grecs, en persistant à régler sur l'accent tonique seul la prononciation des chefs-d'œuvre de leurs ancêtres, en dénaturent complétement l'harmonie, et se mettent ainsi dans l'impossibilité d'en saisir eux-mêmes les beautés, celles du moins qui résident essentiellement dans la forme [1]. Une simple considération suffirait pour prouver que cette prononciation est radicalement vicieuse, c'est qu'elle détruit entièrement la similitude des strophes d'une même ode et de chaque strophe avec son antistrophe ; or, si une chose est restée hors de toute discussion dans les règles de la métrique et de la versification, c'est incontestablement la nécessité de cette sorte de similitude.

En vain objectera-t-on contre notre manière de voir, qui n'est d'ailleurs que celle de Vossius (*De poematum cantu et viribus rhythmi*), en vain, dis-je, pour revendiquer la suprématie en faveur de l'accent tonique, objectera-t-on que c'est, de tous les éléments vocaux, le plus tenace, si l'on peut s'exprimer ainsi, celui qui s'attache avec le plus de persistance à l'écorce du mot, le suivant fatalement malgré toutes les variations, toutes les vicissitudes de transformations et de dégradations, au travers de cette multitude d'idiomes et de dialectes dans lesquels il se trouve successivement incorporé ; en vain surtout opposera-t-on à notre théorie, ou plutôt à la théorie de Vossius, que l'*accent parlé*, tel qu'il est aujourd'hui encore appliqué par les Grecs à chacun des mots de leur idiome, est absolument conforme à l'*accent écrit*, tel qu'il se montre depuis les plus anciennes époques où cet élément vocal commence

[1] Eo sunt redacti miseri Græci, ut nec legere nec cantare græce sciant, etc. (Vossius, *ibid.*, p. 11).

à apparaître dans l'écriture, soit sur la pierre, sur le vélin, le papyrus ou toute autre matière graphique.

Nous répondrons à cet argument, que l'accent écrit, par cela même qu'il est écrit, nous paraît au contraire un témoignage contre cette constance de prononciation de laquelle on arguë. Nous invoquerons d'abord, à cet égard, un passage remarquable de Fabius Quintilien (*Instit. orat.* I, 5), où, comparant l'accent grec et l'accent latin dont il veut donner les règles : « Apud nos, dit-il, rectis-» sima ratio ac etiam brevissima : » — « chez nous la théorie est bien » simple et bien courte ; » et il donne les règles connues. « Pour » les Grecs, c'est autre chose, dit-il encore : il est plus difficile de » s'y reconnaître à cause de la diversité des *dialectes*, diversité par » suite de laquelle ce qui est vicieux ici peut être fort bon ail-» leurs. » (V. ci-après, page 217).

Eh bien ! puisque les dialectes avaient la puissance de changer l'accent, l'accent devait être également variable avec les époques, en vertu des actions et réactions mutuelles inévitables des dialectes les uns sur les autres ; et c'est précisément pour mettre un terme à ces variations sans règle et sans fin, qu'a dû être inventé le signe écrit de l'accent parlé [1].

D'autres faits analogues peuvent aider à faire comprendre ce qui précède. Ainsi, c'est incontestablement par une raison semblable qu'ont dû être inventés les points-voyelles des Massorètes. La dispersion des tribus et leur mélange avec les nations étrangères avaient tellement altéré, dénaturé, mobilisé leurs prolations vocales, que les voyelles anciennes, dont le signe unique devait évidemment représenter une prononciation unique, en étaient réduites à l'état de simples *émissions vocales* ou *expirations*, si l'on peut s'exprimer ainsi ; d'où la nécessité d'imposer une digue à ces variations incessantes. En soutenant que telle a dû être la cause exacte de l'invention des points-voyelles, nous croyons ne rien dire que de parfaitement conforme à l'histoire.

Un phénomène tout semblable se reproduit en ce moment sous nos yeux chez la nation anglaise. Les voyelles de leur langue n'ayant plus aujourd'hui aucune prononciation arrêtée, que font les grammairiens pratiques chargés de transmettre cette langue

[1] Vossius (l. c., p. 18 et 19) nous paraît avoir mis cette vérité hors de doute. Il cite même, d'après les anciens, de nombreux exemples de mots qui ont changé d'accent.

aux nations étrangères ? exactement ce qu'ont fait les Massorètes : pour distinguer les prononciations diverses, ils placent différents chiffres sur la voyelle. Si ce mode d'écriture prend racine et se perpétue, l'anglais finira par avoir des *chiffres-voyelles* comme l'hébreu a des points-voyelles ; et l'on verra par la suite, dans la typographie, rivaliser l'anglais *chiffré* et l'anglais sans chiffre, comme le font l'hébreu ponctué et l'hébreu sans points.

Mais il est temps de revenir à l'ouvrage dont nous nous occupons, et de voir jusqu'à quel point les idées de l'auteur sont conformes aux faits historiques que nous venons de rappeler brièvement.

Un instant on pourrait croire que M. Jullien va reconnaître cette liaison intime, disons plus, cette identité originelle entre la poésie et la musique; mais c'est pour la reléguer aussitôt au rang des mythes ; et quelques lignes plus loin, la tentative de mettre en musique quelques vers d'Homère ou d'Anacréon est taxée par lui d'*incroyable folie* (p. 366). Et cependant cette étroite assimilation, nous disons dans les temps historiques, ne ressort-elle pas avec toute évidence, d'une part, de la Poétique d'Aristote, dont l'idée dominante, l'idée unique même et constamment suivie, est cette identité même, et d'une autre part du Traité de Musique de Plutarque, où il n'est pas un seul des cent musiciens cités par cet écrivain, qui ne soit en même temps un poëte [1] ?

Le principe universel de M. Jullien, principe qu'il admet *à priori* comme étant hors de toute contestation, de toute discussion, et qu'il applique indistinctement aux trois langues dont il s'occupe, grecque, latine, française, principe, en un mot, qu'il répète en cent endroits et sous toutes les formes (p. 215 et suiv.), c'est que chez les anciens comme chez nous, chez nous comme chez eux, *le rhythme, c'est l'accent ;* qu'il n'y a point de rhythme en dehors de l'accentuation ; que les seules syllabes vraiment longues sont les syllabes accentuées, et que tout le reste est de convention ; enfin, que l'*arsis*, soit dans les vers, soit dans la prose, c'est toujours l'accent.

Ainsi, comme on le voit, l'auteur ne sort point de cette éternelle confusion de l'élévation de la voix dans le discours avec l'élévation du pied ou de la main qui bat la mesure musicale, ce qui, on

[1] Je compte développer ce double point de vue dans un Mémoire qui aura pour titre et pour épigraphe, ces paroles de Cicéron (*De Orat.*, III, 44) : *Musici quondam idemque poëtæ* (Cf. Vossius, *De poëmatum cantu et viribus rhythmi*, p. 1).

en conviendra, est bien différent. Au surplus, nous savions déjà que, malgré tous les témoignages contraires, M. Jullien nie que dans l'antiquité on battît la mesure, puisque, suivant lui, dans l'antiquité il n'y avait pas de mesure.

On ne saurait se figurer jusqu'à quel point M. Jullien, une fois lancé dans le développement de ses propres idées, y abonde sans soupçonner les illusions auxquelles il se livre en dépit des faits les plus évidents. Aussi, les lecteurs qui se rappellent sa promesse, *de ne voir dans les anciens que ce qu'il y a, et non ce que l'on veut y voir*, seront certainement portés à le croire sur parole lorsqu'il affirme (p. 257) que, suivant Bacchius, dans le pied de deux syllabes brèves, le *pyrrhique* ou *hégémon*, et dans celui de deux syllabes longues ou le *spondée*, le *temps fort est à l'arsis*, tandis que dans les autres pieds de deux et de trois syllabes, il est à la thésis. Or, il est bon d'en avertir les lecteurs trop confiants, il n'y a pas un seul mot de tout cela dans Bacchius, qui dit simplement : *l'hégémon commence par l'arsis, le chorée commence par la thésis ;* et ainsi des autres. Une autre assertion de notre auteur est que, *dans les mots grecs, le temps fort est toujours marqué par l'accent ;* où M. Jullien a-t-il pris cela? il a ses raisons pour n'en rien dire. Quoi qu'il en soit, on croira naturellement que, suivant lui du moins, l'accent est identique à l'arsis ; eh bien, pas du tout : « Dans πῶλος », je copie cette phrase textuellement à la page 257 de son livre : « *Dans* πῶλος, *le temps fort est,* SELON BACCHIUS, à la thésis .» Pour le coup, comprenne qui pourra. Bacchius dit simplement : « Le » chorée se compose d'un temps long et d'un bref, et il commence » par la thésis, comme πῶλος .»

« Dès que l'on sait,» dit plus loin M. Jullien (p. 268), « dès que » l'on sait que les mots *brèves* et *longues* n'expriment que des *va-* » *leurs de compte* et non pas des durées réelles, la langue latine se » prononce comme toutes les langues du monde, avec une insis- » tance plus ou moins marquée sur les syllabes accentuées, avec » beaucoup de légèreté et de rapidité sur celles qui ne le sont pas ; » et l'harmonie générale du langage vient, comme partout ailleurs, » de l'alternative des sons forts ou faibles.

» C'est, continue l'auteur, ce qu'exprime avec beaucoup d'énergie » saint Augustin dans son traité *De l'Ordre* (*De Ord.* II, 14, n° 60), » où parlant du langage : Notre intelligence, dit-il, reconnut bien » que cette matière n'avait aucune valeur si les sons n'y étaient

» réglés par une certaine mesure de temps, et par la variété conve-
» nable des accents aigus et des accents graves (*des syllabes accen-*
» *tuées et des syllabes glissantes*). »

Or, voici le texte même de saint Augustin : « Videbat autem hanc
» materiem esse vilissimam, nisi certa *dimensione temporum* et *acu-*
» *minis gravitatisque* moderata varietate soni figurarentur. »

Eh bien, que voyons nous dans ces paroles de saint Augustin ? deux choses distinctes : 1° *la mesure du temps ;* 2° *l'acuité et la gravité des sons*, c'est-à-dire les deux éléments essentiels et fondamentaux de toute musique. Il n'y est pas le moins du monde question d'accents ni de syllabes glissantes. On se rappelle cependant que l'auteur avait promis de ne voir dans les textes que ce qu'il y a.

« En quoi consistait le rhythme, dit-il plus loin (p. 269 et 270) ?
» précisément, comme chez nous, dans l'alternative des syllabes
» accentuées et des syllabes glissantes .»

Ce qu'il y à de plus curieux ici, c'est la raison que notre auteur emprunte à Cicéron (*De Orat.*, III, 48, n° 186) : « Numerus in con-
» tinuatione nullus est ; numerum in cadentibus guttis, quod in-
» tervallis distinguuntur, notare possumus, in amni præcipitante
» non possumus. »

Qui songerait jamais que l'on puisse voir là autre chose que la répétition de mouvements égaux ? y voir surtout l'alternative des syllabes accentuées et des syllabes glissantes ? M. Jullien seul est capable de pareils tours de force de logique. Mais c'en est assez sur ces considérations générales qui suffisent et au delà pour faire voir que l'auteur n'est, ici comme ailleurs, guidé que par son imagination. Entrons dans quelques détails sur ce même chapitre auquel l'auteur a donné pour titre : *De l'harmonie essentielle des vers anciens.* M. Jullien débute par m'y faire dire que *le vers de six pieds bien prononcé en avait réellement sept.* Or, jamais me suis-je exprimé de cette façon ? J'ai dit, après Tyrwhitt et Cleaver (auteurs dont je n'ai fait que rapporter l'opinion), que « la césure devait être mar-
» quée par un repos ou temps vide d'une longue, et que le nom
» de vers hexamètre ne fait nullement objection à cette manière
» de voir, parce que *les métriciens* ne tiennent aucun compte des
» temps vides .» Quant aux musiciens, on sait qu'ils ne comptent pas par pieds.

Un passage de Fabius Quintilien (IX, 4) vient à l'appui de l'opinion de Tyrwhitt : « Est quoddam, dit-il, in ipsa divisione verbo-

» rum latens tempus, ut in pentametri medio spondeo : qui nisi
» alterius verbi fine, alterius initio constet, versum non efficit.»

Ce passage prouve : 1° que le contexte du verbe pentamètre doit être récité *uno tenore;* 2° que néanmoins il faut faire une coupure au milieu, mais que la durée de ce temps d'arrêt doit être inappréciable; 3° par induction, que la durée de la césure dans l'hexamètre doit avoir une valeur appréciable.

En outre, dans l'hexamètre, la césure a la propriété de rendre quelquefois longue une syllabe brève, ce qui n'arrive jamais dans le pentamètre. La césure de l'hexamètre prend donc quelque chose du caractère des fins de vers.

« Tout cela, dit plus loin M. Jullien, peut amuser un érudit qui
» se complaît dans un système. Passez à la pratique....., et vous
» comprendrez tout de suite l'*absurdité* et le *ridicule* de ces propo-
» sitions .»

On voit que M. Jullien ne ménage pas les termes, et nous le savions d'ailleurs il y a longtemps. Heureusement pour moi la proposition qu'il trouve absurde et ridicule ne m'appartient point.

Eh bien, oui, passons à la pratique. Où la prendrons-nous cette pratique ? sans doute où elle est, c'est-à-dire dans l'Église : car nous ne connaissons pas d'autre lieu où *se pratique* le chant des vers latins. Or, voici comment l'Église chante l'hexamètre, et même le pentamètre, ce qui va beaucoup plus loin [1] :

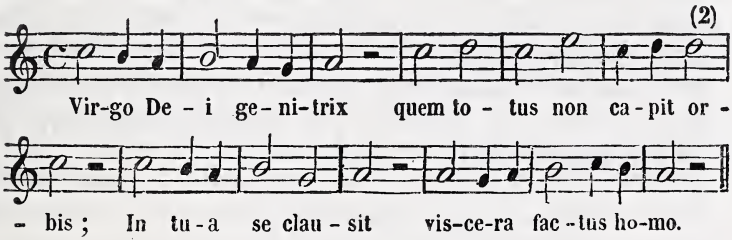

[1] Je dois cette citation à un savant et respectable ecclésiastique du diocèse d'Arras, M. l'abbé Cloët, auteur d'un ouvrage remarquable *Sur la restauration du chant liturgique,* qui, il y a longtemps déjà, sans soupçonner qu'il me fournissait des armes dont j'aurais un jour à faire usage contre le scepticisme de M. Jullien, me faisait l'honneur de m'écrire : *Votre théorie du rhythme est inattaquable : plusieurs hymnes... sont écrites selon ces principes.* Suivent des exemples dont celui-ci est le premier.

[2] On reconnaît ici l'anapeste de saint Augustin, autre pierre de scandale pour les incrédules.

Maintenant, que M. Jullien persiste dans son opinion et déclare ce chant *absurde* et *ridicule*, libre à lui ; on comprend bien que nous n'ayons pas envie de le suivre sur ce terrain.

Faut-il s'étonner après cela que M. Jullien soit obligé de faire (p. 279) cet aveu si humiliant pour sa théorie? « Les vers grecs, » dit-il, « prononcés même avec le soin d'appuyer sur les syllabes » accentuées, ne nous paraissent guère autre chose qu'une prose » coupée en sections à peu près égales .» — Nous n'avons pas de peine à le croire.

« Dans le système latin, continue l'auteur, c'est tout autre chose; » les accents sont presque sans exception au nombre de cinq mar- » qués dans chaque vers .» On va voir le secret de cette curieuse découverte.

Les mots étant, dans la poésie de Virgile, généralement de deux et de trois syllabes en moyenne, il s'ensuit que dans le cas de la césure penthémimère (et M. Jullien ne s'occupe que de celle-là), il y a généralement deux mots avant la césure et trois après : total cinq mots. Or si chaque mot est *affecté d'un accent*, comment voudrait on que les cinq mots ne présentassent pas cinq accents? Mais ce n'est pas la seule remarque de ce genre que nous trouvions dans le livre de M. Jullien : au moins on ne dira pas que celles-là sont des erreurs; néanmoins, nous voudrions voir comment l'auteur, après avoir établi ces principes sur la versification de Virgile, les applique à celle d'Horace ; nous serions bien surpris s'il trouvait une seule page des discours de ce poète (*sermones*) ou de ses épîtres, qui ne lui donnât démenti sur démenti.

Et encore même, comment M. Jullien démontre-t-il le principe énoncé plus haut? en établissant, par exemple, la césure après le mot *fama* dans ce vers :

Amissis, ut fama, — apibus morboque fameque.

Où M. Jullien a-t-il jamais vu que la césure pût s'établir sur une syllabe élidée? Est-ce donc à nous à lui rappeler sa prosodie, et à lui dire que la véritable césure du vers cité est après le mot *apibus*, c'est-à-dire qu'elle est hephthémimère? Or, cette simple remarque suffit pour détruire le raisonnement auquel il se livre en cet endroit afin d'établir, bien gratuitement, une proposition fort indifférente du reste au fond de sa théorie.

L'erreur commise ici par M. Jullien provient évidemment de sa manière de sentir la versification ancienne, *à la française* comme il le dit : il fait à l'*a* final du mot *fama* ni plus ni moins d'honneur qu'à l'*e* muet terminal du mot *femme*.

En conséquence du même principe et en suivant la même marche, M. Jullien (p. 288 et 289) classe les vers *par le nombre de leurs accents :* c'est comme si l'on disait par le nombre *de leurs mots*. Ainsi il énumère : 1° le vers à deux accents (lisez à deux mots) : tels sont l'*adonique* et l'*anapestique* monomètre ; 2° le vers à trois accents (lisez à trois mots, et veuillez admettre que les monosyllabes ne comptent pas) : ce sont le *glyconique*, le *phérécratien ;* 3° le vers à quatre accents (lisez à quatre mots) : l'*alcaïque*, le *saphique*, l'*asclépiade*. On pourrait bien dire ici comme M. Jullien : « Ne voilà-t il » pas une belle trouvaille ? »

Poursuivons. M. Jullien compare plus loin la versification des lyriques grecs à la versification d'Horace dans ses odes, et il trouve que les règles de celle-ci sont beaucoup plus sévères. Cet accroissement de rigueur n'a rien d'étonnant. Si l'on n'a pas jusqu'ici mis en doute que la poésie lyrique des Grecs fût, en principe, une poésie chantée, il n'a jamais été admis d'une manière aussi incontestée que les Latins ne versifiaient jamais pour la simple récitation.

M. Jullien donc établit entre les deux systèmes de versification, et en particulier pour les strophes saphiques, les différences suivantes : 1° le nombre des accents dans chaque vers saphique est variable dans le grec ; il est régulièrement de quatre dans le latin. — Explication facile : toujours d'après le principe que les mots latins sont disyllabes ou trisyllabes, et que d'ailleurs on ne compte pas les monosyllabes.

2° Les vers grecs n'ont pas de césure ; les vers latins ont la césure penthémimère. — Cette remarque est très-juste ; elle est due à M. Quicherat, et M. Jullien n'hésite pas à le reconnaître. Sur 145 strophes saphiques que contiennent les trois premiers livres des odes d'Horace, il y en a *cinq* seulement où l'on trouve *un* vers *sur trois* dont la césure est après la sixième syllabe. Or, croirait-on que pour donner un exemple de la règle, M. Jullien va choisir précisément une de ces *cinq* exceptions prises sur 435 vers ? C'est encore une fois avoir la main malheureuse.

Troisième différence, *qui n'est pas moins importante que les deux autres*, dit M. Jullien : c'est, on va le voir, beaucoup rabaisser la re-

marque de M. Quicherat. Cette troisième différence, relative au vers adonique qui termine la strophe, consiste en ce que dans le latin ce vers final présente « *constamment la clausule si remarquable et si har-* » *monieuse du vers hexamètre, un vrai dactyle suivi d'un vrai spondée* » (ce qui signifie, dans le langage de M. Jullien, un accent sur la première syllabe et un accent sur la quatrième), « tandis que c'est par ha- » sard si l'on a dans Sapho cette finale harmonieuse. » Pour le coup, voilà qui est d'une vérité transcendante et ferait honneur au célèbre marquis de La Palisse : comment voudrait-on qu'il en fût autrement avec ces deux formes qui se représentent constamment et nécessairement dans l'adonique latin : *Térruit úrbem*, et *Rára júventus ?* Où pourrait ici se trouver l'accent, si ce n'est sur la première syllabe et sur la quatrième ?

Stésichore, Pindare et les tragiques, dit plus loin M. Jullien, voulant innover après Alcée et Sapho, firent des strophes beaucoup plus longues que ces deux derniers poëtes, et ils y entremêlèrent des vers de toutes les formes. « Qu'arriva-t-il ? dit notre auteur » (p. 293) : c'est que *l'harmonie versifique* disparut absolument, » comme le déclare Cicéron *quand* il dit *que* dès *qu'*on ne chante pas » les vers de ceux *que* les Grecs nomment poëtes lyriques, l'oreille » n'entend plus *que* de la prose. »

« Il est inutile, après une *condamnation* aussi absolue, continue » M. Jullien, de chercher quelle pouvait être l'harmonie des stro- » phes de Pindare et des tragiques; mais nous pouvons affirmer, » quelle qu'elle fût, que les poëtes romains en furent aussi *mécon-* » *tents* que Cicéron, puisqu'ils ne l'ont jamais reproduite dans leurs » odes..... Sénèque le Tragique imita seul les longues strophes de » ses modèles, mais de manière à faire voir qu'il ne trouvait chez » eux aucune cadence *digne* d'être reproduite. »

Qu'est-ce que tout cela prouve? d'abord, que M. Jullien prête fort gratuitement à Cicéron, à Sénèque, et au peuple romain en général, le mécontentement, la condamnation, le dédain, dont il fait lui-même profession pour ce qu'il nomme *l'harmonie versifique, détruite,* suivant lui, par Pindare et les tragiques grecs; ensuite, que l'élément musical de la poésie des anciens avait en réalité commencé à s'affaiblir en passant des Grecs aux Romains, si même elle n'était déjà totalement anéantie; et que pour retrouver cet élément, il faut lire les Grecs *avec leurs idées, non avec les nôtres,* comme le dit si bien ailleurs M. Jullien : c'est-à-dire qu'il faut cher-

cher à en retrouver le rhythme uniquement dans la mesure ou quantité de syllabes, et nullement dans l'accent.

Après avoir conclu que le système versifique des Latins est bien supérieur à celui des Grecs (ce qui signifie qu'il est indépendant de la musique), M. Jullien continue ainsi :

« Ces considérations, dit-il, nous paraissent jeter un grand jour » sur la question difficile et embrouillée, surtout aujourd'hui, de » la cadence des vers anciens ; et en nous montrant comment ils » doivent être réellement prononcés, elles réduisent à bien peu de » chose *les théories imaginaires* à l'aide desquelles quelques éru- » dits ont voulu concilier la métrique ancienne et les règles mo- » dernes de notre musique » (lisez : avec les règles éternelles du rhythme, c'est-à-dire de la mesure).

« Espérons que, ramenés à la réalité, ils ne se perdront plus dans » *les idées fausses*, et qu'ils consentiront, en parlant comme tout le » monde parle et comme parlaient les Latins, à rendre aux vers » d'Horace et de Virgile l'harmonie qui les distinguait. » Nous prions les lecteurs lettrés de ne pas oublier ce que ces derniers mots signifient : c'est à savoir, que les longues et les brèves de la versification ancienne ne sont que des *valeurs de compte* auxquelles il ne faut faire aucune attention, et qu'il faut tout simplement accentuer les mots polysyllabiques.

Mais quelques mots de F. Quintilien suffiront pour réduire à sa véritable valeur, c'est-à-dire à *néant*, cette théorie vraiment *fantastique* : ici c'et l'expression propre. Le passage se trouve au livre premier (ch. 5) des *Institutions oratoires*, là où Quintilien explique la théorie de l'accent (V. ci-dessus, p. 209) :

« Dans le mot *volucres*, dit-il, la syllabe *lu*, qui serait brève dans » la prose, devient longue par sa position, d'où, par suite, la syl- » labe *vo* perd son accent qui passe ainsi sur la syllabe suivante[1]. » Or, de là résultent contre M. Jullien les deux conséquences suivantes : 1° que la longueur des syllabes n'est point seulement *nominale*, comme il le prétend, mais bien *réelle* et effective ; et 2° que l'accent, loin de dominer la quantité et de l'absorber comme sa théorie tend à l'établir, lui est au contraire entièrement subordonné.

Enfin, nous arrivons au terme de notre pénible tâche.

[1] Cf. *Vossius*, *ibid.* p. 32.

Dans le chapitre *des vers latins prononcés à la française,* nous trouvons (p. 335) que, suivant une définition de saint Augustin (*De musica,* v, 2), le vers, ou plutôt le mètre, se forme de la juxtaposition des pieds, *pedum collatione,* et que dans un autre endroit (liv. IV), antérieur au premier, le saint auteur s'exerce à composer des exemples de vers en les faisant croître de 6 à 32 syllabes. Sur quoi M. Jullien observe (p. 340) que notre système est tout différent, et que nos vers ne se conçoivent pas comme formés par l'addition successive des pieds.

Que M. Jullien nous permette de lui dire encore une fois qu'il n'a pas compris saint Augustin. Le vers est formé d'un ensemble de pieds successifs : c'est incontestable; mais saint Augustin n'entend nullement donner, au livre IV, des exemples de ce principe qui ne se trouve énoncé qu'au livre V, cela est encore évident; il prétend seulement les étudier en commençant par les plus courts pour arriver ensuite aux plus longs; et rien ne nous empêche de suivre le même ordre dans nos traités et pour nos propres vers.

A la page 351 se trouve une erreur du même genre, au sujet des vers que l'on a nommés *hypercatalectiques* et *brachycatalectiques* pour exprimer qu'ils avaient quelques syllabes de plus ou de moins que leur compte juste. « Cela, dit notre auteur, ne ressemble » pas du tout à ce que nous aurions si nous tronquions un mot » final, ou si nous y ajoutions une syllabe. » Comme si le vers brachycatalectique consistait à *tronquer un mot!* Tronquer un pied, à la bonne heure, mais tronquer un mot!

Plus loin (p. 349), M. Jullien pense que « si l'on a fait chez les » anciens une règle de terminer les mots en même temps que les » vers (*Héphest.*, 6), c'est surtout « pour en faciliter *la division gra-* » *phique:* » singulière raison à faire valoir, d'abord pour une époque où l'emploi de l'écriture était encore une sorte d'exception; ensuite, pour l'époque bien postérieure où l'on écrivait les vers *de suite* et sans aucune séparation. Puis notre auteur ajoute : « Un » mot curieux d'Ovide semble même indiquer que cette division » était une ressource assez communément employée quand on » voulait faire entrer dans des vers un mot que sa quantité ne » permettait pas d'y placer. » Ce mot d'Ovide se trouve dans le distique suivant, où le poëte s'excuse de ne point faire entrer dans ses vers le nom *Tuticanus* qui présente une brève entre deux longues, parce qu'il faudrait mettre un mot à califourchon sur deux vers :

Nam pudet in geminos ita nomen findere versus
Desinat ut prior hoc, incipiatque minor.

« Le refus d'employer ce moyen, dit M. Jullien, en prouve » l'usage. » Curieux raisonnement, dirons-nous à notre tour, et bien plus curieux que le mot d'Ovide : car il en résulterait qu'il eût fallu effectuer le partage du mot pour prouver que ce partage était inusité. C'est la parodie d'un mot célèbre : « Si la chose est impos- » sible, elle se fera. »

Nous voici revenus à la versification de Pindare. M. Jullien, on s'en souvient, ne reconnaît pour réellement longues que les syllabes accentuées; en conséquence, voici, notée à la manière des métriciens, la prononciation qu'il prétend être la seule légitime, pour le commencement de la première pythique [1].

Χρυσέα φόρμιγξ-Ἀπόλλωνος-καὶ ἰοπλοκάμων σύνδικον μοισᾶν-κτέανον,

au lieu de la prononciation reçue du vulgaire :

Χρυσέα φόρμιγξ Ἀπόλλωνος καὶ ἰοπλοκάμων σύνδικον μοισᾶν κτέανον.

Maintenant, il est bien clair qu'il ne faut pas demander à notre auteur comment il prononce l'antistrophe suivante, ainsi que les autres strophes et antistrophes; il répondrait imperturbablement : « Chacune suivant les accents qu'elle présente. » Et s'il ne s'est pas fait à lui-même la question, et à nous la réponse, c'est qu'il trouve l'une et l'autre trop naïves pour avoir besoin même d'une simple mention; mais pour nous qui ne connaissons point encore cette nouvelle route pour *gravir sur le Parnasse*, qu'il nous soit permis de poser la question, et d'indiquer les conséquences de la réponse. Ces conséquences nécessaires sont que, non-seulement les strophes d'une même ode ne se ressembleront plus, mais que même, si l'on considère une certaine strophe et son antistrophe, on ne trouvera plus entre elles aucun lien *versifique* (pour employer le langage de notre auteur) autre que *le nombre des syllabes : Videant eruditi.*

Cependant (p. 487), M. Jullien paraît reconnaître que dans la

[1] Je traduis par la brève la noire musicale de M. Jullien, et sa blanche par la longue.

strophe et dans l'antistrophe, « les longues et les brèves étaient en » pareil nombre et pareillement disposées. » Il est vrai que pour lui cette similitude, toute de convention, n'a aucune conséquence effective; et puis ceci se trouve dans la dissertation *sur la chanson*, dissertation approuvée par M. Letronne, comme on peut le constater d'après sa date : depuis, l'auteur aura voulu mieux faire.

Mais, pouvons-nous demander, où M. Jullien a-t-il été chercher le Pindare qui donne « des mots coupés en deux, dont la première » partie appartenait à un couplet, tandis que la fin commençait le » couplet suivant (p. 487)? » C'est là un fait sans exemple [1], nous ne craignons pas de l'affirmer. Le seul cas cité par notre auteur (Pindare, *Olymp.*, III, v. 45) a été *mal lu*, voilà toute la vérité : il s'agit du mot ὥρμαιν' dont la voyelle finale est élidée (Cf. Boissonade, *Pind.*, p. 36 et 37), et rien de plus; le mot est donc complet en réalité.

Indiquons ici ce que l'illustre Boeckh dit à ce sujet, afin que du moins nos lecteurs puissent retirer quelque fruit de cette fastidieuse polémique, *nulli flebilior quam mihi*. « Pleno vocabulo, dit- » il d'abord (*De Metr. Pind.*, p. 100), putatur versus finitus esse, » ubi in fine est vox per elisionem aut apostrophum mutilata, ut » in Virgilianis,

» Aut dulcis musti Vulcano coquit humorem
» Et foliis undam tepidi despumat aheni ;
(*Georg.* I, 295; *Æn.* IV, 558.)

» et apud Pindarum in fine strophæ

» δὴ τότ' ἐς γαῖαν πορεύειν θυμὸς ὥρμαιν' (*Antistr.*)
» Ἰστρίαν νιν (*Epod.*).

» Similiter tragici poetæ inde a certo tempore, quanquam raro : » Homerus aut raro aut nusquam.

» Postremo *stropham* debere non modo integro vocabulo, sed » majori quadam interpunctione terminari quis neget? Neque ve- » teres discessere ab hac regula, nisi quod in fine strophæ, ut in » fine versus, admittunt apostrophum, quodque, ut in versibus, » grammaticam sæpe periodum transire jubent ex altera stropha in

[1] Nous ne voulons pas dire que cela ne se trouve pas dans de mauvaises éditions. Mais rien n'empêchait d'en citer une bonne.

» alteram, et initio statim alterius strophæ terminant, quo periodi » ea pars, quæ in secundam trajecta est stropham, fiat insignior; » eoque artificio in primis gaudet Pindarus, ut *Olymp.* II, 99 » *seq.* :

» Antistr. .....ἀφθονέστερόν τε χέρα
» Épod. Θήρωνος. »

Plus loin, le savant philologue ajoute (*ibid.* p. 318) : « Versum exire posse in vocabulum apostropho mutilatum certum est ex aliis poetis, estque unum in Pindaricis exemplum certissimum (*Ol.* III, 26, *vulg.* 45) ubi vox ὥρμαιν' in fine antistrophæ posita est : unde liquet falli viros doctissimos, qui ultimam talius vocis consonam sequenti versui jungunt : quis enim arbitretur vocem dividi posse inter plures strophas? quod tamen fit quum scribitur :

θυμὸς ὥρμαι-ν' Ἰςρίαν νιν. etc.

Enfin il revient une troisième fois sur le même passage, pour mieux justifier encore le rejet du mot ἰςρίαν à l'Epode : « Haud raro, dit- » il (*ibid.* p. 340), vel *una vox*, in qua summa est sententiæ sita, ex » prioris strophæ periodo transit in stropham proximam, eaque hac » ipsa re vim lucratur ingentem. » Il cite plusieurs exemples d'enjambements de cette sorte, et termine ainsi : « Plurima exempla » sunt initio epodi, in quam liberior videtur ex antistropha transi- » tus poetis esse concessus. »

Je voudrais pouvoir terminer la présente discussion par des paroles aussi justement autorisées que celles de l'illustre philologue que je viens de citer; mais peut-être serait-il peu généreux de ma part de me retirer ainsi de la lutte, n'ayant eu qu'à enregistrer les coups dont mon adversaire (c'est bien à regret que je me vois forcé d'employer cette expression) se frappait lui-même sans avoir conscience du véritable but contre lequel il eût du diriger sa polémique pour lui donner quelque chance d'efficacité. Ce but, semblât-il y avoir quelque orgueil de ma part à l'indiquer, je dirai qu'il se trouvait dans le tome XVI (2e part.) des *Notices*, ainsi que dans le remarquable écrit de M. Fr. Bellermann Σύγγραμμα περὶ μουσικῆς [1] : c'est sur ce terrain que j'offre une re-

[1] Voyez ci-dessus, page 893, note 1re.

vanche à l'auteur de *Quelques points des sciences dans l'antiquité.* Qu'il traite ces deux ouvrages comme j'ai traité le sien : qu'il les dépèce page par page, ligne par ligne, mot par mot; qu'il opère cette dissection « avec ce sentiment vif et instinctif qui dès son » enfance l'engageait à rejeter avec dégoût les phrases ambitieu- » ses et les théories obstruses dont l'obscurité et l'emphase fai- » saient tout le mérite » ; l'exécution faite, nous compterons, de part et d'autre, le nombre des pièces qui seront restées debout dans chaque camp : la trompette de la victoire attendra bien jusque là pour se faire entendre ; elle avait sonné trop tôt et trop fort, elle a besoin d'un long repos.

A.-J.-H. VINCENT,
Membre de l'Institut.

QUESTIONS HISTORIQUES.

IVe — IXe SIÈCLE.

COURS D'HISTOIRE,

PROFESSÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES

Par CH. LENORMANT[1].

En rendant compte ici de l'œuvre d'un collaborateur, je n'éprouve pas le besoin d'affecter un modeste embarras. Le livre de M. Lenormant est surtout un acte, et un acte que tous les catholiques ont dignement apprécié. En relisant ces pages, je me suis reporté au temps où elles ont été prononcées dans la chaire, où, au milieu des préjugés voltairiens réveillés par la lutte de l'Université et de l'Église, en pleine Sorbonne, devant la jeunesse des écoles, un langage aussi chrétien se faisait entendre, et grâce au talent, grâce à la science, grâce au courage, savait se faire supporter. On est bien à son aise aujourd'hui, avec le progrès qui s'est fait au moins dans les idées des classes éclairées, pour faire entendre des paroles chrétiennes. Les temps étaient plus durs alors. Qu'on se rappelle à quels hommes bien délaissés, bien inconnus aujourd'hui, illustrés par leur seule haine envers l'Eglise, s'attachaient la faveur populaire et l'en-

[1] Paris, Ch. Douniol. 2 vol. in-12.

gouement de la jeunesse ; quels cours étaient suivis, encombrés, applaudis à grand renfort de cris et de chants révolutionnaires : l'on comprendra qu'il fallait un certain courage à celui qui, dans l'amphithéâtre voisin, séparé par une seule cloison de ce fanatisme irréligieux, devant cette même jeunesse, tenait un langage comme celui-ci :

« Ne touche pas qui veut à ces questions... J'ai une excuse, il est vrai, et je crains peu de le dire devant vous. J'ai une excuse parce que j'ai une force. Croyez-vous que j'arrive ici avec une confiance aveugle en moi-même, en mes propres paroles, en mes propres pensées? Non, Messieurs. Il est possible que je ne sois pas digne de recevoir le secours, mais je ne cesse pas au moins de le demander (T. I, p. 311). »

Je ne parle pas ici de l'ignoble provocation et de la lutte inégale qui a mis fin à ce cours. Cela encore, je l'espère, est bien loin de nous.

Grâce à cette interruption, pénible pour tous les catholiques, déplorable pour la cause et pour l'honneur de l'enseignement public, le cours de M. Lenormant, bien que prolongé pendant quelques semaines par des leçons imprimées, n'a pas tardé à s'arrêter. Il commence au IVe siècle et n'arrive guère qu'à la fin du IXe.

Cette époque est sans contredit la plus laborieuse, la plus douloureuse de l'Europe et de l'Église. Il y a, quand on la raconte, à traverser bien des désastres, bien des ténèbres, bien des scandales. Je n'hésite pas cependant à dire que c'est une des plus glorieuses de l'Église chrétienne. Jamais son aide envers la société humaine défaillante ne fut plus directe, plus visible, plus salutaire. L'Église au IVe siècle s'était tenue très en dehors des intérêts humains ; ou par une prudente réserve, ou par un pieux dédain des choses d'ici bas, elle se contentait de servir la cause de la société par la vie morale qu'elle y répandait ; elle lui laissait le soin de se défendre. L'Empire romain avait encore assez de grandeur et assez de prestige pour qu'on se reposât sur lui de la paix du monde. Mais quand l'Empire romain vint à défaillir, quand ses princes et ses ar-

mées eurent été définitivement vaincus, et furent reconnu définitivement incapables de sauver l'état social, il fallut bien que l'Eglise prît la place.

Le changement fut pour ainsi dire instantané. Dès le milieu du ve siècle, le christianisme prend un caractère social qu'il n'a pas eu et qu'il n'a pas dû avoir jusque là; il accomplit une œuvre de charité universelle en venant au secours de ce monde qui périt, quoique ce monde l'ait repoussé longtemps et ne l'accepte encore que de mauvaise grâce. Alaric, au commencement du ve siècle, n'a rencontré que des armées le plus souvent impuissantes; Attila, au milieu de ce siècle, rencontre des évêques devant lesquels il est forcé de reculer. Les évêques de la Gaule deviennent les *défenseurs* de leurs cités, leurs protecteurs, leur sauvegarde, leurs ambassadeurs auprès des barbares; ils sont les véritables chefs de ces municipalités romaines qui se maintiennent sous le joug barbare. Là où l'Empire romain subsiste encore, c'est-à-dire en Orient, l'Empire associe les évêques de la manière la plus intime à la vie civile, les charge de mille fonctions civiles et politiques, demandant la force et le dévouement à la seule hiérarchie qui les posséde. Par eux, les chefs barbares, définitivement vainqueurs du monde romain, sont accueillis, soumis, domptés, convertis, christianisés, romanisés; associés aux allures, aux idées, aux institutions, aux titres du monde romano-chrétien; par eux se reconstruit en face des barbares, à leur encontre, mais en les employant, tout ce qui est ordre, civilisation, législation, souveraineté. Jamais l'union ne fut et ne dut être plus intime entre le Christianisme et la société civile; jamais les deux ordres ne se touchèrent de si près, si utilement pour l'un et pour l'autre. Les institutions civiles devenant des institutions chrétiennes; les vertus sociales des vertus religieuses; les conciles devenant des assemblées politiques, et les assemblées politiques des conciles; les hommes qui ont servi la cause des nations étant mis par la reconnaissance populaire au rang des saints; les victimes de la violence et de la tyrannie au rang des martyrs. L'Eglise, voyant l'ordre temporel en péril, lui ouvre l'asile du temple, lui donne

l'habit monastique, et, en l'accueillant ainsi, le rend sacré.

Mais l'Eglise, représentée par ses seuls évêques, n'eût pas suffi à cette tâche. L'épiscopat par sa grandeur même, par son importance, par ses richesses, devient un objet d'attraction pour les barbares ; peu à peu il est envahi, et ces néophytes, qui quittent la framée pour prendre la crosse, y portent souvent la rudesse brutale de leurs ancêtres. Au VIe siècle, l'épiscopat gaulois commence à être ainsi accaparé par la barbarie germanique, comme au Xe siècle l'épiscopat européen sera accaparé par la barbarie féodale et appellera pour le réformer les plus héroïques efforts de la Papauté. Il faut que le clergé régulier vienne en aide au clergé séculier. L'institution monastique de saint Benoît a ce caractère éminemment social du Christianisme de cette époque. Ce n'est plus l'anachorète du IVe siècle, fuyant dans le désert, s'éloignant des hommes, et si les hommes viennent à l'atteindre, s'éloignant davantage encore ; vivant, non sous un même toit avec des frères, mais dans des cellules séparées, qui forment ces *laures*, ces grands villages monastiques dont se remplissaient les déserts de la Syrie ; parfois même vivant de la vie érémitique et dans le complet isolement ; travaillant, moins pour l'utilité des hommes, que pour ses propres besoins et surtout pour l'apaisement de son âme ; lisant pour la méditation et non pour l'étude, enseignant peu, rejetant les sciences profanes. Le disciple de saint Benoît, au contraire, fuit, non dans les déserts éternels, mais dans ces déserts factices qu'a faits au milieu des pays civilisés la main des barbares ; il les défriche, il les rend à la culture ; il y vit dans une communauté plus étroite parce qu'elle est destinée à agir sur les hommes ; il y conserve le dépôt des sciences humaines ; il le cultive, il le perpétue. Il ne se contente pas de conserver ainsi pour son propre compte les restes de la civilisation humaine ; mais tout ce qu'il a de trésors divins et humains, il le répand au dehors ; il enseigne, il prêche, il évangélise ; il est le grand ouvrier de la foi et de la civilisation. Il multiplie ses fondations, dans les déserts qu'il vivifie, comme dans les contrées peuplées qu'il sanctifie, dans les villes comme dans les campagnes, chez les chré-

tiens qu'il encourage comme chez les Barbares qu'il convertit. Sa vie ne se passe point tout entière dans la contemplation et dans la solitude ; sa vie est active, parce que au milieu de tels besoins et de tels périls, nulle activité n'est de trop dans l'Eglise.

Et enfin toute cette activité serait inutile, tant de force et de dévouement serait perdu, si leur action n'était dirigée d'en haut et ne se coordonnait dans l'unité. La Papauté a dû suivre, ou plutôt conduire l'Église dans cette vie plus active, plus extérieure, plus humainement laborieuse que les désastres du ve siècle lui imposaient. Saint Léon ouvrit la carrière en marchant au-devant d'Attila et en se faisant le député et le protecteur de Rome et de l'Empire que ses empereurs désertent. Ses successeurs le suivent dans cette voie forcément plus chanceuse, plus sujette aux défaillances et aux difficultés, parce qu'elle est plus humaine, que la voie toute céleste de l'apostolat et du martyre. Le Pape, dès lors, peut bien ne pas être un souverain temporel dans le sens absolu de ce mot; mais il demeure toujours, même dans l'ordre politique, chargé d'une grande mission, d'une grande responsabilité et de grands périls. Il est le suprême dépositaire de tout ce qui est idée d'ordre, de civilisation et de paix sociale. La charge de conserver ce trésor est ajoutée à sa charge spirituelle, déjà si lourde et que le malheur des temps appesantit. C'est à ce point de vue, et comme chargés d'une mission aussi pesante et d'une responsabilité aussi grande, qu'il faut juger les papes des cinq siècles qui suivirent. Ils furent les suppléants forcés de l'empereur romain, d'autant plus involontaires, qu'à cette tâche surajoutée à leur tâche spirituelle, il n'y avait nulle gloire, nul profit temporel à acquérir, mais beaucoup de labeurs, de déboires et de douleurs. Tout ce qui ressemblait à la souveraineté, pour un homme tant soit peu élevé au-dessus d'une ambition grossière, était alors un bien redoutable et bien amer privilége. Les Papes, à cet égard, ne se sont rien attribué que la force des choses ne leur imposât; ils ont subi le fardeau, ambitieux de s'en décharger ; ils ont suppléé à la

défaillance de l'Empire, désireux de voir l'Empire renaître.

Car il est ici utile de le remarquer, cette mission sociale de l'Église et de la Papauté, était, par les formes et par les traditions de l'ordre civil qu'elle voulait maintenir, essentiellement romaine. De nos jours, on s'est épris de trop d'amour pour les Barbares; le patriotisme germanique aidant, on a voulu voir dans les Visigoths et les Hérules les restaurateurs nécessaires de l'ordre social corrompu. On s'est figuré l'Église dégoûtée du christianisme insuffisant des Romains, et se jetant entre les bras de ces barbares qui n'étaient, païens ou hérétiques, comme il y a quelques années, en France, on eût voulu qu'elle se jetât entre les bras d'autres Barbares, qui n'étaient pas beaucoup meilleurs chrétiens que ceux-là. Rien n'autorise cette supposition; les écrivains ecclésiastiques parlent des barbares avec crainte et horreur lorsqu'ils s'approchent, avec une juste déférence lorsqu'ils règnent, avec une indulgente reconnaissance lorsqu'ils s'adoucissent et deviennent chrétiens; mais je ne vois pas que nulle part ils les appellent ou les désirent. Un seul, Salvien, esprit supérieur, mais souvent excessif, les compare aux Romains, et les trouve meilleurs, faisant bien plutôt la satire de ceux-ci que l'éloge de ceux-là. Du reste, toutes les traditions de l'Église sont romaines; les institutions romaines, les municipalités romaines, les lois romaines, la race romaine, les sciences romaines, la langue romaine, voilà ce qu'elle sauvegarde et ce qu'elle défend, ce qu'elle propose au respect, à l'admiration, à l'imitation des barbares. Les rois barbares sont affublés par elle de titres et revêtus de costumes romains; elle les initie au langage, à la science, à la poésie même de l'ancienne Rome, qui sont devenus la langue, la science et la poésie de l'Église. Loin de rejeter tout cela comme corrompu et entaché d'un vice originel d'idolâtrie, loin d'approuver et d'épouser les traditions, les institutions, la langue, les souvenirs germaniques comme seuls assez primitifs et assez purs pour être le ciment de la société renaissante, l'Église fait tout le contraire. Elle redoute peu le paganisme romain, complétement vaincu et dont il ne reste qu'une froide cendre et une poésie

éteinte. Mais son grand adversaire est le paganisme germanique, toujours vivant, même dans les âmes baptisées, vivant par mille traditions, mille institutions, mille coutumes superstitieuses. Elle le poursuit dans les cœurs où elle le combat, dans les lois qu'elle travaille à modifier dans le sens de la mansuétude chrétienne, dans mille et mille superstitions qu'elle énumère une à une et qui se pratiquent encore chez les barbares mal convertis. L'Église, dans cette lutte, a été tellement romaine, que les enthousiastes du nationalisme allemand, ceux qui veulent faire dériver des forêts tudesques la civilisation moderne tout entière, n'ont pas manqué d'accuser l'Église. Ils ont reproché au christianisme d'avoir fait obstacle aux grands biens que le Teutonisme apportait au monde.

La Papauté surtout a dû humainement une partie de sa force à ce qu'elle était et à ce qu'elle est demeurée romaine. L'Empire romain s'est affaibli quand il a battu en retraite vers l'Orient et s'est abrité à Constantinople. L'Église romaine, au contraire, est demeurée dans son centre afin de demeurer dans sa force. On n'a pas assez remarqué, ce me semble, que le point qui est resté le siége de l'autorité suprême de l'Église est aussi celui qui a le moins subi les influences barbares. Rome a été prise, envahie, saccagée ; elle a été moins que tout autre point de l'Italie occupée d'une manière durable par les conquérants du ve siècle et des siècles suivants. Les Lombards au nord, les Normands au midi se sont arrêtés à distance. La domination des Goths n'a pas été de longue durée et elle a son centre ailleurs. Au xie siècle, M. Lenormant nous l'apprend, les monuments de l'ancienne Rome étaient encore debout ; c'est dans l'incendie de Robert Guiscard que la plupart d'entre eux périrent. Rome, la ville des Papes, est donc demeurée plus antique ; sa population plus franche d'aucun contact barbare ; ses institutions civiles moins modifiées par l'influence germanique ou scandinave, qu'elles ne l'ont été sur aucun autre point de l'Europe occidentale.

Aussi l'esprit romain est-il facilement reconnaissable dans toute la conduite politique de la Papauté. Le Pape, comme

M. Lenormant nous le fait voir avec beaucoup de justesse, et c'est par là qu'il justifie pleinement la puissance temporelle du Saint-Siége, le Pape, dans l'ordre civil de Rome, était, comme chaque évêque l'était dans sa ville, le Défenseur de la cité, le consul permanent depuis qu'il n'y avait plus de consuls annuels, pour mieux dire encore le tribun, en un mot le chef de cette république romaine, qui, chacun le sait, n'avait pas cessé de subsister au moins nominalement, sous les Empereurs. Elu des évêques, du sénat et du peuple, il était, sous l'autorité des empereurs de Byzance, le premier magistrat de la République romaine; dans les fréquentes défaillances de leur pouvoir, il en était le seul tuteur et le seul guide. Quand le pouvoir byzantin manqua tout-à-fait à sa tâche et que le peuple romain, ne trouvant nulle sauvegarde sous la souveraineté impériale, usa de sa propre souveraineté et cessa de reconnaître les Césars de Constantinople; le Pape Grégoire II fut le chef naturel et nécessaire de cette république, rendue par la force des choses, par l'incapacité et l'insouciance du pouvoir byzantin, aux souvenirs et à l'exercice de son ancienne liberté. Cette révolution, du reste légitime et nécessaire, ne fut pour les Papes ni l'objet d'une prévoyante ambition, ni celui d'une possession jalouse; une telle souveraineté était un péril et une charge, non pas une jouissance ni un honneur. Loin de là, la Papauté, que l'on peint si ambitieuse, si envahissante, si hostile à l'Empire, regretta plus que personne, et plus que personne en Europe chercha à faire vivre et à maintenir l'établissement impérial. Pleine des souvenirs de l'antiquité, elle envisageait l'unité de la puissance et la continuation des traditions impériales, comme la seule sauvegarde possible pour la paix de l'Occident. Elle avait applaudi au rétablissement de la puissance impériale en Italie sous Justinien d'abord, sous Constantin Pogonat ensuite. Ces deux princes, romains par l'orthodoxie de leur foi, romains par leur politique intelligente, avaient compris que pour sauver l'Empire, il fallait le ramener vers l'Occident et vers le Saint-Siége, le replacer dans cette Rome depuis si longtemps abnadonnée.

Et quand il n'y eut plus rien à espérer du côté de Byzance, la Papauté se tourna vers les races germaniques et releva l'Empire dans la personne de Charlemagne ; abdiquant ainsi la souveraineté que Grégoire II avait commencé à exercer, se donnant un maître dans les murs mêmes de Rome, sacrifiant son propre pouvoir et son importance temporelle à cet éternel vœu de la résurrection de l'Empire. Ce n'est pas assez encore, et, sous les descendants de Charlemagne, Jean VIII s'épuise à trouver un empereur; il appelle Charles le Chauve ; il espère que Charles le Chauve résidant à Rome y deviendra un véritable César, le tuteur de l'Italie, le chef effectif de la chrétienté. Charles le Chauve lui manque, et après quelques jours de séjour à Rome, va finir misérablement dans la Gaule : Jean VIII s'adresse à son fils, puis à son neveu. La paix de l'Europe, la civilisation, le repos de la chrétienté n'apparaissent possibles aux yeux des Papes que sous cette vieille tutelle de la pourpre impériale, la seule chose dans l'ordre temporel qui eût conservé quelque prestige pour les âmes. La chrétienté, spirituellement et temporellement une ; Rome pour son centre ; à Rome le Pape et l'Empereur vivant l'un à côté de l'autre et résumant en eux toute puissance et toute dignité visible sur la terre ; élus l'un par l'autre ; l'Empereur choisi et couronné par le Pape, selon la tradition de l'ancienne Rome, étrangère aux idées d'hérédité ; le Pape, élu par l'Eglise et le peuple romain, accepté par l'Empereur, pour assurer la concorde mutuelle des deux pouvoirs ; la tradition romano-chrétienne se continuant de cette façon ; la foi et la civilisation se sauvegardant ainsi l'une l'autre : tel était le vœu, tel fut, pendant six siècles et même davantage, le rêve de ces Papes que l'on peint si jaloux de leur propre agrandissement, si hostiles au pouvoir d'autrui.

Aussi, et c'est une remarque sans laquelle il me paraît impossible de comprendre le moyen âge, la Papauté avec ses traditions et ses inspirations romaines, demeura-t-elle vis-à-vis de l'Europe barbare, germanique, féodale, en un état habituel de lutte et de contradiction. Le Pape, à vrai dire, ne fut point du moyen âge; il fut en dehors et au-dessus de lui. Il main-

tint, et presque seul, à travers tant de siècles et des influences si contraires, une tradition et une civilisation qui datait, pour ainsi dire, d'un autre monde. Il maintint et l'idée de l'Empire romain contre les dislocations germaniques, et l'idée même de la souveraineté contre le déchirement féodal, et l'équité des lois romaines contre les brutalités du droit barbare, et les lumières de la raison chrétienne contre les mille superstitions encore vivantes du paganisme germanique.

Ceux qui veulent voir l'Europe féodale humblement et docilement prosternée aux pieds du Saint-Siége, qui envisagent le Pape comme le chef suprême, incontesté, comme le couronnement régulier de l'édifice féodal, ceux-là sont orcés d'oublier bien des choses. Ils oublient les révoltes contre l'autorité pontificale, si fréquentes dans ces âges d'indiscipline. Ils oublient les luttes incessantes des Papes contre le principe féodal, qui, à Rome même, entre les mains de ces terribles ducs lombards, a fait le malheur de leur cité et l'amertume de leur vie. Ils oublient comment les Papes ont ensuite poursuivi le principe féodal dans le sein de l'Église, où, introduit par les évêques et les prêtres de race barbare, il menait avec lui la simonie, le concubinage, les allures anti-sacerdotales, l'asservissement de l'Église au pouvoir temporel, à titre de vassalité : comment ils ont été amenés à le combattre chez les Empereurs, lorsque ceux-ci, Teutons plutôt que Romains, chefs de la société barbare et féodale plutôt que souverains civilisés de l'Empire chrétien, ont défendu leur droit d'investiture, c'est-à-dire leur droit d'asservir et de corrompre l'Eglise; comment ils l'ont combattu enfin dans les institutions et dans les mœurs, condamnant, à l'encontre du torrent qui entraînait les sociétés, et le duel judiciaire, et les épreuves juridiques, et les guerres privées, et l'astrologie, et les sortiléges, et toutes les superstitions du germanisme. Remarquez que dans ces luttes, malheureusement, le clergé local a faibli plus d'une fois ; les évêques, entraînés et par leurs souvenirs d'origine, et par les penchants de la société à laquelle ils appartenaient, et par la proximité du pouvoir qui pesait sur eux, ont cédé par moments à la pression du despotisme

féodal et de nationalisme barbare. De Rome seule est venue constamment la force et la lumière, la résistance imperturbable au mal, à l'asservissement de l'Église, au germanisme anti-chrétien, à la superstition, à la barbarie. Et cela, avant tout, grâce à la mission divine et à la puissance surnaturelle de la Papauté, mais grâce aussi, humainement et secondairement, à la situation géographique et historique de la cité choisie de Dieu pour être le centre du gouvernement de son Église. Rome a traversé le moyen âge en le combattant et en le dominant, plutôt qu'en s'assimilant à lui. L'art du moyen âge n'a, pour ainsi dire, point laissé de trace dans son enceinte ; ses institutions ne s'y sont jamais implantées. Rome est demeurée, au milieu de cette grande enfance des peuples, pleine d'années, de maturité et d'expérience, supérieure à leurs faiblesses, étrangère à leurs ignorances, comme une mère au milieu de jeunes enfants, mais d'enfants sans cesse révoltés. Sa gloire a été de combattre plus encore que de gouverner, de plier sous elle ce siècle rebelle plutôt que de l'avoir paisiblement façonné à son image, d'en être la courageuse, patiente, laborieuse, et souvent contestée dominatrice, bien plutôt qu'une reine paisible et toujours obéie.

J'insiste sur ces caractères de la Papauté, parce que, ainsi que M. Lenormant l'a bien compris, l'Église et la Papauté sont le seul centre possible de l'histoire européenne. Si l'on ne se place sur cette hauteur, tout est confusion, luttes, antipathie, obscurités, nationalités qui se choquent, races qui se combattent, empires qui se détruisent; il n'y a que des peuples sans lien commun ; il n'y a plus d'Europe. Mais dans l'action du Saint-Siége, nous saisissons leur point central, le nœud de leur unité : les peuples ne sont plus à part; ils forment cet ensemble que nos pères appelaient la chrétienté, que les modernes appellent l'Europe. La Papauté continuant et spiritualisant l'Empire romain, a fait que les nations européennes n'ont pas été, comme celles de l'Asie, simplement juxtaposées, se dominant tour à tour, sans que l'unité sorte de ces infinies révolutions, sans que les contacts accidentels produits par ces luttes deviennent jamais permanents; mais au contraire, elles ont eu une marche

commune à travers les siècles, une civilisation commune à certains égards, à certains moments une politique commune, et pouvant avoir une histoire commune.

M. Lenormant commence donc et avec raison son livre par marquer la place et tracer les caractères de la Papauté. Il la prend à ce moment que nous indiquions tout à l'heure, auquel son action sociale ou plutôt politique commence, où l'Empire romain qui s'écroule lui laisse la tutelle et la responsabilité de l'ordre temporel, où saint Léon, s'avançant à la rencontre d'Attila, donne à l'Eglise tout entière l'exemple de cette salutaire et courageuse intervention entre la société vaincue et les barbares victorieux. Il signale les grandes phases de cette situation, l'union et l'adoption par l'Eglise et la Papauté de la race Franque pour en faire la race régénératrice du monde désolé, saint Benoît et le grand renouvellement de l'esprit monastique, Justinien et la renaissance momentanée de la puissance impériale en Italie, saint Grégoire le Grand et le commencement de ces missions pontificales parties de Rome ou inspirées d'elle, qui par l'accession des peuples du nord ont complété l'Europe chrétienne.

Puis vint le mahométisme. Nulle portion dans le livre de M. Lenormant n'est plus digne d'étude et d'intérêt que l'appréciation de la prédication et de la conquête musulmane. Le monde mahométan est bien près de nous, et plus que jamais maintenant nous y touchons par des points divers. Cependant nous le connaissons bien peu ; il ne manque tout-à-fait au milieu de nous, ni de partisans ni d'admirateurs, qui eux-mêmes le connaissent mal. Je me rappelle encore, lorsque je lus pour la première fois les leçons de M. Lenormant sur ce pays, la révélation qui se fit dans mon esprit, et avec quelle satisfaction et quel intérêt je compris enfin les causes de cette grande révolution asiatique, jusque-là si incompréhensible pour moi. Cette religion si absurde et si grossière, qui a pourtant régné des frontières de la Chine aux Pyrénées et qui tient encore des millions d'hommes sous sa loi, n'est en réalité que du déisme. C'est une école philosophique peu élevée, mais très-

nette dans ses conceptions, qui ne demande à la raison aucun sacrifice ni aucun effort, et qui la séduit par un genre de déception à laquelle en général elle résiste peu, l'apparence d'une extrême simplicité et d'une extrême unité. L'homme a l'intelligence paresseuse, et voilà pourquoi il aime les idées simples; tandis qu'il a les passions diverses, actives, exigeantes à l'infini, et voilà pourquoi il cherche dans la vie tout autre chose que la simplicité et l'unité. Mais je veux laisser entière pour la curiosité et l'instruction du lecteur cette étude sur le mahométisme que je ne saurais trop recommander à son attention.

L'étude des temps carlovingiens forme, dans la marche suivie par M. Lenormant, comme une troisième journée. La race de Pépin d'Héristal semble avoir été suscitée pour préserver l'Europe de l'invasion sarrasine. Charles Martel a vaincu le mahométisme à Poitiers au moment où la conquête des Gaules allait le rendre irrésistible. Charlemagne est allé le combattre en Espagne. De là l'admiration et la reconnaissance de la chrétienté, l'amitié du Saint-Siége, la grandeur de la race carlovingienne. Mais elle a défailli rapidement et sa défaillance a amené pour l'Europe chrétienne une situation plus désastreuse peut-être que celle du ve siècle. On ne pense pas assez qu'une nouvelle invasion de barbares, tout aussi menaçante que la première, a accompagné la chute de l'Empire de Charlemagne de même que la chute de l'Empire des Césars; que l'invasion mahométane, quoique repoussée à Poitiers, n'avait pourtant pas encore battu en retraite et désolait le midi de l'Europe; que Rome et la Papauté elle-même étaient souven sous le joug. On comprendrait mieux alors ce qu'on appelle les ténèbres du IXe siècle, dans lequel cependant M. Lenormant signale des traits de lumière et des traces de culture intellectuelle qui nous étonnent. On ne se scandaliserait pas tant de bien des défaillances, bien des égarements, bien des faiblesses dans l'Eglise, parfois même dans la Papauté. Cependant, malgré tant de douleurs et tant de causes d'affaiblissement, la vitalité de l'Eglise était toujours la même. On a beaucoup remarqué le travail de régénération que l'Eglise opéra après la conquête du

ve siècle ; on n'a pas assez remarqué celui qui se fit après les invasions du IXe siècle. L'Eglise eut à peu près à recommencer après les Normands et les Sarrasins le même travail qu'après les Goths et les Vandales. Elle eut pour la seconde fois des chrétientés à relever, des églises et des monastères à reconstruire, des peuples retombés dans le paganisme à évangéliser de nouveau, des déserts à défricher, des villes ruinées à rétablir ou à remplacer, des bibliothèques détruites à renouveler, des sciences éteintes à retrouver débris par débris. Le cours de M. Lenormant ne s'est malheureusement pas assez prolongé pour signaler ce travail ; il s'est arrêté au milieu des plus douloureuses épreuves que fit subir à l'Europe la décadence carlovingienne.

Chacun sait quelle cause a suspendu ce cours. M. Lenormant en a conservé dans son livre une trace qui a peut-être le tort de trop assimiler le lecteur à l'auditeur et de lui faire trouver au milieu d'une lecture paisible, au milieu, je ne dirai pas d'une leçon, mais d'un chapitre d'histoire, le procès-verbal d'une émeute. Il n'était pas inutile cependant qu'à huit ans de distance, on rappelât au public ce grossier égarement des passions irréligieuses et qu'on lui fît voir dans son ignoble nudité cette insurrection froide et calculée, contre la vérité et contre la science.

Il en est demeuré du moins un livre où le mérite de la science est incontestable, et où un mérite plus évident, est celui d'une certaine abondance de la pensée, d'une fécondité sérieuse, d'une multiplicité de vues, mais pas toutes sans doute originales et nouvelles (ce serait un défaut), mais qui appartiennent toutes à l'auteur ou par la pénétration qui les découvre, ou par la pleine intelligence qui se les approprie. Nulle part il n'y a moins de place pour les banalités, pour les lieux communs, pour la rhétorique, pour les idées acceptées de prime abord et réduites à l'état de phrase. C'est un livre plein. J'avais noté çà et là les passages qui m'avaient frappé comme des traits de lumière, que j'aimais à recueillir et à conserver comme une aumône faite à mon ignorance. Il me semblait utile dans ces pages de remettre en lumière une fois de plus quelques-unes

de ces idées. Je renonce à le faire, parce qu'il y en a trop et qu'il faudrait emprunter une ligne presque à chaque page de M. Lenormant.

C'est là le mérite de ce livre. Ce n'est pas, et ce ne pouvait être un livre d'histoire proprement dit. Le temps et l'espace manquaient. Le récit suivi et complet des événements doit être cherché ailleurs. Il faut le connaître ou le suivre à mesure. Le canevas de l'histoire, M. Lenormant le suppose connu, quelquefois même un peu trop. Selon moi, il est sobre à l'excès en fait de dates, qui sont cependant un si commode, quoique vulgaire, repère pour notre intelligence.

Son livre n'est pas non plus, et je lui en sais gré, un livre de philosophie historique. La philosophie de l'histoire n'a guère été jusqu'ici qu'un moyen ingénieux de parler histoire pendant cinq cents pages, sans prendre la peine d'en savoir un seul mot. Avec une douzaine de lieux communs, catholiques, protestants, philosophiques, libéraux, socialistes, communistes, quels qu'ils soient, et que l'on bat ensemble et qu'on délaie dans beaucoup de phrases, qu'on saupoudre d'une centaine de noms propres empruntés au premier Moréri venu, on fait un livre où l'histoire entière de l'humanité est résumée dans une synthèse puissante, et qui regarde dédaigneusement, du haut des sommités philosophiques où il se place, les pauvres livres de Bénédictins faits à coups de pioche, bourrés de dates, de citations, de notes, de discussions, de gloses. Qu'est-ce que l'homme qui, à la sueur de son front, épierre un petit coin du champ de la science, auprès de celui qui d'un seul coup d'œil le domine tout entier et le féconde par une seule de ses pensées? M. Lenormant ne donne pourtant pas, chacun s'en doute, dans cette science facile, contre laquelle, nous catholiques, nous devrions être en garde plus que personne, et à laquelle nous sommes sujets malheureusement autant que personne. M. Lenormant, au contraire, est sobre de phrases jusqu'à l'excès. Il n'y a pas dans son livre une ligne perdue. Peut-être même ne sait-il pas assez qu'il aut au lecteur quelques paroles inutiles pour faire passer

une parole utile. En ce siècle peu attentif, on ne lit pas comme M. Lenormant écrit. Le lecteur est un peu comme le juge qui sommeille ou qui est distrait à l'audience, devant lequel le verbiage de l'avocat a son utilité et les redites sont indispensables; comme il écoute une fois sur dix, il faut lui répéter les choses dix fois pour une.

Peut-être reprochera-t-on à M. Lenormant une alliance trop intime qu'il semble vouloir établir entre le christianisme et certaines idées, certaines formes politiques. Quels esprits ont pu se soustraire complétement à cette illusion qui fait d'une nécessité temporaire une vérité éternelle? Bossuet lui-même n'était-il pas dupe de son siècle, quand de la royauté absolue et quasi-divine de Louis XIV, il faisait, ou peu s'en faut, la forme nécessaire des sociétés humaines, et surtout des sociétés chrétiennes et civilisées? N'étaient-ils pas à leur tour dupes des influences du moment, tant de chrétiens qui identifiaient le christianisme, avant 1830 à la royauté de droit divin, après 1830 à la monarchie représentative, en 1848 à la république, à la république même démocratique, et pour quelques-uns sociale, plus tard à la dictature et à l'action illimitée du pouvoir? Ces illusions d'optique sont excusables; elles ont été cependant si fréquentes et si diverses pour nous, que nous pouvons commencer à en être désabusés. M. Lenormant a pu s'apercevoir combien est vaine, pour les convictions chrétiennes, la tutelle d'une profession de foi politique quelconque, si sincère et si généreuse qu'elle puisse être. Quand il a fait aux vulgaires tapageurs qui troublaient son cours l'honneur de leur croire des idées politiques, et qu'il a fait appel à une communauté d'idées entre eux et lui, comment a-t-il été répondu à son appel? Non, entre de tels hommes et un homme comme M. Lenormant, il n'y avait rien de commun; et il cherchait en vain, dans l'indulgente libéralité de son esprit, un terrain où sa pensée pût se rencontrer avec la leur. Et ce que je dis de lui, je le dis des chrétiens en général, de l'Eglise, du christianisme. L'abri d'une théorie politique, quelle qu'elle soit, lui est inutile, lui est même dangereux. Il accepte, à titre égal, tout ce que l'infinie

diversité des circonstances impose, en fait de gouvernements et d'institutions, à la versatilité des sociétés humaines. Cette neutralité du christianisme et de l'Église entre toutes les formes du pouvoir, se produisait déjà il y a 25 ans, comme une des pensées fondamentales du recueil dans lequel j'ai aujourd'hui l'honneur d'écrire ; et, dans mon esprit au moins, tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que la confirmer.

Mais ce qui subsiste après toutes ces crises, ce qui me semble un terrain plus solide et plus vrai, c'est, avec la foi et après la foi, la science et surtout la sincérité dans la science. Il y a dans la science, malgré ses incertitudes et ses ténèbres, un coin de la vérité éternelle et universelle ; tandis que dans la politique tout est temporaire, tout est local, tout est humain. Aussi, l'alliance de la foi, fragile avec la politique, peut-elle être durable avec la science. Pour ne parler ici que de la science historique, n'est-il pas désirable que l'exemple de M. Lenormant soit plus suivi chez les catholiques, et que la science sérieuse, la science précise, la science qui ne se paye pas seulement de mots et de lieux communs, prenne plus de place dans les préoccupations des chrétiens qui écrivent? Voilà bien trente ans que M. de Maistre a dit et que nous ne cessons de redire que l'histoire telle qu'elle a été écrite au XVIIIe siècle est une grande conspiration contre la vérité. Accepter cette parole, n'était-ce pas nous imposer la tâche de démasquer les conspirateurs? Qu'avons-nous fait pour cela? Quelles lumières nouvelles avons-nous portées dans l'histoire? Quels travaux vraiment sérieux avons-nous consacrés à cette grande œuvre de rectification que nous proclamons si nécessaire? Je ne nie pas qu'il n'y ait eu d'utiles travaux. Il y en a eu même de bien inconnus, quoique en même temps de bien méritoires, dissimulés à dessein par la science anti-chrétienne qui sait fort bien recommander les siens et les faire valoir, reconnaître ses adversaires et les déprécier, couverts en même temps d'un profond oubli par l'incurie et la légèreté superficielle des catholiques. N'a-t-il pas fallu et bien de la patience et bien du labeur, et l'union à un degré supé-

rieur d'une imagination pleine de poésie, et d'une érudition pleine de sagesse, pour que notre ami regretté, M. Ozanam, perçât à grande peine le voile sous lequel l'eût volontiers enseveli et l'indifférence de ses amis et la perspicacité de ses adversaires? Nous sommes à cet égard complices de ceux qui nous attaquent. Nous nous laissons entraîner à la phrase, au lieu commun, à la rhétorique, à la dispute. Nous en sommes restés aux habitudes des gouvernements de parole, préférant la polémique à l'étude et la déclamation à la science; c'est, en effet, beaucoup plus commode et beaucoup plus facile. Chacun de nous ici a sa part de tort et de responsabilité, comme écrivains quand nous nous mêlons d'écrire, comme lecteurs quand nous n'écrivons pas. Je veux au moins, dans l'humble sphère où ma parole peut atteindre, rendre justice et hommage aux écrivains comme M. Lenormant, qui n'ont pas, au milieu de cette indifférence des uns et de cette hostilité des autres, déserté la cause de la science sérieuse et de la science chrétienne.

FRANZ DE CHAMPAGNY.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE.

M. DE LA MENNAIS.

Suite [1].

II.

Cependant, avant que la doctrine de l'*Essai* eût été condamnée, M. de la Mennais avait élaboré un ouvrage dans lequel il la reproduisait sous une forme plus philosophique et avec de nouveaux développements. Il semblait qu'une telle œuvre inspirée par la pensée de défendre le christianisme, dût être abandonnée du moment où l'auteur, désertant sa foi religieuse, passait dans le camp de l'incrédulité ; il n'en fut rien, et quelques années après il la publia sous le titre d'*Esquisse d'une philosophie*.

Des changements sans doute avaient été faits, mais la thèse philosophique était restée la même, et ainsi se trouvait justifiée la sagacité souveraine de l'Eglise, qui avait dès l'abord su discerner que l'arme dont on se servait pour la défendre, étant empruntée à l'arsenal de l'erreur, ne pourrait que tourner contre elle.

Nous n'avons pas à exposer le système développé dans l'*Esquisse d'une philosophie*, puisqu'il n'est autre que celui de l'*Essai ;* nous nous arrêterons seulement à le considérer sous ce nouvel aspect,

[1] Voir le *Correspondant* du 25 février.

parce que le scepticisme et le panthéisme, qui en sont les deux caractères principaux, ressortent ici d'autant plus clairement qu'ils apparaissent dans leur nudité philosophique, et dégagés de tout appareil religieux.

D'abord, en ce qui est du scepticisme, l'auteur ne prend guère soin de le dissimuler. Voici en effet comment il s'exprime dans sa préface : « Il faut dans l'ouvrage que nous soumettons au public » distinguer deux choses : les bases générales et les détails qui » s'y rattachent par voie de déduction. Les *bases* ne sont pour nous » l'objet d'aucun doute; notre esprit y adhère avec une entière » conviction. Mais nous n'ignorons pas que *cette conviction, quelque » forte qu'elle soit, peut être erronée, et qu'elle ne prouve rien si elle » n'est sanctionnée par la raison commune.* »

Ainsi la conviction de l'auteur de l'*Esquisse* est provisoire et toute relative, elle ne deviendra définitive que lorsque la raison générale aura décidé; jusque là, elle n'est, et ne peut être qu'une probabilité, non une certitude.

Ce scepticisme se trouvait déjà dans l'*Essai sur l'indifférence* et nous l'y avons signalé; mais l'auteur avait alors sa foi religieuse, qui dans la pratique du moins, lui tenait lieu de toute autre certitude. Désormais, dans la théorie comme dans l'application, il ne lui reste que le doute. Le doute est son point de départ et ne doit pas manqner d'être, sous une forme ou sous une autre, son point d'arrivée, car le doute n'engendre et ne peut engendrer que le doute. Aussi, se rendant justice à lui-même, il n'entreprend pas d'enseigner, il se contente de proposer à la raison générale des hypothèses plus ou moins vraisemblables. Le problème de la destinée humaine est posé devant lui : il reconnaît que tous ceux qui l'ont précédé dans la carrière philosophique n'ont pu réussir à en rendre compte; il essaie à son tour une solution, mais il ne se fait pas illusion ; il ignore si elle est la véritable, et il attend pour le savoir que la raison générale ait prononcé.

On ne saurait assurément se montrer plus modeste, ni faire une plus complète abnégation de sa propre pensée ; mais de quel droit prend-on la parole lorsqu'on est si peu sûr de ce qui est vrai et de ce qui est faux ? Rien sans doute ne sied mieux au philosophe qu'un humble sentiment de soi-même ; plus que tout autre il a besoin de savoir combien sa raison est faible, impuissante, sujette à faillir. Cependant, s'il n'a pas par devers lui un ensemble de vérités aux-

quelles il adhère avec une conviction absolue et sans réserve, il doit s'abstenir, ou il n'est qu'un sophiste, un misérable jouteur intellectuel, qui s'escrime dans le monde des idées pour y faire briller son adresse, la force et la souplesse de ses mouvements. Il n'est point un ami de la vérité qui se propose de persuader et de convaincre.

M. de la Mennais se confine donc, dès l'abord, dans un irrémédiable scepticisme dont il ne pourra jamais sortir, parce que, niant la raison individuelle, il s'interdit par là tout moyen d'arriver jamais à une conviction propre et personnelle, la seule qui donne la certitude.

Mais pour qu'on ne croie pas que nous exagérons rien, écoutons-le formuler encore lui-même sa pensée dans les trois propositions suivantes : « 1° Quelle que soit la force avec laquelle une perception » interne entraîne l'acquiescement d'un individu isolé, il ne doit » pas regarder cet acquiescement, même *invincible*, comme le carac- » tère certain et définitif du vrai. 2° Lorsqu'il y a dissentiment entre » plusieurs individus, lorsque plusieurs esprits sont affectés diverse- » ment par la même idée, ou portent sur le même objet des juge- » ments opposés, on ne peut savoir certainement de quel côté est » la vérité ou l'erreur jusqu'à ce que l'on connaisse ce qui est con- » forme ou contraire à la raison commune, à la raison humaine en » général. 3° Lorsque la raison commune a prononcé, son assenti- » ment est pour l'homme le caractère définitif de la vérité[1]. »

Nous ne reprendrons pas une à une chacune de ces propositions, nous constatons seulement que le scepticisme le plus radical en découle à pleins bords. La conscience individuelle de l'homme n'existe plus, elle est ruinée dans son fonds, puisque l'adhésion même invincible qu'elle donne à une vérité ne peut lui suffire et qu'elle a besoin encore de l'assentiment de la raison générale, laquelle n'a aucun moyen de promulguer ses sentences d'une manière authentique et certaine.

Cependant nous ne pouvons laisser passer, sans le relever, le seul argument sur lequel s'appuie l'auteur pour avancer une si étrange théorie.

« Chaque homme, dit-il, ayant l'expérience que sa raison souvent » acquiesce et répugne à la même idée en des temps divers, et la

[1] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 13.

» même expérience lui apprenant que ce à quoi sa raison acquiesce, » la raison d'un autre homme peut y répugner simultanément, il en » résulte qu'il n'y a aucune règle à l'aide de laquelle on puisse rien » affirmer immuablement[1]. »

Ce langage a été celui du pyrrhonisme de tous les temps. Mais qui ne voit qu'en fait il est faux que l'esprit de l'homme soit si dénué de force et de consistance qu'il ne puisse demeurer fixé dans la vérité ou même dans l'erreur? Il est manifeste au contraire que la généralité des hommes vit sur un certain fonds d'idées vraies ou fausses, reçues à l'origine, que les circonstances, l'étude et l'examen peuvent modifier, mais dont les bases restent les mêmes; que par exception seulement quelques hommes passent, en ce qui concerne les points essentiels, du doute à l'affirmation, ou de l'affirmation au doute : phénomène qu'il faut attribuer à deux causes principales, ou à un état d'ignorance à l'égard de la vérité, ou à un acte de la volonté qui répugne à l'admettre.

Dans le premier cas, l'homme ne nie pas la vérité, il l'ignore; et il l'affirme ensuite parce qu'il vient à la connaître. Dans le second cas, il refuse d'adhérer à la vérité, parce que, la vérité étant supérieure à lui, il répugne à son orgueil de s'incliner devant elle; et c'est par une soumission de sa volonté qu'il passe du doute à l'affirmation. Ou bien s'il s'agit de celui qui, étant en possession de la vérité, la déserte et l'apostasie, c'est encore un acte de la volonté, une révolte de l'orgueil qui substitue le doute à l'affirmation. Nous disons le doute, car dans la réalité on n'arrive qu'au doute par rapport à la vérité; on ne la nie jamais absolument.

Ajoutons qu'il serait facile de montrer, ainsi que souvent on l'a fait, que l'erreur en soi n'est que la vérité altérée, amoindrie, et que ce qui lui donne une certaine consistance, c'est précisément la portion de vérité qui lui demeure inhérente. Rien de plus monstrueux et de plus rare en même temps que l'athéisme avoué; il est permis même de douter qu'il y ait jamais eu de véritables athées; mais en admettant qu'il s'en soit rencontré, qu'est-ce qu'un athée? sinon un homme qui confesse tout d'abord l'un des principaux attributs de Dieu : la toute-puissance, qu'il nomme nature ou hasard, et qui argumente même de cet attribut pour nier les deux autres : l'intelligence et la bonté, en les déclarant inconciliables avec le pre-

[1] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 9.

mier. Mais la toute-puissance demeure, et c'est elle qui donne à sa négation une apparence de vie.

Il en est ainsi des fausses religions, elles ne vivent et ne durent, elles n'inspirent parfois de généreux dévouements que par la vertu des vérités qu'elles ont conservées. Pourquoi l'Arabe donne-t-il sa vie pour la religion de Mahomet? Parce que cette religion lui enseigne à croire en Dieu et en l'immortalité de son âme.

Ainsi le fait des contradictions qui ont cours dans le monde par rapport à la vérité ne prouve qu'une chose, à savoir : que l'homme étant un être fini et libre, peut ou ne pas voir la vérité, parce que son intelligence n'a pas été mise en contact avec elle, ou la repousser lorsqu'il la voit, parce que sa volonté y répugne.

Enfin, il est d'expérience que dans le plus grand nombre des cas, lorsque l'homme est en possession de la vérité, il y demeure invinciblement attaché, et que si parfois il s'en écarte et arrive même à la révoquer en doute, ce résultat n'est pas amené par une méprise de son intelligence, mais par une aberration de sa volonté qui, étant libre de rester dans le vrai, préfère le faux, parce que son orgueil et son égoïsme trouvent mieux à s'y satisfaire.

Nous n'insistons pas davantage sur ce point, nous voulions montrer seulement que M. de la Mennais a placé son point de départ dans le scepticisme, les textes que nous avons cités le prouvent assez. Il nous reste à faire voir qu'il arrive pour conclusion dernière au panthéisme ; ce qui ne doit pas étonner, car le panthéisme, doctrine vague, nébuleuse, mal définie, n'est qu'une des formes du scepticisme.

On se rappelle que, dans l'*Essai sur l'indifférence*, le principe de la connaissance est dans la raison générale, mais en même temps que comme cette raison trouve son expression la plus haute et la plus complète dans la religion catholique, il en résulte que dans la réalité le principe de la connaissance est en Dieu, auteur de la religion. Il en est ainsi également dans l'*Esquisse d'une philosophie;* M. de la Mennais n'est plus catholique, mais il est toujours, ou du moins il se dit toujours religieux et théiste ; en conséquence, c'est encore dans la religion, c'est-à-dire en Dieu, qu'il place le principe de la connaissance. Par suite, c'est encore par la foi en la parole de Dieu qu'il suppose que l'homme arrive à la connaissance.

L'homme débute par la foi ; il croit à l'infini et au fini : d'abord à l'infini, car ce n'est que parce qu'il croit à l'infini qu'il croit ensuite

au fini : telle est donc la proposition fondamentale de l'auteur de l'*Esquisse*, comme elle était celle de l'auteur de l'*Essai*.

Or, il est évident que, lorsqu'on pose ainsi la question, on confond les termes d'abord, et ensuite les idées, ce qui est le propre du panthéisme.

Qu'est-ce que la foi? Une adhésion donnée au témoignage d'autrui ; pour qu'il y ait un acte de foi, il faut qu'il y ait deux êtres mis en rapport, l'un qui affirme, l'autre qui adhère à l'affirmation ; s'il n'y a qu'un être au lieu de deux, il n'est pas d'acte de foi possible.

Sentir, penser, juger, c'est bien, si l'on veut, croire au témoignage de ses sens, de sa raison, de sa conscience, mais ce n'est pas un acte de foi, à entendre du moins les mots dans le sens que l'usage a consacré. C'est pourquoi on distingue l'acte de foi des actes de sensation, de sentiment et de raison. Lorsque nous sommes exposés au feu, nous disons que nous sentons la chaleur et non pas que nous croyons en la chaleur ; lorsque nous éprouvons de la satisfaction ou de la souffrance morale, nous disons que nous sommes joyeux ou tristes, non que nous avons foi en la tristesse, ou en la joie. Lorsque nous appliquons notre esprit à l'étude d'une idée quelconque, nous disons que nous pensons, non que nous avons foi en notre pensée. Si, au contraire, on vient nous annoncer avec une autorité qui détermine la conviction que tel fait s'est accompli, nous disons que nous y avons foi, car ce n'est ni notre sensation, ni notre sentiment, ni notre raison, mais le témoignage d'autrui seul qui nous a révélé l'existence de ce fait.

Ainsi il y a deux sortes de notions : les unes qui nous viennent soit de la sensation, soit du sentiment, soit de la raison ; les autres, de la foi au témoignage. Les premières sont intérieures, les secondes extérieures à nous.

Ceci étant posé, comment percevons-nous les notions du fini et de l'infini ? Est-ce la raison ou la foi qui nous les donne ? Si elles nous viennent du dehors, nous les devons à la foi, puisque la foi est une adhésion au témoignage extérieur. Nous les devons, au contraire, à la raison, si nous les trouvons en nous-mêmes, puisque la raison est le lieu où sont déposées toutes les notions premières qui constituent notre être intellectuel.

Or, manifestement c'est en nous-mêmes que nous découvrons ces deux notions du fini et de l'infini, car sans elles notre être intellec-

tuel ne serait pas, et si nous ne commencions par les affirmer, toute affirmation ultérieure deviendrait impossible. Cependant M. de la Mennais attribue l'affirmation que nous faisons de ces deux vérités à un acte de foi, et pourquoi? Parce qu'il suppose que ce n'est point notre raison, mais la raison infinie qui nous les révèle, et dès lors il est amené à conclure qu'en les affirmant nous ne faisons qu'adhérer au témoignage de l'infini.

Mais, disons-nous, raisonner ainsi, c'est confondre les termes et les idées. C'est confondre les termes : car comme on n'a plus aucun signe certain à l'aide duquel il soit possible de discerner les idées qui viennent du dedans, de celles qui viennent du dehors, il s'ensuit qu'on doit les considérer toutes comme des notions de foi, et dès lors croire et raisonner ne sont plus que des mots différents exprimant une même signification; et faire un syllogisme, c'est encore faire un acte de foi, puisque c'est adhérer au témoignage de notre raison qui constate un rapport entre deux idées. On voit que c'est tout un nouveau langage qu'il s'agit de substituer à l'ancien.

On confond les idées par là même qu'on confond les termes; car, si on ne distingue pas ce qui vient de la foi de ce qui vient de la raison, tout l'ordre de la connaissance est renversé; ou plutôt il n'y a plus qu'un seul ordre de connaissance, celui de la foi à l'infini; la raison de l'homme, c'est-à-dire le fini disparaît, et on entre ainsi à pleines voiles dans le panthéisme.

Mais ce caractère tout panthéistique du système va ressortir plus clairement encore de la théorie de la substance et de celle de la création, telles que l'auteur les déduit. Considérons d'abord ce qu'il dit par rapport à la substance.

L'infini est l'être par essence, ou plutôt il est le seul être, la seule substance, car être et substance, l'auteur prend soin de le remarquer, ne sont qu'une seule et même chose.

Le fini *n'est pas un être* à proprement parler, il n'est que la limitation de l'être, de la substance de l'infini auquel il n'ajoute ni ne retranche rien.

Mais en même temps qu'il est un par son indivisible essence, l'infini est multiple par les propriétés qui le spécifient, la puissance, l'intelligence et l'amour que représentent trois personnes distinctes, le Père, le Fils et l'Esprit [1].

[1] Dans l'*Esquisse*, M. de la Mennais croit encore au dogme de la Trinité dont il donne à son point de vue la démonstration philosophique.

L'infini, étant le seul être, est et doit être le principe unique de la connaissance. Toute science sort de lui et toute science retourne à lui. C'est pourquoi quiconque cherche à se rendre compte de la production des phénomènes de quelque nature qu'ils soient, à concevoir le pourquoi et le comment de leur existence, cherche Dieu, philosophe sur Dieu.

« La notion sur laquelle l'esprit se le représente (Dieu), constitue » l'état fondamental de l'intelligence humaine et influe dès lors sur » l'homme tout entier; de là l'importance des religions, qui ne sont » en réalité dans leur essence que la manifestation de cet état fonda- » mental; et voilà pourquoi tout dérive d'elles originairement, insti- » tutions publiques, lois morales et sociales, philosophie, arts. » Lorsque avec le temps elles se modifient, il n'est rien qui de » proche en proche ne se modifie comme elles et dans le même » sens qu'elles. Chaque peuple n'est que ce qu'elles le font. Elles » marquent par leurs phases successives les progrès de l'humanité. » Car la religion, ce n'est ni un ensemble de cérémonies et de rites, » ni l'organisation d'un corps sacerdotal, mais une conception pre- » mière de Dieu, devenue avec ses conséquences immédiates l'objet » d'une croyance commune; et ainsi, peu importe sous ce rapport » qu'on en rejette le nom, la chose reste toujours, le fonds subsiste » impérissable. Tant que la pensée vit, elle se meut dans le cercle » que trace autour d'elle cette conception première, quelle qu'elle » soit, elle y ramène tout, elle en déduit tout. Les invincibles lois » de la logique rattachent à cette idée-mère toutes les autres idées » explicitement ou implicitement, et cela est visible surtout dans le » caractère général soit de la société, soit de la science, à chaque » époque déterminée [1]. »

Sans nous arrêter à relever ce qu'il y a d'absolument faux dans plusieurs de ces assertions, contentons-nous de signaler le caractère général de l'exposé qu'on vient de lire.

Dieu n'est pas seulement l'être des êtres, la substance des substances, il est le seul être, la seule substance qui existe dans le monde; la religion est la conception première de Dieu, elle est Dieu lui-même se manifestant; par conséquent, c'est d'elle que tout dérive : l'être, la science, la philosophie, l'art, la société, en un mot tout ce qui est : car Dieu, l'infini, embrasse et absorbe tout dans son indivisible unité.

[1] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 96.

Assurément une telle théorie n'est autre que la théorie même du panthéisme : unité d'être, unité de substance, unité de connaissance; il est bien clair qu'il ne pourra jamais sortir d'une unité si absolue que des modifications, de purs changements de forme.

Cependant M. de la Mennais se défend à l'avance de toute accusation de panthéisme qu'on pourrait porter contre lui. « Le pan-» théisme, dit-il, système monstrueux, destructif de toute croyance » comme de tout devoir, et qui néanmoins renaissant d'époque en » époque, et reproduit de nos jours sous différentes formes, semble » avoir de profondes racines dans l'esprit humain. »

Mais cette dénégation prouve seulement qu'il ne se rendait pas bien compte de la portée réelle de sa théorie : ce qui ne surprend pas, lorsqu'on sait qu'il n'était nullement fixé sur la vraie définition de la substance, point qu'il considérait cependant avec raison comme essentiel et fondamental.

Voici, en effet, comment il définit d'abord la substance (t. I, p. 47 de l'*Esquisse*) : « Quoique rigoureusement un, l'être a néanmoins des » propriétés nécessaires comme lui, infinies comme lui, puisqu'elles » ne sont que lui-même, et distinctes entre elles; car ce sont les pro-» priétés qui déterminent l'être, qui le constituent ce qu'il est, et *l'ab-» sence de toutes propriétés n'est que l'absence totale de l'être.* » Et cependant plus loin (t. I, p. 110) on lit ce qui suit : « Nous entendons par » substance » (il a déclaré précédemment que pour éviter toute équivoque, il assimilait entièrement l'être à la substance), « nous enten-» dons par substance ce quelque chose de primitif et d'incompré-» hensible en soi que l'on conçoit comme le fonds nécessaire de tout » ce qui est et de tout ce qui peut être, *abstraction faite de toute » propriété*, qui le spécifie et le détermine de tout ce qui constitue » un être particulier, infini ou fini, accompli selon sa nature. »

Ainsi, selon la première version, l'être ou la substance n'existe qu'à la condition d'avoir des propriétés qui le déterminent, et selon la seconde, l'être ou la substance existe indépendamment de toute propriété; il est impossible de se contredire plus formellement, et comment être surpris dès lors que, traitant avec tant de légèreté un sujet si grave, il n'ait pas aperçu le panthéisme qui en sortait de toutes parts.

Cependant laquelle de ces deux définitions est la véritable ? Evidemment c'est la première, car il est manifeste que l'être ne peut se concevoir qu'avec des propriétés qui le déterminent, sinon il n'est

qu'une pure abstraction, sans réalité aucune. Mais M. de la Mennais, qui voulait conclure à l'unité de substance, avait besoin d'imaginer une substance existant, *abstraction faite de toute propriété*. Autrement s'il se fût tenu à la première définition à celle qui ne reconnaît de substance que là où il y a des propriétés qui la déterminent, il eût dû confesser qu'il y avait dans le monde non une seule, mais plusieurs substances.

Qu'est-ce, en effet, qui détermine l'être infini? Trois propriétés : la puissance, l'intelligence et l'amour. Et qu'est-ce qui détermine l'être fini? Également la puissance, l'intelligence et l'amour, ainsi que nous l'apprend la Genèse lorsqu'elle dit que le fini a été créé à l'image et ressemblance de l'infini.

Mais si les propriétés de l'infini et du fini sont de même nature, elles ne se trouvent pas au même degré chez l'un et chez l'autre; elles existent à un degré infini chez le premier, à un degré fini chez le second, et dès lors elles constituent deux substances différentes : une substance infinie et une substance finie.

Ainsi, à ne prendre que la première de ces propriétés, la puissance qu'est-elle? sinon l'attribut en vertu duquel l'être est en possession de sa personnalité, s'appartient en propre à lui-même, se distingue essentiellement de tout ce qui n'est pas lui; et comment le même être pourrait-il être en possession de sa personnalité à deux degrés différents, être maître de lui-même simultanément à un degré infini et à un degré fini? Évidemment cela ne se peut, et il faut reconnaître que les propriétés des êtres étant ce qui les détermine, ce qui constitue leur substance, du moment où les propriétés diffèrent, les substances diffèrent aussi.

Ainsi, la théorie de la substance telle que M. de la Mennais la produit est toute panthéiste. Nous allons voir que sa théorie de la création a le même caractère.

La création est la pierre de touche de toute doctrine à l'endroit du panthéisme; car création et panthéisme sont deux idées qui s'excluent.

L'idée de création est manifestement au-dessus de la raison humaine; aussi celle-ci ne peut la comprendre, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner. Comprendre une vérité, en avoir la pleine et entière intelligence, c'est la saisir dans son principe et dans toutes ses relations. En ce sens l'esprit de l'homme ne peut rien comprendre, puisque le principe de tout lui échappe.

Le principe, bien qu'on ne le comprenne pas, est admis, soit parce que l'on en découvre en soi-même l'existence, et que l'on constate qu'il est une des lois constitutives de l'intelligence humaine, soit en vertu d'un acte de foi à une autorité supérieure qui nous le révèle.

Comprendre, à parler absolument, dépasse donc les forces de la nature intellectuelle de l'homme; mais dans le langage vulgaire ce mot a une signification plus restreinte, et on dit que l'on comprend une vérité lorsque, ayant admis préalablement le principe d'où elle sort, on saisit la loi du rapport qui la relie à ce principe. Dans ce sens, non-seulement il est donné à l'homme de comprendre, mais comprendre est le devoir et le besoin le plus impérieux de sa nature.

De là il suit qu'il y a deux ordres de vérités : des vérités premières et des vérités secondes.

Les vérités premières ne peuvent être comprises, mais on les admet de quelque côté qu'elles viennent, lorsqu'elles sont suffisamment constatées.

Les vérités secondes, au contraire, ne sont admises qu'autant qu'on les comprend, c'est-à-dire qu'on saisit la loi du rapport qui les relie au principe d'où elles sortent.

Ainsi, dans l'ordre physique, le principe et les propriétés essentielles de la matière sont des vérités premières qu'il faut admettre sans les comprendre; mais les phénomènes qui en découlent ne peuvent être placés au nombre des lois physiques, que si on aperçoit clairement la relation qu'ils ont avec leur principe.

De même, dans l'ordre spirituel, le principe et les attributs de l'être en général et de tous les êtres particuliers sont des vérités premières qui à ce titre doivent être admises, bien qu'on ne les comprenne pas; mais les phénomènes qui en découlent ne peuvent être considérés comme des lois du monde moral qu'autant qu'on saisit leur relation avec le principe.

Ajoutons que les vérités secondes sont le principal et presque le seul champ d'étude sur lequel puisse travailler l'esprit humain, et que le sol de ce champ est bien loin encore d'être épuisé.

Ceci étant observé, qu'est-ce que la création? Est-ce une vérité première? Est-ce une vérité seconde? La création est l'acte par lequel Dieu donne l'être à qui ne l'avait pas, fait quelque chose de rien; la création, en un mot, est un acte de la toute-puissance divine. Or, Dieu et ses attributs sont évidemment des vérités premières :

par conséquent il ne peut s'agir de comprendre la création, mais seulement de rechercher, d'une part, si elle est un fait suffisamment constaté; de l'autre, si elle donne une solution satisfaisante du problème de la destinée humaine.

L'homme trouve en lui-même deux notions, celle du fini et celle de l'infini; il les distingue essentiellement, et ne peut les confondre, puisqu'il ne les conçoit qu'en les opposant sans cesse l'une et l'autre. Il a conscience que le fini c'est lui-même, car sa puissance propre est bornée de toutes parts. Il a conscience également que l'infini est quelque chose d'extérieur à lui et qui le domine en tout et pour tout.

L'homme donc a ces deux notions du fini et de l'infini, il les affirme parce qu'il constate leur existence, mais il ne les comprend pas dans leur essence, et, par là même, lorsqu'il essaie de déterminer le premier de tous les rapports qui les relient l'un à l'autre, sa raison hésite et chancelle; elle voit bien que ce rapport doit exister, mais elle ne parvient pas à en saisir la loi.

Si, sortant de lui-même, l'homme interroge les êtres qui l'entourent, il ne reçoit que des réponses contradictoires. Ceux-ci lui disent : le fini n'est qu'une émanation de l'infini qui ne prend passagèrement une forme purement phénoménale que pour se donner en spectacle à lui-même, et retourner bientôt dans son absorbante unité.

Ceux-là lui exposent que le fini et l'infini ne sont que deux antithèses qui se posent incessamment l'une en face de l'autre, sans pouvoir jamais s'accorder; deux principes, l'esprit et la matière, de nature diverse sans doute, mais également infinis, dont l'antagonisme sera éternel comme eux.

D'autres enfin, et ces derniers s'appuient sur la parole même de Dieu, lui enseignent que le fini est une création de l'infini, qui par la vertu de sa toute-puissance a produit de rien l'esprit et la matière.

La première solution, celle qui suppose que le fini n'est qu'une émanation de l'infini, est contradictoire, à peine saisissable; elle a le caractère vague et indécis du mysticisme oriental dont elle est fille, de plus elle ne résout pas la question.

Nous disons qu'il est impossible de concevoir nettement ce que c'est qu'une émanation de l'infini et qu'il y a même contradiction dans les termes. En effet, l'infini est de sa nature essentiellement un, immuable, parfait en tous ses attributs; or, cette modification

de lui-même que l'on suppose ne peut être qu'une imperfection, car la nécessité où il est, pour se connaître, pour prendre conscience de lui-même, de se manifester sous une forme finie, de produire des apparences d'êtres qui ignorent ce qu'ils sont, d'où ils viennent, où ils vont, est inconciliable avec la notion de l'être parfait. Au fond ce n'est autre chose que l'assimilation de Dieu à la nature physique, laquelle ne procède que par voie d'émanation. Le gland émane du chêne et le chêne du gland, et ainsi de tout ce qui est matière.

Aussi, dans la réalité, la notion métaphysique du Dieu-nature des panthéistes est la même que celle du Hasard-nature des athées ; les panthéistes imaginent, les athées analysent : c'est une différence de tempérament, non de raison ni de principe ; et ce qui le prouve, c'est que les conséquences auxquelles ils arrivent sont les mêmes. Les uns et les autres éludent le problème au lieu de le résoudre. Ils ne concilient pas les deux termes du fini et de l'infini, ils les confondent. Les panthéistes nomment, il est vrai, infinie la substance unique qu'ils reconnaissent, mais qu'importe ! puisque cette substance infinie a les mêmes propriétés que la substance finie des athées. De plus, comme ces derniers, en niant la personnalité de l'être, les panthéistes détruisent toute moralité et jusqu'à la distinction du bien et du mal, qui ne sont plus que des phénomènes identiques quant au fond, divers seulement quant à la forme.

Ainsi la raison, la conscience, le sens moral repoussent également l'hypothèse du panthéisme.

La seconde solution qui suppose deux infinis, l'infini du bien et l'infini du mal, est évidemment contradictoire, puisque deux infinis coexistant simultanément ne se peuvent concevoir.

Reste la solution que Dieu lui-même a pris soin de nous révéler, en nous apprenant dans la Genèse qu'il avait fait l'homme et le monde de rien. En soi faire quelque chose de rien est une proposition dont l'énoncé est parfaitement intelligible et qui ne renferme aucune contradiction, bien que la raison d'ailleurs ne puisse la comprendre dans son essence.

La raison humaine ne comprend pas la création, d'abord parce que l'homme n'a pas le pouvoir de produire l'être, mais seulement celui de le modifier ; ensuite parce que pour faire quelque chose de rien, il semble qu'il faille spéculer sur le néant, ce qui est impossible même à Dieu.

Mais, en premier lieu, de ce que la raison humaine ne peut

comprendre comment il est possible de produire l'être, il n'est permis de rien induire, sinon que l'homme est un être fini qui ne comprend que ce que sa nature a la puissance de faire et non au-delà. En outre si, lorsqu'il concentre ses regards sur le monde de la matière, il n'y aperçoit, en effet, que des transformations ; quand il se tourne du côté du monde des intelligences, il y découvre un tout autre spectacle, et il reconnaît tout d'abord que sa propre intelligence n'a pas toujours existé, que peu d'années même le séparent du jour où elle a commencé d'être, et qu'à moins de supposer qu'elle aussi est, comme son corps, le produit de la fécondation de la chair et du sang, il lui faut admettre qu'elle a été créée, c'est-à-dire qu'elle a passé du non-être à l'être.

En second lieu, quant à ce qui est de spéculer sur ce qui n'est pas, il est vrai que cela ne se peut, puisque penser à rien équivaut à ne point penser ; mais avant l'être, il y a l'idée de l'être et c'est sur l'idée de l'être que Dieu a éternellement spéculé ! L'idée, sans doute, suppose l'être, mais l'être possible, non l'être réalisé. Dieu a su de toute éternité qu'il voudrait et pourrait créer tous les êtres qui ont été, sont et seront ; en d'autres termes, les idées de tous les êtres possibles préexistent au sein de son intelligence infinie, mais il ne les réalise que quand et comment il lui plaît.

Ainsi la donnée métaphysique de la création ne répugne en aucune sorte; de plus elle donne de Dieu et de l'homme, du rapport de l'infini avec le fini, la plus juste et la plus haute notion qui se puisse concevoir : Dieu, de toute éternité, se complaisait en lui-même, trouvait en ses perfections infinies son bonheur et sa fin ; cependant de toute éternité aussi il concevait l'idée de créer, et de créer des êtres à son image et à sa ressemblance, c'est-à-dire doués comme lui d'intelligence et de volonté, ayant dès lors une existence propre et substantielle. Du jour donc, quel qu'en ait été le moment, où la pensée divine a été réalisée, il y a eu en présence de la substance infinie, non pas à côté mais au-dessous d'elle et relevant à jamais de sa souveraine juridiction, d'autres substances qui, ayant été mises par elle en possession de l'être, ne peuvent plus en être dépouillées, et en ont même une si libre disposition que, si elles doivent le rapporter à celui de qui elles l'ont reçu, elles peuvent ne pas le faire, et souvent ne le font pas.

Ces substances ou ces êtres finis ne limitent et ne bornent en rien l'être infini, ils ne lui ajoutent et ne lui retranchent rien.

Ils ne lui ajoutent rien : car avant de les créer Dieu savait de science certaine qu'il le voudrait et le pourrait faire ; sa volonté et sa puissance demeurent donc après la création ce qu'elles étaient avant. Une œuvre n'ajoute quelque chose à l'ouvrier que parce qu'elle lui révèle une puissance qu'il n'était pas sûr de posséder avant de l'avoir accomplie. Il n'en est pas ainsi de Dieu, qui n'a pas besoin, pour connaître sa toute-puissance, de la mettre à l'épreuve.

Enfin, la liberté de l'être fini ne porte aucune atteinte à la liberté de l'être infini, car elle ne peut rien que ce que celle-ci lui a permis de pouvoir.

L'être fini ne retranche rien non plus à l'être infini, car il ne lui prend aucune portion quelconque de sa substance, il est le produit libre de sa volonté, non une émanation de son être.

Cependant, si la création n'ajoute et ne retranche rien à Dieu, elle manifeste sa bonté et sa puissance infinie, et l'âme sent déborder en elle l'amour et l'admiration à la vue du spectacle qu'elle lui révèle : une intelligence qui crée une intelligence, distincte de la sienne, sans jamais se confondre avec elle; et chose plus merveilleuse encore ! une volonté libre qui crée une volonté libre sans rien perdre de sa puissance. Mystère profond, sans doute, mais mystère adorable devant lequel l'esprit de l'homme s'incline avec reconnaissance et bonheur, parce qu'en y découvrant la solution du problème de sa destinée, il y lit les titres de sa grandeur finie, en même temps que ceux de la grandeur infinie du Dieu qui l'a créé.

Entre les trois solutions du problème de l'origine du monde que nous venons d'exposer, il faut nécessairement faire un choix, car nulle autre hypothèse n'est possible. Cependant M. de la Mennais essaie d'en proposer une nouvelle, ou plutôt il tente de concilier la première avec la troisième, la théorie du panthéisme avec celle de la création ; mais on va voir qu'il y échoue entièrement. En apparence il repousse le panthéisme, parce qu'il sait combien il répugne à quiconque a souci de la moralité humaine ; mais dans la réalité il en reproduit et en accepte la formule, parce qu'il y est entraîné par la force même du principe d'unité absolue qu'il a posé.

Écoutons-le, en effet, nous exposer lui-même la théorie de la création telle qu'il la comprend. Après avoir rejeté l'hypothèse du panthéisme et du dualisme, il continue en ces termes : « Quelques autres (remarquons en passant que ce *quelques autres*, appliqué à l'universalité des fidèles du monde catholique, est assez étrange, mais

l'auteur est visiblement embarrassé toutes les fois qu'il parle du Christianisme; c'est ainsi qu'ailleurs il appelle les Pères de l'Église *les plus fortes têtes du Christianisme à son origine* : « Quel-
» ques autres, afin d'écarter le système panthéistique de l'émana-
» tion et le système non moins erroné suivant lequel Dieu aurait
» formé l'univers d'une substance différente de la sienne et coéter-
» nelle à la sienne, ont admis que la toute-puissance l'avait *créé de*
» *rien*. Ce qui peut signifier deux choses : que, par l'acte de la créa-
» tion, toute créature, en tant que créature, a passé du non-être à
» l'être, ou que Dieu, pour créer, tira du néant une substance nou-
» velle qui n'avait aucune sorte d'existence auparavant. Dire, selon
» le premier sens, que la toute-puissance a tiré du néant l'univers ou
» l'a créé de rien, c'est énoncer une vérité fondamentale et incontes-
» table. La même locution, selon le second sens, est fausse, en tant
» qu'elle fait intervenir dans la notion de la création un terme qui
» exclut toute réalité quelconque, ce qui fournit des armes dange-
» reuses pour combattre la création même, par l'impossibilité évi-
» dente que la puissance même infinie s'exerce sur ce qui n'est pas
» et ne peut être [1]. »

L'auteur de l'*Esquisse* joue ici sur les mots; il veut faire croire ou peut-être il essaie de se persuader à lui-même qu'il admet la création; mais, d'après la définition qu'il en donne, il est évident qu'il la rejette. Il suppose que le mot de *création* peut avoir deux sens, signifier : ou que la créature, en tant que créature, passe du non-être à l'être; ou que Dieu, pour créer, tire du néant une substance nouvelle.

Or, il admet le premier sens, selon lequel créer ne veut dire que transformer, puisque la créature, ayant déjà l'être, ne peut plus le recevoir, mais seulement le modifier; et il rejette le second sens, qui est le véritable, selon lequel créer signifie faire quelque chose de rien, sous prétexte de l'impossibilité évidente que la puissance même de l'infini s'exerce sur ce qui n'est pas et ne peut être; ce à quoi nous avons déjà répondu, en montrant que Dieu en créant ne spécule pas sur le néant, mais sur l'idée coéternelle à lui-même de l'être possible, non encore réalisé.

La création donc, telle que la définit M. de la Mennais, n'est autre chose qu'une information panthéistique, et s'il restait encore

[1] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 102.

quelque doute sur ce point, il disparaîtrait devant l'aveu suivant qui ne saurait être plus explicite : « En un mot, l'être, la substance sub-
» siste sous deux modes, l'un absolu et nécessaire, qui est Dieu;
» l'autre relatif et contingent, qui est la créature. D'où il suit que
» la nature de Dieu est essentiellement différente de celle de la
» créature, bien que *la créature ne soit radicalement que la sub-*
» *stance de Dieu* [1]. »

Ainsi, sous quelque aspect qu'on envisage le système philosophique de M. de la Mennais, qu'on le considère en lui-même ou dans les deux théories de la substance et de la création qu'il engendre, on en voit sortir également le panthéisme. Il ne pouvait en être autrement : ayant posé à l'origine le principe de l'unité de connaissance, M. de La Mennais devait nécessairement admettre l'unité de substance, ce qui entraîne avec soi la négation de la création; et quiconque fera ainsi, quiconque, quelle que soit d'ailleurs la nature de ses croyances, ne reconnaîtra qu'un seul principe de connaissance, soit la raison seule, soit la révélation seule, aboutira nécessairement aussi à l'unité de substance et à la négation de la création, c'est-à-dire au panthéisme, ou bien s'il y échappe, ce ne sera qu'en manquant par une heureuse inconséquence aux lois de la logique.

Tel est donc, pour résumer toute cette étude en quelques mots, le caractère essentiel de la philosophie contenue dans l'*Essai sur l'indifférence* comme dans l'*Esquisse* : son point de départ est le scepticisme, puisque, en niant la raison individuelle, elle ôte par là même à l'individu tout moyen d'arriver à une certitude quelconque. Son point d'arrivée est le panthéisme, puisque, ne reconnaissant qu'un seul moyen de connaissance, la foi à l'infini, à la parole de Dieu, elle conclut nécessairement à l'unité de substance, c'est-à-dire au panthéisme.

III.

Il nous resterait à considérer les doctrines politiques de M. de la Mennais; mais, outre que ce serait dépasser les bornes de ce travail, nous ne connaissons aucun ouvrage où il les ait formulées avec as-

[1] *Esquisse d'une philosophie*, t. I, p. 112.

sez d'étendue et de précision pour en bien saisir le caractère métaphysique. Nous préférons donc nous abstenir.

Toutefois, si nous ne pouvons juger la formule scientifique faute de la connaître assez, il est facile de nous assurer que ses opinions politiques n'ont pas subi une modification moins profonde que ses croyances religieuses.

On sait quels gages il a donné dans les derniers temps à la démocratie; or, voici ce qu'il en disait en 1825, dans un ouvrage intitulé : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil :*

« Chaque espèce de gouvernement a son caractère propre. Le ca-
» ractère de la démocratie est une mobilité continuelle; tout, sans
» cesse, y est en mouvement, tout y change avec une rapidité ef-
» frayante, au gré des passions et des opinions. Rien de stable dans
» les principes, dans les institutions, dans les lois; on n'y connaît la
» puissance du temps ni pour établir, ni pour détruire, ni pour
» modifier. Une force irrésistible pousse et agite les hommes..... Le
» pouvoir ne donne pas l'impulsion, il la reçoit. Je ne sais quoi
» d'indéfinissable emporte et le peuple et ses chefs. Il y a dans les
» esprits une certaine indocilité, dans les cœurs un certain mépris
» haineux et défiant pour l'autorité, qui fait qu'on lui cède et qu'on
» n'obéit pas. Censurer est le besoin de tous; c'est un soulagement
» pour l'orgueil, et aussi une vengeance.....

» L'égalité absolue, ou la destruction de toute hiérarchie sociale,
» ne laissant subsister d'autres distinctions que celles de la fortune,
» produit une cupidité extrême, une soif insatiable de l'or; car,
» quoi qu'on fasse, les hommes veulent s'élever, c'est-à-dire se clas-
» ser; et comme la richesse participe elle-même à la mobilité du
» gouvernement et de la société tout entière, elle devient corrup-
» trice au plus haut degré.....

» Dans le désordre universel, chacun cherche avec anxiété la
» place due à son mérite, à ses services, à ses besoins ou à ses con-
» voitises. De là des prétentions innombrables, des murmures, des
» plaintes, des haines passionnées, un fonds général d'aigreur et de
» mécontentement qui croît sans cesse. Pour le calmer, pour offrir
» au moins, en espérance, une pâture aux désirs qui dévorent le
» peuple, un but fixe et présent aux passions qui l'agitent; on le
» jette, selon les circonstances, dans la guerre ou dans le jeu.....

» La souveraineté absolue du peuple, telle même qu'elle est de-

» venue de doctrine publique en Angleterre, où cependant elle est » modifiée dans ses applications par la nature aristocratique du » gouvernement; la souveraineté du peuple, disons-nous, renferme » le principe de l'athéisme, puisqu'en vertu de cette souveraineté » le peuple, ou le Parlement qui le représente, a le droit de changer » et de modifier, quand il lui plaît et comme il lui plaît, la religion » du pays..... La raison, la loi, la justice n'est plus que ce que veut » le peuple ou le pouvoir qui représente le peuple : et c'est ce qu'ont » très-bien vu le protestant Jurieu et J.-J. Rousseau, qui admettent » l'un et l'autre formellement cette conséquence.

» Il suit de là manifestement que la démocratie, qu'on nous re- » présente comme le terme extrême de la liberté, n'est que le der- » nier excès du despotisme; car, quelque absolu qu'on le suppose, » le despotisme d'un seul a pourtant des limites : le despotisme de » tous n'en a point; et voilà pourquoi les démocraties finissent tou- » jours par un despote : après elles il n'est rien qui ne paraisse » tolérable au peuple.

» Chez un peuple ainsi constitué, la législation, soumise à mille » influences variables, représentera dans son ensemble les triomphes » successifs des opinions et des intérêts les plus opposés; à chaque » page on y lira les vicissitudes du pouvoir, les craintes et les es- » pérances des partis, les victoires des factions; l'administration » n'offrira qu'incohérence et caprice, un flux et reflux perpétuel de » mesures contradictoires et des déplacements sans fin.. ..

» Un mouvement prodigieux, sans aucun but connu, sans direc- » tion constante, agitera la société. Dans l'instabilité générale, cha- » cun sentant que tout lui échappe, que la famille même n'a plus de » garantie de durée, ne regardera que soi, ne pensera qu'à soi.....

» Cependant la raison s'affaiblira visiblement. On contemplera avec » surprise et comme quelque chose d'étrange les plus simples véri- » tés, et ce sera beaucoup si on les tolère; les esprits s'en iront » poursuivant au hasard, dans des routes diverses, les fantômes » qu'ils se seront faits. Les uns s'applaudiront de leur sagesse qui » n'admet rien que de *positif*, c'est-à-dire ce qui se voit, ce qui se » touche, ce qui se laisse manier avec la main; les autres se pas- » sionneront pour des rêves, et plaignant le genre humain de son » opiniâtre attachement à des idées qui ne durent après tout que » depuis six mille ans, voudront pour son bonheur le forcer à vivre » de leurs immortelles abstractions. Tous, quelles que soient leurs

» pensées, leurs opinions particulières, s'accorderont pour rejeter » l'unanime enseignement des siècles. Il sera convenu que rien de ce » qui fut ne peut plus être ; que le monde doit changer ; qu'il faut à » ses lumières présentes une nouvelle morale, une religion nouvelle, » un Dieu nouveau[1]. »

Lorsqu'il traçait en traits éloquents ce tableau si vrai de l'état de la société, M. de La Mennais ne savait pas qu'il deviendrait bientôt lui-même l'un des fauteurs les plus ardents de ce mouvement prodigieux, sans aucun but connu, où chacun ne regarde que soi, ne pense qu'à soi, et au sein duquel la raison visiblement affaiblie, cherche une nouvelle morale, une religion nouvelle, un Dieu nouveau.

Triste et mémorable exemple du juste châtiment que Dieu ne manque jamais d'infliger à l'orgueil en révolte contre lui. Pour n'avoir voulu croire qu'en elle-même, cette intelligence hautaine a été tout-à-coup frappée de vertige, le vide s'est fait autour d'elle, et de quelque côté qu'elle ait voulu dès lors porter ses pas, le champ de la connaissance ne lui a plus offert qu'un amas de débris, où elle a erré sombre et désespérée, sans pouvoir toucher à une erreur ou à une vérité qu'elle n'eût tour à tour exaltée et flétrie.

Rien assurément ne prouve mieux la justesse du principe que nous posions en commençant, à savoir : que si l'intelligence a la part principale dans la formation de la connaissance, la volonté aussi exerce sur son développement une influence considérable. Nous venons de voir, en effet, un métaphysicien, dont la supériorité intellectuelle ne saurait être contestée, faire sortir successivement de la même donnée philosophique des conclusions toutes contraires, la foi d'abord, l'incrédulité ensuite, et passer de la vérité à l'erreur sans rien changer aux lois de la connaissance, telles qu'il les avait formulées. L'aberration de la volonté peut seule expliquer un si étrange phénomène.

Aussi bien la nature des faits ne le montre que trop. Certes, on ne saurait supposer que, lorsqu'il écrivait l'*Essai sur l'indifférence*, M. de la Mennais simulait des sentiments qu'il n'avait pas ; mais si ses croyances religieuses alors étaient sincères, il faut bien reconnaître que la pensée même de l'œuvre qu'il avait entreprise, dénon-

[1] *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, p. 33 et suiv.

çait déjà une deviation de la volonté, plus encore peut-être qu'une méprise de l'intelligence.

Que se proposait-il en effet? Non pas seulement, il importe de le remarquer, de défendre le Christianisme, mais de le refaire, ou tout au moins de l'asseoir sur des fondements nouveaux; il s'inscrivait en faux contre tout le passé, et déclarait que jusqu'à lui nul encore n'avait su, ni comment, ni pourquoi il était chrétien, n'avait eu, en un mot, la véritable intelligence de sa foi.

Or, nous disons qu'il y avait dans cette pensée seule un orgueil coupable, une criminelle présomption qui devait tôt ou tard porter des fruits funestes, si elle n'était réprimée, et c'est parce qu'elle ne le fut pas, c'est parce qu'elle ne fit au contraire que croître et se développer que la perte s'en est suivie.

Peut-être l'auteur de l'*Essai* se fit-il d'abord illusion à lui-même; peut-être se prit-il à croire que ses intentions étaient pures, en se disant qu'après tout il combattait pour la cause de la vérité : mais quoi qu'il lui parût, l'égoïsme de la volonté n'en continuait pas moins à prévaloir.

En vain des voix graves, et ayant autorité, se faisaient entendre : il dédaignait leurs avis, il semblait même trouver, dans l'opposition qu'il rencontrait, un motif de plus de persévérer dans une doctrine qu'il avait faite sienne, dont il s'attribuait tout le mérite, et dont il entendait recueillir tout l'honneur.

Cependant, quand la volonté propre de l'homme vient à prédominer à ce point, que fait Dieu? Hélas! c'est l'auteur de l'*Essai* lui-même qui va nous le dire : « Dieu se retire, il délaisse cet insensé qui » comptait sur ses forces, il l'abandonne à son orgueil. Alors ar- » rivent ces chutes terribles qui étonnent et consternent; ces chutes » inattendues, effrayants exemples des jugements divins. Malheur à » qui s'appuie sur sa propre justice, la ruine l'attend[1]. »

V. DE CHALAMBERT.

[1] *Réflexions sur l'Imitation de Jésus-Christ*, par M. l'abbé de la Mennais, p. 247.

ESSAI

D'UNE PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

PAR LE BARON BARCHOU DE PENHOEN.

(QUATRIÈME ARTICLE[1]).

I. *La société.*

Faisant succéder aux rapports de Dieu, de l'homme et de l'univers ceux de l'homme avec son semblable, M. de Penhoën suit Aristote, le plus savant des guides de l'antiquité, celui qui saisit le mieux les rapports *naturels*, les rapports vraiment *humains* des choses; car il consulte *l'expérience*, cette Minerve des politiques. Platon, qui sculptait du fond de son idée toute une utopie sociale, la tirant de cette mine comme une statue d'un bloc de marbre, rattachait sa théorie à la constitution de Sparte; qu'était-ce que Lacédémone, sinon la plus grande des anomalies du monde antique? Au lieu donc de consulter le régime exceptionnel de Sparte, le Stagirite interroge Athènes, qui correspond davantage à la généralité des expériences de l'espèce humaine. S'adressant aux commencements agricoles des Dèmes de l'Attique, il en suit les développements, mais tourne résolûment le dos à la décomposition sociale de la cité de Minerve. Aussi longtemps que le Démos de la grande cité, que la commune d'Athènes jouissait d'une santé robuste, qu'elle formait un *peuple*, qu'elle ne composait pas une *foule*, un *ochlos* comme disaient les Grecs, aussi longtemps

[1] Voir le *Correspondant*, 5e livr. tom. XXXIII, 1re et 4e livr. tom. XXXIV.

qu'elle comptait par familles, qu'elle ne comptait pas par individus, aussi longtemps Aristote s'incline et lui rend hommage. M. de Penhoën a donc eu raison de préférer un juge *judicieux* à un poète *sublime*, de *marcher* avec l'un au lieu de *voler* avec l'autre. Rien de plus *pédestre* que les sages du XVIIIe siècle, dont il n'a pas suivi les traces : car certes on ne saurait méconnaître le terre-à-terre d'Helvétius. Quant à Rousseau, s'il a des aspirations plus orgueilleuses, elles ne l'élèvent guère au-dessus de Locke, champion d'un déisme qui est le diminutif de celui des Sociniens; mais quelque pédestres que fussent ces sages, il leur a pris envie de contrefaire l'enthousiasme de Platon. Applaudissant également aux institutions de Lycurgue, mais battant des mains dans les ténèbres, Helvétius a porté les Girondins dans ses flancs, Rousseau fut le père des Jacobins, deux écoles de politiques dont nous pouvons sonder les reins : le monde en sait quelque chose. Que M. de Penhoën soit donc le bienvenu pour avoir abordé le domaine de l'expérience et délaissé le chemin de la fantaisie !

2. *La famille.*

L'homme d'*avant* la famille se lève sur l'horizon du genre humain au berceau des siècles; ou dans un âge spécial, quand il réapparaît sous la figure d'un de ses descendants, mais à la tête d'une tribu isolée, et comme la cime d'un vieux peuple. Chaque individu, pris dans son isolement, est toujours, il est vrai, le principe d'une famille nouvelle ; mais l'individu, même de nos jours, n'est pas aussi isolé qu'il en a l'air. Il naît dans une famille *antérieure* à celle dont il va jeter les fondements; fils avant de devenir époux, enfant avant de devenir père, il est toujours *postérieur* à la famille. Que l'on essaye maintenant de reculer vers la nuit des âges, il n'est plus vrai alors, du moins il n'est plus vrai d'une vérité absolue, que l'homme soit isolé et absolument *individuel*, qu'il devienne, en se mariant, le vrai *chef* d'une nouvelle famille. Lui, et tous les enfants qui sortent de lui, ne sont plus alors que les rameaux d'un tronc puissant, que les branches de la *famille-mère*, qui est la famille des familles. Plus nous descendons le courant des âges, plus les familles tendent à s'isoler en devenant *individuelles;* plus nous ramons en sens opposé, moins elles s'individualisent. Quant aux époques intermédiaires, et sans se frac-

tionner complétement, elles se partagent en groupes, en *parentés* distinctes. Unies par les liens du sang, elles constituent des engagements sociaux d'une nature particulière. La forêt antique est mise à bas, les arbres qui la composent ne sont plus comme un seul arbre. Il y a des groupes isolés dans des contrées ouvertes et à la face riante; sanctuaires d'une race encore puissante par le nombre, mais fermés à l'abord de l'étranger, on ne saurait en troubler la paix sacrée, on ne saurait s'immiscer dans son culte domestique.

Telles sont les origines des peuples, si nous écartons cette végétation luxurieuse qui en cache la source. Le patriarche est une souche que l'on peut comparer à l'arbre des Banyans, qui ploie ses branches vers le sol où elles redeviennent racines; creusé par l'outrage des siècles, il donne asile à des générations nombreuses, reverdissant dans la ramification de toutes ses branches.

Un pareil état de choses a sa fin; les branches se détachent, en se transplantant elles cherchent un nouveau terrain pour y enfoncer de nouvelles racines. Plus d'une fois l'autorité du patriarche a été méconnue, la mousse des âges a recélé des fils ingrats, et la racine est sortie de terre, amenant la rupture de la fibre d'attache, du nerf de la chose commune. Meurtres, excommunications et bannissements ont déchiré le sein de plus d'une tragique famille; des races nouvelles, races orgueilleuses et humiliées, ont jailli de ces catastrophes, et plus d'une a porté le signe de Caïn gravé sur son front, en guise de stigmate éternel.

Toute une et indivisible que puisse être la famille, les *modes* de son existence ont constamment dépendu de la nature de ses occupations, de ses antécédents religieux, sociaux et politiques; ces *jalons* du parcours social seront enlevés de la route de nos recherches, quand nous aurons établi comment les diverses formes de l'existence antique ont trouvé leur solution dans la vie commune des corps de nation ou des grands États politiques, où les familles cessent de former à elles seules l'État même, soit dans sa totalité, soit dans sa partie, où elles ne figurent plus que d'une manière individuelle, composant le faisceau des citoyens d'un ordre public qui les abrite sous son toit tutélaire.

3 *De la vie des bois.*

Laissant les *sauvages* de côté (j'aurai occasion d'y revenir), j'en-

tre dans les bois, j'y marche à la rencontre de l'homme primitif, qui n'est pas nécessairement un sauvage, un mangeur de racines crûes, de l'espèce à quatre pattes, si familière aux philosophes du dernier siècle. Tous les grands peuples de l'antiquité ont passé par la vie des bois, si nous devons en croire la *Légende d'or* des temps mythiques de l'espèce humaine.

Nous ne connaissons pas l'homme des bois de la vieille Europe, s'il y a jamais existé. Voulons-nous juger de son séjour dans les forêts qui couvraient primitivement une partie de la terre? Il faut interroger les fables communes aux peuples de la race Aryenne et Indo-Européenne. Que l'on ne redoute donc pas les coups de pioche; en frappant juste, on finira par découvrir des ruisseaux cachés, qui viendront jaillir sous l'effort du mineur dévoué, pour grossir et alimenter le flot des découvertes utiles. Afin d'y parvenir, il s'agit de reconstruire, il est vrai, un tableau au moyen d'une mosaïque de fragments mutilés; il faut que la main devine les angles par lesquels ils se recomposent. Le regard qui trouve, ou le regard extérieur, et le regard qui a l'intuition de l'objet des recherches, celui du dedans, doivent combiner leurs rayons dans cette œuvre.

Loin de regarder exclusivement à ses pieds, loin de calculer uniquement la poussière, l'homme du principe des choses, l'homme qui se *sentait*, mais ne se connaissait pas encore, regardant au-dessus de soi mesurait les cieux, regardant autour de soi conquérait la terre; le sentiment et la pensée, l'observation et l'intuition se fécondaient chez lui sur la même tige; s'il n'avait pas de grandes lumières, il avait de grands instincts; il comprenait en devinant. Naïf et audacieux comme l'enfance, le génie embrassait le ciel et la terre, observant cette région mobile, la mer nuageuse qui les sépare; de là naissait instinctivement dans son esprit une antique théorie des trois mondes.

Les *grâces* divines semblaient couler d'en haut, quand les rayons du soleil brillaient dans les nuages; mais les *châtiments* divins ne se faisaient pas longtemps attendre; les cieux devenaient alors d'airain, et la terre offrait le sein d'une marâtre à son enfant épuisé de fatigue; des cataractes tombées des cieux précipitaient les espérances du malheureux dans l'abîme. Deux puissances semblaient se disputer l'empire des cieux et de la terre; lançant la foudre, le Dieu triomphait du démon, tandis que les hommes pieux l'assistaient de leurs prières; tumultueusement excitées, les passions d'une race d'hommes sauvages mêlaient leurs hurlements aux forfaits des ennemis de la création. L'homme s'amalgamait sur deux types distincts au grand spectacle des phénomènes de l'univers, durant le calme de la nature

comme dans l'état de ses agitations et de ses souffrances; deux races ennemies se trouvaient en présence au milieu des bois : les races pieuses, sectatrices des dieux; les races impies, satellites des démons.

Voilà ce que chantent les hymnes du Véda, voilà ce que reproduisent une foule de légendes épiques. De la vie des bois, ces conceptions se transmettaient aux établissements de la vie pastorale et de la vie agricole, avec des modifications et des développements conformes à un nouvel état des choses; mais il n'en fut plus ainsi, quand l'impression causée par les grands phénomènes du monde physique vint graduellement à s'affaiblir dans le cours des âges, que ce choc des dieux de la lumière et des ténèbres, des hommes pieux et des hommes impies, et le rapport de leur combat avec la prospérité et l'infortune des peuples n'eurent plus le même retentissement dans les âmes. Dorénavant on ne s'en servit plus que comme d'une magnifique hyperbole, célébrant sous cette figure la lutte des peuples ennemis, de leurs dieux, acharnés les uns à la conquête, les autres à la défense d'un territoire. A part ce thème *épique* des rois et des grands, les pontifes s'emparèrent de la même légende, mais dans un autre but; car elle leur servit de voile pour envelopper leurs primitives spéculations sur les origines des choses; thème *cosmogonique* d'abord et, plus tard, thème *moral* et même thème *philosophique* par excellence.

4. *De la famille des bois.*

L'*institution* de la famille date de la vie des bois chez les races Aryennes et Indo-Européennes, qui ont été civilisées et moralisées par cette institution même. Leurs voisines et leurs adversaires, les races sauvages, repoussaient cet établissement d'un foyer sacré; elles ne voyaient dans la femme que l'esclave de leurs désirs, lui refusant toute autorité sur ses enfants, sujets du père.

Tout ce que l'homme fait en ses origines, lui qui est l'image de Dieu, il le fait à sa propre image; l'être *idéal* qu'il porte en soi, son *Génie* propre (le *Genius*, l'*Inné* des Latins), il le possède en vertu de la *nature* de son esprit. Cherchant à réaliser cet idéal, en dehors de soi, dans une sphère supérieure à son sol natal, il croit y découvrir le prototype de la force et de la sagesse humaines, si c'est un dieu, de la passion et de la fureur humaines, si c'est un démon; il lui arrive ainsi de se *diviniser* et de se *démoniser* à son insu. Ses sentiments et

ses pensées ayant revêtu le corps d'une réalité sensible, il s'adresse à ces fantômes pour les adorer ou pour les maudire, et cela dans l'enceinte de la nature, Panthéon des dieux et Pandémonium des esprits néfastes.

L'homme des bois observait spécialement, comme nous l'avons dit, les vicissitudes de ce monde intermédiaire qui divise le ciel d'avec la terre, région mobile, pleine de la lutte des éléments, où le calme succédant à l'orage, le voile de la nuée se lève de dessus la paupière de la jeune Aurore. Fidèle compagne de l'homme intelligent et laborieux, la Nymphe qui préside aux deux crépuscules du soir et du matin se découvre la figure au réveil du jour, et s'enveloppe du voile de sa pudeur au moment de prendre le repos nocturne, lorsqu'elle partage la couche de l'homme fatigué de son labeur. C'est ainsi qne la déesse des crépuscules est devenue le double type de la jeune vierge, déjà active devant l'autel du foyer domestique au lever, de l'épouse décente qui couvre les feux de l'autel au coucher du soleil. Nymphe de la forêt, et présidant à la culture des arbres et des plantes, elle baigne des sueurs de la rosée nocturne la racine de ces arbres et de ces plantes. Si l'homme a l'*arbre* pour type et pour représentant dans l'énergie de sa croissance, la femme est symbolisée au moyen de la *source* qui le nourrit et qui l'élève. Couronné par les feux du soleil sur sa cime, plongeant ses racines jusqu'aux entrailles du globe, l'arbre participe, comme la créature humaine, des deux mondes à la fois, de celui auquel il aspire, de celui qui lui sert de fondement et d'appui.

Suivant le livre de la Genèse (I. 6, 7), Dieu fit une *étendue entre les eaux*, *séparant les eaux* d'avec les eaux ; les eaux qui sont *au-dessous* de l'étendue, d'avec celles qui sont *au-dessus* de l'étendue : étendue qui figure les cieux (*ibid.* 8), au-dessus desquels se trouve ainsi placé un réservoir, celui des eaux éthérées, des eaux suprêmes, qui sont les vrais et primitifs principes de la fécondation dans l'ordre de la nature; descendues de l'empyrée, elles se mêlent aux rayons solaires et la terre se trouve médiatement fécondée: placée en dessous de la région nuageuse, elle est doublement séparée des eaux d'en haut, et par l'atmosphère, et par les cieux. Nous retrouvons cette conception chez les races Aryennes, pour lesquelles l'*Ambhas* forme les eaux éthérées au-dessus des cieux, les *Apah* correspondant aux eaux de la nuée qui s'écoulent sur la terre ; l'Ambhas et les Apah sont représentés par deux sortes de Nymphes, dont les unes appartiennent à la sphère éthérée constamment sereine, les autres à la sphère nuageuse souvent troublée. Types de la *femme*, en ses deux rayonnements et en ses deux sphères, elles sont calmes et pures dans l'éclat d'une immortelle

beauté, comme l'*Eos* des Grecs, l'*Ouchâ* ou la *Soûryâ* des Indiens dans la région de la suprême aurore ; passionnées, mobiles et inconstantes comme la *Dryade,* ou comme l'*Apsarâ* fugitive, nymphes de l'air, elles brillent et se jouent dans les apparitions phénoménales de l'atmosphère.

Le génie qui réside dans la sphère solaire apparaissait aux mêmes Aryas sous la forme d'un double *Gandharva;* le premier étant l'époux de la céleste Aurore, le prototype de l'homme en sa force et en sa sagesse, de l'homme *immortel;* l'autre étant le fils de l'homme déchu, *éclair tombé* du sein de la nuée maternelle où il avait été engendré ; dieu obscur et lumineux tout ensemble, prototype de l'homme *mortel*, tel qu'il paraît dans une sphère inférieure, au sein de la vie terrrestre. Accueilli, comme Vulcain, comme Héphestus sur le foyer de l'autel domestique, où il se rallume et se régénère, le jeune dieu grandit par les soins que lui prodiguent les matrones, mères de famille, les Vestales, filles de la maison. On peut voir, par l'exemple de ce mythe, comment l'homme des bois, comment l'Aryen, comment l'Indo-Européen des vieux jours, aimaient à s'inspirer d'un rapport primitif avec les puissances d'un double ordre de choses, l'un céleste, l'autre atmosphérique; ils cherchaient leurs types dans les régions où résident le *jour* et la *nuit*, déesses qui cohabitent alternativement dans la *maison* solaire, demeure magnifique que l'homme des bois essayait de reproduire en son établissement domestique, inauguré par le feu de l'autel.

Chacun connaît le mythe de l'union de la *Nymphe* et du *Silène*, de la *Nymphe* et du *Centaure*, de la *Nymphe* et du *Satyre*, fable qui fait partie de la plus ancienne mythologie des Grecs. On sait leur origine, leur descente de la *nuée* ou du *néphos*, qui est le *nabhas* des hymnes du Véda; la végétation silencieuse des arbres, la loquacité des sources, la vie la plus intime des bois qui pénètre par tous les pores au sein de la primitive existence humaine ; toute fruste que soit cette mythologie presque effacée dans les souvenirs des Grecs et des Latins, nous en retrouvons les traces dans le rituel des noces, comme au sein de leur sanctuaire domestique.

Nous avons indiqué la présence de deux idées, de l'idée terrestre et de l'idée céleste, dans cette union de la nymphe et du génie igné, types de la femme et de l'homme. Embrassant la nymphe sous la forme d'une nuée orageuse, s'y réengendrant sous la figure du dieu du feu, principe fécondant de l'éclair, recueilli sur le foyer de l'Aryen, père de famille, le génie igné renaît une troisième fois comme fils de l'homme ; tout germe, tout croît autour de lui, plantes, animaux, espèce

humaine ; mais ce qui germe, ce qui croît est aussi l'esclave de la mort. C'est tout le contraire dans la sphère sereine, où la nymphe et le dieu s'unissent éternellement au sein d'un éther lumineux ; le feu solaire engendré et entretenu sur l'autel y remonte à son principe suprême, l'Aryen venant le joindre à sa mort, quand le fils de famille a accompli la promesse d'achever les œuvres de son père, de ne laisser chômer aucune de ses saintes entreprises.

Quand à son tour la fille de la nuée visite le mortel sous les ombres de la nuit, elle échappe à ses bras lorsqu'il a découvert sa nudité au lever de l'aurore. Tout en le fuyant, elle lui laisse un gage dans un jeune fruit qu'elle couve de son haleine maternelle ; l'aliment ne manque pas, et l'espèce humaine, se reproduisant sans cesse de sa racine, grandit au service du dieu qui s'enflamme sur l'autel. L'épouse est ravie au mortel délaissé ; prêtresse des bois elle se transforme, reparaissant sous les traits de l'aïeule, de l'antique *Ilâ* des hymnes du Véda, Sibylle qui élève l'enfant *Ayous* dans la solitude des bois, lui le petit-fils de l'homme ; une race de serviteurs domestiques, une race d'*Ayavah*, hommes et femmes, entoure constamment l'autel. Éternelles et passagères à la fois, les aurores ou les *shvo-bhâvâ*, c'est-à-dire *celles qui sont et ne sont plus*, distinctes de celles qui jamais ne s'éclipsent, tour à tour vierges et épouses, survivantes du mortel qu'elles pleurent, éternellement jeunes quand il vieillit dans leurs bras, lui préparent une nouvelle et éternelle jeunesse au sein des éternelles aurores.

C'est sous de pareils auspices mythiques que se perpétue la famille des bois selon la tradition Aryenne ; l'homme, le père de l'Ayous, y figure typiquement sous le nom de *Pourou-ravas*, de celui qui jette des cris, parce qu'il désire beaucoup, qu'il appelle beaucoup, redemandant à tous les échos de la forêt son épouse, qui lui fut si promptement ravie. Elle vient le visiter six fois dans le courant de six années, qui ont une signification cosmique, car elles se rapportent aux six mois de l'année modèle, du type de la création. Il naît aussi à Pourou-ravas une succession de six fils, six *Ayous* qui personnifient les six âges de la vie humaine.

Pourou-ravas plante deux arbres dans son paradis des bois, l'*Ash-vattha* ou l'*arbre de vie*, sa propre figure et son emblème, figuier de l'Inde qui est le symbole de l'homme et du monde ; la *Shami* ou l'*arbre de mort*, mimosa qui fleurit dans les cimetières, et dont l'écorce cache celle qui a disparu, la femme. Ces deux arbres servent de type à l'union des époux, associés dans la vie et dans la mort ; en prenant à chacun d'eux une de ses branches, on allume le feu du

foyer domestique au moyen d'un instrument que l'on appelle *arani;* feu que les prêtres vont chercher solennellement dans les bois, d'après une coutume que nous rencontrons chez les Indiens, les Persans, les Grecs, les Latins, les Celtes, les Germains, etc., en souvenir du rite et de l'institution des noces primitives. Les cérémonies du mariage s'accomplissent en face du foyer domestique qui est un autel; la trace de ces rites demeure empreinte dans les usages de tous les peuples de la race Aryenne et Indo-Européenne. Nous y rencontrons aussi la cérémonie de la plantation des deux arbres, gage de l'union des deux époux; pleine de réminiscences de l'antiquité celtique et germanique, la poésie du moyen âge elle-même nous rend les voix de ces arbres, qui s'inclinent et se penchent ensemble sur la tombe des amants et des époux, le rossignol, par son doux lai, figurant les soupirs de leurs âmes.

Les Aryas des bois sont les *âyavah* des hymnes du Véda, descendants du *Manou*, l'homme fait à la ressemblance du dieu dont il porte le nom. Nous avons déjà indiqué comment Pourou-ravas, l'homme du désir, le père de l'*Ayou*, comment Ourvashî, la femme désirée qui est sa mère, comment les deux époux avaient confié son éducation aux soins d'*Ilâ* son aïeule, la fille du Manou. Ayous est encore le dieu du foyer, caché dans le bois, extrait des deux branches de ces deux arbres dont je viens de parler. C'est, étymologiquement parlant, l'*Aiôn* des Grecs, le représentant originel du *temps des hommes*, de la vie des générations humaines, par contraste des *temps de la nature*, qui se renouvellent sans cesse, étant infinis et non pas *immortels*, parce qu'ils se reproduisent dans leurs cycles.

Personne n'ignore le mythe troyen du montagnard Anchise et de la déesse, nymphe de l'Ida; mythe qui reproduit exactement celui d'Ourvashî, lorsqu'elle vient visiter pendant la nuit Pourouravas, et qu'elle disparaît à l'aurore, où le voile qui la couvrait se déchire, lui laissant dans l'enfant Ayous un gage de son amour. On peut dire de l'hymne de l'Homéride qu'il reflète le beau rayon d'un dernier écho de la voix sacrée des poètes Phrygiens, issus de la race sacerdotale des Briges, ancêtres du peuple Phrygien. Or, c'est dans la famille des Bhrigous que l'hymne des noces de Pourouravas et d'Ourvashî, celui donc des noces des habitants de la forêt, jaillit comme de source; originaires des régions montagneuses du nord-ouest de l'Inde, les Bhrigous se reproduisent évidemment chez les Briges de la Phrygie et de la Macédoine, s'enlaçant ultérieurement dans les ténèbres des origines de plusieurs tribus celtiques et germaniques. Énée, le fils d'Anchise et d'Aphrodite, doit avoir été,

en principe, un être mythique de la même espèce que l'*Ayous* du Véda, car il lui est parent d'origine, d'idée et même de nom. Qu'est-il, en effet, cet *Ai-neias*, ou, sous la forme la plus complète, cet *Aei-naos*, *Aei-neous*, *Aei-neas*, sinon le représentant d'une race *perpétuelle*, d'une race d'*Ænéades?* Le vocable *ai*, *aei*, indique la perpétuité, la continuité tout à fait comme la racine *ay* dans *âyous*. Aineias, type et représentant d'une vieille espèce humaine renouvelée parmi les Troyens, et survivant à la ruine de leur cité, est en principe leur *Aiôn*, le symbole vivant de la perpétuité de la race phrygienne. Quant au mot *neias*, *naos*, *neous*, *neas*, il indique un *courant*, un *flot* des êtres; de sorte que nous possédons, sous la figure d'Énée, l'idée de la succession non interrompue de la caste nobiliaire des hommes d'origine phrygienne. C'est donc, sur tous les points, la même conception que celle des *Ayavah;* rien n'y manque, pas même *Ilâ* la fille du Manou, la déesse *Ilia* qui doit se rapporter, en principe, à *Manès*, au dieu et à l'homme de la primitive Phrygie.

La forme du mariage *Gandharva*) tel est le nom que l'institution des noces chez la famille des bois reçoit de la coutume brâhmanique), changea de caractère lorsqu'elle devint un privilége de la race des Kchatriyas, ou des guerriers de souche royale; mais le type se conserva partout où la jeune *fiancée* apparaissait sous le *voile*, en souvenir de la nymphe qui brillait dans le nuage. La cérémonie du mariage tirait même son nom de ce voile mythique qui la dérobait aux yeux d'une foule profane. C'est donc à cause de ce voile que la jeune fiancée portait le nom de *Nymphé* dans le cérémonial des noces chez les anciens Grecs, nom qu'elle empruntait à la *Dryade*, à la nymphe des bois cachée sous l'écorce sacrée de l'arbre, du *drys*, en sanscrit *drou*, arbre qu'elle animait de sa présence. Le mot *nubere* s'adapte également, chez les Latins, à la cérémonie des fiançailles ou des *nuptiæ*, où la jeune mariée paraissait sous le voile de la *nuée* symbolique (*nubes*), lorsqu'elle avait atteint l'âge *nubile* (*nubilis*), qui en tire le nom. On le voit, les vestiges de l'antiquité la plus reculée trahissent les pas de la vieille humanité jusqu'au sein de nos cités, où nous les retrouvons dans les usages de la vie commune.

5. *De la vie des bois, sous le point de vue des prémices de la vie pastorale et agricole.*

Les hymnes du Véda prouvent jusqu'à l'évidence, que l'homme

et la femme servaient de types aux figures hiératiques d'un dieu générateur et d'une nymphe mère; le soleil et la nuée renouvelant l'aliment végétal de l'espèce humaine, elle croissait, comme nous venons de le voir, dans l'analogie des arbres de la forêt. Plus tard cependant, mais toujours au fond des bois, le dieu et la déesse revêtirent d'autres formes, celles des animaux qui avaient appris à obéir à la voix de l'homme. C'est ainsi que nous rencontrons le *Médhas*, *Mîdhas* ou *Mendhas*, le dieu sous la figure du bouc, le même que le *Satyros* ou le *Tityros* des Grecs, que le *Pan* des Arcadiens, que le *Faunus* des Latins, et dont le nom rappelle évidemment le *Midas* des Phrygiens, qui était lui-même un Silène, un Silène étant son compagnon; les *Ægicores* des forêts de la vieille Attique adoraient sur leurs rochers une divinité semblable, divinité de la nuée, capricieuse comme la mer Égée, et où bondissait un troupeau de chèvres, pareil aux flots agités de cette mer. Un autre type de ce même dieu avait les attributs du cheval; c'est le Gandharva sous la figure du cheval de la légende indienne, le *Silène* ou le *Marsyas* des Grecs, *Chiron* le bon Centaure, le *Sylvanus* des Latins, etc.

Que veulent dire ces dieux au type animal, qui témoignent d'un principe de l'éducation des troupeaux dans les bois? Est-ce cette éducation que l'on a voulu représenter sous leur forme? Il n'en est rien; car cela tient exclusivement à l'institution de l'holocauste, le dieu et la nymphe revêtant la figure de l'animal du sacrifice, en descendant sur l'autel enveloppés de flammes. Avant cette immolation de la chèvre et du cheval, du bélier et du taureau, etc., c'est-à-dire avant l'époque où ces animaux entraient dans la sphère domestique de l'existence humaine, les chasseurs des bois avaient immolé le cerf et le sanglier, le dieu et la nymphe revêtant cette figure; on vit alors la nymphe Aurore parcourir les cieux dans un char attelé de biches, les génies des Vents, les *Marouts* paraître comme un troupeau de cerfs, eux les fils du dieu chasseur, du *Roudra* célébré dans plus d'un hymne antique de la collection des Védas. La race Aryenne et Indo-Européenne, ses mythes l'attestent, subit au sein des bois plus d'une métamorphose; non-seulement la vie pastorale, mais, comme nous le verrons bientôt, la vie agricole s'y développent; et cette grande solitude des forêts rappelle le silence de la chrysalide, quand Psyché va accomplir ses transformations, pour déployer ses ailes dans les sphères nouvelles des existences agricoles et pastorales.

6. *De la vie des bois, comme d'une école de sagesse et d'inspiration primitive.*

On distingue des Centaures de deux espèces; les uns sages et civilisés, Chiron est de ce nombre, sont les fils de Cronus et de la nymphe Pholoé; les autres sauvages et incultes, fils brutaux de l'impie Ixion qui, croyant embrasser la reine des cieux, embrasse une illusion, la Néphélé ou la nuée. Chiron, Silène et Marsyas, génies de la même espèce, ont des rapports intimes avec la Muse, *source* de toute inspiration et de toute sagesse; Muse qui est celle de l'Hippocrène, source qui jaillit du coup de pied du cheval ailé chez les Grecs, du sabot du cheval du sacrifice selon les hymnes du Véda. Ayant laissé sur lat erre le vestige de son dernier pas, de son pas sublime, gage de son ascension et type de l'immortalité, l'âme du cheval immolé s'envole aux cieux avec les ailes de l'oiseau : telle est la doctrine que Dadhyach enseigne aux Dioscures de l'Inde; Dadhyach qui le premier institua les sacrifices, Dadhyach le pontife des bois, le Gandharva à la tête de cheval; ses disciples sont les Dieux du lever et du coucher, des deux temps de l'existence de l'homme et du monde; dieux de la nuit et du jour, gardiens des portes de la vie et de la mort, de l'entrée et de la sortie de tous les êtres.

Comme Silène, comme Marsyas, comme le sage Chiron, le Dadhyach, le pontife inspiré de l'hymne védique, est *Musomantis*, selon la locution des Grecs. Prophète, il a bu de la boisson sacrée, il a participé de l'Hippocrène, boisson dionysiaque purifiante, que l'on goûte à l'autel des sacrifices, sève iguée et humide qui circule dans les veines de l'univers, dont on extrait ce *Vénas* (*Oinos*, *Vinum*, comme M. Kühn l'a démontré) qui, ouvrant les yeux du sage, agrandit son âme. A l'instar de Dadhyach, et plongé comme lui dans une sainte ivresse, le Silène raconte les événements du passé et les destinées de l'avenir; le roi Midas l'écoute dans son jardin des roses et il lui dit l'origine des cieux et de la terre, la naissance et la chute de l'espèce humaine, la tristesse de la vie, la douceur de la mort, l'espoir de la vie future. Il en est ainsi de Faunus qui récite ses oracles dans les profondeurs des bois; Fauna, sa compagne, prophétise comme lui, et comme lui instruit les générations qui grandissent sous sa tutelle. Dans la mythologie des Germains et des Scan-

dinaves, le sage Mimir tient également école de sagesse dans les forêts, où il réside près du puits de l'abîme, là où s'étendaient les racines de l'arbre du monde, célèbre dans la plus vieille spéculation et dans la plus vieille mythologie de l'Inde. Nous avons ainsi, chez ces peuples du nord, les *visiu man* ou les hommes sages des bois, les *visiu vip* ou les femmes sages des bois, contraste frappant des *vildiu man* ou des hommes sauvages des bois, des *vildiu vip* ou des femmes sauvages des bois. Chez les Kymris, nous rencontrons le souvenir de *Myrddin le sage,* le prophète, dans son antagonisme avec *Myrddin gvyllt,* le sauvage, le sombre, double Merlin fêté par la réminiscence des poètes chevaleresques du moyen âge.

Cette vieille sagesse des bois n'était certainement pas une philosophie des écoles ; malgré cela, il y avait, sans contredit, une saveur dans ces méditations d'un vieux Silène, s'inspirant à la source qui coulait à Enna ; il y avait de la raison dans cet oracle d'un vieux Faunus purificateur, au sein de l'antre des bois; il y avait de la profondeur au fonds du puits où l'antique Mimir puisait la sagesse dans la coupe sacrée, lorsque Odin vint échanger son œil céleste contre la sagesse débordant de cette coupe. Ces sages, ces prophètes, ces Sibylles, ces Vellédas, etc., se ressemblaient par un double trait : ils proclamaient la tristesse de l'existence, la brièveté de la vie humaine, la culpabilité de l'homme, la perte de l'âge d'or, de l'âge d'innocence, la mort future des Dieux, la destruction future du monde, la fin et le renouvellement des choses. D'autre part, ils se distinguaient par une *ironie* douce, forme particulière que revêtait la *finesse* de leur esprit; le sourire de la bienveillance tempérait la mélancolie de leurs doctrines, comme un rayon de la lumière se glissait à travers les larmes de la source dont ils s'inspiraient; le sentiment d'une naïve enfance se mêlait dans leurs émotions pathétiques à une sagesse déjà grisonnante. Socrate, du moins celui que Platon nous fait connaître, se plaisait à renouveler le type du vieux Silène dont il copiait l'ironie et dont il imitait la personne.

Quant à la *pratique* de cette philosophie, elle atteste une ressemblance avec le genre de vie de nos ermites, et bien plus spécialement encore avec celle des *Sannyas* ou des Gymnosophistes des forêts de l'Inde. Dans cette vie dure et nue, il y a plus d'un Rhakios des vieux temps de la Grèce qui marche en haillons, ou se couvre à peine; il y a plus d'un Mopsus, plus d'une Manto, plus d'un Tirésias, grandes et sévères figures de la vie inspirée des antres de la forêt, que la poésie mythique des Grecs a moins créées qu'elle n'en a consacré le souvenir : gens volontairement pauvres, mendiant

pour les seuls besoins de leur existence. Les membres de l'école des Cyniques, ces fils aînés de Socrate, y ont puisé leur modèle, essayant de renouveler ainsi les formes d'une existence primitive.

Si nous voulons nous former une idée complète de ces disciplines de la sagesse pratiquée dans les entretiens des antres et des solitudes, adressons-nous en arrière des Bouddhas de l'Inde, des Druides des Gaules, car ils appartiennent à un âge postérieur de l'humanité, à l'ère d'une *hiérarchie* qu'ils fondent, hiérarchie d'empire et de sacerdoce, inconnue d'un monde primitif, quoiqu'ils renouvellent certaines portions de la vie des forêts, dans le but de la réforme d'un régime social auquel ils se montrent hostiles. Consultons les *Vanaprasthâh* ou les résidents des bois, les *Sannyasis* ou les Gymnosophistes de l'Inde brâhmanique, antérieurs d'un grand nombre d'âges à l'institution de la *caste* des Brâhmanes; caste qui s'est incorporée aux vieilles écoles, qui s'est emparée des vieilles formes de la vie méditative des bois, sans en altérer ni l'esprit ni l'établissement, mais en les assujettissant aux devoirs de la caste. Ce n'est pas, du reste, pour interroger leur philosophie essentiellement brâhmanique, qu'il faut les consulter, car elle est étrangère au génie de la haute antiquité.

Le Vana-prastha habite un *âshramah* des bois, une école ou un asile, dans la société de sa vieille épouse, prêtresse qui élève une génération de jeunes vierges, servantes de l'autel, chargées du soin du foyer domestique; grandissant sous l'autorité de l'aïeule, elles écoutent les leçons du maître et s'instruisent à son souffle. Disciples et futurs aspirants à la vie brâhmanique, les jeunes hommes se groupent, à leur tour, autour du maître; vrais pendants des *Camilles* de la vieille famille latine, des *Kadmiloi* de la famille grecque, comme eux ils sont les serviteurs du foyer, de l'autel domestique; leurs sœurs et leurs parentes fonctionnent en leur qualité de Vestales domestiques. Etudiant la nature des plantes dans cette école, les jeunes filles y apprennent à soulager les maux physiques de l'humanité souffrante. Il n'y a personne qui ne sache que les jeunes filles des Celtes et des Germains étaient élevées dans la même science de l'art des guérisons, et qu'elles recevaient une instruction qui les mettait en rapport avec les inspirations d'une plus haute sagesse. Quant à l'enseignement de cette sagesse en soi, il se liait étroitement aux principes de la vie agricole et pastorale. Les femmes s'occupaient de l'étude des plantes, de la culture des arbres à fruit, et aussi de la recherche des céréales; partout les nymphes et les déesses figurent au premier rang dans les légendes sacrées sur les

origines de la culture du sol; les hommes élevaient les troupeaux dans les bois, sous la conduite de dieux pasteurs qui les instruisaient. Reste à savoir si les Aryas, si les Indo-Européens sont arrivés d'eux-mêmes à ces industries? si c'est par suite d'une impulsion étrangère aux principes de leur existence de chasse? Nous résoudrons plus tard ce problème.

7. *De la diversité dans les institutions de la famille chez les différentes races de l'espèce humaine.*

Les différentes races d'hommes se distinguent, d'une façon plus ou moins radicale, par le caractère de leurs langues, par un type qui leur est propre; séparées en familles distinctes, leur harmonie résulte du système catholique dans lequel elles s'équilibrent, en tournant autour du foyer d'une seule et même humanité. Il est faux qu'il existe un type unique pour la vie des bois, un autre type absolu pour la vie pastorale, un troisième pour la vie agricole, et ainsi de suite. A part les nuances, qui se rapportent à des sous-divisions spéciales d'une race unique, à part ces *dialectes* sociaux et moraux, pour ainsi dire, en lesquels une race se fractionne dans le cours des âges, nuances ou dialectes qui n'affectent pas le fond de son identité, il y a des contrastes tranchants, des génies contradictoires, en dépit de la grande unité de la nature humaine, de l'identité de l'espèce humaine. C'est ce que le rationalisme du jour d'une part, c'est ce que, d'autre part, le génie ultradémocratique du siècle ont prétendu méconnaître, niant diversement et pour divers motifs cette riche variété des phénomènes sociaux qu'offre la vie de l'homme *naturel;* car l'existence est *naturellement* sociale, elle est telle jusqu'au fond de l'état de la plus complète sauvagerie. Habitués à raisonner *à priori* sur toute chose, ils n'ont rien entendu à l'*homme,* quoiqu'il soit la *conclusion* vivante des phénomènes de son individualité propre, à l'homme qui n'est pas systématiquement arrangé ni arrangeable, qui n'est pas une *poupée* d'école.

L'une des grandes races de la famille humaine va nous en offrir des exemples. Quelle que soit la richesse phénoménale que nous présentent les peuples de souche Aryenne et Indo-Européenne, plus on remonte à leurs origines, plus on acquiert la conviction de leur identité primitive; mais cela ne suppose en aucune façon qu'ils aient

unanimement embrassé le même mode d'existence dès leur principe même. Ils ressemblent à une poignée de semence dont naîtraient des herbes diverses, mais de la même parenté. Il y en a dont les familles demeurent plus longtemps pastorales, d'autres sont plus anciennement agricoles; quelques-unes sont de trempe pacifique, quelques autres sont l'humeur belliqueuse et conquérante, etc.; cependant leur intimité éclate au sein de leur diversité même. Nous respirons partout chez eux un air natal, essentiellement distinct de l'air qui circule parmi d'autres groupes de peuples, relevant d'autres souches et offrant entre eux, à leur tour, une cohésion plus ou moins intime.

Certaines races héroïques naissent comme telles dans les bois, rois chasseurs, guerriers illustres dont la chasse continue à occuper les loisirs, même au sein de leurs établissements de la vie civile, de leurs empires politiques: chasseurs durant le cours de leur vie pastorale, chasseurs lorsqu'ils sont fondateurs de cités séculaires, la chasse demeure le domaine spécial de ces races chevaleresques: tels sont les Kchatriyas de l'Inde et de la Bactro-Perse, les Héros des Hellènes, des Kymris et des Germains; races qui se développent cependant, et généralement parlant, beaucoup plus tard que d'autres familles moins guerrières et plus pacifiques de la même espèce des peuples Aryens et Indo-Européens. C'est ainsi qu'il existait avant eux, dans l'Inde, des rois pasteurs, distincts des rois chasseurs, et dont ceux-ci sont partiellement issus. L'origine de quelques-unes de leurs familles remonte à la tribu des pasteurs de chèvres; les Ægicores de l'Attique sont les vrais ancêtres de la maison d'Égée, fils d'un double Posidon, du dieu de l'atmosphère et des flots, adoré par les pasteurs chevriers. Une des plus antiques familles de guerriers de l'Inde héroïque, celle des Adchamîdhas, ou des Pourou-mîdhas, est également issue du dieu de l'atmosphère auquel on immolait des chèvres, et qui portait le nom et la figure de l'animal qu'on lui sacrifiait.

D'autres tribus héroïques tirent leur origine d'une autre espèce de patriarches, des *Go-pâlâh*, rois pasteurs, propriétaires de grands troupeaux de vaches, et offrant à leur dieu des hécatombes de taureaux, comme les pasteurs de troupeaux de chèvres, de brebis, de cavales lui présentaient des hécatombes de boucs, de béliers, de chevaux. D'où le nom de *Shata-kratou*, du dieu aux cent holocaustes, donné à ce suprême seigneur de leur adoration, dont ils se disaient les compagnons et les amis; car ils formaient avec lui un *sakhyam*, une association qui correspond au latin *societas*, la racine sanscrite

satsch étant identique à la racine *soc;* le nom des Achæménides de la vieille Perse, c'est à-dire des *Hakha-manah*, en tire son origine, le *hakha* zend étant l'équivalent du sanscrit *sakha*.

La généralité des races héroïques sort, du reste, des races de pasteurs de chevaux, qui ont les dieux Dioscures pour chefs, les *Acpino* des Bactriens, les *Ashvinau* de l'Inde, couple de dieux héroïques qui traversent les airs à cheval, ou montent sur les navires des nuages, se lançant plus tard, comme navigateurs, sur les flots de l'Océan.

Une royauté qui marche à côté des rois pasteurs est celle des vieilles races agricoles; on compte dans ses rangs les *Dschanakâh* de l'Inde antique, les descendants de *Yimâ* de la vieille Bactriane, les rois des Pélasges et des vieux Latins, les ducs des Slaves, les *Vanes*, dieux de la navigation et du labour, chefs et ancêtres des Ingævones des bords de la Baltique, postérieurement admis dans les rangs des fils d'Odin, race héroïque qui parut à une époque voisine de l'ère chrétienne. Ce sont toutes ces royautés agricoles qui contiennent le germe de plusieurs institutions des plus primitives, donnant naissance aux *Dschanah* de l'Inde, aux primitives *Phylæ* des Grecs, aux plus anciens *Gentes* des Latins, aux *Sippes* des Germains, aux *Kyns* des Kymris de la Grande-Bretagne, constituant des Amphyctionies ou des fédérations de *voisinage*, avec des lieux sacrés où se tiennent les assemblées communes, où l'on immole les grands holocaustes, et qui forment le centre d'une petite et primitive nationalité.

On le voit, les réunions des hommes d'une commune origine elle-même ne ressemblent en rien à l'aggrégation des atomes dans la matière morte; ce n'est ni le poids ni le nombre, ce ne sont pas même les occupations qui servent à les caractériser; c'est l'esprit dont elles se nourrissent, en lequel elles vivent et se meuvent.

8. *De la vie pastorale.*

La vie pastorale des familles de la race Aryenne et Indo-Européenne se perd dans la nuit des âges; à l'exception du Clan des Gaëls de l'Irlande et de la haute Écosse, nous ne pourrions plus l'étudier en Europe sur son terrain propre; les hymnes du Véda et quelques établissements posthumes de la vie brâhmanique nous en offrent seuls la vivante image. Le Zendavesta ne nous signale nulle part un peuple de pasteurs ni la prépondérance de la vie pastorale;

partout il place les laboureurs en première ligne. Nous sommes bien mieux renseignés sur les pasteurs d'origine Sémitique, sur la famille d'Abraham et sur les Ismaélites; la Genèse et l'Islam nous en instruisent surabondamment. Quant aux pasteurs finnois de la chaîne de l'Oural, aux pasteurs turcs et mongols de la chaîne de l'Altaï, aux pasteurs Tongouses du voisinage de la mer Orientale, nous pouvons les étudier sur lieu; mais si nous exceptons les généralités forcées de la vie nomade, si nous défalquons les modifications que l'Islam a nécessairement apportées parmi les hordes turques, rien ne se ressemble moins que l'existence des pasteurs d'origine Sémitique, Aryenne et Turco-Mongole; preuve surabondante de la prépondérance du génie de la race sur la simple forme de l'existence.

Partout où nous rencontrons la famille des bois chez la race Aryenne, elle se trouve assise et non pas errante, tandis que les tribus des sauvages n'ont aucun asile permanent; systématiquement affranchis des liens de la vie domestique, livrés à une existence philosophique sur le déclin de l'âge, la vie errante des Gymnosophistes rappelle l'existence des philosophes de l'école cynique, qui les poussait également à l'essai d'une identification avec le souverain bien, objet de leurs spéculations. Par les chances qu'elle courait de succomber à l'intempérance des saisons, malgré la culture des arbres fruitiers, des légumes, etc., en dépit de l'élève de quelques bêtes à cornes, du soin donné à quelques champs de céréales, d'ailleurs douce et paisible, cette vie des bois n'en était pas moins menacée de la concurrence des bêtes féroces, accablée sous les traits des tribus sauvages qui exécraient toute espèce de culture; la famine aussi s'y faisait souvent sentir. Il fallait que le soin des troupeaux la fît sortir de la forêt, que la culture des céréales l'amenât au défrichement d'un territoire; le type de l'existence primitive n'était plus de mise alors, ce type dont le mariage du Génie et de la Nymphe nous a révélé le sens social.

Nous avons vu poindre le principe de la vie pastorale au milieu des bois, le dieu et la nymphe revêtir déjà partiellement la forme de l'animal des holocaustes; la victime était le type du pontife qui l'immolait, le dieu s'identifiant à la victime. Le pasteur et le dieu se trouvaient ainsi symboliquement représentés, le pasteur parce qu'il se rapprochait du dieu au moyen de l'holocauste, le dieu parce qu'il acceptait l'offrande dont il revêtait la figure.

Nous avons appelé l'attention sur la signification que les peuples de l'antiquité donnaient à cette mer orageuse des nuées poussée par les haleines des vents et mêlée aux rayons du soleil, mer qui ren-

fermait les principes de l'alimentation terrestre, dont se renouvelaient les forêts, les troupeaux et la famille humaine; si elle revêtait une haute importance pour l'habitant des bois, qu'était-ce aux yeux du pasteur intéressé à la prospérité de son bétail? Le ciel nuageux lui offrait l'image du mouvement des troupeaux qu'il menait à la pâture; le reflet de son existence se manifestait dans ce monde intermédiaire de l'atmosphère où luttaient deux troupeaux et deux principes. Les races assises dans les bois y avaient rencontré des races errantes qui leur étaient hostiles, races étrangères d'origine et de culte; de même les races nomades se heurtaient contre des peuples nomades, opposés d'origine et de croyances. Leurs dieux se livraient des combats dans les nuées; pasteurs de troupeaux hostiles, ils voulaient empêcher l'accomplissement des sacrifices dans les rangs ennemis, brisant la chaîne qui attachait les partisans d'un culte aux dieux de ce culte. Les dieux de la race pure et pieuse, renforcés dans leur action par les holocaustes des hommes purs et pieux, l'emportaient finalement sur les dieux ennemis, qui renversaient les autels en souillant les offrandes.

Quand le triomphe des bons s'accomplissait, que l'atmosphère était nettoyée de tout obstacle, les dieux remontaient vers leur palais solaire ; l'*autel de la création,* autel suprême où l'âme des animaux immolés s'absorbait dans les feux de l'astre du jour , y brillait d'une lumière pure. Il étincelait des feux de *sept rayons*, nombre qui se rapportait au système de la création, accomplie dans le courant de l'année solaire; d'après la foi des races Aryennes, l'année était la figure du cycle de l'existence. De là aussi le nombre des bêtes à cornes du troupeau céleste, assimilé au nombre des jours de l'antique année de 360 jours chez les primitives races Aryennes et Indo-Européennes. Si le nombre des rayons du feu créateur était de sept, comme nous venons de le dire, c'est que l'holocauste s'accomplissait dans les six doubles mois de l'année, selon la division antique des temps; le septième rayon, qui unissait et départageait les six autres, se rapportant au génie créateur, au Dieu suprême.

Le dieu et la nymphe formaient un *couple*, un *mithounam,* dit le Véda; sous l'emblème des animaux du sacrifice, ils étaient lui le bouc, elle la chèvre; lui le bélier, elle la brebis; lui le taureau, elle la vache ; lui le cheval, elle la cavale , selon l'espèce de troupeaux qu'immolaient les pasteurs; couple associé qui figurait à l'autel du sacrifice, comme au foyer domestique. L'époux et l'épouse s'unissaient en mariage sous cette invocation, et la couche nuptiale était sanctifiée par la peau des animaux immolés qui la recouvraient; c'est à la suite

d'un combat simulé et d'un enlèvement que l'union matrimoniale se contractait. La vie de l'homme nomade étant orageuse comme la vie de la nature, il fallait que l'engeance noire des pasteurs et des troupeaux hostiles à la domination Aryenne et Indo-Européenne, il fallait que cette race des *Cacus* du peuple latin, des *Géryons* du peuple grec, des *Tri-shiras,* du monstre à la triple tête du peuple Aryen, il fallait que ces pasteurs de l'abîme, que ces *Ahi-gopâh* du Véda, pasteurs de la race des dragons et des serpents, fussent expulsés du domaine qu'ils usurpaient; il fallait que ces *voleurs* des troupeaux du bon pasteur, du pastenr des cieux, que ces ennemis de la lumière fussent anéantis, que les vaches fussent récupérées, que les nymphes fussent reconquises, que les sources des cieux fussent de nouveau lâchées, pour que la terre fût fécondée de nouveau, pour que le ciel pût contracter avec elle un nouvel hyménée, type de l'hyménée pastoral.

Les idées constitutives de la famille pastorale chez les races Aryennes et Indo-Européennes, ont scellé de leur sceau les noms hiératiques des membres de la famille. Si la jeune fille, l'enfant de la maison, porte le nom de *douhitri*, en principe *doughitri* chez les Aryens, de *thygatèr* chez les Grecs, de *tochter* dans le moderne idiome germanique, etc., les hymnes du Véda nous apprennent pourquoi elle est ainsi nommée ; c'est qu'elle est chargée de *traire* la vache pour le service du dieu de l'autel au lever de l'aurore, jeune dieu du foyer domestique qu'elle soigne comme son propre frère et comme son futur époux, comme le parent à tous les degrés des membres de la famille. Ce titre vient à la jeune fille d'un mot formé avec la racine *dough* ou *douh*, *attirer*, *traire*, et qui est parent du latin *duco;* fonctionnant dans la maison comme une Vestale, elle est la *ductrix* de la demeure. Chaque *dux* est en principe un *pasteur* en chef, conducteur de la bête qu'il traît ou qu'il tire; comme le *Go-pah*, ou le pasteur de l'Inde, il devient le chef d'un corps, composé d'une jeunesse armée et qui forme un troupeau fictif.

La racine *pâ*, qui signifie *alimenter, nourrir* et, par suite, *protéger*, forme une famille de mots au nombre desquels sont ceux de *pitâ, pitar*, *pater,* etc., signifiant le père de famille, le pasteur d'un troupeau domestique ; il élève le *vatsa,* selon le langage des hymnes du Véda, c'est-à-dire le jeune enfant, en principe le *veau*, etc., le rejeton de l'animal d'un troupeau. La gestation de la femme correspond à une vieille forme de l'année de neuf ou dix mois, année d'un primitif usage chez les pasteurs de l'Inde, de la Grèce,

de l'Italie, etc., et qui s'y est conservée pour un certain cycle de fêtes commémoratives d'antiques coutumes; le Dieu suprême, le pasteur des créatures, leur chef ou le *Pradchâ pati*, leur *Pitâ*, *Pitar* ou leur *Père*, surveillant des troupeaux, est l'époux de la souveraine sagesse, de la *Mâyâ* génératrice; il est le taureau, comme elle est la vache. Sur le type de l'année de neuf ou de dix mois, dans la combinaison du *Samvatsarah*, du dieu de cette forme de l'année, il engendre un jeune *veau* ou un *vatsah* en lequel il se reproduit; enfant qui est le Dieu de l'année, le Dieu solaire et qui brille sur l'autel de la création en sa souveraine demeure. Le fils et le pontife de ce Dieu suprême, le pasteur terrestre engendre, à son tour, un autre jeune dieu, un autre jeune veau, le dieu du foyer domestique, le fils qui lui vient de naître, le soutien de la famille dans le courant de l'année.

Sous tous ces rapports étymologiques, l'idiome du Véda est une mine inépuisable; les rapports de la vie pastorale s'y trouvent symboliquement appliqués aux deux mondes, au monde intermédiaire qui sépare le ciel et la terre, et au monde céleste. Le cortége des matrones et des jeunes filles, des Vestales, environne le dieu du foyer, le jeune veau, le chéri de la demeure en son berceau; elles élevent en lui la colonne de la demeure, le fils et l'héritier de la puissance pastorale; le père de famille et ses fils officient à son autel, où les dieux descendent à leur invocation; les frères et les sœurs ont la charge journalière de son double entretien; tous reçoivent des noms sacrés, tirés de leurs fonctions domestiques et qui se reproduisent dans l'ensemble des idiomes chez les races Aryennes et Indo-Européennes, noms qui servent à exprimer les rapports religieux de la domesticité la plus intime. Objet de leurs soins, le dieu domestique reflète l'intimité de tous ces rapports, étant, associé à la déesse, le double type du père et du fils, de la mère et de la fille, du frère et de la sœur. Il en est de même dans la maison solaire du pasteur des pasteurs, du Seigneur des créatures, du Père universel.

Entièrement renfermée en elle-même, la vie des bois est sans commerce et sans échange; tout change avec la vie pastorale. Qui n'a pas entendu parler de la conduite des caravanes par les pasteurs de la Syrie et de l'Arabie du côté de l'Asie occidentale, par les pasteurs Afghans dans l'Inde et la Perse orientale, par les pasteurs Turcomans aux alentours de la mer Caspienne et du lac d'Aral, par les pasteurs Mongols dans les déserts de la Gobi et sur les frontières de la Chine? A l'exception d'une faible portion de tribus afghanes, le reste de ces pasteurs appartient à des familles d'hommes radicale-

ment étrangères aux ancêtres des races Aryennes. Nulle part, en effet, cette famille de peuples n'a persévéré dans les coutumes de la vie pastorale; il y a plus, elle semble avoir été en hostilité directe, et cela à l'époque la plus reculée des souvenirs mythiques, avec les peuples marchands d'une primitive origine Couschite, Céphène ou Ethiopienne, peuples dont sortent les grandes nationalités fondatrices des plus vieux empires de l'Asie méridionale. Le Dieu des *routes*, ou le Dieu des *marchand*, est aussi l'*Hermès Psychopompes* qui conduit les âmes sous terre, vers les régions d'Hadès, résidence du Dieu des richesses. L'ennemi des dieux Aryens de l'Inde, le *Pani*, ou le *marchand*, réside aux embouchures de l'Indus, dans cette Pattalène où s'écoulent tous les immondices du monde entier; il séjourne dans le *Rasa-talam*, par delà la rivière *Rasa*, qui sépare le royaume de la lumière du royaume des ténèbres, région qui est le *Rangha* du Zendavesta, selon une remarque que je dois à l'obligeance de M. Eugène Burnouf et que je restitue à sa glorieuse mémoire. Le marchand y a un entretien fameux avec la mère du Dieu des routes, du Dieu chthonien par excellence, avec la chienne *Saramâ*, envoyée par les pasteurs Aryens pour dépister le troupeau du soleil que le voleur, le marchand, le géant au triple corps et à la triple tête, le type du Cerbère des régions soumises à l'Hadès, retient ainsi dans les lieux du couchant, au sein de la terre *éthiopienne*. Les belles études de M. Kühn sur la mythologie védique ont mis en pleine lumière l'identité du *Sârameyas* des Aryens avec le *Hermeyas* des Grecs; c'est pour ce Sârameyas que la chienne sa mère réclame le lait des vaches volées au Dieu du soleil, que le marchand, le brigand retient dans la caverne du couchant, et qu'elle capitule avec le Pani, trahissant la cause des Aryens et de leur Dieu; ce Sârameyas, qu'est-il au fond qu'une des nombreuses figures de la mythologie où le Dieu et le démon changent de rôle? En effet, le Pani, le voleur, le marchand n'est autre chose que Tri-shiras, que Géryon, que le monstre à trois têtes, que le Cerbère lui-même, que le gardien du troupeau solaire. C'est ainsi que dans un hymne naïf rangé parmi ceux d'Homère, Hermès Chthonios est le *voleur* des vaches solaires et qu'on le trouve ailleurs symbolisé sous la forme du chien, gardien du troupeau de l'abîme.

La vie des bois ne suppose pas un penchant prononcé pour la polygamie comme la vie pastorale; chaque grand ermitage des forêts de l'Inde contient, il est vrai, un assez grand nombre d'habitants; mais il faut distinguer ici entre les disciples et les membres de la famille du principal occupant; selon l'institution de la caste brâh-

manique, ayant quitté le stage de sa carrière publique, le pivot de sa puissance sociale, le pontife cesse d'être chef de famille, et entré dans les bois y devient chef d'école, entouré de nombreux disciples ; la polygamie n'est ainsi pour rien dans cette tribu qui l'entoure.

C'est dans la vie pastorale surtout que la polygamie s'est développée comme institution aux jours de l'antiquité ; dans la race d'Abraham, chez les Ismaëlites, parmi les pasteurs Turcs et Mongols, nous rencontrons partout ce grand nombre de femmes, épouses d'un patriarche à divers titres et en différents degrés ; mères d'une postérité nombreuse, dont le patriarche tire sa force et sa gloire, et qui correspond à la richesse de ses troupeaux et au nombre de ses serviteurs. La raison de cet état de choses saute au yeux ; c'est qu'une tribu faible (la famille était alors une tribu), c'est qu'une pareille tribu eût couru risque de se voir engloutie par le nombre de ses ennemis ; elle avait des batailles à livrer et sa paix à garantir, même en dehors de tout esprit de conquête. Il faut distinguer ici entre la *vraie épouse, l'unique* de son genre, l'épouse *souche,* la Sara dans la maison d'Abraham, et le nombre de femmes d'un second et d'un troisième rang, diversement sujettes, diversement concubines, ployant sous l'autorité de la reine qui exerce sur elles un commandement ; de ce genre furent Agar et Cetura dans l'histoire d'Abraham.

Voici pourquoi : c'est que de ces différents rangs de femmes sortent différents ordres de populations, remontant à un Père commun, non pas à une *Mère commune*, inégaux en droits, en obligations, en puissance. De là divers peuples, qui étaient moins des peuples que des *castes ;* ayant des devoirs distincts par rapport aux occupations de leur vie et aux devoirs envers leurs ancêtres, un rituel distinct les circonscrivait dans la sphère de leur action propre. Ces *gentes*, ces *phratries,* ces *phylæ*, ces *dschanas*, d'origine à la fois identique et séparée, sont issus, en principe, de la division d'une famille en plusieurs tribus apparentées, fruits de la polygamie. Elles paraissent sous cette forme distincte, spécialement dans la primitive antiquité des races Aryennes et Indo-Européennes, dès qu'elles deviennent sédentaires et qu'elles quittent la vie errante. Sous une autre forme, les douze tribus d'Israël possèdent le type d'une semblable origine. Généralement parlant, les races de la famille Aryenne et Indo-Européenne s'établissent sur un territoire en se divisant en cinq populations distinctes, comme les Indiens et les Grecs, etc., parce qu'elles célèbrent chaque retour de la cinquième année. Symbole de l'activité de l'espèce d'hommes qu'il représente d'après le type primitif des cinq doigts de la main, le nombre cinq se reproduit ultérieurement en toutes

ses multiplications de dix, de cinquante, de cent, de mille, etc., par rapport à l'armement de la population; quant au nombre douze, ces races l'adoptent beaucoup plus tard, car il se rapporte à la science chaldéenne d'une année solaire de douze mois, comme aussi à un vieux zodiaque d'origine chaldéenne qu'ils ignoraient.

L'organisation du système des castes brâhmaniques repose sur une division de quatre tribus qui paraît également chez les Bactro-Perses; mais ce système est tout autre que celui de la division primitive des Aryas de l'Inde en cinq tribus de pasteurs et de laboureurs, connus sous le nom des *pantscha dschanâh*, des *pantscha kschitayah*, des *gentes* et des *voisins*, (Amphiktyons); il est exclusivement politique, organisé dans le but exclusif d'une domination de la caste brâhmanique par excellence. C'est plutôt dans l'idée des *sous-divisions* de la caste, issues d'un père commun, époux de femmes appartenant à divers rangs, que le système brâhmanique cherche à perpétuer l'esprit de l'antiquité, quoique d'une façon systématiquement arbitraire.

Quand la vie pastorale tire à sa fin et qu'il se développe une existence agricole, postérieurement citadine, la polygamie va en diminuant graduellement, et la monogamie devient la règle générale pour tous les peuples de l'antiquité, sans y être rigoureusement de précepte comme dans la société chrétienne, dont c'est la gloire religieuse et sociale. Mais il existe toujours plus ou moins, même au sein de la polygamie, un vrai fonds *monogame* dans l'institution de la femme souche, aïeule de la grande race, de la tribu mère, matrone et prêtresse vénérée, seule grande dame et déesse, seule reine de la demeure, à laquelle les autres femmes obéissent comme sujettes.

La grande distinction entre les races Aryennes et Indo-Européennes d'une part, les races Chamites et Couschites de l'autre, c'est que les premières n'ayant pas fondé de grands empires, ou ne les ayant fondés que très-tard, à dater du Mède Cyaxare, du Perse Cyrus, du Macédonien Alexandre, n'ont pas connu l'institution des Harems de ces races Couschites de Ninive et de Babylone, institution adoptée par les Assyriens leurs conquérants, déserteurs de la foi des Sémites; il est vrai que l'établissement du Harem provient d'un système particulier de religion. Pour les Couschites, le type Aryen et Indo-Européen des noces sacrées n'existe pas; ils ont un autre type. Chez eux la déesse *prime* le dieu; elle enfante le dieu, devenu son époux et créateur du monde, générateur des espèces animées, par suite de son union avec la déesse. Quand le dieu se retire en soi, afin

de vivre pour la science et pour la solitude, il se fait eunuque; la déesse devient pour lui un sujet de pure méditation scientifique et abstraite. Avec son cortége de nymphes armées et d'autres nymphes d'une nature moins guerrière, d'esclaves armées et d'esclaves au service de son temple, elle enlace son époux dans les liens d'une double séduction; type qui se reproduit dans les institutions des grands Harems de Babylone et de Ninive, et que les Séleucides seuls ont copié, pour combiner les formes du culte de leurs nouveaux sujets avec les formes du culte des Hellènes, posant ainsi les fondements d'un vaste syncrétisme de croyances et d'institutions, orientales et occidentales.

Les races Aryennes et Indo-Européennes ignorèrent donc radicalement le Harem, son principe et ses institutions; il est bien vrai qu'il tenta l'orgueil et les mœurs de Louis XIV, lorsqu'il afficha la prétention d'en raffiner l'esprit pour se faire une espèce de Sultan chrétien. Veut-on se former une idée du rapport domestique de la famille dans les maisons guerrières et puissantes des Germains, partout où une certaine polygamie, héritage d'une antique vie pastorale, s'était conservée, tandis que le corps des peuples y demeura étranger, ne pouvant ambitionner le même éclat de maison par le même nombre d'enfants, faute de richesses suffisantes pour les entretenir? Que l'on interroge l'histoire des familles mérovingiennes et carlovingiennes, sous l'empire même d'un christianisme assez fort pour dominer l'esprit des races du Nord. Grand et sincère Chrétien pour tout le reste, Charlemagne lui-même ne put se résigner à l'adoption de toute la rigueur des principes de l'Église, et conserva sa reine et ses concubines légales, qui ne représentaient à l'esprit de son temps, en aucune façon, les fameuses maîtresses ou les favorites de quelques-uns des plus grands rois de France. Rien de plus sage et de plus civilisateur, rien de plus grand que la conduite de l'Église en face des concubines des princes de la maison Carlovingienne; en persévérant dans cette conduite envers tous les princes et tous les grands, toutes les familles princières du moyen âge, elle a plus fait qu'on ne pense vulgairement pour consolider le sage et le saint état domestique de l'Europe civilisée et chrétienne. Si elle fut très-spécialement sévère, jusqu'à une rigueur en apparence excessive, quant aux degrés de parenté auxquels il était permis de se marier, c'est qu'elle avait à briser les restes de la coutume d'une vieille Europe germanique, pleine de réminiscences païennes; car les mariages dans les rangs de la plus proche parenté, s'ajoutant à l'institution du concubinage chez les grands, étaient spécialement destinés à resserrer la puissance de la famille par le grand nombre de ses embranchements. L'Église eut aussi à lutter,

mais dans un tout autre sens, contre les mœurs *galantes* de la race Celtique, que l'on peut étudier parmi les Bretons et spécialement chez les Gaëls de l'Irlande. La fable de Tristan et d'Yseult en fut un type fameux pour la poésie chevaleresque du moyen âge. Ici les mœurs domestiques étaient des plus relâchées, par suite d'une facilité de rompre le lien conjugal dont l'histoire des Clans et des royautés diverses de l'Irlande abonde avant l'établissement de la conquête normande.

Baron d'Eckstein.

(*La suite à un prochain numéro.*)

M. DE BONALD ET LE TRADITIONALISME.

A M. LE RÉDACTEUR.

Monsieur,

Vous avez annoncé l'ouvrage du Père Chastel sur *la valeur de la raison humaine*, sujet important dans l'état de désordre où le lamennaisisme a jeté la philosophie. Je ne connais pas encore cet ouvrage ; je ne puis donc pas en parler, mais je crois devoir présenter quelques observations sur l'annonce qu'en a fait l'*Ami de la Religion* dans son numéro du 30 septembre.

J'ose espérer que l'auteur de cette annonce, d'ailleurs très-bienveillante, et le R. P. Chastel, qui met tant de précautions et de délicatesse dans ses critiques, voudront bien accueillir avec indulgence mes observations. On est heureux de rencontrer, je ne dis pas des adversaires, mais des amis, qui savent les égards qu'on se doit mutuellement, et qui apportent dans la discussion une politesse, une honnêteté *dont les personnes bien élevées ne se dispensent jamais.*

Je ne m'attacherai ici qu'à cette seule assertion de l'*Ami de la Religion :* « Le traditionalisme a été mis au monde par l'il-
» lustre auteur de *la Législation primitive*. Ce fait n'est contesté
» par personne. Tous les partisans du système reconnaissent

» M. de Bonald pour leur maître et le vrai fondateur de la » doctrine. »

Que M. de Bonald ait pu donner occasion à ce système par quelques expressions inexactes, par quelques idées qui n'avaient pas été suffisamment éclaircies, c'est possible ; mais qu'il ait été le fondateur véritable, je ne saurais l'admettre. Il est arrivé plus d'une fois qu'un auteur s'est exprimé avec négligence ou inexactitude sur une matière non encore bien étudiée ou bien fixée, sans qu'il ait été accusé d'être le fondateur des erreurs nées plus tard dans cette même matière. Il serait facile d'en apporter des exemples. « Plus d'une fois, dit un savant » écrivain[1], les meilleurs et les plus grands esprits se sont mal » exprimés sur tel point ou sur tel autre. Malebranche voit et » soutient la vérité, mais en quelques détails il l'exprime mal. » Le philosophe qui tend au vrai, et qui se trompe par acci- » dent, est radicalement différent du sophiste qui ne tend qu'à » l'erreur, » et qui, par sa persistance à la soutenir, devient réellement le fondateur d'une mauvaise doctrine.

Je vais montrer que M. de Bonald n'était pas traditionaliste, et que, par conséquent, on ne peut pas le regarder comme l'auteur véritable du *traditionalisme*.

Que prétendent les partisans de ce nouveau système? Ils disent « que dans les recherches philosophiques, la foi doit » précéder la raison ; que l'ordre naturel est subordonné » à l'ordre surnaturel; que le fondement de la certitude n'est » pas dans la raison individuelle; que la raison isolée n'est » qu'*un instrument de démolition* que si la philosophie n'est » pas démonstrative, elle n'est rien, c'est-à-dire qu'elle doit » prendre son point de départ dans une vérité révélée. »

On ne trouvera rien de semblable dans les écrits de M. de Bonald. Il croit à la valeur de la raison dans ses justes limites; à son pouvoir pour fonder la certitude ; il invoque son autorité, il a toujours recours à ses lumières pour combattre les athées et les rationalistes. Loin d'abandonner la raison pour prendre un point de départ dans la foi, selon les conseils fal-

[1] Le P. Gratry de l'Oratoire.

lacieux du lamennaisisme, il s'exposa au contraire au reproche, mais peut-être peu fondé, de s'être trop servi de la raison. « On doit convenir, écrivait Mgr le cardinal de Bausset, qu'avec » les athées, qui ne reconnaissent aucune autorité supérieure » à la raison humaine, il faut absolument convaincre la raison » par la raison, si l'on veut être écouté. » Mais il n'aurait pas voulu qu'il en fût toujours ainsi. « Il est facile, disait-il, de » comprendre le motif qui a déterminé M. de Bonald à faire » usage des armes de la raison, qu'il manie avec tant de gloire » et de succès, pour forcer l'incrédulité orgueilleuse à rendre » hommage au christianisme; sa profonde conviction de ses » vérités (je dirais par le seul effet de la raison, si ce » n'était pas une hérésie) lui a persuadé qu'il obtiendrait la » même conviction dans tous les esprits, surtout en parlant » à la raison cette logique victorieuse qu'il a fait briller dans » d'autres questions. » Mais M. de Bonald se justifiait par la nature de ses adversaires, et il se conformait à ce que dit saint Thomas, qu'avec ceux qui ne veulent ni de l'ancien ni du nouveau Testament, il faut avoir recours à cette lumière naturelle de la raison, à laquelle tous sont forcés de céder : *Hi verò neutrum recipiunt; undè necesse est ad naturalem rationem recurrere, cui omnes assentire coguntur* [1] !

M. de Bonald était donc dans sa *méthode* formellement opposé au traditionalisme, et n'avait aucun rapport de parenté avec lui.

Suivant la nouvelle école, « l'homme doit tout à un enseignement extérieur. Il n'y a rien qui n'ait été déposé dans le » premier homme, par la parole, par une révélation, et qui ne » soit aussi déposé dans ses descendants par la tradition non » interrompue de cette révélation primitive. » C'est-à-dire que rien ne serait naturellement en nous; que tout y aurait été porté par l'enseignement; qu'il y aurait un temps où l'âme, faite à l'image de Dieu, ne serait cependant qu'un être brut, capable, il est vrai, d'être un jour instruit, mais en attendant dépourvu de tout ce qui constitue l'être intelligent, et met

[1] *Cont. gent.*, I, c. 11.

une différence essentielle, actuelle, et très-certaine, quoique très-cachée, entre l'enfant naissant et les animaux sans raison, *quibus non est intellectus*, selon l'expression de l'Écriture.

Telle ne fut pas assurément la doctrine de M. de Bonald, et s'il l'a mal exposée quelquefois, surtout dans ses premiers écrits, cependant sa pensée ne s'est jamais égarée à ce point. J'en ai déjà fait l'observation dans la notice insérée dans la dernière édition de ses œuvres donnée par M. Adrien Leclère. J'ai fait voir que plus d'une fois il avait corrigé son langage, et qu'il s'était exprimé de manière à ne donner lieu à aucune mauvaise interprétation ; or il est juste, quand on cherche le véritable sens d'un auteur, d'expliquer les endroits peu exacts, par ceux où la saine doctrine est nettement énoncée.

Si tout venait de l'enseignement et de la tradition, M. de Bonald aurait-il dit si souvent que « l'idée existe avant le mal qui » la représente... que l'idée est *innée* et que son expression est » acquise... que nous n'entendrions pas plus les mots *ordre* et » *justice* que nous n'entendrions des mots forgés à plaisir, si » l'idée ne précédait dans l'esprit son expression ? » Aurait-il dit encore que : « la loi de Dieu et généralement toutes les » vérités morales sont, comme dit saint Paul, écrites dans le » cœur de l'homme, *opus legis scriptum in cordibus nostris*, » où elles *attendent* que la parole transmise à chaque homme » par la société suivant les lois générales du Créateur, viennent » les rendre visibles à l'esprit ? »

« *Nous avouons*, disait, comme M. de Bonald, l'éloquent évê- » que de Troyes, *que le texte de cette loi naturelle gravée dans* » *nos cœurs, ne peut s'y faire connaître que par la parole.* »

Ainsi M. de Bonald reconnaissait qu'il y avait en nous quelque chose d'*antérieur* à toute instruction ; des pensées qui *attendaient* les mots qui devaient les manifester ; que toutes les vérités morales étaient écrites dans le cœur et *non révélées ;* enfin que l'homme n'était pas uniquement *un être enseigné*, comme le prétendent les traditionalistes.

Il s'exprimait comme Fénelon [1], dont il aimait beaucoup la

[1] *Traité de l'existence de Dieu.*

métaphysique, lorsqu'il disait : « Les principes qui dirigent nos » actions; les notions d'ordre, de justice, de bien et de mal ; » notions communes à tous les hommes, quoique distantes les » unes des autres par les lieux, les temps et les intérêts natio- » naux, venaient et ne pouvaient venir que de la *raison univer-* » *selle*, qui ne date ni de l'an premier de la République, ni de » la Restauration ; de cette raison qui éclaire tous les hom- » mes, qui parle de la même manière à tous les peuples, et qui » partout où on la consulte, fonde les institutions sur le bon » sens ; sur le bon sens qui est la racine et le tronc de l'arbre » social, et non sur l'esprit qui n'est que la feuille légère que » l'automne dessèche et que le vent emporte. »

Un savant professeur de philosophie, président du collége du Saint-Esprit à l'Université de Louvain [1], faisait remarquer dans un écrit sur les idées innées « qu'il est certain que M. de Bo- » nald *admet en nous, préalablement à toute connaissance,* des » idées réelles. Mais que comme il s'explique par des comparai- » sons, il est difficile de dire dans quelle classe des partisans des » idées innées il fallait le ranger. Que si certaines de ses com- » paraisons semblent le rapprocher des virtualités de Leibniz, » d'autres s'accordent davantage avec les vérités éternelles pré- » sentes à l'esprit même *avant d'être connues;* avec les idées » telles que Platon et saint Augustin les conçoivent. » Mais soit que M. de Bonald se rapproche de Leibniz ou de saint Augustin, toujours est-il vrai qu'il n'a rien de commun avec les traditionalistes, qui ne se rapprochent ni de l'un ni de l'autre.

Cette doctrine fondamentale, rejetée par la nouvelle école, touchant ces connaissances qui ne viennent ni d'une révélation primitive, ni de la société, ni d'un enseignement quelconque, mais d'une illumination intérieure ; qui sont infuses dans nos âmes et y précèdent l'expression qui doit les manifester ; cette doctrine est exprimée de la manière la plus frappante par la comparaison de notre entendement avec un lieu obscur où l'on ne découvre les objets qui s'y trouvent que lorsque la lumière

[1] M. le docteur Ubags.

y pénètre. « Les idées que le Créateur a mises en nous, dit M. de » Bonald, n'attendent pour se produire à l'esprit que l'expres- » sion qui doit les distinguer, comme une pièce d'or attend » dans l'atelier l'empreinte qui doit désigner sa valeur et lui » donner cours ; ou mieux encore, comme le corps attend » dans un lieu obscur la lumière qui doit le colorer et le pro- » duire. »

Je remarquerai en passant qu'un saint et célèbre jésuite [1] prêchant en Angleterre, le jour de la Pentecôte, devant la duchesse d'York, il y a environ deux cents ans, expliquait l'action du Saint-Esprit dans nos âmes pour la manifestation des vérités célestes, comme M. de Bonald expliqua l'effet de la parole pour la manifestation des idées :

« On peut dire que le Saint-Esprit ajoute à la science de la » foi, ce que la lumière ajoute aux figures et aux couleurs. » Lorsque le soleil est entré aujourd'hui dans ce palais, il n'a » ni doré les alcôves, ni brodé les lits, ni ciselé l'argenterie, ni » peint les tableaux dont les appartements sont enrichis ; tout » était déjà fait avant qu'il parût. Il n'y a ajouté ni traits ni » couleurs. Mais quoique tout cela fût fait, cependant on ne » voyait rien. Tant de beaux meubles étaient à notre égard » comme s'ils n'eussent pas été. C'est la lumière de cet astre qui » les a rendus visibles. Il en est de même des vérités de la reli- » gion et de la morale chrétienne. Nous en savons à peu près » ce que nous devons en savoir. Nous en sommes instruits dès » l'enfance, mais il arrive souvent que tout cela est éteint dans » notre esprit ; qu'il y est comme si en effet il n'y était pas. » Ces vérités sont comme peintes dans la mémoire sans que » l'âme les aperçoive. C'est pourquoi lorsque le Saint-Esprit » vient en nous, on est surpris de voir tout d'un coup des cho- » ses qu'on ne voyait point auparavant, quoiqu'on les touchât » pour ainsi dire, quoiqu'on les eût en quelque sorte devant » les yeux. » Ainsi, ce qui se passe dans l'ordre de la nature pour les idées, est semblable à ce qui se passe pour les vérités

[1] Le P. de la Colombière.

religieuses dans l'ordre surnaturel de la grâce ; et de même que l'astre du jour n'a pas apporté les meubles dans l'appartement de la duchesse d'York, mais les a fait voir ; que la grâce divine n'apporte pas les vérités de la foi dans le cœur qui n'y pensait plus, mais les y réveille ; ainsi, ni la révélation, ni la société, ni le langage, expression de nos idées, n'apportent pas non plus ces idées dans l'entendement ; elles y sont innées, infuses, ce que M. de Bonald a toujours admis comme saint Augustin, et tous les grands philosophes.

L'auteur du lamennaisisme et du traditionalisme avait inutilement cherché à attirer M. de Bonald à son système de philosophie. Mais il n'y donna aucune attention, et ne prit pas même la peine de le comprendre. Il avait lu avec satisfaction le premier volume de l'*Essai*. Ces déclamations méritées contre la Réforme et la philosophie du XVIIIe siècle le charmèrent. On aime naturellement cette chaleur dans la défense de la vérité. Ce n'était sans doute que des choses dites mille fois ; il n'y avait de nouveau que la vivacité et l'enflure du style, mais enfin cela plaisait et faisait oublier que l'auteur insinuait déjà son funeste système dans le dernier chapitre de ce premier volume. M. de Bonald n'y fait nulle attention. De même que Bossuet ne voyait que ce qui se rapportait à la foi, et faisait *bon marché du philosophisme* [1], M. de Bonald aussi ne voyait dans la philosophie que ce qui pouvait se rapporter à l'homme considéré en société, et s'embarrassait assez peu du reste. Ce ne fut que bien tard qu'il lut une réfutation des erreurs du lamennaisisme publiée par son compatriote et son ami, M. l'abbé Boyer. Il me dit alors : « J'avoue que je n'avais su jusqu'à ce moment ce que » c'était que ce fameux système dont on parlait tant, mais je » vois à présent ce qui en est. » Or, il y avait plus de dix ans qu'on en parlait.

Si cette lettre n'était pas déjà trop longue je pourrais ajouter encore bien des choses pour prouver que M. de Bonald ne partageait nullement les opinions des traditionalistes, et qu'il n'est point par conséquent le fondateur du traditionalisme. Il a

[1] Lettre au docteur Pastel.

pu, par quelques endroits de ses écrits, le favoriser, y donner peut-être occasion, mais il n'en a pas été la véritable cause. Cette cause véritable est dans l'abus qu'on a fait de quelques-unes de ses paroles, dans la fausse interprétation qu'on leur a donnée. Elle est dans ces esprits outrés qui ne savent jamais se tenir dans de justes bornes; qui pour éviter un excès se jettent résolûment dans un autre ; qui, de peur de trop donner à la raison, lui refusent tout, lumière et certitude. On a vu dans tous les temps de ces esprits excessifs; aussi Tacite louait son beau-père de sa sagesse dans l'étude de la philosophie, et de la juste mesure qu'il avait su y garder : *Retinuitque quod est difficillimum ex sapientia modum.*

Je ne me suis proposé, Monsieur, dans cette lettre, qu'une simple remarque sur un mot de l'*Ami de la Religion*. Quant aux réflexions qu'aura pu faire sur le même sujet le savant et respectable auteur *de la Valeur de la Raison humaine*, je ne les connais pas encore, mais quelles qu'elles soient, il me semble qu'elles ne pourront rien détruire de ce que j'ai avancé, et que je pourrai toujours dire comme M. Dacier à ceux qui n'étaient pas de son avis : « Et néanmoins ma remarque subsiste. »

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Vicomte V. DE BONALD.

Montpellier, 14 octobre 1854.

VARIÉTÉS.

RÉCEPTION DE M DUPANLOUP A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — PRÉFACE DU P. GRATRY. — MANDEMENT DE Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS.— SUR LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Au milieu des graves préoccupations qui pèsent sur l'esprit public, la réception de Mgr l'Évêque d'Orléans a été à la fois un événement littéraire et un événement religieux : à ce double titre, nous nous réjouissons de l'inscrire dans nos annales. Rien, peut-être, depuis longtemps ne nous a fait mieux mesurer l'intervalle que nous avons franchi depuis le commencement de l'agitation religieuse en France. Pour donner une idée juste de ce progrès, qu'on me permette la citation d'une anecdote que nous avons des raisons pour savoir rigoureusement exacte.

Un professeur qui depuis dix ans faisait une suppléance laborieuse, sollicitait son installation définitive, et en conséquence il faisait ses visites aux divers membres du corps qui, le cas échéant, aurait été chargé de dresser la liste des candidats. Vous dire ce que, chemin faisant, il avalait de couleuvres, ce serait une chose impossible. Il avait fait un bon et brillant service ; mais on lui reprochait de ne pas nourrir une passion ardente à l'égard des priviléges de l'Université, et c'était assez pour l'ex-

clure impitoyablement. Il arrive un beau matin chez un académicien vénérable qui le reçoit (passez-moi la vulgarité du proverbe) *comme un chien dans un jeu de quilles*. Le candidat, qui ne laisse pas d'avoir son franc-parler, oublie son rôle de suppliant pour riposter avec quelque vivacité aux reproches qu'on lui adresse. On était au plus fort de la querelle, lorsque la dame du logis, douce et respectable personne, le modèle des épouses et des mères, se montre dans le cabinet de son mari. Un rayon d'espoir pénètre alors dans l'âme du solliciteur : cette dame revenait de Saint-Roch et du sermon ; elle avait entendu M. l'abbé Dupanloup ! — Le candidat respire tout-à-fait. « Oui, ajoute-t-elle, je voulais savoir ce que *ces gens-là* disent de nous ! » Le candidat, moitié souriant et moitié désespéré, prend son chapeau et se retire. Il va sans dire que sa présentation comme professeur n'eut pas lieu.

Sept ans plus tard, M. l'abbé Dupanloup, devenu évêque d'Orléans, entre dans l'Académie française par la porte à deux battants et le jour de sa réception est pour lui un jour de triomphe. Veut-on savoir quelle a été la signification de cette journée ? En vain la position prise par l'illustre prélat dans la querelle des classiques donne-t-elle à sa nomination un vernis d'opposition contre certaines tendances qu'il plaît à des esprits de mauvaise volonté de représenter comme l'effort du catholicisme ; en vain, M. de Salvandy, tout en se prosternant devant le récipiendaire, fait-il, par pure préoccupation de son ancienne attitude, une tentative pour masquer la déroute des vaincus, tout homme raisonnable se sera dit que Mgr l'évêque d'Orléans ne triomphait à cette place que parce qu'il avait occupé le premier rang parmi les adversaires du monopole de l'Université : situation glorieuse, et dont nous le félicitons d'autant plus que, dans une pareille victoire, disparaissent les dissidences qui ont séparé, par suite de leur progrès même, les combattants de 1845 et de 1846, et qu'aux yeux du public, comme à ceux des hommes qui ont éprouvé une véritable douleur par suite de ces dissentiments, il ne reste plus qu'un prêtre d'un grand talent, d'un zèle sincère, d'une vertu sans tache, remerciant de le re-

cevoir dans son sein un corps qui aurait crié contre lui *tolle, tolle*, dans le moment où c'était un crime ou une chimère que de toucher à l'arche sainte de l'Université.

On ne doit pas même laisser à ce prétexte de la position prise par Mgr Dupanloup dans la querelle des classiques, l'apparence d'une compensation pour les vaincus. Il est vrai que l'Académie française, voulant nommer un évêque, a donné la préférence à Mgr d'Orléans, à cause de la manière éloquente dont il avait défendu les saines traditions de l'éducation littéraire; mais en le faisant avec un éclat et un succès incontestables, il ne se distinguait que par le talent du reste du clergé français. C'est se complaire dans l'illusion, que de dire, comme l'a fait le *Journal des Débats*, que Mgr Dupanloup est presque le seul de nos prélats qui ait résisté à la croisade des iconoclastes contre les modèles du vrai goût littéraire. Depuis que les contempteurs d'Homère ont expliqué clairement leurs véritables intentions, on ne citerait pas en France un seul acte épiscopal qui les approuve, et si quelques prélats plus expérimentés en théologie qu'en matière de goût, ont paru seconder les essais des novateurs, l'expérience leur a bientôt démontré que l'on prenait par là le grand chemin de l'ignorance.

Mgr d'Orléans est donc entré à l'Institut avec la bannière déployée du catholicisme. Il a montré l'évêque de préférence au littérateur; il n'a rien concédé de ce qui aurait pu le mettre dans une position équivoque eu égard à l'étroite union avec Rome, épouvantail de tant de gens. S'il a insisté sur l'intime connexion de la tradition catholique avec l'étude des lettres humaines, ce n'était pas pour se distinguer des autres prêtres français, mais pour mettre dans tout son jour une vérité qu'on n'a pu contester, sans causer une vive jouissance aux adversaires de la religion. Et ce langage, si ferme et si juste, a ravi toute l'assemblée. Nous étions placés de manière à l'embrasser du regard, et nous avons vu les plus défiants comme les plus hostiles, émus et transportés. J'ai souvent entendu dire à des ecclésiastiques expérimentés, que si l'on prenait les

Français au lit de mort, il ne resterait pour ainsi dire aucune part à l'incrédulité. Ce consentement précieux, quoique presque toujours tardif, cette réparation dernière des erreurs et des répugnances de toute la vie, nous a semblé s'accomplir tout-à-coup, sous l'influence d'une parole inspirée, ainsi qu'il est beau et consolant de le voir, quand des hommes, en plein bonheur et en pleine santé, sentent leur cœur blessé du trait de l'amour divin, et rendent les armes à Jésus-Christ crucifié. Lorsque Mgr Dupanloup parlait, il n'y avait dans l'Institut que des catholiques, et l'on sait, grâce à Dieu, que ces bons mouvements laissent toujours une semence féconde.

On a principalement admiré, dans le discours du vénérable récipiendaire, le début où l'orateur a mis en lumière le côté divin qui ressort de toutes les choses humaines quand elles ont le vrai, le beau et le bien pour objet, et la péroraison où, revenant avec un goût parfait à l'éloge embarrassant de son prédécesseur, le prêtre a exprimé le regret de n'avoir point connu ce vieillard dont la jeunesse avait malheureusement coïncidé avec la fin du XVIIe siècle, et de n'avoir pu tenter du moins de s'approcher de son âme, en venant à sa rencontre sur le seul terrain peut-être qui leur fût commun à tous deux, c'est à-dire l'admiration de Virgile. Nous ne résistons pas au plaisir de citer cet admirable morceau.

Après avoir expliqué l'influence que les écrivains d'une nation exercent sur la composition de son dictionnaire, l'illustre orateur ajoute :

Indiquerai-je encore un autre bienfait, le plus signalé de tous peut-être, que ces beaux génies et leurs ouvrages apportent à la terre, après que l'orage des révolutions a passé sur elle? C'est à eux qu'il est donné quelquefois de rendre à des intelligences qu'avait troublées le bruit de la tempête, la précieuse notion des vertus oubliées et des vérités perdues ! Ils ont je ne sais quoi de sublime et de doux, et comme un charme secret pour apaiser les cœurs longtemps agités par la violence des passions politiques. En vivant dans le commerce pacifique et comme dans la douce familiarité de ces illustres morts,

Illustres animas, magnumque in nomen ituras,

l'âme semble respirer un air plus vivifiant et plus pur : elle retrouve, comme dit Bossuet, la sérénité dans la hauteur; elle pourrait y chercher, au besoin, si elle l'avait perdue, la force de rentrer en possession d'elle-même.

Il y a là un travail élevé, quelquefois même un travail de conscience, auquel on se sent incliné à rendre hommage; et même avec des efforts partagés et des résultats imparfaits, cette étude est toujours quelque chose qui mérite la sympathie et le respect.

J'en ai rencontré dans M. Tissot un remarquable exemple.

J'ai peu parlé de lui jusqu'à ce moment, Messieurs; ce lieu, votre présence, les pensées qu'elle inspire, ce grand auditoire, ce grand sujet, m'ont entraîné.

Je puis toutefois le dire : c'est avec un réel et consciencieux intérêt que j'ai étudié M. Tissot dans ses principaux écrits. Je parle ici devant des hommes à qui l'expérience de la vie a enseigné ce qu'elle m'a appris à moi-même; et l'on me croira, si je dis qu'en lisant les ouvrages de mon prédécesseur, je n'y ai point cherché nos dissentiments : c'était au moins inutile. Je n'aime point la contention avec les vivants ; j'en aurais horreur avec ceux qui ne sont plus. Non ; j'ai cherché dans M. Tissot ce qui aurait pu être notre rapprochement possible, s'il m'avait été donné de le rencontrer en ce monde.

J'ai fait avec lui ce que je fais avec tout homme, avec toute âme qu'il plaît à Dieu de placer sur ma route : ce que je cherche d'abord, ce n'est point ce qui sépare, c'est ce qui rapproche ; ce n'est point la querelle, c'est l'accord. Ce sont les points de départ communs ; puis j'aime alors à marcher de concert à la conquête d'un accord plus parfait dans la vérité.

Eh, mon Dieu ! il faut quelquefois si peu de chose pour se rapprocher et s'entendre ! Je ne connais guère de mur de séparation si élevé, de barrière si insurmontable qui ne s'abaisse devant le bon vouloir. La plupart des hommes sont moins loin les uns des autres, et quelquefois de la vérité, qu'on ne le croit, et souvent qu'ils ne le croient eux-mêmes.

On rencontre parfois dans les lointains souvenirs, et comme dans les dernières retraites de l'âme, dans ces profondeurs dont on pourrait dire avec le poète : *Illic posuêre cubilia curæ... et luctus...*, quelque chose de mystérieux qui se cache et se tait derrière les grâces de l'esprit, derrière les applaudissements de la foule, derrière les

grands succès ou les grands mécomptes de la vie ; on retrouve là des impressions, une voix, un accent, et des retours souvent bien inattendus.

Qui ne le sait? qui ne l'a vu? qui n'a admiré, quelquefois même sans les bien comprendre, de ces triomphes soudains sur d'anciennes et lamentables erreurs ?

Oui, il faut plus de compassion que de colère pour ceux qui ont traversé des temps si difficiles ; et pour moi, à qui M. Tissot n'a été révélé que par ses écrits, j'ai été charmé d'y recueillir, dans ses prédilections littéraires, quelques indices sur les premiers goûts de son âme.

Comment, par exemple, ne pas remarquer l'attrait singulier qui ramène souvent son esprit vers les grands génies chrétiens? Fénelon, Bossuet, le Tasse, le Dante, nos plus grands noms, se retrouvent dans ses leçons.

Mais c'est surtout Bossuet que M. Tissot admire ; c'est celui devant lequel il s'incline, et je pourrais presque dire se prosterne, dans l'enthousiasme et le respect.

Oui, dans ces vastes champs de la littérature profane et sacrée, nous eussions trouvé des lieux de paisible rencontre.

Virgile même eût pu nous suffire ! Virgile auprès de qui M. Tissot, après les années malheureuses qu'il venait de traverser, alla rasséréner sa pensée, retrouver les lettres de sa jeunesse, et comme reposer son âme !

Virgile, qui lui inspire un retour si naturel sur lui-même et sur l'emportement des temps qui venaient de finir, par ce vers si touchant de la première églogue :

> En quo discordia cives
> Perduxit miseros !..

Virgile, où il lut le dégoût des agitations populaires, *insanumque forum*, presque toujours accompagné du *ferrea jura!*

Virgile, où il put goûter les jouissances d'une vie tranquille, les charmes et la sécurité des lettres, parmi tant de vers si doux et si purs :

> At secura quies, et nescia fallere vita.

Virgile encore, qui donnait au siècle d'Auguste cet avertissement si bien fait pour le nôtre :

> Discite justitiam moniti, et non temnere divos !

Et cet autre vers, d'une énergie, d'une tristesse et d'une sublimité incomparables, qu'un vieux prêtre, de retour en France au lendemain de la Terreur, redisait avec le cri d'une explosion profonde, en traversant Paris et montrant de loin la place de nos grands holocaustes :

Ausi omnes immane nefas, ausoque potiti !

Mais laissons ces choses. Puisqu'il était de ma destinée que mon nom dût être rapproché de celui de M. Tissot, puisqu'il devait y avoir pour lui une place et un souvenir dans mon âme, il me sera permis, Messieurs, d'exprimer devant vous le regret bien sincère que j'éprouve de n'avoir pu échanger avec lui ces pensées.

Malgré tout ce qui semblait nous séparer, la différence de nos âges, de notre éducation, de nos travaux, de nos temps, et de notre existence tout entière, les lettres, les *Études sur Virgile,* cette belle poésie du chantre de Mantoue, eussent formé un premier lien entre nous : nous eussions admiré ensemble ce génie si mélancolique et si profond, qui, plus qu'aucun autre poète de l'antiquité, pénétra tous les secrets du cœur de l'homme, et trouva des accents pour les redire ; qui sut reconnaître combien il y a de larmes au fond des choses humaines, et entrevit Dieu dans la nature ; nous eussions retrouvé peut-être aussi, dans quelques-uns de ses vers, comme un pressentiment du christianisme qui allait paraître ; et, au milieu de ces épanchements littéraires, peut-être quelque chose de plus sérieux et de plus utile eût fini par se mêler à nos entretiens.

J'ai toujours noté avec soin les circonstances où j'avais eu le bonheur d'assister à une manifestation nouvelle du *vrai beau* dans les lettres ou dans les arts. Sous ce rapport, la séance académique du 9 novembre 1854 fera époque dans ma vie. Pour ne pas accorder trop de confiance à ma propre impression, j'ai consulté plusieurs des hommes qui conservent parmi nous la tradition du goût et des convenances, et je les ai trouvés sous le même charme que moi. La charité chrétienne s'exprimant par la politesse française n'a jamais tenu un plus parfait langage, et c'est une leçon (ne craignons pas de le dire, car la conséquence est grave), c'est une leçon que Mgr d'Orléans a donnée à ceux qui, ne s'observant pas assez eux-mêmes par rapport à la décadence évidente de la bonne éducation parm

nous, se persuadent que le zèle suffit à tout, et qu'il n'y a pas d'inconvénient à blesser les sentiments ou à choquer la délicatesse, pourvu qu'on ait pour objet la gloire de Dieu et le triomphe de la vérité : erreur capitale et qui semble suffire pour détruire le bien à mesure qu'il s'accomplit !

Si l'éloquence de Mgr d'Orléans a produit, dans le sein de l'Institut, l'effet de la lyre d'Orphée, elle n'a fait, nous aimons à le rappeler ici, que continuer l'œuvre commencée au dehors par l'admirable ouvrage du P. Gratry.

Dans la préface de sa seconde édition [1], l'illustre Oratorien apprécie, avec la modestie d'un religieux et une convenance gracieuse, l'honneur que l'Académie française lui a fait en mettant la *Connaissance de Dieu* au premier rang des ouvrages qu'elle couronne annuellement à cause de leur utilité pour les mœurs.

« Nous ne saurions nous permettre assurément, dit-il, de » remercier l'illustre assemblée qui a bien voulu honorer de » son suffrage notre travail. Mais qu'il nous soit permis de dire » que c'est un consolant spectacle de voir l'Académie fran- » çaise, au sein de laquelle, il y a cinquante ans, on n'osait » prononcer le nom de Dieu, accueillir aujourd'hui par la voix » de son rapporteur, avec une si noble bonté et une si élo- » quente conviction, les efforts de la philosophie rattachée à la » foi... [2] »

Est-il concevable qu'à propos de cette éloquente préface du P. Gratry on ait cru pouvoir emprunter à un illustre prélat des paroles qui contiennent un blâme sévère contre l'Académie ? Sans doute personne n'est plus disposé que nous à rendre hommage à Mgr l'évêque de Poitiers. Nous ne craignons pas de le dire, l'Académie aurait bien pu, à défaut de Mgr Dupanloup, porter son choix sur lui; car il unit, à un degré rare, la majesté de la parole à l'élévation du caractère et à toutes les ver-

[1] 2 vol. in-12, chez Charles Douniol.

[2] Je n'achève pas la citation, parce qu'ici l'éloquent religieux, sous l'influence d'une distraction bienveillante, rattache au jugement de l'Académie sur les ouvrages utiles aux mœurs, des paroles qui ont sans doute leur mérite, mais qui n'ont aucun rapport avec ses décisions littéraires

tus sacerdotales : mais nous regrettons profondément que les faits lui aient été si imparfaitement connus, au moment même où s'accomplissait la victoire de la vérité religieuse dans le sein de l'Académie française. J'espère qu'on ne trouvera ma franchise ni téméraire ni inopportune. De vieux défenseurs de l'Église comme nous ont un certain droit de conseil pour les choses étrangères à la doctrine religieuse elle-même ; et d'ailleurs ne suffit-il pas, pour nous justifier, de citer les propres paroles de Mgr de Poitiers?

« D'illustres assemblées, satisfaites d'elles-mêmes pourvu qu'elles aient laissé poindre leur opposition aux pouvoirs terrestres, s'appliquent à observer d'ailleurs la neutralité entre le parti de Dieu et le parti du mal ; par de soigneuses combinaisons, retenues d'un régime malheureux que Dieu a châtié de son fouet vengeur, on trouve le correctif diligemment placé à côté de tout suffrage dont pourrait s'effaroucher l'impiété ; la philosophie chrétienne, qui montre de son doigt le chemin du ciel, reçoit la couronne *ex æquo* avec la morale naturaliste qui n'aboutit qu'à *ces vertus dont l'enfer est plein.* »

Je ne m'arrête pas au reproche de *satisfaction de soi-même*, adressé à l'Académie française : on serait satisfait à moins. J'ignore à quelle source remonte la citation des *vertus dont l'enfer est plein ;* des théologiens ont bien voulu m'éclairer là-dessus : mais je ne parle jamais théologie. On aurait pu désirer plus d'égards pour des hommes qui ont volontairement, et afin d'obéir à leur conscience, abjuré toute participation à la vie politique. Le reproche qu'on leur adresse a pu être à l'usage de cette superbe polémique qui se promène librement sur le terrain de la presse, déchargeant à cœur-joie ses canons hors de la portée d'adversaires qui ont perdu le droit d'occuper le champ de bataille ; mais, a dit le poète :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire,

et Mgr de Poitiers aspire à d'autres palmes qu'à celles qui croissent si facilement pour les journaux hostiles au système parlementaire.

Mais ce qu'il y a de déplorable, et ce qui nous décide surtout à parler, c'est l'erreur que Mgr de Poitiers a commise quand il a dit que le P. Gratry et M. Jules Simon avaient été couronnés *ex æquo*.

Est-ce parce qu'on leur a attribué la même somme? Mais l'honneur des couronnes académiques ne se mesure pas à l'argent, ce me semble; et la prééminence assurée à l'ouvrage du P. Gratry a été proclamée d'une manière trop évidente pour qu'il puisse exister à cet égard la moindre équivoque. Disons-le comme nous le pensons, l'Académie a fait ce qu'elle devait faire; elle a manifesté hautement sa préférence pour une philosophie appuyée sur la religion, et elle a récompensé, dans M. Jules Simon, une morale très-pure, et tout-à-fait chrétienne. La morale cesserait-elle d'être bonne parce qu'il lui manque la base de la foi? Je ne puis, sous ce rapport, que m'en référer à l'excellent article que M. de Fontette nous a donné sur *le Devoir* de M. Jules Simon. Notre excellent collaborateur a décerné de justes éloges aux principes éloquemment développés dans le livre *du Devoir;* mais il a exprimé un sentiment de commisération pour la résistance que l'auteur met à tirer la conséquence nécessaire de ses principes. L'Académie, qui n'est pas un concile, pouvait rendre la première moitié de la sentence sans s'occuper de la seconde, et l'on n'aurait de reproches sérieux à lui adresser que si, pour nous servir des expressions de Mgr de Poitiers, elle avait couronné un ouvrage *de morale naturaliste*.

D'ailleurs serait-il possible que de notre temps un corps composé de cette manière ne renfermât que des éléments homogènes? M. Simon avait ses partisans comme le P. Gratry avait les siens, et Mgr de Poitiers, s'il eût fait partie de l'Académie, aurait transigé de la même façon, afin d'assurer à l'écrivain religieux, non une moitié de couronne, mais la première couronne. Qu'avons-nous gagné à cet acte de modération? C'est d'ouvrir au livre de la *Connaissance de Dieu* la porte de bien des maisons où l'on a plus de confiance dans l'Académie que dans la paroisse; c'est de préparer tout le monde sans exception

à subir avec émotion l'empire religieux de Mgr d'Orléans.

J'en conviens, s'il était vrai que ce système conciliant ne donnât que des résultats illusoires, j'approuverais le zèle un peu rude par lequel le piége nous serait signalé. Mais ignore-t-on que de grands retours et de nobles exemples ont été donnés, depuis quelques années, dans le sein de l'Académie française? Sans doute, je ne compare pas, sous le rapport du courage chrétien, nos vieux hommes d'Etat allant à confesse et communiant à Notre-Dame, avec les conversions de l'Angleterre. Ils ne souffriraient pas eux-mêmes qu'on les égalât aux hommes qui, pour renoncer à l'anglicanisme, abandonnent tous les avantages de la vie, au sein d'une nation asservie à la richesse et domptée par le bien-être. Les Spencer, les Fielding, les Newmann, les Manning, les Robert Wilberforce, sont des héros, tandis que nos académiciens qui font leurs Pâques, sont tout simplement de bons chrétiens. Mais n'y a-t-il pas néanmoins une analogie entre les deux mouvements, et qui approuverait, même parmi nous, le zèle assez imprudent pour troubler par d'amères critiques et des défiances injustes les hésitations et le trouble qui précède et mûrit les grandes résolutions dont le fruit est de revenir à la pratique religieuse?

Il importe donc, beaucoup plus qu'on ne semble le penser, d'adoucir ces angoisses à ceux qui les éprouvent, et de tendre une main fraternelle à quiconque cherche la vérité de bonne foi. C'est pour cela qu'après avoir déclaré que nous ne parlions jamais théologie, nous nous hasarderons à dire quelques mots de la question exploitée dans ce moment, à l'encontre du mouvement religieux, par quelques personnes dont je suis loin d'approuver les intentions et d'admirer la sincérité; ou plutôt, je laisserai la parole à l'homme qui, en se subordonnant au génie de Bossuet, vient de grandir si notablement son talent et sa renommée. M. Poujoulat a donné dans l'*Union* un article sur l'*Immaculée Conception*, qui nous a causé une satisfaction trop profonde pour que nous hésitions à la faire partager à nos lecteurs. Nous allons donc reproduire textuelle-

ment l'article de M. Poujoulat, en nous réservant d'emprunter à une source qui nous est personnelle quelques considérations supplémentaires, propres à compléter l'expression de notre pensée.

Nous ne croyons pas qu'il appartienne à un journal, où des choses si diverses et parfois si étranges se rencontrent, de mêler sa parole à celle des premiers pasteurs, interrogés ou consultés sur un point de la religion catholique ; nous croyons encore moins qu'une question qui plonge si avant dans la sainte obscurité des mystères chrétiens puisse jamais tomber sous la plume d'un laïque. Notre intention n'est donc pas (Dieu nous en garde !) de remuer des textes, de disserter, de peser des témoignages, de toucher aux vases de l'autel ; mais récemment, et de différents côtés, le nom de Bossuet a été invoqué à l'appui de certaines surprises ; il importe que sa pensée soit connue. D'ailleurs, en France, les gens de foi, les gens d'une foi incertaine et aussi les incroyants se confondent dans un respect profond pour le génie et l'autorité de Bossuet ; il peut donc y avoir quelque utilité, quelque profit religieux à connaître le sentiment de ce grand homme sur la question qui occupe en ce moment le monde chrétien, et pour laquelle des évêques, partis de tous les points de l'univers, s'acheminent vers la ville éternelle. On ne verra point l'audacieuse pauvreté de nos idées paraître à côté des idées de l'évêque de Meaux ; nous ne prendrons ici d'autre rôle que celui d'humble et fidèle rapporteur.

C'est dans des sermons que nous trouvons le sentiment de Bossuet sur l'Immaculée Conception. Le premier sermon *pour la fête de la conception de la sainte Vierge* nous met en possession de sa pensée tout entière. « Non, non, dit-il dans son exorde, ne le croyez pas, » chrétiens, que la corruption générale de notre nature ait violé la » pureté de la Mère que Dieu destinait à son Fils unique. C'est ce » que je me propose de vous faire voir dans cette méditation, dans » laquelle je vous avoue que je ne suis pas sans crainte. De tant de » diverses matières que l'on a accoutumé de traiter dans les assem- » blées ecclésiastiques, celle-ci est sans doute la plus délicate. Outre » la difficulté du sujet, qui fait certainement de la peine aux plus » habiles prédicateurs, l'Eglise nous ordonne de plus une grande cir- » conspection et une retenue extraordinaire. Si j'en dis peu, je pré- » vois que votre piété n'en sera pas satisfaite. Que si j'en dis beau- » coup, peut-être sortirai-je des bornes que les saints canons me

» prescrivent. Je ne sais quel instinct me pousse à vous assurer que » cette conception est sans tache, et je n'ose vous l'assurer d'une » certitude infaillible. Il faudra tenir un milieu qui sera peut-être un » peu difficile. Disons néanmoins, chrétiens, disons à la gloire de » Dieu, que la bienheureuse Marie n'a pas ressenti les atteintes du » péché commun de notre nature ; disons-le, autant que nous pour- » rons, avec force ; mais, disons toutefois, avec un si juste tempéra- » ment que nous ne nous éloignions pas de la modestie. Ainsi les » fidèles seront contents ; ainsi l'Église sera obéie... Il y a certaines » propositions étranges et difficiles qui, pour être persuadées, de- » mandent que l'on emploie tous les efforts du raisonnement et » toutes les inventions de la rhétorique. Au contraire, il y en a » d'autres qui jettent, au premier aspect, un certain éclat dans les » âmes, qui fait que souvent on les aime avant même que de les » connaître. De telles propositions n'ont pas presque besoin de » preuves. Qu'on lève seulement les obstacles, que l'on éclaircisse » les objections, s'il s'en présente quelques-unes, l'esprit s'y portera » de soi-même et d'un mouvement volontaire. Je mets en ce rang » celle que j'ai à établir aujourd'hui. Que la conception de la mère » de Dieu ait eu quelque privilége extraordinaire, que son Fils tout- » puissant l'ait voulu préserver de cette peste commune qui corrompt » toutes nos facultés, qui gâte jusqu'au fond de nos âmes, qui va » porter la mort jusqu'à la source de notre vie ; qui ne le croirait, » chrétiens? Qui ne donnerait de bon cœur son consentement à une » opinion si plausible? Mais il y a, dit-on, beaucoup d'objections im- » portantes qui ont ému de grands personnages. Eh bien! pour sa- » tisfaire les âmes pieuses, tâchons de résoudre ces objections ; par ce » moyen, j'aurai fait la meilleure partie de ma preuve. Après cela, » sans doute il ne sera pas nécessaire de vous presser davantage ; » sitôt que vous aurez vu les difficultés expliquées, vous croirez vo- » lontiers que le péché originel n'a pas touché à Marie. Que dis-je, » vous le croirez? vous en êtes déjà convaincus ; et tout ce que » j'ai à vous dire ne servira qu'à vous confirmer dans cette pieuse » créance. »

La première objection, c'est la malédiction commune de notre nature, prononcée en des termes qui semblent ne pouvoir souffrir aucune limitation. C'est par le péché d'origine que le venin se coule en nous. *Qui nous engendre, nous tue*, dit Bossuet. Nous recevons en même temps et de la même racine et la vie du corps et la mort de l'âme. Oui, certes, le péché qui déborde sur tous les hommes n'aurait pas manqué d'atteindre la Vierge sans le secours préservateur du Médecin

miséricordieux. La toute-puissance divine fait ce qui lui plaît. Jadis, à la seule parole d'un homme, elle arrêta le soleil. Elle fit remonter le Jourdain vers sa source, elle permit que trois bénis enfants se jouassent au milieu des flammes. Dieu se plaît à agir quelquefois selon les lois de sa toute-puissance, qui est au-dessus de tous nos discours.

« Ces malédictions si universelles, toutes ces propositions si géné-
» rales qu'elles puissent être, n'empêchent pas les réserves que peut
» faire le souverain ni les coups d'autorité absolue. Or quand est-ce,
» ô grand Dieu! que vous userez plus à propos de cette puissance
» qui n'a point de bornes, et qui est sa loi elle-même? quand est-ce
» que vous en userez, sinon pour faire grâce à Marie? Je sais bien
» que quelques docteurs assurent que c'est imprudence de vouloir
» apporter quelque restriction à des paroles si générales. Cela, di-
» sent-ils, tire à conséquence. Mais, ô mon Sauveur! quelle consé-
» quence! Pesez, s'il vous plaît, ce raisonnement. Ces conséquences
» ne sont à craindre qu'où il y peut avoir quelque sorte d'égalité.
» Par exemple, vous méditez d'accorder quelque grâce à une per-
» sonne d'une condition médiocre : vous avez à y prendre garde ; cela
» peut tirer à conséquence ; beaucoup d'autres, par cet exemple, pré-
» tendront la même faveur. Mais parcourez tous les chœurs des an-
» ges, considérez attentivement tous les ordres des bienheureux,
» voyez si vous trouverez quelque créature qui ose, je ne dis pas s'é-
» galer, mais même en aucune manière se comparer à la sainte
» Vierge. Non : ni l'obéissance des patriarches, ni la fidélité des pro-
» phètes, ni le zèle infatigable des saints apôtres, ni la pénitence
» persévérante des saints confesseurs, ni la pureté inviolable des
» vierges, ni cette grande diversité de vertus que la grâce divine a
» répandues dans les différents ordres des bienheureux, n'a rien qui
» puisse tant soit peu approcher de la bienheureuse Marie. Cette
» maternité glorieuse, cette alliance éternelle qu'elle a contractée
» avec Dieu, la met dans un rang tout singulier qui ne souffre au-
» cune comparaison. Et dans une si grande inégalité, quelle consé-
» quence pouvons-nous craindre? Montrez-moi une autre mère de
» Dieu, une autre vierge féconde : faites-moi voir ailleurs cette plé-
» nitude de grâce, cet assemblage de vertus divines, une humilité
» si profonde dans une dignité si auguste, et toutes les autres mer-
» veilles que j'admire en la sainte Vierge; et puis dites, si vous vou-
» lez, que l'exception que j'apporte à une loi générale, en faveur
» d'une personne si extraordinaire, a des conséquences fâcheuses. »

Bossuet nous fait remarquer ensuite de combien de lois générales

Marie a été dispensée. Il rappelle que saint Augustin, dans son livre *De la Nature et de la Grâce*, n'a pas craint d'excepter Marie de la proposition générale et véritable exprimée par ces mots de l'Écriture : *Nous offensons tous en beaucoup de choses.* Selon la foi orthodoxe, ou du moins selon le sentiment des docteurs les plus approuvés, on reconnaît dans Marie un enfantement sans douleur, une chair sans fragilité, une vie sans tâche, une mort sans peine. La conception serait-elle le seul endroit de la vie de la Vierge que ne marquerait point quelque insigne miracle? Le dernier effort des docteurs dont l'évêque de Meaux réfute les objections, c'est qu'en communiquant à Marie une innocence aussi pure, prérogative exclusive du Fils de Dieu, on enlèverait au Sauveur l'avantage dû à sa qualité. « Mais » à Dieu ne plaise, ô mon maître, s'écrie Bossuet, qu'une si témé- » raire pensée puisse jamais entrer dans mon âme. Périssent tous » mes raisonnements, que tous mes discours soient honteusement » effacés, s'ils diminuent quelque chose de votre grandeur! Vous êtes » innocent par nature, Marie ne l'est que par grâce; vous l'êtes par » excellence, elle ne l'est que par privilége; vous l'êtes comme ré- » dempteur, elle l'est comme la première de celles que votre sang » précieux a purifiées. O vous, qui désirez qu'en cette rencontre la » préférence demeure à Notre-Seigneur, vous voilà satisfaits, ce me » semble... Il est, certes, tout-à-fait nécessaire qu'il surpasse sa sainte » mère d'une distance infinie. Mais aussi ne jugez-vous pas raison- » nable que sa mère ait quelque avantage par-dessus le commun de » ses serviteurs? Que répondrez-vous à une demande qui paraît si » juste? Je ne me contente pas de ce que vous me dites, qu'elle a été » sanctifiée devant sa naissance. Car encore que je vous avoue que » c'est une belle prérogative, je vous prie de vous souvenir que c'est » le privilége de saint Jean-Baptiste et peut-être de quelque autre » prophète. Or, ce que je vous demande aujourd'hui, c'est que vous » donniez, si vous le pouvez, quelque chose de singulier à Marie, » sans toucher aux droits de Jésus. Pour moi, j'y satisferai aisément, » établissant trois degrés que chacun pourra retenir. Je dis que le » Sauveur était infiniment au-dessus de cette commune corruption. » Pour Marie, elle y était soumise; mais elle en a été préservée : » entendez ce mot, s'il vous plaît. Et à l'égard des autres saints, je « dis qu'ils l'avaient effectivement contractée, mais qu'ils en ont été » délivrés. »

L'évêque de Meaux, s'élevant plus haut que l'ordre de la nature et la révolution des choses humaines, pénètre dans les profondeurs de la prédestination éternelle. Les livres inspirés parlent de ce qui est

ordonné dans le conseil de Dieu comme d'une chose faite, parce que sa volonté a un effet infaillible et inévitable. Tertullien raconte que le Fils de Dieu ayant résolu de prendre une chair semblable à la nôtre, quand l'heure en serait arrivée, il s'est toujours plu dès le commencement à converser avec les hommes; que, dans ce dessein, souvent il est descendu du ciel; que c'était lui qui, dès l'Ancien Testament, parlait en forme humaine aux patriarches et aux prophètes. Tertullien considère ces apparitions différentes comme des préludes de l'incarnation, comme des préparatifs de ce grand ouvrage qui se commençait. Voici le raisonnement que Bossuet tire de cette belle doctrine. Marie était mère du Sauveur dès le premier instant où un souffle de vie l'anima; elle l'était selon les desseins de Dieu, selon les règles de sa Providence, selon les lois de cette éternité immuable, à laquelle rien n'est nouveau, qui renferme dans son sein toutes les différences des temps. « Or, c'est selon ces règles, poursuit le grand » évêque, que le Fils de Dieu doit agir, et non selon les règles hu- » maines; selon les lois de l'éternité, non selon les lois des temps. » Quand il s'agit du Fils de Dieu, ne me parlez point des règles hu- » maines : parlez-moi des règles de Dieu. Marie était donc sa mère » selon l'ordre des choses divines, le Fils de Dieu dès sa conception la » considérait comme telle. Elle l'était, en effet, à son égard. Ne lais- » sez passer, s'il vous plaît, aucune de ces vérités : elles sont toutes » fort importantes pour ce que j'ai à vous dire.

» Poursuivons maintenant et disons : Nous venons d'apprendre de » Tertullien que le Verbe divin, longtemps devant qu'il se fût revêtu » d'une chair humaine, se plaisait, pour ainsi dire, à se revêtir par » avance de la forme et des sentiments humains, tant il était passion- » né, si j'ose parler de la sorte, pour notre misérable nature. Quel » sentiment plus humain que l'affection envers les parents! Par con- » séquent, le Fils de Dieu, longtemps avant que d'être homme, aimait » Marie comme sa mère; il se plaisait dans cette affection; il ne ces- » sait de veiller sur elle; il détournait de dessus son temple les malé- » dictions des profanes; il l'embellissait de ses dons; il la comblait de » ses grâces depuis le premier instant où elle commença le cours de » sa vie jusqu'au dernier soupir par lequel elle fut terminée. C'est là » conséquence que je prétendais tirer de ces savants principes de Ter- » tullien. Elle me semble fort véritable; elle établit, à mon avis, » puissamment l'Immaculée Conception de Marie, et, en vérité, cette » opinion a je ne sais quelle force qui persuade les âmes pieuses. » Après les articles de foi, je ne vois guère de chose plus assurée.

» C'est pourquoi je ne m'étonne pas que cette célèbre école des

» théologiens de Paris oblige tous ses enfants à défendre cette doctrine. » Savante compagnie, cette piété pour la Vierge est peut-être l'un » des plus beaux héritages que vous ayez reçus de vos pères. Puissiez-» vous être à jamais florissante ! Puisse cette tendre dévotion que vous » avez pour la mère, à la considération de son fils, porter bien loin » aux siècles futurs cette haute réputation que vos illustres travaux » vous ont acquise par toute la terre ! Pour moi, je suis ravi, chré-» tiens, de suivre aujourd'hui ses intentions. Après avoir été nourri » de son lait, je me soumets volontiers à ses ordonnances, d'autant plus » que c'est aussi, ce me semble, la volonté de l'Eglise. Elle a un sen-» timent fort honorable de la conception de Marie : elle ne nous oblige » pas de la croire immaculée ; mais elle nous fait entendre que cette » créance lui est agréable. Il y a des choses qu'elle commande, où » nous faisons connaître notre obéissance ; il y en a d'autres qu'elle » insinue, où nous pouvons témoigner notre affection. Il est de notre » piété, si nous sommes vrais enfants de l'Eglise, non-seulement d'o-» béir aux commandements, mais de fléchir aux moindres signes de la » volonté d'une mère si bonne et si sainte. Je vous vois tous, ce me » semble, dans ce sentiment. »

Et un peu plus bas :

« Vous avez ouï dire, mes frères, les divers raisonnements par les-» quels j'ai tâché de prouver que la Conception de Marie est sans » tache. Il y a si longtemps que les plus grands théologiens de l'Eu-» rope travaillent sur ce sujet ! Vous savez combien la personne de la » sainte Vierge est illustre, combien digne d'honneurs extraordinaires, » combien elle doit être privilégiée, et toutefois l'Eglise n'a pas en-» core osé décider qu'elle soit exempte du péché originel. Plusieurs » grands personnages ne l'ont pas cru. L'Eglise, non-seulement les » souffre dans ce sentiment, mais encore elle défend de les condam-» ner. Jugez, jugez par là, ô fidèles ! combien nécessaire, combien » grande et inévitable est la corruption de notre nature, puisque » l'Eglise hésite si fort à en exempter celle de toutes les créatures qui » est sans doute la plus éminente. O misère, ô calamité dans laquelle » nous sommes plongés ! O abîmes de maux infinis ! »

Dans un second sermon *pour la fête de la Conception de la sainte Vierge*, Bossuet, sous d'autres formes, reproduit les mêmes raisonnements. Il fait voir « Marie dispensée, Marie séparée, Marie prévenue : » dispensée de la loi commune, séparée de la contagion universelle, » prévenue par la grâce contre la colère qui nous poursuit dès notre » origine. » C'est ce que la Vierge elle-même nous propose lorsqu'elle nous dit dans son admirable cantique : *Fecit mihi magna qui*

potens est. « Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses. » L'évêque de Meaux dit que « la Conception de Marie est comme la pre-
» mière origine du sang de Jésus. C'est de là que ce beau fleuve
» commence à se répandre, ce fleuve de grâce qui coule dans nos
» veines par les sacrements et qui porte l'esprit de vie dans tout le
» corps de l'Eglise. Et de même que les fontaines, se souvenant tou-
» jours de leurs sources, portent leurs eaux en rejaillissant jusqu'à
» leur hauteur, qu'elles vont chercher au milieu de l'air : ainsi ne
» craignons pas d'assurer que le sang de notre Sauveur fera remon-
» ter sa vertu jusqu'à la conception de sa Mère, pour honorer le lieu
» d'où il est sorti. »

Le grand évêque, dans un troisième sermon prêché à la cour pour la même solennité religieuse, ne revient pas sur les considérations qu'il a épuisées dans les deux précédents discours ; il établit les fondements de la dévotion à Marie et les règles invariables qui doivent en diriger l'exercice. Dans un sermon *sur la Nativité de la sainte Vierge*, après avoir admiré en Jésus-Christ *l'exemption de péché, la plénitude de grâces, une source inépuisable de charité pour notre nature*, trois choses qu'il appelle les *trois rayons de notre soleil*, Bossuet nous montre ces trois beaux rayons reluisant dans Marie naissante : l'exemption de péché, la plénitude de grâces, une source incomparable de charité pour tous les hommes. Il se demande s'il sera possible que le Fils de Dieu, qui aime si fortement l'innocence, n'en trouve point sur la terre : le Christ rencontrera une âme sans tache, celle de sa mère. En la faisant naître innocente, il la fera naître digne de lui. « Ayant à se former une mère, la perfection d'un si grand ou-
» vrage ne pouvait être portée trop loin ni ne pouvait être commen-
» cée trop tôt ; et si nous savons concevoir combien est auguste cette
» dignité à laquelle elle est appelée, nous reconnaîtrons aisément
» que ce n'est pas trop de l'y préparer dès le premier moment de sa
» vie. »

Trois autres sermons ou fragments de sermons *sur la Nativité de la Vierge* nous ont été conservés ; nous n'y voyons rien qui puisse ajouter à la pensée de Bossuet sur l'Immaculée Conception.

Ainsi que nous l'avions annoncé au début de ces pages, nous avons laissé parler Bossuet ou simplement exprimé ses idées. En nous attachant à suivre l'évêque de Meaux, nous n'avons pas même voulu nous arrêter pour faire admirer l'enthousiasme de sa foi, la beauté souveraine de ses raisonnements mêlée à la mesure du langage, la force de son regard en face des splendeurs qui semblent devoir faire baisser tous les yeux mortels ; ce n'est pas son génie que nous tenions

à mettre ici en relief, c'est sa croyance ; nous ne songions pas à l'orateur, mais au docteur ; nous aimions à voir cet homme que personne ne s'est encore avisé d'appeler un petit esprit, ce philosophe qui ne méprisait pas la raison et ce théologien que nul ne surpasse, nous aimions à le voir, dis-je, si net et si complet sur une question autour de laquelle on aperçoit en ce moment des étonnements et des sourires

Quelle est la conclusion évidente de tout ce qu'on vient de lire ? C'est que si Bossuet vivait aujourd'hui, il appellerait de ses vœux les plus vifs la décision que médite le Souverain Pontife Pie IX.

Voici maintenant quelle a été l'origine des réflexions que nous allons citer encore. Un protestant de nos amis, homme éclairé et vraiment chrétien, nous ayant paru, dans l'intérêt général que lui inspire l'influence des idées religieuses, regretter que l'Église romaine eût l'air de soulever une question peut-être inopportune, nous avons voulu le rassurer en lui faisant mieux comprendre la nature du mouvement qui porte le Souverain Pontife à déférer au vœu du monde catholique, en définissant le dogme de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

Ce qui se passe dans le monde catholique, ce qui va se faire à Rome, n'a aucun des caractères qu'on y donne en ce moment. Ce n'est nullement une nouveauté, et quand bien même ce serait une nouveauté, elle n'aurait point de rapport avec le prétendu ultramontanisme, c'est-à-dire avec la tendance générale parmi les fidèles dont les intentions sont droites et dégagées de tout intérêt humain, à se serrer autour du Saint-Siége, à mesure que s'affaiblissent les liens entre l'Église et l'Etat qu'avait formés et rendus nécessaires le gouvernement de la société temporelle par l'Église. Je ne me donnerai pas le ridicule de parler du fond de la question : mais il y a pourtant une remarque à faire. La décision de cette question n'a rien de nécessaire pour la foi, et l'on s'explique ainsi que l'Église ait duré dix-huit siècles avec un certain degré d'indécision sur le point controversé. Jamais personne n'a pensé et n'a pu penser que Dieu fût descendu dans une créature qui portât encore la tache du péché originel : mais on s'est demandé si l'affranchissement de cette tache, qui est le privilége de Marie, avait été l'effet d'une grâce accordée pendant sa vie, ou si cette grâce remontait jusqu'à l'instant même de sa conception. Cependant l'idée

que la conception de Marie fut immaculée a été la plus générale; l'Orient tout entier l'a adoptée dès l'origine et sans qu'il y ait eu jamais de contestation. En Occident, ce fut une opinion chère par-dessus toutes à la Sorbonne Gallicane; on n'y prenait pas ses degrés de théologie sans faire le serment de soutenir l'Immaculée Conception de la Vierge. Au concile de Bâle, et dans les sessions qui n'ont pas été admises comme canoniques, parce qu'il y manquait la présidence du Pape, par lui-même ou par ses légats, et parce que la réunion des évêques s'était laissée aller à la doctrine de la supériorité du concile général sur le Pape, le dogme de l'Immaculée Conception fut proposé et décrété. Ce dogme prit un nouvel ascendant en France au XVIIe siècle. Les Français l'avaient proposé au concile de Trente; son établissement à peu près définitif parmi nous date de la fondation de la congrégation Gallicane de Saint-Sulpice. M. Olier, fondateur de cette congrégation, en invoquant Marie sous le titre de *Regina Cleri,* proposa à ses disciples l'Immaculée Conception comme l'objet d'une dévotion spéciale. Il en fixa le type en dictant au sculpteur Coysevox une composition qui est partout, et c'est de Paris et de Saint-Sulpice que ce type passa en Espagne, où l'ardeur des imaginations s'en empara, de manière à faire croire qu'il s'agissait là d'un produit du mysticisme de la nation. Cependant, dans notre siècle, la France est encore une fois devenue le foyer d'un accroissement très-marqué de cette dévotion. Dans le monde des fidèles, il est de notoriété que les résultats les plus extraordinaires de conversion se lient à l'efficacité d'une médaille qui porte la figure de *Marie conçue sans péché.* Je vous parle, à vous homme raisonnable et chrétien, de ces choses dont il faut bien tenir compte, si l'on veut comprendre le mouvement religieux d'une époque, et auxquelles il y a d'ailleurs quelque avantage à se subordonner, puisqu'on apprend à y reconnaître, d'une manière visible et journalière, le gouvernement de la Providence. Jusqu'ici, remarquez-le bien, Rome n'avait paru en tout ceci que comme une prudente modératrice. S'il y avait eu erreur dans la dévotion des catholiques, elle se serait prononcée; loin de le faire, elle a marqué de plus en plus sa tendance à accepter sous ce rapport le témoignage du monde chrétien. Mais enfin, Pie IX, au moment des plus grandes angoisses de son Pontificat, à Gaëte, a fait le vœu de donner enfin, si la protection de la sainte Vierge se manifestait en sa faveur d'une manière éclatante, une définition d'accord avec les progrès de l'expérience sur un point qui avait paru douteux à des Pères et à des théologiens d'une grande

autorité. Voici pourquoi les évêques sont convoqués à Rome, et le motif du jubilé qui se célèbre en ce moment partout avec un redoublement de dévotion. Je dirai en finissant, il s'agit là d'une affaire qui *nous* intéresse, et dans laquelle n'ont vraiment rien à voir ceux qui ne vivent pas de la même vie religieuse que nous. C'est un sujet profond de tristesse pour les catholiques, une plaie douloureuse pour leur cœur, que l'intercession de Marie soit restée suspendue pour tant de chrétiens. Mais on peut toujours présenter l'examen du dogme de l'Immaculée Conception à des protestants qui ont la foi, et il leur suffira d'admettre que *Marie a été bénie entre toutes les femmes*, pour qu'aux yeux de ceux qui réfléchissent ce privilége ne change rien à sa qualité de *femme, mère d'un Dieu.*

Ces explications, il est vrai, ne suffiraient pas encore à ceux qui discutent les actes de l'Église au point de vue de l'opportunité. Des personnes bien intentionnées semblent croire que la Religion, chose admirable et nécessaire, ne peut néanmoins faire un mouvement sans se briser ; et tout ce qui a l'apparence d'un mouvement leur semble un péril. Mais l'Église ne se guide pas sur les apparences humaines ; ce qu'elle semblerait faire hors de propos est presque toujours l'effet d'une inspiration surnaturelle ; et d'ailleurs, il n'est pas impossible de prévoir dès à présent les grands effets qu'amènera tôt ou tard la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

Nous n'avons pas été les seuls à faire remarquer le caractère universel de l'opinion qui, par un acte solennel de l'Église, va bientôt prendre l'autorité d'un dogme. On a cité, comme preuve de cette universalité, un sermon de Luther. Quelqu'un nous a dit que Mgr l'Évêque d'Alger, faute de trouver autour de lui de nouvelles preuves tirées de la source chrétienne, n'avait pas hésité à rappeler au Souverain Pontife que l'Immaculée Conception de Marie se trouve même dans le Coran. Cette observation, parfaitement exacte, a plus d'importance qu'il ne semble au premier abord ; elle prouve à quel point cette croyance était enracinée dans l'Orient.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que l'Orient, quoique séparé de nous, a réagi sur nos propres observances. Le jour même où j'écris ces lignes, le 21 novembre, l'Église romaine

célèbre une fête, celle de la Présentation de la sainte Vierge, qui passa des Grecs en Occident, et qu'on commençait à célébrer dans Avignon en 1372. Ce ne fut qu'en 1585 que Sixte-Quint ordonna qu'on en récitât l'office dans toute l'Église.

Il était réservé par la Providence divine au sens ferme et pratique de l'Occident, de prémunir la foi chrétienne contre l'altération du principe humain dans la personne du Sauveur. Mais cette tendance salutaire pouvait avoir aussi son écueil, et une certaine crainte qu'on ne finît par égaler Marie à la Divinité elle-même, semble avoir agi sur quelques-uns des théologiens de l'Eglise romaine, jusqu'à leur faire méconnaître dans Marie un privilége sans lequel sa pureté absolue et son élection bienheureuse semblent difficiles à comprendre. Jusqu'ici les Eglises d'Orient, fermes et unanimes dans cette croyance, pouvaient faire un reproche à l'Occident de son hésitation ; mais la prochaine décision, attendue de tous les cœurs catholiques, fera disparaître une des barrières qui nous séparent des Orientaux.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'il arrive, l'émancipation des chrétiens d'Orient est un fait inévitable. Si la chose avait dépendu de nous, on aurait autrement entendu la solution du problème, et ç'aurait été l'accomplissement du vœu le plus cher de notre cœur, que de voir la France marcher directement à une délivrance qu'elle commence à opérer aujourd'hui par des moyens plus lents sans doute, et certainement plus détournés. Mais enfin l'expérience est déjà assez évidente pour qu'il nous soit permis dès à présent de conclure à l'amoindrissement progressif des Osmanlis, et même à leur absorption prochaine dans l'irrésistible influence du christianisme.

C'est alors que l'œuvre magnifique de la réunion des chrétientés orientales sous le Pasteur commun se développera sur une échelle immense. Aucun de ceux qui connaissent l'Orient ne me démentira, si j'affirme que la dévotion envers la sainte Vierge sera l'instrument le plus efficace de cette réunion. Aujourd'hui une lampe d'argent arrachée par une main victorieuse à la destruction de la chapelle russe de Bomarsund, est suspen-

due devant la figure miraculeuse de Notre-Dame-des-Victoires; le pieux guerrier qui l'a donnée n'a peut-être pas pressenti la signification que ce trophée devait prendre à nos yeux. Nous y voyons le premier gage d'un rapprochement qui sera pour l'Église, désolée par l'incrédulité, ce que fut l'accroissement des deux Amériques et des missions de l'Asie, au moment où le protestantisme enlevait à l'autorité de Rome la moitié de l'Europe.

Le culte des Orientaux pour la sainte Vierge est profond et sincère. Il est aussi pur dans sa cause et dans ses effets que la théologie la plus scrupuleuse peut le désirer. En nous retrouvant avec eux, sans la moindre différence, sur le terrain d'une commune vénération et d'une même confiance, l'amour de Dieu par sa Mère vaincra les dernières répugnances et réduira les préventions les plus rebelles. Jamais l'Église de Rome n'a cessé d'avoir l'œil sur la réunion de l'Orient : avec le sentiment de l'unité par l'autorité, Rome nourrit un grand respect pour ces vénérables liturgies, pour ces traditions apostoliques qui font le légitime orgueil des Églises de l'Orient. Dernièrement encore, le patriarche d'Antioche, rentré depuis peu de temps dans le giron de l'unité, étant venu à Rome, le pape Pie IX l'a reçu avec des honneurs qui ont étonné les Romains eux-mêmes.

Demandons à la Vierge immaculée, demandons-lui du fond de nos entrailles d'intercéder auprès de son divin Fils pour que nous puissions, sur cette terre, entrevoir l'accomplissement des grandes joies réservées à l'avenir; demandons-lui de mettre la dure et rebelle politique sur l'enclume de la foi, et de donner à la constance héroïque de nos soldats et à l'esprit religieux dont ils sont animés la seule récompense qui soit digne du grand spectacle qu'ils offrent au monde, c'est-à-dire la délivrance et la réunion des Églises d'Orient. Le reste ne nous inquiète guère : la force des choses et la bonté de Dieu le donneront par surcroît.

CH. LENORMANT.

RÉCLAMATION.

A propos du dernier article de M. le comte Franz de Champagny, ou plutôt à propos d'une assertion de M. Huc, acceptée sans défiance par notre éminent collaborateur, le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jésus-Christ, nous adresse une réclamation que le défaut d'espace nous force malheureusement d'abréger :

M. Huc commence en ces mots la longue course dont Lhassa est le terme : « Désormais nous ne devions plus trouver devant nous des sentiers battus par des missionnaires anciens, car nous marchions à travers un pays où nul n'avait encore prêché la vérité évangélique : » Paroles que le silence gardé sur les missions des XVIIe et XVIIIe siècles fait prendre nécessairement dans le sens le plus littéral. De tous les Européens qui l'ont précédé au Thibet, M. Huc ne nomme que Moorcroft, commerçant anglais, qui dut faire une apparition à Lhassa en 1826, et auquel il consacre une notice.

Or, dit le R. P. Daniel, pour restituer au Thibet un certain nombre d'apôtres, je ne me mettrai pas en frais d'érudition : j'ai là devant moi la *Biographie universelle*, l'*Histoire générale des missions catholiques*, de M. le baron Henrion, le tome 12e des *Lettres édifiantes*, et quelques autres volumes, un peu plus rares, à la vérité, mais dont le plus ancien est de 1616, tous contenant des documents plus ou moins détaillés sur les travaux des missionnaires dans ces contrées [1].

Le premier en date de ces pionniers du Christianisme est un portugais nommé Benoît Goès, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus. Envoyé dès l'an 1603, par les supérieurs de la mission des Indes, à la découverte du Grand-Catay de Marco Polo, dont l'identité avec la Chine n'était pas encore suffisamment établie, Benoît visita d'abord Cashgar, dans le Thibet occidental, traversa le pays d'Hami et la Mongolie, et vint mourir non loin de la Grande-Muraille, entre les bras de ses frères de Pékin qu'il avait pu avertir de l'extrémité où il se voyait réduit.

[1] *Novo scoprimento del Gran Cataio overo regno del Tibet fatto dal P. Antonio de Andrade, etc., nell' anno* 1624; Rome, 1626. — *Lettere annue del Tibet dell' anno* 1626; Rome, 1628. — Le même ouvrage en français ; Paris, 1629, etc.

Après cette reconnaissance, un autre missionnaire de l'Indostan, le P. d'Andrada, pénétra dans le Thibet à deux reprises différentes. Nous connaissons de lui une lettre écrite au début de sa première expédition ; elle est datée de Serinagur, le 16 mai 1624. S'étant assuré des bonnes dispositions du roi de *Caparangue* (probablement Changaprang), il rebroussa chemin jusqu'à Agra, fit connaître au Provincial de Goa le résultat du son voyage, et, ayant obtenu des compagnons, fonda une mission que les Jésuites gardèrent soixante-dix ans et cédèrent ensuite aux Capucins appelés par la Propagande à les remplacer. Ceux-ci n'abandonnèrent le Thibet qu'en 1747, à la suite d'une violente persécution[1].

De tous ces missionnaires, celui qui nous semble avoir mieux connu le Thibet est le P. Desideri, jésuite, qui séjourna onze ans à Lhassa, et traduisit en latin le *Sahorim* ou *Kangiur*, œuvre du réformateur Zon-Kaba. Deux lettres de Desideri, écrites de Lhassa (1716 et 1717), ont été publiées, l'une au tome 12e des *Lettres édifiantes*, l'autre dans la *Bibliotheca Pistoriensis* de Zaccaria. Elles contiennent, sur le Bouddhisme réformé et les observances religieuses des Thibétains, des renseignements entièrement conformes à ceux que nous devons à M. Huc, lequel, les ayant ignorés, donne un nouveau poids au témoignage de Desideri.

Ces indications bibliographiques suffisent au but que je m'étais proposé. En renouant la chaîne de l'apostolat catholique dans le Thibet, elles laissent tout leur mérite aux *Souvenirs* de M. Huc; puissent-elles aussi être de quelque secours à ceux qui entreprennent de soumettre enfin au joug de l'Evangile ces peuples encore *assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort !*

[1] V. *India orientalis christiana*, p. 193. Je ne parle pas de la tentative du P. Cassella, jésuite de la province du Malabar, qui entra dans le Thibet par le Bengale, vers 1640.

Nous avons reçu à l'occasion des articles de notre savant confrère, M. Vincent, sur la musique des Anciens, une réclamation de M. Bernard Jullien, qui sera insérée dans notre prochaine livraison.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

HISTOIRE DE JÉSUS-CHRIST,

PAR M. FOISSET.

Il est manifeste, en lisant les Évangiles, que Dieu n'a pas voulu écrire l'Histoire de Jésus-Christ, c'est-à-dire raconter les événements de sa vie dans un ordre chronolgique et avec l'enchaînement qui produit l'unité. Il l'avait fait pour les origines du monde dans les premiers chapitres de la Genèse, puis pour celles du peuple hébreu, et enfin prenant ce peuple à l'âge viril, il avait conduit ses annales d'un cours calme et ininterrompu jusqu'aux successeurs d'Alexandre et aux grandes actions des Machabées. Nulle histoire plus suivie n'avait embrassé plus de siècles, et il semble que Dieu avait tenu, en inspirant ses prophètes, à leur donner la marche et le style qui font les historiens. Mais arrivé à son Fils, dont il avait si exactement préparé l'apparition au milieu de nous, sa méthode change : l'évangéliste regarde, écoute, écrit ; mais sa plume ne retrace que des fragments, et l'épopée divine, en face du héros qu'elle attendait, perd de vue le temps et l'espace, la règle, le nombre et la proportion, comme si l'éternité descendue trop près de l'homme ne lui permettait plus de discerner l'ordre vulgaire des événements. Quatre disciples de la nouvelle alliance se partagent, sans se le dire, le récit qui consomme tout : ils ont vu, ils ont entendu, ils ont appris de ceux qui avaient touché le Christ, mangé et bu avec lui, ils croient que chacune de ses

actions était d'un prix sans bornes, et cependant ils ne les disent pas toutes, ils parlent et se taisent comme au hasard, unanimes en un seul point, qui est la représentation inénarrable du Sauveur des hommes vivant et mourant parmi eux. Une unité inconnue remplace celle dont ils ne tiennent pas compte, et en quatre pages différentes, Jésus-Christ, Fils de l'homme et Fils de Dieu, apparaît le même éternellement.

Ce fut donc un dessein, non pas de ceux qui écrivaient, mais de celui qui faisait écrire. Il ne devait pas y avoir une biographie de Jésus-Christ, mais une peinture, ou plutôt une lumière. C'est aux astronomes de compter les pas du soleil : Dieu le montre aux hommes et ne fait pas davantage.

Quoi que je sois, croyant ou incroyant, j'ouvre l'Évangile selon saint Matthieu, et je lis : *Livre de la génération de Jésus-Christ, Fils de David, qui était Fils d'Abraham.* Je prends saint Marc, et je lis : *Commencement de l'Évangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu.* Je m'adresse à saint Jean, et je lis : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu..... et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire.* Ce n'est pas un berceau qui se révèle ou une aurore qui s'annonce, mais la prise de possession d'une vérité qui a quarante siècles pour aïeux, et qui n'a pas besoin de dire d'où elle vient ni qui elle est. En un instant, je suis au centre ; Jésus-Christ est à peine né, et déjà il parle du haut de la montagne, il me dit à moi et à tous : *Bienheureux les pauvres de gré, parce que le royaume du ciel est à eux !* Ce premier cri jeté, on ne me laisse plus un moment de repos. Les discours, les regards, les guérisons, les miracles et les plus simples choses, tout se succède comme il peut, mais toujours avec un visage qui ne ressemble à rien et qui me confond, si je suis capable de reconnaître un homme et de sentir ce qui n'est pas humain. Que m'importe après cela de savoir où je suis, de me rendre compte des temps et des lieux, de savoir si tel fait a précédé tel autre, si l'auteur me dit tout ou ne me dit pas tout ? Je vois Jésus-Christ ! je vois et j'entends ce qui ne s'est vu et ne s'est entendu qu'une fois.

Et cependant M. Foisset a écrit la vie de Jésus-Christ; il a écrit justement ce que Dieu n'a pas voulu écrire ! J'avoue que j'en ai été terrifié pour lui. Ne fût-il qu'un simple chrétien, il me ferait peine de voir un de mes frères mal prendre une chose aussi sacrée que l'Évangile, où chaque mot a une place prédestinée, un lieu qui a été connu et choisi de toute éternité, lieu sublime, unique, auquel une grâce est attachée, parce qu'il est le siège d'une pensée divine, d'une pensée qui doit être lue là, et qui là, où elle est a en effet touché des âmes et sauvé des empires. Mais il se trouve que M. Foisset ne peut pas même alléguer pour excuse qu'il n'est qu'un simple soldat du Christianisme. esprit juste et élevé, nourri de bonne heure des saintes traditions d'une foi généreuse, M. Foisset est, en ce siècle, du petit nombre d'hommes qui ont honoré leurs services par la constante rectitude de leur dévouement. Étranger à toutes les apostasies de conviction dont on nous a faits les témoins, il a respecté dans sa personne la vérité dont il était l'organe, et la vérité le rencontre aujourd'hui au même poste qu'il occupait il y a trente ans, poste connu de ceux qui aiment la mesure dans la force, la charité dans la verve, la lumière dans le style, et une érudition sûre dans une pensée qui s'appartient. J'ai tant pleuré de chutes, qu'il me fait plaisir de m'arrêter devant ce chrétien qui est demeuré debout.

Cependant, je le répète, M. Foisset a écrit la vie de Jésus-Christ, et, dès le frontispice de son livre, je vois qu'il l'a écrit parce que Jésus-Christ n'est pas connu. Quoi ! Jésus-Christ n'est pas connu par l'Évangile, et une biographie tirée de l'Évangile le fera connaître mieux ! L'auteur a-t il entendu qu'on le lirait plutôt que l'Évangile, ou bien qu'en le lisant on saisirait mieux que dans l'Évangile la divine figure du Fils de l'homme ? Ce n'est sans doute ni l'un ni l'autre. Et puis est-il vrai que Jésus-Christ ne soit pas connu ? Je ne le pense pas, du moins sans restriction. En laissant de côté les peuples morts en qui le Christianisme n'a pas soufflé la vie nouvelle, il n'y a que deux sortes d'hommes pour Jésus-Christ, ceux qui le méconnaissent et ceux qui l'adorent. Les premiers, ceux qui le méconnaissent,

savent on ne peut mieux qui il est, et ne le confondent avec personne. Il tient dans leur cœur une place qu'ils voudraient diminuer, qu'ils diminuent tant qu'ils peuvent, mais qui survit à tous leurs efforts, semblable à ces temples démolis dont les ruines parlent encore de Dieu, et qui tiennent le voyageur debout plus que ne le font le prêtre et l'encens dans les sanctuaires où rien n'a péri. L'incroyant ne se plaint pas d'ignorer Jésus-Christ ; il croit le connaître et il a raison. Voilà des siècles qu'il n'a lu l'Évangile ; mais c'est un livre qu'on n'a pas besoin de lire deux fois, ni tout entier. Il a été fait pour être lu au hasard ; chaque verset a son but et son âme, comme ces carquois dont toutes les flèches sont empoisonnées, et où la main du sauvage se porte sans attention. L'incroyant sait que Jésus-Christ s'est dit Dieu : il le nie, mais il le sait. Il sait que Jésus-Christ a parlé et agi comme aucun homme n'a parlé et agi : aussi l'appelle-t-il le plus grand des hommes, le premier des sages, l'intelligence où s'est reflété tout le vrai et tout le beau conquis en quarante siècles par l'humanité ; et, en disant cela, sa conscience l'avertit qu'il ne dit pas encore assez pour exprimer l'inquiétude de son admiration. L'incroyant sait que Jésus-Christ, mort sur un gibet, s'est fait croire et adorer, non pas comme un Dieu, mais comme le Dieu unique, et que des hommes sans nombre ont sacrifié leur vie pour lui. Il sait qu'une lumière où lui-même vit, quoiqu'il la repousse, est sortie de cette foi en la divinité substantielle d'un Juif crucifié, et que la civilisation tout entière prend et nourrit ses racines dans les absurdes gémonies de ce conte d'enfant. Il sait tout cela, bien davantage encore, et il ne lit pas l'Évangile précisément parce qu'il le connaît trop.

Je ne puis donc accorder à M. Foisset que Jésus-Christ n'est pas connu de cette moitié du monde qui l'ignore, et je me tiens pour assuré qu'elle ne lira pas son livre, attendu qu'elle n'en a pas besoin.

Restent les fidèles, les amis du Christ, ceux qui croient en lui, qui l'aiment, qui le servent ou qui du moins veulent le servir. Ici, je commence à respirer et à entendre l'auteur. Les

fidèles connaissent-ils Jésus-Christ? Je réponds hardiment que la plupart le connaissent mal, que beaucoup le connaissent peu, et qu'enfin ceux-là sont rares qui le connaissent pleinement. Il ne s'agit plus, en effet, pour qui croit à la divinité de Jésus-Christ, de savoir qu'il est Dieu, qu'il a vécu et qu'il est mort en Dieu : quand on croit cela, l'Évangile est un livre qu'on n'a jamais assez lu ni assez médité. Chaque mot et la place de chaque mot ont une valeur infinie; on ne peut pas dire qu'on le connaît, même quand on l'a lu cent fois. C'est la lumière dont l'œil ne se rassasie jamais; c'est l'amour que le cœur trouve encore nouveau après en avoir épuisé la lie; c'est l'immortalité qui renaît d'elle-même, et où l'âme, en s'abreuvant, n'éprouve que le sentiment non interrompu de la vie.

Oserais-je dire une pensée qui me vient? J'ai trouvé en Angleterre une traduction anglaise des saintes Écritures approuvée du pape Pie VI; j'en ai trouvé une autre en Italie, à Rome même, également revêtue de l'autorité pontificale : en France, où est notre traduction légitime, je ne dirai pas de la totalité des saintes Écritures, mais du Nouveau-Testament? Où sont les familles qui se nourrissent de ce lait sacré, chez qui la lecture de l'Évangile soit un repos des peines du jour et une force pour les devoirs du lendemain? Grâce à un vieil oncle, qui était prêtre et qui avait dans sa bibliothèque l'*Histoire du peuple de Dieu* par le P. Berruyer, je lus avant l'âge de dix ans une sorte de pastiche de la Bible : mais l'Évangile, l'Évangile, quand est-ce que je l'ai lu? Y a-t-il en France, même parmi les chrétiens lettrés, beaucoup de lecteurs de l'Évangile? J'en doute, et pourtant l'Église n'a jamais défendu de lire et de méditer les saintes Écritures dans la langue immortelle où saint Jérôme les traduisait pour les chrétiens de son temps. Jamais elle n'a défendu de les lire et de les méditer dans la langue nationale de chacun, lorsque la traduction en est approuvée et accompagnée de notes explicatives. Non, jamais; la parole de Dieu est le droit commun des enfants de Dieu. Si les protestants en ont abusé, en la livrant sans défense aux interprétations d'une

liberté sans règle, l'Église ne nous l'a pas retirée à cause de l'abus. Elle nous la donne avec les titres qui en établissent l'authenticité, avec la vigilance qui en maintient l'intégrité, avec la tradition qui en assure la vérité ; elle nous la donne comme elle est venue de Dieu, certaine, intacte, pure, l'expression vivante de la pensée divine : le lait des faibles, le pain des forts, le viatique de notre vie et celui de notre mort.

M. Foisset, en avançant que Jésus-Christ est peu connu parmi nous, s'il l'a dit de ceux qui l'aiment et le servent, me paraît être dans le vrai, et à ce point de vue, je comprends son Histoire de Jésus-Christ. Cette histoire est d'abord une traduction heureuse de l'Évangile, avec toutes les conditions qui en garantissent la canonicité. Approuvée de l'Ordinaire, elle est enrichie de notes qui expliquent, sans le surcharger, le texte divin. Ces notes sont courtes, précises, d'une érudition qui n'ôte pas l'intérêt, d'une foi qui mêle la piété à la clarté. Le corps de l'ouvrage est, de plus, une concordance des quatre Évangiles, mais une concordance pleine de vie, où l'auteur, sans profaner le texte qu'il adore, y ajoute pourtant quelquefois avec une respectueuse témérité. Ces hardiesses, quand il se les permet, ont pour but de nous initier à des détails biographiques qui ne ressortent pas assez de la lettre même de l'Évangile, encore qu'ils y soient contenus. Chaque chapitre porte en tête le lieu sacré d'où il est pris, afin que le lecteur puisse vérifier pas à pas l'exactitude de l'écrivain du XIXe siècle, en le comparant à l'écrivain de l'éternité. Et ces chapitres s'enchaînent dans un ordre qui est à la fois celui de l'auteur et celui de l'histoire : celui de l'auteur par la disposition dramatique, celui de l'histoire par la suite et la fidélité des événements. C'est ainsi que la naissance de Jésus-Christ, avec toutes les circonstances qui s'y rattachent, n'est point placée au vestibule même de sa biographie, mais au centre, après que sa vie publique l'a fait connaître et l'a ramené de miracles en miracles à son berceau. C'est ainsi encore que l'exorde de l'Évangile selon saint Jean, *au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu*, se trouve reporté à la fin même de l'ouvrage, comme son dernier

mot et la proclamation solennelle d'une divinité que chaque page a démontrée.

On peut ne pas approuver cet art. Il est peut-être, quoique fort simple, moins simple encore qu'il ne faut. Mais dès que l'homme touche à l'Évangile, sa faiblesse apparaît. C'est une inévitable destinée.

M. Foisset ne l'ignorait pas. Il n'a cru ni surpasser, ni égaler l'Évangile; il a cru seulement faire une œuvre utile, et j'ajoute qu'il a fait une œuvre originale. A mesure que je le lisais, quelque chose se remuait en moi dont je ne me rendais pas compte: j'étais comme un voyageur qui passe en des lieux connus de lui, et qui cependant y découvre ce qu'il n'y avait pas encore vu. Jamais je ne m'étais inquiété de lier ensemble les temps et les lieux du Sauveur; je le prenais là où l'Évangile me le montrait; son acte et sa parole ravissaient toute mon attention, sans me laisser l'arrière-désir de savoir comment il était venu là et où il était auparavant. En un mot, j'ignorais l'itinéraire de Jésus-Christ en ce monde. M. Foisset me l'a révélé. Je me suis tout à coup éveillé comme un homme qui aime et qui retrouve à chaque pas, au bout d'une longue vie, les traces ineffables de l'objet aimé. *J'ai couru à l'odeur des parfums*, pour parler comme l'époux des Cantiques, suivant le Christ de lieu en lieu, d'époque en époque, et bien avant d'arriver au terme, j'ai senti qu'il y avait une infinie douceur à cette initiation biographique, à ce voyage du cœur fait avec un Dieu comme avec un homme. Cet abaissement de l'Évangile m'a charmé, et il m'a presque donné des larmes. Oh! qu'il est bon d'aimer Dieu, et qu'il y a d'étonnantes ressources dans l'histoire qu'il s'est faite avec nous!

Il me semble que j'ai bien compris M. Foisset, mais je ne sais si je l'ai loué comme il le mérite.

Homme de foi et de bonnes œuvres, magistrat assidu, citoyen modeste et dévoué, M. Foisset appartient à la grande race des écrivains et des chrétiens du XVIIe siècle. Il en a la sobriété, le goût, et dans sa vie, tout ensemble active et littéraire, cette heureuse pondération qui fait de l'homme un artisan par l'uti-

lité, un penseur et un poëte par la culture des dons de l'esprit. Mieux encore que le président de Brosses dont il a écrit l'histoire, et près duquel il occupe un siége dans la haute magistrature de Bourgogne, M. Foisset est un descendant de cette littérature qui couronnait autrefois les plus hautes positions et leur ôtait l'orgueil du rang pour y substituer la fraternité du savoir et de l'esprit. Peu d'hommes de nos jours ont conservé dans leur vie cette alliance des lettres et des fonctions. Le métier gagne, il abaisse les plus belles natures. Des villes se trouvent, grandes par leurs souvenirs, qui comptent à peine une ou deux intelligences vraiment cultivées et se faisant gloire d'appartenir à cette noble république dont Homère et Virgile sont encore les consuls. C'est aux chrétiens de sauver les lettres de la barbarie du métier, comme ils les ont sauvées jadis de la barbarie des armes. C'est à eux de ne pas sacrifier aux dieux des affaires et des plaisirs, mais de réserver dans leur cabinet, pur de cette sordide idolâtrie, une place aux jouissances de la lecture sérieuse, aux joies de la réflexion et de la composition. Les lettres sont les sœurs de la foi : elles ont précédé le Christ à la même heure où les prophètes l'annonçaient, et toute grande époque chrétienne a reçu de leur présence un secours et une illumination.

M. Foisset a dignement rempli sous ce rapport la tâche d'une belle vie. C'est à lui et à deux ou trois autres chrétiens, que la capitale de l'ancienne Bourgogne doit peut-être d'avoir encore un nom parmi les villes lettrées. Son *Histoire de Jésus-Christ*, œuvre de goût, de science et de piété, met le sceau à ses services sans en marquer la fin. Si les incroyants ne la lisent pas plus que l'Évangile, ce qui est à craindre, les fidèles la liront comme un de ces livres rares où l'or de la vérité n'a rien perdu en passant par l'esprit d'un homme; le prêtre l'indiquera aux âmes incertaines, mais déjà penchées vers Dieu, et ceux qui connaissent le mieux Jésus-Christ y apprendront encore quelque chose de leur divin Maître.

En finissant, que M. Foisset me le pardonne, je ne puis m'empêcher de détourner mes regards de lui. Un autre nom que le sien, un autre souvenir m'appelle. Il y avait en ce temps-

là, quand M. Foisset commençait son ouvrage, un homme qui l'aurait lu avec une tendre dévotion, qui en aurait parlé, au public mieux que je ne l'ai fait, parce qu'il avait pour l'auteur autant d'estime admiratrice que moi, et une plume mieux accoutumée que la mienne à rendre compte de ses impressions. L'homme que je veux dire n'est plus. Il était de la race de ceux qui meurent vite, parce qu'ils sont prédestinés à faire beaucoup dans un court espace de temps, à se consumer dans le bien et dans le beau comme une lampe trop vive pour qu'elle dure. Orateur, écrivain, homme d'action par la charité, nous avons joui vingt ans à peine de cette âme si magnifiquement douée, et nous qu'il aimait, dont il eut dû voir et consoler le couchant, il nous a fallu suivre ses funérailles et apprendre de sa retraite prématurée, tout en lui survivant, que notre temps était fini avec le sien. M. Foisset n'a pas besoin que je lui nomme ce cher et illustre mort, et il ne m'enviera pas la consolation d'avoir mêlé un acte de piété fraternelle au devoir que je viens de remplir envers lui-même. Nous avons perdu l'un et l'autre, dans M. Frédéric Ozanam, un compagnon d'armes, un chrétien révéré, un ornement de notre propre carrière, des espérances et des secours que nous ne retrouverons plus, quoique nécessaires plus que jamais. Dieu, qui seul n'a besoin de personne, nous a retiré ce pieux et digne serviteur : que son nom soit béni, et qu'il nous accorde à nous-mêmes une mémoire aussi pure dans une mort aussi pleurée!

LE P. LACORDAIRE.

LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

DANS LES PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

PAR LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY [1].

DE LA LIBERTÉ DE LA CHARITÉ EN BELGIQUE,

PAR L'ÉVÊQUE DE BRUGES [2].

L'annonce du premier de ces ouvrages n'est pas nouvelle pour les lecteurs du *Correspondant*. [1] Ils savent à quelle occasion il a été composé; ils ont été mis à portée d'en apprécier ou plutôt d'en reconnaître le style, et plusieurs d'entre eux sans doute ont voulu faire plus ample connaissance avec des pages que recommandaient également à leur intérêt le choix du sujet et le nom de l'auteur. Mais on a si bien perdu de notre temps l'habitude des lectures suivies, notre paresse, que rebute déjà quelquefois la longueur d'un article de revue, est si sujette à reculer devant les effrayantes dimensions d'un livre, que bien d'autres, j'en suis persuadé, ne se sont pas encore procuré cette jouissance; c'est à ceux-là que j'essaie d'offrir une analyse fidèle et aussi complète que possible du travail de M. de Champagny. Pour de la critique proprement dite, ce n'est pas entre lui et moi qu'il en peut être question; je croirais presque, en vérité, être

[1] Paris, Douniol, L. Maison, libraires.
[2] Paris, Douniol. — Bruxelles, H. Gœmaer.
[3] Voir tome 34, pages 438 et suivantes.

plus impartial en jugeant, plus convenable en louant mes propres œuvres que celles d'un si cher et si excellent ami.

Pour ne pas faillir au rôle dans lequel j'ai dû me renfermer, je commence par l'épigraphe, que j'aurais d'autant plus tort d'omettre qu'elle renferme la pensée mère de tout le livre; c'est cette parole de l'Evangile : « Gardez-vous bien de mépriser un » seul de ces petits; car je vous déclare que dans le ciel leurs » anges voient sans cesse la face du Père céleste.[1] » La dignité de l'âme humaine, voilà, selon l'auteur, le principe générateur de la charité chrétienne, même à l'égard du corps; voilà ce qui l'élève à un si haut dégré de prééminence sur tout ce qu'il y a jamais eu de commisération et d'assistance parmi les païens.

Ce n'est pas, il s'empresse d'en convenir, que le paganisme, et surtout le paganisme hellénique, n'eût au moins entrevu la valeur de l'homme aux yeux de l'homme. « Mais ce qui lui » manquait, c'était la conception nette de l'homme spirituel qui » donne à cette valeur quelque chose d'absolu. » L'immatérialité de l'âme, ignorée peut-être même des philosophes, échappait entièrement au vulgaire qui, dominé par les sens et ne reconnaissant à l'être humain d'autre avantage sur le reste des créatures que ceux d'une forme un peu plus parfaite, d'une puissance un peu supérieure, d'une intelligence un peu plus active, ne trouvait rien de respectable et voyait à peine un homme là où cette forme, cette puissance, cette intelligence faisaient plus ou moins complètement défaut. De là le peu de souci qu'on prenait de l'enfant dans le sein de sa mère, du nouveau né, et à des degrés divers de l'être mal fait, de la femme, de l'esclave, du sujet, du prolétaire et du pauvre. « La supério- » rité humaine et l'égalité humaine étaient inconnues par la » même cause et du même coup. »

« Mais dans le Christianisme tout change, l'homme se place » dès l'abord à une distance inappréciable au-dessus de l'être » purement matériel. Il s'en éloigne, comme disaient les anciens, » de tout un ciel. Entre l'être matériel et l'être immatériel, il n'y

[1] Matth., XVIII., 10.

» a pas de mesure commune. L'homme a une âme, partie spi-
» rituelle de son être, sans parenté avec la nature terrestre,
» analogue avec la nature divine. Son âme est un souffle, mais
» c'est le souffle de Dieu. Et ce n'est pas assez de gloire ; car
» cette âme, non seulement est créée de Dieu, mais elle a été
» même rachetée de Dieu. Dieu est intervenu une seconde fois;
» après avoir fait l'homme, il s'est fait homme. Il était, comme
» père, le principe de la fraternité humaine; comme frère main-
» tenant, il en est le lien. Il l'avait fondée, et maintenant il s'y
» associe. Et pour comble de gloire, cette âme est immortelle.
» Cette âme faite de la main de Dieu, cette âme associée à la
» nature divine par l'association de Dieu à la nature humaine,
» est destinée à vivre à jamais en Dieu et avec Dieu.....

» De là deux choses : la supériorité absolue de l'homme sur
» tout ce qui n'est pas l'homme, l'égalité fondamentale de
» l'homme avec l'homme. Qu'est-ce qu'une créature privée de
» raison, si riche et si grande qu'elle soit, auprès de cet homme,
» si grand par son essence, par sa rédemption, par son avenir ?
» Qu'est-ce que le monde matériel tout entier auprès d'une
» seule âme humaine ? Et même les êtres les plus puissants que
» l'imagination puisse concevoir, les abstractions les plus hau-
» tes auxquelles la pensée ait pu donner naissance, les êtres
» collectifs les plus dominants en ce monde, la famille, la cité,
» la nation, la patrie, ces choses de la terre, que sont-elles au-
» près d'une seule âme, cette chose du ciel ?

» Cette différence fondamentale établie, les différences secon-
» daires, les différences d'homme à homme sont, relativement
» parlant, imperceptibles. Qu'importe la différence d'un homme
» à un homme ? Ce sont toujours deux âmes. Le prolétaire, le
» pauvre, le sujet, c'est une âme ! L'esclave, c'est une âme ! La
» femme, c'est une âme ! L'enfant qui vient de naître, c'est une
» âme ! L'enfant qui n'est pas encore né, c'est déjà une âme !...

» L'homme a donc une valeur inappréciable, incontestable,
» absolue, et cette valeur absolue de l'homme fait qu'il ne sau-
» rait y avoir de droit absolu contre lui. Quel que soit le rap-
» port d'un homme à un homme, il y a droit de part et d'au-

» tre..... Comme il n'y a pas d'homme sans âme, il n'y a pas » d'homme sans droit.

» ..... L'âme a des droits qui lui sont propres; elle a droit » à la vérité, à la connaissance, à la vertu.....

» Mais l'âme a des droits au nom de son propre corps. Le » corps de l'homme participe à la grandeur de son âme et » garde un reflet de sa gloire. C'est le temple de l'Esprit saint. » Cette même chair, aujourd'hui avilie et dégradée, reparaîtra » dans le ciel, revêtue de gloire et d'incorruption..... Le corps » de l'homme a donc droit à une partie du respect, du soin, » de la protection qui doit environner son âme.

» Mais de même que l'âme a le corps à son service, les biens » de la terre sont à leur tour au service du corps. Leur conser- » vation est encore au nombre des droits de l'homme; leur » libre usage est au nombre de ses libertés.

» Enseigner ce triple respect de l'âme, du corps, du patri- » moine; assurer cette triple liberté, de la conscience, de la » vie, de la propriété; rendre honneur à l'homme dans son » abaissement moral que l'on relève, dans sa vie corporelle que » l'on protége, dans sa pauvreté que l'on soulage; et cela con- » tre les ténèbres et la corruption idolâtrique, contre l'inhuma- » nité et l'égoïsme des siècles païens; contre toutes les préten- » tions de la force, tous les empiètements de la puissance » souveraine, tous les abus de la puissance domestique, toutes » les iniquités du droit civil, toutes les violences du droit pu- » blic: telle était la tâche de la charité chrétienne. Elle peut » s'exprimer en un seul mot : Rendre à l'homme toute sa va- » leur, et la lui rendre au nom de Dieu [1]. »

Cette citation un peu longue, quoique je l'aie abrégée autant que je l'ai pu, m'a paru nécessaire pour bien faire saisir le point de vue élevé auquel s'est placé notre collaborateur et qui domine toute son œuvre. On m'en pardonnera une autre, destinée à mettre en lumière la justesse de ce point de vue par un de ces rapprochements qui en disent plus que tous les raisonnements

[1] Pages 5 - 9.

du monde, en montrant la même vérité prise sur le fait à des siècles de distance et sous les climats, dans les états de civilisation les plus divers. Ce n'est pas au livre de la *Charité chrétienne* que je l'emprunte, c'est à la récente et si attrayante publication de M. l'abbé Huc sur l'Empire chinois; il ne s'agit plus d'étudier rétrospectivement l'action de l'Évangile sur la société antique, mais de constater celle qu'il exerce à l'heure qu'il est chez les peuples encore *assis à l'ombre de la mort*. C'est de la condition des femmes à la Chine que s'occupe le judicieux missionnaire, et après avoir décrit l'état presque incroyable de servitude et d'abaissement où elles sont réduites, et contre lequel il ne vient pas même à l'esprit des plus intelligentes d'entre elles de protester, il explique ainsi de quelle façon elles en sont progressivement relevées là où vient à germer la divine semence de la foi :

« La réhabilitation des femmes s'opère en Chine avec lenteur, » il est vrai, mais d'une manière frappante et efficace. D'abord, » on comprend que, dans les familles chrétiennes, la petite fille » qui vient au monde ne peut pas être sacrifiée comme chez les » païens. La religion est là qui veille à sa naissance, la prend » avec amour dans ses bras et dit, en la montrant à ses parents : » Voilà une enfant créée à l'image de Dieu, et prédestinée comme » vous à l'immortalité. Remerciez le Père céleste de vous l'avoir » donnée, et que la Reine des anges soit sa patronne... Il n'est » pas permis à la jeune fille chrétienne de croupir dans l'igno- » rance; elle ne végète pas abandonnée de tout le monde dans » un recoin de la maison paternelle; car, puisqu'elle doit ap- » prendre ses prières et étudier la doctrine chrétienne, on re- » noncera, en sa faveur, aux usages les plus invétérés de la na- » tion; on passera par dessus tous les préjugés, et on fondera » pour elle des écoles, où elle pourra aller développer son in- » telligence, apprendre à connaître, dans les livres de religion, » ces caractères mystérieux qui sont pour les autres femmes » une énigme indéchiffrable. Enfin, elle sera avec de nombreu- » ses compagnes de son âge, et en même temps que son esprit » s'élargira et que son cœur se formera à la vertu, elle appren-

» dra un peu en quoi consiste la vie de ce monde..... Quoique
» la force des préjugés et de l'habitude ne lui permette pas en-
» core de manifester toujours ouvertement ses inclinations et
» de choisir elle-même celui qui devra, dans cette vie, partager
» ses joies et ses douleurs, cependant sa volonté est comptée
» pour quelque chose, et, plus d'une fois, nous avons vu de
» jeunes filles forcer, par une énergique résistance, leurs pa-
» rents à rompre des engagements contractés sans leur partici-
» pation ; des faits semblables seraient réputés absurdes et im-
» possibles parmi les païens. Toujours est-il que les femmes
» chrétiennes possèdent dans leurs familles l'influence et les
» prérogatives d'épouses et de mères. On peut remarquer aussi
» qu'elles jouissent au dehors d'une plus grande liberté. L'usage
» de se réunir les dimanches et les jours de fête dans les cha-
» pelles et les oratoires pour prier en commun et assister aux
» offices divins, les met souvent en rapport et entretient parmi
» elles des relations d'intimité, etc. [1]. »

Ainsi le procédé du Christianisme est toujours et partout le même. Tel l'ont signalé à l'historien des Césars les recherches qui lui ont rendu si familiers les premiers siècles de notre ère, tel l'a vu fonctionner sous ses yeux le prêtre qui naguère encore annonçait la bonne nouvelle dans l'extrême Orient. C'est à l'âme que la religion de Jésus-Christ restitue ses titres, et la dignité de l'âme, une fois recouvrée, ennoblit le corps et ses besoins, relève la personne entière et lui fait des rapports sociaux conformes à son rang. C'est pour l'âme qu'elle crée des institutions nouvelles, étrangères, ce semble, aux intérêts terrestres; et ces institutions, par une conséquence plus ou moins prochaine, mais inévitable, modifient, à l'immense avantage des faibles et des petits, tout l'ordre temporel. Merveilleuse solution de cet étonnant problème : une croyance spiritualiste, et en un certain sens ennemie de la chair, faisant plus pour le soulagement des misères, même corporelles, que n'ont jamais fait les doctrines qui accordent le plus à la partie matérielle de notre être et qui tendent à la diviniser.

[1] L'Empire chinois, par M. Huc ; 2e édition, t. Ier, pag. 277 et 278.

Reprenons maintenant et suivons les développements de M. de Champagny.

Laissant de côté le sujet immense de l'aumône faite aux âmes par la charité évangélique pour se renfermer dans les limites du cadre qui lui avait été tracé, il y rencontre tout d'abord un autre problème posé depuis longtemps, mais sur lequel les discussions et les événements de ces dernières années ont particulièrement fixé l'attention publique : celui de l'accord constant entre la justice et la charité. Le monde des corps étant essentiellement fini, les intérêts et les besoins s'y entrechoquant sans cesse, comment satisfaire celui-ci sans léser celui-là ? comment apaiser ici la faim sans la porter ailleurs ? « Comment » donner à tous sans prendre à personne ? Et pour donner à » tous, est-il permis de prendre à quelqu'un ? »

Dans les écrits des Pères de l'Église, des textes nombreux, souvent allégués à l'appui des thèses socialistes, paraissent signaler dans la communauté des biens de la terre un type primordial, seul conforme aux intentions du Créateur, qui n'aurait été altéré que par la perversité des hommes, et que le Christianisme tendrait à rétablir dans son originelle pureté. Mais est-ce là un langage qui doive être entendu dans un sens littéral et absolu ? L'Église des premiers temps condamnait-elle réellement la possession individuelle, l'appropriation du sol, sa transmission dans les familles et l'inégale répartition des richesses que les chances infinies de cette transmission n'avaient pu manquer d'amener ?

Non, sans doute, elle ne condamnait point, elle ne pouvait pas condamner tout cela. Elle ne le pouvait pas sans effacer un des commandements du Décalogue. Elle ne le pouvait pas sans méconnaître les conditions faites par la chute d'Adam au travail de l'homme ; travail devenu dès lors si pénible dans ses efforts, si lent dans ses conquêtes, si précaire dans ses produits immédiats, et dont les difficultés et les mécomptes rebuteraient infailliblement le plus mâle courage, s'il n'était soutenu que par la perspective d'en recueillir les fruits pendant une année, ou même pendant une seule génération. Aussi les Pères, tout en

se laissant aller, dans l'entraînement de leur cœur, touché par la vue d'une extrême misère et quelquefois révolté par des traits d'un égoïsme inhumain, à d'éloquents mouvements oratoires sur la communauté primitive, n'ont-ils jamais hésité, quand la question rigoureuse du droit de propriété s'est posée devant eux, à se prononcer en sa faveur. Aussi n'ont-ils jamais rappelé ce beau rêve d'égalité qu'au riche pour qu'il secourût le pauvre, non au pauvre pour qu'il dépouillât le riche, non au souverain pour qu'il prît à celui-ci de quoi soulager celui-là [1].

Mais le droit reconnu tout n'est pas dit. Dans l'ordre de la justice essentielle, tel qu'il existe en Dieu, et tel qu'il se reflétait dans l'humanité aux jours de l'innocence, l'idée du droit se confond avec celle du bien absolu, et son application n'entraîne aucune conséquence regrettable, ne réclame aucun adoucissement. Il n'en va plus ainsi sur la terre depuis que le péché est venu y faire subir aux rapports primitifs une altération profonde. Le fait le plus légitime peut avoir un côté qui froisse les sentiments les plus légitimes aussi de notre cœur; une institution nécessaire au maintien de la société peut produire des fruits amers, et c'est au Christianisme qu'il appartient de corriger cette amertume. Qu'on me permette encore ici une citation de quelque étondue.

« Le Christianisme est en tout la grande réparation. Il n'est » pas l'anéantissement du mal, il en est le remède. La tache ori- » ginelle des fils d'Adam n'a pas été effacée pour tous et d'un » seul coup; mais pour tous, la source de vie a été ouverte » où chacun peut être purifié. L'homme n'est pas devenu im- » peccable; mais il a trouvé une main secourable qui le garan- » tit de ses chutes ou qui l'en relève. L'homme n'a pas cessé non » plus d'être mortel; mais il a entrevu au-delà de la mort une » nouvelle vie. Sa chair n'a pas été délivrée dès ce monde de ses » misères et de ses souffrances; mais une ère de renouvellement » lui a été assurée, où elle revivra glorieuse, impassible et im-

[1] Il est à remarquer que, loin de pousser à une taxe des pauvres ou à rien de pareil, ils ne parlent jamais des impôts aux princes que pour en recommander la modération (page 57).

» mortelle. La femme n'a pas cessé d'enfanter dans la douleur; » mais cette douleur même est un remède pour elle, et les fils » qu'elle met au monde seront les instruments de son salut[1]. » En un mot, sous la loi du Christianisme, le mal subsiste et » doit subsister jusqu'à la fin des temps; seulement le remède » est à côté, à l'homme le soin de s'en servir. La réparation » n'est pas accomplie, mais l'homme est mis à même de l'ac- » complir; il peut la faire partielle en ce monde, et Dieu la fera » parfaite dans l'autre; il l'ébauche ici-bas, elle se consommera » dans l'éternité.

» Ce n'est qu'en appliquant cette doctrine à ce qui touche » l'inégale répartition des biens de ce monde que nous péné- » trons le secret de la charité chrétienne.

» Ici, comme partout, un Eden à reconquérir : voilà l'idéal, » voilà le but pour ainsi dire *ultra-mondain* de la pensée chré- » tienne. Une réparation de cet état primitif partielle, impar- » faite, incomplète, admirable cependant, si on songe à tout » ce qu'elle rencontre d'obstacles et à tout ce qu'elle coûte de » dévouement : voilà ce qu'en ce monde elle peut atteindre. » Une réparation entière, parfaite, complète : voilà ce que la » vie céleste seule peut donner. L'inégale distribution des » biens, par suite, le poids de la souffrance corporelle, non » pas exclusivement réservé à un certain nombre (car nul n'y » échappe), mais aggravé pour un certain nombre, c'est là la » triste loi, la condamnation dont ce monde ne sera jamais re- » levé. Revenir à cette égalité que l'on aime à supposer dans le » passé, jouir tous ensemble et sans partage des biens du père » de famille : c'est un rêve qui ne s'accomplira jamais, c'est la » chimère qui ne sera jamais atteinte. Mais d'une manière » imparfaite et limitée, dans la mesure que permettent notre » faiblesse et le droit d'autrui, rétablir cette égalité en quelque » chose; ne pas refaire cette distribution des biens terrestres » qu'on fera toujours inégale, ne pas la refaire, mais la tem- » pérer, sans violence, sans iniquité, sans mépris des droits

[1] I Timoth., II, 15.

» (car la violence et l'iniquité n'opèrent pas l'œuvre de Dieu) :
» c'est ici le possible; c'est ce que tente la charité chrétienne.
» C'est pour ce but qu'elle se consume en efforts sublimes ;
» c'est en suivant cette voie qu'elle a fait aux hommes un bien
» partiel, un bien toujours limité, mais cependant un bien im-
» mense, jusqu'à ce que vienne le jour du bien parfait, de
» l'égalité entière, de la communauté enfin rétablie, du Paradis
» perdu sur la terre, regagné au ciel [1]. »

Comment la charité s'y prendra-t-elle pour s'acquitter de sa tâche réparatrice ?

Le moyen le plus direct et le plus complet de la remplir, c'est sans doute la vie commune adoptée par ceux que la religion a rendus doublement frères, et accompagnée de la mise en commun de tout ce qu'ils possèdent, biens acquis, industrie, travail. Mais cette vie est soumise à des conditions sévères : l'abnégation de toute liberté personnelle, sans laquelle le labeur commun n'étant pas réglé deviendrait bientôt improductif, l'abdication des liens de la famille qui, partageant les soins comme les affections de l'homme, ne lui permettent pas de laisser absorber son existence individuelle dans l'existence collective de l'association. C'est dès-lors une vie dure, bien différente de cette communauté de jouissances que rêvent les utopistes contemporains; dès-lors aussi elle ne peut être que volontairement acceptée, jamais imposée par force; donc elle doit être rare, et son caractère exceptionnel, même dans le Christianisme, a été soigneusement maintenu par l'Église à l'encontre de certains hérétiques qui avaient prétendu la rendre obligatoire pour tous.

Cette voie de retour vers l'égalité n'étant pas praticable pour le grand nombre, la charité chrétienne saura bien en trouver une autre. Elle a remarqué les avantages réciproques de l'échange entre le travail du pauvre et l'argent du riche : échange qui, sans déplacer la propriété du sol, en rend la jouissance moins exclusive ; qui, sans dépouiller le laboureur, associe l'ar-

[1] Pages 20 - 23.

tisan à ses bénéfices. Elle a vu en même temps quels obstacles le paganisme avait mis à ce jeu naturel du mécanisme social par la consécration de l'esclavage et par l'avilissement du travail libre ; elle s'attachera à lever ces obstacles, d'un côté en atténuant d'abord, puis en restreignant et en détruisant enfin l'esclavage par la doctrine de la dignité et de l'égalité des âmes, de l'autre en réhabilitant le travail manuel par l'enseignement et par l'exemple : exemple que nul ne récusera, car l'Homme-Dieu lui-même n'a pas dédaigné d'être le premier à l'offrir. Que l'on rapproche par la pensée le riche d'autrefois, qui, pour satisfaire ses goûts de luxe, n'avait qu'à imposer une tâche de plus à des esclaves toujours également rétribués par le simple entretien de leur misérable vie, et le riche de nos jours, qui, volontairement ou non, ne se passe point une fantaisie sans procurer à l'un de ses semblables un peu de soulagement et de bien-être, et l'on mesurera sans peine toute l'étendue de ce bienfait.

Cependant il est insuffisant encore ; car le travail n'est pas possible à tous, car il ne produit pas pour tous dans la proportion de leurs besoins. Les millions d'hommes qu'il ne saurait nourrir seront-ils délaissés par la religion ? A Dieu ne plaise ! Ce sont ceux-là qu'elle appelle, dans son touchant langage, les pauvres de Jésus-Christ, et pour eux elle réclamera les secours du riche ; elle les réclamera impérieusement, avec cette énergie qui, dépassant parfois les limites d'une rigoureuse précision dans les termes, a fait, comme on l'a déjà dit, mal interpréter quelques passages des saints docteurs ; elle les réclamera comme une dette, non de justice, mais de charité, une dette dont le créancier ne peut exiger le paiement, mais dont il n'est pas permis à l'obligé de s'affranchir, et dont toutefois la quotité ne lui est pas si exactement marquée qu'il ne puisse, tout en s'en libérant, acquérir pour lui-même, par l'abondance et surtout par la bonne volonté avec laquelle il l'acquitte, un trésor de mérites devant Dieu.

Ainsi se dessinent admirablement les situations respectives et les relations mutuelles des trois classes qui composent la société : celle qui possède, celle qui travaille, celle qui, manquant

à la fois de travail et de richesse, n'a rien à attendre que de la charité. Chacune a sa fonction, ses devoirs et sa grandeur : la première, dépositaire des biens de la terre pour les transmettre aux deux autres, n'a qu'à bien user de ce dépôt pour s'en faire une source de bénédictions ; la seconde s'honore et se rend agréable à Dieu en accomplissant chrétiennement la loi fondamentale du genre humain et en déversant sur l'indigence une partie du fruit de ses sueurs ; la dernière enfin, portion privilégiée du troupeau de Jésus-Christ, qui, non content d'avoir été pauvre comme il a été artisan pendant sa vie mortelle, a voulu s'identifier pour toute la suite des temps à la personne du pauvre, la dernière est appelée à justifier son *éminente dignité dans l'Eglise* et à recueillir les grâces qui y sont attachées par sa patience, par sa résignation, par sa confiance dans le Seigneur, et par cette charité ingénieuse qui met l'être le plus dénué, ce semble, en état de faire l'aumône à un plus dénué que lui. « Telle est cette économie de la société chrétienne, » dans laquelle tous servent à tous, tous reçoivent de tous ; dans » laquelle le riche se trouve placé au sommet, non comme un » souverain sur un trône, non comme la montagne entourée » d'orages au milieu du pays qu'elle menace, mais comme la » source abondante qui répand ses eaux sur la plaine. L'eau qui » coule de cette source, le travailleur la gagne, le pauvre la » reçoit ; le revenu du riche se distribue entre eux, et eux-» mêmes, par la charité, peuvent le distribuer encore. Ainsi..... » s'opère la seule restitution humainement possible de l'ordre » troublé par le péché [1]. »

Je n'ai analysé que deux chapitres, qui ne forment pas tout à fait la sixième partie du volume ; mais ces deux chapitres contiennent toute la pensée de l'auteur, et je m'arrêterai moins aux développements historiques qui ne font que la confirmer par les faits.

Deux grandes époques les partagent ; celle de la vie obscure d'abord, puis persécutée de l'Église sous les empereurs païens, celle de son triomphe sous Constantin et ses successeurs.

[1] Pages 49 - 50.

Au début de la première période apparaît la communauté de biens de l'Église de Jérusalem, décrite avec une si émouvante simplicité au livre des Actes[1]. C'est la vie monastique appliquée à toute la société chrétienne, parce que la société chrétienne ne dépasse point alors les proportions d'un monastère, purement volontaire, l'histoire d'Ananie et de Sapphire en fait foi[2], de la part de ceux qui s'y soumettent, d'autant moins destinée à se perpétuer qu'elle manque d'une des conditions indispensables à sa durée, le célibat. Mais ce qui ne passe point avec elle, c'est le sentiment de charité qui en était l'âme. L'aumône, sous la triple forme de l'oblation, de la collecte et de l'agape, est inséparable de la réunion des fidèles, et elle est assez abondante pour que, près de deux siècles après Jésus-Christ, quelques écrivains parlent des chrétiens comme s'il n'y eût eu ni riches ni pauvres parmi eux. Les diacres en sont les dispensateurs spéciaux; le trésor confié à leurs soins est concurremment affecté aux besoins du sacerdoce et à ceux des pauvres, et, parmi les pauvres, la distribution suit l'ordre naturel des divers degrés de faiblesse et de dénuement. A côté de l'assistance collective se produisent les œuvres de la charité individuelle, dont la première loi, enseignée par la parole et par l'exemple de saint Paul, est de travailler quand on le peut, pour ne pas entamer sans un besoin réel le fonds commun, patrimoine des vrais indigents. Enfin ce n'est pas seulement par des secours matériels, c'est « dans tous les sens et de toute façon » que « la charité poursuit son but : rendre à l'homme toute sa » valeur. » Elle protége l'enfant, elle fait respecter la femme, elle relève le prolétaire, elle montre un frère dans l'étranger, un frère dans l'esclave, et par cela seul elle pose en face de l'esclavage un principe dont le développement progressif anéantira tôt ou tard cette immémoriale iniquité.

Voilà tout le premier siècle de l'Église; on y trouve déjà tout ce qui caractérise le point de départ, le but et le mode d'action

[1] Act., II, 42, 44-47; IV, 32, 34, 35.
[2] Act., V, 4.

de la charité chrétienne. On le retrouve également dans les deux siècles suivants; les proportions sont autres, les procédés de détail varient, mais le fond est identique. Au second et surtout au troisième, la société chrétienne voit d'immenses multitudes entrer dans son sein ; ce n'est plus une grande famille, c'est un peuple nombreux, constitué, gouverné dans toute la force du mot. L'imperfection humaine mèle nécessairement à ses accroissements des éléments impurs ou faibles qui tendent à relâcher sa discipline et à altérer ses mœurs ; mais en même temps les vertus énergiques s'y multiplient, luttant et réagissant contre le mal. C'est alors, pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, que le dépouillement volontaire des premiers jours, dont la tradition paraîtrait du reste avoir été conservée par une chaîne non interrompue d'institutions ascétiques plus ou moins parfaites, se reproduit avec éclat dans ces solitudes célèbres où des cénobites réunis par milliers offrent le modèle d'une vie à la fois détachée, laborieuse et charitable. C'est alors qu'en présence de nouveaux fidèles, moins empressés que leurs devanciers à remplir les deux grands devoirs du travail et de l'aumône, le clergé s'attache à les inculquer l'un et l'autre avec une insistance toute nouvelle. On rappelle aux chrétiens la dîme payée par les Juifs, et l'usage s'introduit de mettre à part une certaine quotité de son revenu pour la déposer à certains jours dans le tronc de l'Église : usage salutaire et fécond, qui rend les dons plus abondants et plus sûrs, et qui régularise les recettes de la charité. En même temps qu'elle a ses impôts, elle forme aussi son domaine; on commence, à la faveur de la demi-liberté dont jouit le Christianisme sous quelques empereurs païens, à donner de son vivant ou après soi des immeubles à l'Église, qui ne les reçoit que pour distribuer à ses membres souffrants la principale part de leurs produits. Les persécutions, surtout celle de Dioclétien, viennent détruire ces résultats des intervalles de tolérance et de paix, et font même disparaître la plupart des monuments qui en rendaient témoignage; mais il en reste assez pour prouver leur réalité et faire deviner leur étendue. Ces grandes épreuves, d'ailleurs, envoyées, ce sem-

ble, pour réveiller la foi et le dévouement, ne manquent pas d'amener un redoublement de charité vraiment admirable, que les calamités publiques de cette époque, avant-coureurs du terrible et définitif châtiment de la société romaine, mettent également en relief. D'un autre côté la morale évangélique continue son œuvre de constante intervention en faveur de tous les opprimés; pénétrées à leur insu de son esprit, la législation et la jurisprudence deviennent moins inhumaines pour l'esclave, moins despotiques pour le fils de famille et pour la femme, moins insouciantes du nouveau-né; elles avouent, en principe du moins, que la nature n'a point assujetti l'homme au domaine de l'homme. « Les idées de justice, d'égalité, de bien-» faisance, d'humanité, montent du fond des catacombes jusque » sous les lambris du Mont-Palatin [1]. »

Mais à cette influence indirecte, inaperçue, bien que réelle et efficace, va succéder l'action avouée, ostensible, officielle de l'Église sur un monde où l'élément païen est très puissant encore, mais dont la direction appartient désormais au Christianisme devenu la religion des empereurs. C'est la seconde période, où, toujours la même dans son essence, la mission de la charité va singulièrement s'élargir, et en même temps rencontrer des difficultés et des obstacles d'un genre tout nouveau. Qu voudra s'en rendre un compte exact devra recourir au livre même, car il me faudrait transcrire en entier le chapitre Ier de la seconde partie pour bien faire comprendre l'état de la société au IVe siècle, la double empreinte reçue par elle du génie romain et de l'esprit oriental, d'Auguste et de Dioclétien, les incroyables développements de la fiscalité, ses procédés stupidement barbares, l'agonie de la propriété sous ses étreintes, l'esclavage et la liberté gravitant l'un vers l'autre et tendant à se confondre dans le servage, et le servage s'appliquant à tout, à l'industrie comme à la culture des terres, aux plus hautes charges de la cité comme aux métiers les plus vils. J'en dis assez pour laisser au moins entrevoir quelle somme de misères

[1] Page 153.

dut engendrer une situation pareille ; lutter contre ces misères, fruit spécial de l'organisation moderne de l'empire, et en même temps contre l'inhumanité dans les institutions et dans les lois, legs de la vieille Rome, telle est, à partir de Constantin, la double tâche de la charité. On peut être sûr d'avance qu'elle saura la remplir.

Et pour commencer par la lutte contre l'humanité, il y a d'abord à assurer et à compléter la réaction commencée sous le règne même du paganisme, mais combattue par les mœurs, encore plus dures que les lois, contre le despotisme du père de famille, et à sauver des milliers d'enfants exposés ou vendus de la mort ou de l'esclavage. Les Empereurs l'essaient sous l'inspiration chrétienne, mais cherchent en vain un tempérament législatif qui atteigne le but sans le dépasser et qui n'aggrave pas en voulant l'adoucir le sort des innocentes créatures objet de leur sollicitude ; l'Église seule résoudra ce problème par son intervention directe quand l'affaiblissement progressif de l'esprit païen lui permettra de faire entendre aux masses ses miséricordieux appels, et Justinien n'aura plus qu'à mettre le sceau du droit civil sur la bienfaisante conquête du sentiment religieux.

Il y a aussi à continuer l'œuvre, beaucoup plus avancée, il est vrai, de la réhabilitation de la femme. L'achever par l'abolition du divorce n'est pas réservé à une société restée trop sensuelle pour entrer franchement dans les voies de la pureté évangélique ; mais du moins l'honneur conjugal cesse d'être compromis par cette situation équivoque tolérée sous le nom de *concubinat*, et la maternité recouvre les droits qu'elle tient de la nature et dont la législation avait osé la dépouiller.

La question de l'esclavage est autrement complexe ; le Christianisme est appelé sur ce terrain à un plus long et plus difficile combat. Il n'en a jamais approuvé le principe ; mais sous peine de bouleverser tout l'ordre social existant, il a dû et il doit encore en respecter le fait. Il ne le proscrit pas, mais il l'use et il ne cessera pas de l'user qu'il n'en ait effacé jusqu'au dernier vestige. Il l'use de deux manières, d'abord en l'adou-

cissant autant que possible, et par son action immédiate sur les mœurs et par les dispositions législatives qu'il suggère aux princes, puis en se servant des mêmes moyens pour encourager, pour faciliter, pour multiplier à l'infini les affranchissements. Ici encore la reproduction littérale de tous les passages des Pères, de tous les textes de loi cités par M. de Champagny, pourrait seule donner une juste idée de tous les pas successivement faits dans cette double voie, qui, grâces surtout au radicalisme émancipateur de Justinien, aboutira bientôt, en Orient du moins, à faire disparaître la servitude antique pour ne laisser subsister que le servage ou colonat : transition nécessaire qui, tout en restreignant la liberté de l'homme, ne lui enlève ni la dignité de sa nature, ni les droits de famille, ni la propriété des fruits de son labeur.

L'esclavage procède de la guerre ; c'est du droit absolu de tuer son ennemi vaincu que les jurisconsultes ont induit le droit de lui imposer la servitude, que dis-je? de la lui faire accepter comme un bienfait. La loi de grâce, qui réprouve la conséquence, ne peut admettre le principe, et son triomphe est marqué, soit de la part des généraux chrétiens, soit surtout de la part du clergé, par des actes inconnus jusqu'alors de commisération et d'assistance envers les malheureuses victimes de la fortune des combats. Peu s'en faut même que la conscience chrétienne ne condamne indistinctement toute effusion de sang sur le champ de bataille : charitable excès que n'avaient que trop provoqué les excès odieux de la férocité antique.

Mais ce n'est pas sur le champ de bataille que le sang a été le plus atrocement versé, c'est dans le cirque, et les voluptés des païens outragent encore plus l'humanité que leurs colères. Elles ne sont pas moins hostiles à la pudeur, et le peuple romain, également passionné pour les obscénités du théâtre et pour les horreurs de l'arène, réclame avec fureur et l'histrion las d'être le honteux instrument de ses plaisirs, et le gladiateur dont on dispute la vie à sa curiosité barbare. L'un et l'autre sont les clients naturels du Christianisme, qui ne faillira pas à leur défense. Il parviendra, non sans des efforts inouïs, à

faire proclamer, au moins en faveur des femmes, la liberté de se soustraire à la profession scénique, et conquerra par le martyre l'abolition de ces égorgements si étrangement décorés du nom de jeux [1].

Enfin la justice criminelle a conservé ce caractère d'impitoyable rigueur et de cruauté raffinée qu'elle vient de déployer pendant trois siècles contre les confesseurs de la vraie foi. C'est à cette foi victorieuse qu'il appartient d'y introduire l'esprit d'indulgence et de compassion que son divin auteur est venu apporter sur la terre. Pour le mieux faire prévaloir, elle le poussera presque jusqu'à l'extrême et semblera nier la puissance du glaive; du moins s'abstiendra-t-elle avec un religieux scrupule d'invoquer son secours et en modérera-t-elle l'exercice par de touchants appels à la clémence. Elle rencontrera souvent dans des cœurs qu'elle n'a pu encore amollir qu'à demi des résistances obstinées; mais des repentirs sincères, des retours éclatants à la mansuétude chrétienne viendront attester l'efficacité de son action, et en dernière analyse elle aura obtenu d'importants résultats. Constantin aura aboli les supplices les plus odieux, et parmi ses successeurs, les uns auront pris des mesures pour que les accusations ne soient pas admises sans preuve et ne dépassent point la personne même du coupable, les autres auront proscrit les détentions préventives ordonnées à la légère ou prolongées sans nécessité, les rigueurs inutiles envers les inculpés et tout ce qui, dans le régime des prisons, peut choquer l'humanité ou la décence publique.

Tous ces progrès accomplis par le Christianisme sur différents points et sous des formes diverses ne le sont point, on a déjà pu le remarquer et il est bon de le redire, sans de nombreuses hésitations, sans des oscillations pénibles de la société entre les traditions païennes et la morale évangélique. Les rinces les mieux intentionnés sentent plus d'une fois quels instruments défectueux offre à leurs plans de réforme une hiér-

[1] On sait que l'Empereur n'osa proscrire les combats de gladiateurs qu'après qu'un solitaire nommé Télémaque eut été massacré par le peuple pour avoir voulu s'opposer à la représentation de ces affreux spectacles.

archie civile constituée sur une base idolâtrique et trop fidèle à son origine ; et c'est ce qui leur suggère l'idée de chercher un point d'appui dans la hiérarchie ecclésiastique elle-même, et d'étendre dans l'ordre temporel les attributions du clergé afin d'être aidés par lui à exécuter ce qu'ils ont entrepris par son conseil. De là le droit d'asile dans les temples, admis, non comme une sauvegarde absolue pour celui qui y a recours, mais comme un abri provisoire, comme un atermoiement précieux, à la faveur duquel les ministres de Jésus-Christ intercèdent pour lui, et intercèdent rarement en vain. De là, pas plus décisif dans la même voie, une magistrature proprement dite conférée aux évêques à l'effet d'assurer l'observation des lois intéressant la religion et la charité, et qui, agrandie par Justinien, finit par devenir comme la surveillante générale des magistratures séculières : hommage rendu à la vérité de la situation, aveu d'impuissance du vieux monde romain, réduit à se mettre sous la tutelle de la seule force morale qui puisse empêcher la société de périr, conquête involontaire de l'Église qui est en même temps le triomphe définitif de la miséricorde chrétienne sur l'égoïsme païen.

Mais ce n'est pas tout : « Après l'humanité dans les lois et » dans les mœurs, vient la misère dans le fait ; c'était là le » second fléau que la charité chrétienne avait à combattre. — » La grande cause de la misère..... c'était le despotisme qui » rendait la propriété incertaine, qui décourageait le travail. » L'Église et les princes chrétiens eurent donc à défendre, à » protéger, à relever à la fois contre lui la propriété et le » travail[1]. »

Dès que l'empereur adore Jésus-Christ, il ne peut plus prétendre à cette omnipotence absolue qui ne connaît d'autre règle que son propre caprice ; aussi n'hésite-t-il plus à proclamer qu'il est de sa dignité de se confesser sujet des lois, et ce langage nouveau rassure la propriété en lui offrant une garantie morale contre les dépossessions arbitraires. Pour faire valoir

[1] Page 265.

cette garantie, elle a un avocat dans l'évêque, toujours prêt à plaider sa cause et à réveiller dans l'âme du prince les bons sentiments qu'étouffent souvent hélas! l'enivrement du pouvoir et la tradition trop bien conservée autour du trône des adulations païennes. La garantie n'est pas vaine et l'avocat sait se faire écouter ; Constantin le premier, et après lui la plupart de ses successeurs, s'efforcent de réprimer cette fiscalité dévorante qui, tout en prétendant travailler pour eux, ne leur est pas moins funeste qu'à leurs sujets. Révision générale de l'assiette des impôts, égalité proportionnelle des taxes, modération dans les poursuites à fin de recouvrement, limitation des confiscations, punition des délateurs qui font métier de les provoquer pour en avoir leur part, ils mettent tout en œuvre pour défendre la fortune des particuliers contre leurs propres agents ; et s'ils succombent à la peine, si leurs louables intentions, trahies par tout ce qui les entoure quand elles ne le sont pas par leur propre faiblesse, demeurent impuissantes à briser le terrible réseau fiscal étendu sur l'empire, il faut du moins leur savoir gré, il faut surtout rendre grâces à l'esprit chrétien qui les anime, d'avoir reconnu et attaqué le mal et d'en avoir, dans une certaine mesure, atténué les effets.

L'encouragement au travail vient plus immédiatement encore de l'Église. Toutes les contraintes légales ne seraient jamais parvenues à l'imposer à des hommes imbus du préjugé qui le réservait à des mains serviles, si des mains consacrées à Dieu n'en eussent donné l'exemple. C'est en voyant le moine, le prêtre, quelquefois l'évêque lui-même courbé sous un rude labeur que le simple fidèle apprend à ne le trouver ni au-dessous de sa dignité ni au-dessus de ses forces, et l'énergie avec laquelle les maîtres de la vie spirituelle s'opposent aux tentatives de l'oisiveté pour pénétrer dans les monastères signale la grandeur du péril dont ils sauvent le corps social tout entier. En présence de ce péril, la charité ne peut se séparer de la prudence; les anciens Pères, qui prêchent si fortement l'aumône, recommandent d'y apporter un sage discernement et blâment une prodigalité qui ferait du secours destiné à la véritable

indigence un encouragement au vagabondage et à la paresse.

Cette appréciation nécessaire de la réalité et de l'étendue des besoins de chacun, nul n'est en état de la faire aussi bien que l'Église; le rôle de dispensatrice principale des aumônes lui appartient donc plus naturellement que jamais, et comme aux premiers jours, son trésor est le fonds des pauvres. Comme aux premiers jours aussi, ce trésor a sa source dans les libres contributions des chrétiens; mais à mesure qu'augmente la masse des misères et que la charité se refroidit dans les âmes, la voix des ministres du Dieu de charité devient plus pressante, plus impérieuse, on peut le dire, en faveur des membres souffrants de Jésus-Christ, pour lesquels elle obtient souvent des dons considérables offerts avec une générosité touchante. A côté du trésor se trouve le patrimoine ou la dotation immobilière, dont la législation des princes chrétiens favorise l'accroissement et dont l'administration devient pour les évêques un surcroît de préoccupation et de fatigue, souvent déploré par les plus saints d'entre eux. Cette administration est toujours en principe ce qu'elle avait été dès l'origine; le premier pasteur, soit qu'il en remette le soin à un économe, comme en Orient, ou, selon la pratique de l'Occident, aux membres de son clergé, en conserve la direction suprême dont il répond seul devant Dieu, et dont il ne doit compte qu'à lui; mais une gestion plus importante réclame des règles plus précises, et c'est alors qu'on commence à distinguer d'une manière fixe et certaine la part du revenu ecclésiastique qui appartient aux pauvres, de celle qu'il est permis de réserver pour l'entretien du sanctuaire et de ses ministres. C'est alors aussi qu'il se forme une dotation spéciale des pauvres séparée de celle de l'Église quoique placée sous la même tutelle, et que, l'omnipotence impériale triomphant du scrupule des jurisconsultes, l'indigence devient une sorte de personnage abstrait, mais reconnu, capable de recevoir et de posséder.

A cet épanouissement des institutions charitables se rattachent aussi les *fondations*, c'est-à-dire, « la charité se faisant » chose immobilière, ... la main qui donne remplacée par la

» maison qui abrite. L'Église, persécutée, ne pouvait réunir ses » pauvres; il fallait qu'elle allât, de porte en porte, leur faire sa » périlleuse aumône : l'Église, affranchie, eut hâte de les réunir » afin de pouvoir en secourir davantage[1]. » Les premiers asiles sont ceux de l'hospitalité, vertu si chère à l'antiquité et si précieuse dans l'état de sa civilisation et de ses mœurs; puis il s'en élève pour les malades, pour les orphelins, pour les enfants, pour les vieillards; chaque bonne œuvre a son domicile, chaque catégorie de malheureux sait où elle trouvera le genre de secours approprié à sa situation. Une autre garantie de perpétuité est assurée à la bienfaisance Chrétienne dans la formation de ces pieuses confréries qui en transmettent de génération en génération la tradition et la pratique. Au-dessus de toutes les charités *spéciales*, si l'on peut s'exprimer ainsi, plane la charité *universelle* de l'évêque qui embrasse tout, qui supplée à tout et qui, dans l'âme ardente de saint Jean-Chrysostôme, entrevoit le jour où elle subviendra complètement aux nécessités des cinquante mille pauvres de Constantinople : charité libre d'ailleurs dans la manière dont elle s'exerce comme dans celle dont elle s'alimente, ne se laissant pas plus dominer par le pouvoir civil qu'elle ne se sert de lui pour grossir ses ressources, et ne demandant à l'État, dont le concours direct au soulagement de l'infortune est presque nul à cette époque, que de protéger son indépendance et d'assister en spectateur bienveillant à ses travaux.

Aussi n'a-t-elle ni la prétention ni l'effet d'annuler en la remplaçant l'aumône individuelle versée sans intermédiaire dans le sein du pauvre, aumône que l'Évangile recommande par cela seul qu'il veut que la main gauche ignore ce que donne la droite, et qui, si elle ne peut évidemment être chargée de pourvoir à la masse des besoins, devient pour mille circonstances imprévues et impossibles à prévoir le complément indispensable de la meilleure organisation de secours réguliers. Cette forme de la charité échappe par sa nature même aux in-

[1] Page 311.

vestigations de l'histoire; plusieurs faits ont cependant été conservés dans ses annales qui peuvent nous faire juger des héroïques sacrifices que savait inspirer le sentiment chrétien pour l'adoucissement des misères sans nom créées par la décadence de l'Empire et par l'invasion des barbares. Ici encore du reste une glorieuse initiative appartient à l'Église, qui ne cesse de donner l'exemple du plus généreux détachement, soit que les évêques vendent le patrimoine de leurs siéges et jusqu'aux vases sacrés pour nourrir les affamés et racheter les captifs, soit que les prêtres ou ceux qui aspirent au sacerdoce imitent le renoncement monastique en abandonnant leurs biens aux pauvres pour se vouer eux-mêmes à une sainte pauvreté.

Si tant de vertus, si tant d'œuvres admirables ne sauvent pas le monde Romain, c'est que, malgré cette merveilleuse infusion de la sève chrétienne, il n'a pas encore, au moment où il subit le choc de l'invasion, rejeté entièrement à beaucoup près le venin du paganisme. L'esprit païen vit toujours dans le despotisme impérial qui, même en la personne des souverains les plus pieux, se repaît des formules d'adoration sacrilége introduites par Dioclétien; il vit dans cette hiérarchie administrative organisée par le même prince, et dont les traditions oppressives et fiscales entravent tous les bons vouloirs de son chef; il vit au cœur d'une partie notable des populations qui n'a pas abjuré ses anciennes croyances ou qui ne les a abjurées que de bouche sous la pression, toujours inefficace sur les consciences, de la puissance publique. Il faudrait du temps pour achever la guérison de la société, et ce temps, en Occident du moins, Dieu ne permet pas que l'ennemi extérieur le lui laisse; surprise dans un état de régénération imparfaite, elle est incapable de se défendre et doit nécessairement périr. Un plus long répit est accordé à l'Orient; et l'Orient malgré bien des éléments, de décadence et de désordre, arrive, en fait de liberté personnelle, de liberté du travail, de développements industriels et commerciaux, à un degré de perfection relative inconnu jusqu'alors; et s'il s'arrête bientôt dans les voies du progrès chrétien, si la faiblesse au-dehors, la désorganisation au-dedans deviennent

son partage, c'est au schisme qu'il faut surtout s'en prendre; au schisme, triste fruit de l'esprit de dispute particulièrement dominant dans ces contrées et si contraire à la vraie piété, et de la funeste rivalité dont Constantin, en fondant une seconde capitale, avait déposé la semence dans l'Eglise aussi bien que dans l'Etat. Mais quelles qu'aient pu être les complications ultérieures, il reste toujours acquis à l'histoire que dans les cinq premiers siècles de l'ère évangélique la charité chrétienne a fait prévaloir, sur certains points d'une manière absolue, sur les autres de façon à en assurer tôt ou tard le complet triomphe, le grand principe du respect dû à la personnalité humaine, qu'elle a rendu à la propriété autant de sécurité que le comportait la nature du gouvernement établi, qu'elle a affranchi le travail et l'a remis en honneur, et qu'entre la propriété et le travail, ces deux éléments essentiels, mais insuffisants de la vie matérielle des sociétés, elle s'est avancée elle-même pour remédier aux misères que leurs plus ingénieuses combinaisons ne sauraient prévenir; soulageant ceux qui souffrent comme il n'est donné à nul autre de le faire, parce qu'il n'y a qu'elle qui, au double titre de *vertu* et de vertu *chrétienne*, les soulage tout à la fois par conscience et par amour; placée par son origine religieuse sous la tutelle de l'Eglise et conservant toutefois la liberté qui fait son mérite devant Dieu; constamment fidèle, à travers la variété inévitable des moyens qu'elle emploie, à ces deux conditions caractéristiques de son action, et, parce qu'elle y est fidèle, sachant accomplir les plus grandes choses, offrir le modèle de toutes les œuvres de bienfaisance, et en même temps éviter les deux écueils entre lesquels oscillera toujours, si elle ne se brise contre tous les deux à la fois, toute autre assistance que la sienne et surtout l'assistance exclusive de l'État : ne donner que des secours dérisoires, ou s'alimenter par la spoliation.

J'ai dit, et je ne crois avoir rien omis d'important. Le lecteur connaît-il donc maintenant l'œuvre de M. de Champagny? Oui, à peu près comme le corps et le visage de l'homme seraient connus d'un habitant de la lune ou de Jupiter à qui l'on aurait montré un squelette. Il a un aperçu de la charpente osseuse;

mais les muscles qui en garnissent les diverses parties, mais les nerfs qui les font mouvoir, mais la physionomie qui ressort de la combinaison des traits, mais le sang qui, circulant partout, échauffe, colore et vivifie, que peut-il soupçonner de tout cela ? On sait déjà pourquoi je ne me permets pas d'apprécier quelle est la consistance de ces muscles, la justesse d'action de ces nerfs, la grâce de cette physionomie ; mais je n'éprouve aucun embarras à proclamer la vertu de ce sang, qui n'est autre que l'esprit catholique, seul capable de communiquer une véritable vie à l'étude comme à la pratique de la charité. S'en être inspiré, tel est le seul mérite que la modestie de l'auteur réclame et le seul qu'il convienne à ma pudeur d'ami de lui attribuer ; ne suffit-il pas pour que je le remercie, au nom de tous les enfants de l'Eglise jaloux de l'honneur de leur mère, d'avoir jeté un jour nouveau sur d'admirables pages de son histoire, et de n'avoir pas laissé à des plumes protestantes le soin d'approfondir les merveilles d'une époque qui, comme il le fait remarquer très-justement, ayant été en possession du christianisme *total*, ne pouvait être complétement jugée par un christianisme *partiel* [1] ?

C'est aussi avec un vif sentiment de reconnaissance que les catholiques doivent saluer la publication de Mgr l'évêque de Bruges sur la *Liberté de la Charité*. Elle appartient à un tout autre ordre de travaux que la précédente, mais non à un autre ordre d'idées, et leur rapprochement est encore une de ces *équations*, qu'on me passe ce terme scientifique, entre le passé et le présent, qui les démontrent l'un par l'autre et font ressortir ce caractère de la vérité d'être, comme il est écrit de Jésus-Christ, la vérité incarnée, la même hier, la même aujourd'hui, la même dans tous les temps [2]. L'investigateur des origines chrétiennes a trouvé comme conclusion de ses recherches que la charité n'avait été féconde et sans péril aux IVe et Ve siècles que parce qu'elle avait été

[1] Avant-propos. — On sait que l'Académie française, au jugement de laquelle M. de Champagny a soumis son travail, tout en lui décernant une mention honorable, a assigné les premiers rangs dans les résultats du concours à des écrivains protestants.

[2] Hebr., XIII, 8.

libre, et c'est encore la liberté que réclame pour elle au XIXe, comme une condition essentielle de vie, un membre éminent de l'épiscopat, l'un des plus zélés et des plus intelligents défenseurs des intérêts religieux dans un pays voisin. Si bien que le chapitre final du premier des deux ouvrages pourrait être placé comme une excellente introduction en tête du second.

Ce qu'il y a d'étrange et de triste, c'est qu'en dehors de l'Église, il semble s'être opéré d'une époque à l'autre un progrès à rebours. C'est que la liberté du bien est infiniment plus contestée dans un temps où l'on a tant parlé et tant combattu pour la liberté en général et dans des contrées qui en ont adopté le principe et même réalisé d'importantes applications, qu'elle ne l'était sous ces Empereurs si infatués des prérogatives de leur sacrée majesté ; c'est que, tandis que les édits d'alors venaient souvent lever les obstacles que le vieux droit païen mettait à l'action de la charité chrétienne, les élucubrations administratives et parlementaires de nos jours ont une tendance habituelle à lui forger de nouvelles entraves avec tous les matériaux que peuvent fournir les débris législatifs des âges les plus divers.

De ce que cette tendance est pour le moment plus sensible chez les nations où le régime constitutionnel est en vigueur, faut-il conclure à la perversité native de ce régime et à l'impossibilité absolue d'obtenir de lui des garanties réelles pour les droits de la conscience et pour la légitime influence de la religion? Je n'ai pas besoin de dire que telle n'est pas ma pensée, et il serait à la fois trop long et hors de propos de motiver mon opinion sur ce point. Mais s'il ne manquait pas à ceux qui se sont adjugé le monopole des doctrines libérales sur le continent européen (car l'Angleterre, au moins dans la personne de quelques uns de ses hommes d'état, mérite une honorable exception), si, dis-je, il ne leur manquait pas comme un sens intellectuel pour percevoir les vérités d'un certain ordre, il serait plus que temps pour eux de reconnaître combien ils compromettent leurs principes politiques, tout simplement pour ne pas leur être fidèles et pour refuser de les mettre en pratique avec tant soit peu de logique et de sincérité.

Autant cet aveuglement est déplorable, autant on doit féliciter les champions de la bonne cause qui, sans se laisser décourager par les difficultés de la lutte, attaquent résolûment sur leur propre terrain d'inconséquentes et oppressives prétentions. C'est ce qu'a fait avec une remarquable énergie Mgr l'Evêque de Bruges à l'égard de celle qu'a élevée le gouvernement belge de centraliser et de sécülariser entièrement la bienfaisance publique : système qui, poussé de déduction en déduction et combiné avec l'interprétation abusive de certaines règles du droit civil, aboutit à spolier les institutions religieuses de charité, à leur substituer partout des établissements laïques, à dénaturer les dernières volontés des fondateurs, ou pour mieux dire à leur fabriquer après leur mort des dispositions diamétralement contraires à leurs intentions les plus formelles, à tout refuser aux légataires qu'ils ont nominativement désignés, à tout donner à ceux qu'ils ont nominativement exclus.

En regard et à l'encontre de cette singulière théorie, le prélat pose franchement celle de la liberté de la charité, liberté essentiellement chrétienne, mais aussi en Belgique liberté légale et constitutionnelle, dérivant de la liberté d'association, étroitement liée à la liberté des cultes, trouvant dans les conditions faites à la liberté de la presse le type de celles qu'elle est en droit de réclamer. Parcourant les aspects divers et les différentes branches de la question, il démontre successivement que l'accaparement administratif des œuvres charitables est contraire à l'esprit de la législation ; qu'il n'est pas moins préjudiciable aux pauvres et à la société tout entière ; qu'on ne peut invoquer en sa faveur aucun texte de loi, aucun précédent antérieur à 1847 ; que les associations religieuses, contre lesquelles il est particulièrement dirigé, ont une double garantie dans les décrets impériaux, encore obligatoires chez nos voisins, qui les admettent aux avantages d'une situation officiellement reconnue, et dans la constitution de 1831, qui leur ouvre le libre champ de l'existence privée sous l'égide du droit commun ; que les attaques dont on les poursuit ne sont pas mieux justifiées au point de vue utilitaire et politique qu'au point de vue légal ;

qu'il est aussi régulier que raisonnable de permettre qu'un fondateur confie à des administrateurs spéciaux désignés par lui la gestion des biens qu'il affecte à une œuvre déterminée, qu'il l'est également qu'on puisse rendre les fabriques d'églises dépositaires des aumônes ou charger les titulaires successifs d'une cure du soin de leur distribution. Il fait sentir les inconvénients et les dangers du nouveau système, réduit à néant par des chiffres et par des faits ceux dont ses partisans affectent de se préoccuper, et formule enfin avec autant de netteté que de mesure des conclusions qui ne présentent évidemment rien d'exorbitant, rien d'hostile aux établissements de l'État, rien qui ne tende à concilier tous les intérêts et tous les droits.

Je puis et je veux me dédommager ici de la contrainte qui m'était imposée tout à l'heure en louant sans réserve le fond et la forme de cet écrit. Tout y est substantiel, lucide, fortement déduit, et empreint de cette modération qui est une force de plus. Tout y rappelle les meilleurs travaux qu'ait inspirés la défense de la liberté religieuse à cette époque de la fin du règne de Louis-Philippe, à jamais glorieuse pour l'épiscopat français. Espérons que cet appel n'aura pas été adressé en vain à la raison publique, et que, sous l'impression d'un tel langage, le bon sens du peuple belge achèvera de comprendre quels sont, des catholiques ou des soi-disant libéraux, les amis les plus dévoués des franchises nationales, les plus fidèles gardiens de la constitution.

Espérons encore que les paroles de Mgr l'évêque de Bruges auront du retentissement en France, où elles ne sont pas tout à fait sans application. Sans doute la doctrine gouvernementale qu'elles ont pour but de combattre ne règne pas chez nous avec le caractère absolu et le développement rigoureux qui l'accompagnent en Belgique, et son illustre contradicteur lui oppose plus d'une fois des autorités empruntées à nos lois et à nos précédents. Il n'en est pas moins vrai qu'elle existe au moins en germe dans notre jurisprudence administrative, qu'elle y a même produit quelques-unes de ses conséquences [1], et que les

[1] Voir le *Répertoire de l'administration et de la comptabilité des*

autres en sortiraient sans effort le jour où une circonstance quelconque serait venue modifier les dispositions du pouvoir à l'égard de l'Église; et, d'un autre côté, la doctrine plus que sévère qui prévaut dans les tribunaux en matière de donations déguisées au profit d'incapables pèse également dans les deux pays sur les œuvres non reconnues, dont l'existence tient à la nature des choses, et ne peut être entravée sans dommage, même pour le libre et judicieux exercice du droit de reconnaissance [1]. Sans doute aussi tous les arguments que fournissent en faveur d'une thèse de liberté les lois fondamentales d'une monarchie constitutionnelle ne sauraient être invoqués sous un régime différent; mais l'intelligence élevée du vénérable écrivain ne les a pas isolés de considérations plus générales, qui ne perdent rien à passer la frontière. On ne peut trop revenir sur cette idée : la liberté de la charité est avant tout une branche de la liberté chrétienne. Or, la liberté chrétienne étant tout à la fois de droit divin et de droit social, a une vie qui lui est propre et qui ne dépend pas des institutions variables des peuples. Elle ne dédaigne pas l'appui, qu'elle sait largement payer, de la liberté politique; mais elle ne succombe pas avec elle, et, en face de tous les principes et de toutes les formes de gouvernement, elle maintient son drapeau avec une fermeté modeste, prête à tout souffrir pour le défendre, et sûre que l'expérience le fera tôt ou tard reconnaître pour celui de la justice et de la vraie civilisation.

E. DE FONTETTE.

établissements de bienfaisance, par MM. Durieu et Roche : v° *Fondation d'établissements de bienfaisance*.

[1] Voir la réfutation de cette doctrine pages 77-83 et pages 209-212, où est cité un fragment remarquable d'un rapport de M. Armand de Melun, expliquant très-bien dans quel cercle vicieux sont enfermées les institutions naissantes « entre les exigences et les prohibitions de la loi, entre la nécessité d'être reconnues pour agir et se créer des ressources » et l'obligation d'agir et de s'enrichir pour arriver à la reconnaissance. »

OIRON.

LE CHATEAU. — L'ÉGLISE. — LES TOMBEAUX. — L'HOSPICE.

Pour la plupart de nos lecteurs, le nom d'Oiron est probablement inconnu; même en ces temps d'investigations historiques et artistiques, il a échappé à la renommée qui est venue tout à coup éclairer tant de monuments oubliés de notre vieille France. La raison en est simple : Oiron n'est situé sur aucune grande route; on ne le rencontre pas, il faut l'aller chercher. Mais dans les départements de l'Ouest, dans la Vienne et dans les Deux-Sèvres, et même un peu plus loin, Oiron est célèbre. Le voyageur qui va de Thouars à Moncontour, est toujours frappé de cette grosse masse, qu'il aperçoit de plusieurs lieues sur un plateau élevé, toute blanche à l'horizon. — Quelle est cette grande construction? demande-t-il. — C'est Oiron. Il semble qu'on ait tout dit en disant *Oiron* : quelquefois on ajoute : « C'est un château bâti par Louis XIV pour madame de Montespan. » Cette réponse éveille-t-elle sa curiosité, et, rentré chez lui, ouvre-t-il les livres spéciaux, les descriptions de la France, le *Grand dictionnaire,* d'Expilly, l'*Histoire des Villes de France,* de M. A. Guilbert, il les trouve muets : un seul, la *France pittoresque,* de M. A. Hugo (1835), au mot *Oiron* inscrit les lignes suivantes : « On y remarquait un superbe château, bâti par Louis XIV pour madame de Montespan : ce château a été en partie détruit. » Un autre ouvrage, le *Dictionnaire des Communes de France,* de M. Girault de Saint-Fargeau (1844), s'est contenté de copier la *France pittoresque,* avec cette variante : « On y remar-

quait *avant la Révolution*, etc. » Et le voyageur, ainsi renseigné, quand on prononce devant lui le nom d'Oiron : « c'était, dit-il à son tour, un château bâti par Louis XIV, etc. »

On connaît la définition de l'écrevisse donnée par je ne sais plus quel dictionnaire : *petit poisson rouge qui marche à reculons*. La définition fut communiquée à un savant : Il y a quelques observations à faire, dit-il : d'abord, l'écrevisse n'est pas un *poisson;* puis, elle n'est pas *rouge;* enfin, elle ne marche pas à *reculons :* à part cela, la définition est juste.

Il en est de même des articles de la *France pittoresque* et du *Dictionnaire des Communes de France* : d'abord, le château d'Oiron n'a pas été construit par Louis XIV ; puis, il n'a pas été donné à madame de Montespan ; enfin, il n'a pas été détruit à la Révolution. Loin d'être un édifice du XVIIe siècle, Oirôn est un château de la Renaissance; quant à madame de Montespan, elle l'acheta de ses deniers, quinze ans environ après sa retraite de la cour, trois cent cinquante mille livres[1]. Le roi lui avait fait, autrefois, il est vrai, des présents considérables, entre autres un million pour ses dragées à la naissance du comte de Vexin ; mais, depuis sa rupture, elle ne recevait qu'une pension annuelle assez médiocre ; cette pension fut même réduite de moitié, lors des désastres de la guerre d'Espagne, et elle renvoya au roi, à cette occasion, un collier de perles de cinquante mille écus : on verra, du reste, plus loin, quel noble usage elle fit de son immense fortune pendant sa pénitence. Pour la Révolution, elle a, en effet, détruit un assez grand nombre de châteaux, mais il faut lui rendre justice, elle n'a pas touché au château d'Oiron : s'il est dégradé, il le doit au temps, non aux hommes. A part ces modifications, les descriptions des géographes sont exactes[2].

[1] Près de 700,000 fr. d'aujourd'hui.

[2] Ce qu'il y a de plus rare, c'est que ces erreurs historiques dues à l'ignorance populaire, ont été depuis longtemps réfutées dans plusieurs notices publiées en Poitou. Les auteurs des descriptions de la France connaissaient ces notices, car ils les citent; c'est apparemment là qu'ils ont puisé ; ils ont fait le contraire de ce secrétaire qui copiait une lettre, mais ne la lisait pas ; ils ont lu, mais n'ont pas copié. — Voyez la *Notice* de M. Savary, dans les *Mémoires de la société de statistique des Deux-Sèvres*, 1839 ; la *Notice historique*, de M. Ch. de Chergé, dans les Mémoires de la *société des Antiquaires de l'Ouest*, 1838-1840 ; le *Rapport* de M. Segretain, architecte du département des Deux-Sèvres, inséré dans les *Mémoires* de la même société, etc. Saint-Simon ne prononce même pas le nom d'Oiron. Brantôme le cite une seule fois, *Discours sur Henri II*, dans ses *Vies des hommes illustres et grands capitaines français*.

Oiron méritait, pourtant, moins d'indifférence ou de dédain : le *Château*, bâti par Claude de Gouffier, grand-écuyer de France, et que l'on peut citer comme un des plus beaux monuments du XVIe siècle ; l'*Eglise collégiale*, érigée quelques années auparavant par Arthus de Gouffier, grand-maître de France, sous François Ier, d'une architecture aussi fine, aussi délicate, aussi spirituelle que les édifices les plus élégants de la Renaissance; dans l'église, les *mausolées* en marbre des Gouffier, de l'amiral de Bonnivet, d'une Montmorency, sculptés avec un goût exquis par d'éminents artistes italiens ; l'*Hospice*, fondé par madame de Montespan, et, dans une des salles de cet hospice, son *portrait* en pied, par Mignard ; les noms de Gouffier, de Bonnivet, de Montmorency, de d'Antin, de la Feuillade, de Villeroy, de Montespan, à qui a appartenu le château ou qui l'ont habité ; voilà ce que l'on trouve à Oiron. Est-il beaucoup de lieux en France, où il y ait un tel rendez-vous d'œuvres d'art, de grands souvenirs, des plus beaux noms de notre histoire? Nous allons souvent à l'étranger pour voir du nouveau, et nous ne connaissons pas les merveilles de notre pays : Oiron n'est qu'à cent lieues à peine de Paris, et personne ne le connaît. Qui donc, cependant, artistes, savants, gens du monde, n'éprouverait une curiosité émue, un intérêt animé en présence de ces chefs-d'œuvre, de ces pierres, de ces statues, de ces portraits, de ces tombeaux, images de trois siècles, témoins palpables et comme vivants de la gloire, des vertus, et de la grandeur d'une époque illustre, et que le silence même et la solitude enveloppent d'une sombre et solennelle majesté ?

Ce ne fut pas seulement la mode et le goût de l'art, qui firent bâtir tant de monuments à la Renaissance; ce fut un sentiment plus général et plus humain. De tout temps, élever de grandes constructions a été le rêve et le privilége des puissants de la terre; ce sont des œuvres qui parlent aux générations, et elles demeurent debout devant les siècles, signe et preuve de la force de ceux qui commandaient. Les rois commençaient, selon l'expression de François Ier, à *être hors de page ;* les grands seigneurs n'étaient pas encore réduits à l'état de courtisans; de nombreux et somptueux édifices alors s'élevèrent comme à l'envi sur toute la surface de la France : Le roi construisait Blois, Chambord, Fontainebleau ; les seigneurs imitaient le roi sur leurs terres. L'un d'eux, Guillaume de Gouffier, que nous appelons l'Amiral de Bonnivet, avait bâti à Bonnivet

un château dont on racontait des merveilles : François Ier le voulut voir ; il y vint avec toute sa cour : « Que vous en semble, demanda-t-il au connétable de Bourbon ? — Je n'y trouve rien à dire, répondit celui-ci, ennemi de Bonnivet, si ce n'est que *la cage me semble trop grande pour l'oiseau.* » Et de fait, ajoute Brantôme, le château était si magnifique que celui du connétable *ne semblait qu'un petit nid auprès.*

Le frère de Bonnivet, Arthus de Gouffier, seigneur d'Oiron, voulut lui aussi avoir son château. Mais au moment où il allait le commencer, le voleur de l'Evangile, la mort, le surprit ; ce fut son fils Claude qui accomplit son projet. Baron, comte et marquis d'Étampes, de Maulevrier, de Boissy, d'Oiron, etc., duc de Roannais, grand-écuyer de France, Claude de Gouffier était un des grands seigneurs de son siècle : Il ne relevait que nominativement de Thouars ; le temps était passé où le vicomte de Thouars, mandait au seigneur d'Oiron « qu'il chasserait tel jour dans son voisinage, et qu'il eût à abattre un certain nombre de toises de murs de son parc, au cas où la chasse voulût y entrer ; » jouissant du droit de haute, basse et moyenne justice, roi sur ses terres, il se bâtit un véritable palais de roi. Bourbon se fût cette fois bien davantage récrié : le château de Bonnivet n'était plus à son tour qu'un petit *nid* auprès de cette nouvelle cage.

Des cours immenses, l'avant-cour bordée des bâtiments de servitude, vaste comme une place d'armes ; des pavillons d'entrée qui seraient eux-mêmes de grandes maisons ; de larges douves tout alentour ; des jardins et des esplanades plantés d'arbres séculaires ; deux parcs fermés de murs, l'un d'une lieue de tour, avec des réserves pour la chasse, l'autre de sept lieues ; des avenues ouvertes sur un plan colossal, se prolongeant jusqu'à l'horizon ; au fond d'une noble cour d'honneur, le corps du château, à neuf fenêtres de façades (on sait que Voltaire se plaisait à remarquer que le château de Versailles, le Versailles de Louis XIII, n'a que sept fenêtres de face) ; et de hauts pavillons à l'italienne, dans le style du Luxembourg, et de longues ailes à droite et à gauche, et de grosses tours, et des galeries ouvertes comme à Blois, à nervures croisées, à clefs de voûte chargées des écussons des plus illustres familles de France alliées aux Gouffier ; et, sur les terrasses, sur les toits, sur toute la façade, une profusion d'ornements de mille sortes, chiffres entrelacés, les M de Montespan, les G des Gouffier, les H D de

Henri II, statues, médaillons de marbre, colonnes torses, emblèmes sculptés, faisceaux d'armes énormes se dessinant fièrement sur le ciel; un ensemble immense, d'un saisissant aspect, harmonieux et varié, et portant partout l'empreinte de l'élégance et de la richesse, de la magnificence et de la grandeur, voilà Oiron !

Et, cependant, quand on regarde ce château, qu'on parcourt ses salles, ses escaliers, ses galeries, savez-vous ce qui frappe le plus? Ce ne sont ni les chiffres, ni les armes, ni l'épée et le baudrier enlacés, marques de la dignité du grand-écuyer; c'est une inscription, une inscription cent fois reproduite, en grandes lettres, sur tous les murs, que Gouffier avait choisie pour son tombeau, et qu'il voulut qu'on mît auparavant sur son château.

HIC TERMINUS HÆRET.

Ici est le terme, non pas le terme de l'art, comme quelques-uns l'ont prétendu, un témoignage de vaniteuse forfanterie et d'impuissant orgueil, le *Nec plus ultra* païen, mais le terme de la vie, de la fin de tout homme petit ou grand : elle se lit à chaque pas cette devise, elle ne vous laisse jamais vous oublier ; la grandeur, le luxe, la force sont partout, mais partout aussi et au-dessus de tout, la pensée de la mort, le *frère il faut mourir!* des chrétiens.

Sous une voûte, au contraire, et comme cachée, une autre inscription rappelle les fonctions du grand-écuyer. « *Ici sont les figures retraites au naturel des plus renommés chevaux du roi Henri, deuxième du nom, qui étaient en son escuyerie à son advénement à la Couronne.* » Henri II, en effet, avait un haras à Oiron : on sait qu'il aimait beaucoup les chevaux, il en possédait de beaux, et, dit Brantôme, *presque tous de ses haras* des Tournelles, de Mung, de Saint-Léger, d'Oiron. Il se plaisait à les montrer aux étrangers : un jour qu'il faisait visiter ses écuries au grand-écuyer de l'Empereur, qui les admirait fort : « Ce n'est pas tout, dit tout d'un coup le roi, je vais vous montrer un plus beau haras » Et il fait appeler ses pages, qui arrivent alignés, en riche et noble équipage : « Voilà mon autre haras ! tous gentilshommes de mon royaume; tous les ans j'en sors une cinquantaine que j'envoie soudain aux guerres, lesquels, en un tour de main, avec les beaux exemples qu'ils voient devant eux, se

façonnent et se font bons soldats et gens de guerre ; si bien qu'une partie de ceux qui l'ont faite à l'Empereur votre maître sous moi sont de ce nombre ; et, aussitôt, j'en remets d'autres et les renouvelle, de sorte que je n'en perds jamais la race de ce haras ! » C'est ainsi qu'il prétendait donner une idée de la puissance de la France, ce roi, montrant que sa vraie force n'est pas dans ces beaux chevaux que l'on peut acheter, mais dans ces enfants, dans ces jeunes gens qui deviennent des hommes, séve et moelle d'une nation de soldats.

A l'exception de l'aile droite, addition imparfaite du XVIIe siècle, l'extérieur du château a le caractère de l'architecture de François Ier et d'Henri II. L'intérieur est d'un autre style, du siècle de Louis XIV. Ce n'est pas qu'on n'y remarque encore des restes de décoration du XVIe siècle : comme à Pau, à Blois, à Fontainebleau, les poutres du plafond de la grande galerie chargées de peintures, d'arabesques, de sculptures, étincelantes d'or et d'azur; aux deux côtés de gigantesques cheminées, de hautes statues dressées en de fières attitudes, et les énormes pendentifs de la *chambre du roi* (d'Henri II sans doute), et ses sculptures dorées, et ses tableaux mythologiques, Icare, les Parques, Phaéton; et les peintures du *salon des Muses*, où le cercle des neuf Sœurs présidé par Apollon chante un céleste concert au roi des dieux assis sur son aigle au haut de l'Olympe, tandis que la Diane chasseresse, portrait d'une autre Diane aimée du roi, entourée de ses nymphes, lance dans les bois ses chiens ardents ; larges escaliers, péristyles à colonnes, bustes, devises, écussons, resplendissent çà et là, élégants et charmants, avec l'inépuisable profusion de la Renaissance. Mais le cœur n'est pas touché de ces riches décors : ce qui impressionne, ce qui demeure dans l'esprit ; c'est la grande Galerie des fêtes, parce qu'elle remonte à madame de Montespan, parce qu'elle la fait voir, agir, marcher devant soi, c'est cet ameublement du XVIIe siècle, ces pliants de cour, ces fauteuils dorés, ces tapisseries des Gobelins, cette tenture bleue à fleurs de lis d'or ; et cette galerie jadis peinte à fresque et couverte d'inscriptions, où l'on cherche à refaire le tableau à demi effacé : ces tableaux c'étaient des sujets de l'Iliade et de l'Enéide, le vaillant Hector et la belle Hélène, et Énée sauvant son père Anchise ; ces inscriptions, de divins vers de Virgile; car c'était le temps où Boileau foudroyait Perrault de son enthousiasme pour l'Antiquité, aux applaudissements de tous les grands esprits du grand siècle. Une vivante poésie enve-

loppe et transfigure tous ces objets ; on entend comme un écho, on entrevoit comme un reflet des jours d'autrefois : il semble qu'a travers les vitres on va voir entrer dans les cours sonores les valets aux riches livrées, et les chaises dorées, et les hauts carrosses à six chevaux, et que, dans ces vastes salles, entre une haie de seigneurs aux majestueux costumes et de dames aux robes traînantes, passe, plus belle encore que toutes ces belles, une femme accablée d'une tristesse infinie, blessée au cœur d'incurables regrets, et s'efforçant, par un mouvement violent de l'âme, de reporter vers le ciel des élans et une ardeur désormais inutile au monde.

Montespan s'en est allée, et, après elle, d'Antin, la Feuillade, Villeroy, qui ont habité cette royale demeure, et avec eux, le luxe, le mouvement et la vie : les dorures sont ternies et les peintures décolorées ; la galerie aux peintures historiques, aux inscriptions virgiliennes, est devenue un grenier où l'on entasse les monceaux de blé, les douves un jardin potager, et la grande avenue un champ labouré. Le propriétaire actuel, qui allie deux beaux noms, Boisairault et d'Argenson, respectueux admirateur de cet historique château, n'y fait que de courtes apparitions : dans un coin retiré il s'est accommodé, pour y passer quelques jours, un appartement complet, avec des meubles modernes, des chaises, des secrétaires, des lits d'acajou, tout le *comfortable* de notre âge pauvre et mesquin. Que sont nos fortunes médiocres pour peupler la solitude dorée de ces longues galeries ! C'est déjà une charge assez lourde, et on lui en doit de la reconnaissance, de maintenir debout et d'entretenir ce palais inutile. Bientôt peut-être, après deux ou trois générations, un autre viendra, calculateur exact, qui pèsera d'une main sûre les dépenses d'une propriété coûteuse, et la livrera aux spéculateurs. Alors seront dispersés les marbres et les dorures, les peintures et les pierres sculptées ; les tours seront renversées, les arbres séculaires arrachés ; sur les douves comblées on fera passer la charrue, et quelque bourgeois enrichi se construira une moderne *villa* avec les débris délaissés du palais des Gouffier et madame de Montespan !

A côté du château est l'église, érigée par Artus de Gouffier, père du grand-écuyer. C'est ici qu'apparaît la différence d'esprit des deux époques : aujourd'hui, nous construisons d'abord un château, puis, s'il reste du temps et de l'argent, une chapelle; nous pensons à nous en premier lieu, après nous, à Dieu. Au XVIe siècle, au contraire,

Artus de Gouffier avait grand désir d'un château, mais il pensa qu'il devait commencer par l'église; il la bâtit, et, quand elle fut achevée, il mourut. Son fils eut un château pour y recevoir le roi; lui, il se présenta à Dieu, comme ces personnages sculptés aux portails des cathédrales, le plan d'une église dans la main.

Et ce n'est pas une simple chapelle, ainsi qu'on pourrait le croire, mais une véritable église, une église collégiale, digne d'une grande ville, à deux nefs qui se croisent, avec de belles orgues, malheureusement aujourd'hui vides, une sonnerie de six cloches célèbre dans le pays[1], un riche baptistère de marbre à masques sculptés, des stalles ornées des plus capricieuses fantaisies, monstres grotesques, figures grimaçantes, animaux symboliques, hiéroglyphes chrétiens, des chapelles découpées, fouillées, menuisées, où rosaces, médaillons, pendentifs, écussons, clochetons taillés à jour, flèches évidées de cathédrales en miniature, toute cette exubérante floraison de fruits, de volutes, d'arabesques, toute cette fine dentelle de pierre de la Renaissance, s'enroulent, s'épanouissent, s'élancent sur les murs, les voûtes, les autels, avec un art et un goût infinis, une in-

[1] « Un jour, dit la légende, un effroyable orage menaçait Oiron et la plaine environnante. Le tonnerre promenait dans les airs ses éclatants grondements; la moisson n'était pas faite; elle allait être criblée, renversée, perdue. Bourgeois et paysans regardaient, consternés, les nuages lourds qui s'avançaient rapidement vers le bourg, prêts à crever en grosses masses d'eau. Alors, on court à l'église, on se pend aux six cloches, on les met toutes en branle, avec un fiévreux entraînement, et leurs frénétiques volées unissent leur voix profonde aux roulements de la foudre dans les cieux. Et, tout à coup, voilà qu'on entendit deux nuages sombres, qui, comme deux coursiers noirs, couraient côte à côte, sur le point d'atteindre Oiron, s'adresser la parole l'un à l'autre, celui-ci plus impatient et plus irrité, celui-là déjà ébranlé et hésitant : « Allons! disait le premier, pille, dévaste, ravage! — Non! Non! répondait l'autre, n'entends-tu pas les chiens de Saint-Maurice d'Oiron qui aboient? » — Et, aussitôt, troublés d'une terreur fantastique, tous deux faisant volte face, prennent la fuite; une rafale les disperse aux mille points de l'horizon, et Oiron et la récolte sont sauvés. »

Je ne cite que pour mémoire un crocodile suspendu aux murs de l'église, et sans doute apporté de l'Orient par quelque croisé. Les légendes aussi ne manquent pas sur ce crocodile : Selon les uns, c'était un lézard, habitant d'un souterrain du château, qui venait toutes les nuits, enlever les provisions des cuisines, et qui s'était fort engraissé aux dépens des pauvres domestiques qu'on soupçonnait de vol et qu'on chassait. Il finit par être découvert et tué. Selon les autres, c'était un monstre qui désolait le pays et dont triompha un chevalier qui naturellement obtint pour récompense la main de la fille du seigneur d'Oiron.— Quoi qu'il en soit, le crocodile est un objet sacré pour les paysans : quand ils sont malades, ils viennent râcler sa mâchoire, avec un couteau : cette poudre de crocodile guérit tous les maux.

tarissable abondance, si bien qu'on se demande quelle fièvre d'art animait ce siècle ardent, qui, prodiguant les merveilles pour les capitales et pour les rois, trouvait encore moyen de répandre ses trésors et ses chefs-d'œuvre jusque dans une bourgade ignorée.

Mais le plus bel ornement de cette église, ce sont les tombeaux de marbre, les mausolées des Gouffier, c'est-à-dire du grand-écuyer, de son père le grand-maître, de son oncle l'amiral de Bonnivet, et de son aïeule qui était une Montmorency. On les attribue à des artistes de l'Italie, et, pour la noble pureté du dessin, la grandeur du style, la perfection de l'exécution, ils ne le cèdent en rien aux meilleures productions de la Renaissance. On ne décrit pas de pareils monuments : ceux qui connaissent le mausolée de François II à Nantes, chef-d'œuvre de Michel Columb, peuvent se les figurer ; ils sont conçus dans le même style : le mort, couché sur une table de marbre, les mains jointes, les pieds appuyés sur le griffon, symbole de la puissance, ou sur l'épagneul, compagnon de la vie, et tout autour, debout dans des niches, un saint cortége de religieux noblement drapés, qui, sous leur enveloppe de marbre, méditatifs et recueillis, assistent la mort dans l'attitude du respect, du silence et de la prière.

Avec les artistes étaient venus les poëtes : ces mausolées avaient chacun leurs épitaphes en vers latins, français ou grecs; et ces poëtes étaient les célébrités du temps : Marot, Macrin, Lascaris, Amyot. On sourit un peu aux éloges décernés par ces poëtes du XVIe siècle ; chez les dames ils célèbrent avant tout deux qualités dont on ne fait guère mention en nos épitaphes modernes, leur beauté et leur fécondité : « *Cy gist,* dit Marot de la mère de Bonnivet, Philippe de Montmorency,

Philippe, noble dame,
Belle de corps et d'âme,
Qui de Dieu tant reçut
Qu'en son ventre conçut
Grands seigneurs magnifiques,
Et dames héroïques.

Et ce n'est pas seulement le *plaisant* Marot qui parle ainsi : voici le bon Amyot, traducteur de Plutarque et grand-aumônier de France, qui a bien soin de constater que Marie de Gaignon fut *de*

grande beauté douée par nature, et, ajoute-t-il en des vers qui ne manquent pas d'élégance,

> . . . . . Claude Gouffier
> Qui, de la France était grand-écuyer,
> En l'épousant, préféra la sagesse
> Et bonne grâce à toute autre richesse;
> Aussi, l'ayant, en peu moins de sept ans,
> Fait père heureux de cinq très-beaux enfants,
> Sur le sixième, elle fut désirée
> D'un autre époux qui à soi l'a tirée
> Pour sa vertu.

Quant aux chevaliers, les poëtes leur accordent toutes les louanges désirables : courage, talents, probité, ils ont toutes les vertus, absolument comme aujourd'hui : seulement, ici, ces éloges sont généralement mérités. On sait peu de chose du père d'Artus, Guillaume de Gouffier, chambellan de Charles VIII, si ce n'est qu'il fut un des favoris de Louis XI, ce qui, à défaut d'autres preuves, témoigne de l'intelligente portée de son esprit. Mais son fils Arthus, grand-maître de France, était un des hommes les plus éminents de son temps. Diplomate, il traita de la paix avec Charles-Quint après Marignan; soldat, il fit glorieusement, sous Charles VIII, l'expédition de Naples; savant, il devint gouverneur de François Ier. Dans ses voyages d'Italie, il avait vu et admiré les chefs-d'œuvre de l'antiquité; il en inspira le goût à son élève, il lui donna cet amour enthousiaste des arts, qui devait être le titre le plus sérieux de François Ier devant la postérité et lui valoir le beau nom de *Restaurateur des lettres*. Il avait bien démêlé cet esprit ardent et primesautier, chevaleresque et impatient, qui ne s'étonnait de rien, qui allait toujours en avant, malgré les obstacles et les conseils, quand il y voyait la gloire, et qui semblait se jeter dans les périls comme en son élément; c'est lui qui composa sa devise, divise caractéristique, appropriée à son génie : *Une salamandre au milieu du feu.*

On a dit ce qu'était son fils Claude, le grand-écuyer : quant à son frère, l'amiral de Bonnivet, ce nom rappelle un triste souvenir, la captivité de François Ier, la perte de la bataille de Pavie, et, par suite, la prédominance de l'Autriche pendant plus d'un siècle, depuis 1524 jusqu'à Richelieu, ou plutôt jusqu'à une autre bataille, Rocroy, en 1643.

Bonnivet fut la cause de la défaite de Pavie, voilà ce dont on se souvient; mais ce qu'on oublie, c'est la vaillante conduite de ce malheureux amiral, un des plus braves de la brave gendarmerie française, sa chevaleresque harangue dans le conseil de guerre qui précéda la bataille, et l'héroïque mort par laquelle il paya son erreur.

Cette guerre n'était pas une guerre ordinaire; il n'y avait pas là seulement des peuples ennemis, des Français et des Allemands, mais des généraux ennemis, Bonnivet et Bourbon. Tous deux, à la tête de leur armée, se cherchaient avec l'acharnement d'une vieille haine; chacun ne songeait qu'à humilier son rival. Bourbon avait déjà battu Bonnivet à Rebec, où périt Bayard; mais, presque aussitôt après, Bonnivet, qui avait reçu des renforts, s'était mis à la poursuite du connétable, l'épée dans les reins, presque sur ses talons. Bourbon était à peine sorti de Milan, que l'amiral y entrait une demi-heure après.

Les voilà enfin près de Pavie, Bourbon présentant la bataille : tous les principaux capitaines français, Trivulce, La Palice, La Trémouille, opinaient à la refuser par les motifs les plus raisonnables : ils voulaient laisser le connétable se morfondre et s'épuiser; faute d'argent, il ne pourrait tenir longtemps ses troupes sur pied. Mais c'est bien par ces calmes et froids arguments que se décident des hommes de passion comme l'amiral et le roi-chevalier! Pendant tous ces discours, l'amiral bouillait et se dévorait; enfin, éclatant tout à coup : « Quelle honte proposez-vous, Messieurs, à notre brave roi, si vaillant et si courageux? Nous autres Français, nous n'avons jamais refusé une bataille; et, quand nous avons un brave roi pour notre général, lequel doit faire combatttre les plus poltrons! Car les rois portent communément cet heur avec eux, non pas seulement cet heur, mais les victoires, comme fit notre roi Charles VIII au Taro, et notre roi Louis XII à Agnadel, et, de frais, notre roi qui est ici, à Marignan! tant la présence des rois en cela est bonne, et nécessaire et profitable! Par quoi, Sire, donnez la bataille! Allons! »

Que répliquer à cette vive harangue, qu'on dirait prononcée le fer à la main? François Ier se leva tout enflammé; la bataille fut résolue. On sait comment il s'y comporta, comment il tua trois hommes de sa main, avant de tomber sous son cheval et de se rendre. Mais Bonnivet, lorsqu'il vit la bataille perdue, il n'hésite pas;

son parti est pris : « Il faut mourir dans la mêlée, » dit-il à ses capitaines. Et alors, il n'est plus général, il n'est que chevalier, et, à la manière des chevaliers errants, de ces sublimes Don Quichotte que l'on trouvait plus souvent dans les armées que sur les grands chemins, il hausse la visière de son casque, se précipite dans les rangs ennemis, et, le visage découvert, *opposant sa gorge aux épées*, suivant l'énergique expression de la chronique espagnole, ou, comme le dit son épitaphe, *quando vulnerum gravitas elevari non potuit*, il mourut. Voilà pourquoi, sur son tombeau à Oiron, il est couché, non pas nu-tête, comme son frère et son neveu, mais le casque en tête, non l'épée auprès de lui et détachée, mais ceinte à son côté : car c'était la marque qu'il ne l'avait pas quittée pour se coucher paisiblement dans son lit d'agonie, mais qu'il était tombé avec elle, mourant de la mort des champs de bataille qu'enviaient ces généreux cœurs de chevaliers.

Ces noms illustres, ces souvenirs glorieux de défaites où ne périssait pas l'honneur, n'ont pas pourtant défendu les mausolées d'Oiron de la profanation des partis. En 1793, les restes des Gouffier furent arrachés de leurs tombes, et leurs cendres jetées au vent. Les sépulcres des rois étaient violés à saint Denis; il fallait bien que les serviteurs eussent le sort de leurs maîtres. Déjà, d'ailleurs, d'autres profanateurs, les huguenots, avaient précédé la révolution. Après leur défaite de Moncontour (1569), en traversant Oiron, fugitifs et furieux ils saccagèrent l'église, et, à coups de hache, firent voler en éclats les mains, les pieds et les têtes des statues de marbre des tombeaux. C'est toujours la même impuissance de l'homme; vainqueur ou vaincu, dans l'emportement de ses agitations, il lui faut la consolation ou la joie sauvage de la destruction.

Après l'Eglise et le château, l'hospice : là, plus de chefs-d'œuvre, de riche architecture, de monuments sculptés; quatre corps de bâtiments très-simples et sans ornements entourant une grande cour carrée, et pour habitants, des vieillards, des enfants orphelins, des sœurs de charité, tel est l'hospice d'Oiron. Il n'est personne qui, en sortant du château, n'aille visiter l'hospice. En ce court trajet, il semble que l'on franchisse une longue étape de la vie : on quitte les magnificences et les splendeurs, on trouve la pénitence ; de la joie

et de l'éclat des jeunes années, on arrive tout d'un coup à la vieillesse, à ses repentirs et à ses remords.

Cet hospice, en effet, c'est Mme de Montespan qui l'a fondé, et voilà pourquoi on y conserve, en souvenir d'elle, son portrait par Mignard. Depuis sa retraite de la cour, elle passait une partie de sa vie à Fontevrault, près de sa sœur, la célèbre Abbesse, cette *Reine des Abbesses*, comme l'appelle saint Simon, d'une beauté sans pareille, plus belle que Mme de Thianges, plus belle même que sa sœur, la favorite de Louis XIV, savante comme Ménage, théologienne comme un évêque, spirituelle comme une Mortemart, c'est-à-dire douée de l'esprit le plus vif, le plus piquant et le plus aimable, le plus original et le plus distingué qui fût à la cour, dans cette cour la plus spirituelle du monde, sachant le grec, le latin, l'hébreu, les mathématiques, traducteur du *banquet* de Platon, connaissant les Pères, les Conciles et les scolastiques, éloquente à tout emporter, et, en même temps, excellent administrateur, simple, bonne, point pédante, et ce qu'il faut le plus admirer, d'une conduite irréprochable parmi les fêtes, les désordres et les séductions de Versailles.

A Fontevrault, Mme de Montespan avait d'abord rassemblé cent pauvres, sous l'Invocation de la *sainte Famille*. Mais après avoir acheté Oiron, elle y voulut créer un hospice qui fut tout à elle, qu'elle surveillerait et dirigerait, et où l'on prierait pour elle par devoir et reconnaissance. Elle établit donc ses pauvres, dans de vastes bâtiments, avec des lits, du linge, de la vaisselle, un mobilier complet, et une rente au capital de cent vingt mille livres, (près de deux cent cinquante mille francs de notre monnaie), et elle leur donna un règlement très-sage et fort détaillé pour leurs occupations, leur entretien, leur nourriture, leur instruction ; et, après qu'il eut été approuvé par l'évêque de Poitiers, elle fit confirmer sa fondation par lettres patentes du roi (1705). « Qui dira, s'écrie M. de Chergé, (*notice historique sur Oiron*) les sentiments intimes et les émotions de Louis XIV, lorsqu'il opposa le sceau de l'autorité royale à la fondation de l'hospice d'Oiron? Son cœur fut-il impassible et froid, ou un tressaillement irrésistible fit-il vibrer toutes les fibres de son âme à la vue d'un acte d'expiation auquel il n'était pas étranger, car il avait partagé les fautes dont sa complice implorait le pardon près de Dieu? »

Quand il s'agit d'illustre pécheresse repentante, on cite toujours

Mme de la Vallière, presque jamais Mme de Montespan. On oublie ou l'on ignore que sa pénitence, si elle ne fut pas aussi soudaine et aussi éclatante que celle de Mme de la Vallière, fut presque aussi longue, aussi rude, et, faut-il le dire, plus secrète encore. Car elle ne s'en tint pas à fonder un hospice; tout le monde peut accomplir cette pénitence avec de l'argent, mais il n'y a qu'une grande âme qui se mette de la partie. Elle voulut, comme elle avait donné l'exemple du scandale, donner celui de l'abnégation et de l'humilité; cette femme si imperieuse et si adulée, qui, pendant quinze ans, avait régné avec tant de fierté, qui faisait sentir les effets de sa hauteur aux courtisans, aux princes, à la reine, au roi même, et qui dans sa chute conservait une majesté royale devenue en elle comme naturelle, on la vit remplir, dans toute l'acception du mot, les fonctions de sœur de charité, se faire réellement la servante des pauvres, soigner les malades et panser leurs plaies dégoûtantes.

C'étaient là les actes publics de sa pénitence, mais elle allait au-delà encore : le souvenir de ce qu'elle avait été la poursuivait sans cesse; parmi ses pauvres d'Oiron, elle avait institué vingt-quatre vieillards chargés de prier spécialement pour elle; ne croyant jamais assez faire pour payer à Dieu le tribut de sa faute, ses aumônes étaient immenses; elle s'imposait des pénitences sans nombre : avec une imagination ingénieuse, elle inventait des raffinements de privations, des tourments qui n'étaient connus que de Dieu. On sut plus tard, à sa mort, quelle dureté elle avait pour son corps, pour ce corps qui avait péché; délicate et habituée au luxe le plus exquis, son enfer eût pu être, comme celui d'Anne d'Autriche, ainsi que le disait Mazarin, de coucher dans des draps de toile de Hollande; elle s'astreignit à ne plus porter que des chemises du linge le plus grossier, et, par dessus, une chemise ordinaire, pour cacher au monde cette rigueur; puis ce furent des instruments de macération plus rudes et plus pénétrants, des ceintures de fer, des jarretières et des bracelets hérissés de pointes, oui, des bracelets que les belles dames de la cour qui la venaient visiter admiraient peut-être sur ses beaux bras, et qui la déchiraient, et, dit Saint-Simon, *lui faisaient souvent des plaies.*

Ajoutez les jeûnes les plus austères, et les abstinences, et les prières continuelles, et vous croirez que, se traitant avec cette dureté, toujours agitée de terreurs, toujours l'image de la mort devant les yeux, elle devait être épuisée, vieillie, méconnaissable. Il n'en

était rien; elle n'avait pas changé, elle ne changea jamais. Mignard, qui l'a peinte pendant sa pénitence, n'a pas eu besoin de la flatter : telle on la voit dans ce charmant portrait de l'hospice d'Oiron, telle elle fut toujours, sans aucune des traces de la vieillesse; vive, animée, fraîche et éclatante comme les roses répandues à ses pieds, les yeux noirs les plus brillants parmi la plus belle chevelure blonde, des mains de reine et des pieds de marbre, la bouche gracieuse et souriante, et, dit encore Saint-Simon, belle comme le jour jusqu'au dernier moment de sa vie.

Voilà ce que fut Mme de Montespan dans sa retraite d'Oiron. Assez d'autres rappelleront ses fautes; il nous a paru plus utile de faire connaître sa pénitence; l'impression qu'elle laisse agrandit l'âme. « Rarement, a dit Bacon, les personnages illustres s'élèvent autrement que par un mélange de bons et de mauvais moyens; mais il importe à la morale, à l'État même, que la mémoire de leurs vertus passe à la postérité pour lui servir d'exemple, et que leurs vices soient, pour ainsi dire, ensevelis avec eux. » Voilà d'ailleurs ce qu'était la pénitence de plus d'un pécheur au XVIIe siècle. Ces fuites inattendues, ces retraites profondes, ces sacrifices prolongés, étaient fréquents alors; la cour les apprenait sans étonnement. De cette foule brillante un grand seigneur tout à coup disparaissait; on demandait ce qu'il était devenu : il est à la Trappe, répondait-on. Les *libertins* mêmes y applaudissaient. « La philosophie ne va pas plus loin qu'à nous apprendre à souffrir les maux, écrivait Saint-Évremond; mais la religion chrétienne en fait jouir. » Cette grande époque, cette société du XVIIe siècle demeure comme un type admirable dans notre histoire, non-seulement parce qu'elle posséda le génie et la gloire, mais parce que, race privilégiée, à l'esprit le plus distingué, à la raison la plus droite, elle alliait la foi la plus solide : elle tombait quelquefois, condition de la faiblesse humaine, mais elle se relevait plus noble par la religion, elle se fortifiait par la dévotion, et par là, selon le mot de saint Thomas, elle devenait propre et apte à toutes les vertus.

EUGÈNE LOUDUN.

SUR

L'ORIGINE DE SAINT DOMINIQUE

ET SA DESCENDANCE DE LA MAISON DE GUZMAN.

I. Objection des bollandistes. — II. Documents de Bologne. — III. Perpétuité des témoignages dans la maison de Guzman. — IV. Preuves diverses. — V. Décisions pontificales.

Si les avantages de la naissance, de même que les autres biens temporels, ne sauraient prendre place parmi les distinctions essentielles de l'homme et qui font sa vertu, cela est vrai surtout à l'égard des saints, qui ont obtenu la couronne céleste par le détachement de toute chose, qui ont marché faisant le bien, et dont la mémoire laissée après eux dépasse de beaucoup l'illustration que peuvent donner la noblesse du sang, la richesse ou les autres splendeurs mondaines. Telle fut toujours la maxime de l'Église. Depuis l'esclave jusqu'au roi, toutes les conditions sont représentées dans les actes de ses saints et de ses martyrs; toutes sont honorées sur les autels du Dieu qui sanctifie. Qu'importe en effet que ces hommes, dont le nom remplit l'univers catholique, aient tiré leur naissance de parents obscurs, ou qu'ils aient appartenu à des familles titrées et puissantes selon le siècle? Il semblerait donc assez inutile de faire des efforts pour revendiquer, en faveur de ces habitants du ciel, dont un si grand nombre sur la terre ont été grands d'une grandeur cachée, un éclat terrestre qu'ils ont dédaigné. Que saint Dominique, par exemple, qui occupa son siècle de sa vertu, combattit l'hérésie, fonda

un célèbre institut, reçut pendant sa vie tant d'honneurs qu'il fuyait, et après sa mort les hommages de la chrétienté tout entière, que ce grand saint, immortel honneur de l'Église, soit sorti d'une naissance inconnue, ou qu'il se rattache par son origine à une grande famille d'Espagne, nous savons qu'une telle question est assez indifférente à sa véritable gloire. Mais l'histoire ne s'arrête pas à ces considérations, et elle s'intéresse à tout ce qui concerne la biographie des hommes célèbres. L'origine de saint Dominique a été controversée, sa naissance a été regardée comme inconnue ; c'est assez pour qu'il ne soit pas inutile de mettre à cet égard le fait historique dans tout son jour, d'écarter tous les voiles dont il a pu rester enveloppé, de montrer enfin que la postérité ne s'est pas trompée quand elle a donné à saint Dominique le nom patronymique de Guzman.

I.

« Dans une vallée de la Vieille Castille qu'arrose le Douro, à une » égale distance d'Aranda et d'Osma, est un simple village appelé » Calaruega ; c'est là que naquit saint Dominique, l'an 1170 de l'ère » chrétienne. Il dut la vie, après Dieu, à Félix de Guzman et à » Jeanne d'Asa. » Le R. P. Lacordaire, à qui nous empruntons ces premières lignes de son éloquente et populaire histoire de saint Dominique, établit ici la filiation du saint comme un fait avéré, sur lequel toute discussion semblerait superflue. Il n'en est pas tout à fait ainsi pourtant, et ce même fait a été vivement contesté. Les continuateurs de Bollandus, dans le premier volume des actes des saints d'août, publié en 1733, ont donné comme incertaine la noblesse de saint Dominique, ne la trouvant pas établie sur des documents primitifs et hors de contestation. La juste autorité des bollandistes a pu laisser sur ce point du doute dans beaucoup d'esprits ; c'est pourquoi nous avons entrepris de revenir sur la discussion. Nous établirons le fait sur un ensemble irrésistible de preuves, toutefois après avoir exposé la principale raison sur laquelle la contradiction s'est appuyée. — Voici l'objection.

Le nom de Guzman n'a été donné à saint Dominique dans aucune vie des saints, ni dans aucun bréviaire, même des Frères Prêcheurs,

avant 1555. Le dominicain Jacques de Voragine, qui ne dut pas être indifférent à la gloire du saint fondateur de son ordre, ne dit rien sur la noblesse de son origine, se bornant à ces simples paroles : *patre Felice, matre vero Joanna nomine secundum carnem originem duxit.* Dans un bréviaire des dominicains, imprimé à Paris en 1550 chez les Marnef, revu et corrigé par les FF. Prêcheurs, on trouve la même indication sur l'origine du saint : *pater ejus Felix, mater vero Joanna nuncupata est.* Le cardinal Quignonès, allié lui-même aux maisons de Guzman et d'Asa, dans son bréviaire, qui fut reproduit en 1530 par l'espagnol Jean Ferrier, archevêque d'Arles, ne fait point mention de la haute naissance du saint, se bornant toujours à la formule traditionnelle : *patre Felice, matre vero Joanna.* Avant Jean Ferrier, l'église d'Arles se servait d'un bréviaire imprimé en 1501, que l'on récitait depuis plusieurs siècles, et dans lequel, bien que le rédacteur s'y montrât fort exact à relater la noblesse des saints, il n'était nullement parlé de celle de saint Dominique. C'est donc seulement dans un bréviaire des dominicains imprimé en 1555, et un peu plus tard dans le bréviaire romain (Anvers, 1569), que l'on trouve pour la première fois l'assertion que le père de saint Dominique appartenait à l'illustre maison de Guzman, et sa mère, Jeanne d'Asa, à la famille également puissante des Garcia Garcès, qui étaient les seigneurs de Calaruega.

On le voit, l'argumentation tout entière ne porte que sur le simple fait d'une omission; tout se borne à cette observation que, durant les premiers âges, les rédacteurs de bréviaires auraient négligé de joindre à la notice du saint la circonstance de ses origines. Mais nous croyons pouvoir expliquer d'une manière assez naturelle ce silence des anciens rédacteurs des bréviaires, même dominicains, ainsi que celui des anciens biographes, lors même qu'il serait aussi réel qu'on l'a supposé, ce que nous contesterons plus loin. C'est que tous se sont appuyés sur la légende de saint Dominique par le bienheureux Jourdain de Saxe, deuxième maître général de l'ordre. Publiée, avec des notes, par le dominicain Jacques Echard, dans ses *script, ord. FF. Præd.*, et reproduite par les bollandistes dans les saints d'août, la légende de Jourdain de Saxe a été écrite avant la translation et la canonisation du saint, antérieurement à l'année 1233; son autorité est donc grande et n'a pas été contestée. Or c'est en s'appuyant sur elle que le P. Cuper, continuateur de Bollandus, se croit obligé de ne pas admettre comme réelle la no-

blesse de saint Dominique. Le bienheureux Jourdain en effet ne dit rien de cette noblesse, et l'objection serait fort grave s'il était impossible d'expliquer cette omission. Mais il nous semble qu'on doit peu s'en étonner. Plein de cette ardeur vive qui enflammait l'ordre nouvellement fondé, dans cette ferveur de l'âme détachée qui consume tout intérêt terrestre et ne s'attache à rien qu'aux choses du ciel, Jourdain de Saxe, à ce début de sa légende, fait un acte d'humilité naïve, et dont sans doute il ne s'est pas rendu compte, quand il se borne à citer par leur nom de baptême le père et la mère du saint fondateur. Lui-même était, comme on le croit, sorti de la maison des comtes d'Ebernstein; néanmoins les premiers historiens qui ont parlé de ses vertus, n'ont laissé aucun souvenir authentique de sa naissance. Par la même raison le pieux légendaire s'inquiète très-peu pour son vertueux modèle d'une question d'origine, d'ailleurs assez résolue dans le pays. Aux yeux de ce simple chrétien du moyen âge, qu'était-ce avant tout que le grand fondateur dont il entreprenait, dans l'humilité du cloître, de raconter la vie, sinon le frère Dominique, devenu un saint de Dieu, un religieux qui n'avait pas été plus grand par ses œuvres éclatantes que par ses vertus humbles et cachées, qui enfin n'empruntait sa gloire à aucun des avantages de la terre? Pour marquer sa descendance, était-il besoin de faire mention de ses nobles aieux? Les noms que son père et sa mère avaient reçus dans la régénération baptismale étaient la seule chose que l'on fût obligé de savoir, et il suffisait de dire : Dominique, fils de Félix et de Jeanne.

Mais la postérité, ou plutôt l'histoire qui la représente et se charge de l'éclairer, l'histoire, exigeante investigatrice des faits, en sait davantage ; elle déclare que Félix et Jeanne, les pieux auteurs de saint Dominique, étaient sortis de deux maisons illustres ; que l'un s'appelait Félix de Guzman, et l'autre Jeanne d'Asa.

II.

Les documents historiques sur lesquels peut s'appuyer une discussion touchant la naissance de saint Dominique sont de deux ordres; les uns concernent Bologne, les autres l'Espagne, et la

patrie même du saint. Commençons par les premiers, les seuls qui aient été contestés ; puis, nous saurons y renoncer, s'il est nécessaire, sûrs d'établir ensuite sur les seconds l'immémoriale tradition qui fait naître saint Dominique de la célèbre famille des Guzman d'Espagne. Voici d'une manière sommaire, au nombre de quatre, les points principaux attestés par les documents de Bologne.

1° L'année 1221, les magistrats de Bologne voulant témoigner à saint Dominique, alors dans leurs murs, la haute estime qu'ils avaient conçue de ses vertus, leur admiration pour son génie, pour le service qu'il avait rendu à l'Église en fondant l'ordre des FF. Prêcheurs, et en même temps honorer sa noble naissance, déclarent Dominique de Guzman, citoyen de la ville de Bologne, investi de tous les droits et priviléges que ce titre peut donner. 2° Cette même année, immédiatement après la mort du saint, après ses obsèques, qui se firent à Bologne avec la plus grande solennité, le cardinal Ugolin, légat du Saint-Siége et ami particulier de saint Dominique, composa une épitaphe pour le corps du vénérable serviteur de Dieu qu'il appelle « Dominique de Guzman, né à Calaruega, en Espagne. » 3° Dans un martyrologe de Bologne, que l'on croit avoir été commencé au XIIIe siècle, on constate le nom de saint Dominique, né en Espagne *ex illustri gente Gusmana Calarogæ*. 4° Ce fut en 1224, le 3 juillet, que la bulle de canonisation de saint Dominique fut publiée à Rieti, et il fut ordonné que la fête du nouveau saint aurait lieu le 5 août ; or, l'ancien calendrier de la ville de Bologne détermine ce même 5 août comme le jour où se célèbre la fête de saint Dominique, *S. Dominici Gusmani Calarogitani*. Enfin, toutes les fois que dans les anciens monuments de la ville de Bologne il est parlé de saint Dominique, il est toujours appelé Dominique de Guzman.

Ces points sont si précis qu'ils suffiraient pour faire cesser toute discussion, s'ils n'avaient pas été controversés, et si l'authenticité des pièces qui les relatent était entièrement reconnue ; mais il faut avouer qu'il en est autrement : Voici l'histoire de ces pièces. Un jurisconsulte, un professeur de l'Université de Bologne, Alexandre Macchiavelli, publia en 1735, sous ce titre : *De origine D. Dominici ex splendida Gusmanorum familia vindiciæ solis Bononiæ monumentis adornatæ*, une dissertation dans le but de prouver, par les seuls monuments de Bologne, que saint Dominique était sorti de la maison de Guzman. Toutes ses preuves, en effet, étaient emprun-

tées aux antiquités de Bologne. Par malheur, le doute s'éleva sur l'authenticité de ces documents dont l'auteur s'était servi. Le R. P. Cuper, de la Société de Jésus, ayant écrit à quelques savants de Bologne, il lui fut répondu que les pièces produites dans la dissertation de Macchiavelli étaient de sa fabrication ; plus tard, un abbé Brantès, que cite Godescard, passant par Bologne, se serait convaincu par ses propres yeux de la supposition des prétendus actes de Bologne. Ces assertions négatives peuvent sembler assez vagues, et il est fort difficile d'expliquer une supposition aussi téméraire, un mensonge aussi gratuit. Il faut donc croire aussi que Macchiavelli a inventé l'existence d'une chronique bolonaise de Luminsi de Aposa, contemporaine de saint Dominique, qui aurait rapporté le même fait; de plus, le jurisconsulte de Bologne s'appuie sur un ouvrage composé en 1347 par Galvanus Braggia, sur la peste dont la ville de Bologne se trouvait alors menacée; or, d'après Macchiavelli, il était fait dans ce livre une mention spéciale de saint Dominique et de l'adoption de ce saint personnage par les Bolonais : *Majores nostri ipsum S. Dominicum, ampla quia stirpe editum Gusmana, in civem allicuere suum.* Non-seulement tout cela aurait été supposé, mais encore une chronique d'un certain Augustin Annelli, en date de 1436, qui établit également ce fait sur des preuves qu'il a, dit-il, tirées et copiées littéralement d'un monument ancien et authentique, *come io ho transcritto, punto per punto da un autentico documento.* Tant de suppositions sont étranges, et le paraîtront davantage quand on saura que les magistrats de Bologne, les consuls, le chef de justice de la communauté, les tribuns du peuple, par deux actes publics, remercient le célèbre jurisconsulte de Bologne du magnifique présent qu'il leur a fait en composant pour sa ville natale un livre sur l'origine de saint Dominique, leur concitoyen, leur patron, issu de l'illustre maison de Guzman, *e spendida familia Gusmanorum*, comme on n'en saurait douter, et que c'est une tradition constante. On se demande comment Macchiavelli s'est donné la peine de composer tant de pièces apocryphes, et comment le faussaire a rencontré une si ferme créance auprès des plus éclairés de ses concitoyens. D'ailleurs qu'il y eût alors à Bologne des pièces anciennes sur saint Dominique, c'est un fait attesté par le P. Labat qui, dans son voyage en Espagne et en Italie, publié en 1730, c'est-à-dire cinq ans avant la publication de Macchiavelli, nous apprend que « la généalogie de saint Dominique se trouve assez au long au couvent des Dominicains de Bologne. »

Quoi qu'il en soit, le P. Cuper, qui ne vérifia pas les faits par lui-même, mais seulement par correspondance, s'appuie particulièrement sur cette dénégation pour réfuter la croyance générale à la noble origine de saint Dominique, dans la continuation de Bollandus dont il était chargé. Nous avons voulu montrer qu'il y a au moins du doute sur ce point, et que les documents de Bologne pourraient bien n'être pas aussi dépourvus d'autorité qu'on l'a établi. Le P. Touron, dans sa vie de saint Dominique, écrite en 1739, ne les rejette pas. Toutefois laissons-les de côté pour entrer sur un terrain que l'on ne pourra pas également disputer. Passons d'Italie en Espagne ; de Bologne où mourut le saint, au lieu où il naquit, où la mémoire de sa famille est ineffaçable, à Calaruega.

III.

Alphonse le Sage, roi de Castille, fonda un monastère de religieuses dominicaines à Calaruega, lieu de la naissance de saint Dominique. Dans l'acte de cette fondation, en date du 4 juin 1266, il est spécifié que lesdites religieuses jouiront paisiblement de tous les héritages, vassaux mouvants (c'est-à-dire pouvant changer de maîtres à leur plaisir), et autres droits ayant appartenu aux familles nobles de Guzman et de Garcia, et qui auraient pu échoir au roi par donations ou achats. Un autre acte, du 26 juillet 1270, confirme ces priviléges, et règle que la nouvelle église de la maison des religieuses sera établie dans le propre lieu où était saint Dominique. « Ainsi, disait le monarque, nous essayons de remercier Dieu pour » l'insigne faveur qu'il a faite à l'Espagne, en lui donnant le bien- » heureux saint Dominique, père et fondateur de l'ordre des Frères » Prêcheurs. » Ces pièces sont importantes, elles établissent l'honneur que le roi Alphonse le Sage voulut rendre à saint Dominique, en fondant un monastère de son ordre dans sa patrie, à Calaruega ; toutefois elles ne déclarent pas formellement que le saint fondateur appartînt aux maisons de Guzman et de Garcia. Mais, à côté de ces actes, on conservait aussi dans les archives du même monastère, et sous la même date, d'autres donations faites aux dames de la nouvelle maison par les divers membres de ces deux familles puis-

santes. Don Castillo, historiographe sous Philippe II, en rapporte plusieurs; en voici une que relève après lui le père Touron : « Faisons savoir à tous ceux qui verront les présentes que moi, don » Juan Perez, fils de Pierre Nuñez de Guzman et de dona Urraque » Garcia, à l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge, en considéra- » tion de la parenté, *por naturaleza,* et à cause de la dévotion par- » ticulière que j'ai à saint Dominique, père et fondateur de l'ordre » des Frères Prêcheurs, pour la rémission de mes péchés, et pour le » repos de l'âme de mon père et de tous mes ancêtres, avec l'agré- » ment de mon maître, le roi Alphonse, je donne et cède pour tou- » jours au monastère des dames de Saint Dominique, les héritages, » vassaux et tous les autres droits que je possède à Calaruega. Fait » à Burgos, et scellé de notre sceau pendant l'an de grâce 1266. » Il y a aussi un acte de dona Urraca de Garcia, veuve du précédent, qui confirme la donation de son époux, et ajoute les siens propres (toujours *por natureleza*), et un autre de Didace Garcia, en date de 1304, qui lègue ses biens au même monastère, à cause des liens d'affinité qui l'unissent à saint Dominique, « et de l'honneur qu'il a » d'être de ses parents. » Ces actes sont très-formels, les originaux en étaient vus, du temps où écrivait le P. Touron, à Calaruega, et des copies légalisées au couvent des Dominicains de la Minerve à Rome; leur importance est très-grande, puisque les chefs des maisons de Guzman et de Garcia y font en même temps des donations semblables par des motifs de dévotion particulière envers leur parent saint Dominique; et ils le font pour la rémission de leurs propres péchés et des péchés de leurs ancêtres, qui sont aussi les aïeux du saint fondateur.

Ce sentiment de piété, de vénération profonde envers saint Dominique, cette reconnaissance vraiment filiale, le noble orgueil d'appartenir à sa parenté, loin de s'affaiblir dans la maison de Guzman, ne cessa de s'accroître dans la suite des temps, quand cette illustre famille, alliée aux princes et aux rois, fut devenue une des plus hautes de l'Espagne. Il en existe des monuments nombreux, nous citerons les principaux, qui se rapportent au XVIIe siècle. La maison de Guzman, ainsi connue par ses alliances, se trouvait alors divisée en plusieurs branches, entre lesquelles on distinguait les ducs de Médina Sidonia et de Médina de las Torres, grands d'Espagne de première classe. Or on conserve aussi, dans les archives du couvent des Dominicains, à Rome, deux actes émanés de

don Gaspar Alphonse Perez de Guzman, duc de Médina Sidonia, en date de 1647, dans lesquels ce seigneur rend un hommage éclatant à la gloire de saint Dominique et à la parenté qui l'unit avec le saint patriarche des FF. Prêcheurs. Voici à quelle occasion : Le maître général des Dominicains étant arrivé sur les Etats du duc de Médina, celui-ci écrit une longue lettre à ses vassaux pour leur enjoindre de traiter avec tous les honneurs ce religieux « digne successeur de » saint Dominique de Guzman, » lui donnant le droit de disposer en maître et seigneur, et à son bon plaisir, de toutes les choses de son territoire comme de toutes les charges et fonctions qui y sont attachées; il veut que tout acte signé de la main du maître général ait la même validité que s'il l'était de la main même de leur seigneur ; qu'en un mot, tout ce que feraient ses sujets pour le recevoir en personne, ils le fissent pour la réception de l'hôte vénérable qui allait honorer de sa présence les états du duc de Médina. « Car, » disait le duc, je regarde saint Dominique comme le chef de ma » maison, et il me semble qu'elle est bien plus illustre par la sainteté » du bienheureux fondateur que par tous les autres titres qui la » distinguent; c'est pourquoi, suivant en cela les traces de mes an- » cêtres, et peu content de perpétuer les mêmes sentiments dans » ma famille et dans ceux qui naîtront de mes enfants, je veux les » faire passer jusqu'à mes sujets, puisque l'honneur que nous avons » d'être particulièrement unis au fondateur de l'ordre des Frères » Prêcheurs rejaillit sur tous ceux qui nous appartiennent. » Ainsi le chef d'une si puissante branche de la famille des Guzman reconnaît, par la plus éclatante déclaration, et comme une tradition immémoriale dans sa famille, le grand saint qu'il se fait gloire d'appeler Dominique de Guzman.

On agit comme l'avait ordonné le duc de Médina Sidonia. Le P. Turcus fut reçu par les vassaux de ce seigneur avec d'extraordinaires démonstrations ; puis, s'étant rendu à Valence pour y tenir un chapitre général de son ordre, un de ses premiers soins fut de renouveler dans le cœur de tous les religieux de justes sentiments de reconnaissance pour cette maison de Guzman, qui venait de manifester d'une façon si solennelle sa vénération pour le saint fondateur, et l'attachement qui l'unissait pour toujours aux enfants de saint Dominique. C'est pourquoi il fut proposé, dans ce chapitre, de déclarer le duc de Médina Sidonia patron général de l'ordre entier des FF. Prêcheurs. Le duc, dans une lettre pleine d'effusion,

remercie les Pères du titre qu'ils lui ont déféré. « Les maîtres géné-
» raux se sont attachés à faire pour les seigneurs de ma maison ce
» qu'ils n'ont jamais fait pour aucune maison de la chrétienté; mais
» rien ne saurait ajouter à l'honneur que je reçois aujourd'hui.
» Vous avez pensé qu'étant étroitement uni à notre glorieux pa-
» triarche par l'amour, par le sang, par les intérêts d'une même
» maison, je dois, en quelque sorte, être regardé comme tenant sa
» place. Ne serait-ce pas, en effet, manquer d'amour et de respect
» pour le noble sang de saint Dominique, si le saint ordre qu'il a
» fondé allait chercher un patron dans une autre famille que celle
» qui fut la sienne? » Puis, après l'énumération des présents par lesquels il veut inaugurer son patronage, le duc fait connaître sa volonté que l'ordre des FF. Prêcheurs, dans son cachet et sur le grand sceau de ses dépêches, se serve des armoiries de la maison de Guzman ; lui aussi a le dessein de porter, avec ces mêmes armoiries, celles de la sainte religion fondée par Dominique ;enfin il permit que désormais on mît dans tous les couvents de l'ordre un écu aux armoiries des Guzman. Il était impossible d'établir une liaison plus étroite, plus précieuse entre la maison de Guzman et la maison, je veux dire le pieux ordre de saint Dominique. Et cela était bien juste : « Car, disait encore le duc dans sa lettre ; par les honneurs
» qu'ils ont rendus à nos ancêtres, les maîtres généraux de l'ordre
» ont fait éclater leurs sentiments pour le sang d'où était sorti saint
» Dominique, et, par ces marques de reconnaissance envers une
» maison qui leur a donné un tel père, ils se sont montrés eux-
» mêmes ses véritables, ses fidèles enfants, persuadés que tout ce
» qu'ils donnaient ne pouvait égaler ce qu'ils avaient reçu. » Ce dernier trait est d'une tendre délicatesse.

Ce n'était pas, du reste, la première fois que les armoiries des Guzman et celles de saint Dominique se trouvaient associées sur un commun écusson. On conservait à Rome, en 1739, dans les mêmes archives des Dominicains, un acte public émané du duc d'Olivarès par lequel ce duc, instituant une fondation de primogéniture en faveur de don Ramire Nuñez de Guzman, duc de Médina de la Torre, grand maître de la chambre du roi Philippe IV, spécifie entre autres conditions, que D. Ramire et ses descendants porteront les armoiries des Guzman, comme les porte le comte d'Olivarès, duc de san Lucar, savoir : sur l'écu d'azur et en sautoir, la croix de saint Dominique, « attendu, disent le comte et le comtesse, que

» noustenons à honneur que ce saint ait été de notre sang. »

Il serait possible de multiplier ces témoignages et de trouver des actes publics, appartenant à divers âges, dans lesquels les seigneurs de la maison de Guzman n'ont cessé de manifester leur dévouement envers l'ordre des Dominicains, et la règle de saint Dominique que le duc de Médina appelait « notre sainte religion, » et leur respect envers la mémoire du fondateur que le même duc appelle aussi « notre saint. » Jusque dans leurs prières, ils ont donné à saint Dominique le titre de parent. Ainsi pensait, ainsi agissait Louise-Françoise de Guzman, qui fut reine de Portugal, et mère des deux rois Alphonse VI et D. Pedre, Dans un manuscrit composé à Lisbonne en 1669, gardé dans les archives du duc de Médina Sidonia, et dont le P. Touron paraît avoir eu connaissance, on cite une lettre dans laquelle cette reine, manifestant sa piété envers saint Dominique, le regarde comme son parent, et le bénit d'avoir apporté une sainte illustration à une famille déjà si haute et si illustre selon le siècle.

Eh bien, c'est après une si entière et si longue possession du saint comme issu de la famille des Guzman, et l'an 1733 seulement, que les continuateurs de Bollandus révoquèrent en doute cette possession jusque-là si avérée. Mais aussitôt que la dissertation du P. Cuper se fut répandue en Espagne, les seigneurs des diverses branches de la maison de Guzman et de celle d'Asa, s'élevèrent d'un commun accord contre une assertion qui leur semblait attenter à la fois à la gloire du saint et à celle de leur maison. En 1734, D. Sébastien Guzman, marquis de Monte Alegre, comte de Castro Nuevo et grand d'Espagne, déclare avec serment qu'il avait toujours regardé comme incontestable et prouvé par des actes très-anciens que le bienheureux saint Dominique était fils de Félix de Guzman; que cette tradition s'était transmise de père en fils, et qu'ils plaçaient au premier rang de leurs titres la gloire de porter le même sang que le fondateur de l'ordre des FF. Prêcheurs. D'ailleurs on ne pouvait ignorer que, dans les pièces émanées de leur chancellerie, la croix de saint Dominique ne fût mêlée avec les armoiries des Guzman. Les seigneurs représentant la maison de Garcia-Garcès, à laquelle avait appartenu Jeanne d'Asa, la mère du saint, ne se montrèrent pas moins ardents que ceux de la maison de Guzman à réclamer en faveur de leur parenté avec le saint du côté maternel. Peu de jours après la déclaration de D. Sébastien de Guz-

man, on vit paraître celle du comte de Miranda, duc de Peneranda, grand d'Espagne de première classe, qui comptait parmi ses ancêtres D. Garcia Garcès, père de Jeanne d'Asa. Après s'être élevé contre l'écrivain qui a entrepris d'attaquer la légitime descendance de saint Dominique de Guzman, qui vient des nobles races de Guzman et d'Asa, le comte de Miranda déclare sous serment que ses ancêtres ont toujours tenu saint Dominique pour le fils de D. Félix de Guzman et de dona Juana d'Asa, laquelle était petite-fille de D. Garcia-Garcès III, comte de Asa et de Cabrera, noble seigneur, mort auprès de l'infant dont il était gouverneur, à la bataille de Velès, en 1108. Son fils, D. Garcia IV. avait laissé, en 1564, de dona Sanche, sa femme, trois fils et une fille, cette même Jeanne d'Asa, qui fut mère de saint Dominique. Le comte de Miranda donnait ainsi les plus précis, les plus précieux détails sur sa propre famille, à laquelle avait appartenu la mère du saint, et cette tradition, restée, disait-il, invariable dans sa maison, était fondée sur les recherches des plus habiles généalogistes.

Voilà, je pense, surabondamment établie, sur le formel aveu des maisons de Guzman et d'Asa, la preuve que saint Dominique était sorti de ces deux illustres familles ; mais notre tâche n'est pas terminée, car nous nous sommes borné dans ce paragraphe à un seul argument, celui du témoignage héréditaire des parents de saint Dominique. Il y a aussi des preuves diverses d'une véritable importance que nous ne devons pas négliger, et que nous rappellerons avec ordre.

IV.

Ce fut de 1730 à 1740 que parurent les divers écrits dont s'est alimentée la discussion pour ou contre la noblesse de saint Dominique. Le P. Touron publia, en 1739, une Vie du Saint, où sont généralement contenus les faits que nous avons recueillis. L'année suivante, en 1740, le P. Brémont, maître général de l'ordre (le même qui commanda au P. Mamachi d'entreprendre les Annales de l'ordre des FF. Prêcheurs, imprimée à Rome en 1756, et dont le premier volume contient le travail le plus complet qui existe sur la

vie de saint Dominique), publia à Rome aussi, en réponse aux Bollandistes, une dissertation latine ayant pour titre : *de Gusmana stirpe S. Dominici. Romæ*, 1740. « Ainsi, dit à ce sujet le R. P. Lacordaire, se trouva décidée par voie de critique une question qui l'était déjà par une tradition immémoriale. » Il paraît que, pour composer son ouvrage et le rendre à la fois plus sûr et plus complet, le maître général avait demandé des documents aux diverses maisons de l'ordre. Nous avons sous les yeux dans un manuscrit de la bibliothèque des Dominicains de Paris, un travail préparé à ce sujet, et où se rencontrent d'utiles renseignements. Quoique plusieurs des faits rapportés dans ce manuscrit se trouvent dans la dissertation du P. Brémond, ou bien dans le grand ouvrage de Jacques Echard sur les auteurs Dominicains, l'ensemble de ce travail doit contenir des documents inédits. Nous allons en faire usage, et nous continuerons, par son moyen, à prouver la noblesse de saint Dominique en nous appuyant sur quatre points : 1° le témoignage des anciens légendaires ; 2° les faits qui se rattachent à la sépulture de Jeanne d'Asa ; 3° le souvenir que la maison de Guzman a laissé à Calaruéga, dans les plus anciennes parties du monastère fondé par Alphonse le Sage; 4° les circonstances de l'éducation du saint, qui ne permettent pas de croire qu'il ait dû le jour à une famille pauvre ou obscure.

1° Le vénérable Constantin Médicis, dominicain, puis évêque d'Orvieto, dans sa Vie de saint Dominique, légende qui parut, en 1248, dans le but de compléter celle du bienheuheux Jourdain de Saxe, après avoir émis le fait de la naissance de saint Dominique, *Patre Felice, matre vero Joanna*, écrit un peu plus loin cette phrase importante : *Crevit itaque sub honestorum parentum diligentia;* et encore : *parentes habuit pios et honestos ;* ce qui fait voir que les parents de saint Dominique lui donnèrent une éducation conforme à leur naissance. Echard, qui a publié la légende de Constantin, interprète *honestos* dans le sens d'une naissance noble. C'est du reste un sens bien connu et à l'égard duquel ce serait trop facile de multiplier les textes. Cicéron a dit en plusieurs rencontres : *honesto loco natus,* pour marquer une naissance honorable. Et dans le latin de la Vulgate, qui, à certains égards, faisait loi au moyen âge, on lit, par exemple : *Paupertas et honestas a Deo sunt* (*Ecclesiastic.* xi) ; ce qui a toujours été entendu : La pauvreté et la richesse viennent de Dieu. Le dictionnaire de Calepin, d'accord en cela avec tous ceux qui l'ont suivi, s'exprime ainsi : *Honestus vir idem est ac vir*

dives, constitutus in dignitate. Il ne saurait donc y avoir de doute sur ce point. Constantin signale la noble naissance de saint Dominique; il le fait sortir d'une famille puissante, riche, appartenant à cette classe des *ricos hombres*, si connus dans les temps reculés du moyen âge, qui ne cessèrent de s'accroître, et devinrent ce que depuis on a appelé les grands d'Espagne.

Le même fait est établi dans la vie de saint Dominique par Théodoric ou Thierry d'Apolda, dominicain allemand, qui a su tout ce qu'on pouvait savoir sur le saint, « et qui a glané, comme dit le » R. P. Lacordaire, les derniers épis de la moisson. » Cette légende, composée vers la fin du XIIIe siècle, a été imprimée par les bollandistes. Or on lit ce qui suit au chapitre Ier; il s'agit du père de saint Dominique : *Fuit vir quidam Felix nomine qui sibi matrimonio junxit uxorem Johannam; erant hi, secundum sæculi conditionem, satis honesti, tum erga Deum christiana pietate devoti.* Et en note, cette glose : *Si conditionem sæculi desideras, erant hi multum præstantes.* En effet (et c'est encore une question de grammaire appelée à résoudre une question d'histoire), de même que le sens d'*honestus* ne saurait être douteux, de même aussi l'adverbe *satis* a-t-il dans beaucoup de textes le sens de *multum.* Cicéron dit encore : *Satis nobis persuasum esse debet*, nous devons être persuadés ; et la Vulgate (*Tobie*, x), *satis fidelis est vir ille,* cet homme est très fidèle. Voilà qui est très-clair, saint Dominique était d'une famille honorable, noble et très-noble, *satis honesta.* Si donc, les premiers annalistes, sans nommer les maisons de Guzman et d'Asa, reconnaissent la famille du Saint comme très-noble, il n'y a pas loin de là à reconnaître que ces personnes très-nobles du bourg de Calaruega, en 1170, ne pouvaient être que celles mêmes à qui la tradition a constamment attribué la naissance de saint Dominique, savoir Félix de Guzman et Jeanne d'Asa. Le même Théodoric a une autre phrase qui exprime cela très-bien, lorsque parlant de la glorification du saint après sa mort, il dit : *Nunc, a claritudine in claritatem transfiguratus a Domini Spiritu, gloriosus effulget in patria, qui ex hac peregrinatione admirabilis refulsit. In gratia, naturalisque nativitatis ortu nobiliter fulsit in Hispania.* Ce texte, conforme aux meilleurs manuscrits de Théodoric, à celui de Salamanque en particulier, a été contesté; le P. Cuper triomphe, parce qu'un manuscrit porte *humiliter* au lieu de *nobiliter*; mais le P. Brémond, qui commente ce texte à son tour, montre avec évidence que l'adverbe *humiliter* ne

saurait être que l'erreur d'un copiste peu attentif, écrivant le mot précisément opposé à celui qui est sous ses yeux ; et que Théodoric, dans ce passage, ne saurait affirmer autre chose, sinon que saint Dominique a passé de l'éclat d'une naissance illustre à celui bien plus grand de l'enfantement à la gloire. Il est impossible de ne pas reconnaître le sens contradictoire que l'adverbe *humiliter* donnerait ici à la phrase du légendaire.

2° Une seconde preuve se rapporte à la sépulture des deux époux dans lesquels on voudrait voir simplement Félix et Jeanne, sans désignation seigneuriale. On lisait dans le nécrologe du couvent de Saint-Pierre, de l'ordre de Cîteaux, dans la ville de Gumiel, un détail des tombeaux qui étaient dans la sacristie. Or, sous le premier arceau en entrant, et à main droite, on le sait, une table de marbre déclarait, par une inscription, que dans les caveaux de cette chapelle avaient été déposés les corps des nobles et glorieux D. Félix de Gusman et Jeanne d'Asa, père et mère de saint Dominique. *En dos arcas d'esta cappella fueron depositados los nobles y devotes senores D. Felix de Gusman y dona Juana de Asa, padre del glorioso S. Domingo.* Mais le corps de Jeanne d'Asa ne s'y trouvait pas ; il avait été transporté au monastère de Penafiel, et le dominicain Fernandez, dans une histoire du saint écrite en 1546, donne de cette translation la raison suivante : « Dona Jeanne d'Asa, de l'illustre famille de » Garcia Garcès était plus recommandable encore par sa vertu que » par sa naissance. La bonne odeur de sa sainteté s'étant répandue » après sa mort dans toute l'Espagne, l'infant D. Jean Manuel, fon- » dateur du couvent de l'ordre des frères Prêcheurs de sa ville de » Penafiel, afin d'ajouter à la célébrité de ce couvent, et d'honorer » en même temps la mère de saint Dominique y fit transporter les » reliques de cette bienheureuse dame, après l'avoir retirée de » sa sépulture de Gumiel de Yzan, où elle reposait avec ses autres » parents auprès de D. Félix de Guzman, son époux. » Malvenda, dans ses annales de l'ordre des FF. Prêcheurs (Naples, 1627), rapporte ce même fait. Tous les auteurs, ajoute cet annaliste, attestent que saint Dominique était né de l'illustre famille des Guzman ; l'épithète latine est remarquable et se reproduit toujours identique, *e splendidissima Gusmanorum familia;* qu'il eut pour père Félix de Guzman et pour mère Jeanne d'Asa, et que le corps de celle-ci a été transporté dans l'église des FF. Prêcheurs de la ville de Penafiel (*Rupis fidelis.*) La description suivante du tombeau de

Jeanne d'Asa se lisait au chapitre LXXVIII d'un ouvrage sur la fondation du couvent de Penafiel : « Dans le sanctuaire du maître autel est aussi, du côté de l'Evangile, la sépulture de la glorieuse Jeanne d'Asa, mère de notre père saint Dominique. Son corps est dans une niche en forme de mausolée porté sur des colonnes do-
» rées avec un couronnement de globes argentés, au milieu duquel
» sont les armes de notre ordre. Sur le piédestal de chaque colonne
» on voit aussi la figure d'un chien, relevé en bosse, et portant dans
» sa gueule un flambeau avec cette devise : *Forma catuli matri præ-*
» *gnanti apparuit,* allusion à la circonstance racontée par tous les
» historiens que sa mère vit en songe le fruit de ses entrailles sous
» la forme d'un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau, et qui
» s'échappait de son sein pour embraser la terre (P. Lacord.). En-
» fin, sur ces pierres dorées on lit ce qui suit en lettres gothiques :
» Ici repose le corps de sainte Jeanne épouse de D. Félix de Guz-
» man, père du patriarche saint Dominique, dont les enfants ont
» consacré cette épitaphe à la mémoire de la mère de leur saint
» fondateur. » On ne saurait guère douter de la vérité d'une relation aussi claire et tellement circonstanciée. L'épitaphe est formelle; elle était lisible en 1524; le P. Jean Lopez, dominicain arragonais, qui fut évêque de Corto, la rapporte, aussi lui, textuellement, p. 322 de son Histoire de saint Dominique (Valladolid, 1617).

3° revenons à Calaruega, au monastère des religieuses dominicaines fondé par Alphonse X, et essayons d'en tirer des inductions qui ne sauraient manquer de gravité. Le monastère était fondé, comme cela est bien reconnu, sur le lieu même où saint Dominique avait reçu le jour. Or, un auteur espagnol, D. Pierre de Messa de Lugo, qui a écrit un livre sur la généalogie de saint Dominique, imprimé à Madrid en 1757, affirme que la maison paternelle du saint, quoique devenue un monastère depuis plus de quatre siècles, est encore appelée par le peuple « cet organe de la tradition, » comme s'exprime le P. Lacordaire, le palais de Guzman ; qu'en effet ce monastère est élevé avec une forme de construction étrangère à l'architecture d'un couvent, et qu'il y subsiste une haute tour où l'on voit encore les armes de cette célèbre maison. Puis, le même auteur explique aussi, comme ses prédécesseurs, que l'infant D. Emmanuel ayant bâti un couvent de dominicains à Penafiel y fit transporter le corps de Jeanne d'Asa, et que son époux D. Félix resta seul dans le tombeau de ses ancêtres, dans la sépulture de Gumiel de Yza-

Cette translation avait eu lieu afin d'honorer les religieux de cette maison, en leur confiant la garde des restes de celle qu'ils devaient regarder comme leur aïeule, puisqu'elle était la mère de leur saint fondateur. Tous ces faits sont donc pleinement établis. Saint Dominique est né à Calaruega, dans une maison appartenant à Félix de Guzman son père; et le monastère qui fut fondé à cette place a toujours conservé le souvenir de son origine. Il y a toujours été attaché dans le pays l'idée d'un noble et antique manoir; enfin deux sépultures, également seigneuriales, Gumiel de Yzan et Penafiel ont gardé les restes vénérés de ceux dont il avait reçu le jour.

4° Pour établir, malgré tant de témoignages, que Félix de Guzman et Jeanne d'Asa n'aient pas été le père et la mère de saint Dominique, il faudrait admettre l'existence dans ce temps-là même et dans cette même petite ville de Calaruega, d'un Félix et d'une Jeanne tout à fait inconnus, dont la double personnalité se serait peu à peu substituée à celle des représentants de deux illustres maisons. Or une telle supposition peut elle avoir lieu ? De plus, le père et la mère de saint Dominique appartenaient certainement à la classe riche; ils eurent au moins quatre fils, qui tous reçurent l'éducation la plus distinguée. Les trois premiers embrassèrent l'état ecclésiastique; Dominique était le troisième; l'aîné, Antoine, consacra sa vie au service des pauvres; le second, Mannès, mourut sous l'habit de frère Prêcheur. Dominique ne fut pas le dernier fruit de ce mariage : le bienheureux Humbert, cinquième maître général de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui écrivait en 1254, une troisième légende plus complète que les deux autres, mentionne deux des neveux du saint qui entrèrent dans l'ordre qu'il avait fondé. L'éducation de ces fils, particulièrement celle de saint Dominique, supposait chez leurs parents des ressources considérables. Au rapport de Théodoric, les pieux parents de saint Dominique, voyant les progrès qu'il faisait dans la vertu, en même temps qu'il avançait en âge, l'envoyèrent à l'université de Palencia, fameuse alors par la science des maîtres et par la multitude des disciples. Or il arriva qu'une grande famine affligeant toute l'Espagne dans le temps que Dominique étudiait à Palencia, il vendit ses livres ainsi que ses meubles, *cum omni supellectili*, et en distribua le prix aux pauvres; et c'est à ce sujet que, plusieurs s'étonnant qu'il se privât ainsi de ses moyens d'étudier, il fit cette belle réponse que la postérité a recueillie : « Pourrais-je » étudier sur des peaux mortes (sur du parchemin) quand il y a

» des hommes qui meurent de faim ? » On n'ignore pas de quelle valeur matérielle les manuscrits étaient dans ces temps si éloignés de l'imprimerie. L'exemple du saint étudiant fut suivi : les maîtres et les élèves de l'université s'empressèrent de secourir les malheureux : *Cujus exemplo multi multa dederunt.* Sans doute il s'agit ici de l'exemple de sa piété et de la juste influence que saint Dominique avait acquise par sa sainteté avant l'âge, mais on peut aussi en tirer quelque induction relative à sa fortune ou à son rang ; c'est au reste ce que je trouve indiqué dans une note du manuscrit qui est sous mes yeux : *Qui tot et tanti momenti imitatores habuit procul dubio multum dedit, et primæ notæ juvenis fuit.* Concluons-le donc avec une véritable certitude, Dominique, fils de Félix et de Jeanne de Calaruega, n'a été, n'a pu être un autre que le troisième fils de Félix de Guzman et de Jeanne d'Asa, celle-ci de la maison de Garcia-Garcès.

V.

Nous avons réservé pour la fin une courte mais décisive démonstration, ou du moins le plus haut motif que l'on puisse avoir d'adhérer à des faits d'ailleurs établis sur toutes les bases de la critique historique, je veux parler du témoignage de l'Église et de la constante approbation des papes, soit avant, soit après les discussions qui se sont élevées contre l'immémoriale tradition. On pourrait à cet égard recueillir un assez grand nombre de décisions pontificales toutes concluantes ; nous nous bornerons à trois, tellement formelles que nous ne voyons guère comment il serait possible d'en décliner l'autorité. 1° Dans un breviaire romain, publié par l'ordre du pape saint Pie V, vers 1569, on lit ces mots : *S. Dominicus Calorogæ in Hispania ex nobili Guzmanorum familia natus.* 2° Grégoire XIII, élu en 1572, dans une bulle que l'on peut voir (*Bullarium ord. Præd.*, p. 349), pour régler la fête de saint Dominique en Espagne, déclare (*Constit.* 83), que la fête d'un si grand saint doit être particulièrement célébrée dans ce royaume d'Espagne d'où ce grand flambeau de l'Église a tiré son origine de la noble famille de Guzman : *in his præsertim provinciis et regnis a quibus clarissi-*

mum Ecclesiæ lumen ex nobilissima Gusmanorum familia originem duxit. 3° Enfin, dans notre âge même, le pape Léon XII, sur la demande du roi Ferdinand VII, dans une bulle rendue pour la béatification de Jeanne d'Asa, mère de saint Dominique , la présentait comme ayant été l'épouse de Félix de Guzman, ainsi qu'on peut le voir dans le nouveau Breviaire des Dominicains, publié à Malines en 1851, édité sous l'approbation du souverain Pontife, avec la permission du R. P. Jandel, en ce moment vicaire-général de l'ordre.

Il me semble que rien ne saurait plus manquer à la pleine démonstration de ce point historique, particulièrement cher à l'histoire dominicaine, et qui avait été assez témérairement contesté, au XVIIIe siècle par les continuateurs de la compilation , d'ailleurs grande et glorieuse, de Bollandus. La naissance de saint Dominique ne saurait, disions-nous, ajouter en rien à sa gloire, ainsi qu'à l'amour que ses fils dans la religion qu'il a fondée conservent à sa mémoire ; mais il leur est pénible que le moindre des faits appartenant à une telle mémoire puisse demeurer obscurci ; car les religieux, dans leur pauvreté, ont un trésor indéfectible à conserver, l'intégrité des traditions relatives à leur famille spirituelle, dont l'héritage leur a été particulièrement confié. Dans un second article, nous montrerons combien fut illustre en effet cette famille espagnole des Guzman, d'où sortait saint Dominique, et de quelles alliances elle put se glorifier, en Europe et à divers époques, avec les rois et les empereurs.

P.-A. Mazure.

DU DEVOIR DE LA FRANCE

ENVERS LE CATHOLICISME.

(3e ARTICLE [1].)

L'empereur Charles le Gros venait de mourir, laissant la France dans un singulier état de trouble, de division et d'épuisement. C'était en 888. Les grands du royaume se réunirent à Compiègne. Pressés par les nécessités de la situation, ils se conformèrent aux conseils des sages, dit Richer ; et s'étant liés par un pacte de foi, ils rétablirent entre eux la plus grande concorde, tout prêts à venger les injures qu'ils avaient reçues des barbares. Et parce que le fils de l'empereur était encore en bas âge, ajoute l'historien, ils résolurent de faire un roi, non dans la pensée de déserter la cause du prince légitime, mais dans l'impatience de l'indignation qu'ils ressentaient contre les ennemis [2]. En conséquence le duc de France, Eudes, fut élu roi par l'assemblée et sacré par Gautier, archevêque de Sens.

Ces ennemis, ces barbares étaient les Normands, dont les premières invasions avaient affligé les regards de Charlemagne. Depuis quatre-vingts ans ils portaient avec une audace trop souvent impunie, la dévastation jusqu'au cœur du royaume. Poussés par l'amour

[1] Voir le *Correspondant*, livraisons du 25 février et du 25 juillet 1854.

[2] « In quo conventu, sapientium uti consilio fidemque pacti, in concordiam maximam rediere, contumeliæ a barbaris injectæ ultum ire parati ; et quia Carolus vix adhuc triennis erat, de rege creando deliberant, non ut desertores, sed ut in adversarios indignantes. »

du pillage et par le besoin des aventures, ils insultaient les côtes de la France; en remontant ses grands fleuves, ils ravageaient ses plus fertiles provinces. On les avait vus successivement en Neustrie, en Bretagne, ou Aquitaine; la Loire et ses affluents leur avaient même ouvert la Bourgogne, le Bourbonnais et l'Auvergne. Les empereurs, presque toujours occupés d'intrigues de palais ou empêchés par des guerres domestiques, ne leur avaient opposé qu'une résistance lente dans son organisation, indécise dans ses combinaisons, paresseuse et molle dans ses efforts. Ils s'étaient le plus ordinairement reposés sur leurs officiers et sur leurs vassaux du soin de la défense publique. En 861, Robert le Fort avait été fait comte de Paris par Charles le Chauve, expressément pour intercepter le passage de la Seine aux barbares. Cinq ans après, il avait reçu le pays entre le Maine et l'Anjou pour l'arracher aux ravages des Normands; et il était glorieusement tombé sur le champ de bataille que sa valeur avait conquis. La vie presque entière de Robert le Fort s'est passée dans les combats. Les hommes du Nord l'ont trouvé devant eux toutes les fois qu'ils se sont approchés des lieux dont la protection avait été confiée à ses armes. Pieux autant que brave, il n'y a point, à cette époque, de guerrier dont la carrière ait été mieux remplie, qui ait donné plus d'éclat à son nom, que les populations aient entouré de plus de reconnaissance et d'amour. Ses contemporains l'ont comparé à Judas Machabée, témoignant ainsi de l'opinion où ils étaient, que ses victoires appartenaient autant à la religion qu'à la patrie, et prophétisant, en quelque façon, les destinées auxquelles devait être appelée sa postérité.

Fils du vaillant comte de Paris, Eudes avait lui-même, en 885, soutenu avec un héroïque courage contre les Normands un siége dont l'histoire a curieusement recueilli les récits, pendant que Charles le Gros achetait, au poids de l'or, une trêve bientôt rompue. Il était donc véritablement l'homme qui convenait aux circonstances; et puisqu'au rapport de Richer, il s'agissait avant tout de repousser les invasions des hommes du Nord, son élection se justifiait à la fois et par la renommée de son père et par sa propre renommée. A peine couronné roi, il assembla une armée en toute hâte et courut attaquer les barbares qui campaient sur les bords de l'Allier. Il les vainquit, fit prisonnier leur chef, l'emmena avec lui à Limoges; et disposé à faire fléchir les droits de la guerre devant les devoirs du Christianisme, il lui donna le choix entre le baptême ou la

mort. Son règne répondit parfaitement aux intentions de l'assemblée qui l'avait élu. Les Normands furent partout battus et refoulés.

Mais avec la sécurité les divisions reparurent. Les prétentions abandonnées un moment furent reprises. On commença d'un autre côté à se souvenir, principalement dans la province belgique, du fils de l'empereur, du descendant de Charlemagne. Dans ces discordes nouvelles, Charles le Simple fut sacré roi à Reims, en 893. Toutefois Eudes ne descendit pas du rang où l'avait élevé l'assemblée de Compiègne : une transaction lui conserva la souveraineté de tout le pays qui s'étend de la Seine aux Pyrénées, souveraineté viagère seulement, qui devait finir et qui finit avec lui ; en effet, Eudes mort en 898, Charles le Simple rentra dans la plénitude de ses droits. Il fut reconnu roi par toutes les provinces ; mais au lieu de pourvoir à la sûreté du royaume, il épuisa ses forces à poursuivre contre les Belges qu'il n'avait pas trouvés assez fidèles, de mesquines vengeances. Les Normands revinrent ; et en 912, ils réussirent à s'établir dans la Neustrie, dont leur chef, Rollon, reçut l'investiture sous la condition d'embrasser la religion chrétienne.

Robert cependant avait continué les traditions glorieuses de sa race. Frère d'Eudes et fils de Robert le Fort, il avait résolûment fait l'office de la royauté contre les barbares. Il aspirait au trône ; et il était trop habile pour n'avoir pas compris qu'il ne retiendrait la popularité attachée au nom de ses deux illustres prédécesseurs qu'en combattant, comme eux, avec un grand courage les ennemis de la religion et de la France. Vainqueur des Normands dans une grande bataille, il avait fait instruire dans la religion ses nombreux prisonniers ; et pour donner plus de retentissement aux conversions qu'il préparait ainsi, il avait demandé à un synode de régler le cérémonial de leur baptême, qui fut rédigé par Hervé, archevêque de Reims.

Ce soin ambitieux de la défense publique, ce zèle bruyant pour la religion obtinrent en 922, la récompense qu'il s'en était promise, Robert, élu roi à Soissons, quoique Charles le Simple vécût encore, reçut à Reims l'onction sacrée. Les grands du royaume qui prirent part à cette élection, avaient apparemment pensé que les circonstances qui avaient fait Eudes roi, subsistaient encore et qu'il fallait toujours à la France un chef aussi soucieux, aussi empressé que capable de la protéger contre les invasions. Charles, il est vrai, n'était

plus mineur ; mais l'âge ne lui avait pas apporté la puissance de la virilité : on ne l'avait que trop vu dans la cession de la Neustrie. Les mépris des barbares l'avaient dépouillé du dernier prestige que le malheur garde à la royauté. Il ne fut pourtant pas abandonné tout à fait. La province belgique lui fournit une armée qui livra la bataille de Soissons ; et Robert, vaincu, entraîné dans la fuite des siens, fut tué d'un coup de lance par un soldat ignoré.

Si brillante que fût la victoire, elle ne rétablit pas les affaires du roi. Au lieu de poursuivre son avantage, Charles s'enfuit en Allemagne. Les partisans de Robert demeurèrent maîtres de Soissons; et sur le refus de Hugues le Grand, ils se hâtèrent d'élire Raoul duc et comte de Bourgogne. Le nouveau roi appartenait par sa femme à la famille de Robert le fort. Il était gendre du roi Robert et beau-frère du duc de France. Sacré dans l'église de Saint Médard de Soissons, il ne tarda pas à reprendre l'œuvre interrompue de la guerre contre les Normands. Il les battit en Neustrie, en Artois et dans l'Aquitaine. Son règne fut à peine troublé par de vaines tentatives de Charles pour ressaisir son héritage; et la mort de son compétiteur, arrivée en 929, le laissa seul en possession de la royauté.

Encore une fois la succession carlovingienne fut interrompue. Sept années durant, il n'y eut point de roi de la descendance du grand Empereur; mais Raoul étant mort sans enfants, en 936, Hugues le Grand qui persistait dans son refus de monter au trône, fit rappeler le fils de Charles le simple. Le discours qu'au rapport de Richer, il prononça dans cette circonstance solennelle, est trop remarquable pour que nous n'en citions pas un fragment : « Mon père, dit-il aux grands du royaume assemblés pour délibérer sur le choix d'un roi, mon père, jadis créé roi par votre volonté unanime, ne put régner sans crime puisque celui qui seul avait des droits au trône, vivait et vivait enfermé dans une prison, ce qui certes ne pouvait être agréable à Dieu. A Dieu ne plaise donc que j'occupe la place qu'eut mon père ! Je ne pense pas non plus qu'après Raoul de sainte mémoire, on doive porter au trône un homme de race étrangère ; car ce qu'on a vu de son temps, pourrait se reproduire encore, savoir : le mépris du roi et par suite les dissensions des grands. Rappelez donc la lignée quelque temps interrompue de la famille royale. »

Nous ne pouvons pas affirmer que ce soient là les paroles textuelles de Hugues; mais Richer qui les a écrites, vivait sous le règne du dernier Carlovingien ; il a vu le passage de la seconde à la troi-

sième dynastie; c'était un esprit cultivé, une intelligence élevée. Son père d'ailleurs a pris une part considérable aux événements de cette époque; il a été au milieu des circonstances les plus difficiles un serviteur fidèle de la descendance de Charlemagne. Richer donc avait reçu avec l'éducation, il avait pu acquérir par l'expérience une exacte connaissance de l'opinion et du sentiment de ses contemporains, au moins des hommes que leur condition engageait le plus étroitement dans les complications de la politique et qui s'instruisaient par les épreuves. Le discours qu'il a mis dans la bouche de Hugues, peut bien lui appartenir en la forme; mais au fond, ou il est du duc de France, ou on doit y voir une expression de la raison publique. Eh! bien il atteste qu'on sentait alors combien la substitution d'une race étrangère à la race royale est dommageable à la société. On comprenait qu'elle produit, par une nécessité invincible, le mépris du roi qui monte par une usurpation, aussi bien que du roi qui descend par une violence, et par conséquent le mépris de la royauté; puis les divisions des grands, leurs intrigues, leurs luttes, leurs combats, et par conséquent encore les déchirements de la patrie. Le respect est le premier bien que les peuples perdent dans la confusion des révolutions; et il n'y a point d'autorité sans respect; point de sécurité, point de repos sans autorité. La force peut bien faire le silence; elle ne fait point la paix.

Après tout, si Hugues n'a pas prononcé le discours que Richer lui prête, il a justifié par sa conduite, l'artifice oratoire de l'historien. Nous avons dit qu'il avait fait rappeler le fils de Charles le Simple qui s'était réfugié en Angleterre pendant le règne de Raoul. Louis d'Outremer en effet fut sacré à Laon le 19 juin 936. Lothaire son fils lui succèda, en 954, du consentement de Hugues; et en 987, Louis V recueillit sans opposition la succession de son père. Dans l'intervalle d'un demi-siècle, il y eut souvent, il est vrai, des contestations, des guerres même entre le roi et le duc de France; mais le droit du premier ne fut jamais contesté. Il est vrai encore que le second ne cessa pas d'affermir, de fortifier, d'étendre sa puissance : Hugues le Grand posséda à la fois les duchés de France et de Bourgogne, les comtés de Paris et d'Orléans; Hugues Capet réunit au duché de France le pays de Poitiers, pendant que le duché de Bourgogne était donné à son frère Othon; mais la couronne ne fut point disputée.

Louis V mourut sans enfants en 988. Son héritier naturel était son oncle, Charles, frère du roi Lothaire; mais Charles avait reçu la

basse Lorraine du roi de Germanie dont les monarques français contestaient les titres à la possession de cette province ; il l'avait reçue après une guerre malheureuse de son frère contre Othon II pour la revendication des droits de la couronne. Othon prétendait que la Lorraine avait été cédée à son père Henri par Charles le Simple, alors réfugié en Allemagne après la bataille de Soissons. Vainqueur de Lothaire, il l'avait partagée en deux et en avait donné la moitié à Charles qui reconnaissait la tenir de lui ; de sorte que cet indigne descendant de Charlemagne avait ratifié pour son compte une cession que la France n'avouait pas ; qu'il avait consenti à descendre au rang de vassal d'un prince étranger et à maintenir sous la domination de ce prince, contre les rois même de sa race, une province française dont ils continuaient de se considérer comme les légitimes souverains.

Les grands du royaume se réunirent à Compiègne aussitôt après la mort de Louis, pour se concerter sur la conduite que pouvaient leur commander les circonstances ; mais Hugues Capet était absent. A la demande d'Adalbéron, archevêque de Reims, l'assemblée fut remise, parce qu'il parut impossible de prendre une résolution utile sans le concours du duc de France. Le prélat d'ailleurs était d'avis qu'il fallait, avant d'arrêter aucune résolution, réfléchir mûrement, délibérer avec calme, discuter sans impatience. A une seconde réunion dans la même ville, Adalbéron présenta contre Charles deux moyens principaux d'indignité : « Il avait été assez insensé pour accepter de servir sous un prince étranger et pour épouser une femme d'une condition inférieure à la sienne. » Charles, au reste, était, suivant l'archevêque, un homme sans foi et sans courage [1].

Adalbéron proposa en conséquence à l'assemblée d'élire un chef célèbre par ses actions, illustre par sa naissance, puissant par ses armées, capable de défendre et la chose publique et les intérêts particuliers [2]. Ce chef était Hugues Capet, qui fut en effet proclamé roi et sacré à Noyon le 1er juin 988. Peu de temps après, Robert, son fils, fut élevé à la royauté ; et il reçut l'onction sacrée à Orléans. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que Hugues Capet obtint

[1] « Quid dignum Karolo conferri potest quem fides non regit, torpor enervat, postremò qui tanta capitis minutione habuit ut externo regi servire non horruerit et uxorem de militari ordine sibi imparem duxerit ? »

[2] « Promovete igitur vobis ducem, actu, nobilitate, copiis clarissimum, quem non solum reipublicæ, sed et privatarum rerum defensorem habeatis. »

des grands du royaume, et surtout de l'archevêque de Reims, cette consécration nouvelle en quelque sorte de son élection. On lui objectait qu'il n'était pas convenable de créer deux rois dans une année[1]. Il ne l'emporta enfin qu'en prenant prétexte d'une lettre de Borel, comte de Barcelone et de la Marche d'Espagne, qui lui demandait du secours contre les Sarrasins, écrivant qu'une partie de la Péninsule était déjà au pouvoir des ennemis, et que le reste ne tarderait pas à être subjugué si les Français ne lui amenaient pas une armée avant dix mois[2]. Il disait que ce ne serait pas trop de deux rois dans les conjectures où la France allait se trouver; car si l'un des deux devait périr sous les efforts de la guerre que l'intérêt de la patrie et de la religion l'obligeait d'entreprendre, l'autre survivrait pour maintenir dans le royaume l'ordre et la paix. C'était toujours, on le voit, la raison fondamentale qui avait autrefois élevé Robert le Fort à la condition de comte de Paris, Eudes, Robert et Raoul à la dignité de roi.

Charles de Lorraine cependant revendiqua l'héritage de son neveu. Il essaya tour à tour de la prière, de l'intrigue et des armes. En 989 il réussit à surprendre Laon, et Reims en 990. Il avait alors pour lui l'évêque de la première ville et l'archevêque de la seconde, qui était Arnoul, fils naturel de Lothaire; nous ne voyons pas néanmoins qu'il ait jamais été question de le marquer du caractère royal par l'onction sainte, et que ni lui ni ses partisans en aient eu seulement la pensée. Avec lui et en lui finit la race carlovingienne.

Voilà, dans ses principaux traits, toute cette histoire de l'abaissement de la seconde dynastie et de l'élévation de la troisième ; elle comprend un siècle entier, de l'élection d'Eudes à celle de Hugues Capet, de 888 à 988; et ce siècle n'a été, pour ainsi parler, qu'un long enchaînement d'agitations, de divisions, de troubles, de désordres, de guerres civiles et de guerres étrangères, de scandales où se perdait la majesté des rois, d'invasions qui détruisaient la prospérité et le repos du peuple, de merveilleuses grandeurs, de chutes retentissantes, de retours imprévus au milieu desquels la nation, se repliant sur elle-même, travaillait lentement à l'œuvre de sa

[1] « Non rectè posse creari duos reges in eodem anno. »

[2] Jam etiam Hispaniæ partem hostibus expugnatam ascerebat, et nisi intra menses decem copias a Gallis accipiat, barbaris totam in traditionem transituram. »

transformation pour se constituer dans son unité. Tout ce qui, dans ce mouvement intérieur explique la décadence de la race carlovingienne, sert aussi à expliquer la fortune des Capétiens. Dès le règne du successeur de Charlemagne, les compétitions ambitieuses des fils de Louis le Débonnaire affaiblissent la royauté en l'avilissant; et le troisième empereur se voit bientôt obligé d'acheter la fidélité des grands au prix de concessions qui lui enlèvent la libre disposition des gouvernements et des emplois. La féodalité est en germe dans les abandons nécessaires de Charles le Chauve. Elle va naître; et alors la France ne donnera plus qu'un souverain à l'empire et la Germanie se détachera d'elle; et les grands affermiront leur puissance par l'hérédité : de fonctionnaires, ils deviendront vassaux; ils auront la propriété des terres qu'ils ne recevaient auparavant qu'à titre de bénéfices; et les carlovingiens laisseront se dissiper leur patrimoine jusqu'à ne plus posséder que le seul territoire de Laon : le centre de la France leur échappera ainsi; ils seront éloignés des rives de la Seine et de la Loire; poussés au nord par les envahissements du pouvoir féodal, ils ne trouveront plus d'appui et de refuge que dans la province belgique, déja alliée à la Germanie; et le dernier d'entre eux sera réduit à accepter, à rechercher peut-être, la condition humiliée de prince allemand.

Pendant que la dynastie carlovingienne s'abaisse de la sorte, et tombe pour ne plus se relever, la race de Robert le Fort au contraire s'élève et monte. Nous la rencontrons d'abord à Paris, puis à Orléans, ainsi assise sur les deux grands fleuves qui prennent leur source au cœur même de la France et, comme deux artères, portent la vie dans tous ses membres. Elle s'avance ensuite entre l'Anjou et le Maine, gagne le pays de Poitiers, enferme dans son héritage le duché de Bourgogne, si bien qu'elle est maîtresse des provinces les mieux situées et les plus riches au centre du royaume. Elle est la race la plus illustre à la fois et la plus puissante que la féodalité ait montrée aux populations. Sa gloire n'a point d'égale; et l'autorité du roi lui-même le cède à la force que donnent au duc de France l'étendue de ses possessions et l'éclat de ses services.

On chercherait inutilement dans la descendance de Charlemagne un homme qui mérite de fixer les regards de la postérité. Tous les rois de la seconde dynastie, depuis le fondateur du nouvel empire d'Occident, ont manqué de courage ou de volonté ou de lumières; et comme si, dans les transformations de la société, ce n'eût pas été

assez pour les perdre, de l'infériorité fatale à laquelle ils avaient été condamnés, la légitimité de leur filiation a pu être contestée. Inégaux par leur caractère, par les habitudes de leur vie, par les conditions de leur puissance à la situation que le travail intérieur de la société leur avait faite, ils ont abdiqué leur rôle et déserté leurs devoirs de direction, de protection, de défense. La race de Robert le Fort s'est saisie de l'un avec habileté ; et elle a rempli les autres avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie. A partir du règne de Charles le Gros, on la voit constamment diriger le gouvernement de la France par ses rois ou le dominer par ses ducs. Elle est la tête de tous les conseils et le bras de toutes les entreprises. Il est surtout une tâche qu'elle semble s'être imposée plus particulièrement; c'est la guerre contre les Normands barbares et idolâtres; elle protége contre leurs incursions la patrie et la religion ; guerrière, elle les combat; chrétienne, elle les convertit; et par cette double action elle répond aux nécessités les plus pressantes des circonstances, en même temps qu'elle entre profondément dans les pensées et les sentiments du peuple. La popularité qui s'est attachée à elle, ne l'abandonne plus ; et consacrée trois fois par l'onction sainte pendant que la dynastie carlovingienne s'abaisse, elle l'est une quatrième quand le dernier descendant de Charlemagne ne trouve pas un évêque qui consente à le marquer du sceau de l'alliance que Dieu a contractée avec l'illustre nation des Francs et son noble chef dans le baptême de Clovis.

Dieu qui l'a manifestement suscitée, l'a récompensée de sa fidélité avec magnificence. Il faut en effet voir le doigt de sa providence dans ce passage de la seconde à la troisième race, comme on l'a vu dans le passage de la première à la seconde. Les Mérovingiens avaient reçu l'empire des Gaules pour être les défenseurs de la foi catholique contre les Ariens; les Carlovingiens sont montés au trône par les victoires qu'ils ont remportées sur les Sarrazins, et par la protection qu'ils ont accordée aux Papes; les Capétiens ont été appelés à la royauté pour prix de leur résistance toujours énergique, souvent heureuse aux Normands ; mais les deux premières dynasties n'ont eu, pour ainsi dire, chacune qu'un seul homme et un seul règne ; plus favorisée, la troisième a vu se succéder pendant huit siècles une longue suite de rois, qui a connu toutes les grandeurs et qui s'est couronnée de toutes les gloires.

Et d'abord les grandes invasions des barbares ont cessé. Il n'y

en a plus après l'avénement définitif de la race capétienne. La nation, délivrée des périls et des terreurs qui entravaient ses mouvements, reprend avec une activité nouvelle le travail intérieur de sa constitution. Elle aussi, elle reçoit la récompense de sa fidélité à la foi catholique. Elle grandit et s'élève avec la dynastie qui lui a été donnée pour présider à ses destinées. Comme elle est la fille aînée de l'Église, elle est, si l'on peut s'exprimer ainsi, la mère de la civilisation chrétienne. Elle a le dépôt des salutaires vérités que le Christianisme enseigne. Elle les répand, elle les propage, elle les féconde. Quoiqu'elle ait perdu l'empire, elle garde sur l'Europe l'autorité; elle l'exerce par ses idées et par ses exemples. L'initiative des grandes résolutions et des grandes actions lui appartient. C'est elle qui, dans les élections contestées des papes, attire au pontife légitime l'assentiment des autres peuples : elle ne se défend pas seulement elle-même du schisme; elle en défend les membres moins zélés et moins instruits de la chrétienté. C'est à elle que s'adressent les nationalités menacées par les infidèles : nous avons vu qu'à peine couronné, Hugues Capet se hâta d'envoyer une armée au secours des populations de la Marche d'Espagne; nous verrons l'empereur d'Orient, Alexis, solliciter la protection des princes français contre les Mahométans.

Hugues Capet n'eut des vertus qui font d'ordinaire les fondateurs de dynastie, que la prudence et la patience. Le savant éditeur de Richer remarque avec raison que les récits de l'historien n'attribuent à l'heureux petit-fils de Robert le Fort aucun acte vraiment royal; mais il ne tire pas de cette remarque la conséquence qui nous semble en découler le plus naturellement : c'est que les suffrages des grands du royaume s'attachèrent moins à l'homme qu'à la condition. Hugues Capet fut élevé au trône devenu vacant, parce qu'il était le premier et le plus puissant des seigneurs français; parce que, possesseur des provinces les plus avantageusement situées au centre du royaume, il était le mieux en position de remplir le devoir difficile de la défense publique. Pendant tout son règne, il ne se montra sérieusement attentif qu'à faire reconnaître le droit qu'il avait reçu, et à en assurer la transmission à son fils. Ses trois premiers successeurs l'imitèrent; ils furent, comme lui, plus que lui peut-être, patients et pacifiques; mais Louis le Gros vint; et relevant à la fois la royauté et le peuple courbés par la féodalité, d'une main il combattit les vassaux rebelles; de l'autre il

affranchit les communes. Le temps des réparations était venu. La politique royale est inaugurée : Philippe Auguste la continue par la guerre ; saint Louis la développe par la justice : il établit le droit d'appel des cours seigneuriales à la cour du roi ; Philippe le Bel l'affermit et la fortifie par la liberté : il convoque les états généraux du royaume.

Le patrimoine des rois, réduit d'abord au seul duché de France, s'accroît en même temps par les successions, les traités et la conquête. Philippe Auguste reçoit pour la dot de sa première femme, Isabelle de Hainaut, l'Artois que Beaudoin, comte de Flandre, s'efforce, mais en vain, de retenir ; il enlève à Jean sans Terre, condamné à la confiscation de ses biens par arrêt du parlement, la Normandie, le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine ; il dépouille de leurs terres le comte d'Auvergne et Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, qui s'étaient ligués contre lui avec l'empereur Othon, et qu'il avait vaincus à la bataille de Bouvines. Saint Louis refoule les Anglais, maîtres encore de la Guienne ; et il ne leur laisse que le comté de Gascogne. Philippe le Hardi hérite d'Alphonse, son oncle, les comtés de Poitiers et de Toulouse. Philippe le Bel, roi de Navarre et comte de Champagne, par sa femme, punit la félonie de Guy, comte de Flandre, par la conquête des pays situés en deçà de la Lys.

Ainsi, avant l'extinction de la ligne directe des Capétiens, le domaine de la couronne avait été augmenté de douze provinces. Cependant le nom français se répandait dans toute l'Europe, et jusque dans les montagnes de la Palestine. Les Normands, conduits par Robert Guiscard et Roger, son frère, chassaient les Sarrasins de la Pouille, de la Calabre ; et le pape Adrien IV concédait à Guillaume Ier, sous la réserve des droits du saint-siége, la souveraineté de la Sicile. Godefroy de Bouillon fondait, après une croisade glorieuse, le royaume chrétien de Jérusalem. Guillaume le Bâtard se mettait par la force des armes en possession de l'Angleterre, qu'il prétendait avoir reçue des dernières volontés d'Édouard le Confesseur. Henry de Bourgogne, de la maison de France, délivrait du joug des Maures les provinces occidentales de la péninsule Ibérique, et commençait la race illustre des rois de Portugal. Enfin Charles, comte d'Anjou et frère de saint Louis, renouvelant les exploits des gentilshommes normands, arrachait à l'usurpateur Mainfroy le royaume de Naples et de Sicile.

Quand la troisième dynastie monta au trône, il n'y avait point,

à proprement parler, de nation française; et par conséquent il n'y avait point de langue française. Ce qui se parlait alors, n'était qu'un grossier jargon affreusement mélangé de latin, de teuton et de celtique. C'était une corruption des idiomes qui avaient eu cours dans les Gaules, comme la société était une confusion des peuples qui y vivaient réunis et mêlés sous une domination commune. Mais trois siècles ne se sont pas écoulés, et déjà la langue est formée. Elle a son caractère et sa physionomie; elle a ses expressions propres, ses tours originaux, ses allures libres; elle a son génie et sa syntaxe; elle est simple et naïve, ou brillante et spirituelle, ou concise et énergique. Elle se prête à la sobriété de la législation, à la gravité de l'histoire, comme aux caprices de la poésie. Elle peint avec vérité, elle conte avec grâce, elle touche, elle émeut, elle entraîne; en un mot c'est une langue véritable, une langue littéraire qui ne suffit pas seulement aux besoins matériels, aux relations nécessaires, mais qui se plie à tous les mouvements de l'esprit, à tous les élans de l'imagination, à toutes les activités de l'intelligence.

Dès le douzième siècle, la langue française s'étend des bords de la Seine aux bouches du Danube et aux rives du Jourdain. Les Assises des barons et bourgeois, rédigées en français à Jérusalem par ordre de Godefroy de Bouillon, contiennent la constitution civile et politique du nouvel état chrétien. Ce n'est qu'en 1535 qu'elles ont été, par les soins du sénat de Venise, dernier souverain de l'île de Chypre, traduites en italien pour l'usage des Cypriotes. Les lois que Guillaume le Conquérant a données à l'Angleterre ont été également écrites en français. Ainsi les deux plus anciens monuments de la législation moderne ont emprunté la langue de la France. Hugo Falcandus rapporte dans ses *Malheurs de la Sicile* que des courtisans ayant engagé le comte Henry, oncle du roi, à s'emparer des rênes de l'État, celui-ci refusa en disant qu'il ne savait pas le français, nécessaire à la cour. L'empire latin d'Orient avait introduit la langue française à Constantinople et jusque dans la Grèce. Un historien d'Arragon, Raymond Montanère, affirme qu'on la parlait aussi bien à Athènes qu'à Paris; et Ducange est d'avis qu'on en trouve des traces dans les derniers historiens grecs. Au rapport de frère Martin de Canale, «elle corait parmi le monde au XIIIe siècle, et était la plus délettable à lire et à oïr que nulle autre.»

Cette fortune de la maison royale, cette grandeur de la monarchie, cet éclat du nom français, cette expansion magnifique de la langue, toutes ces prospérités, en un mot, ont leur explication dans la fidélité de la France à la cause du catholicisme. Trois grandes actions surtout prouvent que pendant les siècles dont nous venons de présenter le rapide tableau, l'illustre nation des Francs, pour répéter l'expression des prières du sacre, a gardé la foi et continué la mission qu'elle avait reçue de Dieu dans le baptême de Clovis. C'est elle en effet qui a introduit dans le droit public de l'Europe l'admirable loi de la trêve de Dieu ; c'est elle qui a pris l'initiative, et en quelque façon la direction des croisades; c'est elle enfin qui a protégé les papes; et par cette politique chrétienne elle a préservé la liberté de l'Église de la domination des empereurs d'Allemagne, et le progrès de la civilisation des atteintes de la barbarie.

On sait que, de 1024 a 1054, les évêques de la province d'Aquitaine d'abord, puis ceux des provinces de Bourgogne et de Picardie proclamèrent la paix de Dieu dans divers conciles. Ils ordonnèrent que toute guerre particulière fût suspendue, chaque semaine depuis le mercredi au coucher du soleil jusqu'au lundi matin, pendant les temps de l'Avent et du Carême, les jours des grandes solennités religieuses et des fêtes patronales. Ils défendirent de profaner les cimetières, de piller les églises, d'insulter les clercs et les moines, d'enlever aux laboureurs leurs animaux domestiques et les instruments de leur travail. Le concile de Clermont, en 1095, sous la présidence du pape Urbain II, ratifia la loi portée par l'épiscopat des Gaules, et l'étendit à la chrétienté tout entière. Il fixa d'une manière plus précise le temps de la trêve depuis le mercredi qui précède l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, et depuis le dimanche de Quinquagésime jusqu'au lundi après l'octave de la Pentecôte ; et il ajouta aux fêtes, qu'il était interdit de troubler par les violences de la guerre, celles de la sainte Vierge et des Apôtres avec leurs vigiles. Il fallait toute la puissance de la religion pour imposer un frein pareil aux terribles emportements de la féodalité ; comme il fallait toute la soumission des cœurs chrétiens à la salutaire autorité de l'Eglise pour l'accepter. De là date le retour aux principes de l'ordre, de la justice et de la paix dans la société européenne, dans la société catholique.

Les croisades firent le reste. Nous n'avons plus à défendre les croisades. Tout le monde est aujourd'hui d'accord qu'elles ont eu

pour résultats d'arrêter les envahissements de la barbarie musulmane, de mettre un terme à l'oppression du peuple en affaiblissant le pouvoir des grands et fortifiant l'autorité royale, enfin d'ouvrir la voie aux découvertes de la science, de ranimer le goût des lettres et des arts, de provoquer l'essor du commerce, et, par conséquent, d'imprimer un mouvement plus rapide à la civilisation. Le mot de M. de Maistre est profondément vrai : « Aucune n'a réussi ; mais toutes ont réussi. » Aucune n'a atteint le but final de ces grandes invasions de l'Orient par l'Occident, non pas même celle qui a vu l'établissement du royaume chrétien de Jérusalem ; mais toutes ensemble ont rompu l'effort de l'islamisme pour la conquête de l'Europe. Mahomet II a pris Constantinople dont il a pu faire la capitale de l'empire ottoman ; mais les tentatives de son peuple pour pénétrer au cœur de la chrétienté ont toutes été vaines. « Les Musulmans, dit le savant de Guignes, après s'être emparés de la Syrie, s'étaient rendus maîtres de l'Afrique, ensuite de l'Espagne et de toutes les îles de la Méditerranée, d'où ils insultaient continuellement les côtes de l'Italie. Par l'Espagne et la Corse ils entraient dans nos provinces méridionales qu'ils ravageaient ; ils pillaient tous nos vaisseaux. Constantinople était pour eux une barrière puissante. S'ils avaient pu la franchir, comme ils tentaient de le faire, toute l'Europe était menacée et courait le risque de tomber sous leur puissance. En les attaquant au centre de leur empire, on pouvait espérer de les affaiblir considérablement ; ce qui arriva en effet. On leur porta un coup dont ils ne purent se relever. » Il faut voir dans la lettre qu'Alexis adressa, en 1094, à Robert, comte de Flandre, et à tous les princes chrétiens, l'extrémité à laquelle était alors réduit l'empire d'Orient. « L'ennemi, dit-il, a envahi tout le pays depuis Jérusalem jusqu'à la Grèce, toutes les régions supérieures de l'empire grec, les deux Cappadoces, les deux Phrygies, la Bythinie, Troie, le Pont, la Galatie, la Lybie, la Pamphilie, l'Isaurie, la Lycie et les principales îles. Il ne me reste presque plus que Constantinople. » En 1095 les ambassadeurs d'Alexis se présentèrent au concile de Plaisance pour solliciter le secours des chrétiens d'Occident. Le Pape les accueillit avec toute l'affection du père commun des fidèles ; il recommanda chaleureusement aux princes réunis autour de lui la cause de l'Empereur qui était aussi la cause de la chrétienté entière ; mais ce ne fut que sur la terre de France, au concile de Clermont qui s'ouvrit le 18 novembre de la même année, que fut

poussé par tout un peuple plein de l'exaltation de la foi le cri de la première croisade : Dieu le veut ! Foucher de Chartres assure que les croisés partirent au nombre de soixante fois cent mille et qu'après tous les désastres dont ils furent affligés sur la route, ils se trouvèrent encore six cent mille dans les plaines de la Bythinie. Il y en avait de tous les pays et de toutes les nations ; mais les Français tenaient parmi eux le premier rang ; et ils eurent la plus grande part au succès de l'expédition, comme à ses combats, à ses périls, à ses souffrances. « Il est croyable, s'écrie Guibert de Nogent, après la prise de Jérusalem, il est croyable que Dieu avait réservé spécialement cette gloire à la nation française. Sa fidélité semble l'avoir méritée ; car nous savons que depuis qu'elle a reçu la foi par la prédication de saint Rémi, elle n'a jamais été souillée d'aucune tache d'hérésie, comme l'ont été presque toutes les autres nations. »

Ce n'est pas assez de dire avec Guibert que la France n'a été souillée d'aucune tache d'hérésie. Toujours fortement attachée au catholicisme, elle a servi avec autorité l'indépendance des papes et la liberté de l'Eglise. Elle a défendu l'une et préservé l'autre par les lumières de sa foi, par l'ascendant de son génie, par le caractère de sa puissance. Les souverains pontifes ont reconnu sa fidélité ; et les nations ont accepté sa direction. Urbain II avait trouvé chez elle un appui contre l'anti-pape Guibert et un refuge dans ses périls quand au concile de Clermont, il donna le signal de la première croisade. Après lui et à compter seulement de 1106 à 1160, six de ses successeurs sont venus chercher sur le sol français un asile contre les les persécutions des empereurs et contre les révoltes des Romains. Pascal II se rendit à Châlons pour consulter le roi Louis VI et l'Église gallicane dans la question des investitures. Gélase II, obligé de soutenir la légitimité de son élection contre Mathieu Bourdin qui avait pris le nom de Grégoire VIII, s'adressa spécialement dans une lettre fameuse aux évêques des Gaules ; chassé de Rome par les violences du consul Cincio Frangipani, il se réfugia en France ; il y mourut dans l'abbaye de Cluny ; et Calixte II y fut élu. Eugène III s'y reposa des agitations dont les séditions romaines avaient affligé le commencement de son règne. Ce fut le jugement des évêques français qui fit prévaloir en Angleterre, en Allemagne, en Espagne Innocent II contre Anaclet et Alexandre III contre Octavien. On avait vu sans doute des rois de France résister aux remontrances, aux conseils, aux

exhortations des souverains Pontifes et s'abandonner à leurs passions jusqu'à encourir l'excommunication; mais aucun n'avait contesté la puissance du vicaire de Jésus-Christ; aucun surtout n'avait tenté de l'abaisser, pour la dominer et la contraindre, par des élections illégitimes. Tous au contraire avaient fini par des soumissions solennelles autant que les résistances avaient été éclatantes; et loin de donner au monde catholique le scandale des séparations, ils étaient rentrés avec une pieuse humilité dans l'unité de l'Eglise.

Un jour cependant, l'union providentielle du monarque français et du pape fut rompue. C'était sous le pontificat de Boniface VIII. Nous n'avons pas besoin de rechercher les causes de cette lutte douloureuse, qui, après avoir troublé l'Eglise et la France pendant plusieurs années, est restée entre deux systèmes absolus, deux opinions inflexibles, un sujet d'ardentes controverses. Il suffit de dire que des deux parts la modération n'a pas été gardée même quand la justice semblait la rendre facile. Boniface pourtant avait adressé en 1302 à Philippe le Bel une lettre qui aurait dû inspirer aux conseillers des deux puissances d'autres sentiments. Prenant pour texte ces paroles de l'Evangile : « Ce que Dieu a joint ensemble, que l'homme ne le sépare point, » et en faisant application à l'union de l'Eglise romaine et du royaume de France, il disait qu'elle avait commencé avec le règne de Clovis à qui saint Rémi avait prédit que le roi et le royaume seraient heureux tant qu'ils demeureraient fidèles à l'Eglise, mais qu'ils périraient dès qu'ils viendraient à s'en séparer. Qu'y avait-il à faire après cela, sinon à revenir par la déférence d'une part, par la bienveillance de l'autre, aux conditions de l'alliance que Dieu lui-même avait contractée dans le baptême du premier roi chrétien avec l'illustre nation des Francs et son noble chef? Une réconciliation était nécessaire; elle était aisée peut-être; elle ne fut pas même essayée. Ni le roi de France ne voulut voir dans le souvenir évoqué par Boniface la règle de ses devoirs; ni le souverain Pontife la mesure de sa conduite. On continua la même lutte avec les mêmes emportements. Peu de temps après, le Pape mourut; et peu de temps encore après, la papauté commença ce séjour de soixante-dix années à Avignon que Rome et l'Italie ont comparé à la captivité de Babylone; et l'Eglise fut déchirée par le grand schisme d'Occident. Philippe le Bel mourut à son tour; et ses trois fils se succédèrent l'un à l'autre en moins de quatorze ans; et la couronne passa à la postérité de Charles de Valois, son frère.

La nation, qui avait eu sa part dans les fautes du roi, eut aussi sa part dans les épreuves de la dynastie. Les règnes de la branche de Valois qui monta sur le trône en 1328, ne furent qu'une longue alternative de bonne et de mauvaise fortune. Si Humbert, dauphin de Viennois, donna à Philippe VI la belle et fertile province qu'il avait reçue en héritage, sous la seule condition que les fils aînés des rois de France porteraient le titre de Dauphin, les malheurs de Jean II couvrirent le royaume de deuil, et lui firent perdre la Guyenne. Charles V que l'équitable postérité a appelé le Sage, et de qui Edouard disait qu'il n'y eut oncques roi qui si peu s'arma et si lui donna tant de peine, Charles V les répara avec un art admirable; à sa mort, il ne laissa à l'Anglais sur le continent que Bordeaux, Calais et Cherbourg; mais la démence de Charles VI, les débordements de la nouvelle Athalie, sa femme, les crimes des Armagnacs et des Bourguignons, la soif de vengeance de Philippe le Bon, mirent peu de temps après la France à deux doigts de sa perte. Le vassal anglais se fit élever un trône dans Paris; et il osa se nommer roi des Français. Tout semblait désespéré. Charles VII battu, poursuivi sans relâche par un ennemi vigilant, mal assuré dans sa capitale de Bourges, parlait de se retirer derrière les montagnes du Languedoc avec ses favoris, ou parmi ses fidèles sujets du Dauphiné; mais Dieu se souvint de son alliance avec la nation française. Il ne permit pas que le roi se déshonorât par une fuite honteuse et que le royaume périt.

C'est ici le témoignage le plus éclatant de la protection divine depuis le baptême du premier roi chrétien et de ses Francs. C'est en quelque sorte un renouvellement de ce grand acte sur qui reposent les destinées de la France. Et jamais il n'y eut un exemple plus frappant de la vérité de ces paroles de Bossuet : « Quand Dieu veut faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir; puis il agit. » Dieu suscite une jeune bergère pour sauver l'empire de Clovis et de Charlemagne. Il lui ordonne non de ramener le roi dans Paris, mais de le conduire à Reims au pied de l'autel où il a reçu les serments du fondateur de la monarchie. Il lui promet la victoire jusque-là et non plus loin. Là finira sa mission sainte. Dès que l'illustre nation des Francs et son noble chef auront été régénérés par l'onction sacrée, tout rentrera dans l'ordre accoutumé. L'agent extraordinaire dont Dieu se sert pour relever la fortune de la France, sera brisé. Il n'aura plus d'action ni sur les événements ni sur les hommes; et parce qu'il se lais-

sera aller aux suggestions d'une sagesse tout humaine, parce qu'ainsi il méprisera la voix d'en haut, il mourra d'une mort violente ; il mourra par un supplice honteux et cruel, mais martyr; et du haut du bûcher où l'aura fait monter la haine de l'indépendance et de la gloire française, son âme s'envolera pour retourner auprès du Dieu qui l'a envoyée. Qu'est-ce que Dieu pouvait faire de plus que de renouveler l'alliance qu'il avait contractée avec la nation française dans le sacre de Clovis? Et comment aurait-il montré plus visiblement quelle grâce il a attachée au sacre de nos rois qu'en prenant lui-même en quelque sorte Charles VII par la main, le prosternant devant sa majesté redoutable, et, après l'avoir fortifié par la vertu du saint chrême, lui disant, pour ainsi parler : « Allez, je ne vous abandonnerai plus désormais. Ce que j'ai fait pour vous est un gage de ce que je veux faire encore ? »

Personne n'ignore comment Jeanne d'Arc fut menée devant Charles VII à Chinon et comment, marchant droit au roi, bien qu'elle ne l'eût jamais vu et qu'il fût en ce moment confondu dans la foule de ses courtisans, elle lui dit ; « Monseigneur le Roi, je suis envoyée pour vous rendre votre couronne et vous faire sacrer à Reims. » Les théologiens de l'université de Paris, qui avaient suivi à Poitiers les fidèles magistrats du parlement, l'interrogèrent; et d'un avis unanime, ils déclarèrent que le roi pouvait accepter ses services. Quelques-uns ajoutèrent qu'ils la croyaient envoyée de Dieu. Jeanne commença à prouver la vérité de sa mission en faisant lever le siége d'Orléans comme elle l'avait promis. Après quoi elle n'eut plus d'autre sollicitude que de conduire Charles VII à Reims. Cette pensée du sacre l'obsédait sans cesse. Elle y revenait dans tous ses entretiens; elle en faisait l'objet de toutes ses instances, de toutes ses supplications; elle tendait par tous ses efforts à l'accomplir. Elle n'avait donné au roi qu'une assurance; c'etait de le faire sacrer. Aussi voulait-elle que l'on marchât directement, sans retard, sans hésitation sur la ville du sacre. La prudence des généraux s'opposait à ce dessein autant que la sagesse des politiques, et ce n'était pas sans raison : tout le pays qu'il fallait traverser, était occupé par l'ennemi. D'Orléans à Reims, Charles VII n'avait pas une ville qui lui fût restée fidèle. Jeanne cependant s'accommodait mal des lenteurs des prudents et des sages. Elle refusait de les comprendre. N'avait-elle pas la promesse de Dieu ? Il était nécessaire que le roi fût conduit dans la basilique de Saint Remi pour y recevoir l'onction sainte. C'était sa

mission, elle n'en avait pas d'autre. Enfin après la bataille de Patay en Beauce, l'armée se mit en marche. La Pucelle, toujours en avant, montrait une confiance qui se communiquait à tous ceux qui l'approchaient. Aucun obstacle en effet ne ralentit la marche des troupes royales. Châlons, qu'on redoutait, ouvrit ses portes; et Charles VII fit son entrée solennelle dans la ville de Reims le 16 juillet 1429. La cérémonie du sacre eut lieu le lendemain. Elle ne fut point troublée par l'Anglais qui pourtant avait de fortes garnisons dans la plupart des places environnantes. Jeanne y fut présente sur une estrade élevée à la droite de l'autel. Elle tenait dans sa main la blanche bannière des lis. La solennité finie, elle dit à l'archevêque de Reims et au comte de Dunois : « J'ai accompli ce que Dieu m'a commandé, qui est de lever le siége d'Orléans et de faire sacrer le gentil roi. Je voudrais bien qu'il me fît ramener auprès de mes père et mère pour garder leurs brebis et bétail, comme je soulais faire. » Depuis lors, elle refusa constamment de reprendre le rôle qui lui avait appartenu jusque-là, répétant toujours que sa mission était terminée. Cédant toutefois aux sollicitations des généraux et des conseillers du roi, elle consentit à suivre l'armée ; mais cette fatale condescendance fut la cause de sa fin tragique. Le 25 mai 1430, devant Compiègne, elle tomba entre les mains des Bourguignons qui la vendirent lâchement au duc de Bedfort. Ce prince lui fit faire son procès comme à une sorcière, action, dit Hume, qui, soit qu'elle appartienne à la vengeance, soit qu'elle ait été conseillée par la politique, est également barbare et déshonorante. Condamnée à être brulée vive, Jeanne subit son injuste sentence avec un héroïque courage et une résignation chrétienne. Ainsi s'accomplirent ces paroles de ses saintes protectrices : « Prends-tout en gré; ne te chaille de ton martyre. Tu t'en viendras enfin au royaume de Paradis. »

Charles VII, sacré à Reims, vit bientôt revenir à lui ses sujets égarés. Le duc de Bourgogne abandonna l'alliance de l'étranger et joignit ses armes à celles de son légitime souverain. Dès lors la victoire ne fut plus un instant douteuse. L'Anglais, battu en courant, perdit toutes ses possessions continentales. Il ne conservait plus, à la mort du roi, que l'importante place de Calais.

La paix ainsi rétablie en France, elle fut également rendue à l'Église. Deux grandes luttes troublaient alors et inquiétaient la chrétienté : la lutte des conciles de Constance et de Bâle contre le Souverain Pontife; celle des antipapes contre le légitime pasteur

des âmes, contre le vicaire légitime de Jésus-Christ. Le schisme d'Occident avait été suscité par la rivalité des intérêts italiens et des intérêts français qui se disputaient le pontificat : la *captivité* d'Avignon était finie; mais la politique des successeurs de Philippe le Bel cherchait encore à retenir le saint-siége dans ses liens. L'objet principal du concile était de réformer le clergé et de rétablir la discipline. Il était excellent, et tout le monde en tombait d'accord. Malheureusement les deux luttes s'étaient mêlées en quelque sorte ; il y avait eu action de l'une sur l'autre. Les embarras et les scandales du schisme avaient abaissé la papauté ; ils lui avaient enlevé un peu de l'autorité qui lui appartient, de la soumission et du respect qui sont dus à son institution divine ; et on s'était laissé aller, dans l'ardeur d'un zèle impatient, jusqu'à comprendre le Pape lui-même dans la réforme. Le concile avait voulu être supérieur au Pontife suprême. Celui de Bâle avait jugé et déposé Eugène IV ! Au commencement, l'Église de France s'était étroitement attachée à lui. Le roi l'avait secondé avec d'autant plus de chaleur qu'il l'avait vu prendre plus énergiquement son parti contre l'usurpation anglaise. La Pragmatique-Sanction, arrêtée à Bourges en 1438, fut composée de plusieurs décrets que le concile de Bâle avait rendus pour le rétablissement des élections, pour l'abolition des réserves, des expectatives et des annates; mais l'accord se fit ensuite entre le monarque et le Souverain Pontife ; et la Déclaration de 1441 porta que l'intention du roi et de l'assemblée de Bourges était que cet accord sortît effet du jour de la date de la Pragmatique, sans aucun égard aux dates des décrets. Les juristes en ont conclu que les prescriptions des conciles généraux, pour ce qui concerne la discipline, n'avaient de force en France qu'après avoir été passées par édits de nos rois. Il y avait, ce nous semble, une conclusion plus directe et plus simple; c'était que Charles VII s'éloignait du concile pour revenir au Pape. En concluant avec le Saint-Siége un accord définitif et en retranchant des actes royaux relatifs à la Pragmatique toutes les dates de Bâle, il montrait en effet qu'il entendait que le centre de l'unité catholique était non dans cette ville avec le concile, mais à Rome avec le Souverain Pontife, et que le successeur de Pierre demeurait en possession de la suprême autorité dans l'Église. Quelques années après, le roi acheva l'œuvre de la pacification en obtenant de Félix V qu'il abandonnerait les prétentions que lui avait mal à propos attribuées le concile de Bâle, et

qu'il rentrerait dans la communion du pape Nicolas V. Ce fut la fin de toutes les luttes.

Mais une transformation importante commençait à se faire dans la société européenne. Les nationalités s'étaient constituées ; et les rois, qui en étaient l'expression la plus haute, qui en avaient le gouvernement et la direction, s'appliquaient à les fortifier, à les étendre en donnant à leur propre pouvoir au dedans et au dehors des droits mieux définis, des formes plus arrêtées; et les rapports d'État à État étaient modifiés profondément, ici par la politique, là par la conquête. La papauté elle-même était emportée par ce mouvement, auquel toutes les grandeurs obéissaient; elle entra donc dans le système nouveau, qu'elle ne pouvait ni dominer ni contenir. Elle eut, en conséquence, à côté de son action catholique, une politique italienne. Elle espérait trouver dans l'établissement de son empire sur l'Italie le levier qu'elle avait inutilement demandé au moyen âge pour soulever le monde chrétien. Il se fit en même temps au sein des monarchies comme une concentration de toutes leurs forces pour le développement intérieur et extérieur de leur puissance. Les intérets temporels prirent la première place dans les conseils du roi. La religion trop souvent n'y fit plus entendre qu'une voix timide ; et plus souvent encore elle n'y fut point écoutée. Les Souverains Pontifes, engagés dans des guerres et des ligues, liés par des traités et des alliances, avaient perdu avec leur liberté quelque chose de leur caractère. Le prince avait caché le Pape aux yeux des gouvernements et des populations. Il semblait qu'on traitât, même dans l'ordre des affaires spirituelles, non avec le chef de l'Église, mais avec un allié ou un ennemi. Ce fut tout un nouvel ensemble de faits et d'idées. La royauté s'éleva, les nationalités grandirent ; mais la papauté ne dut plus même songer à exercer cette grande magistrature que les Grégoire avaient voulu fonder ; les peuples se séparèrent, et bientôt la chrétienté ne fut plus qu'un mot.

Sur les plaintes des États-Généraux de 1439, Charles VII rendit une ordonnance qui défendait à qui que ce fût de lever compagnie de gens d'armes et de mettre sur son peuple aucune taille, « à peine de confiscation d'icelle au profit du trésor royal. » Ainsi furent arrachés à la noblesse les derniers droits souverains qui lui restassent de la féodalité. Ainsi la royauté fut réintégrée dans la plénitude de ses prérogatives ; ainsi la liberté et le repos du peuple

furent garantis contre la tyrannie des seigneurs. L'Angleterre et la France, parties du même point, suivaient alors une marche diamétralement opposée. En Angleterre, les barons, trop forts contre une royauté dont la légitimité pouvait être contestée, jetaient les fondements de cette puissance aristocratique qui fait encore la force et la gloire du Royaume-Uni. En France, la royauté légitime trouvait dans l'amour du peuple un appui inébranlable contre les prétentions injustes des seigneurs, et élevait sur cette base la gloire et la prospérité de la monarchie. Les Anglais, mécontents de leurs rois, enrichissaient l'aristocratie des dépouilles du trône ; les Français, confiants en la paternelle bonté de leurs monarques, donnaient tout à la couronne et réduisaient partout le pouvoir de la noblesse.

Armé des droits qu'avaient reconquis successivement saint Louis, Philippe le Bel et Charles VII, Louis XI mit la royauté hors de page. Il réunit au domaine royal le duché de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire, et après celle de Charles IV, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, qui l'avait déclaré son héritier, l'Anjou, le Maine et la Provence. La Bretagne devint française par le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII. Louis XII conserve cette province en épousant la veuve du roi, et plus encore en mariant sa fille aînée, madame Claude, à François, comte d'Angoulême, depuis le Père des lettres et le Roi chevalier. Celui-ci n'ajoute point de nouvelles possessions au royaume de ses pères ; mais il commande en maître dans le Piémont qu'il a enlevé aux comtes de Savoie, alliés des Autrichiens ; on trouve dans les lettres de Moncenigo au sénat de Venise un témoignage remarquable de la reconnaissance que son Gouvernement avait inspirée au peuple piémontais : « L'affection qu'on témoigne aux Français, écrit l'ambassadeur de la République après la restauration d'Emmanuel-Philibert, nuit au dévouement que le duc a droit d'attendre de ses sujets. » Henri II reprend Calais à l'Angleterre ; et il s'empare du territoire des Trois-Évêchés qu'est contraint de lui abandonner le successeur de Charles Quint.

Les guerres d'Italie avaient jeté le pape et le roi de France dans des intérêts contraires. Charles VIII avait revendiqué l'héritage du roi de Naples ; et Louis XII avait élevé, du chef de sa mère, des prétentions sur le duché de Milan ; mais la politique italienne s'opposait à ce que la France s'étendît au delà des Alpes. Il y eut des in-

trigues déloyales et des combats sanglants. Des trêves menteuses, des alliances hypocrites précédèrent ou suivirent des guerres impitoyables. Des deux côtés on chercha le succès avec une ardeur qui ne permettait pas de se montrer trop scrupuleux sur les moyens de l'obtenir. Les armes de la religion furent employées à servir la politique ; et la politique à son tour usa des droits de la royauté contre l'indépendance et la liberté de l'Eglise. La paix se fit enfin après des luttes acharnées. Le traité que Louis XII conclut en 1514 avec Léon X, amena bientôt le concordat de François Ier. Ce fut le premier exemple de ces conventions dont nous avons dit qu'elles ressemblaient plus à un pacte d'alliance qu'à un règlement des affaires religieuses. La Pragmatique de Charles VII fut abolie malgré l'opposition du clergé, de l'université et du parlement qui soutenaient, et cela était vrai, qu'en faisant la part du souverain Pontife dans le concordat, le roi n'avait pas oublié de faire la sienne. Sans entrer dans des controverses que le temps a épuisées, il faut reconnaître que l'accord des deux puissances, quelque caractère qu'il prît, fut un bienfait véritable pour l'État et pour l'Église. Dans la situation de la chrétienté à cette époque, on n'aurait pas impunément recommencé le redoutable conflit de Boniface VIII et de Philippe le Bel.

C'était en effet le temps où paraissait Luther et où le fougueux hérésiarque allumait dans un petit État de l'Allemagne l'incendie qui devait en peu d'années se répandre sur l'Europe chrétienne. Nous n'avons pas à redire ici l'origine de ces lamentables discordes qui ébranlèrent les empires et firent trembler l'Église, d'où n'aquirent tant de séparations douloureuses et qui, empoisonnant les esprits de doctrines détestables, infectant les cœurs du venin des passions les plus mauvaises, déposèrent au sein des sociétés les g rmes de toutes les révolutions. Il suffit de rappeler combien la nouvelle hérésie trouva d'encouragements de l'autre côté du Rhin dans le souvenir des anciennes luttes des empereurs contre les papes, dans la condition que ces luttes avaient faite au clergé et aux évêques, et combien de complicités lui offrit l'état, pour ainsi dire, habituel d'indocilité et d'insoumission où vivaient les princes. Que serait-il arrivé en France si elle s'y était montrée au milieu des divisions de la royauté et du pontificat, si elle y avait rencontré un roi mécontent, un épiscopat partagé, des seigneurs irrités, un peuple ému et troublé par le spectacle des agitations et par le bruit des controver-

ses ? C'était trop déjà qu'elle pût s'autoriser en quelque façon des malheurs et des fautes des guerres d'Italie. Que fallut-il pour entraîner l'Angleterre hors des voies du catholicisme? un mécompte du libertinage de Henri VIII.

Il n'était pas possible que la France demeurât calme et forte dans son orthodoxie pendant que toutes les nations s'agitaient et se troublaient autour d'elle. La nouvelle hérésie pénétra donc dans le royaume; et tout d'abord elle s'annonça par des désobéissances et des révoltes. L'autorité royale s'abaissa bientôt dans des minorités. Un grand parti se forma alors pour la défense de la foi. La ligue fut constituée. Avec quelque sévérité que l'on juge ses excès, on ne peut nier qu'un sentiment profond de fidélité à la loi de l'Église n'animât ses ardeurs populaires. La Ligue ne voulait qu'être et rester catholique. C'était la tradition la plus haute et la plus pure de la nationalité française qui survivait en elle. C'était la condition des destinées promises à la nation dans le sacre de Clovis qu'elle s'efforçait d'accomplir; mais l'ambition des grands se mêla à ses aspirations, comme elle s'était mêlée aux prétentions de l'hérésie. Ce fut sous cette fatale influence une confusion horrible d'émeutes, d'insurrections, de siéges et de batailles, de pillages, de dévastations, de meurtres et de massacres. Tous les moyens de destruction furent employés, tous les crimes furent commis des deux parts. Si d'un côté on se laissa aller jusqu'à appeler l'usurpation étrangère, de l'autre on médita de rompre l'unité de la monarchie. Les efforts de l'hérésie devaient être un châtiment et une épreuve. Dieu permit que la faction ne pût pas être abattue par les armes. Il souffrit son audace, son activité, sa vigilance. Cependant les catholiques se divisèrent. Il y eut des politiques qui, après s'être détachés de la Ligue, s'unirent aux protestants. Henri III poussé à bout par le parti des princes de Lorraine et de l'Espagne, se vit enfin contraint de se jeter dans les bras du roi de Navarre, son plus proche parent et son héritier légitime. Dans cette extrémité, il semblait que la religion catholique serait opprimée ou qu'un usurpateur s'asseoirait sur le trône.

Ni l'un ni l'autre n'arriva pourtant. Et pour que la main de Dieu fût plus visible dans les événements qui allaient suivre, tous les partis à la fois servirent d'instrument à la divine Providence. Catholiques et huguenots concoururent également à l'accomplissement de ses desseins, le parlement de la Ligue, comme le parlement

du roi. De tant d'agitations et de combats, de tout ce mouvement d'intrigues et de guerre, de toute cette mêlée des opinions et des partis sortirent enfin triomphantes la pureté de la foi catholique et l'intégrité du dogme de la monarchie.

Quand le roi de France, après la mort de Henri III, eut accepté les conditions qui lui avaient été présentées par les grands de l'Etat et les conseillers de la couronne pour le maintien de la suprématie du catholicisme, plusieurs gentilshommes le quittèrent; mais, dit le duc d'Angoulême dans ses *Mémoires* : « Il y en eut autant de la religion catholique que de la prétendue réformée. » Le duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, catholique, et le duc de la Trémouille, colonel-général de la cavalerie, protestant, partirent le même jour. Le roi cependant resta entouré des serviteurs du dernier Valois; et bientôt on vit un parti de la ligue elle-même se rapprocher de lui. Le 28 juin 1593, sur la motion du premier président Le Maistre, le parlement de Paris rendit l'arrêt célèbre qui maintenait la loi salique dans toute sa vigueur, retenant et conservant ainsi le droit du roi auquel en même temps il refusait l'obéissance. La ligue se partageait alors entre trois opinions. Il y avait des ligueurs *politiques* qui ne consentaient ni à l'usurpation du duc de Mayenne ni à la royauté de la fille de Philippe II. Ils ne voulaient être Lorrains ni Espagnols. Ils ne demandaient au roi, pour lui rendre les devoirs de fidèles sujets, que de revenir à la foi de ses pères. C'était le plus grand nombre. Henri IV abjura enfin la religion protestante le 25 juillet à Saint-Denys. « Il y arriva, dit Sully, une telle affluence de peuple, noblesse et gens de qualité de la Ligue, qu'on ne pouvait se tourner par les rues. » « Après le sacre, ajoute l'Etoile, cette grande ville (Paris) qui pendant six ans avait fait une guerre cruelle à son roi, par un rapprochement qui approche du miracle, n'a aujourd'hui que des louanges et des démonstrations de joie et d'actions de grâces pour Sa Majesté. » Ce miracle dont parle l'Etoile, Henri IV le reconnaissait quand il disait au chancelier de Chiverny : « Je trouve qu'il n'y a rien de l'homme dans tout ceci. » Ce n'était pas seulement Paris que son sacre lui rendait, c'était la France entière. « Après la surprise d'Amiens, remarque Mézeray, les ligueurs se piquèrent d'être les restaurateurs de l'Etat, comme ils avaient été les défenseurs de la religion. »

Disons, nous aussi, qu'il n'y a rien eu de l'homme dans cet admirable et salutaire retour. Dieu, souverain maître de toutes cho-

ses, qui tient les cœurs dans ses mains, avait d'avance préparé celui du roi pour l'accomplissement de ses secrets conseils sur la France. Le peuple français n'avait pas cessé d'être son peuple. La pureté de sa foi ne devait pas être souillée par l'hérésie d'un seul de ses rois.

Et parce qu'il avait été invinciblement fidèle à ses devoirs de défenseur du catholicisme, le cours de ses prospérités, un moment suspendu par les guerres civiles devait être repris avec une grandeur et un éclat qui dans les temps modernes, n'ont été connus d'aucune autre nation du monde. Jusqu'à la mort de Henri III, le protestantisme a suivi en Europe une marche ascendante; et dans l'ivresse de ses triomphes, il a pu rêver que la France elle-même lui serait soumise. Si cette orgueilleuse pensée s'était réalisée, que serait-il arrivé du catholicisme en Occident? Une lutte ardente avait été engagée au commencement du XVIe siècle entre les maisons de France et d'Autriche. Elle a duré jusqu'à la fin du XVIIe siècle, agitant, ébranlant tous les peuples et les jetant dans les hasards de ses mêlées sanglantes. Souvent, trop souvent peut-être les rois français se sont servis du protestantisme contre les Empereurs; mais toujours catholiques, en s'en servant, ils le contenaient. En Allemagne ils le retenaient par la nécessité de leur alliance; en France ils lui imposaient le joug de leur autorité. Supposons-les asservis à l'esprit de l'hérésie, imbus de ses doctrines, abandonnés à ses passions, emportés par ses ressentiments : ce n'est pas la maison d'Autriche seule qui aurait succombé ; c'est le catholicisme avec elle. Soutenu par toute la puissance française, aidé de cette merveilleuse faculté d'initiation qui a été donnée à la nation des Francs, le protestantisme déjà maître du nord de l'Allemagne, serait descendu dans le midi ; et par là il aurait envahi l'Italie. Il serait passé de France en Espagne.

Mais la conversion de Henri IV l'a arrêté brusquement ; et le catholicisme dans le vieux monde occidental a été sauvé. L'œuvre de délivrance accomplie contre les Ariens par la première race, dans le VIe siècle, contre les Sarrasins par la seconde dans le VIIIe, contre les Normands par la troisième dans le Xe siècle, l'a été encore une fois au XVIIe contre les hérésies de Luther et de Calvin par le premier roi de la branche de Bourbon et par ses successeurs. Ménagé, mais contenu pendant le règne de Henri IV, le protestantisme qui persévérait dans ses tentatives de révolte, fut combattu vigoureusement par Louis XIII. Sous Louis XIV, la double action du clergé et de la royauté le réduisit à l'impuissance. Il se vit enlever à la fois ce qu

lui restait du peuple par les missions et des grands par les faveurs de la cour. Des abjurations multipliées diminuèrent le nombre de ses sectateurs; des retours éclatants détruisirent son influence. S'il demeura une opposition contre l'Eglise, il ne fut plus un parti dans l'Etat; et lorsque la révocation de l'édit de Nantes le retrancha de la vie civile, il n'était guère plus en politique qu'un instrument de haine et de vengeance dans les mains de l'étranger.

Cependant la France grandissait en force, en prospérité, en autorité devant l'Europe étonnée. Henri IV en montant au trône, ajoutait au domaine des rois ses prédécesseurs, son propre domaine: le Béarn, la basse Navarre et le duché de Vendôme. Louis XIII faisait la conquête du Roussillon et tenait la Lorraine captive. Louis XIV enlevait en peu d'années à la maison d'Autriche la Flandre, l'Alsace, la Franche Comté; il plaçait sur la tête de son petit-fils la couronne des Espagnes. C'est ici l'époque du plus haut degré où soit parvenue la monarchie française. Le XVIIe siècle vient de s'écouler, ce siècle splendide dont on a si justement dit qu'il a commencé par de grands saints et qu'il a fini par de grands hommes. Toutes les gloires s'y sont réunies comme pour faire cortége aux trois rois dont les règnes l'ont rempli tout entier : gloire des armes, gloire des lettres, gloire des sciences, gloire des arts, gloire de l'esprit et de la grâce, gloire de la vertu et du génie, gloires dans toutes les situations de la vie et dans toutes les conditions de la société. Si l'Etat a eu ses ministres illustres, ses magistrats, ses diplomates, ses administrateurs, l'Eglise aussi elle a eu ses pontifes renommés, ses apôtres, ses prédicateurs, ses vierges. Tous les devoirs de l'un et de l'autre ont été accomplis avec éclat. On chercherait inutilement un autre temps et un autre pays dont l'histoire ait gardé le souvenir d'autant de grandes figures dans tous les rangs et dans toutes les classes. Les lumières de la civilisation chrétienne étaient descendues abondamment sur la nation; et il est en vérité permis de dire que les Francais alors étaient arrivés au plus haut point d'élévation intellectuelle et morale qu'il soit donné à l'humanité d'atteindre. Cela est vrai surtout du règne de Louis XIV qui a été, pour ainsi parler, l'achèvement et comme le couronnement des deux autres. Quelle splendeur et quelle majesté ! A la cour et à la ville, dans le clergé et dans les armées, dans la diplomatie et dans l'administration, dans la magistrature et au barreau, partout que de grands caractères, que de grandes intelligences, que de grandes âmes ! Les

courtisans s'appellent Montausier et Beauvilliers; les ministres, Colbert et Louvois; les généraux, Condé et Turenne; les amiraux, Duquesne, Duguay-Trouin, Tourville; les évêques, Bossuet et Fénelon; les orateurs chrétiens, Bourdaloue et Massillon; les ambassadeurs, D'Avaux et de Lyonne; les magistrats, Molé, Lamoignon, d'Aguesseau; les jurisconsultes, Pussort et Domat; les avocats, Talon, Patru, Le Maistre, Cochin; les philosophes, Descartes, Pascal, Mallebranche; les savants, Tillemont, Montfaucon, Mabillon, Petau; les poëtes, Corneille, Racine, Boileau, Molière, Lafontaine; les peintres, Poussin et Lesueur; et au milieu de ces héros, de ces génies de ces sages dont nous avons peine à mesurer la stature, apparaît, dans toute la solennité de sa grandeur, le Roi Louis XIV!

La puissance de la France à cette époque se prouve par tous les monuments de l'histoire. Tout en rend temoignage à la postérité : les fruits de la conquête, les actes de la législation, les œuvres de la poésie et de l'éloquence, les productions de la peinture et de l'architecture, les produits de l'industrie et du commerce. Elle se montre dans les lois, dans les livres, dans les tableaux, dans les habitations, dans les palais, dans ces mille objets que le goût prodigue aux commodités de la vie et au luxe de l'habillement, et dans ces grands travaux que le génie enfante pour la défense du territoire, pour la facilité des communications, pour la fécondité du sol. Louis XIV commande aux flottes les plus puissantes et aux armées les plus nombreuses. Les forteresses qui couvrent ses frontières sont les mieux construites et les mieux fournies. Il est maître de la guerre et maître de la paix. De même que l'influence de la nation, étendue à la fois par les armes et par les lettres, est sans rivale, ainsi son nom n'a point d'égal sur le trône; et quand après une vieillesse cruellement éprouvée mais glorieuse encore, quand après des malheurs supportés avec un courage royal et une résignation chrétienne, Dieu le rappelle à lui, l'empereur d'Allemagne dit aux courtisans qui l'entourent et dont la douleur le comprend : Messieurs, le Roi est mort!

Nous terminons là cette étude. Les temps anciens sont finis; les temps nouveaux ne sont pas encore commencés. Nous restons ainsi au point où l'enseignement général que nous avons voulu tirer de ces aperçus, peut être aisément dégagé des préoccupations et des passions contemporaines. Sur les événements redoutables dont nos pères ont été, dont nous sommes les acteurs et les témoins,

nous ne dirons qu'une seule chose ; c'est que Dieu n'a pas détourné son visage de la nation française. Même dans les plus mauvais jours de la première république, il a donné la victoire à ses armées afin que, malgré ses orgies effroyables et ses sanglantes folies, elle conservât le respect des peuples. Il a permis que dans la confusion où l'Europe a été jetée par la Révolution et par la guerre, les Français fussent vus sous deux aspects également faits pour exciter l'admiration et pour éveiller les sympathies : par les princes, les émigrés et les prêtres, ils ont donné le spectacle de l'infortune dans ce qu'elle a de plus auguste, de la fidélité chrétienne dans ce qu'elle a de plus héroïque ; par Napoléon et ses guerriers, il a montré la gloire des champs de bataille dans ce qu'elle a de plus haut et de plus entraînant. Les effets de cette double action sur le monde aujourd'hui encore sont manifestes. Il n'y a pas de renommée plus éclatante et mieux acceptée que celle de nos soldats ; le catholicisme réchauffé, ranimé par la prière et par les exemples de nos prêtres en Angleterre et en Allemagne, y reprend une nouvelle vie ; fortifiée par leurs prédications en Amérique, il s'y étend, il s'y propage. L'Eglise américaine est, on peut le dire, une fille de l'Eglise gallicane.

Il est juste de reconnaître là des promesses de la protection divine; mais ces promesses peuvent demeurer stériles. La France le veut-elle ? Dieu l'a choisie pour être le soutien de son Eglise ; renoncera-t-elle à cette faveur insigne? Le grave intérêt de la civilisation chétienne lui a été remis ; l'abandonnera-t-elle ? « Vous êtes *gentis incunabula nostræ,* nous a dit Edmond Burke. Toujours la France a exercé une influence morale plus ou moins forte sur l'Angleterre. Lorsque la source qui est chez vous, sera obstruée ou souillée, les eaux qui en partent seront bientôt taries chez nous, et peut-être qu'il en est ainsi de tous les autres peuples. » C'est donc des destinées du monde moderne qu'il s'agit ; et il appartient en quelque façon à la France d'en décider : elles les fera bonnes ou mauvaises, suivant qu'elle marchera dans la voie de la vérité ou de l'erreur.

Manifestement de grands événements sont préparés. Déjà peut-être est-il permis de les pressentir. Ce n'est pas en vain que les nations longtemps séparées par la guerre ont été rapprochées par le commerce ; qu'il s'est ainsi établi entre elles une solidarité dont les liens tendent chaque jour à se resserrer; que la connaissance des langues, en devenant générale, a mis en commun leurs idées, leurs

opinions, leurs préjugés et en a fait un fonds que la presse périodique augmente sans cesse par des accroissements successifs ; que la vapeur et l'électricité ont supprimé, pour ainsi parler, dans leurs communications, la distance et le temps ; et que sous toutes ces influences les caractères particuliers des populations s'effacent, les mœurs nationales se modifient, en un mot les sociétés se transforment. Ce n'est pas non plus en vain que le catholicisme, affranchi des oppressions qu'il a subies depuis un siècle en Europe, se relève ; qu'il reprend son empire sur les âmes ; que ses apôtres parcourent l'univers tout entier, précèdent sur les mers les plus éloignées et dans les contrées les plus inconnues même, les avidités de la science et les cupidités du négoce ; qu'il n'y a peut-être plus un point de la terre où ne soit prêchée la parole de notre Sauveur Jésus-Christ ; et que le chef visible de l'Eglise voit se presser autour de lui avec plus de soumission et plus d'amour les fidèles catholiques justement dans le temps que sa puissance temporelle paraît le plus ébranlée. Pour dernier symptôme enfin, ce n'est pas en vain que l'Occident se retourne vers l'Orient, qu'il y porte ses influences, qu'il y fait pénétrer sa civilisation et que la lumière qui a éclairé le monde, est ainsi ramenée à sa source.

Dans ce mouvement providentiel la France, sans aucun doute, à une mission à remplir, une action à exercer. Ce sont celles qui ont été données dès le commencement dans le baptême de Clovis à l'illustre nation des Francs et à son noble chef. C'est une action catholique, une mission catholique : il n'est pas permis d'en douter. Toute son histoire lui crie que ses destinées ont été liées aux destinées du catholicisme et que la grandeur ne lui a été promise qu'au prix de son zèle pour la défense de l'Eglise. Son origine est catholique ; elle la puise dans la conversion du premier roi chrétien et dans le succès de ses efforts contre les monarques ariens des Gaules. Les trois races de ses rois se sont élevées par des services rendus au catholicisme. Son caractère moral a été profondément empreint des vérités de la foi chrétienne ; le travail intérieur de sa constitution a été dirigé par les évêques qui l'ont faite, a dit Gibbon, dont le mot excellent ne saurait être trop répété, comme des abeilles font une ruche ; jusqu à la fin du moyen âge surtout, la plupart de ses hommes d'État ont été de pieux fidèles et des saints. Elle a été la meilleure, la plus sûre, la plus constante alliée des Souverains Pontifes qu'elle a protégés contre les violences des rois lombards, contre les pré-

tentions des Empereurs, contre les révoltes des Romains; et Dieu, qui a voulu se servir d'elle pour l'accomplissement de ses desseins sur son Eglise, l'a récompensée, après chaque témoignage de la fidélité dont elle à montré l'exemple, par des prospérités éclatantes. Les plus grands siècles dont elle s'honore ont été aussi les siècles les plus catholiques : le XIIIe siècle qui se personnifie en quelque façon dans saint Louis, et le XVIIe qui se termine par Louis XIV. La France doit tout au catholicisme ; elle en a tout reçu. Il n'y a point de respects, par conséquent, point de soumissions, point d'assistances qu'elle ne soit obligée de lui rendre. C'est la condition de sa puissance. Il faut entre l'Église et elle une alliance durable, un accord sincère, une loyale entente. Ses devoirs sont tous compris dans ces paroles de l'Évangile, citées par Boniface VIII : « Ce que Dieu lui-même a uni, que l'homme ne le sépare point. » Donc que, pénétrée des enseignements et fidèle aux engagements de son passé, elle cherche toujours la gloire de Dieu, et elle trouvera sa propre gloire.

MOREAU.

GALILÉE,

LE SAINT OFFICE ET LE SYSTÈME DU MONDE.

Tandis que les uns se réjouissent de voir Descartes à l'Index, les autres s'affligent de voir Galilée entre les mains du Saint-Office. Il est difficile de contenter tout le monde; et cependant c'est ici le même motif qui fait rire les uns, et pleurer les autres; car si les Démocrites sont charmés qu'on ait abaissé un philosophe illustre, l'honneur de la science et de leur patrie, les Héraclites sont fâchés qu'on ait voulu repousser un système qui leur semblait abaisser un peu la nature humaine, et lui enlever les prérogatives qu'elle croyait avoir.

Nous lisons dans les savantes notices de l'*Annuaire des longitudes*, que « Copernic » — en nous faisant pirouetter sans fin dans l'espace — « brisa l'échafaudage dont notre orgueil avait » rempli l'univers. » C'était fort bien assurément de briser l'orgueil, mais n'y a-t-il pas des sentiments légitimes que tous les systèmes possibles ne brisent pas?

Le très-célèbre auteur du *Système du monde* prétend dans son ouvrage, que « la question du mouvement de la terre est » pour nous du plus haut intérêt. » On ne s'en serait guère » douté. — « Si la terre, dit-il, est immobile au milieu de l'uni- » vers, l'homme est en droit de se regarder comme le prin-

» cipal objet des soins de la nature; mais si elle est en mou-
» vement..... » Eh! bien n'aura-t-il plus le même droit?

Pascal avait dit : « L'homme n'est qu'un roseau, mais c'est
» un roseau pensant... Quand l'univers l'écraserait, il serait
» plus noble encore que celui qui le tue, parce qu'il sait qu'il
» meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en
» sait rien... C'est de là qu'il faut nous relever et non de l'es-
» pace ni de la durée, » ni par conséquent de la mobilité ou de l'immobilité de notre demeure.

Mais une autorité plus grave, et la plus grave de toutes, l'Écriture sainte nous apprend que l'homme est le roi de l'univers et que tout a été mis sous son empire : *omnia subjecisti sub pedibus ejus*[1]. Ainsi tandis que la religion exalte la supériorité de l'homme, on dirait que la science se plaît à nous montrer son infériorité. Examinons ses assertions, et parlons d'abord de Galilée puisqu'il s'agit du mouvement de la terre.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable [2].

Peu de gens aiment le vrai; beaucoup se passionnent pour le faux; un plus grand nombre reste indifférent à l'un et à l'autre. Sans doute rien n'est beau que le vrai, et c'est ce qu faisait dire à Fontenelle, « qu'il est toujours utile de penser » juste, même dans les choses inutiles. » Sage maxime dont il aurait dû lui-même ne pas s'écarter.

Bossuet s'était imaginé que Descartes *ne pensait pas juste*, ou comme il le dit, « n'avait pas les idées bien nettes, » touchant l'étendue du monde. Il se trompa; les idées, à cet égard, de ce grand philosophe, qu'on voudrait faire aujourd'hui si petit, étaient très-nettes et très-justes, mais ses expressions ne le furent pas, ce qui le fit mettre à l'Index. Ce n'est pas tout que de bien penser, il faut encore se bien exprimer. Galilée fut condamné, non par défaut de netteté dans les expressions, mais

[1] P. 8.
[2] *Art poétique.*

de justesse dans les pensées. Il est essentiel de marcher droit avec Messieurs les Juges de l'Index et du Saint-Office, défenseurs des vraies lumières, des pensées justes, des expressions exactes. Que de livres ils auraient à condamner aujourd'hui, si l'on avait assez de zèle et d'amour de la vérité, pour les leur signaler! pour leur dire tout ce que fait le *rationalisme* pour anéantir la foi; le *traditionalisme* pour abaisser la raison; la *science* pour faire oublier le Créateur. Mais aussi quels tribunaux pourraient y suffire! Jamais plus d'ivraie n'apparut dans le champ du père de famille. Qui pourrait énumérer nos erreurs! Qui pourrait espérer même de les reconnaître toutes sous les formes souvent trompeuses qu'elles affectent!

> Sed neque quam multas species, nec nomina quæ sint
> Est numerus; neque enim numero comprehendere refert[1].

Combien d'esprits sont encore frappés de ce qu'ils appellent le *supplice* de Galilée! Après plus de deux siècles ils en parlent encore! Ils se représentent toujours cette image de la terre, à sa marche fidèle,

> Emportant Galilée et son juge avec elle[2].

Que le juge soit emporté, on ne s'en inquiètera guère, mais il s'agit de savoir si ce juge n'était pas fondé à condamner le physicien. Il semble que l'honneur du Saint-Office, l'intérêt de la science, celui de la justice, invitent à revenir sur cette question toujours résolue et jamais terminée.

Pendant que Descartes indisposait les hommes instruits et religieux par son monde *indéfini*, Galilée à la même époque excitait de plus justes plaintes par la témérité de ses opinions touchant la certitude du nouveau système astronomique. Un décret de l'Inquisition de 1620 lui avait permis de l'enseigner

[1] Virg. *Géor.*
[2] L. Racine, *Poëme de la Relig.*

comme *hypothèse*. Ce décret ne le gênait en aucune sorte ; il n'arrêtait nullement l'essor de la science, et la laissait libre dans tous les développements dont ce système était susceptible. Il interdisait seulement de le poser comme *thèse* d'une vérité incontestable. Défense pleine de sagesse ; conforme à l'intérêt bien entendu de la science, et au respect dû aux livres saints.

La science ne peut en effet rien gagner à ce qu'on donne pour certain ce qui ne l'est pas, et d'un autre côté les livres saints exigent qu'on ne s'écarte pas sans motifs bien fondés, de leur sens naturel ou littéral. « Si on ne prend à la lettre, dit » Fénelon, tout ce qui peut y être pris, sans contredire d'autres » endroits plus clairs, on détruit les mystères. » Une extrême prudence est donc nécessaire lorsqu'une opinion scientifique se trouve en contact avec certaines expressions des livres sacrés. Il ne faut pas perdre de vue que ces livres ont été écrits avec une assistance particulière d'en haut, et sous une inspiration divine ; que les moindres paroles en sont infiniment respectables ; que ce sont les paroles de Dieu même, et qu'on ne peut les détourner sans témérité de leur sens naturel, lorsque ce sens est possible, sans y être autorisé par ces livres mêmes, ou par l'autorité de l'Église chargée de nous les interpréter. « La parole de Dieu est la parole de la vérité ; c'est un or pu- » rifié jusqu'à sept fois. On ne peut y trouver rien de défec- » tueux, ni de superflu. Elle est la règle des discours les plus » exacts et les plus précis[1]. »

Que, pour concilier son système avec la sainte Ecriture, Galilée eût dit avec beaucoup de retenue et sous une forme dubitative, que peut-être l'écrivain sacré avait parlé selon les idées reçues ; qu'il avait peut-être voulu conformer son langage aux apparences : la parole divine n'aurait pas été offensée de ces formes respectueuses, et rigoureusement commandées. Ce n'eussent été que de simples conjectures, qu'il aurait énoncées, et toutes les exigences de la science n'auraient pas été moins satisfaites. Mais affirmer hardiment que le sens naturel est

[1] Duguet.

faux; que lorsque le texte sacré dit que *le soleil et la lune s'arrêtèrent* sous Josué, ils ne s'arrêtèrent pas; que, sous Ezéchias, quand le soleil reçut l'ordre de *revenir en arrière*, il n'y revint pas; qu'*il ne se lève, ni ne se couche;* qu'*il ne se retourne pas au point d'où il est parti;* qu'*il ne se détourne pas vers le midi, et ne revient pas ensuite vers le septentrion*, comme s'exprime l'Ecriture; nier *formellement* la vérité de ces expressions, ce serait aujourd'hui même, et c'était à plus forte raison du temps de Galilée, une témérité condamnable; car alors on n'avait pas autant de probabilités du mouvement de la terre qu'on peut en avoir aujourd'hui; et ce n'est pas sur de simples probabilités qu'on peut se mettre en *opposition ouverte* avec le langage de l'Ecriture. Ce furent ces hardiesses vaniteuses de Galilée qui obligèrent les savants théologiens de l'Inquisition à le condamner; et parmi eux était le cardinal Bellarmin dont les grandes lumières sont assez connues. Nous plaindrions ceux qui croiraient que c'est nuire à la religion, ou faire preuve d'ignorance, que de défendre aujourd'hui ce jugement célèbre.

Il est essentiel de bien remarquer qu'on n'a encore, et qu'on n'aura sans doute jamais que des *probabilités* plus ou moins nombreuses du mouvement de la terre. Car les mêmes effets peuvent résulter de causes différentes; les mêmes apparences dans la sphère céleste pourraient être produites par un mécanisme tout autre que celui que nous supposons, et dans lequel la terre serait immobile au centre du monde. Il n'y a rien dans cette idée qui excède la puissance divine. Or le principal objet de la science est moins de découvrir le véritable *système du monde*, que d'imaginer un système quelconque dans lequel les choses pourraient se passer comme nous les voyons, et qui expliquerait, autant que possible, tous les phénomènes des cieux. Tel est le système de Copernic complété par Newton. On y trouve une explication satisfaisante de tout ce que l'on cherche, mais ce n'est pas une raison décisive de croire qu'il soit véritable. La science a fait tout ce qu'elle devait; le reste n'est plus qu'une question de pure curiosité qui ne changerait rien aux observations, ni à la précision des calculs.

Il est facile de montrer que les savants s'attachent moins en effet à rechercher *ce qui est* que *ce qui pourrait être;* moins à la cause véritable qu'à une cause quelconque, capable de produire les mêmes phénomènes ; et il en est ainsi dans une foule de questions scientifiques. Qui peut douter, par exemple, que la lune ne soit un corps *sphérique*, comme tous les autres corps du firmament? La face qu'elle nous présente constamment est une demi-sphère. Ses diverses phases le prouvent avec évidence, et on peut en conclure que la face invisible est sphérique aussi. Telle est sans aucun doute la vérité touchant la forme de notre satellite. Mais les astronomes ne s'en embarrassent pas ; c'est-à-dire que, ne pouvant sous la forme sphérique de la lune, se rendre compte du phénomène de sa *libration*, ils la supposent *cylindrique,* l'allongeant par derrière d'une protubérance qui « n'est visible, dit M. Arago, que des yeux de l'esprit » (on le croira sans peine), et à laquelle on donne *trois mille lieues* d'étendue. Faut-il le contester? Non ; car d'abord personne n'ira voir derrière la lune ce qui s'y passe ; et puis le Créateur pouvait tout aussi bien faire un cylindre qu'une sphère, sans que les apparences à notre égard fussent changées. Cette forme n'est sans doute ni gracieuse ni vraisemblable ; mais si elle donne la solution cherchée, c'est tout ce qu'il faut ; et en effet, « voilà donc, » s'écrie M. Arago dans sa vive admiration, « voilà l'é- » trange phénomène complétement expliqué ! ce système, ce » beau travail du célèbre Lagrange, si capital pour le fond, et » non moins remarquable pour la forme, rattache enfin avec » un grand bonheur, les lois de la *libration* aux principes de la » pesanteur universelle [1]. » Eh bien ! nous disons aussi du système de Copernic et de Newton, « voilà les phénomènes com- » plétement expliqués. Leurs lois se rattachent avec un grand » bonheur aux principes supposés de la pesanteur universelle. » Mais de même que l'*explication complète* du phénomène de la *libration* de la lune, ne donne pas la certitude que cet astre soit véritablement un cylindre, de même l'explication complète

[1] *Ann. des Long.* 1844, p. 297.

des phénomènes célestes, dans la supposition de l'immobilité du soleil et de la mobilité de la terre, ne donne pas non plus une certitude entière de la vérité de cette supposition. Le génie de l'homme a fait tout ce qu'il pouvait et tout ce qu'il devait du côté de la science, le reste est le secret du Créateur, et le sera peut-être toujours. « Le monde, dit l'Écriture, a été livré à nos » discussions, sans que l'homme puisse jamais parvenir à con- » naître parfaitement les ouvrages que Dieu a faits dès le com- » mencement et qu'il conserve jusqu'à la fin [1]. » Ces discussions, ces recherches assidues sont dans les vues de la Providence ; elles font partie de ce travail imposé aux enfants des hommes pour les soustraire à l'ignorance, pour augmenter les forces de leur esprit, et les préserver d'une dangereuse oisiveté. C'est surtout dans le dur labeur des travaux astronomiques que se manifestent la sagacité de l'esprit humain, sa finesse, sa patience dans les observations, son habileté dans les calculs les plus compliqués. Mais, en définitive, on reste toujours dans l'*hypothèse*, toujours dans la région des probabilités, et c'est assez pour nous, puisque ce n'est presque un obstacle à rien.

Galilée eut donc tort de proclamer la certitude absolue de son système, le Créateur ayant pu en établir un autre sans rien changer aux apparences. Supposons que l'inventeur des montres avant d'avoir divulgué son secret, eût proposé à une société savante de deviner par quel moyen il faisait marcher les aiguilles avec tant d'art? On n'aurait peut-être pas découvert son mécanisme, mais on aurait pu en inventer un autre qui aurait produit les mêmes effets. Qui pourrait donc affirmer que sous un ciel qui ne changerait pas d'aspect, le Créateur n'aurait pu mettre les astres en mouvement en laissant la terre immobile? S'il le pouvait, ce qui est incontestable, qui pourra soutenir sans une révélation expresse qu'il ne l'a pas fait? « Le plus beau » de tous les systèmes inventés pour expliquer le mécanisme de » l'univers, dit un célèbre physicien, ne peut passer que pour » un ingénieux *peut-être*. »

[1] *Eccl.* 3. 11.

Cette question du mouvement de la terre n'a jamais été légèrement décidée par les esprits d'un ordre élevé. Nienwenhit remarque dans son beau traité de l'Existence de Dieu, que « ce » qu'il y a de plus mystérieux dans la nature, est de savoir si » c'est le soleil, ou la terre qui se meut. J'en parlai, dit-il, avec » le fameux mathématicien *Huygens*, qui me répondit que pen- » dant tout le temps que nous serions sur la terre, personne ne » pourrait prouver son mouvement. » On peut joindre à cette autorité une autorité plus grande encore.

Un membre des plus distingués de la Chambre des Pairs, distingué par l'excellence de son esprit, par la variété et l'étendue de ses connaissances, nous écrivait en 1823, à propos de la question qui nous occupe : « Qu'il se souvenait de précieux en- » tretiens qu'il avait eus avec N... (*meminisse juvat*) sur ces » hautes questions. Un jour que nous sortions ensemble de la » Chambre des Pairs, il me dit qu'il avait causé après la séance » avec M. de Laplace, notre collègue, du système de Copernic, » et qu'ayant demandé à ce grand géomètre, si ce système était » parfaitement prouvé, et sa certitude inexpugnable : non, ré- » pondit-il, et elle ne le sera probablement jamais. Il faudrait, » pour qu'elle le fût, pouvoir faire un trou à la terre qui la per- » çât de part en part [1]. »

Galilée était donc doublement répréhensible, et sous le rapport scientifique et sous le rapport religieux. Il eut tort de donner pour certain ce qui ne l'était pas et ne pouvait l'être; il eut tort de s'élever sans motifs suffisants, contre le sens naturel des Livres saints, et de désobéir à une autorité qu'il était tenu de respecter. Le Saint-Office supprima donc ses *Dialogues* qui étaient répréhensibles, mais il ne toucha pas au système qui ne l'était pas. On les supprima sous la clause *donec corrigantur*. On ne peut la mettre qu'aux livres qui sont corrigibles; quant aux autres, il n'y a que l'auteur à

[3] Ceci veut dire sans doute, que, s'il était possible d'observer les étoiles fixes qui sont sous nos pieds, à travers un tube d'une longueur suffisante, et d'un très-petit diamètre, les déplacements de la terre, s'ils étaient réels, pourraient être rendus sensibles.

corriger. Galilée devait l'être et le fut. Mais écoutons-le lui-même nous décrire les horreurs de son supplice : « Le Pape, » dit-il, me croyait digne de son estime.... Je fus logé dans le » délicieux palais de la Trinité-du-Mont. Pour me punir, on m'a » défendu les *Dialogues*, et congédié après cinq mois de séjour » à Rome... Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcetri, où » je respire un air pur auprès de ma chère patrie. »

Il nous importe fort peu que le vrai système du monde soit connu ou inconnu. Quel qu'il soit, et dans l'état où la science est aujourd'hui parvenue, la justesse des calculs ne serait pas dérangée ; et, quant à la Religion, elle est étrangère à tous ces systèmes et entièrement désintéressée dans ces débats scientifiques. Quelle que soit la situation de la terre dans cet espace fini où Dieu a renfermé l'univers, nous n'avons pas à nous en préoccuper. Cette situation n'ôtera rien à l'homme de ses glorieuses prérogatives. Dans la stabilité du globe, comme dans son mouvement, l'homme sera toujours le roi de la création ; la fin des ouvrages du Créateur ; toujours le chef-d'œuvre de ses mains. Sa demeure aura toujours cette distinction essentielle, entre tous les globes qui roulent dans l'espace, d'être sortie *la première*, avec le ciel, des mains du Créateur : *in principio creavit Deus cœlum et terram*. Et cette triste image qui nous la représente comme lancée dans son orbite, *d'un coup de pied dédaigneux*, sera toujours odieuse, quoique née sous la plume d'un illustre poëte [1], et quoique recueillie dans de savantes dissertations [2].

On dirait en vérité que les prérogatives de la nature humaine, que la prééminence de l'homme sur tous les êtres de ce monde visible, déplaisent aux partisans du système de Copernic, et entrent pour beaucoup dans l'adoption de ce système. « Copernic, » dit l'*Annuaire des longitudes* [3], brisa d'une main ferme et » hardie la majeure partie de l'échafaudage antique et vénéré » dont les illusions des sens et *l'orgueil* des générations avaient » rempli l'univers. La terre cessa d'être le centre et le pivot des

[1] M. de Lamartine.
[2] *Ann. des longitudes*, 1842.
[3] Année 1844.

» mouvements célestes. Elle alla se ranger modestement parmi » les planètes. Son importance matérielle dans l'ensemble des » corps qui composent notre système solaire se trouva presque » réduite à celle d'un grain de sable. »

Nous remarquerons sur ce passage : 1° que la terre ne peut pas se confondre avec les autres planètes ; qu'elle en est essentiellement distinguée suivant l'Écriture, puisque ce fut pour elle, pour son service, pour celui de toutes les nations qui l'habitent, que les astres furent créés : *Quæ creavit Dominus.... in ministerium cunctis gentibus quæ sub cœlo sunt* [1]. 2° que si l'importance matérielle de la terre se réduit à un grain de sable, eu égard à l'étendue de l'univers, elle n'en conserve pas moins son importance morale ; car ce grain de sable sera toujours le premier des êtres créés au sein de l'espace. C'est pour lui, sur lui et autour de lui que se sont développées toutes les merveilles et toutes les richesses de la création. 3° que ce n'est pas notre orgueil aidé de l'erreur des sens qui a élevé l'échafaudage qu'on veut briser ; mais ce sont les Livres saints qui auraient favorisé cette illusion, puisqu'ils nous montrent toujours la terre comme immobile, tandis qu'ils mettent sans cesse les astres en mouvement, qu'ils les font se lever et se coucher, s'avancer et s'arrêter, revenir même en arrière comme sous Ezéchias. Le reproche fait à notre orgueil retombe donc directement sur les Livres saints. On voit avec quelle prudence il faut marcher dans cette matière, et c'est parce que Galilée voulut briser avec un peu trop de hardiesse « l'échafaudage » dont les Livres saints et non pas notre orgueil, « avaient rempli l'univers, » qu'il fut justement condamné.

» La question du mouvement de la terre, dit aussi M. de La- » place, est du plus haut intérêt pour le rang qu'elle assigne à » notre demeure. Si elle est immobile, l'homme est en droit » de se regarder comme le principal objet des soins de la na- » ture ; toutes les opinions fondées sur cette prérogative méri- » tent son examen. Il peut raisonnablement chercher à décou-

[1] Deut. 4. 19.

» vrir les rapports des astres avec sa destinée. » C'est-à-dire que dans cette supposition, la science permet à l'homme de se croire quelque chose dans le monde; « mais si la terre n'est » qu'une des planètes qui circulent autour du soleil, cette terre » déjà si petite disparaît entièrement dans l'immensité des » cieux[1] ! » et sans doute l'homme qui l'habite disparaît aussi avec elle, et ne peut plus s'arroger les *prérogatives* qu'il croyait avoir, c'est-à-dire se regarder *comme le principal objet des soins de la nature.*

Mais M. de Laplace se trompe. Si la question du mouvement de la terre était pour nous *du plus haut intérêt,* nous aurions su à quoi nous en tenir sur ce point; c'est tout simplement une question de pure curiosité. Rien n'a changé sur la terre depuis qu'on a mis en vogue l'opinion de son mouvement; l'importance de l'homme n'en a pas été amoindrie, sa grandeur réelle tient à toute autre chose qu'à la mobilité ou à l'immobilité d'un *grain de sable* et à la nature de ses dimensions. Quand la terre serait des millions de fois plus grande, elle se perdrait toujours dans cette immensité, dont *le centre est*, en quelque sorte, *partout, et la circonférence*, pour ainsi dire, *nulle part.* Mais l'homme ne s'y perdrait pas avec elle; il serait toujours le roi de l'univers; le principal objet des soins du Créateur. Sa rédemption d'un prix si extraordinaire, empêcherait bien qu'il ne disparût; et sa demeure si petite en apparence se distinguerait toujours par l'antiquité de son origine et la noblesse de sa destination, de tous les globes répandus dans les régions éthérées et créés pour son service : *in ministerium cunctis gentibus.*

Mais puisqu'on veut tirer des conséquences humiliantes pour l'homme du mouvement de la terre, examinons la valeur de quelques-uns des arguments apportés à l'appui de ce système, « qui brisa l'échafaudage dont l'orgueil des générations avait rempli l'univers. [2]»

[1] *Syst. du monde.*
[2] *Annuaire des longitudes.*

« Rien de plus simple, nous dit-on, que le système adopté. » Sans doute ; mais tout n'est-il pas également simple pour le Tout-Puissant ? est-il aucune complication qui l'embarrasse ? Ce qui est inextricable pour nous n'est rien pour celui qui se joue au milieu des prodiges de la création : *Ludens in orbe terrarum*. Que le bateau soit emporté devant le rivage immobile, ou que le rivage fuie devant le bateau sans mouvement, les apparences et le résultat seront les mêmes, et le Tout-Puissant peut faire également l'un ou l'autre.

M. de Laplace objecte : « La rapidité effrayante qu'il fau- » drait supposer à une masse aussi distante que le soleil pour » tourner autour de la terre. » Mais n'est-ce rien que de faire tourner autour du soleil une masse comme le globe terrestre, avec une vitesse de *deux cent quarante millions* de lieues par an ? Et n'est-ce pas un autre prodige plus étonnant encore que le mouvement attribué par M. de Laplace lui-même, aux atomes lumineux ? mouvement incessant *trente fois* plus considérable que celui du soleil? Ces mouvements, ces masses, ces vitesses, ces espaces prodigieux franchis en un clin-d'œil, toutes ces grandeurs qui accablent la pensée de l'homme, ne sont rien pour l'être *infini* qui peut tout; pour l'être *immatériel* qui, n'ayant aucun rapport de dimension avec l'étendue, aucun point de contact avec la matière, n'opère que par sa seule volonté, indépendante des masses, des espaces et des vitesses.

« On voit, dit-on, toutes les planètes tourner autour du so- » leil, ne doit-on pas juger par analogie, que la terre tourne » aussi comme elles ? » Mais d'abord les astres qui ont été créés pour la terre, pour le service des nations qui l'habitent, ne peuvent lui être entièrement assimilés, et puis l'*analogie* très-utile pour nous diriger dans les choses humaines, est sans application dans ce qui dépend de la volonté souverainement libre et puissante du Créateur.

Une pierre lancée dans les airs retombe attirée par la terre ; donc par analogie, disent les Newtoniens, on doit penser que l'attraction est une loi générale de la nature, et qu'elle s'étend à tous les corps disséminés dans l'espace. C'est possible, mais

le contraire est possible aussi. Ce que le Créateur a fait autour de nous, il a pu ne pas le faire ailleurs. Il met dans ses ouvrages la variété qui lui plaît, et ces prétendues analogies ne sont bien souvent que de pures illusions. Ainsi, par exemple, l'*universalité* de l'attraction, fondée sur ce qui se passe auprès de nous, était jusqu'à présent un dogme astronomique sur lequel le doute même n'était pas toléré; moins il était possible d'en donner des preuves, et plus l'examen en était interdit. Mais aujourd'hui qu'on s'imagine avoir acquis la preuve de l'existence de cette force occulte dans tout l'univers, on change de ton, et l'on se rit de ces mêmes arguments d'*analogie* dont on éblouissait notre ignorance. « Il ne faut pas croire, disent les » savants de l'*Annuaire des longitudes*[1], qu'on pût donner, » sans aucun scrupule, une *extension infinie* à la découverte de » Newton. L'existence de l'attraction dans le système planétaire » était un fait capital, mais il n'en résultait pas que la vertu at- » tractive fût inhérente à la matière, que de grands corps ne pus- » sent pas exister dans d'autres régions, dans d'autres systèmes » sans s'attirer mutuellement; on n'avait *aucun droit* de se » prononcer sur la loi du carré des distances, mais grâce » aux observations des étoiles doubles, ces doutes sont dis- » sipés. »

Dissipés! pas tout à fait. Il n'y a de *dissipé* encore que les arguments puisés dans l'analogie. Comment un si petit nombre d'observations au milieu d'un nombre infini d'éto les; observations si minutieuses, si difficiles, si incertaines, pourraient-elles dissiper tous les doutes sur l'*universalité* de l'attraction, lorsque, pour constater cette universalité, on est obligé d'opérer sur des astres dont le plus voisin est, selon M. Arago, au moins à *huit millions de millions* de lieues! Il faut bien de l'assurance pour se prononcer hardiment sur ce qui se passe à de telles distances. Et quand même on aurait cru voir quelques effets un peu semblables à ce qui a lieu près de nous, qui nous donnera la certitude qu'ils dépendent des mêmes causes, et

[1] 1834, p. 260.

que cette *uniformité* que nous croyons exister dans les lois de la nature, est réellement dans les vues du Créateur ?

Ne s'imaginait-on pas, naguère, que tous les mouvements de rotation et de circulation qui s'opèrent dans l'espace étaient uniformément dirigés d'*occident* en *orient?* Cette direction n'était-elle pas regardée comme une loi générale de la nature ? L'observation la donnait pour tous les corps que l'on apercevait, et on l'attribuait par *analogie* à tous ceux qu'on n'apercevait pas. Dans cette idée, Buffon inventa son déplorable système d'une comète tombant sur le soleil, et imprimant une direction semblable à toutes les planètes nées des éclaboussures de l'astre du jour. M. de Laplace fonda aussi sur cette même loi un autre système planétaire qu'il supposait être né de la rotation et du refroidissement d'une immense atmosphère tournant on ne sait pourquoi, d'occident en orient, et imprimant un mouvement semblable à tous les corps qui s'en échappaient. « Peut-être est-il fâcheux, dit l'*Annuaire des longi-* » *tudes*, que l'illustre auteur ne se soit pas suffisamment » expliqué : » mais au contraire, il y avait beaucoup de prudence à ne pas s'expliquer davantage sur un système aussi inexplicable.

Quoi qu'il en soit, voici que de nouvelles observations sont venues déranger ces théories. Car on a surpris aux confins les plus reculés de notre système planétaire, de petites sphères, satellites d'Uranus qui s'avisaient de tourner *en sens contraire* de tous les autres corps. En vain voulut-on douter quelque temps de cette étrange anomalie, de ce petit scandale astronomique ; des observations réitérées le confirmèrent, et il semblait, dit le président de la Société royale de Londres, sir J. Herschell[1], que cette irrégularité ne se manifestât que « pour nous préparer à » voir *le fil de toutes les analogies* rompu, lorsque nous passe- » rions à d'autres systèmes. » Mais aussi quelle illusion de se fier à ce fil d'une existence si douteuse, là où tout dépend d'une vo-

1 *Ann.* de 1844.
2 *Astron.* 469.

lonté libre et puissante qui fait tourner la matière comme il lui plaît !

De nouveaux efforts ont été faits récemment pour s'assurer de la mobilité de notre demeure. On a cru avoir démontré la *rotation* du globe terrestre par lui-même, par une expérience tentée sous le dôme de Sainte-Geneviève touchant l'invariabilité relative du plan d'oscillation d'un pendule. Cette expérience est-elle suffisante ; a-t-elle l'assentiment de tous les savants ; y a-t-il accord parfait entre la théorie et l'observation ; n'aurait-elle pas besoin d'être encore renouvelée et sévèrement examinée, surtout dans un temps où l'on a cru voir tourner tant de choses et jusqu'aux chaises et aux tables de nos appartements? Quoi qu'il en soit, il resterait à résoudre un autre problème plus important, celui de notre *translation* autour du soleil avec une rapidité de près de cinq cents lieues par *minute*, « problème, dit » le célèbre astronome, M. Delambre, que l'on s'est accordé » jusqu'ici à regarder comme insoluble [1]. »

Il est vrai qu'on vient d'en essayer aussi la solution, et un habile astronome allemand, M. Bressel, a cru pouvoir estimer à *un tiers de seconde* la parallaxe [2] d'une étoile que cette mesure placerait à *vingt-trois millions de millions de lieues* environ. Mais une mesure d'un tiers de seconde, quantité presque imperceptible, prise à une distance si éloignée et par *un seul* astronome, après plusieurs années d'opérations minutieuses, délicates à l'excès, exigeant une patience à toute épreuve, une perfection d'instruments peut-être au-dessus de l'art des hommes; une pareille mesure que personne ne peut vérifier, que son auteur lui-même ne pourrait pas recommencer, pourrait-elle inspirer une entière confiance? Comment répondre de l'immobilité constante de l'astre observé, de l'imperturbable uniformité des rayons lumineux dans leur mouvement rapide à travers d'effroyables espaces, et dans un voyage dont la durée n'a pas été de moins de *douze années*?

[1] *Conn. du temps* pour 1831.

[2] La parallaxe d'un astre est l'angle sous lequel le rayon de l'écliptique serait vu de cet astre.

Mais écoutons un juge compétent de la difficulté des observations : « Les lignes de repère de l'astronomie, dit M. Arago, » sont des *fils d'araignée*. Si dans la visée, il se trompe de la » *moitié* de l'épaisseur d'un de ces fils d'araignée, l'observation » sera comme non avenue. Jugez de son inquiétude ! Dans le » moment critique, une bouffée de vent faisant vibrer la lumière » artificielle adaptée à la lunette, les fils deviennent presque » invisibles. L'astre lui-même dont les rayons lui parviennent à travers les couches atmosphériques, de densités, de » températures, de réfringences variables, paraît osciller réellement de manière que sa position réelle est presque inassignable.

» Au moment où une extrême netteté dans l'image serait indispensable pour assurer l'exactitude des mesures, tout devient confus, soit parce que les verres de l'oculaire se couvrent de vapeurs, soit parce que le voisinage d'un métal très-froid détermine dans l'œil appliqué contre la lunette, une » abondante sécrétion de larmes. Enfin, pour compléter l'observation, il faut consulter des divisions microscopiques du » cercle gradué, et substituer à ce que les opticiens ont appelé » la vision *indolente*, la vision *tendue* qui en peu de temps *conduit* à la cécité [1]. » Quel tableau ! et comme il est peu rassurant sur l'exactitude d'opérations si délicates, entourées de tant de difficultés ; comme il décourage sur la certitude de certains résultats, impossibles à contrôler, et qu'on n'obtiendrait peut-être pas deux fois de suite !

Nous pouvons donc conclure de ces réflexions, premièrement que Galilée avait été téméraire dans l'exposition de son système, et y avait apporté une obstination répréhensible. Secondement que ceux qui prétendent enlever à l'homme les prérogatives qu'il s'attribue sur tous les êtres, et « le droit de se regarder » comme le principal objet des soins de la nature, » sous prétexte que sa demeure ne se distinguerait pas des autres corps qui tourbillonnent dans l'espace, non-seulement ne prouveront

[1] *Éloge de Bailly.*

pas que le mouvement de la terre puisse détruire ce droit et ces prérogatives, mais ils ne parviendront peut-être jamais à démontrer avec certitude ce mouvement, parce que là où *les mêmes effets* peuvent être produits par *des moyens divers*, tous cachés et hors de la portée de l'esprit humain, il régnera toujours de l'incertitude sur celui qui aura été choisi.

Vicomte DE BONALD.

(*La suite à un prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

UNE QUESTION PERSONNELLE ET UNE DISCUSSION GÉNÉRALE. — PUBLICATIONS CATHOLIQUES SUR L'IMMACULÉE CONCEPTION. — LA LONGÉVITÉ HUMAINE, par M. Flourens. — **ÉTUDES POUR L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF**, par M. de Carné. — **HISTOIRE DU DIRECTOIRE**, par M. de Barante.

Nous donnerons cette fois le moins de temps et de place que nous pourrons à la polémique. C'est pour nous un devoir d'éviter de faire prévaloir les réclamations de notre amour-propre sur les grands intérêts que nous défendons.

La discussion sur les actes récents de l'Académie française a déjà causé assez de mal : je ne veux pas qu'on nous reproche de l'avoir prolongée inutilement. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de déclarer ici, avec une certitude absolue, qu'on s'est trompé, entièrement trompé, quand on a cru que l'Académie française n'avait pas rendu un hommage entier à la supériorité de l'ouvrage du P. Gratry. L'Académie avait un moyen simple, et même honorable, d'écarter le livre de la *Connaissance de Dieu* du concours des ouvrages *utiles aux mœurs*. Il est clair que le bon M. de Montyon ne songeait guère aux compositions de cet ordre, quand il faisait la fondation de ses prix, et la preuve, c'est que, pendant plusieurs années, l'Académie a perdu ses faveurs sur quelques variations plus ou moins heu-

reuses de la *Morale en action*. Plus tard, on a compris l'avantage qu'il y avait a étendre et à relever l'application du vœu formé par le testateur; mais la limite n'étant pas précise, il est toujours facile d'écarter, à cause de leur objet même, les ouvrages d'une certaine portée, lorsqu'on ne peut réunir l'unanimité des sentiments et des opinions en leur faveur. C'est ce qui serait arrivé pour le livre de la *Connaissance de Dieu*, si les répugnances de quelques académiciens avaient pu former une majorité qui lui fût contraire; mais, en aucun cas, il n'a été question de méconnaître le mérite qui le distingue, mérite auquel un homme que nous voyons avec regret persister dans des préventions anciennes, M. de Rémusat, avait déjà rendu un éclatant hommage dans la *Revue des deux Mondes*. L'historiette sur le parti qu'on aurait tiré de l'ordre alphabétique pour fixer les rangs entre deux auteurs que personne ne mettait en parallèle, ne repose donc sur aucun fondement, et c'est tout au plus une interprétation suggérée par le dépit à des personnes qui poursuivaient M. Jules Simon de leur inimitié, pour des motifs sans aucun rapport avec la religion.

La vivacité avec laquelle il nous arrive de défendre la tradition des études classiques, toutes les fois que l'occasion s'en présente, n'a rien d'irréfléchi, ni dans le fond ni dans la forme; et plus cette discussion se prolongera, moins nous serons disposés à rabattre de la sévérité de nos paroles. Je dirai plus, jamais l'expression que nous pouvons donner à notre pensée ne sera à notre gré assez ferme, assez accentuée. Rien, en effet, dans notre admiration pour l'Église catholique ne pouvait nous surprendre plus douloureusement que la prétention de la dépouiller du beau privilége qu'elle possède, de s'approprier toutes les richesses de l'esprit humain, sans se préoccuper des causes qui les ont produites; aussi avons-nous jugé téméraire et dangereuse une entreprise dont le succès, même momentané, aurait donné à l'Église les apparences de la prévention et de la partialité. On peut connaître médiocrement les choses ou les ignorer tout à fait; on peut avoir l'esprit faux et le goût corrompu : il n'est permis à personne de com-

promettre la religion dans des aberrations individuelles. *A priori*, le consentement des siècles suffisait pour prévenir les hommes judicieux contre la fantaisie des nouveautés. Mais pouvant en outre mesurer, par ma propre expérience, l'erreur dans laquelle on voudrait entraîner le clergé français, j'ai considéré et je considère encore comme un devoir de signaler l'abîme, et de protester contre un entraînement funeste.

Notre siècle est en proie à une maladie morale, fruit de l'extension des connaissances et de l'amollissement des mœurs. On est possédé du besoin d'abréger tous les moyens d'instruction. Il n'y a pas une carrière dans laquelle on ne s'étudie à raccourcir les anciens chemins et à offrir les moyens de tromper les juges, en dérobant un prix qui ne s'accordait autrefois qu'à de longs et patients efforts. Partout on sape les règles qu'on déclare inutiles, faute du courage et du temps nécessaires pour les apprendre. Afin d'établir ces paradoxes, on ne craint pas de recourir, non-seulement aux raisonnements spécieux, mais encore aux motifs respectables. C'est ce qui arrive journellement pour les différentes branches de l'art chrétien. Nous avons vu remonter ce charlatanisme, calculé ou involontaire, peu importe, des ateliers aux écoles littéraires. Il y avait une route longue mais sûre, pour arriver à la connaissance du latin ecclésiastique ; on a proposé de renoncer au latin classique, afin d'entrer de plain pied dans les auteurs chrétiens. Doutez-vous de l'efficacité du procédé, vous voici excommunié *ipso facto;* invoquez-vous la tradition constante de l'Église, l'Église elle-même est mise en suspicion.

Vainement les sectaires, que je tiens à honneur de combattre, ont-ils fait une première retraite, après s'être aperçus de la répugnance qu'on éprouvait à admettre leur système. Ce système s'est assez montré par leurs premiers manifestes ; il persiste avec assez de clarté dans leurs tentatives d'application, pour que la protestation unanime de tous les hommes compétents dans l'Église de France soit et demeure justifiée. Les novateurs disent aujourd'hui qu'on ne refuse pas d'admettre l'étude des anciens classiques et qu'on ne demande qu'une place pour les

auteurs chrétiens. Quand bien même la réflexion et l'expérience auraient introduit cette modification dans les plans primitifs (ce dont il serait plus digne de convenir franchement), il resterait encore dans la pratique une difficulté insurmontable, et c'est ici que notre opinion se montre plus décidée que celle d'un grand nombre de nos amis. Il semble qu'on ait une liberté entière pour étendre le cercle des études classiques. On ne sait pas assez généralement qu'avec la surcharge qui pèse actuellement sur le programme des études, le nombre, je ne dis pas de jours, mais d'heures dont dispose un maître éclairé et sincère pour orienter ses élèves dans la bonne voie littéraire, est tellement restreint, qu'on n'en saurait rien réserver pour un autre genre d'instruction et d'exercice. On n'apprend à connaître le génie des langues classiques qu'en passant par l'étude des modèles, et la moindre application qu'on y donne suffit pour exclure toute excursion dans les développements ultérieurs de la littérature. Le génie de l'Évangile et des Pères a passé dans les classiques français ; l'étude de notre langue, jointe à l'instruction religieuse, suffit pour donner la connaissance des modèles chrétiens que comporte le cours régulier des classes. Eh ! n'aurez-vous pas accompli une merveille, si votre élève, au bout de sa rhétorique, a lu toute l'*Enéide* et expliqué un chant d'Homère !

La croisade anticlassique n'avait qu'un côté justifiable : mais c'est aussi celui que les apologistes du latin chrétien ont le moins développé. On ne peut plus aujourd'hui se faire, comme au temps du bon Rollin, d'illusion sur les héros de l'antiquité ; à mesure des progrès de la science, on pénètre mieux dans toutes les misères du paganisme. Mais si vous faites voir à vos élèves le paganisme dans sa triste impuissance, et même dans sa corruption irremédiable, tout maître intelligent et consciencieux aura dès lors, pour le but moral de l'éducation et le triomphe du Christianisme, un puissant contraste à sa disposition. Il ne craindra pas d'intéresser les élèves aux dépens du fond d'idées exploité par les anciens. Mais que deviendra-t-il, s'il n'a plus pour captiver des imaginations légères et indociles, qu'à

les accabler du poids de la vénération et de la soumission?

J'ai tort peut-être de reprendre aussi brièvement des considérations qui, pour avoir été présentées avec l'ascendant de l'autorité et du talent, n'ont rien obtenu des directions fausses et du parti pris. Mais puisque, au dire des adveraires, j'ai si mal prêché d'exemple, je voudrais au moins retrouver, à force de tentatives, une expression plus juste de vérités évidentes, non-seulement pour mon sens particulier, mais encore pour tous les hommes qui disposent des éléments du procès. Quant au mérite du style dans lequel ces considérations sont présentées, il me semble que c'est un autre sophisme que de vouloir obliger les défenseurs du goût à ne produire que des modèles.

On me permettra, je l'espère, de faire ici abstraction complète de ce qui me concerne personnellement. Ce n'est que par une méprise qu'on peut réclamer de moi les qualités d'un habile écrivain : qu'on exhume, dans l'espace d'un quart de siècle, une ligne de moi écrite *ad delectandum* et non *ad probandum*, et l'on aura le droit de me traiter en artiste manqué. Nous pourrions sans doute demander à ces maîtres si rigoureux dans l'art de bien dire, un peu plus de consistance dans leurs propos : il leur est arrivé d'approuver, quand ils y trouvaient leur compte, le même style qu'ils dénigrent, lorsqu'il sert à les combattre. Pour ce qui me concerne, j'ai soin de rester plus conséquent, et quand bien même un talent que j'honore m'aurait mis en pièces, rien ne pourrait me contraindre à désavouer mon admiration.

Mais ce procédé offre un danger plus général ; il tend à confondre les vocations, et c'est pourquoi je proteste. D'un côté l'on présente l'éducation littéraire comme inutile en donnant la foi pour unique fondement à l'éloquence, de l'autre on confond la théorie et la pratique, et tout maître, qui en développant les principes du goût, n'aura pas, par exemple, parlé de Bossuet dans la langue de Bossuet, perd le droit d'imposer son opinion à ses élèves. Fénelon, dans le XVIIe siècle, au grand scandale des illusions de notre temps, disait : *Nous sortons à peine d'une étrange barbarie;* n'aurions-nous pas le droit de retourner

le mot, en l'appliquant à notre époque. En effet, nous sommes tombés dans une étrange barbarie. Nous n'avons plus à notre disposition qu'un jargon corrompu, pour recommander les mérites de la langue. Dans les écoles de la décadence romaine, l'autorité de Virgile s'était conservée tout entière : nous avons des commentateurs qui montrent dans quel langage déchu les grammairiens d'alors devaient expliquer les beautés de l'Enéide. L'admiration qu'ils témoignaient devenait-elle impertinente, parce que l'instrument leur faisait défaut? Et pourtant ils soutenaient encore l'édifice sur le penchant de sa ruine. Pour écrire très-bien de nos jours, il faut une faculté hors ligne, un don divin, et ceux qui le possèdent devraient mieux se défier peut-être du poison naturel aux talents supérieurs, et moins abuser d'une faveur inestimable de la Providence.

Au reste, je ne voudrais blesser inutilement personne, en continuant à suivre par voie de pure allusion ces débats difficiles. Une telle réserve n'est de ma part, l'effet ni de la crainte, ni de la prudence : car l'irritabilité, dont je m'afflige au point de vue de convictions communes, ne saurait désormais me surprendre, et quand j'écris une phrase, quelque mal tournée qu'elle soit, je la vois aller directement à son adresse, et je sais à point nommé, les regrettables représailles qu'on essayera d'en tirer. Serais-je plus heureux en me mettant, à mon tour, à exploiter des noms propres? je ne le pense pas, et d'ailleurs je crois remplir un devoir envers moi-même, en évitant d'imiter un système de défense que je n'approuve pas, et en exprimant autant que je le puis, par la retenue de mon langage, l'intérêt douloureux que me fait éprouver l'erreur de mes anciens amis.

On me pardonnera de ne pas m'en tenir à la question rebattue des classiques, et, au risque de voir, une fois de plus, mal prendre des avertissements, sincères dans la forme et affectueux dans l'intention qui les dicte, j'oserai soumettre à ceux qui donnent aujourd'hui l'impulsion à la presse catholique quelques réflexions qui leur ont peut-être échappé. Ils démasquent à présent un profond dédain pour les institutions libérales, et ils prêchent la théorie du pouvoir absolu. Les doctrines poli-

tiques ne sont point article de foi, et notre tolérance est large à cet égard. Sans doute on aimerait mieux n'avoir pas siégé, dans des efforts communs pour la liberté, côte à côte de ceux qui ne la réclament plus que pour eux-mêmes. Nous nous sentirions moins gênés avec ceux qui, dès le temps de la lutte trouvaient notre direction fausse et refusaient de s'y associer. Mais enfin, on pense ainsi, et, je le crois, on a toujours pensé de même : l'histoire vivante aidant, on s'est affermi dans son arrière-conviction, et l'on n'a plus craint de la produire au dehors. Cela serait spécieux si, dans le fait, nous en étions revenus au droit divin. Toutefois, les publicistes, qui se jugent eux-mêmes si complétement d'accord avec l'impulsion du moment, pourraient-ils nous expliquer certaines anomalies ? D'où vient un tel débordement d'outrages contre la religion, dans un moment où la presse politique n'a pas précisément ses coudées franches ?

Qu'on ne s'imagine pas que je veuille m'ingérer dans l'appréciation des motifs de ce qui se passe. Je tiens seulement à faire sentir que nous jouissons de plus de liberté qu'on ne croit. La faculté laissée à tout venant de s'expliquer comme il l'entend sur les matières religieuses, montre que le pouvoir a le sentiment des susceptibilités de la société française, et qu'il tient à ne pas dévier, dans la pratique, des principes de la Révolution. Ce matin même, un homme d'esprit qui à concouru à la rédaction du *Correspondant*, M. Rapetti, citait avec intention, dans un article du *Moniteur*, la phrase de la proclamation du 19 brumaire : « La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée ; » et je pense qu'il voit juste, en appliquant cette phrase aux circonstances du moment. Selon notre conviction, il y a une part d'erreur considérable dans les principes de la Révolution en matière religieuse; mais les gouvernements ne s'occupent pas de théorie, ils vivent du possible, et lorsque la Restauration a voulu revenir sur le passé quant à l'Église, on sait ce qu'il nous en a coûté. Depuis lors, tous les efforts des générations nouvelles, au moins ceux de ces efforts que le succès a couronnés, ont eu pour but d'obtenir au

profit de l'Église, tous les avantages compatibles avec les principes de la Révolution. Récemment encore, quand, par des motifs très-louables et même par des raisons très-fortes, on a voulu, soit dans la question du mariage civil, soit dans celle de l'observation du dimanche, profiter des apparences pour ébranler les fondements posés en 1789, on s'est aperçu du danger qu'il y avait à ranimer de vieilles inquiétudes, et rien dans la conduite du pouvoir n'a donné lieu de soupçonner qu'il voulût donner la main à ce que, dans notre jeunesse, on appelait les entreprises de la contre-révolution.

Cependant si, dans ce cadre étroit et infranchissable, la position de l'Église est douloureuse, il n'est pas permis de dire qu'elle est impossible; et les triomphes consolants que nous avons sous les yeux, triomphes qui (sauf la grâce de Dieu à laquelle on ne peut rien comparer), ont leur origine dans les combats rendus par les catholiques pour la cause de la liberté, démontrent qu'en suivant la même voie avec persévérance et dévouement, on arriverait à des résultats bien capables de compenser ce qui nous manque, des résultats dignes peut-être d'être préférés à la fausse et incomplète domination que l'ancien régime semblait assurer à l'Église.

Existe-t-il donc une raison plausible pour dévier de la ligne de conduite tracée naguère par les hommes les plus autorisés parmi nous? Ces hommes ont-ils abjuré leurs principes et donné l'exemple de la palinodie? Tout au contraire, à mesure qu'ils ont senti l'influence bienfaisante de la régénération religieuse pénétrer dans la société, ils ont compris que nous devions nous montrer plus indulgents et plus doux. Ce n'est pas pactiser avec l'erreur que de lui ouvrir les moyens de se reconnaître elle-même; et parce que la religion, dans l'ordre des choses contingentes et variables, semblait offrir l'alliance compatible avec ses dogmes et ses devoirs aux idées de notre siècle, il ne s'ensuit pas qu'elle entendît le moins du monde renoncer à cette propagande incessante et nécessaire, sans laquelle tout tomberait en dissolution autour de nous.

Mais l'union des catholiques s'est rompue, et, en vertu de

circonstances trop connues pour qu'il soit besoin d'y insister ici, l'apparence et le retentissement ont été pour ceux qui reniaient la liberté. S'ils avaient en leur faveur au moins cette raison de circonstance qui l'emporte pour la plupart des hommes sur la raison permanente, ne devrions-nous pas jouir au moins du fruit momentané de leurs efforts ? A défaut d'une sécurité impossible, pourquoi n'avons-nous pas pour nous consoler le respect extérieur des choses de la religion? et si ce respect ne peut être obtenu, parce que les principes sur lesquels le gouvernement actuel est fondé ne le comportent pas, n'a-t-on pas le droit de rendre, jusqu'à un certain point, responsables de la triste recrudescence dont nous souffrons, le langage imprudent et excessif d'écrivains qui n'ont pas même l'excuse de la complicité des circonstances?

Cependant, cette parole impérieuse qui ne suffit pas à protéger la religion au-dedans, retentit à peu près seule au dehors et donne le change sur la sincérité des intentions de ceux qui, il y a dix ans, plaçaient la religion catholique sous l'égide de la liberté et du droit commun. Nos voisins, les catholiques Belges, grâce à leur longue et heureuse expérience du système libéral, échappent à l'influence des nouvelles prédications; il leur a fallu peu de temps pour dissiper un moment de trouble dans les idées contraire à leurs traditions constitutionnelles, et aujourd'hui nous les voyons dominer la situation par la modération, la sincérité et le désintéressement. Mais si nous quittons cette terre privilégiée, quels contrastes déplorables ne rencontrons-nous pas! Je ne parle pas de l'Angleterre, ramenée malgré elle à la modération envers les catholiques par l'émotion profonde que lui cause le dévouement des aumôniers de notre armée, et l'héroïsme des sœurs de charité accourues au chevet des blessés et des malades. Je ne dis rien non plus de l'Allemagne où l'intrépidité apostolique d'un Confesseur octogénaire fait plier la bureaucratie et refluer le cours naturel des événements, au sein d'un pays où le pouvoir temporel a tout perdu, jusqu'aux apparences, dans l'affection du peuple chrétien. Je m'attache au Piémont, dont depuis longtemps il m'aurait été

impossible de rapporter rien d'assuré, mais où j'entrevois enfin la vérité, grâce aux renseignements qui me sont fournis par un des plus anciens et des plus fidèles soldats de notre cause, homme de lumières et de foi, qui connaît à fond le pays, et auquel il coûte autant qu'à nous d'avouer un tort des catholiques.

Malheureusement ce que nous soupçonnions n'est que trop vrai : l'élément nouveau, l'élément salutaire n'a pu germer dans ce terrain mal préparé. Après avoir fléchi devant l'hérésiarque Gioberti, de crainte, nous disaient-ils, de compromettre leur popularité, les plus éclairés parmi les catholiques se sont trouvés réduits à l'impuissance entre la religion des libéraux et la politique des hommes religieux. A la résurrection souvent hypocrite et quelquefois sincère de principes inapplicables à notre époque, on a répondu par des doctrines que l'opinion repousse, et par des prédictions qui ne se sont pas vérifiées. Le Protestantisme, qui devait envahir le pays à la suite des insurrections libérales, perd son argent et ses intrigues ; la presse démagogique en est à rougir de ses propres excès, et la modération est à l'ordre du jour, excepté envers l'Eglise, dont l'établissement se voit sérieusement menacé. Nous savons, par notre propre expérience, ce qu'un pays perd à livrer l'établissement ecclésiastique aux rancunes et aux défiances de la Révolution. La foi ne périra pas dans le Piémont, la piété profitera même des épreuves de l'époque actuelle, mais la religion, en perdant ses ressources, aura des siècles à pleurer sur l'imprudence de ceux qui donnent un prétexte à ce qu'on la dépouille.

Au delà des Pyrénées, nous voyons le duc de la Victoire, ce vieux champion de l'influence anglaise dans sa patrie, subir la dure responsabilité de son triomphe. En dépit des Alonso et des Aguirre, la cause catholique a de grandes ressources en Espagne : comme après 48, et sauf un reste de vénération chevaleresque pour la monarchie, la religion y offre seule un abri contre l'expérimentation méridionale des doctrines les plus insensées. L'Eglise a dans la presse des champions intrépides : mais combien le succès de la lutte qu'ils engagent contre les imi-

tateurs de Jovellanos et de Floridablanca serait mieux assuré, s'ils avaient un modèle à suivre pour eux-mêmes et à offrir à leurs adversaires, dans une conduite constante, unanime et franchement libérale, des catholiques français!

Il y a dix ans, un homme d'un grand sens, d'une haute expérience et d'une charité sans bornes, M. le marquis de Talaru, revenant d'un voyage aux États-Unis, daignait nous raconter, avec une ardeur étonnante dans un vieillard, l'impression que lui avait causée, à lui, homme de traditions monarchiques, l'influence de la liberté sur les progrès du catholicisme au delà de l'Atlantique. « Voilà notre modèle! nous disait-il, voilà le véritable avenir des sociétés modernes! Avec trente ans d'une liberté pratiquée de part et d'autre avec autant de franchise, le catholicisme aura mis l'ordre et la vertu dans l'Union américaine. »

Nous avons perdu ce grand homme de bien, et depuis qu'il nous a quittés pour un monde meilleur, la physionomie de la société anglo-saxonne a changé. On a commencé à voir avec jalousie les progrès de l'émigration irlandaise; les vaincus de notre révolution ont fait de la propagande irréligieuse, et l'on est aujourd'hui épouvanté des progrès de la société des *Know-Nothings* qui, en face des Mormons et de leur immonde rénovation du paganisme, lèvent l'étendard de la persécution contre les catholiques et font déjà des martyrs parmi les apôtres du pays. Ce qu'on écrit à Paris, les doctrines qu'on y prêche, l'ingénuité avec laquelle on convient que la liberté doit servir à préparer l'interdiction de l'erreur, tout cela est-il donc complétement étranger à la réaction qui nous effraye? En vérité, on n'ose écrire la réponse à cette question.

L'Amérique du Sud parle à son tour : elle nous montre ses républiques les plus calmes et les mieux ordonnées troublées par un vertige irréligieux. Ceux de nos amis qui ont longtemps habité le pays nous disent : « Ne croyez pas que les traditions de race, de langue et de mœurs qui rattachent ces contrées à l'Espagne, influent notablement sur les mouvements de l'opinion. Au fond, on ne s'intéresse qu'à la France, on ne se règle que sur Paris. Quand nous leur envoyons de bons exemples et quand

notre conduite semble garantir les institutions libérales de tout péril du côté de la religion, la foi se ranime, l'établissement ecclésiastique s'étend, la civilisation et la paix semblent prêtes à s'épanouir. Mais si l'on voit chez nous le drapeau libéral traîné dans la boue, au nom de catholicisme, l'anarchie relève la tête, les religieux deviennent suspects, et le cataclysme recommence. »

Toutefois, faisons trève à ces évocations, et tâchons du moins de nous unir dans toute la plénitude de la joie et de l'espérance au grand acte que la Providence, juste rémunératrice des vertus d'un saint pontife, réservait d'accomplir à l'angélique piété de Pie IX. Recueillons ces précieuses larmes, ces larmes d'humilité, de mansuétude et d'amour qui jaillissaient des yeux du successeur de saint Pierre, au moment où il donnait la sanction de la foi universelle à la croyance en la Conception immaculée de Marie. Pourquoi cette bonne nouvelle ne serait-elle pas un signal de lumières et de rapprochement? Les feux de joie de la France entière ne nous donnent-ils pas le conseil de la charité et de l'union?

Nous qui avons foi en la puissance de la discussion, il nous est doux d'énumérer les excellents travaux que la défense de Marie et de l'Église a fait surgir dans ces derniers temps, à l'encontre des attaques du dehors. M. l'abbé Sisson a conçu l'heureuse idée de rassembler en une brochure séparée l'excellente réfutation qu'il a donnée des articles du *Journal des Débats* dans *l'Ami de la Religion* [1]. Une doctrine aussi pure, un langage aussi digne convenaient à un journal qui a su maintenir sa vieille autorité par l'emploi des seules armes qui soient appropriées à notre cause, la modération et la politesse unies à la parfaite sûreté des principes. Un *membre de l'Oratoire*, je devrais dire un élève des Pères du nouvel Oratoire, a écrit, sous la dictée de ses maîtres, une *Etude sur l'immaculée Conception* [2] qui développe, dans un très-bon langage, quelques aperçus d'un ex-

[1] Paris, Douniol, broch. in-8°.
[2] Paris, Douniol, broch. in-8°.

trême intérêt. Nous y avons distingué surtout une explication de l'erreur commise par saint Thomas-d'Aquin, explication très-naturelle et que nous n'avons pas rencontrée ailleurs. L'Ange de l'école, trop docile à l'autorité d'Aristote, avait suivi celui qu'il considérait comme le maître du savoir, *il maestro di color che sanno*, dans une opinion, ou plutôt une curiosité physiologique sur le moment où l'âme s'unit au corps de l'enfant à naître, et cette docilité lui avait rendu difficile d'admettre une proposition vers laquelle il était d'ailleurs porté par toutes les forces de sa piété. Cette tache, observée, par un regard respectueux mais sûr, dans un soleil aussi resplendissant, doit servir à se tenir en garde contre ceux qui, parce que saint Thomas s'est montré le plus puissant génie de la théologie, se hâtent de conclure de leur légitime admiration que la science, pour ne pas s'égarer, doit demeurer à tout jamais captive dans les limites des écrits de saint Thomas.

Je me suis bien avancé auprès du docte et spirituel secrétaire de l'Académie des sciences, M. Flourens, en lui demandant la permission de dire dans ce Recueil, qui rend hommage à ses talents et apprécie la pureté de ses intentions, quelques mots de l'écrit agréable et instructif qu'il vient de publier au sujet *de la Longevité humaine et de la quantité de vie sur le globe* [1]. Les savants de cette portée ont beau se mettre au niveau de notre ignorance, ils ne peuvent toucher les problèmes de la nature sans nous jeter dans un grand trouble. Nous voudrions les suivre, et nous craignons qu'ils ne marchent trop isolés de quelques-uns des maîtres et trop soumis à l'influence de quelques autres; nous imaginons des objections, et le sentiment de notre insuffisance nous empêche de les exprimer. Il faut donc, malgré tout mon désir de tenir ma promesse, que je transmette au rédacteur compétent de notre Bulletin scientifique la tâche de rendre compte du nouvel écrit de M. Flourens. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il suffit de l'ouvrir pour ne pouvoir s'en arracher avant d'en avoir lu jusqu'à la dernière ligne, et qu'il

[1] Paris, Garnier frères, 1 vol. in-12.

laisse l'esprit dans un océan de pensées neuves et séduisantes.

Je me sens plus à mon aise avec notre ami M. le comte Louis de Carné, qui vient de réunir, sous le titre d'*Études sur l'histoire du gouvernement représentatif en France*[1], les travaux qu'il avait donnés d'abord au *Nouveau Correspondant*, et ensuite à un recueil grandement honoré par lui, selon notre humble opinion, lorsqu'il a consenti à laisser encadrer sa pensée, toujours droite, digne et pure, entre les fantaisies plus ou moins *bohêmes* de plusieurs des romanciers de notre époque. Parmi les soldats de la cause catholique, nous n'en connaissons aucun qui, plus que M. de Carné, professe des principes politiques en harmonie avec ceux qui nous sont personnels. Il a cela de commun avec nous, qu'il ne se sent nullement disposé aux regrets, et que les mésaventures constitutionnelles de la France, tout en mûrissant son expérience, ne lui inspirent aucun découragement. Je crois qu'avec cette disposition, M. de Carné est dans le vrai de notre histoire. La France, celui des pays libres où les institutions libérales ont eu le moins de fixité, est peut-être aussi celui dans lequel l'action de la liberté a le plus profondément pénétré. On chercherait en vain à rédiger la charte des Etats-Généraux et des parlements; nous avons abusé jusqu'au ridicule du remaniement des constitutions écrites; nous avons été, dans notre folie, jusqu'à faire de l'émeute un pouvoir de l'Etat; nous nous sommes volontairement précipités de l'excès de la licence dans l'excès de la compression; il semble que notre sol n'ait été qu'un sable mouvant où nul fondement n'a pu tenir, et pourtant la société s'est modifiée plus avant et dans le sens d'un progrès plus réel en France qu'en Angleterre, où la machine mieux construite a toujours eu des mécaniciens capables de la remonter avec plus de sang-froid. La publication de M. de Carné vient à propos dans un moment où nous tendons à l'équilibre des idées sages. M. de Carné sera jugé dans ce recueil par un

[1] Paris, Didier, 2 vol. in-8°.

excellent écrivain, qui restera fidèle à l'indépendance bretonne, en appréciant l'œuvre remarquable de son compatriote.

Je finis ces annonces par l'expression d'un regret. M. de Barante avait bien voulu continuer à honorer notre Recueil, en nous communiquant un extrait du premier volume de son *Histoire du Directoire*, ouvrage qui fera suite à l'*Histoire de la Convention*, devenue indispensable à ceux qui veulent connaître, dans leur triste réalié, les phases de la terrible révolution de 1793; mais cet extrait nous parvient trop tard pour entrer dans la livraison du 25 décembre, et quand notre premier numéro de 1855 verra le jour, le public sera déjà depuis longtemps en possession du volume de l'illustre historien. Nous nous efforcerons de dédommager les lecteurs du *Correspondant* par une étude de ce volume, proportionnée à l'attente du public et au mérite de l'écrivain.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MÉTHODE DE DIRECTION SPIRITUELLE, par Jean-Baptiste SCARAMELLI, S. J., traduit par l'abbé J. RUDEAU [1].

Qui n'aime les bons livres? Qui n'est avide de les connaître pour les lire, les acheter et les recommander aux autres? Il est donc utile d'annoncer ceux qui paraissent. C'est ce que nous faisons pour l'excellent et précieux ouvrage dont nous avons transcrit letitre.

Le P. Scaramelli est peu connu en France, il est néanmoins à Rome un des auteurs les plus recommandés et un de ceux en faveur desquels les suffrages des juges les plus compétents sont unanimes. Comme saint Alphonse de Liguori, il a commencé par la pratique du saint ministère, et ce n'est qu'après trente années employées dans les missions qu'il conçut le plan et le dessein de son livre. « Tandis que je m'occupais à dessiner en moi-même le plan de ce nouvel ouvrage, dit-il, je fus confirmé dans ma résolution par un événement imprévu. Un prêtre, chargé du salut des âmes, vint me demander conseil : il m'exposa d'abord l'état d'une personne qui, quoique pauvre, était cependant riche des dons de l'innocence et de la pureté virginale ; ensuite il me pria de lui dire comment il devait cultiver cette bonne terre. Il me fit aussi un aveu dont je fus très-ému ; il m'assura qu'il avait consulté plusieurs livres ascétiques dont il me nomma le plus célèbre ; qu'il y avait admiré de sublimes et de profitables doctrines, dont cependant il n'avait pas trouvé l'application pratique. Cet événement, continue-t-il, fut pour moi une

[1] Paris, Vernot, libraire-éditeur, quai des Augustins, 35.

preuve évidente, qu'il serait fort utile d'indiquer avec ordre les voies de la perfection, d'en montrer avec méthode les principes, les progrès, l'avancement et la fin... »

Nous avons rapporté cet extrait du livre, parce qu'il fait parfaitement saisir le but de l'ouvrage et son utilité. L'auteur a-t-il réussi dans son entreprise, a-t-il atteint heureusement son but? la réponse est facile. Le livre du P. Scaramelli n'est pas nouveau, il a subi l'épreuve du temps et de la critique, et il est resté comme le monument le plus exact, le plus sûr et le plus complet pour la direction des âmes dans les voies de la perfection. Pendant notre séjour à Rome, avide d'étudier l'ascétisme chrétien dont l'étude est très-utile et indispensable même pour l'heureux exercice du saint ministère, nous prîmes conseil sur le livre qu'il nous convenait d'étudier, et *la Méthode de direction spirituelle du P. Scaramelli* nous fut unanimement indiquée comme le guide le plus sûr et le plus capable de nous conduire à notre but.

Quiconque s'est occupé de la direction des âmes, ou a voulu songer sérieusement à sa propre sanctification, a sans doute demandé un ouvrage qui pût le diriger et l'éclairer; car il n'est pas aisé de s'aventurer dans la voie de la perfection, si l'on n'est conduit par une main habile. Qu'on veuille bien se rappeler la doctrine de la séraphique sainte Thérèse, qui n'hésite pas à dire que la science est la première qualité des directeurs. Eh bien! le P. Scaramelli sera le guide parfait qui les éclairera, les formera, et les dirigera d'une manière sûre vers le but désiré.

Les bons ouvrages viennent toujours à propos; la divine Providence, qui fait tout avec nombre, poids et mesure, les inspire à l'heure convenable. En ce moment donc où les âmes reviennent à la vie intérieure, où les maisons religieuses se multiplient en France, il était indispensable d'avoir un livre qui pût instruire les maîtres et les maîtresses de novices, éclairer les directeurs des âmes et offrir aux âmes elles-mêmes une nourriture solide et forte pour leur avancement dans la piété. L'hérésie janséniste, on le sait assez, avait infecté chez nous de son venin odieux et détestable toutes les sources salutaires où les prêtres et les âmes elles-mêmes pouvaient chercher un guide et un aliment spirituel exempt d'erreur. M. l'abbé Rudeau a eu l'heureuse idée de chercher ce livre en Italie, et après l'avoir trouvé, de le traduire pour les lecteurs français.

Sans vouloir faire une critique exagérée, nous demanderions volontiers où est l'ouvrage français qui embrasse l'ascétisme chrétien dans son ensemble et traite ce vaste sujet avec sobriété, mais d'une

manière complète; qui le développe toujours appuyé sur la doctrine des SS. Pères, principalement de saint Thomas, et qui joigne les exemples les plus heureux à la saine doctrine exposée avec méthode et clarté, comme l'a fait le P. Scaramelli.

L'étude de l'ascétisme reprendra faveur parmi nous, les prêtres en comprendront de plus en plus l'importance; les religieux et les religieuses surtout ne peuvent, sans manquer à leur vocation, négliger cette partie de la science sacrée; un livre donc qui présente toutes les garanties de sa doctrine, qui est un guide exact et complet, et qui, en même temps, offre la moelle des écrivains les plus célèbres, ne peut manquer d'être bien accueilli. Ce sera le *Vade mecum*, le Manuel dont on fera sans cesse la lecture.

Un des mérites qui rendent l'ouvrage plus recommandable, c'est qu'à la théorie la plus sûre il joint la pratique dont l'auteur a fait lui-même l'expérience, et qui est en effet inspirée toujours par la prudence et la sagesse. Les directeurs, qui dans nos grands séminaires font l'éducation de nos jeunes prêtres, seront heureux de recommander cet ouvrage aux élèves du sanctuaire; ils y puiseront la science si précieuse de la direction des âmes, et y trouveront pour eux-mêmes ce qui est le plus propre à les former aux vertus de leur état. Quoique cet ouvrage soit principalement une méthode de direction et qu'elle convienne dès lors d'une manière spéciale aux directeurs, aux maîtres et aux maîtresses de novices dans les maisons religieuses, il peut être aussi très-utile aux âmes avides de la perfection, qui pourront s'en servir comme de lecture spirituelle avec de très-grands fruits de vertu.

Laissons l'auteur exposer l'ensemble de son livre. « L'ouvrage, dit-il, se divise en quatre traités. Dans le premier, nous parlerons des moyens à l'aide desquels on doit tendre à la perfection; dans le second, des empêchements qu'il faut éloigner; dans le troisième, des dispositions suffisantes qu'il faut apporter; dans le quatrième, de la charité qui constitue l'essence de la perfection. Chaque traité se divise en divers articles et ceux-ci en plusieurs chapitres. Je discute et je développe ordinairement dans les premiers chapitres la doctrine énoncée en tête de chaque article; puis, comme je m'adresse à des hommes spirituels qui doivent être vraiment et solidement instruits, je démontre non-seulement ces enseignements par la raison, mais encore par l'autorité des saintes Écritures, des SS. Pères, et surtout de saint Thomas, qui les a examinés avec la rigueur de l'École. J'ajoute, dans le dernier chapitre de chaque article, des avertissements pratiques, afin que le directeur ne se trompe pas dans l'application

des principes que j'avance. Enfin, j'ai ajouté des faits et des exemples moraux, tirés de l'histoire ecclésiastique et d'auteurs dignes de foi, afin de rendre la lecture plus agréable et plus utile. »

Voici le plan, mais il faut voir avec quelle perfection il est rempli, combien le sujet y est traité avec science et profondeur, et comment la solidité de la doctrine s'y allie avec l'onction, l'érudition et l'exactitude. Un mot de regret en terminant : dans la traduction l'ouvrage me paraît avoir perdu une partie de son onction, de sa simplicité et même de sa clarté ; il était difficile, il faut l'avouer, de faire passer tout cela dans notre langue. Il y aurait bien quelques autres critiques de quelque importance à faire ; nous les omettons volontiers, parce que nous jugeons l'ouvrage si utile, si propre à faire le bien, que nous ne voudrions pas détourner un seul lecteur de le lire, en relevant des défectuosités bien pardonnables et qui disparaîtront dans la nouvelle édition : car nous ne doutons pas du succès de l'ouvrage.

Le P. Scaramelli a joint au traité ascétique un traité sur la mystique qui jouit à Rome de la même réputation et qui est l'heureux complément de l'ouvrage que nous annonçons ; nous espérons qu'il sera aussi publié. Au moment où la célèbre *Mystique de Gœrres*[1] vient venger cette science si malheureusement oubliée en France et traitée avec un indigne et déplorable mépris, le P. Scaramelli nous en donnera l'enseignement élémentaire et pratique, et un nouveau pas sera fait encore par la France, qui a déjà si visiblement marché en toutes choses vers la vérité.

L'abbé J. A. Boullan.

LA TERRE SAINTE; *Voyage des quarante pèlerins en* 1853; par Louis Esnault, avec une carte de la Palestine et le panorama de Jérusalem[2].

Nous sommes un peu en retard avec la *Terre-Sainte* de M. Louis Enault dont presque toute la presse s'est déjà occupée. Toutefois, nous regretterons moins de venir les derniers, si les justes et unanimes éloges que l'auteur a recueillis, en lui donnant une sorte de position littéraire officielle, nous donnent aussi le droit de lui dire ce qui peut-être lui manque encore à certains égard et comment il

[1] Traduite par M. Charles Sainte-Foi.
[2] Paris, in-18, chez Maison.

pourrait, suivant nous, compléter un talent déjà si distingué et si universellement reconnu.

Un mot seulement à l'adresse de ceux de nos lecteurs, probablement assez rares, qui n'auraient pas lu les charmantes pages du nouveau livre. La *Terre-Sainte* n'est pas, comme une multitude d'ouvrages de ce genre, un recueil de dissertations ou de fantaisies à propos de l'Orient ; c'est un livre écrit en face même de ce qu'il raconte par un artiste devenu pèlerin. C'est dire assez que les descriptions sont empreintes d'un vif sentiment de l'idéal ; et cependant nous jurerions volontiers qu'elles doivent être rigoureusement exactes. Chaque chapitre nous introduit dans une nouvelle contrée, c'est-à-dire dans une nouvelle civilisation, dans de nouveaux souvenirs. C'est ainsi que tour à tour le lecteur voit défiler devant lui, comme dans un musée mouvant, Malte « *oasis de verdure ardente au milieu des flots bleus de la Méditerranée, cette sentinelle avancée de l'Afrique et de l'Asie* » qui un beau matin s'est laissé surprendre par le génie aventureux de la race Anglo-Saxonne ; — Alexandrie, la triple cité, munie de sa ville chrétienne où le vaudeville français coudoie, d'un côté, la ville turque avec ses sombres murailles veuves de fenêtres et ses bandes hurlantes de chiens affamés ; de l'autre, ce qui reste de la vieille ville grecque des Plotin et des saint Clément, où les ruines même disparaissent peu à peu sous le lierre et l'acanthe, *etiam periere ruinæ ;* — Jaffa, « *ce port de Jérusalem* » avec ses collines aux pentes douces qui descendent mollement dans la mer, ses terrasses couvertes de jardins odorants et ses minarets aigus qui se mêlent au-dessus des arbres en fleurs, aux coupoles rondes des maisons ; — la montagne, la sainte montagne où fut dite la grande parole qui dégagea l'idée morale, la raison universelle, de la lourde chaîne des faits et des limbes de la loi figurative : *Heureux ceux qui pleurent !* — Bethléem qui se résume dans un berçeau ; — Jérusalem où l'on va de tous les coins du monde chercher un sépulcre, mais le sépulcre qui recèle dans ses ombres mytérieuses le secret de toute vie et le gage de toute résurrection ; — la mer Morte encaissée entre les bleus escarpements du pays de Moab, les blanches montagnes de la Judée et ce désert calciné, plein des vestiges de la colère divine, « *où il semble qu'avec l'air l'on respire du souffre et du feu ;* » — *Riha*, l'ancienne Jéricho, la ville parfumée, qui, à la place de ses murailles, n'a plus pour enceinte que des haies vives de napals ; — Nazareth, la seule cité de l'Orient peut-être qui soit pleine de gaieté, de maisons blanches, de chansons sans cesse redites, comme si elle gardait l'empreinte éternellement aimable de celui qui y grandit, il

y a dix-huit cents ans, en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. M. Enault, on le voit, n'oublie rien, et le pèlerin qui viendra après lui, son livre à la main, aura désormais un guide comme on n'en trouve que rarement, un guide qui a passé partout et qui partout a pensé. L'écueil habituel des panoramas littéraires de ce genre, c'est une certaine monotonie, et la pire de toutes, celle de la variété. L'esprit a besoin de rayonner d'un centre unique ; il n'y a rien qui le fatigue plus que d'être obligé de changer sans cesse de point de vue. Mais M. Enault a su entremêler d'une façon si ingénieuse le récit et la description, les lieux et les hommes (on en rencontre de toutes les espèces dans son livre, jusqu'à un poëte arabe qui a une physionomie singulièrement lamartinienne) ; il a surtout déployé une distinction si charmante de coloris dans chacun de ses tableaux, qu'on n'a pas le temps de sentir la fatigue et la satiété. Pour nous, avouons le, nous aimons médiocrement les voyages, ce *steeple-chase* littéraire à travers les horizons et les superficies des choses ; celui de M. Enault est le seul qui ait pu nous tenir jusqu'au bout sous le charme.

Un critique a reproché au spirituel écrivain la couleur un peu mondaine qu'il donne à ses récits, et l'accuse d'avoir vu l'Orient à travers les habitudes de la société parisienne. A nos yeux, c'est là précisément le côté nouveau, piquant et aussi le côté heureusement significatif de son livre. N'est-ce rien, en effet, au point de vue religieux que cet attrait puissant, intime, universel qui attire quiconque a un peu de cœur et d'esprit vers la grande tombe? Aussi bien les portes du Saint-Sépulcre se sont ouvertes devant les lourdes et sanglantes épées du XIe siècle ; pourquoi se fermeraient-elles devant les plumes légères, mais souvent si généreuses, du XIXe? Que chacun, suivant ses habitudes, son genre de vie, son époque, ses facultés, vienne, comme jadis les bergers, les rois et les mages, aux pieds du Christ, chacun avec son tribut : le Christ reçoit tout, parce qu'il transforme tout. Pour ce qui nous regarde, nous avons un autre regret à exprimer à M. Enault : il nous semble que les pages charmantes qu'il a écrites manquent de conclusion ; on ne voit pas assez nettement l'idée première qui l'a inspiré, et après les avoir lues avec un vif attrait, on se demande encore avec une vague inquiètude quelle étoile l'a conduit en Orient.

Nous ne voudrions pas toutefois qu'on s'exagérât notre pensée. M. Enault est fort loin d'être un sceptique. Il a des convictions, peut-être sur un très-petit nombre de problèmes essentiels, peut-être un

peu vagues comme tout ce qui flotte dans l'intelligence sans s'être fixé encore dans la volonté, mais enfin réelles, explicites, des convictions chrétiennes. Et, disons-le bien vite, le christianisme de M. Enault n'est pas cette religion aussi soudaine qu'intolérante de tant de dévots du lendemain, comme on en rencontre dans certaines régions, qui ont passé en trois jours de Voltaire à De Maistre, et des licences du roman voluptueux à la théorie farouche de l'inquisition : croyants de circonstance qui parlent du clergé plus que de Dieu, et qui alors même qu'ils ne jouent pas une détestable comédie, ravalant la parole divine à n'être plus que la sauvegarde des intérêts humains les plus matériels, voient dans l'autorité religieuse, non pas la garantie sacrée de la dignité et de la vie de l'âme, mais l'étouffement éternel de la liberté, de la pensée, du cœur, de tout ce que Dieu a mis en nous de noble, de pur, d'ailé pour ainsi dire, afin de nous ramener à lui. Encore une fois, M. Enault n'est point de ses gens-là. Il a par excellence ce que nous appellerons le sens platonicien ; il n'estime pas que ce soit une niaiserie de s'incliner avec saint Augustin, Bossuet, Fénelon, Malebranche, devant la raison. C'est dire assez que son christianisme est à la fois de très-vieille date et d'excellent aloi.

Et cependant si le brillant et spirituel critique n'est ni sceptique, ni matérialiste, ni pharisien (trois formes de la même maladie psychologique) il n'a pas suffisamment échappé peut-être à cette demi-indifférence qui, aujourd'hui, comme à toutes les époques où une série de doctrines philosophiques est épuisée, atteint les âmes les plus nobles, les intelligences les plus délicates. Sa foi, quel que soit son objet, n'a pas cette vigueur transformatrice qui soulève, qui change tout autour d'elle, esprits et choses, et marque les livres où elle respire d'un caractère tout particulier de puissance ; elle n'hésite pas précisément, mais elle a l'air de se regarder elle-même comme chose essentiellement légère. Elle reste dans l'esprit, elle ne va pas à l'action. M. Enault reconnaît la vérité, il la reconnaît avec un noble bonheur, mais tout en se laissant charmer par elle, il ne l'épouse pas, il ne s'identifie pas avec elle ; il ne fait point sa vie de ses certitudes, et ses croyances les plus élevées ne donnent pas suffisamment à ses travaux littéraires leur cachet et leur direction.

Il nous semble néanmoins qu'il y a une œuvre éminemment sérieuse qui serait de nature à tenter une plume aussi distinguée. M. Enault nous permettra sans doute de lui dire toute notre pensée à cet égard ; il n'est plus de ces talents ignorés, dont la critique n'a qu'à signaler la bienvenue, il est de ceux qu'elle a déjà commencé à clas-

ser et a qui elle impose une sorte de responsabilité en consacrant leur réputation.

M. Enault est trop accoutumé à réfléchir sur ses impressions pour n'avoir pas bien souvent pensé aux causes et au caractère de la décadence littéraire de l'heure présente. Par un étrange abus de la division du travail intellectuel, le style semble se séparer de plus en plus de la pensée, et certains auteurs à la mode ne prennent la plume que pour en faire tomber aux grands applaudissements des niais ébahis, je ne sais quelles bulles légères qui brillent un instant et se sont déjà évanouies. M. Enault a vu de près ces poëtes, ces critiques, ces romanciers, honte des époques d'interrègne intellectuel, qui, oubliant le but éminemment sérieux de la vie, écrivent pour écrire ou plutôt pour parader, sacrifient leurs convictions, quand ils en ont, et la sainteté de l'art, quand ils la comprennent, et la morale quand ils la sentent encore, à un effet de pittoresque, et, baladins de la littérature, jouent devant le public avec leur propre pensée. Il y a cinquante ans, avant l'heureuse réaction suscitée par les institutions parlementaires et par la philosophie spiritualiste, notre langue avait déjà été déshonorée par ces tristes habitudes ; les voici qui reparaissent, triomphent, et, de nouveau, dépravent les esprits, les cœurs, le talent même, quand elles s'en emparent.

Mais que parlons-nous de talent ? on n'en a plus besoin dans le système qui s'intronise : le procédé le remplace. On n'écrit plus, on façonne des phrases. On n'exprime plus des idées, on dissimule leur absence sous mille broderies qui grimacent. La parole humaine cesse d'être la parole, c'est-à-dire cette limpide et large lumière qui éclaire les choses et fait apparaître jusqu'aux bords de l'horizon la route que la Providence fraye à la société. C'est un prisme aux facettes multiples et changeantes, qui brise toute vérité, aveugle tout esprit dans son capricieux et monotone miroitement. Ce prisme, il y a une manière, une recette d'en tailler les angles, comme il y en a une de tailler un drame dans un roman qui a ému le public. Voulez-vous imiter ces prétendus chefs-d'œuvre qui pullulent depuis trois ans, ne rentrez point en vous même pour méditer, ce serait inutile ; ne vous élevez point jusqu'aux sources morales de l'inspiration, ce serait du temps perdu. Préparez un petit effet d'étincelles ; écrivez vos strophes de façon à se qu'elles se terminent par la pointe qui doit les faire jaillir : tout est là : avec un peu d'apprentissage et beaucoup de vide dans l'esprit, vous réussirez infailliblement. *Ut pictura poesis*, disait Horace, et c'était déjà peut-être abaisser la poésie, qu'on ne doit comparer qu'à elle-même. Il faudrait dire aujourd'hui *ut sculptura*, si encore le

travail de nos récents auteurs ne ressemble pas beaucoup moins à l'art du sculpteur qu'au métier du lapidaire.

Nous savons bien que toutes les époques littéraires ont leurs vices, leurs exagérations, leurs puérilités. C'est le temps qui corrige tout parce qu'il use tout, et qui embellit parce qu'il efface, c'est le temps qui les revêt d'une empreinte classique de beauté parfaite et de suprême correction ; mais ce qu'il y a de caractéristique dans l'heure présente, et de tristement caractéristique, c'est que le mauvais goût, au lieu d'être le produit irrégulier d'une séve qui surabonde est le résultat sans remède de je ne sais quelle impuissance. On s'égare, non parce qu'on vise trop haut (c'est quelque chose encore que de savoir se perdre dans les cieux), mais par ce qu'on reste trop terre à terre. Les élans excessifs ont été remplacés par les petites affectations ; les audaces fécondes de la pensée, par les coquetteries stériles de l'expression ; la fougue jeune et généreuse, par la mignardise malsaine, parce qu'on sent qu'au lieu de dissimuler adroitement, pour les mieux faire sentir, des qualités réelles, elle cache avec une discrétion forcée les honteuses misères d'une précoce vieillesse.

M. Louis Enault n'ignore rien de tout cela ; il a pu mesurer en gémissant de combien de degrés s'est abaissé, depuis qu'il écrit, le niveau intellectuel et moral de cette génération. Il sait aussi combien une nation se dégrade lorsqu'en elle l'élément littéraire abdique de gaieté de cœur, en se faisant un jeu d'esprit, au lieu de rester le gouvernement des intelligences. Or il n'y a, ce nous semble, que deux moyens de sortir au plus vite de cet état également funeste à la moralité de tous et au talent de plusieurs. Le premier, c'est d'élargir par de nouveaux points de vue les théories trop étroites et épuisées qui ne sollicitent plus avec une énergie suffisante le travail des esprits; le second, et peut-être son influence est-elle plus immédiate, c'est de réagir énergiquement contre ce culte de l'art pour l'art qui est devenu si vite l'idolâtrie du métier pour le métier. Et qui est mieux à même de tenter cette réaction nécessaire que les critiques dont la réputation est jeune encore et néanmoins déjà assurée ?

Nous voudrions que M. Enault entrât dans cette pensée. Il a beaucoup vu et son esprit est porté à la comparaison : c'est dire assez que les idées et les impressions personnelles ne lui manquent point. Il se distingue de plus des autres critiques, et même des critiques les plus en renom, par un fond aussi solide qu'étendu de connaissances positives et d'érudition qu'un œil tant soit peu exercé démêle sans peine sous les délicates broderies de son style. Ces qualités si rarement unies dans une même intelligence lui permettraient d'accom-

plir une tâche que beaucoup d'autres ne pourraient aborder sans imprudence. Aussi bien, le rôle de la vraie critique n'est pas d'enregistrer, simple greffier de la littérature, le succès du roman que le public vient de lire ou le revers du poëme qu'il n'a pas lu ; ce n'est pas même d'esquisser des portraits plus ou moins fidèles. Qu'importe après tout, qu'un volume qui doit être oublié demain, ait quelques taches de plus ou de moins ! Qu'importe même qu'on découvre, à la loupe, dans un écrivain d'une distinction réelle, quelques petits côtés de son talent ou de son caractère qui expliquent quelques petits détails de ses œuvres, assez peu connus et assez peu dignes de l'être ! Toutes ces finesses d'analyse microscopique ont leur prix, nous le voulons bien, mais à condition qu'on n'en fasse pas l'essence même de la critique. Le critique doit se considérer comme le journaliste de la littérature, et quel est le journaliste digne de ce nom, qui ne combatte pour son drapeau? De même que les publicistes de la presse quotidienne se donnent pour mission de recueillir les faits politiques et de les commenter au point de vue d'une doctrine comme une vérification permanente de sa valeur et de sa fécondité, de même le critique ne doit prendre l'homme ou le livre qui lui sont apportés par la rumeur du jour que comme les symptômes visibles d'un certain esprit, d'une certaine doctrine religieuse, philosophique, morale qui tend à s'emparer des âmes ; et c'est sa grande tâche de comparer sans cesse cette doctrine avec la foi qui l'anime. Ce n'est pas assez pour lui de raconter avec finesse les faits intellectuels, il doit aspirer à les transformer.

Il y a dans la vie des écrivains un âge climatérique qui est la grande épreuve de leur talent, et qui décide s'il doit rester toujours ce qu'il a été d'abord, ou se transformer et s'épanouir. Peut-être cet âge est-il arrivé pour M. Enault, et peut-être aussi aurait-il à gagner plus que tout autre à s'associer au mouvement général des doctrines, et à ne regarder la littérature que comme un moyen et non comme un but. Son style, qui réunit dans une unité si élégante, tant de qualités diverses et rares, a un seul défaut suivant nous : il présente, dans son ensemble, je ne sais quel caractère, charmant sans doute, mais enfin exagéré, d'indécision. Relisez cette phrase délicate et frêle quoique vive qui sourit toujours alors même qu'elle n'y pense pas, et ne peut laisser passer un détail sans y cacher un prestige : rien n'y est surchargé et pourtant tout y est orné ; il serait difficile de réunir plus d'art et plus de simplicité, et de dissimuler plus de grâce sous plus de réserve. Cependant le lecteur, alors même qu'il est le plus sous le charme, éprouve une sorte de déception ; il se sent trop sé-

duit, il ne se sent pas assez conduit, il voudrait un peu plus de cette vigueur austère qui commande, ou de cette ardeur de prosélytisme qui entraîne. Je sais bien qu'il n'y a pas de talent littéraire qui n'ait ses lacunes. Mais les qualités qui manquent encore à M. Enault sont de celles qu'on peut acquérir en se dévouant par une action énergique au drame du siècle. Voilà pourquoi nous croyons devoir les lui signaler. M. Enault est déjà un écrivain séduisant; il dépend de lui d'être quelque chose de plus. *Estote viri*, s'écriait il y a quelques mois, le plus grand des orateurs sacrés de ce temps, dans un discours qui suffirait à immortaliser son nom. Soyez des hommes, c'est-à-dire, sachez appartenir à l'humanité, sachez attacher vos préoccupations les plus vives à ses destinées; sachez comprendre qu'une foi inerte est une foi morte, et que toute croyance doit être un désir et un acte, c'est-à-dire une œuvre sociale; voilà le fond de toute moralité, s'il est vrai que notre premier devoir est de nous associer aux vues mystérieuses de la Providence sur nos semblables ; voilà aussi la condition suprême non pas de tout talent, mais du talent fécond qui vit, qui grandit, qui aboutit à la plénitude de lui-même. La suprême qualité du style c'est la virilité, et la virilité de l'expression vient de la virilité du caractère. Pour plaire, la parole humaine n'a besoin que de sourire à l'idéal; quand elle veut se graver dans les âmes, il faut quelle combatte pour lui. La plume n'est un burin que lorsqu'elle est une épée.

FRÉDÉRIC MORIN.

DE LA LIBERTÉ DES CULTES, par M. DELAHAYE, juge au tribunal de première instance de la Seine.

Rien n'est n'est plus difficile que la question de la liberté des cultes si on la considère d'une manière absolue. Rien n'est plus clair, si on la considère d'une manière relative et dans son rapport avec notre temps et notre pays. Une théorie philosophique de tolérance ou d'intolérance a beaucoup pour elle, beaucoup contre elle ; les autorités se divisent, les précédents sont divers, et tout ce qu'on a écrit sur ce sujet amènera bien difficilement une conclusion tranchée et rigoureuse. Mais si on se place dans une sphère plus étroite, si l'on s'en tient à la question du possible, du possible dans les conditions de notre pays et de notre époque, je ne crois pas qu'il puisse y avoir lieu à une bien longue discussion. La situation légale où nous vivons, nous

[1] Paris, Sagnier et Bray, 1 vol. in-8°.

est impérieusement commandée par la force des choses, et personne, que je sache, n'a sérieusement la prétention d'en sortir. Pour ma part, je m'en tiens là et n'ai pas la prétention de tracer une autre route, lorsque je vois de prime abord l'impossibilité de sortir de celle où nous marchons.

C'est aussi, sauf des questions de détails, la conclusion à laquelle arrive M. Delahaye, après l'examen à la fois théologique, philosophique, historique et légal qu'il fait subir à la question de la liberté des cultes. Le théologien et le philosophe arrivent facilement à comprendre que, s'il y a de par le monde une théorie absolue sur ce difficile sujet, cette théorie absolue se modifie dans le fait par les circonstances infiniment variables des mœurs, de la vie politique, de la situation religieuse d'une nation. Ils arrivent donc à reconnaître que, pour les peuples et les époques diverses, des états divers sont légitimes, acceptables, supportables au moins. L'historien, en montrant dans les siècles passés ces phases différentes, signale les causes qui les ont rendues nécessaires, et justifie leur diversité. Il ne reste plus alors au légiste qu'à examiner la situation où le temps, les événements, les mœurs, nous ont placés, demander si la situation légale qui en ressort est logiquement, chrétiennement, raisonnablement, équitablement acceptable, en quoi elle satisfait aux conditions de l'époque, en quoi elle reste au-dessous, en quoi elle les dépasse. Le travail de M. Delahaye, complet à ces divers points de vue, pourra être fait ailleurs avec plus d'éclat, peut-être aussi avec une étude plus approfondie en ce qui touche les recherches historiques; il ne le sera jamais avec plus de sincérité, plus de conscience, une vue plus égale et plus calme des diverses parties du sujet, plus de foi dans le chrétien, plus de sérénité dans le philosophe, plus de méthode dans le jurisconsulte, plus d'équité dans le magistrat.

Comme je le disais, le travail de M. Delahaye le conduit en général à accepter la situation actuelle, je ne dirai pas comme théoriquement la meilleure, mais comme, ici et aujourd'hui, la seule possible. Cette conclusion ne se trouve peut-être pas dans son livre formellement exprimée. Elle ressort cependant des chapitres même où M. Delahaye lutte davantage contre les nécessités des temps actuels; où, dans ses investigations scrupuleuses, il cherche pour ainsi dire, à se frayer un autre passage et à sortir de l'ornière où nous marchons. Presque toujours il est obligé d'y rentrer.

C'est ce qui s'applique en particulier au chapitre dans lequel M. Delahaye examine si la liberté que la loi accorde au culte, c'est-à-dire à la profession d'une croyance religieuse, doit être ac-

cordée également à l'irréligion, à la négation pratique de toute croyance religieuse. Il s'indigne, et je le comprends, que la liberté du culte soit chez nous et soit principalement la liberté du *non-culte*. Il faut pourtant le dire avec honte et avec regret : c'est à ce titre quelle est entrée dans nos lois. Nous sommes devenus tolérants parce que nous étions incrédules; nous avons fait place à tant de cultes divers, parce que nous avons bien compté qu'entre tous ces cultes divers et sous leur mutuelle liberté, la liberté du non culte fleurirait plus que jamais. Or il est difficile de lutter contre cette origine de notre législation, contre cette tendance empreinte dans toutes nos lois, et qui ne protége en général le dissident que pour mieux protéger l'incrédule. Et de plus, est-il possible que, là où toutes les diversités de croyances sont admises, la *non croyance* elle-même ne se fasse pas sa place; que laissant à chacun la liberté de choisir sa religion, on lui refuse la liberté de choisir l'irréligion ? Ce résultat me paraît inévitable. M. Delahaye cherche en vain les moyens d'y échapper. Contraindra-t-on, par voie de gendarmerie, les gens à aller à l'église, au prêche, à la synagogue ou à la mosquée, à leur choix ? Cela n'est pas possible. Mettra-t-on l'état civil aux mains des ministres des différents cultes, et par conséquent obligera-t-on chacun, au moins à l'époque de sa naissance ou de sa mort à se rattacher à une religion quelconque ? A quoi cela ménera-t-il ? Il essaye ainsi tous les moyens d'arriver à son but, et finit par les rejetter tous.

Il y a cependant un point sur lequel je différerai avec lui. En fait, il n'est pas d'homme en France qui, nominalement au moins, n'appartienne à une religion quelconque. Serait-il donc si tyrannique de lui demander une fois en sa vie, et à l'époque la plus solennelle de sa vie, de faire acte de la religion dans laquelle il est né? Ce ne serait pas dans le but de le ranger de force dans une serie quelconque de icroyants, et de faire cesser cette liberté regrettable, sans doute, mais névitable de l'irréligion. Mais ce serait bien plutôt dans le but de rendre au mariage toute sa dignité en lui rendant le caractère religieux qui lui appartient, et selon la loi naturelle, et suivant la loi chrétienne. Je ne crois pas une telle innovation trop hardie. Je crois que les mœurs, préparées comme elles le sont par le progrès qu'a fait depuis quelques années la pensée religieuse, accepteraient sans trop de peine ce changement qui ne serait qu'un retour aux principes universels des législations humaines.

Un autre point fournit à M. Delahaye des observations qui ne paraîtraient pas nouvelles aux lecteurs de ce recueil, mais qu'on est toujours heureux de retrouver dans ce livre. La liberté des cultes implique la

liberté de leur action intérieure, de leur discipline, de leur hiérarchie. A cet égard, la législation actuelle satisfait-elle aux besoins et surtout aux droits de l'Eglise catholique ? M. Delahaye ne le pense pas plus que nous. Il montre très-bien les vices de la législation exorbitante imposée à l'Eglise sous le nom d'articles organiques et à la suite du Concordat; il fait voir à combien d'égards cette prétendue reproduction des maximes anciennes dépasse, en fait d'empiétements séculiers, les libertés gallicanes de Pierre Pithou. Sans doute la question n'a plus l'intérêt qu'elle avait il y a quelques années : la désuétude a peu à peu usé ces formidables articles ; l'application de la plupart d'entre eux est devenue à peu près impossible. Des conciles ont été tenus ; des correspondances avec le saint-siége ont eu lieu et peuvent avoir lieu tous les jours. En somme, l'Etat n'a point péri. Le gouvernement a même vu cela très-patiemment, très-tranquillement, très-froidement ; il a enfin compris qu'il avait peu d'intérêt à empêcher le bien de se faire, et qu'il était plus urgent d'arrêter les réunions de conspirateurs que celles d'évêques, les correspondances des sociétés secrètes que celles de Rome. On pensait, il y a dix ans, tout le contraire ; il y en a trente, bien pis encore. La lumière se fait donc, grâce au bon sens du pouvoir, grâce au bon sens des peuples, et grâce surtout au bon sens des événements.

Nous aurions voulu donner plus que ces quelques lignes au livre de M. Delahaye. Au moins sommes nous heureux de pouvoir rendre témoignage à son bon esprit, à son cœur de chrétien, à son grand sens de magistrat.

FRANZ DE CHAMPAGNY.

LA VIE ET LES TRAVAUX D'ARNOLD TITS, *ancien professeur à la Faculté de Théologie de l'Université catholique de Louvain*; par N.-J. LAFORÊT, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de la même Université [1].

M. Laforêt a été le disciple, l'ami, et plus tard le collègue du professeur éminent dont il nous retrace la vie et les œuvres. Admis dans l'intimité du maître, il a connu toutes ses habitudes, suivi tous ses travaux, recueilli tous ses enseignements ; et il solde aujourd'hui la dette de l'affection et de la reconnaissance, en initiant le public aux idées dont il a été le confident, et aux vertus dont il a été le témoin.

[1] Bruxelles, H. Gœmare, et Paris, Ch. Douniol, 1853. 1 vol. in-8.

Le nom d'Arnold Tits est à peine connu en France : sa vie s'est écoulée tout entière dans le silence du cabinet, loin de tous nos grands centres de renommée, et sans qu'aucun événement soit venu en interrompre la modeste uniformité ; ses ouvrages eux-mêmes sont restés manuscrits, et en partie à l'état d'ébauche, et ils attendent, pour paraître au grand jour dont ils sont dignes, les soins d'un éditeur intelligent, ou plutôt, le concours et le dévouement d'un collaborateur et d'un ami. C'est à M. Laforêt, qui a reçu le précieux dépôt de toutes ces œuvres commencées, et mieux encore, qui a hérité de l'esprit, des intentions, de l'âme de leur auteur, à réparer l'injustice de la mort, et à compléter en quelque sorte cette existence si prématurément tranchée : le travail qu'il vient de publier est déjà une excellente introduction à cette utile entreprise, et si nos renseignements sont exacts, nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne s'arrêtera pas en si bonne voie.

Les principaux titres philosophiques d'Arnold Tits sont les *Conférences de Rolduc*, faites au petit séminaire épiscopal de Liége, et le *Cours de dogmatique générale*, professé à la faculté de théologie de Louvain. Les premières furent inaugurées en 1833, c'est-à-dire presque au moment où la condamnation successive de trois systèmes fameux, l'hermésianisme en Allemagne, et la doctrine du sens commun et de la foi surnaturelle en France, jetait une sorte de stupeur dans tous les esprits sérieux et chrétiens. Hermès détruisait la grâce ; l'école de Strasbourg, la nature ; le système Lamennaisien absorbait l'individu dans l'espèce, et Dieu dans l'humanité : c'était une erreur complète dans les moyens, bien que se joignant à une sincérité incontestable dans les intentions. D'un autre côté, en dehors du Christianisme, la marche des grandes écoles aboutissait évidemment à l'idéalisme panthéistique ; et ce mouvement avait son point de départ marqué dans certaines théories du XVIIe siècle. Arnold Tits voulut donc débuter par une critique sérieuse de toutes les méthodes philosophiques ayant eu cours en Europe depuis Descartes jusqu'à nos jours ; et cette étude préliminaire, en lui dévoilant le côté faible de chacune d'elles, le conduisit par voie négative à une méthode véritablement complète, où l'élément logique fourni par la raison pure se combine avec l'élément ontologique fourni par les réalités substantielles, et dans laquelle l'homme et Dieu, l'individu et l'humanité, la nature et le raisonnement, trouvent également leur place, et remplissent chacun le rôle qui leur appartient. M. Laforêt a exposé en détail toutes ces choses, nous ne dirons pas seulement avec la fidélité d'un rapporteur consciencieux, mais avec la pénétration et la sûreté de coup d'œil

d'un homme de l'art, et l'intérêt sympathique d'un témoin et d'un acteur. Ce ne sont pas les idées d'autrui qu'il paraît exprimer, en effet, mais les siennes propres ; bien qu'il soit censé porter la parole au nom d'un tiers, c'est à lui-même qu'on en refère, pour ainsi dire instinctivement, tout l'honneur et la responsabilité ; et les doctrines du maître conservent ainsi sous la plume du disciple cette originalité vivante, dont le meilleur interprète ne sait guère reproduire qu'une image pâle et effacée. Peut être ne sera-t-on pas toujours d'accord avec M. Laforêt sur certaines questions de fait, ou plutôt, sur certaines attributions de personnes; mais sur les points de doctrine proprement dits, nous ne savons rien, dans cette longue revue des systèmes contemporains et cette critique des conditions fondamentales de la science humaine, que l'esprit le plus scrupuleux ne puisse accepter en toute sécurité. L'auteur a surtout fait ressortir avec beaucoup de force l'insuffisance de l'élément logique à constituer à lui seul une philosophie solide, et il a par là même sapé dans leurs bases toutes ces théories fantastiques d'outre-Rhin, que des sophistes ont vainement essayé d'acclimater sur notre sol, mais dont les adeptes trônent encore aujourd'hui dans certaines chaires de la Belgique.

Le cours de *Dogmatique générale* date de l'automne de 1840. Il forme quatre parties distinctes, dont la première seulement et une moitié de la seconde ont reçu de la main d'Arnold Tits leur rédaction définitive : 1° introduction philosophique à la théologie ; 2° théologie naturelle ; 3° démonstration chrétienne ; 4° démonstration catholique. Ce seul énoncé fera suffisamment comprendre à tous ceux qui ont quelque expérience des matières philosophiques, combien sont nombreuses et surtout importantes les questions embrassées par cet immense programme ; et l'esprit élevé et sagace d'Arnold Tits n'était point de ceux qui rapetissent leur sujet, ou se contentent de l'effleurer. Pour donner une idée complète de tout ce qu'il avait fait entrer dans son plan, il faudrait transcrire ici intégralement l'intéressante et rapide analyse qu'en a tracée M. Laforêt. Mais ses efforts les plus constants furent dirigés contre le panthéisme : non content d'attaquer de front et sur toutes ses faces cette grande hérésie philosophique, il donna encore une attention particulière à toutes les questions qui y touchaient, directement ou indirectement. En dehors même de son cours, il trouvait encore le temps de la combattre dans la *Revue de Bruxelles*, dans la *Revue catholique*, et jusque dans des brochures où il savait renfermer, sous un petit espace, plus de raison et de science qu'on n'en rencontre souvent dans de gros livres. La mort le trouva pour ainsi dire sur la brèche ; et la publication, que nous espérons

devoir être prochaine, de ses *Conférences* et de sa *Dogmatique*, est destinée sans doute à porter à l'ennemi un de ces coups formidables dont on ne se relève jamais complétement.

Le livre de M. Laforêt, on le voit, est beaucoup moins une biographie proprement dite, qu'un chapitre d'histoire philosophique, ou même un traité de psychologie transcendentale; et cependant, sous cette forme un peu étrange, il n'en reflète que mieux peut-être la physionomie du docte professeur dont l'existence tout entière a été consacrée à l'étude de ces hautes matières, et qui a si complétement absorbé sa personnalité dans les intérêts de la science religieuse. Le style en est précis sans obscurité, facile sans longueur, élégant même et jusqu'à un certain point nerveux. Le lecteur, quel qu'il soit, pourra faire profit des idées excellentes qui y sont comme accumulées, et il ne parcourra pas sans émotion ces détails plus humbles, recueillis par une main amie, sur la vie et la mort d'un homme dont le nom est désormais inscrit dans les annales de la religion et de la saine philosophie.

J.-A. Schmit.

HISTOIRE DU CANADA, *depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, par F.-X. Garneau[1].

Le *Correspondant* a rendu compte de cet ouvrage dans sa livraison de décembre 1853. Les observations qu'il a présentées sur la première édition, restent applicables à la seconde. Nous n'avons, non plus, rien à retirer de nos éloges. Il n'y a d'ailleurs point d'histoire du Canada aussi complète que celle de M. Garneau. C'est un livre qu'on lit toujours avec plaisir et qu'il peut être souvent utile de consulter.

J.-A. Schmit.

[1] Québec-Paris, Hector Bossange, 3 vol. in-8°, 2e édition.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF

DU *CORRESPONDANT*.

M. le Rédacteur.

Je viens de lire dans votre numéro du 25 septembre, p. 888 et suivantes un article sur un de mes ouvrages, où je suis attaqué d'une manière violente et en même temps fort éloignée des bonnes formes de la critique littéraire; je ne puis m'abstenir de répondre quelques mots, sinon pour celui qui a signé l'article, au moins pour vos lecteurs qui doivent être bien surpris d'une critique écrite en un style aussi contraire aux habitudes de votre rédaction.

Que M. Vincent n'ait donné aucune idée de mon livre, qu'il n'en ait indiqué ni l'intention, ni la matière, ni le plan ou les divisions principales, je puis le trouver fâcheux ; je puis penser même que l'ancienne critique française n'y eût pas manqué, croire qu'elle eût été par là plus utile et regretter pour mon compte qu'elle ait changé ses allures. Je n'ai pas du moins à me plaindre personnellement ; je n'ai pas même à m'étonner, car c'est depuis longtemps un fait bien connu qu'un livre est pour les critiques de nos jours l'occasion beaucoup plus que le sujet d'un article.

Ainsi M. Vincent parlant de ma thèse sur la musique ancienne aurait pu mentionner l'idée assurément nouvelle et qui est le fondement de tout mon travail, savoir que j'examine ce que comprend aujourd'hui l'art musical, et que je détermine par voie d'exclusion ce qui entrait dans l'art musical ancien. (*De quelques points des sciences etc.*, p. 375 et suiv.) C'est là ce qui distingue mon ouvrage de tous ceux qui l'ont précédé ; et il eût été bon de le dire, quitte à critiquer ensuite soit le principe même, soit les conséquences. C'est ce que, pour moi, je n'aurais pas manqué de faire, si j'avais eu à rendre compte d'un des livres de M. Vincent. Quant à lui, il a mieux aimé ne donner aucune idée du mien. C'était son droit et je m'y soumets.

Ce qui m'a surpris au plus haut degré, ce qui même est inexcusable, à mon avis, c'est que le livre ne soit qu'un prétexte pour attaquer l'homme

qui l'a fait [1]; c'est que dès sa seconde page, M. Vincent écrive : « L'auteur avant d'entreprendre son plaidoyer (car son ouvrage en est un) a voulu établir ses droits au titre d'orateur, *vir bonus dicendi peritus*, et c'est à l'un des illustres membres dont l'Académie des Inscriptions a éprouvé la perte récente qu'il fait signer son diplôme (p. 889). » — Je ne transcris pas les deux lignes qui suivent, que je ne comprends aucunement [2]. Mais quelle justice un écrivain peut-il espérer d'un critique qui commence par interpréter ainsi, dans des idées qui lui sont propres, une préface où il n'y a pas un mot de ce qu'il y suppose, dont il eût suffi dans tous les cas de dire qu'elle n'était pas justifiée ?

Après avoir cité quelques lignes où j'exprime le regret de la perte de M. Letronne, M. Vincent ajoute : « Cette juste admiration, l'auteur peut le croire, nous la partageons sincèrement, etc. » — Qu'est-ce que cela nous fait ? Est ce que j'ai mis ses sentiments en doute ? Est-ce que j'ai parlé de lui, pour qu'après m'avoir attribué le désir de me faire donner un *diplôme d'orateur*, il se mette ainsi en scène comme s'il était attaqué ?

La manie de rapporter tout à soi est fâcheuse dans les critiques. Elle envenime les dissentiments sur les questions les plus simples, souvent les plus indifférentes, et gâte les arguments autant qu'elle obscurcit les idées, parce qu'elle met la passion à la place de la raison. M. Vincent, si j'en juge par ses premières lignes (p. 889), s'est appliqué quelques mots de mon livre, dirigés contre les érudits que personne ne peut comprendre. C'est sous l'influence de cette idée fixe qu'il a rédigé son factum *ab irato;* il déclare (*ibid.*) que prendre la plume en cette circonstance était pour lui un *devoir d'honneur*. — Je n'ai à tout cela qu'un mot à dire : ces applications, c'est M. Vincent qui les fait. Je ne l'ai, pour moi, ni nommé, ni désigné en aucune façon. J'ai rappelé ce que tout le monde sait et proclame en ce qui tient à l'étude de la musique ancienne. Il n'y avait rien là que de très-général. Si quelqu'un en a fait une personnalité, c'est mon critique tout seul. Je n'y suis pour rien ; et j'ai le droit de trouver étrange qu'il décharge sur moi sa mauvaise humeur.

M. Vincent répondant à sa propre objection annonce qu'il sera *clair*

[1] M. Vincent, accusé ici par M. Jullien de l'avoir attaqué, était au contraire dans le cas de légitime défense. Il n'a fait que repousser des insinuations injurieuses, non-seulement pour lui (il n'y eût pas répondu), mais pour l'académie des Inscriptions et belles-lettres. Il suffit de lire la préface de M. Jullien et d'y comparer les citations personnelles que contient le corps de l'ouvrage, pour se convaincre que telle est l'exacte vérité. Il ne faut pas un Œdipe bien clairvoyant pour reconnaître que, si d'un côté on a la prétention de proposer une énigme aux lecteurs, de l'autre on en présente la clef avec une complaisance incontestable.

[2] La phrase que M. Jullien paraît regretter de ne pas comprendre, ne semble pourtant pas bien difficile à expliquer. Elle signifie sans doute que si le mot *peut-être*, employé par M. Jullien, témoigne de sa part qu'à la rigueur, il n'aurait pas complétement perdu l'espérance de trouver un successeur à l'illustre Letronne, M. Vincent, de son côté, ne partage pas la confiance de M. Jullien.

dans ce qu'il va dire contre moi (*ibid.*). Qu'il me permette de lui dire que si le reproche d'obscurité lui est, comme il le suppose, adressé pour ses publications antérieures, ce n'est pas la clarté dans les injures qui pourra le faire disparaître. Ce serait le relevé des passages signalés comme obscurs, et l'éclaircissement de tous ces passages. Il y a lieu de croire, d'après cet emportement sur un mot qui ne lui était aucunement adressé dans mon livre, que le reproche lui en est venu de quelque autre part [1]. Dans tous les cas si le mal existe, ce n'est pas en m'attaquant qu'il y remédiera; c'est plutôt en transportant dans ses dissertations la clarté dont il se loue ici, mais que personne ne lui demande dans les paroles désobligeantes.

Je pourrais m'arrêter ici d'autant plus que je n'ai pas le moins du monde l'intention, après avoir lu l'article de M. Vincent, d'entrer dans la discussion des points par lui soulevés. C'est un travail tout spécial déjà fait, mais que je rougirais d'imposer, à la faveur d'un texte de loi, à un recueil périodique, même lorsque j'y ai été maltraité. Je désire seulement dire quelques mots sur les deux ou trois pages qui suivent ces deux premières : ils montreront comment M. Vincent, dans le désir ardent de venger sa gloire [2], se jette hors des questions qu'il traite ou en traite d'autres que celles dont il s'agit.

Je dis, par exemple (p. 353), qu'une dissertation « est composée à la façon de quelques chapitres de Montaigne, » et j'explique immédiatement que la ressemblance consiste en ce que le sujet principal est tout autre que celui qu'indique le titre. Mon censeur fait remarquer à ce propos que « Montaigne *citait beaucoup* et que je ne *cite personne.* » — Les deux parties de cette antithèse se valent assurément. On a remarqué, je l'avoue, la richesse des citations de Montaigne : mais ce n'est pas là qu'est son mérite. Il y est si peu que presque toutes ont été vérifiées, contrôlées et souvent redressées par les éditeurs subséquents, en particulier par Coste. D'un autre côté, bien que Montaigne cite habituellement les anciens, il ne les cite pas toujours. Ma phrase rappelée par M. Vincent porte *quelques chapitres de Montaigne.* Ne semblerait-il pas que la citation était d'une obligation si étroite pour l'auteur des *Essais*, qu'il ne pouvait absolument y manquer? Que M. Vincent ouvre, entre autres, le premier chapitre du premier livre, il se convaincra que Montaigne ne cite pas toujours, et regrettera d'avoir bâti une opposition futile sur une pensée fausse. En ce qui me concerne, j'ai cité beaucoup, quand je l'ai cru nécessaire. Si je l'ai fait moins qu'ailleurs dans la pièce intitulée *La*

[1] Tout cela peut être fort spirituel; mais tout cela ne fera pas qu'une science difficile et obscure par elle-même, qui aura coûté de longues années d'études au travailleur consciencieux, puisse frapper d'une clarté éblouissante les yeux du premier venu qui, de bien haut, daignera y jeter en passant un superbe coup d'œil.

[2] M. Vincent n'a point de gloire à venger; mais il ne peut laisser attaquer, à son occasion, un corps qui lui a fait l'honneur de l'admettre dans son sein.

voix selon les anciens, c'est que cela m'a paru convenir mieux ainsi [1]. Il faut être dénué de bonnes raisons pour en aller chercher une dans un fait si indifférent.

A propos de la même pièce et dans la même page (891), M. Vincent me reproche d'avoir estropié le nom de M. Lafage. « Il est vrai que d'après M. Jullien, ce serait à M. *Lafage* (*sic*) qu'il faudrait attribuer cette sentence, mais il est impossible que M. *Adrien de Lafasge*, etc. »

M. Lafage est mon ami depuis trente ans environ, c'est moi qui l'ai fait connaître à M. Vincent : j'ai reçu de lui tous ses ouvrages et beaucoup de lettres; il était bien à croire que je savais écrire son nom. Tout autre que M. Vincent, avant de me faire à cet égard un reproche à la fois si puéril et si pédantesque, aurait au moins vérifié la chose. M. Vincent est au-dessus de ces précautions. Cependant si nous ouvrons le *Manuel de musique* imprimé chez Roret en six volumes, de 1836 à 1839, le nom de l'auteur est écrit exactement comme je l'ai fait, *Lafage* en un seul mot. Il en est de même dans les *Solféges* publics à peu près à la même époque. Dans la *Sémeiologie musicale*, qui est peut-être postérieure, et dans le livre sur la *Reproduction du plain-chant romain*, qui est, je crois, le dernier ouvrage imprimé du même auteur, il y a une séparation entre *La* et *Fage*, mais non pas l'*s* que M. Vincent y croit nécessaire. C'est donc lui qui est en erreur et non pas moi. Que dirait-il, si je lui renvoyais à ce propos les épithètes dont il me gratifie si généreusement?

Après tout, demandera-t-on, qu'est-ce que cela fait? que vous écriviez *Lafage* pour *De la Fage* ou *de Lafasge*, c'est comme quand vous écrivez *Lafontaine* pour *De la Fontaine* qui était le véritable nom. Quel mal cela fait-il? et quel est l'intérêt d'une observation à ce sujet? — Je suis pleinement de cet avis. J'ai écrit le nom de Lafage comme l'écrivent ses amis, comme il l'écrit ou l'a écrit lui-même. Je n'aurais certainement, à cette occasion, relevé de faute chez personne [2]. Mais l'accusation d'erreur et de légèreté se trouvait sur ce sujet dans les premières pages de la critique de M. Vincent. Il a bien fallu montrer qu'elle frappait à faux comme toutes ses attaques.

Telle est encore l'opinion que mon censeur, exprime que je n'ai pas eu

[1] Les lecteurs du *Correspondant* ont très-bien compris que le reproche de ne citer personne avait pour but unique de faire comprendre et de prouver que M. Jullien n'avait point fait les recherches nécessaires pour traiter avec connaissance de cause les questions dont il entreprenait de s'occuper ici.

[2] En citant une tierce personne d'après M. Jullien (qui paraît s'être fait une habitude d'invoquer dans ses publications les conversations intimes que l'on peut avoir eues avec lui), M. Vincent a cru voir, ce qui était vrai, que le nom de cette personne était mal orthographié ; et ne voulant pas se rendre complice de ce qu'il regarde comme une impolitesse, il a cru devoir rectifier cette orthographe. Quant à l'*s*, c'est une simple faute typographique qui avait été signalée à l'imprimeur, et corrigée dans le cours du tirage.

connaissance du volume qu'il a imprimé aux frais du public[1], où il a fait entrer tous les articles qu'il avait insérés depuis quelques années dans les journaux, parce que j'ai cité un tiré à part, et non le gros in-quarto (p. 892). Cela prouve tout simplement que j'avais dans ma bibliothèque le tiré à part (à moi remis par M. Vincent lui-même, comme *extrait de son ouvrage*), que je n'avais pas le volume entier, qu'il eût fallu l'aller consulter dans une bibliothèque publique [2], et que j'ai jugé, pour mon usage, la citation de l'extrait, équivalente à celle du volume. Celui qui affirme à ce sujet que « je ne me suis pas aperçu que cette introduction était tirée d'un recueil plus considérable (*ibid.*), » n'abuse-t-il pas étrangement de la faculté d'interpréter les mots ou les choses?

M. Vincent, d'ailleurs, cite à tout moment ce gros volume, et m'y renvoie sans cesse. Je dois lui faire observer que dans la persuasion où il est qu'il a été personnellement attaqué par moi, cette marche n'est pas adroite. Mme Dacier disait aussi perpétuellement à Lamotte : « Voyez d'ailleurs ma remarque. » Mais quand une autorité est contestée, c'est la compromettre et non pas l'affermir que de la mettre toujours en avant [3]. J'ajoute que, quelle que soit ma confiance dans les interprétations des modernes, j'y préfère toujours les textes mêmes des anciens; et enfin, n'ayant à parler que de la musique ancienne, il était naturel que je ne m'attachasse pas beaucoup aux manuscrits qui y sont reproduits, dont l'époque n'est aucunement déterminée, et descend peut-être [4] jusqu'aux temps presque modernes. Cette raison soit donnée comme générale : il y en a peut-être une ou deux autres sur lesquelles je ne veux pas insister ici, mais que M. Vincent peut aisément soupçonner par ce que j'ai dit tout à l'heure sur sa manière de saisir et de traiter les questions.

Nous venons d'en voir deux ou trois exemples ; la page suivante (892) m'en offre un autre par lequel je finirai. Une de mes dissertations, ai-

[1] Voilà un reproche de fort bon goût, et qui aurait eu un succès fou en 1848 : à cette époque les choses ne se disaient pas en termes aussi choisis. — L'ouvrage de M. Vincent a été, en effet, publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions, et il s'en fait honneur. Quant à l'accusation d'en avoir inséré des fragments dans diverses revues, avant ou après la publication du volume, rien n'a été fait qu'avec l'autorisation de la Commission des travaux littéraires. Il y a lieu de s'étonner qu'un homme de lettres comme l'est M. Jullien, et à qui jusque là on aurait pu supposer une juste ambition de rattacher ses travaux à ceux de l'Académie, se montre en cette circonstance aussi étranger aux règles de conduite suivies par cette compagnie.

[2] Encore une fois M. Jullien cherche à donner le change à ses lecteurs. On a voulu lui prouver qu'il ne s'était pas mis en peine d'étudier la question qu'il voulait traiter : lui-même convient ici de fort bonne grâce, comme on le voit, qu'il n'a pas l'habitude de se déranger pour si peu.

[3] Ce n'est point à sa propre autorité que M. Vincent fait appel, mais à celle des manuscrits qu'il a publiés.

[4] Voilà un gros *peut-être* que M. Jullien eût bien fait de chercher à justifier. C'est en critiquant les textes suspects qu'il eût pu faire, peut-être, un utile travail *sur la musique ancienne*.

je dit, est intitulée : *la Voix chez les Anciens*. C'est à l'occasion de ce titre que je fais remarquer en note que ce n'est pas là mon objet principal. En effet, le vrai sujet, c'est la traduction d'une phrase d'Aristomène, traduction que je veux rendre exacte, non pas eu égard au sens définitif qui finira toujours par être compris, au moins en gros, mais par rapport à la forme et à la valeur étymologique des mots qui s'y trouvent. C'est donc une question purement grammaticale et portant sur les termes de *surtensions* et *rémissions* que tout le reste est destiné à éclaircir. M. Vincent convient (p. 894), que par ces deux termes je me suis tenu plus près du mot à mot qu'il ne l'a fait lui-même par ceux d'*élévation* et d'*abaissement*. La raison en est bien simple, c'est que les mots sont précisément l'objet de mon explication, et que j'ai dû oublier en quelque façon notre langue, pour calquer mes deux expressions sur les deux expressions grecques. Il ajoute cependant : « Mais laissons cette argutie et venons au fond. » Je lui en demande bien pardon; mais cette argutie est le fond même pour moi. Tout le reste n'est que l'accessoire ; ce qu'il croit, lui, le fond, m'est entièrement étranger ; et c'est pour ne l'avoir pas compris qu'il a fait à ce sujet une dissertation fort inutile, à l'effet de prouver que les Grecs avaient comparé la voix, tantôt à des instruments à vent, tantôt à des instruments de percussion. Ma dissertation ne touche pas à cette question. Il s'y agit d'une expression à expliquer, et je dis à ce propos (p. 354) : « Une expression pareille n'a pour nous aucun sens, et si elle en avait un pour les philosophes *qui l'employaient*, c'est qu'ils se faisaient de la voix une idée que nous ne nous en faisons pas aujourd'hui. » J'ajoute (p. 355) : « Il est visible que les anciens assimilaient la voix à un instrument à cordes, puisqu'il *y est question* (dans cette expression) de tensions, et que les tensions proprement dites ne se trouvent que dans cette espèce d'instruments. » Je circonscris donc l'assimilation selon ce que comportent les mots métaphoriques qu'il s'agit d'expliquer. C'est là tout mon objet. M. Vincent qui veut y voir autre chose, suppose que j'ai examiné d'ensemble toutes les comparaisons que les Grecs avaient pu faire de la voix aux instruments, et que je les ai niées toutes, excepté celles qui se rapportent aux instruments a cordes. On ne trouvera rien dans mon livre qui se rapporte à cette question générale [1]. C'est une thèse en l'air que M. Vincent discute parce qu'elle l'amuse, mais qu'il ne devrait pas me prêter, et que je ne saurais accepter comme mienne.

[1] Il a plu à M. Jullien de traiter un tout autre sujet que celui qu'annonce son titre : libre à lui. On a bien au moins le droit de demander que le sujet annoncé ne soit point entièrement écarté. Maintenant quel est le titre du chapitre? *La voix chez les anciens ?* Comment l'auteur justifie-t-il ce titre ? Par cette seule phrase écrite d'une manière absolue et sans aucune réserve : *Il est visible que les anciens assimilaient la voix à un instrument à cordes, puisqu'il y est* (sic) *question de tension, etc.* Or M. Vincent a prouvé que cette solution est tout à fait l'inverse de la vérité : voilà le fait. Au surplus, les lecteurs ont entre les mains toutes les pièces du procès : qu'ils jugent entre les deux adversaires; il n'y a pas d'autre réponse à faire à la lettre de M. Jullien.

Allons un peu plus loin, et disons toute notre pensée à ce sujet. C'est un vieux moyen polémique d'avancer des énormités comme si elles étaient de l'adversaire, et de les foudroyer ensuite de son mépris. Mais il faut là dedans une certaine adresse, si l'on ne veut abaisser et gâter sa propre victoire. Et franchement M. Vincent ne se fait pas honneur dans sa façon de me combattre. Il n'y a qu'un imbécile qui puisse d'une expression métaphorique déduire autre chose que ce qui forme la métaphore, c'est-à-dire ce qui touche aux mots eux-mêmes et à leur signification. De ce que les Anciens ont, dans une expression assimilé la voix à un instrument à cordes, conclure qu'ils ne l'ont jamais comparée à d'autres instruments, c'est une si énorme sottise que personne au monde n'en serait capable, à ce que je crois; et que M. Vincent serait vraiment trop bon de s'occuper de l'idiot à qui on la reprocherait justement. Mais que dire alors de ce procédé de critique, qui m'attribue formellement cette assertion, qui consacre à la combattre trois grandes pages avec notes? et qui couronne cette discussion par des épithètes qu'il serait au moins poli d'épargner au malheureux qui les aurait méritées?

Je n'irai pas plus loin. J'ai pris, comme elles se sont présentées, dans ses cinq on six premières pages, les critiques de mon censeur, en écartant même, ou du moins, réservant toute discussion sur le fond des doctrines. M. Vincent assure après le paragraphe que je viens de citer (p. 394), que «j'ai eu la main malheureuse». Je suis en droit de lui renvoyer le trait: puisque sur ses trois ou quatre premières accusations il n'y en a pas une qui tombe à propos.

M. Vincent avouera d'ailleurs, j'aime à le croire, que dans ma réponse j'ai attaqué les questions elles-mêmes, et non pas sa personne; que je me suis abstenu à son égard de toute qualification blessante, ou qui empêche les hommes de se revoir ou de se parler; qu'en un mot, j'ai conservé les formes du langage et de discussion usitées dans la bonne compagnie. Il n'en a pas été tout à fait de même de son côté; son article est tout diapré, dans le texte et dans les notes de ces mots énergiques que s'adressaient des savants du XVIe siècle, et dont voici quelques exemples: «Il accumule les étranges sophismes, les erreurs étonnantes (p. 888); — il a négligé d'acquérir les premiers éléments de son sujet (*ib.*); — un défaut de logique ordinaire chez lui (p. 898); l'auteur est-il un homme sérieux? Son livre n'a t-il pas pour but de mystifier ses lecteurs (p. 908); il est impossible de discuter sérieusement avec lui (p. 912)? Il ne se comprend pas (pp. 904, 907), etc. Ce sont là, notez-le bien, non pas des jugements portés sur l'ouvrage, sur une de ses parties, sur une pensée fausse ou mal fondée: ce sont de belles et de bonnes injures adressées à un auteur. C'est le cas de dire à M. Vincent comme Lamotte à Mme Dacier (t. III, p. 23): «Il est peut-être surpris de m'en avoir tant dit; mais je l'avertis que ce n'en est pas la trentième partie, et que quand elles ne choqueraient pas par le défaut de bienséance, elles ennuieraient encore beaucoup par la répétition.»

C'est là tout ce que je voulais dire en réponse à ce que j'ai lu de la critique insérée contre moi dans le *Correspondant*. Je n'ai pas, Dieu merci, cette vanité d'auteur, qui regarde comme une tache de s'être trompé ou d'avoir fait des fautes ; je ne crois pas que *mon honneur* puisse dépendre d'un livre ou de mes opinions sur quelques points d'antiquité, fussent-elles fausses. Mais c'est précisément pour cela que je ne dois pas laisser détourner la critique littéraire de sa véritable voie ; je dois rappeler que ce ne sont pas les hommes qu'il faut insulter : ce sont les idées mêmes qu'on doit exposer, discuter, éclaircir, combattre si l'on veut, et renverser par des preuves solides. C'est parce que mon censeur n'a pris jusqu'à présent que le premier parti, que j'ai voulu, en montrant que ses accusations n'étaient pas fondées, ramener la question sur son véritable terrain.

C'est enfin pour cela, M. le Rédacteur, que je vous prie, et au besoin, vous requiers de mettre cette réponse sous les yeux de vos lecteurs, puisque vous y avez mis l'attaque.

J'ai l'honneur d'être, M. le Rédacteur,
votre très-humble et très-obéissant serviteur,

B. JULLIEN.

16 octobre 1854.

Errata pour le 1er article de M. Vincent.

P. 891,	*lignes* 9 et 12 *d'en bas*,	Lafasge ; *lisez :*	La Fage.
892,	— 9,	harmonie ;	harmonique.
Id.,	— 29,	music.;	harmonique.
893,	— 6 *d'en bas*,	78 ;	8.
896,	— 5 —	353 ;	368.
898,	— *dernière*,	195 ;	917.
902,	— 13,	281 ;	381.
906,	— 1,	59 ;	39.
912,	— 12, *d'en bas*,	387 ;	377.
913,	— 13, —	78 ;	58.

2e article.

P. 216, *ligne* 11, júventus ; *lisez :* juventus.
220, — 13, *d'en bas*, coquit ; *lisez :* decoquit.
221, — 14. Séparez la ligne en deux après le trait-d'union.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Imprimerie de BEAU, à Saint Germain-en-Laye.

L'ORATOIRE ET LES ORATORIENS.

PIERRE DE BÉRULLE.

L'histoire des Ordres religieux en France se lie d'une manière intime à l'histoire de la civilisation. C'est par eux que la tradition des arts s'est perpétuée, que le goût des lettres a survécu, que les sciences et la philosophie elle-même ont subsisté. Nous leur devons ainsi la meilleure partie de l'héritage intellectuel, dont nous sommes si fiers. Mais, outre ce rôle moral, que personne ne songe plus à contester, les Ordres religieux ont rempli un rôle politique, qui n'a pas eu moins d'importance. Car ils ont été, avec l'Église, les protecteurs de la nation vis-à-vis du pouvoir. C'est pourquoi, lorsque le pouvoir, absorbé par la nation, s'est confondu avec elle, on les a vus disparaître du sol, comme si leur tâche se trouvait terminée.

Aujourd'hui cependant les Ordres religieux s'efforcent de renaître. Faut-il applaudir à cette tentative comme à un utile effort? Ou n'y a-t-il là qu'un élan généreux, mais sans portée, un caprice pieux de quelques âmes d'élite, pour tout dire en un mot un anachronisme, suggéré à la fois par le dévouement et l'inquiétude?

Sans doute la nation n'a plus besoin de protecteurs vis-à-vis

du pouvoir. Car n'est-elle pas émancipée? N'est-elle pas à elle-même sa loi? N'a-t-elle pas prouvé qu'il lui était facile, suivant son caprice, de faire et de défaire ses destinées? Mais il lui est du moins nécessaire d'être protégée contre elle-même, et c'est là, selon nous, l'éminent service que sont appelés à lui rendre les Ordres renaissants.

Oui, nous avons besoin d'être protégés contre nous-mêmes. L'égoïsme le plus profond nous dévore; il importe qu'on y oppose un vivant exemple d'obéissance et d'abnégation. La fièvre du luxe, la soif de l'or nous travaillent plus qu'elles n'ont fait en aucun temps; il importe qu'on y oppose la salutaire pratique du détachement et de la pauvreté. Enfin les âmes se sentent envahies par le vide; les principes s'abolissent, et, l'intérêt devenant l'unique lien entre les hommes, l'État mal assuré subit toutes les variations de cet intérêt même. Il importe d'opposer à cette mobilité ruineuse la digue d'une loi qui ne change pas; il est urgent de ranimer la charité dans les cœurs, et, dans les esprits, le respect d'une religion qui leur impose, les maintienne et les dirige. Tel est le rôle politique qui semble dévolu parmi nous aux Ordres religieux.

Leur rôle moral n'est pas non plus fini. Car les Ordres religieux n'ont-ils pas toujours réalisé, ou du moins poursuivi l'alliance, présentement si désirable et si désirée, de la doctrine et du dogme, de la science et de la foi? Et par conséquent ne sont-ils pas merveilleusement propres à intervenir, en médiateurs désintéressés, entre les sectaires aveugles du XVIIIe siècle, et les partisans attardés du moyen âge? Les Ordres religieux peuvent donc être, de nos jours, ce qu'ils ont été autrefois, les promoteurs des croyances qui sauvent les sociétés et du progrès qui les ennoblit.

Aussi est-ce avec un tressaillement de joie que nous voyons les congrégations d'hommes se rétablir en France, ou s'y propager. Pendant que la Compagnie de Jésus se multiplie, parce qu'elle sait, suivant le précepte de saint Paul, s'accommoder aux temps, les Bénédictins continuent à Solesmes les doctes travaux de leurs devanciers; les Dominicains enflamment de leur ar-

dente parole les populations du Centre et du Midi; les Eudistes se perpétuent dans un coin de la Bretagne, ignorés, mais non pas impuissants; les Lazaristes, les Pères Maristes, les Prêtres des Missions étrangères, ne cessent de se signaler par leur héroïsme; les Capucins reparaissent, qui se vouent à l'assistance des pauvres; les Frères de la doctrine chrétienne donnent aux enfants du peuple cette éducation première qui n'est pas moins nécessaire aux âmes que l'air et la chaleur aux corps. Voici enfin qu'à Paris, sous le nom d'*Oratoire de l'Immaculée Conception*, un nouvel Oratoire est fondé, où se pressent des maîtres habiles, des prêtres vénérés, des jeunes gens dans la fleur de leur âge, de leur talent et de leurs espérances.

Évidemment ce n'est pas à nous qu'il appartient de dire comment l'Oratoire du XIXe siècle se rattache à l'Oratoire du XVIIe siècle. Que les restaurateurs de l'Institut prennent la parole; c'est pour eux un devoir qu'apparemment ils ont à cœur; c'est aussi pour eux un droit, sur lequel nous n'aurons garde d'empiéter.

Mais tandis que l'existence du nouvel Oratoire se révèle par la haute piété de ses Pères, la profondeur de leur savoir, l'éclat de leur parole, la réputation de leurs écrits, il nous sera permis peut-être de rappeler ce que fut l'ancien Oratoire, dont Bossuet a fait un si bel éloge :

« En ce temps, dit Bossuet, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. Son amour immense pour l'Église lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que les canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là une sainte liberté fait un saint engagement; on obéit sans dépendre; on gouverne sans commander; toute

l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle; et sans autre joug qu'elle-même, elle fait non-seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre. Là, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité; ils ont toujours en mains les saints livres pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se termine, et qui est l'unique trésor du Christianisme [1]. »

Admirable institution en effet que l'Oratoire de Jésus! Fondé en 1611, supprimé en 1790, il n'a pas duré deux cents ans, et pourtant que de bienfaits il a répandus et que de noms célèbres il a produits! Il est vrai que le P. Quesnel l'a compromis, en devenant le coryphée du Jansénisme. Il est vrai que des hommes tels que Daunov, Fouché, Billaud-Varenne l'ont déshonoré par l'apostasie ou par le crime. Mais la Compagnie tout entière doit-elle être enveloppée dans le discrédit qui s'attache à quelques-uns de ses membres? Et peut-on oublier un orateur aussi pur que Massillon, un prédicateur aussi abondant que le P. Lejeune, un philosophe aussi Platonicien que Malebranche, un historien aussi consciencieux que le P. Lelong, un érudit aussi consommé que Thomassin, des Professeurs aussi éclairés et courageux que Gibieuf, de Labarde, Bernard Lami, André Martin ou le P. Roche; enfin des hommes aussi éminents et aussi saints que le furent tous les généraux de l'Oratoire, depuis le P. de Bérulle, le P. de Condren, le P. Bourgoing, jusqu'aux PP. Sénault, Sainte-Marthe, de la Tour, de la Valette, de Muly et Moisset?

Si nous en avions le loisir, nous nous plairions à retracer, comme dans une galerie, les portraits de ces Oratoriens illustres. Ce serait un hommage pour le passé, une excitation pour l'avenir. Aujourd'hui nous essaierons du moins d'esquisser la vie du

[1] Bossuet, *Orais. fun.* du R. P. Bourgoing, édit. Lefèv, t. XVII, p. 572.

plus considérable d'entre eux, de Pierre de Bérulle. Car en même temps qu'il fonda l'Oratoire, Bérulle, comme tous les grands hommes, se vit mêlé à tous les événements considérables de son époque et de son pays.

I.

Pierre de Bérulle naquit au château de Sérilly, près de Troyes en Champagne, le 4 février 1575, de Claude de Bérulle, conseiller au Parlement et de Louise Séguier. Il fut l'aîné de quatre enfants.

Claude de Bérulle, son père, appartenait à une famille qui, sans être de la première noblesse, avait cependant acquis dans les armes une certaine illustration. D'un autre côté, sa mère, fille de Pierre Séguier, président à mortier, et tante du chancelier de France, portait un des noms les plus honorés de la magistrature. Une telle origine ne fut pas sans influence sur la destinée du jeune de Bérulle et le développement de son caractère. En naissant, il eut sous les yeux l'exemple des plus rares vertus et l'édifiant spectacle d'une maison où régnaient tout à la fois l'ordre et la charité d'un monastère, les maîtres y songeant moins à commander que les serviteurs à obéir. La piété de sa mère dut surtout produire sur son âme une impression profonde.

Aussi, dès ses premiers ans, montra-t-il une dévotion singulière, et ses biographes racontent qu'à sept ans il avait conçu de la chasteté une telle idée qu'il fit vœu de virginité et se consacra à Jésus. Il n'était même pas rare de le surprendre dans les pratiques de la mortification et de l'ascétisme. Les jeûnes, les veilles lui étaient connus, et souvent il interrompait le sommeil des nuits pour se mettre en prière.

Son père étant mort de très-bonne heure, le jeune de Bérulle se trouva complétement laissé à la direction de sa mère. Cette

femme forte n'hésita pas, lorsque le moment fut venu, à se séparer de son fils, pour l'envoyer à Paris recevoir une instruction qu'elle ne pouvait lui procurer auprès d'elle. Bérulle entra d'abord au collége de Boncourt; il fit ensuite sa rhétorique au collége de Bourgogne, et sa philosophie au collége de Clermont.

Durant tout le cours de ses études, il se concilia l'affection de ses condisciples par sa douce complaisance, en même temps qu'il les étonna par sa piété. Cette piété, en effet, n'avait rien d'apparent, de guindé, ni de farouche. Elle était simple, parce qu'elle était vraie; intérieure et cachée, parce qu'elle n'avait pas de but humain. Chez lui, d'ailleurs, la précoce virilité des sentiments n'avait point altéré les grâces de l'enfance.

Bérulle ne se distinguait pas moins par son intelligence et son savoir que par la ferveur de ses pratiques. Ses régents admiraient son solide bon sens, et l'un d'eux, Jean Morel, ne crut pas trop faire que de célébrer dans une pièce de vers latins ce remarquable élève :

» Parvus, pulcher, amabilisque valde,
Divinus puer, aureusque partus,
Plane deliciæ novem Sororum. »

Mais ce fut surtout en philosophie que se manifesta sa haute raison. De longues méditations lui avaient donné plus de lumière sur l'âme, son origine, sa destinée, qu'il n'aurait pu en tirer des leçons ou des livres. Aussi ses maîtres eux-mêmes prenaient plaisir à l'écouter, et le P. Eustache de Saint-Paul, entre autres, ne se lassait point de redire comment Bérulle l'avait un jour émerveillé, en lui parlant de la dépendance des créatures vis-à-vis du Créateur[1].

Les vacances n'apportaient dans cette vie ni relâchement, ni distraction mondaine. Bérulle passait son temps à visiter les malades, à catéchiser les pauvres, et souvent, pour éviter les

[1] Voir *Œuvres de Bérulle*, publiées par les soins du R. P. François Bourgoing, Paris, 1644, p. 743, *Dieu est le principe et la fin de la créature.*

compagnies qui abondaient au château de sa mère, se perdait dans les bois, se repaissant de solitude et contemplant en silence les magnificences de la nature. On ne l'appelait que le petit saint.

De beaux-esprits pourront s'égayer de cette peinture et ne voir dans cette dénomination qu'une ironie. Rien n'était pourtant plus réel que l'estime qu'inspirait le jeune Bérulle à ceux qui l'entouraient. A l'âge où la sagesse ne consiste guère qu'à se conduire par les conseils d'autrui, lui-même était souvent consulté; car déjà il se montrait habile dans la direction des consciences, versé dans les voies intérieures, et son confesseur, le Chartreux D. Beauvoisin, n'hésitait pas, dans les cas difficiles, à faire appel à sa prudence et à son rare talent de persuasion. Cette maturité de sens s'accrut encore par le commerce où Bérulle s'engagea avec madame Acarie et la servante de cette dame, qui, toutes deux, devaient illustrer le Carmel français sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation [1] et sœur André de tous les Anges. A dix-huit ans, il avait composé un petit écrit intitulé : *Bref Discours de l'abnégation intérieure* [2], dont il avait emprunté le fond à un *Traité de la perfection chrétienne*, par une dame Milanaise. Nul n'était mieux préparé, ce semble, à embrasser la vie religieuse.

Toutefois, ce fut en vain qu'il se présenta successivement aux Chartreux, aux Capucins, aux Jésuites. Par une de ces bizarreries du sort, dont Dieu seul a le secret, aucun de ces Ordres ne voulut admettre dans son sein un sujet aussi accompli. D'autre part, Bérulle dut céder aux instances de ses oncles, MM. Séguier, qui désiraient le voir occuper, comme son père, une place de conseiller au Parlement de Paris. Il commença donc un cours de droit; mais il y éprouva bientôt tant de déplaisance et se trouva si peu d'ouverture pour comprendre les lois, qu'il demanda et obtint de sa famille la permission d'abandonner l'étude du droit

[1] Béatifiée par Pie VI, au commencement de la révolution. Voir la *Vie de madame Acarie*, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

[2] *Œuv. de Bér.*, p. 643.

pour celle de la théologie. Il avait pour lors vingt ans, et s'enferma de nouveau au collége de Clermont.

Autant le droit avait rebuté Bérulle, autant il se sentit attiré par les matières théologiques. Il s'y enfonça durant quatre années, et acquit une telle intelligence des saintes Écritures, que lorsqu'il se mettait à les interpréter, on croyait entendre un ange et non pas un homme. Malgré cette extraordinaire facilité, il ne consentit pas à prendre de grades, et, redoutant de la science ce qui donne de l'orgueil, il n'en voulut jamais que ce qui accroît la piété. Le sacerdoce était devenu le suprême objet de ses pensées. Il fut ordonné prêtre en une semaine par Jean d'Affis, évêque de Lombez, et, le 5 juin 1599, célébra sa première messe.

Cependant ses saints désirs n'étaient pas satisfaits. Il n'avait pas encore trouvé le lieu de son repos, et s'efforçait de démêler les intentions de la Providence sur sa personne. C'est pourquoi il se décida à faire une longue retraite dans la maison des Jésuites, à Verdun, sous la direction du savant Magius. Il espérait y découvrir sa vocation, et il était en effet fort probable qu'il s'agrégerait à la Compagnie de Jésus. Aussi madame Acarie en prit-elle alarme. Elle craignit de perdre un homme qu'elle vénérait chaque jour davantage et croyait réservé par Dieu à l'exécution de quelque grand dessein. Do Beauvoisin, au contraire, se montra fort rassuré : « Non, non, dit-il à madame Acarie, il n'en sera rien ; vous verrez qu'il formera quelque jour en France une congrégation de prêtres, comme le bienheureux Philippe a déjà fait en Italie. »

Ces paroles étaient prophétiques. Bérulle quitta Verdun avec la même indécision qu'il y était allé, et prit le parti de se retirer dans la maison paternelle pour y attendre que Dieu lui manifestât plus clairement sa volonté.

II.

A cette époque, la France était désolée par les dissensions religieuses, et les Protestants vaincus se voyaient abandonnés par un prince, hier leur défenseur naturel, aujourd'hui leur antagoniste obligé. Henri IV avait compris que le royaume était essentiellement catholique. Pour arriver au trône, il avait donc abjuré, tout en assurant à ses anciens coréligionnaires, par l'édit de Nantes, un état civil et politique que Louis XIV ne devait pas respecter. Nul doute d'ailleurs qu'il n'eût préféré voir son exemple universellement suivi et la religion catholique devenir la religion de tous ses sujets; car cette unité de croyances eût fortifié l'unité de gouvernement. C'est pourquoi, sans avoir recours à la violence, il favorisait de tout son pouvoir les efforts du clergé pour amener des conversions, et ne manquait pas de s'attacher les ecclésiastiques que leur talent désignait autant que leur naissance. Aussi, dès 1599, avait-il nommé P. de Bérulle son aumônier.

Quoique très-jeune encore, Bérulle s'était en effet distingué par son zèle ardent, mais intelligent de prosélytisme, et même, avant d'avoir été ordonné prêtre, avait opéré plusieurs conversions considérables. Il faut d'abord mentionner avec quelle pénétration il déjoua les tromperies d'une fille, nommée Nicole, native de Reims, qui excitait l'attention par de prétendues extases. Il interrogea cette fille, mit à découvert ses subterfuges et l'obligea à déposer le masque. Madame Acarie ne lui vint pas peu en aide dans cette occurrence, et contribua par un innocent artifice à dévoiler l'hypocrisie dont le public était le jouet; car ayant donné une lettre fermée à Nicole et lui ayant demandé le lendemain si elle l'avait ouverte, celle-ci jura ne l'avoir point lue. Mais madame Acarie reconnut la fraude; elle avait placé dans l'intérieur de la lettre de petits morceaux de papier qui ne s'y trouvèrent plus.

Ce n'est pas que la piété de Bérulle ne le portât à une grande circonspection dans ces sortes de cas, comme il le fit paraître à propos de Marthe Brossier. Cette fille, qui se disait possédée, émut un instant la curiosité et attira autour d'elle un grand nombre de visiteurs. Parmi eux, le médecin Marescot, avec ce scepticisme qui est assez ordinaire aux hommes de sa profession, crut devoir combattre ce qui lui semblait une imposture. Il publia donc dans ce but un libelle intitulé : *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier*, où se trouvait implicitement réfutée la doctrine de l'Église sur l'influence des démons. Bérulle, qui avait exorcisé Marthe Brossier, pensa qu'il lui appartenait de répondre aux insinuations de Marescot. Dans cette vue, il composa le *Traité des Energumènes*, suivi d'un *Discours sur la possession de Marthe Brossier, contre les calomnies d'un médecin de Paris*, par Léon d'Alexis[1], Troyes, 1599, in-8°.

Cette rectitude d'esprit et cette opportunité de conduite dénotaient chez Bérulle, qui n'avait que dix-sept ans, une singulière supériorité. Sa doctrine était d'ailleurs réputée à l'égal de son jugement.

Léon Duval, docteur de Sorbonne, avait entrepris d'arracher au protestantisme un président du parlement de Pau, Jean Bence, homme instruit, et dont le savoir fortifiait encore l'opiniâtreté naturelle. Bérulle fut admis aux conférences qui s'établirent entre ce magistrat et son argumentateur. Prenant bientôt lui-même la parole, il discuta avec une telle netteté les textes qu'invoquait le président de Pau, que celui-ci, réduit au silence, embrassa la religion catholique. Beaucoup d'autres personnes, et, parmi les plus notables, le baron de Salignac, une demoiselle appelée L'Huillier, un gentilhomme, fils du gouverneur de Vendôme, madame de Bains, en ce moment enceinte d'une fille qui devint plus tard prieure du couvent de l'Incarnation de Paris, subirent l'ascendant du jeune controversiste. Mais ce n'était pas seulement sur des individus qu'il exerçait sa sainte et irrésistible action. A sa voix, des familles entières revenaient

[1] *Œuvr. de Bér.*, p. 1.

à l'Église. C'est ce qui eut lieu pour les quatre demoiselles d'Abra de Raconis et leur frère. Celui-ci se fit Capucin, et deux de ses sœurs entrèrent, l'une dans l'ordre des Récollettes, l'autre dans l'ordre des Carmélites, où elle prit le nom de mère Claire du Saint-Sacrement. Rien n'est plus intéressant que le récit où la mère Claire raconte elle-même avec quelle tenacité elle résista à l'évangélique poursuite de Bérulle, et comment il lui fallut enfin se rendre, plus gagnée par la charité chrétienne que par la foi catholique.

« Un peu après que je fus arrivée à Paris, M. de Bérulle, qui paraissait fort jeune et comme à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, feignit que j'étais sa parente pour donner prétexte à l'assiduité de ses visites, et il les continua plus de six mois sans se rebuter, quoique je lui en donnasse tous les sujets que je me pouvais imaginer. Comme je connaissais sa manière de frapper à la porte, qui était de frapper de loin en loin, à cause qu'il lisait quelque livre en attendant qu'on lui vînt ouvrir, je prenais plaisir à le faire attendre longtemps à la porte. D'autres fois je feignais avoir quelque commission d'un mien oncle huguenot, et que j'étais pressée de l'exécuter ; ou je me cachais en quelque coin du logis sans que personne sût où j'étais. Et toutefois sa charité fut si forte que rien de tout cela ne put l'affaiblir, mais qu'au contraire mes intentions et mes défaites, ma résistance et mon opiniâtreté lui donnaient de nouvelles forces. Quelque soin que je prisse de m'échapper, il me surprenait toujours. Lorsque j'y témoignais plus de répugnance, il se jetait à mes pieds, et me conjurait de la part de Dieu d'écouter ce qu'il avait à me dire ; et tant s'en faut qu'il fût lassé de tous les exercices que je donnais à sa patience, qu'assez souvent il me venait voir soir et matin, quoique son logis fût fort éloigné. Voyant cela, j'eus recours à mes ministres comme à des anges tutélaires.... M. de Bérulle s'offrit volontiers à une conférence, et il vint avec moi en l'hôtel de madame la duchesse de Bar, sœur du feu roi Henri quatrième, trouver son ministre et l'attaquer jusque dans son fort. Mais le ministre, qui n'avait pas su à qui il avait affaire, demeura si bien renfermé dans son appar-

tement quand il l'eut aperçu par la fenêtre, qu'il ne voulut jamais ouvrir, quoique je fusse plus d'une demi-heure à sa porte à heurter. Ce ministre faible et fuyard, qui avait manqué à l'assignation et à l'heure qu'il m'avait donnée, car je m'y rendis ponctuellement, me rencontra le lendemain, et, feignant de n'avoir pas vu M. de Bérulle, me demanda qui était ce jeune homme qu'on avait vu avec moi dans le jardin; à quoi ayant répondu que c'était M. de Bérulle, il commença à invectiver, et à dire que c'était un petit mangeur de crucifix, et qui ne bougeait des églises, ne trouvant autre chose à blâmer en lui que la rare piété qu'il y devait honorer.... Il se présenta toutefois un surveillant qui était en réputation parmi les frères, qui eut l'assurance d'entrer en lice avec M. de Bérulle; mais, dès la seconde réponse, il fut tellement étonné, qu'il rendit les armes et s'en alla en l'appelant Sorboniste; et mondit sieur de Bérulle demeura auprès de moi avec autant de paix que si rien ne lui eût été dit.... Tous mes garants m'ayant manqué, je ne me rendis pas néanmoins encore; mais je lui dis que s'il pouvait m'assurer sur deux points, l'un l'infaillibilité de l'Église, l'autre la réalité du Fils de Dieu au Saint-Sacrement de l'autel, je donnerais les mains et croirais tout le reste. Il le fit aussitôt et par écrit, et avec tant de clarté et de force, que je ne pus m'opposer plus longtemps à la vérité, et fus aussi aise de la voir victorieuse et triomphante de moi, que jusqu'alors je l'avais appréhendée. Sitôt que j'eus dit oui, on ne peut exprimer les actions de grâce de ce serviteur de Dieu et l'humilité qu'il pratiqua en cette occasion [1]. »

Le sacerdoce, en donnant à Bérulle une nouvelle autorité, le rendit immédiatement l'égal des représentants les plus accrédités du clergé catholique et le plus redoutable adversaire des Protestants. Ainsi nul n'inspirait autant de confiance au cardinal Duperron, évêque d'Évreux. « Si c'est pour convaincre les hérétiques, disait cet éminent prélat, amenez-les-moi. Si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève. Mais si vous

[1] Habert de Cérisy, *Vie de Bérulle*, Paris, 1647, p. 82 et suiv.

voulez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. » On ne pouvait certainement recevoir une plus complète louange, et quel homme ce devait être que celui qui réunissait la dialectique d'un Duperron à l'onction pénétrante d'un François de Sales ! Force et douceur, ce furent là en effet les qualités essentielles du caractère de Bérulle, et ces traits de son génie se reflétaient éminemment sur son visage. Un front haut et développé, un gros nez, de grosses lèvres revêtues de la moustache habituelle alors même aux prêtres, des yeux en saillie, et, à tous ces signes extérieurs qui dénotent la vigueur du tempérament et de l'esprit, se mêlant, par un heureux accord, un air de mansuétude, de calme et de réflexion, telle est la description fidèle de la gravure que nous avons sous les yeux[1]. On y reconnaît cette vive et imperturbable intelligence qui est le propre des polémistes, cette ardeur de volonté qui appartient aux fondateurs d'Ordres et aux politiques, et, en même temps, cette bénigne douceur et ces reflets d'une piété céleste qui conviennent à un écrivain sacré et à un apôtre. Bérulle fut tout cela.

Présentement que, sous prétexte de tolérance, nous sommes tombés dans l'indifférence des religions, nous avons peine à comprendre les préoccupations qui agitaient les hommes du XVIe et du XVIIe siècle. C'était alors une grande affaire que le salut des âmes, et, encore que l'opposition des partis contribuât beaucoup à entretenir les excitations pieuses, il y avait dans les consciences individuelles une séve de foi qui s'est tarie et un besoin de principes, dont nous avons appris à nous passer. On discutait ; on se faisait instruire ; vraies ou fausses, on n'acceptait point ses convictions du hasard de la naissance, des influences journalières, ou du dogmatisme politique. On voulait prendre sciemment et librement parti sur un point, où il va du tout de la vie. De là ces fréquents débats, où le glaive de la parole tranchait les questions plus efficacement que le glaive séculier. On revenait aux saines traditions de l'Eglise. C'était par la seule

[1] Gravure de Moncornet, de l'école de Morin.

puissance du discours qu'Athanase avait confondu Arius; saint Augustin, les Donatistes et Pélage. Et lorsque par leurs théories, Roscelin d'abord et puis Abélard compromirent indirectement les mystères, ces superbes esprits fléchirent à une argumentation victorieuse, non à la persécution. Enfin le concile de Trente n'avait-il pas convié les adhérents de Luther à une loyale et décisive explication? Ainsi, au lieu que François Ier avait élevé des bûchers, et Charles IX autorisé d'horribles massacres, Henri IV, moins maître, il est vrai, du présent à cause du passé, mais aussi plus mesuré, plus prudent, plus pratique, tout en désirant avec passion le triomphe du Catholicisme sur le Protestantisme, ne voulait qu'un triomphe pacifique. Souvent même il ne dédaignait pas de présider les conférences, où, comme en un champ-clos, venaient lutter corps à corps les deux religions rivales.

Ce fut dans une de ces solennelles rencontres que M. de Bérulle se montra pour la première fois avec quelque éclat. En 1600, Henri IV avait provoqué à Fontainebleau une conférence entre le cardinal Duperron et Duplessis Mornay, à qui son ascendant parmi ceux de sa secte avait valu le surnom de Pape des Huguenots. L'évêque d'Evreux pensa ne pouvoir mieux faire que de s'adjoindre Bérulle en qualité de second. L'assistance était imposante : la présence du roi, une cour brillante et nombreuse ajoutaient un singulier prestige à la gravité même de la controverse. Mornay se croyait invincible. Le *Traité de l'Eucharistie et du sacrifice de l'ancienne Eglise*, où il détruisait le dogme de la présence réelle, lui paraissait irréfutable. Il y établit, pour ainsi parler, le terrain même de l'action. Duperron entama la controverse et lui porta les premiers coups. Mais Bérulle, continuant l'attaque, la poussa avec une si grande vivacité, que, malgré son indomptable orgueil, Mornay confondu se hâta de quitter l'assemblée et se retira sur-le-champ à Saumur, dont il était gouverneur.

Dès ce jour les conversions se multiplièrent sous l'influence de Bérulle. Sainte-Marie Dumont, M. de Bélins, gentilhomme de Saintonge et sa femme; Gui, comte de Laval, le baron de Vigno-

les, M. Berger, conseiller au Parlement, M. de Lésigny, M. de Séchelles, le sieur Bouchard, son ancien précepteur, qui s'était laissé séduire au Calvinisme, comptèrent parmi ses pénitents. Sa présence était désormais si terrible aux ministres protestants, que plus d'une fois il fut forcé, pour les empêcher de fuir, d'user de ruse et de se faire appeler M. de Viel-Verger ou M. de Serilly, du nom de deux terres qui appartenaient à sa maison. On eût dit que l'Eglise de France n'avait pas d'autre champion que lui. Aussi Henri IV le chargea-t-il souvent, par ordre exprès, de conférer avec les ministres protestants. Comme polémiste, Bérulle prépare Bossuet et peut lui être comparé.

En effet ce n'était pas seulement dans des discussions orales que le docte prêtre excellait à combattre la religion réformée. Il savait encore, à l'occasion, prendre la plume, et ses écrits n'avaient pas moins d'efficacité que ses paroles. Tel fut le discours qu'il composa sur le sujet proposé en la rencontre du P. Gonthier de la Compagnie de Jésus et du sieur Dumoulin, où il traite de la *mission des Pasteurs, du sacrifice de la Messe et de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*[1]. Le succès qu'obtint ce discours fut immense, et le P. Cotton, confesseur du roi, mandait qu'on le dévorait à la cour.

« Messieurs, disait Bérulle aux pasteurs de l'Eglise réformée, il y a environ quatre-vingts ans que l'Eglise dans laquelle vous vivez n'était pas au monde, que les souverains de la chrétienté n'en connaissaient ni les agents, ni les assemblées, ni les synodes ; que la terre n'avait pas encore ouï sa voix, et ne savait en quelle langue elle parlait ou priait ; et que le ciel, ouvert il y a plus de seize cents ans, n'avait point encore reçu les prémices de ses labeurs, ni donné de couronnes à ses combats. En tous ces siècles précédents, votre état était sans peuple, sans ministres et sans noblesse ; votre parti sans armée, sans finances et sans ville d'otage ; votre république sans sujets, sans officiers et sans ordonnance ; votre loi sans temple, sans prêche et sans aucun formulaire de son service ; votre troupeau sans bergerie, sans ouailles et sans pasteurs ; et votre foi sans martyrs et sans

[1] *Œuv. de Bér.*, p. 35.

confesseurs, et sans fidèles. Lors nul ne chantait de vous :

» Petit troupeau qui dans ta petitesse
» Vas surmontant du monde la hautesse[1]. »

C'était précisément le langage que devait reproduire avec une éloquence immortelle l'*Histoire des Variations*.

Arrivé à une si rapide réputation, évidemment M. de Bérulle fût entré fort avant dans la voie des honneurs, s'il y avait consenti. Mais jamais homme ne se montra plus détaché et ne réfuta mieux par sa conduite de jaloux adversaires, qui plus d'une fois l'avaient publiquement accusé d'ambition Les évêchés de Nantes, de Luçon, de Lyon, lui furent successivement proposés; on lui offrit également les abbayes de Saint-Etienne de Caen, de Sainte-Geneviève de Paris. Il avait fait, lors de son élévation au sacerdoce, le vœu secret de n'accepter aucun bénéfice et resta inébranlable dans sa résolution. Le roi lui-même fut impuissant à la changer. « Vous ne voulez donc pas recevoir de ma main ce que je vous offre? lui disait-il un jour, je vous le ferai commander par un autre. » « Sire, répliquait Bérulle, si Votre Majesté m'en presse davantage, je serai contraint de sortir de son royaume. » Et Henri IV émerveillé, s'épanchait auprès de M. de Bellegarde : « J'ai fait ce que j'ai pu pour le tenter, disait-il, je n'y ai pas réussi ; mais je pense qu'il est l'unique qui résiste à de pareilles épreuves. » — « Voyez-vous bien cet homme-là, ajoutait-il, c'est un saint; il a encore sa première innocence. »

Il eût parfaitement convenu à Henri IV que des prêtres tels que Bérulle fréquentassent sa cour. C'eût été d'une bonne montre aux yeux des vieux ligueurs. C'est pourquoi, il n'épargnait, pour les attirer, ni flatteries ni caresses. « Me voici entre mes deux meilleurs amis ! » s'écria-t-il tout haut en les embrassant, un jour que, dans la galerie du Louvre, il se promenait entre le P. Cotton et M. de Bérulle. D'autres fois il avait recours à de doux reproches : « Vous n'aimez point ma cour, disait-il à Bé-

[1] Bér., *Œuv. compl.*, p 38.

rulle, vous n'y venez point si je ne vous mande, vous êtes trop solitaire. »

Tant d'avances et de prévenantes ouvertures trouvèrent Bérulle indifférent. Sa candeur d'âme, sa simplicité de sens répugnaient aux intrigues, qu'il eût inévitablement rencontrées; et de plus, il s'assurait que « les gens de cour sont tellement attachés au monde, que, d'ordinaire, il y a plus à perdre auprès d'eux qu'à gagner. »

Ce respectueux mais invincible éloignement de Bérulle pour la cour se manifesta dans une importante occasion.

En 1604, il s'agit de nommer un précepteur au Dauphin, depuis Louis XIII. Le pape Urbain VIII, parrain du jeune prince, désigna M. de Bérulle, par l'intermédiaire du Nonce, le cardinal Barberin. Le P. Cotton et Marie de Médicis s'empressèrent d'appuyer un choix si heureux; le roi lui-même se déclara tout prêt à le ratifier. Il ne fallait donc plus que l'adhésion de Bérulle pour le porter à un emploi alors si envié. Cette adhésion, il refusa de la donner sur l'heure et voulut longuement réfléchir. Fatigué de ces délais et peut-être aussi fort aise d'y trouver un prétexte pour écarter une nomination que semblait lui imposer l'opinion publique, Henri IV, par un contraste bizarre, où se révèle tout le côté gascon de son génie, chargea de l'éducation du Dauphin le poëte Des Yveteaux, qui, plus tard, se fit chasser à cause de ses désordres. Des Yveteaux venait d'élever le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle. Quant à Bérulle, la Providence le destinait à une autre tâche. Madame Acarie, qui retenait les paroles de Dom Beauvoisin, avait, dès l'origine, annoncé au P. Cotton que ces négociations n'aboutiraient pas et que M. de Bérulle était destiné à fonder un Ordre qui manquait à l'Eglise de France pour lui fournir de bons curés et des pasteurs immédiats. Le déplorable état du clergé à cette époque, les talents que M. de Bérulle avait déjà déployés, autorisaient suffisamment de semblables conjectures. Mais avant de se décider à fonder l'Oratoire, le saint prêtre devait introduire les Carmélites en France.

III.

On aurait une très-fausse idée de cette période de l'histoire, qu'on appelle la Renaissance, si on croyait que les lettres et les arts sortant de l'oubli donnèrent seuls à la société nouvelle de l'éclat, de la vie et de l'action. C'est à la religion qu'il convient surtout d'attribuer cette influence réparatrice. Mais la religion fut elle-même et avait besoin d'être restaurée.

« Le XVIe siècle, dit M. Olier, fut un des temps les plus déplorables pour l'Eglise : car on vit, à cette époque surtout, les hérésies se former et envelopper des nations entières ; grand nombre de religieux déréglés tomber dans l'apostasie ; des prêtres et des prélats ignorants et vicieux couvrir l'Eglise d'opprobre et de scandale ; et pour tout dire en un mot, ces nations infortunées, livrées à tant de dérèglements, semblaient n'offrir plus que l'image du chaos du monde en sa première confusion. En ce temps la compagnie de Jésus parut en Italie ; elle avait commencé en Espagne avec saint Ignace, son fondateur ; elle s'était formée en France dans l'Université de Paris ; et ce fut à Rome, selon la promesse qui lui en avait été faite, qu'elle donna les premiers éclats... Alors aussi, pour rallumer le feu de la religion, s'élève dans l'Espagne, comme une sorte de prodige, sainte Thérèse, qui fait naître dans tous les ordres une sainte émulation de ferveur... Enfin, presque dans le même temps où parurent saint Ignace et sainte Thérèse, s'élève pour la réforme du clergé, saint Charles la merveille des évêques... Dieu veut dans ce siècle commencer la réformation [1]. »

Cette réformation, annoncée en Italie et en Espagne, se continua en France avec élan, et on peut dire que madame Acarie en assura les débuts.

[1] Panégyrique de M. de Sales, Ms. autog. de M. Olier, introduction.

Barbe Avrillot, connue dans le monde sous le nom de madame Acarie, et, en religion, sous le nom de mère Marie de l'Incarnation, était une de ces femmes rares qui, après avoir traversé le siècle sans s'y prendre et expérimenté ses vanités sans faillir, tournent complétement vers Dieu leur âme ardente et éprouvée. Nous avons vu quelles relations l'avaient liée à M. de Bérulle. Une fois entamé, ce pieux commerce ne devait être rompu que par la mort. Madame Acarie devint la conseillère écoutée qui présida aux entreprises de Bérulle et souvent lui communiqua l'initiative qui lui manquait un peu. Singulière et cependant incontestable influence que celle des femmes sur les plus fermes et les plus éminents esprits ! Leur énergie s'accroît en quelque sorte de leur faiblesse même ; au lieu de les en détourner, on dirait que les obstacles sont les chemins qui les conduisent au but; s'il y a enfin pour l'intelligence humaine des pressentiments secrets qui l'avertissent de l'avenir, c'est sans doute aux femmes qu'il faut accorder cette force mystérieuse et divinatoire.

Ce que madame de Chantal fut pour saint François de Sales, madame Acarie le fut, vers le même temps, pour M. de Bérulle.

Depuis plusieurs années, elle songeait à introduire en France les Carmélites, dont sainte Thérèse venait d'opérer la réforme en Espagne. Il lui semblait qu'aucune institution n'était plus propre à ranimer le feu de la foi et ce Christianisme austère, plein tout ensemble de simplicité et de grandeur, qui ne s'accommode ni des passions, ni des tempéraments, ni des demi-mesures.

Après avoir, à diverses reprises, communiqué ce projet à ses amis, elle provoqua une conférence aux Chartreux de Paris, où se trouvèrent avec M. de Bérulle, Dom Beauvoisin, vicaire du monastère, François de Sales, coadjuteur de Genève, M. de Brétigny, gentilhomme d'origine espagnole, et les docteurs Duval et Gallemant. Tous s'accordèrent à reconnaître ce qu'aurait d'essentiellement utile la réalisation des vues de madame Acarie. La fondation du Carmel français fut donc décidée. Mais inutilement les docteurs Duval et Gallemant pressèrent-ils

M. de Bérulle d'être le directeur de l'institution. Celui-ci s'excusa sur son âge et déclara avec agrément « qu'il serait le courrier de l'Ordre, tandis que les deux autres le gouverneraient. »

Il s'agissait, avant tout, de se procurer un local où l'on établirait le couvent. Or il advint qu'on jeta les yeux sur le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, au faubourg Saint-Jacques. Là vivaient, sous la juridiction du cardinal de Joyeuse, quelques religieux, qui n'avaient guère conservé de leur état que l'habit. Ils opposèrent aux projets de l'ordre la plus vive résistance, et Bérulle, pour obtenir la cession du local, dut faire plusieurs voyages à Marmoutiers, d'où dépendait le prieuré. Peut-être même ses efforts auraient-ils échoué, sans l'intervention puissante de Catherine d'Orléans, fille d'Henri, duc de Longueville. Cette princesse finit par vaincre les répugnances du cardinal de Joyeuse. De plus, elle obtint d'Henri IV, le 1er octobre 1602, les lettres patentes nécessaires, et les fit enregistrer par le Parlement, moyennant qu'elle dota la communauté d'un revenu de 2,400 livres. Aussi reçut-elle le titre de seconde fondatrice, celui de première fondatrice restant réservé à Marie de Médicis.

Telle fut l'origine de ce couvent des Carmélites, où tant de nobles âmes vinrent, au XVIIe siècle, chercher un remède à leurs blessures, et dont naguère un philosophe célèbre autant qu'illustre écrivain a ravivé le souvenir avec un charme inimitable [1]. De nos jours, un petit nombre de religieuses, perpétuant, malgré les orages, la discipline du Carmel, occupent encore une partie des anciens bâtiments. Mais les vastes dépendances, les vastes enclos ont disparu, et des deux entrées qui donnaient accès chez les Carmélites, l'entrée de la rue Saint-Jacques est condamnée. L'entrée de la rue d'Enfer seule subsiste; elle porte actuellement le numéro 67 et permet au public de pénétrer dans cette chapelle, où Bossuet, devant la Cour terrifiée, célébrait le repentir de La Vallière et la conversion de la princesse Palatine.

[1] *Mme de Longueville*, par V. Cousin.

Autorisée par la Cour, reconnue par le Parlement, protégée par la princesse de Longueville, l'Institution du Carmel fut approuvée à Rome, en vertu d'une bulle que le sieur de Santeuil, secrétaire du roi, obtint de Clément VIII, le 13 novembre 1603. C'est pourquoi madame Acarie s'occupa bientôt d'établir près de Sainte-Geneviève une maison de noviciat; et là, tandis qu'elle s'appliquait à diriger les postulantes, elle ne permit pas au zèle de ses amis de se refroidir. « Vous serez le fondement de cet » édifice pour le spirituel, disait-elle à M. de Bérulle; » et à M. de Marillac, maître des requêtes et depuis garde-des-sceaux, « et vous pour le temporel. » C'est qu'en effet ni le temporel, ni surtout le spirituel de l'institut ne lui paraissaient suffisamment assurés; elle aurait voulu que les Carmélites espagnoles vinssent communiquer aux Carmélites françaises l'esprit et les traditions de sainte Thérèse, morte depuis peu d'années. Déjà même M. de Brétigny avait fait, mais en vain, un voyage en Espagne pour obtenir des Carmes qu'ils lui accordassent quelques-unes de leurs mères. Ceux-ci, qui prétendaient au gouvernement exclusif des religieuses de leur ordre, n'avaient pas vu sans déplaisir des Carmélites, appelées récemment en Italie, passer sous la direction des Prêtres de Saint-Philippe-de-Néri; ils résolurent donc de repousser toute demande qui leur viendrait de France.

Cependant l'échec de M. de Brétigny ne découragea pas madame Acarie. Sur ses instances, Bérulle partit pour l'Espagne, le 9 février 1604, en compagnie de M. Gauthier, avocat-général au grand conseil. Le 24 février, les deux voyageurs arrivèrent à Burgos après une route remplie de fatigues et d'accidents. Dès ce moment, M. de Bérulle put se convaincre des nombreuses difficultés qu'il aurait à surmonter. Au premier abord on ne lui épargna ni les refus les plus absolus, ni les impertinences; quelques Carmes allèrent même jusqu'à s'enquérir si on disait encore la messe à Paris. Il ne fallut rien moins que l'intervention du nonce et du roi lui-même, Philippe III, pour que des négociations fussent entamées; mais alors commencèrent les prétextes, les atermoiements, les assignations contrai-

res qui promenèrent Bérulle de Madrid à Tolède, de Ségovie à Valence, à Pampelune; enfin, le Pape ayant menacé de suspense le P. François de la Mère de Dieu, général des Carmes, s'il n'obtempérait aux ordres du nonce, Bérulle reçut la permission d'emmener six religieuses; trois furent prises à Salamanque : la Mère Anne de Jésus, la Mère Béatrix de la Conception et la Mère Isabelle des Anges; le couvent de Burgos donna la Mère Isabelle de Saint-Paul. Les Mères Anne de Saint-Barthélemy et Léonore de Saint-Bernard quittèrent Avila, où, quarante-deux ans auparavant, sainte Thérèse avait établi une maison-modèle pour les Carmélites, tandis que, inspiré par elle, saint Jean de la Croix réformait les Carmes.

On aime à lire chez les biographes de Bérulle le naïf récit de la sortie d'Espagne des religieuses Carmélites, qu'accompagnaient quelques dames françaises, et les péripéties de leur voyage jusqu'à la frontière.

« Les six religieuses allaient seules dans un carrosse à part, et les dames françaises seules dans un autre. Ainsi ces saintes filles, n'ayant ni hommes ni femmes parmi leur petit troupeau, gardaient en quelque façon, et autant qu'elles pouvaient, la clôture au milieu de la campagne même et par les chemins. Une seule fois, M. de Bérulle quitta son cheval et entra dans le carrosse des dames françaises, afin de les assurer dans la crainte où elles étaient au passage d'un torrent, et, refusant la commodité et la douceur qu'il eût pu trouver en leur compagnie et en leur conversation, il ne voulut entrer en société avec elles que pour les peines et les périls. En effet, le péril fut assez grand, et le carrosse, se trouvant au fort de l'eau, fut tellement emporté et renversé, que l'une des deux portières était en bas et l'autre en haut. Néanmoins elles crurent que sa présence ne leur avait pas été inutile... Les Mères coururent en outre un très-grand danger, à l'entrée de la Biscaye, par l'imprudence des hommes et la malice des démons, et il n'y eut que la bonté de Dieu qui les en garantit. Elles étaient dans leur carrosse tout attelé, proche d'un pont qui n'avait pas de garde-fous, et qui est fait pour joindre deux montagnes, lesquelles sont séparées par un grand pré-

cipice qui se trouve entre deux. Et voilà que le cocher, qui ce jour-là n'avait pas été des plus sobres, ayant touché les mulets avant que d'être sur son siége, ils emportèrent le carrosse avec une telle impétuosité et dans un tel désordre, que les deux roues d'un côté ayant perdu terre, étaient toutes sur le précipice et hors du pont, et qu'il semblait que le chariot de ces saintes filles d'Élie, devenu semblable à celui d'Élie même, volât comme le sien en l'air et sans appui. Quelques-uns des Français qui n'étaient pas loin de là, et qui ne marchaient pas encore, les virent en cet état, et ils en furent tellement effrayés, qu'ils se jetèrent à genoux, et, faisant un grand cri, demandèrent secours et miséricorde au Ciel. Mais ils en eussent bien fait davantage s'ils eussent vu la même chose que la sœur Anne-de-Saint-Barthélemy : car elle aperçut au même instant une troupe de démons qui, forcenés de dépit et de rage contre cette pieuse entreprise, se pendaient aux roues, et qui tâchaient de précipiter au fond de cet abîme cette sainte colonie de la Mère de Dieu. Mais cette grande Princesse, qui, plus terrible qu'une armée rangée en bataille, assujettit les puissances mêmes des enfers, fit que, malgré leurs efforts, le carrosse demeura droit et suspendu de la sorte le long du pont, comme si les roues eussent été animées ;... ou plutôt ces bienheureux Esprits, qui traînent le chariot du Seigneur, soutinrent celui de ces bonnes âmes, et, par l'ordre de leur grande reine, les défendirent contre les Esprits malins [1]. »

Arrivé à Bordeaux, Bérulle se détacha de la petite troupe qu'il conduisait pour aller à Fontainebleau offrir ses hommages à Henri IV. Les religieuses, de leur côté, s'acheminèrent vers Paris, où elles firent leur entrée le 15 octobre. La duchesse de Longueville et la princesse d'Estouteville sa sœur, la marquise de Bréauté, madame Acarie et ses trois filles vinrent les recevoir au pont Notre-Dame, et, de là, tout le cortége se rendit à Saint-Denis, où ces pieuses femmes mirent le Carmel français sous la

[1] Habert, p. 271 et suiv.

protection du patron de Paris. Le lendemain, elles communièrent à Montmartre, dans la chapelle des Martyrs, et ce ne fut que le 17 octobre qu'elles s'installèrent dans leur couvent.

L'Ordre se formait à peine, et cependant il comptait déjà, outre madame Acarie et ses filles, des personnes telles que mademoiselle Dubois de Fontaines, sœur Madeleine-de-Saint-Joseph; la belle marquise de Bréauté, sœur Marie-de-Jésus; mademoiselle Lanceri de Bains, Marie-Madeleine-de-Jésus; mademoiselle de Bellefonds, sœur Agnès-de-Jésus-Maria, qui, toutes les quatre, furent successivement prieures; mademoiselle de Cossé-Brissac, sœur Angélique-de-la-Trinité; madame de Bérulle enfin, sœur Anne-des-Anges, qui voulut achever ses jours sous la conduite de son fils.

Bérulle, en effet, présidait à la direction du couvent, auquel il avait donné le nom de couvent de l'Incarnation, à cause de sa dévotion particulière au mystère que ce nom rappelle. Rien ne surpassait sa tendresse pour cette communauté. En 1606 la peste désolait Paris; en vain le pressa-t-on de quitter la capitale : « Je suis le pasteur des Carmélites, répondit-il, et je dois sacrifier ma vie pour mes ouailles. » Et lorsque bientôt le Carmel grandissant eut en France de nombreuses maisons, il mit à les visiter toutes la plus égale et la plus entière sollicitude. Aussi l'Ordre prospérait-il de jour en jour davantage, quand de déplorables compétitions vinrent en compromettre sinon l'existence, du moins le développement.

En 1610, des Carmes italiens, de la congrégation d'Élie, furent reçus en France, au faubourg Saint-Germain, dans les bâtiments que leur fit préparer sire Nicolas Vivien, maître des comptes, et qu'occupent aujourd'hui, rue de Vaugirard, les Frères prêcheurs et les jeunes prêtres de l'école normale ecclésiastique. Une fois établis, les Carmes réclamèrent vivement, comme un droit, la direction des Carmélites. Ils n'hésitèrent pas même à fortifier par de sourdes menées leurs prétentions ouvertes. En conséquence, cinq couvents, ceux de Saintes, de Li-

moges, de Bourges et les deux couvents de Bordeaux, entrèrent en révolte contre M. de Bérulle, leur légitime et canonique supérieur. Le pouvoir séculier dut intervenir. Louis XIII, qui se trouvait pour lors occupé à réduire le Béarn, se rendit en personne de Nérac à Bordeaux, et, sur ses ordres, le sieur de Machault, maître des requêtes, assisté du prévôt de l'hôtel, accompagna les délégués des commissaires apostoliques, qui firent ouvrir les couvents par la force.

Vaincus, mais non déconcertés, les Carmes eurent recours à d'autres manœuvres. Ils incriminèrent comme hétérodoxes des *Formules d'élévation à Dieu et à la Vierge* que Bérulle avait rédigées à l'usage des Carmélites, et répandirent partout qu'il leur en imposait l'acceptation comme une sorte de quatrième vœu. Pressé par ses amis, Bérulle, pour se justifier, composa le *Traité des grandeurs de Jésus*, traité admirable, qu'Urbain VIII ne pouvait lire sans ravissement, et dont il appelait l'auteur l'*Apôtre du Verbe incarné*. Ce Traité, dédié à Louis XIII, contient les plus fortes maximes sur les devoirs des rois : « Ce n'est ni la force, dit Bérulle, ni la violence qui fait régner les rois ; mais c'est l'ordonnance du Ciel qui les fait régner et la grâce du Ciel qui les fait bien régner.... Si à cette aune sont mesurés les rois, que feront ils? que deviendront-ils ? Que répondront les rois qui se noient dans les délices, qui suivent leurs passions et veulent que leurs peuples les suivent? qui troublent leur état et en font un chaos de confusion pour assujettir leurs sujets à leurs vouloirs et mouvements déréglés ? *qui croient que leur grandeur consiste à pouvoir et à faire tout ce qu'on veut, au lieu que la vraie grandeur est à vouloir ce qu'on doit* [1]. »

Imprimée en 1622, l'œuvre de Bérulle fut publiée l'année suivante et ne trouva pas de contradicteurs. Cependant les tribulations du saint prêtre n'étaient point à leur terme. Les Jésuites, que Bérulle lui-même avait introduits chez les Carmélites, en demandèrent, à leur tour, la direction. De là des difficultés

[1] *Œuv. de Bér.*, p. 121.

inextricables. Encouragées à la rébellion par les Carmélites espagnoles, qui, dès 1607, avaient suivi la mère Anne-de-Jésus à Bruxelles, où elles fondèrent, grâce à la protection de l'infante Isabelle, le premier couvent des Carmélites de Flandre, les religieuses récalcitrantes ne gardèrent plus de mesure. Celles de Saintes notamment soutinrent un véritable siége. Vainement le pape Grégoire XV, par un bref du 22 septembre 1622, avait-il confirmé à M. de Bérulle le titre de visiteur à perpétuité des Carmélites, que Paul V lui avait reconnu en 1614. Elles refusèrent d'obtempérer à la décision du Souverain Pontife, et on dut forcer les tours et les portes du couvent. Une fois cet obstacle franchi, les archers se croyaient maîtres de la place; mais, à leur grand étonnement, ils trouvèrent les Carmélites retranchées derrière des fascines, et lorsque cette fragile muraille eut été renversée, il leur fallut attaquer un second rempart formé de tonneaux remplis de terre. La supérieure s'était liée à huit de ses religieuses par des chaînes d'argent, pour marquer, de la sorte, qu'elles étaient indissolublement unies dans leur résistance.

Les Carmélites de Morlaix essayèrent de renouveler les scènes de Saintes; mais un bref du 20 décembre 1623, émané d'Urbain VIII, étouffa les derniers germes de ces scandaleuses dissensions, et Bérulle sortit vainqueur d'une lutte où son repos avait été troublé, sa réputation déchirée, son œuvre mise en péril. Nul doute, en effet, que l'établissement des Carmélites n'eût été menacé de ruine si, dès le début, il avait été soustrait à la direction de ses fondateurs. Au contraire, sous leur discipline salutaire, animé d'un même esprit, conduit par une même main, le Carmel prit en peu de temps une extension considérable. En 1629, l'année de la mort de Bérulle, il avait en France quarante-trois maisons, et en 1668 il comptait jusqu'à soixante-trois couvents.

Quel mobile avait donc soutenu Bérulle dans la pénible lutte où il s'engagea? Était-ce par ambition personnelle qu'il avait refusé de se départir de l'emploi de visiteur des Carmélites? Dès qu'il le

put, il transmit cette charge au P. de Condren, qui la résigna lui-même en 1634, avec clause expresse qu'elle ne serait acceptée par aucun membre de l'Ordre, sous peine de déchéance. En outre, on peut en croire Bérulle sur parole quand il affirme « qu'il avait dans cette œuvre plus de croix que d'intérêt[1]. » La fermeté de sa conduite vint de la solidité de son esprit, et sa constance fut de la conviction. Bérulle se sentait choisi de Dieu pour remettre le catholicisme en honneur, détruire le schisme, éclairer les intelligences des lumières de la foi, et contribuer par là, d'une manière efficace, à l'apaisement des discordes civiles et à la restauration de l'autorité. Comme tous les saints personnages qui illustrèrent son époque, il ne cessa de proposer à ses travaux un double but : la sanctification des âmes et la grandeur de la patrie. Voilà pourquoi il retint le gouvernement du Carmel, qui, sans lui, n'eût pas jeté en France d'aussi profondes racines[2]. Ainsi, grâce à sa persévérance et à ses soins, il n'est pas une seule de nos provinces qui n'ait eu sous les yeux le spectacle instructif de ces sublimes créatures, qui prient pour ceux qui ne prient pas, dont l'angélique pureté sert ici-bas de rançon à la corruption du grand nombre, qui, dans l'obscurité du cloître et la petitesse des détails, offrent du moins l'inaltérable modèle d'une abnégation et d'un héroïsme qui suffiraient aux plus grandes choses.

L'établissement des Carmélites en France ne fut pas d'ailleurs l'œuvre principale de Bérulle. Son nom se rattache, avant tout, à la fondation de l'Oratoire.

[1] Lettre du 10 juillet 1623.

[2] Voir les lettres adressées par Bérulle aux religieuses Carmélites, *Œuv.*, p. 1121-1137.

IV.

Dès 1546, les Pères du concile de Trente avaient reconnu que, pour guérir les maux du clergé, il fallait former une nouvelle génération des ministres des autels, et, pour cela, ouvrir à la jeunesse non plus seulement des académies savantes, mais des séminaires. Leur conseil avait été entendu. En exécution du décret de Trente[2], saint Charles Borromée fondait des séminaires dans son diocèse de Milan. Ému aussi peut-être par cette excitation pieuse, saint Philippe de Néri réunit en 1550 de jeunes ecclésiastiques qui partageaient avec lui le soin d'instruire les enfants et qui furent nommés *Oratoriens*, parce qu'ils se plaçaient devant l'Église pour appeler le peuple à la prière.

De pareilles institutions n'étaient pas moins nécessaires à la France qu'à l'Italie. Et déjà en 1592, César de Bus créait à Avignon une congrégation de prêtres, qui, voués d'abord à l'instruction des enfants de la campagne, occupèrent bientôt de nombreux colléges sous le nom de Pères de la Doctrine chrétienne, ou Doctrinaires. Mais il fallait plus encore; il fallait, pour introduire au sein du Clergé une réforme utile, établir un Ordre qui ajoutât à l'exemple de ses vertus l'autorité que donne la science, et qui, distinct du siècle par son esprit, y fût mêlé par ses devoirs. L'Ordre de l'Oratoire offrait des convenances particulières pour l'exécution d'un pareil dessein, et M. de Bérulle apparaissait à tous comme l'homme unique qui le pût réaliser. Aussi ne cessait-on de le presser sur cet objet.

« Il y a longtemps, écrivait en 1606 madame Acarie au P. Cotton, que je presse M. de Bérulle d'entreprendre cet éta-

[1] Décret. Concil. Trid. de Reformat. sess. 23, ch. 18.

blissement, et il ne veut pas le faire; mais il faut qu'il le fasse. Aidez-moi à l'en persuader. » Saint François de Sales, le chancelier de Sillery, à qui Baronius, général de l'Oratoire, avait inspiré une vraie admiration de l'Ordre, joignirent leurs instances à celles de madame Acarie. Le cardinal de Joyeuse mettait à la disposition de Bérulle une somme considérable. La marquise de Meignelay déclarait ne désirer rien tant que de consacrer à cette œuvre toute sa fortune, tandis que son frère, M. de Gondi, évêque de Paris, témoignait hautement en attendre l'exécution. Enfin la reine régente, Marie de Médicis, promettait sa protection et ses encouragements.

Après plusieurs années d'instance, Bérulle dut céder ou plutôt obéir. Mais il aurait voulu du moins décliner la responsabilité de la direction et sollicita successivement saint François de Sales et le docteur Gallemant de se mettre à la tête de la communauté. François de Sales, depuis peu évêque de Genève, s'excusa sur ses devoirs, Gallemant sur son âge. Obligé ainsi de se charger lui-même d'un gouvernement qu'il redoutait, Bérulle ne songea plus qu'à donner à l'Ordre une constitution qui en assurât l'influence pour le bien des âmes et sa perpétuité.

Disposition remarquable et profondément sensée de cet éminent esprit! Tandis que la plupart des fondateurs d'ordre semblent avoir à cœur d'imprimer à leurs instituts une marque qui leur soit propre, Bérulle préférait de beaucoup aux sentiers qu'on se trace à soi-même la grande route de la tradition. Il s'enquérait de ce qui s'était pratiqué avant lui et tournait son zèle à mieux faire que ses prédécesseurs, mais non point à faire autrement. Par conséquent, de même donc qu'il n'avait rien négligé pour que des Carmélites espagnoles vinssent communiquer au Carmel français l'esprit de sainte Thérèse, il s'efforça d'attirer au nouvel Oratoire quelques disciples de saint Philippe de Néri. Cette tentative avorta. Dirigeant alors ses vues d'un autre côté, il essaya de se recruter parmi les Doctrinaires. Mais un nouvel échec le détermina à prendre décidément et isolément un parti.

Il loua donc au faubourg Saint-Jacques l'hôtel du Petit-Bourbon, qui occupait une partie du terrain où l'on bâtit depuis le

Val-de-Grâce. C'était rester dans le voisinage de ses chères Carmélites. Ce fut là que le 11 novembre 1611, vinrent s'établir avec M. de Bérulle, sous le titre de Prêtres de l'Oratoire de Jésus, Jean Bence de Rouen, Jacques Gastaud de Niort, tous les deux docteurs de Sorbonne; Paul Métézeau de Dreux, François Bourgoing, bacheliers de la même Faculté; et P. Caron, qui se démit de sa cure de Beaumont. Au mois de décembre de la même année, des lettres-patentes déclaraient la maison de fondation royale; le 2 janvier 1612 ces lettres étaient enregistrées au Parlement, et le 18 octobre Mgr de Paris donnait son approbation. Restait à obtenir de Rome une bulle d'institution. Alors commencèrent les embarras et les lenteurs.

M. de Bérulle, voulant concilier l'obéissance qui convient à des prêtres avec la liberté nécessaire à un Ordre séculier, demandait que, pour l'extérieur, les membres de l'Oratoire fussent soumis aux évêques, mais que, pour l'intérieur, ils ne relevassent que du Pape. De plus, l'Oratoire de France différait de l'Oratoire d'Italie sur un point essentiel. Car, tandis que les maisons des Oratoriens étaient en Italie indépendantes les unes des autres, elles ne devaient former en France qu'un seul et même corps. La Cour romaine ne laissa pas que d'incidenter beaucoup. Mais M. de Soulfour, qui représentait auprès du Souverain Pontife les intérêts de l'Oratoire, finit par lever les obstacles, et Paul V expédia la bulle le 10 mai 1613. Il accordait même au fondateur pleine liberté de rédiger le règlement de l'Ordre, sauf ratification ultérieure du Saint Siége.

En effet, M. de Bérulle, dont l'habitude était de ne rien précipiter, s'était contenté jusqu'alors de donner quelques conseils et préceptes généraux aux prêtres qui s'étaient réunis à lui. Ce sont les mêmes généralités pieuses que l'on trouve reproduites dans le plan de direction qu'il soumit d'abord à M. de Paris et ensuite au Pape. « L'état ecclésiastique, y disait-il, sacré dans son origine, et source féconde de toute sainteté dans l'Église, se trouve par le malheur des temps ouvert au luxe, à l'ambition et à l'oisiveté. Pour remédier à ces maux, il faut que les membres de la Congrégation de l'Oratoire fassent profession d'une

grande simplicité dans l'usage des biens de ce monde, d'un renoncement parfait aux bénéfices ecclésiastiques, et d'un zèle à toute épreuve dans l'exercice des fonctions sacerdotales[1]. » Mais à mesure que l'Ordre acquérait de la consistance, il était nécessaire d'en venir à de plus exactes précisions.

M. de Bérulle établit donc que la Congrégation comprendrait deux espèces de membres, dont les uns, formant le régime de l'Ordre, ne cesseraient jamais d'en faire partie, tandis que les autres, après s'être pénétrés, par une fréquentation plus ou moins longue, de son esprit et de ses maximes, pourraient se répandre dans le clergé et y accepter des bénéfices ou des emplois. Ni les uns ni les autres ne devaient être soumis à aucune espèce de vœux. Leur instituteur ne leur imposait que le lien de la charité, considérant que dans le mystère de l'Incarnation le lien de la nature divine avec la nature humaine n'est autre chose que l'amour du Verbe divin pour la nature humaine. De là le nom d'anti-votistes qui fut donné aux prêtres de l'Oratoire. Enfin Bérulle ne fixait point de temps pour le noviciat. Jamais une aussi large part n'avait été faite, dans une congrégation, à la liberté individuelle ; mais jamais non plus on n'avait autant compté sur ce que peuvent l'humilité et la sainteté. Au lieu d'abdiquer entre les mains d'un supérieur, chacun des membres de l'Ordre se dépouillait de soi-même par un culte spécial de Jésus et une fervente dévotion à la Vierge. N'était-ce pas comprendre à merveille le secret de la vie intérieure, et, au lieu de diminuer la dépendance, n'était-ce pas l'affermir que de ne point en placer le principe dans une autorité purement humaine? Aussi ne voit-on pas que la discipline ait fléchi dans l'Oratoire, par suite de son organisation. Loin de là, on ne saurait nier que cette organisation même n'ait été la principale cause de son rapide développement.

En 1613, l'Ordre obtenait déjà des marques de l'attention publique. « Sous le nom de Prêtres de l'Oratoire, lisait-on dans le *Mercure*, s'est établi au faubourg Saint-Jacques une nouvelle

[1] Tabaraud, *Hist. du Card. de Bér.*, t. I, 174.

congrégation. Ce sont tous prêtres ayant des commodités, et gens doctes qui vivent en communauté comme religieux. La plus grande partie du jour ils sont en prières et en méditations. Ils portent la soutane comme les prêtres romains. Ils ont aussi un long manteau et un collet rabattu et non haussé comme celui des Jésuites. Plusieurs ont loué cette congrégation, comme aussi est-elle louable, et d'autres lui ont été contraires [1]. »

Les Pères de l'Oratoire (car Bérulle avait substitué le nom de Pères à l'appellation trop mondaine de Messieurs) se trouvaient alors au nombre d'environ dix-huit. Leurs offices, qui étaient suivis de deux instructions, chacune d'une demi-heure, attiraient un nombreux auditoire. Souvent même la reine-mère et le roi y assistaient. Un nouveau local, plus spacieux, plus rapproché du centre de la ville, devenait par conséquent nécessaire.

Après avoir un instant projeté d'occuper l'hôtel de la Monnaie, Bérulle acquit en 1616, rue Saint-Honoré, l'hôtel Du Bouchage, de madame de Guise, sœur du cardinal de Joyeuse. L'Oratoire parut alors être à la mode. On s'y pressait en foule, pour admirer la solennité du service divin, la pompe des cérémonies, et entendre des chœurs de voix, auxquels se mariait d'une manière délicieuse la musique du roi, ou celle du duc de Nevers, qui passait pour la meilleure de Paris. Les Pères de l'Oratoire n'étaient plus appelés que les Pères au beau chant. Qu'on ajoute à ces attraits un peu profanes les succès qu'obtenaient par leurs éloquentes prédications les PP. Bourgoing, Métézeau, Hersent, Duchêne, Dorron, Pasquier et Gibieuf, et l'on comprendra facilement que la chapelle qui avait été primitivement construite dut finir par être trop étroite. C'est pourquoi M. de Bérulle dut s'occuper de faire bâtir une nouvelle chapelle. Le duc de Montbazon en posa la première pierre le 22 septembre 1621, au nom de Louis XIII, qui la déclara chapelle du Louvre, en même temps qu'il accordait aux prêtres le titre de chapelains du Roi. De tout l'établissement de la rue Saint-Ho-

[1] *Mercure franç.*, année 1613, p. 288.

noré, cette chapelle seule subsiste et retient encore le nom de l'Oratoire. En faisant disparaître les bâtiments dont elle était enveloppée, le percement de la rue de Rivoli en a mis à nu le sévère et élégant chevet.

Parvenu à ce degré de prospérité, l'Oratoire ne pouvait rester sans ennemis et sans détracteurs. « Bien que les Pères de l'Oratoire fussent des personnes dont la doctrine et la vie étaient connues, telles qu'il ne se pouvait rien dire de contraire, toutefois l'envie, se joignant à la médisance, tâcha de leur porter nuisance par des vers et des libelles ; mais ce furent flots de calomnie, qui, après tous leurs efforts, se rendirent en fumée[1].

La faculté de théologie s'émut la première. Elle avait supporté avec peine que quelques-uns de ses élèves les plus distingués, tels que Claude Bertin et Ch. de Condren fussent entrés à l'Oratoire. Elle craignait surtout, dans l'obtention des évêchés et la collation des bénéfices, la concurrence des disciples du P. de Bérulle. C'est pourquoi elle imagina de déclarer déchus de leurs grades et priviléges tous ceux qui se consacraient à l'ordre de Saint-Philippe de Néri. Richer, syndic de la Faculté, développa cette proposition avec violence dans une assemblée générale qui se tint le 17 mai 1613. Mais la maison de Navarre et presque toute la Sorbonne opinèrent en faveur de l'Oratoire. Il fut reconnu que le titre de docteur n'était pas incompatible avec la qualité de membre de l'Ordre.

Nous omettons quelques autres débats que les Pères eurent à soutenir, et arrivons immédiatement à leurs démêlés avec les Jésuites.

Tant que M. de Bérulle n'avait été qu'un simple prêtre, l'éminence de ses vertus, l'ardeur de son zèle, la prudence de ses conseils, n'avaient trouvé chez les Jésuites que des admirateurs. Les principaux d'entre eux, les PP. Cotton, de Séguiran, de Suffren ne cessaient de lui prodiguer des témoignages de leur estime ; la Compagnie elle-même s'avouait redevable et reconnaissante. En effet M. de Bérulle lui avait rendu de véritables ser-

[1] *Mercure de France*, an 1614, p. 286.

vices, lorsqu'en 1394 elle fut chassée de France, et, depuis lors, ne s'était pas lassé de travailler à son rappel. Mais cette parfaite entente se tourna en hostilité, le jour où fut établi l'Oratoire. La Compagnie de Jésus vit dans l'Ordre naissant un Ordre rival. Et cependant M. de Bérulle n'avait rien négligé pour ménager sa susceptibilité. C'est ainsi qu'en 1602 il résista aux sollicitations de saint François de Sales, qui le pressait de fonder l'Oratoire, afin de ne point paraître profiter de l'exil de la Compagnie de Jésus, qui n'eut la liberté de revenir en France qu'en 1604. Il n'entrait même pas dans le plan primitif qu'il s'était tracé, de se charger d'aucun collége, et le projet de constitution qu'il soumit au Pape, exceptait nommément des fonctions de l'Institut, celles qui regardent l'instruction de la jeunesse et les belles-lettres, ou qui engageaient ses sujets dans les grades, ou dans une juridiction temporelle et contentieuse.

Cette délicatesse de conduite, ces inoffensives dispositions d'avenir ne purent empêcher la lutte de s'engager.

Dans la lutte qu'il eût à soutenir, les seules armes de Bérulle étaient la fermeté et la patience. Il poursuivait activement son œuvre sans se plaindre, ou s'il laissait échapper quelques gémissements, c'était dans le secret de l'intimité[1]. « Il y a quatre ans, écrivait-il à un de ses confrères de Nantes, que je suis persécuté criminellement aux mœurs et à la doctrine, par ceux-là mêmes qui me devaient, ce semble, quelque défense, non-seulement par les lois de la charité chrétienne, mais encore par le devoir d'une reconnaissance particulière. Béni soit Dieu qui permet que ceux-là se plaignent qui, à mon avis, sont les coupables. »

L'opposition des Jésuites fut impuissante à arrêter les progrès de l'Oratoire. A partir de 1615, où l'Ordre eut à Dieppe son premier collége, il se propagea par toute la France avec une incroyable rapidité. Bourges, Limoges, Nantes, Lyon,

[1] Voir cependant une lettre de Bérulle à Richelieu, Tabaraud, t. I, p. 445.

Mâcon, Troyes, Langres, Nancy, Rouen, Orléans, Saumur demandèrent successivement des Pères de l'Oratoire. En 1619 tout le Midi leur appartint par suite de la réunion du P. Romillon, chef des Doctrinaires, qui s'étaient refusés à faire les vœux qu'exigeait César de Bus. Les pays étrangers eux-mêmes voulurent posséder de tels hommes, tour à tour professeurs instruits, prédicateurs persuasifs, administrateurs discrets et intelligents. Les Oratoriens furent donc appelés à Louvain, à Madrid, en Savoie, dans la Franche-Comté, qui dépendait alors de la maison d'Autriche, et si en 1618, ils manquèrent un établissement à Constantinople et un autre à Jérusalem, ils eurent la même année cet insigne honneur que Louis XIII leur donnât l'ordre, et Paul V l'autorisation d'occuper à Rome six places d'aumôniers dans l'hôpital de Saint-Louis. Il faut mentionner enfin la fondation que le cardinal-archevêque de Rouen, M. de Joyeuse, fit à Paris pour trente clercs, qu'il plaça sous la direction des PP. Bourgoing et Bence, inaugurant de la sorte le rétablissement des séminaires en France. Peu de temps après, l'Ordre acquérait, pour la même destination, Notre-Dame-des-Vertus, dans le village d'Aubervilliers, et cette illustre maison de Saint-Magloire, au faubourg Saint-Jacques, où se formèrent tant de saints prêtres et tant d'évêques.

Il y avait à peine quinze ans que l'Oratoire était établi et déjà il comptait cent cinquante établissements, colléges, séminaires ou maisons de retraite. Sans doute l'opportunité avait été pour beaucoup dans cette rapide diffusion de l'Ordre. Mais les lettres de direction, écrites par Bérulle, témoignent assez que ces résultats heureux furent, en grande partie, son propre ouvrage[1].

Bérulle sentit d'ailleurs le besoin de compléter son œuvre en rédigeant en un corps de doctrines les principes fondamentaux qui devraient servir de règle à l'Oratoire. Son projet était de commencer par les devoirs des supérieurs, comme étant desti-

[1] *Œuv. de Bér.*, p. 1238-1303, lettres aux Pères de l'Oratoire.

nés à diriger les mouvements de la Compagnie, de passer ensuite à ceux des particuliers, suivant les différentes fonctions qu'ils auraient à exercer, en y comprenant ceux des frères servants ; enfin, de tracer des règlements pour les maisons d'institution et pour les maisons de retraite [1]. Ce fut pour remplir ce but que, dans les premiers mois de l'année 1624, il rédigea le remarquable écrit intitulé : *Mémorial pour la direction des Supérieurs* [2].

Mais ce n'étaient là que des détails du plan total qu'il s'était proposé. Les négociations où l'employa la Cour jusqu'à la fin de sa vie l'empêchèrent de mettre la dernière main à cet important ouvrage.

FÉLIX NOURRISSON.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] Tabaraud, *Loc. cit.*, t. I, p. 271.
[2] *OEuv. de Bér.*, p. 617.

UNE FAMILLE DE BRAHMANES,

DANS LES TEMPS HÉROIQUES DE L'INDE.

L'histoire que nous allons offrir aux lecteurs n'est pas une nouvelle, où des traits de sentiments soient ajustés avec art à quelque fiction, dont la scène ait l'Inde pour théâtre. C'est, à la lettre, un récit indien, une de ces aventures qui abondent dans la plus grande des épopées sanscrites, le *Mahâbhârata*, et qui conservent un fond de vérité historique à travers l'étrange merveilleux répandu dans toutes les parties de la composition. C'est un des rares épisodes de cette épopée qui peuvent être transportés dans une langue moderne sans les modifications notables qu'exige le goût européen, et qui n'ont pas besoin d'un appareil de notes pour l'intelligence du récit[1]. Nous avons donc tenté d'en faire une trad uctionlibre, tout en conservant au texte original un intérêt de simplicité et de vérité poétique. L'épisode n'a point encore été traduit en français, à notre connaissance, et la première partie seulement a été mise en vers allemands par M. Fr. Bopp dans un recueil sanscrit de textes épiques [2].

Quelques mots suffiront, ce nous semble, pour donner la signification historique de l'aventure qui va suivre, et pour en faire

[1] L'épisode qui a pour titre *Mort de Baka*, est la dixième section du premier livre du *Mahâbhârata*, comprenant en 8 lectures 212 çlokas ou distiques (édit. de Calcutta, t. I, p. 222-29).

[2] *Ardschuna's Reise zu Indra's Himmel nebst anderen Episoden des Mahâbhârata.* Berlin, 1824, in-4°.

apercevoir le mérite littéraire. Dans les premières scènes du *Mahâbhârata* qui est tout rempli de la lutte de deux races royales, issues de la famille de Bharata, les bardes indiens nous dépeignent les cinq héros, fils de Pândou, persécutés par leurs cousins, fils de Dhritarâschtra, et forcés de s'exiler, de se cacher même pour se soustraire à la haine jalouse de leurs ennemis. Ils errent de contrée en contrée avec leur mère Kountî, et, en attendant le jour où ils reparaîtront avec de puissants alliés pour disputer l'empire, ils voyagent sous les dehors de pauvres Brahmanes, portant la chevelure bouclée, vêtus d'écorces d'arbres et de peaux de gazelle.

Cependant, les Pândavas sont obligés, dans leur fuite, de déployer quelquefois la plus grande énergie pour échapper aux périls qui menacent leur vie : à Bâranâvata, ils se sauvent avec habileté dans l'incendie de la maison de laque où ils devaient tous périr par les artifices de leur ennemi le plus acharné [1]. Plus tard, quand ils traversent une immense forêt, l'un des Pândavas engage une lutte avec un géant redoutable, Hidimba, et l'immole pendant le sommeil de ses frères. Bhîma, vainqueur du géant, a un rôle bien caractérisé dans cette suite d'aventures : il personnifie la force guerrière mise au service d'idées morales ; il protége les siens par la force de son bras ; quelquefois même il les porte seul sur ses épaules dans les heures de danger. Mais il reste soumis à l'aîné de ses frères Youdhischthira, qui est leur guide et leur arbitre, et il obéit aux volontés de leur mère qui partage leur infortune.

Bhîma ou Bhîmaséna, le « redoutable », appelé aussi Vrikodara (Ventre-de-Loup), est l'homme de guerre dont la bravoure est tempérée par l'idée du juste, mais dont la haute taille et les continuels exploits justifient l'énorme appétit : on ne reprochera pas aux poëtes indiens d'avoir pris ainsi la nature sur le fait, quand les Grecs s'amusaient à voir Hercule gourmand et vorace dans les pièces d'Epicharme et jusque dans la tragédie d'Euripide. Les monstres que l'Hercule de l'épopée sanscrite est appelé si souvent à combattre appartiennent à une race indigène, sans rites sacrés, sans lois fixes et sans gouvernement régulier, que les Aryas, conquérants de l'Inde, ont rencontrée partout sur leur pas-

[1] Le livre où est racontée cette aventure (*Djatou-griha-parvan*) a été traduit élégamment par M. Théodore Pavie dans ses *Fragments du Mahâbhârata* (Paris, 1844, 1 vol. in-8°.)

sage : les chantres de la civilisation brahmanique en ont fait des *Râkschasas*, c'est-à-dire des géants d'une figure horrible, d'une force redoutable, des monstres avides de chair humaine. On ne sera pas trop choqué, dans l'épisode qu'on va lire, de la présence d'un de ces êtres imaginaires, qu'on retrouve dans l'histoire fabuleuse des peuples anciens et des nations du moyen âge. Sous la figure de ces ogres de la tradition indienne, on aperçoit sans peine la *charge* des races barbares avec lesquelles les guerriers de race brahmanique ont été aux prises dans l'âge héroïque de l'Inde. Il y a, dans des scènes de ce genre, un contraste bien marqué entre la force intelligente des uns et la force brutale des autres, entre les mœurs patriarcales des hommes religieux, serviteurs des Dévas, et les habitudes sauvages d'êtres sans religion et sans culte, coupables d'anthropophagie; ce contraste même est, dans l'épopée, une source de beautés poétiques [1].

Dans l'aventure que nous avons choisie, on verra un géant du nom de Baka, faisant régner la terreur dans le petit royaume des Kîtchakas, voisin du Gange : il résidait à peu de distance d'Ekatchakrâ leur capitale, et il exigeait tous les jours le tribut d'un homme avec les aliments nécessaires à son repas. C'est encore Bhîma qui ira se mesurer avec ce monstre, et qui en fera justice. Mais ce qui donne à cette légende épique son principal intérêt, c'est la scène d'intérieur à laquelle le poëte nous fait assister : c'est le tableau de la désolation d'une famille brahmanique à laquelle le sort assigne l'obligation de livrer l'un de ses membres au géant Baka. Non-seulement ce tableau émeut l'âme par l'expression des plus nobles sentiments, mais encore il nous fait découvrir les lois constitutives de la famille sous l'empire de l'antique Brahmanisme.

Sans doute, il y a bien des longueurs et bien des raisonnements dans l'entretien du Brahmane avec sa femme et ses deux enfants en présence du danger imminent qui les menace. Mais on trouve cependant quelque charme dans le combat de générosité qui s'élève entre tous les membres de la famille, dont chacun veut se sacrifier pour le salut des autres. Aux lamentations du Brahmane sur le sort si dur qui le frappe succèdent les protestations de sa femme et

[1] Ainsi en jugeait un profond philosophe, M. J. Windischmann, d'après la traduction des premiers épisodes épiques que M. Bopp publiait en 1816 (*Conjugations-System*, etc.)

de sa fille, qui veulent mourir pour la conservation de leurs proches. Après ces pénibles débats se fait entendre le bégayement enfantin du jeune garçon qui dit à ses parents de ne pas pleurer, parce qu'il veut tuer le géant avec un brin d'herbe.

Au milieu des traits naïfs qui peignent d'après nature les passions et les sentiments, on remarque ici les idées qui ont dominé dans la constitution primitive de la famille indienne. Tout ce que la législation de Manou nous apprend des devoirs imprescriptibles imposés à tous ses membres ressort ici clairement de la situation critique des principaux personnages. Le père est le chef de la famille : c'est la tête précieuse pour laquelle les autres se dévouent. La femme est la fidèle compagne de son mari; mais elle doit pousser le dévouement jusqu'à l'immolation d'elle-même. Loin qu'il y ait égalité de droits entre les deux époux, une prééminence illimitée appartient à l'homme : il a droit à tous les égards et à tous les sacrifices; il peut remplacer une femme par une autre, tandis qu'un second mariage est interdit à toute femme qui veut rester vertueuse. Les enfants sont élevés dans des pensées d'obéissance et de dévouement envers leurs parents : le lien qui les unit les uns aux autres est d'autant plus fort, que la religion brahmanique prescrit aux descendants le devoir insigne d'assurer par des prières et des sacrifices le bonheur permanent des ancêtres dans une autre vie. Le fils est libérateur de son père, non-seulement en ce monde, en présence des calamités de l'existence humaine, mais encore, dans l'autre, en le soustrayant par des rites sacrés aux tourments de l'enfer. La fille concourt au même but, en donnant le jour à des enfants qui offrent aux mânes des ancêtres les libations d'eau et les gâteaux de farine, et qui obtiennent des dieux, par ces offrandes et par d'autres, la perpétuité de la famille entière. Il y a en de tels passages des notions spiritualistes d'une haute valeur touchant l'immortalité de la personne humaine, et la solidarité religieuse des hommes unis par les liens de la parenté naturelle; elles présentent une heureuse contradiction avec la triste doctrine de la migration des âmes en divers corps suivant leur mérite dans leurs vies successives [1].

[1] La métempsychose devait donner naissance à une doctrine plus désolante encore, celle du *Nirvâna* ou de l'anéantissement selon les Bouddhistes, et elle a fortifié la grande thèse du mysticisme indien, l'union et l'absorption des âmes en Dieu, dans les écoles du Védanta et des sectes du Vischnouïsme.

Nous ne craignons pas de dire, à l'avance, que tout, dans cet épisode, est touchant; que dans les scènes qui le composent, chaque personnage parle du cœur et ne dit rien que la vérité. On aimera certainement le genre d'émulation que le devoir établit entre des êtres malheureux et inoffensifs qui n'ont que des larmes à l'approche du danger. On retrouvera la peinture naturelle et vraie des sentiments profonds de l'âme que les erreurs du paganisme indien n'altèrent point, comme il arrive fort souvent dans les aventures mythologiques et héroïques de l'Inde [1].

Le tableau de la désolation du Brahmane et de sa famille fait place à un autre tableau qui n'a pas moins de beauté morale ; c'est quand nous voyons la mère des Pândavas, la vénérable Kountî, promettre au Brahmane, son hôte, le secours du bras de Bhîma, et plus tard justifier sa promesse devant son fils aîné qui redoutait quelque malheur pour le valeureux guerrier qui était le principal soutien de ses frères.

Enfin, par une opposition fort heureuse, l'épisode se termine par le récit du combat que Bhîma livra au géant cruel qui avait déjà fait tant de victimes parmi les habitants d'Ekatchakrâ. Le combat, qui est ici dépeint avec les couleurs les plus vives, peut donner une juste idée de ces exploits chevaleresques qui ont servi de matière aux narrations prolixes des poëtes épiques, dans l'Inde comme ailleurs. On va juger, si tout ce morceau, par son sujet et par le ton de la narration ou du dialogue, ne semble pas appartenir au noyau primitif de la grande épopée, s'il ne reflète pas fidèlement la civilisation héroïque de l'Inde ancienne.

RÉCIT.

« Arrivés à Ekatchakrâ, les Pândavas avaient reçu l'hospitalité dans la demeure d'un Brahmane ; mais ils n'y firent pas un séjour permanent. Jouissant du spectacle de belles forêts, de belles campagnes, de la vue des fleuves et des lacs, ils voyageaient tous en mendiant, et ils étaient bien vus par les habitants de la ville

[1] On peut en dire autant d'un autre épisode, le *Nala*, dont nous avons fait connaître dans ce recueil la plus belle scène : « Damayanti dans la forêt. » V. le *Correspondant*, t. V, février 1844, p. 210 et suiv.

à cause de leurs bonnes qualités. Chaque nuit ils rendaient compte du produit des aumônes à Kountî, leur mère; et, quand celle-ci avait fait les parts, chacun consommait la sienne. La moitié de tout ce qu'on avait recueilli était partagé entre la mère et ses héroïques enfants : le robuste Bhîma mangeait à lui seul l'autre moitié.

Un temps assez long s'était déjà écoulé, depuis que les fils magnanimes de Pândou résidaient dans le royaume des Kîtchakas. Or, un jour que ces héros s'en étaient allés pour mendier, par hasard Bhîma était resté assis auprès de sa mère. Voilà que Kountî entendit dans la demeure du Brahmane, leur hôte, un grand bruit de voix qui semblait arraché par la douleur, et qui retentissait d'une manière effrayante. Quand elle reconnut qu'on pleurait amèrement et que l'on éclatait en sanglots, elle ne put le supporter plus longtemps à cause de la pitié qui lui était naturelle. Le cœur agité par la peine qu'elle ressentait, cette femme excellente s'adressa ainsi à Bhîma avec l'accent d'une profonde compassion :

« Enfant, nous habitons en paix la demeure de ce Brahmane, ignorés des fils de Dhritarâschtra, traités avec égards, libres de tout souci. Je pense toujours, mon fils, à ce que je pourrais faire d'agréable à ce Brahmane, à ce que pourraient faire de même ceux qui habitent en sécurité dans cette maison. C'est un homme chez qui un bienfait n'est jamais perdu, et qui rendra bien au delà de ce que d'autres eussent fait pour lui. Un grand malheur vient de le frapper..... Si je pouvais lui porter secours en ce moment même, ce serait un acte de reconnaissance envers lui ! »

Bhîmas répondit à sa mère : « Connaissons d'abord quelle est l'affliction de cet homme, et quelle en est la cause... Alors je prendrai une résolution, l'affaire fût-elle très-difficile !... »

Tandis qu'ils parlaient ainsi, ils entendirent plus distinctement les cris douloureux du Brahmane et de son épouse. Alors Kountî entra d'un pas empressé dans l'habitation intérieure de son hôte magnanime : là, elle aperçut le Brahmane qui se tenait la tête baissée à côté de sa femme, de son fils et de sa fille.

Le Brahmane se lamentait en présence des siens; il leur parlait en ces termes :

« Malheur à la vie de ce monde, vaine et sans fruit, source de douleurs, cause de dépendance, féconde en misères ! La tristesse est extrême en cette vie; la souffrance l'est aussi : qui marche

dans le chemin de la vie y rencontre certainement des douleurs.

» Une seule personne poursuit sans cesse trois choses : le devoir, la fortune, l'objet de ses désirs ; et, si l'une de ces choses vient à lui manquer, elle est atteinte d'une peine extrême et sans fin.....

» Non, je ne vois pas de moyen de me tirer de l'infortune présente, de me mettre en sécurité avec mes enfants et ma femme!

» Moi-même, tu le sais, ô Brahmine, je t'ai tenu autrefois ce langage : « Allons là où le bonheur nous attend ! » Mais tu ne voulus point m'écouter : — « Ici je suis née, ici j'ai grandi ; ici habite encore mon père... » — Ainsi me répondis-tu, ô femme imprudente, toutes les fois que je te pressais de partir.

» Ton père âgé s'en est allé au ciel ; de même, ta mère n'est plus depuis longtemps, ainsi que les proches que tu comptais autrefois... Quel avantage avions-nous à demeurer ici ? toi qui aimais tes parents, mais qui n'as pas écouté ma voix, tu as été frappée par la perte de ces parents, qui fut aussi pour moi un sujet de profonde affliction.

» Aujourd'hui, c'est ma propre mort qui se prépare ; car je ne pourrais consentir à livrer un des miens, tandis que je vivrais moi-même en homme égoïste et cruel.

» O toi que j'ai choisie légalement et que j'ai épousée suivant les rites sacrés, femme vertueuse et soumise, toujours semblable à ma mère ! Amie qui m'as été donnée par les Dévas comme un constant et suprême refuge, et accordée par tes parents pour partager mes devoirs de chef de maison ! Toi noble de naissance et de conduite ; toi, la mère de mes enfants, — non, je ne pourrais te sacrifier pour sauver ma propre vie, épouse bonne, irréprochable et dévouée !

» Et pourquoi consentirais-je à livrer moi-même mon fils qui n'a pas encore atteint l'âge de l'adolescence, et dont aucun poil ne couvre encore le menton ? Et cette fille, que Brahmâ, le maître souverain de toutes choses, a mise au monde pour un époux, et par laquelle j'obtiendrai pour moi et mes ancêtres les mondes des filles [1], comment pourrais-je la sacrifier ? Les uns pensent qu'un père aime davantage un fils ; les autres, qu'il aime davantage une fille : pour moi l'un et l'autre me sont également chers... Comment serais-je capable d'abandonner cette fille innocente en qui réside l'espoir

[1] On nommait ainsi ceux des mondes où l'on parvient, grâce à la postérité qu'une fille donne aux ascendants de la famille, et par laquelle les sacrifices expiatoires sont accomplis sans interrupt on en leur faveur.

des mondes futurs, d'une postérité et d'un bonheur sans terme?

» Mais, en me sacrifiant moi-même, c'est avec tourment que je passerais dans un autre monde... Que j'abandonne ces êtres chéris, et il ne pourront plus subsister sur cette terre ! Le sacrifice de l'un ou de l'autre d'entre eux est réputé un acte odieux par les sages et, cependant, si je fais le sacrifice de moi-même, ils mourront certainement faute de mon soutien !

» Non, je ne puis sortir de l'extrême infortune où je suis tombé. Hélas ! ô malheur ! quel sera donc aujourd'hui notre refuge à moi et aux miens?... Mourir avec eux tous est le meilleur sort; car la vie n'est plus supportable pour moi ! »

Ensuite la fidèle Brahmine répondit en ces termes aux paroles de son époux :

« Non, tu ne dois point te livrer à l'affliction, comme un homme de basse naissance : il n'y a pas lieu maintenant à te désoler, puisque tu sais mieux. La mort atteint nécessairement tous les hommes en ce monde : certes, il ne faut pas s'affliger de ce qui arrive inévitablement.

» Une épouse, une fille, un fils, toutes choses sont désirées pour soi-même. Repousse donc avec sagesse la désolation qui t'accable... c'est moi qui partirai ! En effet, c'est un devoir élevé et permanent pour une femme, que de faire un acte agréable à son époux, même au prix de sa vie. Une action faite dans ce but te portera bonheur à toi-même; elle est impérissable dans l'autre monde, et glorieuse dans celui-ci. Il y a en cela un rigoureux devoir que je veux te faire comprendre; il y va de ton intérêt et de ton droit.

» Tu as obtenu de moi, ô Brahmane, ce que l'on attend d'une épouse, une fille et un garçon que voilà... Je suis donc aujourd'hui libre de toute dette envers toi ! Or, tu as la force de nourrir et de protéger ces deux enfants, tandis que, moi seule, je serais incapable de les défendre et de les soutenir ! Une fois que je suis privée de toi, ô maître de ma vie et de mon bien, comment existeront ces deux jeunes gens, et comment existerai-je moi-même ? Hélas ! veuve et sans appui, avec ces enfants d'un âge si tendre, comment les soutiendrai-je tous deux en restant dans la voie de la vertu ?

» Eh bien ! quand cette fille sera recherchée par des hommes égoïstes et hautains qui ne seront pas retenus par ta présence, moi seule saurai-je la protéger ? Tels que des oiseaux avides du grain répandu sur la terre, bien des hommes convoitent une femme pri-

vée de son époux. Toujours agitée, livrée aux sollicitations d'hommes pervers, je ne saurais pas demeurer dans la route des gens de bien... Et suis-je capable de maintenir dans le chemin de ses aïeux cette jeune fille, la seule de ta race, cette enfant pure de toute tache? Et puis-je inculquer les vertus désirées à ce jeune garçon dénué d'appui, exposé au malheur de toutes parts, comme tu le ferais, toi qui connais les règles du devoir? Sans prendre garde à moi, des hommes indignes poursuivront avidement cette fille sans protecteur, de même que d'impurs Soudras cherchent à surprendre la tradition révélée du Véda : et si, soutenue par tes hautes vertus, je refuse de la leur livrer, ils l'enlèveront par violence, comme les corneilles viennent dérober l'offrande du beurre clarifié jusque sur l'autel!

» Quand je verrai ton fils indigne de toi-même et ta fille tombée entre les mains d'êtres pervers, alors, méprisée que je serai dans le monde et me reconnaissant à peine moi-même au milieu d'hommes arrogants, ah! je mourrai certainement, ô Brahmane! Sans aucun doute, délaissés par moi comme par toi, ces deux faibles êtres succomberaient bientôt, semblables à des poissons jetés hors de l'eau. Ainsi tous trois à la fois, tu l'entends, nous péririons faute de tes secours... tu dois donc me laisser partir.

» C'est le plus grand bonheur pour les femmes, même quand elles ont des enfants, de marcher avant tout dans la route honorable où elles suivent leurs époux : ainsi l'ont entendu les hommes versés dans la connaissance des devoirs. Je vais donc abandonner ce fils et cette fille... J'ai naguère abandonné mes proches; ma vie même, je la sacrifierai à cause de toi, ô Brahmane! Ne l'emporte-t-elle pas sur toute espèce d'offrandes et de mortifications, de pénitences et de pieuses largesses, la persévérance que met la femme à vouloir constamment le bien-être de son époux? Ce devoir que je veux accomplir, c'est le devoir le plus élevé, digne objet de désir, cause de bonheur pour toi et aussi pour ta race!

» Des enfants, des amis, des richesses, on les désire en vue de son salut dans les calamités, et on a droit de désirer une épouse dans la même vue. Car les sages l'ont ainsi pensé, ni la famille entière, ni la postérité n'est comparable à soi-même... [1] Consens donc,

[1] Le barde indien a mis en ce passage dans la bouche de la Brahmine dévouée la justification du plus complet égoïsme; il a répété dans des vers que nous avons

Brahmane, à ce que je vais faire... sauve-toi par toi-même ! Laisse-moi partir, ô homme vénérable, mais protége mes deux enfants !

» Une femme ne peut être mise à mort, comme s'expriment les hommes qui connaissent les règles du juste. On dit que les Râkschasas ne les ignorent pas ; celui-ci ne va donc pas me tuer. S'il y a un droit de mort sur les hommes, il est douteux qu'il existe sur les femmes... par conséquent, toi, ami du juste, tu dois me laisser aller ! J'ai joui de bien des avantages ; j'ai accompli mon devoir, j'ai obtenu de toi une postérité qui m'est chère... La mort ne me sera pas un tourment pour moi. Après t'avoir donné des enfants, après avoir vieilli à tes côtés et satisfait sans cesse à tes désirs, il m'est permis de prendre fermement ma résolution.

» Quant à toi, homme vénérable, quand tu m'auras perdue, tu prendras une autre femme, et de nouveaux devoirs te seront imposés. Il n'y a point de crime pour les hommes s'ils prennent plusieurs femmes, tandis que c'est une grande faute pour les femmes d'aller au delà d'un premier époux. Réfléchis sur tout cela, ô Brahmane, et pense que le sacrifice de ta propre personne serait tout à fait digne de blâme... Hâte-toi aujourd'hui de te sauver toi-même, sauve aussi ta famille et tes deux enfants ! »

Après ces paroles de la Brahmine, son époux l'embrassa tendrement, et ils laissèrent couler des larmes, brisés qu'ils étaient par le malheur.

Entendant les plaintes excessives de ses parents désolés, la jeune fille se sentit toute pénétrée de douleur; elle leur tint ce langage :

» Pourquoi donc, dans votre profonde affliction, pleurez-vous comme des gens sans aucun appui ? Ecoutez ma voix, et vous reprendrez courage. C'est en toute justice que je puis être sacrifiée par vous, cela n'est pas douteux : en me sacrifiant comme je dois l'être, sauvez par moi seule tous les autres !

» On désire une postérité dans cette pensée qu'elle vous sauvera : le temps en est venu ! avec mon aide, surmontez la calamité présente, comme on traverse la mer sur un vaisseau... L'enfant (*poutra*) est nommé ainsi par les sages, parce qu'il délivre de l'infortune en ce monde et après la mort, et qu'il cause le salut de toute ma-

omis le conseil peu philosophique de tout sacrifier à son propre salut, qui est inscrit dans le code de Manou, livre VII, dist. 213.

nière. Les ancêtres d'une famille désirent toujours obtenir une postérité de filles. J'opérerai la délivrance qu'ils en attendent, en sauvant présentement la vie de mon père.

» Oui, si tu t'en allais dans un autre monde, ô mon père, ce jeune enfant, mon frère, ne serait pas longtemps sans périr. Quand ce frère n'existerait plus et serait parvenu au ciel, l'offrande aux *Pitris* ne serait plus accomplie, et ils en seraient contristés... Pour moi, abandonnée que je serais alors par mon père, ma mère et mon frère, je tomberais dans une douleur au-dessus de toutes les douleurs, et je mourrais certainement en cet état inaccoutumé ! Au contraire, si tu restes sain et sauf, ma mère et mon jeune frère n'ont plus à craindre de danger : la prospérité de la famille et la continuation des offrandes sont alors garanties !

» Un fils est un autre soi-même ; une épouse est une amie ; mais une fille est un sujet d'affliction : délivre-toi de cette affliction, et laisse-moi libre dans l'accomplissement d'un devoir ! Qu'adviendra-t-il ? Du moment où je serai séparée de toi, ô mon père, je ne serai plus qu'une pauvre fille, sans protecteur, errant d'un lieu à un autre... Ainsi, que je sois la libératrice de toute la famille, je recueillerai certainement les fruits de l'acte difficile que j'aurai accompli ! Mais que tu veuilles partir en me délaissant, ô le meilleur des Brahmanes, je serai au comble de la misère. Ah ! épargne-moi cette dure extrémité ! Sauve donc ta propre personne pour nous, pour ta race et par amour du devoir : sacrifie-moi seule, qui dois être sacrifiée ! C'est un acte qu'il est nécessaire de faire... ne laisse point passer le temps qui nous presse !

» Hélas ! y aurait-il une misère plus grande que la nôtre, quand tu t'en serais allé au ciel, et que nous serions errants comme des chiens, forcés de demander notre nourriture à la main d'autrui ? Mais que tu échappes à ce pressant péril avec tes proches, pour moi, je survivrai en ce monde avec une gloire impérissable, et je serai en possession du bonheur ! Par suite de ce don que j'aurai fait de moi-même, les Dévas et les Pitris, ainsi la tradition nous l'a-t-elle appris, seront comblés de joie en continuant à recevoir de toi l'eau des libations ! »

Après avoir entendu cette longue suite de réflexions lamentables, le père, la mère et la fille fondirent tous trois en larmes. En les voyant tous pleurer, le jeune fils, bel enfant à l'œil épanoui, se mit à bégayer doucement ces paroles : « Ne pleure point mon père ! ne

pleure point ma mère, ni toi, ma sœur ! » Et aussitôt, le visage riant, il sauta gaiement tour à tour auprès de chaque personne. Puis, tout à coup prenant un brin de gazon, il cria d'un air joyeux : « Avec cela, je vais tuer ce Râkschasa, le mangeur d'hommes ! » A ces mots articulés avec peine par l'enfant, ses parents qui étaient plongés dans la douleur furent saisis d'une joie profonde.

« Il en est temps, » pensait alors Kountî, et aussitôt elle s'avança dans l'appartement auprès d'eux; par ses paroles, comme par une ambroisie céleste, elle les rappela à la vie qui semblait leur échapper.

« Je veux savoir en toute vérité, leur dit Kountî, quelle est la cause de l'infortune qui vous accable. Quand je la connaîtrai, je ferai en sorte de l'éloigner de vous, et s'il est possible, de la repousser entièrement. »

Le Brahmane répondit à la vénérable princesse qu'il ne connaissait pas :

« Le langage que tu tiens, ô vertueuse pénitente, est celui qui convient aux gens de bien. Mais l'infortune qui nous frappe, il n'est pas donné à un homme de l'éloigner de nous.....

» Dans le voisinage de cette ville habite un Rakschasa, du nom de Baka, maître tout-puissant de la contrée et de sa capitale. Nourri de chair humaine, cet être pervers, qui est doué d'une force gigantesque, gouverne avec pleine autorité la contrée tout entière, et nous n'avons rien à redouter des hommes d'autres pays. Il a été établi qu'il recevrait pour sa nourriture un tribut d'une mesure de riz, de deux bœufs et d'un homme. Il vient lui-même le prendre, et il s'en retourne. Les habitants d'Ekatchakrâ sont tenus de fournir tour à tour, au géant, cette pâture, et une alternative si fatale pour eux dure déjà depuis plusieurs années. Quand quelques hommes font des efforts pour s'y soustraire, le Râkschasa les tue avec leurs femmes et leurs enfants, et ensuite les dévore.

Quant au roi du pays, qui habite dans une hutte de roseaux[1], il ne s'inquiète point d'une telle calamité : faible d'intelligence, il ne fait aucun effort pour y porter remède et pour rendre à ses peuples une sécurité perpétuelle.... C'est pourquoi dans l'infortune où

[1] Le Râdja des Kitchakâs n'était pas en état de défendre ses sujets de religion brahmanique contre la férocité des indigènes anthropophages. V. Ch. Lassen, *Antiquités indiennes*, t. I, p. 664-65.

nous sommes tombés, nous éprouvons maintenant le plus dur des tourments.

» C'est notre tour qui est venu aujourd'hui pour la ruine de notre famille; je dois donner moi-même un homme et des aliments en tribut! Je ne connais aucune ressource pour acheter quelque part un homme, et je ne puis aucunement consentir à livrer une personne qui m'est chère. Je n'aperçois aucune voie pour échapper à ce Râkschasa; je suis comme submergé dans un immense océan d'afflictions et de malheurs... Eh bien! je me rendrai avec tous mes proches auprès du Râkschasa, et puis il nous dévorera tous! »

La vénérable Kountî parla ainsi au Brahmane :

« Non, tu ne dois point être si abattu par suite de cette vive crainte; je sais, en ce moment, un moyen assuré pour que tu échappes au Râkschasa!

» Tu n'as qu'un fils encore jeune; tu n'as qu'une fille encore chaste et pure. Je ne puis approuver que tu laisses partir ces deux enfants et ta fidèle épouse. J'ai cinq fils, ô Brahmane! L'un d'eux ira trouver le cruel Rakschasa et lui porter le tribut de nourriture. »

A l'instant, le Brahmane répondit à Kountî :

« Non, par amour de la vie, je n'y consentirai point assurément; je n'exposerai point pour moi-même la vie d'un brahmane et d'un hôte [1]! Y a-t-il, parmi les familles inférieures de naissance ou dans les classes exclues du droit sacré, l'exemple d'un homme qui se soit sacrifié lui-même ou qui ait sacrifié son fils pour un Brahmane? Je pense que je dois bien savoir ce qui vaut le mieux pour moi : certes, ma propre mort est préférable à la mort d'un Brahmane; car celle-ci est un crime énorme pour lequel il n'y a point d'expiation..... Quand, cette fois, je serais cause de la mort de ce Brahmane, même avec son consentement, je ne vois pas de pardon possible pour une action aussi criminelle : immoler un homme qui est entré dans sa maison et y a demandé asile, faire mourir un suppliant, ce sont des actes inhumains et cruels condamnés par les sages! Que personne ne se rende coupable d'une action répréhensible, ni d'une violence quelconque : tel est le

[1] Il ne faut pas oublier que les cinq Pândavas voyageaient sous le déguisement de Brahmanes, afin qu'on ne les reconnût pas pour les chefs d'une race royale persécutée : quand ils ne vivaient pas de leur chasse, ils mendiaient, et ils se livraient à l'étude des textes sacrés du Véda.

précepte que des hommes magnanimes des temps anciens ont donné touchant les époques de détresse publique. Oui, mourir avec ma femme est le meilleur parti que je puisse prendre aujourd'hui ! Quant au meurtre d'un Brahmane, je n'y consentirai jamais ! »

Kountî repartit sur-le-champ :

« C'est un dessein inébranlable que j'ai formé, ô homme respectable : il faut sauver à tout prix les Brahmanes ! Certes, un seul de mes fils ne cesserait pas de m'être cher, quand même j'aurais cent fils. Mais il n'est point de danger pour mon enfant : ce Râkschasa est impuissant à lui donner la mort. Mon fils est plein de force et de courage, instruit dans les prières sacrées, et déjà couvert de gloire ! Il ira présenter au Râkchasa le tribut de nourriture, et il se sauvera lui-même..... C'est là ma résolution arrêtée. Déjà, plus d'une fois, ce héros a vu et combattu de semblables géants doués d'une force redoutable et d'une stature énorme, et, plus d'une fois, il les a étendus par terre.

» Cependant, Brahmane, il ne faut en dire mot à personne : car on poursuivrait avec un empressement curieux mes enfants qui sont désireux avant tout de s'instruire. Et si mon fils lui-même le faisait savoir à quelqu'un sans l'autorisation de son maître spirituel, il commettrait une action réprouvée par la vraie science : ainsi l'ont pensé les sages ! »

Après que la vénérable Kountî eut ainsi parlé, le Brahmane et son épouse furent pénétrés de joie, et rendirent hommage à des paroles semblables en suavité à l'ambroisie divine. Puis, Kountî et le Brahmane dirent ensemble à Bhîma, fils de Vâyou : « Va, et fais ainsi ! » Et lui, de répondre à tous deux : « Je le ferai ! »

Quand Bhîma eut fait la promesse de se rendre auprès du géant Baka, tous les Pândavas qui avaient été recueillir des aumônes revinrent à la demeure du Brahmane. Ayant appris la résolution de son frère, l'aîné des fils de Pândou, Youdhischthira, entra seul secrètement dans l'intérieur de l'habitation, et interrogea ainsi Kountî :

« Quelle est donc l'entreprise, dit-il à sa mère, que veut tenter Bhîma si redoutable par sa force ? Est-ce avec un consentement, ou bien de son propre mouvement qu'il prétend agir ? »

« C'est sur mon ordre, ô dompteur des ennemis ! lui répondit Kountî, qu'il accomplira un grand devoir pour le salut d'un Brahmane et pour la délivrance de cette ville ! »

« Pourquoi donc, dit alors Youdhischthira à sa mère, pourquoi as-tu exigé un effort aussi rude et aussi difficile? Tu le sais, les sages n'approuvent pas le sacrifice d'un enfant. Comment peux-tu livrer ton propre fils en faveur du fils d'un autre? Tu as commis, par cette promesse, une transgression des lois de ce monde.

» Bhîmâ, au bras de qui nous devons tous de vivre présentement en sécurité et d'espérer la conquête du royaume que des hommes vils nous ont enlevé, — le robuste guerrier au souvenir de qui Douryoshana ne trouve pas de sommeil pendant des nuits entières,— le héros dont la bravoure nous a sauvés de l'incendie de la maison de laque et de bien d'autres calamités, — celui grâce à qui nous voyons cette terre féconde recouvrée un jour par nous, et la postérité de Dhritaraschtra enfin détruite, — c'est celui-là même que tu as résolu de sacrifier, en cédant à je ne sais quelle pensée! Est-ce que ton esprit aurait été troublé par nos malheurs, et ton intelligence affaiblie? »

Kountî répondit à son fils aîné :

« Youdhischthira, tu ne dois pas à ce sujet causer de la peine à ton frère Bhîma... Sache-le bien, je n'ai pas arrêté ce dessein par suite d'un affaiblissement d'intelligence! Nous avons, mon fils, habité avec bonheur en ces lieux, dans la demeure de ce Brahmane, inconnus aux enfants de Dhritarâschtra, traités avec égards et libres de toute affliction. Telle est la marque de reconnaissance que j'ai songé à lui donner, ô mon fils : et d'ailleurs c'est un homme excellent auprès de qui une bonne action n'est jamais perdue, et qui fera bien au delà de ce qu'un autre aurait fait pour lui!

» Après que j'ai vu la force extraordinaire que Bhima a montrée lors de l'incendie de la maison de laque et dans sa lutte avec Hidimba, j'ai une entière confiance dans ses succès : la force du bras de Bhîma est aussi grande que celle de dix mille éléphants. Non, il n'y a point d'autre homme comparable à ce Ventre-de-Loup, par qui vous avez été, vous autres, mes fils, avec votre stature d'éléphants, portés hors de la ville de Bâranâvata : seul, sans doute il triompherait dans un combat du plus intrépide des guerriers. A peine venait-il de naître, il est tombé de mon sein sur la pierre d'une montagne, et, à cause de la pesanteur de son corps, le rocher a été broyé par ses membres.

» La force de Bhîma m'est donc bien connue d'avance, ô fils de Pandou! Quand j'ai formé le dessein de rendre service à ce Brah-

mane, je ne me suis point décidée par passion, par ignorance ou par folie ; mais c'est avec intelligence du devoir que ma résolution a été prise. Deux avantages vont en résulter pour nous, ô Youdhischthira ! Le droit de la reconnaissance pour l'hospitalité reçue, et l'accomplissement d'un acte de grande vertu.

» Le Kschattriya qui viendra en aide à un Brahmane dans une circonstance quelconque parviendra dans des mondes fortunés. Quant au Kschattriya qui sauve de la mort un autre Kschattriya, il atteindra dans ce monde et dans les autres une gloire immense. Les guerriers qui portent secours à un Vaiçya sur cette terre se concilient certainement l'amour des créatures de tous les mondes... Ainsi m'a instruit le bienheureux Vyasa qui prévoyait toutes les vicissitudes de la vie humaine, et c'est pourquoi je veux qu'il en soit fait ainsi ! »

Alors le plus âgé des Pândavas dit à la vénérable Kountî :

» Oui, ma mère, tu as arrêté un dessein mûri d'avance avec sagesse ; tu l'as fait par pitié pour un Brahmane en détresse. Certainement, quand il aura abattu ce géant mangeur d'hommes, Bhîma ira partout pour la cause des Brahmanes, parce que tu es prise de compassion pour eux ! Cependant, afin que les habitants de cette ville ne le sachent pas, il importe, ma mère, de parler à notre hôte, et de l'instruire avec soin de notre situation ! »

La nuit s'étant écoulée, Bhîma, fils de Pandou, prit avec lui des aliments, et se rendit au lieu où se trouvait Baka, le mangeur d'hommes. Quand il eut atteint la forêt du Râkschasa, il l'appela par son nom en lui présentant la nourriture.

Excité par la voix de Bhîma, le géant accourut enflammé de colère jusqu'à l'endroit où celui-ci s'était arrêté. Il s'avança avec sa haute stature, ébranlant le sol par le fracas de sa marche, l'œil en feu, le regard redoutable, les cheveux et la barbe teints de sang, la bouche fendue jusqu'à ses oreilles aiguës comme des coquillages, contractant ses sourcils qui se dressaient comme trois crêtes sur son front, et mordant avec force des lèvres épaisses.

Quand il vit Bhîma avalant en sa présence les aliments qu'il apportait, le Râkschasa ouvrit des yeux énormes et s'écria avec fureur : « Qui est donc cet insensé qui dévore à mes yeux la nourriture préparée exprès pour moi, comme s'il voulait aller au plus tôt dans la demeure de Yama[1] ? »

[1] Le juge et le dieu des morts dans la mythologie indienne.

A ces mots, Bhîma se prit à rire, et il continua à manger en tournant le dos au Râkschasa, sans prendre garde à lui. Le géant poussa un cri effroyable, étendit les deux mains, et courut avec rage sur Bhîma pour le tuer. De son côté, le Pândava Ventre-de-Loup, regardant fixement le géant comme s'il le méprisait, continua son repas.

Saisi d'impatience, Baka vint par derrière frapper sur le dos, de ses deux mains énormes, l'intrépide fils de Kountî. Celui-ci ne leva pas même les yeux sur lui et continua à manger. Alors, porté au comble de la fureur, le Râkschasa saisit un arbre, et il courut de nouveau sur Bhîma pour l'en accabler. Enfin, quand il eut achevé lentement la nourriture, Bhîma, ce taureau des hommes, se lava la bouche et se mit avec joie à engager le combat.

L'arbre que le géant furieux venait de lancer, Bhîma le saisit à son tour de la main gauche comme en se jouant. A cette vue, le monstre se mit à arracher des arbres de toute grandeur et à les lancer contre Bhîma; mais toujours celui-ci les rejeta vers lui. Ce combat effroyable à coups d'arbres entre le roi des guerriers et le roi des Râkschasas causa un affreux ravage dans les plants de l'immense forêt.

Tout à coup, faisant retentir son nom d'une manière effroyable, Baka courut droit sur Bhîma et saisit de ses deux bras le redoutable Pândava. Le guerrier aux grands bras saisit et étreignit le géant, et le traîna de force malgré sa résistance opiniâtre. Traîné violemment par Bhîma et traînant par moments le Pândava lui-même, le monstre mangeur d'hommes fut bientôt accablé d'une profonde fatigue. La terre était agitée par le mouvement de leurs corps, et leurs membres broyaient les arbres de la forêt aux troncs énormes. Quand il vit les forces du Râkschasa épuisées, Bhîma Ventre-de-Loup le renversa par terre et l'y tint comprimé avec les deux genoux. Puis, lui serrant le dos fortement avec un seul genou, il lui saisit la gorge avec le bras droit, et, du bras gauche, s'emparant du vêtement qui couvrait ses flancs, il pourfendit le Râkschasa qui exhala des cris épouvantables. Le sang coulait à flots de la bouche de cet être féroce, quand Bhîma eut déchiré son corps. Peu après Baka dont tous les membres étaient brisés rendit le dernier souffle de vie en faisant entendre des sons affreux, comme s'il était le roi des montagnes.

Epouvantée par ce bruit, la famille du monstre sortit de sa demeure avec tous ses serviteurs. Bhîma, le meilleur des guerriers,

rassura ces Râkschasas terrifiés par un tel spectacle et il les fit rentrer dans leur habitation, à la condition qu'ils ne porteraient plus jamais atteinte à la vie des hommes, sans quoi la mort serait aussitôt leur punition....[1].

Alors le vainqueur, prenant le corps inanimé du géant vorace, alla le jeter près de la porte de la ville, et se retira sans être aperçu. Bhîma se hâta de rentrer dans l'humble demeure du Brahmane, et il raconta de point en point à son royal frère, Youdhischthira. tout ce qui venait d'arriver.

Le lendemain matin, les premiers hommes qui sortirent d'Ekatchakrâ, aperçurent le Râkschasa étendu par terre, baigné dans son sang, renversé sans vie, mais encore d'un aspect redoutable : à cette vue, ils furent transportés de la joie la plus vive. Bientôt tous les habitants de la ville sortirent avec les femmes, les vieillards et les enfants, pour voir le géant mort. Tous furent frappés de stupeur au sujet d'une action tout à fait surhumaine, et ils se mirent à louer les Dévas. Puis, on rechercha de qui le tour était venu la veille pour fournir au monstre sa pâture accoutumée. Quand on eut reconnu que c'était celui du pauvre Brahmane, on se rendit auprès de lui et on l'interrogea.

Accablé de questions à différentes reprises, mais voulant garder le secret de ses hôtes les Pândavas, le meilleur des Brahmanes parla ainsi à la foule : « Quand j'étais dans la nécessité de fournir le tribut de nourriture, et tandis que je pleurais avec les miens, un Brahmane magnanime versé dans les prières du Véda me vit en ce triste état. Après m'avoir fait des questions sur mon infortune et sur la détresse de cette ville, cet excellent Brahmane me consola et me dit en souriant : « C'est moi qui irai porter à cet être pervers » les aliments qui lui sont dus, et quant à moi, ne concevez aucune » crainte ! » Il prit en effet la nourriture et se rendit à la forêt de Baka... C'est par son bras certainement qu'aura été accompli cet acte si heureux pour les hommes ! »

A ces mots tous les assistants, Brahmanes, guerriers, laboureurs et artisans furent au comble de la surprise et de la joie, et ils offrirent à Brahmâ un sacrifice solennel; puis la foule émerveillée rentra dans la ville.

FÉLIX NÈVE.

[1] La tradition suppose que les Râkschasas de ce pays, prenant tout à coup des mœurs plus douces, entretinrent désormais des relations pacifiques avec les habitants d'Ekatchakrâ.

LETTRE

A

M. ATHANASE COQUEREL,

L'UN DES PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS;

A PROPOS DE SON SERMON DU 12 NOVEMBRE 1854.

« Omnis enim quicumque invocaverit nomen » Domini, salvus erit.

» Quomodo ergo invocabunt, in quem non cre- » diderunt? Aut quomodo credent ei, quem non » audierunt? Quomodo autem audient sine præ- » dicante?

» Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur? » Sicut scriptum est : Quam speciosi pedes evan- » gelizantium pacem, evangelizantium bona! » (Isaï. LII, 7.)

S. Paul. *Ad Rom.*, x, 13-15.

« Car tous ceux qui invoqueront le nom du Sei- » gneur seront sauvé.

» Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient » point en lui? Et comment croiront-ils en lui, s'ils » n'en ont point entendu parler? Et comment en » entendront ils parler, si personne ne leur prêche?

» Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, » s'ils ne sont envoyés? Selon ce qui est écrit : » Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent » l'Évangile de paix, de ceux qui annoncent les » vrais biens? »

Monsieur,

La liberté que vous avez prise d'attaquer, de vous efforcer d'attaquer du moins la croyance universelle de l'Eglise à l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, au moment même où cette croyance pieuse allait recevoir de la bouche du Pasteur des pasteurs la consécration dogmatique; le retentissement plus grand que vous avez essayé de donner à votre sermon du 12 novembre en le faisant imprimer, justifient assez le droit dont j'use aujourd'hui et qui ap-

partient à tout catholique de venir défendre contre vous, s'il est nécessaire, les priviléges glorieux de la Mère de Dieu, que vous n'appelez jamais autrement que la Mère du Sauveur, — et il est assez facile de deviner pourquoi, — et de reconnaître ce qui vous reste à l'heure où la foi catholique s'enrichit d'une vérité dogmatique de plus, ce qui vous reste encore de ce trésor de vérités révélées que nous possédions autrefois en commun.

Je remarque, Monsieur, et je remarque après vous, qu'ayant annoncé que vous alliez parler « d'un dogme nouveau » concernant la Vierge Marie, vous n'en dites pas un mot. « Vous serez vivement surpris, dites-vous à vos auditeurs, de voir combien peu il est nécessaire de mêler à cet examen le nom de la sainte Mère du Sauveur.... » Cela eût été peut-être un peu plus nécessaire qu'il ne vous semble, mais enfin vous ne l'avez pas fait. Ne soyez pas trop confus de cette omission : tous ceux qui ont entrepris de démontrer que la Mère de Dieu fut enfantée comme nous tous en Adam et soumise à l'empire du démon, n'ont pas beaucoup plus parlé d'elle que vous-même. Ils ont essayé d'ébranler notre croyance en citant à tort et à travers les sentiments particuliers, les opinions singulières, comme on dit dans l'école, de quelques Pères et de quelques Docteurs que la plupart du temps ils n'avaient point lus où qu'ils avaient mal lus. De l'Immaculée Conception, pas un mot, pas plus que dans votre sermon... Il y avait dans cette antique croyance, avant même qu'elle fût un dogme, je ne sais quelle force secrète qui paralysait déjà les efforts de l'impiété, qui contenait son audace. Et ceux qu'on avait vus les plus résolus quand ils avaient pris la plume pour attaquer l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, n'osaient pas dire franchement : Je n'y crois pas ; — mais, comme des enfants poltrons et menteurs qui rejettent sur d'autres leurs propres fautes, ils s'écriaient : Saint Augustin n'y a pas cru ! l'Ordre de Saint Dominique ne voulait pas y croire !

Je ne vous ferai pas l'injure, Monsieur, de vous démontrer la faiblesse des objections qu'on a opposées à la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de Marie : elle frappe assez vos yeux. Ces objections eussent-elles d'ailleurs embarrassé nos esprits par des difficultés réelles, Pierre a parlé depuis, et sa parole aurait dissipé toutes les difficultés et mis à néant toutes les objections. Qui serait assez téméraire pour vouloir encore démontrer ce que Rome a montré, ce qu'elle a rendu visible aux yeux de la foi !

Mais ce qui surprend et ce que vous expliquez imparfaitement en disant : « Aucune église chrétienne n'est étrangère pour un vrai chrétien, » ce qui surprend, c'est la passion avec laquelle les hérétiques de toutes les sectes et les philosophes de toutes les écoles (est-il nécessaire d'excepter expressément les philosophes de la grande école de la tradition et de l'autorité, les philosophes catholiques, et ne voit-on pas assez qu'il ne s'agit ici que de ceux que le XVIIe siècle appelait libertins parce qu'ils raisonnent sans principe et sans frein, et que leur fantaisie est tout le fondement de leur libre philosophie ?) — ce qui surprend, dis-je, c'est la passion avec laquelle les philosophes et les hérétiques ont protesté contre ce grand acte qui, plus encore que l'adversité si noblement supportée, plus que l'exil de Gaëte, plus que tant de vertus, plus même que la sainteté du pontife, fera la gloire du règne de Pie IX. On a vu les dévots de la perfectibilité humaine indéfinie, qui avaient toujours affirmé que l'homme sort innocent et bon des mains de la nature et qu'il n'est corrompu que par la société, qui avaient toujours nié le péché originel, s'éprendre tout à coup pour ce dogme tant contredit d'une affection singulière et témoigner l'anxiété la plus vive et la plus édifiante en songeant que la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu allait peut-être y porter atteinte.... Que leur importe, Monsieur ? Je ne dis pas cela pour vous-même qui, au contraire de la plupart d'entre eux, venez à cette occasion d'attaquer le dogme du péché originel auquel la définition dogmatique de l'Immaculée Conception les a tout à coup et comme miraculeusement convertis. (Pourvu que ces nouveaux et pieux sentiments qu'ils font voir soient durables !) Mais qui me dira quel intérêt ils ont et quel intérêt vous pouvez vous même avoir dans cette affaire ? Aucun d'eux n'a expliqué son intervention, et vous ne donnez de la vôtre que l'explication que j'ai déjà rapportée : « Aucune église chrétienne n'est étrangère pour un vrai chrétien. »

Sans le savoir, sans pouvoir rendre compte du sentiment qui les fait agir et parler, en suivant leur instinct irréfléchi, les hérétiques et les philosophes accomplissent aujourd'hui ce qui est écrit à la première page des Livres saints, où Dieu dit au serpent : « Je met-
» trai une inimitié entre toi et la Femme, entre sa race et la tien-
» ne ; elle te brisera la tête, et tu ruseras pour la mordre au talon.
» (*Gen.*, III, 15). »

L'inimitié que nous voyons aujourd'hui, que tous les âges de

l'Église ont vue avant nous, était donc annoncée dès le commencement du monde.

Saint Jean l'annonce aussi :

» Il parut un grand prodige dans le ciel : c'était une femme re-
» vêtue du soleil, qui avait la lune sous ses pieds, et une couronne
» de douze étoiles sur sa tête.

» Elle était enceinte, et elle criait comme étant en travail, et
» ressentant les douleurs de l'enfantement.

» Un autre prodige parut dans le ciel : un grand dragon roux,
» qui avait sept têtes et dix cornes, et sept diadèmes sur ses sept têtes.

. . . . . .

« Le dragon se voyant précipité en terre, commença à poursuivre
» la Femme qui avait mis au monde l'enfant mâle.

. . . . . .

« Le serpent jeta de sa gueule après la Femme comme un fleuve
» pour l'entraîner dans ses eaux » (*Apoc.*, XII, 1, 2, 3, 13, 15).

Et la suite.

Le monstre aux sept têtes couronnées a reçu nos hommages idolâtre. Il vient encore d'essayer de mordre au talon la Femme revêtue du soleil et couronnée de douze étoiles. Morsure impuissante : la foule prosternée au pied des autels de Marie le jour de la fête de son Immaculée Conception vous l'a bien fait voir.

Ceux qui ne veulent avoir d'autre règle de foi que l'Ecriture-Sainte et ceux qui rejettent l'Ecriture-Sainte aussi bien que l'autorité de l'Eglise, n'ont donc fait autre chose les uns comme les autres qu'accomplir ce qui a été prédit dès le premier âge du monde. Et l'on devait vous trouver, vous, Monsieur, au premier rang des adversaires de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu, comme protestant, car vous croyez l'être encore, comme rationaliste pur, car vous l'êtes devenu. Je n'ai pas besoin de le prouver : cela ressortira bien assez de l'examen rapide que je vous demande la permission de faire de votre sermon, pour reconnaître, comme je le disais en commençant, ce qui vous reste encore aujourd'hui du trésor de vérités révélées, que vos pères les réformateurs du XVIe siècle vous ont appris à dissiper.

Votre premier mot, je suis heureux de le dire, est une parole de paix : « Le Christianisme actuel a plus besoin d'articles de paix que d'articles de foi, et de chercher des moyens de conciliation que des dogmes nouveaux. Il est profondément triste de voir élever de nou-

velles barrières entre les églises chrétiennes, de voir élargir et creuser les profondeurs qui les séparent, comme s'il n'y en avait pas assez; et tout dogme est une séparation. »

Ces paroles témoignent, Monsieur, de votre bon cœur; mais après avoir loué le sentiment qui vous les inspira, permettez que je vous dise que les dogmes ne séparent pas, qu'ils réunissent au contraire les hommes que leurs intérêts, que leurs prétentions, que leurs opinions, que leurs passions, que tout ici-bas tend à séparer et à rendre ennemis les uns des autres. J'ose vous contredire sur ce point, et j'ai pour moi une autorité que je vous supplie de ne pas récuser : ce n'est pas celle de l'Église, rassurez-vous, c'est celle de Luther qui n'était pas un pacifique, je le sais bien, mais qui parfois cependant, à la différence de Calvin, âme qui ne se sentit pas un instant fatiguée de haïr, aspirait comme vous à la paix, à la conciliation, en répétant vos expressions j'ai presque dit à l'unité. Tout fier qu'il fût de sa fille la liberté d'examen, il rougissait souvent de la famille qu'elle lui avait donnée, de tous ces chrétiens réformés qui, au lieu d'être des frères en Jésus-Christ, étaient des ennemis en Luther, adversaires les uns des autres par leurs opinions opposées, rivaux d'influence, de puissance, et quelquefois, — l'avouerai-je? — de richesse et de bien-être. Vous savez quelles sombres pensées lui inspirait la vue de cette postérité sortie de lui; vous avez entendu, à trois siècles de distance, comme le retentissements des orages épouvantables qui ont éclaté dans cette âme violente à la vue des écarts les plus naturels de ceux qu'il avait affranchis de toute règle. Loin de dire comme vous, Monsieur : « Tout dogme est une séparation, » il s'en prenait de toutes ces dissensions au libertinage d'esprit, à la liberté d'examen exclusive de tout dogme. Il écrivait aux chrétiens réformés d'Anvers : « Un esprit de trouble est parmi vous, qui vous tente et veut vous détourner du vrai chemin... Dieu est un Dieu de paix et non de dissension. » Il reprochait à *ces esprits d'élite* de « ne savoir ni Dieu ni le Christ. » Et il ne craignait pas de regretter hautement le règne de la puissance qu'il avait détruite dans tant d'âmes, la puissance de Rome sur les esprits et sur les cœurs : « Quand le papisme vivait, il n'y avait pas de ces divisions ni de ces dissidences : le fort régnait en paix sur les cœurs [1]. »

[1] Tout le passage mérite d'être reproduit ici, car il est la condamnation formelle du protestantisme par son auteur :

« Le diable est parmi nous : il m'envoie chaque jour des visiteurs qui viennent

Vous prétendez contre le sentiment de Luther et contre l'expérience des siècles, que tout dogme est une séparation. Eh quoi ! nous ne pourrions vivre en paix, nous ne pourrions être unis et nous aimer comme des frères qu'à la condition de ne rien croire, ou du moins de n'avoir que des opinions incertaines et de n'être assurés de rien ! Mais vous oubliez que c'est la foi qui enfante la charité dans les cœurs : comment tuerait-elle ce qu'elle a enfanté ? L'histoire universelle porte témoignage contre votre désolante doctrine et nous fait voir dans les mêmes cœurs, dans un saint Jean et dans un saint Paul, aux premiers temps de l'Église, dans un

frapper à ma porte : l'un ne veut pas du baptême, un autre rejette le sacrement eucharistique, un troisième annonce qu'un monde nouveau sera créé de Dieu avant le jugement dernier, un autre que le Christ n'est pas Dieu, un autre ceci, un autre cela. Il y a presque autant de croyances que de têtes. — Il n'est pas de butor qui, s'il rêve, ne se croie illuminé de Dieu, ou prophète au moins.

« J'ai souvent la visite de ces hommes aux visions, qui en savent tous plus que moi, et veulent m'en remontrer; je voudrais bien qu'ils fussent ce qu'ils s'annoncent. Hier encore... — Maître, je suis envoyé de Dieu, qui a créé le ciel et la terre ; et mon homme se met à prêcher en véritable rustre, que l'ordre de Dieu était que je lui lusse les livres de Moïse. — Ah ! et où avez-vous trouvé ce commandement de Dieu? — Dans l'évangile de saint Jean. Après qu'il a bien parlé : — Donc, mon ami, revenez demain ; car je ne puis vous lire, dans une séance, les livres de Moïse. — Adieu, maître, le Père céleste qui a répandu son sang pour nous, nous montre, par son Fils Jésus, notre droit chemin. — Adieu... — Voilà ces esprits d'élite qui ne savent ni Dieu ni le Christ. Quand le papisme vivait, il n'y avait pas de ces divisions ni de ces dissidences : le fort régnait en paix sur les cœurs ; mais maintenant, un plus fort est venu, qui l'a vaincu et chassé, et l'ancien tempête et ne veut pas s'en aller. Un esprit de trouble est aussi parmi vous, qui vous tente et veut vous détourner du vrai chemin : voici les signes auxquels vous le reconnaîtrez : lorsqu'il vous annoncera que tout homme possède l'esprit saint, que l'esprit saint n'est autre que la raison que Dieu a mise en nous ; qu'il n'y a ni enfer ni damnation ; que la chair seule sera damnée ; que l'esprit aura la vie éternelle ; que la loi n'est pas détruite par la concupiscence, tant que je n'y prends pas plaisir; que celui qui n'a pas l'esprit ne pèche pas, puisqu'il n'a pas la raison... Arrière, cohorte de Satan, marquée au signe de l'erreur, car Dieu est un Dieu de paix et non de dissension. »

J'emprunte cette citation si curieuse à la belle *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther* (tome II, chap. xx, pages 427, 428 et 429), de M. Audin. C'est un livre que connaissent bien tous les Catholiques un peu instruits, mais que je recommande, quoique je n'aie aucun titre pour adresser des recommandations de ce côté-là, aux protestants. C'est le livre d'un catholique, c'est-à-dire d'un écrivain incapable de sacrifier la vérité aux intérêts de la cause sacrée qu'il défend, et qui, d'ailleurs, ne demande jamais un tel sacrifice. Nul peut-être, même parmi les Protestants, n'a plus que M. Audin rendu justice aux grandes qualités de l'esprit de Luther et aux bonnes inclinations de son cœur, qui auraient pu faire du moine saxon un docteur et un saint de l'Église, si son exécrable orgueil n'en avait fait le plus grand scélérat de l'histoire, après Judas.

Innocent III et dans un saint Louis à l'époque où l'Église fut le plus puissante, et, en des temps plus rapprochés de nous, dans un saint Ignace de Loyola, dans un saint Charles Borromée, dans un saint François de Sales, dans un saint Vincent de Paul, la foi la plus vive et la charité la plus ardente. Ah ! Monsieur, la conciliation que vous prêchez dans votre chaire est la conciliation du sceptique et de l'indifférent qui, je l'avoue, ne se combattront pas pour un Dieu auquel l'un ne croit guère et que l'autre n'aime point, mais qui s'entre-déchireront comme deux bêtes fauves pour ce qu'ils aiment encore et à quoi ils peuvent croire, pour les hochets que nous jetons à leur vanité, pour les jouissances grossières auxquelles ils demeurent trop sensibles dans cette insensibilité dont vous vous faites l'apôtre, pour les grandeurs et pour les richesses qui leur donneront ces distinctions frivoles et qui leur procureront le plaisir.

A quelle heure et en quelle circonstance osez-vous dire que ce sont les dogmes qui divisent les hommes ! Oui, nous avons des dogmes; oui, nous sommes divisés. Chrétiens, nous sommes divisés en catholiques et protestants. Protestants, vous êtes divisés à l'infini, et il y a parmi vous, selon la parole de Luther, votre père à tous, *autant de croyances que de têtes*. Catholiques, nous sommes encore divisés entre nous. Vous le savez trop bien pour que je puisse vous le cacher; et, si je pouvais le cacher, je voudrais encore le proclamer bien haut, car c'est la gloire de notre Mère la sainte Église Romaine, de réunir dans ses bras et de réconcilier ses enfants divisés. Vous avez assisté, Monsieur, à nos dissensions : dans ces deux ou trois dernières années seulement, sur quoi ne nous sommes nous pas querellés ? Nous avons fatigué le monde par nos débats sur le traditionalisme, sur l'étude des classiques païens, sur la liturgie, sur l'autorité même de l'Église et de son Chef. Cependant Pierre a parlé, il a convoqué les Évêques à Rome : tous ceux que les besoins de leurs diocèses n'ont pas retenus sont accourus, ceux qu'on appelle gallicans aussi bien que les ultramontains, vous le savez comme moi, Monsieur, et une acclamation unanime a retenti : *Petre, doce nos; confirma fratres tuos;* Pierre, enseignez-nous, confirmez vos frères dans la foi à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Et voilà l'heure que vous choisissez pour publier un sermon où vous dites que tout dogme divise les hommes !

Tout dogme!... Mais qu'enseignez-vous donc, Monsieur, dans la chaire où vous êtes assis?..... Qu'est-ce, s'il vous plaît, qu'une religion sans dogmes? Et qu'est-il besoin de ministres dans une telle religion? Le gardien du temple où vous vous rassemblez pour prier Dieu, chargé d'en ouvrir les portes aux fidèles, ne suffirait-il pas?

Mais comment se rassembler dans un temple, comment réunir les âmes dans une prière commune, si les esprits ne sont pas réunis dans une commune croyance, dans un dogme, c'est-à-dire dans une croyance fixée par l'autorité, car sans cela nous pourrions bien, par accident, vous et moi, mais non un plus grand nombre, tomber d'accord sur un point aujourd'hui, au moment même où nous parlons, mais non être encore du même sentiment demain, car nos esprits sont mobiles, nos opinions flottantes, nos impressions fugitives, et deux hommes qui se rencontrent à cette heure dans la même pensée, sont comme deux naufragés au milieu de la mer, les flots qui les réunirent pendant un instant rapide comme l'éclair, les emportent loin l'un de l'autre, et ils ne se retrouveront jamais!

Je sais bien que la liberté d'examen, qui est le principe du protestantisme, — ce qui revient à dire que son principe est de n'en avoir pas, — je sais que la liberté d'examen est exclusive de tout dogme, car un dogme qu'on a le droit d'examiner n'est plus un dogme, c'est une opinion humaine qu'après l'examen on peut accepter sans doute, mais qu'on peut rejeter aussi bien, et qu'on peut examiner encore après l'avoir acceptée, examiner toujours, qu'on peut par conséquent repousser comme une erreur après l'avoir crue vraie pendant un long temps. En condamnant tout dogme, vous vous montrez donc fidèle à l'esprit qui insurgea Luther contre l'Église, vous faites produire au principe protestant sa conséquence légitime et nécessaire, et vous ne faites rien de plus. Vous avez la logique pour vous, et c'est une grande force..... Mais, encore une fois, de quoi pouvez-vous être assuré dans un pareil système, et qu'enseignez-vous du haut de votre chaire? Ce n'est pas la divinité de N.-S. Jésus-Christ. Ce sermon témoigne que vous n'y croyez pas, et, en changeant le nom, on pourrait vous appliquer ce que les Sociniens inscrivirent sur la pierre tumulaire de Fauste Socin :

> Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,
> Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Vous avez été fidèle au principe protestant de Luther et de Calvin

plus qu'eux-mêmes, plus que la grande généralité des protestants, et c'est précisément par là que vous êtes sorti du protestantisme.

En effet, le mépris de l'autorité de l'Église ne constitue pas à lui tout seul le protestantisme. Ni les protestants ni les catholiques n'appellent protestants les juifs, les musulmans, les idolâtres, les philosophes libertins, les infidèles de toute sorte. Pour être appelé enfant rebelle, il faut être rebelle sans doute, mais il faut d'abord être enfant, car sans cette qualité, sans l'obligation d'être soumis, il n'y aurait point de rébellion. Les étrangers sont naturellement indépendants de l'autorité du père de famille, et les infidèles de celle de l'Église, et c'est pour cela qu'ils peuvent protester contre elle et contre ses décrets, sans être appelés *protestants*, comme les luthériens, les calvinistes, les zwingliens, et ces sectes innombrables dont ni vous ni moi ne serions capables de dresser le catalogue.

Mais en se révoltant contre l'autorité de leur Mère la sainte Église Romaine, les protestants n'ont pas rejeté toutes les vérités qu'elle leur avait enseignées; ils ont tous conservé quelques restes plus ou moins considérables du précieux trésor de la foi catholique. Et c'est à ce signe que l'Église reconnaît ses enfants. Vous avez entendu ce cri sorti du cœur du grand orateur catholique dont vous étiez le collègue dans nos deux dernières assemblées parlementaires, vous avez entendu ce cri d'amour, auquel l'amour fit écho dans toutes les âmes catholiques : *l'Église, c'est une mère*[1] ! Une mère ne retire pas sa tendresse à ses enfants qui en ont démérité. Elle est juste, elle ne les confond pas avec ses fils pieux qui la consolent par leur amour et l'honorent par leur respect; mais elle est pleine de miséricorde pour ses enfants égarés, et si elle compare en son cœur leurs fautes et sa tendresse, sa tendresse est la plus plus forte, et elle ne veut pas qu'ils soient confondus avec les étrangers, elle ne veut pas que les chrétiens, même ingrats et rebelles, *protestant* contre l'autorité de leur Mère, soient confondus avec les infidèles. Elle hait le protestantisme, et nous ne saurions trop le haïr à son exemple : car l'erreur, car la révolte, car le mal, sous tous ses noms et sous toutes ses formes, est exécrable, et aucune considération ne peut diminuer l'horreur qu'il inspire à une âme fidèle. Mais elle aime les protestants, et nous devons les aimer comme elle;

[1] M. le comte de Montalembert. Séance du 19 octobre 1849.

elle aime les protestants, et elle ne défend pas à ses fils restés soumis à son autorité de faire société avec eux, comme elle leur interdit de faire société avec les infidèles. Elle réprouve les unions des catholiques avec les juifs, avec les musulmans, avec les idolâtres, avec tous les infidèles; tout en condamnant l'état de révolte où demeurent les protestants, elle donne sa bénédiction aux mariages qu'ils contractent avec les catholiques.

Mais si des protestants, après avoir rejeté l'autorité de l'Église, après avoir rejeté une partie de sa doctrine, rejettent encore la croyance à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rejettent *tout dogme*, ils effacent eux-mêmes le dernier trait de ressemblance auquel l'Église pourrait reconnaître ses enfants, auquel les chrétiens pourraient reconnaître leurs frères. Un chrétien qui ne croit plus à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est plus un chrétien, et par conséquent n'est plus un protestant.

En vain, Monsieur, vous invoquerez le droit de libre examen proclamé par les réformateurs du XVIe siècle; en vain vous invoquerez le droit de la logique contre les protestans qui croient encore au péché originel et au Dieu fait homme pour nous racheter... Le raisonnement vous donne raison et leur donne tort, je le veux bien; mais le raisonnement a tort lui-même trop souvent, et j'honore ces chrétiens qui demeurent chrétiens par une de ces « bien- » heureuses inconséquences de l'esprit de l'homme, » dont parlait il y a trois ans un protestant illustre [1], je les honore et je les aime, et je les félicite d'être inconséquents plutôt que de suivre leur principe fatal de conséquence en conséquence et de tomber dans le rationalisme et dans l'athéisme.

Je dis dans l'athéisme, car en repoussant *tout dogme* (et, je le répète, c'est votre droit; quel dogme peut encore subsister légitimement où l'autorité est renversée?) — en repoussant *tout dogme*, vous n'êtes pas plus assuré de l'existence de Dieu que de tout le reste. Vous croyez en Dieu, je n'en doute pas; j'y crois aussi : mais nous n'y croyons pas de la même manière. J'y crois, parce que tout enfant j'ai entendu tant de fois retentir les voûtes de l'église où j'ai été baptisé du chant du Symbole des Apôtres : *Credo in unum Deum...* J'y crois, parce que l'Eglise l'enseigne et que tous les chrétiens y croient. J'y crois, parce que c'est le premier dogme de la foi catholique. Vous y croyez moins simplement. Le dogme ne prouve rien

[1] M. Guizot. Préface des *Méditations et Etudes morales*, page 8.

à vos yeux, et il ne fait naître en votre esprit que la défiance. Vous avez voulu tout considérer pour établir votre opinion sur votre libre examen. De l'œuvre, vous avez fort bien conclu à l'ouvrier..... Cependant, Monsieur, l'homme n'a pas le regard de Dieu, il n'a jamais tout considéré, il n'a jamais même tout vu. Qui vous assure que vous ne découvrirez rien demain qui rende douteuse à vos yeux la première des vérites [1]? Vous vous défiez des dogmes! Mais l'expérience de la vie ne vous a-t-elle point appris à vous défier encore bien plus, je ne dis pas seulement et en général, des opinions humaines, mais en particulier de vos opinions? Je faisais appel tout à l'heure aux souvenirs de votre carrière politique, et, sans y penser, j'ai réveillé dans ma mémoire le souvenir d'un discours que je vous entendis prononcer au mois de juillet 1851, dans les débats sur la révision de la constitution de ce temps-là, et où vous proclamiez l'immortalité de la république de 1848. Ce que vous croyiez alors, le croiriez-vous encore aujourd'hui? Et quand vous le croyiez alors, ne pensiez-vous pas avoir tout vu, tout considéré, tout pesé dans votre sagesse?

Ah! Monsieur, souffrez que dans ces questions où il s'agit de notre origine et de nos destinées éternelles, nous demandions quelques garanties de plus, et que nous ne nous assurions ni dans nos opinions ni dans les vôtres.

Pascal a dit de la vérité de l'Évangile : « C'est elle qui accorde les contrariétés par un art tout divin. Unissant tout ce qui est de vrai et chassant tout ce qu'il y a de faux, elle enseigne une sagesse véritablement céleste où s'accordent les principes opposés, qui étaient incompatibles dans ces doctrines humaines [2]. » Mais Jésus-Christ n'a fait cette heureuse conciliation qu'au profit de ceux qui soumettent leur esprit à ses divins enseignements et aux dogmes de son Église. Vous repoussez *tout dogme*, et aussitôt ces contra-

[1] M. Auguste Nicolas, dans son livre *du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme*, marque fort bien cette différence :

« La différence entre le philosophe et le chrétien ne consiste pas seulement dans l'objet, mais, avant tout, dans le principe de l'acte de l'esprit. Ils ne diffèrent pas seulement en ce que l'un n'admet pas et que l'autre admet l'ordre surnaturel; mais en ce que l'un a une opinion et l'autre une croyance : une opinion, c'est-à-dire une manière de voir par soi-même; une croyance, c'est-à-dire une adhésion à autre que soi. Les uns marchent dans les voies qu'ils ont inventées eux-mêmes, les autres dans celles qui leur sont frayées par l'enseignement divin. » (Introduction, chap. IV, 2e édition, tome Ier, pages 40 et 41.)

[2] *Entretien avec Saci sur Epictète et Montaigu.* Edition Lefèvre, 1847; p. 471.

riétés, qui sont le fonds même de notre nature, ces contrariétés que Jésus-Christ avait dissipées, renaissent pour vous; ces principes opposés qu'il avait accordés, se disputent votre esprit qui ne peut plus s'attacher à l'un sans nier l'opposé qui n'est pas moins évident. Vous reprenez pour votre compte, après quatorze siècles, l'hérésie et les arguments de Pélage contre le péché originel, et vous vous écriez :

« Me voici donc, après dix-huit siècles de christianisme et trois siècles de réformation, après tant de livres publiés et lus, après tant de longues discussions, dans ce siècle de lumières, dans ce pays si fier d'en posséder sa large part, dans cette capitale, dans cette chaire, me voici amené à vous prouver laborieusement ces deux choses : la première, que dans les commencements d'une vie humaine, avant que l'être humain ait vu le jour, et après, avant l'éveil de l'activité, de la conscience, de la raison, durant les jours de vie instinctive et végétative pour ainsi dire, il n'y a ni péché, ni souillure, ni condamnation; et la seconde, que nous ne sommes en rien coupables d'un premier péché commis sans notre participation, avant notre existence, il y a des milliers d'années, par un autre ! »

» Par un autre, ai-je dit ?... Toute la discussion pourrait se réduire à ce mot seul. Qu'y a-t-il au monde de plus personnel qu'un péché ? Comment un péché peut-il passer, peut-il descendre de celui qui en est l'auteur à qui ne l'est point ? Quel lien de culpabilité est-il possible de concevoir entre les deux ? Par quelle voie la responsabilité morale peut-elle être indirecte, s'échanger, se transmettre, se ramifier pour ainsi dire, sortir du cercle de l'activité individuelle, de sorte que l'on serait coupable de ce qu'on n'a point fait ? Ne voyez-vous pas que ces déplorables et étranges conceptions sont un complet bouleversement des notions du juste et de l'injuste, un complet démenti donné au sens moral ? Essayez d'accorder dans votre esprit ces assertions : voilà un crime et voilà le criminel; mais ce criminel est étranger à ce crime; et votre esprit s'arrête, et s'étonne, et s'indigne devant le dédale de ces contradictions confuses.» (Pages 13 et 14.)

Tout cela est vrai, Monsieur; et il n'est pas un de nous, catholiques, qui ne se soit senti parfois tenté d'élever contre la doctrine du péché originel ces formidables objections. Je n'essaierai pas de vous expliquer la justice de Dieu; je me garderai de la témérité d'en vouloir sonder les impénétrables mystères. La Révélation n'a pas levé tous les voiles; nous ne pouvons savoir ici-bas que ce qui est

nécessaire à l'accomplissement de nos destinées et à la soumission de notre libre volonté à la volonté souveraine de Dieu. L'Église enseigne la doctrine du péché originel : cela suffit à tout catholique, cela suffit à tout chrétien. Mais Dieu, pour nous rendre la soumission plus facile, a mis dans nos âmes un sentiment confus qui proteste contre l'opposition de notre raison à la vérité révélée, et qui s'accorde merveilleusement avec la justice de Dieu, contre laquelle votre justice se révolte.

Vous avez égayé votre discours par le récit d'une anecdote qui est très-vraie, puisque c'est vous qui la racontez, mais qui a le défaut de contredire la doctrine que vous soutenez. Deux frères, officiers dans l'armée, se considérant comme déshonorés par le crime d'un autre frère que la justice venait d'atteindre et de frapper, et *voulant vivre ignorés*, — c'est vous qui le dites, Monsieur, — donnèrent leur démission. Ce n'était que des frères pourtant, et non des enfants ! Leurs camarades se rassemblent, vont les trouver et leur disent : « Vous ne représentez que vous-mêmes et n'êtes responsables que de vos actes : reprenez l'épée que vous êtes toujours dignes de porter. » Voilà ce que vous appelez *le premier cri d'une conscience droite, le premier mouvement d'un noble esprit d'équité.* Voyons, ne sacrifiez-vous pas trop ici à la thèse que vous essayez de défendre, et ce premier mouvement n'est-il pas plutôt un second mouvement et ce premier cri une réflexion ? Les officiers de ce régiment n'ont-ils pas obéi à l'opinion que nous professons tous ? et les deux frères, au sentiment que nous partageons tous ? Tout le monde aujourd'hui parle dédaigneusement du *préjugé de la naissance*, ceux à qui ce préjugé profite le plus aussi bien que les autres, et tout le monde dans ses actions se soumet au préjugé de la naissance. Expliquez-moi ce phénomène, je vous prie, Monsieur, ce phénomène d'un préjugé universellement reconnu tel, et dont cette condamnation universelle n'a pas affaibli la puissance ? S'il n'est pas maintenu par quelque loi supérieure, comment subsiste-t-il encore ?

Votre exemple me gagne, et à mon tour je vais vous raconter une anecdote dont je puis vous garantir l'exactitude, *car j'étais là... Vous y croirez être vous-même.*

C'était dans un corps de garde, ici, à Paris, pendant l'une des premières nuits qui suivirent le 24 février 1848. De quoi l'on parlait, je n'ai pas besoin de vous le dire, vous le devinez bien. Les doctrines qu'on soutenait, vous ne les connaissez que trop. Les systèmes qu'on exposait, vous pourriez me les rappeler, si je les avais

oubliés. Ah ! vous auriez été heureux d'entendre ce que j'ai entendu là. On ne faisait guère des enfants les héritiers des mérites ou des fautes de leurs pères. Je n'oserais même pas affirmer qu'on ne versât pas un peu dans l'autre ornière, et qu'on ne considérât pas comme un franc scélérat l'homme assez malheureux pour appartenir à une famille d'honnêtes gens. Un garde national cependant, impatienté de tout ce qu'il entendait contre la noblesse, contre les races, contre la naissance, contre l'hérédité en un mot, demande tout à coup aux hommes sans préjugés qui faisaient cercle autour du poêle : Si demain matin je vous disais : Voilà le fils de M. de Lamartine ou de M. Ledru-Rollin, qui passe dans la rue... que feriez-vous ? — Nous nous précipiterions bien vite pour le voir passer. — Et si je vous disais : Voilà le fils de M. Durand ou de M. Lebeau, dont vous n'avez jamais ouï parler, qui passe dans la rue... que feriez-vous ? — Nous resterions fort tranquilles. — Eh bien, la noblesse et la roture ne signifient pas autre chose.

De votre anecdote de soldats et de mon anecdote de garde nationale il faut également conclure, Monsieur, que nous croyons tous instinctivement à l'hérédité. Vous le savez trop bien vous-même pour aller proposer, par exemple, à un père de faire entrer sa fille dans une famille dont un membre vient d'être frappé par quelque condamnation infamante ; ou, si vous le faites, les ménagements et les précautions que vous prendrez pour l'amener à entendre sans colère une pareille proposition, seront encore un hommage rendu au sentiment universel.

Quand je dis que ce sentiment est universel, je n'entends pas seulement qu'il est commun à tous les hommes de notre temps et de notre pays, mais de tous les temps et de tous les pays.

Vous pensez qu'il n'y a rien « de plus pressé à faire aujourd'hui » que de mettre le christianisme dans un complet accord avec la con- » science humaine » ; et pour cela vous essayez d'ébranler une doctrine fondée sur la parole de Dieu et appuyée sur le témoignage constant et invariable de la conscience du genre humain ! Vous invoquez la parole de saint Paul qui a dit : « Chacun de nous rendra » compte à Dieu pour soi-même [1] ; » et vous affectez de vous méprendre sur le sens de cet avertissement de l'Apôtre, et d'y voir la justification de Pélage et la vôtre. Saint Paul venait de dire : « Vous, » pourquoi condamnez-vous votre frère ? Et vous, pourquoi mépri- » sez-vous le vôtre [2] ? » Et quand il ajoute : « Chacun de nous ren-

[1] Ad Rom. XIV, 12. — [2] Ibid., 10.

» dra compte à Dieu pour soi-même, » c'est un avis donné à chaque chrétien d'avoir à veiller sur lui-même, sur ses pensées et sur ses actions, et de ne pas se faire l'accusateur de son frère. C'est un appel de la charité de saint Paul à la charité des chrétiens : votre interprétation, comme une greffe empoisonnée qu'on a entée sur un arbre jusque là bienfaisant et qui lui fait produire des fruits de mort, votre interprétation dissout la famille humaine et fait de la parole de l'Apôtre la devise de l'individualisme. Il fallait lire, Monsieur, le verset qui suit immédiatement celui que vous avez cité : « Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt » que vous ne devez pas donner à votre frère une occasion de chute » et de scandale. »

N'est-ce pas le cas de vous renvoyer, Monsieur, vos propres paroles : « On a isolé des textes sans s'inquiéter si d'autres passages » n'en offraient point le correctif et le contrepoids ! »

Si vous vouliez connaître le sentiment de saint Paul sur la doctrine du péché originel, vous l'auriez pu lire dans cette même épître où vous avez choisi votre texte et où j'ai pris le mien : « Comme » le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort » par le péché ; ainsi la mort est passée dans tous les hommes par » ce seul homme EN QUI TOUS ONT PÉCHÉ[1]. »

Est-ce encore là, Monsieur, un *cri poétique* comme vous appelez cette parole profonde de David : « J'ai été formé dans l'iniquité, et » ma mère m'a conçu dans le péché[2] ! »

Est-ce que, dans le Livre de Job comme dans le Psaume de David, *le pénitent appelle au secours le poëte*, lorsque Job dit : « Qui peut » rendre pur celui qui est né d'un sang impur ? N'est-ce pas vous » seul, Seigneur, qui le pouvez[3] ? »

Entendez, Monsieur, dans le sens que vous voudrez cette parole de Job : elle sera toujours vraie : « Qui peut rendre pur celui qui est » né d'un sang impur ? » Quand vous aurez contredit le genre humain et Dieu en niant l'hérédité, vous serez contredit à votre tour par *celui qui est né d'un sang impur*, par ces maladies héréditaires qui attestent les fautes ou le crime d'un ancêtre et qui en sont le châtiment transmis de génération en génération comme les peines attachées au péché d'Adam.

Tout cela, je l'avoue, ne fait pas luire à vos yeux la justice du dé-

[1] Ad Rom. v, 12.
[2] *Psaume* L, 6.
[3] Job, XIV, 4.

cret divin qui nous rend tous coupables de ce que nous n'avons point fait, et pas plus qu'auparavant vous ne comprenez que nous ayons tous péché en notre premier père, comme le dit saint Paul. Comment vous l'expliquerais-je, ne le comprenant pas moi-même [1] ?

Cependant nous pouvons toujours retrouver dans les sentiments, dans les pensées et jusque dans les œuvres de l'homme comme une ombre des choses divines, même les plus mystérieuses et les plus inaccessibles à notre intelligence, et notre foi est rendue par là plus facile.

Les générations comme celles auxquelles nous appartenons vous et moi, qui prétendent s'élever au-dessus de ce préjugé stupide de la naissance, mettent tout au concours sous une forme ou sous une autre, tout, depuis l'empire jusqu'aux emplois les plus humbles, et nous sommes là pour attester que toutes choses en vont beaucoup mieux. Ce qu'on reproche aux âges passés d'avoir donné à la naissance, on le donne aujourd'hui au mérite. Et je puis dire du mérite ce que vous dites du péché : Qu'y a-t-il au monde de plus personnel que le mérite ? Cependant combien de ceux qui n'ont point réussi dans ces concours auraient le droit de dire : Pourquoi celui-ci a-t-il eu plutôt que moi le prix promis au plus digne ? Il est plus éclairé que moi, je l'avoue, et son caractère vous offrait plus de garanties que le mien. Mais son père, qui avait de la fortune ou au moins de l'aisance, a payé des maîtres habiles pour l'instruire, et mon père était pauvre ; son père n'avait d'autre pensée que l'éducation de ce

[1] Voici un protestant bien éloigné de croire avec M. Ath. Coquerel que *nous ne sommes en rien coupables d'un premier péché commis sans notre participation, avant notre existence,... par un autre.*

M. G. de Félice dit :

« Henri III mourut de sa blessure au bout de dix-huit heures, le 10 août 1589. En lui finit la race des Valois. François Ier eut une mort honteuse ; Henri II fut mortellement blessé dans un tournoi ; François II n'atteignit pas l'âge d'homme ; Charles IX expira dans les convulsions d'une maladie inconnue ; le duc d'Alençon s'éteignit dans la débauche et l'opprobre ; Henri III périt assassiné. Les Valois portent au front l'ineffaçable marque de la Saint-Barthélemy. » (*Histoire des Protestants de France, depuis l'origine de la réformation, jusqu'au temps présent.* IIe édition, page 249.)

Ainsi voilà Henri III rendu responsable d'un acte de son frère, ce qui est déjà un peu plus que la doctrine du péché originel. Mais voilà en même temps François Ier, Henri II et François II rendus responsables d'un acte commis par le fils des deux premiers, frère du troisième, *sans leur participation*, non pas, il est vrai, *avant leur existence*, mais APRÈS LEUR MORT ! C'est l'hérédité à rebours.

Tant il est difficile aux esprits indépendants, affranchis de l'autorité légitime, de se tenir dans la juste mesure et dans la vérité ! Tant la raison abandonnée à elle-même, sans guide et sans frein, tombe aisément dans les opinions les plus déraisonnables !

fils bien-aimé, il lui a donné tout son temps et tous ses soins, le mien a passé sa vie dans les plus folles dissipations où il semblait ne plus se souvenir que je fusse au monde. Est-ce ma faute à moi si je suis devenu, par sa négligence et son abandon, l'homme incapable que je suis ? Et en donnant à mon rival et non à moi le prix promis au plus digne, pourquoi me punissez-vous d'un crime *commis sans ma participation*, contre moi et *par un autre!*

N'allez pas, Monsieur, déclarer mal fondée une telle réclamation : vous vous condamneriez vous-même. Ce que dit cet enfant, vous le disiez avant lui contre la doctrine du péché originel. Les deux situations sont pareilles, ou plutôt elles sont identiques. Tant que ce fils délaissé, abandonné à lui-même dans son enfance, c'est-à-dire abandonné à sa nature vicieuse, ne commettra pas quelque faute personnelle, la société ne le frappera pas, mais il n'aura point de part aux faveurs qu'elle réserve à de plus dignes. Il en est ainsi de l'enfant mort sans baptême et dont vous prenez si vivement le parti contre Dieu : rassurez-vous, Monsieur, Dieu ne le frappera pas d'une peine effective pour le péché qu'il a reçu en héritage et qu'il n'a pas commis, mais il ne le fera point participer aux grâces qu'il réserve à ses élus.

Vous voilà donc, — ce sont vos paroles que je reprends, Monsieur, — vous voilà donc, après dix-huit siècles de Christianisme et trois siècles de réformation, après tant de livres publiés et lus, après tant de longues discussions, dans ce siècle de lumières, dans ce pays si fier d'en posséder sa large part, dans cette capitale, dans cette chaire et dans ce temple qu'avait élevé la piété catholique et qu'a mis en votre possession l'équitable justice des révolutions, vous voilà donc amené à prouver laborieusement ces trois choses : la première, que vous n'êtes plus assuré de l'existence de Dieu; la seconde, que vous ne croyez plus au divin Médiateur; et la dernière, que, rejetant la doctrine du péché originel, vous ne savez plus rien de l'homme.

A la vue de ce triste spectacle, je ne suis pas comme vous, Monsieur, « saisi d'un étonnement que je désespère d'exprimer... » Les trois siècles de réformation expliquent tout le reste. La succession en avait été marquée d'avance par l'Apôtre : « Comment les prédi-
» cateurs leur prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ? Comment en-
» tendront-ils parler de Dieu, si personne ne leur prêche? Comment
» croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? Comment
» l'invoqueront-ils, s'ils ne croient point en lui?... Et ceux-là seuls
» seront sauvés qui invoqueront le nom du Seigneur ! »

Cette indigence des vérités les plus nécessaires justifie mal, Monsieur, permettez que je vous le dise, le dédain avec lequel vous appelez le catholicisme « une religion de simple hérédité. » Il est par excellence la religion de l'hérédité ; mais il est autre chose encore, sans quoi l'hérédité n'aurait pas pu se perpétuer pendant six mille ans. Vos pères les réformateurs du XVIe siècle ont voulu établir une hérédité nouvelle qui n'est par conséquent qu'une quasi-hérédité. Vous en allez voir la fin tout à l'heure... Mais si le protestantisme a pu survivre aux passions qui l'avaient enfanté, s'il a pu traverser trois siècles et venir jusqu'à nous, c'est grâce à ce caractère que l'hérédité communique à tout ce qu'elle transmet et qui semble le rendre sacré. Dieu lui-même n'aura pas pour l'hérédité, je dis pour celle de l'erreur, le mépris que vous faites voir. L'hérédité de l'erreur sera devant lui l'excuse la plus puissante de tous ceux qui ne seront pas morts en communion avec la sainte Église catholique. Elle sera encore l'excuse, bien insuffisante, j'en conviens, mais l'excuse de tous ceux que leur sincérité ne pourra point excuser ; car il est des doctrines tellement abominables, le communisme, par exemple, que je ne sais trop si ce n'est pas un moindre crime de les professer sans y croire, en mentant à toutes ses convictions, que de ravaler jusque là une intelligence que Dieu a faite à son image. Mais les infortunés qui naîtraient au milieu d'une de ces bandes dont Fourrier a écrit le code, pourraient du moins dire à Dieu : Quand nos yeux se sont ouverts à la lumière, voilà ce que nous avons vu autour de nous ; nous avons suivi les enseignements et les exemples que nous avons reçus...

Si l'excuse de l'hérédité peut encore être invoquée pour diminuer quelque peu l'indignation que de telles horreurs inspirent, comme il arrive parfois qu'on rencontre dans les crimes les plus exécrables une circonstance qui les atténue, doit-on parler, Monsieur, de l'hérédité ainsi que vous l'avez fait ?... L'hérédité, il faut bien le dire, sera toujours le lien le plus fort qui attachera le grand nombre, tous ceux que Dieu n'a point favorisés de quelque grâce extraordinaire et qui n'ont pas pu étudier et reconnaître les caractères de la vraie religion, qui les attachera, dis-je, à la foi de leurs pères. C'est l'hérédite qui à cette heure retient encore dans le protestantisme tant d'esprits éclairés. On quitte trop facilement la religion de son père et de sa mère pour une philosophie sceptique et athée où l'on glisse peu à peu et sans y prendre garde tant qu'on n'est pas arrivé au fond de ces abîmes d'où il est si difficile de re-

monter à la lumière. Mais s'agit-il d'abjurer l'erreur et d'embrasser la vérité, c'est une grande résolution qu'il faut prendre, et après qu'on la prise, qu'il faut accomplir un certain jour, en rompant avec un passé tout rempli de chers souvenirs. Il faut s'armer d'un grand courage, ou plutôt il faut en être armé par Dieu même. Comment résister à l'image des jours passés que vous croyez revoir, aux prières qui se représentent à votre mémoire et que vous aviez apprises et répétées tant de fois sur les genoux de votre mère, prières que cette sainte origine a consacrées et qui vous paraîtront toujours belles, encore que chaque mot soit peut-être une erreur?... Tout vous retient, jusqu'aux objets inanimés, jusqu'à la Bible à l'usage de votre père et dont les feuillets ont été fatigués sous ses doigts et qui ne pourra plus vous servir. Mais ce qui vous retient plus que tout le reste, c'est la recommandation suprême d'un mourant chéri, respecté, sa voix qui sort du tombeau et qui nomme apostasie la conversion que vous méditez. Ou bien c'est la pensée de ceux que vous aimez le plus tendrement et qui vivent encore, dont vous prévoyez et dont vous redoutez les reproches, ou, ce qui est plus cruel, la douleur muette; ce sont les affections que vous ne voudrez pas briser, mais qui malgré vous seront brisées au moins d'un côté... Tout vous retient, et vous êtes sans force pour vous dégager de ces liens trop puissants; et si Dieu lui-même ne vous appelle et ne vous attire, vous n'irez jamais à lui.

Mais quand cette voix d'un Père et d'un Dieu se fait entendre, il faut plaindre celui qui pourrait lui résister, et qui n'aurait pas le courage d'abandonner, s'il le faut, toutes les affections et toutes les choses de la terre pour aller à lui.

Tous les jours cette grande voix se fait entendre quelque part, ici ou là. Depuis quelques années elle s'est fait entendre bien souvent au delà du Rhin et plus souvent encore dans cette île qui mérita jadis d'être nommée l'Ile des Saints. Hier encore, Monsieur, vous appreniez comme nous la conversion d'un évêque anglican... Mais regardez au ciel, et voyez les signes qui annoncent que Dieu ne va plus appeler les hommes un à un, mais appeler les nations pour les fondre dans son peuple et rétablir l'unité de la foi chrétienne.

Dans cette espérance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Alex. DE SAINT-ALBIN.

Paris, 15 octobre 1854, Octave de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge,

NOUVEAU VOYAGE EN ORIENT.

NARRATIVE OF A JOURNEY THROUGH SYRIA AND PALESTINA IN 1851 AND 1852. *By C. W. M.* VAN DE VELDE *late lieutenant Dutéh R. N., chevalier of the Legion of Honour, translated under the author's superintendence,* In-two vol. *Edinburgh and London* 1854.

Depuis l'origine de l'histoire, c'est-à-dire depuis le temps de Moïse jusqu'à nos jours, on a écrit sur la Syrie et la Judée un nombre incalculable de livres, dont la collection, si elle était réunie, suffirait à garnir les rayons d'une vaste bibliothèque. Tant de volumes sur un même sujet auraient dû satisfaire et même, peut-être, fatiguer l'attention du public; il n'en est rien cependant, et l'intérêt qui s'attache au berceau de notre religion semble aller toujours croissant à mesure que se multiplient les descriptions destinées à le faire connaître. Cette curiosité, qui pourrait paraître insatiable, est au fond très-légitime, car elle indique que ceux qui l'éprouvent se rendent parfaitement compte de tout ce qui reste encore en Syrie, de lieux inexplorés et de monuments inconnus. Ce que l'on sait le mieux sur ce coin du monde, c'est qu'il a grand besoin d'être étudié; aussi, chaque voyageur qui en arrive devient-il à son tour, le centre d'une certaine agitation jusqu'à ce qu'il ait ouvert ses portefeuilles et fait connaître le résultat de ses découvertes.

Plusieurs voyageurs français ont récemment exploré la Syrie, et le retour presque simultané de M. le comte Melchior de Vogüé et de M. Auguste Salzmann, promet à la science une riche moisson de découvertes intéressantes, de dessins exacts et de magnifiques photographies représentant tout ce que Jérusalem a de monuments et de sites consacrés par l'histoire ou la tradition. En attendant la publication de tant de documents précieux, nos lecteurs apprendront avec intérêt qu'un voyageur hollandais vient de publier en Angleterre, deux volumes sur le voyage qu'il a accompli en Orient pendant les années 1851 et 1852.

M. Van de Velde rend compte de ses explorations dans une suite de lettres adressées à un de ses amis; et si la forme qu'il a choisie ne se prête pas beaucoup à la discussion des sujets scientifiques, elle convient du moins aux récits personnels et aux épanchements de l'âme, qui tiennent une place importante dans cet ouvrage. Par une lettre datée de Sidon le 11 février, le voyageur prévient son ami, qu'il ne doit pas s'attendre à trouver dans sa correspondance une discussion approfondie sur les points de géographie biblique, qui sont encore obscurs; mais il prend en même temps l'engagement de donner plus tard, et après un examen minutieux, une description générale de la géographie du pays, à laquelle il ajoutera le résultat de ses relèvements. On peut donc compter sur un second ouvrage de l'officier hollandais, et en attendant la réalisation de cette promesse, s'occuper des faits qui forment le principal intérêt des volumes déjà publiés.

Après un court séjour a Beyrout et quelques excursions dans les environs de cette ville, M. Van de Velde se rend à Hasbeya, situé, comme on sait, au pied du versant occidental du Djebel-es-Scheik. Près de ce village, il va visiter la source du Nahr Hasbani, dans laquelle il reconnaît, sans hésiter, la source la plus septentrionale du Jourdain. Après avoir dit avec raison qu'il est étrange que le Nahr Hasbani n'ait pas été cité par Fl. Josèphe et les écrivains plus modernes, comme étant la principale source du Jourdain, il ajoute : « M. Tomson, mission-

naire (américain), fut le premier qui fit connaître exactement ce cours d'eau, si important, par une description publiée dans le numéro de la *Bibliothèque sacrée* du mois de février 1846. » Il y a ici une erreur de fait facile à relever, et quand la science aura adopté la nomenclature recommandée par M. Van de Velde, la France aura bien quelque droit a réclamer la priorité dans cette question, car dès 1839, sept ans avant la communication faite par M. Tomsom dans la *Bibliothèque sacrée*, l'auteur de cet article écrivait sur le même sujet les paroles suivantes : « Ici se présente une question qui me parait d'un haut intérêt géographique, car il s'agit de déplacer les sources du Jourdain, indiquées à El-Cadih par les uns, et au rocher de Banias ou Panium par les autres, pour la remonter d'environ deux myriamètres vers le nord, à la source de Hasbani. Cette source marque la tête de la vallée qui ouvre ces deux longs bras de montagnes entre lesquels le fleuve sacré coule jusqu'à son embouchure dans la mer Morte. » Et un peu plus loin : « Ceci une fois adopté, les petites rivières qui prennent leur source à Banias et à Tel-el-Cadih ne seront plus considérées que comme des affluents du Jourdain, » etc. [1].

Cette proposition fut fort mal accueillie par le docteur Robinson, qui la trouva tout à la fois « présomptueuse et futile [2] » elle n'eut pas beaucoup plus de succès auprès de M. de Saulcy, qui voulut bien reconnaître qu'elle était fondée « physiquement parlant, » mais la déclara inadmissible « historiquement parlant [3]. »

L'opinion des deux illustres savants a sans doute un grand poids et il est peut-être téméraire d'insister encore sur ce point après ce qu'ils ont dit. Cependant ne pourrait-on pas répondre que, l'antiquité ne nous ayant légué que des données fort incomplètes sur la géographie de la Syrie en général, et du Jourdain en particulier, on sera bien forcé d'adopter dans la nomenclature certains

[1] *Bull. de la Soc. de Géogr.* Sept. 1839 p. 139.
[2] Robinson's *Biblical researches*, vol. III p. 354.
[3] M. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, vol. II p. 545.

changements conformes aux conditions physiques de cette contrée, quand on la connaîtra assez parfaitement pour en dresser de bonnes cartes? M. de Saulcy objecte « que nous n'avons pas le droit de modifier une nomenclature fixée depuis des milliers d'années, ni de dire à cinquante générations, et entre autres aux premiers habitants du pays : Vous avez eu tort de donner tel nom à tel cours d'eau plutôt qu'à tel autre ; à votre place, nous eussions choisi autrement : nous allons donc changer ce que vous avez fait et réparer votre bévue [1]. » C'est à merveille, il faut respecter les anciennes nomenclatures; mais alors, quel nom donnera-t-on à la portion du fleuve située au nord de Banias et de Tel-el-Cadih? Est-ce que, par respect pour l'antiquité, qui n'a pas parlé de cette portion du fleuve et ne l'a même pas tracée sur ses cartes, il faudrait l'effacer des nôtres et la passer sous silence? ou bien, adoptera-t-on la nomenclature arabe? Mais alors il faudrait la suivre tout à fait, et au nom unique de Jourdain substituer ceux de Hasbani, Ordan, Shéria et Shéria-el-Kébir, en usage parmi les Arabes? Au lieu d'affronter ces difficultés, ne serait-il pas plus simple et plus commode de se servir du même nom pour désigner le fleuve dans toute l'étendue de son parcours? On peut d'ailleurs adopter ce parti sans priver les eaux de Banias et de Tel-el-Cadih du nom qu'elles portent depuis tant de siècles et tout concilier, en reconnaissant que le Jourdain a une troisième source, au nord des deux autres, et formant par cela même la tête, l'origine, le point de départ du fleuve sacré. Ce point de géographie pourra être longtemps contesté, mais la logique finira probablement par avoir raison.

En quittant Hasbeya, M. Van de Velde retourne à Sidon par Hunin (*lisez* Khounin) Bent-Djebel et Tyr, puis il visite les principaux points de la côte de Phénicie, pousse ses recherches dans la Galilée occidentale, et arrive à Jérusalem après avoir exploré plusieurs portions peu connues du plateau qui s'étend au sud de Tyr, entre la vallée du Jourdain et la Méditerranée. Tout en

[1] M. de Saulcy, ibid.

ajournant ses recherches historiques à l'époque où il sera en mesure de publier les travaux scientifiques qu'il promet à son ami, le voyageur ne se borne pas cependant à décrire les lieux qu'il visite, et sans entrer bien avant dans les questions historiques qu'il rencontre sur son chemin, il en dit assez pour montrer qu'il est l'adepte zélé de cette école protestante qui a entrepris la réformation des Lieux Saints, c'est à-dire de toutes les traditions qui depuis dix-huit siècles ont servi de guide à la piété des pèlerins.

Que cette école se donne carrière sur le terrain de la géographie et de l'archéologie; qu'elle soumette chaque pierre au principe du libre examen, c'est son droit; qu'elle explore attentivement les documents historiques et les traditions, personne ne songera à le trouver mauvais; mais qu'elle ait la prétention de se faire croire sur parole, en substituant ses dénégations à l'ensemble des traditions consacrées par le respect de tant de siècles et de tant de générations, voilà ce qui est exorbitant et ne saurait être admis. C'est cependant la tâche que s'est proposée M. Van de Velde et qu'il poursuit d'un bout à l'autre de son récit, en déguisant mal la faiblesse de ses arguments, sous les apparences d'une sensibilité dédaigneuse, qui croit avoir répondu à tout, quand elle a accordé un soupir à *l'ignorance superstitieuse du papisme!* Il faudrait un livre pour relever les invectives adressées par le voyageur hollandais aux vénérables religieux latins qui desservent les sanctuaires de la Terre-Sainte, et un second suffirait à peine pour répondre aux dénégations qu'il oppose à la tradition catholique, chaque fois qu'il arrive dans un lieu qu'elle a consacré; mais quelques mots empruntés à sa description de Jérusalem, suffiront pour faire connaître l'esprit dans lequel tout l'ouvrage est conçu, et pour donner au lecteur, la mesure de l'impartialité de l'auteur.

Après avoir fait une première visite à l'église du Saint-Sépulcre, en compagnie d'un M. Crawford, son ami, le voyageur prend la plume pour rendre compte de ses impressions à son correspondant, et après quelques renseignements préliminaires sur les lieux qu'il vient de voir, sur les pèlerins qu'il a rencontrés, il

s'exprime en ces termes : « Nous aussi, dit-il, nous sommes allés voir toutes ces reliques et ces lieux saints. De temps en temps nous nous arrêtions et nous échangions un regard sans articuler un mot, mais notre silence était éloquent. Mon ami, M. Crawford, eut plusieurs fois des larmes dans les yeux. Je comprends parfaitement ce qui l'affectait ainsi; ce n'était pas assurément que ces lieux, déguisés sous des ornements de dorure, d'argent et de marbre, fussent de nature à lui donner une impression bien vive des souffrances du Sauveur et de sa mort sur la croix, *même si ce lieu eût été en effet le Golgotha;* mais qui pourrait voir sans une profonde impression ces milliers de pauvres âmes égarées qui viennent chercher ici, dans des pélerinages et des pénitences, le pardon de leurs péchés, et à qui l'on vend si facilement des jours et des années d'indulgences? Hélas! elles viennent ici comme des troupeaux vont au massacre, et retournent immédiatement chez elles, lavées peut-être dans les eaux du Jourdain, mais après avoir été infiniment plus souillées par toutes sortes d'impostures qu'elles ne l'étaient avant qu'elles eussent jamais mis un pied sur la terre de Canaan. »

Il faut lire cette tirade dans l'original, pour saisir toutes les nuances du mépris orgueilleux qui y sont accumulées contre les superstitions du papisme; car la langue française n'a pas toujours des équivalents pour les rendre fidèlement, et la plume anglaise, empruntée par le voyageur hollandais, a dans ce genre des richesses incomparables.

Après avoir recherché les motifs qui amènent tant de pélerins à Jérusalem, et avoir mis en avant des suppositions qui sont tout au moins peu charitables, le voyageur protestant s'écrie : « ... Y a-t-il des gens qui pensent, comme je le lisais dernièrement dans le récit du pélerinage d'un certain prêtre allemand de l'Église catholique romaine, que le Seigneur est servi et glorifié par l'adoration rendue à ces pierres? Ah! qu'ils retournent donc à la parole de Dieu et lisent son second commandement, qui dit, etc. [1] :

[1] *Exode*, ch. xx. 54. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune

M. Van de Velde aurait dû nommer le prêtre allemand qu'il accuse ainsi et surtout, citer les paroles qu'il incrimine, afin que chacun pût juger de leur véritable sens ; en négligeant des procédés réclamés par la loyauté la plus ordinaire et consacrés par l'usage le plus universel, M. Van de Velde autorise le prêtre qu'il renvoye ainsi aux paroles de l'Ecriture, à lui recommander à son tour, de méditer le sens du huitième verset du Décalogue.

Ce n'est pas ici le lieu d'engager une discussion sur le culte des images ; M. Van de Velde est trop instruit pour ignorer que les images ont renversé les idoles, et il sait aussi ce que pense et enseigne, à ce sujet, l'Eglise catholique ; il lui serait donc difficile, à moins de se déclarer iconoclaste, de trouver quelque chose à reprendre dans cet enseignement. Passons, car la tâche est longue et la patience du lecteur mise à une rude épreuve.

M. Van de Velde ne veut laisser aucune illusion à son correspondant, et ne lui permet pas de croire plus longtemps qu'un protestant qui se respecte puisse éprouver la moindre émotion devant le *prétendu tombeau* dans lequel reposa le Rédempteur du monde ; pour lui, comme pour les maîtres de son école, dont il cite avec complaisance les diatribes contre le papisme, l'église entière du Saint-Sépulcre, avec ce qu'elle renferme, n'est qu'une scandaleuse fourberie forgée peu à peu par les papistes, et en visitant tout cela on ne peut s'étonner que d'une chose : « C'est que des écrivains aient pu décrire avec tant de soin ce qu'aucun esprit sérieux ne saurait regarder que comme de prodigieuses impostures. »

On s'attend peut-être, après ce qui précède, à apprendre de M. Van de Velde où sont en effet, le calvaire et le tombeau de notre Seigneur ; mais il se garderait bien de nous le dire, et les eût-il découverts, il en conserverait soigneusement le secret ; « car, s'écrie-t-il, au milieu de tant d'idolâtries qui déshono-

ressemblance des choses qui sont là-haut aux cieux, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre. 55. Tu ne te prosterneras point devant elles et ne les serviras point, etc.

rent Dieu, il n'y a qu'une seule circonstance consolante, c'est qu'on ne sait pas où sont le Golgotha et le jardin de Joseph (d'Arimathie). « Où est le Golgotha? ajoute-t-il. Là est en effet la grande question dont Dieu, dans son amour, nous a caché la solution; car si on connaissait la vraie situation du Golgotha, l'église du Saint-Sépulcre y serait transportée d'ici à quelques semaines, et les abominations qui sont perpétrées maintenant sur le faux Calvaire seraient bientôt transportées sur le véritable. »

Après cette déclaration, on pourrait être tenté de demander au voyageur ce qu'il allait faire à Jérusalem? Mais pour ne pas céder à ce désir indiscret, il faut écouter les reproches qu'il adresse aux protestants qui croient au Calvaire et au tombeau du Saint-Sépulcre. Que des Latins, des Grecs et des Arméniens aient eu de pareilles faiblesses, il n'y a pas à s'en étonner et avec eux on ne discute pas; « mais que des hommes plus éclairés, que des Protestants, que des gens d'une vraie piété se soient laissé entraîner si loin de la vérité par l'autorité de la tradition, c'est ce qu'on ne peut ni comprendre ni tolérer. »

Il est vrai, le voyageur le reconnaît, qu'il a été écrit des volumes pour et contre l'identité du Golgotha; mais sans perdre son temps à lire et à discuter ce fatras, il suffit à M. Van de Velde d'un moment pour trancher la question : il monte sur la terrasse d'une maison de Jérusalem, jette un coup d'œil sur la ville et proclame, sans la moindre hésitation, qu'il serait absurde de continuer à soutenir que le Calvaire est, en effet, là où on l'a vénéré depuis les premiers jours du Christianisme: « Ne voyez-vous pas, » dit-il, « que cette double coupole de l'église du Saint-Sépulcre s'élève du centre de la ville, et ne savez-vous pas aussi que le Golgotha, au temps de notre Seigneur était hors de la ville? » Que si vous prétendiez que le mur de circonvallation qui place aujourd'hui l'église du Saint-Sépulcre dans l'intérieur de Jérusalem est un mur moderne, et que celui qui existait au temps de notre Seigneur, laissait en dehors de la ville, le lieu sur lequel cette église est assise, c'est-à-dire le Golgotha et le jardin de Joseph (d'Arimathie)? à cela M. Van

de Velde répond : « Le terrain sur lequel on prétend que courait autrefois cet ancien mur est couvert de décombres jusqu'à une profondeur de plusieurs pieds, et aussi longtemps que ces décombres resteront là, il ne peut pas être question d'y chercher les fondations d'un mur ancien. »

Cet argument donne les termes du syllogisme suivant : Une muraille de circonvallation doit, après qu'elle a été renversée, laisser d'abondantes ruines sur le terrain qu'elle couvrait; or il y a beaucoup de décombres là où l'on prétend que s'élevait l'ancien mur : donc il n'y a pas eu de mur.

On conviendra que la conséquence diamétralement opposée aurait dû se présenter d'elle-même à un esprit moins prévenu que ne l'est celui de M. Van de Velde; mais, sans insister plus qu'il ne convient sur cet argument, demandons au voyageur hollandais et à ses amis, comment ils peuvent croire, que les très-antiques tombeaux qui sont au pied du Golgotha, et le Golgotha lui-même, ont jamais pu se trouver dans l'enceinte de la ville juive? Les tombeaux, qu'ils soient ou non ceux que Joseph d'Arimathie avait fait creuser pour sa famille et pour lui, sont du moins certainement des tombeaux juifs, et chacun sait que la loi prohibait absolument les inhumations dans l'enceinte des villes. Donc, les tombeaux qui sont au pied du Golgotha suffiraient, à eux seuls, pour établir d'une façon indubitable que le terrain sur lequel ils se trouvent, était en dehors de la ville sainte. Mais ce n'est pas tout, et il reste encore à nous expliquer, comment les habitants de Jérusalem, auraient laissé subsister dans l'intérieur de leur ville, une masse de rocher comme celle que présente encore aujourd'hui le Calvaire, malgré les réductions regrettables que lui ont fait subir les architectes qui ont construit l'église du Saint-Sépulcre ; il est évident qu'une roche aussi abrupte eût été emportée par le nivellement des rues ou par celui de l'assiette des maisons et des monuments.

La nature même du rocher du Calvaire, aussi bien que sa masse, témoignent contre l'opinion de M. Van de Velde; et, pour maintenir son dire, il ne lui reste plus qu'à prétendre que la montagne du Golgotha a été apportée après coup, là où elle

est, par les papistes, et déchirée de leurs mains pour imiter les fissures profondes, dans lesquelles depuis tant de siècles, les chrétiens contemplent le témoignage du frémissement qui ébranla la terre, au moment où le Fils de Dieu mourut de la main des hommes et pour leur rédemption.

Le voyageur assez malheureux pour avoir vu de tels lieux sans en être ému, n'aura probablement pas daigné remarquer ces profondes déchirures du Golgotha ; il aurait pu cependant, à l'exemple du savant commandant de l'expédition américaine, les examiner avec soin et peser aussi les paroles dans lesquelles il a déclaré *formellement, qu'elles ne sont pas artificielles*[1]. Tout protestant qu'il est, le capitaine Lynch ne trouvera pas grâce devant le sceptique Hollandais, et il doit s'attendre, après la déclaration qu'il a faite, à être rangé au nombre de ceux qui se laissent égarer par les fourberies des papistes.

Les autres arguments employés par M. Van de Velde, contre l'identité du Golgotha, n'ont rien de nouveau, et ils ont été si souvent et si complétement réfutés qu'il serait au moins superflu de s'y arrêter. D'ailleurs, avant de répondre aux réformateurs de la topographie sacrée, il serait permis d'attendre qu'ils se fussent mis d'accord les uns avec les autres ; car il y a parmi eux presque autant de systèmes différents que d'écrivains. Nous avons entendu M. Van de Velde se réjouir que l'on ne sût pas où était le mont du Calvaire et le tombeau de Notre-Seigneur ; si nous écoutions M. Fergusson, qui n'est pas seulement un protestant très-zélé, mais aussi un savant très-sérieux, il nous affirmerait que le Calvaire est auprès de la mosquée d'Omar, et que cette mosquée est elle-même l'église chrétienne bâtie par Constantin. D'autres écrivains, aussi protestants que ceux-ci, soutiennent des théories différentes et ne s'accordent que pour nier les traditions du catholicisme : que ces messieurs arrivent à s'entendre, qu'ils produisent le plan de leur réforme topographique, et il se trouvera certainement des écrivains ca-

[1] *Narrat. of the N. S. expedition*, by W. F. Lynch. London, 1852, pag. 273.

tholiques pour l'examiner et le discuter. En attendant, fermons le premier volume de *Syrie et Palestine*, et passons au second.

M. Van de Velde consacre les premières pages de son second volume à l'expression des sentiments de sa reconnaissance envers Dieu et envers quelques amis, voici à quel sujet : l'argent sur lequel il comptait pour défrayer son voyage lui avait été dérobé pendant son séjour à Hasbeya, et, à son grand regret, il allait se voir forcé à retourner en Europe avant d'avoir rempli le programme qu'il s'était tracé. Déjà il songeait à quitter Jérusalem pour se diriger vers un port où il pût s'embarquer, quand tout à coup on lui remit un paquet de lettres qui lui apportaient, non-seulement des condoléances et des encouragements, mais aussi les fonds nécessaires pour continuer ses explorations.

Ce dénoûment imprévu change en joie la tristesse du voyageur et lui inspire des sentiments de gratitude, dont il fait remonter l'expression jusqu'à celui, qui est la source de toutes les grâces et de toutes les consolations.

Cette reconnaissance, exprimée en termes touchants, repose un moment l'esprit du lecteur fatigué par les violentes attaques dirigées contre les catholiques, et lui permet d'espérer que celui qui parle si bien de Dieu, se repentira un jour, d'avoir si mal parlé de son Église.

Gardons précieusement cet espoir, et continuons à suivre le voyageur, après qu'il a quitté Jérusalem pour se rendre au sud de la mer Morte. « Un des principaux objets de cette expédition, dit M. Van de Velde, était de visiter Es-Zuweirah et les montagnes de sel d'Usdûme, où M. de Saulcy pense avoir découvert l'emplacement et les ruines de Zoar et Sodome. » « Le voyage du docteur Robinson et de M. E. Smith, ajoute l'officier hollandais, rapproché de tout ce qui est dit dans la sainte Ecriture, m'avait donné lieu de penser que M. de Saulcy s'était trompé ; mais maintenant, c'est d'après mes propres investigations que j'espère arriver à une certitude sur ce sujet. »

Si M. Van de Velde est en mesure de tenir ce que promet la phrase précipitée, il aura vraiment rendu un grand service ;

voyons donc, quels arguments et quelles preuves, il apporte dans le grand débat soulevé par les découvertes de M. de Saulcy, et pour plus de clarté, laissons le voyageur hollandais poser la question, comme il la présente lui-même à son correspondant, dans la première lettre qu'il lui adressa de Paris au moment où il allait partir pour l'Orient.

M. Van de Velde ayant assisté à une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, prend la plume et écrit à son ami : « M. de Saulcy a lu devant l'assemblée un mémoire dans lequel il affirme qu'il a découvert les ruines de Gomorrah, Admah, Zeboim et Zoar sur la côte sud-ouest, et dans la chaîne de montagnes qui s'étend à l'ouest de la mer Morte. »

La découverte annoncée par le savant académicien français avait paru, à l'officier hollandais, difficile à concilier avec la topographie de l'Ecriture ; mais, en présence des affirmations d'un voyageur aussi distingué, il s'abstenait de prononcer un jugement ; d'ailleurs, il allait se rendre sur les lieux et décider cette grande question en parfaite connaissance de cause. Encouragé dans son entreprise, par les deux partis qui s'étaient formés sur cette question, il prévoyait qu'il aurait, à la fin, le regret de déplaire à l'un ou à l'autre. En se souvenant des politesses qu'il venait de recevoir chez M. de Saulcy, de l'obligeant empressement que celui-ci avait mis à lui donner une copie manuscrite de sa carte encore inédite, il ne pouvait s'empêcher de faire des vœux pour que les faits lui permissent de donner raison à celui qui avait exercé, à son égard, une si gracieuse hospitalité.

Il est vrai, que les bonnes dispositions annoncées dans cette déclaration ne sont pas toujours d'accord avec l'empressement que M. Van de Velde met à contredire M. de Saulcy toutes les fois qu'il peut en faire naître l'occasion ; mais enfin, puisqu'il affirme n'avoir aucun parti pris dans la question principale qu'il va étudier au sud de la mer Morte, il faut l'en croire ; d'ailleurs, son impartialité se manifestera d'elle-même, et par le soin qu'il apportera dans l'examen des choses, et par la circonspection dont il fera preuve, soit en citant les témoi-

gnages qu'il invoquera, soit en prononçant ses propres jugements.

Ceci une fois établi, voyons d'abord ce qui concerne Zoar que M. Van de Velde écrit Zoweirah en adoptant l'orthographe du docteur Robinson. Après avoir visité Masada, M. Van de Velde, sous la conduite de quelques Bédouins de la tribu des Djahélines, va camper dans un lieu qu'il ne nomme pas; mais où, dit-il, y a de l'eau, et le lendemain, après plus de deux heures de marche, il se trouve sur le bord d'un effrayant précipice: « C'est, dit le voyageur, le cratère de Zuweirah, une des scènes les plus sauvages que l'œil puisse contempler dans le monde entier; on aperçoit dans cet abîme, à une profondeur de plusieurs centaines de pieds, quelque chose placé sur un roc isolé et qui ressemble à une ruine : c'est Zuwierah, forteresse insignifiante, de construction sarrasine, bâtie sur un roc crayeux et tendre haut de cent cinquante pieds, enfermée de tous côtés par des murs de rochers hauts, dépouillés et anguleux qui la cachent si parfaitement qu'elle n'est visible d'aucun autre point que de l'effrayante hauteur sur laquelle nous nous trouvons en ce moment. Je m'arrêtai quelques instants contemplant, dans une muette surprise, ces rochers escarpés et inaccessibles... Quant à un cratère éteint, ajoute le voyageur, oui, certainement l'abîme de Zuwierah en est un; mais quant à voir là Zoar, la ville de Zoar, *la petite*, visible de la plaine dans laquelle Sodome était située, non, c'est impossible.

« Comment M. de Saulcy et ses compagnons de voyage ont-ils pu, dans leur ardent désir de faire des découvertes, se faire illusion au point de croire que ceci avait été l'emplacement d'une ville? C'est ce que je puis à peine comprendre. »

Voici, il faut en convenir, une dénégation bien tranchée et un peu trop précipitée de la part d'une personne qui désirait trouver que M. Saulcy avait raison. Avant de contredire les assertions de M. de Saulcy, il aurait fallu les lire, les comprendre, et on se serait ainsi épargné le tort de l'attaquer sur ce qu'il n'a pas dit. En effet, M. de Saulcy ne dit pas que la ville de Zoar fût dans l'endroit où est situé le petit fort ruiné

dont parle M. Van de Velde, et que les Arabes désignent sous le nom de Zoara-el-Fouqah (la Zoar supérieure); il dit au contraire qu'elle était au pied de la montagne, où il y a une grande quantité de matériaux, dans l'endroit nommé par les Arabes Zoara-et-Tahtah, c'est-à-dire la Zoar d'en bas. Si M. Van de Velde n'affirmait qu'il est descendu des pics du haut desquels il aperçut d'abord le Quasr-ez-Zoara, on serait vraiment tenté de croire qu'il s'en est tenu à ce coup d'œil lointain, et qu'il n'est allé, ni jusqu'à la ruine du petit fortin, ni jusqu'au pied de la montagne, où il aurait vu les décombres de la Zoar d'en bas : *qu'on pouvait facilement apercevoir de la plaine de* Sodome.

M. Van de Velde dit que le Quazr-ez-Zoara est une forteresse insignifiante et de construction sarrasine. M. de Saulcy avait dit : « C'est une construction du moyen âge, » et personne n'a jamais prétendu que ce fût une construction antique ni considérable; mais quand l'officier hollandais ajoute, que le manque d'eau n'aurait pas permis à plus d'une centaine d'hommes de se maintenir là pendant quelque temps, il se trompe, et montre assez, qu'il n'a pas vu les grandes citernes antiques dans lesquelles on recueillait l'eau du torrent de Zoara, à l'époque où ce lieu était habité, non point par ceux qui ont bâti le petit fortin très moderne qu'on y voit aujourd'hui, mais par le peuple contemporain des ruines beaucoup plus antiques qui couvrent le terrain de la Zoar d'en bas et de la Zoar d'en haut, c'est-à-dire de la ville basse et de la ville haute.

« Dans tous les cas, ajoute M. Van de Velde, quant à ce qui est de chercher Zoar de ce côté (c'est-à-dire au sud-ouest de la mer Morte), l'erreur est bien plus grande encore. Les voyages d'Irby et Mangles, de Bertou, Robinson et Smith et celui plus récent des explorateurs américains sous le commandement du lieutenant Lynch, *doivent* avoir suffisamment convaincu M. de Saulcy; et d'ailleurs les Écritures montrent de la manière la plus claire que Zoar n'était pas là, mais au contraire du côté moabitique, c'est-à-dire à l'Est de la mer Morte. »

Ces nouvelles assertions ne sont pas moins hasardées que les précédentes, et pour peu que M. Van de Velde, veuille bien pren-

dre la peine d'étudier les documents dont il invoque le témoignage, il reconnaîtra, avec quelque surprise sans doute, que les uns sont loin d'être concluants et que les autres déposent contre son opinion.

Écoutons d'abord les voyageurs, nous entendrons ensuite le témoignage de la Bible.

Les premiers, en suivant l'ordre des dates, MM. Irby et Mangles, dans une reconnaissance au sud-est de la mer Morte, rencontrent des ruines d'une certaine importance près de l'endroit où le Nahr-Dara débouche dans le Ghor. C'est peut-être, disent-ils, le site de l'ancienne Zoar (*It may possibly be the site of the ancient Zoar*). Rien de plus, et c'est peu, on en conviendra, pour établir l'identité de ces ruines avec celles de la ville de Lot.

Le second, dont le voyage remonte à 1838, est précisément le promoteur de l'opinion combattue par M. Van de Velde! Voici comment il s'exprime :

« Je n'ignore pas que d'Anville, et après lui d'autres géographes ont placé Tsohar à l'extrémité sud-est du lac Asphaltite, tandis que c'est bien aussi vers la même latitude que j'ai trouvé la Zoara des Arabes, *mais au bas de la pente des montagnes de l'ouest*. Je ne crains pas cependant de dire que cette dernière position est beaucoup plus conforme que la première aux renseignements que nous possédons sur ce sujet, etc. » Et ainsi de suite pendant deux pages pour établir l'identification de Zoara avec la ville de Lot [1].

Le troisième, le docteur Robinson, a certainement déployé une grande érudition pour démontrer, que l'ancienne Zoar était située au côté oriental de la mer Morte; mais les arguments du savant américain ne sont pas restés sans réponse, et si M. Van de Velde ne veut tenir aucun compte de la discussion de M. de Saulcy, il fera bien de méditer le lumineux mémoire rédigé par M. Vivien de Saint-Martin, lu en séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et publiée dans les *Annales des Voyages*, N° d'octobre 1852, tome XXXII, pages 17 et suivantes.

[1] *Bull. de la Soc. de Géog.*, sept. 1839, p. 131 et suiv.

Ce mémoire est incomparablement ce qui a été publié deplus complet sur la position de l'ancienne Zoar ; toutes les opinions y sont exposées avec une égale impartialité, les textes sacrés y sont interrogés, les textes profanes y sont rapprochés, discutés, et vraiment, on ne peut être admis à nier les conclusions d'un travail aussi sérieux, avant d'avoir répondu aux arguments qu'il a fait valoir.

Il faut croire que M. Van de Velde n'a pas connu cette dissertation et cependant, il nomme M. Vivien de Saint-Martin parmi les savants qu'il a vus en traversant Paris, et à cette époque, M. de Saint-Martin avait déjà lu son mémoire sur Zoar, à l'Académie des Inscriptions.

Il reste à examiner *le quatrième* voyage, cité par M. Van de Velde, à l'appui de son opinion ; c'est celui de l'expédition américaine : M. Lynch est aussi réservé que MM. Irby et Mangles ; il visite les ruines indiquées par ces messieurs, et accepte l'identification qu'ils avaient proposée sous forme dubitative, sans la discuter le moins du monde.

Après le témoignage des voyageurs, M. Van de Velde a invoqué celui des saintes Écritures. Avant d'aller plus loin, il est bon de dire ici et une fois pour toutes, que nous ne discutons pas ce témoignage ; le respect qui lui est dû n'est susceptible ni de plus, ni de moins : il est absolu, et par conséquent, si la Bible avait prononcé, il n'y aurait pas de discussion ; mais il serait vraiment trop commode de se retrancher derrière l'autorité de la Bible, sans prendre la peine de rapporter les textes et en se bornant à mettre au bas de la page, une référence à certains versets qui ne disent pas toujours ce que l'on prétend en tirer.

Ainsi, par exemple, M. Van de Velde affirme (vol. II, p. 3) dit que les saintes Écritures prouvent de la manière la plus formelle que la Zoar de Lot n'est pas au sud-ouest, mais à l'est de la mer Morte, du côté du pays de Moab, et il renvoie le lecteur au XIXe chapitre de la *Gen* ℣ 30 et 38, puis au XVe chapitre d'*Isaie* ℣ 5, et enfin au XLVIIIe de *Jérémie* ℣ 34. Eh bien, voyons ce que disent ces versets, et pour que M. Van de Velde n'ait pas lieu

de se plaindre de la traduction, nous l'empunterons à une Bible imprimé par les soins de la Société biblique [1].

Au XIXe chapitre de la Genèse, ℣ 30, on lit : « Et Lot monta de Tsohar et habita sur la montagne avec ses deux filles; car il craignait de demeurer dans Tsohar, et il se retira dans une caverne avec ses deux filles. »

Qu'y a-t-il dans ce verset qui prouve que Zoar fût plutôt à l'est qu'à l'ouest de la mer Morte ?

Passons aux versets suivants; le 37e dit :

« L'aînée enfanta un fils, et appela son nom Moab. *C'est* lui *qui est* le père des Moabites jusqu'à ce jour. »

℣ 38 : « Et la *plus* jeune aussi enfanta un fils, et appela son nom Ben-Hammin. *C'est* lui *qui est* le père des enfants de Hammon jusqu'à ce jour. »

De ce que les deux filles de Lot ont donné le jour à des enfants qui sont devenus, l'un le père des Moabites, l'autre le père des Ammonites, voudrait-on conclure que Zoar était nécessairement sur le rivage de la mer Morte, où ces deux peuples habitèrent, quand ils furent des peuples ?

Pour peu qu'on réfléchisse à ce qu'il y aurait d'exorbitant dans une telle déduction, on est conduit à se demander, si ce sont bien là, les versets qu'on a eu l'intention de citer, pour en tirer un renseignement géographique.

Voyons si le XVe chapitre d'Isaïe justifiera mieux les assertions de M. Van de Velde. Au paragraphe indiqué, c'est-à-dire au 5e, on lit ce qui suit : « Mon cœur crie à cause de Moab. Ses fugitifs *se sont enfuis* jusqu'à Tsohar, comme une génisse de trois ans; car on montera par la montée de Lubith avec des pleurs ; on fera retentir le cri de l'affliction au chemin de Horonajim. »

M. Van de Velde n'est pas heureux dans le choix de ses témoins; car en voici encore un qu'il a invoqué et qui ne dépose pas en sa faveur. Il s'agit de prouver que Zoar était dans le pays de Moab, et voilà que le verset invoqué répond « *que les fugi-*

[1] La Sainte Bible, imprimée à Londres aux frais de la Société pour l'impression de la Bible, par N. Wath, Cower-Court, Temple-Bar, 1835.

tifs de Moab se sont enfuis à Zoar ! » Si Zoar eût été sur le territoire propre de Moab, le prophète Isaïe n'aurait jamais fait cettte phrase, pas plus que M. Van de Velde n'écrirait celle-ci : Les fugitifs de la Hollande se sont enfuis à Amsterdam. Si le verset cité prouve quelque chose dans la question, c'est évidemment que, Zoar était en dehors du territoire de Moab.

Vient enfin le XLVIIIe chapitre de Jérémie. Au verset 34, indiqué par M. Van de Velde, on lit : « A cause du cri de Hesçbon, *qui est parvenu* jusqu'à Elhalé, ils ont jeté leurs cris, *comme* une génisse de trois ans, jusqu'à Jahats, *même* depuis Tsohar jusqu'à Horonajim; car aussi les eaux de Nimrin sont désolées. » Comment cite-t-on ce verset pour démontrer que Zoar était sur la côte orientale de la mer Morte? Et ne serait-il pas plus à propos de l'invoquer pour établir que cette ville, tout en appartenant aux Moabites, était située à l'une des extrémités du territoire, et formait très-probablement un poste avancé vers la terre de Canaan, comme cela résulte, en effet, des textes cités et commentés par M. Vivien de Saint-Martin?

Ainsi, aucun texte cité ne dit, ni expressément, ni implicitement, que Zoar fût située sur la côte orientale de la mer Morte.

Que reste-t-il maintenant des affirmations de M. Van de Velde?

Les voyageurs qui sont allés sur la côte orientale de la mer Morte n'ont jamais entendu prononcer, de ce côté, un nom qui rappelât, de loin ou de près, celui de Zoar; tandis que tous ceux qui sont allés à l'extrémité sud-ouest de cette mer, et M. Van de Velde lui-même, sont forcés de convenir que ce nom y retentit à chaque pas, non pour désigner un point isolé ou insignifiant, mais au contraire, avec un caractère de généralité qui révèle l'importance de son origine et s'étend à tout, aux montagnes, aux vallées, aux ruines, au pays tout entier. On aura beau modifier l'orthographe de ce nom et en altérer la prononciation, il ressemblera toujours assez à celui de Zoar, pour témoigner en faveur d'une identification, qui se trouve, d'ailleurs, confirmée par des textes positifs et par des considérations géographiques concluantes.

Il est impossible de reproduire ici tous les arguments d'une telle discussion. M. Van de Velde aurait pu le faire dans son ouvrage; mais puisqu'il ne l'a pas voulu, c'est au livre de M. de Saulcy, au Mémoire de M. Vivien de Saint-Martin, au Voyage du docteur Robinson et au Bulletin de la Société Géographique de Paris[1] qu'il faudra les demander quand on voudra étudier à fond cette question, importante surtout par l'influence qu'elle doit exercer sur l'étude géographique de la contrée, si peu connue et si intéressante, qui s'étend autour de Zoar.

Après avoir refusé de reconnaître la ville de Lot dans les ruines de Zoara, M. Van de Velde refuse également d'admettre l'existence des ruines qui, selon M. de Saulcy, fixent l'emplacement de Sodome; et ici encore, il faut convenir, que le voyageur hollandais procède avec une précipitation et une légèreté, qui ne sont pas de nature à donner un grand crédit à ses dénégations. A peine arrivé sur la plage de la mer Morte, il jette un coup d'œil sur la plaine, et en y découvrant des rangées de larges pierres, qui courent parallèlement les unes aux autres, il croit que c'est là ce que M. de Saulcy a pris pour les ruines de Sodome; il a grand soin d'expliquer, que ces pierres ont été roulées là par les torrents qui pendant l'hiver tombent du haut des montagnes; il ne peut comprendre comment M. de Saulcy a cru y reconnaître des arasements de murailles, et déclare nettement que les ruines décrites par M. de Saulcy, « n'existent que dans son imagination. »

M. de Saulcy avait parfaitement vu les rangées de pierres dont parle M. Van de Velde et « la plaine toute ravinée, jonchée de gros blocs roulés, et plantée de nombreux mimosas ou seyal[2]; » mais il n'avait nullement pris tout cela pour les ruines de Sodome; il indique ces ruines ailleurs, dans un endroit parfaitement déterminé, connu des Arabes sous le nom de Redjom-el-Mezorrhel, indiqué par M. le colonel Lapie, et tracé sur la carte publiée par Hérisson sous la dénomination de Tell-el-

[1] *Bull. de la Soc. de Géog.*, sept. 1839, p. 131 et suiv.
[2] Sept. 1830.

Msoggal. Voilà des indications positives, qui auraient dû diriger les recherches de M. Van de Velde et servir à leur donner une précision qui leur manque absolument. M. de Saulcy parle d'un édifice rond situé sur un mamelon de quinze mètres de diamètre. Ce mamelon a un nom particulier; il est marqué sur une carte dressée bien antérieurement au passage, en ces lieux, de l'académicien français ; il figure aussi sur la carte dressée par ce savant, et dont M. Van de Velde avait une copie entre les mains — Eh bien, ce mamelon existe-t-il en effet ? est-il couronné par les ruines d'un édifice de forme ronde ? Quelle est l'apparence des matériaux provenant de cette ruine ? Trouve-t-on à six minutes, c'est-à-dire à moins d'un kilomètre de ce mamelon, une plage couverte de gros blocs de pierre, au milieu desquels on peut encore reconnaître des arasements de murs antiques ? Enfin, y a-t-il un peu plus loin, dans la direction du nord-ouest, d'autres mamelons d'une grande étendue et couverts de ruines, indices certains de l'existence, sur ce point, d'une ville considérable ? Voilà ce qu'il aurait fallu examiner avec exactitude, afin d'en rendre compte avec précision, sauf à discuter ensuite l'identification des ruines, si leur existence avait été constatée. Mais, parler sommairement de pierres amenées dans la plaine par des torrents, quand il s'agit de ruines situées sur des mamelons où les torrents ne vont jamais promener leurs ondes ni les pierres qu'ils entraînent; ne pas dire un mot du Redjom-el-Mezorrhel de M. de Saulcy, qui répond au Tell-el-Msoggal du colonel Lapie, quand ce mamelon aurait dû être le point de repère des recherches du voyageur et l'objet de ses investigations les plus minutieuses, ce n'est pas, il faut le dire franchement, satisfaire l'attente que ses promesses avaient fait naître, ni remplir son programme dans les conditions d'indépendance et d'impartialité qu'il avait si honorablement promis d'observer.

Après avoir nié l'existence de la Zoara d'en bas, en ne voyant et en ne parlant que de la Zoara d'en haut; après avoir nié également les ruines de Sodome, placées par M. de Saulcy sur le mamelon Redjom-el-Mezorrhel, en ne regardant et en ne s'oc-

cupant que des lits de torrent qui sont ailleurs; M. Van de Velde termine ses recherches sur l'emplacement des villes de la Pentapole, recherches qu'il a déclaré former l'objet principal de son voyage au sud de la mer Morte, par la péroraison suivante : « Me sentant satisfait, dit-il, d'avoir mis en évidence l'erreur qui concerne Sodome et Zoar, je n'ai pas voulu me donner la peine de pousser plus loin mes investigations en cherchant les trois autres villes. » Ce n'était peut-être pas la peine de venir de si loin pour terminer ainsi la question, et ce procédé expéditif n'eût pas été moins bon, daté de Maestrick, que du Ghor méridional.

Enfin, M. Van de Velde ne veut pas quitter la mer Morte sans dire un mot de la terrible catastrophe racontée au XIXe chapitre de la Genèse. « Bien des théories, dit-il, ont été proposées; les simples récits de la Bible ont souvent été obscurcis par beaucoup de prétendue science, » et c'est sans doute pour ne pas ajouter à la confusion de tant d'idées différentes que le voyageur hollandais ne dit rien de neuf sur ce sujet et se contente de traduire, à peu près littéralement, une théorie toute faite, qu'il emprunte aux articles publiés dans le *Journal des Savants* par M. Quatremère, en septembre 1851 et août 1852, et à laquelle il n'a guère retranché que le nom de l'illustre académicien.

En résumé, le voyage de M. Van de Velde au sud de la mer Morte n'apporte à la science aucun fait nouveau ; il oppose des dénégations aux affirmations de M. de Saulcy, voilà tout, et ce n'est pas assez. La découverte de Sodome, Gomorrhe, Seboïm et Adamah reste donc après la publication faite par l'officier hollandais ce qu'elle était avant : un fait très-certain quant à l'existence des ruines vues par M. de Saulcy et ses compagnons de voyage, mais controversable quant à l'identification de ces mêmes ruines avec les villes coupables de la Pentapole.

Pour ce qui concerne Zoara, son identité avec la Tsohar de Lot est désormais un fait acquis et qui ne peut plus être contesté jusqu'à ce que les preuves, aussi solides que nombreuses,

sur lesquelles il est assis, aient été réfutées, et cela reste entièrement à faire.

Espérons que la gloire de terminer le débat qui s'est engagé, à propos des villes de la vallée de Siddim, ne sera pas enlevée à la France. Le programme ouvert par M. de Saulcy est assurément bien digne d'exciter le zèle des voyageurs qui visiteront désormais l'Orient ; mais il faut qu'ils se hâtent d'aller arracher aux ruines découvertes par le voyageur français, le secret de leur origine, sans cela une expédition anglaise ou américaine ira achever la besogne commencée par notre compatriote : il arrivera ce qui a déjà eu lieu pour la question du cours du Jourdain et nous verrons encore passer en d'autres mains, le mérite d'une découverte, dont l'initiative appartenait à un des nôtres.

En fermant ici le livre intitulé *Syrie et Palestine*, il est juste de dire, que son auteur n'a pas borné ses explorations, aux points mentionnés dans le cours de cet article. M. Van de Velde a même visité plusieurs lieux peu connus et sur lesquels il aurait pu donner des renseignements intéressants ; mais quand il est question de ruines, il déclare avec une grande modestie qu'il n'est pas *archéologiste*, et quand il est question de géographie, il ajourne généralement à l'époque de son retour les informations qu'il promet à son correspondant. La pensée du livre n'est donc ni du côté de la géographie, ni du côté de l'archéologie, et nous croyons avoir suffisamment indiqué où elle se trouve pour n'avoir plus à le rappeler en finissant. D'ailleurs, les traditions chrétiennes de la Terre-Sainte reposent heureusement sur des autorités assez respectables, assez anciennes et assez nombreuses, pour qu'il ne soit pas facile de les ébranler ; il y a longtemps qu'elles sont en butte aux efforts d'un rationalisme plus ou moins nébuleux, mais les systèmes disparaissent les uns après les autres et la vérité demeure.

J. de Bertou.

CONTES ET POÈMES

DE LA GRÈCE MODERNE.

Les pièces suivantes ne constituent pas précisément une traduction, mais elles ne sont pas non plus une œuvre originale.

Dans mes excursions à travers la Grèce j'avais été vivement frappé de la forme poétique et de la beauté des expressions employées par les gens du peuple; elles sont restées dans ma mémoire, et j'essayai de les reproduire en leur donnant pour cadre quelques récits populaires; mais dans ce travail de mosaïciste, tantôt les matériaux, tantôt les dessins me faisaient défaut; j'ai dû alors recourir à ma propre invention, en m'inspirant des souvenirs et du génie national de la patrie. Les lignes suivantes, qui m'ont été gracieusement communiquées par M. Mérimée m'on servi d'encouragement à accomplir mon entreprise.

Un phénomène curieux de linguistique s'est opéré assez récemment en Grèce. L'émancipation de ce pays a eu pour un de ses premiers résultats la réforme ou plutôt la rénovation de la langue, dont on s'est appliqué à bannir tous les mots étrangers. Les Turcs, les Albanais, les Vénitiens y avaient introduit un grand nombre de termes usuels dont on a fait justice en fort peu de temps et qu'on a remplacés par des mots tirés du grec ancien. Maintenant, par exemple, on n'appelle plus un fusil *toufeki*, mot apporté par les Turcs, mais bien *tilevolon*, c'est-à-dire arme qui frappe de loin. » Cependant, en dépit de ce

retour à l'antiquité hellénique l'influence de l'occident se faisait sentir plus forte que jamais. Le gouvernement constitutionnel, la législation empruntée en grande partie aux codes français, enfin les journaux et les romans ont apporté tout à coup une masse énorme d'idées nouvelles pour lesquelles il a fallu trouver des expressions dans le dictionnaire hellénique. On y est parvenu pourtant en torturant quelque peu le sens des mots anciens, et il en est résulté une langue écrite assez bizarre dont Démosthènes reconnaîtrait tous les mots, mais que probablement il aurait peine à comprendre.

Que cette langue révolutionnairement composée soit bien ou mal faite, je laisse à de plus habiles que moi à le décider. Ce qui me paraît vraisemblable, c'est qu'il y aura pendant assez longtemps en Grèce, comme en Italie encore aujourd'hui, deux langues distinctes ; l'une pour écrire, l'autre pour parler. Selon toute apparence la langue des livres finira par l'emporter, car partout nous voyons les patois s'altérer et s'effacer devant un idiome littéral.

Pourtant la langue grecque moderne, le *Romaïque* comme on l'appelait il y a peu d'années, a eu sa littérature qui n'a pas été sans gloire. Pour ne point citer les compositions lyriques de Christopoulo, imitations heureuses des anciens classiques, elle compte un nombre très-considérable de petits poëmes improvisés pour la plupart par des gens illettrés, mais pleins d'imagination et de verve originale. M. Fauriel et M. le comte de Marcellus, par d'excellentes traductions, ont popularisé en France les chants populaires de la Grèce moderne. On n'y trouve ni l'ampleur ni la tournure épique des poëmes serbes, ni l'invention romanesque des ballades anglaises ou des romances espagnoles, mais ils se distinguent par un certain art de composition et souvent par une élévation de sentiments qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans un état de civilisation peu avancé. *Les grands morts de la Grèce*, pour parler comme César, y ont laissé leur tradition héroïque.

Le temps et le progrès l'effaceront trop rapidement. Bientôt il n'y aura plus de Klephtes. L'industrie et le commerce

tueront la poésie déjà bien malade par le fait des journaux et de l'érudition. Aujourd'hui de même qu'en Occident, les métaphores hardies et ingénieuses ne se trouvent plus guère que dans la bouche des gens illettrés. Je me souviens d'avoir été présenté à Athènes au vieux bey du Magne Petro Mavromichalis. Il nous raconta un événement de sa vie aventureuse et un grand danger qu'il avait couru. « Mais Dieu me *couvrit*, dit-il en terminant son histoire. » Ὁ Θεὸς μ' ἐσκέπασε. Probablement le magistrat, monarque ou archonte, qui administre aujourd'hui le Magne, nourri du code civil et des bons auteurs, dirait : « Dieu me *protégea*. » Dans une chanson de Klephtes : un capitaine est sommé de se rendre au vizir Ali Pacha ; il répond : « Mon Pacha, c'est mon sabre ; mon Vizir, c'est mon fusil. » Ailleurs, un poëte patenté de MM. les Klephtes fait en ces termes l'éloge de ces héros : « Ils mangent la poudre comme du pain, les balles comme du *fricot*. » Voilà comme parlent les gens mal élevés, mais ils ont un grain de poésie dans le cœur, et c'est dommage que les gens éduqués en aient si peu.

Je ne suis point de ceux qui regrettent les progrès ni même les raffinements de la civilisation. Pour ma part, je m'en accommode fort et je ne lui demande qu'une bagatelle, c'est de ne pas perdre les choses qu'elle détruit. Je voudrais que l'on conservât les restes de la poésie populaire, comme on conserve les ruines d'un temple dont le dieu a été chassé. M. le ministre de l'instruction publique a eu l'heureuse idée de prescrire une collection des anciennes chansons françaises, et il est à regretter que ses prédécesseurs lui aient laissé l'initiative de cette utile mesure, jusqu'à une époque où son exécution présente déjà des difficultés. Mais l'archéologie, surtout appliquée à la littérature, est une étude toute nouvelle, et ce n'est que depuis bien peu de temps que la critique s'est assez dégagée des vieux préjugés pour reconnaître des beautés éternelles sous une forme grossière, et dans un idiome parlé par des paysans.

M. Marino Vreto a tenté pour la Grèce des recherches semblables à celles que des savants illustres ont faites avec succès dans d'autres parties de l'Europe, et je lui sais bon gré de nous

donner aujourd'hui de nouveaux fragments de cette muse populaire dont les chants vont bientôt cesser. Son recueil, original par le fond, est peut-être un peu factice par la forme, et c'est à bon droit qu'il le compare lui-même à une mosaïque. S'il ne reproduit pas toujours un dessin que le temps a mutilé, il conserve des matériaux précieux et leur donne une disposition qui les met en relief. Tantôt il rassemble et ressoude pour ainsi dire des fragments dispersés, tantôt il introduit dans une fable inventée, des formes et des couleurs empruntées à la tradition populaire. Tour à tour poëte et compilateur, romancier et archéologue, M. Marino Vreto a su toujours conserver les traits caractéristiques du génie de ses compatriotes et le mouvement naturel de leurs compositions.

Prosper Mérimée.

L'amant à la recherche de sa fiancée.

— Où est-elle? où est-elle? s'écrie-t-il, et il fait du nuage son coursier; il lui donne pour frein l'étoile brillante et se lance, à travers l'espace sans autre compagnon que l'astre de la nuit.

— O jeune fille! que la destinée te soit toujours heureuse..... puisses-tu vivre mille ans.... Dis-moi, as-tu vu mon amante, as-tu vu mon Anthi?

— Et à quoi aurais-je pu la reconnaître?

— A ses beaux yeux limpides comme la rosée du matin..... à ses épais sourcils, parure enviée des belles..... à son pas léger comme la feuille que chasse le zéphir.... à sa taille ondoyante comme les vagues qui se déroulent à nos pieds...

— Étranger! je l'ai vu; j'ai vu ton amante... j'ai vue ton Anthi... je l'ai vue dans les bras de Charon [1].... Elle pleurait, la pauvrette!

— Ne pleure pas, lui disait Charon, ne pleure pas. Si c'est ton

[1] Le nom de *Charon* fut appliqué par les Grecs des derniers temps à la Mort. De là les expressions : « *Charon l'a emporté; Charon l'a foulé, l'a saisi.* » Cette acception nouvelle du nom de Charon a fait charger le vieux nocher des enfers des fonctions dont Mercure s'acquittait dans l'antiquité; c'est lui qui emporte les âmes de ce monde en l'autre. Il est aussi le gardien de l'enfer. Charon ne tranche pas le fil de la vie, suivant l'image que se font de la mort

amant que tu regrettes, je te le conduirai demain..... J'irai le chercher tout exprès pour toi.

Le Bonheur.

Il est là-bas le bonheur... là-bas... auprès de ma femme... auprès de mes enfants.

Hélène, verse à boire... et toi, mon enfant, redis-moi la chanson que j'aimais tant... Où trouverai-je le ciel de ma patrie?... et ses vertes collines... et ses rives souriantes parsemées de perles... Comme il est doux l'air qu'on y respire... L'eau qui coule de ses

les Occidentaux, il se borne à enlever le mortel. Il se trouve pourtant des chants où Charon est représenté *décochant des flèches*. On le représente sous la forme d'un vieillard; souvent il se métamorphose en oiseau pour épier et saisir sa proie. Charon pénètre partout; seulement il ne lui est pas permis de gravir les cimes des hautes montagnes. On comprend l'allégorie. Un chant célèbre : *les Ames et Charon*, le représente à cheval, poussant les jeunes gens devant lui et traînant les vieillards après lui; les enfants sont en croupe sur sa selle ; à son passage, les montagnes s'obscurcissent sous d'épais brouillards. Charon est un vieillard chagrin, inexorable. Un autre chant rapporte qu'un soir, tandis que ce funeste personnage ferrait son cheval, sa mère (dont je n'ai pu découvrir nulle part le nom) vint le trouver et lui dit : « Mon fils, à la chasse où tu vas, ne sépare pas les mères des enfants, les frères des sœurs, épargne les nouveaux mariés.» Et Charon répondit : « Là où j'en trouve trois, j'en prends deux ; là où j'en vois deux, j'en prends un, et quand je n'en rencontre qu'un seul, il est ma proie. » Charon est fourbe : « C'est, dit le chant populaire, un klephte habile et fameux ; il s'entend aussi aux fourberies de femme. » Charon a de longs pourparlers avec les mortels ; il feint de s'apitoyer sur leur sort, mais sous sa pitié apparente perce une cruelle ironie. Souvent il leur annonce qu'il est venu pour emporter leur âme. Alors s'engage un combat. Charon est souvent vaincu, mais une fois qu'il a saisi son adversaire par les cheveux, celui-ci succombe.

Voici, d'après un chant populaire, la description de la tente de Charon : « Elle est tendue au dedans de noir; au dehors, elle est recouverte de rouge ; pour pieux, ce sont des mains de braves ; et pour cordes et nœuds, des nattes tressées de cheveux de jeunes filles. »

L'idée de la mort personnifiée dans Charon est encore, malgré tous les détails que nous offrent les traditions populaires, assez vague. Ceux qui en parlent ne s'en font pas une image claire et nette. Un peintre qui voudrait représenter cette personnification du trépas se trouverait assez embarrassé. Serait-ce un vieillard sec, maigre, au regard lugubre, d'une taille haute, recouvert des lambeaux d'un suaire, monté sur un cheval lancé au grand galop et saisissant par les cheveux ou par la taille les mortels qui se trouveraient sur son passage? Cette image me semblerait rendre la pensée renfermée dans la plupart des chants populaires et s'accorder avec les mœurs de la Grèce.

sources est plus savoureuse que les meilleurs vins de la terre étrangère... La terre étrangère!... les femmes y sont belles... mais le mensonge est le fard de leur beauté... La coupe qu'elles t'offrent n'a pas été portée à leurs lèvres... Et les rires sont les chants funèbres dont ils encensent leurs morts...

La-bas, là-bas est le bonheur... auprès de ma femme, auprès de mes enfants... sur la terre qui me vit naître, auprès des cendres de mes pères... auprès de ma femme... auprès de mes enfants.

La mort de Despos.

Despos est étendue sur le lit mortuaire..... Ceux qui l'entourent déposent sur son front et sur ses lèvres *le dernier baiser*... Autour du cadavre pleurent des jeunes filles; les amies et les cousines de la défunte disent des myrologues [1]. La mère de Despos, la pauvre

[1] *Myrologues*, *myrologistra*. On a rapproché peut-être à tort des θρηνωδοὶ Grecs anciens, *les myrologistres* des Grecs modernes. Les θρηνωδοὶ semblent avoir été des femmes de Carie, quoique Platon parle d'hommes, qui précédaient ou suivaient le convoi en jouant sur des flûtes des airs funèbres. Il n'est fait nulle part mention de femmes qui offrent aucun rapport avec les *myrologistres*, lesquelles ne sont que les *præficæ* des Romains... Celles-ci suivaient le convoi en faisant entendre des lamentations et improvisant des chants funèbres (*nœniæ*) en l'honneur du défunt. Il en est de même des *myrologistres* à cette différence près que les improvisations se font dans la maison en présence du cadavre. Ordinairement c'est la mère ou l'épouse du défunt qui se charge de cette sorte d'oraison funèbre. En son absence, on choisit une amie ou une femme quelconque qui ait pour ce genre de composition quelque célébrité; mais alors on la rétribue en provisions de bouche, rarement en argent. Ces pleureuses publiques cumulent les fonctions remplies chez les Latins par les *præficæ* et les parentes du défunt. Les complaintes sur la mort d'une personne, qu'elles soient ou non improvisées devant son cadavre, sont appelées *myrologues*. Par une extension abusive du mot, on applique ce nom à toutes les marques de douleur outrée qu'il est d'usage de donner aux funérailles.

Les myrologistres se réunissent en corps sous la direction de la plus habile d'entre elles, ou de la personne qui a été le plus profondément affectée de la perte du défunt. Leurs lamentations se terminent par cette sorte de refrain : οὔ!... οὔ!... ou bien : ὄκ!... ὄκ!...

Cet usage se retrouve en Corse (*vocero*, *ballata*) et en Sardaigne. Dans ce dernier pays la lamentation funèbre, qui se termine par le refrain, Ahi!... Ahi!.. est appelée *attito*; ce nom paraît être une corruption de l'exclamation ὀ το το τος, qui se rencontre chez les tragiques grecs. Un auteur hellène, qui soutient que cet usage est tout grec, avance que le refrain des myrologistres des Grecs anciens était : ἔ!... ἔ!... (Voir : Sù di alcuni costumi antichi tuttora esistenti nell' isola di Leucade. Memoria di Andrea Papadopulo.

mère, les cheveux épars, verse des larmes abondantes et gémit sur les charmes de sa fille à jamais détruits..... « Ma Despos ! ma Despos !... s'écrie-t-elle, parle-moi encore une fois... souris-moi... ouvre tes gentils yeux.... Toi si bonne !.... toi si belle ! Quel mauvais sort m'a porté envie !... Je te tenais pourtant si bien cachée... Le soleil ne t'avait pas encore aperçue... Je te lavais dans l'obscurité... Je te peignais à l'ombre... J'avais de l'orgueil d'être ta mère... mais je ne l'ai dit à personne... O ma Despos !... reviens à moi... Tu dors... n'est-ce pas ?... Méchante... Pourquoi déchirer le cœur de ta petite mère... Ma Despos, donne-moi un baiser... Voyons, mon enfant, mon âme, trêve à ces jeux... Despos !... Elle a parlé, n'est-ce pas ? Ne l'avez-vous pas entendue, vous autres ?... »

Et la pauvre mère couvrait de baisers et de larmes ce corps inanimé...

« Despos !... vilaine enfant !... est-ce ainsi que tu récompenses mon amour et toutes mes peines pour toi ? Veux-tu me laisser comme un chaume au milieu de la plaine ?... Méchante ! tu n'as pas de pitié pour celle qui t'a enfantée ; mais aie pitié de ton Dimos... Tu l'aimais ton Dimos... tu me l'as dit... ma Despos... Despos ! voici Dimos !... Ma Despos ! voici Dimos qui revient de Venise... Tiens, tiens, vois les jolis cadeaux qu'il t'apporte... Despos ! Despos ! »

Mais Despos ne répond pas. D'une main la jeune fille tient le crucifix, de l'autre une branche de basilic coupée le matin même. Le basilic est encore plein de vie, les feuilles s'agitent sur le sein de Despos... On dirait que son cœur palpite et qu'elle va donner le premier baiser à son amant.

. . . . . .

Dans le silence de la nuit on conduit la pauvre fille à sa dernière demeure. On n'entendait que la voix sourde du prêtre qui se confondait avec le bruit du torrent et le craquement des pièces mal attachées du brancard.

Voici un cavalier ; il accourt au grand galop. Son cheval noir est couvert d'écume, ses habits d'or reluisent à la clarté de la lune. Il s'arrête près du pont et regarde fixement le toit de la maison qu'habite sa fiancée... Son œil cherche ensuite la fenêtre, puis la porte... Tout est abandonné... Il prête l'oreille... et son cœur a tressailli. Il lance au galop son coursier et arrive devant le cortége.

« Dimos, lui dit-on, Charon a été jaloux de ton bonheur et t'a enlevé ta Despos. »

Dimos garde le silence, met pied à terre, s'agenouille près du corps de la jeune fille, dépose un baiser sur son front, et remontant sur son beau coursier, disparaît avec lui à l'horizon.

Ils courent, et toujours ils courent. Dans leur course ils dépassent en vitesse les nuages les plus rapides... les astres les plus brillants.

. . . . . .

Quel bel homme ! quel beau cheval ! quelle belle selle ! s'écrient les âmes. — Ah ! c'est Dimos !... Que viens-tu faire ici, Dimos ?

— Je viens chercher l'âme de ma Despos.

— On ne s'en retourne pas d'ici, Dimos. Tu aurais bien fait de laisser cette belle selle à tes amis. »

Charon paraît et saisit Dimos par les cheveux.

« Laisse ma chevelure, Charon, et prenons-nous par les mains. Si tu es le plus fort, emporte aussi mon âme, mais si je suis vainqueur, rends-moi l'âme de Despos. »

Charon accepte le défi. Dimos est un brave ; il a terrassé son adversaire ; mais Charon le ressaisit par les cheveux et l'emporte avec lui.

Le Klephte amoureux.

Là-haut, sur la montagne, les Klephtes [1] faisaient bombance. Dix moutons étaient à la broche... Le vin coulait comme la rivière... Les chants allaient leur train.

Andrikos seul était triste et pensif. —A quoi penses-tu, Andrikos ? Ton regard, que cherche-t-il là-bas dans la plaine ? Est-ce la tête du Turc, comme il sied à un brave ? Ton regard est trop langoureux, Andrikos... il me semble que tu regrettes la plaine... N'aurais-tu pas de mauvaises intentions ?... Prends-y bien garde ! Tes pieds ne sont pas plus rapides que les balles des Klephtes !

Et toi, Kaliakoudas, pourquoi pâlir ?

— Charon, s'écrie Kaliakoudas, Charon emportera un de nous. Et il jeta l'os qu'il grattait avec son couteau [2].

[1] *Klephte* signifie voleur en grec ; mais les exploits des Klephtes avaient ennobli ce nom, qui finit par désigner tous les Hellènes en lutte armée contre l'autorité ottomane.

[2] Les gens habiles prétendent découvrir l'avenir au moyen des lignes qui se voient sur la surface de l'os gratté. Ce genre de divination est encore usité en Grèce.

— Alors, à sa santé ! s'écrie le plus jeune de la troupe !

. . . . . .

La nuit est sombre. Les Klephtes dorment le fusil appuyé contre la poitrine et la main sur le sabre... La terre est leur couche, une pierre leur oreiller... L'eau coule lentement et les berce de son murmure.

— Jean ! dit Andrikos à son fils d'adoption, lève-toi et marchons.

Où vont-ils ?

Dans la plaine est un village, et dans le village une femme grande, svelte, élancée... Andrikos avait passé un jour près d'elle, et celle-ci lui avait jeté un sort... Depuis ce jour... ce jour trois fois maudit, Andrikos n'est plus ce que doit être un pallicare. Un pallicare ne doit avoir pour maîtresse que la lame de son sabre.

Andrikos marche la tête baissée ; Jean le suit comme le chien suit son maître, et il n'ose lui parler.

— Fille ! ouvre la porte, c'est Andrikos.

Elle était belle, cette fille de l'enfer !... Ses yeux brillaient comme le soleil... son sein était blanc comme la lune... l'une de ses lèvres valait mille piastres... l'autre en valait deux mille, et ses épais sourcils, noirs comme l'aile du corbeau, valaient à eux seuls tout un trésor... Son beau corps était aussi flexible que le scion... Et on aurait passé un anneau à ses petits pieds aussi blancs que la baignoire de marbre où elle les baignait dix fois par jour.

Ses noirs cheveux épars sur la couche parfumée, servaient d'oreiller à Andrikos.

La pierre du limeri[1] était bien plus sûre !

Andrikos dort ; mais la belle ne dort pas ! Elle veille et rêve aux fourrures, aux pierreries qu'elle achètera avec le sang du Klephte, indigne de ce nom !

Un cri part ; c'est Jean qui expire, et Andrikos se voit la proie des Turcs.

. . . . . .

[1] Bivouac, quartier des Kleptes.

(La suite à un prochain numéro.)

PHILOSOPHIE.

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU,

PAR A. GRATRY,

PRÊTRE DE L'ORATOIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION [1].

(Troisième et dernier article [2])

On n'attend pas de moi que j'achève l'analyse de ce livre. La critique, on le sait assez, n'a pas les ailes du génie. Le génie vole, il plane, et la critique le suit comme elle peut,

Haud passibus æquis.

Voyez plutôt ! Pendant que je résumais lentement et à demi la seconde partie du traité *de la Connaissance de Dieu*, l'Académie française couronnait l'ouvrage ; bientôt une seconde édition était publiée avec une éloquente préface. Et voici qu'un livre nouveau de l'illustre Oratorien vient de paraître et déjà sollicite un examen à part [3].

Je n'ai donc plus à faire connaître le premier de ces ouvrages, mais il me reste à en faire connaître l'auteur.

[1] Paris, Douniol et Lecoffre.
[2] Voir le tome XXXIII, pag. 570-602 et 801-824.
[3] *Logique*. — 2 vol. in-8°. — Douniol et Lecoffre.

L'auteur, en effet, est beaucoup moins connu que ses livres. Nul autre, en ce siècle, ne s'est préservé mieux que lui de cette impatience de publicité qui, de nos jours, a fait tant avorter d'intelligences. En France (je l'ai dit ailleurs), ce qu'on a appris la veille, on le professe le lendemain, le surlendemain on l'imprime. Ainsi n'a point fait le P. Gratry.

Né en 1805, emmené enfant en Allemagne, puis ramené en France, élève de Henri IV et de Saint-Louis, lauréat de l'Uniniversité aux concours généraux, — Prix d'honneur en 1824, — après cinq années de cette incrédulité de collége où restent la plupart, il avait eu l'insigne bonheur de retrouver la foi. Tout entier au sentiment de la vérité reconquise, il voua sa vie à la joie sainte de la faire connaître et aimer par d'autres. Il voulut donc étudier les sciences (car elles sont à Dieu comme les lettres), et voyant une auréole sur le front des élèves de l'École Polytechnique, il souhaita d'appartenir à cette École. Mais il avait dix-neuf ans et demi, et il ne savait pas faire une addition. Néanmoins, il mit sa confiance en Dieu, se présenta aux mathématiques spéciales sans avoir entendu parler de mathématiques élémentaires, et, au bout de l'année, il entrait à l'École Polytechnique.

Là il partagea son temps entre la science et la lecture de l'*Imitation*, unie à la méditation assidue de l'Écriture sainte. Désigné, après deux ans passés dans ces fortes études, pour suivre la carrière du génie, il donna sa démission, et, rentré dans sa liberté, il partit pour Strasbourg, où un autre converti, élève comme lui de l'Université de France, M. Bautain, fondait une école de philosophie catholique. Il y avait là un groupe de jeunes hommes admirables d'amour de Dieu, d'élan, de courage et de dévouement[1]. M. Gratry entra dans les saints ordres avec eux, et comme eux se fit humblement professeur au petit

[1] M. de Bonnechose, aujourd'hui évêque d'Evreux ; M. Carl, directeur du collége de Juilly ; M. l'abbé Ratisbonne, l'historien de Saint-Bernard ; M. l'abbé Goschler, ancien supérieur du collége Stanislas ; Mgr Level, supérieur de Saint-Louis de Rome, etc., etc. Je leur demande pardon de les avoir nommés.

Séminaire de Strasbourg. Il y demeura douze ans. Pris comme de force pour diriger le collége Stanislas, de Paris, il poursuivit ses chères études malgré ce fardeau ; il s'était habitué à mener de front le travail de la pensée et le reste, en portant tout ce qu'on peut porter d'activité extérieure.

C'était un joug toutefois : l'abbé Gratry le rompit, et rendu enfin à quelque loisir, reçu, après des examens sérieux, docteur en théologie, il devint aumônier de l'École Normale, d'où il sortit, comme on sait, par son duel philosophique avec M. Vacherot. C'est alors qu'il se sentit appelé à concourir avec quelques hommes d'élite à une œuvre grande et sainte, à la fondation d'un institut religieux spécialement voué à la direction de la première éducation cléricale ; j'ai nommé le nouvel Oratoire.

J'ai ouï demander pourquoi cet institut nouveau, et je m'en étonne, je l'avoue. En effet, est-ce que l'œuvre des Petits Séminaires n'est pas une œuvre à part? L'Église n'a-t-elle pas reconnu combien il importe que, dès l'âge le plus tendre, les aspirants au sacerdoce de Jésus-Christ grandissent, comme Samuel, à l'ombre du Temple, au pied du sanctuaire, dans une atmosphère de recueillement, de prière et de paix ? Et s'il en est ainsi, n'est-il pas bon que cette éducation toute particulière suscite en quelque sorte un institut spécial ? Ne semble-t-il pas qu'elle appelle pour ainsi dire une simple congrégation de clercs réguliers, placés sous la main de l'Ordinaire plus absolument qu'un ordre religieux proprement dit, et, par conséquent, unis entre eux par un lien moins étroit sans être, s'il se peut, moins fort ? Cette condition même ne rend-elle pas cette congrégation accessible à beaucoup de dévouements, qu'excluent les nécessités du cloître, ou qu'effraie la responsabilité des vœux perpétuels ? Hier encore, toutes les églises de Paris ne retentissaient-elles pas de ces paroles de l'Apôtre : « Les membres n'ont pas tous les mêmes fonctions, bien qu'ils appartiennent à un même corps ; ainsi en est-il en Jésus-Christ ; nous sommes plusieurs et en Lui, toutefois nous ne faisons qu'un, membres que nous sommes tous les uns des autres. C'est pourquoi, *comme*

nous avons tous des dons différents, CHACUN SUIVANT LA GRACE QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE, que chacun s'attache au ministère qui lui est départi d'en haut[1]. »

Je n'ai mandat de personne, je ne suis qu'un homme du monde, un obscur provincial, qui parle en son propre nom et qui revendique, ici comme toujours, pour lui, et pour lui seul, toute la responsabilité de ses paroles. Je ne veux pas revenir sur la méprise à laquelle ce nom d'Oratoire avait induit un écrivain distingué, qui voyait là, nom sans applaudissement, un germe d'antagonisme contre une société partout et toujours odieuse à tous les ennemis de l'Église. (La préface de la seconde édition *de la Connaissance de Dieu* ne m'a rien laissé à dire sous ce rapport.) Mais qu'il me soit permis de m'étonner de la méprise en question comme d'une preuve éclatante d'un état de choses qu'on ne peut trop mettre en lumière. On ne saurait trop dire en effet à quel point nous sommes ignorés, et partant méconnus, par les hommes qui en tout se piquent le plus d'être bien informés. Hommes et choses, tout ce qui se rapporte à nous est inconnu ou dénaturé. Nous vivons au grand jour, au milieu du monde, et parmi nos contemporains, il en est (un plus grand nombre que je n'ose le dire) qui passent et repassent à côté de nous, en plein soleil, sans nous regarder, sans nous voir, sans savoir un mot de ce que nous faisons, de ce que nous sommes. Aussi, quand il leur arrive de parler de nous, ils font peine à entendre, tant ils se doutent peu de ce dont ils parlent ! N'y a-t-il pas là quelque légéreté, et ces hommes graves ne s'apercevront-ils pas que cette légèreté à la longue pourrait compromettre leur autorité philosophique?

J'ai hâte de revenir au Père Gratry, et je voudrais pourtant dire encore un mot de son livre.

Mon précédent article avait posé des questions capitales. « Que peut la Raison sans la Foi? Quelles sont les forces réelles de la Raison? quelles sont ses limites? Quel est le devoir de la Raison avant la Foi? A quelles conditions s'accomplit le légi-

[1] *Rom.*, XII, 4-6.

time passage du premier au second degré de l'intelligible divin ? »

Le sujet est austère ; mais je conjure le lecteur sérieux de renouveler son attention et d'aller jusqu'au bout : le résultat en vaut la peine.

En ce qui touche Dieu, que peut la Raison sans la Foi ? Elle peut assurément quelque chose. Evidemment elle ne peut pas tout.

Elle peut par elle-même (*Ipsa* PER SE, dit le Catéchisme du Concile de Trente) parvenir à grand'peine (*vix tandem*), après de longs travaux, à force de labeur et de soin (*magno adhibito labore et diligentia*), à s'élever de la contemplation des choses visibles à l'intelligence d'une cause première et de ses perfections invisibles. Elle peut, en d'autres termes, atteindre le premier degré de l'intelligible divin, la notion abstraite de Dieu et de ses attributs.

Mais, sans une révélation divine, elle ne peut aller au-delà : elle est impuissante à passer toute seule de cette vue indirecte de Dieu à la vue directe, de la notion extrinsèque de la divinité à la notion intrinsèque, au mystère de la vie interne de Dieu (de la procession éternelle des Trois Personnes dans l'unité de l'essence suprême). En un mot elle ne peut, sans un secours supérieur, s'élever au second degré de l'intelligible divin, à la lumière de grâce.

Que les amis de la Philosophie séparée m'entendent bien. La notion de la Trinité divine une fois introduite dans le monde par la Révélation et perpétuée par la tradition, il n'est pas impossible à l'intelligence de l'homme de s'en rendre compte dans une certaine mesure. Mais nous affirmons que, réduite à ses forces propres, la Raison ne l'eût jamais découverte, et surtout qu'elle ne l'eût jamais élevée à ce degré de certitude qui constitue le dogme, à cette plénitude de foi et d'amour qui distingue la lumière de la grâce.

Et la preuve invincible que la Raison toute seule ne peut aller jusque là, c'est qu'elle ne l'a jamais fait : témoin Platon. De ce qu'on nomme la trinité platonicienne à la Trinité du symbole de saint Athanase, il y a tout un monde.

Cela dit, on voit d'un seul coup d'œil quelles sont les forces réelles de la Raison, quelles sont ses limites. On voit aussi quel est son devoir. Quelles que puissent être les fumées de l'orgueil humain, tout mortel a conscience qu'il n'est pas Dieu, qu'il ne peut se faire Dieu, et c'est se faire Dieu que de prétendre combler soi-même, à soi seul, l'abîme qui nous sépare de Dieu.

Vous me dites que la Raison peut beaucoup. Oui, elle peut beaucoup; car elle peut par elle-même (*Ipsa* PER SE) sonder ses forces et en reconnaître loyalement les limites. — Cela fait, elle peut voir clairement quel est son devoir, puis incliner la volonté à le remplir.

En un mot, la Raison peut se démontrer la nécessité d'une Révélation : c'est la conclusion, comme on sait, du *Second Alcibiade* de Platon.

Mais une fois la Révélation rationellement reconnue nécessaire, quel est le devoir de la Raison, sinon de la chercher?

Ce n'est plus, comme on dit au Palais, qu'une question de fait, et la solution n'en est pas difficile.

Il n'est pas besoin de faire le tour du monde, comme Rousseau le fait dire à son Vicaire. Car enfin, si Dieu est l'auteur premier de l'homme et s'il nous a faits capables de le connaître, il n'a pas jeté sur la terre son enfant dans l'ignorance de son père, à la charge de le chercher à tâtons durant des siècles, au péril des plus étranges méprises. Non; l'infinie sagesse, l'infinie bonté n'en a point usé de la sorte : dès le commencement, elle s'est fait connaître à l'homme.

Toute révélation qui n'est pas aussi ancienne que l'homme est donc manifestement une erreur.

Mais, s'il en est ainsi, je ne vois plus que deux doctrines, qui, par une chronologie sérieuse, remontent au premier homme : le Judaïsme, qui attend le Messie; le Christianisme, qui le croit arrivé. Vous n'êtes pas tenté de vous faire juif; vous resterez chrétien.

Direz-vous que vous ne savez comment choisir entre les communions chrétiennes? Mais qu'est-ce que le Christianisme? La doctrine révélée par Jésus-Christ. — Toute communion chré-

tienne qui ne remonte point, par une chronologie sérieuse, jusqu'à Jésus-Christ, est donc hors de cause. Il ne saurait donc être question des communions protestantes. Reste la communion grecque. Or on ne peut contester que, jusqu'à Photius (jusqu'au IXe siècle), toutes les églises grecques ne reconnussent la suprématie de Rome; historiquement, on sait le jour et l'heure où la branche s'est détachée du tronc. Il n'y a donc plus que la communion Romaine.

Cela conclut, entre gens qui s'entendent bien, comme parle Pascal.

Vous entrevoyez la transition de la Philosophie à la Théologie, le passage du premier au second degré de l'intelligible divin.

Et ce passage est souverainement raisonnable : car la Raison peut-elle connaître ses bornes sans regretter ce qui lui manque, sans chercher une lumière autre qu'elle-même, *plus grande et meilleure qu'elle-même,* en un mot sans se tourner vers son auteur! Est-ce que Dieu ne peut se révéler? Est-ce qu'il ne peut se faire connaître et voir, comme un esprit se fait connaître à mon esprit, comme mon âme se montre à elle-même? Je défie, s'écrie le P. Gratry, je défie toute la science du monde de trouver ici trace quelconque d'impossibilité. Bien plus, la possibilité, l'utilité, la nécessité de cette révélation sont DÉMONTRÉES. Elles le sont au seuil de toutes nos théologies ; l'insuffisance et l'impuissance de Socrate démontrent la nécessité de Jésus-Christ. Or, encore une fois, s'il y a quelque part une divine révélation qui donne la pleine sagesse, je dois la chercher. Et si cette révélation n'est pas dans l'Évangile et dans la tradition catholique, où est-elle ?

Qu'est-ce donc que la vraie Philosophie, sinon l'intelligence à la recherche de la Foi? Et qu'est-ce que la Théologie, si ce n'est la raison parvenue à son but final (*Ratio perveniens ad finem suum*)?

Maintenant comment l'intelligence, comment la saine Raison arrive-t-elle à la Foi? Comment? — Par la Grâce. Oui, par la Grâce : participer à la connaissance intime que Dieu a de Lui-

même, qu'est-ce évidemment qu'un miracle de la toute bonté divine ?

Mais prenez garde : Dieu ne cesse de parler à la créature raisonnable, pour qu'elle se tourne vers Lui ; la Grâce est incessamment offerte (et offerte à tous), à une seule condition, à une condition qui dépend de l'homme, celle de n'y pas mettre obstacle.

Et l'obstacle, quel est-il ? C'est le vice ; et le vice comprend l'orgueil : l'orgueil de l'esprit comme celui du cœur. L'obstacle, c'est surtout la pente vers les créatures.

Écoutons ici le P. Gratry :

« Je ne suis pas la source de la lumière qui est en moi ; cette source, c'est Celui qui est lumineux par Lui-même. Mais la cause des vicissitudes et des intermittences, des décroissances et des obscurités, c'est moi.

» Il y a donc un obstacle en moi : il y a donc une lutte à entreprendre ; car je suis fait pour la lumière, j'y dois venir, je la veux.

» Mais le premir obstacle évidemment, c'est que je ne la veux pas assez.

» Telle est l'inévitable confession de tout esprit sincère.

» Eh bien ! la prière, voilà le point de départ d'une vie plus lumineuse. La possibilité de la prière, la grâce de la prière est toujours offerte ; et cette grâce *est aussi continue que l'attraction physique parmi les astres.*

» Unir notre force personnelle, notre force active et libre, à cet attrait divin, c'est le premier effort vers la sagesse. »

Voici donc ce que nous proposons aux vrais Philosophes, — trois choses : bien vivre, prier, apprendre les dogmes catholiques.

« D'ordinaire on en étudie, PAR VOIE DE CONTROVERSE, *par le dehors et la circonférence*, QUELQUES DÉTAILS, JAMAIS LE TOUT ; et l'on fixe son attention beaucoup moins sur le dogme lui-même et son simple énoncé, que sur quelques raisons humaines, très-imparfaites et très-incomplètes, qu'en donnent quelques prédicateurs ou quelques auteurs.

« Est-ce là le moyen d'arriver, je ne dis pas à la Foi, mais seulement à la connaissance authentique de la Foi, et à l'intelligence de son énoncé dogmatique ?

« Prenez les formules de la Foi, telles qu'elles sont présentées par l'Eglise. Ajoutez-y quelques-unes des paroles du Christ sur lesquelles s'appuient ces formules...

» Que feriez-vous en effet, si, tenant dans ma main quelques grains de poussière, je vous disais : « Voici des germes, ceci implique des » plantes et renferme des fruits? »

» Si vous en doutiez, il n'y aurait évidemment d'autre moyen d'arriver à la vérité que de confier ces germes à la terre, de mettre cette poussière en demeure de germer et de montrer aux yeux ce qu'on n'y voyait pas.

» Faites de même...

» Faites cela et vous verrez vous-même si ces germes grandissent, et si Jésus a eu tort de dire : « La parole de Dieu est une semence ; » tombée dans un bon cœur, elle produit trente, soixante et cent pour » un. »

» Chrétien ou non, cette épreuve est à faire...

» Essayez donc. »

C'est la conclusion du traité *de la Connaissance de Dieu.*

Et comme l'auteur pressentait bien que, sur cent lecteurs qui consentiraient plus ou moins à tenter l'épreuve, il y en aurait un à peine qui eût la persévérance et l'activité nécessaires pour arriver à mettre sous ses yeux les textes qu'il faudrait apprendre, le P. Gratry s'est lui-même chargé de ce soin. Mais il avertit hautement qu'une simple lecture de ce résumé de la Foi Catholique, dont il fait un appendice à son livre, n'est absolument rien; il faut apprendre ce résumé par cœur. « Une simple lecture, dit-il, ne peut donner de fruit, pas plus qu'un regard jeté sur une poignée de germes dans votre main ne peut les faire éclore : » l'épreuve instamment proposée ici à quiconque aime la vérité, ne commence qu'à l'instant où l'on sait imperturbablement, sans changer un seul mot, toute la liste de ces formules.

C'est ici que nous rencontrons une des plus belles pages du P. Gratry.

« Que les esprits, s'écrie-t-il, qui, arrivés vers le terme de la lumière humaine, la trouvent pâle, partielle, décroissante, trop mêlée d'ombres; qui reconnaissent que le fuyant objet de leur poursuite est

une *lumière du soir*, qui se décolore et s'efface, et dont le fond n'est que ténèbres ; que ceux-là, dis-je, jettent dans leur esprit les principes de ce que saint Augustin nomme *la lumière* DU MATIN.

» Je sais bien que, d'abord, ces principes leur paraîtront plus obscurs que ce jour même qui ne leur suffit pas, et qu'habitués à ce que Descartes, je crois, nomme quelque part *la grossière évidence de la géométrie*, ils n'apercevront que nuit close dans ces germes de lumière céleste. Mais qu'ils veuillent bien entendre ceci et méditer cette comparaison :

» On appelle nuit aussi l'absence de notre soleil. Mais que nous montre le soleil ? Il nous montre la terre et lui-même. Quand il a disparu, que voit-on ? On ne voit plus d'abord ni terre, ni soleil, ni rien. Mais, patience ! laissez marcher la nuit, et regardez. Les étoiles paraissent une à une ; la voûte entière se peuple ; le ciel est plein de rayons, de mouvements et de scintillements, et comme de regards qui s'éveillent et sollicitent le nôtre. *On voit le ciel, que cachait le soleil.* De sorte que, pour qui veut voir le ciel entier, il était bon que le soleil se retirât.

» Mais, je l'avoue, toutes ces étoiles ne vous paraissent encore que des gouttes de lumière sur la nuit. Toutes ensemble ne valent pas les rayons du soleil. Et pourtant qu'avons-nous sous les yeux ? Nous avons devant nous l'univers immense des soleils, dans lequel notre propre soleil n'est qu'un point, point dans lequel la terre n'est qu'une fraction d'atôme. Chaque point imperceptible de cette poussière lumineuse est un soleil comme le nôtre, entouré de cent mondes vivants, aussi grands ou plus grands que le nôtre. *Le jour donc nous montrait un point, la nuit nous montre* L'IMMENSITÉ.

» Oserai-je dire que c'est une des divines raisons pour lesquelles le soleil se couche ? Si le soleil règne et disparaît tour à tour, c'est que Dieu veut qu'outre la terre, l'homme voie le ciel.

Il en est justement ainsi des obscurités de la Foi, relativement au jour de la Raison.

» C'est pourquoi notre Dogme enseigne que la Raison, comme le soleil, doit régner et se soumettre tour à tour : régner sur toute la terre, et se soumettre en face du Ciel. Son règne lui donne un monde ; sa soumission lui donne l'immensité, dont le monde n'est qu'un point.

« Qu'on ne s'effraie donc pas d'abord des obscurités de la Foi, ni des soumissions de l'esprit. »

Voilà pour les sceptiques. Voici pour les croyants.

» Quant aux chrétiens, qu'ils me permettent, à la suite de saint Augustin, de les exhorter vivement à chercher la lumière ET A AIMER L'INTELLIGENCE. *Fidem tuam ad amorem intelligentiæ cohortor.*

» Ce que vous possédez fermement par la foi, apprenez à le voir dans la lumière intelligible. En ce temps de grande décadence et de langueur de la Raison et de la Foi, vous qui tenez les principes certains de la lumière universelle, pourquoi les enfouir et n'en pas déployer par la culture et par l'effort, par un constant travail d'intelligence et d'âme, les rayons, les couleurs, les parfums, les beautés et les fruits? Vous qui croyez d'avance que chacune de ces gouttes de lumière est un soleil, un principe vivificateur des mondes ; vous qui portez en vous ce ciel étoilé de la Foi ; vous qui êtes un ciel plus grand que le ciel visible, pourquoi ne cherchez-vous pas à devenir plus clairement lumineux, pour la gloire de Dieu et pour le salut de vos frères?

» Qui peut vous excuser et vous dispenser de l'effort vers le jour plein et la lumière croissante? Écoutez donc saint Augustin, s'adressant à sa mère, lorsque appuyé près d'elle sur cette fenêtre que l'on montre encore à Ostie, regardant l'Océan immense et le ciel étoilé, et conférant du ciel de l'âme, il disait à cette mère bien-aimée : « Ma » mère, je vous le demande, ne vous laissez pas effrayer ni arrêter » dans le travail dont il s'agit, par cette forêt de connaissances qui » semblent nécessaires. On peut choisir, entre tous, les vrais points, » peu nombreux, mais féconds ; difficiles sans doute pour beaucoup » d'esprits ; mais pour vous, ma mère, dont l'esprit me semble nou- » veau chaque jour, et dont l'âme, soit par le progrès des années, » soit par son admirable tempérance, dégagée tout entière des du- » peries du monde et de la dure servitude des sens, a su grandir et » s'élever puissamment en elle-même ; pour vous, mère bien-aimée, » ces choses seront aussi faciles qu'elles seraient difficiles à l'intelli- » gence paresseuse de ces âmes qui vivent si misérablement. »

» C'est donc à la faiblesse du sexe et au déclin même de la vie, que le grand Docteur adressait ce témoignage et cette exhortation.

» Nous osons la transmettre, cette même exhortation, aux lecteurs de ces pages, quels qu'ils soient.

» Mais où sont aujourd'hui, parmi nous, les âmes chrétiennes, dont la conversation est ainsi dans le ciel, c'est-à-dire dans la recherche de la sagesse et de la vérité ? Où sont les âmes dont les plaisirs, de nature toute intellectuelle et cordiale, consistent à poursuivre, à recueillir les traces de Dieu (comme le faisait saint Augustin) dans l'histoire intérieure de l'âme, dans celle du monde et des empires,

dans le spectacle de la nature, dans l'histoire de l'esprit humain, dans les confessions de sa vie, dans la musique et dans les lettres, dans les nombres et l'astronomie, afin de rapporter toutes ces choses à l'éternel modèle, et de confronter toute pensée à la parole de Dieu, au dogme défini qu'on porte dans sa mémoire, à Dieu même qu'on porte dans son cœur et sa foi? Où sont, à l'égard des ensorcellements de la terre, ces fortes tempérances de sainte Monique? *Qui se doute des ravissements dont nous privent nos intempérances?* Où sont les âmes toujours nouvelles et grandissantes, par la force de la sagesse, depuis l'enfance jusqu'à la mort? Et qui soupçonne les torrents de lumière et d'amour vrai, qui jailliraient des âmes chrétiennes pour le salut et le bonheur des hommes, au prix d'un peu d'effort? »

C'est là le dernier mot du livre du P. Gratry.

Enseigner l'effort aux âmes énervées de notre âge; leur rappeler que la loi de l'homme déchu est de servir Dieu à la sueur de son front, comme l'ont fait les Saints, que nous sommes tous les soldats de la vérité, que la vie de tout chrétien comme celle de l'Église est un combat, combat de chaque jour et de chaque heure, contre l'erreur comme contre le vice : voilà, en effet, l'urgente nécessité de ce temps-ci; voilà l'immense service rendu à la cause de Dieu par l'ouvrage éminent dont j'achève de rendre compte.

Quelques personnes m'ont exprimé leur surprise du degré de sympathie avec lequel j'ai parlé de ce livre : avant de louer à ce point un ouvrage nouveau, il eût été sage, suivant elles, d'attendre le jugement public, et surtout celui des théologiens. Je demande à ces personnes de ne pas me condamner sans m'entendre.

Un livre paraît; il a pour auteur un prêtre, un docteur en théologie; il a été soumis à l'examen de l'Ordinaire et à celui d'un Consulteur de l'*Index*. Ce livre d'ailleurs se recommande par les mérites les plus rares, les plus divers; il est plein de piété, d'érudition, de philosophie, d'éloquence... Et en présence de cette conspiration du silence qui enveloppe et ensevelit vivants tous les écrivains catholiques, lorsque nous sommes devenus les *outlaws* de la publicité en France, il faudra e les catholiques baissent la voix en annonçant un tel livre;

il faudra lui mesurer la louange avec parcimonie, parler de l'auteur avec une froide réserve, comme si quelque jour les catholiques devaient le traiter en ennemi! Je ne puis considérer cette circonspection comme un devoir, et je prie qu'on veuille bien me pardonner plus de hardiesse et plus de confiance. Le Seigneur Jésus n'a-t-il pas dit : « La moisson est immense, et les moissonneurs sont bien peu! Prions donc le maître d'envoyer des ouvriers dans son champ. » Quand le Maître envoie un ouvrier comme le P. Gratry, c'est bien le moins que les autres moissonneurs lui fassent fête.

Au reste, j'ai voulu faire connaître son ouvrage et non le juger. Qu'on se reporte aux deux articles qui ont précédé celui-ci : J'expose la pensée de l'éloquent Oratorien; je n'ai pas la présomption de faire plus.

Je suis loin même d'avoir indiqué toutes les idées neuves du traité de la *Coaissannce de Dieu*.

Je regrette, par exemple, de n'avoir pas décrit d'après lui les trois états de la Raison : la Sophistique, qui est l'abus de cette faculté; la Philosophie avant la Foi, qui en est l'usage purement humain, et partant incomplet (*sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit*, dit Bossuet), et la Philosophie après la Foi, usage complet de la Raison, sagesse totale. J'aurais aimé à suivre les développements que le P. Gratry donne ici à sa pensée quand il sonde les causes de ces divers états de la Raison; quand il adresse à celui qui cherche avec inquiétude cette parole de l'Évangile : *Amice, ascende superiùs;* quand il instruit le procès de cette philosophie moyenne que nous avons vue à l'œuvre, de cette philosophie purement spéculative, stérile et *stérilisatrice;* quand il montre que « nul ne marche vers la sagesse de toute son âme, » et qu'il dit son fait à la *Raison paresseuse;* quand il fait si bien ressortir tout ce qu'il y a d'analogie entre le développement de la Raison et celui de la Foi; quand il épuise en quelque sorte ce curieux sujet, la Foi naturelle, et qu'il fait voir combien la donnée surnaturelle y tient de place; quand il prouve par l'expérience la nécessité de la Grâce pour atteindre *totalement* les vérités

mèmes de l'ordre naturel, et qu'il dit, avec Fénelon, que les hommes n'ont *point assez de force pour suivre toute leur raison*, et que cette philosophie naturelle qui, sans préjugés, sans impatience, sans orgueil, irait jusqu'au bout de la Raison purement humaine, *est un roman de philosophie.*

Il faudrait transcrire tout le premier chapitre de la seconde partie. On y voit ce qui arrête la Raison, ce qui la retourne et la précipite, ce qui fait son progrès, ce qui la transforme. Rien de plus pratique, de plus important, ni de mieux traité dans tout l'ouvrage.

J'aurais voulu enfin laisser entrevoir au moins comment, tout en reconnaissant que, même à l'état individuel, la Raison déchue a sa certitude propre, il est loin de méconnaître, non-seulement l'incessante action de Dieu sur l'intelligence, mais aussi la puissance de l'élément traditionnel.

Toutefois, il y a quelque chose de plus nécessaire que tout cela pour un écrivain de *Revue* : c'est de savoir se borner. Voilà pourquoi je me suis fait violence et j'ai renoncé à insister sur ces choses. Voilà pourquoi aussi je supprime les réserves que j'aurais à soumettre au Père Gratry sur quelques points importants de son magnifique travail. Peut-être s'exagère-t-il l'unanimité des grands esprits sur les questions culminantes de la Philosophie. Peut-être, en isolant certains passages de Platon, d'Aristote, de Leibniz, leur donne-t-il une portée qu'ils n'ont pas eue dans la pensée de l'auteur. Peut-être en faisant briller à nos yeux les éclairs qui ont sillonné la longue nuit du polythéisme, a-t-il eu tort de croire que nul n'en oublierait pour cela les profondes et irrémédiables ténèbres. Plusieurs trouveront qu'il force le sens du mot *induction*, en l'appliquant à son procédé dialectique. D'autres le chicaneront sur des textes de saint Thomas : ils lui reprocheront de confondre avec l'induction le procédé d'élimination (*via remotionis*) du Docteur angélique, lequel n'est autre que l'abstraction, suivant eux, et n'aurait point été appliqué par l'auteur de la *Somme* à la démonstration de l'existence de Dieu, mais seulement à la connaissance de ses attributs. Je ne veux entrer dans aucune de ces questions :

toutes au fond dépendent beaucoup du jugement qu'on portera pour la *Logique* de l'auteur, qui vient de paraître et que je n'ai pu lire encore. *La Connaissance de Dieu* n'était, après tout, qu'une application anticipée de cette *Logique* à la plus grande question qui puisse être posée à l'intelligence humaine, la question de Dieu.

Quoi qu'il en soit, *la Connaissance de Dieu* n'en restera pas moins un livre admirable, un livre tel, à mon sens, qu'en France et ailleurs, quant à la forme au moins, rien ne peut lui être comparé de ce qui a été publié sur la Philosophie depuis Malebranche. Sans doute il y a des redites, non dans les mots, mais dans les choses. L'auteur connaît son temps, il sait à quels esprits distraits et dissipés il a malheureusement affaire; il le sait trop peut-être. On admire la souplesse et l'abondance merveilleuse avec lesquelles il varie son discours ; mais le tissu gagnerait, je le crois, à être plus serré; parfois même on en perd un peu la trame. Cela dit, je ne saurais trop louer tant de plénitude, tant de sérénité, tant de lumière; une érudition si neuve cachée sous tant d'imagination et tant de grâce ; un style si châtié sans être léché, une élocution si brillante sans être jamais lustrée; mais ce que j'admire surtout c'est l'âme de l'écrivain. Si l'éloge suprême qu'on puisse faire d'un homme ou d'un livre, c'est de dire qu'il est plein d'âme, qu'on me laisse appliquer cet éloge au livre et à la personne du P. Gratry : jamais cet hommage n'aura été plus senti ni mieux mérité.

FOISSET.

HISTOIRE DU DIRECTOIRE,

PAR M. DE BARANTE.

Tome II[1].

Nous pouvons donner à temps un extrait du second volume de l'*Histoire du Directoire*. L'activité déployée par l'illustre historien est vraiment admirable. On n'attendra pas deux mois avant de posséder le troisième volume qui doit compléter ce grand travail. En le lisant, nous jugeons, par notre propre exemple, à quel point nous connaissons peu notre grande et terrible Révolution ; et pourtant il n'y a rien de plus instructif. Le récit du 18 fructidor, récit fait avec une modération exemplaire, fera frémir d'horreur tous les honnêtes gens. Apprenons à nos enfants à haïr le jacobinisme : c'est le seul moyen de servir la liberté. Forcés de nous borner à un court extrait, nous avons choisi de préférence les discours prononcés par Camille Jordan et par Royer-Collard dans le conseil des Cinq-Cents en faveur de la religion catholique. Il est bon de se souvenir des engagements pris, au nom de l'Eglise, lors de la réouverture de ses temples.

CH. LENORMANT.

Un autre motif de réclamations, plus nombreuses encore, excitait aussi l'indignation des révolutionnaires, et ils trouvaient des auxiliaires dans l'opinion philosophique ou dans l'intolérance irréli-

[1] Paris, Didier, 1 vol. in-8.

gieuse : de toutes les parties de la France des pétitionnaires demandaient la liberté des cultes, s'opposaient à la vente des églises et des presbytères.

Toutes les questions relatives à cette plainte universelle furent renvoyées à une commission. Camille Jordan en était le rapporteur[1]. C'est la première fois que fut entendue la parole éloquente d'un des plus nobles et des plus vertueux orateurs qui aient honoré la tribune parlementaire; il avait alors vingt-six ans; à la puissance de son talent se joignaient la douceur de sa physionomie, le charme de ses manières, son accent de sincérité, sa voix sympathique. Il faudrait transcrire tout son discours, dont le souvenir est resté historique à cause de l'effet qu'il produisit; nous en rapporterons quelques passages. En parlant du grand nombre de pétitions, et des recommandations adressées par les électeurs à leurs élus, il disait :

« Ne vous étonnez pas de l'intérêt qu'attachent aux idées religieuses ces hommes habitués à s'en nourrir. Ce sont elles qui leur assurent des jouissances indépendantes du pouvoir des hommes et des coups du sort. Ce sont elles qui tempèrent cette inégalité indispensable à l'existence des sociétés humaines; leur besoin est senti surtout par les peuples en révolution; alors il faut aux malheureux l'espérance; elles en font luire un rayon dans l'asile de la douleur; elles éclairent même la nuit du tombeau; elles ouvrent devant l'homme mortel et fini des perspectives magnifiques et infinies. Législateurs, que sont vos bienfaits auprès de ce bien immense! Vous plaignez l'indigent, la religion le console; vous réclamez ses droits, elle lui apporte des jouissances. Nous parlons souvent de notre amour pour le peuple, de notre respect pour ses volontés; si ce langage n'est pas vain, respectons, avant tout, les institutions chères à la multitude. De quelque nom que notre philosophie se plaise à les désigner; quelles que soient les hautes et exquises pensées où elle peut nous élever, c'est aux institutions religieuses que le peuple a arrêté ses volontés : c'est là où il a fixé son attention. Tous nos systèmes doivent s'abaisser devant cette volonté souveraine.

» En accomplissant le vœu de l'humanité, vous suivrez aussi le conseil de la politique; en contentant le peuple, vous affermirez toutes les lois. Oui, législateurs, il est utile et précieux pour vous que les religions existent, qu'elles exercent en liberté leur puissante influence; elles seules parlent efficacement de la morale au peuple; elles seules ouvrent son cœur aux affections douces; elles lui impri-

[1] 16 juin.

ment le sentiment de l'ordre ; elles préparent votre ouvrage ; elles pourraient presque l'achever sans vous. Depuis quelques années nous avons décrété des milliers de lois. Nous avons réformé tous les codes, et jamais plus de crimes n'ont ravagé notre belle patrie. Pourquoi ? C'est qu'on a fait disparaître du cœur des Français cette grande loi qui seule enseigne le juste et l'injuste, cette loi qui donne la sanction à toutes les autres. Faites revivre cette loi puissante ; donnez à tous les cultes la faculté de la rappeler dans les cœurs. Nous n'aurons plus besoin de tant d'ordonnances et de peines. Le législateur a moins à faire quand les hommes sont bons : les lois ne sont que le supplément de la morale des peuples. »

L'orateur, après avoir développé l'avantage et la nécessité d'une liberté sincèrement accordée au culte, tirait les conséquences du système adopté dans la constitution d'alors, où l'autorité civile n'avait point recherché le secours et l'appui de la religion, et la considérait seulement comme une liberté légale, comme un droit privé de chaque citoyen.

De là il déduisait que le prêtre n'étant pas un fonctionnaire reconnu et rétribué par l'État, il ne devait lui être demandé ni serment, ni déclaration politique ; puis il expliquait comment, sans être ennemi du gouvernement, sans conspirer contre la République, on pouvait répugner à prendre un engagement quelconque, lorsqu'on n'avait aucun service public à accomplir.

Par une autre conséquence de la liberté laissée au culte, les citoyens devaient avoir le droit de choisir ou de reconnaître leurs ministres. L'étendue de leur autorité religieuse, le mode suivant lequel ils s'exercent, étaient hors de l'empire du pouvoir civil.

D'après le même principe, les citoyens devaient avoir aussi le droit d'acheter ou de louer des temples pour l'exercice de leur culte, de s'y rassembler, d'y ériger les signes de leur croyance, d'en pratiquer les cérémonies, d'en publier les doctrines.

— « Ils pourront également pratiquer leur culte et s'environner de ses signes, dans les hospices civils ou militaires, dans les lieux de détention où, confinés par des infirmités ou par la rigueur des lois, ils ont plus besoin de consolations religieuses. »

En énumérant les libertés que doit respecter et garantir un gouvernement et indifférent à la religion et qui ne lui donne aucune place dans la loi politique, l'orateur faisait remarquer que ces libertés n'étaient point alors accordées par les pouvoirs de la République, et qu'un despotisme vexatoire régnait sur les pratiques religieuses.

Il regardait encore comme indispensable de faire cesser le plus étonnant abus de la police directoriale.

— « Il doit être permis aux citoyens d'avoir dans leur maison un temple domestique. » — La religion catholique prescrit pour les malades et les mourants des cérémonies qui sont accomplies dans l'intérieur du domicile ; la loi qui les proscrirait fournirait aux agents de l'autorité un prétexte pour violer l'asile des citoyens, et rappellerait l'odieuse pratique des visites domiciliaires.

— « La détermination des jours fériés et des jours de repos est encore une attribution de l'autorité religieuse. » — C'était un point essentiel, car le Directoire avait ordonné que le décadi serait un jour de repos, et le dimanche un jour de travail : des peines étaient portées, des jugements rendus contre les contrevenants.

Une autre liberté était encore demandée pour la religion ; l'autorisation de convoquer aux exercices de leur culte les personnes qui volontairement en suivaient les pratiques était certes d'une moindre importance que les autres permissions légales réclamées par le rapporteur; mais il savait que la vivacité et les efforts des opposants se porteraient sur ce point. Ils s'étaient tellement exaltés sur la question des cloches, qu'il semblait que ce fût le point capital de la discussion.

Une loi assez récente [1] en avait interdit l'usage sous des peines sévères : un an de prison et la déportation en cas de récidive menaçaient le prêtre qui ferait sonner une cloche. Comme c'est une habitude et un moyen nécessaire de convocation dans les campagnes, la commission avait à se prononcer sur une foule de réclamations. — « On nous disait qu'une forte prévention s'opposerait à l'abrogation de la loi ; on assurait que des hommes, dont l'imagination était frappée, avaient lié au son des cloches, à leur seul nom, les plus lugubres idées; qu'ils croyaient entendre dans leur retentissement le réveil d'une religion dominante ou l'appel d'une contre-révolution. En réfléchissant bien, nous n'avons pu nous persuader que de tels préjugés fussent accueillis dans cette enceinte ; il était donc de notre devoir de vous proposer avec franchise ce qui nous semble utile et juste. »

De sorte que de longs développements étaient donnés sur cette question ; toutes les objections, même les plus futiles, étaient discutées sérieusement et avec détail.

Puis le rapporteur disait : — « Poursuivez avec fermeté votre glorieuse carrière. Soyez humains et justes, et vous ne craindrez pas que

[1] 12 avril 1796,

les cloches du peuple sonnent son insurrection contre vous et vos lois... L'expérience a répondu à toutes ces alarmes; on a proscrit les cloches, elles sonnent encore; la loi n'est obéie que dans les villes, elle est généralement violée dans les campagnes; aucune insurrection n'éclate. La loi reste inexécutée; c'est un scandale que vous ferez cesser en l'abolissant; son abrogation est universellement sollicitée. Les cloches sont non-seulement utiles au peuple; elles lui sont chères. Elles sont pour lui une des jouissances que lui donne son culte. Lui refuserons-nous cet innocent plaisir? Vous pouvez à peu de frais contenter les vœux de la multitude; votre condescendance sera juste et raisonnable. Pourquoi opposerions nous donc une superstition philosophique à la superstition qui attache les femmes de nos villages à la cloche de leur paroisse? »

Une dernière tolérance était aussi proposée pour les cérémonies funéraires et la décoration des tombeaux. Depuis l'athéisme de Chaumette, la profanation des sépultures était devenue un scandale si grand que l'administration et même la législature s'étaient plus d'une fois occupées de le faire cesser. On avait proposé, sur les pompes funèbres, beaucoup de projets qui tenaient plus du théâtre que de la religion.

— « Des esprits bornés, disait Camille Jordan, n'aperçoivent dans l'appareil religieux qui entoure les tombeaux que des monuments de la superstition populaire, ou des images importunes aux yeux des vivants. Pour vous, législateurs philosophes, vous élevez plus haut vos pensées. Vous avez des citoyens à former; vous exigez d'eux d'héroïques actions; vous sentez le besoin d'exalter leur imagination et d'animer leurs cœurs par de sublimes espérances. Il faut donc les persuader de la dignité et de l'immortalité de l'existence humaine. Une froide philosophie ne peut y atteindre; les signes seuls parlent au peuple; les cérémonies funèbres sont ces signes : signes puissants, signes magiques, qui ébranlent les imaginations, qui saisissent les cœurs. Vous vous réjouirez de voir la religion apparaître au milieu de tombeaux. C'est là que vous verrez les citoyens s'attendrir et s'élever, en écoutant les paroles qui leur disent que leur âme est immortelle. Ce sentiment leur donnera le courage de mourir pour la patrie.... Ah! je conçois pourquoi ces tyrans qui ont couvert la France de tombeaux les dépouillaient de leur pompe! pourquoi ils jetaient avec tant d'indécence les déplorables restes de l'homme dans la fosse du cimetière! Ils avaient besoin de mépriser l'humanité; il leur fallait étouffer les sentiments généreux dont la réaction devait leur être terrible! »

Le projet de loi, après avoir réglé ce que la liberté des cultes devait permettre, prévoyait l'abus qu'on en pouvait faire, définissait les délits dont elle pourrait être l'occasion et en déterminait la punition.

L'orateur terminait ainsi : — « Vous réaliserez l'antique vœu de a philosophie ; vous donnerez au monde le spectacle d'un grand empire où tous les cultes peuvent être exercés à l'ombre d'une égale protection, et inspirer l'affection pour les hommes et le respect pour les lois... Il nous sera doux, lorsque nous rentrerons dans nos foyers, d'y entendre nos concitoyens nous adresser ces simples paroles : « Hommes de paix, soyez bénis ! vous nous avez rendu nos temples, nos ministres, la liberté d'adorer le Dieu de nos pères ; vous avez rappelé la concorde dans nos familles, la morale dans les cœurs ; vous nous avez fait chérir le législateur et respecter la loi. »

C'était la première fois qu'on entendait un tel langage ; la religion catholique, défendue au nom de la raison, de la liberté et de tous les sentiments généreux : il y avait là un présage du déclin des opinions du XVIIIe siècle et d'une renaissance religieuse. Le discours de Camille Jordan fut un grand événement ; l'esprit révolutionnaire se sentit blessé au cœur ; le ban et l'arrière-ban de la philosophie sensualiste s'émurent et prirent l'alarme ; les indifférents même s'irritèrent d'être troublés dans leur insouciance ; l'opinion parisienne se montra sinon malveillante, du moins railleuse et frivole. Les cloches surtout furent un texte de plats quolibets, d'épigrammes en vers ou en prose ; la police fit chanter, dans les carrefours, des chansons contre les défenseurs de la religion de nos pères. Les journaux républicains, même les plus graves, évoquaient jusqu'à Rabelais contre le sonneur de cloches. Jamais la liberté de la tribune n'avait encore suscité une colère si vive dans le parti conventionnel et dans l'entourage du Directoire. Voyant ce déchaînement, les modérés jugeaient que leur jeune orateur avait peut-être manqué de prudence, et que son éloquence était prématurée.

Le discours de Camille Jordan fut, en effet, une sorte de déclaration de guerre, un manifeste anti-révolutionnaire, un appel à la restauration de l'autel que les Jacobins redoutaient à l'égal de la restauration du trône ; il n'avait nullement attaqué le gouvernement directorial ; mais requérir l'abolition des lois qui proscrivaient le clergé et qui s'opposaient au culte catholique, c'était saper un des fondements de la République.

Un débat encore plus passionné était ouvert depuis deux jours.

Après un assez long ajournement, le rapport de Camille Jordan allait être discuté; il n'avait pas cessé de préoccuper et presque d'agiter les esprits; la controverse des journaux avait précédé et préparé la polémique de la tribune. Une question essentiellement liée à la liberté des cultes était venue s'ajouter aux propositions de Camille Jordan; la commission avait présenté, le 26 mai, un projet de résolution conçu en ces termes :

— « Les lois qui ont prononcé la peine de déportation ou de réclusion contre les prêtres, pour la seule cause du refus de serment et de déclaration de soumission aux lois de la République, sont rapportées. Les lois rendues contre les citoyens qui auraient donné asile auxdits prêtres sont également rapportées. Lesdits prêtres rentreront dans tous leurs droits de citoyen. »

Le Conseil avait décidé que la discussion serait ouverte à la fois sur les deux projets [1]. Le général Jourdan se présenta le premier pour les combattre. Le parti révolutionnaire s'honorait de compter parmi ses chefs le vainqueur de Fleurus, républicain sincère, qu'aucune idée antirévolutionnaire ne pouvait jamais trouver faible ni complaisant, mais aussi calme que ferme dans ses opinions. Au conseil des Cinq-Cents, il était pour les uns ce que le général Pichegru était pour les autres.

Il reprocha aux auteurs du projet, de s'être, sous le prétexte de la liberté des cultes, constitués défenseurs officieux d'une des sectes qui exercent leur culte en France, au point d'avoir oublié leurs devoirs de législateurs et compromis ainsi le maintien de la Constitution acceptée par le peuple. Le rapporteur avait parlé de l'heureuse influence de la religion sur la morale d'un peuple, et du secours qu'elle apporte à l'autorité des lois.

— « Je suis effrayé, répondait le général Jourdan, de cette influence : une religion qui aurait la puissance « d'achever votre ouvrage, » comme a dit le rapporteur, n'aurait-elle pas la puissance de le détruire ? Ses ministres se présentent comme les interprètes de la Divinité, ils parlent en son nom et dictent ainsi des ordres aux citoyens de la République : ils blâment ou louent le gouvernement. Ils peuvent élever des autels à Louis XVI comme martyr, et profaner la mémoire des héros morts pour la défense de la République.... Je suis donc convaincu qu'abusant de leur influence sur la multitude, ils peuvent détruire ou créer les gouvernements. La tranquillité publique et la conservation de la République en dépendent. »

[1] Séance du 8 juillet.

Le général continua longuement à traiter la question non pas du serment civique, mais de la déclaration de soumission aux lois, qui, selon lui, devait être demandée aux prêtres. Il pouvait espérer de trouver, même parmi les modérés, plus d'un vote favorable à cette opinion. Ce fut la seule qu'il développa, mais il se prononça contre presque tous les articles; il voulait que toutes les églises fussent mises en vente et que le son des cloches fût interdit.

Il s'anima davantage sur le projet de rappeler tous les prêtres qui avaient été déportés pour refus de serment. — « Si les lois qui ont prescrit cette mesure avaient été rendues en temps ordinaire, le rapporteur aurait raison; mais pendant une révolution on peut et l'on doit agir différemment. Une révolution constitue deux partis en état de guerre : celui qui veut la révolution et celui qui ne la veut pas : Dans ce moment terrible, il n'y a plus de lois; les deux partis combattent, et l'un terrasse l'autre; le parti vainqueur peut et doit exiger des dédommagements et imposer des garanties aux vaincus. Dans un tel moment on fait des lois qui sont justes à cause des circonstances et qui, dans un temps tranquille et ordinaire, paraissent injustes. »

On pouvait aller très-loin en tirant les conséquences d'un pareil raisonnement. Le général Jourdan était convaiucu que la France n'était pas arrivée à ce temps tranquille et ordinaire où l'iniquité cesse de sembler plus juste : en ce sens il avait raison; la Révolution était encore assez flagrante pour qu'on se regardât comme en état de guerre. Aussi disait-il que, si la Convention n'avait pas triomphé, le roi aurait certainement envoyé à l'échafaud les principaux agents de la Révolution, qui auraient été, en ce cas, des conspirateurs.

Telle était la crainte qui préoccupait le parti révolutionnaire, qui dictait ses discours, qui inspirait ses projets. S'il voulait dominer, c'était par peur autant que par orgueil ou ambition.

Les arguments que les deux partis se répliquaient, étaient tous renfermés dans l'exposé de la situation que le général Jourdan venait de faire avec tranquillité, mais sans nul déguisement. Les uns disaient : — « Nous ne voulons plus être en révolution et nous demandons la justice : » — Les autres répondaient : « Nous sommes des révolutionnaires en état de guerre avec vous. Nous nous croyons les plus forts, et nous voulons continuer à être injustes. »

Il y eut de fort beaux discours; M. Lemerer parla pour le projet avec une véritable éloquence. M. Boulay lui répliqua en prenant la défense de la Constitution civile du clergé; cette œuvre malheureuse de l'Assemblée constituante était, selon son opinion, le seul

moyen de rendre la religion catholique compatible avec un gouvernement de liberté. Le clergé, en ne se soumettant point à cette loi qui l'eût ramené à la primitive Eglise, avait contraint la République à prendre contre lui des mesures de précaution et de rigueur.

Boissy-d'Anglas, protestant et philosophe, parla en faveur des prêtres déportés, et réclama pour la religion catholique la liberté, la justice et la tolérance.

Lamarque fut, comme il l'était habituellement, violent, et se portant toujours dénonciateur et accusateur des contre-révolutionnaires, au premier rang desquels il plaçait le clergé.

— « S'il en est quelques-uns, disait-il, qui s'obstinent à un refus insensé, il sera votre devoir de ne pas autoriser ces ministres séditieux à ramener le peuple au culte intolérant de ce qu'ils ont appelé « le Dieu de leurs pères. » Le Dieu de leurs pères était celui de Philippe II, de Charles IX et de Catherine de Médicis. C'est en son nom qu'on a conçu et exécuté les croisades et les vêpres siciliennes, les dragonnades et l'exécrable journée de la Saint-Barthélemy. Nous ne voulons pas de ce Dieu de leurs pères; car leurs pères étaient des barbares, qui ont méconnu, outragé le vrai Dieu et en ont fait un à leur image. Le vrai Dieu est celui de la tolérance, de la sagesse, de l'humanité, non pas de cette humanité qui prêche la vengeance, les assassinats et la guerre civile, mais de celle qui inspire la concorde, l'oubli des injures et le respect pour le gouvernement établi. »

Les orateurs jettent quelquefois une malheureuse parole dont l'effet ne peut être atténué par tout ce qui suit, et elle reste isolée dans l'esprit et la mémoire de ceux qui l'ont entendue. Du discours de Lamarque, on ne cita et on ne retint que ces mots : « Je ne veux pas du Dieu de vos pères. »

Ce fut dans cette discussion que M. Royer-Collard prit la parole pour la première et l'unique fois dans le conseil des Cinq-Cents. Son discours est digne de ceux qui, beaucoup d'années après, ont donné tant d'autorité à sa parole; on y retrouve cette fermeté de jugement et cette manière de transporter le débat sur un terrain nouveau, en déterminant le sens réel de la question.

Ainsi les defenseurs du projet avaient jusque-là demandé seulement que le culte, pour être libre, fût indépendant du gouvernement; ils n'étaient pas dans le vrai, et M. Royer-Collard disait : — « Toutes les fois qu'il existe dans un Etat une religion généralement et depuis longtemps adoptée, il faut que le gouvernement contracte avec elle une alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque; au

trement il faut qu'il la détruise ou coure le risque d'être détruit par elle. Or la religion catholique est indestructible en France; elle a survécu à la monarchie, dont elle avait précédé la naissance, et elle a triomphé de toutes les attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. Un gouvernement naissant qui s'obstinerait à la proscrire, verrait retomber sur lui les coups imprudents qu'il lui aurait portés. » ..... « Ne craignez point que la religion catholique abuse de la liberté pour aspirer à la tyrannie. Non, elle n'opprimera ni les autres sectes, ni la liberté négative des indifférents; attaquée elle-même chaque jour, dépouillée de ses cérémonies extérieures, veuve de ses pontifes, elle a bien assez du soin de sa propre défense, et ce n'est pas le temps pour elle de méditer des conquêtes. »

L'orateur faisait ensuite une très-vive peinture de toutes les ruines et les souffrances que la Révolution avait fait subir au clergé, considéré comme une vaste, riche, puissante corporation, et des cruelles persécutions qu'elle avait exercées sur les ecclésiastiques. — « Ce serait la plus étrange inconséquence et la plus atroce dérision de les accuser aujourd'hui de ce qu'ils furent, et de soulever contre eux le souvenir d'une puissance si complétement évanouie. »

La nécessité prétendue de continuer la législation révolutionnaire était combattue ainsi. — « Quelle est donc cette justice qui motive la proscription par la proscription même? Si ce raisonnement est bon, il faudra le pousser jusqu'à sa dernière conséquence, jusqu'à ce principe fondamental de la législation révolutionnaire ! « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Et s'il est vrai que ceux sur qui a pesé une cruelle oppression, doivent être déshérités de la protection sociale, qui donc parmi nous l'obtiendra, si ce n'est les assassins et les bourreaux? Oui, sans doute, après de longues et sanglantes souffrances, il est d'implacables souvenirs, il est des haines immortelles; mais l'expérience nous enseigne, mais nos propres cœurs attestent que ces souvenirs, que ces haines sont surtout ressentis par les oppresseurs, qui repoussent le pardon public, parce qu'ils ne peuvent obtenir celui de leur conscience, condamnés au crime par le crime, véritables ennemis, seuls ennemis de la paix publique. L'opprimé, au contraire, quand il s'est reposé dans un sentiment de résignation, envisage comme un bienfait la seule cessation de ses maux; il paye ce bienfait de toute sa reconnaissance. Que dis-je? il attache presque l'idée de justice à la modération dans l'injustice. »

L'orateur examinait ensuite les motifs que le gouvernement pouvait avoir de se méfier des prêtres. — « Serait-ce parce qu'il ne les salarie point et qu'ils sont indépendants de lui? Mais recevant leur

subsistance des citoyens, ils sont obligés à montrer les opinions où le peuple met sa confiance.

« Ils haïssent, dit-on, le gouvernement républicain ; mais lequel? Car plus d'un s'est appelé ainsi. Est-ce le gouvernement révolutionnaire? Ah! je le crois sans peine : il les a entassés dans des cachots et les y a fait périr par les massacres, par la faim, par le froid ; il les a noyés, mitraillés, donnés en spectacle de carnage. Mais le gouvernement qui a mis un terme à leurs maux, qui leur rendra leurs temples, qui relèvera leurs autels, qui réparera ce qui est réparable, qui accordera tout ce qu'il lui est permis d'accorder, pourquoi le haïraient-ils? »

Après avoir expliqué comment la bonne politique, celle qui affermirait le gouvernement, c'était la justice, l'orateur consentait à la conseiller comme un calcul de l'intérêt bien entendu. — « Justice, confiance, générosité, tant décriées par la tyrannie, vous n'êtes pas seulement le plus noble sentiment de l'âme humaine, vous êtes encore la plus vaste pensée des gouvernements, la plus savante combinaison politique, le plus profond des artifices. Au cri féroce de la démagogie invoquant « l'audace, et puis l'audace, et encore l'au- » dace, » nous répondrons par ce cri consolateur et vainqueur, qui retentira dans toute la France : « la justice, et puis la justice, et en- » core la justice! »

VARIÉTÉS.

LETTRES APOSTOLIQUES DE PIE IX, CONCERNANT L'IMMACULÉE CONCEPTION. — LA LOGIQUE, du R. P. GRATRY. — **DE L'AUTORITÉ DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES**, par M. BLOT-LEQUESNE. — **PORTRAITS HISTORIQUES**, par M. P. CLÉMENT. — **HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET**, par M. Alfred NETTEMENT. — **PROJET DE LOI POUR LA SUPPRESSION DES COUVENTS DANS LA MONARCHIE PIÉMONTAISE.**

Avant tout, rendons un hommage éclatant et filial aux lettres apostoliques par lesquelles notre Saint Père le pape Pie IX vient de promulguer la définition solennelle de la croyance universelle des catholiques à la Conception Immaculée de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu. Si ce document vénérable nous était parvenu plus tôt, nous nous serions efforcé de la faire connaître, non-seulement à la généralité des fidèles, mais aux lettrés eux-mêmes, par une version placée en regard du texte; le temps nous manque et nous fait reculer devant une tâche aussi difficile. Il faut reconnaître le zèle et le talent des écrivains catholiques qui ont improvisé les traductions qu'on a pu lire; mais ces premières esquisses, qui suffisent pour contenter la légitime curiosité du public chrétien, n'ont certainement pas la prétention de se faire considérer comme une œuvre définitive, et c'est après avoir lutté vaine-

ment nous-même pendant plusieurs heures contre les difficultés de l'interprétation, que nous exprimons le vœu de voir entreprendre, sous les auspices de l'autorité compétente, une version authentique, à laquelle devront concourir l'expérience de la matière et le talent du style, afin qu'il ne reste ni nuage ni embarras sur aucune des expressions d'un texte aussi important.

J'ai toujours considéré avec un respect mêlé de crainte l'œuvre de la traduction, généralement négligée et médiocrement estimée dans notre littérature. Mais ce transport de toutes les nuances de la pensée d'une langue dans une autre, qu'il est si malaisé d'accomplir, devient une entreprise effrayante pour un siècle comme le nôtre, où, selon l'expression favorite des universitaires, le niveau des études littéraires a prodigieusement baissé. Il en résulteun obstacle à l'entente complète entre l'autorité à laquelle appartient la tradition de la langue latine et les fidèles de notre pays qui prodiguent les marques de leur obéissance à cette autorité. Les formes périodiques de la phrase cicéronienne, les idiotismes du grand siècle de la littérature latine, servant à enchâsser les expressions consacrées de l'Ecriture-Sainte, ou le langage créé par les Pères et les Théologiens pour rendre les idées propres au christianisme, ont de quoi embarrasser l'inexpérience croissante de notre temps, et c'est pourquoi nous considérons comme nécessaire à tous les fidèles, sans exception, une œuvre qui, élevée au-dessus de la mesure commune par un concours d'efforts intelligents, puisse transmettre dans leur élégante limpidité les paroles solennelles que Pierre adresse au troupeau confié à ses soins.

J'exprimerais encore un vœu : c'est que dans la traduction officielle qui nous serait donnée, on prît la peine d'indiquer la source de toutes les autorités, de toutes les citations, de toutes les allusions dont le Père des fidèles a composé le miel de sa douce et pénétrante éloquence. Car tel est le caractère des Lettres Apostoliques du 8 décembre dernier. La pensée qui domine est celle d'établir qu'il n'y a rien de nouveau, rien que de conforme aux traditions constantes de l'Eglise catholique dans le décret

qui vient de définir l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Le saint Père distingue les preuves de la croyance explicite et celles de l'hommage implicitement rendu à cette glorieuse prérogative de la Mère de Dieu. Explicitement, le Saint-Siége a, depuis une longue suite de siècles, autorisé la fête de la Conception de la sainte Vierge ; il n'a pas voulu qu'il restât le moindre doute sur le sens qu'il attache à cette croyance. Les actes de Sixte IV au xve siècle, de Paul V, de Grégoire XV et d'Alexandre VII au xviie, n'ont, pour ainsi dire, laissé à notre âge pas un mot à ajouter à l'expression de la croyance, et déjà l'on avait les raisons les plus fortes pour la considérer comme de principe, puisque le concile de Trente avait établi sous la forme négative, et par voie d'exclusion, ce que Pie IX vient de décréter en termes affirmatifs.

D'un autre côté, si l'Église de Rome a montré tant de faveur pour la croyance à l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, loin de se singulariser, elle n'a fait que se conformer à l'aspiration universelle de l'Orient et de l'Occident vers une définition qui ne pouvait être retardée que par le besoin de ne pas troubler inutilement la paix des esprits. La science avait voulu s'emparer trop tôt de la question, et l'école la plus orthodoxe avait retenti de vaines disputes fondées sur des distinctions téméraires et inutiles. La Papauté, qui considérait d'un œil miséricordieux et patient ce tribut payé à la faiblesse humaine par des esprits éminents, attendait que le temps fût venu de mettre d'accord l'enseignement précis de la théologie avec les convictions du cœur, où se cachent les vérités supérieures à notre débile raison. Ce que la poésie, ce que l'art avaient exprimé, ce que les lumières de la dévotion avaient discerné, a fini par s'élever triomphalement au-dessus de tous les débats, et lorsque Pierre a enfin parlé par la bouche de Pie IX, il ne s'est plus trouvé dans le monde catholique une seule voix pour contredire son décret.

Rome vient de remporter cette victoire *fortiter et suaviter*. Jamais paroles plus douces, plus pénétrantes et plus fortes ne sont descendues de la bouche auguste des successeurs de saint Pierre. Les Lettres Apostoliques du 8 décembre ressem-

blent à tout ce que l'éloquence et l'art chrétien ont enfanté en l'honneur de la Vierge. En cherchant à me pénétrer de ce document, j'éprouvais l'effet que produit la basilique de Sainte-Marie-Majeure, quand on la compare aux deux formidables temples qui se partagent la prééminence des églises de la chrétienté. La sainte Vierge est comme une armée rangée en bataille ; elle détruit les hérésies, elle n'en laisse pénétrer aucune dans le sanctuaire, elle foule aux pieds le serpent ; et en même temps toute la douceur que comportent la virginité, la maternité et l'humilité est répandue sur sa personne adorable : elle est entre Dieu lui-même et nous la médiatrice vers laquelle nous levons les yeux, quand le Médiateur par excellence nous inspire une crainte respectueuse : le trône de Jésus, notre juge, cesse de nous épouvanter, quand nous voyons cette divine Mère assise à la droite de Jésus notre Sauveur.

Si on se laissait aller à envisager avec trop de chagrin les misères de notre époque, il y aurait une puissante consolation à chercher dans le spectacle de l'union des fidèles en présence du décret rendu par le Saint-Siége. Pierre l'a bien senti, quand il nous a parlé avec tant de confiance et de modération. Il a compté à la fois sur notre raison et sur notre cœur. L'imagination la plus inquiète parmi nous ne conçoit pas qu'il puisse se trouver une âme sincère et droite capable de ne pas se subordonner en cette circonstance à l'autorité du Souverain-Pontife. On a fait du bruit, on a provoqué le scandale, mais c'est en dehors de l'Église. Comment douter que le beau spectacle de concorde et de joie donné par les fidèles du monde entier en échange des paroles du Souverain Pontife n'agisse enfin sur tous ceux qui cherchent l'ordre et la paix? Ou nous nous trompons étrangement, ou l'Église catholique n'a plus besoin que de confirmer ses enseignements. Le temps de la controverse stérile est passé : l'Église prêche d'exemple, elle attire par l'harmonie de ses prières et de ses vertus. Ne nous lassons pas de la montrer telle qu'elle est à ceux qui la méconnaissent ou qui ferment les yeux pour ne pas la voir. Elle triomphera comme Pie IX a parlé, *fortiter et suaviter*.

C'est un homme dont le talent pourrait rappeler aussi la blanche colonnade de Sainte-Marie-Majeure, un vrai prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée Conception, que le R. P. Gratry. Il frappe et il persuade ; il combat et il attire. Sa manière, profondément originale, inouie jusqu'à présent dans le domaine de la philosophie, est un mélange de démonstration, de protreptique et de réfutation. En annonçant que la *Logique*[1] a paru, la *Logique* qui doit continuer l'œuvre commencée par *la Connaissance de Dieu*, je ne suis plus dans la même situation que lors de l'apparition du premier en date de ces ouvrages : ce n'est plus un cri d'admiration qu'il me faut pousser, au risque d'avoir pris en partie mon amitié pour mon jugement. Il me suffit maintenant de constater l'impression qui a commencé à se produire dans le public, et de raconter avec quel empressement les esprits les plus éminents se sont emparés des deux nouveaux volumes, et quelle joie ils éprouvent en constatant la persistance et souvent le progrès des grandes qualités de l'auteur. On se réjouit que le clergé de France ait produit un penseur de cette force, un écrivain de cette éloquence, et la satisfaction que je vois éclater de toutes parts ne se borne pas aux hommes dévoués et soumis à la religion catholique ; elle n'est pas moins vive chez ceux qui, se tenant par un motif ou par un autre à distance du centre de l'unité, s'intéressent avec autant d'ardeur que nous aux triomphes de l'intelligence.

Jusqu'ici je ne vois pas qu'on ait fait une étude suivie de la *Logique* du P. Gratry, ni même qu'on soit disposé à la considérer comme un ouvrage purement didactique. On l'ouvre, on commence un chapitre, on se sent entraîné par la profondeur des aperçus, par les mouvements du cœur, par l'heureux choix des citations. Car le P. Gratry a le bonheur de ne jamais marcher seul, il s'avance toujours escorté des plus illustres parmi les grands ouvriers de la pensée. C'est ainsi que poussé à bout (il est bon pour le P. Gratry qu'on le pousse à bout) par ceux qui, depuis qu'il a pris rang entre les philosophes, l'accusent de n'avoir

[1] Paris, Douniol et Lecoffre, 2 vol. in-8°.

pas compris Hegel, il réduit ce trop fameux professeur au rôle du sophiste de l'antiquité grecque, et fait voir admirablement que Socrate, Platon et Aristote se sont chargés de démontrer l'absurdité et l'inanité de l'hégélianisme. Pour ce qui se rapporte à l'antiquité, le P. Gratry ne s'était pas montré jusqu'ici aussi maître de son sujet, et on peut dire qu'il a dépassé le terme atteint par lui dans son premier ouvrage. Bien des personnes ont aussi déjà lu le beau et entraînant chapitre intitulé *les sources*, qui termine le second volume, et où l'on sent le souffle fécond d'un homme habitué, comme disait Socrate, à accoucher de jeunes âmes à la sagesse et à la vertu.

Oserons-nous placer notre avis personnel dans ce concert de louanges? Pour le faire, la première condition serait de reconnaître qu'on a suivi le penseur géomètre dans tous ses développements, et nous sommes loin d'avoir eu ce bonheur. C'est sans doute pourquoi nous ressentons quelque chose qui ressemble à de la prévention contre l'invasion des mathématiques dans les matières de philosophie. Non que nous refusions de rendre hommage à un genre de mérite qui marque un état supérieur de l'intelligence humaine ; mais si nous reconnaissons la prérogative qu'a la géométrie de régir la matière, nous hésitons à croire qu'il soit dans ses attributions de féconder le pur domaine de l'esprit. Il est beau de joindre, comme Aristote et Leibniz, la géométrie à la métaphysique : il n'est nullement nécessaire d'atteindre les sommets de la géométrie pour devenir un puissant métaphysicien. En retournant la proposition, nous confessons que Dieu a fait sortir le monde du néant, nous proclamons que tout mouvement vient de Dieu, comme toute forme et toute substance : mais, arrivé à ce point, nous n'osons franchir l'intervalle qui existe entre Dieu et le monde matériel, et ce monde n'offre pas à nos yeux ce prestige de perfection qui devrait, selon le P. Gratry, y faire manifestement reconnaître l'empreinte directe de Dieu. En un mot, nous disons, non-seulement par soumission, mais avec une conviction entière, que l'homme a été fait à l'image de Dieu, mais nous laissons à Philon et à Origène à en affirmer autant du monde matériel.

Le P. Gratry se proclame le disciple de Kepler, de Clarke, de Fénelon et de Leibnitz, c'est-à-dire de ceux qui ont pénétré par le l'optimisme dans l'intelligence des causes finales et auxquels le spectacle du monde n'inspire qu'un hymne de bénédiction. Pour nous, qui bénissons, dans l'impression que le monde nous cause, aussi souvent la main qui nous frappe que celle qui nous console, il nous est doux de placer notre espérance par-delà ces myriades de sphères et de soleils, ou morts, ou malades, ou doués d'une vie qui ne saurait être éternelle. Le P. Gratry, à ce qu'il nous semble, évite le panthéisme par la ferme distinction de Dieu d'avec le monde : quant à nous, moins profonds, et nécessairement moins instruits, rejétés en dehors de l'*adumbratio Trinitatis in circulo* par le peu d'effet que la doctrine des *courbes* produit sur notre esprit, nous échappons à un moindre danger peut-être, lorsque nous nous bornons à penser que Dieu nous consolera du monde de la matière en nous faisant entrer dans le monde de l'intelligence.

J'avais pris la plume en me promettant de ne pas hasarder un mot de critique : mais la sincérité de mon âme, trop humiliée peut-être par ces belles démonstrations algébriques, l'a emporté sur ma première résolution. Je me console de cette inconséquence, en pensant que le nouvel ouvrage du P. Gratry conviendra aux intelligences encyclopédiques, par la raison même qui fait ma frayeur, et ce sera pour moi une joie considérable que de voir mes doutes réfutés par l'admiration de ceux qui comprennent ce que je ne saisis pas. Hâtons-nous de dire dès à présent, et avant qu'on ne m'ait fait rentrer sous terre, que le P. Gratry me semble avoir rendu un immense service à la science du raisonnement (et c'était là le but principal de son livre) en plaçant dans un point de vue lumineux la théorie de l'induction, telle que l'avait déjà présentée M. Royer-Collard, dans quelques pages citées par l'éloquent oratorien, et qui me semblent les plus substantielles et les plus fortes que la philosophie ait produites dans notre siècle. En achevant d'asseoir cette théorie à l'aide de la considération des *incommensurables*, que lui fournissent les mathématiques dont M. Royer-Collard ne s'est

point préoccupé, le P. Gratry élargit le cadre et atteint à un ordre de considérations où il n'est permis qu'à un bien petit nombre d'esprits de rencontrer l'excès ou de côtoyer l'erreur. « C'est un inconvénient que vous ne devez pas craindr ede signaler, me disait à ce sujet un de mes amis auxquels j'aime à soumettre mes doutes, car il n'y a pas beaucoup de danger de notre temps à tomber dans l'exagération du divin. » En effet, pour s'exposer au péril d'Icare, il faut les ailes fabriquées par Dédale, et un Dédale chrétien, comme le P. Gratry, dispose de matériaux autrement solides que la cire liquéfiable de l'artiste Crétois.

Quand le P. Gratry ne nous rendrait pas d'autre service que de nous apprendre à nous soutenir hardiment sur les ailes de la Foi, il resterait encore le plus grand initiateur des générations nouvelles. Mais on éprouve à divers degrés cet élan salutaire, et c'est pourquoi nous croyons devoir nommer, après une des plus puissantes créations de la philosophie religieuse, la noble confession qu'un éloquent et habile avocat, M. Blot-Lequesne, vient de faire des sentiments de son âme. Après avoir parcouru les mêmes phases que tant d'hommes distingués de ce siècle, M. Blot-Lequesne est rentré dans la doctrine de l'autorité par la voie du christianisme, et il expose, avec chaleur et sincérité, le progrès du voyage moral qui l'a conduit dans le port. A l'aide de son écrit intitulé : *De l'autorité dans les sociétés modernes* ou *Examen comparatif du principe révolutionnaire et du principe chrétien*[1], M. Blot-Lequesne tend une main sûre et sympathique à ceux qui, errant encore dans les ténèbres du doute, désespèrent d'eux-mêmes et de l'humanité.

Un ancien rédacteur du *Correspondant*, M. P. Clément, nous transmet un volume de *Portraits historiques*[2], que je n'ai pas autrement besoin de recommander à nos abonnés, puisque déjà la plupart d'entre eux les ont vus successivement se dérouler dans les colonnes du *Moniteur*. L'application de l'économie po-

[1] Paris, Dentu et Lacroix, 1 vol. in-8°.
[2] Paris, Didier, 1 vol. in-12.

litique à l'histoire est un des grands *desiderata* de la science. Le premier qui soit entré dans cette voie avec une expérience consommée, un sens juste et une érudition sûre, Forbonnais est à peine connu de ceux qui traitent l'histoire moderne sous toutes les formes. M. P. Clément semble aspirer à construire l'édifice dont Forbonnais a tracé le portique, et nous le croyons appelé à de grands succès sous ce rapport. Qu'il ne craigne pas l'aridité des matières pour l'examen desquelles il se montre heureusement doué; qu'il évite de surcharger son récit de détails parasites et de trop céder à la tentation de multiplier les anecdotes : il ne verra peut-être pas s'étendre autant le nombre de ses lecteurs, mais il achèvera de se faire, parmi les bons esprits de notre temps, une place à la fois originale et utile. Nous comptons sur sa persévérance, et nous le supplions de nous donner confiance dans sa fermeté.

Enfin c'est un devoir pour nous de signaler comme le produit d'un esprit bienveillant et d'une plume élégante l'*Histoire de la Littérature française sous le gouvernement de juillet*, par M. Alfred Nettement [1]. Il y aurait bien du bonheur à faire ressemblant de tout point, quand on n'a pas plus de reculée pour étudier son modèle; et d'ailleurs, dans un sujet où ne figurent guère que des vivants, quand on ne prend pas l'odieux parti de la satire, on court risque de tomber dans la banalité de la louange. D'un autre côté, les ouvrages de ce genre ont un grand attrait pour la plupart des lecteurs, et nous ne nous étonnons pas du succès presque populaire qui accueille le nouvel ouvrage de M. A. Nettement dès son entrée dans le monde. Ce qui distingue par-dessus tout à nos yeux le brillant et ingénieux écrivain, c'est son respect constant pour les principes de la religion et de l'ordre social. Faire aujourd'hui un livre que tout le monde voudra lire et dont tout le monde rapportera des impressions saines, ce n'est pas un médiocre mérite, *non ultima laus est*.

Quelques-uns de nos lecteurs m'ont prié d'expliquer ce que j'avais dit, dans notre dernière livraison, un peu trop brève-

[1] Paris, Lecoffre, 2 vol. in-8°.

ment peut-être, sur la situation religieuse du Piémont. Je n'ai point à revenir sur les fautes commises, selon nous, par les partisans des idées absolues ou sur la faiblesse de ceux qui auraient pu propager les doctrines auxquelles on a dû, en 1848, le salut de l'Église de France. Quant à la spoliation qui menace l'Eglise dans ce royaume, depuis Joseph II, elle est la première qu'on ait entreprise avec autant de sang-froid et dans des circonstances aussi calmes. La coalition s'est faite, comme en France au XVIIIe siècle, entre les partisans d'un système de constitution civile du clergé et les incrédules. J'ai dit qu'il ne devait résulter de ce plan, s'il réussit, aucun affaiblissement de l'esprit catholique parmi les populations piémontaises, et je persiste dans cette manière de voir. Déjà les convictions profondément religieuses de la nation sont vivement inquiétées, et les coups terribles que la Providence frappe sur la famille royale, en privant le prince de sa mère et de sa femme, modèles l'une et l'autre des plus pures vertus, ces coups qui peuvent s'étendre encore prochainement sur une autre tête, ont de quoi produire une grande et salutaire impression. Ce qui transpire à cet égard, des émotions publiques dans le langage des journaux religieux du pays, excite au plus haut degré la colère des ennemis de l'Église : mais qu'on dise ce qu'on pense des jugements de Dieu ou qu'on s'en taise, la leçon n'en n'est pas moins évidente pour les yeux ouverts à la vérité.

Tout ce qui s'est passé depuis les dernières révolutions de l'Italie prouve assez quelle rage aveugle contre la religion catholique, et notamment contre les congrégations monastiques, anime la partie turbulente et dissolue de la population. Dans ces contrées où l'empire de la religion est si fort, on n'est jamais à moitié du côté de l'erreur, et la rage des adversaires ressemble à celui qui animait la faction jacobine à la fin de notre dix-huitième siècle. A côté de ces fanatiques, auxquels l'émigration lombarde a fourni d'importantes recrues, se placent des hommes plus froids, attachés sincèrement aux pratiques de la religion, mais que de fausses idées de progrès politique et civil poussent dans la voie qui fut si fatale à notre malheureuse France. Ils

voudraient déjà que la situation du clergé piémontais ressemblât à celle que le concordat a faite au clergé français. Le saint Siége, après la vente et la dissipation des propriétés ecclésiastiques, a dû accepter le salaire des prêtres comme une nécessité, et la France, où la religion est redevenue florissante, ayant autant gagné que perdu à cette révolution, si l'on peut, en bravant les protestations de Rome, atteindre, avec la régularité du mécanisme constitutionnel, le but auquel sont arrivées nos assemblées au milieu du plus effroyable désordre, un concordat subi par le Pape sanctionnera les faits accomplis. La routine aura cessé, les abus auront disparu ; le clergé, animé d'un nouveau zèle, offrira les beaux exemples que donnent aujourd'hui les prêtres français, et c'est ainsi (pour emprunter une image à l'étrange publiciste qui dernièrement, à deux pas d'un article de M. de Montalembert, a fait faire l'apologie de la constitution civile du clergé), l'alliance sera cimentée entre la civilisation et la religion catholique.

Cette belle combinaison me rappelle l'empereur maniaque et cruel, grand partisan d'Homère, qui, voulant se faire une idée exacte de la douleur éprouvée par Achille après la mort de Patrocle, commença par faire égorger son meilleur ami sur les lieux même où le fils de Thétis avait mené son deuil, et se livra ensuite à toutes les extravagances d'un désespoir furieux. On veut tuer en Piémont la religion catholique, afin de voir combien elle sera belle après que la persécution l'aura ressuscitée. Les hommes d'Etat qui s'exposent à la comparaison que je viens de faire, ignorent que la spoliation de l'église a causé à la France un mal peut-être irréparable, ou qui du moins ne pourra disparaître que quand le préjugé, qui dure encore contre les biens de main-morte, aura cédé aux leçons de l'expérience. Si, à travers nos révolutions, le clergé eût conservé ses biens, la richesse nationale n'aurait éprouvé aucun retard dans son accroissement, les particuliers n'auraient rien perdu, et l'on posséderait, pour l'éducation, pour les grands travaux de l'érudition, pour les progrès de l'agriculture, pour l'amélioration des condamnés, pour les institu-

tions préventives du crime et dirigées contre le paupérisme, des ressources immenses qui nous manquent, au point de nous faire, à chaque instant, reconnaître notre impuissance.

D'ailleurs, il ne faut pas croire qu'on puisse dans le Piémont accomplir à froid des confiscations de cette espèce. Rome n'est plus impuissante et isolée, comme du temps de Joseph II et des philosophes, et l'opinion de la majorité dans le Piémont aura peine à accepter les faits à mesure qu'ils s'accomplissent. C'est en vain qu'on s'imagine pouvoir employer contre l'Église une certaine dose de l'esprit révolutionnaire, en se mettant à l'abri du reste du poison. La révolution ne se contente pas à demi, et elle sait parfaitement à quoi s'en tenir, lorsqu'elle envoie ainsi faire ses logements par ceux même qui la renient et qui la craignent. Si elle triomphe, elle entraînera avec elle le trône et les Gallicans d'au-delà des Alpes; que si l'on veut la réprimer, on a besoin de l'Église, et les évêques de la monarchie sarde, qui ont donné un si bel exemple en invoquant contre les nouveaux Antiochus les principes mêmes sur lesquels est fondé le statut constitutionnel, sauront bien revendiquer ce qui appartient à Dieu, du moment que la nation piémontaise aura senti de quel augure funeste sont toujours les invectives et les sarcasmes de l'esprit voltairien.

CH. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MISSION ET DEVOIRS DE LA FEMME CHRÉTIENNE, par M. l'abbé OZANAM[1].

Au temps du grand orage révolutionnaire, vers 1793, vécut à Lyon une jeune fille qui vit fusiller son frère; qui pendant de longs jours pleura sur son père et sa mère incarcérée; qui fut obligée, après leur délivrance miraculeuse, de les suivre en émigration. Cette jeune fille, mariée à son retour de l'exil, éprouva de cruels revers de fortune, et fut réduite à gagner par un travail opiniâtre le pain de sa famille. Plus tard elle perdit une fille âgée de dix-neuf ans et fut témoin de la mort de son mari, enlevé en quelques heures à la suite d'un accident déplorable. Toujours prête au sacrifice comme au dévouement, elle conserva, à travers les péripéties les plus difficiles et les plus douloureuses, la ferveur d'une foi aussi forte que génereuse, la puissance d'une vertu aussi douce que mâle. Au déclin de la vie, elle consacra à l'instruction de l'ignorant ainsi qu'à la visite du pauvre le reste des forces que les épreuves de la carrière n'avaient pas épuisées; et, plus d'une fois, dans les derniers jours de sa sainte existence, on la vit, lorsqu'elle gravissait les durs escaliers du pauvre, s'asseoir sur une marche infecte et souillée pour reprendre haleine. Cette femme, digne d'être mère, eut trois fils qui furent sa noble récompense. L'un d'eux, Charles Ozanam, est un jeune docteur plein d'avenir l'autre, Frédéric Ozanam, est cet homme à jamais regrettable qui, après avoir jeté tant de lumière par l'éclat de son esprit, de son cœur, de ses belles qualités et de ses bonnes actions, est déjà descendu dans la tombe.

[1] 1 vol. in-18, chez Douniol.

Le troisième, Alphonse Ozanam, est un prêtre du Seigneur qui, pour rendre hommage aux vertus de sa mère, vient de réveiller son nom et son souvenir dans un bon traité sur la mission et les devoirs de la femme chrétienne au sein de notre société. Il était impossible de placer un ouvrage avec plus de cœur sous un patronage plus auguste ; il était difficile de le présenter au public avec plus de modestie, plus de simplicité chrétienne. Comme la veuve de l'Evangile, dit l'auteur dans la préface du livre, nous avons mis notre obole dans le trésor de l'Eglise ; daigne le Seigneur, eu égard à notre pauvreté, nous en tenir compte ! Honneur donc, honneur encore une fois à ce nom aimé des Ozanam ; puissent les quelques pages que nous allons tracer n'être pas trop inférieures au tribut d'hommages et de sympathies qu'il mérite !

M. l'abbé Ozanam raconte d'abord en termes rapides l'histoire de la femme et de sa condition successive dans le paradis avant la chute de l'homme, au sein du peuple de Dieu avant et après le déluge, chez les nations païennes et dans le monde chrétien. Le récit est trop intéressant pour le laisser inaperçu ; nous tâcherons d'en fournir l'analyse succincte sans le décolorer.

Dieu avait créé l'homme et l'avait placé dans le Paradis terrestre. Après s'être recueilli, il dit en sa suprême sagesse : *Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul ; donnons-lui donc un aide semblable à lui.* Alors il envoya un sommeil profond à notre premier père ; et lorsque Adam se réveilla, saisi d'un énergique enthousiasme à la vue de la compagne que Dieu daignait lui accorder pour embellir et charmer sa vie, il s'écria : *Voilà l'os de mes os ; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une même chair.* La femme, formée de l'une des côtes du premier homme, est créée comme lui à l'image de Dieu ; elle ne lui est nullement inférieure, mais, assise à son côté, elle partage son rang, sa noblesse et sa dignité ; elle est appelée avec lui à perpétuer le monde ; c'est à tous deux que Dieu s'adresse en disant : *Croissez, multipliez et remplissez la terre.*

Mais la femme, fascinée par l'esprit malin qui se glissa dans son sein avec l'adresse du serpent, tenta l'homme et fut l'occasion de sa chute. Alors, par le péché originel, elle fut abaissée dans son rang, compromise dans son bonheur ; le Seigneur proféra contre les filles d'Ève cette terrible sentence : *Je multiplierai vos peines; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de votre mari et il aura autorité sur vous.* Toutefois, même ainsi descendue de rang, la femme conservait encore la dignite due à la créature faite à l'image

de Dieu. Ainsi, au temps des Patriarches, le mariage revêtait des formes religieuses qui rappelaient à l'époux la considération que l'épouse mérite et doit obtenir ; Rebecca, Ruth et Sara occupaient dans la famille un rang dont la femme n'avait pas à rougir. Mais bientôt même chez les Juifs, la perversité des hommes, introduisant le divorce et la polygamie, plongea la femme dans l'état de la plus honteuse dégradation. La femme, la pauvre femme, devenue le jouet des caprices de l'homme et de ses passions brutales, fut pour lui une *acquisition*, un meuble d'agrément que l'on brise lorsque la fantaisie est passée ; et l'historien Josèphe, avec une indifférence qui serait du cynisme pour d'autres, raconte qu'il a renvoyé une de ses femmes parce que ses manières ne lui plaisaient pas. D'après un célèbre rabbin, lors même qu'une femme ne donnait, par sa conduite, aucun sujet de plainte, son mari pouvait la répudier, pour peu qu'il en fût dégoûté ; ce rabbin était sans doute professeur de morale.

Certes, déjà chez les Juifs, l'avilissement de la femme est profond, immense ; mais le paganisme, barbare ou civilisé, a trouvé moyen d'ajouter beaucoup à tant d'avilissement ; vous allez en juger.

Dans la Thrace, de tous les faits à citer, c'est le moins odieux : les jeunes filles ne pouvaient se marier qu'après avoir tué un ennemi de leur propre main. Dans l'Arménie et la Libye, les familles les plus distinguées consacraient leurs filles à la déesse de la débauche dans le temple d'Anaïtis. Chez les Syriens, l'honneur de la femme appartenait à tous. A Babylone, les filles, réputées propriété de l'État, étaient vendues à l'encan sur la place publique ; et le produit de la vente servait à doter celles que personne n'acceptait parce qu'elles étaient dépourvues d'agréments. Chez les Mèdes, en vertu d'une loi expresse, les hommes étaient obligés d'entretenir chacun sept femmes au moins, et l'on regardait avec mépris une femme qui avait moins de cinq maris. Chez les Perses, la polygamie avait donné naissance à des désordres qu'il est impossible de révéler. Les Scythes, et surtout les Massagètes, obligeaient les femmes à se tuer sur le tombeau de leur mari ; les vieilles femmes seules n'étaient pas tenues à cette immolation ; on pensait qu'elles ne méritaient pas cet honneur et on les étranglait. Les Indiens achetaient une femme au prix d'une paire de bœufs, et proportionnaient le nombre de leurs compagnes à l'étendue de leurs ressources. Les Mongols mettaient la femme en commun ; les Gélons en faisaient une bête de somme ; les Parthes la condamnaient à l'inceste le plus odieux. Chez les vieux Gaulois, nos pères, la polygamie était le privilége des familles nobles. Ta-

cite, dans les Mœurs des Germains, pose à l'état de principe élémentaire que la femme n'est pas l'égale de l'homme et que l'homme a sur la femme un droit incontestable de vie et de mort ; Strabon ajoute que la femme est un esclave qui doit travailler pour son maître tant qu'il vit, et s'immoler, lorsqu'il meurt, sur son tombeau, pour le servir dans un autre monde ; sinon elle est un être impur à jamais exclu de la Valhalla ou paradis d'Odin. A Sparte, d'après la législation de Lycurgue, un des sept sages de la Grèce, l'époux ne pouvait se procurer une épouse que par le rapt. A Athènes, si célèbre par les délicatesses de l'esprit, à Athènes, Solon, un autre sage, autorisait formellement l'adultere et, dans certains cas, permettait le trafic le plus honteux. A Rome, la grande Rome, la souveraine du monde, la reine dela civilisation païenne, le censeur préposé à la morale publique obligeait le mari à répudier la femme inféconde par cela seul qu'elle ne connaissait pas les félicités maternelles ; à Rome le pays des Catons et des Cincinnatus, on vit des femmes illustres compter leurs maris par les consulats et, en 29 années ou consulats, épouser 29 maris *ex justis nuptiis*, en vertu de justes noces. Sous le règne de l'empereur Claude, parmi les six millions d'habitants qui peuplaient la capitale des Césars, si fière et si orgueilleuse de ses grandeurs, on ne trouvait pas les six vierges nécessaires au culte de Vesta.

Oh ! détournons les regards ; assez de scènes immondes ; assez de souvenirs remués dans leur fange. Une ère nouvelle est venue qui a régénéré l'ancien monde, ce monde d'esclavage, de corruption, de turpitudes, de meurtres et de sacrifices. Dieu a regardé la bassesse de sa servante, et toutes les générations vont l'appeler bienheureuse, parce que le Tout-Puissant a fait en elle de grande choses ; que son saint nom soit béni ! La faiblesse d'une femme avait perdu le monde ; les vertus héroïques d'une autre femme l'ont sauvé. Honneur et gloire au Christ qui par sa mort a ressuscité les hommes ! honneur et gloire à la Vierge sainte qui, par la grandeur de ses mérites, relève la femme de sa bassesse, lui rend son caractère, sa dignité, sa mission ! L'esclave devient reine ; sans doute le mari a toujours la magistrature de l'autorité, mais la femme, forte de sa faiblesse, est souveraine par l'amour ; elle a reconquis son sceptre au foyer domestique où la domination lui appartient par les séductions de la bonté, de la douceur et de la modestie, ou tout au moins par la puissance des larmes. Que l'on s'étonne maintenant du culte de la femme pour le Christ et sa Mère immaculée ; que l'on s'étonne de sa foi en l'Evangile qui a dit à l'homme : Celui qui renvoie sa femme est adultère.

La civilisation chrétienne a donc régénéré la femme. M. Ozanam, abordant au point de vue pratique les devoirs et la mission de la femme ainsi rendue à sa dignité, passe en revue chacune des situations qui peuvent lui être faites. Il pénètre dans la vie intime de la famille, l'étudie avec sagacité, la médite avec sagesse, la comprend avec élévation et la reproduit avec une heureuse chaleur de sentiments. La mission de la femme, telle qu'il la dessine, est pleine d'importance et d'attraits; on pourrait nous adresser de légitimes reproches si nous ne nous imposions la douce loi d'en tracer l'esquisse.

Dès que la femme a quelque force d'intelligence, de raison et de sentiments, sa mission commence. Jeune fille, elle s'occupe des soins domestiques; s'associe à l'éducation de ses frères ou sœurs enfants; devine les chagrins de sa mère, les apaise ou les adoucit; comprend les fatigues de son père, et s'efforce de faire de l'intérieur de la famille un lieu de repos et de consolations; quelquefois elle a la sainte mission d'enseigner et de convertir ses parents par l'ascendant de ses vertus exemplaires. Au jour où on la conduit à l'autel, elle sait ce que lui commandent ses devoirs de femme fidèle et respectueuse, sans toutefois se démettre de l'autorité qui lui appartient par la puissance du cœur, de l'intelligence, de la persuasion, de la prière, du dévouement et du sacrifice. L'épouse devient mère; lorsqu'elle peut allaiter son enfant, elle ne l'attache pas au sein d'une femme mercenaire, dans le but unique de s'épargner une fatigue ou de ménager ses plaisirs; toutefois elle ne réserve pas le dévouement de ses tendresses maternelles pour l'éducation physique de son enfant; lorsqu'il s'agit de son éducation morale, elle lutte avec l'énergie de sa raison contre les faiblesses de son cœur; elle ne fait pas de son enfant une idole; elle l'aime pour Dieu, sacrifiant sa tendresse au devoir; elle l'aime comme sainte Monique aima saint Augustin, comme Blanche de Castille aima saint Louis. Avec cette éloquence persuasive que l'on ne retrouve que dans le cœur d'une mère, elle lui répète sans cesse, sous mille formes diverses, par un mot, un geste, un soupir, une larme, ces célèbres paroles de la reine Blanche : « Je vous aime assurément, mon fils, avec toute la tendresse dont une mère est capable; mais j'aimerais infiniment mieux vous voir tomber mort à mes pieds que de vous voir jamais commettre un péché mortel. » Aussi bien pour l'éducation morale et intellectuelle que pour l'éducation physique, la mère chrétienne livre le moins possible ses enfants à des soins étrangers; elle leur inspire surtout le goût et la science de la vie de famille, appréciant, selon leur valeur restreinte, les applaudissements de salon décernés au quadrille exécuté sans me-

sure, à la romance chantée sans succès, à la toilette achetée le plus souvent au prix de sacrifices de toute nature.

Il est, au foyer domestique, une double magistrature que la femme chrétienne exerce avec une activité incessante : magistrature sur ses serviteurs, magistrature sur le patrimoine confié à son administration.

Dans une comédie célèbre, un valet, faisant allusion aux qualités que les maîtres voudraient exiger de leurs serviteurs, déclare qu'à ce compte beaucoup de maîtres ne seraient pas dignes d'être serviteurs. Ce valet vraiment n'est pas un sot. Autrefois, de générations en générations, les enfants et petits-enfants de domestiques servaient les enfants et petits-enfants des maîtres que leurs pères avaient servis. Aujourd'hui on ne connaît plus les domestiques de famille ; mais, en revanche, on entend répéter sans cesse qu'il n'y a plus de bons serviteurs. Est-ce donc qu'il y a beaucoup de bons maîtres? Combien de maîtres qui, sur tous les tons, ne savent que commander ; qui ordonnent toujours, encouragent rarement, ne remercient jamais ; qui imposent le travail à l'excès, sans trêve ni repos ; qui n'ont aucun souci des intérêts moraux ou religieux de leurs serviteurs, ne songent même pas à leur faciliter la sanctification du dimanche, demeurent pleinement étrangers à leurs affaires, ne prennent aucune part à leurs peines, ne donnent aucune sympathie à leurs joies ! Est-ce un bon maître celui qui croit acquitter sa dette envers son serviteur en lui payant ses gages avec plus ou moins de régularité, et qui, au jour de la maladie, le dirige vers l'hôpital, et quelquefois même ne le conduit pas jusque là ? Le domestique, traité avec si peu d'estime et d'affection, est-il bien coupable s'il ne rend pas beaucoup d'amour ? Est-il étrange alors que l'orgueil de l'homme, appelé à obéir, se heurte sans cesse contre l'orgueil de l'homme qui commande sans douceur et sans bonté ? Saint Paul, le puissant Apôtre, a dit : « Celui qui n'a pas soin des siens, et surtout de ses domestiques, a renié sa foi, et il est pire qu'un infidèle ; maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité et la justice demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un maître qui est dans le ciel. » Pénétrée de ces paroles, la femme chrétienne est juste, douce et bonne envers ses domestiques ; lorsqu'elle leur parle, elle prie plus qu'elle ne commande ; elle ne les surcharge pas de travail, n'épargne pas sur leur nourriture pour prodiguer la dépense à sa toilette et à ses plaisirs, et traite en mère de famille ceux qui, habitant sous son toit domestique, vivent et meurent à son service.

La magistrature que la femme exerce sur le patrimoine confié à ses soins lui commande deux grandes vertus, le travail et l'économie.

Lorsqu'elle possède au degré nécessaire ces précieuses qualités, elle porte l'empreinte de la femme forte dont il est parlé au livre des Proverbes. « Le cœur de son époux, dit le texte sacré, se confie pleinement en elle, parce que ses mains laborieuses façonnent la laine et le lin ; du fruit de son industrie et de sa peine, elle achète une terre, et la vigne y est plantée; elle ceint ses reins avec courage, et fortifie ses bras en les exerçant au labeur ; elle ne craint pas d'entreprendre les ouvrages les plus pénibles, ni de faire tourner le fuseau entre ses doigts; c'est elle-même qui confectionne ses vêtements, et son activité est telle qu'elle peut vendre aux Chananéens du linge et des ceintures produits de ses sueurs : en un mot, elle ne mange pas son pain dans l'oisiveté. Au travail, elle joint la vigilance la plus soutenue et la plus dévouée ; elle va jusqu'à se lever avant le jour pour surveiller ses domestiques ; mais si elle leur donne l'exemple d'une vie laborieuse, si elle leur prescrit leur tâche, elle le fait avec une charité et une douceur admirables, et pourvoit généreusement à leur entretien. Aux jours où les frimas font sentir leurs rigueurs, elle donne à ses servantes des habits de dessous et de dessus, elle les nourrit avec libéralité, et, dès le matin, elles ont abondamment de quoi réparer leurs forces. Ses mains s'ouvrent pour secourir les pauvres, et elle vole elle-même à leur secours. La sagesse et la bonté éclatent dans toutes ses paroles ; aussi tous la bénissent, et elle est l'orgueil de son époux, parce que la crainte de Dieu a présidé à toutes ses œuvres. Au dernier jour, elle se réjouira et sera couverte de gloire. »

Et que l'on ne s'imagine pas que la femme chrétienne qui s'arme du caractère énergique et de la force morale de la femme forte des livres saints, qui ne dissipe pas une vaine existence dans les repas, les visites mondaines, les spectacles, les soirées et les bals; que cette femme ne sera plus qu'une humble ménagère, se refusant aux sorties commandées par les affaires, l'affection, la bienséance et la charité. Nullement, les devoirs de société lui sont permis, souvent même conseillés, à la condition que toujours, et selon les circonstances, elle sera mesurée dans le nombre de ses visites, prudente dans ses relations, sage en ses dépenses, simple en ses vêtements, animée dans ses conversations d'un parfait sentiment de bonté, douceur, condescendance et respect.

M. l'abbé Ozanam sait à merveille que la mission de la femme varie selon la position différente qu'elle occupe, et consacre à chacune des situations qu'elle peut rencontrer des pages pleines de tact, d'intelligence et de cœur. La femme de noble naissance se rappellera que la vraie noblesse, selon les expressions de saint Paulin, le célè-

bre évêque de Nole, qui descendait lui-même de l'une des familles les plus distinguées du patriciat romain, consiste surtout à s'illustrer par ses vertus; elle n'oubliera pas que se glorifier uniquement en la noblesse de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines les fruits que l'on devrait trouver dans les branches. La femme douée des biens de la fortune sera modeste et généreuse; elle n'attachera pas son cœur aux richesses qui affluent dans sa maison; malgré l'abondance qui l'entoure, elle travaillera; car l'oisiveté est aussi dangereuse aux grands de la terre qu'aux petits de ce monde, et l'homme est né pour le travail comme l'oiseau pour voler. La femme de moyenne condition demeurera simplement dans le milieu qui lui est départi; le bonheur intime de la famille sera sa douce récompense. Quant à vous, femme choisie de Dieu, à qui la Providence, toujours souverainement sage et bonne, malgré ses rigueurs apparentes, a imposé les rudes épreuves de la pauvreté, puissiez-vous être soumise, courageuse et confiante! La religion a pour vous de magnifiques consolations. Combien vous êtes grande aux yeux de la foi! combien est éminente votre dignité dans l'Église! car, dans l'Église, le pauvre, c'est Jésus-Christ; car, dans l'Évangile, Jésus-Christ a dit : Bienheureux les pauvres! car, dans l'histoire de la vie, le pauvre a la plus grande de toutes les missions de la charité; par l'acceptation de sa souffrance, il obtient le soulagement, la consolation, la félicité des autres. N'y aurait-il donc, à travers toutes les afflictions accumulées, que Job, le saint patriarche, qui saurait dire : « J'étais sorti nu du sein de ma mère, j'y rentrerai nu; Dieu m'avait donné tout cela, il me le reprend : la volonté du Seigneur s'est accomplie; que son saint nom soit béni! » Puisque nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux? Que de pauvres enfin qui peuvent trouver un apaisement à leurs peines dans le souvenir et la méditation des paroles qu'Eliphas, ami de Job, lui adressait pour le consoler : « Heureux l'homme que Dieu corrige lui-même! Ne rejetez donc pas le châtiment du Seigneur; car s'il fait du mal, il donne le remède, et si sa main vous blesse, sa main vous guérit. »

Celui qui sait souffrir, selon l'expression du Seigneur, n'a pas son égal sur la terre; et le Seigneur ajoute : Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés; bienheureux ceux qui sèment dans la douleur, parce qu'ils recueilleront dans la joie. Or de tous ceux qui souffrent, qui pleurent, qui sèment dans la douleur, qui donc souffre, pleure et sème davantage dans la douleur que la veuve et l'orphelin? Pourquoi faut-il qu'une mort cruelle, survenue à ses côtés, ait révélé

d'une manière si profonde à M. l'abbé Ozanam les amertumes et les détresses de la viduité? Au début de la vie, une femme chrétienne avait épousé un mari chrétien ; elle lui avait consacré toutes les ressources, toutes les puissances de sa nature d'élite ; car elle avait épousé un noble cœur, une merveilleuse intelligence, pouvant prodiguer chaque jour, à chaque instant, dans chacun des actes de sa vie, les richesses de la science, les ornements de l'esprit, les trésors du cœur, l'abondance et la délicatesse des sentiments ; rien n'était plus beau, plus digne, plus exemplaire devant Dieu et devant les hommes que l'union de ces deux nobles créatures si bien faites pour se comprendre et s'aimer. Mais voilà que soudain, au milieu du chemin, dans la vie et la gloire, la mort arrive et frappe ; le mari, le père, martyr du travail, expire ; l'épouse devient veuve et la fille orpheline. En un moment la femme chrétienne a perdu le centre de ses affections les plus vives, sa force, son appui, une partie de sa gloire. Autour d'elle c'est un vide immense qui s'étend ; elle ne voit plus où reposer son cœur ; elle ne sait plus que se perdre dans l'abandon de la solitude, dans l'amertume du regret, dans les devastations de la douleur. Et cependant tout n'est pas perdu ; car Dieu est là ; il éprouve, mais il ne condamne pas ; toujours plein d'amour et prêt à faire des miracles, il dit à la femme chrétienne comme à la veuve de Naïm : Ne pleurez pas. Si la femme chrétienne laisse échapper les larmes et les gémissements que réclament la nature et même la religion, Dieu lui répète : Celui qui souffre n'a pas son égal ; bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ; bienheureux ceux qui sèment dans la douleur, parce qu'ils recueilleront dans la joie.

Au témoignage de saint Jean Chrysostome, la viduité, constitue un état plein d'excellence et de sainteté ; elle dépose au front de la femme une couronne de grandeur immortelle. Si la veuve n'a plus d'époux qui demeure et converse avec elle, Jésus-Christ lui-même s'honore de sa conversation et écarte loin d'elle tous les maux qui pourraient la menacer. La condition des veuves est une sublime dignité, comme le martyre est la plus glorieuse des victoires. Dieu réserve à la femme éprouvée par le veuvage de précieuses bénédictions ; nulle ne connaîtra davantage les délices de la prière ; nulle ne comprendra mieux la souffrance des autres et n'apportera plus de miséricorde à les soulager ; nulle ne sera entourée de plus de respect, d'honneur et de vénération. Enfin Dieu lui a laissé des consolations au foyer domestique ; il lui a préparé une famille qui comprend trop bien sa souffrance pour ne pas la soulager ; il lui a conservé pour compagne une mère pleine d'amour ; il lui a donné une fille qui croîtra semblable à la

fleur des champs et au lis des vallées, pour égaler Salomon dans sa gloire ; le Dieu de l'autel, qui réjouit la jeunesse, ornera l'orpheline de tant de grâces que la vue de l'enfant rendra aux lèvres de la mère le sourire de l'aimable espérance.

PAUL DE CAUX.

DE BABYLONE A JÉRUSALEM, par Mme la Csse DE HAHN-HAHN.

Sous ce titre très-séduisant, le lecteur va s'attendre peut-être a trouver un voyage à travers les contrées lointaines : des bords de l'Euphrate à ceux du Jourdain, de la ville de Sémiramis à celle du roi prophète. Un si beau voyage écrit et décrit par madame la comtesse de Hahn-Hahn, l'auteur éloquent de plusieurs ouvrages renommés eût eu bien du charme, bien de la nouveauté sans doute. Pour notre part, il faut le dire, nous nous étions un moment flattés de cet espoir avide qui se ressouvient toujours des splendeurs de l'Orient, de son ciel lumineux, de ses mœurs antiques et de tout ce qui peut encore parler d'Israël et de son peuple, de ses grandeurs et de ses tristesses, chantées avec de si poétiques accents :

Super flumina Babylonis...

« Assis au bords des fleuves de Babylone, nous laissons couler nos pleurs au souvenir de Sion. »

Nous aurions voulu visiter sur les pas de la voyageuse enthousiaste les saules ou se suspendaient les harpes muettes des Hébreux, et les fleuves dont ces beaux saules ombrageaient la rive et les prairies qu'il arrose, et ce paysage peuplé de souvenirs et qu'éclaire un soleil toujours radieux.

Le titre de ce livre nous a fait rêver tout un jour à ces beautés calmes et grandioses où l'esprit aime à se transporter. En l'ouvrant il a fallu renoncer à ces poétiques illusions, mais le regret a été court en voyant comment elles étaient remplacées. La réalité a dépassé la chimère, de toute la distance qui sépare l'esprit de la matière.

Ce n'est pas un voyage terrestre que nous donne ici madame de Hahn-Hahn (quoiqu'il soit souvent question dans son ouvrage de ces courses à travers le monde) ; c'est le voyage idéal, la traversée rapide et précipitée d'une âme en souffrance qui cherche sa fin la plus haute à travers les déserts et les désolations de sa vie.

L'auteur de ce remarquable ouvrage est née dans le protestantisme. C'est là la grande Babylone, la Babel confuse d'où elle est partie avec ses misères et ses désirs inassouvis, pour arriver aux pensées hautes et complètes, et aux actes les plus élevés du catholicisme, à la Jérusalem céleste d'où son cœur éclate en transports de joie et chante d'inépuisables cantiques d'amour et de victoire.

Ce livre, c'est l'hymne d'action de grâces d'une âme qui, après avoir cherché Dieu dans tous les sentiers, dans toutes les vallées, parmi les fleurs et parmi les épines, dans les arts, dans la poésie, dans les jouissances de l'esprit et du cœur, dans les succès du monde et de la vanité, l'a enfin trouvé au fond de l'abîme que les déceptions creusaient autour d'elle, et qui l'ayant trouvé s'écrie avec une joie triomphante :

« Je crois. — Oh ! quelle langue pourrait exprimer les sentiments que j'éprouve en le proclamant? Quel indicible mélange d'une félicité qui surpasse toutes les félicités et toutes les douleurs terrestres ! Oui, j'ai trouvé l'éternelle vérité, mais je l'ai trouvée si tard ; j'ai reconnu l'éternelle beauté, mais je l'ai connue si tard ! Toujours j'ai eu soif de vérité, pendant toute une vie j'ai soupiré après cette beauté ; mais, hélas! j'en ai découvert la source si tard ! Hélas ! peut-être un seul mouvement plus généreux aurait suffi pour me faire entrer depuis longtemps dans l'heureuse voie où je marche aujourd'hui. Oh ! c'est un beau voyage que celui d'une âme en quête du beau, du grand, du vrai, de Dieu enfin qu'elle veut servir dans la vérité ! Madame de Hahn-Hahn nous fait connaître le vide obscur que le protestantisme avait creusé dans son esprit : « Rien de fixe, dit-elle, rien d'immuable, l'Écriture donnée pour tout enseignement, l'Écriture, fragment sublime que le protestantisme emporta lorsqu'il se détacha de l'Église universelle. Mais, continue-t-elle, l'Ecriture seule ne peut servir de règle invariable, quand on n'a ni l'autorité ni la piété nécessaire pour établir une parfaite concordance entre le livre et la conduite. » L'autorité, voilà ce qui manque avant tout au protestantisme. La prière aussi est insuffisante dans cette église où les âmes meurent d'inanition.

» On ne prie pas bien dans les temples protestants, dit madame de Hahn-Hahn, on n'a pas même le temps. — Les portes s'ouvrent, on chante un cantique, puis on entend le prêche, on chante un autre cantique, — et les portes se ferment pour ne s'ouvrir que le septième jour : comment le recueillement et la prière seraient-ils possibles. Il faut écouter ce qu'on chante et ce qu'on dit ! l'âme a besoin de calme, de silence et de méditation pour s'entretenir avec Dieu. »

Rien donc ne satisfaisait madame de Hahn-Hahn, et son esprit passionné, dit-elle, pour le vrai, était sans cesse choqué par ce quelle trouvait d'incomplet et de contradictoire dans la religion protestante.

Elle chercha longtemps la vérité sans la trouver, car, ainsi qu'elle le dit-elle-même, l'orgueil était le fond de sa nature et lui cachait Dieu, qui ne se révèle qu'à l'humilité. L'orgueil n'aime point, et, sans amour, comment arriver à une religion d'amour ?

Quelques biographes, qui sans doute n'ont connu que la vie extérieure de madame de Hahn-Hahn, en ont fait la femme incomprise et *libre*, telle que ce temps en a produit un grand nombre. Nous pouvons croire qu'elle fut surtout malheureuse comme tout être fort et généreux qui n'a pas encore trouvé sa voie. Elle avait éprouvé dans ses premières années de grandes vicissitudes de fortune, et à vingt ans, son père, le grand-maréchal comte de Hahn, lui fit épouser un parent de son nom. Cette union ne fut pas heureuse; tout autre peut-être ne l'eût pas été davantage. Une âme ardente, une nature *altière et indisciplinée*, comme il nous est permis de croire la sienne d'après ses propres aveux, s'accommode malaisément d'un joug qu'il est possible de secouer. Il faut l'irrévocable aux âmes indomptées ! Comment obtenir de soi-même la patience et la résignation si nécessaires dans les unions que les sympathies du cœur n'ont point assorties? Comment trouver, même dans les plus douces, la sécurité contre ses propres inconstances, quand la loi du divorce est là comme une crainte ou comme une espérance pour troubler et agiter la vie ? Les protestants ont tout fait pour rendre la religion commode; ils en ont ôté toute gêne et toute entrave, et ils n'ont pas compris que ce qui gêne appuie, et combien l'instabilité de la nature humaine a besoin de l'irrévocable pour se préserver de ses propres inconstances.

Les liens de madame de Hahn-Hahn furent rompus ; elle devint donc libre de ses actions comme de ses pensées, libre de tout ce soi-même qu'elle avait tant de peine à gouverner. Hélas ! la liberté, pour la femme, c'est le malheur sous toutes ses formes. Mieux vaudrait être une pauvre femme chinoise, avec ses pieds mutilés et son dur esclavage, battue, traitée comme une bête de somme par le plus violent et le plus brutal des maris, tel que M. l'abbé Huc vient de nous faire connaître ceux de la Chine, que non pas une femme jeune, belle, riche, mais libre et douée de tous les dons qui la mettent en lumière. Qui pouvait la délivrer d'elle-même ?

La femme est née pour le joug ; elle y rencontre ses joies ou ses douleurs, n'importe ; elle y trouve au moins la sécurité, les devoirs et la dignité de sa vie.

Madame de Hahn-Hahn était jeune, sans doute elle était belle (qui ne l'a pas été, du moins dans le passé ?) elle avait certes une très-haute distinction d'esprit. Le monde entier l'a vue traînant sa chaîne de captive échappée ; elle le dit elle-même : « J'ai promené ma vie errante des cataractes du Nil aux grottes de Staffa, des collines de Cintra aux jardins embaumés de Damas ; j'ai franchi les Alpes, les Pyrénées, et j'ai salué les cèdres du Liban ; j'ai traversé les vastes mers et foulé les sables brûlants des déserts d'Arabie, etc., etc., etc. » Hélas ! hélas ! on se sent lassé seulement à la nomenclature de ses pérégrinations. Pauvre femme ! elle cherchait le mot de l'énigme du monde à travers les grands spectacles de la nature et la paix de l'âme à travers les agitations de l'esprit ; mais le repos et la lumière ne venaient pas. Alors elle abandonna le monde matériel pour celui des idées ; elle s'éprit de la gloire littéraire, la plus creuse des gloires, et se mit à écrire, avec la même ardeur qu'elle avait dépensée à parcourir le monde, des poésies, des romans en grand nombre, et distingués par une touche particulièrement vigoureuse. Des impressions de voyage chaudes et colorées s'écoulèrent de sa plume avec une extraordinaire abondance. Que de forces elle dut dépenser dans ces travaux où elle employait toutes ses facultés oisives ! Son intelligence tourmentée et en travail produisait au dehors, comme fait un volcan qui jette du feu, des pierres, de la lave et de la fumée.

Et pourtant c'était la paix qu'elle poursuivait à travers tant d'agitation. Une larme du cœur l'eût peut-être plus vite obtenue. Mais chacun a sa nature, et c'était après avoir tout épuisé qu'elle devait rencontrer la miséricorde.

Dieu connaît seul les besoins de sa créature, et quand il veut amener à lui l'un de ceux qu'il a choisis, qu'il aime, il va, dans son adorable bonté, le chercher au fond de ses ténèbres ; il l'attire, il l'instruit, il l'éclaire avec les soins d'un père qui n'a qu'un fils unique, et qui ne peut le laisser périr. Dieu fit briller sa lumière devant sa belle et haute intelligence, et elle comprit que tant que Dieu n'est pas tout pour nous, il ne nous est rien ; qu'il ne souffre point de rival dans notre cœur ; qu'elle ne l'avait point encore aimé ; qu'elle n'avait même encore rien su de lui, et que, pour le connaître, elle devait s'adresser à la religion révélée.

« Cherche, lui disait Dieu au fond de son cœur, cherche dans son sein l'éternelle vérité que depuis si longtemps tu poursuis sans l'atteindre. Par les chemins dans lesquels tu t'es lassée jusqu'ici, tu n'as pas trouvé Dieu, lève-toi, revêts-toi de lumière et marche dans de nouveaux sentiers. »

Alors elle examina les livres de Luther et les décrets du concile de Trente; elle les compara, et bientôt elle arriva à ces pensées que nous exposons; car elles donnent la mesure de la haute intelligence de cette femme hautement distinguée :

« Si tous les dogmes d'une religion se tiennent et s'enchaînent; si leur action, toujours conséquente, part d'une source féconde et aboutit au même terme infini; s'ils embrassent l'homme tout entier, et par tous ses aspects, pour lui montrer clairement son immortelle destinée ainsi que la route qui y conduit, et lui fournir les secours dont il a besoin pendant le voyage; s'ils placent devant ses yeux un haut idéal de vertu et de félicité et le mettent en état d'y atteindre; s'ils ne transigent pas avec sa faible intelligence et les vues bornées de son entendement naturel, mais que, des sublimes régions d'où aucune voix humaine ne saurait se faire entendre, et avec des mots qu'aucune bouche humaine ne saurait prononcer, ils promulguent la révélation divine en même temps que l'incontestable garantie de sa divinité....

» Alors il n'y a plus à hésiter, et il faut reconnaître... que l'Église catholique est la seule qui soit construite sur un fondement solide. L'édifice de ses dogmes s'élève comme une haute tour garantie par le paratonnerre de l'autorité... Il faut renoncer à toute interprétation arbitraire et se soumettre entièrement. »

Madame de Hahn-Hahn a compris, par la force de ses études et de son intelligence, que le catholicisme est la seule religion qui puisse suffire à l'âme humaine et qui embrasse tous ses besoins. Le cœur de l'homme est un abîme que Dieu seul a pénétré, et le catholicisme seul contient les remèdes que le Créateur destinait à sa créature.

Il faut lire le livre de madame de Hahn-Hahn quand on est catholique; il fait aimer et admirer la grandeur de notre foi dans son ensemble complet et sublime. Il faudrait plus encore le lire quand on est protestant; car il démontre la misère d'une croyance brisée qui ne possède plus que des lambeaux de vérité, sans force, sans cohésion, dont un esprit vaste et logique ne peut être satisfait et dont un cœur fervent ne saurait se contenter, car l'amour y est brisé et refroidi. Il n'y a point de saints dans le protestantisme, parce que la personnalité et la dignité humaine y ont remplacé l'abnégation et l'humilité, tout ce qui enfin peut le plus nous rapprocher de notre divin modèle. L'homme livré à lui-même ne peut comprendre les abaissements qui seuls conduisent à la sainteté.

La marche de la conversion de madame de Hahn-Hahn est très-belle; elle a tout compris, même l'humilité, malgré ou peut être à

cause de sa nature fière, de son esprit, qu'elle reconnaît lui avoir nui plus que tout. Il y a [illegible] de puissance, de force, nous dirons même de virilité dans cet esprit que la vérité seule a pu satisfaire, et nous croyons son livre destiné à faire un grand bien dans les pays protestants, où sa conversion a déjà fait beaucoup de bruit.

Pour nous, nous y trouvons peut-être un peu trop de cette ardeur fébrile d'une âme encore agitée par une très-longue tourmente. Nous n'y trouvons pas cette paix du cœur qui apaise l'esprit et cette douceur calme et sérieuse qui se répand en soi et autour de soi quand on a trouvé la paix, non pas celle du monde, mais celle de Dieu. C'est que les violentes tempêtes laissent longtemps la mer émue ; il lui faut la durée du calme pour que les flots ne se soulèvent plus.

Madame de Hahn-Hahn est allée chercher ce calme au pied des autels, où elle a déposé la volonté, les tumultes, les inquiétudes d'une âme à qui le monde entier ne suffisait pas; elle s'est vouée à Dieu et aux affligés dans un couvent du Bon-Pasteur, dont elle vient de doter Mayence, sa ville natale. Des jours lumineux et paisibles lui sont réservés, et couronneront dignement une vie de labeur et de bonne volonté.

ANNA-MARIE.

ALBUM DE BRODERIE RELIGIEUSE, publié d'après les dessins du R. P. Martin, par HUBERT MÉNAGE[1].

Voici un livre qui a paru vers l'époque du jour de l'an et que nous aurions présenté, si nous en avions rendu compte il y a un mois, comme de belles étrennes à offrir aux femmes chrétiennes.

Mais l'*Album de broderie religieuse* n'est pas une de ces choses futiles qui passent en peu de temps et dont le succès soit éphémère : c'est un beau livre, un recueil utile qui restera et que nous recommandons à toutes les femmes qui veulent occuper leurs loisirs et consacrer leur aiguille au service de Dieu. Je n'ai pas besoin de parler du goût exquis, du sentiment profond de l'art qui règne dans les modèles de l'*Album :* le nom seul de l'auteur en dit plus que tous les éloges. Nommer le R. P. Martin, c'est en effet donner la garantie de l'érudition la plus sûre et la plus étendue, jointe à la pureté du goût, au talent de l'artiste et à la piété du chrétien. Nous nous permettrons pourtant une critique et nous y ajouterons l'expression d'un vœu.

Est-ce assez, sur douze planches, de n'en consacrer que trois à des

[1] Paris, chez Douniol. 1 vol.

desseins d'aubes et de nappes d'autel? Les femmes qui veulent occuper leurs heures de délassement à embellir, à orner la maison de Dieu du travail de leurs mains, n'ont que rarement le temps et les moyens nécessaires pour exécuter des œuvres telles que la broderie d'une chasuble ou d'une chape. C'est à ces femmes surtout que s'adresse l'*Album*. Il serait donc à désirer qu'elles y trouvassent un nombre plus considérable et plus varié de modèles pour le genre d'ouvrages qu'il leur est plus facile et moins dispendieux d'entreprendre.

Que M. Hubert Ménage s'adresse encore une fois au R. P. Martin, qu'il demande encore une fois à son habile crayon de nouveaux modèles, surtout d'aubes et de bordures d'autel, qu'il les publie et les réunisse en un nouvel album, et il aura accompli d'une manière utile et durable l'œuvre qu'il s'est proposée dans cet ouvrage.

LÉON ARBEAU.

ŒUVRES COMPLÈTES DE PINDARE, *traduites en vers, accompagnées de la vie de ce poëte, de prolégomènes et de notes*; par Alph. FRESSE-MONVAL[1].

Il y a des auteurs dont le nom seul résume tout un genre et revient à chaque instant dans les discussions littéraires de quelque importance. On disserte sur eux au collége, on les juge d'un mot dans les revues, on les défend ou on les attaque avec la plus grande vivacité dans la conversation, et pourtant il arrive bien souvent qu'on les connaît à peine. Pindare est malheureusement de ce nombre. En France, on en parle trop d'après les faiseurs de traités de littérature; il était grand temps d'attirer l'attention sur lui et de le rendre enfin accessible à tous les esprits cultivés. Pour y parvenir, l'Académie l'a désigné à l'émulation des traducteurs, et la sage réserve dont elle a fait preuve, en admettant également la poésie et la prose, nous a valu deux excellents ouvrages. Le travail de M. Poyard servira de guide à ceux qui n'osent aborder seuls l'original; celui de M. Fresse-Montval sera plus recherché des personnes obligées de renoncer complétement à lire Pindare dans le texte grec, mais qui aiment du moins à retrouver chez un interprète fidèle quelque chose de cette harmonie qu'elles ne peuvent aller puiser à sa source même.

Ici l'illusion est aussi parfaite que possible ; la seule ambition du traducteur est de rendre les expressions du poëte. Il ne s'efforce point

[1] Paris, chez l'éditeur, rue d'Arcole, 11, 1854, 1 vol. gr. in-8°.

de trouver des beautés nouvelles pour tenir lieu de celles qui ne peuvent passer dans notre langue, et, s'il faiblit en quelques endroits, c'est après une lutte sérieuse à laquelle il ne cherche jamais à échapper. Son style, ferme et hardi, lui permet de rendre fort heureusement les morceaux un peu heurtés qui ont fait le désespoir de ses prédécesseurs. Sa prose didactique est moins satisfaisante que ses vers. Bien que les prolégomènes qu'il place en tête de chaque ode soient écrits purement, ils ne le sont pas toujours avec cette mesure, avec cette heureuse unité de ton qui est la perfection même en ce genre. Ce n'est là, du reste, qu'une tache bien légère, car ces travaux sont excellents : ils résument nettement les opinions des anciens commentateurs, et l'on y trouve la trace multipliée des recherches que l'auteur a entreprises sur la mythologie grecque, et dont ses études sur Hésiode et sur les Sibylles nous feront bientôt connaître le résultat définitif.

CH. MARTY LAVEAUX.

L'UNION AVEC NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, dans ses principaux mystères, par le père SAINT-JURE, membre de la Compagnie de Jésus[1].

Saint Bernard, rayonnant sur la terre des lumières du ciel, s'écriait : *Nous avons un paradis bien meilleur et bien plus délicieux que n'était celui que nos parents ont eu ; et ce paradis est Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Pénétré de la parole, du sentiment, de l'inspiration du grand apôtre du moyen âge, le Père Saint-Jure, dans le livre de l'*Union avec Jésus-Christ*, enseigne aux chrétiens la voie qui conduit à ce paradis heureux et magnifique, à ce paradis par excellence que célébrait l'auteur du *Memorare*. L'union en Notre-Seigneur Jésus-Christ est en effet le seul bonheur véritable ; c'est la ressemblance du serviteur avec le maître qui crée cette union ; pour ressembler au maître, le serviteur doit se lier à ses actions principales, s'unir à ses mystères. C'est donc aux mystères du Sauveur, aux mystères de sa naissance, de sa passion, de sa mort, de sa résurrection et de son ascension que nous trouverons les sources de la vie surnaturelle et les fontaines d'eau vive purifiant et sanctifiant les âmes.

L'union aux mystères ne consiste pas à se dévouer à une étude qui ne donnerait pas la science, mais plongerait dans des abîmes insondables ; elle consiste à emprunter aux grands actes de la vie du Sau-

[1] Paris et le Mans, Julien et Lanier, libraires.

veur leur caractère et leur image ; à leur demander des sentiments et des vertus. Chaque mystère a sa lumière et sa chaleur, ses connaissances et ses révélations, ses affections et ses pratiques. Ainsi, par exemple, le mystère de l'Incarnation, exercice d'union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le temps de l'Avent, est un mystère d'amour, de glorification et d'anéantissement; il inspire des sentiments d'admiration et de reconnaissance ; il doit produire la vertu de zèle pour la gloire de Dieu. Le Père Saint-Jure, afin de faciliter et de compléter l'exercice d'union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ce mystère, rapproche quelques pensées pour servir à la méditation, indique des lectures à faire, rassemble des versets d'aspiration qui résument les idées et vivifient les sentiments.

Le livre du Père Saint-Jure renferme des exercices de même nature pour les diverses époques de l'année ; à savoir, exercice d'union avec Notre-Seigneur pour le temps de Noël jusqu'au carême ; pour le carême ; pour la semaine sainte ; pour le temps qui s'écoule entre la fête de Pâques et celui du Saint-Sacrement ; entre la fête du Saint-Sacrement et le mois d'août ; pour le mois d'août par la vertu de la foi ; pour le mois de septembre par la vertu de l'espérance ; pour les mois d'octobre et de novembre par la vertu de charité.

L'union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ est un bon, un excellent livre dans l'ordre des idées spirituelles. C'est un livre que les laïques doivent étudier pour s'instruire ; que les ecclésiastiques doivent lire pour enseigner ; que tous doivent méditer et pratiquer. Est-il besoin de dire que ce livre, écrit par un membre de la Compagnie de Jésus, a le triple cachet de la science, du mérite et de la vertu ?

PAUL DE CAUX.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — IMPRIMERIE DE BEAU.

CAUSES

DU

SOULÈVEMENT DES PAYS-BAS,

SOUS PHILIPPE II,

SELON DES DOCUMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS.

1° **PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE**, *d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, publiés par le ministère de l'Instruction publique, sous la direction de M. Weiss; 4 volumes in-4°, faisant suite aux documents sur l'histoire de France; Paris, 1841-1843.

2° **CORRESPONDANCE DE PHILIPPE II**, publiée d'après les Archives de Simancas, par le Gouverment belge; 2 volumes in-4°, sous la direction de M. Gachard; Bruxelles, 1848-1851.

Le prince de Kaunitz s'exprimait ainsi dans un rapport qu'il adressait en 1766 à Marie-Thérèse sur l'*Histoire du soulèvement des Pays-Bas* par Vander-Vynckt : « Pourquoi les lois que » Charles-Quint publia contre l'hérésie n'ont-elles pas privé » leur auteur de l'affection de ses peuples ? Et pourquoi de- » vaient-elles les révolter contre son fils Philippe II, qui ne » voulait qu'en rétablir l'exécution ? Cela restera *éternellement* » un problème. »

Nous oserons appeler devant l'opinion publique du XIXe siècle de cet arrêt rendu dans le XVIIIe par le célèbre ministre de Marie-Thérèse. Un tel problème, quoi qu'il en dise, ne restera pas *éternellement* insoluble. Nous avons pour éclairer cette question des éléments qui manquaient au prince de Kaunitz. Ce sont : 1° les correspondances de Philippe II récemment mises en ordre et imprimées à Bruxelles par ordre du gouvernement ; 2° les papiers d'état de Granvelle, qu'a fait recueillir et publier en France le ministère de l'Instruction publique.

Le protestantisme, grâce aux relations commerciales des riches cités de la Flandre avec les villes de la Ligue Hanséatique, avait rapidement pénétré dans le Brabant, et Charles-Quint en avait combattu la propagation par des mesures d'une rigueur outrée. Ses édits ou *placards* sur ce sujet, rendus de 1520 à 1550, furent affichés dans les Pays-Bas, et recueillis plus tard par l'histoire. Le placard du 25 septembre 1550, qui résumait les édits précédents dans ce qu'ils avaient d'essentiel, décernait la peine de mort par *le fer*, *la fosse* et *le feu* contre ceux qui vendaient, recevaient ou copiaient des livres hérétiques ; qui peignaient ou vendaient des figures *opprobrieuses* de la Vierge Marie, des saints ou des supérieurs ecclésiastiques, qui brisaient ou effaçaient les images faites en l'honneur des saints, qui tenaient chez eux des conventicules, qui disputaient sur la Sainte-Ecriture en public ou en secret, qui prêchaient ou soutenaient les doctrines des auteurs réprouvés... Il provoquait à la délation, en adjugeant aux délateurs la moitié des biens de celui qu'ils auraient fait condamner... Enfin, il déclarait passibles de la *hart* les libraires qui vendaient des livres renfermant des erreurs contre la foi [1].

Dans un autre édit rendu antérieurement, les Anabaptistes étaient condamnés à être brûlés vifs, dans le cas où ils s'obstineraient dans leur erreur : s'ils la reconnaissaient avant de mourir, on se contentait de leur trancher la tête [2].

1 Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. CV, CVI, CVII.

2 *Id.*, *ibid.* Ce placard contre les Anabaptistes est de 1535 : il ne fut pas aboli par les placards postérieurs.

Tout cela nous paraît sans doute bien cruel, à nous, hommes du XIXe siècle, et nous avons quelque peine à nous expliquer comment la mémoire de Charles-Quint nous est arrivée entourée de quelque gloire et non souillée de sang, comme celle d'un Néron ou d'un Domitien. Ce serait un problème à ajouter à celui que se posait le prince de Kaunitz.

Voici cependant un passage d'un historien protestant, qui pourra apporter quelques éléments à la solution de cette question. « La *bonne cause*, » dit-il naïvement, « avait été forcée » de suivre la route périlleuse de la rébellion, et, malheureu- » sement pour la religion réformée, la justice politique était du » côté de son persécuteur... On voulut se soustraire par la force » aux liens les plus légitimes... Les livres de l'Ecriture-Sainte » fournirent à un fanatisme extravagant des aliments qu'il trans- » forma en poisons... Une doctrine qui s'annonçait dans l'état » comme destructive de tout ordre, ne devait pas trouver grâce » devant un souverain qui avait déjà tant de motifs de la dé- » truire ; et, dès lors, il n'est pas étonnant qu'il ait employé » contre elle les armes qu'elle lui avait donné le prétexte de » prendre [1]. »

Il y a dans ce passage de véritables traits de lumière. Charles-Quint, mû par le mobile politique, bien plus que par le mobile religieux, cherchait à diminuer les priviléges des Pays-Bas sans paraître les attaquer de front : comme il avait annexé cette contrée à ses vastes états, il tendait à en faire un simple membre de son empire et à en subordonner les mouvements à ceux de ce grand corps. Or la liberté religieuse s'était abritée sous les libertés civiles, commerciales et politiques des Provinces-Unies. Charles-Quint semblait donc amené forcément à attaquer toutes ces libertés à la fois pour raffermir son autorité en même temps que celle de l'Eglise [2].

[1] Schiller, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas,* t. I, liv. 1, ch. 2, p. 71-72, traduction du marquis de Châteaugiron; Paris, 1827.

[2] Il est, du reste, fort remarquable que les mesures violentes de Charles-Quint contre les hérétiques de ses États aient coïncidé avec la guerre à outrance qu'il fit au Saint-Siége. C'est de même après la déclaration de 1682 que Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et ordonna les mesures

Mais ce prince était né dans le Brabant et y avait été élevé. Il aimait les mœurs simples des Flamands ; il connaissait leur passion pour le commerce, dont il s'attacha toujours à favoriser l'essor. L'influence de sa puissance et de son nom ouvrait tous les ports à leurs vaisseaux, leur procurait une libre navigation sur les mers et leur assurait les traités les plus favorables avec les nations étrangères. Il avait rétabli l'ordre dans la Gueldre, dans la Frise, à Utrecht et à Groningue, pays sans cesse ravagés avant lui par des guerres intestines. Le commerce des Provinces-Unies atteignit sous son règne un degré inoui de prospérité. Il n'est donc pas étonnant que les Belges et les Hollandais lui aient su gré de son administration, et qu'ils aient été disposés à lui faire des concessions politiques. Aussi Charles-Quint les consultait dans leurs Conseils de ville, dans leurs Etats provinciaux et généraux : il obtenait presque toujours leur sanction à ses grandes mesures de sévérité, et, quand il ne l'obtenait pas, il se gardait de passer outre. C'est ainsi qu'il recula devant l'opposition de la Gueldre à l'établissement de l'Inquisition dans cette contrée [1].

Pour avoir dans sa main ce redoutable tribunal de l'Inquisition qu'il institua dans les Flandres, il lui donna pour chef un de ses conseillers laïques, Vander Hulst, et fit approuver ce choix au pape Adrien VI. Mais quand, après deux ans d'exercice de ses fonctions, ce grand-inquisiteur se futrendu trop odieux, l'Empereur n'hésita pas à le sacrifier aux clameurs populaires. Et comme Vander Hulst avait falsifié unacte relatif à un différend qu'il avait eu avec les États de Hollande, Charles-Quint invita sa tante l'archiduchesse Marguerite à punir ce crime, comme le voulait la justice, sans avoir égard aux hautes fonctions qu'avait exercées le coupable, ni à l'estime que lui avait témoignée le pape défunt [2].

de rigueur qui en furent la suite. Ce sont là les compensations *religieuses* des rois absolus quand ils attaquent la papauté ou se mettent en opposition avec elle.

[1] Il en avait été de même dans le Luxembourg et à Groningue; t. Ier de la *Correspondance*, Préface, p. CXXIV.

[2] Lettre de Marguerite d'Autriche, du 15 janvier 1524. Nous remar-

Après ce premier et malheureux essai de l'inquisition flamande, qui pourtant n'avait pas adopté en son entier la rigoureuse procédure de l'inquisition espagnole, on agita sérieusement dans le conseil du monarque, à Bruxelles, la question de savoir s'il ne serait pas préférable que les évêques eux-mêmes connussent des erreurs de la foi. « Ce moyen aurait paru à » Charles-Quint aussi bon, voire plus honorable, que le pre- » mier expédient d'un exprès-inquisiteur, qui était une chose » nouvelle [1]. » Mais cet avis fut vivement combattu dans son conseil, surtout par le motif que cette espèce de juridiction ecclésiastique serait trop indépendante de l'action du gouvernement civil : « Les évêques diocésains, disait-on, étaient trop » âpres et trop extraordinaires à usurper et du tout énerver la » juridiction du souverain, etc. » Cette raison, essentiellement politique, finit par l'emporter, et l'Inquisition fut rétablie : sa juridiction nouvelle s'étendit même sur les archevêques ou évêques, et elle put procéder avec ou sans le concours des ordinaires [2].

Mais Charles-Quint, en soutenant un avis contraire au rétablissement de l'Inquisition, et en ayant l'air de se laisser forcer la main par son conseil, s'était ménagé des ressources contre l'impopularité. Il semblait avoir deviné l'un des expédients familiers aux rois constitutionnels, qui se déchargent sur leurs ministres de toute responsabilité qui leur pèse.

En 1546, il rédigea lui-même, à Maestricht, des instructions pour ses tribunaux d'Inquisition, et on y remarqua cette clause si sage : « une dénonciation dont l'auteur demanderait à » rester anonyme, ne pourrait pas servir de base à une procé-

querons ici d'abord la singularité d'un grand-inquisiteur *laïque*, ce qui ne parut pas plus choquer le clergé séculier qu'un grand-inquisiteur dominicain ou franciscain. Nous ferons observer ensuite que toute la correspondance de Marguerite et de Charles V prouve les égards et l'affection que ce monarque avait pour elle ; elle pouvait obtenir, et obtenait souvent des adoucissements dans la pratique d'un système de gouvernement trop rigoureux : c'est à elle que fut due la destitution de Vander Hulst.

[1] Gachard, Préface, p. CXI.

[2] Bref de Clément VII, du 19 mars 1524.

» dure[1]. » Cette pièce remarquable se termine ainsi : « Les » inquisiteurs se conduiront de manière à ne pas rendre im- » possible cette œuvre sainte ; ils ne se montreront pas trop » exigeants ; mais, avant tout, ils s'appliqueront à redresser » les abus qui ne pourraient être tolérés sans péril pour la re- » ligion ou sans inconvénient pour la chose publique. Ils s'ef- » forceront aussi de persuader à tout le monde que ce n'est » pas leur profit, mais celui du Christ qu'ils cherchent, s'atta- » chant seulement à purger les Pays-Bas de toute erreur, et à » les délivrer de l'hérésie[2]. » Le monarque semblait donc attentif à tempérer, autant que possible, les rigueurs que son conseil avait jugées nécessaires.

Enfin il visitait sans cesse les Flandres, et pendant le temps de son règne, si actif et si rempli, il trouva le temps d'y revenir jusqu'à dix fois.

La conduite de Philippe II fut bien différente à l'égard des Provinces-Unies, et c'est en comparant avec soin cette conduite à celle de Charles-Quint, que nous trouverons le moyen de résoudre le problème posé par le prince de Kaunitz.

Philippe II, né en Espagne, habitué aux contraintes et aux exigences de l'étiquette usitée dans ce royaume, étranger aux habitudes comme à la langue des Flamands, n'avait rien qui pût racheter auprès d'eux, dans son extérieur, les inconvénients de son origine toute espagnole.

Charles-Quint avait fait approuver ses édits et placards tantôt par les conseils collatéraux, tantôt par les chevaliers de la Toison d'or ; l'un de ces édits, celui de 1531, eut même l'assentiment des États-généraux. Philippe II voulut se passer de ce concours de l'opinion publique représentée par des corps indigènes ; et cependant en 1555, quand il avait pris les rênes du gouvernement des Pays-Bas, il avait solennellement promis de respecter leurs *us et coutumes!*

Les hommes pardonnent la persécution ; ils ne sauraient pardonner le mépris.

[1] Art. 2 des Instructions.
[2] Préface, p. CXVII-CXX.

Quand il quitta Gand, en 1559, pour se rendre en Espagne, Philippe II fit ses adieux aux Pays-Bas par une lettre circulaire aux conseils de justice de toutes les provinces; cette lettre contenait la recommandation d'appliquer avec la dernière rigueur les édits et placards, dans l'exécution desquels on lui avait en vain demandé l'autorisation de mettre quelques adoucissements[1].

Quelque temps après qu'il est arrivé en Espagne, Philippe II apprend que sa politique inflexible excite de sourds mécontentements dans les Flandres; la duchesse Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, et le cardinal de Granvelle, son premier ministre, lui font de vives représentations sur les dangers de l'exercice de l'Inquisition et de l'exécution des placards. Il ne veut se relâcher sur rien[2]. « Il aimerait mieux perdre » cent mille vies que de consentir à ce qu'il fût fait le moindre » changement aux choses de la religion. » En vain on lui envoie le comte d'Egmont pour lui expliquer quelle est la véritable situation des Provinces-Unies. Par une dépêche datée du bois de Ségovie, le 17 octobre 1565, il déclare que les inquisiteurs doivent être favorisés autant que possible dans l'accomplissement de leur difficile mission; il attribue le mal qui s'est fait « à la négligence, *flocheté*[3] et dissimulation des juges, » menaçant de destituer ceux qui ne veulent pas exécuter les placards, « de crainte de quelques tumultes, » et de les remplacer par d'autres « de plus de cœur et de meilleur zèle; » enfin il maintient que ses résolutions sont les seules convenables au bien de la religion et à celui de *ses Pays-Bas, qui ne vaudraient rien sans elle*[4].

[1] « Laquelle exécution nous entendons et voulons que se fasse avec toute » rigueur, et sans y respecter personne, personne qui que ce soit, et de » procéder non-seulement contre les transgresseurs, mais aussi contre les » juges qui voudraient user de dissimulation et connivence, etc. » Tom. Ier, *Correspondance*, p. CXXVII.

[2] Ce fut un des malheurs de Philippe II de ne pouvoir mettre autant de confiance dans la sagesse de sa sœur, la gouvernante des Pays-Bas, que Charles V en avait eu dans celle de sa tante Marguerite, et de sa sœur Marie de Hongrie.

[3] Faiblesse.

[4] *Correspondance de Philippe II*, t. I, Préface, p. CXXIX.

Le mal en était donc venu à ce point que les fonctionnaires se déclaraient dans l'impuissance de faire exécuter les lois dont ils auraient dû être les instruments fidèles. Au plus haut degré de la hiérarchie locale, le découragement n'était pas moins grand, car Marguerite elle-même, en notifiant les ordres du roi aux Provinces-Unies, ne cachait pas qu'elle en déplorait les rigueurs. Les gouverneurs de province déclarent alors qu'ils aimeraient mieux donner leur démission que de faire brûler cinquante ou soixante mille de leurs compatriotes. Une ligue se forme, à la tête de laquelle se mettent les premiers seigneurs du royaume. Les confédérés viennent trouver la duchesse de Parme, qui prend sur elle d'adoucir provisoirement l'exécution des édits et placards. Ils envoient en même temps à Philippe II, en Espagne, le marquis de Bergues et le baron de Montigny, pour obtenir des concessions plus complètes et plus durables.

C'est alors que Philippe II, qui voit les Pays-Bas près de lui échapper, se décide enfin à faire les concessions qu'on lui demande. Il consent à l'abolition de l'Inquisition, et au rétablissement de la juridiction des évêques. Il promet une amnistie générale aux confédérés.

Mais en même temps il cherche à annuler d'avance ces promesses, en protestant secrètement à Simancas, devant un notaire, que ces concessions ont été forcées, et qu'il se réserve de punir les fauteurs des troubles [1]. D'un autre côté, il reconnaît qu'il n'a pu à lui seul abolir l'Inquisition, et il fait dire par son ambassadeur à Pie V que cette abolition n'a point de valeur, puisqu'elle a eu lieu sans le concours du Saint-Siége.

Ces subterfuges misérables ne doivent pas trop nous scandaliser ni nous étonner aujourd'hui. Ils étaient sans doute dans le caractère du roi d'Espagne; mais ils étaient plus encore dans l'esprit, et, si on peut le dire, dans le goût de son siècle. Machiavel avait fait école en Europe.

Au surplus, il y avait deux tendances dans le conseil de

[1] *Correspondance de Philippe II*, Préface, p. CXXXIII.

Philippe II : l'une le poussait à la clémence, l'autre à la sévérité.

La première était représentée par le cardinal de Granvelle, que les documents historiques nouvellement découverts nous font enfin connaître sous son véritable jour.

Cet habile ministre, qui chercha sans cesse à désarmer les rigueurs de Philippe II, et qui fut sacrifié par lui à la prévention publique, ne méritait pas la réputation de dureté qu'on lui avait faite, et qu'il subit sans aucune protestation publique, afin de ne pas trahir les intérêts de son maître. Il résulte de sa correspondance privée, soit avec le roi d'Espagne, soit avec des amis intimes, qu'il avait souvent demandé que « l'on usât de » modération et de discrétion pour ceux qui avaient été séduits » par simplesse et reconnaissaient leur faute, et qu'il savait fort » bien que, par son avis, on avait pardonné à plusieurs [1]. »

Il écrivait à un de ses amis dans des termes encore plus directement apologétiques : « On n'a délaysé de me calomnier » et de donner à entendre à aulcuns que je sois cause de tout » ce trouble : ce qu'ils fondent par dire que j'aye persuadé au » roy de mettre par delà l'inquisition d'Espagne. A quoy, cer- » tes, je tiens que Sa Majesté ne pensa oncques, et moi beau- » coup moins de le lui persuader; au contraire, luy ay escrit, » depuis quatre ans en ça, plusieurs fois, lorsque jà, dès le » commencement que l'on print la possession des nouvelles » évêchés, aulcungs, tenants jà pour fin de susciter le peuple, » firent publier que le roy voulait mettre par delà l'inquisition » d'Espagne, respondant Sa Majesté, qu'onques elle n'y avait » pensé, que aussi ne conviendrait-il et que ni là, ni à Milan, » ni à Naples, la dicte inquisition d'Espagne ne pouvait servir, » voyre et que la seule mention d'icelle pourrait causer de » grands inconvénients [2]. »

[1] Lettre au seigneur d'Oosterwyck, du 6 mai 1566.

[2] Lettre au roi, citée dans la *Correspondance de Philippe II*, Préface, t. I, p. CLXXIII-CLXXIV. On remarquera que l'inquisition espagnole est toujours considérée comme un *système particulier*, que l'on n'ose pas introduire aux Pays-Bas.

Et enfin il écrivait au Roi lui-même :

« Il sera nécessaire que Votre Majesté imprime bien dans les » esprits que jamais elle n'a pensé à introduire en ces pays l'in- » quisition d'Espagne, puisque c'est la pure vérité; inquisition » qui, d'ailleurs, ainsi qu'à Naples, ne serait point praticable » ici. »

Même après les émeutes et révoltes du mois d'août 1566, Granvelle continua de recommander la clémence. Selon lui, il valait mieux « laisser sans châtiment beaucoup de coupables, » que de châtier ceux qui ne le méritaient point. » Même à cette époque il réclamait encore une amnistie, blâmait le duc d'Albe, combattait l'emploi exclusif des fonctionnaires espagnols dans les Pays-Bas, et conseillait de donner satisfaction au pays, dans une mesure sage et raisonnable[1].

Aux avis de ce grand homme d'état, digne d'être mieux écouté, Philippe II préférait les conseils violents du duc d'Albe et de certains personnages encore moins connus, tels que Fray Lorenzo de Villaviciencio, moine de l'ordre des ermites de saint Augustin. Ce religieux, que les documents de M. Gachard ont mis en relief, était un ardent soutien de l'Inquisition : voici la singulière lettre qu'il écrivait à Philippe II en 1566 :

« Le prince d'Orange et ses complices prétendent que si les » ordres de l'Empereur doivent être exécutés, comme Votre » Majesté le veut, il faudra faire mourir un grand nombre de » gens. Les Catholiques répondent à cela que, pour extirper le » mal, il suffira d'en tuer deux mille dans tous les Pays-Bas, si » ceux qui gouvernent veulent veiller à ce que le mal ne se » propage pas de nouveau. D'ailleurs, si Votre Majesté laisse » augmenter le nombre des hérétiques à tel point qu'ils en » viennent à prendre les armes et qu'alors Votre Majesté assem- » ble des troupes pour les soumettre, le prince d'Orange et le » comte d'Egmont eux-mêmes conseilleront-ils de ne pas livrer » bataille, par la raison qu'il pourra en résulter la mort d'un » grand nombre d'entre eux? Certainement ils seront d'avis,

[1] *Correspondance de Philippe II*, Préface, p. CLXXIV.

» au contraire, que tous les ennemis de Votre Majesté soient » exterminés, s'il le faut, pour que la victoire lui reste. Donc, » puisque, selon l'opinion de ces princes, qui sont hommes de » guerre, et de tous les hommes d'État les plus sages et les plus » prudents, il serait licite et juste de tuer les hérétiques, pour- » quoi ne le serait-il pas de le faire avant qu'ils se rendent redou- » tables à ce point que la puissance de Votre Majesté ne suffise » pas pour les châtier?... Puisque Votre Majesté tient le glaive » que Dieu lui a donné, avec la puissance divine sur nos vies, » qu'elle le tire du fourreau et le couvre du sang des hérети- » ques, si elle ne veut pas que le sang de Jésus-Christ, répandu » par ces barbares, et le sang des innocents catholiques qu'ils » oppriment, crient vengeance au Ciel contre la personne de » Votre Majesté. L'office de Votre Majesté est de venger les in- » jures de Dieu et les scandales commis envers son épouse. Je » supplie donc Votre Majesté de n'avoir aucune commisération » des hérétiques. Le saint roi David n'avait nulle pitié des » ennemis de Dieu. Il les tuait tous. Moïse en un seul jour tua » trois mille habitants du peuple d'Israël [1]. » Ce moine oubliait qu'à l'ancienne loi avait succédé la loi de grâce, et qu'un langage tel que le sien ne convenait guère au prêtre du Dieu d'amour, qui a dit : « Ne brisez pas le roseau cassé, et n'éteignez pas la mèche qui fume encore. »

Il faut avouer ensuite que c'est un singulier paralogisme de mettre dans la balance, tête par tête, pour ainsi dire, les hommes qui meurent sur l'échafaud, et ceux qui se font tuer sur les champs de bataille. Comment l'absurdité d'une telle assimilation ne serait-elle pas évidente à tous les yeux ? Le sort d'un accusé qui est tout près d'encourir la peine capitale préoccupe bien plus vivement l'attention et la pitié publiques que celui de cent guerriers combattant corps à corps avec leurs ennemis. On sent que cette vie sur laquelle la justice va prononcer froidement son arrêt a, aux yeux de la société, un prix tout

[1] Lettre du 28 janvier 1566. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. XLIII-XLIV.

particulier, et que c'est le plus grand acte de juridiction que l'homme puisse exercer sur son semblable. La guerre, au contraire, est une espèce de jugement direct de Dieu même auquel les nations se soumettent, quand elles ont recours à la voie des armes, pour vider leurs différends, et on sait qu'elle entraîne toujours le sacrifice d'hécatombes humaines.

Dans la question particulière qui nous occupe, il s'agissait aux Pays-Bas d'une insurrection ; or des insurgés qui prennent les armes contre un pouvoir établi, savent très bien qu'ils courent des chances de perte, dans le jeu périlleux dont ils ont pris l'initiative ; si ces chances se tournent contre eux, ils ont, en quelque sorte, la responsabilité de leur mauvaise fortune, et ils ne pourront attribuer qu'à eux seuls leur défaite avec toutes ses conséquences. L'opinion sera sévère à leur égard, s'ils sont vaincus ; tandis qu'elle se soulèvera avec indignation, si un tribunal envoie par milliers au supplice de présumés rebelles.

Mais en même temps qu'il conseillait cette politique d'intimidation et de terreur à Philippe II, Fray Lorenzo n'entendait pas que ce monarque s'ensevelît au fond de l'Escurial, en renvoyant des ordres d'extermination dans ses Provinces-Unies. Il lui communiquait librement ses idées à ce sujet, dans un langage noble et élevé que nous aimons à reproduire.

« Quand Dieu donne à un prince tant et de si grands royau-
» mes qu'il en a donné à Votre Majesté, ce n'est pas seulement
» pour que ces royaumes soient à lui, mais aussi pour qu'il
» appartienne aux royaumes et à tous ses vassaux. Avec ces
» dignités qu'il vous a données, Dieu a chargé aussi les épaules
» de Votre Majesté du poids et des embarras que des offices
» si éminents entraînent, et Votre Majesté, sans faire une in-
» justice à Dieu, ne peut s'en affranchir. Dieu a attaché à la
» couronne les peines et les travaux, afin que, si la grandeur et
» la puissance persuadent aux princes qu'ils sont divins, ils ap-
» prennent qu'ils sont hommes par les travaux que la couronne
» leur impose, et que, si la hauteur de la couronne leur fait
» voir qu'ils sont au-dessus des lois humaines, le devoir qu'ils

» ont de s'occuper du gouvernement et de la défense de leurs » vassaux, leur enseigne que Votre Majesté et tous les Rois sont » soumis aux lois divines et aux jugements de Dieu.

» Si Votre Majesté, ne consultant que le soin de son repos, » ne veut pas faire ce voyage, qui importe tant à l'honneur de » Dieu, de sa sainte Mère et de tous les Saints, et qui est si né- » cessaire à toute la chretienté, elle montrera par là qu'elle ac- » cepte la dignité royale que Dieu lui a donnée, en renvoyant » ou en laissant à Dieu lui-même les travaux qui y sont inhé- » rents; or, Dieu le prendra aussi mal que Votre Majesté le » ferait, si, lorsqu'elle donne aux gentilshommes qui sont à son » service des charges honorables, ils acceptaient l'honneur et » le profit, et laissaient à Votre Majesté les travaux de ces char- » ges. Et irriter Dieu[1] est chose bien téméraire; c'est la perte » de l'âme et de la vie[2]. »

Il ajoute en finissant : « Rien ne manque à Votre Majesté » pour entreprendre ce voyage, ni jeunesse, ni justice, ni ar- » gent, ni princes, ni capitaines, ni soldats. Dieu lui-même » l'appelle pour lui donner la victoire dans cette entreprise » plus noble et plus sainte que celles que firent les ancêtres » de Votre Majesté, lorsqu'ils conquirent la Terre Sainte et le » sépulcre du Christ : rien ne lui manque que la volonté, et » puisse celle-ci être conforme à la volonté de Dieu[3].

Il est impossible d'unir à un plus haut degré la liberté hardie des conseils au respect profond pour l'autorité royale. C'est presque une leçon, mais mais ce sont de ces leçons qui avertissent sans humilier.

On a dit que chez Philippe II l'ascète dominait le monarque. Le fait est que sans être exempt, comme on l'a vu déjà, de ce machiavélisme dont tous les souverains et tous les gouvernements furent plus ou moins empreints au xe siècle, depuis Henri VII et Charles-Quint jusqu'au chevaleresque François Ier,

[1] Mot à mot *ennuyer* Dieu, *y enojar a Dios es cosa temerosa, y perdida del alma y de la vida.*

[2] Lettre du 22 octobre 1566, écrite de Ségovie. T. II, p. XLVIII.

[3] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, Préface, p. XLIX.

ce prince semblait être plus sincèrement et plus ardemment religieux que les autres rois de son temps. Presque jamais les personnes qu'il employait ne le satisfaisaient entièrement, parce qu'il n'en trouvait aucune qui égalât l'exaltation de son zèle.

Il accusa le cardinal de Granvelle de tiédeur, car il affectait de ne pas comprendre qu'un prince de l'Église pût adopter la voie des tempéraments politiques. Il n'aimait pas ces demi-concessions et ces transactions habiles, qui, sans contenter complétement les partis, désarment pourtant et apaisent leurs colères. Aussi Granvelle tomba dans la disgrâce, et cette disgrâce fut la condamnation de son système [1].

Les instincts despotiques de ce prince s'accommodaient plus mal encore de ces libertés des Pays-Bas, qu'il avait pourtant juré de respecter, quand Charles-Quint lui en avait remis le gouvernement. La moindre opposition des Etats généraux ou provinciaux ne faisait que l'irriter sans l'éclairer. Non-seulement il ne tenait aucun compte de leurs avertissements et de leurs observations; mais il réservait des vengeances secrètes pour ceux qui en étaient les auteurs.

Il voulut cependant une fois se servir de la constitution flamande contre la constitution elle-même. Pour changer la majorité dans les Etats généraux, qui étaient contraires à ses mesures de rigueur, il y donna entrée aux évêques, en leur distribuant des abbayes, qui leur conféraient le droit d'y siéger. Jusque là, les prélats belges et hollandais, à qui l'établissement même de l'Inquisition avait ôté la responsabilité des persécutions contre les doctrines nouvelles, s'étaient tenus soigneusement en dehors des luttes politiques; ils furent forcés d'y prendre part, et de s'associer, au moins par leurs votes silencieux, aux seuls moyens employés par le gouvernement

[1] M. Gachard raconte, avec une véritable joie de savant, comment il a trouvé, dans les archives de Simancas, la lettre autographe de Philippe II (*del mano del rey*), qui destituait le cardinal de Granvelle et l'exilait des Pays-Bas. Granvelle laissa croire à tout le monde, même au secrétaire d'État Gonçalo Perez, qu'il avait quitté son poste volontairement. Cette lettre, datée du commencement de 1564, était égarée dans une liasse de papiers de 1652. *Correspondance de Philippe II,* Préface, t. I, p. CLXXXV.

pour la défense de la religion. Dès lors, le haut clergé catholique sembla se rendre solidaire du despotisme royal, et les citoyens des Pays-Bas furent amenés à confondre deux causes pourtant très-distinctes, celle du pouvoir absolu, et celle de la vieille religion de leurs pères [1]. C'est pourquoi ils se rejetèrent dans l'hérésie protestante, comme dans un dernier asile pour leur patriotisme.

Ainsi quand Philippe II voulut faire de la politique habile, elle fut compromettante pour la cause même de l'Eglise, qu'il paraissait soutenir avec tant de zèle.

Du reste, il faut convenir que les difficultés religieuses dans les Pays-Bas étaient devenues plus grandes pour ce prince qu'elles ne l'avaient été pour Charles-Quint, par cela seul que les opinions luthériennes ou calvinistes avaient fait un plus grand nombre de prosélytes. C'était un torrent qui s'était accru dans sa course : *vires acquirit eundo.*

Philippe II, désespérant d'arrêter les progrès de l'hérésie par l'action régulière de la police et de la justice spéciales instituées dans ce but par Charles-Quint, se crut donc autorisé à employer la force pour l'étouffer entièrement. Mais il n'avait pas étudié, ni suffisamment apprécié la somme de résistance que pouvait lui opposer l'esprit public du pays. Il faut se rendre un compte exact des forces de toute-puissance que l'on s'apprête à combattre, car si on les estime au-dessous de leur valeur, on risque de ne pas se mettre en état de les vaincre. C'est le malheur des monarques absolus d'être abusés par la flatterie sur le courage et le nombre de leurs ennemis ; surtout quand ces ennemis sont insurgés, rien n'égale la légèreté et le mépris avec lequel ils sont traités par de lâches et aveugles courtisans. A entendre

[1] On peut même dire que l'alliance du protestantisme hollandais avec une véritable liberté politique fut, à cette époque, une exception en Europe ; en Suisse, les cantons aristocratiques adoptèrent la religion prétendue réformée, et voulurent l'imposer par la force aux cantons démocratiques ; Henri VIII en fit l'auxiliaire du despotisme ; enfin, le calvinisme fut principalement soutenu en France par la noblesse, qui prétendait faire sortir des troubles religieux une féodalité nouvelle.

ces endormeurs des rois, c'est faire trop d'honneur à la populace révoltée que de prendre contre elle des mesures sérieuses et combinées avec quelque soin.

De pareils hommes ne manquèrent pas à la cour du monarque catholique de l'Espagne. Ils le retinrent au fond de son palais, quand sa présence eût été si nécessaire dans les Pays-Pas. Ils lui persuadèrent que dix mille Espagnols, commandés par le duc d'Albe, suffiraient pour y étouffer la rébellion. Il est évident que c'était trop ou trop peu : trop, puisque la vue seule de troupes étrangères devait surexciter le sentiment national dans les Pays-Bas; trop peu, si Philippe II voulait, en quelque sorte, en faire la conquête au profit de son pouvoir absolu. Pour atteindre ce dernier but, de si faibles moyens ne devaient pas suffire. Ce n'est pas à si bon marché qu'on pouvait venir à bout de cette population opiniâtre de la Hollande, habituée à lutter contre les marées et les tempêtes de l'Océan, et décidée à opposer avec la même constance la digue de ses libertés aux envahissements du despotisme. S'il voulait s'assurer le succès dans cette guerre difficile et périlleuse, Philippe II devait jeter sur les Provinces-Unies toutes les forces dont il pouvait disposer, et marcher lui-même à la tête de cette espèce de croisade. C'est ainsi que l'entendait Fray Lorenzo, quand il gourmandait si vivement la lâcheté et la torpeur des conseils de l'Escurial. Mais le fils de Charles-Quint prétendait continuer le moyen âge expiré, sans montrer l'intrépidité des rois batailleurs de la Vieille-Espagne, et sans imiter, même de loin, l'active énergie de son père[1]. Nulle proportion n'existait entre la témérité de ses résolutions et son audace personnelle. Jamais il ne sut se montrer à propos, ni exposer sa vie sur un champ de bataille. Celui qui exige tout des autres et qui ne donne rien lui-même finit par lasser les plus constantes fidélités et par attiédir les ardeurs les plus généreuses. Il ne faut pas demander aux hommes plus d'héroïsme que leur faible nature n'en peut porter.

[1] Nous parlons de l'activité physique seulement, car nous ne nions pas ue Philippe II ne fût laborieux dans son cabinet.

Le prince qui abandonne ses partisans doit s'attendre à ce que ses partisans abandonnent sa cause ; ce sont là des réciprocités inévitables.

Qu'un monarque se fasse tuer en défendant les droits de sa couronne, son martyre sera plus grand et plus royal que celui qu'il s'exposera à subir en rendant son épée. Car il mourra dans l'exercice du devoir, à la tête des siens, et à son rang, dans la mêlée sociale.

Philippe II n'aurait pas même eu besoin, pour conserver les Pays-Bas, de mettre ainsi sa propre vie dans l'enjeu des batailles. Mais il aurait au moins fallu qu'il se montrât dans ces provinces révoltées, et qu'il parût y payer de sa personne. Malheureusement les hautes pensées et les nobles sentiments étaient étrangers à sa nature étroite et ombrageuse, et ils ne pouvaient pas être suppléés par la ténacité de ses volontés et de ses convictions. Inférieur à Charles-Quint sous le rapport de l'élévation de l'âme et de l'intelligence, il eut à lutter contre des difficultés plus grandes encore ; aussi il laissa vaincre et amoindrir la royauté espagnole, dont le dépôt lui était confié. La sentence des États généraux de La Haie, qui déclara sa déchéance pour avoir violé les libertés du pays, dont il avait juré le maintien, sembla être ratifiée par la Providence : la riche et industrieuse Hollande fonda son indépendance nationale, et parvint à se soustraire pour toujours au sceptre de l'Espagne.

ALBERT DU BOYS.

L'ORATOIRE ET LES ORATORIENS.

SUITE [1].

PIERRE DE BÉRULLE.

SA VIE.

V.

Nous voici arrivé, dans l'histoire de Bérulle, à cette période de sa vie qui eut le plus d'éclat, mais qui n'exigea certainement pas plus de prudence, d'énergie, de droiture, en un mot plus de fortes vertus qu'il ne lui en avait fallu pour introduire les Carmélites en France et y établir l'Oratoire. Chose étrange pourtant! Ce que nous connaissons le moins de Pierre de Bérulle est précisément ce qui lui donna le plus de notoriété parmi ses contemporains. On admire en lui la piété du prêtre, l'éloquence du controversiste, l'infatigable activité du fondateur. C'est à peine si l'on soupçonne qu'il prit une part considérable à l'administration de l'État; le plus souvent même on l'ignore.

Est-ce à dire que les œuvres de la politique ne soient rien au

[1] Voir le *Correspondant* du 25 janvier 1855.

prix des œuvres de la sainteté? On serait tenté de le croire. En effet, les combinaisons des politiques s'évanouissent avec les circonstances qui les suggèrent, et n'exercent sur les peuples qu'une passagère influence. Les entreprises des saints sont plus durables; elles ont pour objet non ce qui passe, mais ce qui chez les nations est immortel, la culture et l'amélioration des âmes. C'est pourquoi les politiques tombent tôt ou tard dans l'oubli, tandis que la mémoire des saints, toujours populaire, emprunte aux siècles écoulés un prestige qui l'éternise et la rajeunit.

Il semble d'ailleurs que sous le règne de Louis XIII, il y ait un nom qui efface tous les autres et ne laisse place à aucune réputation : le nom de Richelieu. Dans la première moitié du XVIIe siècle, toutes choses reçoivent, pour ainsi parler, l'empreinte de ce superbe génie. Le roi lui-même disparaît devant son ministre et n'obtient pour suprême louange que d'avoir su abdiquer.

N'est-ce donc point courir au paradoxe que de mettre en parallèle Bérulle et Richelieu? Et les difficultés ne deviennent-elles pas insurmontables, si on remarque que nous ne connaissons guère le rôle public de Bérulle que par les papiers de Richelieu, qui mourut plus de douze ans après son rival, dans toutes les splendeurs d'une puissance incontestée? Osons néanmoins opposer ces deux hommes l'un à l'autre : à l'esprit altier, fastueux, impitoyable, une âme pleine de douceur, humble, détachée, se proposant la gloire de Dieu pour fin dernière de ses actions; à une politique purement humaine, avec ses perfidies, ses impétuosités, mais aussi ses défaillances, une calme et consciencieuse conduite des affaires, inflexible, mais non pas irritante, également éloignée des molles concessions et de la passion calculée des conquêtes.

Malgré sa modestie, qui l'empêchait de paraître, et sa profonde aversion pour les choses du siècle, Bérulle avait été chargé de bonne heure de soins délicats et difficiles. En 1604, lors du voyage qu'il fit en Espagne, Henri IV lui avait donné la commission secrète de pressentir Philippe III sur le double ma-

riage du dauphin avec Anne d'Autriche, et du premier infant d'Espagne avec Élisabeth de France, heureuse et habile alliance qui mit le sceau à la paix de Vervins. Plus tard, en 1615, quand la mort du cardinal de Joyeuse fit passer sur la tête d'un enfant, Henri de Guise, sa riche succession ecclésiastique, Paul V ne crut pouvoir confier à personne mieux qu'à M. de Bérulle la gestion de cet immense héritage. Aussi n'a-t-on pas à s'étonner de le voir participer à tout ce qui se fit d'important dans le royaume durant les quinze dernières années de sa vie.

Le 1er septembre 1616, à la suite d'un soulèvement des seigneurs contre la tyrannie du maréchal d'Ancre, les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, de Nevers, avaient été déclarés rebelles, et le prince de Condé conduit à la Bastille. Dans cette pénible conjoncture, la sœur du duc de Nevers, la duchesse de Longueville, supplia M. de Bérulle d'intervenir auprès de la Cour en faveur de son frère. Bérulle y consentit. Il tint au maréchal d'Ancre le plus hardi langage en présence de la reine-mère, et, n'ayant rien obtenu, il n'hésita pas, dans un entretien ultérieur avec Marie de Médicis, à lui découvrir tout l'odieux du favori. L'assassinat du maréchal, qui eut lieu peu de temps après, mit fin à cet incident, mais non pas aux intrigues. Le duc de Luynes remplaça bientôt Concini auprès de Louis XIII, et la reine-mère, reléguée à Blois, s'enfuit en 1619 à Angoulême, où commandait le duc d'Épernon.

Bérulle fut alors député par le roi auprès de Marie de Médicis, en compagnie du comte de Béthune et de l'archevêque de Sens. Il trouva la reine irritée, exigeante, prévenue. Néanmoins il parvint à l'adoucir, et obtint même qu'elle remplacerait par Richelieu l'abbé de Ruccellai, que l'on regardait comme un obstacle à sa réconciliation avec le roi. C'est ainsi que l'évêque de Luçon, destitué par Luynes de sa charge de conseiller d'État, confiné à Avignon, dut à Bérulle son rappel et le commencement de sa fortune. La reine nomma son garde des sceaux celui qui devait un jour l'envoyer mourir en exil. Il acquit même sur son esprit un tel empire que Bérulle ne tarda pas à

se repentir du choix qu'il avait suggéré. Car Richelieu, pour accroître son crédit et se rendre nécessaire, s'opposait secrètement au rapprochement du roi et de sa mère. Le pieux fondateur de l'Oratoire, qui avait en vue non les personnes, mais le bien de l'État, ne songea plus qu'à s'éloigner. Ce fut à l'évêque de Luçon lui-même qu'il s'adressa avec candeur. Il lui rappela le désir qu'il lui avait autrefois témoigné de se consacrer sans réserve aux soins de son troupeau; il l'exhorta à suivre d'aussi généreuses intentions, lui remontrant combien sont graves les devoirs de la résidence. Il lui fit enfin une vive peinture des misères du monde, de ses déceptions, de ses tristesses, dont il avait un récent exemple dans la mort du marquis de Richelieu, son frère, qui venait d'être tué en duel. L'astucieux prélat se montra sourd à ces belles leçons. Pour lui c'était peu que la direction d'un diocèse; il lui fallait l'Europe entière pour théâtre, et pour gouvernement un royaume.

Cependant les efforts conciliants de Bérulle amenèrent entre Marie de Médicis et son fils une entrevue, qui eut lieu, le 29 août, à Coursières, près de Tours. Luynes avait fait ses soumissions ; on donnait à la reine le gouvernement de l'Anjou en échange du gouvernement de Normandie ; on lui assurait en outre la mise en liberté de Condé.

Cette dernière promesse ne fut pas tenue. Marie de Médicis, se retirant alors à Angoulême, se mit à armer. Louis XIII, de son côté, fit des levées, et la France se trouva encore une fois menacée d'être en proie à la guerre civile. Le roi voulait du moins la prévenir, et députa de nouveau auprès de sa mère M. de Bérulle avec les ducs de Montbazon et de Bellegarde, l'archevêque de Sens et le président Jeannin. Cette seconde démarche fut suivie d'un plein succès. Le 11 août 1620, on signa un traité définitif, et le 16, Marie de Médicis et Louis XIII, se rencontrant à Brissac, y échangèrent les marques de la plus parfaite tendresse[1].

[1] Vers la fin de 1620, Marie de Médicis voulut décorer la grande galerie du palais du Luxembourg qu'elle venait d'élever, en y faisant placer des tableaux qui retraceraient les principaux événements de son histoire,

Des négociations aussi malaisées menées à fin confirmaient pleinement la haute idée qu'on s'était faite de la prudence du P. de Bérulle. De là naquirent pour lui de nouveaux engagements.

En 1624, la cour de France avait à traiter avec Rome deux importantes affaires. Il s'agissait du mariage d'Henriette-Marie, sœur du roi, avec le prince de Galles, pour qui on venait de refuser l'infante, et de la paix de la Valteline. M. de Bérulle reçut la difficile mission de conclure sur ce double objet. Il se rendit à Rome, et, dans un discours très-habile, représenta au Pape les avantages qu'il y aurait pour la religion à mettre sur le trône de la schismatique Angleterre une princesse catholique, lui insinuant d'ailleurs que c'était par déférence plus encore que par nécessité, que le roi de France recourait à son arbitrage et sollicitait son autorisation.

Urbain VIII comprit un pareil langage, et malgré les tracasseries et le formalisme de son entourage, malgré surtout les intrigues de l'Espagne mécontente, promit la dispense demandée.

Sa résistance fut plus opiniâtre à propos de la Valteline. Cette

Grâce à l'intervention du baron de Vicq, l'exécution de ces peintures fut confiée à Rubens, et aujourd'hui on en voit encore le plus grand nombre au Musée du Louvre. La vivacité du coloris, la richesse des formes, la hardiesse des lignes, un goût très-équivoque de l'allégorie, marquent cette œuvre du peintre flamand. Elles suffiraient seules à nous révéler son abondant génie. Mais on s'étonne que parmi les nombreux portraits qu'il a tracés dans cette vaste composition, il n'ait nulle part représenté Bérulle. Cet oubli est sensible, notamment dans le tableau nº 451. La reine tient conseil à Angers avec les cardinaux de La Valette et de La Rochefoucauld. Ce dernier l'engage à accepter le rameau d'olivier que Mercure lui présente, et à faire la paix avec Louis XIII ; le cardinal de La Valette, au contraire, lui retient le bras pour indiquer qu'il est d'un avis opposé ; la Prudence, placée à la gauche de la reine, semble lui conseiller de se tenir sur ses gardes. L'intermédiaire le plus actif de la réconciliation de Marie et de Louis XIII n'était-il pas Bérulle ? Par conséquent pourquoi ne l'avoir pas mentionné ? Est-ce négligence de la part de Rubens ? ou plutôt ne craignit-il pas d'éveiller les susceptibilités jalouses de Richelieu, qui déjà cherchait à lui substituer auprès de la reine un petit Italien, son protégé, Joseph d'Arpino ?

vallée, qui s'étend de l'Adda au lac de Côme, était habitée par une population catholique, en même temps qu'elle se trouvait soumise à la domination protestante des Grisons. L'Espagne, qui convoitait la Valteline, en avait soulevé les habitants contre les Ligues, lesquelles, de leur côté, s'étaient réfugiées sous le protectorat français. La question était de conséquence. Car si la possession de la Valteline était commode à l'Espagne pour faire passer des troupes en Allemagne, elle ne l'était pas moins à la France, pour communiquer avec l'Italie. En attendant que le différend fût réglé, le Pape avait été reconnu dépositaire du territoire en litige. Or il inclinait visiblement aux intérêts du roi d'Espagne.

Bérulle, aussi heureux dans cette seconde partie de sa mission qu'il l'avait été dans la première, sut modifier les dispositions du Saint-Père. Le 10 septembre 1625, il repartait pour Paris, porteur des meilleures promesses, et laissant la cour de Rome étonnée des résultats qu'il avait obtenus. Sa parole, ferme à la fois et respectueuse, étonna Urbain VIII, qui alla jusqu'à dire en parlant de lui : « Le P. de Bérulle n'est pas un homme, c'est un ange. »

Mais à peine Bérulle eut-il quitté Rome que les influences qui s'agitaient autour du Pape le firent revenir sur sa détermination. Il se repentit d'avoir trop accordé, et envoya en France son neveu le cardinal Barberini, pour restreindre les concessions faites.

Cependant le roi d'Angleterre, Jacques Ier, supportait impatiemment les interminables délais mis au mariage de son fils. Sans entrer d'une manière directe en négociation avec la cour romaine, il croyait avoir donné au roi de France de suffisantes garanties sur la liberté de religion dont sa sœur jouirait en Angleterre. Louis XIII se montrait lui-même rassuré. Bérulle eut donc l'ordre de faire entendre au légat que si le Pape persistait dans ses réponses dilatoires, on serait obligé de passer outre. En conséquence la dispense fut délivrée, et le mariage de la princesse Henriette célébré à Notre-Dame, par le cardinal de La Rochefoucauld, le 11 mai 1625, M. le duc de Chevreuse ayant

reçu procuration du prince de Galles pour le représenter à cette cérémonie.

Restait à terminer le différend de la Valteline. Les négociations étaient encore pendantes, et la présence de Bérulle eût été fort utile à leur succès, lorsque l'illustre prêtre dut partir pour l'Angleterre. Jacques Ier venait de mourir et de laisser le trône à son fils, qui prit le nom de Charles Ier. C'était en qualité de reine que la sœur de Louis XIII allait faire son entrée dans la Grande-Bretagne. On jugea qu'il convenait de lui donner un état de maison assorti à cette éminente dignité. Outre ses dames et ses autres serviteurs, tous catholiques, elle eut donc la faculté d'emmener avec elle vingt-huit chapelains, dont douze étaient des Pères de l'Oratoire. M. de Bérulle, qui avait été nommé son confesseur, choisit ceux de la Compagnie qui avaient tout à la fois le plus de talent, de savoir et de naissance. Parmi eux se remarquaient le savant P. Morin, le P. de Créqui, proche parent du maréchal de ce nom; le P. de Marloy de Poncy, ci-devant ambassadeur à la Porte; le P. de Morainvilliers, le P. de Danville, le P. Seguenot, le P. Robert Philipps [1]. A coup sûr, la religion catholique ne pouvait avoir en Angleterre de plus sérieux défenseurs et de meilleurs représentants; aussi les cœurs étaient-ils remplis d'espérance, et il semblait que l'on marchât à la conquête spirituelle de la Grande-Bretagne. Funeste illusion, qui tomba bien vite devant la réalité, mais qui, poussant la fille de Henri IV à de saintes imprudences, hâta sans doute ces événements terribles où s'exerça son héroïsme.

Bossuet a retracé, avec l'éloquence qui lui est propre, les heureux et immédiats effets que produisit pour les catholiques l'arrivée d'Henriette de France en Angleterre. «.... Dieu, dit-il, avait préparé un charme innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse. Comme elle possédait son affection (car les nuages qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés), et que son heureuse fécondité redoublait tous les jours les sacrés liens de leur amour mutuel,

[1] Tabaraud, *Loc. cit.*, t. I, p. 363.

sans commettre l'autorité du roi son seigneur, elle employait son crédit à procurer un peu de repos aux Catholiques accablés. Dès l'âge de quinze ans elle fut capable de ces soins ; et seize années d'une prospérité accomplie, qui coulèrent sans interruption, avec l'admiration de toute la terre, furent seize années de douceur pour cette Église affligée. Le crédit de la reine obtint aux Catholiques ce bonheur singulier et presque incroyable d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques, qui leur apportaient les consolations que reçoivent les enfants de Dieu de leur communication avec le Saint-Siége[1].» L'histoire, qui n'emprunte pas, comme l'oraison funèbre, les brillantes couleurs de l'épopée, nous offre, il faut l'avouer, un tableau beaucoup plus sombre. Rien de plus glacial que l'accueil qui fut fait à la reine, lorsque, le 22 juin 1625, elle débarqua de Boulogne à Douvres. Aucune pompe, aucun éclat, aucune marque même de cet empressement banal que l'on met à recevoir les souverains. C'est à peine si l'on observa toutes les bienséances qu'exigeait le rang de la Princesse. On ne l'avait point encore vue qu'on redoutait son influence, et il semblait qu'on prît à tâche de lui signifier, dès l'abord, qu'elle venait non pas commander mais obéir. Ses gens furent maltraités, et au lieu que par droit de joyeux avénement le sort des catholiques eût dû être adouci, on se hâta de remettre en vigueur les lois sévères qu'Elisabeth avait portées contre eux. Le protestantisme anglais repoussait ainsi, comme à l'avance, tout effort de prosélytisme.

La suite répondit à ce triste début.

Charles Ier se trouvait douloureusement partagé entre la tendresse que lui inspirait sa jeune épouse et les inquiètes susceptibilités du parlement. Condescendait-il, même pour d'insignifiants détails, au zèle de la Reine? on eût dit qu'il s'apprêtait à changer la religion de l'État. Se montrait-il réservé à l'endroit des Catholiques et rigide observateur des édits? les froideurs d'Henriette venaient aussitôt l'en punir. Et, en définitive, c'é-

[1] Bossuet, *Orais. fun. de Henriette-Marie de France*, tome XVII, p. 295.

tait l'amour qui, chez lui, devait fléchir devant la politique. Son favori, le duc de Buckingham, ne contribuait pas peu à entretenir ces mésintelligences et ce malaise. Ennemi personnel du cardinal de Richelieu, rebuté par la reine, il se mit à persécuter à la fois en elle la princesse française et la princesse catholique. Henriette fut séparée de son mari et reléguée dans une maison du comté de Southampton, comme si on eût, en quelque sorte, prononcé sa déchéance. Bérulle cependant s'efforçait de soutenir son courage, et ne cessait de lui adresser les plus consolantes exhortations; aussi était-il particulièrement détesté par les ardélions du parti protestant, et on ne peut douter que Charles Ier ne l'eût en déplaisance. Dans de telles conditions, impuissant témoin des souffrances d'Henriette, spectateur affligé des mesures vexatoires que l'on prenait chaque jour contre les Catholiques, désigné à la haine, le Révérend Père se résolut à partir pour la France, afin d'exposer au Roi l'état des choses et de se plaindre à lui de la violation des contrats; il s'embarqua donc secrètement à Portsmouth au mois de septembre, et cinq jours après il arrivait à Paris. Louis XIII écouta ses doléances, s'indigna avec lui des mauvais traitements qu'on faisait subir à la Reine, le remercia de son dévouement, mais ne voulut point accéder au vif désir qu'il témoignait, son message rempli, de retourner auprès de sa royale pénitente. Le roi croyait-il que la personne de Bérulle fût menacée en Angleterre? voyait-il en lui pour Henriette moins un secours qu'un obstacle? avait-il enfin lui-même besoin de ses services? Tous ces motifs à la fois peut-être le décidèrent à retenir Bérulle auprès de lui, et ce fut en vain que sa sœur désolée sollicita le rappel de son fidèle conseiller. Bérulle suppléa du moins par des lettres à sa présence[1].

Cependant Louis XIII ne pouvait souffrir sans réclamer les faits qui avaient provoqué le retour en France du supérieur de l'Oratoire; c'est pourquoi il chargea le marquis de Blainville de porter ses représentations à la cour d'Angleterre. L'ambassadeur s'ac-

[1] *Œuv. de Bér.*, p. 1316-1321.

quitta noblement de sa mission ; il représenta avec fermeté à Charles Ier tout ce qu'il y avait d'injuste et d'injurieux dans les rigueurs qu'on exerçait contre les catholiques, et se plaignit en même temps de la secrète hostilité que l'Angleterre nourrissait contre la France, encourageant les protestants à la révolte et ouvrant un facile refuge aux plus marquants d'entre eux, comme elle venait de le faire pour le duc de Soubise. A ces légitimes récriminations, Charles Ier répondit par une ambassade qu'il envoya de son côté à Louis XIII, et qui se composait du comte de Holland, des lords Rich et Carlton; mais le régime intérieur de l'Angleterre n'en devint pas meilleur; les catholiques continuèrent à y être persécutés, et la reine ne cessa pas d'avoir des sujets de gémir. Les choses en vinrent même à ce point que le marquis de Blainville se vit obligé de se retirer.

On aurait pu croire que le départ de l'ambassadeur de France ferait impression sur les esprits, et que les irritations se calmeraient par la crainte d'une rupture : il n'en fut rien. Loin de redouter des conflits qui devenaient imminents, le parlement les suscitait comme à plaisir. Le 18 juin 1626, plusieurs membres se plaignirent hautement du concours de fidèles que l'on remarquait à la chapelle de Sommerset-House, et le chevalier Jean Eliot n'hésita pas à témoigner sa surprise de ce que l'on avait accordé à la reine la grâce de plusieurs catholiques. Le renvoi des Pères de l'Oratoire fut dès lors décidé. Le P. de Sancy lui-même, qui avait succédé au P. de Bérulle en qualité de confesseur de la reine, dut quitter l'Angleterre, et cette infortunée princesse ne parvint qu'à grand' peine à conserver auprès d'elle le P. Robert Philipps, Écossais de naissance, et qui, pour ce motif, était moins suspecté.

Un acte d'un tel éclat témoignait assez qu'on prétendait ne plus garder aucune mesure. En vain, le cardinal de Richelieu, qui poursuivait d'autres desseins, chercha-t-il à conjurer la tempête; le maréchal de Bassompierre, chargé par lui de tenter un dernier effort, entama des négociations qui n'aboutirent pas. L'Angleterre venait d'insulter la France et lui demandait réparation.

Ainsi il y avait juste un an que la sœur de Louis XIII avait épousé Charles Ier, et déjà elle était devenue une occasion de guerre entre ces deux rois, qu'elle devait en apparence réunir. Princesse vraiment magnanime, qui ne connut du rang suprême que les déplaisirs, dont la résignation et le courage égalèrent les adversités, et qui, l'heure venue, sut montrer à l'univers que la piété, loin d'amollir les caractères, leur donne la trempe la plus forte et les prépare victorieusement pour les luttes du monde, lorsqu'ils daignent y figurer!

Toutefois, cette piété fut-elle assez intelligente? cette dévotion n'eut-elle pas ses excès? Henriette de France n'aurait-elle pas pu exercer librement son culte sans étaler une pompe qui offusquait inutilement les yeux, et satisfaire les besoins de sa conscience sans alarmer les dissidents? Qu'on y songe! Aujourd'hui même, au milieu des sectes nombreuses qui divisent ses États, et malgré l'émancipation des catholiques, la reine d'Angleterre n'oserait recevoir un prêtre dans son palais. Un prêtre ne pourrait non plus paraître impunément, en soutane, dans les rues de Londres; et cependant les années n'ont-elles pas attiédi les haines, et le zèle religieux n'est-il pas éteint dans la plupart des cœurs?

Par conséquent, quelles ne devaient pas être en 1626 les exigences de la nation anglaise? Il y avait à peine un siècle que Henri VIII, emporté par ses passions, avait violemment délié le peuple de sa foi, et, loin de s'opposer à cette nouveauté scandaleuse, le plus grand nombre peut-être n'avait témoigné de résistance que contre ceux-là même qui auraient voulu le ramener aux anciennes croyances. En vain l'épouse délaissée de Philippe II, Marie Tudor, avait-elle pris à tâche de restaurer le catholicisme. Élisabeth était promptement revenue aux errements de son père, et Jacques Ier, irrité autant qu'effrayé par la conspiration des Poudres, n'avait eu garde de favoriser une religion qui semblait devoir l'asservir.

Lors donc que Charles Ier fut appelé à régner sur l'Angleterre, le protestantisme y était, si l'on peut ainsi parler, dans toute l'âpreté de la jeunesse, et déjà on pouvait démêler ces

inspirations tumultueuses qui devaient dicter bientôt *le Covenant*. Ce n'avait même pas été sans murmure que le parlementavait vu son jeune roi rechercher la main d'Henriette de France.

Dès lors, la conduite de cette princesse ne se trouvait-elle pas naturellement tracée, et, sans se départir en rien de ses principes, ne devait-elle pas, du moins, se réduire aux termes qu'exigeaient les pratiques de son culte et les convenances de son rang? Il n'en fut pas ainsi. Le jour même où elle mit le pied en Angleterre, la population put s'étonner de cette longue suite de prêtres qui environnaient sa souveraine, et qui semblait être un défi porté aux antipathies nationales. Depuis, l'appareil des cérémonies, la solennité des fêtes, ne cessèrent de blesser les regards. On vit même, le jeudi Saint, la reine, accompagnée d'un nombreux cortége, se rendre à pied de son palais à la chapelle de Saint-James. Devait-on espérer que le peuple anglais ne s'offenserait pas de ces apparences? Et quels fruits avait-on à attendre de pareilles manifestations? S'agissait-il d'entreprendre une croisade et de mériter le martyre, ou plutôt, ne convenait-il pas, avant tout, à la sœur de Louis XIII de détruire les préventions en se conciliant les cœurs par sa bonté? Evidemment, Henriette se trompa de rôle; elle se crut une autre Esther auprès d'un autre Assuérus. Odieuse à la nation, on ne s'étonne plus qu'elle n'ait trouvé dans les premiers temps que froideur chez le roi lui-même, quand on considère qu'elle projetait de convertir la cour en un véritable couvent; car elle rêvait d'y établir pour elle et pour ses femmes la règle du Carmel. C'est ce que prouvent les deux lettres suivantes :

« A la mère Madelayne,

» Ma mère, je vous escrit cette lettre pour vous prier de continuer à prier Dieu pour moy, et pour vous dire que nous avons un couvent de l'Incarnation aussi bien que vous; mais nous ne nous acquittons pas trop bien de nostre règle; nous ne fesons que voyager, et notre couvant

ne nous suit point; M. de Bérulle qui est isi nous en dispencera. J'espère, avec l'ayde de Dieu, qu'il y en aura tout à bon un jour; j'ai la plus grande joye du monde quand j'en parle. Faites mes recommandations à toutes vos bonnes sœurs et à vostre général. Je finiray ma lettre en vous assurant que je suis, ma mère, votre affectionnée fille,

» HENRIETTE-MARIE, R(*eine*). »

« A la mère Magdelaine,

» Ma mère, j'ay rescu la lettre que vous m'avez escritte, par laquelle je vois le soing que vous avés de prier Dieu pour moy. Je vous en remercye bien fort, et vous prie de continuer, car l'on en a grand besoing en ce pays. J'envie vostre bonheur de voir M. de Bérule. Je l'ay laissé aller à mon grand regret, mais ce ne sera que pour un mois tout au plus. Je vous diray que nous faisons un petit couvent qui sera tout comme celui des vrayes Carmélites en petit; mais j'espère, avec l'aide de Dieu, que quelque jour il y en aura un tout à bon. Priés bien Dieu pour cela, ma chère mère, je vous en prie, car si cela estait, je m'estimerais la plus heureuse personne du monde. Je vous prie de faire mes recommandations à la mère Marie de Jésus. Adieu, ma mère, priés Dieu pour moy[1].

« HENRIETTE-MARIE, R.

« Ce 25 aoust 1625. »

Cependant Bérulle, malgré sa sagesse, ne sut pas modérer ce zèle indiscret et tempérer suffisamment ces saintes ardeurs. Sans doute, il exhorte la reine, dans sa correspondance, à condescendre à son époux, à recevoir tous ses sujets dans un égal partage de ses bienfaits et de sa charité. Mais comme elle, il déplore le sort de l'Angleterre; il appelle de tous ses vœux la conversion de ce grand pays; lui-même voudrait y contribuer. Au lieu donc de blâmer et d'interdire les éclats extérieurs de

[1] Ces deux lettres ont été publiées, pour la première fois, par M. Cousin, V. *Mme de Longueville*, p. 453, appendice.

piété, il les encourage et y applaudit, se montrant, à contresens, plus missionnaire que politique.

Le mal d'ailleurs venait de plus haut et de plus loin. En cherchant à guérir les blessures qu'elle prenait en pitié, Henriette les envenima. Mais ces blessures, elle les avait trouvées saignantes; la main d'un roi les avait faites et la Papauté préparées.

A Dieu ne plaise que nous entreprenions de justifier Henri VIII et ses déportements! Mais Clément VII, en excommuniant le roi d'Angleterre, n'eut-il pas à se reprocher une précipitation désastreuse? Distingua-t-il assez, dans un acte peut-être irréparable, le pouvoir spirituel, qui est le gouvernement des consciences, du pouvoir temporel qui est l'administration des États? Était-on au moyen-âge, pour tenter de soumettre les couronnes à la tiare? Au moyen-âge même, ces velléités avaient-elles pleinement réussi, et Clément VII ne pouvait-il pas se rappeler les démêlés de Philippe IV et de Boniface VIII? De même que les États généraux de 1302 avaient promis de défendre contre tout pouvoir l'indépendance de la couronne, le parlement décréta en 1605 la formule du serment d'allégeance, qui refusait au Pape tout droit de déposer les rois et délier les sujets du serment de fidélité. Par là, le Catholicisme se trouva confondu en Angleterre avec le Papisme, le dogme enveloppé dans le même discrédit que la discipline, l'autorité divine répudiée par haine de l'autorité humaine, et la Papauté perdit les droits qu'elle avait sans contestation, pour avoir revendiqué les droits qu'on ne reconnaissait plus.

De telles expériences étaient instructives. Néanmoins Urbain VIII fit assez paraître qu'elles ne suffisaient pas, par la conduite qu'il tint dans l'affaire de la Valteline.

Bérulle n'avait cessé de s'occuper de l'arrangement de cette affaire.

Conclure la paix avec l'Espagne, c'était, à ses yeux, un préliminaire indispensable à la guerre qu'on se préparait à soutenir contre l'Angleterre. C'était aussi se donner le loisir et les moyens de dompter les Protestants, toujours remuants, et qui

soulevaient, en ce moment même, la Guienne et le Languedoc. Ces raisons étaient puissantes, et Louis XIII en paraissait vivement touché. Richelieu seul y résistait. Préoccupé du dessein qu'il avait formé d'abaisser la maison d'Autriche; rival du ministre d'Espagne, le comte Olivarès; brouillé avec le légat Barberini, le différend de la Valteline lui semblait une occasion favorable pour entamer la lutte qu'il méditait. C'était donc sans son aveu et presque malgré lui que Bérulle continuait à négocier avec Barberini. Celui-ci, tout en se retranchant dans une résistance passive, travaillait sourdement à émouvoir l'esprit public par les libelles de ses théologiens, lesquels insinuaient que le roi de France se perdait à protéger les Grisons contre les Valtelins, c'est-à-dire des hérétiques contre des catholiques. Bérulle repoussait énergiquement ces attaques : « Il n'y a, disait-il, que de mauvais théologiens qui puissent prétendre qu'on perd, avec la vraie foi, le droit qu'on avait au titre de Souverain, et qu'on ne peut en conscience protéger ou assister les princes et les nations hérétiques... Que ces théologiens nous fassent la grâce de croire que nos princes sont aussi bons chrétiens que ceux de la maison d'Autriche. Ce n'est ni à eux, ni à moi, simple particulier, à nous rendre juges de la conduite des grands monarques. La justice des États ne se mesure pas toujours aux règles communes; ils en ont d'autres que celles des universités de Louvain et de Salamanque. »

Ainsi tombait la perfide confusion qu'on désirait établir, et il restait évident qu'il s'agissait, dans la guerre de Valteline, d'une question de politique et de territoire et nullement de religion. Le légat démasqué quitta brusquement Paris, le 23 septembre, et ce fut en vain qu'on dépêcha après lui, pour le retenir, le P. de Bérulle, et le confident de Richelieu, le P. Joseph. Mais, contre toute attente, son départ, au lieu de différer la conclusion, ne fit que l'accélérer. Les Espagnols venaient de reprendre dans la Valteline tous leurs avantages contre le marquis de Cœuvres, commandant des troupes françaises. D'autre part, des intrigues menaçantes se tramaient au Louvre, et les grands ligués poussaient à la révolte le duc d'Orléans

contre Richelieu. Le cardinal pensa qu'il lui importait, avant tout, de déjouer ses ennemis. C'est pourquoi, après avoir rejeté la paix, il la voulut, et, dès qu'il la voulut, elle se conclut. Le traité de Monçon, proposé par M. du Fargis, ambassadeur de France à Madrid, négocié par Bérulle, fut confirmé à Barcelone, et, tout en restituant aux Grisons la souveraineté de la Valteline, garantit aux habitants le libre exercice de leur religion. De cette sorte, on terminait sans le Pape une querelle dont le Pape s'était constitué l'arbitre. Aussi Urbain VIII en conçut-il un ressentiment profond. Un schisme faillit naître de ces intempestives représailles.

La paix de la Valteline était à peine signée que sous le titre d'*Avertissement au roi très-chrétien* et de *Mystères politiques*, on vit paraître en France deux libelles, attribués à un jésuite allemand, le P. Keller, quoiqu'il n'eût signé que l'un des deux. Keller y reprochait à Richelieu d'avoir favorisé l'hérésie, menaçait le roi de déchéance et les ministres d'excommunication. De pareilles violences ne pouvaient passer inaperçues. Le Parlement condamna les libelles à être brûlés; la Faculté de théologie les censura; l'Assemblée du clergé les poursuivit.

Mais ce ne fut point assez pour décourager les ennemis de la France. Bientôt il fallut imprimer les mêmes flétrissures au livre du jésuite Santarel, intitulé : *Tractatus de Hæresi, Schismate, Apostasia, sollicitatione in sacramento pœnitentiæ, et de potestate summi Pontificis in his delictis puniendis*, et où l'auteur soutenait avec une audace de verve incroyable, que le Pape a le droit de déposer les empereurs et les princes, non-seulement dans le cas d'hérésie, mais même pour leur incapacité ou négligence;... qu'il pourrait gouverner les États immédiatement par lui-même, et que tous ceux qui les gouvernent ne le font que comme ses commissaires et ses délégués, etc. L'ouvrage, publié à Rome en 1625, avait eu l'approbation du général des Jésuites Mutio Viteleschi, du vice-gérant du Pape et du maître du sacré Palais. Il engageait donc à la fois et l'Ordre et le Pape lui-même. Pressés par le Parlement, les Jésuites n'en consentirent pas moins à le désavouer, s'excusant ensuite au-

près du nonce Spada sur la nécessité et promettant d'expliquer plus tard leur désaveu. Cette conduite déplut à Spada, qui représentait en France la cour de Rome. Il blâma la faiblesse des Jésuites et chercha de plus fermes appuis pour le duel qu'il avait à soutenir. Car le Pape, qui faisait de la doctrine de Santarel sa propre doctrine, exigeait une rétractation expresse de la censure qui l'avait frappée.

Or, était-il permis d'annuler une censure si solennelle et si méritée? Était-il permis d'adhérer, même tacitement, à des maximes, par elles-mêmes bien vides, il est vrai et bien impuissantes, mais qui ne tendaient à rien moins qu'à faire du roi de France un vassal et à le soumettre au bon plaisir de la Papauté? Bérulle ne le pensait pas. Sollicité par Spada, il voulait bien consentir à l'annulation de l'arrêt porté par la Faculté de théologie, mais à la condition qu'on rédigerait une seconde censure, où les adoucissements de la forme n'empêcheraient en rien la condamnation du fond. Richelieu se montra plus flexible. Empressé de s'assurer une défense, ou un abri contre l'orage qui grondait sur sa tête, il n'hésita pas à se concilier par ses complaisances les faveurs de la cour romaine. Il fit rendre successivement deux arrêts du conseil, l'un en date du 18 juillet 1626, l'autre en date du 2 novembre, par lesquels le roi évoquait à sa personne ce qui avait rapport à la censure, défendait à l'Université, à la Sorbonne, au Parlement de s'y immiscer davantage, interdisait enfin à tous ses sujets de composer, de disputer, traiter pour ou contre, aucune question concernant sa puissance et son autorité et celles des autres princes souverains, sous peine d'être punis comme séditieux et perturbateurs du repos public. Ces arrêts furent signifiés à la Faculté de théologie, et ce fut inutilement que le Parlement refusa de les vérifier. Ils n'en devinrent pas moins exécutoires. En fait la condamnation primitive des doctrines de Santarel se trouvait donc mise à néant; on s'abstenait de rédiger une nouvelle censure; Rome triomphait. Dangereux triomphe, qui, au lieu de grandir, compromettait sa puissance légitime, la Papauté.

V.

Bérulle avait rendu à l'État de si notables services que le roi songeait depuis longtemps à lui donner quelque éclatant témoignage de sa satisfaction. La mort du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, arrivée le 16 septembre 1626, vint offrir à Louis XIII des facilités qu'il s'empressa de mettre à profit. Sur-le-champ il écrivit au pape pour le conjurer de conférer au supérieur de l'Oratoire le chapeau devenu vacant. Et tel était le respect qu'inspirait Bérulle, que, malgré son opposition récente aux volontés de Rome, Urbain VIII accueillit avec faveur cette ouverture. Richelieu seul, qui redoutait qu'on élevât son rival, tourna secrètement son crédit à faire manquer ou ajourner la nomination. Mais les bons offices de M. de Marillac et du nonce Spada l'emportèrent sur ces efforts jaloux, et le 30 août 1627, le pape proclama M. de Bérulle cardinal. Peu après, la reine-mère lui remit solennellement la barrette, à la place du roi, qui se trouvait en Poitou, à la tête de son armée.

Ce ne fut pas un événement ordinaire que de voir un simple prêtre élevé tout d'abord au rang des princes de l'Église. Aussi les prélats courtisans, comme M. de Gondi, archevêque de Paris, et M. de Harlay, archevêque de Rouen, qui aspiraient eux-mêmes au cardinalat, murmurèrent; au contraire tous les gens désintéressés applaudirent. Un semblable choix honorait tout ensemble et celui qui était choisi et ceux qui le choisissaient.

Quant à Bérulle, qui avait ignoré les démarches de Louis XIII, aussi bien que les intrigues de Richelieu, il accepta par obéissance une dignité qu'il aurait refusée par humilité. Accueillant avec simplicité les nombreux compliments qu'il reçut, insensi-

ble aux discours malveillants qui se répandirent, son train de vie resta le même qu'autrefois. On vit le nouveau cardinal servir ses confrères à table, et, la veille des grandes fêtes, laver la vaisselle du couvent; car le père de Bérulle n'avait voulu se séparer ni de l'Oratoire, ni du Carmel, et, sur sa demande, un bref de Rome lui avait maintenu la direction des deux Communautés. Un autre bref le dispensa de l'obligation qu'il s'était imposée de n'accepter aucun bénéfice.

En effet, Bérulle, dès son entrée dans les Ordres, avait renoncé à son patrimoine. D'autre part, la Congrégation qu'il avait fondée était pauvre. Et cependant, il fallait pourvoir aux indispensables dépenses qu'exigeait l'établissement d'un cardinal, quels que pussent être son détachement et sa modestie.

Louis XIII fut le premier à comprendre cette nécessité. Il commença à nommer M. de Bérulle conseiller d'État. Puis, comme la pension attachée à ce titre se trouvait insuffisante, il s'occupa activement de lui procurer les moyens de soutenir convenablement son rang. C'est ainsi que, sur le seul bruit de la mort de l'abbé de La Réole, il songea à transférer à M. de Bérulle les bénéfices de ce prélat. La fausse nouvelle de la mort de l'archevêque de Paris et de l'archevêque de Tours lui inspira les mêmes résolutions. Enfin, le grand-prieur de Vendôme étant venu à décéder, Louis XIII conféra au cardinal les abbayes de Marmoutiers et de Saint-Lucien de Beauvais.

Bérulle répugnait à cumuler ainsi deux bénéfices, et, s'il eût vécu davantage, son projet arrêté était de résigner l'un des deux. Mais il voulait auparavant y introduire la réforme. Car le même esprit qui l'avait porté à fonder un Ordre nouveau, le sollicitait également à corriger la discipline affaiblie des Ordres anciens, et nul n'était plus propre que lui à ce travail de restauration. Les Dominicains, les Feuillants, les Bénédictins, les religieux de l'Ordre de Prémontré, les Franciscains, les Minimes eurent tour à tour recours à son appui et à ses conseils. Les Grands Augustins eux-mêmes durent à son énergie la fin des troubles qui divisaient leur communauté en la déshonorant.

Grâce à lui, la sainteté se répandait, de la sorte, par tout le royaume, comme un souffle rafraîchissant ; Bérulle y était devenu le souverain arbitre des choses de Dieu et leur propagateur le plus obéi.

Mais la vie politique du saint cardinal n'était pas terminée, et bientôt naquirent de nouvelles entreprises, où l'entraîna sa piété même autant que l'intérêt bien compris de l'État. La France allait lui devoir un de ces faits importants qui décident du sort d'un pays : la prise de La Rochelle, dont on a pourtant l'habitude de reporter tout l'honneur à Richelieu.

Depuis le début du règne de Louis XIII, Bérulle n'avait cessé de signaler à ce monarque la réduction des protestants comme une condition essentielle de paix pour le royaume. Ce n'est pas qu'il prétendit ramener à l'Église les dissidents par la violence ; car, encore bien qu'il caressât peut-être la séduisante chimère d'un système unique de politique et de religion, on sait que lorsqu'il s'agissait de conversion il avait recours à d'autres armes qu'à celles du bras séculier. Mais il ne pouvait supporter que les protestants formassent un État dans l'État, sujets rebelles à leur roi, agitateurs compromettants, Français sans patriotisme, toujours prêts à tendre la main aux ennemis du dehors et à protéger leurs agressions. Déjà plusieurs expéditions avaient été faites contre eux sans résultats considérables. Bérulle jugea qu'il fallait frapper un grand coup et indiqua La Rochelle, place forte, qui commandait tout l'Ouest, où dominaient les protestants. Une foi secrète l'excitait d'ailleurs à cette entreprise. En 1620, traversant La Rochelle, pendant qu'il était en prière dans l'Église de Sainte-Marguerite, il se sentit vivement pressé du désir de voir cette ville revenir à l'obéissance, et il lui sembla qu'une voix intérieure lui assurait que ses vœux seraient exaucés. Ainsi, aux idées que lui suggérait la raison s'ajoutaient les ardeurs de ses pressentiments ; il n'avait même pas hésité à s'en ouvrir à Richelieu. Celui-ci, esprit mondain et peu enclin à croire, n'avait tenu aucun compte de cette révélation. Le siége de La Rochelle lui paraissait d'une extrême difficulté, et il craignait, en outre, en y poussant le Roi, de soulever les princes protestants, qu'il te-

nait à ménager. Mais les événements ne tardèrent pas à changer ses résolutions.

Les Anglais, conduits par le duc de Buckingham, venaient d'occuper l'île de Ré, où ils menaçaient le fort de Saint-Martin. De là ils s'apprêtaient à donner la main aux protestants de La Rochelle. Le cardinal-ministre se trouva donc obligé de presser le blocus de la ville, afin d'en intercepter l'accès aux ennemis. C'était entamer le siége que Bérulle avait conseillé, et dont Bérulle devait, plus que tout autre, assurer l'heureuse issue.

Et d'abord, ce fut par son entremise que Louis XIII obtint l'argent nécessaire pour la guerre que l'on commençait. Bérulle négocia auprès d'Urbain VIII d'une manière si habile que le Pape autorisa et le clergé de France consentit un don de trois millions. Aux secours de la diplomatie il joignit le secours plus précieux encore de son inébranlable fermeté. — Un instant le bruit court que les Anglais ont pris le fort Saint-Martin. Bérulle dément cette nouvelle, et l'on apprend en effet que les assaillants ont été repoussés. Richelieu, découragé par les lenteurs du siége, se prépare à traiter. Bérulle le détourne de ce dessein et l'exhorte à persévérer. Cependant, La Rochelle résiste, les embarras se multiplient; on découvre une conspiration ourdie par Buckingham, et peu s'en faut que le premier prince du sang, le comte de Soissons, n'envahisse le Dauphiné à la tête de quinze mille hommes, fournis par le duc de Savoie, tandis que, de son côté, le duc de Lorraine se serait présenté devant Verdun avec les troupes de l'Empereur. Richelieu irrité, effrayé, se plaint ouvertement du cardinal : « Le bon M. de Bérulle n'avait guère à faire de nous engager dans cette besogne, avec ses prétendues révélations. » Il lui demande avec ironie à quelle époque Dieu accomplirait les promesses dont il l'avait flatté. Bérulle lui répond sans se troubler : « Je suis sans lumière, mais non sans pensées, et, puisque vous me le commandez, je dois vous les représenter. Je regarde La Rochelle comme je regardais auparavant l'île de Ré; c'est-à-dire je la tiens assurée au Roi, et j'espère même que cela ne tardera pas. Je ne l'attends point de l'esta-

cade, ni du blocus; mais de quelque effet prompt et inopiné. »

De quelque manière qu'on apprécie les motifs de cette persistance chez M. de Bérulle, on ne peut méconnaître qu'elle n'ait contribué beaucoup au siége de La Rochelle. Elle fit plus sans doute que la fameuse digue, élevée par les ordres de Richelieu; car elle calma les impatiences, releva les courages, permit, par la seule longueur du temps, de réduire La Rochelle aux extrémités. Le jour de la Toussaint 1628, la ville ouvrait ses portes à Louis XIII; Richelieu y entrait en triomphateur à côté de son maître; Bérulle allait s'agenouiller dans cette même église de Sainte-Marguerite, d'où, huit ans auparavant, il était sorti tout inspiré.

Les premiers loisirs du fondateur de l'Oratoire furent employés par lui à terminer sa *Vie de Jésus*[1]. Mais à peine le siége de La Rochelle fut-il achevé qu'il fallut pourvoir à d'autres soins.

Le duc de Mantoue venait, par un acte solennel, de déclarer Charles de Gonzague, duc de Nevers, son légitime successeur dans le Mantouan et le Montferrat. Le duc de Savoie et le roi d'Espagne, qui convoitaient cette succession, se liguèrent aussitôt contre le duc de Nevers. D'un autre côté, l'empereur d'Allemagne, faisant cause commune avec les envahisseurs, refusa de lui donner l'investiture de son territoire, qu'il regardait comme un fief de l'Empire.

Enveloppé par de si redoutables ennemis, le duc de Nevers s'empressa de réclamer l'appui du roi de France. Pour Louis XIII, le cas n'était pas douteux. Il devait nécessairement intervenir; mais il le pouvait de deux manières, ou par les négociations, ou par les armes. Bérulle eût préféré de beaucoup la première voie. Il craignait de ranimer par la guerre, et cette fois, d'une manière interminable, les rivalités que la paix de la Valteline avait si difficilement calmées. Il redoutait surtout que la passion des conquêtes ne s'emparant de Louis XIII, il ne songeât à renouveler les funestes entreprises de François Ier sur l'Italie. On sortait

[1] *Œuv. de Bér.*, p. 429.

d'une lutte pénible, où les troupes avaient été rudement éprouvées. Enfin, si on se décidait à la guerre, il était d'avis que le roi ne la fît pas en personne. Ces considérations furent inutiles. Richelieu n'avait garde de négliger un moyen d'attaquer la maison d'Autriche. De plus, il lui convenait de distraire le roi de son entourage, afin de le dominer aisément. La guerre fut résolue, et Louis XIII, après avoir nommé la reine-mère régente et M. de Bérulle président du conseil de régence, franchit le Pas de Suze, accompagné de Richelieu.

Le débat devait, du reste, se vider assez promptement.

Le duc de Savoie, ne pouvant tenir devant l'armée française, fut obligé de lever le siége de Casal. Et presque simultanément Bérulle amena le roi d'Espagne et l'Empereur à reconnaître les droits du duc de Nevers. Tout promettait donc l'entière pacification du continent, et il semblait dès lors qu'on se trouvât à même de demander raison à l'Angleterre de sa connivence avec les Rochellois et de son inqualifiable conduite à l'égard de la sœur du roi de France.

Néanmoins il n'en fut rien. L'esprit tenace de Richelieu dirigeait ailleurs les vues de Louis XIII, et poursuivait l'éternel dessein d'abaisser la maison d'Autriche. Le cardinal-ministre ne se servit de ces conjonctures que pour prêter secours à la Hollande contre les Pays-Bas catholiques, et s'allier contre l'Allemagne au roi de Suède, Gustave-Adolphe. Cette politique ne pouvait agréer à M. de Bérulle. Elle avait à ses yeux le double inconvénient de fortifier le parti protestant en Europe et d'habituer les peuples à méconnaître les pouvoirs établis. Malheureusement, ce qu'il désapprouvait, presque toujours il était impuissant à l'empêcher, comme aussi il voyait souvent négliger ce qu'il avait jugé nécessaire. Le 14 avril 1629, la paix fut conclue à Suze avec l'Angleterre et confirmée le 16 septembre suivant à Fontainebleau. Bérulle refusa du moins, quelqu'instance qu'on lui fît, de signer, en qualité de ministre, un traité qui ne stipulait aucune condition en faveur de la reine de la Gande-Bretagne. Qui oserait l'en blâmer? Et si sa piété l'avait autrefois entraîné peut-être un peu trop loin, maintenant n'a-

vait-il pas raison de ne pas souscrire le complet abandon d'une princesse catholique aux sectaires anglais ?

Cependant, tout en travaillant à dénouer les difficultés extérieures, le saint cardinal n'avait pas cessé un seul instant de remplir, à la cour, son rôle de médiateur domestique. Et plus d'une fois encore, il avait dû réconcilier la reine-mère avec son fils, Anne d'Autriche avec le roi, tous avec Richelieu. Le duc d'Orléans lui fournit une dernière occasion d'exercer son zèle pour le bien de l'État, en même temps que sa charité pour les personnes. Comme il avait été mêlé à l'histoire, le supérieur de l'Oratoire allait être aussi impliqué dans un roman.

Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, prince léger, inquiet, attristé de la situation subalterne où le reléguait sa naissance, impatient du joug de Richelieu, s'était fait à la cour le chef des mécontents, et l'agitait perpétuellement de ses intrigues. Après la mort de sa première femme, Mlle de Montpensier, et pendant que le roi était occupé au delà des Alpes à protéger le duc de Mantoue, Gaston tomba éperdument amoureux de la fille du duc, restée au Louvre, de la princesse Marie. Il déclara même vouloir l'épouser. La reine-mère s'émut à ce projet, et Bérulle reçut l'ordre de le déjouer. En conséquence, il avertit le duc de Mantoue qu'il eût à rappeler sa fille auprès de lui, et fit acheminer la princesse vers la frontière. Mais au lieu de poursuivre sa route, la princesse s'arrêta à Coulommiers chez la duchesse de Longueville, sa tante, qui, de là, devait la conduire à Montmirail, où Gaston se rendait de son côté. C'était le lieu où les deux amants s'étaient donné rendez-vous pour y célébrer leur mariage. Qu'on juge des transes de Bérulle ! Sur l'heure, il ordonna aux deux dames de se rendre à l'abbaye d'Avenay, près de Châlons-sur-Marne. Et comme elles refusaient d'obéir, et que Gaston avançait toujours, il se résolut bravement à les faire arrêter. Dans la nuit du 10 au 11 mars, Cahusac surprit les princesses dans leur lit et les conduisit à Vincennes.

Aussitôt grand émoi parmi les partisans de Gaston, et ces partisans étaient nombreux; car, sans parler de la foule des seigneurs, il avait pour lui les plus illustres femmes de la cour,

la comtesse de Soissons, la duchesse de Chevreuse, la reine régnante elle-même, tout ce monde élégant et frivole que la *journée des Dupes* rendit ridicule, mais non pas soumis. Gaston se retira dans son apanage, et il fallut négocier avec lui. Enfin, sur sa parole qu'il n'épouserait la fille du duc de Mantoue qu'avec l'autorisation du roi son frère et de la reine sa mère, la princesse Marie fut élargie.

Mais, après avoir redressé les écarts du prince, il importait d'adoucir ses amertumes; car Gaston, qui rapportait à Richelieu, non à Bérulle, les contrariétés qu'il venait d'essuyer, menaçait de quitter le royaume. Vainement M. de Bérulle fit connaître ces menaces à Richelieu, sollicitant le retour du Roi qui arrangerait tout, ou un gouvernement pour le duc qu'une telle faveur désarmerait; vainement même il eut le courage de lui découvrir les griefs que Gaston nourrissait contre lui. « Je sais, lui écrivait-il, que Monsieur a dit plusieurs fois qu'il voudrait que vous vous fixassiez à quelque point, et que vous vous engageassiez à ne pas passer au delà des bornes que vous auriez mises à un certain degré de crédit... Vos ennemis lui disent que votre ambition est insatiable et démesurée... »

Soit qu'il comptât tirer parti pour lui-même des divisions de la famille royale, soit qu'il n'en prévît pas les conséquences, Richelieu dédaigna ces avis. Toutes ses réponses se résumaient dans ces mots : « Monsieur n'oserait quitter la France. » Monsieur osa, et au moment où Louis XIII entrait dans son royaume, son frère se réfugiait en Lorraine. Richelieu, irrité, troublé, essaya de se disculper auprès du Roi en se déchargeant sur Bérulle. Il allégua que le président du conseil de régence avait manqué de fermeté dans cette grave affaire, et lorsque celui-ci parut devant Louis XIII, à la froideur avec laquelle il fut reçu, il put s'apercevoir qu'il était disgracié.

Toutefois ce n'était pas assez pour Richelieu, et son rival n'avait pas tellement perdu tout crédit qu'il ne suffît à lui porter ombrage. Son ascendant sur l'esprit de la reine-mère notamment lui était insupportable. Il chercha donc à l'éloigner, et proposa à Louis XIII de le nommer ambassadeur à Rome. Mais

le Roi, qui, malgré tout, continuait à faire fond sur le jugement de Bérulle et le croyait utile à son service, résista aux suggestions de son ministre. Bérulle fut chargé par lui de se rendre auprès de Gaston pour le ramener, et le pieux cardinal se disposait à partir, lorsque la mort le frappa presque subitement.

Déjà, en 1628, Bérulle était tombé dans un état de langueur qui avait alarmé tous ceux qui s'intéressaient à sa conservation. Mais depuis il paraissait avoir pleinement recouvré ses forces, lorsque, le 27 septembre 1629, en quittant Fontainebleau, où le roi l'avait reçu en audience de congé, il se sentit saisi d'une fièvre violente. De retour à Paris, la maladie l'obligea de s'arrêter au séminaire de Saint-Magloire, et ce ne fut que le lendemain qu'on put le transporter dans sa maison de la rue Saint-Honoré. Les plus confiants ne conservèrent bientôt plus d'espoir, et les Pères consternés s'empressèrent inutilement autour de leur supérieur. Lui seul, calme, résigné, serein, tint constamment son âme au-dessus des faiblesses de son corps. Il était encore parmi les hommes que pour lui tous les bruits humains avaient cessé. Et comme on lui demandait s'il n'avait rien à faire dire à la cour : « Ah ! pour la cour, s'écria-t-il, il n'en faut point parler; tout ce qui y est n'est que vanité. » Le 2 octobre, malgré ses souffrances, il voulut monter à l'autel; mais une défaillance suprême l'interrompit au milieu du sacrifice, et il expira après avoir, par un dernier effort, béni sa congrégation. Bérulle n'était âgé que de cinquante-quatre ans.

L'autopsie du cadavre, que les médecins trouvèrent entièrement gangrené, la joie indécente que témoignèrent les courtisans de Richelieu, le contentement que Richelieu lui-même parvint mal à dissimuler, accréditèrent contre le cardinal-ministre les bruits les plus outrageants. En 1631, dans le manifeste qu'il adressait au Roi, le duc d'Orléans ne craignait pas de lui dire : « Le cardinal de Richelieu a témoigné publiquement l'animosité qu'il portait à mon cousin le cardinal de Bérulle pour nous avoir charitablement réconciliés (la Reine et moi). Ce fut pour moi un office bien favorable, mais bien funeste pour lui; car il mourut aussitôt après. » Richelieu, de son côté, s'indignait

d'une imputation aussi flétrissante : « Quant à ce que vous avez allégué du cardinal de Bérulle, répondit-il, l'enfer même abhorre une telle calomnie, et les siens, qui avaient le plus d'intérêt à sa conservation, ne sauraient l'entendre sans en avoir une extrême horreur pour ceux qui la vomissent[1]. »

La postérité, dont le jugement n'a rien à voir avec les haines des partis, ne saurait admettre sans des preuves convaincantes l'accusation terrible qui pesa sur Richelieu. Mais on comprend que de tels soupçons pussent être excités par le caractère vindicatif du cardinal et l'ingratitude persévérante qu'il fit paraître à déprécier l'auteur de sa fortune, son auxiliaire utile, mais aussi son rival d'influence. Ce qu'on ne saurait non plus contester, c'est l'embarras visible de tous ceux qui furent appelés à prononcer l'éloge de M. de Bérulle. M. de Cospéan lui-même, évêque de Nantes, un des orateurs les plus renommés de cette époque, ne réussit guère qu'à rédiger un assez froid panégyrique, qu'il récita le 7 décembre à Saint-Magloire en présence d'une grande partie de la cour. Louer M. de Bérulle comme il méritait de l'être, n'eût-ce pas été blâmer Richelieu ? La douleur sincère, véritable, s'épancha donc tout entière entre les Pères de l'Oratoire, les Carmélites et quelques hommes dévoués, tels que M. de Marillac, qui songea même à résigner les sceaux, qu'on devait prochainement lui enlever.

Les funérailles du cardinal de Bérulle avaient eu lieu dans l'église de l'Oratoire de Saint-Honoré sans grand appareil. Trois mausolées en marbre blanc, ouvrage de Jacques Sarrasin, lui furent élevés par le soin de ses amis. Le premier, destiné à l'Oratoire, a été dégradé durant la Révolution. Le second, qui appartenait à la chapelle de la Sainte-Vierge, à l'Institution, a été transporté en 1806 dans l'église du collége de Juilly. Le troisième se voit encore aujourd'hui dans la chapelle des Carmélites de la rue d'Enfer. Le cardinal de Bérulle y est représenté en marbre blanc, de grandeur naturelle, à genoux, dans l'attitude d'un bienheureux. Mais ce ne sont là que des céno-

[1] *Mercure de France*, t. XVII, p. 290.

taphes. Le corps du cardinal de Bérulle a été donné à Saint-Sulpice, qui en conserve les chairs dans la chapelle du Sacré-Cœur à Issy, et les ossements dans la chapelle du séminaire à Paris.

Si nous avions su reproduire avec exactitude les principaux traits de la vie de Bérulle, nous aurions restitué, ce nous semble, une des plus nobles figures du XVIIe siècle et fait connaître un émule ignoré de Richelieu.

Nous ne nierons pas qu'entre les deux cardinaux il n'y ait un abîme. Nous reconnaîtrons même aisément que l'un l'emporte de beaucoup sur l'autre par toutes les qualités humaines qui font les politiques, le mélange de l'astuce et de la passion, la généralité des vues, l'indifférence pour les moyens, la poursuite invariable d'un but invariablement le même. Mais est-ce à dire que le fondateur de l'Oratoire n'ait été qu'un esprit étroit, impropre aux affaires, un bonhomme embarrassant, un visionnaire et un ligueur ? Nous ne le pensons pas. Malgré les récriminations de Richelieu et les jugements plus que sévères des écrivains gagés par lui, il nous paraît, au contraire, que Bérulle contribua, pour une large part, au bien du royaume. Si d'ailleurs ses desseins différèrent souvent des vues de son rival, doit-on y trouver contre lui un motif de blâme ou une marque de complète infériorité ? Peut-être est-il permis d'en douter.

« Cet homme dont vous voyez l'image, dit quelque part La Buyère, et en qui l'on remarque une physionomie forte, jointe à un air grave, austère et majestueux, augmente d'année à autre de réputation ; les plus grands politiques souffrent de lui être comparés : son grand dessein a été d'affermir l'autorité du prince et la sûreté des peuples par l'abaissement des grands ; ni les partis, ni les conjurations, ni les trahisons, ni le péril de la mort, ni ses infirmités n'ont pu l'en détourner ; il a eu du temps de reste pour entamer un ouvrage, continué ensuite et achevé par l'un de nos plus grands et de nos meilleurs princes, l'extinction de l'hérésie [1]. »

[1] Caractères du souverain ou de la république.

Le langage de La Bruyère est le langage de la postérité. L'autorité de Richelieu grandit avec les siècles, et certes ce n'est pas nous qui voudrions l'amoindrir. Mais la gloire n'est-elle pas comme la lumière, qui se divise sans diminuer ? Et en même temps que la France s'enorgueillit à bon droit du ministre de Louis XIII, pourquoi ne s'honorerait-elle pas aussi du fondateur de l'Oratoire ?

On ramène d'ordinaire à trois effets principaux les résultats de la politique de Richelieu : 1° la défaite du protestantisme en France ; 2° l'abaissement de la maison d'Autriche ; 3° la ruine des dernières forces de la féodalité. Or est-il équitable de rapporter ces résultats uniquement à Richelieu ? ou même y a-t-il lieu d'y applaudir sans restriction ?

Et d'abord que Richelieu ait abattu le protestantisme en France, c'est un lieu commun historique qu'il conviendrait d'abandonner. Car ce ne fut pas Richelieu, mais Bérulle, qui, dès les premières années du règne, poussa Louis XIII aux expéditions du Béarn, et, plus tard, à l'entreprise décisive de La Rochelle. Richelieu put signer la paix d'Alais et faire rendre l'édit de Nîmes ; il ne les avait pas préparés. Loin de là ; tandis que, malgré lui, le protestantisme était combattu au dedans, au dehors Richelieu le secondait en secourant la Hollande contre les Pays-Bas catholiques, en s'alliant à Gustave-Adolphe contre l'Autriche, en soldant les troupes de Bernard de Weimar. D'autre part, favoriser le protestantisme n'était-ce pas favoriser aussi l'esprit révolutionnaire ? Sans doute la puissance de l'Autriche devenait menaçante. Mais n'avait-on pas à redouter les contrecoups prochains des émotions de l'Angleterre, et ne valait-il pas mieux, comme le conseillait Bérulle, tourner les armes contre la Grande-Bretagne que contre l'Empereur ? Porter la guerre en Angleterre, c'était assurer le pouvoir du prince sur ses sujets ; porter la guerre en Allemagne, c'était encourager la rébellion des sujets contre leur souverain. Dans le premier cas on affermissait en Europe l'idée d'autorité ; dans le second cas, on la minait sourdement. Lors donc qu'on admire la persistante tactique de Richelieu contre la maison d'Autriche, on ne consi-

dère que les traités de Westphalie et des Pyrénées, qui en furent les conséquences assez lointaines. On oublie trop qu'elle amena cette crise redoutable où la France eût péri si elle n'avait eu Condé. Surtout on ne remarque pas qu'elle développa cette disposition des esprits qui, s'accroissant sans cesse et sans remède, devait arracher un jour au plus expérimenté des rois cette amère parole : *The world shall be unkinged.* Enfin, était-ce fortifier la royauté, comme on le répète, que de faucher les hautes tiges et anéantir les seigneurs ? N'était-ce point principalement céder à l'ambition et abattre des ennemis personnels? A notre sens, Bérulle servit beaucoup mieux la royauté par ses efforts conciliants que Richelieu par ses exécutions. Car la Fronde devait bientôt s'ensuivre, et le trône démantelé se trouver envahi par les flots populaires. C'est pourquoi, qu'on exalte, si l'on veut, le ministre de Louis XIII, mais qu'on ne dédaigne pas son modeste conseiller. Quant à nous, s'il fallait en deux mots caractériser Richelieu et Bérulle, nous dirions qu'autant l'un nous rappelle Ximénès, autant l'autre nous rappelle Suger.

Aussi bien Bérulle a-t-il de nobles parties, par où il surpasse infiniment Richelieu. Sa jeunesse recueillie n'a d'égale que l'existence mystique de Stanislas Kotska. Controversiste puissant, il continue Duperron et fraye la route à Bossuet. Ouvrier infatigable, il introduit les Carmélites en France avec le concours de madame Acarie, tandis que saint François de Sales institue les Visitandines sous les auspices de madame de Chantal; et pendant que César de Bus établit les Doctrinaires, lui-même il fonde l'Oratoire de Jésus. Ce n'est pas tout. Son zèle enflamme les courages et ses exemples suscitent des imitateurs. C'est Vincent de Paul avec les Prêtres de la Mission et les Sœurs de Charité ; c'est Eudes et la Congrégation de la Mission, c'est Adrien Bourdoise et la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, tous trois disciples du P. de Bérulle ; c'est Olier et Saint-Sulpice ; c'est Bernard de Sainte-Thérèse et les Missions étrangères ; c'est de La Salle et les Frères de la Doctrine chrétienne, âmes vraiment françaises, qui ont plus fait pour la patrie que les législateurs et les conquérants !

D'ailleurs la piété chez Bérulle s'alliait à un profond savoir. Théologien, nul n'était versé plus que lui dans la connaissance des Ecritures, ou le commerce de saint Augustin et de saint Thomas. Nul ne témoignait non plus une aversion plus marquée pour les nouveautés et pour les excès. C'est ainsi qu'on le vit combattre la doctrine de Molina et signaler, un des premiers, tous les périls du quiétisme naissant. Et cependant sa droite raison lui faisait accepter avidement la vérité, d'où qu'elle vînt. Sans lui, nous n'aurions pas la Polyglotte de Le Jay; sans lui surtout nous n'aurions pas eu Descartes, qu'il sollicita à produire ses principes et dont les PP. de l'Oratoire se montrèrent constamment les intrépides défenseurs. C'est pourquoi nous croyons pouvoir, après plus de deux siècles écoulés, répéter les paroles que l'abbé de Saint-Cyran écrivait au P. Bourgoing : « M. de Bérulle est mort debout, comme les âmes qui commandent à la terre par l'esprit du Ciel... La voix publique le tient pour un homme apostolique, et moi, qui, sans parler des autres temps, l'ai hanté près d'un an entier dans son cabinet sept ou huit heures par jour, et l'ai ouï parler de diverses choses, je puis confirmer ce que j'ai dit souvent pendant sa vie, que jamais je n'ai vu des actions si uniformes, et qui procédassent d'un principe qui fût tout à la fois plus élevé et plus rabaissé; qui, se rabaissant jusqu'aux moindres choses de la dévotion, se soit élevé en toutes celles que les grandes occasions où il a été employé, l'ont obligé de traiter avec résolution et courage. Je lui attribue quasi tout le bien qui est arrivé à notre royaume et à l'Église de France, depuis quelques années[1]. »

Pourquoi donc Bérulle n'a-t-il pas jusqu'ici davantage attiré l'attention? Osons l'avouer : c'est qu'il a été trop parfait. Dès le berceau, il apparaît couvert, en quelque sorte, par la grâce, et sa vie tout entière se déroule dans l'uniformité d'une inaltérable vertu. Il n'y a chez lui ni excès, ni emportements, ni retours; aucun de ces épisodes tragiques qui émeuvent les contemporains et retentissent jusque dans la postérité. Il lui manque ce je ne

[1] Lettre du 5 octob. 1629, t. I, in-4°.

sais quoi d'achevé qui donne aux grandes âmes une brillante fortune, le repentir, ou le malheur. Mais n'est-ce rien que cette pureté sans tache, cette force sans ébranlement, cette sainteté sans vicissitudes? En effet Bérulle semble réunir les caractères de la sainteté. Et alors même qu'on ne tiendrait pas compte des miracles rapportés par ses biographes[1], la perpétuité de sa conduite n'offrirait-elle pas, à elle seule, le spectacle d'un miracle permanent? Aussi dès 1661, les PP. de l'Oratoire songèrent-ils à solliciter à Rome la canonisation de leur supérieur. Mais cette tentative, renouvelée en 1669, 1679, 1684 et 1687, ne fut pas couronnée de succès.

Nous venons de raconter la vie de Pierre de Bérulle ; il nous reste maintenant à parler de ses écrits.

FÉLIX NOURRISSON.

[1] *Habert de Cérisy*, p. 856-880.

(*La suite à un prochain numéro.*)

LE PROCÈS CALAS,

COMPTE-RENDU DE LA PROCÉDURE CONSERVÉE AUX ARCHIVES DE L'ANCIEN PARLEMENT DE TOULOUSE,

Lu le 7 décembre 1854, à la rentrée solennelle des conférences des avocats stagiaires, par Me Théophile Huc, avocat près la cour impériale de Toulouse, docteur en droit.

I.

La justice humaine!..... Avec quelle amère ironie cette parole n'est-elle pas tous les jours prononcée? Quelles colères n'éveille-t-elle pas dans l'esprit du vulgaire, toujours si impitoyable et souvent si injuste dans ses arrêts!.... La justice humaine! En apparence, quelle monstrueuse association d'idées! — D'un côté, la justice, c'est-à-dire l'absolu, calme et impartial, appréciant à sa véritable valeur ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, et corroborant ses prescriptions immuables par une sanction toujours rigoureusement proportionnée au mal qu'il veut empêcher. — De l'autre côté, l'humanité, c'est-à-dire la passion désordonnée, voyant mal ce qui est, incapable d'apprécier la portée d'un acte, établissant aujourd'hui des lois draconiennes, et demain, peut-être, tolérant une licence effrénée! Pourquoi donc réunir deux choses si diamétralement opposées? Y aurait-il, entre la justice et l'humanité, un médiateur puissant, capable de concilier deux éléments en apparence si inconciliables? Oui, Messieurs, ce mé-

diateur existe; c'est la Providence que toutes les intelligences affirment et proclament la directrice de l'humanité! — Cette intervention providentielle, que je n'ai pas besoin de prouver, donne à la justice humaine un certain cachet d'inviolabilité qu'il est impossible de méconnaître.

Il n'est pas, en effet, de principe, il n'est pas de croyance, d'institution, qui n'aient été tour à tour proclamés, niés ensuite, puis attaqués et défendus à outrance. — L'histoire de l'humanité n'est, on peut le dire, qu'une longue suite de contradictions passionnées; et, à part quelques vérités axiomatiques, ils sont bien rares les points sur lesquels il a été possible de s'accorder.

Mais si, au milieu de ces variations de l'esprit humain, où tout n'est qu'action et réaction, nous rencontrons un principe, une institution qui n'aient jamais été attaqués, contre lesquels jamais une voix ne se soit jamais élevée, qui aient toujours obtenu une adhésion universelle, nous pourrons sans témérité affirmer que cette institution est, par sa nature, supérieure aux autres, et que le principe qui lui sert de base est plus qu'humain; car il n'est pas de principe humain, si respectable qu'on le suppose, qui soit partout et toujours respecté; il n'est pas de principe humain qui ait pu traverser immuable la suite des âges pour arriver jusqu'à nous aussi incontesté qu'au premier moment de son apparition.

Cette institution qui, par un rare privilége, a pu rester debout au milieu des ruines, c'est le pouvoir judiciaire chargé de la répression des crimes. — Ce principe qui partout et toujours est demeuré le même, c'est l'autorité de la justice humaine, et surtout la légitimité de cette autorité.

Jamais le pouvoir judiciaire n'a été attaqué dans son essence; jamais l'autorité de la justice humaine n'a été contestée. — Sans doute, les formes qui président à l'administration de la justice, ont pu, quelquefois, être vicieuses; souvent les peuples irrités ont fait entendre des protestations violentes, et ont fait même des révolutions pour renverser un ordre judiciaire imparfait; mais jamais ces colères et ces protestations n'ont été dirigées contre le principe de la justice humaine; elles se sont toujours adressées aux abus résultant d'une législation mal faite. Les peuples ont pu dire : La justice est mal administrée, il faut des réformes; mais jamais ils n'ont dit, et jamais ils ne diront : Il ne faut pas de justice, il ne faut pas de tribunaux!

Toutes les nations, excepté celles qui sont en décadence, ont toujours eu foi et confiance dans les décisions de la justice; et elles ont eu foi et confiance, parce qu'une longue expérience leur a appris que la justice, quoique faillible comme toutes les institutions humaines, l'est cependant moins que les autres; qu'elle offre à l'innocence des garanties qu'on chercherait vainement ailleurs, et qu'enfin, suivant l'expression du comte de Maistre, « elle n'est pas tout à fait dénuée, dans la recherche des coupables, d'une certaine assistance extraordinaire [1]. » Oui, Messieurs, la justice humaine n'agit pas seule dans l'exercice de sa redoutable mission, et, grâce à cette *assistance extraordinaire*, rarement elle se trompe... Et cependant de quelles accusations n'a-t-elle pas été poursuivie! comme on s'est plu à la déconsidérer en faisant ressortir les erreurs judiciaires qui ont pu être constatées! Combien de fois n'a-t-on pas évoqué de lugubres souvenirs et les noms de ces tristes victimes, dont une tardive réparation est venue réhabiliter la mémoire!

Ces accusations, Messieurs, sont injustes; je les comprends, si elles s'adressent aux commissions et aux tribunaux exceptionnels; je ne les comprends pas, si on les adresse aux tribunaux régulièrement institués, qui sont seuls l'organe de la justice [2].

« C'est une chose excessivement rare qu'un tribunal homicide par passion ou par erreur, » a dit le comte de Maistre [3]; et pour peu qu'on y réfléchisse, on sera forcé de convenir que cette chose est encore plus rare qu'elle ne le paraît. C'est qu'en effet, il ne faut pas confondre un tribunal que l'on trompe avec un tribunal qui se trompe; si vingt témoins reconnaissent Lesurques comme l'auteur d'un assassinat, les juges qui ne pourront se dispenser de le croire coupable, quoique innocent, ne se tromperont pas, on les aura trompés... — Les erreurs judiciaires ne peuvent donc pas détruire la foi que tout homme raisonnable doit avoir dans les décisions de la justice; et c'est pour raffermir, s'il est possible, cette foi, que je vais vous retracer l'histoire d'un procès célèbre, qui occupa long-

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 1er entretien, t. I, p. 45.

[2] Les commissions ne sont pas la justice. — François Ier, visitant un jour l'abbaye de Marcoussy, s'arrêta devant le tombeau d'Enguerrand de Marigny, et exprima le regret « qu'un si grand homme fût mort par justice. » — « Sire, lui répondit un moine, Enguerrand n'est pas mort par justice; il est mort par commission. »

[3] *Loc. cit.*, t. I, p. 43.

temps l'attention de l'Europe entière, et qui a toujours été regardé comme la plus éclatante des erreurs judiciaires.

II.

Un magistrat illustre qui, pendant plusieurs années, a fait briller à la tête du parquet de la cour de Toulouse, une éloquence et un savoir qui vivent encore dans les souvenirs de tous, portait la parole dans une audience solennelle de la cour de Rennes, et parlant des erreurs qui peuvent résulter d'une législation pénale vicieuse, il s'écriait :

« Calas, Sirven, Lally-Tollendal et tant d'autres noms consacrés par le malheur, quel homme vous prononcera jamais sans attendrissement? les Calas surtout..... les Calas! J'ai tenu dans mes mains, j'ai lu de mes yeux, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, cette triste et douloureuse procédure..... J'ai tout examiné, tout pesé, comme si j'eusse eu à parler moi-même; que je serais heureux, si ce que je vais dire pouvait ajouter encore un rayon d'évidence à une vérité, à une innocence depuis si longtemps reconnue! Oui, Messieurs, j'aime à le proclamer, dans toutes ces pièces, dans tous ces témoignages, ces monitoires, je n'ai rien découvert, pas un fait, pas un mot, pas l'ombre d'une preuve, d'un indice qui explique cette épouvantable erreur [1]. »

Je n'ai pas, vous le pensez bien, moi qui entre à peine dans la carrière, la prétention de mettre mon opinion en parallèle avec celle d'un homme aussi éminent que le magistrat dont je viens de citer les paroles. Cependant je dois vous le déclarer, moi aussi, Messieurs, j'ai tenu dans mes mains, j'ai lu de mes yeux, depuis la première jusqu'à la dernière ligne, cette longue procédure, et, dans toutes ces pièces, dans tous ces témoignages, ces monitoires, je n'ai rien trouvé, rien qui ne soit la justification de la sentence qui frappa Calas!

Un arrêt solennel a été rendu qui, en réhabilitant la mémoire de Calas, a couvert d'infamie les capitouls qui firent l'instruction,

[1] Discours de M. le procureur-général Plougoulm, à l'audience de rentrée de la Cour de Rennes (*Gazette des Tribunaux*, 15 novembre 1843).

et le Parlement qui le condamna ; je veux essayer de réhabiliter le Parlement de Toulouse, et de le laver d'une injure qu'il ne mérita jamais. Aujourd'hui que les passions soulevées par ce procès sont calmées, il est temps que la lumière se fasse; dans l'intérêt de la justice et de la vérité, il faut savoir s'il s'est rencontré un tribunal assez inique pour envoyer sciemment un innocent à la mort, et plonger dans l'opprobre une famille entière [1].

En 1761 vivait à Toulouse une famille protestante, jouissant de la considération générale, c'était la famille Calas. Le père, âgé de 68 ans, exerçait depuis longues années la profession de négociant; de ses quatre fils, deux, Marc-Antoine, l'aîné, et Pierre, le cadet, habitaient avec lui et leur mère, et lui servaient de commis; Louis Calas, converti depuis quelque temps à la religion catholique, vivait, hors de la maison, d'une petite pension que son père avait dû lui faire ; enfin un quatrième, Donat Calas, était établi à Nîmes. Calas père avait en outre deux filles demeurant avec lui, et une servante catholique qui avait élevé tous les enfants et était fort attachée à la famille.

Le lundi, 13 octobre 1761, Gaubert-Lavaysse, jeune homme de vingt ans, de la religion protestante, ami de la famille Calas et fils d'un avocat distingué, arriva à Toulouse, venant de Bordeaux, et fut invité à souper par Calas père et ses deux enfants, pour le lendemain soir. Dans la journée, les demoiselles Calas quittèrent Toulouse pour aller passer quelques jours à la campagne chez le sieur Teissié.

Le lendemain mardi, entre neuf heures et demie et dix heures du soir, les voisins de la maison Calas, située dans la rue des Fila-

[1] L'arrêt de réhabilitation fut loin de porter la conviction dans tous les esprits, et il est grand le nombre de ceux qui persistèrent et persistent encore à adopter l'opinion du parlement de Toulouse : « Rien de moins prouvé, je vous l'assure, que l'innocence de Calas, disait le comte de Maistre ; il y a mille raisons d'en douter, et même de croire le contraire. » *Loc. cit.*, t. I, p. 43. — « Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage, a écrit le chevalier du Mège, d'examiner la question, encore indécise pour bien des gens, de l'innocence ou de la culpabilité de Calas... Le parlement condamna Calas. Peut-être aurait-il dû acquitter ou condamner avec lui ceux que l'on croyait être ses complices... Plus tard, une commission de maîtres des requêtes, sans avoir examiné les lieux, sans avoir étudié la procédure, cassa la sentence et blâma la seconde cour souveraine de France. Les philosophes applaudirent à cet arrêt. C'est à l'histoire impartiale à juger maintenant les uns et les autres, à dispenser le blâme ou l'éloge, à absoudre ou à flétrir. » *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, t. III, p. 250.

tiers et portant aujourd'hui le n° 50, entendent des cris de détresse paraissant venir de la boutique ; on accourt, et le bruit ne tarde pas à se répandre que Marc-Antoine a été assassiné... Plusieurs voisins entrent dans la boutique ; le chirurgien Gorsse, prévenu par Calas cadet, arrive, voit le corps de Marc-Antoine étendu dans le magasin, dépouillé de son habit et de sa veste, et s'empresse d'examiner son état pour voir s'il est encore temps de lui donner quelques secours. Il ne trouve d'abord aucune trace de blessure ni de contusion; mais, ayant défait une cravate noire entourant le cou du cadavre, il voit apparaître un sillon sanglant faisant le tour du cou et se dédoublant sur les côtés; il déclare alors que tout soin est inutile, que Marc-Antoine est mort, qu'il a été pendu ou étranglé. Le capitoul David de Beaudrigue, prévenu de ce qui se passe, accourt avec les soldats du guet, et son procès-verbal constate qu'il a trouvé dans le magasin de Calas, derrière la boutique, le cadavre de Marc-Antoine couché sur le dos, nu-tête, en chemise, n'ayant que ses culottes en étoffe de nankin, ses bas et ses souliers. Le cadavre est transporté à l'hôtel-de-ville; les vêtements, qu'on a trouvés pliés sur un comptoir, et qui se composent d'un habit gris et d'une veste de nankin, sont aussi portés au Capitole. Tous les membres de la famille Calas qui étaient présents, c'est-à-dire le père, la dame Calas mère, Pierre Calas cadet et la servante, sont conduits à l'hôtel-de-ville pour être entendus d'office dans leurs déclarations. On y conduit pareillement Gaubert-Lavaysse et un sieur Cazeing, ami de la famille, qui se trouvait dans la maison quand la justice s'y transporta [1].

On interrogea la famille Calas, Gaubert-Lavaysse et Cazeing. Ils firent tous serment de dire la vérité, et voici ce qui résulte de ce premier interrogatoire :

Ils ont soupé vers sept heures du soir tous ensemble; après le souper, qui dura environ trois quarts d'heure, Marc-Antoine est sorti sans dire où il allait; les autres convives sont passés dans une chambre voisine et se sont mis à causer. Vers dix heures, Lavaysse ayant voulu se retirer, Calas cadet a pris un flambeau pour l'éclairer. Ils sont descendus tous deux, et, arrivés dans le corridor, ils ont trouvé ouverte la porte faisant communiquer la boutique avec le couloir ; ils sont entrés, et quelle n'a pas été leur surprise lors-

[1] Procès-verbal des 13 et 14 octobre 1761, n° 1 du dossier.

qu'ils ont vu le cadavre de Marc-Antoine absolument dans le même état où la justice l'a trouvé ! Calas cadet, éploré, appelle son père ; celui-ci s'empresse de descendre suivi de sa femme ; mais Lavaysse, voulant épargner à une mère un si horrible spectacle, se porte au-devant de madame Calas, s'efforce de la rassurer sans lui rien dire de ce qui se passe, et l'oblige enfin à remonter. Il sort lui-même immédiatement pour aller chercher le médecin Camoire, et est obligé, pour sortir, d'ouvrir la porte de la rue qu'il trouve fermée. Il arrive chez Camoire, ce dernier était sorti ; mais on lui dit que son garçon Gorsse se trouve chez les demoiselles Brandelac ; il s'y transporte, et apprend qne Gorsse s'est déjà rendu à la maison Calas sur l'invitation de Calas cadet. Il va alors chez le sieur Cazeing pour le prier de venir, en sa qualité d'ami, donner des consolations à la fa mille[1].

A la suite de ce premier interrogatoire, Cazeing est mis en liberté, et il est procédé à la vérification du cadavre et à son autopsie. Les médecins chargés de ces opérations déclarent qu'ils n'ont trouvé sur le cadavre aucune plaie ni contusion, si ce n'est : « une marque livide au col, de l'étendue d'environ demi-pouce, en forme de cercle, qui se perdait sur le derrière dans les cheveux, divisée en deux branches sur le haut de chaque côté du col, et ils concluent qu'il a été pendu encore vivant, ou par lui-même ou par d'autres, avec une corde double qui s'est divisée sur les parties latérales du col[2]. » On trouve dans l'estomac quelques peaux de raisin, de la volaille et un peu de bœuf très-coriace. Marc-Antoine paraissait avoir mangé trois ou quatre heures avant sa mort, « car la digestion des aliments était quasi faite[3]. »

Cet événement fit dans la ville une sensation extraordinaire[4], et bientôt la rumeur publique accusa la famille Calas d'avoir, avec l'aide de Lavaysse, venu exprès de Bordeaux, assassiné Marc-Antoine, parce que celui-ci devait, le lendemain même de sa mort, abjurer l'hérésie et se convertir au catholicisme. Nous verrons plus tard que ces bruits étaient réellement fondés.

[1] Procès-verbaux de l'audition d'office, nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du dossier.

[2] Relation des médecins Peyronnet, Latour et Lamarque, no 8 du dossier.

[3] Procès-verbal de l'autopsie faite par le médecin Lamarque, no 8 du dossier.

[4] La mort de Marc-Antoine fut l'occasion et le prétexte de plusieurs manifestations regrettables de la part des catholiques contre les protestants. La confrérie des Pénitents blancs se fit principalement remarquer. Ces manifesta :

La famille Calas, la servante et Lavaysse sont écroués sous l'accusation d'avoir donné la mort à Marc-Antoine; un monitoire, écho des rumeurs populaires, est fulminé; de nombreux témoins sont entendus, et le nouvel interrogatoire auquel sont soumis les accusés révèle des détails qu'ils avaient soigneusement cachés dans leur première audition. Voici la nouvelle version qu'ils adoptent :

Après le souper, Marc-Antoine sort sans rien dire; les autres convives restent ensemble, et Calas cadet s'endort dans un fauteuil. A dix heures, on le réveille pour reconduire Lavaysse, qui veut se retirer. Ils descendent ensemble, et, arrivés dans le corridor, ils trouvent ouverte la porte de la boutique. Ils entrent et aperçoivent Marc-Antoine pendu à une corde attachée à une grosse bille, laquelle reposait, par chacune de ses extrémités, sur les deux battants de la porte faisant communiquer la boutique avec le magasin. A cette vue, Calas cadet, éperdu, sort dans le corridor et s'écrie : Mon père ! mon père ! descendez, Marc-Antoine est pendu !... Le père accourt; Lavaysse empêche madame Calas de descendre et sort tout de suite pour aller chercher le chirurgien. Le père entre avec Calas cadet dans la boutique, s'approche de son fils, le prend au milieu du corps et le pose à terre. C'est alors que tous les voisins accourent à ses cris, que madame Calas descend avec une fiole d'eau de senteur qu'elle répand sur le visage de Marc-Antoine, que le chirurgien Gorsse vient examiner le cadavre et découvre, après lui avoir ôté sa cravate, cette marque livide qui indique de quelle manière Marc-Antoine a cessé de vivre [1].

Tel est le nouveau récit que font d'une manière uniforme Calas père, Calas cadet et Lavaysse. Madame Calas et la servante persistent dans leur première déclaration, et affirment qu'elles

tions, qui ne pouvaient avoir aucune espèce d'influence sur les décisions de la justice, furent hautement exploitées plus tard, et servirent à provoquer ce soulèvement général de l'opinion publique, qui eut pour résultat la révision du procès. « Il sera bien doux de gagner ce procès contre les pénitents blancs, écrivait Voltaire ; est-il possible qu'il y ait encore de pareils masques en France ? » (*Correspondance générale*, lettre du 14 septembre 1762, au comte d'Argental.) — « *Parlons un peu de mon roué*..... Tout le Languedoc est divisé en deux factions : l'une soutient que Calas père avait pendu lui-même un de ses fils, parce que ce fils devait abjurer le calvinisme ; l'autre crie que l'esprit de parti, *et surtout celui des pénitents blancs*, a fait expirer un homme innocent et vertueux sur la roue. » (Ibid. Lettre du 17 avril 1762, au même).

[1] *Correspondance générale*, lettre du 17 avril 1772, au comte d'Argental.

n'ont jamais vu Marc-Antoine pendu, ni entendu dire qu'on l'eût trouvé en cet état[1].

Ce récit était suspect; on demande aux accusés pourquoi ils n'ont pas d'abord donné ces détails, et pourquoi ils n'en ont jamais rien dit à personne? Ils répondent qu'ils les ont cachés pour sauvegarder l'honneur de la famille, qu'un suicide aurait flétri : car il aurait fallu faire le procès au cadavre de Marc-Antoine et le traîner sur la claie. Calas cadet ajoute qu'après que son père eut posé à terre le cadavre de Marc-Antoine, c'est-à-dire au moment où ils étaient tous deux seuls, puisque Lavaysse venait de sortir pour aller chercher du secours, son père lui recommanda de dire qu'on l'avait trouvé couché, pour conserver l'honneur de la famille; et qu'alors il fut joindre Lavaysse chez Cazeing pour lui faire la même recommandation[2].

Ce motif était inadmissible. Comment! on voulait cacher au public que Marc-Antoine s'était suicidé, et on allait chercher un médecin! Et c'est Pierre Calas, auquel son père vient de recommander le silence, qui sort lui-même pour aller chercher le sieur Gorsse chez les demoiselles Brandelac! Et on ouvrait la porte de la boutique à tous ceux qui voulaient entrer!... Qu'importait que Marc-Antoine eût été trouvé mort pendu entre les deux battants d'une porte, ou étendu sur le parquet du magasin? Le suicide n'était-il pas constant dans l'un comme dans l'autre cas? Que dans le premier moment on ait voulu faire croire au public qu'un accident était arrivé, cela se comprend; mais si Marc-Antoine s'était réellement suicidé, il était impossible de le cacher après que le chirurgien Gorsse et la justice après lui ont eu constaté les traces de la corde. Si donc, dans leur première audition, les accusés se sont bornés à prétendre avoir trouvé le cadavre étendu dans la boutique, c'est qu'ils n'avaient pas encore arrêté leur plan de défense, c'est qu'ils n'avaient pas encore reçu certains avis officieux dont nous parlerons bientôt; et le motif qu'ils donnent à leur silence n'a absolument aucune portée.

Mais, leur fait observer le magistrat instructeur, pourquoi n'avez-vous pas donné ces détails à Cazeing, votre ami?

Lavaysse répond, dans un de ses interrogatoires, que d'abord il a

[1] Premier interrogatoire sur l'écrou, nos 15, 16, 17, 18 et 19 du dossier.

[2] Interrogatoire du 15 octobre, no 16 du dossier. — V. aussi l'interrogatoire de Lavaysse, à la même date, no 19 du dossier.

trouvé Cazeing en compagnie avec sa famille, et puis, *qu'avant de le voir*, il avait reçu de Calas cadet la recommandation de garder le silence sur ce point [1]. Or ces deux raisons sont démontrées fausses par la procédure.

Il est faux que Lavaysse ait trouvé Cazeing en compagnie de sa famille, puisque Cazeing déclare qu'il était en robe de chambre *et prêt à se mettre au lit* quand Lavaysse vint chez lui [2].

Il est encore faux que Lavaysse ait été prié de garder le secret sur le genre de mort de Marc-Antoine, avant d'avoir parlé à Cazeing, puisqu'il déclare lui-même, dans son premier interrogatoire sur l'écrou, « qu'il monta chez le sieur Cazeing, qu'il le trouva en robe de chambre, et lui dit que le sieur Calas venait de perdre son fils aîné, et qu'il convenait, qu'en qualité de son ami, il se transportât chez lui pour le consoler; *et pendant qu'il était chez le sieur Cazeing et qu'il était à s'habiller* (le sieur Cazeing), le fils cadet du sieur Calas vint le joindre, et le pria de lui garder le secret et de ne pas dire que son frère se fût pendu [3]. » Lavaysse avait donc parlé à Cazeing avant d'avoir vu Calas cadet.

On dit aux accusés : Vous avez voulu garder le secret vis-à-vis du public, vis-à-vis même de Cazeing, votre ami, admettons-le; mais vous n'avez eu aucun motif pour le garder à l'égard de madame Calas mère, pourquoi ne lui avez-vous rien dit?

Lavaysse répond qu'il n'a pas voulu lui apprendre une si affreuse nouvelle.

Pierre Calas répond que, n'ayant pas vu descendre sa mère et étant sorti pour aller chercher le chirurgien, il n'a pu l'informer du malheur qui venait de les frapper [4].

Le père répond que sa femme descendit peu après qu'il eut dépendu son fils; qu'elle lui jeta de l'eau de senteur au visage, et que « lorsqu'ils furent dans leurs appartements où on les fit monter, il dit à sa femme de la façon qu'ils avaient trouvé ledit Marc-Antoine [5]. »

On interroge la dame Calas, et voici sa réponse : « Étant entrée dans la boutique, elle vit son fils étendu à terre dans le magasin,

[1] Interrogatoire du 8 novembre, n° 54 du dossier.
[2] Audition d'office du 13 octobre, n° 4 du dossier.
[3] Interrogatoire du 15 octobre, n° 19 du dossier.
[4] Interrogatoire du 8 novembre, n° 54 du dossier.
[5] Interrogatoire du 8 novembre, n° 52 du dossier.

auprès de la porte. Elle y vit le sieur Gorsse, mais elle ne se rappelle pas s'il y était plus tôt qu'elle. Elle se rappelle seulement que ledit Gorsse dit qu'il était mort. Que personne ne lui a jamais dit que ledit Marc-Antoine fût pendu ou étranglé, et qu'elle ne l'a appris que par les interpellations qui lui ont été faites ici [1]. »

Ainsi donc les accusés, mis en présence d'une première déclaration, qu'ils sont obligés de reconnaître mensongère, ne peuvent expliquer raisonnablement leur silence, et tombent dans des contradictions qui doivent servir à la justice d'indices révélateurs.

Mais la justice sut bientôt à quoi s'en tenir sur ce brusque changement de système, car un fait d'une haute gravité vint l'éclairer et la mettre en garde contre la nouvelle version produite par les accusés.

Le lendemain du premier interrogatoire sur l'écrou, de cet interrogatoire où, pour la première fois, Calas père, Calas cadet et Lavaysse déclarent avoir trouvé Marc-Antoine pendu entre les deux battants de la porte, le lendemain on intercepte deux lettres anonymes adressées, l'une à Lavaysse, l'autre à Calas cadet. Dans ces lettres, on indiquait aux accusés la conduite qu'ils avaient à tenir vis-à-vis des magistrats; on leur faisait entrevoir les questions qui leur seraient adressées et le sens des réponses qu'ils devaient y faire; on les engageait à entrer dans tous les détails sur le suicide de Marc-Antoine, qu'il serait maladroit de cacher. « N'oubliez pas, Monsieur, disait-on à Calas cadet, ce que je vous ai dit, hier au soir, de rapporter exactement dans quel état vous trouvâtes monsieur votre frère, lorsqu'en accompagnant M. Gaubert-Lavaysse vous entrâtes dans la boutique, et surtout pourquoi vous ne l'aviez pas dit dans votre premier interrogatoire, etc... Il est inutile que je signe cette lettre, parce que vous vous rappellerez que je vous parlais hier soir de votre souper. » — « N'oubliez pas, Monsieur, disait-on à Lavaysse, ce que je vous recommandai hier, avec mon ami, de dire la vérité, et en quel état vous trouvâtes le fils aîné de M. Calas; et que si vous ne l'avez pas déclaré dans votre première déposition, ayant dit ne l'avoir pas vu, ce fut à la recommandation du cadet, qui, sur l'avis de son père, vous pria de cacher le fait, de crainte que la famille ne fût déshonorée, parce qu'on traînait les corps des suicidés sur la claie... Rappelez-vous si vous entendîtes

[1] Interrogatoire du 9 novembre, nº 56 du dossier.

le cadet crier : Ah ! mon père ! ah ! mon père ! mon Dieu ! ô mon Dieu ! car il y a des voisins qui ont entendu crier ainsi; et, pour prévenir toute équivoque, il convient d'indiquer celui qui criait... etc. »

Quel était ce correspondant mystérieux qui avait pu recevoir dans la prison, en compagnie d'un ami, les entières confidences de Pierre Calas et de Lavaysse, et qui savait si bien prévoir les questions qui seraient posées [1] ?...

Les deux lettres adressées à Pierre Calas et à Lavaysse furent interceptées, mais il est infiniment probable que les autres accusés en reçurent de semblables ; il est sûr que Calas cadet et Lavaysse eurent une entrevue avec l'auteur de ces lettres le 14 octobre au soir, le lendemain de leur arrestation, et c'est ainsi qu'il leur fut possible de combiner leur système de défense, et de présenter d'un commun accord la nouvelle version que vous connaissez. — Suivons-les cependant sur le nouveau terrain qu'ils choisissent, et examinons si le suicide de Marc-Antoine est moralement et physiquement possible.

Voltaire a dit, dans son *Histoire des Calas*, que Marc-Antoine, « esprit sombre, inquiet et violent, ne pouvant réussir à entrer dans le négoce auquel il n'était point propre, ni à être reçu avocat, parce qu'il fallait des lettres de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, et se confirma dans sa résolution par la lecture

[1] De graves soupçons doivent peser sur Me Monyer, assesseur des capitouls, qui, dans le principe, dirigea l'instruction et présida aux interrogatoires conjointement avec le capitoul David.— Le témoin Joseph Fabre dépose que Claude Espailhac, autre témoin, lui a confessé n'avoir pas dit la moitié de ce qu'il savait, «parce qu'il allait avec Louis Calas *tous les soirs*, vers les dix heures, *chez Me Monyer, assesseur*, qui lui disait ce qui se passait ; et que le lendemain ledit Louis Calas et ledit Espailhac allaient trouver les demoiselles Calas, ses sœurs, auxquelles il redisait ce qu'il avait appris dudit Me Monyer concernant cette affaire. » (Cahier des récolements, no 38 du dossier, 20e récolement.) — Espailhac reconnaît avoir accompagné Louis Calas, « voulant parler *à une demoiselle qui lui racontait tout ce qui se passait ici*..... Et ensuite ledit Calas s'en fut chez ses sœurs pour leur dire ce qu'il savait et les tranquilliser. » (Cahier des récolements, no 38 du dossier, 1er récolement.) — La conduite de Me Monyer parut si suspecte, le zèle qu'il mettait à défendre les Calas était si exagéré, alors surtout que sa qualité d'assesseur lui imposait plus de réserve qu'à tout autre, que la justice dut s'en préoccuper. Sur les conclusions du procureur-général, il fut ajourné à comparaître en personne devant le parlement, inulpé d'avoir servi les Calas dans leurs interrogatoires. Les faits articulés contre lui ne purent être suffisamment établis, et il fut relaxé par arrêt du 30 août 1762.

de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide. » — Ce n'est certes pas la procédure qui a pu fournir à Voltaire les éléments d'une assertion aussi étrange. — Tous les accusés sans exception répètent dans tous leurs interrogatoires : Que Marc-Antoine n'a jamais manifesté la plus légère pensée de suicide; qu'il n'avait aucun motif pour être fatigué de la vie; qu'il etait aimé de tous les membres de sa famille, avec laquelle il vivait dans les meilleurs termes; *qu'il avait beaucoup d'amis*, et qu'enfin le jour de sa mort il vaqua à ses occupations ordinaires sans que rien dans sa conduite fît pressentir qu'il roulât dans son esprit de sinistres projets; qu'il mangea comme d'habitude dans ce repas qui précéda sa mort de quelques minutes, qu'il prit part à la conversation et disserta même sur les antiquités de l'Hôtel-de-ville [1].

Donat Calas, ce quatrième fils de Jean Calas, qui était établi à Nîmes, publia, après la condamnation, un mémoire en faveur de sa famille, et après avoir amplifié les assertions de Voltaire touchant le prétendu caractère de Marc-Antoine, il dit : « Mon frère Marc-Antoine se lève de table un peu avant les autres; il passe à la cuisine; la servante lui dit : Approchez-vous du feu. — *Ah!* répondit-il, *je brûle*. Après avoir prononcé ces paroles qui n'en disent que trop, il descend [2]. » — Je ne blâme pas, vous le pensez bien, les efforts d'un fils qui veut réhabiliter son père, mais je cherche ici la vérité, et je dois le déclarer, la version de Donat Calas n'est qu'une fable : jamais la servante n'a fait une semblable révélation. Dans ses nombreux interrogatoires elle a toujours dit que Marc-Antoine en se levant de table sortit suivant sa coutume; elle n'a jamais parlé d'un fait aussi grave qui pouvait être décisif dans le procès. — Un témoin entendu dans l'enquête, le sieur Terrery, dépose qu'il a vu Marc-Antoine le jour de sa mort, vers quatre heures de l'après midi; « qu'il lui parut très-gai et très-content et dit au déposant qu'il aurait enfin un habit bleu, que son frère le lui avait promis [3].» — Enfin la D^lle Daumière, sur la déposition de laquelle nous reviendrons plus tard, déclare que le lundi, veille de la mort de Marc-Antoine, ce dernier lui dit qu'il devait se confesser le lendemain mardi, et faire sa communion le mercredi [4].

[1] V. dans les *Œuvres de Voltaire*, l'extrait d'une lettre de la dame veuve Calas, du 15 juin 1762.

[2] V. dans les *Œuvres de Voltaire* le mémoire de Donat Calas.

[3] Cahier d'information, n° 13 du dossier, 18e déposition.

[4] Cahier d'information, n° 13 du dossier, 49e déposition.

Ainsi donc, non-seulement Marc-Antoine n'avait aucun motif, même frivole, qui le poussât à se détruire, mais encore rien dans sa conduite ou ses discours ne trahit chez lui la moindre préoccupation. — Il y a dans ce fait, il faut en convenir, une présomption bien forte contre l'opinion du suicide. — Examinons maintenant si les autres circonstances de la mort de Marc-Antoine, telles que les accusés les rapportent, viennent confirmer ou détruire cette présomption.

D'après les accusés, Marc-Antoine s'est levé de table sans rien dire, après le repas, et est sorti sans prendre de flambeau, « au clair de la lune [1], » dit la servante. Lorsque Calas cadet et Lavaysse sont entrés dans la boutique, et ont découvert le cadavre, il n'y avait dans le magasin, d'après leur déclaration, d'autre lumière que celle qu'ils portaient eux-mêmes.— Ainsi donc ce serait au milieu des ténèbres que Marc-Antoine aurait accompli son sinistre projet; ce serait au milieu des ténèbres qu'il aurait choisi une corde et l'aurait disposée pour se pendre ; qu'il aurait quitté ses habits et les aurait soigneusement pliés et déposés sur un comptoir; qu'il aurait cherché la grosse bille en buis dont on se servait pour serrer les ballots, et l'aurait placée en travers sur les deux battants d'une porte ouverte, sans même déranger treize bouts de ficelle posés sur l'un des battants; ce serait au milieu des ténèbres qu'il se serait pendu !... C'est bien difficile à croire, Messieurs. — Et puis il ne savait pas si Lavaysse resterait longtemps avec les autres convives; il ne savait pas s'il ne conviendrait pas à quelqu'un de sortir ; à chaque instant quelqu'un pouvait passer devant la boutique, et voyant la porte ouverte venir le surprendre au milieu de ses lugubres préparatifs, et cependant il laisse la porte ouverte! Cela n'est pas croyable.

Admettons cependant, si l'on veut, la possibilité de tous ces faits impossibles, et poursuivons. — Marc-Antoine descend fermement résolu à finir ses jours par un suicide ; il veut se pendre, et, pour arriver plus sûrement à son but, il se débarrasse de son habit et de sa veste; et, chose étonnante, il garde à son cou une cravate noire garnie d'une boucle de métal ! — Je comprends qu'un homme qui veut se pendre quitte sa cravate et garde au contraire son habit et sa veste; mais, s'il prend la précaution de quitter son habit et sa veste, je ne comprends pas qu'il garde sa cravate.

[1] Interrogatoire du 15 octobre, n° 18 du dossier.

Le magistrat instructeur qui ne pouvait croire à un suicide impossible, et pensait au contraire, peut-être avec raison, que Marc-Antoine avait été, non pas pendu mais étranglé, et qu'après sa mort on avait entouré son cou d'une cravate noire pour cacher à tous les yeux les traces de la corde, appelle l'attention des accusés sur cette cravate, et leur demande quelle cravate portait Marc-Antoine le jour de sa mort, et spécialement à l'heure du souper.

La dame Calas, mère, répond : « que son fils était dans l'usage de porter des cravates noires le long de la semaine, et qu'il ne mettait de cravates blanches que les dimanches et fêtes et les jours qu'il s'habillait pour faire des visites [1]. »

Le père répond : « que son fils portait des cravates noires la plupart du temps, surtout dans les vacations [2]. »

On s'adresse à la servante, et elle répond : « qu'il portait tout l'été des tours de col blancs, et que l'hiver il en portait un noir [3]. »

Or, c'est le 13 octobre que Marc-Antoine est mort ; la saison était encore chaude, et précisément ce jour-là il devait faire chaud, puisque Marc-Antoine portait une veste et une culotte de nankin : il devait donc porter une cravate blanche. Mais ce qui lève toute difficulté à cet égard, c'est une réponse de la servante, qui dans un autre interrogatoire déclare : « que chaque fois qu'on donnait à Marc-Antoine sa chemise, on lui donnait un tour de col *en mousseline ;* qu'elle ne sait pas quelle cravate portait Marc-Antoine à son souper, *ne lui en ayant pas encore vu porter de noire* [4]. »

Ces contradictions, je vous le demande, Messieurs, n'étaient-elles pas faites pour donner à penser au magistrat instructeur, que la cravate noire trouvée au cou du cadavre n'y avait été mise qu'après la mort et pour dissimuler les traces de la corde, alors surtout que le chirurgien Gorsse n'avait aperçu ces traces qu'après avoir défait la cravate ?

Passons encore sur ces contradictions et continuons notre examen. On demande aux accusés si, au moment où ils trouvèrent Marc-Antoine suspendu, les deux battants de la porte étaient ouverts, et s'il était suspendu entre les deux battants ouverts ?

[1] Interrogatoire du 9 novembre, n° 56 du dossier.
[2] Interrogatoire du 9 novembre, n° 52 du dossier.
[3] Interrogatoire du 9 novembre, n° 57 du dossier.
[4] Interrogatoire du 20 octobre, n° 29 du dossier.

Le père répond : « qu'il ne se rappelle pas si les battants de la porte étaient ouverts ou fermés [1]. »

Le cadet répond : « que les deux battants étaient ouverts, et le cadavre suspendu entre les battants [2]. »

On lui fait observer qu'il ne dit pas la vérité, puisque, les deux battants étant ouverts, la bille était trop courte pour pouvoir reposer sur chaque battant et soutenir la corde où pendait le cadavre.

Il répond : « qu'il n'a pas examiné si les deux battants étaient complétement ouverts, mais que, quoique ouverts d'une certaine façon, ils pouvaient soutenir la bille; qu'on pouvait même passer par la porte, le corps étant enlevé, et que son père y passa en enlevant le cadavre de son frère [3]. »

Lavaysse répond à la même question : « que le cadavre était au beau milieu de la porte qui était ouverte, ne sachant pas s'il y a des battants à la porte ou s'il n'y en a pas. » Il n'a pas non plus vu la bille [4].

Or la porte avait quatre pans et demi de largeur [5], la bille n'ayant qu'une longueur de quatre pans, ne pouvait reposer à la fois sur les deux battants que si ces battants étaient à moitié fermés. Si les deux battants étaient ouverts, le cadavre ne pouvait y être suspendu; si le cadavre y était suspendu, c'est que les deux battants étaient à moitié fermés; et, cela étant, il est bien difficile d'admettre que Lavaysse n'ait vu ni la bille, ni les battants, et déclare qu'il ignore s'il y en a ou non, et surtout que le père, qui a eu à peine assez de place pour passer entre les deux battants, si tant est qu'il ait pu y passer, ne puisse pas dire s'ils étaient ouverts ou fermés.

On demande à Calas père, « s'il fallut couper la corde, par qui elle fut coupée, et s'il fallut monter sur une chaise, scabelle ou tabouret pour la couper ? »

Il répond : « qu'il prit son fils à bras le corps, que la porte étant fort basse, il n'était pas question de monter sur aucune chaise, qu'il ne sait pas qui coupa la corde. »

[1] Interrogatoire du 19 octobre, n 26 du dossier.
[2] Interrogatoire du 19 octobre, ne 27 du dossier.
[3] Interrogatoire du 19 octobre, nº 27 du dossier.
[4] Interrogatoire du 20 octobre, nº 28 du dossier.
[5] Toutes les mesures furent constatées pa experts. V. *Procès-verbal de transport sur les lieux*, à la date du 16 octobre 1761, nº 21 du dossier.

« Lui avons représenté que, dans son précédent interrogatoire, il a convenu avoir ôté la corde du col dudit Marc-Antoine son fils, et qu'alors il dut s'apercevoir si la corde était coupée ou non?

» Répond : que la corde était coupée, et que le sieur Lavaysse ou son fils cadet l'avaient coupée [1]. »

Or cette corde fut retrouvée; elle se terminait à chacune de ses extrémités par un nœud coulant, et elle était entière. On la représente aux accusés qui la reconnaissent, et Lavaysse déclare avec Calas cadet qu'elle ne fut pas coupée.....

Le père, pressé d'expliquer cette contradiction, répond que dans le trouble où il était, il crut que cette corde avait été coupée. Cette explication serait admissible, à la rigueur, si c'était là la seule contradiction constatée entre les accusés; mais cette contradiction, rapprochée des circonstances du procès déjà connues et de celles qui nous restent encore à exposer, acquiert une gravité qu'il est impossible de méconnaître.

Le père et les autres accusés déclarent se rappeler que la corde serrant le cou du cadavre était doublée, divisée en deux branches; et, sous ce rapport, leur déclaration est pleinement confirmée par la relation des médecins qui visitèrent le cadavre. Cette corde, ayant, on se le rappelle, un nœud coulant à chaque extrémité, mesurait deux pans d'un nœud à l'autre, et trois quarts de pans pour chaque nœud ou *baguelle*; sa longueur totale était donc de trois pans et demi. Elle n'était déjà pas trop longue; or elle a été mise en double autour du col de Marc-Antoine, elle a donc perdu par ce fait une grande partie de sa longueur : si donc on retranche de ce qui restait le diamètre du col qu'elle entourait, et le diamètre de la bille, on arrive à cette conclusion, qu'il était impossible à Marc-Antoine de se pendre avec une corde disposée de cette façon; il aurait pu seulement être étranglé, mais par une main étrangère.

Ce n'est pas tout : on demande aux accusés s'ils n'ont trouvé auprès du cadavre pendu aucun tabouret, chaise ou escabeau renversé qui ait empêché d'arriver au cadavre et qu'il ait fallu ôter? Ils répondent qu'ils n'en ont pas vu du côté de la boutique, mais qu'ils ignorent s'il y en avait du côté du magasin, parce que le corps barrait la porte [2]. Mais le corps a été déposé précisément dans le ma-

[1] Interrogatoire du 19 octobre, n° 26 du dossier.

[2] V. l'interrogatoire de Pierre Calas, du 19 octobre 1761, n° 27 du dossier.

gasin. Si donc il y avait eu là un siége quelconque dont Marc-Antoine eût pu s'aider pour se pendre, ils l'auraient nécessairement vu; et s'ils n'en ont pas vu, c'est qu'en réalité il n'y en avait pas.

La porte à deux battants, s'ouvrant entre la boutique et le magasin, avait neuf pans de hauteur; la taille du cadavre, suivant le procès-verbal du médecin Lamarque, était de cinq pieds quatre pouces, c'est à-dire sept pans cinq pouces, cinq lignes de canne. Si Marc-Antoine s'est suicidé, il a donc fallu, vu le peu de longueur de la corde, qu'il commençât par se la passer double autour cou, qu'il prît ensuite la bille et la fit passer dans les nœuds coulants derrière sa tête, et en tînt une extrémité dans chaque main. Dans cette position, distraction faite de la hauteur de la tête qui va à plus d'un pan, Marc-Antoine n'avait de hauteur, avec le restant de sa taille et de la corde attachée à la bille, qu'environ sept pans. Et comme il n'avait pas de siége auprès de lui pour s'aider, il a fallu nécessairement, pour qu'il mît la bille sur les deux battants de la porte ayant neuf pans de haut, qu'il s'élevât, de lui-même, à la hauteur d'environ deux pans, tenant la bille derrière sa tête avec ses deux mains, ce qui est physiquement impossible.

En outre, les accusés ont reconnu que la bille était en buis, ronde et glissante, et ayant une extrémité plus grosse que l'autre, de telle sorte, dit Calas cadet, qu'il ne fut pas nécessaire de couper la corde, « parce que, quand le cadavre fut *soulevé*, la bille où elle était attachée *tomba à terre*[1]. » Comment admettre, après cela, que cette bille soit constamment demeurée fixée sur les deux battants de la porte, et que les secousses et les convulsions violentes de Marc-Antoine rendant le dernier soupir, ne l'aient pas fait glisser et tomber, et le cadavre avec elle?

Ce n'est pas encore tout : sur le battant gauche de cette porte, on trouva treize bouts de ficelle rangés les uns à côté des autres. On interroge Calas père, et il reconnait qu'il était en effet dans l'usage de placer à cet endroit des bouts de ficelle pour plier les petits paquets[2]. Or ces treize bouts de ficelle furent retrouvés dans un ordre parfait, sans aucune altération, et de l'autre côté de la porte, on ne trouva aucun vestige de la pression assez sensible

[1] Interrogatoire du 19 octobre, n° 27 du dossier.
[2] Interrogatoire du 19 octobre, n° 26 du dossier.

qu'aurait dû produire la bille soutenant le corps de Marc-Antoine.

Ainsi donc, si Marc-Antoine ne s'est pas aidé d'un siége quelconque, il n'a pu se pendre; s'il s'est aidé d'un siége qu'il aurait ensuite repoussé avec ses pieds, il est impossible de comprendre comment, soit la secousse qu'il aurait imprimée à la bille en repoussant le siége, soit les agitations de son agonie n'ont pas fait rouler et tomber la bille, et dérangé les bouts de ficelle [1].

Et maintenant comment répondent les accusés pour expliquer ces faits inexplicables? Lavaysse répond qu'il ne peut dire autre chose, sinon qu'il a vu le cadavre pendu. Calas père et son fils cadet prétendent que la bille, étant un peu aplatie à un de ses bouts, aurait pu reposer ainsi sur un des battants de la porte, l'autre extrémité portant sur les bouts de ficelle, de telle sorte que le poids du corps ait ensuite assujetti le tout [2]. Cette explication repond-elle à toutes les questions que fait naître la vue d'un cadavre découvert dans la situation que vous connaissez? Evidemment non; et, je vous le demande, si l'on avait voulu faire le procès à la mémoire de Marc-Antoine, quel tribunal aurait pu tenir le suicide pour constant, en n'ayant, pour asseoir sa conviction, que les explications fournies par Calas, et ayant, d'un autre côté, à accepter comme possibles tant de choses qui ne le sont pas?...

Nous savions déjà que Marc-Antoine n'avait aucun motif pour se détruire, nous savons maintenant qu'il y a impossibilité physique à ce qu'il se soit mis, lui-même, dans la position où les accusés prétendent l'avoir trouvé; nous pouvons donc conclure qu'il ne s'est pas suicidé, mais qu'il a été victime d'un horrible attentat.

Quels sont les auteurs de cet attentat?.. Marc-Antoine n'a pu être assassiné par des ennemis venant du dehors, car, d'abord, il n'avait pas d'ennemis, tous les accusés le déclarent. Et puis la porte de la rue a été fermée avant le souper, elle a été trouvée fermée par Lavaysse quand il est allé chercher le chirurgien; et, dans l'intervalle, personne n'est sorti, d'après les accusés. D'ailleurs, si des ennemis du dehors avaient attenté à la vie de Marc-Antoine, il aurait crié, sans doute, il y aurait eu une lutte : or les accusés

[1] Toute cette argumentation est extraite du *bref intendit* du procureur général contre Calas père et Calas cadet, du 7 novembre 1761, nos 47 et 48 du dossier. — Pour les mesures, voyez le *Procès-verbal de transport*, no 21 du dossier.

[2] Interrogatoires de Calas père et de Calas cadet, du 8 novembre, nos 52 et 53 du dossier.

déclarent qu'ils n'ont rien entendu. Quelle conclusion pouvaient tirer de ces faits les magistrats instructeurs, sinon que Marc-Antoine avait été assassiné chez lui par sa propre famille et par Lavaysse?... Etait-il donc besoin de parler de fanatisme et d'intolérance pour expliquer l'opinion des juges; n'était-elle pas la conséquence nécessaire des faits de la cause?

Nous avons obtenu jusqu'ici un résultat important; nous pouvons maintenant poursuivre à notre aise l'examen de la procédure, et nous ne serons plus surpris si, dans leurs interrogatoires, les accusés ne se trouvent d'accord sur aucun point.

En effet :

On demande qui est allé tirer le vin pour le souper? Calas cadet répond que c'est lui-même [1]; la servante répond que c'est Marc-Antoine [2].....

Où était placé Marc-Antoine à table? D'après Mme Calas, il était placé à sa droite, entre elle et son fils cadet [3]; d'après ce dernier, il était placé entre sa mère et Lavaysse [4].....

Calas père prétend que Marc-Antoine est demeuré demi-heure après avoir soupé, et qu'il sortit *pendant que les autres convives passaient dans une chambre voisine* [5]; Lavaysse prétend au contraire qu'après son souper, Marc-Antoine resta un moment dans la chambre ou cuisine voisine, dont il sortit peu de temps après, *ayant laissé à table le sieur Calas père, avec lui Lavaysse* [6].

Tous les accusés, à l'exception de la servante, déclarent qu'après le souper ils passèrent dans une autre chambre; la servante soutient, au contraire, qu'ils restèrent dans l'appartement où ils avaient soupé [7].

Rapprochons maintenant de toutes ces contradictions, l'opinion des médecins qui firent l'autopsie et qui estiment que Marc-Antoine avait mangé *trois ou quatre heures avant sa mort;* et voyons s'il est possible de trouver quelque chose de plus problématique que ce prétendu souper, qui se termine une heure et demie environ avant

[1] Interrogatoire du 15 octobre, ne 16 du dossier.
[2] Interrogatoire du 15 octobre, no 18 du dossier.
[3] Interrogatoire sur la sellette du 18 novembre, no 75 du dossier.
[4] Interrogatoire sur la sellette du 18 novembre, no 76 du dossier.
[5] Audition d'office, no 2 du dossier.
[6] Audition d'office, no 3 du dossier.
[7] Interrogatoire du 15 octobre, no 18 du dossier.

la découverte du cadavre de Marc-Antoine, déjà froid, « mort deux heures auparavant, » dit Voltaire [1].

Dans son premier interrogatoire, Lavaysse déclare que, lorsqu'il se retira, « étant précédé par Calas cadet, ce dernier entra dans la boutique, *et que lui, répondant, étant resté sur la porte de la boutique donnant dans le couloir*, ledit Jean-Pierre a fait entendre un cri, et a dit : « Mon frère est mort! » et qu'alors Calas père est descendu. » Dans son second interrogatoire, il dit avoir fait apercevoir à Jean-Pierre que la porte était ouverte, que Jean-Pierre y entra, *et qu'il l'y suivit.*

Dans son premier interrogatoire, Calas père déclare que son cadet, ayant pris un flambeau pour accompagner Lavaysse, *remonta de suite avec ce dernier*, déclarant qu'ils avaient trouvé Marc-Antoine mort dans la boutique. Or, Calas cadet et Lavaysse ne disent pas du tout être rémontés, et affirment au contraire que Calas père accourut à leurs cris. Ce dernier fit du reste plus tard une déclaration identique.

Je pourrais, si j'en avais le loisir, vous signaler encore bien d'autres contradictions, mais le temps me presse et j'ai hâte de terminer.

Nous avons vu, jusqu'ici, que la culpabilité de la famille Calas devait être démontrée aux magistrats par les seules réponses des accusés; complétons maintenant cette démonstration à l'aide des témoignages produits dans l'enquête.

Le témoin Popis dépose : « Que vers les neuf heures et demie environ, il a entendu les cris *au voleur, à l'assassin!* Il s'est mis à la fenêtre, et a vu la servante de Calas qui s'était pareillement mise à la sienne, et qui lui dit : Mon Dieu ! on tue quelqu'un ; où cela peut-il être?... Il répondit qu'il l'ignorait, et au même instant, il vit sortir de la maison Calas un jeune homme habillé de gris, portant un chapeau bordé en or, qui s'en fut du côté de la rue du *Coq-d'Inde*, revint de suite sur ses pas, rentra seul et ferma la porte [2].

Jeanne Campagnac, épouse Pouchalou, fait une déposition ana-

[1] V. dans les *Œuvres de Voltaire*, la lettre de Donat Calas à sa mère, note H. — Cet argument est énorme. D'après les accusés, Marc-Antoine est allé se pendre en se levant de table : or « La digestion des aliments était quasi faite. » Procès-verbal du médecin Lamarque, n° 12 du dossier.

[2] Cahier d'information, n 13 du dossier, 1re déposition.

logue, et précise aussi qu'elle a vu rentrer seul le jeune homme au chapeau bordé d'or, qu'elle avait vu sortir[1]. Il fut reconnu, lors des confrontations, que ce jeune homme était Lavaysse, mais jamais il ne s'expliqua sur cette sortie mystérieuse, suivie d'une rentrée presque immédiate. Il reconnaissait bien être sorti pour aller chercher du secours, mais il ajoutait qu'il était allé chez Cazeing sans rentrer dans la maison, et qu'il était revenu avec lui Aucune question du reste ne lui fut adressée à cet égard par le capitoul chargé de l'instruction.

Cazalus, la demoiselle Ducassou et Marie Rey font une déposition analogue à celle de Popis ; seulement Marie Rey ajoute qu'après la sortie du jeune homme, la servante parut sur la porte, et s'écria : « Ah ! mon Dieu ! on l'a tué ! » et qu'alors quelqu'un la fit rentrer ferma[2].

Les accusés ont toujours prétendu qu'ils restèrent ensemble après le soupé, et que personne ne sortit avant le moment où Lavaysse voulut se retirer.

Or la demoiselle Peyronnet et la demoiselle Duportal déposent : « que le jour de la mort de Marc-Antoine, elles se trouvèrent passer dans le quartier vers les dix heures du soir. Lorsqu'elles se trouvèrent à côté d'un établissement dit *des Quatre Billards*, elles virent Calas cadet fort éploré qui vint demander au billardier si son frère avait eu querelle au billard... Elles lui demandèrent ce qui se passait, et ledit Calas répondit que son père avait donné à souper au sieur Lavaysse, *et qu'après le soupé ils étaient descendus tous trois ; que son frère était entré au magasin, et que lui, Calas cadet était allé accompagner le sieur Lavaysse, et qu'à son retour il avait trouvé son frère étendu mort dans le magasin*[3]. »

Calas cadet, confronté avec ces deux témoins, constesta leur déposition et soutint *n'avoir pas même vu les déposantes ;* mais la demoiselle Peyronnet lui fit observer qu'elle l'avait pris par la main, qu'il pleurait et tenait son mouchoir sur son visage. Il persista cependant dans sa dénégation, et prétendit que c'était le billardier qui l'avait arrêté pour savoir ce qui se passait[4].

[1] Cahier d'information, no 13 du dossier, 8e déposition.
[2] Cahier d'information, no 13 du dossier, 2e, 6e et 7e dépositions.
[3] Cahier d'information, no 13 du dossier, 55e et 56e dépositions.
[4] Cahier des confrontations faites à Calas cadet, no 40 du dossier, 7e confrontation.

Le sieur Coudon depose : qu'étant accouru au bruit, et la servante ayant paru sur la porte, il lui demanda si c'était vrai qu'on eût tué Marc-Antoine? La servante répondit : « que ledit Calas aîné avait été tué, et qu'il fallait qu'on l'eût tué dehors, attendu qu'on n'avait pas trouvé sur lui la clef du couloir [1]. »

Comment la servante savait-elle, ce qui d'ailleurs était vrai, que Marc-Antoine n'avait pas de clef sur lui, puisqu'aucun des accusés n'a jamais dit qu'on eût fouillé ni même touché les vêtements de Marc-Antoine, et que la justice, qui procéda à cette opération et trouva les vêtements *pliés* sur un comptoir, n'était pas encore arrivée?

La demoiselle Capdeville, épouse Fabre, dépose que le soir, passant devant la maison Calas, elle vit beaucoup de monde, s'approcha et dans le même instant vit sortir un jeune homme habillé de gris portant un chapeau bordé en or, qui dit « qu'un porte-épée venait de tuer le sieur Calas fils [2].»

Pourquoi Lavaysse invente-t-il cette version? Il ne peut dire que c'est parce qu'on l'a prié de garder le secret, puisque dans ce moment-là il sortait, et ne s'était pas encore rendu chez Cazeing où Calas cadet vint lui faire cette prière...

Je ne pousserai pas plus loin, l'examen des nombreux témoignages relatifs à tout ce qui fut entendu, fait ou vu dans la maison Calas, le soir du 13 octobre 1761. Tous les faits que je viens de placer sous vos yeux et qui ne sont que la reproduction fidèle de la procédure, établissent de la manière la plus incontestable que Marc-Antoine ne s'est pas suicidé, mais a été assassiné chez lui, par les membres de sa famille [3]. Un seul point me reste maintenant à examiner, c'est le motif du crime.

[1] Cahier d'information, no 13 du dossier, 9e déposition.

[2] Cahier d'information, no 13 du dossier, 31e déposition.

[3] Claude Espailhac dépose : Qu'en passant le soir devant la maison Calas, il a vu de la lumière dans la boutique et a entendu quelqu'un pleurer et frapper du pied; il a vu ensuite sortir un jeune homme... (Cahier d'information, no 13 du dossier, 21e déposition).

Or Joseph Fabre, de la société des frères tailleurs, dépose : « Que mercredi dernier, quatorzième jour du courant, Espailhac, garçon de Durand, perruquier, vint le raser, et que lui ayant demandé s'il ne savait rien, en qualité de voisin, concernant la mort du sieur Calas fils, le dit Espailhac lui dit que, venant de chez un meunier passer la soirée, et passant devant la boutique dudit sieur Calas, il entendit une voix plaignante qu'il distingua être celle de Marc-Antoine, qui disait : Ah! mon Dieu! on m'assassine! ah! mon Dieu! on m'é-

Est-il vrai que Marc-Antoine paraissait disposé à se faire catholique? Est-il vrai que sa famille, ayant déjà vu de mauvais œil la conversion de Louis Calas, et l'ayant même maltraité à cet égard, devait être portée à persécuter aussi Marc-Antoine au sujet de sa croyance?

Sur ce point, Messieurs, les témoignages entendus dans l'instruction sont décisifs.

La dame Durand déclare avoir vu plusieurs fois Marc-Antoine à genoux près d'un confessionnal dans l'église de la maison professe, mais elle ignore si le confesseur était dans le confessionnal. La seconde fois qu'elle le vit, elle fut aperçue par lui et se retira craignant de lui faire de la peine.

La demoiselle Catherine Daumière, protestante convertie, dépose avoir lié connaissance avec Marc-Antoine dans l'église du *Taur;* depuis ils se sont mutuellement salués chaque fois qu'ils se sont vus. Le lundi, veille de sa mort, il la rencontra et lui dit savoir qu'on lui avait proposé une boutique pour aller à Montauban; elle fut fort surprise, car elle seule savait ce détail. Marc-Antoine lui dit alors de se méfier, que c'était un piége qu'on lui tendait à cause de sa nouvelle croyance; que lui aussi souffrait beaucoup, mais qu'il était entre les mains d'un bon confesseur, qu'il se confesserait mardi et ferait sa communion mercredi (lendemain de sa mort). Une conversation fort pieuse s'engage alors entre la demoiselle Daumière et Marc-Antoine; ce dernier lui parle d'un livre

trangle! — Le déposant lui dit que s'il avait été à sa place il aurait été trouver M. David, et qu'il lui aurait raconté ce qui se passait et que sa conscience l'obligeait à ne pas attendre une assignation pour dire ce qu'il avait entendu. — Et le samedi suivant, 17 du courant, ledit Espailhac étant revenu chez le déposant pour le raser, le déposant lui demanda des nouvelles de la même affaire; — ledit Espailhac lui dit qu'il avait été assigné; le déposant lui demanda s'il avait dit la vérité, et ledit Espailhac lui dit qu'il n'en avait pas dit la moitié. Le déposant lui dit qu'il avait eu tort, que c'était une affaire de conscience, le lui ayant répété pendant deux fois en présence de trois frères de la société (*Ibid.* 23e déposition). » — Pradel (30e déposition) et Pierre Cayla (43e déposition), ont aussi entendu le récit fait par Espailhac à Fabre.—Ce dernier ajoute, dans son récolement, qu'Espailhac lui avoua n'avoir pas dit la moitié de ce qu'il savait, parce que « Le fils de madame Durand ayant été menacé, ledit Espailhac craignait qu'il ne lui arrivât quelque chose. » (Cahier des récolements, no 38 du dossier, 20e récolement.) — Nous faisons remarquer que Claude Espailhac était lié avec les Calas; c'est lui qui allait accompagner Louis Calas chez l'assesseur Monyer pour apprendre ce qui s'était passé dans la journée. (V. ci-dessus, p. 70, note 1.)

[1] Cahier d'information, no 13 du dossier, 40e déposition.

intitulé : *Le chrétien en solitude*, et d'un extrait de saint François de Sales, rapporté par madame de Chantal, sur *la préparation à la confession et à la communion ;* il lui offre de lui prêter ces écrits, et en la quittant lui demande de prier pour lui [1].

Une foule d'autres témoins, contre lesquels aucun des accusés ne put alléguer le moindre reproche, viennent déposer de faits semblables, tous graves et concluants, et dont la conséquence est : que Marc-Antoine avait un grand penchant pour la religion catholique, et ne se gênait pas pour le manifester publiquement, fréquentant les églises et les sermons, suivant les processions la tête découverte, s'agenouillant et priant quand le saint viatique passait , etc.

A tous ces témoignages les accusés répondent que Marc-Antoine a toujours été très-zélé pour la religion protestante ; que jamais il n'a manifesté le désir de se faire catholique, et que, l'eût-il fait, il n'aurait pas été gêné dans sa croyance, lui seul en étant juge ; que Louis Calas ne fut pas inquiété quand il voulut se convertir, et que Marc-Antoine ne l'aurait pas été davantage s'il avait eu les mêmes dispositions.

L'enquête vient encore donner un démenti formel à toutes ces protestations.

La demoiselle Auxillion dépose : « Que Louis Calas lui dit, un jour qu'en forme de plaisanterie (faisant allusion à son changement de croyance) elle l'appelait *papillon :* Non, mais il m'en a beaucoup coûté, car j'ai été tenu quinze jours dans une cave par mon père, d'où je ne suis sorti, nus-pieds, que par l'intermédiaire de la servante qui me donna un petit écu [3]. »

Caperan, chez lequel Louis Calas a été pendant quelque temps

[1] Cahier d'information, nº 13 du dossier, 49e déposition.

[2] Un seul témoin, le sieur Chalier, avocat au parlement, fit une déposition contraire. Il raconte que, dans une circonstance, Marc-Antoine se plaignait à lui de ce que son père ne voulait rien faire pour lui, ni l'appointer, ni l'associer, ni lui permettre de s'associer avec quelqu'un. — Chalier lui dit qu'à sa place, il saurait bien forcer son père, et que le moyen serait de se faire catholique ou de menacer son père de le devenir. Marc répondit qu'il ne prendrait pas ce parti, mais qu'il en prendrait un autre. Il a souvent conversé avec Marc sur la religion, et Marc n'a jamais eu l'air de vouloir se faire catholique ; il disait au contraire avoir eu l'intention de partir pour Genève , et de se faire ministre. (Cahier d'information, nº 13 du dossier, 60e déposition.) Cette conversation ne peut-elle pas avoir donné à Antoine l'idée de se faire catholique ?...

[3] Cahier d'information, nº 13 du dossier, 41e déposition.

employé, après sa conversion, dépose : « qu'il y a environ deux ans, la servante de Calas venait quelquefois porter à Louis un écu ou autre argent qu'elle épargnait sur ses gages. Un jour elle lui dit de ne point passer devant la maison de son père ; que toutes les fois que sa mère le voyait elle se trouvait mal, et qu'un jour elle avait dit que ses maux ne finiraient qu'autant qu'elle saurait Louis pendu. Le témoin n'entendit pas ces paroles, mais Louis alla les lui rapporter immédiatement, et alors eut lieu, entre Louis et la servante, une petite altercation : — Où veux-tu donc que je passe, lui dit-il, quand j'ai des commissions à faire?..... Veux-tu que j'aille faire une lieue? — Tu causes toujours de nouvelles inquiétudes à ta mère chaque fois qu'elle te voit passer, répliqua la servante, et elle te souhaite toutes sortes de malheurs [1]. »

Le témoin Deschamps, tonnelier, dépose : « qu'étant un jour allé jauger des bariques de vin dans la cave du sieur Calas, la servante de Calas lui raconta ce qu'elle avait fait pour le fils dudit Calas converti ; qu'elle lui avait donné tous les secours possibles, et que dans la maison on était fort fâché de sa conversion, *et qu'il s'y était tenu une assemblée dans laquelle on résolut d'enfermer ledit Calas si on pouvait l'enlever, et qu'elle avertit ledit Calas de changer de domicile* [2].

Toutes ces dépositions, et tant d'autres que je néglige, sont précises, et ne laissent pas le moindre doute sur les sentiments de Calas père et de sa famille à l'égard de Louis Calas, converti, et elles nous permettent, maintenant, de comprendre toute la portée d'une autre déposition, celle de Marie Couderc, qui déclare que, quatorze jours avant la mort de Marc-Antoine, elle vint chez Calas, à sept heures du matin, acheter des indiennes et vit Calas père tenant son fils aîné au collet dans un coin du magasin et lui disant : *Coquin! il ne t'en coûtera que la vie!...*

Ces faits, comme tous les autres, sont déniés par les accusés.

Nous avons donc trouvé le motif du crime, et maintenant tout s'explique ; on comprend pourquoi Lavaysse venu à Toulouse le lundi, sans qu'il puisse donner un motif à son voyage, était tellement pressé de repartir, que le mardi soir, quelques heures

[1] Cahier d'information, n° 13 du dossier, 37e déposition. — Cahier des récolements, n° 38 du dossier, 13e récolement.

[2] Cahier d'information, 46e déposition.

[3] Cahier d'information, 17e déposition.

heures avant la mort de Marc-Antoine, il déclarait à la dame de Ferluc, que s'il ne trouvait pas de chevaux de louage, il était déterminé à partir à pied le lendemain[1]; on comprend maintenant pourquoi le lundi Calas père avait envoyé ses deux filles à la campagne chez un de ses amis...

C'est en cet état, Messieurs, que la cause arriva en appel devant le Parlement[2]. La sentence rendue par les capitouls qui ordonnait que les accusés seraient appliqués à la question, fut cassée comme irrégulière, et le 13 mars 1762, après une nouvelle et dernière publication du monitoire, et un supplément d'enquête dont il ne reste pas de trace aux archives[3], un arrêt fut rendu qui condamnait Calas père à être roué vif sur la place Saint-Georges, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, « pour tirer de lui l'aveu de son crime, complices et circonstances[4]. » La cour par le même arrêt déclarait surseoir à statuer sur le sort des

[1] Cahier d'information, 52e déposition.

[2] C'est ici le cas d'apprécier l'instruction qui fut faite par les capitouls. L'information et les interrogatoires nous ont généralement paru maladroitement dirigés, et dénotent chez le capitoul instructeur bien peu d'habitude des affaires criminelles. Il faut, du reste, avouer que la manière dont se faisaient les interrogatoires était des plus vicieuses. — Voici comment on procédait : Le Procureur général, s'étant pénétré des faits de la cause, libellait un acte appelé *bref intendit*. invariablement conçu de la manière suivante ; — *interroger tel accusé,* 1o *S'il a fait telle chose...* 2o *Si à telle heure il était à tel endroit...* 3o *S'il a dit telle chose...* 4o *Dans le cas où il ferait telle réponse, lui faire telle objection...* — Cet acte était transmis au capitoul instructeur qui faisait comparaître l'accusé et lui posait les questions du *bref intendit*, absolument dans les mêmes termes et le même ordre. — Souvent l'accusé faisait une réponse équivoque qui provoquait tout naturellement une question que le *bref intendit* n'avait ni prévue, ni pu prévoir ; il aurait fallu presser l'accusé, dont la réponse contenait souvent le germe d'une contradiction; mais le capitoul était si fort *aveuglé par le fanatisme*, qu'il ne s'en apercevait même pas, et passait sans observation à la question suivante prévue par le *bref intendit*. Nous sommes seulement surpris que les accusés qui, d'après leurs réponses, paraissaient avoir tous beaucoup d'intelligence, aient pu tomber dans des contradictions aussi flagrantes, ayant affaire à un juge aussi peu exercé.

[3] On n'a retrouvé aux archives que la procédure faite par les capitouls; il ne reste rien de celle du parlement, qui devait être plus concluante que l'autre, puisqu'elle fut la principale cause de la condamnation. Lorsque la révision fut ordonnée, le parlement de Toulouse envoya au conseil d'État une copie authentique de toute la procédure ; cette copie existe encore à Paris, du moins en partie. Ne serait-il pas possible de compléter, à l'aide de cette copie, *qui est authentique*, la procédure conservée à Toulouse?

[4] La cour était composée de la manière suivante : Du Puget, de Senave (ou de Senaux), présidents; Cassand, d'Arbou, Cambon, Gauran, des Innocents, Lasbordes, Boissy, Condougnan, Miramont, de Cassan-Clairac, conseillers.

autres accusés, jusqu'après le rapport du procès-verbal de torture. C'était le parti le plus sage que la cour pouvait prendre. La procédure lui donnait la conviction qu'elle avait les coupables sous la main ; elle savait que le plus coupable devait être le père, mais elle ignorait encore dans quelle mesure chacun des autres accusés avait trempé dans le crime [1] ; elle ne pouvait le savoir que par un aveu, et pour obtenir cet aveu, la cour, qui ne pouvait devancer son siècle, employait les moyens rigoureux que lui fournissait la législation alors en vigueur. Y a-t-il là de quoi blâmer le Parlement ? Non, Messieurs ; son arrêt démontre qu'il a fait ce qu'il a pu pour arriver à la découverte complète de la vérité ; mais il ne put y parvenir. Calas mourut en protestant de son innocence [2], et un nouvel arrêt fut rendu qui condamnait Pierre Calas au bannissement et mettait hors de procès les autres accusés.

Un des fils Calas se réfugia en Suisse, à quelques pas de Ferney. Voltaire, instruit déjà par le bruit public des principaux détails du drame lugubre qui s'était déroulé à Toulouse, appela auprès de lui le jeune Calas, et entreprit avec ardeur la défense de sa famille. Ce fut un grand bonheur pour *le Patriarche* que ce supplice de Calas, car quelques années plus tard, écrivant à la marquise de Florian, il lui disait, à propos de l'affaire Sirven dont on commençait à se préoccuper : « Cette affaire me tient au cœur, mais elle n'aura pas l'éclat de celle de Calas ; il n'y a eu *malheureusement* personne de roué [3]. » Ce fut donc pour Voltaire une bonne fortune, et sa haîne pour *le fanatisme* l'exploita merveilleusement [4]. Dans l'intérêt des Calas il publia un *Traité sur la tolérance*, et examina si l'intolérance était de droit divin ou de droit humain ; si elle avait

[1] « J'ai appris une des raisons du jugement de Toulouse, qui va bien étonner votre raison. — *Ces Visigoths* ont pour maxime que quatre quarts de preuve et huit huitièmes font deux preuves complètes ; et ils donnent à des ouï-dire le nom de quarts de preuve et de huitièmes... Les têtes des Hurons et des Topinambous sont mieux faites. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 3 mars 1763, à Damilaville.

[2] « Le parlement de Toulouse avait fait rouer le père *par prévision*, espérant que ce *bonhomme*, âgé de soixante-neuf ans, avouerait le tout sur la roue. Le *bonhomme*, au lieu d'avouer, a pris Dieu à témoin de son innocence. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 15 mai 1762, au comte d'Argental.

[3] Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 7 novembre 1765.

[4] J'aurais pu ajouter : son aversion pour les parlements. « J'avoue que cette aventure ne contribue pas à me faire aimer les parlements. Malheur à qui a affaire à eux ! fût-on jésuite, on s'en trouve toujours fort mal. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 25 février 1763, au comte d'Argental.

été connue des Juif, des Grecs et des Romains, et se livra à des déclamations passionnées sur une foule de sujets qui n'avaient avec le procès aucune espèce de rapport. Ces déclamations eurent dans toute l'Europe un retentissement immense, et bientôt l'opinion, sans connaître un mot du procès, se prononça en faveur des Calas avec une violence qui, certes, mérite bien cette fois le nom de fanatisme. La question fut posée en ces termes : « Êtes-vous tolérants ? Absolvez Calas ! Êtes-vous intolérants ? Envoyez les Calas à la mort et tous les huguenots avec eux ! » Bientôt à la voix de Voltaire, des souscriptions s'ouvrirent en Angleterre et en Hollande[1]; l'impératrice de Russie, les rois de Prusse, de Pologne et de Danemark, tous beaux-esprits couronnés, opprimant leurs peuples et se piquant de tolérance et de philosophie, s'empressèrent d'adresser à Voltaire des félicitations, et à la famille Calas des marques de leur sympathie.

Elie de Beaumont[2] et Loyseau, les gloires du barreau français, publièrent d'éloquents mémoires, où, sans jamais avoir eu connaissance des pièces de la procédure, ils démontraient cependant l'innocence de Calas[3]; et Mariette présenta une requête au Conseil d'Etat pour demander la révision du procès[4].

Le maître des requêtes Thiroux de Crosne[5] fut chargé de faire au

[1] « Il se trouvera que madame Calas aura beaucoup plus d'argent qu'elle n'en aurait eu en reprenant tranquillement sa dot et son douaire. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 30 janvier 1763, à Damilaville.

[2] « M. de Beaumont, mon cher frère, est donc aussi un de nos frères. Il n'y a qu'un philosophe qui puisse faire tant de bien. » Voltaire, *Correspondance générale*, même lettre.

[3] « Elie de Beaumont ne pourrait-il pas soulever le corps ou l'ordre des avocats en faveur de mon roué ? » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 17 juillet 1762, au comte d'Argental. — « Je crois qu'il faut que MM. de Beaumont et Mallard fassent *brailler* en notre faveur tout l'ordre des avocats, et que, de bouche en bouche, on fasse tinter les oreilles du Chancelier ; qu'on ne lui donne ni repos ni trêve ; qu'on lui crie toujours Calas ! Calas ! » — Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 7 août 1762, au même.—Le mémoire d'Elie de Beaumont fut en effet signé par quatorze avocats.

[4] C'est Voltaire qui paya les frais du procès. « Je me suis chargé de payer les frais du procès que la veuve Calas doit intenter au conseil du roi. Je l'ai adressée à M. Mariette, avocat au Conseil, qui demande, pour agir, l'extrait de la procédure de Toulouse. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 9 juillet 1762, à M. Audibert.

[5] « C'est un jeune homme (M. de Crosne), d'un rare mérite, et qui est un peu de nos adeptes, avec la prudence convenable ; le temps n'est pas encore venu de s'expliquer tout haut. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 15 mars 1763, à Damilaville.

conseil d'Etat le rapport de l'affaire. Il ne connaissait le procès que par Voltaire et les mémoires publiés, mais son opinion n'en était pas moins arrêtée [1]. « Il me semble, écrivait Voltaire à M. de la Michodière, beau-père de M. de Crosne, que les sollicitations ne doivent avoir lieu dans aucun procès, encore moins dans une affaire qui intéresse le genre humain; c'est pourquoi, Monsieur, je n'ose même vous supplier d'accorder vos bons offices : on ne doit implorer que la lumière et l'équité de M. de Crosne. Vous avez lu les factums et je regarde l'affaire comme déjà décidée dans votre cœur et dans celui de M. votre gendre [2]. » Quelques mois auparavant, ce philosophe si réservé, qui ne pensait pas qu'on dût jamais solliciter la justice, écrivait au comte d'Argental : « Ne faudrait-il pas, quand les juges seront nommés, les faire solliciter fort et longtemps, soir et matin, par leurs amis, leurs parents, leurs confesseurs, leurs maîtresses [3] ? »

C'est au milieu de cet entraînement général des esprits, sous la pressiou de l'opinion publique soulevée par Voltaire, que le conseil d'Etat s'assembla à Versailles le 7 mars 1763, et ordonna que le Parlement de Toulouse enverrait au conseil les pièces de la procédure et les motifs de son arrêt [4]; et qu'un an plus tard cet arrêt fut cassé et la révision ordonnée [5]. Les maîtres des requêtes, composant la Chambre appelée *les requêtes de l'hôtel*, s'assemblèrent, et dans

[1] « Il me semble que M. de Crosne ne demande pas mieux que de parler, et assurément il parlera bien. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 25 février 1763, au comte d'Argental.

[2] Voltaire, *Correspondance générale*. lettre du 13 février 1763.

[3] Aucun genre d'influence, aucun moyen de séduction ne fut négligé auprès des juges. « Tous ceux qui prennent part à cette affaire espèrent qu'enfin on rendra justice. Vous savez sans doute que M. de Saint-Florentin a écrit à Toulouse, et est très-bien disposé. M. le Chancelier est déjà instruit par M. de Nicolaï et par M. d'Auriac. S'il y a autant de fermeté que de bienveillance, tout ira bien. *Madame de Pompadour parlera*. Nous comptons, grâce à vos bontés, sur la vertu éclairée de M. le comte de Choiséul. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 14 juillet 1762.

[4] « Il me semble que le jour du Conseil d'état est un grand jour pour la philosophie. C'est le jour de votre triomphe, mon cher frère, vous avez bien aidé à la victoire; vous avez servi les Calas mieux que personne. » Voltaire, *Correspondance générale*, lettre du 15 mars 1763, à Damilaville.

[5] C'est encore de Crosne qui fit le rapport. Tout cela n'était pour Voltaire qu'une véritable comédie. « J'attends surtout des nouvelles *de la seconde représentation de la pièce de M. de Crosne, qu'on dit fort bonne*. Je me flatte toujours que cette affaire des Calas fera un bien infini à la raison humaine et autant de mal à l'*inf*... » Voltaire, *Correspondance générale*. lettre du 5 mars 1763. à Damilaville.

une seule séance, sur le rapport qui leur fut fait de cette procédure, qui aurait nécessité de la part de chaque juge un long et minutieux examen, ils déclarèrent la famille Calas et Lavaysse abusivement poursuivie par le Parlement, réhabilitèrent la mémoire de Calas père, et autorisèrent ses héritiers à prendre à partie les juges qui l'avaient condamné, pour obtenir contre eux des dommages-intérêts [1]. »

III.

Vous connaissez maintenant, Messieurs, toutes les péripéties de cet étrange procès auquel le nom de Voltaire a donné une célébrité sans égale dans les fastes judiciaires ; vous pouvez maintenant, si vous en éprouvez le désir, résoudre la question de savoir si les Calas étaient innocents ou coupables, si les jours de Marc-Antoine ont pris fin par un suicide ou par un assassinat..... Pour ma part je n'ai pas à conclure, car on se tromperait étrangement si l'on pensait que les pages que je viens de vous lire avaient pour objet principal de vous démontrer la culpabilité de cette malheureuse famille. Qu'un innocent soit condamné, c'est un grand malheur sans doute, mais ce n'est en définitive qu'un malheur individuel; c'est au contraire un malheur public, une véritable plaie sociale que de voir un tribunal régulier fouler aux pieds les plus saintes notions du droit et de la justice pour donner satisfaction au fanatisme le plus stupide et le plus grossier ! J'ai voulu vous démontrer que pour expliquer la condamnation prononcée par le Parlement de Toulouse il n'est pas nécessaire de parler de fanatisme et d'intolérance et de haines religieuses ; et que, même dans l'hypothèse où les Calas seraient innocents, il y avait dans toute cette procédure, ces témoignages, ces interrogatoires, une accumulation de présomptions si

[1] L'arret de réhabilitation ordonnait que transcription en serait faite sur les registres du parlement de Toulouse, en marge de l'arrêt qui condamnait Calas. Le parlement de Toulouse, qui ne pensait pas qu'une cour souveraine pût être censurée par une commission de maîtres des requêtes, n'accepta pas la décision du conseil et s'opposa toujours à sa transcription sur le registre de ses arrêts. Cette formalité n'a jamais été accomplie.

puissantes et si fatalement combinées, que l'on est seulement surpris d'une chose, c'est de l'hésitation des juges qui ayant condamné Calas père à la roue, relaxent les autres accusés.

Que je serais heureux, Messieurs, si mes faibles efforts pouvaient faire tomber une accusation injuste qui ternissait la gloire du Parlement de Toulouse, de cette noble Compagnie qui pendant tant de siècles fut la seconde cour souveraine de France.

Que je le serais davantage si je pouvais vous avoir donné cette conviction que, dans la recherche des coupables, la justice humaine, éclairée par la Providence, à l'abri des passions et des préjugés, se trompe rarement, et que, même après une erreur involontaire, elle est toujours digne de la confiance des peuples !

TH. HUC.

LA VIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST,

PAR LE DOCTEUR SEPP,

Traduite de l'allemand par M. CH. SAINTE-FOI [1].

Le réveil de la foi et de la vie catholique en Allemagne est un fait récent, mais si soutenu au milieu d'entraves sans nombre, si franc, si universel, qu'il inspire, même aux esprits les moins hasardés, de vives espérances. Pendant que les institutions charitables dont la France a été le berceau se répandent au delà du Rhin avec une rapidité merveilleuse, chaque semaine, pour ainsi dire, voit éclore des publications nouvelles destinées à l'interprétation ou à la défense des vérités révélées. Je ne parle pas des journaux et des revues catholiques, qui sont devenus fort nombreux dans ces dernières années, mais des livres proprement dits sur toutes les branches de la science sacrée, depuis l'érudition pure jusqu'à l'exposition élémentaire, depuis l'*Histoire synchronique* de Damberger, œuvre vraiment colossale, jusqu'à la *Vie de la sainte Vierge, pour l'instruction et l'édification des femmes et des jeunes filles*, par le docteur Hirscher. On ne saurait parcourir, sans être étonné de cette activité nouvelle, les catalogues de Manz à Ratisbonne et de Herder à Fribourg en Brisgau. Que serait-ce donc si l'on y ajoutait les livres publiés à Vienne, à Munich, à Augsbourg et à Cologne ? Pas un ouvrage de quelque importance ne paraît à l'étranger sans avoir presque aussitôt chez nos voisins l'hon-

[1] 2 volumes in-8°, chez Mme veuve Poussielgue-Rusand, rue Saint-Sulpice.

neur d'une ou de plusieurs traductions. Leur conscience, à cet égard, n'est même pas exempte de quelque exagération ; mais c'est l'exagération d'un bien, et la preuve de la bienveillance dont ils sont animés envers les écrivains qui soutiennent la bonne cause dans toutes les langues du monde. Nous devons leur en savoir gré et profiter de l'exemple qu'ils nous donnent.

Dépourvus que nous sommes, depuis deux générations, d'Universités, privés de l'enseignement théologique supérieur et dépouillés de toutes les ressources sans lesquelles les fortes et longues études sont impossibles, nous ne pouvons guère prétendre, en fait d'œuvres originales qui exigent une science étendue et exercée, à lutter avantageusement avec l'Allemagne catholique. Nos visées doivent être moins hautes, nos prétentions plus modestes, et le rôle de traducteur sera longtemps encore un rôle que bien peu de personnes auront le droit de dédaigner parmi nous. Au-delà du Rhin, les plus grands écrivains n'ont pas trouvé qu'il fût au-dessous de leur talent, et c'est pourquoi la langue allemande possède les traductions les plus parfaites, les plus achevées qui existent aujourd'hui des classiques anciens et modernes.

Le docteur Sepp, beaucoup plus préoccupé du fond des choses que de la forme littéraire, ne peut être rangé parmi les classiques, dans le sens étroit du mot. Il y a dans son ouvrage, dont M. Charles Sainte-Foi vient d'achever la traduction, une exubérance de style, tranchons le mot, une diffusion qu'il n'était pas facile de réduire à de justes bornes, et qu'il était impossible de reproduire littéralement en français. Pour ne rien omettre d'essentiel et ne rien admettre de superflu, il fallait un homme également versé dans les deux langues et initié de longue main aux études théologiques. Or, ces conditions se trouvaient heureusement réunies chez l'auteur des *Heures sérieuses d'un jeune homme* et de la *Théologie à l'usage des gens du monde ;* aussi le docteur Sepp lui-même, en se relisant en français, ne trouvera pas, j'en suis persuadé, qu'il ait à regretter aucune des qualités qui le distinguent. Resserrée dans de justes limites, la belle thèse qu'il soutient si victorieusement n'a rien perdu de sa force, tout en gagnant sous le rapport de la précision et de la clarté. Entre la sécheresse d'un résumé et la platitude d'une translation de mot à mot, il y a un milieu à garder, fort difficile à atteindre, et où M. Charles Sainte-Foi a su se maintenir constamment.

L'ouvrage du docteur Sepp, qui a eu en Allemagne un succès éclatant, est conçu sur de vastes proportions. Trois volumes in-8° en forment l'introduction, sous le titre *du Paganisme et de son importance*

par rapport au Christianisme. On nous saura gré, je pense, d'en donner ici un aperçu.

Partant de ces paroles par lesquelles s'achèvent les Évangiles : « Jésus a fait encore beaucoup de choses qui n'ont pas été écrites. » Que si on voulait les rapporter en détail, le monde ne pourrait » contenir les livres qui seraient nécessaires pour cela, » le docteur Sepp se demande quel en est le sens ? Faut-il les restreindre à la durée de l'apparition de Jésus sur la terre ? Non. Et ce qui le prouve, c'est qu'en général les évangélistes rapportent les mêmes faits, les mêmes miracles de l'histoire du Fils de l'homme avec quelques variantes seulement qui servent à les compléter les uns par les autres. Cet épilogue des Évangiles a été écrit par l'Apôtre de la charité, qui, se souvenant de ces paroles : « J'aurais encore beaucoup de choses à » vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant (Joan. » XVI, 12), » soupirait après une révélation (Apocalypse) ultérieure plus complète, et dont les vœux furent exaucés dès cette vie ; car il lui fut donné de contempler « l'*Agneau immolé dès le commencement* » *du monde* (Apoc. XIII, 8). » Ajoutons ce qu'Isaie disait déjà plusieurs siècles auparavant : « Vraiment il a chargé sur ses épaules » nos infirmités et il a porté nos douleurs (LIII, 4); » ce que le Sauveur lui-même déclare : « Avant qu'Abraham n'existât, je suis ; » et la demande qu'il fait à son Père pour ses disciples : « Qu'ils voient » la gloire que j'ai reçue de toi, parce que tu m'as aimé avant le » commencement du monde (Joan. VIII, 58 ; XVII, 24). » Enfin rappelons-nous que saint Paul n'hésite pas à proclamer Jésus-Christ « grand-prêtre selon l'ordre de Melchisédech (Hebr. VI, 20), » et nous verrons manifestement que, dans un certain sens très-véritable, la vie du Fils de l'homme embrasse une trop vaste étendue pour être renfermée dans la moitié de la période où régnèrent Auguste et Tibère.

Déjà, dans l'ancienne alliance, la Sagesse divine, qui subsiste personnellement, disait : « Le Seigneur m'a possédée au commence- » ment de ses voies, avant qu'il eût créé le monde... J'étais avec lui » comme l'Ordonnateur de l'univers, et je me réjouissais chaque jour » (de la création), me jouant devant lui en tout temps. La terre est » l'espace où j'aime à me jouer, et mes délices sont d'être avec les » enfants des hommes (Prov. VIII, 22 seqq.). » Ainsi celui pour qui la création n'est qu'un jeu de sa puissance vit avec les hommes depuis le commencement de l'histoire, et ce que les nations de la terre ont accompli dans son esprit peut être justement appelé : *Gesta Dei per homines*.

Mais c'est l'évangéliste saint Jean qui nous fournit le plus de lu-

mière touchant sa vie en Dieu et dans le monde avant qu'il se fût fait chair pour consommer son alliance avec nous : « Au commencement » était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu ; il » était dès le commencement en Dieu. Par lui tout a été fait, et rien » n'a été fait sans lui. En lui était la vie, et la vie était la lumière des » hommes, et *la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont* » *point comprise.* Il y eut un homme envoyé de Dieu, nommé Jean. » Il vint comme témoin, afin de rendre témoignage à la lumière, pour » que tous crussent par lui. Il n'était pas lui-même la lumière, mais » il avait à rendre témoignage à la lumière. Il y avait une lumière » véritable qui illumine tout homme venant en ce monde. *Il était* » *dans le monde*, et le monde a été fait par lui, *et le monde ne l'a pas* » *connu.* Il est venu dans son propre domaine, et les siens ne l'ont » point reçu. Quant à ceux qui le reçurent, il leur donna le pouvoir » de devenir enfants de Dieu. C'est ce Verbe qui s'est fait chair, qui a » habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire comme celle qui » appartient au Fils unique du Père, à celui qui est plein de grâce et » de vérité. »

Tous les Apôtres virent le reflet de la gloire que le Fils de Dieu avait en son Père avant que la chute des hommes n'en eût terni le rayonnement dans le monde. Mais ils connurent aussi ses longs abaissements à travers les siècles, depuis Adam, « le Fils de Dieu » (Luc. III, 38), » qui avait défiguré l'image divine en l'homme, jusqu'au Christ, le second Adam, venu pour créer l'homme une seconde fois à son image et à sa ressemblance ; et c'est cette saillie de la Divinité hors d'elle-même, cette servitude volontaire, cette familiarité de Dieu conversant avec les hommes, cette obéissance, dès l'éternité, jusqu'à la mort et à la mort de la croix ; c'est cette longue suite de bienfaits et de merveilles qui remplirait, si elle était écrite, tant de livres que le monde ne serait pas assez grand pour les contenir.

Aussi toutes les philosophies et toutes les mythologies sont pleines de lui et lui rendent à l'envi témoignage. Là, suivant la remarque de Clément d'Alexandrie (*Stromates,* passim), on trouve la vérité, mais à l'état de fragments, qui doivent être rapprochés entre eux et comparés les uns aux autres pour former un ensemble complet. Dans ce travail de reconstruction, il y a place pour tout le monde, pour les Juifs et pour les Gentils, pour les Grecs et les Barbares, pour ceux qui ont eu une part abondante comme pour ceux qui n'ont participé que dans une mesure restreinte à la sagesse du Verbe divin. Le temps réunit dans sa durée le passé à l'avenir. Plus puissante encore est la vérité qui reconnaît et recueille la semence qui lui appartient, même

lorsqu'elle est tombée sur un sol ennemi, fût-il le sol de l'hérésie. Comme dans une lyre la corde grave et l'aiguë produisent des accords harmonieux ; comme en arithmétique les nombres pairs se rattachent aux impairs ; comme en géométrie, malgré les différences qui séparent les figures, elles s'unissent pour former l'harmonie des mondes, ainsi la philosophie des Barbares et des Hellènes contient des fragments de l'éternelle vérité, détachés non de la mythologie de Dionysos (Bacchus), mais de la théologie du Logos, toujours vivant.

L'objet principal du culte chez tous les peuples et ce qui constitue, à vrai dire, son essence, c'est la nécessité de l'expiation et l'emploi des moyens propres à l'obtenir, moyens dont la connaissance est constamment attribuée à une révélation divine. Quand je parle de connaissance, je n'entends pas une clarté aussi nette et aussi pure que celle dont nous jouissons aujourd'hui. La vérité n'apparaissait aux anciens que voilée sous l'image. Jéhovah lui-même apparut aux enfants d'Israel dans l'obscurité de la nue (Exod. XIX, 9), et saint Paul appelle le mosaïsme un voile qui ne permet que d'entrevoir la vérité. La loi, dit-il, avec ses sacrifices, ses cérémonies, ses solennités, ne nous donne qu'une image des choses célestes, une ombre des biens à venir. (Hebr. XIII, 5 ; X, 2.)

Mais si le mosaïsme est un voile, la vérité divine est incomparablement plus enveloppée encore dans les mythologies païennes, qui non-seulement la cachent, mais qui trop souvent l'altèrent et la défigurent. Pourtant, comme le soleil se joue au-dessus et au-dessous des nuages qui s'étendent à notre horizon, ainsi la lumière se réfléchit même dans les religions entachées d'erreur. Le Christ est le Promis non-seulement aux Juifs, mais encore aux Gentils, et l'attente du Sauveur se manifeste de la manière la plus frappante dans les mythes et les mystères de tous les peuples. Le cycle entier des fêtes païennes n'est qu'une image de la marche de l'univers jusqu'à l'avénement du Messie, qui devait apparaître à la fin de la grande année divine pour inaugurer les temps nouveaux, et se faire ainsi reconnaître des païens eux-mêmes comme leur Sauveur. Le christianisme est donc la clef de voûte de la mythologie. Comment, sans se rendre un compte exact des analogies et des différences, répondre à ceux qui ne voient dans le Sauveur des chrétiens qu'un des nombreux Messies de l'Orient? Jésus-Christ est la substance cachée de tous les mythes religieux ; avec la révélation qu'il apporte tombe le voile de tous les cultes figuratifs, et ce qu'ils contiennent de prophétique s'illumine de tout l'éclat de la réalité. C'est lui le véritable Œdipe de la Mythologie, et il importe, beaucoup plus qu'on ne pense, qu'il soit reconnu pour tel.

« Il ne faut pas croire, dit Gladisch [1], que les peuples et les idées » qui ont rempli le monde il y a plusieurs milliers d'années n'ont » avec nous et nos idées que des rapports vagues et lointains, de sorte » que la connaissance des civilisations anciennes serait dénuée d'in- » térêt ou n'en offrirait qu'à l'antiquaire. Tous ces degrés que l'esprit » humain a parcourus avant le christianisme ont, dans le développe- » ment général de l'humanité, autant d'importance que, dans le dé- » veloppement individuel, les idées et les sentiments de l'enfance et » de la jeunesse. Chacun des peuples antiques a un principe positif » de vie, des vues précises qu'il attribue à une révélation divine, et » d'où émanent le caractère moral et les formes politiques et sociales » qui lui sont propres. »

Et qu'on ne redoute ici pour la religion chrétienne aucun dommage ; il s'agit seulement de restituer à la science les éléments qui lui appartiennent, et de la fortifier en l'élargissant. Il n'est pas question non plus de rabaisser le mosaïsme, fidèle au Christ avant sa venue, infidèle après ; mais, puisqu'on étudie l'économie divine du salut chez les Juifs, pourquoi n'observerions-nous pas avec une religieuse attention les moyens dont Dieu s'est servi pour préparer à la rédemption les Gentils, qui l'ont acceptée en beaucoup plus grand nombre que les enfants d'Israel ? Est-ce que la promesse faite à Abraham d'une postérité plus nombreuse que les étoiles du ciel n'implique pas la conversion des Gentils ? Avoir la clef de l'histoire des nations, tenir le fil de leurs légendes religieuses est un résultat assez intéressant pour qu'on s'efforce de l'obtenir. C'est se mettre en contradiction avec l'histoire et même avec l'Évangile, que de ne voir dans le paganisme que la démonologie pure et une opposition directe et formelle à la révélation en général et au mosaïsme en particulier. Quand on considère son côté faux et ténébreux, qui ne doit être dissimulé par personne, il ne faut pas méconnaître les analogies qu'il a avec le Christianisme ; il faut, au contraire, rechercher le sens de ses symboles, de peur d'attirer au catholicisme, par l'attachement à des préoccupations exclusives, le reproche d'être isolé dans l'histoire générale du monde, et de traiter la vérité comme une hérésie, en méconnaissant son caractère essentiel d'universalité. A une époque comme la nôtre, où une science tronquée et conséquemment fausse rompt dédaigneusement avec la foi, les recherches dont nous parlons sont indispensables. Déjà l'auteur de l'histoire des mythes de l'Asie

[1] Gladisch. Einleitung in das Verstandniss der Weltgeschichte und das Mysterium der Agyptischen Pyramiden.

s'est proposé d'étudier le paganisme à la lumière de la vérité chrétienne, et il a rempli cette tâche sous le rapport doctrinal, préparant la voie aux conquêtes futures de ses successeurs. Hug avoue que la théologie ne deviendra complète qu'en embrassant la science des mythes, et Baur lui-même dit aussi avec justesse : « La religion na- » turelle ne sera pénétrée dans son essence qu'autant qu'on l'aura » placée dans le vrai rapport qu'elle a avec le christianisme [1]. »

Maintenant, si la fausse science moderne objecte que le Christianisme repose sur une mythologie dont il dépend étroitement; que la vie de Jésus n'est qu'un fragment mythologique, détaché de la vie de la nature, nous irons en un sens plus loin qu'elle, et nous dirons que la mythologie y joue un rôle plus considérable encore que les mythologues ne le pensent eux-mêmes. Le Christianisme, lui aussi, a un côté naturel, parce que la révélation dans le temps doit correspondre à la révélation dans l'espace, en d'autres termes, parce que la création et la rédemption sont unies entre elles par d'intimes rapports. Dieu s'est révélé non-seulement par la parole écrite et non écrite, mais encore au moyen des caractères hiéroglyphiques que la nature visible nous offre partout gravés d'une manière ineffaçable. Le devoir de la théologie est de constater, d'éclaircir et d'interpréter cette double révélation, ou, pour nous exprimer avec plus d'exactitude cette double forme d'une seule et même révélation, de dégager du chaos où elles sont ensevelies les vérités que renferment les cosmogonies païennes, et d'expliquer cette symbolique qui embrasse la nature tout entière, et dont la hardiesse n'est pas moins surprenante que la simplicité. De même que le soir et le matin forment un seul jour, ainsi les religions antérieures à Jésus-Christ sont comme la nuit, le judaïsme pouvant être comparé à la lune, et les mille formes du paganisme à l'armée innombrable des étoiles, toutes recevant leur lumière de l'astre du jour, et étant destinées à disparaître quand le Christianisme se lèverait sur le monde comme le soleil. C'est Dieu qu'en dépit des plus étranges erreurs le païen voulait honorer. Le paganisme tenait les yeux des hommes uniquement attachés au reflet divin dans les créatures; il méconnaissait la distinction absolue qui sépare Dieu de la nature sensible, mais il lui restait des souvenirs, des aspirations, des espérances, et, rattaché à la religion véritable comme la nuit au matin, il formait comme un jour consacré au culte de Dieu.

Ainsi la nature considérée du point de vue de la religion a une fort grande importance, puisqu'elle transmet à sa manière la révélation

[1] Einleitung zur Symbolik und Mythologie.

que Dieu nous a faite. Plutarque a donc eu raison de s'élever contre Evhémère qu'il flétrit comme le premier auteur de l'incrédulité dans l'hellénisme grec, à cause de sa théorie de l'apothéose à laquelle il ramène de gré ou de force tous les ojets de l'adoration (*De Is. et Osir.* 23). Avant Plutarque, Platon avait répudié toutes ces tentatives rationalistes d'interprétation des mythes, et il nous reste un témoignage précieux d'Aristote, le plus grand penseur peut-être de l'antiquité et de tous les temps, qui, au déclin de sa vie, trouvait dans l'étude des anciens mythes la plus chère occupation de son esprit. Si jusqu'ici l'importance des mythes n'a pas été hautement reconnue, c'est qu'on a craint en s'y appuyant d'abaisser le Christ, tandis qu'au contraire ils sont l'une des pierres du piédestal sur lequel s'élève et d'où rayonne la divinité. Outre ses impérissables fondements, le christianisme peut revendiquer encore l'élément naturel, spirituel et historique qui constitue l'essence de toutes les religions symboliques. Le docteur Sepp a déjà insisté sur ce point, savoir, que quiconque ignore le côté naturel du polythéisme, et notamment les vues cosmogoniques de l'antiquité, ne peut se faire une idée suffisamment complète du Christ historique. Mais, ajoute-t-il, l'étude des mythes n'est pas moins utile à la connaissance de la rédemption, des sacrements, etc., etc., et quant à la vie nationale des peuples dont le point de départ coïncide avec la confusion des religions et des langues dans la plaine de Sennaar, elle retrouve son centre, son lien, son unité dans le Christ ; car chaque peuple a sa messiade.

Dans la vie du Sauveur du monde se réfléchissent ainsi et se rencontrent le ciel et la terre. Tout ce qui, emprunté à la nature visible, avait un sens dans les religions figuratives, retrouve dans le christianisme sa valeur et sa signification. Comme ces deux colombes de Zeus qui, parties dans des directions opposées, se rencontrèrent à Delphes, le centre de la terre, ainsi le mosaïsme et le paganisme, marchant par des voies différentes, rencontrent dans le Christ un centre commun.

Si nous considérons de la sorte la mythologie dans tout son ensemble comme l'introduction à la vie de Jésus-Christ, si nous étudions les symboles, les hiéroglyphes, tout cette partie du culte extérieur commune aux Juifs et aux Gentils, et qui a été admise dans la religion chrétienne ; si nous savons découvrir les premiers linéaments de la liturgie catholique, tels qu'ils existaient dans l'antiquité et auxquels l'Eglise a donné leur place et restitué leur vrai caractère, alors nous connaîtrons la grandeur vraiment universelle du christianisme, cette branche de l'arbre de vie qui a ennobli l'olivier sauvage, et nous

verrons que toutes les figures, même celles du paganisme, sont devenues dans la religion de Jésus-Christ esprit et vérité.

Dans la vie de la nature comme dans les religions qu'on désigne parfois sous le nom de naturelles, nous trouvons plusieurs des faits qui se manifestent dans la vie du Sauveur et que reproduit le cycle des fêtes chrétiennes. C'est que, en un certain sens dont il ne faut pas abuser, sans doute, mais qui n'en est pas moins véritable, la nature renferme les lois de l'histoire, puisque la vie des hommes est liée à son cours. Notre vie suppose un corps qui est uni à la terre et dépendant de ses lois. Or, dès le sein maternel nous entrons dans ce cercle magique que la nature forme autour de nous. Toute notre existence terrestre dépend dans une certaine mesure des astres ; nul ne peut se soustraire à l'influence soli-lunaire ; nous y sommes soumis dans l'état de veille et dans le sommeil, en santé et surtout en maladie, non-seulement comme individus, mais encore comme nations. Le rapport de dépendance dont nous parlons est établi par une loi de la création elle-même qui circonscrit le domaine extérieur de la liberté humaine et à laquelle tous les êtres vivants sont subordonnés. Ce parallélisme de la vie humaine et de la nature est plus apparent dans les grands moments décisifs de l'histoire. C'est sur ce principe que repose tout le principe de l'antique astrologie. Or il y a, témoin les mages qui vinrent à Bethléem, une astrologie qui est vraie ; mais où trouver aujourd'hui l'astronome qui peut se vanter de la comprendre ?

C'est en elle que plongent les racines les plus profondes de toute mythologie. Chaque dieu national et l'envoyé ou le prophète qu'il députe de temps en temps à son peuple est un rayonnement de la lumière céleste, une personnification terrestre du soleil dont il retrace la marche dans sa naissance, sa vie, ses actions héroïques jusqu'au terme de la période humano-solaire qu'il doit parcourir. Des traces visibles de cette ancienne croyance subsistent encore dans la crédulité populaire sur différents points de l'Europe. Et tout n'est pas erreur dans cette croyance dont on s'est obstiné pendant longtemps à ne voir que le côté poétique.

La religion existe dans la nature, non comme l'antiquité l'imaginait, ni comme Locke l'a répété après elle, parce qu'elle possède la faculté de penser ou parce qu'elle est d'elle-même un digne objet d'adoration à cause de l'âme universelle qui l'anime ; mais parce que Dieu a voulu qu'elle célébrât, même à l'insu des hommes, le souvenir des merveilles de sa puissance et de sa bonté. Elle célèbre le passé, mais elle annonce aussi l'avenir. Seulement c'est une prophé-

tesse muette, qui ne sait exprimer ce qu'elle enseigne qu'à l'aide d'indications obscures, de signes extérieurs et de symboles; voix trompeuse par conséquent, dont l'antiquité, par ses oracles, et les modernes s'efforcent de pénétrer le sens mystérieux,

Si de la nature extérieure nous remontons à l'âme humaine, nous verrons que le Christianisme répond à un besoin dont la psychologie constate l'existence, ainsi que Tertullien le rappelait à ses contemporains. De même que chaque année l'événement capital de la religion se réfléchit dans la nature, ainsi l'âme ne cesse de soupirer après son rédempteur et son sauveur. L'idéal humainement divin qu'elle suppose et recherche constamment est devenu réalité dans le Christ : l'objet de la contemplation et de l'espérance est devenu l'un de nous, vivant parmi nous ; il s'est soumis aux conditions de notre triste existence, aux lois de la nature qui nous tiennent asservis, afin de nous en affranchir par son obéissance et sa victoire en nous élevant plus haut que d'où nous étions déchus. Le Christ est l'expression la plus vraie et la plus élevée des idées fondamentales de toutes les mythologies. Sa personne est partout réfléchie et nulle part suffisamment exprimée dans aucune des fausses religions. L'incarnation du Verbe est le but et le complément de toutes les révélations, et ce ne sont pas les aspirations universelles de l'humanité qui lui ont donné une réalité apparente, c'est la réalité même anticipée dans la prescience et les prophéties divines qui peut seule expliquer qu'on l'ait partout chantée, partout crue et adorée. Quand Schelling dit : L'esprit humain affirme Dieu par nature et nécessairement, il dit vrai, car l'esprit a besoin du Verbe, même pour prendre possession de lui-même. Mais il faut aller plus loin et convenir que l'idée de l'incarnation et de la rédemption divine est une idée inséparable de la conscience humaine et innée pour ainsi dire. puisqu'elle est la plus élevée, la plus apparente, la première qui éclate dans toutes les mythologies. Comme l'univers se meut selon l'impulsion et la direction qu'il a reçues, l'esprit humain, à son tour, suit le mouvement que son objet lui imprime, développant ainsi ces vérités partout répandues et qui n'ont atteint que dans le Christ à leur valeur et à leur réalité subjective. Quand toutes les autres preuves nous feraient défaut, il suffirait de considérer cette longue série de sauveurs figuratifs qui, revêtus d'une force divine, servent de lumière et de guide à leurs peuples, dont l'image élevée au-dessus des conditions ordinaires de l'espace et du temps, reproduit les mêmes traits sans que ni le caprice ni une convention antérieure puissent expliquer cette ressemblance ; voilà, dis-je, ce qu'il suffit de voir pour reconnaître qu'il y a toujours eu dans l'âme humaine une place que

Jésus-Christ seul peut remplir. A ceux qui disent : Toute religion est mythologique, nous répondrons : Toute mythologie est religion, et c'est le Christ, le fils de la vierge Marie que la mythologie ne cesse d'indiquer au regard des chercheurs de bonne foi, qui ne sont pas résolus d'avance à fermer les yeux à la lumière.

Jésus n'est pas venu pour abolir les lois de la nature ni celles de l'esprit, et sous ce rapport la symbolique chrétienne ne diffère pas radicalement, mais éminemment de celle des gentils. Des Pères de l'Eglise, un Clément, un Origène, un Justin, saint Augustin et plus tard Boèce se sont efforcés de démontrer l'harmonie qui unit le Christianisme aux religions et à la philosophie antiques. C'est un point dont les apologistes contemporains se sont trop peu préoccupés, et aussi l'incrédulité, trouvant le champ libre, a-t-elle revendiqué le Christ pour la mythologie, ce qui est l'effet et le châtiment bien naturel de la négligence qu'on a mise à conquérir la mythologie par la science et pour la religion.

Le Christianisme nous révèle la voie, la vérité et la vie, et peut hardiment puiser ses preuves dans la voie de la nature, dans la vérité telle que l'esprit humain l'a conçue et exprimée et dans la vie des peuples ou l'histoire.

Jésus, qui a placé son trône dans le soleil et qui prescrit leur marche aux étoiles, a choisi pour s'incarner le moment où toutes les planètes achevaient leur grande période, se croisaient dans l'espace et concentraient leur lumière, où la terre elle-même, au terme de sa période annuelle, était le plus près du soleil.

Dans l'ordre spirituel, la religion apportée par Jésus au monde, demande à l'âme de se recueillir dans la pensée de sa destinée surnaturelle (*religere, intelligere*), qui doit le réunir à la légion des élus (*eligere, colligere*, *legio.*). Comme au jour de la création, l'esprit de l'homme sortit de la bouche de Dieu, ainsi le Verbe divin devait renouer le fil rompu de la science humaine qui autrement se serait égarée dans le labyrinthe de ce monde, sans but et sans issue ; c'est à lui qu'il appartenait de la purifier et de l'affermir. Tout notre savoir consiste à recueillir ce qui est dispersé (*legere*), et c'est la religion en esprit qui seule peut en faire un tout, en le rapportant à l'idée divine. La religion indique le renouement (*religare*) d'un rapport qui nous unissait primitivement à Dieu ; c'est une alliance (*ligue*) renouvelée, c'est le retour sur les traces qui nous conduisent à la vie éternelle (*legere vestigia*); elle exprime encore le lien de dépendance (*lige*) que nous ne pouvons pas rompre sans renoncer au salut.

Dans l'ordre historique, l'Évangile est un nouveau message que

le Christ nous a apporté du ciel. Un grand nombre de messagers avaient précédé son avènement, mais c'est lui qui a réalisé la bonne nouvelle annoncée depuis tant de siècles et qui, en naissant fils de l'Homme, nous a mérité de devenir enfants de Dieu.

C'est aussi dans ces trois directions principales que le paganisme s'est développé : la contemplation des œuvres de la création amena le polythéisme, parce que l'homme vit dans chaque être distinct le symbole de la divinité suprême et qu'il s'arrêta au symbole. Le culte ou l'usage des sacrifices, rattaché à la rédemption universelle qui supposait une victime, humaine et divine tout ensemble, et qui devait rendre l'homme racheté participant de la nature infinie, s'égara dans le panthéisme ; quant à la morale religieuse ou la doctrine de la sanctification, elle ne put s'affranchir de la tyrannie du mal et aboutit au dualisme. Ces trois erreurs si profondes étendent leur ombre sur le dogme, le culte et la discipline, si j'ose user de ce terme, des peuples païens, mais sans effacer pourtant le souvenir de la révélation du Père, du Fils et du Saint-Esprit qu'elles supposent au contraire. Pendant que l'homme se développe sous le rapport physique, spirituel et moral, l'idéalisme, le réalisme et l'empirisme se manifestent aussi plus ou moins dans la vie religieuse de l'humanité, et trois grandes races ont été successivement les représentants de ces trois directions fondamentales, savoir : les Chamites, les Sémites et les Japétites.

Une objection spécieuse se présente ici contre les rapports de la mythologie avec le Christianisme tels que nous les avons exposés ; c'est d'abord l'usage que certains Pères font de l'Evhémérisme, comme saint Augustin, par exemple, et ensuite ce qu'avancent saint Justin et Tertullien, disant que de larges emprunts auraient été faits par les païens à la vérité chrétienne, laquelle eût été même anticipée en plusieurs points par Satan dans le but de préparer contre celle-ci une opposition invincible. Telles seraient les initiations mithriaques dans les cavernes qui auraient eu pour objet d'empêcher qu'on ne crût au Messie né dans la crèche de Béthléem. Mais cela ne doit pas être poussé trop loin, et l'on aurait tort d'en déduire des conséquences rigoureuses contre la valeur originaire et l'importance figurative et symbolique des religions mythologiques. Cette doctrine des Pères est un argument de controverse dirigé contre le paganisme à l'époque de sa décomposition. Les païens n'ont guère emprunté aux Juifs et aux Chrétiens ; ce sont plutôt ceux-ci qui ont fait des emprunts aux premiers quand ils sont retombés dans l'idolâtrie ou tombés dans l'hérésie. Du reste, ces conjectures de certains Pères ont été adoptées,

par un savant indianiste, le D. Weber de Berlin qui les a appliquées récemment à Crischna comparé au Christ. Peut-être qu'au fond elles s'accordent avec ce que nous disons, puisqu'elles admettent comme nous qu'il y a des points de contact nombreux entre le paganisme symbolique et le Christianisme révélé; puisque les fragments de vérité contenus dans le premier appartiennent à la révélation primitive, c'est-à-dire au Christianisme qui est aussi ancien que le monde. Nous avouons d'ailleurs qu'il fallait que le paganisme fût définitivement vaincu avant qu'il devînt possible de lui rendre, sans scandale et sans danger, la place qui lui appartient et la justice qui lui est due.

A l'époque où nous sommes parvenus, où la philologie a amassé d'immenses matériaux, il existe un danger nouveau auquel succombent des écrivains fort savants, du reste, et fort estimables. Ils se laissent entraîner à appliquer à la mythologie le principe protestant que toute mythologie est contenue dans les livres; aussi rejettent-ils avec dédain tout ce qui n'est pas exprimé dans les Védas, par exemple, quand il s'agit de la mythologie indienne. Comme si le travail organique de la formation des mythes n'avait pas pu survivre à la rédaction d'un certain nombre d'entre eux, comme si une multitude d'éléments mythologiques vraiment primitifs n'avait pas pu se transmettre, indépendammeut de l'Ecriture, sous la forme traditionnelle. Qu'est-ce, je le demande, que l'Edda, sinon un extrait des inépuisables richesses de la mythologie des peuples germaniques, laquelle s'est perpétuée jusqu'à nous dans les légendes et les contes populaires?

Qu'on y prenne garde : la méthode rationaliste appliquée à l'étude du paganisme chez les peuples classiques n'a pas peu contribué à ébranler la foi chez les jeunes gens. Le monde est bien grand, et le champ de la science s'élargit d'année en année, mais la légèreté et la routine n'en continuent pas moins à exercer leur empire. Cette science elle-même fière de ses conquêtes et jalouse d'attirer les regards, on pourrait la comparer à Marthe qui fait l'empressée et cherche la louange, oubliant de s'asseoir humblement aux pieds du Sauveur, pour recueillir ses leçons. Aussi le Seigneur lui adresse-t-il ces paroles : « Marthe, Marthe, tu te crées beaucoup d'affaires et » d'embarras; il or n'y a qu'une seule chose nécessaire, Marie a choisi » la meilleure part qui ne lui sera point enlevée. » Car la possession des vérités de la foi forme un trésor infiniment préférable à celui de la science humaine, surtout quand les soucis qu'elles entraînent ne font pas perdre de vue l'unique nécessaire.

La science bien comprise, bien appliquée s'attache à ce grand objet qui est la fin dernière de l'intelligence et de la volonté, le terme où aspirent le vrai savoir et le bien vivre. Et quand nous disons qu'il faut établir les vrais rapports qui existent entre le paganisme et le Christianisme, entre la mythologie et la Révélation, nous disons une chose qui est vraie à tous les points de vue, nous parlons d'une nécessité qui résulte de la nature même de ces connaissances et des conditions particulières où se trouve aujourd'hui la controverse chrétienne. Les ennemis de l'Eglise déploient une ardeur infatigable pour tout réduire à de purs mythes sans réalité, non seulement l'histoire ancienne, parce que la mythologie s'appuie quelquefois sur une base historique, mais encore ce point central de l'histoire, la vie même duSauveur du monde. La découverte récente des *Philosophumena* d'Origène vient d'imprimer à cet ordre de recherches une activité nouvelle. Origène, comme on sait, avait soutenu le premier que la mythologie et la philosophie païenne devaient être considérées comme école préparatoire au Christianisme, et que les hérésiarques étaient tombés dans l'erreur parce qu'ils avaient manqué d'une vue d'ensemble et qu'ils avaient été trop exclusifs. C'est aussi le reproche qu'on peut faire aux mythologues modernes. Les uns, comme Voss dans ses *Lettres mythologiques* contre Creuzer ou Lobeck dans l'Aglaophamos, n'envisagent l'hellénisme que du point de vue rationaliste, attribuent à une élaboration récente, au travail de la décadence, ce qu'il y a de plus essentiel dans le culte des païens, l'idée même du culte et du sacrifice ; le digne Hermann mérite, à certains égards, la même critique, lui qui s'oublie au point de dénier aux sacrifices tout caractère expiatoire; les autres, comme Meiners, Nork, Ghilany, etc., ne voient dans le Mosaïsme et le Christianisme qu'un amas de superstitions ayant la mythologie pour base.

Le professeur De Lasaulx, de Munich, suit une direction bien différente de celles que nous venons d'indiquer, la seule qui aboutisse à des résultats utiles, en mettant au service de la vérité révélée les trésors de la littérature classique. Déjà Lutterbeck l'avait indiquée dans son écrit sur la nécessité d'une renaissance de la philologie pour l'élever à la perfection scientifique qui lui manque. Mais il vaut mieux laisser parler le professeur De Lasaulx lui-même, qui s'exprime ainsi dans son excellente dissertation sur l'étude des antiquités grecques et romaines :

« Même dans l'ordre religieux, il existe entre le paganisme gréco-
» romain et le judaïsme ainsi que le Christianisme un rapport plus

» intime qu'on ne le suppose communément ; on dirait que ce sont les » mêmes idées innées à la nature humaine qui servent de base à toutes » les religions, et qui se manifestent partout, plus ou moins apparen- » tes, plus ou moins voilées. Le judaïsme, tout le monde en convient, » a préparé le Christianisme, mais les religions païennes aussi. Loin » que le culte pratiqué par l'antiquité grecque et romaine soit com- » plétement étranger au nôtre, il y a entre eux le parallélisme le plus » intéressant, nombre de pratiques chrétiennes étant dérivées de cette » double source jusqu'à nous. Le culte des Grecs et des Romains, an- » térieur à leur mythologie, contient plus d'éléments vrais et appro- » priés à la nature humaine qu'aucune autre religion païenne ; et ce » que je dis de leur culte peut s'appliquer à leur civilisation tout en- » tière. Or, le Christianisme qui, dès son origine, en qualité d'Église » universelle, devait embrasser non-seulement les Juifs, mais toutes » les autres nations, qui, rejeté par les Juifs, se tourna du côté des » Gentils et choisit Rome pour le centre de son empire, n'hésita point » par cela même à s'assimiler tout ce qu'il trouva chez les nations de » vrai, de juste et de conforme à la nature humaine. Il le fit d'autant » plus naturellement que, au témoignage exprès de l'Écriture, son » fondateur est aussi ancien et même plus ancien que le monde ; dans » le plan de la Providence divine, c'est lui le fondement véritable du » développement de l'humanité sur la terre. Et, en effet, si le Verbe, » depuis la création, est le médiateur entre Dieu et le monde, et si » c'est à son image que l'homme a été créé, tout ce qui est vraiment » humain, comme tel est chrétien aussi, et quand l'Église se l'ap- » proprie, elle ne fait que ressaisir son bien dispersé çà et là dans » l'univers. »

Réjouisssons-nous de voir enfin la science commencer à suivre la voie indiquée par le professeur De Lasaulx. C'est un signe que la négation, poussée à ses dernières limites, a épuisé ses forces contre le Christianime ; c'est la vérification de la maxime baconienne : *Scientia penitus exhausta ad Deum reducit.* Je n'en veux citer pour preuve que l'aveu fait par un homme comme Döderlein au congrès philologique d'Erlangen en 1851 : « On est resté, dit-il, » assez longtemps dans la route suivie jusqu'ici, et il est urgent de » ramener la science et l'éducation au Christianisme. » Quant à la théologie et surtout à l'exégèse biblique, elle a évidemment des fruits à recueillir de l'exposition chrétienne de la mythologie, si cette exposition est faite avec la discrétion et la solidité nécessaires. Le théologien a reçu la clef de la science pour en fermer et en ouvrir la porte, non-seulement pour la fermer à l'erreur, mais encore pour

l'ouvrir à la vérité. Ce serait trop l'abaisser que de réduire son action à un rôle purement négatif. C'est à lui qu'il appartient de marquer la place, d'interpréter le sens des religions anciennes par rapport au Christianisme, et de lui maintenir ainsi la position centrale qu'il occupe parmi toutes les religions de l'univers. On peut même affirmer qu'il manque quelque chose à l'intelligence des Évangiles tant que l'interprétation n'en est pas complétée par des lumières recueillies dans l'étude de la vie intellectuelle, religieuse et nationale des Gentils.

Il est sans doute plus commode et plus doux, en un sens au moins, de se renfermer dans un cercle plus étroit, d'autant que les faibles, qui, d'après l'Apôtre, ne peuvent supporter que le lait des enfants, pourraient trouver dans les recherches de ce genre une pierre de scandale [1]. Et pourtant on n'ajoutera rien, car cela est impossible, au scandale donné par nos ennemis dans le domaine de la mythologie appliquée au Christianisme. Strauss ne sera jamais dépassé. N'est-il pas urgent plutôt de mettre un terme à ces dégoûtantes débauches de l'érudition en retournant contre ceux qui s'y abandonnent les armes dont ils abusent? Il faut reconquérir le terrain usurpé par les mythologues ennemis, et quand ce vaste champ, qui appartient à la théologie, lui aura été restitué, on y fera sans doute si bonne garde désormais qu'il n'échappera plus de ses mains.

Voilà en raccourci les vues principales renfermées par le docteur Sepp dans les trois volumes qui servent d'*Introduction à la Vie de Jésus-Christ*. Le premier expose la théologie cosmique des païens, d'où est sorti le polythéisme; le second traite du culte, des sacrifices et des mystères païens, qui s'égarèrent dans le panthéisme; et le troisième, du culte des héros ou des messiades des Gentils, qui aboutissent au dualisme. Ce plan si simple et si complet est une preuve, à lui seul, indépendamment de la manière dont il a pu être rempli, de la supériorité d'intelligence de celui qui l'a conçu. J'aime mieux relever les qualités de ce beau travail que les imperfections qui le déparent, imperfections inévitables, car elles résultent de l'état présent de la science mythologique, où beaucoup de progrès de détail sont encore à faire, malgré les immenses progrès accomplis depuis un siècle. Personne ne s'étonnera si je dis que la pensée du docteur Sepp manque plus d'une fois de netteté, que le lien qui unit les chapitres entre eux est parfois si subtil qu'il échappe au regard, que ses rapprochements étymologiques ne sont pas toujours inattaquables, et que

[1] Cette phrase appartient au docteur Sepp, et l'auteur du présent article ne croit pas superflu d'en faire la remarque.

les témoignages qu'il emprunte ne sont pas tous au-dessus de la critique. Il est plus affirmatif que je ne souhaiterais, et un peu trop systématique peut-être pour se résigner aux conjectures. A cela près, cette large exposition du paganisme est un beau livre qui laisse fort loin derrière lui la *Symbolique* de Creuzer, non-seulement sous le rapport de l'érudition, qui est plus large et plus exacte, mais à tous les points de vue sous lesquels deux ouvrages peuvent être comparés entre eux.

Cette magnifique *Introduction à la Vie de Jésus-Christ*, qui n'a pas été traduite en notre langue, ne dispose guère le lecteur à l'indulgence. Il faut que ce qu'on lui donne réponde à ce qui lui a été promis; que la figure du Sauveur, déjà si éclatante dans l'exposé du paganisme, rayonne et resplendisse incomparablement plus encore dans le récit de sa vie proprement dite. Hâtons-nous de dire que le docteur Sepp n'a pas été au-dessous de sa tâche, et que M. Charles Sainte Foi a dignement rempli la sienne. Il me paraît bien difficile de réunir, dans une mesure plus heureuse et plus exacte que le traducteur, l'indépendance et la fidélité nécessaires.

« L'ouvrage du docteur Sepp, dit le traducteur dans son Avertissement préliminaire, se compose de quatre parties. La première est l'histoire de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après les quatre Évangélistes, précédée d'un travail qui, en fixant l'époque de la naissance du Sauveur, replace tous les faits de sa vie dans leur vrai rapport avec ceux de l'histoire profane, et fournit en ceux-ci une confirmation éclatante des premiers. Après la vie de Notre Seigneur vient l'histoire des Apôtres, qui n'en est pour ainsi dire que la continuation; et le livre se termine par une dissertation savante sur les rapports de la vie du Rédempteur avec l'astronomie et la chronologie des différents peuples. Jamais encore la science n'avait confirmé à ce point les enseignements de la foi. Ce travail est l'un des plus beaux monuments que l'esprit humain ait élevés au vrai Dieu; et plus d'une fois, en le lisant, le lecteur, malgré l'obscurité du sujet et l'imperfection de la traduction, sentira comme des éblouissements semblables à ceux qu'on éprouve en regardant une lumière trop vive.

» La seconde partie renferme une notice abrégée sur les faux Messies qui ont trompé tant de fois l'opiniâtre crédulité des Juifs. Elle est très-courte, et se retrouve d'ailleurs presque en entier dans la première partie. La troisième est le récit abrégé des fables ou des légendes relatives à la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et contenues dans les livres apocryphes et les récits populaires. La quatrième enfin est une exposition de la vie du Sauveur telle qu'elle se trouve dans

les livres des théologiens protestants. Cette partie, grâce à Dieu, ne saurait être traduite dans notre langue, et un cri d'indignation aurait retenti d'un bout de la France à l'autre si nous avions essayé de produire ces blasphèmes, horribles et dégoûtants à la fois, qui laissent bien loin derrière eux ce que la haine et l'ignorance ont vomi de plus horrible contre la personne sacrée de notre divin Sauveur. Nous nous sommes contentés de traduire la première partie, qui est à la fois la plus considérable, la plus importante et la plus intéressante, en nous permettant de retrancher quelquefois ce qui nous a paru allonger le texte sans profit pour le lecteur, ou répéter en d'autres termes ce qui avait été dit déjà, ou destiné à exposer des théories peu accessibles au public français. Nous sommes persuadé que l'auteur lui-même aurait fait comme nous; car ce qu'il veut avant tout, c'est d'être lu.

» Dans la traduction du texte sacré, nous avons suivi fidèlement l'auteur, qui a une connaissance profonde de la langue originale dans laquelle il a été écrit et des usages et coutumes des Juifs à l'époque où vivait Notre-Seigneur. La synopse des Évangélistes, telle qu'il l'a adoptée, diffère en beaucoup de points de celle qu'ont admise ses devanciers, et nous ne prétendons point qu'elle soit toujours la meilleure. Nous laissons la décision de ce point à ceux à qui une étude approfondie de la matière permet de porter un jugement fondé à cet égard; mais nous croyons qu'il est peu d'hommes aujourd'hui qui possèdent autant que le docteur Sepp tous les éléments nécessaires pour prononcer en ce genre avec une parfaite connaissance de cause. Cet ouvrage a eu en Allemagne un succès prodigieux ; il a été pour l'école panthéiste et pour tous les ennemis de la religion un coup terrible dont ils n'ont pas même essayé de dissimuler la force, et ceux qui avaient encore gardé un reste de bonne foi, vaincus par des preuves aussi nombreuses et aussi puissantes, ont été contraints d'avouer qu'il n'était plus permis désormais de mettre en doute le fait de l'existence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quoique les doctrines déplorables des panthéistes modernes n'aient pas fait en France les mêmes ravages qu'en Allemagne, cet ouvrage contribuera, je l'espère, à ramener bien des esprits égarés et à prévenir bien des défections. »

Maintenant pour donner à nos lecteurs une idée des richesses contenues dans ces deux volumes, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer deux ou trois passages pris pour ainsi dire au hasard :

« Tout le monde sait que le culte du sabéisme attachait un élément prophétique aux astres, de même que le culte de la nature l'attachait aux oracles. Pour l'antiquité l'astronomie et l'astrologie étaient une

seule et même chose. Les anciens, quoique la terre ne soit qu'une planète, savaient pourtant reconnaître cette position centrale en quelque sorte que Dieu lui a donnée. Ils se représentaient les corps célestes du système solaire tout entier comme mis par la main de Dieu lui-même dans un accord harmonique et dans un rapport intime avec notre terre. De même que, dans la nature physique, le jour et la nuit, les années et leurs saisons sont réglées dans les cieux par les astres, et que, selon l'expression d'Aristote, tout ce monde sublunaire se trouve enchaîné uniformément par les mouvements du ciel : ainsi, aux yeux des anciens, chaque événement moral et important qui s'accomplit sur notre planète est senti pour ainsi dire et présagé par les autres mondes, et il se réfléchit comme en un miroir dans ces sphères situées à des distances incalculables au-dessus de nous ; car la terre était pour eux le centre moral de l'univers tout entier. Le plus grand de tous les événements, je veux dire la rédemption de l'humanité déchue, devait donc s'accorder aussi avec la période du plus grand développement des sphères célestes. Non que les constellations soient la cause des événements qui s'accomplissent sur la terre, comme on l'a cru plus tard, mais parce que la divine Providence, cause souveraine des événements dont se compose l'histoire, manifestant sa gloire dans les astres qu'elle a suspendus au firmament, a voulu y tracer en caractères lisibles pour nous ses plans divins, envoyant les comètes comme des présages de mort, ou annonçant par d'autres signes célestes les grands événements de ce monde, tels que la destruction de Jérusalem, par exemple. Et ces astronomes des temps anciens s'étaient élevés dans leur science à un point de vue bien plus haut que la plupart de nos astronomes modernes, qui croient cependant surpasser de beaucoup les premiers, mais qui, ayant perdu toute idée sublime, ne voient plus la terre que comme un point insignifiant dans l'espace, qui ne vaut pas la peine que Dieu s'en occupe[1]. »

Lorsque l'Evangile nous raconte qu'une étoile apparut aux mages à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, pouvons-nous reconnaître dans ce fait une combinaison astronomique....? Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot employé par saint Matthieu signifie, dans la langue grecque, aussi bien une étoile qu'une constellation ou une conjonction de plusieurs planètes. Il indique aussi un météore igné, comme dans l'*Iliade*, IV, v. 75. Mais le mot dont se sont servi les évangélistes comporte-t-il vraiment le double sens d'étoile lumineuse et de constellation, et les anciennes traditions qui annonçaient une

[1] T. I, ch. V, l'*Étoile du Messie*, p. 57.

grande constellation aux jours du Roi-Messie, sont-elles dans la bouche des rabbins une parole prophétique, que le passé nous renvoie comme un écho, et qui s'est vraiment accomplie à la naissance de Jésus-Christ? C'est là un problème que doivent éclaircir des calculs astronomiques parfaitement exacts et dont la solution doit élever à l'état de certitude entière la conjonction planétaire dont il s'agit ici.

Képler se prononce pour une conjonction de planètes et dit à ce sujet : « Cette conjonction si rare de trois planètes, Saturne, Jupiter et Mars, dans une contrée du zodiaque si féconde en signification, éveilla l'attention des mages, d'autant plus que ce phénomène paraît avoir été accompagné de l'apparition d'une étoile extraordinaire. »

Le professeur Schuhmacher de Copenhague dit : « Ces planètes n'étaient pas même distantes d'un degré l'une de l'autre dans les trois conjonctions qui eurent lieu la même année; elles étaient, comme l'on voit, très-rapprochées. La conjonction de ces deux planètes et leur opposition à l'égard du soleil avaient déjà paru si remarquables à l'antiquité que les astronomes et les astrologues anciens, particulièrement les orientaux, l'avaient appelée du nom de grande constellation ou de grande étoile, comme l'astronome Schubert de Saint-Pétersbourg le remarque, et il pense que c'est de cette manière que l'on doit se représenter l'étoile des mages. »

A quoi le docteur Sepp ajoute : « La chronologie n'est, dans sa partie essentielle, que l'astronomie appliquée; c'est pour cela que nous avons consulté celle-ci et cherché par des calculs astronomiques à bien connaître l'étoile du Messie à l'époque de son apparition. Ces recherches nous ont conduit à cette conclusion : que l'étoile des mages n'était ni une comète, ni un météore égaré dans les cieux, mais qu'elle était la grande constellation, la grande étoile des Orientaux, la triple conjonction dans le signe des Poissons des deux plus grandes planètes, Jupiter et Saturne; que ces deux conjonctions ont eu lieu l'an de Rome 747, la première dans le mois de mai, la seconde dans le mois d'août, et la troisième dans le mois de décembre vers Noël et l'Epiphanie; que cette triple conjonction a été accompagnée de l'apparition d'un corps lumineux, extraordinaire, ayant un éclat semblable à celui des étoiles fixes, et que ce corps lumineux était le résultat de cette constellation si remarquable. Puis Mars, déjà près du signe du Bélier, et après lui le soleil, Mercure et Vénus étant venus à leur tour dans le trigone de feu, il en résulta dans le mois de mai 748 une combinaison de presque toutes les planètes au

ciel, formant en quelque sorte un seul corps composé de sept corps lumineux et une pléiade brillant d'un éclat extraordinaire et mystérieux.

C'est là le mystère des sept étoiles que le Fils de l'Homme tient dans sa main droite, au milieu de sept chandeliers d'or, comme il est écrit dans l'Apocalypse (ch. I, ℣ 16; ch. II, ℣ 1). C'est à cette constellation des mages que se rattachait l'attente du second Sauveur de la nation et du Messie des peuples. Cette première conjonction dans l'Orient attira l'attention des mages et les combla de joie; car ils étaient préparés à son apparition. Ils connaissaient depuis longtemps ces prophéties répandues dans tout l'Orient, comme Tacite et Suétone nous l'apprennent, et qui annonçaient qu'un sauveur sortirait de la Judée, et qu'une étoile précéderait sa venue[1].

« A peine s'étaient-ils mis en route que la seconde conjonction s'accomplit..... Ils arrivèrent au pied du mont des Oliviers, où l'on bâtit plus tard une chapelle en leur honneur; puis ils entrèrent à Jérusalem. En effet, l'étoile, tout en guidant leurs pas, ne leur apprenait rien de certain sur le lieu précis où était né le Messie : autrement ils n'auraient pas eu besoin de prendre à Jérusalem des informations positives sur ce sujet. Une fois arrivés en cette ville, ils demandèrent, non s'il était né, car ils le savaient d'une manière certaine, mais où il était né. Ils espéraient sans doute trouver dans la ville royale le nouveau-né qu'ils cherchaient. Venus de si loin, ils ne connaissaient rien de la cruauté d'Hérode. Ils ignoraient que le nouveau dominateur devait naître pauvre dans la petite ville de Bethléem. Au reste, ils devaient en tous cas traverser Jérusalem. Leur présence inquiéta grandement le tyran, et la ville entière fut consternée avec lui, ne sachant encore sur qui il déchargerait sa colère... Il avait dû être blessé de leur question : *Où est né le roi des Juifs?* car il était lui-même un usurpateur; mais cette question nous montre en même temps combien ils étaient étrangers aux événements de ce pays.

« Et voilà que l'étoile qu'on avait vue dans l'orient les précédait, » jusqu'à ce qu'elle s'arrêta sur le lieu où était l'enfant. Et lorsqu'ils » revirent l'étoile, ils furent remplis d'une grande joie. » Au moment où ils quittaient Jérusalem, les deux planètes nommées plus haut entrèrent pour la troisième fois vers le soir en conjonction dans la partie du ciel située vers le sud. L'étoile se leva dans la partie de

[1] T. I, p. 65.

l'orient ; en avançant dans la direction de Béthléem, elle leur montra le chemin qu'ils devaient suivre[1].

Or l'étoile marchait devant eux. Pendant qu'ils marchaient, ils la virent continuellement dans la même direction *au-dessus du lieu où était l'enfant.* Cette expression de l'Evangéliste est confirmée par la position des lieux. En effet, le chemin qui va de Jérusalem à Bethléem traverse une vallée profonde, nommée Gihon ou l'Enfer, qui forme en même temps la limite entre les deux tribus de Juda et de Benjamin. Bethléem elle-même n'est qu'à dix kilomètres à peu près de distance au sud de Jérusalem. Elle est située sur une haute montagne, et par conséquent l'horizon au sud derrière la petite ville devait paraître très-borné à l'observateur[2].

C'est ainsi que toutes les fois que le sujet le comporte ou l'exige, des détails topographiques viennent répandre sur le texte évangélique une lumière précieuse. L'histoire, la tradition judaïque, les auteurs profanes, interrogés avec soin, déposent tour à tour leur témoignage que le docteur Sepp enchâsse habilement dans son récit. Un petit nombre de citations empruntées au deuxième volume en fournira la preuve.

« Et comme il était assis sur le mont des Oliviers vis-à-vis du » temple, ses disciples, à savoir : Pierre, Jacques, Jean et André, lui » demandèrent encore en particulier : Maître, dites-nous donc quand » ces choses arriveront et quel sera le signe qui annoncera leur » accomplissement ? Quel sera le signe de votre arrivée et de la fin » du monde ? »

. . . . . Jésus était donc assis sur le sommet de cette montagne comme un autre grand-prêtre ; et c'est là ce que veut nous faire entendre l'évangéliste saint Marc lorsqu'il nous dit qu'il était assis en face du temple. A côté de lui s'élevait le mont du Scandale, la pointe méridionale du mont des Oliviers, où Salomon après sa chute avait consacré des bosquets et des statues à l'Astarté des Sidoniens, au Chamos des Moabites et au Moloch des Ammonites. Au fond de l'horizon s'élevait la fumée de l'étang de Sodome. Devant lui était la vallée des Morts, et au couchant, les trois collines sur lesquelles était bâtie Jérusalem, à savoir : Moria, la montagne sacerdotale ; Sion, la montagne royale, avec les palais du roi et les tombeaux des princes depuis David jusqu'au temps des Machabées ; et enfin Acre, la montagne du Peuple. C'étaient ces collines qui, avec celles des Oli-

[1] *Ibid*, p. 70.
[2] *Ibid.* p. 72.

viers, de Bezêtha, d'Ophel et de Golgotha, avaient donné à Jérusalem le nom de la ville aux sept collines. Mais en face de ces hauteurs s'élevaient sept autres montagnes sur lesquelles les Chananéens avaient autrefois élevé des autels et sacrifié aux idoles. C'étaient le mont Casius au sud-ouest, puis le Carmel, l'Ébal, le Garizim, le Thabor, le Liban, l'Hermon, où d'après la légende, les anges avaient été précipités après leur chute; puis au sud le Nebo, avec toute la chaîne des monts Abarim, où, d'après une autre légende, l'archange saint Michel lutta avec Satan au sujet du corps de Moïse. C'est sur cette même montagne probablement que le démon tenta le Sauveur, et lui montra la Palestine et les contrées voisines.

Au milieu de toutes ces hauteurs, profanées autrefois par le culte des idoles, s'élevait le mont Moria, où, d'après une tradition populaire, Caïn et Abel, et plus tard Noé, avaient dressé des autels au Seigneur et où Abraham avait été sur le point de lui immoler son fils. C'était le mont sacré des Hébreux, le lieu où le Très-Haut avait placé son trône et dont il avait fait l'escabeau de ses pieds. Mais le temple où Dieu pendant mille ans avait daigné habiter paisiblement dans le tabernacle, avait été profané par cette race adultère qui s'était souillée du sang des prophètes. Aussi ce n'est point sur le mont Moria, mais sur le Golgotha, la plus petite de toutes les collines de Jérusalem, que Dieu plaça le siége du nouveau culte qu'il allait fonder, c'est sur le Golgotha que s'accomplit le sacrifice de la nouvelle alliance et que fut élevé le temple du corps sacré de Jésus-Christ, qui, démoli par les Juifs, fut reconstruit trois jours après par l'Esprit saint. Quant au mont Moria qui portait la maison du Seigneur, il devait être bientôt détruit de fond en comble, et livré aux païens. En effet, semblable au Capitole, il disparut dans la grande ruine de Jérusalem, et remplit la vallée de Tiropéon, pour servir enfin de temple aux musulmans. Le Sauveur, embrassant dans sa pensée et la gloire du passé, et les souffrances du présent, et les calamités que l'avenir réservait à Jérusalem, s'écria, pénétré d'une douleur profonde : « Jérusalem, Jérusalem, qui lapides ceux qui ont été en-
» voyés pour ton salut, oh! si tu avais connu les jours de ta visite!
» Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme une
» poule ramasse ses petits sous ses ailes! Mais tu ne l'as pas voulu[1]. »

A la page 110 du même volume, le docteur Sepp parlant de l'institution de la sainte Eucharistie s'exprime ainsi :

« . . . . . Les sages du judaïsme avaient bien compris tout ce que

[1] T. II, p. 65 et seq.

signifiait la manne donnée au peuple d'Israël dans le désert; et nous trouvons chez les rabbins cette pensée clairement exprimée, à savoir que le tabernacle, les vases sacrés et le temple lui-même n'étaient que le symbole des choses divines, et que tout ce qui est visible sur la terre n'est que l'ombre d'un corps que nous ne voyons pas et le reflet de substances que nous verrons un jour au ciel dans leur réalité. Déjà les pains de proposition que l'on plaçait chaque sabbat devant Jéhovah, représentaient les pains consacrés que le Sauveur donne aujourd'hui à ses apôtres. Il n'y a pas un sens moins profond dans le gâteau nommé *eruf*, que l'on préparait comme offrande du sabbat, avec de la pâte fournie par les Juifs de toute une ville, que l'on conservait dans la synagogue, et dont chacun mangeait ensuite un morceau, de sorte que le pain était le symbole de leur union. C'est à cet usage que saint Paul fait allusion dans sa première Épître aux Corinthiens, x, 17.

Les rabbins attribuaient une telle importance à la manne qu'on lit dans le vieux commentaire Baal Hathurim, que la loi n'a été donnée qu'à ceux qui mangent la manne. On lit encore dans le Sohar (Exod. fol. 28, col. 102,) que la manne est un aliment céleste et précieux pour la nourriture de l'esprit et de l'âme, un pain descendu des plus profonds espaces du ciel, le repas des sages donné par la Sagesse suprême à ceux qui se consacrent à la loi. Le rabbin Eliezer s'exprime d'une manière plus précise encore (fol. 28, 3) à propos de la supériorité de la manne du Messie sur la manne mosaïque : « Les justes, » dit-il, sont destinés à manger de cette manne dans l'époque qui » arrive. Et si tu demandes : Sera-ce de la même manière que la » manne du désert? La réponse est : Non, mais d'une manière plus » élevée, si bien qu'il n'y a jamais eu rien de comparable. » Cette signification de la manne, d'après la tradition hébraïque, explique pourquoi les rabbins attachaient une si grande importance au verset 16 du psaume 70. « Il y aura une poignée de froment sur la terre. » Le Thargum chaldaïque traduit ainsi ce passage : « Il y aura un sa- » crifice de froment dans le pays sur les hauteurs des montagnes de » l'Église. »

Le rabbin Raschi, si opposé d'ailleurs à toute interprétation favorable au christianisme, dit à propos de ce verset : « Nos rabbins » enseignent qu'aux jours du Messie, il y aura un gâteau d'une es- » pèce particulière, et ils appliquent en général le psaume tout en- » tier au Messie. » Mais le rabbin Kimchi, interprétant le prophète Osée, xiv, 8, s'élève presque jusqu'à l'interprétation chrétienne quand il dit : « Quelques-uns entendent par ces paroles : *Ils vivront*

» *de froment*, que dans l'avenir, quand le Sauveur paraîtra, il y aura » un changement, une transsubstantiation dans la nature du fro- » ment. » Enfin le rabbin Mosée, fils de Nachman, écrit ces mots : » La manne est engendrée de la lumière divine, qui a pris un corps » d'après la volonté de son créateur. » Ne nous étonnons donc plus de ces paroles de Hillel, que le Talmud nous rapporte et qu'il lui reproche comme un rêve de fou. « Le Messie ne viendra plus vers » les Israélites, car ils l'ont déjà reçu comme nourriture aux jours » d'Ézéchias. »

En général, si nous avions encore en nos mains les ouvrages des rabbins composés avant Jésus-Christ, et, qui ont péri en grande partie lors de l'incendie de Jérusalem, nous serions étonnés de l'accord admirable que la dogmatique de l'ancien judaïsme présente avec celle du christianisme, et de la différence qui existe sous ce rapport entre les Juifs d'aujourd'hui et leurs devanciers. Plusieurs manuscrits, précieux sous ce rapport, existaient encore du temps de Pic de la Mirandole, mais se sont perdus depuis; d'autant plus qu'il y eut un temps où les Juifs cherchaient par tous les moyens à se les procurer, ou à les raturer dans les bibliothèques, afin de détruire ainsi les témoignages favorables au christianisme. Le juif Philon fait déjà remarquer l'opposition entre les deux autels du temple de Salomon : l'autel extérieur qui était dans la cour en plein air, où coulait le sang d'un nombre infini de victimes, où déjà dans la première quinzaine de la consécration du temple par Salomon, 22,000 bœufs et 120,000 brebis furent immolées, où tous les ans, la veille de Pâques, plus de 250,000 agneaux étaient égorgés, sans parler des autres fêtes et des sacrifices publics et particuliers qui s'offraient chaque jour; Philon, dis-je, fait remarquer l'opposition entre l'autel extérieur et l'autel intérieur où ne montait vers le ciel que la fumée du plus pur encens, près duquel était la table avec les pains de proposition, symbole du sacrifice qui devait remplacer plus tard toutes les victimes. L'autel extérieur représente l'ancienne alliance avec les sacrifices sanglants aussi bien chez les païens que chez les Juifs. L'autel intérieur, au contraire, placé derrière le rideau, signifie la nouvelle alliance et son sacrifice parfait et non sanglant.

Ces sacrifices épouvantables où l'on immolait des enfants à Dieu, où des pères allaient quelquefois jusqu'à sacrifier leur premier-né; cette coutume abominable de manger de la chair des enfants immolés, coutume que nous retrouvons chez les Massagètes, les Scythes, les Issédons, les Tauriens et même en Arcadie jusqu'au temps de Porphyre, tout cela n'est que l'expression d'une vérité profondément

sentie, à savoir que le Fils de Dieu, le premier-né du Père, devait un jour répandre son sang pour nous et se donner aux hommes comme victime et nourriture dans le sacrifice de l'autel. Mais déjà les païens, prévoyant l'abolition future de ces horribles sacrifices, avaient trouvé une substitution ou un moyen de les remplacer. C'est pour cela que dans les mystères de Bacchus et de Cérès, on offrait le pain et le vin comme les seules offrandes agréables à Dieu. Et chez les Romains, au lieu des sacrifices humains usités chez les Pélasges, on précipitait dans le Tibre tous les ans, à une certaine époque, des figures de cire, ou l'on faisait des gâteaux imitant les animaux qui devaient servir de victimes, et on les mangeait ensuite. Déjà les anciens païens, comme Epictète nous l'apprend dans Arrien, criaient : Seigneur, ayez pitié de nous, *Kyrie eleison;* prière touchante que les soldats chrétiens des armées romaines chantèrent les premiers, en allant au combat, et que l'Église a introduite dans sa liturgie.

Les païens communiaient à leurs victimes afin d'entrer en union avec les dieux; et cette analogie n'a point échappé à l'apôtre saint Paul[1]. Les initiés au culte de Mithra et les Perses, à la fête de Daruna, mangeaient des gâteaux faits de pâte non fermentée et qu'ils avaient offerts aux dieux. Cette communion que l'on retrouve dans le culte de Mithra, ainsi que dans quelques sacrifices du Nord, de la Chine et de l'Amérique, présente une telle ressemblance extérieure avec la nôtre, que déjà saint Justin, dans son Apologie, croyait y voir une imitation et une altération à la fois du sacrement de l'Eucharistie. Dans l'antiquité lorsqu'on voulait faire un traité d'alliance, on célébrait auparavant un festin solennel; ou en d'autres termes, ceux qui voulaient s'unir par des liens plus étroits prenaient en commun le pain et le vin. C'est ainsi qu'avant de confirmer et sceller de son sang la nouvelle alliance qu'il voulait contracter avec nous, le Fils de Dieu célébra la Cène, et ouvrit l'ère nouvelle qui devait réaliser toutes les anciennes figures.

Déjà à la premiere révélation qu'il fit de cet adorable mystère, le lendemain de la multiplication des pains, il trouva des incrédules. Mais ce devait être bien autre chose après son ascension, et dans la suite des siècles. Aussi, prévoyant ces défections et ces apostasies qui devaient affliger son Église, à l'occasion même du mystère de son amour, il dit à ceux qui se séparaient de lui à cause des choses merveilleuses qu'il venait de leur dire : « Ceci vous scandalise? que sera-ce » donc lorsque le fils de l'homme sera monté là où il était aupara-

[1] I Cor. x, 16.

» vant[1] ? » Ainsi les disciples faibles dans la foi, qui abandonnèrent le Sauveur en cette circonstance, et Judas, l'apôtre apostat, sont à la fois et les devanciers et les modèles et la figure des hérétiques qui, lors de la prétendue réforme, nièrent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; et les paroles du Sauveur rapportées par saint Jean, sont comme une triste et douloureuse prophétie de la défection d'un si grand nombre de nos frères à cette époque[2].

Notre dernière citation sera empruntée à la troisième partie qui traite de l'âge du monde, de l'année de Dieu et de la période jubilaire de la Rédemption. Nous en détachons le XXIIe chapitre intitulé : Position centrale de l'homme et de la terre. Parabole du bon Pasteur.

« Au premier jour de l'histoire, Adam fut créé et parut sur la terre comme le fils adoptif de Dieu, dont il porte en lui l'image. Au second jour, la volonté des hommes, pleinement développée, se tourna contre Dieu, et le contraignit pour ainsi dire à noyer la terre dans un déluge universel. Mais il se choisit parmi les fils de Noé un nouveau représentant, et établit Sem comme dépositaire des promesses qu'il a faites à l'humanité. Sem était peut-être le seul des enfants de Noé qui fût né d'une fille de Dieu, tandis que Cham, au contraire, était peut-être né d'une fille de la terre, et Japhet d'une mère issue d'un sang mêlé, comme il arriva pour les fils d'Abraham. Au troisième âge du monde, les forces vitales se déploient et les nations se fondent. Dix générations passent sur la terre jusqu'à Abraham, et pendant ce temps les divers peuples s'établissent dans les contrées que leur a marquées le doigt de Dieu. Puis quatre fois quatorze générations passent encore, correspondant aux quatre grands empires du monde, jusqu'à ce qu'enfin le Fils de Dieu fleurisse du sein virginal de Marie et paraisse sur la terre. Pendant les trois âges suivants, il est occupé à recueillir et à s'assimiler les membres mystiques de son corps, jusqu'à ce que le septième âge de l'humanité soit achevé et que le sabbat éternel commence.

» Si le Christ est le Verbe éternel, si les effets de son incarnation ne se bornent pas seulement à cette terre ; mais s'il est le Rédempteur de l'univers tout entier, comme l'Église nous le représente, non-seulsment il doit nous apparaître comme le résumé de la création et de l'histoire universelle, mais tout doit nous parler de lui, et les astres qui brillent au firmament doivent rendre témoignage de sa ve-

[1] Joan. VI. 62.
[2] T. II, p. 110 et seqq.

nue. L'époque de son apparition sur la terre doit donc être une époque mémorable et sacrée pour tous les systèmes qui composent cet univers ; et de même qu'au moment où il apparut, la terre célébrait l'année jubilaire annoncée depuis longtemps, ainsi l'univers entier devait fêter son sabbat ou son jubilé. La terre, il est vrai, quoiqu'elle soit une planète des moins obscures, puisqu'elle n'a qu'une seule lune, n'est cependant qu'un petit point dans l'immensité de l'espace. Elle n'est qu'une planète de moyenne grandeur dans notre système solaire, qui est lui-même bien peu de chose, caché pour ainsi dire dans un coin du ciel, à gauche de cette immense bande de lumière qu'on appelle la voie lactée. Il s'en faut donc de beaucoup que la terre soit comme l'empirée de la création ; mais quand on considère les choses au point de vue spirituel, il en est tout autrement. Lorsque Lucifer, en punition de son orgueil, fut précipité du haut des sphères célestes, il s'empara, par une usurpation que Dieu permit, des planètes inférieures, les associant pour ainsi dire à sa captivité et à ses tristes destinées. Chassé du ciel, il trouva accès près de l'homme, qui, succombant à ses perfides insinuations, l'introduisit lui-même en ce monde, où il règne sur tous les fils de la perdition jusqu'à ce que le jour de la perdition soit arrivé. Dieu, pour rétablir l'ordre que le péché avait violé, voulut descendre de son trône sur la terre, l'escabeau de ses pieds, afin d'y écraser la tête du serpent. L'histoire de l'humanité ressemble à un temple [1] magnifique ; les temps qui ont précédé le déluge en sont la nef souterraine ; l'Église de l'Ancien-Testament en est la nef supérieure, tandis que celle de la Nouvelle-Alliance en est comme le chœur et le sanctuaire vers lequel sont tournés tous les regards. Ainsi, dans un autre ordre, l'univers est comme un temple immense dont les profondeurs incommensurables des cieux forment les portiques et la nef. Notre ciel avec ses étoiles fixes en représente le sanctuaire, et la terre est comme le tabernacle de la création tout entière, et l'autel où l'Éternel descend tous les jours, et dont il fait en quelque sorte l'empire de l'univers entier. C'est sur la terre encore qu'est Jérusalem, cet autel sacré d'où le sang de la divine Victime a coulé sur toute la création, et notre planète est à l'égard de la Terre-Sainte ce que l'univers entier est à notre système planétaire.

» L'infini s'est renfermé dans les limites du temps. A l'heure marquée dans les décrets éternels, lorsque les signes qui devaient annon-

[1] Le traducteur dit : *à un dôme ;* mais c'est évidemment par suite d'une distraction fort naturelle du reste, que le mot allemand *Dom* qui doit se trouver dans le texte aura passé dans la traduction.

cer sa venue eurent paru dans les cieux, au moment où le système entier des planètes fêtait sa grande année jubilaire, il descendit sous la forme d'un esclave, et laissant de côté toutes les sphères radieuses qui peuplent les espaces, il choisit de préférence la terre, pauvre petite planète perdue dans l'immensité. C'est là qu'il vint pour délivrer ses frères captifs, et qu'il accomplit ce que le Père céleste avait déterminé à son égard. Un signe céleste avait annoncé son arrivée aux habitants de la terre : ce signe, c'était la grande conjonction des planètes ou l'étoile du Messie qui conduisit les trois rois à son berceau. Mais ce n'était pas assez encore ; toutes les sphères s'unirent en chœur, et chantèrent dans un accord merveilleux ce cantique dont les bergers de Bethléem entendirent un faible écho au milieu du silence de la nuit. C'est que notre système solaire fêtait son année jubilaire ; l'univers entier célébrait l'ère nouvelle qui commençait pour lui, pendant que la réconciliation du genre humain avec Dieu s'opérait sur la terre. Notre planète, considérée sous le rapport spirituel, a donc bien plus d'importance qu'elle ne paraît en avoir d'après la position qu'elle occupe dans l'espace ; et depuis que Dieu l'a honorée de sa présence, elle est devenue comme le centre de la grande Église de l'univers. Mais quand on se rappelle combien souvent Dieu s'est plu à choisir parmi les mortels ce qu'il y a de plus bas et de plus méprisable pour l'élever par sa grâce jusqu'aux dégrès les plus sublimes, on ne s'étonne plus que parmi toutes les sphères de l'univers, liait choisi de préférence notre planète pour y opérer ses merveilles.

» L'antiquité considérait le soleil qui nous éclaire comme un berger, et les étoiles mobiles comme les brebis qui paissent dans l'immensité de l'espace. Ce mythe, pour le dire en passant, nous indique que les anciens connaissaient déjà d'une manière au moins confuse la position centrale du soleil à l'égard des planètes. Or, Jésus-Christ apparut sur la terre comme le soleil qui devait éclairer le genre humain ; il est né avec la nouvelle année ; aussi est il représenté couvert d'un vêtement rouge et reposant sur les bras de sa mère, enveloppé dans un manteau bleu semé d'étoiles. Quelques artistes, même des premiers siècles du Christiauisme, l'ont représenté sous la forme et avec les attributs d'Apollon, ce dieu du ciel qui chasse le loup, que les mythes des peuples anciens nous montrent rôdant la nuit et cherchant à dévorer les satellites du soleil et l'astre du jour lui-même. Le bon Pasteur déclare, dans la parabole, qu'il abandonne ses quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller en chercher une seule qui était égarée. La terre est cette brebis perdue que le Christ est venu chercher ; et de même qu'au ciel il y a plus de joie sur la conversion d'un pé-

cheur que sur la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes, ainsi le genre humain qui peuple cette planète a donné par son retour plus de joie à Dieu et aux anges que les habitants de tous les autres corps célestes.

Mais pour pousser plus loin cette merveilleuse analyse, nous ajouterons qu'il en fut encore ainsi du peuple d'Israël comparé au reste de l'univers. Moïse, en effet, dans ce beau cantique qu'il composa sur son lit de mort, compare ce peuple à des aiglons égarés que l'aigle rapporte au nid sous ses ailes, ou à une brebis perdue dans le désert que le berger prend sur ses épaules et ramène au bercail, jusqu'à ce qu'enfin confiant à un autre sa houlette, et s'immolant lui-même comme l'agneau de la nouvelle alliance, il monte à la droite du Père céleste. Or, il est remarquable que les anciens se servaient de ces mêmes expressions en parlant d'Apollon, comme nous le voyons dans l'hymne adressé à ce Dieu par Callimaque de Cyrène, qui vivait à la cour de Ptolémée, et par un hymne de Pindare adressé à Minerve. Ainsi nous voyons sous cette allégorie touchante l'âme humaine retirée du monde de la matière et des sens par le Sauveur qui, la prenant sur ses épaules, l'élève jusqu'aux demeures célestes après que son étoile, surpassant l'éclat de toutes les autres, a dissipé la magie de l'enfer, et après qu'il a lui-même brisé les liens de la mort. Saint Ignace, dans sa troisième lettre aux Ephésiens, nous donne un commentaire intéressant sur cette exposition symbolique. Notre terre encore, comme foyer moral de l'Univers entier, réfléchit l'histoire de toutes les planètes qui l'environnent. Et déjà l'on est parvenu à apercevoir dans Vénus les indices d'une catastrophe analogue au déluge qui inonda notre terre, et à découvrir que l'hiver dans la planète de Mars suit en quelque sorte les phases de nos hivers, et qu'il est plus ou moins doux, plus ou moins rude, selon que le nôtre l'est plus ou moins lui-même[1]. »

Je n'ai pas besoin d'avertir le lecteur qu'en résumant le livre du docteur Sepp, je n'entends nullement adopter comme miennes toutes les opinions qu'il soutient, toutes les vues qu'il expose, pas même celles que j'ai citées, en empruntant textuellement les paroles, soit de l'auteur dans la partie de son ouvrage qui n'a pas été traduite en français, soit de M. Charles Sainte-Foi, l'habile interprète de la vie de Jésus-Christ. J'aurais pu discuter, au moins sommairement, quelques point de détails qui me paraissent contestables, mais cette discussion aurait rempli le petit nombre de pages dont je pouvais dis-

[1] Tom. II. 467 et seqq.

poser et qui devaient être, avant tout, consacrées à faire connaître le beau travail du savant professeur d'histoire de l'Université de Munich. Qu'on me permette seulement de relever quelques singularités qui peuvent rendre un peu moins facile au lecteur l'usage de la carte de Palestine au temps de Notre Seigneur, carte fort intéressante, du reste, que l'on trouve en tête du premier volume; certains noms y sont écrits d'après la prononciation usitée en Allemagne depuis le XVIe siècle, laquelle est souvent différente, comme on sait, de celle qui est adoptée dans la Vulgate : ainsi *Gibea* Ephraïm, *Gibea* Saül, *Gilgal*, *Montes Gilead*, Ramoth, *Gilead*, *Hesbon ; Libanon* est hébreu et *Anti-Libano* est italien, tandis que *Damascus* est latin, etc., etc. Ces taches sont assurément fort légères et bien faciles à éviter dans une seconde édition que le traducteur aura, je l'espère, à donner bientôt au public.

Ce livre est en effet de ceux que tout le monde à peu près lira avec fruit. Les lecteurs qui possèdent une instruction étendue aimeront à trouver réunis les documents épars dans une multitude d'ouvrages, dont plusieurs sont inaccessibles pour ainsi dire, soit à cause de leur rareté excessive, soit à cause de la langue dans laquelle ils ont été composés. Depuis Maldonat qui le premier a enrichi l'interprétation des Evangiles des résultats acquis par la science historique, d'immenses progrès ont été accomplis; le P. de Ligny s'est proposé tout autre chose que de les résumer dans son livre qui porte le même titre que celui du docteur Sepp; et d'ailleurs de Ligny écrivait au siècle dernier. Que de blasphèmes vomis depuis cette époque, que de recherches faites, que d'efforts tentés par la science incrédule contre les monuments authentiques et inspirés de la vie du Sauveur du monde! On peut dire que la controverse a pris des proportions colossales, et qu'elle impose aux défenseurs de la vérité une vigilance que rien ne vienne distraire et une ardeur au travail qui ne se laisse rebuter de rien. C'est le mérite du docteur Sepp, et le service qu'il a rendu sera apprécié, comme il le mérite, par tous les hommes instruits qui liront son ouvrage.

Ceux qui auront besoin de s'instruire le reliront plusieurs fois avec fruit. Leur piété y trouvera une nourriture abondante; le profond sentiment de la réalité des faits évangéliques, l'amour pour la personne sacrée de Jésus-Christ qui y respirent, la description des lieux et la peinture des mœurs contemporaines, les rapprochements ingénieux et parfois saillants qu'on y rencontre, rendront, si je ne me

[1] Quoique, d'après la ponctuasion massorétique, il ne doive pas être prononcé tout à fait de cette manière.

trompe, beaucoup plus facile aux personnes qui l'auront lu la méditation de l'Évangile! Nos pères faisaient le pèlerinage de la Terre-Sainte pour honorer les traces du Sauveur et en rapporter de pieux souvenirs. On a souvent ri de leur simplicité. Mais on commence à comprendre, à la vue des ravages que l'incrédulité a faits en Europe, combien la foi est aidée et entretenue par la connaissance des lieux où se sont accomplis ses principaux mystères. Il y a une corrélation plus étroite qu'on ne suppose entre l'indifférence où les pèlerinages en Palestine étaient tombés et les audacieuses folies de l'exégèse allemande. La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en combattant les effets de cette indifférence, contribuera à y mettre un terme. Repousser l'erreur, défendre la vérité, étendre le royaume de Dieu sur la terre, tel est le but qu'un docteur catholique doit poursuivre avec persévérance ; c'est le but du docteur Sepp, et malgré les imperfections inséparables de toute œuvre humaine, je peux, en finissant, le féliciter de l'avoir atteint.

L'abbé François Chesnel.

VARIÉTÉS.

L. DAVID, SON TEMPS ET SON ÉCOLE, par M. Delécluze[1]. — **DICTIONNAIRE RAISONNÉ DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE**, par M. Viollet Leduc[2].

Même après le R. P. Lacordaire, j'ai promis à M. Foisset de parler dans ce recueil de la *Vie de Jésus-Christ* : il me tarderait de tenir ma promesse : car je serais bien maladroit, si je causais le moindre mécontentement à celui qui tient, de la main la plus fidèle, la meilleure plume peut-être dans les pages du *Correspondant*. Mais outre la peur que me fait le souvenir de l'éloquent dominicain, j'éprouve une hésitation respectueuse en présence du sujet, et je ne puis me résoudre à laisser aller au cours de l'improvisation mes remarques sur quelque chose d'aussi grave qu'une traduction et une concordance des Evangiles : je me rappelle alors les vers *classiques* qu'on nous faisait apprendre au collége :

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourrait, grand Dieu, pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux ?

J'espère que le mois prochain le courage me sera revenu, et

[1] Paris, Didier. 1 vol. in-8°.
[2] Paris, Bance. in-8°.

que j'aurai le loisir d'en avoir. Aujourd'hui se présente devant moi un livre d'une lecture facile, et à propos duquel il n'est pas défendu de dire des choses contestables. D'ailleurs, voici longtemps que les arts du dessin ne se sont retrouvés sous ma plume qui s'y complaisait autrefois, et à la veille d'une solennité bien supérieure à celle des prix décennaux, et qui ne manquera pas de remettre en question tous les problèmes de l'esthétique, le nouvel écrit qu'un véteran de la critique, M. Delécluze, vient de consacrer à ses souvenirs de jeunesse, semble avoir, plus qu'aucun autre, le mérite de l'à-propos.

Louis David, son école et son temps, tel est le titre de l'ouvrage que nous venons de lire avec une avide curiosité. On conviendra que M. Delécluze était, plus que personne, appelé à traiter ce sujet. Non-seulement, il a su mériter la confiance du public par la rectitude de son jugement et la modération de son esprit, mais encore il est parmi nous un des rares survivants de l'atelier de David; il y a travaillé très-jeune, à une époque, celle du Directoire, qui, pour les nouvelles générations, se perd déjà dans la nuit des temps, et quoiqu'il soit resté fortement empreint des doctrines qui prévalurent alors, l'interruption de sa carrière comme peintre et l'activité de son esprit l'ayant conduit de bonne heure aux sources les plus secrètes des littératures à l'influence desquelles on doit rapporter le mouvement romantique, l'ont mis en état de comparer sa propre bannière, à celle que nous avons vu arborer à la fin de la Restauration. Enfin une humeur agréable et une conversation originale unies à la fréquentation de la bonne compagnie, en le préservant de toute exagération et de tout abaissement, l'ont fait entrer, avec un style qui diffère peu du langage habituel, dans la phalange de ceux qui soutiennent encore le ton à la fois sobre, facile et contenu de la bonne littérature française.

Dans l'attrayant volume que j'annonce, il me semble qu'on peut reconnaître deux hommes assez différents : s'agit-il des dernières évolutions de notre école, et même des peintres qu'on a considérés comme les rivaux de leur maître, M. Delécluze à qui rien ne convient précisément dans toutes ces évolutions,

excepté la réaction italienne dirigée avec succès pendant quelques années par M. Schnetz et par Léopold Robert, M. Delécluze qui se sent au fond plus blessé qu'il ne veut le laisser voir, possède une manière particulière de pénétrer avec la hache du bon sens dans les exagérations et les témérités qui lui déplaisent. Mais quand il est question du mouvement qui produisit les *Sabines*, le *Couronnement de Napoléon* et le *Léonidas*, il affecte vainement d'en parler d'un ton dégagé : on sent malgré lui qu'il est dans son élément, et la conscience d'avoir participé à une grande époque de l'art, perce dans les remarques auxquelles il s'efforce de donner l'air le plus désintéressé.

Je ne vois, à cet égard, que deux scrupules qui l'arrêtent; un homme, né comme lui pour la sagesse et la modération, ne pouvait traverser les folies sanglantes et les extravagances ampoulées des temps de la jeunesse, sans éprouver de pénibles froissements. L'inexorable exactitude avec laquelle il raconte la conduite de son maître à l'époque de la Terreur, montre le besoin qu'il a toujours éprouvé de se séparer de cette phase odieuse. Après que David, grâce à l'autorité de son talent, eut reconquis l'ascendant qui lui appartenait comme grand peintre et grand professeur, on vit, dans son atelier même, se développer une manie qu'il est bien difficile de caractériser sérieusement, parce qu'elle n'a laissé aucun ouvrage qui la recommande et l'absolve ; je veux parler de la secte des *primitifs*, à la tête de laquelle s'était placé Maurice Quay, qu'on voyait se promener dans les rues de la capitale en costume d'Agamemnon, de compagnie avec un de ses camarades habillé ou plutôt travesti en Pâris. Les pauvres fous, surtout le principal, auquel Charles Nodier consacra un panégyrique plein d'emphase, n'ont cependant pas été sans influence sur des esprits plus justes et des talents plus féconds, et de même qu'en 1838 Charles Nodier n'était pas fâché qu'on sût son ancienne adhérence à la secte des *Primitifs*, M. Delécluze prend un plaisir évident à nous raconter que, tout en échappant à l'envahissement des nouvelles doctrines, et en restant fidèle à son maître

qu'elles avaient l'ingratitude de dénigrer, il avait pourtant conquis l'affection du chef de ces illuminés, et qu'il avait échangé avec lui des impressions qui n'étaient pas sans valeur et sans originalité.

Entre ces deux écueils, avec la résolution de ne voir dans David que le grand peintre effaçant par de beaux ouvrages la flétrissure de l'opinion, et dans la secte de Maurice que des gens qui faisaient évaporer une idée vraie à force de la subtiliser, M. Delécluze n'est pas encore pleinement satisfait; il est frappé, autant que nous pourrions l'être, du vague, du décousu des idées de David, quant à l'objet de la peinture : il exprime un regret sincère et profond de voir un talent aussi ferme et aussi consciencieux errer d'un sujet à un autre, sans rencontrer la sanction de ses efforts dans l'application à la fois raisonnable, complète et élevée de l'art où il excelle. C'est même l'excuse ingénieuse qu'il découvre aux tergiversations effrayantes d'une existence dont l'idéal a pu se personnifier tour à tour dans Mademoiselle Guimard, dans Marat, dans Pie VII et dans l'empereur Napoléon. Rien de tout cela ne serait arrivé si David eût appris de son époque à être tout simplement un peintre chrétien. Mais si l'on admire les ressources qui restent à l'homme quand la lumière d'en haut lui manque, on frissonne en voyant le souffle d'erreur et de folie que Dieu laisse se déchaîner sur nous dans ses jours de châtiment.

Toutefois, ne manquait-il au peintre des *Sabines* que cette première et nécessaire boussole? C'est ici, peut-être, où l'influence du maître ôte au critique une partie de la liberté de son jugement. Après que l'Italie eut enfanté ses chefs-d'œuvre, et quand l'âge de la théorie succéda à celui de la production, les plus expérimentés et les plus sages résumèrent en trois noms propres les qualités prééminentes de la peinture. Raphaël fut reconnu comme le maître du dessin; Titien, celui de la couleur, et Corrége, celui du clair-obscur. A son arrivée en Italie, David reçut sa première grande émotion de la coupole de Parme; et à peine installé à Rome, il fit la copie de la Cène de Valentin : ce qui intriguait fort et scandalisait presque

le jeune Etienne, autrement dit M. Delécluze lui-même, lorsque son maître l'entretenait de ses premiers travaux. Si Rome eût pu emprunter à Parme les chefs-d'œuvre du Corrége, et si David eut appris à se relever de la mollesse blafarde des peintres français du XVIIIe siècle, par les harmonieux effets du Corrége au lieu des dures oppositions de Valentin, il aurait sans doute rapporté en France un talent et des moyens d'enseignement plus complets. Tel est le point qui, sous le rapport des ressources de l'art, me semble le plus vulnérable dans les ouvrages de David, comme dans les principes de critique qui ont dirigé son disciple ; et du moins il me semble que M. Delécluze n'a fait aucune réserve à cet égard.

Parmi les paroles précieuses qu'il a recueillies de la bouche de son maître, je remarque le jugement que David portait du talent de Prudhon, artiste qui s'était formé seul et qui avait retrouvé les secrets du Corrège : « Lorsqu'il considérait l'art dans son ensemble (c'est M. Delécluze qui parle), David, toujours impartial, disait en parlant de Prudhon : « Enfin celui-
» là a son genre à lui, c'est le Boucher, le Watteau de notre
» temps; il faut le laisser faire, cela ne peut produire aucun
» mauvais effet aujourd'hui dans l'état où est l'école. Il se
» trompe, mais il n'est pas donné à tous de se tromper comme
» lui; il a un talent sûr. Ce que je ne lui pardonne pas, ajoutait-
» il en souriant, c'est de faire toujours les mêmes têtes,
» les mêmes bras et les mêmes mains. Toutes ses figures ont
» la même expression, et cette expression est toujours la
» même grimace. Ce n'est pas ainsi que nous devons envisa-
» ger la nature, nous autres disciples et admirateurs des an-
» ciens! »

Cette opinion, de la part d'un homme impartial et souvent généreux dans ses jugements, montre clairement, ce me semble, ce qui manquait à David. Les reproches qu'il adresse à Prudhon ont quelque chose de banal : ils sautent aux yeux. Il y a de l'uniformité et de la monotomie dans le dessin de Prudhon ; son idéal est presque invariable. Sous ce rapport, il ressemble à Léonard de Vinci, auquel M. Delécluze semble

presque tenté de sacrifier Raphaël lui-même, opinion bien naturelle et que j'ai longtemps partagée. Mais d'un autre côté, n'est-ce pas faire abstraction de la qualité souveraine qui compense les défauts de Prudhon, et ne faut-il pas en quelque sorte avoir enlevé du tableau l'ombre et la lumière que Prudhon y distribuait avec magie, pour n'y plus voir qu'un certain rapport entre sa tendance à la mignardise dans les sujets gracieux et les afféteries impures ou capricieuses de Boucher et de Watteau ?

Après avoir épuisé à peu près toutes les ressources d'information que fournissent les débris de l'art des anciens, je doute qu'ils aient connu et employé les moyens du clair-obscur. Il en est de cette magie, comme des perspectives profondes que l'harmonie des modernes fournit à la musique. Il me semble que les artistes de l'antiquité n'ont pu avoir l'idée d'une fugue de Bach ou d'un tableau de Rembrandt; Corrège, quoique tempéré par la grâce, n'est pas moins extraordinaire que Rembrandt, et cependant la qualité qu'il a portée dans la grande peinture, n'est pas pour lui un privilége. Raphaël, dans la *Délivrance de saint Pierre*, atteint à la perfection du clair-obscur, de même que notre Lesueur, dans la *Mort de saint Bruno*, a prouvé de quelle passion sublime, si je puis m'exprimer ainsi, on pouvait imprégner le jeu de la lumière et de l'ombre. C'est cette passion qui éclate au plus haut degré dans le chef-d'œuvre de Prudhon, ce tableau de *la Vengeance et la Justice poursuivant le crime*, qu'il a fallu enlever de la salle des séances de la cour d'assises, non seulement pour y replacer le Crucifix (ce qui ne fait pas ici question), mais pour épargner aux accusés l'impression de terreur qu'une toile aussi tragique leur causait. « Cette production, dit M. Delécluze, fait sans doute grand honneur au talent de Prudhon; mais ce talent se retrouve plus complet et surtout mieux employé dans son *Zéphyre*. »

Ici, bien que je ne redoute pas plus que l'élève de David le reproche de classique encroûté, il m'est impossible de le suivre. La face sérieuse et sensible du talent de Prudhon est, à mes yeux, la principale : il ne faut pas seulement nommer

dans ce genre, avec *la Justice et la Vengeance*, le petit tableau de la *Mort du Pauvre*, qui ornait la galerie de Mme la duchesse de Berry, et que notre critique ne place pas, je pense, à sa véritable date; on ne saurait s'empêcher de lui rappeler les deux ouvrages capitaux qu'il omet, l'*Assomption de la Vierge*, exécutée sous la Restauration pour la chapelle des Tuileries, et le *Christ en croix*, véritable monument des regrets et des souffrances, qui conduisirent Prudhon à une mort prématurée. Ce sont encore là des ouvrages où le peintre a pensé, pour ainsi dire, avec la lumière, comme l'ont fait Raphaël, Corrège et Lesueur; ce qui d'un autre côté ne me semble être jamais arrivé à David, à moins qu'on ne rappelle la manière qu'il a traversée en peignant le *Saint-Roch* de la Santé de Marseille.

M. Delécluze a raison de constater l'effet que produit aujourd'hui le *Couronnement de Napoléon*. Avec une peinture aussi vraie, aussi ferme, aussi élevée, un artiste se place au premier rang. Mais dans cette admirable page, iln'y a subordination des parties qu'aux dépens des figures accessoires, et le maître aurait évité ce fâcheux subterfuge, s'il avait éclairé son ouvrage, aussi bien qu'il savait le colorer. La même remarque s'applique aux ouvrages qui ont fondé la réputation de M. Schnetz; celui-ci colore chaque figure pour elle-même, et les découpe vigoureusement sur un fond rigide comme le fer. Girodet et Granet ont été seuls, parmi les élèves de David, des peintres de clair-obscur; mais David, en voyant les *Héros d'Ossian* du premier (c'est encore M. Delécluze qui nous l'atteste), disait de très-bonne foi : *Je ne comprends rien à cette peinture-là !* Et s'il s'exprimait ainsi, ce n'était pas par défiance des rêveries ossianiques : tout le monde était alors sous le charme, et David était peuple pour les impressions courantes; c'est qu'en effet, Girodet avait usé, avec un talent parfaitement original, d'une ressource qui manquait à son maître. Au moment des *prix décennaux*, la *Scène du Déluge* n'a été mise en balance avec les *Sabines* que parce que la lumière y remplissait un rôle de passion. Pour Granet, qu'il faut nommer à côté des peintres d'histoire, il ne devait à David que la justesse imperturbable du mouvement de ses figures : quant aux effets

d'intérieur dans lesquels il excellait, le mérite en appartient à son organisation propre, et celui de David, à son égard, a été d'abandonner l'élève à la pente de ses dispositions naturelles.

Au reste, cette absence de clair-obscur (car celui du *Brutus* n'aboutit qu'à une médiocre fantasmagorie) prouve que David était bien un successeur des anciens. Les Grecs ont excellé, nous n'en pouvons douter, par le trait et par le modelé. Les vases peints nous décèlent la puissance du trait de Polygnote, nous jugeons, à l'aide de quelques médailles, de l'impression immense que produisirent Zeuxis et Parrhasius en exécutant des figures de face et de trois-quarts, et plusieurs des peintures antiques d'Herculanum nous font comprendre ce qu'il y avait de grandeur ou de grâce dans Apelle, de force dans Protogène. Quant à de vastes ensembles comme l'*Ecole d'Athènes*, la *Bataille de Constantin*, le *Saint Paul à Ephèse*, les *Sabines*, le *Léonidas* et le *Henri IV*, le seul monument qui nous donne l'idée des efforts que les anciens ont pu tenter dans cette voie, est la mosaïque de Pompéi qui représente la *Victoire d'Alexandre sur Darius*. C'était certainement la copie d'un tableau célèbre (quoique jusqu'ici on n'ait su à quel maître en rapporter la composition), et s'il faut dire tout ce que j'en pense, il me semble que les modernes dont j'ai rappelé les chefs-d'œuvre auraient pu voir ce tableau sans jalousie.

Je ne voudrais être désobligeant pour aucun des maîtres vivants, surtout pour ceux que j'admire et que je respecte. Aussi, me pardonnera-t-on si je laisse ici une indication insuffisante, en rappelant qu'il existe, à quelques lieues de Paris, un vaste ensemble demeuré incomplet, et qui ne sera sans doute jamais achevé, ensemble dans lequel l'artist s'était attaché à multiplier les difficultés de la peinture, en rapprochant une quantité de figures sans les ressources de la draperie. Quand on tente la solution de pareils problèmes, et qu'on n'a pas ou qu'on dédaigne les ressources du clair-obscur, il faut une force de talent inconcevable pour montrer la nature en mouvement dans une composition claire et saisissante, qui captive malgré eux les indifférents, et qui arrête les masses au

passage, tandis que le connaisseur jouit de la perfection avec laquelle les détails sont exécutés. C'est dans l'accomplissement de cette grande tâche, la plus haute de l'art, si l'on considère uniquement les moyens d'exécution, que David a plusieurs fois triomphé; et c'est par cette louange, suprême dans son genre, que nous pouvons répondre à la question qu'a posée M. Delécluze, lorsqu'il demande quelle place son maître a droit de prendre aux côtés de nos deux grands peintres français, Poussin et Lesueur. Oui, sans doute, il a quelque droit de s'asseoir au même rang, et il restera peintre populaire, en dépit des dénigrements de l'esprit de système, quoiqu'il lui manque ce que les hommes d'intelligence et de foi apprécient le plus, le sentiment, et en prenant l'expression dont je vais me servir dans son sens le plus élevé, la convenance.

Si l'on compare David aux misères qui l'ont suivi, David est un peintre immense; si on lui demande compte de l'emploi qu'il a fait de son talent, c'est un peintre incohérent et sans but. On m'a dit qu'il répétait souvent à ses élèves : *Souvenez-vous, Messieurs, que nous sommes avant tout des imagiers*; et j'ai rappelé plus d'une fois cette parole pleine de sens à des artistes qui, pour arriver à l'âme, commençaient par supprimer les corps. David, dans son exil, se prit de passion pour la réalité des Flamands, et quand il allait à La Haye, afin d'admirer le *Banquet de la paix de Munster*, par *Van-Der-Helst*, il appelait cela, dit-on, faire son voyage de Rome. Ces singularités apparentes n'ont rien d'étonnant chez un grand *imagier*, qui n'a cessé d'apercevoir le but au-delà du point qu'il parvenait à atteindre. Mais, quelque prix que nous attachions à la peinture en elle-même, qnand on la cherche dans le sens du beau, le seul qu'une esthétique éclairée puisse admettre, n'avons-nous pas le droit de dire : *Peinture, que me veux-tu?* Et c'est ici que je place une observation par laquelle doit se terminer cette appréciation trop générale du dernier écrit de M. Delécluze. Ce critique qui reste, avec son expérience et l'ouverture remarquable de son esprit, singulièrement fidèle à son école, se montre presque aussi sévère pour Pierre Guérin que pour

Prudhon : il oublie de même un ouvrage capital de ce maître, élève de Regnault, qui, selon nous, donne la plus grande idée de son talent, c'est-à-dire la *Clytemnestre*, et en citant parmi les élèves de Guérin des hérétiques tels que Géricault, M. Delaroche, et même M. Ary Scheffer (hérétique, peut-être, mais de fait et point de consentement), il semble rendre le peintre de *Marius Sextus* et d'*Andromaque* responsable du romantisme creux et affecté qui a succédé à la puissante école de David. Mais si Géricault et M. Delacroix, qui n'étudièrent sous Guérin que pour se séparer de lui avec éclat, méritent le reproche de matérialisme qu'on adresse justement à l'école révolutionnaire, en est-il de même du peintre de *Saint Augustin* et du *Christ consolateur?* Puisque M. Delécluze nommait les principaux élèves de Guérin, il n'aurait pas dû peut-être omettre les plus fidèles, ceux qui conservèrent jusqu'au bout le culte de leur maître, et qui n'ont cessé de proclamer ce qu'il lui devait, je veux dire Orsel et M. Perrin.

Orsel et son ami sont arrivés au but, comme la vérité et le châtiment, je le veux bien, lentement, *pede claudo;* mais ils sont arrivés, et en faisant rentrer la grande et vraie peinture sous l'empire de la Religion, ils ont rempli à la fois ces deux lois de sentiment et de convenance que David n'a malheureusement pas observées. Il y avait donc, en dehors de David, un courant d'idées qui avait, grâce à l'époque, peine à trouver sa voie, mais qui devait conduire au but de l'art. Je dois le déclarer ici, j'ai l'esprit fort libre quant au point que je touche en ce moment. J'admets dans une proportion beaucoup plus large qu'Orsel ne me l'aurait permis, une peinture qui n'a pas d'autre objet que de captiver les regards et de causer à l'âme une distraction agréable. Mais cette peinture ne saurait subsister seule, à moins de tomber dans le libertinage et dans la niaiserie, et l'art qui cherche son application se prostitue, quand il se traîne à la suite des admirations ou des doctrines purement humaines. Les *primitifs* étaient bien ridicules, j'en conviens, mais je suis disposé à leur pardonner tout, jusqu'à leur stérilité même, quand je surprends chez eux l'élan de l'âme et de la conscience, au

milieu des ténèbres où les avait jetés l'abominable négation du XVIIIe siècle.

La citation que je vais transcrire donnera d'ailleurs, plus que je ne l'ai fait jusqu'ici, une idée exacte du genre d'intérêt qui s'attache à la nouvelle publication de M. Delécluze.

« Les prédications de Maurice, sur les questions de morale et d'art, ne laissaient pas de produire de l'effet sur la masse des élèves de David. Involontairement ces jeunes gens obéissaient chaque jour davantage à l'autorité que prenait sur eux le chef des *penseurs*. Un jour ce jeune homme en fit un singulier usage. Mais pour que l'on puisse apprécier tout ce qu'il y avait d'étrange, de hardi dans ce qu'osa dire Maurice dans un lieu à peu près public tel que l'école de David, il faut se reporter à l'an 1796, alors que la religion était encore l'objet de la dérision publique ; avant que Bonaparte eût rouvert les églises. Les idées de Voltaire avaient été tellement répandues d'ailleurs pendant la Révolution, que parmi les élèves de l'Ecole, si on ne regardait pas comme un crime de parler favorablement du Christianisme, c'était au moins un ridicule dont personne n'aurait osé se couvrir. Les discours indévots, impies même, s'y faisaient assez fréquemment entendre. — Or, il arriva qu'un des élèves, en racontant une histoire bouffonne, y mêla, à plusiers reprises, le nom de Jésus-Christ. La première fois, Maurice ne dit rien, seulement sa physionomie devint sévère ; mais lorsque le conteur eut répété de nouveau le nom sacré, alors les yeux du chef de la secte des *penseurs* s'enflammèrent, et Maurice fit taire le mauvais plaisant en lui imposant impérieusement silence. L'étonnement des élèves parut grand ; mais il ne fut exprimé que sur la physionomie de chacun qui resta muet. Maurice était sujet à des colères très vives, mais qui duraient peu ; il avait d'ailleurs du tact, et, en cette occasion, il sentit la nécessité de justifier par quelques paroles la hardiesse de la sortie qu'il venait de faire. « Belle invention vraiment, » dit-il, en continuant de peindre, que de prendre Jésus-Christ pour » sujet de plaisanterie ! Vous n'avez donc jamais lu l'Évangile, tous » tant que vous êtes ? L'Evangile ! c'est plus beau qu'Homère, » qu'Ossian ! Jésus-Christ au milieu des blés, se détachant sur un » ciel bleu ! Jésus-Christ disant : *Laissez venir à moi les petits en-* » *fants !* Cherchez donc des sujets de tableaux plus grands, plus su- » blimes que ceux-là ! Imbécile, ajouta-t-il en s'adressant avec un ton » de supériorité amicale à son camarade qui avait plaisanté, achète » donc l'Evangile et lis-le avant de parler de Jésus-Chrit. »

» Il faut le répéter, de telles paroles, dites à cette époque et dans un lieu tout à fait public, eussent certainement excité de la rumeur et pu compromettre la sûreté du harangueur. Tous les élèves le sentirent bien ; car lorsque Maurice eut cessé de parler, il y eut un intervalle de silence assez long, pendant lequel tout le monde se consulta du regard pour savoir comment on prendrait la chose.

» Le brave Moriès trancha la difficulté : « C'est bien cela, Maurice, » dit-il d'une voix ferme ; et à peine ces mots eurent-ils été prononcés, que tous les élèves crièrent d'un voix ferme : « Vive Maurice ! »

» On aurait tort de croire cependant que dans le sentiment généreux que fit éclater cette jeunesse, il entrât des idées de piété. A l'atelier de David, comme par toute la France alors, on était et l'on affectait surtout d'être très-indévot ; mais le courage que montra Maurice en défendant une religion que tout le monde attaquait et vilipendait, ainsi que la pensée heureuse qu'il eut de découvrir à de jeunes artistes une source de beautés nouvelles au moins pour eux, séduisit et entraîna leurs jeunes âmes. Cette scène eut toutefois un résultat important ; elle jeta du ridicule sur ce qui restait encore dans le langage des élèves, de locutions révolutionnaires et irréligieuses ; et de plus elle assura la liberté des consciences. Après le mouvement oratoire de Maurice, et pendant le repos du modèle, Moriès, Ducis, Roland, de Forbin, M. de Saint-Aignan, Granet et beaucoup d'autres qui représentaient assez bien le parti aristocratique à l'atelier, vinrent prendre les mains de Maurice et le féliciter sur son élan généreux. Lorsque ceux ci eurent épuisé leurs louanges fort sincères, s'avancèrent alors vers Maurice, Richard Fleury et Révoil (1), les deux amis lyonnais. Leurs figures paraissaient émues, et d'un air timide, mais où perçait un sourire plein de joie, ces deux jeunes artistes remercièrent leur généreux camarade de manière à laisser entendre à tous les assistants qu'ils attachaient plus d'importance encore qu'eux à ce qui venait de se passer. En effet, de Forbin et Granet, qui avaient fréquenté Richard Fleury et Révoil à Lyon, avouèrent à leurs condisciples que ces deux jeunes gens étaient fort pieux. Ce bruit se communiqua d'oreille en oreille, et jamais depuis ce jour on ne se permit la plus légère plaisanterie sur les habitudes des deux amis lyonnais. »

Tout le monde ne comprendra pas, au premier abord, le motif qni me porte à associer le *Dictionnaire raisonné de l'archi-*

[1] Révoil a été le premier maître d'Orsel.

tecture française du XI. *au* XVIe *siècle*, par M. Viollet-Leduc, à l'écrit de M. Delécluze sur David. Peut-être croira-t-on que je n'y pense que par une raison de contraste, et à cause des conclusions sévères au fond, quoique très-bienveillantes dans la forme, d'un jugement porté dernièrement, par le spirituel critique du *Journal des Débats*, sur le travail littéraire de l'architecte distingué auquel appartient l'honneur de la restauration de Notre-Dame de Paris. Dernièrement je me trouvais avec deux autres architectes, maîtres passés dans leur art, et ces messieurs me firent l'honneur de me demander mon avis sur l'ouvrage de M. Viollet-Leduc. A leur sens, M. Delécluze n'avait pas exactement apprécié la pensée de l'auteur du Dictionnaire, et je fus obligé de leur répondre que, ne connaissant pas l'ouvrage, il m'était impossible d'en apprécier la critique. La chose la plus piquante en tout ceci, aux yeux de mes interlocuteurs comme aux miens, c'est que l'excellent M. Delécluze avait eu besoin de se faire violence pour porter cet arrêt sur le livre de son propre neveu, d'un homme qu'il a élevé, et dont les succès ont été pour lui la source des plus douces émotions.

Je me rappelle, en effet, avec quel attendrissement M. Delécluze, au retour d'un voyage qu'il avait fait dans la Provence en compagnie de son neveu, âgé tout au plus de seize ans, nous montra les dessins de ce jeune homme, dessins qui témoignaient d'une aptitude vraiment extraordinaire. Le jeune Eugène Viollet-Leduc a tenu tout ce qu'il promettait alors : il est, sans contredit, le premier de nos architectes dessinateurs; il reproduit, à la première vue, les masses et les détails des monuments avec une promptitude, un charme et une sûreté extraordinaires. De ces études purement spéculatives, il est passé sans transition à la pratique de l'architecture, et, pour ses débuts, il s'est vu sur les bras la reprise en sous-œuvre de l'immense nef de Vézelay, c'est-à-dire un problème gigantesque dont il s'est tiré à son honneur. Depuis lors, on l'a vu le plus actif et le plus hardi de tous ceux qui, en France, s'occupent de la restauration des édifices du moyen-âge, et il partage avec M. Lassus la première place dans l'école qui a tourné le dos aux modèles de l'anti-

quité et s'est vouée à satisfaire l'impatience du clergé et des fidèles, initiés par M. de Montalembert au génie d'une des phases les plus brillantes de l'architecture chrétienne.

On ne comprend pas qu'un artiste ait pu prélever, sur des travaux aussi multipliés et aussi importants, assez de temps pour entreprendre et pour écrire un ouvrage de longue haleine comme le Dictionnaire de l'architecture française. La publication n'en est encore qu'au commencement de la lettre B, et déjà l'auteur a entamé le second volume. Il est vrai qu'on trouve dans le premier des articles tels que : *Architecture, Architecture religieuse*, *Architecture monastique*, *Architecture militaire*, qui forment autant de traités complets, et donnent par avance beaucoup de détails qu'on aurait pu répartir dans le cours de l'ouvrage. L'auteur, cela est évident, connaissait bein mieux, au début de son travail, la structure d'une église que la composition d'un livre ; mais il suffit à tout, et la fécondité de ses développements répond à la facilité merveilleuse avec laquelle il répand dans son texte les dessins qui l'éclaircissent, et qui tous sont tracés de sa main. Ainsi, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire, l'ordre viendra après la lumière, et déjà, quelque difficulté qu'on éprouve à suivre l'auteur, la richesse de ses explications est la source d'un intérêt constant et soutenu.

S'il m'est même permis de dévoiler toute ma pensée, je trouve que l'auteur en dit un peu trop, et il me semble qu'il aurait gagné quelque chose à s'abstenir de considérations historiques qu'il ne peut avoir que très-imparfaitement recueillies. Quel que soit le phénomène de multiplication qui s'opère dans l'activité des hommes de notre époque, et dont l'existence de M. Viollet-Leduc est un des plus remarquables exemples, l'artiste a un tel besoin de ses yeux et de sa main, et doit donner tant d'heures aux travaux de sa profession, que, s'il a de la prudence, tous ses soins doivent se borner à consulter les personnes compétentes sur les choses de l'histoire, afin de ne pas s'exposer à commettre des erreurs considérables. Raphaël attirait auprès de lui, par le charme de ses manières et l'attrait de son talent, les savants et les littérateurs les plus distingués de

son époque, et l'on ne s'aperçoit pas que ces communications lui ayent fait perdre un coup de crayon ou de pinceau. Nous avons vu de nos jours Gérard en faire autant, et comme M. Delécluze en fait justement la remarque, après une éducation très-négligée, s'arranger pour que rien ni dans ses ouvrages, ni même dans sa conversation, ne trahît l'inexpérience.

Mais aujourd'hui on confond tout, et le même homme qui rebâtit les cathédrales parle avec une étonnante assurance de l'Église, de la monarchie et de la féodalité. M. Viollet-Leduc ne saurait comprendre lui-même à quel point un artiste très-instruit comme lui reste au fond étranger à ces grandes questions, qui partagent les meilleurs esprits de notre époque. Par exemple, nous lisons dans son article *Architecture :* « Saint Anselme, archevêque de Canterbury, saint Hugues, abbé de Cluny, *et* Grégoire VII sont les trois grandes figures qui dominaient cette époque (le XIe siècle et la première moitié du XIIe), et qui rétablissent d'une manière inébranlable l'indépendance du clergé. » Ce Grégoire VII à la suite de saint Anselme produit un singulier effet. Ailleurs on trouve que : « le pouvoir royal (en France) abandonnait le rôle de chef d'une *caste* de conquérants pour devenir royauté nationale ; » comme si la royauté capétienne avait jamais eu d'autres racines que les services rendus à la cause nationale. Plus loin, nous apprenons que « les esprits d'élite, réfugiés dans les grands établissements religieux, *commentaient* et *revoyaient avec soin* les écrits des auteurs païens. » Les faits relatifs à des époques plus récentes ne sont pas moins singuliers : suivant l'auteur du Dictionnaire : « le catholicisme ne pouvait soutenir cette guerre soulevée (par le protestantisme) contre *le dogme* de l'Eglise, qu'en opposant à l'esprit d'anarchie et d'intolérance une armée réunie sous une discipline sévère. Comme contre-poids au principe de la Réforme, saint Ignace de Loyola s'élève, organise sa milice, dont la force immense s'appuie sur le principe absolu de l'obéissance à *l'esprit* et à *la lettre*. Ainsi *s'éteint*, au sein *même* du catholicisme, *ce germe vivifiant de discussion*, de controverse, *d'innovation* hardies, qui avait fait naître nos grands artistes

des XIIe et XIIIe siècle. » C'est ce qui fait (et nous recommandons cette explication aux partisans des idées de M. l'abbé Gaume), c'est ce qui fait que depuis la Réforme, tout a été parmi nous de mal en pis : « L'Église qui se croyait définitivemeut affermie sur sa base divine, *n'avait pris les armes assez tôt*; elle allait au concile de Trente arrêter les progrès de l'incendie, mais il était déjà bien tard, *et il fallut faire la part du feu.* » Tout cela est dit avec la meilleure intention du monde, je me plais à le reconnaître, et, sous la plume d'un artiste, n'a pas la moindre gravité. Mais les autres artistes qui croiront apprendre l'histoire dans le Dictionnaire de M. Viollet-Leduc, doivent être mis en garde contre la séduction de ses raisonnements, et l'on ne saurait d'ailleurs, lorsque l'occasion s'en présente, protester assez haut contre cette promiscuité des théories historiques qui tend à établir quelque chose de pis que la confusion des langues, c'est-à-dire la confusion des esprits.

Les artistes ont raison d'écrire, et l'on ne saurait trop les encourager à publier les observations que leur suggère l'exercice de leur profession. Alors il est rare que l'homme pratique ne devienne pas un excellent écrivain, et nous en avons la preuve dans les articles tels que *Arc*, *Arc-boutant*, *Archivolte*, *Allége*, *Appui*, *Autel*, etc., qu'on trouve dans le premier volume du nouveau Dictionnaire. M. Viollet-Leduc a beaucoup vu et parfaitement observé : il s'exprime avec une grande précision, et quand la description lui fait défaut, il a un admirable crayon à son service. Nous croyons donc que personne n'aurait été plus en état que lui de donner un bon traité de l'architecture du moyen-âge, s'il avait pu se résigner à l'impartialité de jugement que les esprits ameutés et échauffés détestent, mais qui réside au fond de tout esprit juste, éclairé par l'expérience.

Il est vrai que l'habile et spirituel auteur se défend d'avoir voulu donner une théorie :

> Je ne décide point entre Genève et Rome.

Voici les faits, apprenez d'abord à les connaître, et nous verrons ensuite si, d'une architecture admirable, parce qu'elle a été vrai-

ment nationale (d'autres s'attendraient à entendre dire : vraiment religieuse), ne doit pas sortir, par le moyen de l'enseignement, une architecture nouvelle ou renouvelée, mais toujours essentiellement nationale. Il est fâcheux pour un esprit aussi éminent que celui de M. Viollet-Leduc, de s'être emprisonné dans des limites tellement étroites. Il n'a point de parti pris : ce serait une disposition impossible chez un artiste d'autant d'expérience ; mais aussi il n'a point de doctrine, et son talent se ressent de son éducation. Il est né aux arts dans un moment de remue-ménage; au milieu de l'ébranlement universel, il a conquis ses grades à la pointe de son épée, et il lui en coûte de revenir aux épineuses questions de la théorie. Aussi la contemplation mobile des phases multiples de l'architecture du moyen-âge est-elle ce qui lui convient le mieux, et s'il paraît s'arrêter à une époque favorite, celle de l'épanouissement de l'architecture ogivale, pourrait-il nous dire ce qu'il préfère de l'art sous le règne de Philippe-Auguste, ou de l'art contemporain de saint Louis?

Dans cette perplexité qui le poursuit, malgré l'habile contenance qu'il sait garder, il voudrait bien nous imposer deux raisonnements, qui, s'ils étaient admis sans contestation, finiraient par implanter définitivement l'architecture ogivale sur notre sol et dans notre climat. Selon lui, la manière de bâtir au XIIIe siècle serait la correction logiquement progressive des erreurs commises au XIe siècle dans la construction des édifices religieux. De cette suite de rectifications serait sorti un principe absolument contraire à celui sur lequel se fonde l'architecture des anciens. « Tout le monde sait, dit-il, que les ordres de l'architecture des Grecs et des Romains pouvaient être considérés comme des unités typiques que l'on employait dans les édifices en augmentant ou diminuant leurs dimensions et conservant leurs proportions, selon que ces édifices étaient plus ou moins grands d'*échelle*... Tout dans les ordres antiques grecs ou romains, me rappelle une échelle unique, et pourtant il y a pour les monuments une *échelle* invariable, impérieuse, dirons-nous; c'est l'homme. » Et l'auteur s'efforce de prouver que « pour l'architecture dite *gothique*, l'échelle humaine se retrouve

partout, indépendamment de la dimension des édifices. » La portée de cette observation est considérable dans l'esprit de l'artiste : car, ajoute-t-il, « les architectes de l'époque ogivale étaient aussi conséquents dans l'emploi des formes nouvelles que l'étaient les architectes grecs dans l'application de leur système de *proportion des ordres*, indépendamment des *dimensions*. Chez ceux-ci, l'architecture était un art abstrait ; l'art grec est un, et il commande plutôt qu'il n'obéit, il commande aux matériaux et aux hommes : c'est le *fatum* antique ; tandis que les architectes occidentaux du moyen-âge étaient soumis à la loi chrétienne, qui, reconnaissant la souveraine puissance divine, laisse à l'homme son libre arbitre, la responsabilité de ses propres œuvres, et le compte, quelqu'infime qu'il soit, pour une créature faite à l'image du Créateur. »

Que le lecteur, qui s'effraie déjà sans doute, n'attende pas de moi une exposition et une réfutation en règle de la théorie au moyen de laquelle M. Viollet-Leduc a fini par se mettre au rang des *abstracteurs de quintessence*. Il n'en est pas besoin : la théorie de l'unité d'échelle dans l'architecture ogivale, est une combinaison très-ingénieuse que l'auteur ne saurait appliquer rigoureusement à aucun des édifices importants de cette grande et curieuse époque. Il suffit de l'existence d'un seul gros pilier dans une église pour renverser tout le système ; et il y a partout des gros piliers ; M. Viollet-Leduc aurait peine à nous démontrer comment le meneau d'une fenêtre de cathédrale s'adapte à l'échelle du corps humain. Au reste, je ne crois pas qu'il soit l'auteur de cette théorie : il l'a empruntée à quelque esprit encore plus ardent que le sien, et il s'en sert comme d'un parapet pour couvrir la place, déjà bien minée dans ses défenses.

Quant à l'argument tiré des rectifications progressives du système de construction, il se fonde sur une série d'observations et de déductions tout-à-fait intéressantes, et dont il faut tenir un compte très-sérieux, si l'on veut comprendre la substitution de l'architecture ogivale à l'architecture romane. Mais l'argument en lui-même n'a pas le caractère absolu que lui prête son auteur. Les églises romanes du nord de la France ont été généralement mal bâties, et bientôt menacées dans leur

conservation, parce que les principes de l'art de construire étaient tombés dans l'oubli. Là au contraire où l'on savait encore tailler et appareiller les pierres, là surtout où s'était conservée la tradition du grand appareil, qui est le fondement le plus solide de la vraie et durable architecture, les édifices de l'époque romane, le dôme de Pise, Saint-Sernin de Toulouse, Issoire, Le Puy, Brioude et tant d'autres sont restés debout ; la fameuse *vis de Saint-Gilles*, exemple mémorable d'une coupe de pierres aussi savante qu'à aucune époque de l'antiquité, a résisté dans son état de ruine à toutes les causes de destruction. L'architecture ogivale n'a donc pas de motifs d'être préférée comme plus solide et plus durable, et si l'on doit admirer au plus haut degré les combinaisons au moyen desquelles les architectes du XIIIe aiècle surent rendre les églises à la fois gracieuses à l'œil et bien équilibrées, notre admiration à cet égard, quand nous savons la raisonner, se fonde moins sur une théorie absolue que sur la considération de ce qui manquait aux artistes d'alors sous le rapport de l'éducation et de la connaissance des modèles.

Au reste, il faudrait plus de temps et d'espace pour discuter ces difficiles questions. Selon moi, aucune théorie sûre et complète de l'architecture ne peut naître de l'étude exclusive de nos monuments nationaux. On avait grand tort de les mépriser ; on s'expose à l'erreur contraire en les prenant pour unique exemple. L'esprit humain a besoin de règle : c'est pourquoi, à d'autres époques, l'attention s'est portée sur les édifices qui semblaient le produit d'une théorie rigoureuse, et c'est ainsi qu'on a procédé par voie d'élimination : aujourd'hui, nous aurions un moyen sûr d'élargir l'horizon, pourvu que nos études fussent aussi fortes et aussi conséquentes que nos moyens d'information deviennent faciles et se multiplient. Si, par impossible, nous en arrivions à ce grand résultat, le Dictionnaire de M. Violet-Leduc serait considéré comme un très-beau chapitre de l'histoire de l'art ; mais nous doutons qu'à lui seul il serve de point de départ à une réforme sérieuse dans les lois et la pratique de l'architecture.

CH. LENORMANT.

REVUE SCIENTIFIQUE.

En donnant à ces comptes-rendus une nouvelle périodicité, notre intention n'est pas seulement de placer sous les yeux du lecteur une plus riche série de faits importants, mais surtout d'en déterminer ou d'essayer d'en déterminer la genèse. Nous devons donc indiquer sommairement les principes généraux qui ont présidé jusqu'ici à ces études et qui doivent désormais y apparaître avec un caractère plus explicite et plus précis.

La création des sciences physiques, telles que les conçoit la pensée moderne, coïncide visiblement avec la distinction de plus en plus profonde qui les sépare de la métaphysique. Parcourez ces volumineux manuels où les diverses écoles du moyen âge résumaient leurs plus hautes spéculations : le cours complet de philosophie renferme invariablement alors une physique à côté de la logique de la morale ; et cette physique n'est guère qu'une série de dissertations de haute métaphysique, de discussions abstraites sur la nature de l'être, de l'espace, du temps, du vide, du mouvement, de la cause ; méthode singulière et qui a trompé quelques esprits comme Raymond Lulle, par exemple, et les a jetés dans cette dangereuse illusion de construire avec quelques formules de logique une science universelle.

La plupart des historiens ont conclu, de ces faits, aujourd'hui bien connus, mais peut-être mal analysés, que c'est la domination trop exclusive de la philosophie et de la raison pure sur les sciences physiques et naturelles, ou, en d'autres termes, sur les données des sens, qui explique la longue infécondité de ces sciences.

A ce point de vue la genèse de ces découvertes humaines depuis la Renaissance est facile à comprendre. Toutes, sans exception aucune, se ramènent, et c'est en effet ce qu'on soutient communément, à une

seule cause : on n'avait pas observé les phénomènes jusqu'à un certain moment donné, ils ont enfin été constatés ; et dès lors une nouvelle lumière a jailli pour la pensée ; une théorie nouvelle se place dans la tradition scientifique.

Le malheur est que cette explication (et on pourrait en dire autant de toutes les explications universelles) n'explique rien. Oui, sans doute, une fois les faits constatés, la théorie, qui en est la formule générale, se comprend sans peine, elle a sa raison d'être ; du moins nous l'admettons un instant, bien que la plupart des théories de physique les plus accréditées, à commencer par celle de l'attraction, à finir par celle des ondulations, soient à peine quelque chose de plus qu'un simple résumé des faits ; mais ces faits eux-mêmes comment est-on arrivé à les constater ? qui a dirigé les yeux des observateurs sur leurs caractères, leurs rapports, leurs particularités les plus cachées, et non pas sur cette foule innombrable de phénomènes aujourd'hui encore sans signification scientifique ? On ne peut tout observer ; donc il y a toujours une raison qui détermine l'observation, et l'expérience qui se suffit pleinement à elle-même, comme moyen de vérification, implique antérieurement à elle une série d'idées qui la rendent possible et qu'elle démontre sans avoir pu les créer. Que l'on prenne une à une les grandes théories scientifiques, et celles même qui sont le plus mathématiquement rigoureuses, on s'apercevra sans peine qu'elles ont existé comme hypothèse avant d'avoir existé comme formules générales des faits qu'elles expliquent. Par exemple avant Copernic nous trouvons le cardinal de Cusa qui ne pose la nouvelle astronomie, que comme une déduction d'idées toutes métaphysiques, et du temps même de Copernic les faits ont été découverts, parce que cette astronomie avec ses principes, mettait l'esprit humain sur leurs traces. De même pour les grandes lois de Newton. Descartes (que certains catholiques de date très-récente nous permettent de citer avec honneur le maître de Bossuet, de Fénelon et du père Malebranche), Descartes avait tenté d'enserrer dans les mêmes principes les lois de la pesanteur et celles qui président aux mouvements des astres. En d'autres termes, avant d'être une conclusion rigoureusement établie sur des faits et des calculs, l'idée de la gravitation universelle a été un besoin de l'esprit humain et une hypothèse philosophique. Sortez du domaine des sciences qui n'étudient que la matière brute, l'histoire naturelle et la succession de ces systèmes présentent le même caractère. L'idée fondamentale de Vicq d'Azyr, qui a été le point de départ, d'un côté, des travaux de Cuvier, Jussieu et Blainville ; de l'autre, de ceux de Bichat, était déjà contenue dans la monadologie ; et

Charles Bonnet est le philosophe naturaliste qui l'a mise en lumière, quoique d'ailleurs esprit, vague et flottant, il n'ait pas su l'appliquer. Il n'est pas nécessaire sans doute de multiplier les exemples ; et l'on comprendra sans peine, d'un côté, que la science moderne se distingue de la science ancienne, en ce qu'elle expérimente au lieu de se borner à constater ; de l'autre, que toute expérimentation, quelle qu'elle soit, implique logiquement un certain soupçon de phénomènes expérimentés.

Il semble de là que l'histoire des sciences est et restera lettre close tant qu'on s'obstinera à regarder l'observation comme le dernier mot de toutes les découvertes. C'est là une vérité établie par l'étude des faits, comme par les raisonnements les plus incontestables, et qui nous semble avoir été mise en pleine lumière dans la belle introduction de M. Buchez à l'étude des sciences médicales. Oui, M. Buchez a démontré l'impuissance de la méthode syllogistique. Impuissance relative et qui s'allie d'ailleurs fort bien avec la souveraineté de l'une et de l'autre de ces méthodes quand il ne s'agit que de vérifier. Car, nous ne craignons pas de le dire, s'il se rencontre aujourd'hui de prétendus défenseurs de l'orthodoxie religieuse qui jettent l'injure et l'anathème aux observateurs et aux observations, regardant celles-ci comme je ne sais quel procédé de scepticisme, et ceux-là comme des matérialistes effrénés, non-seulement nous ne nous rangeons pas à leur opinion, mais nous y voyons une de ces folies qui ne peuvent germer qu'au sein d'une ignorance superbe et intolérante, et qui ne se produisent qu'à ces heures de décadence ou, disons mieux de transition intellectuelle où la vie de l'esprit n'existant plus qu'à l'état latent, laisse émerger les erreurs les plus grossières et les négations les plus monstrueuses. L'induction ou, pour employer un terme moins circonscrit et par là même plus juste, la méthode moderne est un admirable procédé, et plus nouveau dans son emploi scientifique que ne le pense l'école de M. de Blainville ; mais enfin elle a ses limites de puissance, et il ne faut pas lui accorder les priviléges que ne comporte pas sa nature.

Du moment que l'observation est analysée dans sa vraie puissance et qu'on sait qu'elle implique des principes, reste à savoir quels sont ces principes. M. Buchez estime que ce sont des principes de morale, et ici nous ne pouvons être de son avis, nous croyons même que c'est par cette erreur capitale qu'il s'est ôté à lui-même les bénéfices qu'il pouvait recueillir d'une découverte aussi heureuse. Nous ne nions point sans doute que la morale chrétienne n'ait indirectement agi sur la direction des sciences modernes. Elle a surtout agi par le senti-

ment profond quelle a fait circuler partout, que la vie humaine étant essentiellement active, la science n'est que secondairement la contemplation de la nature intime des choses, et que son premier rôle est de concourir à la transformation universelle des choses et de l'homme. Pour qui se rend compte des caractères intrinsèques des théories scientifiques qui se succèdent depuis la Renaissance, il est visible que ce sentiment doit avoir son importance souveraine, et qu'il préparait un milieu intellectuel en dehors duquel ces théories ne pouvaient naître ni se développer ; mais enfin il ne préparait qu'un milieu, c'est-à-dire qu'il ne constituait qu'une condition générale d'existence, condition dont l'importance et la relation avec la morale évangélique ont été admirablement analysés dans l'introduction à l'étude des sciences médicales. Quant à la cause directe efficiente des découvertes scientifiques qui honorent les trois derniers siècles, on ne peut la voir, suivant nous, que dans l'apparition de plus en plus splendide des principes métaphysiques et purement rationnels qui existaient dans la raison humaine dès l'origine, mais impliqués les uns dans les autres, et qui se sont dégagés par l'influence indirecte de diverses causes que nous aurons bientôt à déterminer. C'est ce que nous semble prouver de la manière le plus incontestable l'histoire trop négligée des grandes transformations qui se sont accomplies au XVIe siècle dans l'astronomie, au XVIIe siècle dans la physique générale, au XVIIIe siècle dans la chimie et dans les sciences naturelles. Il est très-vrai que les questions physiques et les questions métaphysiques, si étroitement unies au moyen âge, ont été séparées depuis, et que cette séparation semble avoir été, dans le double domaine qu'elles ouvrent, le signal de solutions plus scientifiques. Il est vrai encore qu'il serait insensé de demander à la métaphysique une attestation de vérité, quand on discute sur la valeur de tel ou tel principe de physique, de chimie, d'histoire naturelle, et qu'on reconnaît le degré de perfection d'une science à son degré d'indépendance. Mais, d'une part, ce n'est point la métaphysique qui jadis empiétait sur la physique, ou du moins elle n'empiétait que parce qu'elle-même n'était qu'un ensemble de données générales sur l'être ou sur la substance qu'on croyait avoir le droit d'extraire directement de la considération des objets physiques. D'autre part, la thèse que nous soutenons n'a rien qui soit contraire à la parfaite autonomie des sciences, puisque celles-ci n'acceptent rien qui ne leur vienne de leur propre fonds sans l'avoir vérifié par les moyens naturels d'investigation qui sont de leur ressort.

Nous disons donc, à l'encontre du préjugé vulgaire et conformé-

ment, ce nous semble, à tous les documents historiques, que les sciences ont été fondées, non pas le jour où une part plus grande a été faite aux sens, aux faits extérieurs, à l'empirisme, mais quand la métaphysique s'est dégagée, quand les principes rationnels se sont posés avec une plus grande précision, quand on a vu que c'est l'idée d'être qui éclaire toute l'étude des êtres, et qu'e nmême temps cette idée ne se détermine que dans l'examen de plus en plus profond du seul être qui se révèle à nous, à savoir nous-mêmes ; quand enfin l'on a commencé à entrevoir cette pensée lumineuse que Descartes traduisit par son immortel *Cogito, ergo sum*, et dans laquelle Leibnitz devait éclaircir la notion de force, cette grande notion, qui, obscure encore au xve siècle, introduisit cependant une réaction puissante contre la théorie du mouvement naturel et du mouvement violent, c'est-à-dire contre l'astronomie de Ptolémée, au xviie siècle se généralisa et se modifia pour revêtir avec le cartésianisme une forme philosophique, et pour constituer, grâce à Newton, la théorie définitive de la matière brute; enfin au xviiie siècle s'épura des nuages dont Descartes l'avait éclairée, devint l'objet des spéculations de Leibnitz, et, une fois lumineuse, ayant consciense d'elle-même, présida à la transformation des sciences naturelles.

Si la métahpysique, sans être juge en dernier ressort des sciences qui se rapportent au monde matériel, est leur condition d'existence, où trouve-t-elle elle-même ses propres origines? Ici nous avons à faire la même distinction que lorsqu'il s'agissait de l'astronomie, de la physique et des sciences naturelles. La métaphysique a son autonomie nécessaire; elle puise dans les facultés même qui la créent son titre à l'adhésion des esprits sains et élevés; elle n'est la servante d'aucune spéculation, d'aucune doctrine quelle qu'elle soit. Lui ravir son indépendance c'est la nier, et elle ne perd sa liberté (la liberté est son essence même) qu'en cessant d'exister. La théologie, allons plus loin, la Révélation n'est pas la règle et le critérium essentiel de ses certitudes, car autrement il faudrait dire que la Révélation est son témoignage à elle-même, qu'elle dédaigne de se démontrer à la raison, en d'autres termes il faudrait nier cette grande théorie des preuves de crédibilité du christianisme qui a été invoquée de tout temps par tous les apologistes. Néanmoins si, en droit, la métaphysique trouve en elle-même le gage de ses certitudes et par conséquent tout ce qui lui est nécessaire pour vérifier ses propres théories, en fait, elle ne les invente pas, elle ne naît pas en conséquence indépendamment de toute condition intellectuelle.

En effet, à propos des lois purement philosophiques que la raison

découvre, on peut répéter les mêmes arguments que nous avons développés à propos des lois qui président aux faits physiques ou physiologiques. On ne les découvre que par une sorte d'expérimentation, et l'expérimentation implique que l'esprit pressent déjà ce qu'elle doit bientôt établir d'une manière irréfragable. Et d'où vient ce singulier pressentiment? Quand il s'agissait de découvertes purement scientifiques le problème n'était pas difficile à résoudre; la métaphysique, cette science maîtresse, nous apparaissait comme contenant en elle-même ces larges hypothèses que l'observateur, par un travail plus patient, verrait ensuite ou renverser ou confirmer. Mais quand il s'agit de la métaphysique elle-même, c'est-à-dire de la science supérieure, force est bien de sortir des idées purement humaines pour expliquer les grandes hypothèses qui s'y produisent et qui amènent à leur suite des observations plus ou moins ingénieuses. Voilà pourquoi la philosophie a été dans toutes les civilisations en harmonie si intime, si profonde, si immédiate avec la religion, dans toutes les civilisations, disons-nous, sauf peut-être la civilisation chrétienne, parce que le christianisme étant la religion universelle a rendu à la raison son caractère universel, c'est-à-dire son autonomie. Encore une fois le dogme n'est pas, à proprement parler, le critérium des doctrines métaphysiques constituées; et ce serait assez mal raisonner que de l'invoquer pour ou contre les tourbillons de Descartes, la vision en Dieu de Malebranche, les monades de Leibnitz; mais il a été ce merveilleux instrument d'analyse qui a contraint les données de la raison à se séparer les unes des autres pour laisser passer les mystères divins; et ainsi on peut dire que, sans les créer et au contraire en les supposant toujours, il leur a permis d'éclore, de se dégager, de se développer et d'arriver ainsi à la liberté et à la plénitude d'elles-mêmes.

Voilà du moins ce qui semble ressortir pour nous de l'étude comparée de la philosophie scolastique et de la philosophie cartésienne.

Ainsi la Révélation est à la métaphysique ce que la métaphysique est aux sciences particulières. Elle lui laisse son indépendance, elle ne diminue pas le nombre de ses systèmes possibles, au contraire elle l'augmente en augmentant le nombre de ses données. Mais si elle n'est pas pour elle un principe d'arrêt et un frein, comme on le répète trop souvent, elle a un autre rôle; elle est le principe nécessaire de son développement, parce qu'elle est le moyen indispensable de l'analyse de la raison : la raison existe par elle-même, mais elle ne se saisit et par conséquent elle ne se délivre de la chance des faits et es précédents que par le dogme et dans le dogme.

Si nous nous occupions ici des sciences philosophiques comme des sciences physiques, nous aurions à mettre en lumière cette vérité qui a peut-être quelque importance et qui, bien comprise, tirerait l'apologétique chrétienne de la voie périlleuse où l'a jetée l'influence, plus intime et plus présente encore qu'on ne croit, du Lamennaisianisme. Nous nous attacherons du moins dans ces comptes-rendus à dévoiler les rapports quelquefois un peu obscurs qui lient les observations de détail, si à la mode aujourd'hui, aux grandes hypothèses qu'a vues naître le commencement de ce siècle ou la fin de l'autre, et ces hypothèses elles-mêmes aux idées métaphysiques qui ont successivement régné pendant cette période sur les esprits qui se croyaient le plus à l'abri de toute métaphysique.

Je sais bien qu'une objection se présentera immédiatement à l'esprit du lecteur. On trouve aujourd'hui (et le fait n'est pas nouveau malheureusement) tant de savants qui sont étrangers à toute étude philosophique, et qui néanmoins rendent de vrais services à la science, que les découvertes dont elle s'honore semblent devoir bien peu à la philosophie. Quoi ! dira-t-on, est-ce que M. Dumas n'est pas un habile chimiste, quoique ses idées métaphysiques, lorsqu'il est amené à en émettre quelques-unes, ne soient pas même de ces erreurs réfléchies qui méritent encore quelque discussion ? Quant au mérite astronomique de M. Leverrier, il est fort contesté, nous le savons ; cependant, on ne peut le nier entièrement ; trouve-t-on dans ses écrits la moindre trace de connaissances philosophiques ? Allez plus loin, laissez les savants de troisième ordre, prenez ceux du premier : Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville, Arago, aucun d'eux, quelle que soit d'ailleurs la portée de ses idées générales, n'a eu des connaissances très-spéciales en matière de philosophie.

Cette objection que nous avons souvent entendu répéter n'aurait une valeur réelle que si le travail des esprits s'accomplissait solitairement, s'il fallait faire abstraction complète de l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres. Il n'est pas nécessaire sans doute que celui qui crée la nouvelle idée scientifique ait créé l'idée métaphysique, qui est la raison d'être ; il suffit qu'il soit gouverné, conduit, inspiré par elle ; et souvent même il arrive qu'un esprit agisse sous l'influence d'un principe qui le diminue sans qu'il le sache. Peut-être Newton était-il médiocrement cartésien ; mais le besoin éminemment cartésien d'expliquer par la même formule les phénomènes célestes et ceux de la pesanteur s'était répandu dans toutes les intelligences : il l'y trouva, et c'est ainsi qu'il fut conduit à son immortel

théorème. De même, Vicq-d'Azyr pouvait très-bien ne pas être un partisan décidé et éclairé de Leibnitz; mais l'idée leibnitzienne de la série animale et des transformations possibles des organes avait été mise dans l'opinion publique par Charles Bonnet; Vicq-d'Azyr, sans être métaphysicien, profita des idées métaphysiques qui le dominaient à son insu et les employa, sans les avoir beaucoup approfondies, à renouveler les sciences physiologiques.

En général on peut diviser les découvertes scientifiques en deux grandes classes. Les unes sont de simples applications à une série de phénomènes de tel ou tel principe qui a été antérieurement appliqué à une autre série et qui l'a éclairé d'une vive lumière; elles ont donc nécessairement un antécédent scientifique qui sert à les expliquer; les autres n'ont pas d'antécédents scientifiques, elles sont constituées par l'introduction dans la science d'un principe, d'un point de vue absolument nouveau. Comme exemple des hypothèses de la première espèce, nous pourrions citer toutes les découvertes de détail qui se font aujourd'hui dans l'organisation végétale et qui ne sont que l'application de la théorie de Goethe, modifiée et fécondée par De Candolle. Comme exemple des hypothèses de la seconde espèce, rappelons la grande doctrine Copernicienne qui a renouvelé la science de la matière brute, et l'idée de la physiologie et de l'anatomie comparée qui a renouvelé les sciences de l'organisation. Or de ces deux espèces d'hypothèses, celles qui se lient à des précédents scientifiques, s'expliquent par ces précédents eux-mêmes, et ces précédents sont des hypothèses plus ou moins générales qui se rattachent, en dernière analyse, à des hypothèses d'un caractère primitif et qui brisent avec le passé scientifique. Quant à celles-ci, nous avons déjà montré qu'elles ont leur explication nécessaire dans les idées métaphysiques qui les suscitent. Les connaissances métaphysiques peuvent donc être très-étrangères à la plupart des savants, car elles n'expliquent directement que les découvertes originales qui constituent de véritables révolutions intellectuelles. Ce n'est qu'indirectement qu'elles produisent les hypothèses secondaires et les observations qui en sont la conséquence.

On voit donc combien serait peu fondée l'objection que nous avons présentée plus haut.

En résumé, il n'y a pas de détail scientifique qui ne se rattache à une théorie; il n'y a pas de théorie qui n'ait été d'abord une simple hypothèse; il n'y a pas non plus d'hypothèse qui, soit par elle-même, soit par une hypothèse plus générale dont elle est une application particulière, ne se rattache à un système philosophique dont elles sont

le produit nécessaire. C'est en ce sens que nous nous sommes occupés jusqu'ici et que nous nous occuperons des progrès des sciences et de la genèse de ces progrès.

Lorsqu'une hypothèse est créée, elle détermine deux grandes espèces de travaux : en premier lieu, une série d'observations qui la confirment; en second lieu, une série d'analyses souvent très-délicates et très-complexes pour ramener aux principes qu'elle établit les phénomènes qui semble s'y soustraire.

Peut-être est on arrivé à ces derniers travaux dans certaines parties de la physique, et notamment dans la théorie de l'électricité; c'est du moins ce que semble attester le caractère commun des mémoires récemment présentés à l'Académie des sciences par les physiciens les plus distingués, MM. du Moncel, Gaugain, Viard.

M. du Moncel a essayé d'expliquer, au moyen des principes généraux de la théorie communément admise de l'électricité, un certain nombre d'anomalies que présentent les manifestations de cet agent. Comment se fait-il par exemple, puisqu'il est nécessairement identique à lui-même, que les électricités dégagées aux deux pôles de la pile n'aient pas la même tension que les électricités dégagées dans les machines? Comment se fait-il, de plus, que l'électricité des machines, au moment de la décharge, n'influence pas, à beaucoup près, autant le galvanomètre que le plus faible de tous les courants?

Pour rendre compte de cette apparente bizarrerie des phénomènes, M. du Moncel rappelle que, d'après la théorie reçue, toutes les molécules des corps possèdent les deux électricités. Sans doute il n'y a pas de vérification directe et immédiate de cette loi tout hypothétique ; mais jusqu'ici elle a assez concordé avec les faits connus pour qu'on puisse l'admettre au moins à titre d'hypothèse naturelle et légitime : naturelle, puisqu'elle a été construite sur le modèle de la théorie si lumineuse de l'attraction; légitime, puisque les divers ordres de phénomènes électriques se ramènent assez facilement, lorsqu'on l'invoque, à quelques lois simples et rigoureuses. C'est du moins ce que semblent croire aujourd'hui la plupart des physiciens. Or, le principe des deux électricités une fois reconnu, on conçoit que, si deux corps ayant affinité l'un pour l'autre sont en présence, leurs molécules, en se combinant successivement deux à deux, doivent avoir leur équilibre électrique rompu au moment de leur transformation. Mais qu'arrive-t-il à ce moment, c'est-à-dire quand un nouvel équilibre s'établit entre deux systèmes électriques différents, obligés de se reconstituer en un seul, puisqu'il y a un nouveau corps formé? Il se produit nécessairement une double manitestation élec-

trique; et cette double manifestation est naturellement regardée, dans la théorie régnante, comme « le résultat des dégagements des » deux électricités qui se sont trouvées en excès dans la combinai- » son, et dont la présence peut être accusée sur les corps appelés à » se combiner, si toutefois ceux-ci sont conducteurs. » Réciproquement, supposez qu'un corps se décompose en deux éléments. Les corps conducteurs, en contact avec ceux-ci, devront leur fournir les électricités qui leur sont nécessaires pour récompenser leur électricité naturelle et qu'ils avaient abandonnée au moment de leur combinaison primitive. Que suit-il de là? C'est que si la décomposition chimique se caractérise, comme la combinaison, par un dégagement d'électricité, le dégagement se produit, dans les deux cas, en sens inverse.

On comprendra maintenant la raison de la première anomalie que nous signalions naguère à nos lecteurs. Les liquides de la pile n'offrent qu'une conductibilité secondaire à la recomposition des électricités dégagées, recomposition qui s'opère à l'extérieur même de la pile. Voilà pourquoi les électricités dégagées aux deux pôles de celle-ci n'ont pas et ne peuvent avoir la tension des électricités dégagées dans les machines. La seconde anomalie s'explique tout aussi aisément. Si, au moment de la décharge, l'électricité des machines a une si faible action sur le galvanomètre, c'est que, « dans les courants de » forte tension, l'induction ou l'influence latérale est très-faible et » que l'action inductive se porte presque entièrement sur l'électricité » attirée; tandis que dans les courants de faible tension comme les » courants voltaïques, où les électricités contraires sont créées par la » pile elle-même, l'induction latérale existe dans toute son énergie. »

Telles sont les considérations sur lesquelles s'appuie M. du Moncel pour admettre une différence entre ce qu'il appelle la *tension statique* et la *tension dynamique*. La tension statique est à ses yeux (nous nous servirons de ses propres expressions) une tension énergique qui résulte de l'accumulation de l'électricité sur une surface assez large, quoique restreinte sur son étendue; semblable à un gaz comprimé qui cherche à briser son enveloppe, le fluide possède alors un certaine tension, mais qui ne suffit pas à vaincre la résistance opposée par un long conducteur. Au contraire, la tension dynamique a ce pouvoir, et elle s'exerce d'après une résultante déterminée. Voulez-vous constater par des faits bien simples l'existence de ces deux genres de tension (le premier explique l'électricité des machines) faites passer successivement à travers le fil induit de l'appareil de Rumkorff l'étincelle d'une machine électrique, puis le circuit d'induction d'une

seconde machine de Rumkorff. L'étincelle fournie par la machine sera à peine sensible, tandis que l'étincelle d'induction perdra très-peu de son énergie, quoique le trajet qu'elle parcourt soit de 10 kilomètres. Et cependant, l'étincelle de l'appareil de Rumkorff s'échange à une distance bien moins considérable que celle de la machine ordinaire, quand le circuit n'est pas interposé.

Tout le monde sait comment la théorie générale des deux électricités a déterminé les observateurs à distinguer les courants continus et les courants continus induits. Cette distinction une fois établie, il était naturel de se demander quels sont les rapports entre ces deux espèces de courants, et, notamment, si la loi de leur intensité est identique. Traitée diversement par un grand nombre de physiciens, cette question a appelé aussi l'attention de M. Gaugain qui la résout affirmativement. « Les deux lois, dit-il, que mettent en évidence » les expériences exposées dans cette note peuvent être formulées » dans les termes suivants : *L'intensité d'un courant induit est en rai-* » *son directe de la somme des forces électromotrices mises en jeu, et en* » *raison inverse de la somme des résistances du circuit.* » M. Gaugain constate lui-même que cette loi est, sans modification aucune, celle qui s'applique aux courants continus et qui avait été découverte par MM. Ohm, Fechner et Pouillet.

Comme celui de M. du Moncel, le mémoire de M. Viard, professeur de physique à la Faculté des sciences de Grenoble, renferme l'explication de quelques phénomènes qui semblaient en contradiction flagrante avec les lois et la théorie générale de l'électricité. M. Joule a, comme on sait, établi des lois qui lient la chaleur développée dans le courant à son intensité et à la résistance, sans faire mention du milieu où s'opère l'expérience. Cependant M. Grove reconnut que lorsqu'un fil de platine est traversé par un courant, la température en est différente suivant qu'il est dans l'air ou l'hydrogène. A quoi tient cette apparente exception aux lois de M. Joule? M. Poggendorff émit, dans les *Annales de la physique et de la chimie*, l'opinion assez vraisemblable qu'on pourrait en rendre compte par la manière variable dont les gaz diversement mobiles opèrent le refroidissement, et par l'augmentation de la résistance du fil avec la température. Pourquoi, par exemple, y a-t-il plus de chaleur développée dans l'air que dans l'hydrogène? C'est que l'air est moins mobile que l'hydrogène, et que dès lors, parce qu'il refroidit le fil moins rapidement, il lui permet de conserver avec une température plus élevée une résistance plus considérable. M. Poggendorf affirme

que la chaleur développée est toujours proportionnelle à la résistance réelle qui est au moment du passage du courant.

Telle est l'hypothèse, fort naturelle d'ailleurs dans les données actuelles de la science, que M. Viard est venu confirmer par une expérience ingénieuse.

Il place dans un cylindre rempli d'eau un tube vertical en cuivre où se trouve une spirale de platine : l'extrémité supérieure de cette spirale est soudée dans un bouchon isolé ; l'extrémité inférieure traverse un tube recourbé plein de mercure ; et l'appareil est tellement disposé qu'en tenant le fil on puisse diminuer la longueur que doit parcourir le courant. Celui-ci, qu'on maintient constant, se divise en deux parties, dont la première, arrivant par la cuvette à mercure du calorimètre, traverse la spirale de platine, tandis que la seconde parcourt une résistance fixe et le fil d'un rhéostat; de telle sorte que les deux courants se réunissent et viennent agir sur l'aiguille d'un galvanomètre différentiel. — L'appareil ainsi constitué, remplissez d'abord le tube central du gaz le plus refroidissant; amenez l'aiguille du galvanomètre différentiel à zéro au moyen d'un rhéostat, jusqu'à ce que l'eau du calorimètre constamment agitée arrive à une température stationnaire; puis remplacez le premier gaz par un autre moins refroidissant. Vous vous apercevez aussitôt, en consultant l'aiguille du galvanomètre, que la résistance du fil de platine a été accrue par la présence du nouveau gaz. Alors tirez le fil, ramenez l'aiguille du galvanomètre à zéro, il n'y a plus dans le calorimètre que la résistance que le courant avait eue à vaincre dans la première partie de l'expérience. Que si M. Poggendorff a donné une explication légitime, que doit-il arriver alors ? Il doit arriver que les expériences indiquent une même quantité de chaleur développée dans les deux cas. M. Viard a constaté que c'est aussi ce qui se passe. La loi de M. Joule doit donc être maintenue dans toute sa généralité.

Nous venons de montrer comment les observations les plus remarquables qui ont occupé dans ce dernier trimestre l'attention des physiciens ne se suffisent pas à elles-mêmes et remontent à des principes généraux qui en sont les antécédents nécessaires, comme elles en sont, de leur côté, la vérification indispensable. Cependant les travaux scientifiques ont encore, dans quelques circontances, un autre but que celui d'une simple vérification ; ils peuvent préparer les hypothèses ou les théories, en constatant les rapports ou les analogies que la science constate comme un simple fait en attendant qu'elle en ait la loi. Ces analogies sont toutes extérieures, à la vérité, et elles ne

renferment point en elles-mêmes la notion supérieure ou la théorie générale qui doit en rendre compte; ce n'est point par une simple abstraction qu'on peut arriver à celle-ci, comme le croyaient les anciens et les scolastiques. Néanmoins il n'est pas indifférent de connaître ces rapports, bien qu'ils soient dépourvus d'un caractère vraiment scientifique. Non-seulement ils aident la mémoire et ont un grand prix dans l'enseignement, mais ils excitent l'imagination, en lui présentant comme un lointain effet de cette unité universelle que nous ne pouvons voir ici-bas, bien que nous la supposions sans cesse par une loi de notre nature intellectuelle. C'est à ce titre que nous reproduisons ici une note très-importante où M. Dumas rend compte à l'Académie des essais qu'il a tentés dans ce genre et lui annonce des communications nombreuses dont il indique à l'avance les principes et la méthode.

« Je me propose, dit-il, de mettre sous les yeux de l'Académie, si ces recherches lui semblent dignes de son intérêt, dans une suite de mémoires et par de nombreux tracés, les liens étroits qui unissent la composition des corps et leurs principales propriétés physiques.

» En portant, par exemple, dans ces tracés sur l'axe des abscisses les valeurs représentant les poids atomiques des corps, et sur l'axe des ordonnées les valeurs représentant les propriétés physiques qu'on se propose de comparer entre elles, l'œil saisit immédiatement des rapports qui, par leur simplicité même, sont de nature à entrer dans l'enseignement.

» Ainsi, les corps isomorphes ont souvent le même volume atomique; les ordonnées du volume sont de même longueur.

» Les tracés mettent en évidence que, pour les corps isomorphes qui ne sont pas dans ce cas, les sommets des ordonnées sont toujours du moins réunis par des droites plus ou moins inclinées sur l'arbre des abscisses.

» Alors presque toujours le volume s'accroît à mesure que le poids atomique s'élève. Dans certains cas remarquables pourtant l'inverse a lieu, et le volume diminue quand le poids atomique augmente.

» Lorsqu'on compare entre eux des corps de la même classe, des oxydes, des chlorures, des sels, des composés organiques, on voit que si les sommets des ordonnées ne viennent rencontrer la même droite qu'autant qu'il s'agit de corps du même type chimique, pour une même famille du moins, toutes les droites passant par ces sommets

tendent à rester parallèles entre elles et sont même le plus souvent parfaitement parallèles.

» Ce parallélisme existe même entre les droites qui réunissent, d'une part, les ordonnées représentant les volumes atomiques des chlorures, bromures et iodures métalliques isomorphes, et celles qui se rapportent aux éthers composés renfermant, au même titre, le chlore, le brome et l'iode comme éléments...

Les corps d'un même type chimique sont donc ceux qui ont, soit des volumes atomiques égaux, soit des volumes atomiques qui s'accroissent ou qui diminuent proportionnellement à l'accroissement des poids. Ils sont liés entre eux par une loi de continuité.

» Non-seulement les corps composés du même type sont soumis à ces règles, mais elles s'appliquent également aux corps simples métalliques ou non métalliques. Composés entre eux, ceux qui sont isomorphes offrent aussi, tantôt des volumes atomiques égaux, tantôt des volumes qui s'accroissent ou qui diminuent proportionnellement aux augmentations de poids.

» Mais le tracé relatif aux corps simples y révèle des types très-distincts et y signale des lacunes encore trop nombreuses.

Aussi pour laisser facilement les rapports numériques qui unissent non-seulement les volumes atomiques, mais encore les poids atomiques des corps, rapports sur lesquels j'ai appelé l'attention il y a longtemps, en ce qui concerne les corps simples, faut-il réellement avoir recours à la comparaison des corps composés et en particulier aux tableaux que j'ai formés par l'un des procédés suivants :

» 1° Pour les combinaissons organiques, j'ai construit depuis longtemps une table à trois entrées, qui classe la plupart des composés connus et qui permet de prévoir la composition des autres dans les cas où ils subissent des modifications ordinaires.

» 2° Mais comme tous ces composés peuvent se modifier, en outre, par des substitutions, j'ai cherché pour un type chimique donné et pour les corps capables d'y entrer, à combien s'élèverait le nombre des composés que les modifications du type permettraient de réaliser, si, mathématiquement parlant, toutes les combinaisons possibles prenaient naissance sans tenir compte même des permutations.

» En disant que la table à trois entrées fait voir que les composés organiques d'un même type se comptent par centaines, on n'étonnera personne. Cependant si l'on ajoute, par exemple, que dans le cas particulier de la production des alcalis composés par les procédés de MM. Wartz et Hoffmann, il peut se produire, même en réduisant

à 60 le nombre des carbures d'hydrogène ou des métaux capables de se substituer aux 4 équivalents d'hydrogène, plus de 400,000 corps analogues à l'ammonium, ce résultat est fait pour confondre l'imagination.

» Les formules chimiques fournies par la table à trois entrées et par les substitutions offrent des retours périodiques, des proportionnalités, des harmonies de nombre très-dignes d'attention, car on les retrouve dans les formules de la chimie minérale et même dans les équivalents des corps simples.

» Ces diverses considérations, depuis longtemps introduites dans mon enseignement, ont été de ma part l'objet d'une étude persévérante. Au moment d'en livrer le fruit à la discussion, j'éprouve le besoin, sous peine de passer pour le plagiaire de ma propre pensée, de constater quelques-uns des points essentiels que mes recherches ont mis en évidence, l'attention des chimistes ayant été portée sur ces objets par mes leçons elles-mêmes. »

Lorsque M. Dumas se flatte d'avoir provoqué une certaine direction, un certain mouvement d'études parmi les chimistes, il se fait peut-être illusion : c'est lui au contraire qui a été emporté par un mouvement général d'idées dont il n'a que très-incomplétement le secret. De là, l'identité de ses théories avec celles d'un grand nombre de ses contemporains, qui ne se sont pas plus inspirés de ses leçons qu'il ne s'est inspiré des leurs : ils puisaient tous à une source commune, et tous, guidés à leur insu peut-être par les mêmes principes, aboutissaient nécessairement à des résultats et à des méthodes analogues. Quelle est en particulier la valeur et la fécondité des procédés particuliers que propose l'ingénieux académicien ? Ne sont-ils pas un peu extérieurs et artificiels? ne tendent-ils pas à jeter la science dans la route dangereuse et chimérique des classifications et des abstractions scolastiques? L'avenir le dira ; et, dans tous les cas, on lira sans doute avec plaisir ce résumé des travaux de M. Dumas présenté par M. Dumas lui-même.

FRÉDÉRIC MORIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR L'AUSTRALIE, par Mgr Rudesindo-Salvado, religieux bénédictin, évêque de Port-Victoria; traduits de l'italien en français par l'abbé Falcimagne, avec des notes et une Histoire de la découverte de l'or, rédigées par le traducteur [1].

C'est, j'ai déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, une vive jouissance pour l'esprit et parfois un élément précieux pour la solution des questions les plus graves, que de rapprocher certains faits contemporains des faits analogues recueillis par l'histoire. Tantôt un tel rapprochement explique le passé et démontre la possibilité de ce que les habitudes propres à notre état spécial de civilisation nous font trop légèrement taxer d'invraisemblance; tantôt il met le présent dans son vrai jour, démentant à la fois les vaines théories de progrès humanitaire et les doléances exagérées sur la décadence sociale; souvent enfin il fait resplendir le travail régénérateur de l'Eglise dans une merveilleuse unité non seulement de but, mais encore de moyens, ou du moins de règles générales de conduite simplement modifiées dans les détails de leur application par la diversité, des situations et des temps.

Les *Mémoires historiques sur l'Australie* justifient ces observations sous plus d'un rapport. La partie du livre consacrée à la colonisation de l'Australie nous fait assister à la naissance et à l'accroissement successif des établissements formés par l'Angleterre sur les rivages de cette vaste contrée; la date précise de l'origine de chacun d'eux, le chiffre exact des ressources dont on disposait au début, celui des résultats acquis au bout d'un petit nombre d'années, tout est noté avec un soin consciencieux, et lorsqu'on mesure, à l'aide de ces données, la

[1] Paris, Alphonse Pringuet, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 25.

rapidité d'un développement qui s'est en quelque sorte opéré sous nos yeux (une seule des colonies australiennes remonte à la fin du dernier siècle et plusieurs n'ont été fondées qu'après 1830), l'esprit se reporte vers les migrations des peuples commerçants de l'antiquité, vers les progrès industriels et économiques signalés à certaines époques et que le peu de temps assigné à leur accomplissement faisait hésiter à admettre ; et tout en tenant compte de l'avantage que donnent aux entreprises contemporaines les découvertes modernes de la science, on reconnaît qu'après tout la cause première de leur succès est cette force d'expansion de l'activité humaine qui appartient dans son principe à tous les âges et n'a besoin que d'être dégagée par la puissance d'une idée ou d'un sentiment pour réaliser de grandes choses, même avec des instruments défectueux.

Mais c'est surtout quand Mgr Salvado, abordant le sujet le plus cher à son cœur, nous initie aux détails de sa mission parmi les sauvages de l'Australie occidentale, c'est surtout alors que le retour vers le passé est plein de charme et d'intérêt. Les mêmes disciples de saint Benoît qui avaient jadis défriché le sol de l'Europe et civilisé ses barbares habitants, les voilà qui reprennent à l'autre extrémité du globe une tâche qui semblait épuisée ; la hache d'une main, l'Évangile de l'autre, ils recommencent à faire tomber les forêts vierges sous le fer civilisateur, l'ignorance et la superstition sous l'influence d'une prédication appropriée à l'état intellectuel et moral de leur auditoire, et à laquelle ils ont soin de préparer les voies à force de mansuétude et de bienfaits. Au récit de toutes les peines qu'ils se donnent pour ne point effaroucher ces peuples enfants, pour gagner peu à peu leur confiance, pour les rendre capables d'entendre la bonne nouvelle et d'en profiter, on se dit que c'est ainsi que leurs ancêtres spirituels ont dû en user avec nos farouches aïeux, supérieurs sans doute à beaucoup d'égards aux sauvages, mais qui, comme eux, avaient besoin que la religion elle-même usât de ménagements et de prudence pour les attirer dans son sein. Rien de touchant comme l'affection naïve que le vénérable auteura vouée à ses chers Australiens ; elle rappelle la tendre commisération que les Anglo-Saxons captifs à Rome inspirèrent jadis à saint Grégoire, et dont la conquête spirituelle de l'Angleterre fut le fruit. Les journalistes décrient cette race et prétendent l'exclure de la grande famille humaine ; les colons la dédaignent, au moins jusqu'à ce que la perturbation causée par la découverte de l'or soit venue leur suggérer l'idée d'utiliser ses bras, et trouvent plus simple de la refouler dans les bois, de la détruire ou de la corrompre que de lui donner des notions de propriété et de travail ; le moine seul, as-

suré par la foi de trouver là des frères, ne s'épargne pas pour faire reluire en eux, sous l'épaisse rouille qui la couvre, la trace du souffle divin, et bénissant le Ciel du succès de ses efforts, il combat avec insistance et dément par des faits les injustes préventions de l'opinion publique. De semblables luttes, je n'en doute pas, ont été soutenues par le clergé du ve siècle contre les vieux Romains; ceux-ci l'accusaient peut-être de se tourner systématiquement du côté du plus fort; mais ici ce soupçon n'a pas même de prétexte, et s'il y a système, ce ne peut être que celui de saint Paul effaçant toutes les différences de nationalité et d'état social sous le bienfaisant niveau de la charité.

Aussi les missionnaires de la Nouvelle-Nursie (tel est le nom qu'ils ont donné à leur établissement, en souvenir de leur saint patriarche) pratiquent-ils admirablement l'art par excellence du grand Apôtre, celui de se faire tout à tous. Courage héroïque pour supporter des fatigues et des privations dont la seule peinture fait mal, patience i népuisable pour ne pas rebuter, en la brusquant, la bonne volonté des sauvages, fécondité d'inventions pour subvenir, dans les moments les plus critiques, aux besoins de la mission, rien ne leur fait défaut. Le P. Salvado (il n'était pas encore évêque) imagine, en un jour de complet dénûment, de donner dans la ville de Perth, au profit de sa petite colonie, une soirée musicale dont l'exhibition de sa propre personne, de son habit religieux tombant en lambeaux, de son teint devenu presque semblable à celui des indigènes, ne fait pas le moindre mérite aux yeux de l'assistance. A quelque temps de là on retrouve l'artiste transformé en charretier et conduisant seul le grossier véhicule attelé de deux bœufs et chargé des provisions que lui a procurées son industrie; inondé pendant des jours entiers par les pluies tropicales, ne pouvant pas même essayer de se coucher la nuit sur un sol converti en marais, allumant à grand' peine un peu de feu pour faire sécher ses vêtements, s'égarant, franchissant des torrents qui entraînent son équipage à la dérive, réduit à employer en guise d'aiguillon des tisons ardents pour faire sortir les bœufs d'un mauvais pas. Une autre fois il est avocat; il plaide pour de pauvres Australiens inculpés de je ne sais quel méfait, et parvient à faire reconnaître l'innocence de l'un d'eux. La veille, il était médecin et faisait le voyage de Perth tout exprès pour apprendre à guérir les maux les plus rebutants. Enfin pour assurer à ses clients en Jésus-Christ un plus influent patronage, non content d'échanger sa nationalité espagnole contre la qualité de sujet anglais, il est prêt, pour le cas où sa demande ne serait pas accueillie, à solliciter la faveur d'être au moins

reconnu « comme sauvage de cette contrée, afin de pouvoir ainsi, » devenu faible avec les faibles, les mieux gagner à Dieu et mieux » défendre leurs droits[1]. »

Après de pareils traits, on ne s'étonne pas de l'ascendant que lui et ses compagnons ne tardent pas à acquérir sur les peuplades objet de soins si dévoués. Cet ascendant a pour premier résultat d'apaiser les querelles et d'arracher les armes des mains aux plus ardents à la vengeance. Mais les propagateurs de la foi n'entendent pas s'en tenir à des triomphes partiels et passagers; c'est l'âme tout entière de l'Australien qu'ils prétendent conquérir, et conquérir d'une manière durable, à la vérité et à la civilisation, et pour cela il faut commencer par pourvoir aux besoins de son corps, de façon à lui faire perdre des habitudes nomades également incompatibles avec la pratique du christianisme et avec un ordre régulier. L'assistance gratuite, fût-elle matériellement possible, ne saurait produire cet effet ; l'inconstance et la paresse du sauvage ne seront vaincues que le jour où il se sera résigné à un travail suivi, et il ne s'y résignera qu'excité par l'attrait de la propriété acquise par le travail, dont il importe avant tout dès lors de lui faire sentir les avantages et les douceurs; c'est ce que comprennent avec une merveilleuse justesse d'appréciation les Pères de la Nouvelle-Nursie, et ce que tous leurs efforts tendent à réaliser. Convaincus qu'ils n'atteindraient pas le but en faisant cultiver la terre pour le compte exclusif d'une communauté quelconque, ils assignent de petits champs à labourer à chacun des indigènes qu'ils sont parvenus à rassembler autour d'eux; ils veulent que la récolte appartienne à l'exploitant, et s'ils règlementent l'emploi qu'il doit en faire, c'est uniquement pour le défendre contre son imprévoyance et lui faire tirer meilleur parti du fruit de son labeur. Cette méthode réussit pleinement; des hommes qui jusqu'alors n'avaient eu de la propriété qu'une vague et insuffisante notion[2] en acquiièrent avec une facilité merveilleuse la connaissance parfaite et le sentiment développé; et il se trouve que les religieux catholiques ont mis le doigt sans hésiter sur le moyen sûr de les introduire dans la vie civile, tandis que les missionnaires protestants avaient, de leur propre aveu, expérimenté pendant plusieurs années divers systèmes sans avoir même songé à entrer dans une voie si simple et si féconde.

Cet aperçu des travaux de la colonie bénédictine permet, je crois,

[1] Page 190.

[2] Ils admettaient pour chaque famille la possession, par droit de naissance, d'un certain territoire, emportant le droit exclusif d'y chasser, et d'y cueillir les gommes et les racines. (P. 265.)

de juger du plaisir réservé à qui en suivra dans le livre même les détails et les incidents ; mais ce n'est pas seulement à ce point de vue que l'écrit de Mgr Salvado se recommande à l'attention des lecteurs. L'œuvre dont le digne prélat a été le premier et l'habile instrument ne le préoccupe point de telle sorte qu'il néglige de leur faire part des informations diverses qu'il a été à portée de recueillir sur te théâtre de sa prédication. Il fait connaître des particularités très-intéressantes et très-judicieusement observées sur les mœurs et les usages des naturels de l'Australie, sur leur état social, dans lequel, bien qu'independantes entre elles, les familles reconnaissent certaines lois communes dont la violation peut être punie par leurs chefs même en dehors des groupes respectivement soumis à leur autorité, sur l'état bien plus étrange encore de leurs croyances, mélange inouï de superstition et d'irréligion qui montre à quelles aberrations peut conduire l'altération des traditions premières du genre humain. Il ne dédaigne pas même de décrire les caractères extérieurs de leur organisation physique ; il donne une idée de leur langue, et consacre plusieurs chapitres à la géographie et à l'histoire naturelle de leur pays ; si bien que les spécialités de la science trouvent à butiner dans ces pages, qui offrent au zèle religieux et à l'amour de l'humanité une si riche moisson.

M. l'abbé Falcimagne, qui les a traduites avec une élégante simplicité, y a joint l'historique d'un événement postérieur à la période de temps qu'elles embrassent, la découverte de l'or dans la partie sud-est de l'Australie : curieux appendice qui peint bien la révolution économique opérée par l'apparition de ce roi des métaux, en apprécie sagement les conséqueuces sous le rapport moral, et peut fournir au besoin à ceux qui seraient tentés d'aller chercher fortune dans les Montagnes-Bleues des indications utiles, ne fût-ce que celle des chances particulièrement favorables qu'offre aux émigrants fashionables ou lettrés la profession de berger, ressource unique, ou peu s'en faut, de leur inexpérience des travaux manuels [1]. En somme, ce volume est de ceux dont l'acquisition procure la double satisfaction d'une lecture instructive et agréable, et d'un encouragement donné à l'un de ces jeunes éditeurs qui ne veulent devoir les bénéfices de

[1] Un voyageur assure qu'il a vu en Australie des bergers d'origines très-variées : un pharmacien, un clerc d'avoué, trois matelots, un tailleur, un commis marchand, un ex-lieutenant venu des Indes, un maître de danse, un jeune homme de bonne maison, un juif et un avocat. C'étaient, ajoute-t-il, ces trois derniers qui réussissaient le mieux dans leur emploi. (P. 429.)

leur honorable industrie qu'à de bonnes publications dans toute l'acception du mot.

E. DE FONTETTE.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE BROU, par JULES BAUX, Archiviste du département de l'Ain [1].

Nous ne sommes plus au temps où les plus grands esprits et les plus délicats, un Fénelon, un La Bruyère, traitaient l'architecture gothique de « vain raffinement introduit par la barbarie.» Le XVIIe siècle, malgré le vif sentiment du beau qui fut un de ses principaux caractères, n'a pas compris cet art nouveau enfanté par les races et les idées nouvelles; et il n'a pas su lui faire une place dans son admiration à côté des chefs-d'œuvre de l'antiquité payenne. Aujourd'hui nous sommes moins exclusifs : le temps a fait la part de chaque chose; nous avons un sens plus complet du divers génie des peuples et des époques, et par suite, nous sommes plus aptes à comprendre les beautés différentes que l'art humain, dans sa diversité, a fait jaillir du fonds commun où il puise. Cette noble architecture gothique qui a répandu tant de chefs-d'œuvre sur notre sol; ces temples où nos pères ont prié après les avoir bâtis, sous les voûtes desquels nous croyons respirer encore leur foi, dont les formes mêmes, s'il faut en croire quelques interprètes, sont autant de symboles par lesquels ils ont exprimé leurs sentiments de vive et profonde piété; toutes ces merveilles trop dédaignées par les deux derniers siècles sont aujourd'hui l'objet d'une admiration intelligente. Peut-être même cette réaction a-t-elle eu son excès. Quelques-uns ont semblé penser que l'art gothique était l'art chrétien lui-même, dans son expression unique et définitive; ils ont presque dit que l'ogive était désormais la forme rigoureusement indispensable de tout édifice religieux, condamnant d'un seul coup toutes les nations du monde à ne passer que par un seul chemin, et tous les siècles à ne répéter qu'une seule formule. Mais si l'exagération a quelquefois égaré, là comme ailleurs, les tendances les plus légitimes, si l'on a pu regretter, par exemple, de voir des architectes distingués renoncer à leur originalité, copier servilement les églises du XIIIe siècle comme d'autres copiaient le Parthénon, au lieu de nous donner des édifices vraiment en rapport avec les sentiments et les besoins de notre époque, cette

[1] Lyon, Baucher, libraire-éditeur. 2e édition. 1 beau vol. grand in-8, orné de dessins. — Paris, A. Bray, rue des Saints-Pères, 66; Vaton, rue du Bac, 50.

admiration, même excessive, a eu ses résultats heureux. On étudie maintenant les monuments gothiques. Les belles églises d'Angleterre, d'Allemagne, de France, sont l'objet de publications savantes ; on les dessine, les décrit, on recherche et on raconte leur histoire. De là des monographies pleines d'intérêt qui nous initient à tous les secrets de ce grand art du moyen âge longtemps oublié et perdu. L'église de Brou méritait l'honneur d'être étudiée à son tour avec cette science et décrite avec ce talent qui font les livres durables. Si ce n'est point un modèle parfait de l'art gothique, c'est du moins un des plus curieux. M. Jules Baux s'est chargé de nous faire connaître, et nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs du *Correspondant* cet ouvrage à la fois très-intéressant et très-sérieux.

Il n'est pas besoin de leur apprendre que Brou est une sorte de faubourg de la petite ville de Bourg, jadis capitale de la Bresse, avant que la centralisation en fît un modeste chef-lieu. Brou attirait autrefois les pélerins par un ermitage très-vénéré; il attire aujourd'hui les touristes et les artistes par sa belle église. Beaucoup de nos lecteurs sans doute l'ont visitée à l'un ou à l'autre de ces titres : à coup sûr, aucun d'eux n'a regretté sa peine. Seulement ils regrettaient peut-être de n'avoir pas auprès d'eux un guide éclairé qui pût répondre à leurs questions. C'est pour satisfaire ce besoin que M. Baux a écrit. Artiste, il aime son église, et il l'a décrite avec amour; archiviste du département de l'Ain, il a été à même de retrouver une foule de pièce et de titres jusqu'alors inconnus qui éclairent d'un jour nouveau l'origine de ce bel édifice ; érudit, il a puisé à toutes les sources de la science pour en écrire l'histoire et celle de sa fondatrice, histoire désormais complète qui n'a plus de *desiderata*. Une première édition, ou plutôt une première ébauche, sous le titre modeste de *Recherches archéologiques et historiques sur l'église de Brou*, n'a été pour lui qu'une prise de possession de son sujet. Enhardi par le succès de cette publication qui s'est écoulée très-rapidement, il nous donne aujourd'hui un ouvrage achevé, et à ce titre, il l'a publié avec un luxe digne du splendide monument auquel il est consacré. L'éditeur, M. Baucher, de Lyon, a prouvé que la province pouvait faire en ce genre aussi bien que Paris, et il a droit à une part de nos félicitations.

Nous n'avons point la prétention de dire tout ce que nous avons trouvé d'intéressant ou d'instructif dans l'*Histoire de l'église de Brou*. Nous indiquerons seulement par une courte analyse le plan qui y est suivi, et surtout les matériaux nouveaux que M. Baux a découverts et qui recommandent son livre à l'attention des savants.

L'ouvrage a deux parties. L'une, historique et descriptive, comprend sous trois titres : 1° l'histoire de Marguerite d'Autriche, fondatrice de Brou ; 2° la description du monument ; 3° son histoire, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. L'autre contient vingt-cinq documents inédits retrouvés par l'auteur, soit aux archives du département de l'Ain, soit à celles du département du Nord, soit aux bibliothèques de La Haye, de Turin, etc. ; documents qui vont de 1505 a 1576, et qui nous font connaître tous les détails de la construction de ce bel édifice.

C'était justice d'ouvrir l'histoire de l'église de Brou par celle de la femme remarquable à qui nous la devons ; mais par le bonheur du sujet, en remplissant ce devoir de reconnaissance, M. Baux a donné à son livre une introduction du plus haut intérêt. Nos romanciers sont bien fous de se fatiguer la cervelle pour imaginer des complications étranges et des malheurs extraordinaires ; la réalité de la vie humaine défie leurs inventions, et la biographie de Marguerite d'Autriche, par exemple, est plus émouvante que le roman le plus tourmenté. Petite-fille de Charles-le-Téméraire et de l'empereur Frédéric III, fille de Maximilien qui devait bientôt s'asseoir à son tour sur le trône impérial, à l'âge de trois ans elle fut vendue, pour ainsi dire, par les Gantois révoltés contre son père, au cruel ennemi de sa famille, Louis XI qui, en la faisant épouser à son fils Charles, n'avait en vue que de s'assurer le riche héritage des ducs de Bourgogne. Union peu solide, que l'intérêt devait rompre comme il l'avait formée. Après avoir passé sa première jeunesse à la cour de France en qualité de dauphine, Marguerite est renvoyée à son père, à l'âge de onze ans ; elle voit son mariage cassé pour permettre à Charles VIII d'épouser une héritière plus riche encore, Anne de Bretagne. Six ans après, la fortune semble vouloir lui faire oublier cette première disgrâce ; elle épouse l'héritier de la couronne de Castille, le fils de cette héroïque Isabelle qui venait de reconquérir sur les Maures la plus belle province de l'Espagne, et d'ajouter à son royaume le Nouveau-Monde, découvert par Christophe-Colomb. Marguerite est reçue en Espagne avec une magnificence digne d'une alliance aussi illustre ; bientôt elle est sur le point de devenir mère ; mais c'est le moment que la mort a choisi pour briser son bonheur. Jean de Castille meurt en trois jours de la fièvre, après six mois de mariage, et sa veuve de dix-sept ans accouche d'un enfant mort. Il fallut revenir encore auprès de son père, et bien qu'elle semblât avoir épuisé les rigueurs du sort, elle n'était encore qu'au début. A vingt-deux ans elle ouvre son âme à de nouvelles espérances ; elle consent à une nou-

velle union ; elle épouse un jeune prince de son âge, de l'illustre maison de Savoie, Philibert-le-Beau, qui méritait son surnom, comme le prouve son portrait que nous ont conservé les vitraux de Brou. C'est alors qu'elle vient à Bourg, animant toute la province de Bresse par le mouvement de la jeune cour qui suivait ses pas. M. Baux raconte avec émotion les joies de ce nouvel hyménée, les fêtes, les tournois qui se succédèrent pendant deux années, soit à Bourg, soit au château ducal de Pont-d'Ain. Hélas ! deux années seulement ! La mort poursuivait Marguerite. Philibert tomba malade à la suite d'une partie de chasse, et mourut entre ses bras. Cette fois, quoique âgée seulement de vingt-quatre ans, la veuve désolée renonça au bonheur. Elle avait pris pour devise ces mots énigmatiques, selon l'usage du temps : *Fortune infortune fort une*, c'est-à-dire, selon la traduction de son poëte et panégyriste Cornelius Grophœus, (*Fortuna infortunat fortiter unam*) ; elle n'essaya plus de lutter contre cette puissance ennemie, et n'eut plus désormais qu'une pensée, celle d'élever à son époux un tombeau digne de lui, où elle pût venir le retrouver un jour.

Les pompes et les soucis de ce monde vinrent, il est vrai, l'arracher à son deuil ; l'empereur son père la chargea d'administrer les provinces des Pays-Bas laissées sans chef par la mort de son frère Philippe. Elle consacra le reste de sa vie à ces soins et à l'éducation de son neveu, l'enfant qui devait être Charles-Quint. Elle le vit monter à son tour sur le trône impérial ; elle eut son rôle dans la longue lutte qu'il soutint contre son autre neveu, le fils de Louise de Savoie, notre François Ier. Mais, au milieu de ces travaux, sa préoccupation constante, son œuvre de prédilection fut la construction et l'achèvement de cette église de Brou qui devait éterniser la mémoire de son malheur, et où elle vint enfin en 1630 reposer auprès de son époux.

M. Baux décrit en architecte et en artiste cette église si belle *qu'il semble*, dit Paradin, dans sa *Chronique de Savoie*, *étant céans que voyez un songe*. Nous ne pouvons penser à résumer cette partie du livre ; et, à vrai dire, nous nous perdrions dans ce déluge de contreforts, d'archivoltes, de lobes et de choux frisés. Disons seulement que la description est aussi complète que possible. Depuis les *azulejos* du pavé jusqu'aux derniers détails des verrières, rien n'est oublié. L'auteur s'arrête longtemps, et non sans raison, aux trois admirables tombeaux qui fixent principalement les regards des visiteurs, et à l'intention desquels l'église entière a été bâtie, celui de Marguerite de Bourbon, mère de Philibert-le-Beau, et ceux des deux époux infor-

tunés qui, là du moins, sont unis pour toujours dans la mort. Quant au jugement qu'il porte sur l'ensemble et les détails de cette architecture si admirée par les uns, attaquée pas d'autres comme une œuvre de mauvais goût et de décadence, nous insisterons sur deux points qui méritent une attention particulière.

En premier lieu, M. Baux ne dissimule point les défauts qu'on peut reprocher à son église. Il signale dans la façade la multiplicité extrême des détails ; des différences incompréhensibles dans la forme d'objets qui ont le même but ; l'embarras des lignes ; la diffusion presque uniforme de l'ombre et de la lumière, ce qui nuit à l'effet ; la monotonie qui résulte d'une décoration merveilleusement travaillée sans doute, mais excessive. « Ce n'était pas ainsi, dit-il, que » les maîtres du XIIIe et du XIVe siècle comprenaient une façade de » cathédrale ; le luxe pour eux n'existait jamais aux dépens de la sim- » plicité des lignes. » Mais ces défauts, il les explique et les excuse en partie, d'abord par la pensée même qui présida à la construction de l'édifice, ensuite par la nationalité de sa fondatrice et des architectes qui furent chargés d'exécuter son dessein.

Marguerie était flamande ; il était flamand aussi, ce maître Loys Van-Boghen *le maçon*, à qui Marguerite conféra elle-même la charge *de la fabrique de l'église et du couvent de Brou* (1). Or, quand on compare l'église de Brou avec les édifices gothiques qui se rapprochent le plus de son époque dans les provinces environnantes, on ne voit que différences, tandis que sa parenté est évidente avec les églises d'Anvers, de Bruges, de Gand, de Mayence, de Liége. C'est le même pignon suraigu à la façade, dont les côtés sont composés de deux courbes chacun, et qui cache le toit par son développement. Dans l'une et dans les autres on remarque les ouvertures en cintre surbaissé, la colonne coudée, la fusion du lobe et de la pyramide tangente à l'ogive, les colonnes divisées en deux parties par des colliers ; enfin, la Collégiale de Louvain, construite au XVe siècle, renferme un jubé de la même époque dont la composition rappelle parfaitement celui de Brou ; c'est le même aspect, ce sont les mêmes coupes, le même plan, les mêmes détails. Tout annonce donc que les beautés et les défauts de l'église de Brou tiennent à l'état de l'architecture flamande au XVe siècle, etil serait rigoureux de la juger sur les parfaits modèles que les époques antérieures ont enfantés en France, en Angleterre et en Allemagne.

[1] Comme il appert d'un acte notarié contemporain, retrouvé par M. Baux aux archives du département de l'Ain, et intitulé : *Visite et reconnaissance des travaux exécutés à Brou depuis la fondation de l'église jusqu'au* 30 *juillet* 1622.

En second lieu, il ne faut pas oublier que l'église de Brou a été construite par une femme, par une princesse, et destinée à recevoir les restes d'un époux tendrement aimé. De là, sans doute, cette richesse exubérante qui offusque les critiques sévères. M. Baux insiste sur ce point. « De toute part, dit-il, la fille des empereurs a étalé les signes les plus éclatants des grandeurs terrestres : les écussons, les armoiries, les généalogies des très-hautes et très-puissantes maisons d'autriche, de Bourgogne et de Savoie. Tous les personnages qui rayonnent sur les magiques verrières du chœur, ou que le ciseau du sculpteur a si admirablement reproduits par le marbre ou l'albâtre, s'y montrent revêtus ou entourés des insignes de la puissance. On dirait que la Vierge elle-même a échangé sa simplicité rustique et simple pour s'anoblir d'un luxe qui la rapprochât des grands de la terre. Sur ces tombeaux, sur ces murs, le marbre s'est assoupli pour s'épanouir en fleurs, pour retomber en dentelles, qui semblent tissues par la main légère d'une femme ; le sanctuaire lui-même est tendu de lacs d'amour. On voit que l'art s'est efféminé pour associer à l'inspiration religieuse les affections terrestres qui réunissent sous ces voûtes l'épouse à son jeune époux. » Et plus loin : « Si quelque recherche mondaine peut être permise, n'est-ce pas à ce beau prince, mort à la fleur de l'âge, à ces belles duchesses, habituées pendant leur vie aux splendeurs des cours les plus aimables ? »

Mais aussi bien, puisque nous avons donné la parole à M. Baux, et que nos lecteurs ont pu goûter son excellent style, nous n'avons rien de mieux à faire que de le laisser résumer lui-même ses impressions et son jugement ; tout le monde y gagnera. « L'église de Brou, dit-il, appartient tout entière au gothique dégénéré, comme on le comprenait en Belgique à la fin du xve siècle et au commencement du suivant. Il ne faut pas lui demander les dimensions imposantes d'une cathédrale ; elle n'a pas été destinée à recevoir le peuple d'une grande ville dans son enceinte ; elle devait seulement abriter, dans une chapelle royale un peu solitaire, entre la ville et la forêt, le duc et la duchesse de Savoie, qui dorment là pieusement sous le dais. Elle devait rappeler, dans leurs effigies répétées, dans leurs devises, leurs lacs amoureux et les marguerites de marbre, la main, la pensée et le nom de la femme qui voulut reposer au lieu témoin de son bonheur, auprès de son jeune époux. La mollesse de la ligne, le luxe de l'ornementation était donc dans son esprit et dans son caractère. Les dimensions sont moyennes, les lignes tourmentées ; l'effet manque de grandiose, le plan et les détails sont

d'une composition peut-être affectée. La façade et la grande nef, relativement écrasées et lourdes, laissent à désirer plus de noblesse et d'élégance. En revanche, l'ornementation est d'une richesse et d'une variété extraordinaires, ou plutôt uniques. Le dessin des détails est parfait, quel que soit leur mérite sous le rapport du goût. Les sculptures de la façade et des portes latérales, du jubé, des tombeaux, de la voûte du chœur, de la chapelle de la sainte Vierge et des stalles, sans être d'un style pur ni dépourvu d'affectation, sont peut-être au-dessus de leur renommée par l'originalité des conceptions, la finesse des détails et le luxe des matériaux. Les verrières sont d'une très-grande beauté pour le dessin et la couleur. Le pavé en émail du chœur, malheureusement presque détruit, est, ou pour mieux dire, était d'un goût parfait et d'une belle exécution. »

Nous arrivons maintenant à analyser le récit de la construction de l'église de Brou et des vicissitudes qu'elle a traversées jusqu'à nos jours. L'histoire en est longue et curieuse ; mais il faut bien que nos lecteurs aient quelque chose à chercher dans le livre lui-même, dont nous n'avons voulu que donner une sorte d'avant-goût. Grace aux documents qu'il a retrouvés et qu'il publie dans ses pièces justificatives, M. Baux suit jour par jour, pour ainsi dire, les travaux des architectes, des sculpteurs, des verriers ; il sait leurs noms longtemps inconnus, et outre celui de Loys Van-Boghen, il a remis en lumière celui de l'artiste éminent à qui nous devons les belles statues des tombeaux, maître Conrard, *tailleur d'images*, qui consacra sept ans à ce travail (1526-1532). L'église qui contenait ces merveilles semblait n'avoir été achevée que pour courir les plus grands dangers. M. Baux raconte les dévastations qu'elle eut à subir, d'abord dans la guerre de 1557, puis dans les guerres de religion. L'orage passé, on réparait à grand' peine les dommages qu'il avait causés, et en 1614, par exemple, on reconstruisait le clocher, qui n'est plus celui du plan primitif. Mais il serait trop long de tout dire : signalons seulement à la reconnaissance des archéologues les immenses et fécondes recherches qui ont mis l'auteur sur la trace d'une foule de faits jusqu'ici perdus. Il est une de ces découvertes qui intéressera en particulier les érudits piémontais. On sait que la devise de la maison de Savoie est le mot FERT, répété plus ou moins souvent ; cette devise se trouve fréquemment à Brou. sur les tombeaux, sur les bénitiers, etc., M. Baux a dû en rechercher le sens. Mais ici grand embarras : Tous les savants des deux côtés des monts se sont mis à la torture pour déchiffrer cette énigme, sur laquelle on peut compter neuf opinions principales, indépendamment d'une foule d'autres qui n'ont pas pour

les recommander les noms des Ducange, des Denina, des Muratori. Trouvant toutes ces interprétations peu concluantes, M. Baux s'est mis en quête à son tour, et il a eu le bonheur de trouver dans la collection de numismatique de S. M. le roi de Sardaigne une pièce trop peu étudiée qui semble renfermer la solution évidente de ce problème. C'est un doublon d'or du duc Victor-Amé Ier qui porte autour de l'écu de Savoie, et dans les intervalles de quatre nœuds d'amour disposés en forme de croix, les quatre mots suivants : *fœdere et religione tenemur*, devise dont le mot FERT est l'abrégé, et qui convenait à merveille à ces princes de Savoie « en qui, dit avec raison M. Baux, le monde a vu briller, pendant plus de huit siècles, l'honneur et la loyauté de la chevalerie, la foi et le dévouement du chrétien. »

Terminons par une dernière citation. Après avoir rappelé les écrivains et les artistes qui ont travaillé avant lui sur l'église de Brou, M. Baux ajoute en forme de conclusion : « L'histoire avait à relever des erreurs, à mettre en lumière des détails oubliés, des mérites et des noms méconnus ; à substituer surtout l'étude critique des faits et des documents authentiques à des traditions trop facilement acceptées. Elle vient aujourd'hui déposer à son tour ces pages, fruit de patientes et consciencieuses recherches, afin que la vérité ne manque pas dans ce concert d'hommages qui ne cessent de s'élever autour de Marguerite d'Autriche et de son monument. » C'est, en effet, non plus seulement *un jeu d'esprit d'un jour*, comme dit Thucydide, mais *une propriété éternelle* que M. Baux lègue aux érudits, aux historiens, aux archéologues, aux artistes. Nous nous permettons de l'en remercier en leur nom.

H. HIGNARD.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Imprimerie de BEAU, Saint-Germain-en-Laye.

CROMWELL,

D'APRÈS SES DERNIERS HISTORIENS.

Tout a été dit sur Cromwell, l'histoire et la poésie l'ont étudié ; toutes les passions humaines : l'amour et la haine, l'enthousiasme et l'indignation, se sont agitées autour de son nom. M. Carlyle a voulu voir, sous les traits du Protecteur, la grande figure de l'Angleterre protestante. Cet homme, nourri dans les ardeurs sombres d'une jeunesse puritaine, se débrouillant lentement de l'obscurité, ramassant en son âme toutes les aspirations de son temps, et portant au-dessus des vieilles monarchies son front sans couronne, cet homme, aux yeux de la nouvelle école, c'est le peuple anglais ! Enfin M. Guizot a élevé la voix ; l'éminent historien, dans un ouvrage dont un écrivain éminent a rendu compte ici-même avec toute l'autorité de son talent et de ses convictions, a, nous l'espérons du moins, scellé sur cette mémoire orageuse le jugement de l'avenir. C'est en recueillant tous ces traits que nous voudrions essayer de parler de Cromwell et de son gouvernement violent et court.

L'ami et le héros de Tacite, Agricola, sur le point de conquérir l'Hibernie, exhortait ses soldats à porter partout leurs armes, afin d'enlever à la Bretagne jusqu'à l'horizon de la liberté, *idque etiam adversùs Britanniam profuturum, si romana ubique arma, et velut e conspectu libertas tolleretur.* La Grande-Bretagne, devenue chrétienne, renouvelée par les invasions des Danois, des Saxons et des Normands, a vu la liberté disparaître de l'horizon du monde ; elle

l'a retrouvée toujours, malgré bien des erreurs et bien des violences, au dedans d'elle-même. Cromwell a paru seul interrompre presque les destinées et changer le cours de la société anglaise; il a remplide sa tyrannie d'un jour l'absence de la liberté. Pour apprécier et pour mesurer cette tyrannie, il ne serait pas sans intérêt peut-être de rappeler les caractères de la révolution d'où elle sortit.

La révolution d'Angleterre était le débordement d'une société, jetée hors de ses voies par les nouveautés religieuses, et ne sachant où reposer ses désirs sans consistance. On disputait sur les choses divines, on dogmatisait, une intempérance de doctrines enivrait les têtes, et les âmes étaient en proie à une inquiétude immense. La constitution politique de la Grande-Bretagne souffrit elle-même dans les changements du XVIe siècle. Le désordre avait tout envahi; des esprits affranchis de l'autorité de l'Église et ne respirant qu'indépendance, une royauté démesurément accrue de la puissance spirituelle, l'anarchie dans la société, le despotisme dans le gouvernement, toutes ces contradictions se combattaient dans l'ombre, elles finirent par éclater.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les longues vicissitudes de la révolution d'Angleterre. Si grands qu'aient été ses égarements et ses fureurs, elle eut du moins la sagesse de ne pas s'attaquer à la vie même des sociétés, elle respecta en principe la religion et la liberté, Dieu et l'homme. Les traditions, les précédents, les vieilles coutumes, les anciens statuts, toutes ces racines de la patrie ne furent pas mises à nu. Loin de rejeter le passé, on le garda comme la semence de l'avenir; on reconnut dans les développements laborieux d'une nation la paternité des aïeux et l'action toujours présente de la Providence. En vain la chambre des lords cessa de s'assembler; l'aristocratie anglaise, ce magnifique privilége ouvert à tout le monde et qui se prolonge dans les sépultures de Westminster, demeura debout. Le peuple ne la redoutait pas, il s'honorait et se saluait en elle, c'était son orgueil et sa couronne. On conserva les lois normandes, le droit de primogéniture, les substitutions, et toutes ces combinaisons contre les partages, « regardés dans les » plus puissantes maisons comme une espèce de dissipation par où » elles se détruisent d'elles-mêmes[1]. »

La société de la Grande-Bretagne est un enchaînement de se-

[1] Bossuet. Oraison funèbre de la princesse Palatine.

crets ressorts et de hiérarchies progressives ; l'association a tout renouvelé, tout pénétré, tout fécondé ; la constitution s'est formée, non par des théories abstraites, mais par le travail du temps et l'expérience amassée des générations. Tant le mystère est la nécessité des choses humaines ! Tant sont aveugles ces théoriciens qui ne veulent pas voir dans les institutions une âme cachée, et pressentir ces principes dont l'obscurité apparente est le salut des empires ! Tant l'histoire enfin force à reconnaître, avec un écrivain contemporain, « que l'esprit savant et pratique » de la liberté politique ne ressemble en rien à l'esprit d'ex- » trême égalité sociale ! [1] » Les révolutionnaires anglais, tourmentés par le besoin de Dieu jusqu'au fanatisme, s'inclinaient devant ces lois d'une raison plus haute. Seul, le pouvoir royal disparut dans la tempête. Les rois n'avaient pas tenu la grande place dans la monarchie de Jean sans Terre et de Guillaume le Conquérant ; la loi Salique y était inconnue, et l'avenir devait prouver que la statue de la royauté convenait mieux peut-être à l'Angleterre que la royauté vivante. Cependant le trône était l'image de l'autorité ; le jour où il fut vide, l'aristocratie fut impuissante à retenir les factions, les passions ne virent plus rien au-dessus d'elles, et Cromwell acheva de grandir.

La Révolution française n'eut pas ces caractères. Issue d'une philosophie immorale et incrédule, elle porta, partout où elle passa, dans la région des idées et dans l'ordre des événements, en métaphysique et en politique, son athéisme. On dit quelquefois que la Révolution fut un retour contre les déréglements du XVIIIe siècle ; elle fut au contraire ce siècle lui-même, parvenu à la maturité de sa corruption et se précipitant au sein des lois. L'orgueilleuse présomption des novateurs était de recommencer le monde. Comme ils avaient fait de la raison humaine la lumière illuminante et la puissance créatrice de la vérité, ils lui donnaient le droit de changer les conditions de la société. Locke avait défini l'entendement une table rase où les idées s'impriment par les sens, Condillac avait représenté l'homme sous l'image d'une statue dont toutes les connaissances sont des sensations transformées, Helvétius, Saint-Lambert, Cabanis avaient enseigné que tout est matière ; ces théories, on les appliquait aux nations. Faire table

[1] M. Villemain. *Souvenirs contemporains*, p. 3.

rase dans l'État, traiter l'humanité comme une statue qu'on peut façonner à son gré, jeter les peuples, sans passé et sans avenir, sans devoirs et sans droits, sans responsabilité et sans dignité, à la poursuite d'un bien-être qui les appelle et les fuit toujours, c'était là toute la politique révolutionnaire. La liberté n'était guères entendue dans ce tumulte de convoitises et de chimères. Les régicides s'en souciaient peu, ils ne la comprenaient pas, ils la tenaient en défiance comme la complice de ces hiérarchies de la naissance, de la fortune et du talent qu'ils s'acharnaient à détruire; leur haine des lois composait leur amour de la liberté. L'égalité seule les animait, non pas cette égalité raisonnable, fille de l'équité et du christianisme, mais cette égalité absolue qui s'accommode du joug, et qui change le genre humain en une caste d'esclaves.

La Révolution entreprit l'œuvre impossible qu'avait conçue le XVIIIe siècle, faire de l'homme la mesure de toute chose. Plus de frein dans les croyances, plus d'entraves dans les institutions; rien qui dépasse, rien qui domine; au dedans comme au dehors, le nivellement universel dans l'universel abaissement. La propriété, la puissance paternelle, la sainteté du mariage, la solidarité des générations, les mystères de la religion, tout cela servitudes, qu'il fallait briser.

Le droit coutumier de la France disait : « Dieu seul fait des héritiers. » La logique révolutionnaire défit les héritiers que Dieu avait faits, et voulut en faire de création humaine. L'hérédité est une loi physique et morale de l'univers; on la retrouve aux commencements de la société civile, comme dans les fondements de la société domestique. S'incarnant pour le gouvernement des peuples dans une famille, elle la rend incontestée, elle donne à l'autorité le poids et la majesté du temps, elle emporte avec elle ce droit de puissance aux pieds duquel tous les débats de préséance expirent. Par elle, sous sa forte égide, les hommes se rassemblent, les mœurs se fondent, les traditions s'enracinent, les institutions se développent, la patrie et la liberté naissent ensemble. Rome fleurit à l'ombre d'un patriciat héréditaire, et, quand les guerres civiles ont détruit l'ouvrage des siècles, un sage prononce avec tristesse ce mot profond : « L'élection a remplacé chez nous la » liberté : *Loco libertatis erit quod eligi cœpimus* [1]. » Plus tard,

[1] Tacite. *Histoire*, liv. I, § XVI.

à mesure que le christianisme relève la conscience humaine, les peuples, appuyés sur la religion, montent du despotisme à la royauté, et de l'empire des Césars à la monarchie de saint Louis. La France était privilégiée entre les nations. L'Église l'avait couverte de ces institutions représentatives, formées sous ses divines influences des débris du municipe romain et de la féconde activité des barbares ; la liberté était vieille comme la monarchie, et la Déclaration de 1788 les avait rajeunies l'une et l'autre pour les besoins nouveaux de la civilisation. Le trône héréditaire semblait l'immortalité visible du pays ; soixante-huit rois, qu'on avait appelés à la fois les pères du peuple et les fils de France, l'avaient occupé dans une suite de quatorze siècles. Ce n'était pas seulement la barrière qui marquait leur limite aux ambitions de la foule, c'était la colonne de lumière marchant en avant des générations et leur enseignant les voies de l'avenir. Les révolutionnaires dédaignèrent ces choses. Inconstants dans leurs sophismes, volages dans leurs crimes, changeant au jour le jour de maîtres et de lois, ils répudièrent la royauté et les libertés de la patrie. Du moins, comme Cromwell devant les restes de Charles Ier, ils purent dire devant la vieille France abattue : « Voilà un corps » qui promettait encore une longue vie. »

Le tort de la révolution française, au milieu de tous ses plans de réforme de l'humanité, était d'ignorer l'homme. La nature humaine n'a pas le goût des extrémités, elle s'arrange mieux des partis moyens, elle aime un gouvernement à sa ressemblance, un gouvernement qui fasse la part à ses misères comme à ses grandeurs. Si nous osions proposer une épigraphe aux annales de la Terreur, ce serait cette petite phrase de Pascal : « L'homme » n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire » l'ange fait la bête. » Le despotisme est le régime des bêtes, et, comme Rousseau le remarque excellemment dans le *Contrat Social*, s'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. La Révolution a entretenu l'homme de sa divinité, elle lui a fait rêver une société sans lois, sans misère, sans souffrances ; étrange dieu, sans doute, qui ne croyait même plus à sa vie immortelle ! Le mot de Pascal s'est trouvé juste : le dieu a tourné à la bête, et toute cette ivresse d'un peuple qui voulait s'élever au-dessus des limites humaines est retombée dans le despotisme.

Ces différences entre la révolution de 1648 et celle de 1793

éclatent jusque dans la nature de leurs excès. Le fanatisme possède la Grande-Bretagne, le chant des psaumes se mêle au bruit de la guerre civile et aux luttes du parlement, les armes de la république portent une croix et une harpe avec ces mots : « Dieu avec » nous, » et les sectaires associent le Ciel à leurs visions comme à leurs forfaits. Charles Ier retrouve sur l'échafaud un vestige de sa royauté évanouie; le bourreau n'ose frapper que sur l'ordre de sa victime. « Attendez le signe, » lui dit le roi ; « je le ferai, répond » l'exécuteur, s'il plaît à Votre Majesté. » La grande immolation accomplie, les remords naissent dans les cœurs. Le 31 janvier devient un jour d'expiation; on jeûne, on ferme les spectacles, la vie publique semble éteinte, et l'Angleterre célèbre avec la mort de son roi le deuil de la liberté. La révolution française n'a pas eu ces scrupules, elle n'a pas ces souvenirs. Louis XVI est condamné à la hâte, aucun respect n'est donné à sa mort : un roulement de tambours étouffe sa voix; il incline sa tête sur le billot, dernier prie-Dieu que la tolérance philosophique ait laissé au chrétien mourant. Cela fait, tout est fini. C'est à peine si on se rappelle *ces temps d'une éternelle mémoire*, et l'holocauste du 21 janvier est comme inaperçu dans les siècles. Seulement une mystérieuse Providence a amené sur l'emplacement funèbre où s'éleva l'échafaud de Louis XVI, un monument venu de ces rivages qui ont vu mourir saint Louis; comme pour attester au milieu de l'effroyable inconstance des choses humaines comment on meurt dans la maison de France depuis le saint roi jusqu'au roi martyr !

Cromwell, sur le point de toucher à ses fins, se trouvait aux prises avec la société anglaise de 1648, pleine encore des institutions du moyen âge ; il lui fallait fonder son despotisme parmi toutes ces forces vives. Montesquieu a tracé ainsi leur voie aux tyrannies naissantes : « Abolissez, dit-il, dans une monarchie les prérogatives » des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes, vous aurez » bientôt un état populaire ou bientôt un État despotique[1]. » C'était là une entreprise impossible à tenter pour Cromwell; la révolution, dont il avait soulevé et poussé aveuglément les flots, ne coulait pas de ce côté de son ambition. L'envie se serait mal alliée avec l'orgueil des puritains, ils avaient voulu la liberté jusqu'à l'indépendance, et non l'égalité. On sait comment Milton se raillait

[1] *Esprit des lois*, liv. II, ch. IV.

se mêler à leurs rangs, il les préférait à ces presbytériens d'Écosse qui lui imposaient en échange de leurs services une charte déshonorante où il lui fallait jurer *que son père avait péché en épousant une femme idolâtre*. La crainte de se montrer à ses peuples au milieu d'une armée catholique arrêta Charles II et retarda peut-être sa fortune. Cromwell l'avait devancé dans l'île des Saints, il s'était jeté sur elle et la dévastait. L'Irlande est la Vendée de la révolution anglaise ; elle a eu ses souffrances et son héroïsme, ses martyrs obscurs et sa gloire immense. Cromwell avait juré de porter aux Irlandais l'extermination et l'enfer; la Convention organisa les colonnes infernales pour étouffer la Vendée dans la mort ; l'un et l'autre tinrent parole. Barrère s'écriait en pleine assemblée : « La » Vendée n'est plus qu'un monceau de cendres trempé dans le » sang. » Cromwell, vainqueur à Drogheda d'Ashton et de ses braves, écrivait : « Quand ils se sont soumis, les officiers ont été » mis à mort, et les soldats décimés ; le reste a été embarqué pour » les Barbades. Tous leurs prêtres et leurs moines ont été mis à » mort indistinctement. Je ne crois pas que de toute la garnison » trente hommes se soient échappés vivants. »

L'Angleterre applaudit à ces cruautés ; Cromwell fut reçu au milieu des fêtes, on courait sur son passage, on le saluait de mille cris : c'était le triomphateur de la foi protestante. Les âmes vulgaires se laissent facilement corrompre par le succès, et découvrent dans l'énormité des forfaits une sorte de monstrueuse grandeur. Cromwell partagea ce prestige qui s'attache aux crimes extraordinaires ; comme si transgresser les lois morales, ce n'était pas descendre au-dessous de l'humanité ! L'Europe catholique parut ne pas entendre les gémissements de l'Irlande, elle les laissa expirer dans le silence des monarchies absolues et dans les vains bruits de la politique. L'alliance anglaise était convoitée par la France et par l'Espagne, son poids devait décider la victoire ; il fallait ménager à tout prix la puissance encore confuse qui s'élevait sur la ruine universelle.

Cependant un homme se souvenait de la terre bénie des Augustin et des Columban, c'était saint Vincent de Paul. Rien n'est touchant comme cette intercession du père des pauvres pour l'Irlande ; il pense à elle avec des effusions de larmes et de tendresse, il lui fait une place à part dans sa grande âme, ouverte à toutes les compassions, il la recommande aux maîtres de la terre ; et, quand il les

voit sourds à ses prières, il ne la confie plus qu'à Dieu. Déjà, avant la mort de Charles Ier, saint Vincent s'était adressé à Richelieu ; le Saint-Siége l'avait choisi pour interprète. « Je fus un jour chargé, » écrivait-il, de prier M. le cardinal de Richelieu d'assister la » pauvre Hibernie ; c'était du temps que l'Angleterre avait la guerre » avec son roi ; ce qu'ayant fait : « Ah ! M. Vincent, me dit-il, le » Roi a trop d'affaires pour le pouvoir faire. » Je lui dis que le Pape » le seconderait, et qu'il offrait cent mille écus. « Cent mille écus, » répliqua-t-il, ne sont rien pour une armée ; il faut tant de soldats, » tant d'équipages, tant d'armes et tant de convois partout. C'est » une grande machine qu'une armée qui ne se remue que malaisé- » ment. » Le grand saint ne se ralentit pas ; son zèle croissait avec les épreuves de la victime. Le soir, dans sa maison de Saint-Lazare, il disait à ses prêtres de prier, de prier encore, de prier toujours pour » ces pauvres habitants transportés loin de leur pays en des lieux » stériles, en des montagnes et des rochers presque inaccessibles » et inhabitables. » Cela ne suffit pas à son cœur ; il envoya l'élite de ses enfants soutenir la nation abandonnée des hommes dans sa lutte contre la famine, la peste et la guerre. Presque tous les missionnaires français y périrent ; saint Vincent de Paul ne voulut aucun panégyrique pour leur gloire, il leva les yeux au ciel et s'écria : « Que le sang de ces martyrs ne serait pas en oubli devant Dieu, et » que tôt ou tard il servirait à la production de nouveaux catholi- » ques. » Saintes et consolantes paroles ! Les martyrs irlandais ne sont pas morts en vain ; de leur glorieuse semence, fécondée par la liberté, est né Daniel O'Connell.

Pendant que Cromwell triomphait en Irlande, quelques pieuses familles abandonnaient leurs foyers en deuil, et s'embarquaient pour l'Amérique. Il y avait près de vingt années qu'un noble Irlandais, catholique et proscrit, lord Baltimore, leur avait montré la route ; il avait fondé dans le nouveau monde un petit État, l'avait appelé le Maryland, du nom de Marie, et y avait proclamé la liberté de conscience. Les réfugiés de 1648 allèrent grossir la colonie ; ils y trouvèrent leurs autels, et auprès de ces autels la charité évangélique, deux choses que n'avait plus leur patrie. L'âme de saint Vincent de Paul les avait bénis au départ, elle semblait les attendre encore sur ces lointains rivages.

Cromwell s'était acheminé dans l'obscurité de ses vues ; la royauté

abolie et les royalistes comprimés, il se laissa deviner, chassa le Parlement et saisit le pouvoir.

La grande force des gouvernements despotiques, c'est le mépris de l'homme. L'histoire nous montre un rare exemple de cette puissance dans le règne de Tibère, à qui on a quelquefois comparé Cromwell malgré de profondes dissemblances. Tibère se dit que les instruments ne feront jamais défaut à ses volontés, se permet tous les crimes et meurt dans son lit. Le pouvoir des Césars n'était pas, il est vrai, l'œuvre d'un jour; ce mutuel échange, ce commerce incessant de corruption entre le souverain et les sujets, ce besoin d'avilissement, cette entente muette de la servilité et de la servitude, cette vaste machine d'un État allant tout seul, sans secousse, sans violence, par la providence cachée d'un homme qui s'était fait le centre du monde et l'arrière-pensée universelle, tout cela avait demandé le travail des siècles. C'était le paganisme lentement amassé dans les mœurs et devenu le tempérament de la société. C'était aussi, il faut l'avouer, le cours régulier de la nature humaine abandonnée à elle-même. L'amour de la liberté est un signe d'élévation morale. Les nations sont d'abord indifférentes à cet amour; elles l'embrassent et l'épurent, à mesure qu'elles montent vers une sphère meilleure, et que le travail, la vertu, la religion, leur donnent la consistance et la force. La populace de Rome, toute cette partie de la société encore indécise et informe, se complaisait dans ses tyrans. Ils l'amusaient par les jeux publics, ils la nourrissaient par les distributions de blé, ils l'affriandaient par les dépouilles des grandes familles; plus leurs licences étaient effrénées, plus ses convoitises de nivellement étaient assouvies.

Cromwell n'avait pas ces ressources prodigieuses que la dégradation des cœurs avait offertes aux Césars; il devait tirer tout son gouvernement de lui-même. Il se piquait de connaître les hommes; à son retour d'Irlande, comme l'air retentissait d'acclamations: « Quelle foule pour voir le triomphe de votre Seigneu- » rie! » lui avait dit un assistant, il répondit avec sa brutale franchise: « Il y en aurait bien davantage pour me voir pendre! » L'Angleterre ne lui donnait pas le droit de la mépriser; les catholiques, les épiscopaux, les presbytériens, ceux-ci poursuivis dans leurs priviléges, ceux-là persécutés dans leurs croyances, se détournaient de lui. Cromwell s'essayait à vaincre ces résistances;

incapable d'inspirer des fidélités, il se cherchait des complices. Les journalistes étaient achetés, les pensions distribuées, les traitements payés six mois à l'avance. Si un ennemi paraissait hésiter dans sa foi, le Protecteur le démêlait, il le perçait de ses regards, il le circonvenait de ses menaces ou de ses caresses, il le forçait à renier l'antique pudeur de sa vie, et se l'enchaînait à jamais par le déshonneur.

C'est un spectacle profondément curieux que de voir dans la révolution anglaise le constant accord des matérialistes et des faux dogmatistes. Cromwell appuyait sur les uns et sur les autres sa tyrannie chancelante, il réunissait Hobbes et les Niveleurs, il trouvait dans leur dépravation préméditée de la nature humaine sa politique toute faite. Entendez-les; leur langage est le même; s'ils diffèrent sur l'origine du mal, que les sectaires rapportent au péché originel, et que le sophiste impute à un destin aveugle, tous se plaisent à exagérer une déchéance que ni l'intérêt d'ici-bas ni la grâce d'en haut ne suffisent à combattre ou à réparer. Hobbes nie la raison, et le faux dogmatisme nie la lumière naturelle; suivant Hobbes, le bien est ce qui nous est agréable, et la liberté est le jeu de nos muscles; suivant le faux dogmatisme, la créature est la captive nécessaire de ses passions, et la liberté morale est une chimère; suivant tous les deux enfin, l'homme est tout entier impuissance et désordre. Qu'un tel homme s'unisse à ses semblables, et leur société, image de leur nature, n'est plus qu'une épouvantable confusion.

Si l'homme est absolument déchu, s'il n'a plus ni raison ni conscience, si sa nature est sans ressources, et qu'il doive, non pas la purifier et la diriger vers Dieu, mais l'anéantir; si les nations sont, à sa ressemblance, marquées de cette stérilité et de cette misère; si toutes leurs aspirations sont mauvaises en soi, et, qu'au lieu de chercher à les redresser et à les engager dans la voie de nos destinées immortelles, il faille borner sa peine à les comprimer et à les maudire; si enfin la lutte elle-même est une complaisance angereuse ou un vain exercice, et que la terre soit la proie assurée du mal, c'en est fait de la liberté et du droit; il est bon que la force règne.

Ces déplorables systèmes ont leurs appas tentateurs; ils flattent, dans les esprits ignorants et étroits, la manie de l'absolu; ils caressent surtout ce goût du néant qui saisit à certaines heures les peuples

comme les âmes. Ce n'est plus l'homme qui va agir, lutter, vaincre, c'est le pouvoir, tour à tour autocratie ou démocratie, toujours détestable tyrannie ; la liberté tombe avec ses aiguillons et ses devoirs, le souci de durer remplace le soin de vivre, tout pâlit, tout s'efface, tout devient inutile et inerte, la responsabilité se déplace, et l'individu s'évanouit dans l'État : comme si l'État devait aussi mourir pour l'individu, et rendre compte à son Juge ! Le faux dogmatisme est peut-être plus à craindre encore ; à force de répéter qu'il n'y a pas de droit sur la terre, il a l'air de s'en convaincre ; il énerve ainsi la conscience, et, en corrompant au nom de Dieu le cœur des générations, il suscite le plus effrayant désordre moral dont le monde puisse être témoin, l'alliance d'une indifférence athée pour toutes les iniquités et d'une intolérance religieuse poussée jusqu'à la persécution.

Les doctrines de Hobbes et des Niveleurs s'agitèrent confusément sous la société anglaise ; l'immoralité et l'incrédulité firent leur chemin à l'ombre de la tyrannie. Telle est d'ailleurs la loi des régimes absolus ; l'activité, muette au dehors, se consume au dedans en chimères désordonnées ; les nécessités de la lutte et *cet incompréhensible sérieux de la vie chrétienne* dont parle Bossuet, languissent dans les loisirs de la servitude, et les grands ressorts des âmes se relâchent sans bruit. Ces excès éclatèrent avec violence après la révolution d'Angleterre. Le tumulte des événements, la mêlée des opinions, les hardiesses religieuses, la puissance de l'inconnu avaient ébranlé les cœurs. Cromwell était intéressé à ces déréglements, il jetait dans le désordre les fondements de son empire héréditaire, et, voulant faire de sa dynastie la fatalité de l'avenir, il rendait les peuples incapables de la liberté en les dépravant. Le règne de Charles II découvrit l'œuvre du Protecteur ; les idées et les mœurs étaient sans frein, la corruption devenait un art, et les puritains s'étaient effacés devant ces brillants libertins dont Voltaire a laissé une inimitable peinture sous les traits du comte de Rochester, et que l'histoire flétrit du nom de *roués*.

M. Guizot excelle à retracer tous ces personnages de la revolution anglaise, vainqueurs et vaincus ; il les peint ou plutôt il les grave. Sa manière est celle des maîtres ; au lieu de disperser ses couleurs en mille traits épars, il les rassemble avec art. Il jette d'abord ses grandes lignes , et sur ce fond net et lumineux sa pensée naturellement religieuse répand sa majesté, comme ces

ombres profondes sur lesquelles Holbein fait ressortir ses puissantes figures.

Entre les hommes qui se pressaient autour de Cromwell, il en est un qui inspire un intérêt mêlé de compassion et de respect; c'est le chantre du *Paradis perdu,* c'est Milton. Tant il est dur d'être contraint à mépriser un homme de génie! Milton s'était attaché à Cromwell, il s'était donné à lui, il était la voix du régicide vantant ses forfaits; quand l'Eikon Basilike parut au milieu des sanglots de l'Angleterre, on vit le poète se charger de répondre au roi mort. Ces coupables erreurs, il les racheta du moins par son désintéressement, sa constance et sa noble vieillesse. C'est dans les heures de l'exil ou de la disgrâce qu'on aime à le contempler; pauvre, infirme, aveugle, à mesure que la nuit descend autour de son front, et que les angoisses de la misère l'environnent davantage, il s'élève vers des régions de paix et de lumière. Son génie égaré et sublime, tout plein des sanglantes visions de sa vie, les ressuscite, les éclaire, les transporte dans les cieux; il chante en des vers admirables cette nature qu'il ne verra plus, et du fond de ce tombeau où l'a enseveli l'infortune, il atteste encore par des œuvres immortelles la présence d'une grande âme.

Cromwell était appelé par la nature même de son gouvernement au rude emploi d'occuper l'Angleterre. Quand la liberté est éteinte, quand la société, étrangère et comme exilée au milieu d'elle-même, ne sait plus où l'on mène ses destinées, l'oisiveté des peuples est inquiète et menaçante. Comment distraire cette oisiveté? Comment l'endormir? Perpétuel tourment des régimes absolus! Tantôt ils vont, s'égarant en mille entreprises, bouleversant le passé, engageant l'avenir; tantôt ils ramassent tout en eux-mêmes, ils ne souffrent rien qui s'élève, le désintéressement devient un symbole de désordre, et le génie forme un État dans l'État. Cromwell errait violemment entre ces extrémités de la toute-puissance. On le voyait recourir aux petits moyens, il instituait les majors généraux pour remplacer la vie de la société anglaise par une forte administration, il voulait être seul dans la nation, *parler et mentir tout seul*, comme le disait l'ambassadeur de Venise. Parfois son génie, surexcité par son ambition, se démêlait de toutes ces misères et éclatait en œuvres fécondes.

La conduite de Cromwell à l'égard des Niveleurs est un chef-d'œuvre de calcul et de bon sens. S'il les encourage, s'il aime à les

laisser entendre aux mécontents comme ses successeurs et ses vengeurs, s'il fait du désordre et de la peur entretenus par leurs doctrines une institution de l'État, comme il les arrête, comme il les réprime quand ils veulent agir! Ces barbares attaquaient sans retenue la littérature antique et l'enseignement des universités d'Oxford et de Cambridge. « Ce n'était plus, dit M. Guizot, la rivalité des deux Églises se disputant les bénéfices et les » chaires; c'était la guerre à tout l'ancien système d'éducation nationale, guerre poursuivie par des ennemis mortels, acharnés à » détruire ce qu'ils appelaient les camps de Caïn, les synagogues » de satan et les palais de l'Antéchrist. » Cromwell n'écouta pas ces natures déformées, et maintint dans leur intégrité les derniers débris de la société catholique [1].

La politique extérieure de Cromwell est sa meilleure gloire; au dedans de l'Angleterre, il était maîtrisé, embarrassé par les nécessités de sa tyrannie et par le lourd arriéré de crimes qui pesait sur sa vie; au dehors, il n'avait plus ces entraves, il était libre. A son avénement au pouvoir, sa patrie était humiliée, sans influence sur l'Europe, isolée au milieu des flots; il la laissa en mourant formidable et prospère. Un poète français, Malherbe, avait écrit vers l'époque du siége de La Rochelle et de la folle expédition de Buckingam : « L'Anglais s'attaquant au roi est un petit gentilhomme » de 500 livres qui s'attaque à un qui en a 30,000. » Le Protecteur changea cette disproportion; génie tumultueux et précis où se combinaient les passions d'une foule et l'activité d'un homme, il s'asservit à son temps, prit ses faiblesses et ses grandeurs, les revêtit, les porta dans la politique, et prononça ce mot célèbre, imité de nos jours : « Je rendrai le nom d'Anglais aussi grand que l'a ja» mais été celui de Romain. » Ce fut là sa suprême habileté; il s'imposa aux Anglais en liant son nom à leur fortune. Un jour se leva, où, vainqueurs et vaincus, tous durent dire, comme aujourd'hui M. Carlyle : « L'Angleterre, c'est Cromwell! »

L'état de l'Europe se prêtait merveilleusement à l'irruption de la Grande-Bretagne dans les destinées du monde. Les nations catholiques, la France et l'Espagne, recherchaient son alliance avec un égal empressement. Le temps n'était plus où le duc de Lerme

[1] Voir, sur l'origine catholique de l'Université d'Oxford, un excellent travail M. Foucher de Careil, dans le *Correspondant* du 25 août 1854.

avait pu se flatter de donner à sa patrie, aidée par l'Angleterre, l'empire du continent ; l'appui de l'Angleterre aurait suffi à peine à retenir l'Espagne dans sa chute. La France devenait menaçante ; son ambition, la jeunesse toujours nouvelle de sa gloire, l'ardeur de ses générations l'emportaient rapidement vers une grandeur inconnue. Ce n'étaient plus seulement les principes de Henri IV qui l'animaient ; la ruine de la maison d'Autriche avait été la partie accidentelle et passagère du plan de ce roi sage et libéral, il tenait en réserve derrière ces vues d'un moment une politique immortelle ; il voulait, l'Espagne une fois descendue de ses rêves de monarchie universelle, fonder la paix en Europe et diriger les forces de la chrétienté contre l'islamisme. Richelieu ouvrit la Guerre de Trente ans. L'arrière-pensée de Henri IV apparaît à peine dans le fond de ce génie tout moderne et tout patriote ; il poursuit dans l'abaissement de la domination espagnole l'équilibre de l'Europe et la suprématie de la France. Cette politique entra sous les auspices du cardinal Mazarin dans sa dernière phase ; il ne s'agissait plus, comme Richelieu l'écrivait encore aux provinces flamandes lors de la bataille d'Avein, *de les mettre en liberté et d'y conserver la religion catholique ;* on voulait conquérir. Mazarin poussait en avant les armes qui avaient triomphé à Rocroy et à Fribourg ; Louis XIV, comme Charles-Quint, allait s'avancer vers la monarchie universelle.

Cromwell hésitait entre l'Espagne et la France, si ardentes l'une et l'autre à convoiter ses faveurs. M. Guizot remarque, à cette occasion, que le traité de Westphalie avait eu l'avantage de dégager la politique des préoccupations religieuses, et de la subordonner aux intérêts des peuples. Il nous semble que l'expression de l'illustre historien a dépassé sa pensée. La politique des intérêts n'est pas née au XVIIe siècle, elle est de tous les siècles comme le cœur humain. La sphère de cette politique s'étend ou se retrécit, s'élève ou s'abaisse avec les horizons eux-mêmes de l'humanité. L'intérêt, un intérêt bien ou mal entendu, légitime ou coupable, se rencontrait avant les temps modernes au fond de toutes les luttes, dans les querelles de frontière à frontière, de province à province, de peuple à peuple, comme dans ces soulèvements unanimes qui apaisaient toutes les haines et confondaient tous les courages, aux croisades, à Nicopolis, à Lépante. C'était bien plus alors qu'une question d'équilibre, de développement de territoire,

du suffrage universel; interprète inspiré des passions d'une sombre époque, il faisait dire à Satan au milieu de la république aristocratique qu'il avait imaginée dans l'enfer : « Rangs et degrés » ne jurent pas avec la liberté, mais s'accordent avec elle. » Cromwell était dominé par ces influences; les renier, c'eût été, de sa part, trahir toutes les promesses de sa vie, et s'aliéner ses derniers amis, ceux qui suivaient encore sa fortune au-delà des ruines de la république. Ne pouvant briser violemment toutes les entraves de la constitution anglaise, il se résigna à les réduire par la ruse, à les rendre inutiles, à les corrompre; son gouvernement fut une lutte perpétuelle et un infatigable mensonge. Ces entraves tombaient inutilement sous ses efforts, elles renaissaient d'elles-mêmes comme pour désespérer sa tyrannie. Les chartes, les priviléges, les vieux droits, tout cela se réveillait sous ses pas et contrariait sa marche. Lorsque enfin Cromwell, descendant de sphère en sphère dans l'admirable hiérarchie de la société britannique, croyait avoir tout vaincu, il rencontrait dans les hommes eux-mêmes, formés par l'exercice de la liberté et par une éducation chrétienne aux grands devoirs de la vie, une âme invincible.

Les derniers jours du monde romain avaient montré la triste influence d'une centralisation excessive sur la constitution d'un peuple. La vie refluait de toutes les extrémités vers le centre, et la majesté des Césars, grossie des iniquités croissantes du paganisme, apparaissait seule sur la nudité d'une société nivelée par le despotisme. Quand les barbares firent irruption, ils trouvèrent aux avant-postes de Rome des populations sans patrie, que la misère, les rapacités du fisc et l'habitude prolongée de la servitude entraînaient d'elles-mêmes sous le joug. Le vœu de Caligula était satisfait; l'Empire romain n'avait qu'une seule tête, et la hache d'un Goth l'abattit d'un seul coup.

Le Protectorat de Cromwell montra la lutte d'une société défendant pièce à pièce ses libertés et décidée à ne pas mourir; les institutions et les hommes, tout se combina et agit de concert. Lors de la proclamation de la république, les résistances avaient été opiniâtres. On avait demandé aux membres des universités d'Oxford et de Cambridge, aux shérifs, aux juges de paix et à tous les fonctionnaires publics un simple engagement de fidélité au nouveau régime; les refus avaient répondu par milliers. Ces nobles rébellions survécurent à la république; Cromwell les retrouva debout

contre lui. On ne peut, à ce propos, se rappeler sans surprise une prophétie sinistre que Montesquieu a jetée sur les destinées de la liberté anglaise. « Les Anglais, dit-il, pour favoriser la liberté, ont » ôté toutes les puissances intermédiaires qui formaient leur mo- » narchie. Ils ont bien raison de conserver cette liberté : s'ils ve- » naient à la perdre, ils seraient un des peuples les plus esclaves » de la terre [1]. » Ce grand esprit, si habile à démêler les ressorts et l'incomparable vigueur des gouvernements libres, se contredit ici dans ses pensées. Les puissances intermédiaires dont vous parlez, oserons-nous lui répondre, n'avaient pas péri dans la Grande-Bretagne, et la preuve, c'est que la liberté s'y est conservée. Les nations européennes, où ces degrés ont été confondus, se sont agitées sans repos, et la terre n'est pas remise de leurs ruines. Seule, l'Angleterre, comme un vaisseau qui aurait jeté ses ancres immobiles au milieu des tempêtes, s'est élevée harmonieuse et réglée au-dessus des révolutions et des siècles. Si l'avenir de cette société puissante semble se couvrir d'ombres, c'est qu'elle paraît elle-même s'éloigner de ses anciens rivages et pencher vers une démocratie inconnue à ses pères. Voltaire avait raison contre Montesquieu, quand il écrivait en marge de l'*Esprit des Lois* cette vérité incontestée. « Au contraire, les Anglais ont rendu plus légal le pouvoir » des seigneurs spirituels et temporels, et ont augmenté celui des » communes. » L'histoire du Protectorat avait démenti à l'avance Montesquieu. La tyrannie de Cromwell fut précaire, inquiète, disputée ; on sentait qu'elle ne vivrait pas. Quelques violences, surchargées de toutes les rêveries des niveleurs, échouèrent contre l'énergie des institutions anglaises, filles du catholicisme. Comme un grand écrivain religieux et libéral le disait récemment des bienfaits du gouvernement tempéré survivant à sa chute [2], le soleil s'était couché, on combattait encore dans le crépuscule. L'Église catholique s'était retirée derrière un nuage, on sentait toujours son invisible présence sur la terre de saint Anselme et de saint Thomas à l'immortalité de la liberté.

Ce fut dans l'aristocratie catholique de l'Irlande que la vieille constitution de la Grande-Bretagne rencontra ses meilleurs et ses derniers défenseurs. Le Prétendant aimait les Irlandais, il voulait

[1] *Esprit des lois*, liv. II, ch. IV.

[2] *Des Intérêts catholiques au* XIX*e siècle*, par M. le comte de Montalembert, p. 124 ; 1re édit.

et leur avenir : là le fanatisme avec ses superstitions, ses subtilités, ses inquiétudes et ses misères; ici, l'athéisme avec sa sécurité plus lamentable encore, son espoir dans le néant et son grossier dédain de l'immortalité. Cromwell, mourant, parlait en ces termes à son chapelain : « Dites-moi, est-il possible de déchoir de l'état de grâce ? » — Ce n'est pas possible, répondit le ministre. — En ce cas, je » suis tranquille, reprit le Protecteur, car je sais que j'ai été une » fois en état de grâce. » La mort saisit Mirabeau à cette heure où il se voit en pleine possession de son œuvre de destruction ; moins coupable que Cromwell, il veut restaurer, non pas à son profit, mais au profit de cette vieille monarchie qu'il a défaite en se jouant : le temps se refuse à ses desseins. Pressé entre la révolution et l'éternité, le grand agitateur disait à Cabanis : « Mon ami, je mour- » rai aujourd'hui; il ne reste plus qu'à s'envelopper de parfums, » à se couronner de fleurs, à s'environner de musique, afin d'entrer » paisiblement dans le sommeil éternel. »

Tacite, racontant les prodigieuses circonstances de la vie d'un César, dit à sa mort : « On lui éleva un tombeau petit et qui lui » restera, *sepulchrum exiguum et mansurum.* » Cromwell n'a pas eu ce repos; son tombeau ne lui resta pas. Une justice impitoyable découronna le régicide de la majesté royale dont on avait chargé ses ossements, et on les attacha à un gibet. Son empire s'était écroulé avant son tombeau; despotisme engendré de l'anarchie, il n'avait été, comme elle, qu'un accident. Cromwell avait plié aux desseins implacables de son ambition toutes les forces humaines, et les lois éternelles qui enchaînent Dieu lui-même n'avaient pas étonné son audace ; il avait tout tenté et tout osé ; il est mort stérile, *inutiles facti,* comme dit l'Ecriture.

St-H. Mercier de Lacombe.

LA MENNAIS.

SA VIE, SES ÉCRITS.

(1er article.)

Justas superbiæ tuæ pœnas exsolves.
MACH. II.

Un homme, désormais plus fameux qu'illustre, était conduit à sa dernière demeure il y a plus d'un an déjà. Maintenant que sa cendre est refroidie, nous pouvons en parler plus librement. Il avait reçu de grands dons du ciel, et l'Église le compta au nombre de ses plus zélés défenseurs. Hélas! il a changé sa robe de lévite pour la carmagnole du sans-culotte. A ses premières œuvres ascétiques et à sa polémique ardente pour le Saint-Siége et la royauté de droit divin, ont succédé des écrits pleins de fiel et de violentes invectives contre la papauté et les souverains temporels. La deuxième partie de sa vie est une perpétuelle contradiction de la première : il en devait être ainsi. M. de La Mennais, logicien à outrance, partant de principes diamétralement opposés, devait nécessairement réaliser dans sa personne l'éclatante antinomie dont ses œuvres renferment le constant témoignage. Cette vérité sera mise en saillie, nous l'espérons, et ressortira de ce travail de la manière la plus irréfragable. M. de La Mennais se condamnera lui-même; les vérités qu'il aura affirmées du ton le plus tranchant, on les lui verra nier ensuite avec les mêmes allures dogmatiques. Esprit plus pénétrant que vaste, il poursuivait son idée sans se préoccuper de celles qui pouvaient en modifier le sens ou la portée. Il ne voyait qu'un côté des choses et laissait dans l'ombre toutes les parties qui ne concourraient pas

de pondération des forces qui possédait les nations; c'était la vie même de la chrétienté, sa liberté, ses mœurs, sa civilisation, son unité, c'était le patrimoine du Christ qu'il fallait agrandre ou sauver. Comment s'étonner dès lors que l'uniformité de la foi fût un commencement d'alliance? Le penchant de l'homme n'est-il pas de s'unir à ses ressemblances, et une croyance commune n'est-elle pas une commune patrie? Un homme d'État qui a poursuivi, comme M. Guizot, l'alliance anglaise, voulant la défendre contre ses détracteurs, disait que, lorsqu'on avait des analogies d'institutions, d'habitudes, d'aspirations, on était naturellement porté à s'entendre [1]. Ces alliances, si justes et si sensées en apparence, ont souvent, il est vrai, déconcerté les calculs les mieux suivis, et abouti à d'éclatantes ruptures. Le voisinage des territoires et la similitude des institutions, loin d'être un gage d'union, sont devenus une source de jalouse inimitié, et aujourd'hui la diplomatie est bien près d'admettre, comme la physique, que les contraires s'appellent [2]. C'est ici que la grande nouveauté de la politique moderne se découvre; elle a fait taire dans le réglement des affaires humaines la voix de cette douce autorité qui s'élevait au-dessus des passions comme la conscience universelle. Le traité de Westphalie consomma cette scission qu'avait entamée le XVIe siècle, et la mit dans le droit public.

Le gouvernement extérieur de Cromwell prouva combien le traité de Westphalie avait été impuissant sur les ressorts ordinaires de la politique. La voie était tracée à l'ambition du Protecteur; vingt années de luttes et de triomphes l'avaient désigné aux espérances de ses coreligionnaires opprimés. Soit fanatisme sincère, soit secret désir de tenir et de remuer les peuples par les fils mystérieux des consciences, il se fit le défenseur de la foi commune, il fut anglais et protestant. On admire involontairement ce jeu profond d'un génie sans vertu. Comme César, Cromwell *paraît en un moment par tout l'univers*. Il envoie Blake inquiéter l'Italie et menacer Rome. Il entend les Vaudois gémir dans la persécution, il gronde, et sa main, tout ensanglantée des massacres de l'Irlande, écrit au duc de Savoie « que Dieu a voulu rendre inviolables les droits de la » conscience et s'en réserver l'empire pour lui seul. » S'il essaye de

[1] M. Thiers. *Moniteur* du 24 juillet 1849.
[2] M. de Marcellus. *Politique de la Restauration*, p. 8.

négocier avec l'Espagne, c'est à ces deux conditions qui sont la politique éternelle de la Grande-Bretagne, la liberté du culte réformé et la libre navigation dans les Indes-Occidentales. S'il se prononce enfin pour la France, c'est par reconnaissance pour l'édit de Nantes.

La France présentait depuis un demi-siècle un spectacle bien digne d'être exposé en regard des sombres passions de la révolution d'Angleterre. Remise à peine de ses guerres civiles, au milieu d'une Europe où les réformés exerçaient au nom du libre examen les plus violentes persécutions, la monarchie très-chrétienne, la fille aînée de l'Eglise, la nation de saint Louis avait proclamé la liberté de conscience. Henri IV avait conçu dans son grand cœur, qu'éclairait une raison puissante, cette nouveauté hardie et généreuse; il l'osa, et, l'ayant osée, il la défendit contre les ingratitudes des protestants et contre les appas du pouvoir absolu. La première année du dix-septième siècle, l'année 1600 s'ouvrit par cette conférence de Fontainebleau, où l'évêque d'Évreux, Duperron, et le gouverneur de Saumur, Duplessis-Mornay, débattirent en paix les grands intérêts de leurs âmes. Henri IV entendit la controverse; il vit sa foi l'emporter et d'anciens coreligionnaires se convertir. Dans le transport de sa joie, il écrivit au duc d'Épernon cette lettre que nous reproduisons avec bonheur comme le programme de la politique suivie par la royauté française jusqu'à l'année 1686. « A » mon cousin le duc d'Épernon. Mon amy, le diocèse d'Evreux a » gagné celuy de Saumur, et la doulceur dont on y a procédé, oste » l'occasion à quelque huguenot que ce soit de dire que rien y ayt » eu force que la vérité. Ce porteur y estoit, qui vous contera comme » j'y ai faict merveilles. Certes, c'est un des grands coups pour l'E- » glise de Dieu, qui se soit faict il y a longtemps. Suivant ces erres, » nous ramenerons plus de separez de l'Eglise en un an, que par » une autre voye en cinquante. Il y a ouy le discours d'un chacun, » qui seroit trop long à discourir par escript; il vous dira la façon » que je veux que mes serviteurs tiennent pour tirer fruit de cette » œuvre. Bonsoir, mon amy; sachant le plaisir que vous en aurés, » vous êtes le seul à qui je l'ay mandé. De Fontainebleau, ce » v mars 1600. Henry. »

Henri IV avait vu la décadence du protestantisme et la renaissance religieuse de la société catholique couronner sa politique. L'ardeur des combats s'était apaisée, et, avec elle, le fanatisme des sectes; les populations réformées revenaient, comme le Béarn, vers

la foi de leurs pères, ou s'endormaient, comme les habitants des Cévennes, dans un chaos sans nom d'ignorance et de corruption, d'où un jour de persécution, hélas ! devait les tirer pour l'immortalité. C'était surtout à l'aristocratie protestante que la liberté était fatale ; les dissidences de doctrines tournées en dissensions intestines, mille intrigues s'essayant à renouer la guerre, les chefs huguenots s'agitant pour ressaisir par la complicité d'une révolte les âmes qui leur échappent, voilà l'état de la Réforme sous Henri IV. Les Mémoires de Sully présentent un curieux témoignage de ce mouvement ; on sent s'y mêler à chaque page les rancunes du calviniste et les aveux de l'homme d'État. Sully raconte les violences du synode protestant de Gap, et, considérant la rénovation prodigieuse des institutions catholiques, il ajoute ces paroles amères, conclusion de toutes les luttes subies par l'Église au souffle opiniâtre ou orageux de la liberté. « C'est peut-être à cet incident que » les Jésuites ont eu la principale obligation de leur rétablissement » en France. Le Saint-Père eut la consolation de voir son domaine » se remplir de nouveaux moines de toute espèce ; augustins réfor- » més, récolets, carmes déchaussés, frères ignorantins, et, dans » l'autre sexe, feuillantines, carmélites, capucines ; jamais on n'a » tant vu d'ordres religieux institués à la fois qu'il y en eût cette » année [1]. »

Cette renaissance de l'Église de France, c'était sa réformation, non pas faite par l'État dans la servitude, mais faite par elle-même dans la liberté. Jetez les yeux sur l'Angleterre du XVIe siècle et sur la France du XVIIe siècle ; comparez le règne de Henri VIII et le règne de Henri IV. Ici le catholicisme, là le protestantisme ; ici un gouvernement pacifique et réglé, où se fondent les splendeurs de Louis XIV et de Bossuet, là un empire sans respect et sans frein, où se forgent l'anarchie révolutionnaire et le joug de Cromwell. Henri VIII veut redresser la religion et se charger du pouvoir spirituel ; il intéresse toutes les cupidités à son entreprise, et, le fond des cœurs ainsi remué, il abat toutes les résistances par le droit des échafauds. Henri IV, lui aussi, reconnaît, comme l'avait déclaré le concile de Trente, que des abus se sont introduits dans le sanctuaire et que le clergé demande une réforme ; il proclame la liberté de conscience, il respecte la liberté de l'Église ; c'est assez ! Tout

[1] *Mémoires de Sully*, liv. XVIe.

change : la contradiction excite les courages, et la tribu du Seigneur se renouvelle d'elle-même par l'énergie de ses saints.

Le cardinal de Richelieu ne s'écarta pas de ces voies; il s'arrêta, au milieu même de sa toute-puissance, devant ces deux libertés qui sont sœurs, la liberté de conscience et la liberté de l'Eglise. La prise de la Rochelle n'était pas née d'une pensée de religion ; Richelieu n'avait entendu frapper que les institutions municipales et féodales à l'abri desquelles les protestants abusaient de leurs priviléges.

Le cardinal Mazarin dut à cette politique confiante et forte l'alliance de l'Angleterre, la victoire des Dunes et le traité des Pyrénées. Cromwell avait songé à se jeter au milieu des troubles de la Fronde et à rallumer les guerres religieuses. Un agent anglais parcourut les bords de la Garonne et de la Loire. Les protestants vivaient en paix ; ils s'occupaient de commerce et ne désiraient pas un changement. « Je n'ai point à me plaindre du petit troupeau, » disait Mazarin ; il broute de mauvaises herbes, mais il ne s'égare » point. » Le Protecteur renonça alors à ses projets d'invasion ; il conclut un traité avec la France, et l'Espagne désespéra de sa suprématie.

C'est une singulière étude d'observations morales que le récit des négociations de Cromwell et de Mazarin. On en sort sans une grande estime de l'humanité, et assez indulgent pour La Rochefoucauld, qui écrivait ses Maximes en ce temps-là. Le Protecteur et le ministre meurent également d'envie de se tromper : celui-ci, tout rompu aux manéges de la diplomatie, avec son génie souple et varié, ses précautions infinies, ses politesses perfides et son art consommé de dissimulation ; celui-là, nouveau venu dans les cours, avec ses procédés sans aveu, ses finesses cachées, ses grosses violences et ses fourberies révolutionnaires; malheureusement Cromwell parle en maître et Mazarin écoute. La bataille des Dunes a couvert ces menées obscures. Six mille Anglais passèrent le détroit, se mêlèrent aux rangs français et combattirent avec une intrépidité héroïque sous les regards de Turenne. On voulait expliquer au général anglais les dispositions du combat. « C'est bon, répondit-il, je m'en » rapporte à M. de Turenne ; il me dira ses raisons après la bataille, » si cela lui convient. » La bataille fut gagnée. La victoire est la ressource immortelle de la France ; suivez cette frontière du nord à partir des Dunes jusqu'à Rocroy, la patrie est ceinte de ses

triomphes; poussez en avant vers ces plaines de Tournay où régnait Clovis, là se trouve Fontenoy, la maison de Bourbon a chargé la gloire de garder le berceau de la monarchie française.

La renommée de Cromwell s'était répandue sur le continent. La France était alors tout préoccupée de sa Fronde, on ne savait ce que ce bruit allait devenir, et il s'imprimait des livres pour persuader au Parlement de jouer le rôle des Communes, et à la bourgeoisie de Paris celui de la cité de Londres. La sanglante issue de la révolution anglaise dérangea tous les projets : le spectacle de cette anarchie, se jetant dans le despotisme, effraya les espérances de liberté qui s'étaient éveillées dans les âmes, et refoula les peuples vers le gouvernement absolu. Le cardinal de Retz, qui avait reçu les compliments de Cromwell, ensevelit dans la solitude son génie sans emploi, et la Fronde demeura dans l'imagination populaire comme la plus aimable des révolutions, ou, si l'on aime mieux, comme l'école buissonnière de la noblesse, prête à passer sous le sceptre de Louis XIV. Le nom de Cromwell avait retenti profondément dans les esprits; on le rencontre dans les trois plus grands écrivains du XVIIe siècle, Bossuet, Pascal et Fénelon.

Bossuet contemple des hauteurs de sa foi cette fortune prodigieuse. Il s'élève, comme il l'a annoncé, au-dessus de l'homme, il entre dans les conseils de Dieu, et les espaces infinis de sa pensée communiquent à la figure du Protecteur une majesté lointaine. Le défaut de ce portrait admirable serait peut-être dans l'excès de sa grandeur; l'histoire laborieuse et lente d'un tyran n'a pas ces dehors superbes. L'évêque de Meaux ne savait pas assez les causes secondes que Voltaire savait trop. Ce qui l'irritait, ce qui l'indignait contre Cromwell, ce n'était guère la nature de sa domination, c'étaient plutôt ses licences religieuses et la création toute profane de sa puissance. Son génie, tout éclairé de la vérité qu'il avait embrassée sans effort, voulait voir les nations se mouvant, comme les sphères des cieux, dans un cercle immuable, tracé par la Providence.

Pascal est sans colère à l'égard de Cromwell. S'il s'entretient un instant de sa mort, c'est pour jeter un cri de triomphe devant le néant de l'homme. Il songe peut-être au Long Parlement en écrivant cette phrase inachevée : « Quand la force attaque la grimace, » quand un simple soldat saisit le bonnet carré d'un premier pré- » sident, et le fait voler par les fenêtres..... » Cette ironie, ce mé-

pris altier des formes, cette insensibilité étudiée et savante étaient le tempérament et la logique de son génie. La déchéance originelle, la partie corrompue et souffrante de la création, le péché l'occupent, le tourmentent sans relâche. Il voit la liberté étouffée sous le mal, la raison perdue dans les sens, la vie humaine resserrée entre le berceau et la tombe, et cet étroit espace tout rempli d'iniquités et de douleurs ; il est d'avis de laisser tout aller à l'abandon, et, se réfugiant dans cet avenir éternel où il n'y aura ni distinction de rangs, ni division de royaumes, les institutions dont s'entourent les peuples lui semblent des jouets d'enfants.

Fénelon a une meilleure idée de Dieu et de l'homme. C'est le trait de ce délicieux génie, tout nourri du pain des anges, d'avoir confiance. Il ne condamne pas les efforts de l'humanité à une inévitable défaite, et le Créateur à une sorte d'exil de sa création que le péché lui aurait prise tout entière ; il croit aux bonnes œuvres de la terre et aux douces influences du ciel, il croit à la liberté et à la grâce. Sa charité, c'est toute sa politique, à travers quelques belles chimères où se laisse prendre son imagination. On le voit défendre les missions contre les persécutions, les franchises de l'Église contre les servitudes gallicanes, les Etats généraux contre la monarchie absolue. Aussi, quelle peinture il fait de Cromwell ! C'est le régicide qui l'inspire, c'est son souvenir qui s'agite devant lui, quand il trace, sous la figure de Pygmalion, l'abominable image d'un tyran.

Pour nous, en suivant le cours des prospérités de Cromwell, une pensée triste et consolante nous sollicitait. Nous cherchions des yeux quelque vieux compagnon des Falkland et des Capell, échappé aux champs de bataille ou à l'échafaud, nous le cherchions sur cette route de la liberté, si pressée et si bruyante hier, si déserte et si morne aujourd'hui. Entre la cupidité et la peur, cet homme demeure seul ; autour de lui passent les trahisons qui se tournent en or, les grandeurs malsaines que le maître façonne, l'inépuisable fécondité de la bassesse humaine, et tout le cortége nécessaire d'une tyrannie. Honneur à lui, s'il a résisté ! Honneur à lui, s'il a trouvé dans l'excès de l'ignominie environnante la sauvegarde de son intégrité et la raison de son innocence ! Honneur à lui surtout, si la religion le console, si elle mêle à l'amertume de ses pensées la douceur des choses éternelles ! Il s'est rencontré des temps où l'humanité n'avait même plus l'espérance.

Les derniers Romains voyaient le monde descendre dans une corruption sans fond, et la décadence se hâter avec une rapidité inouïe dans les générations des Césars; ils ne savaient pas la Bonne Nouvelle de la mort du Fils de Dieu pour le salut des hommes. On comprend en ces nécessités affreuses l'athéisme, non pas cet athéisme insouciant et facile où se jouait l'imagination du XVIIIe siècle, mais cet athéisme sombre et convaincu dont se nourrissaient les stoïciens, quand ils contemplaient le silence des cieux et l'incroyable persistance du crime dans le gouvernement du monde. Plus heureux, les vaincus de Cromwell se sont reposés en paix dans l'avenir, ils ont senti le Protectorat hésiter dans ses voies, et une liberté souterraine respirer encore sous la servitude; partout où la semence chrétienne est tombée, l'espérance est immortelle.

Les derniers jours de Cromwell furent tristes. Sa vie était sans cesse menacée; à partir d'un certain moment, on ne le vit plus sourire. Son visage, son âme, tout en lui portait à l'avance l'abandon et la stérilité du tombeau. « Je sentis en l'approchant, di-
» sait le quaker Georges Fox, un souffle de mort sur lui; il avait
» l'air d'un homme mort. » Le réformateur de la Trappe, Rancé, apprenant la fin de Charles Ier, avait écrit : « Nous voyons un
» homme vivant jouer le personnage de la mort, et d'une faux
» invisible renverser un trône. » Doué d'une sagacité extraordinaire, que la peur aiguisait sans cesse, Cromwell sentait le néant de son œuvre; il voyait sa famille, comme sa patrie, se dérober à son ambition, et, regardant autour de lui, il ne trouvait ni un successeur à instituer, ni un héritage à laisser. Cette conviction de son impuissance est la plus grande souffrance d'un homme : si on travaille pour le salut de son âme et pour la gloire de Dieu, on s'inquiète peu de réussir ici-bas, on jette ses racines dans l'éternité; Cromwell travaillait pour la terre, il avait décapité Charles Ier, il voulait remplir de sa grandeur, tout enflée par le crime, le trône de sa victime. En vain le bonheur inouï de ses armes exaltait l'orgueil anglais; il ne faisait pas oublier au peuple sa liberté et ses rois. Cromwell avait compté sur ces puissantes diversions de la victoire, et, voyant qu'elles n'arrivaient pas à distraire les cœurs bien nés de leur insurmontable dégoût pour la servitude, il s'emportait en menaces ou en plaintes. En vain les cours étrangères s'empressaient autour de lui; une sourde incrédulité à la durée de son règne ou de sa race perçait sous leurs

hommages. Mazarin lui-même écrivait à son ambassadeur de louvoyer, de ne pas s'aliéner la nation par une alliance précipitée avec le Protecteur, d'attendre qui aurait le dessus. Cromwell voulait sortir à tout prix des voies sans issue où l'avait engagé son passé; tantôt il se laissait aller à l'idée de marier une de ses filles avec Charles II et de confondre sa race et celle des Stuarts; tantôt il essayait d'animer un fantôme de liberté et de tromper la foule. Un jour, il fit ramasser dans les provinces des hommes dévoués, les établit à Westminster et leur commanda d'être un Parlement : le Parlement *Barebone* se prit au sérieux et rêva des réformes; il fallut le dissoudre. Un autre jour, on le vit entreprendre le rétablissement de la monarchie parlementaire avec ses députés et ses lords : partager son pouvoir avec des chambres, se décharger un peu sur elles du poids énorme de haines qui s'amoncelait contre lui, faire que, à part Charles Ier de moins, vingt années de guerres civiles, de massacres dans les trois royaumes, de parjures, de corruption et de forfaits fussent comme non avenues, cesser enfin d'être *un grand constable*, comme il s'appelait lui-même, et commencer à être roi, c'était sa plus chère illusion; la résistance des choses et la contradiction des hommes la firent évanouir. Il était interdit à Cromwell de fonder un ordre durable; le régicide, devenu maître, était condamné à être un despote ou à ne plus être.

Enfin il mourut. M. Guizot raconte ce dénouement en quelques pages dignes de Tacite et de Saint-Simon. On a vu lord Capell monter à l'échafaud; c'est la liberté qui est morte avec lui; c'est elle qui avec lui a cru en mourant à l'immortalité. Contemplez maintenant le tyran à sa dernière heure! Quel tableau! quelle leçon! La pensée de Dieu qui s'élève tout à coup du fond de cette âme *chargée d'attentats et de mensonges*, cette conscience tout enveloppée de sophismes, et qui veut s'abuser encore sur les jugements éternels, la petitesse du sectaire remplaçant l'humilité du chrétien, ces anxiétés, ces lueurs, ces derniers souffles d'une vie qui s'éteint, tout cela respire avec une émotion extraordinaire dans le récit de l'historien.

Cette mort de Cromwell nous rappelait une autre mort, celle de l'homme puissant *en qui s'est incarné le génie de la Révolution*, de Mirabeau. La révolution d'Angleterre et la révolution française, dont nous essayions de marquer les différences, se peignent dans l'opposition de ces deux agonies avec leurs caractères, leurs passions

à la démonstration de ses théories. A cette cause des erreurs de M. de La Mennais, il faut en ajouter une autre : nous voulons parler de l'orgueil. Oui, M. de La Mennais a manqué essentiellement d'une des premières vertus chrétiennes : l'humilité. Il se croyait nécessaire à l'Église, comme si, depuis dix-huit siècles, elle n'avait pas triomphé de toutes les légions d'ennemis qui se sont ruées sur elle. La suprême autorité de ce monde, qu'il avait exaltée, a été honnie par lui dès qu'elle eut improuvé les doctrines anti-sociales des *Paroles d'un croyant*. Attaché à son sens privé jusqu'à l'entêtement, M. de La Mennais possédait à un degré éminent le tempérament du sectaire. « Vous avez le goût du schisme, ayez-en le courage, » lui dit un jour M. Lerminier. Et, comme un esprit absolu ne s'arrête pas en chemin, M. de La Mennais est allé jusqu'à l'hérésie. Cet orgueil qui l'a perdu est une des maladies morales de la société actuelle. Nous l'avons vu se produire de nos jours sous des formes variées, et aujourd'hui il paraît être arrivé jusqu'aux extrêmes limites de l'impudence.

Nous verrons M. de La Mennais, après avoir été bourbonnien avec Châteaubriand, ultra-catholique comme *le Drapeau blanc*, républicain de la nuance Carrel, clore la série de ses transformations en se faisant jacobin comme Robespierre. Il semble difficile de motiver ces diverses palinodies. M. de La Mennais a essayé cependant. D'autres que lui, de nos jours, l'ont également tenté. Dans ce but on a imaginé une doctrine bien simple et fort commode : elle peut se résumer ainsi : — Les évolutions politiques dans le sens du progrès sont toujours légitimes. — Mais le public ne comprend rien à cette métaphysique intéressée, et ceux qui emploient ce genre d'apologie risquent bien de n'être point écoutés. Nous comptons que les déviations et la chute de M. de La Mennais, retracées ici avec impartialité, justifieront l'épigraphe mise en tête de cette étude, et qui, à nos yeux, en constitue la moralité.

Hugues-Félicité de La Mennais est né en juin 1782 à Saint-Malo. Environ dix ans auparavant, Châteaubriand et Broussais avaient reçu le jour dans la même ville. Son nom de famille était Robert, celui de La Mennais venait d'une petite propriété située dans la Basse-Bretagne, appelée *Menez*, qui veut dire montagne. D'après plusieurs biographes, un de ses aïeux, armateur, aurait été anobli sous le règne de Louis XIV. C'est une erreur qui provient sans doute de ce qu'une demande paraît avoir été faite par un membre de la famille,

qui, en 1671, aurait été débouté de ses prétentions à la noblesse. M. Rohrbacher, ancien ami de M. de La Mennais, parle de cet anoblissement comme ayant été conféré par Louis XV en récompense d'abondantes distributions de blé faites au peuple de Saint-Malo dans un moment de disette. L'anoblissement dont il s'agit est en effet très-réel, ainsi que la cause indiquée par M. Rohrbacher; mais le *Nobiliaire de Bretagne*, de M. Pol de Courcy, en fixe la date à 1786. Félicité avait un frère, qui vit encore aujourd'hui, plus âgé que lui de quelques années. A la mort de leur mère, le plus jeune avait à peine sept ans. Tous deux recevaient les soins d'un ecclésiastique qui, pour échapper à la révolution, s'enfuit en Angleterre. Vers cette époque, onze navires appartenant à M. de La Mennais père furent pris, et avec eux disparut sa fortune. Occupé de réparer ce désastre, M. de La Mennais négligea l'éducation de ses fils, qui se trouvèrent livrés à eux-mêmes. Jean, l'aîné, qui savait un peu de latin, se chargea de faire connaître à son frère les premiers éléments de cette langue; mais déjà rétif et impatient du joug, le jeune de La Mennais ne voulut subir aucune direction, et il se mit à étudier tout seul. Son intelligence était tellement active qu'il put bientôt lire Tacite. Les affaires de M. de La Mennais ne se rétablissant point, Félicité alla habiter la campagne d'un de ses oncles qui chercha en vain à lui imposer un système d'enseignement. Voyant ses efforts infructueux, il enferma son neveu dans une bibliothèque divisée en deux compartiments, dont l'un contenait les livres qu'il jugeait dangereux. Avec une nature comme la sienne, il n'est pas étonnant qu'il se soit dirigé du côté défendu. Rousseau s'y trouvait. On a dit qu'il en faisait sa lecture favorite; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve souvent chez lui la déclamation éloquente et l'esprit systématique du philosophe génevois. Arrivé à l'époque où les passions envahissent le cœur, M. de La Mennais a-t-il, ainsi qu'on l'a écrit, éprouvé les amertumes d'une affection méconnue? Nous n'avons sur ce point aucune information positive. Laissons la parole à M. de Sainte-Beuve, qui a été son ami : « Quant à ce qui touche le genre d'émotions auquel dut échapper difficilement une âme si ardente, et ceux qui la connaissent peuvent ajouter si tendre, je dirai seulement que sous le voile épais de pudeur et de silence qui recouvre, aux yeux mêmes de ses plus proches amis, ses années ensevelies, on entreverrait de loin, en le voulant bien, de grandes douleurs, comme quelque chose d'unique et de

profond, puis un malheur décisif, qui du même coup brisa cette âme et la rejeta dans la vie pratique chrétienne. » Sous ces formes de langage chastes et voilées, qu'on ne saurait trop louer dans une pareille matière, on peut apercevoir l'opinion du célèbre critique. Vainement son père voulut lui faire prendre la carrière du commerce ; on le voit alors entrer au lycée de Saint-Malo en qualité de professeur de mathématiques.

Nous sommes en 1808. Cette année, M. de La Mennais publia, sans le signer, un livre intitulé : *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le* XVIIIe *siècle et sur la situation actuelle.* La première édition ayant été saisie et supprimée, nous nous occuperons plus loin de cet ouvrage, qui ne parut et ne fut connu qu'en 1814. En 1809, M. de La Mennais traduisit du latin *le Guide spirituel*, ou *le Miroir des âmes religieuses*, de Louis de Blois, petit livre rempli de ces effusions d'une âme pieuse qu'on lit avec délices dans la paix du cœur. Afin de ne point revenir sur les travaux de ce genre dus à la plume de M. de La Mennais, nous allons les mentionner avec quelques réflexions, en suivant l'ordre chronologique [1]. De 1820 à 1824 parurent vingt volumes, formant une collection sous le titre générique de *Bibliothèque des dames chrétiennes*. M. de La Mennais, éditeur de cette collection, y a fourni plusieurs traductions des opuscules qui en font partie, ainsi que des préfaces, des notes, et quelques morceaux originaux. La traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce chef-d'œuvre resté anonyme malgré les patientes investigations de plusieurs érudits, en est à sa vingt-septième édition, qui vient de paraître. A quoi faut-il attribuer ce prodigieux succès? Au style et à la fidélité du traducteur, ou bien aux notes ajoutées par M. de La Mennais à la fin de chacun des chapitres? En ce qui concerne la première explication, il y a lieu de faire remarquer que plus de mille éditions des différentes traductions qui en avaient été faites précédèrent celle de M. de La Mennais, et que, parmi elles, plusieurs sont estimées. On doit citer entre autres celle du garde des sceaux de Marillac, tout récemment éditée par les soins de M. de Sacy, et celle de Port-Royal, qui a eu depuis bientôt deux cents ans environ cent cinquante éditions. Le R. P. Lallemant, Jésuite,

[1] Pour toute la partie bibliographique de notre travail nous avons utilement consulté une brochure de M. Quérard, auteur de *la France littéraire*, intitulée *Notice bibliographique des ouvrages de M. de La Mennais, de leurs réfutations*, etc.

en fit paraître une, dans la première moitié du XVIIIe siècle, qui ressemble tellement à celle de M. de La Mennais, que M. Barbier, le savant bibliographe, a cru pouvoir affirmer, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, que l'une est une contrefaçon de l'autre. Cette accusation est grave, et nous avons voulu savoir si elle était fondée. Après une collation minutieuse des deux textes, nous pouvons déclarer que si le mot de contrefaçon n'est pas entièrement exact, il est au moins très-proche parent de la vérité. La plupart des versets seraient absolument semblables, si l'on n'y trouvait çà et là, soit une simple transposition de mots, soit le retranchement de quelque conjonction, pour donner plus de vivacité à la phrase souvent embarrassée du P. Lallemant. Les endroits où les changements ont quelque importance sont assez rares. Quelquefois, sous prétexte de relever le style, M. de La Mennais néglige les nuances. Ainsi, au chapitre X, on lit ce commencement de verset : « D'où vient que nous aimons tant à converser ? » Il y a dans le latin *fabulamur;* le P. Lallemant avait donc mieux traduit en disant : « Pourquoi faisons-nous tant de contes ? » Nous préférons encore le mot *deviser* employé par le garde des sceaux de Marillac. Il convient d'ajouter que dans les passages où M. de La Mennais s'éloigne du P. Lallemant, c'est aux traductions de MM. de Gence et de Genoude qu'il fait des emprunts. Le succès dont nous avons parlé ne tient donc pas aux qualités propres à la traduction de M. de La Mennais, qui, évidemment, n'est point originale. Restent les réflexions ajoutées par l'auteur. Étaient-elles nécessaires ? Assurément non ; aucun livre n'en n'a moins besoin que l'*Imitation de Jésus-Christ*, et, à notre sens, il vaut mieux laisser le texte dans son adorable simplicité ; mais, cette réserve faite, il est juste de reconnaître, et le public a été de cet avis, que ces réflexions sont d'une lecture très-agréable, et elles ont, au point de vue littéraire, une valeur incontestable. M. de La Mennais aurait bien dû se souvenir plus tard du conseil qu'il donnait dans l'une de ses notes : « Laissez la science qui nourrit l'orgueil, la science qui enfle, pour vous occuper uniquement d'acquérir celle qui fait les humbles et les saints, la charité, qui édifie. Apprenez à vous humilier, à connaître votre néant et votre corruption. »

Quatre ans après, M. de La Mennais publiait le *Guide du premier âge*. Tout ce petit livre, écrit en forme de dialogues, respire les plus purs sentiments et révèle chez l'auteur une habituelle lec-

ture des livres saints, dont il n'est qu'une espèce de reflet. Un disciple du Christ met à nu les défaillances de son esprit et demande une règle de conduite pour se diriger dans la voie du bien. Il y a dans cette confession du jeune pécheur, et dans ses vives appétences de la perfection chrétienne, une candeur d'une grâce infinie. En 1828 paraissait la *Journée du chrétien*, choix de prières, et un *Recueil de piété*. En ajoutant à ces travaux plusieurs articles insérés dans divers journaux, et reproduits en grande partie dans les *Mélanges* de M. de Lamennais, on a toute la littérature pieuse et ascétique de cet écrivain.

Reprenons maintenant notre récit biographique au point où nous l'avons laissé. En 1811, suivant les uns, en 1809 selon d'autres, M. de La Mennais fut tonsuré et entra au petit-séminaire de Saint-Malo dont son frère était alors supérieur. Pendant leur séjour dans cette maison ecclésiastique, les deux frères firent un ouvrage qui parut en 1814 sous le titre de *Tradition de l'Église sur l'institution des Évêques*. Cette question avait à cette époque un grand intérêt. On sait que des difficultés étant survenues entre le Saint-Siége et le Gouvernement impérial, l'institution canonique avait été refusée par le Pape à plusieurs évêques nommés par Napoléon. Afin de faire cesser une situation anormale qui privait de pasteurs un certain nombre de diocèses, l'Empereur convoqua en 1811 un concile national dans le but de faire décider la validité des nominations indépendamment de la confirmation du Saint-Siége. Le concile s'étant déclaré incompétent, une députation fut envoyée à Savone auprès du saint Père, et un arrangement provisoire intervint. L'ouvrage de MM. de La Mennais, outre l'érudition théologique dont il est rempli et qui en fait un livre de tous les temps, avait donc son à-propos. Il servait d'ailleurs de réfutation à la doctrine des abbés de Pradt, Grégoire, Tabaraud, etc., qui soutenaient que la sanction pontificale n'était pas nécessaire.

Arrivé à Paris au commencement de la même année, M. de La Mennais habita une petite chambre de la rue Saint-Jacques. Le retour des Bourbons lui permit de lancer dans le public une 2e édition de son livre qui avait été saisi en 1808. La première partie des *Réflexions sur l'état de l'Église en France*, etc., est consacrée à peindre les maux engendrés par la philosophie du XVIIIe siècle. Il y a dans ces pages une grande vigueur de style et une logique très-serrée. En voici deux extraits : « Qu'on me permette d'indiquer ici un rap-

prochement singulier. Dans le même temps où une métaphysique erronée — le sensualisme de Condillac — soumettait, pour ainsi parler, l'âme aux sens, la volonté aux organes, l'être simple à l'être multiple et composé, une absurbe et coupable politique assujettissait le souverain au peuple, le pouvoir au sujet. » « Les philosophes à bonnet rouge qui proclamèrent la divinité de la raison humaine ne firent que divulguer le dogme de la souveraineté du peuple révélé par le publiciste génevois. Et il faut bien en venir malgré soi à cette sacrilége absurdité, à moins qu'on ne préfère se jeter dans les absurdités d'un autre genre, mais non moins palpables. » Nulle part on ne trouve un panégyrique plus chaleureux de l'Ordre des Jésuites, dont « l'existence ne fut qu'un grand dévouement à l'humanité. » Plus tard, M. de La Mennais tiendra un autre langage. La seconde partie du livre expose plus particulièrement les moyens de remédier d'abord à l'indifférence générale, puis à l'insuffisance et à la tiédeur du clergé. Les maux étaient réels. La Révolution avait décimé le clergé, et la nécessité de grossir les rangs de la milice ecclésiastique devenait plus urgente. Le cri d'alarme poussé par M. de La Mennais a paru à quelques personnes un excès de zèle. Il appartenait aux pasteurs de l'Eglise de pourvoir aux besoins religieux de leurs diocèses, et en général il est bon de ne s'immiscer dans ces affaires qu'avec une extrême réserve. L'auteur, qui manquait alors d'autorité, a péché sous ce rapport. Toutefois il a son excuse dans l'ardent amour de l'Eglise qui a inspiré tout son livre. Il y a des tmeps d'ailleurs où la foi doit être un brasier qui dévore et non un foyer qui s'éteint. Bien que cet ouvrage renfermât d'excellentes choses, il n'était cependant pas de nature à exciter l'attention générale et à jeter sur le nom de M. de La Mennais l'éclat dont il sera environné plus tard. La philosophie du XVIIIe siècle avait déjà reçu de vigoureux coups de MM. de Maistre et de Bonald, qui la jugèrent non-seulement dans ses principes mais aussi dans ses conséquences politiques. D'un autre côté, M. Royer-Collard importait en France la philosophie écossaise, et, la fortifiant de sa puissante dialectique, avait ruiné le sensualisme de l'école condillacienne.

Quand Napoléon fut revenu de l'île d'Elbe, M. de La Mennais, craignant le gouvernement de celui qu'il avait attaqué, alla se réfugier à Londres. Porteur d'une lettre de recommandation pour lady Jerningham, sœur de lord Strafford, M. de La Mennais sollicita auprès de cette dame une place de précepteur. Il ne fut point accueilli.

Heureusement l'abbé Carron, de Rennes, qui dirigeait, près de Londres, un pensionnat de jeunes émigrés, fondé par lui à l'époque de la Révolution, lui offrit une cordiale hospitalité. Lors de la seconde Restauration, M. de La Mennais revint à Paris et entra au couvent des *Feuillantines* qu'il abandonna au bout de quelque temps pour y revenir après un court séjour au séminaire de Saint-Sulpice. En 1816 il partit pour Rennes afin de s'y faire ordonner prêtre. Il paraît, d'après une lettre de son frère écrite à l'abbé Brutté, missionnaire catholique aux États Unis, depuis évêque de Vincennes, laquelle a été publiée par le *Correspondant*, que sa vocation était loin d'être décidée. Il aurait au contraire cédé aux pressantes sollicitations de l'abbé Carron et de son frère. De retour à Paris, il s'enferma de nouveau aux *Feuillantines* pour y terminer son premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière religieuse*, qui parut en 1817.

Ce livre qui fonda la réputation de M. de La Mennais, et qui restera le plus beau fleuron de sa couronne, fut un événement littéraire. L'enthousiasme pour l'auteur était à son comble. On alla jusqu'à l'appeler un nouveau Bossuet. En quelques années huit éditions parurent, et bien que les trois premières fussent anonymes, le nom de M. de La Mennais circulait partout et chacun était édifié à cet égard. Et il faut le dire, à l'exception des personnes qui, s'occupant de matières philosophiques, avaient lu ses *Réflexions sur l'état de l'Église*, etc., l'auteur de ce chef-d'œuvre n'était pas connu. Cette circonstance ajouta encore à l'effet qu'il devait produire. Ce fut pour le public comme une soudaine révélation de M. de La Mennais. Quel est donc ce livre qui plaça l'auteur au premier rang des écrivains et des penseurs, et dont l'apparition a été saluée par des acclamations? Une analyse succincte en fera connaître et l'esprit et la donnée principale. M. de La Mennais commence par déclarer dans son exposition qu'il n'a point écrit une apologétique mais un livre qui provoque l'examen ; il ne dit point : croyez, mais examinez. On y trouve aussi quelques mots contre le salaire du clergé, dont la suppression sera plus tard recommandée comme un moyen de régénération par le journal l'*Avenir*. Le premier chapitre renferme des considérations sur l'indifférence en général. Ici, l'auteur annonce qu'il ne s'occupera point des furieux qui démolirent les temples en 1793, ceux-là n'étaient point indifférents ; il faut plaindre ces insensés. Il met également de côté les chrétiens qui se

laissent dominer par l'attrait du plaisir et les suggestions de l'intérêt : leur raison n'est point hostile ; c'est le cœur qu'il faut purifier et la volonté qui a besoin d'être affermie. Il n'a en vue que les indifférents dogmatiques qu'il divise en trois classes. La première se compose de ceux qui ne voient dans la religion qu'une institution politique et ne la croient nécessaire que pour le peuple. La seconde comprend ceux qui admettent la nécessité d'une religion, mais qui rejettent la Révélation. Les indifférents mitigés qui reconnaissent la nécessité d'une religion révélée, mais permettent de nier les vérités qu'elle enseigne à l'exception de certains articles fondamentaux, forment la troisième catégorie. Il examine ensuite les points fondamentaux de la croyance et démontre aux protestants que, les Saintes-Écritures ne les spécifiant point, ils ne peuvent établir de règle et que par conséquent l'homme se trouve toujours livré à sa propre inspiration. Enfin il expose dans les quatre derniers chapitres l'importance de la religion par rapport à l'homme, à la société et à Dieu. Dans ce livre est contenue la plus magnifique démonstration qui ait été faite de l'impuissance de la philosophie pour fonder une société et assurer le bonheur des hommes. Aucune voix plus éloquente n'avait proclamé la vérité de la foi catholique. L'imagination colore et anime toutes les pages sans nuire à l'enchaînement des idées et à la correction du style.

Le deuxième volume de cet ouvrage ne parut qu'en 1820. M. de La Mennais, dans cet intervalle, fit la connaissance des sommités intellectuelles de l'époque, MM. de Maistre, de Bonald, de Châteaubriand, de Frayssinous, de Villèle, etc., qui fondèrent en 1818 un recueil semi-périodique intitulé le *Conservateur*. Placée sous le patronage de M. de Châteaubriand, cette publication avait pour épigraphe — le Roi, la Charte et les honnêtes gens, — et pour but le renversement du ministère Decazes. Elle était le refuge des écrivains des *Débats* et comme une succursale de ce journal que la censure empêchait de parler librement. En 1820 la censure atteignant également le *Conservateur*, M. de Châteaubriand déclara qu'il lui était impossible de continuer cette œuvre. Le *Défenseur*, auquel collabora M. de La Mennais, se fit le continuateur, dans les limites permises, du journal de M. de Châteaubriand, mais son existence fut courte et il mourut sans éclat. Après la chute du ministère Decazes, il se fit une scission dans le parti royaliste qui avait concouru au renversement du jeune favori de Louis XVIII.

Les uns suivirent M. de Villèle et soutirent ce nouveau ministre; d'autres, au nombre desquels se trouvait M. de La Mennais, se décorant du nom d'*incorruptibles*, dirigèrent contre leur ancien ami une opposition incessante, d'abord dans le *Drapeau blanc* qui portait pour devise : le Roi, quand même !... dont Martainville était un des principaux rédacteurs, et ensuite dans le *Mémorial catholique* dont il sera parlé dans la suite.

On attendait impatiemment le deuxième volume de l'*Essai*. La surprise ne fut pas médiocre quand il parut. Il ne s'agissait plus de l'importance et de la nécessité de la foi qui avaient été si merveilleusement établies dans le premier volume. Où réside la véritable foi? Comment en faire le discernement? A quelle autorité l'homme doit-il demander la règle de sa vie morale? Telles sont les questions agitées dans ce nouveau volume qui déchaîna des orages et fit sourdre au sein du clergé de déplorables dissentiments.

Avant d'exposer et de démontrer le système nouveau de certitude qu'il veut substituer aux anciens, M. de La Mennais cherche à infirmer les trois sources naturelles de connaissances. La perception extérieure, le sens intime et le raisonnemment. En ce qui concerne le témoignage des sens, l'auteur renouvelle les objections produites par tous les sceptiques depuis Pyrrhon jusqu'à David Hume, comme le bâton dont une partie plonge dans l'eau et qui paraît brisé, la tour carrée qui au loin semble ronde, etc., etc. Il ne faut qu'un peu de bon sens pour réfuter ce genre d'argument et il y a longtemps qu'ils n'embarrassent plus un écolier. Le raisonnement n'est pas mieux invalidé par l'auteur. De ce qu'on peut mal raisonner et qu'il arrive trop souvent, au delà du Rhin surtout, qu'on abuse de ce moyen de connaître, on n'en saurait inférer sa nullité radicale. Le raisonnement ne peut faillir que de deux manières : ou il part d'un principe contestable et alors la conséquence l'est également, ou il n'est pas construit rigoureusement. Dans le premier cas on a pris pour principe ce qui n'était pas évident, dans le second on a méconnu par ignorance ou par inattention les règles de la logique qui sont les lois de l'intelligence. Pour ce qui regarde le sens intime, il suffit de dire que M. de La Mennais lui refuse le droit d'affirmer l'existence. Le scepticisme peut bien attaquer par des arguments spécieux, et il n'a pas manqué de le faire, les deux autres sources de connaissances; mais la conscience est un fort inexpugnable que ne détruiront jamais les

traits du pyrrhonisme. M. de La Mennais a bien senti qu'il lui serait difficile de conquérir sur ce point l'assentiment de ses lecteurs, car il a dit : « La raison nous ordonne de douter de tout, mais la nature nous le défend. » Quoi! Dieu, d'où découle toute vérité, aurait mis en nous une pareille contradiction ! Cette considération seule devait arrêter la plume de l'auteur. Maintenant que la perception extérieure, le raisonnement et le sens intime sont convaincus de ne pouvoir produire la certitude, il est nécessaire d'imaginer un moyen nouveau de l'acquérir. Ce *criterium*, M. de La Mennais l'a trouvé dans la raison générale, manifestée par le témoignage ou par la parole. L'*universalité* et la *perpétuité* sont les caractères distinctifs du vrai. L'adhésion d'une ou de plusieurs intelligences à une vérité, ne constitue pas un critère suffisant. Il faut que partout et toujours cette vérité ait été crue. Donc le genre humain est l'oracle qu'on doit consulter. Supposons qu'il se trompe une seule fois, le système de M. de La Mennais croule en même temps. Or, pour ne citer que la vérité la plus importante, l'existence d'un Dieu unique, créateur et provident, où la trouverons nous dans l'antiquité profane ? Le polythéisme a été longtemps une croyance presque universelle. Ce témoignage accablant de l'histoire gêne l'auteur; il va au-devant de l'objection : « En vain, dit-il, on objecterait l'existence du paganisme pour montrer que la raison générale peut errer; tout ce qu'il y avait de général dans le paganisme était vrai, tout ce qu'il y avait de faux n'était que des superstitions locales, ou des erreurs de la raison particulière.» Pour faire ainsi violence à la vérité historique, il faut être singulièrement aveuglé par l'esprit de système. Le *criterium* de M. de La Mennais n'est pas seulement condamné par l'histoire, la plus simple logique en fait aisément justice. En effet, qu'est-ce que la raison générale sinon la collection des raisons individuelles? Or, nier la valeur de celles-ci, c'est nier du même coup la valeur de celle-là, puisque le tout ne peut avoir ce qui ne se trouve point dans la partie. Il y a là un paralogisme évident? D'ailleurs, comment connaîtrai-je cette raison générale si ce n'est avec ma propre raison, à qui revient le droit de la contrôler. Appliqué aux questions d'un autre ordre, le système de M. de La Mennais n'est pas moins contraire au sens commun. Ainsi il appelle fou celui qui nierait que le tout est plus grand que la partie, par cette raison qu'il choquerait le genre humain tout entier. Mais cet axiome s'impose tellement à l'esprit qu'il n'y croirait pas moins

alors même que le genre humain viendrait à le rejeter. Cette doctrine était nouvelle, elle devait par cette raison être suspecte à l'Eglise. Il est vrai que M. de La Mennais établissait que l'Eglise catholique était l'organe du genre humain, et ainsi expliqué, son système lui semblait devoir triompher de toute indifférence dogmatique. Mais il était impossible de ne pas apercevoir le danger qu'il renfermait. Juxtaposer deux autorités infaillibles, c'était exposer l'une à la domination de l'autre, le jour où des divergences surgiraient. D'un autre côté, les philosophes chrétiens, saint Thomas d'Aquin entre autres, ayant reconnu la légitimité de la philosophie comme préparation à la foi et même comme confirmation de la foi, répudier la raison absolument, c'était donc briser avec la tradition.

Ce volume, on le comprend, suscita une multitude de réfutations. L'ancienne Sorbonne, Saint-Sulpice, l'Université s'émurent. Paris et la province firent pleuvoir brochures et livres contre le paradoxe de M. de La Mennais. L'auteur de l'*Essai*, écrivit une défense qui parut en 1821. Il commença dans sa préface par ridiculiser l'évidence de Descartes en faisant dialoguer un disciple de ce philosophe et un fou. Ce dernier prétend être l'auteur du *Discours sur la méthode*, et quand son interlocuteur lui répond que Descartes est mort, il persiste en disant qu'il a une idée claire et distincte de sa personnalité. Cet artifice d'argumentation n'est pas sérieux. L'évidence de Descartes est une lumière éclatante pour toute raison saine ; on n'a jamais songé à y faire participer les hôtes de Charenton. Après cette plaisanterie qui n'a pas même le mérite d'être amusante, M. de La Mennais cherche à justifier son système d'abord en rattachant le second volume au premier. Il s'étonne même des oppositions qu'il a rencontrées et il trouve qu'elles ne sont pas explicables. L'auteur de cette défense est-il fondé à récriminer contre ses adversaires, parce qu'ils n'auraient pas saisi le lien qui unit les deux parties de son ouvrage ? Non, à notre sens. *A priori* l'accueil fait au premier et la défiance dont le second a été l'objet seraient déjà un préjugé contre lui. Il y a d'ailleurs des preuves plus directes. Voici deux passages extraits du premier volume : « Il est donc *démontré* par le *raisonnement* et par l'expérience que le protestantisme conduit à l'indifférence. » Ailleurs : « Pour *démontrer* avec *évidence* la folie des indifférents, je n'ai besoin que de leurs propres maximes. » On pourrait en donner d'autres. Le raisonnement et l'évidence n'étaient donc pas alors relégués au rang

de non-valeurs intellectuelles. Quelques expressions isolées favorables au système de la raison générale, ont pu être découvertes après coup, mais elles avaient probablement échappé à l'attention de tout le monde, car elles n'ont point été relevées. Une partie de la défense se compose de morceaux empruntés aux ouvrages de Bacon, de Leibniz, de Pascal, de Bossuet, de Nicole, d'Euler, etc., qui, suivant M. de La Mennais, tendent à prouver la faiblesse de la raison humaine. Mais ces passages sont loin d'avoir la portée que leur attribue M. de La Mennais ; et à l'aide d'une interprétation arbitraire, il leur fait dire ce qu'ils ne signifient point. D'ailleurs quel philosophe, jouissant de quelque autorité, n'a pas explicitement ou implicitement reconnu la faiblesse de la raison humaine? De là à prononcer la déchéance radicale de cette faculté, il y a un abîme.

Enfin de 1821 à 1823 parurent les troisième et quatrième volumes qui ne sont que la confirmation par les témoignages des poëtes, philosophes et historiens de divers pays et de différentes époques, des principes posés dans le deuxième. Cette méthode est très-défectueuse pour atteindre le but de l'auteur. On sait qu'il veut démontrer l'existence d'un *consensus* général sur les vérités primordiales. Mais pour que la démonstration fût valable, il faudrait d'abord que tous les pays pussent être consultés ; et ils ne le sont pas tous. Il serait nécessaire ensuite de prouver que les documents invoqués sont l'écho exact des peuples. Et comment le constater sinon par l'interprétation de textes souvent altérés, par conséquent obscurs ? Il n'est donné à personne de comprendre tous les idiômes et de pouvoir s'assurer du véritable sens des textes. L'Eglise, répond-on, étant la voix de la raison générale, c'est à elle qu'il faut recourir. Soit. Mais jamais l'Eglise n'a enseigné au nom du genre humain, elle est au contraire instituée pour le diriger dans la voie, la vérité, la vie. Ou l'infaillibilité imaginée par M. de La Mennais est distincte de celle de l'Eglise, ou elle ne l'est pas. Dans la première hypothèse, comme il ne peut y avoir deux infaillibilités, celle de l'Eglise est compromise ; dans la seconde, l'autorité du genre humain est au moins surabondante. M. de Maistre écrivit à l'auteur après l'envoi du premier volume. On voit dans cette lettre, sous les formes polies du grand seigneur et les ménagements de la confraternité littéraire, percer une légère critique. Il lui fait sentir, par exemple, qu'il est sorti de son sujet. Quand on saura que M. de La Mennais venait d'écrire dans

le *Défenseur* un examen très-élogieux du *Pape*, ouvrage de M. de Maistre, on ne sera pas étonné que l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* ait glissé sur les vices de la théorie de son ami qui n'avaient pu échapper à un esprit aussi perspicace que le sien.

Ce grand ouvrage terminé, M. de La Mennais fit le voyage de Rome. Il y fut très-bien accueilli par le pape Léon XII. Presque tous ses biographes vont même jusqu'à dire que Sa Sainteté lui offrit la barrette de cardinal. Toutefois le *Journal historique et littéraire de Liége* a nié la véracité de ce fait. M. Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Église catholique*, n'en parle point. Cet insigne témoignage d'estime n'est pas cependant dépourvu de vraisemblance. Mais nous inclinerions à croire que le Pape s'est borné à réserver *in petto* une des places vacantes à l'auteur de l'*Essai*, lequel avait conquis sur la partie jeune et active du clergé un ascendant qui tenait de la *magie*, suivant l'expression de M. Lacordaire.

Voulant réunir les principaux articles qu'il avait donnés à différents recueils périodiques, M. de La Mennais en fit deux volumes, dont le premier parut en 1819 et le second en 1826. Quelques extraits ne seront point déplacés ici. Ils constateront, en matière politique et religieuse, la situation de son esprit à cette époque.

Dans un article sur l'observation du dimanche, question fort agitée alors et qui s'est ravivée de nos jours, on lit : « La philosophie, dont on connaît l'extrême tendresse pour le malheureux, prétend que le pauvre a besoin du produit d'un travail non interrompu ; je réponds qu'il a encore plus besoin de principes. Et quelle touchante philanthropie que celle qui, pour unique secours, offre à l'indigent l'inappréciable liberté de dépenser ses forces par un labeur sans terme et sans relâche ! »

L'examen de l'exposition de la doctrine de Leibniz, par M. Émery, renferme le passage suivant : « Les protestants ont trouvé dans la réforme le droit de résistance à l'autorité ou le *saint devoir* de l'insurrection, et dès lors ils ont compris qu'en combattant pour la réforme ils combattaient à la fois pour la philosophie, qui n'est qu'une grande insurrection contre Dieu ou le pouvoir spirituel, et pour la démocratie, qui n'est non plus qu'une insurrection générale contre le pouvoir politique émané de Dieu. »

M. de Châteaubriand, après l'assassinat du duc de Berry, ayant publié un livre sur la vie et la mort de ce prince, M. de La Mennais, dans le compte rendu qu'il en fit, parla en ces termes des révolu-

tionnaires, qu'il traitera plus tard de héros : « Il y a trente ans que la philosophie ouvrit en Europe l'ère des crimes. Une nouvelle race d'hommes parut dans le monde, nés pour la destruction, aveugles comme l'erreur, implacables comme la haine. Tels que ces hordes de barbares qui se précipitèrent sur l'empire romain aux temps des derniers Césars, on ne sait d'où ils viennent, ils ne ressemblent à rien de connu. »

Appréciant l'ouvrage de M. de Haller, intitulé : *Restauration de la science politique*, M. de La Mennais s'exprime ainsi sur la souveraineté du peuple : « Aussi, dès que l'on passe à l'application de ces maximes philosophiques, on est contraint d'imaginer, à la place du pouvoir réel, un pouvoir fictif, et de rêver je ne sais quelle souveraineté collective, composée de toutes les souverainetés individuelles ; et c'est ce qu'on a nommé la souveraineté du peuple, une des plus étonnantes et des plus monstrueuses folies qui soient jamais montées dans l'esprit humain. »

Voici maintenant quelques effusions de son ardent royalisme, tirées d'un article sur l'anniversaire du 21 janvier : « Qu'elle est haute la condition des rois ! que la royauté est grande dans sa force ! Elle est la vie et le salut des peuples ! La royauté est un véritable sacerdoce politique ; on ne peut pas plus s'en dépouiller que du sacerdoce religieux. L'un et l'autre sont divins dans leur origine, dans leurs fonctions, dans leur objet, etc. »

Le second volume de ces *Mélanges* renferme un grand nombre d'articles politiques. Le gouvernement y est accusé de tiédeur et même de faiblesse envers les libéraux. La question d'Espagne surtout est traitée avec beaucoup de passion. La restauration du pouvoir légitime dans la Péninsule, au moyen de l'intervention armée, est présentée comme un devoir qu'on ne saurait négliger sans compromettre le principe de la légitimité et les intérêts des souverains de l'Europe. L'Université est aussi vivement attaquée ainsi que son grand-maître, M. Frayssinous. Ces attaques, insérées d'abord dans le *Drapeau blanc*, valurent un procès à l'auteur, qui, se réfugiant derrière la législation d'alors, laissa peser sur l'éditeur la responsabilité de l'article incriminé, bien qu'il portât la signature de M. de La Mennais.

En 1824 parut le *Mémorial catholique*, sous les auspices et l'inspiration de M. de La Mennais : « Il y a, lit-on, dans l'introduction de ce journal deux doctrines en présence, la doctrine ca-

tholique et la doctrine philosophique. La première, soumettant toutes les opinions particulières à *l'autorité des croyances générales*, établit une société parfaite entre les intelligences. » On reconnaît ici le principe développé dans le deuxième volume de l'*Essai*, Cette publication, vouée à la défense des idées de M. de La Mennais, et chantant sur tous les tons les louanges et la gloire du maître, rencontra des adversaires passionnés. M. l'abbé Clausel de Coussergues, membre du conseil royal de l'instruction publique et frère de M. Clausel de Montals, évêque de Chartres, entassa des brochures où le talent se fait désirer. Cette polémique dura plusieurs années, et certes si la raison se trouvait quelquefois du côté de M. le conseiller, la science, l'esprit et l'éloquence étaient ailleurs. Le *Mémorial* ne se bornait pas à l'influence que lui procurait sa publicité restreinte. Intimement uni à la *Société catholique des bons livres*, qui était répandue dans toute la France, il y trouvait un auxiliaire actif pour sa propagande. Cette société faisait très-bien ses affaires, et, comme les académies, elle proposait des prix. A la révolution de 1830, le *Mémorial* ainsi que le *Drapeau blanc* disparurent.

M. de La Mennais a fourni à cette *Société des bons livres* une nouvelle édition des *Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouacs*, publiés en 1757 par Moreau, historiographe de France. Le premier de ces *Mémoires*, inséré dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1757, commençait ainsi : « Vers le quarante-huitième degré de latitude septentrionale, on a découvert nouvellement une nation de sauvages, plus féroces et plus redoutables que les Caraïbes ne l'ont jamais été. On les appelle Cacouacs.... Toutes leurs armes consistent dans un venin caché sous leur langue : à chaque parole qu'ils prononcent, même du ton le plus riant, ce venin coule, s'échappe et se répand au loin, etc. » Quelle est cette tribu dont on n'avait point encore entendu parler, au moins sous ce nom bizarre ? A quelques traits pris dans ce petit livre où l'esprit abonde, on ne manquera pas de la reconnaître : « Ils sont grands par leurs ; leur langage a quelque chose de sublime et d'inintelligible qui inspire le respect et entretient l'admiration. Tout dans leurs discours est image, sentiment, passion même..... Ce qui m'a singulièrement étonné, c'est que ces peuples ont toujours à la bouche les mots de *vérité* et de *vertu*. Il semble qu'ils en aient à revendre. J'ai vu des Cacouacs qui, montés sur des tréteaux, criaient à tous les passants jusqu'à en être enroués : *Vertu de la Chine! vertu des*

Indes! vertu du Mexique! etc., etc., à peu près comme nos charlatans crient : *Baume du Pérou ! baume de la Mecque !* etc. Ainsi, parmi ces peuples, il n'y a qu'à s'entendre, et cette multitude de vertus fait qu'elles y sont à bon marché. Leurs méditations ont un air de profondeur qui émerveille ; ils recherchent, par exemple, si la matière morte se combine avec la matière vivante ; si les moules sont les principes des choses, etc. » M. de La Mennais, qui avait dit dans sa préface que les teintes de ce portrait étaient trop douces, ajouta un petit supplément où les couleurs sont en effet beaucoup plus crues. Les Cacouacs du nouvel éditeur ne sont plus de la théorie ; de philosophes ils sont devenus politiques : « L'assemblée des Cacouacs avait alors un autre nom ; elle s'appelait la Convention. Il y avait dans la Convention des Cacouacs tels qu'on n'en avait jamais vu dans aucune partie du monde. Leurs noms sont restés dans le souvenir de tous les hommes ; c'étaient des modèles de la perfection cacouaque par leur abjection, par leurs mœurs sales et dégoûtantes et par leur férocité. Et, entre ces Cacouacs, se distinguait un prince, proche parent du roi, qui aurait voulu être roi, et qui faisait cause commune avec cette race de brigands, et les surpassait encore par son épouvantable dégradation. » Tout le morceau est écrit sur ce ton. Il faut avouer que les amis des derniers jours ont eu beaucoup à pardonner à M. de La Mennais.

M. de La Mennais, d'une activité d'esprit incroyable, faisait également paraitre en 1826 un ouvrage intitulé : *De la Religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Il commence par exposer l'état de la religion en France, et cherche à démontrer qu'elle était alors hors de la société politique et civile ; que, par conséquent, l'État devait être considéré comme légalement athée. Puis l'auteur passe en revue la situation de la société domestique, dans laquelle il trouve également l'athéisme. Dans une série de chapitres sont examinées les relations des évêques avec le Pape ; ce qui le conduit à parler des prérogatives du Saint-Siége. C'est alors qu'il proclame cette succession de conséquences : « Point de Pape, point d'Église ; point d'Église, point de christianisme ; point de christianisme, point de religion, au moins pour tout le peuple qui fut chrétien, et par conséquent point de société. » Il parle des libertés de l'Église gallicane dans le sens de M. de Maistre. Sur la question délicate du pouvoir des Papes sur les souverains temporels, il cite en l'approuvant l'opinion suivante de Gerson, adoptée par Fénelon : « On ne doit pas dire que

les rois et les princes tiennent du Pape et de l'Église leurs terres ou leurs héritages, de sorte que le Pape ait sur eux une autorité *civile* et *juridique*, comme quelques-uns accusent faussement Boniface de l'avoir pensé. Cependant tous les hommes, princes et autres, sont soumis au Pape en tant qu'ils voudraient abuser de leurs juridictions, de leur temporel et de leur souverain domaine contre la loi divine et humaine ; et cette puissance supérieure du Pape peut être appelée *directive* et *ordinative* plutôt que *civile* ou *juridique*. » Nous nous réservons de dire quelques mots du gallicanisme à propos d'un autre livre de M. de La Mennais. En terminant, l'auteur demande que les souverains, connaissant mieux leurs intérêts, laissent à l'Église son indépendance : elle seule peut maintenir les sociétés ; elle est la meilleure garantie de l'ordre : « On peut donc, dit-il, le prédire avec assurance, si les gouvernements ne s'unissent pas étroitement à l'Église, il ne restera pas un seul trône debout : quand viendra le *souffle des tempêtes*, dont parle l'esprit de Dieu, ils seront emportés *comme la paille sèche* et *comme la poussière*. » La prédiction s'est réalisée pour les gouvernements de la Restauration et de la branche cadette, malgré les bonnes intentions du premier, parce que les transactions avec l'erreur portent toujours leurs fruits.

Conduit une seconde fois devant la justice pour avoir dans ce livre attaqué la fameuse Déclaration de 1682, regardée alors comme une loi de notre constitution politique, M. de La Mennais, défendu par M. Berryer, fut condamné à une amende de 30 fr. L'accusé prononça la profession de foi suivante : « Je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer au tribunal que je demeure inébranlablement attaché au chef légal de l'Église ; que sa foi est ma foi, que sa doctrine est ma doctrine, et que, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai de les professer et de les défendre. » Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici les considérants du jugement : « En ce qui touche à la prévention d'attaques à la dignité du roi, à l'ordre de successibilité au trône, aux droits que le roi tient de sa naissance, etc.; attendu que le caractère de l'abbé de La Mennais, ses opinions, ses sentiments religieux et monarchiques ne permettent pas même de supposer l'intention d'un pareil délit ; et (sur le premier chef d'accusation), attendu que le livre de M. de La Mennais ne peut être lu et apprécié que par les personnes instruites et éclairées ; enfin, que le caractère de M. de

La Mennais doit être pris en grande considération, etc. » C'est à l'occasion de ce procès que M. de La Mennais aurait dit : Eh bien ! on verra ce que c'est qu'un prêtre !

Cette affaire eut peu de retentissement. Il n'en sera pas de même lors du troisième procès que subira M. de La Mennais.

Un autre livre paru en 1829, et portant ce titre : *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, renfermait des semences de disputes. De nouvelles contentions surgirent. L'auteur fut attaqué par deux sortes d'adversaires, les rationalistes de toutes nuances et les gallicans ; quel était donc ce livre ? Une protestation contre les ordonnances de 1828, relatives aux petits séminaires, et une exposition de doctrine sur les rapports des deux puissances spirituelle et temporelle. M. de La Mennais y établit que les esprits sont entraînés par deux courants opposés : l'un, le libéralisme dogmatique qui, proclamant la souveraineté de chaque raison, détruit toute société spirituelle et se pose comme l'égide des peuples contre l'injustice des rois ; l'autre, le gallicanisme, présenté par ses partisans comme la garantie des rois contre la colère des peuples. « Il faut, dit-il, en s'adressant au clergé, se serrer autour de la chaire de saint Pierre et séparer notre cause de celle du Gouvernement. » Le journal l'*Avenir* développa bientôt ce dernier conseil dont il fera un de ses principes fondamentaux. Quant aux ordonnances de 1828, elles constituaient une immixtion dangereuse du pouvoir dans la discipline ecclésiastique et portaient atteinte aux prérogatives de l'épiscopat. Aussi presque tous les évêques protestèrent dans les termes les plus dignes pour les signataires et les plus respectueux pour la personne royale, contre cette mesure qui fut regardée alors comme une concession faite au parti libéral. Par suite de ces ordonnances, huit maisons ecclésiastiques dirigées par les Jésuites, furent soumises au régime de l'Université. La protestation des évêques portait principalement sur l'obligation de soumettre à la sanction du roi la nomination des supérieurs et des directeurs de leurs petits séminaires et sur la fixation du nombre des élèves dans ces établissements ecclésiastiques.

Entre les attaques de M. de La Mennais et l'acte qui vient d'être mentionné, il y a une distinction à faire. Le langage des pasteurs est marqué au coin de la prudence et sa modération n'exclut nullement la fermeté ; celui de l'auteur de la *Révolution*, etc., porte au contraire l'empreinte de l'exagération, et son intempérance habilement exploitée a servi la cause de ses adversaires : elle a tourné

contre lui les tièdes et les pacifiques. Comme les ordonnances de 1828 découlaient de l'opinion professée alors par les agents du pouvoir sur l'intervention du Gouvernement dans la discipline de l'Eglise, M. de La Mennais fut naturellement amené à traiter cette question désignée sous le nom de *gallicanisme* et à laquelle il attachait une grande importance. Outre qu'elle se trouve agitée dans la *Religion*, etc., M. de La Mennais publia deux brochures, l'une en 1824 ayant pour titre : *Observations nouvelles sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la déclaration de 1682 exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'Intérieur*, et une autre en 1826 écrite en latin et intitulée : *Aphorismes sur les quatre articles de la déclaration de 1682, à l'usage des élèves en théologie*[1]. Enfin parut en 1826 une nouvelle édition des *Lettres du cardinal Litta sur les quatre articles, dits du clergé de France*, avec des notes de M. de La Mennais. On voit que les gallicans avaient à lutter contre un infatigable jouteur.

Notre intention n'est point de réveiller une vieille querelle qui a perdu de son intérêt pratique. L'Église aujourd'hui n'est plus dans la situation où elle se trouvait en 1828, et on doit espérer que les pouvoirs futurs n'entraveront plus sa liberté. Sans doute l'étude du gallicanisme sera toujours, et elle est même de nos jours très-intéressante au point de vue historique et philosophique; mais pour traiter cette question avec les développements qu'elle comporte, un volume suffirait à peine. Des travaux estimables ont été écrits dans ces derniers temps, qu'on pourra consulter si on veut approfondir cette matière; par exemple : *Pouvoir du Pape au moyen âge*, par M. Gossellin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice (1835); *La France et le Pape*, ou *Dévouement de la France au Siége apostolique*, par M. Villecourt, évêque de la Rochelle (1849); *L'Église et l'État*, par Melchior du Lac (1851). Ce qui rentre essentiellement dans notre sujet et ce qu'il importe de faire connaître, c'est l'opinion de M. de La Mennais et les faits qui s'y rattachent. Quelques passages contradictoires pris dans plusieurs ouvrages de M. de La Mennais dénotent les fluctuations de son esprit à l'égard de la déclaration de 1682. Ainsi on lit dans la *Tradition de l'Église*, etc. : « Nous le déclarons nettement pour prévenir

[1] In quatuor articulos declarationis, anno 1682 editæ, aphorismata, ad juniores theologos.

les interprétations sinistres, nous ne croyons pas que le Pape ait aucun pouvoir direct, ni indirect sur le temporel des rois. Nous ne croyons pas qu'il puisse disposer de leur couronne, ni délier leurs sujets du serment de fidélité; ils ont eu ces prétentions, qui l'ignore ? C'est peut-être la première fois qu'une erreur a été un bienfait. » Ses *Observations sur l'enseignement des quatre articles*, etc., contiennent les lignes suivantes : « Je déclare tenir autant qu'un autre au premier article de la déclaration... La doctrine du pouvoir des papes sur le temporel des rois n'a plus de partisans, même au-delà des monts. » Dans son livre intitulé *des Progrès de la révolution*, etc., on trouve ce jugement : « Le premier article de la déclaration est une véritable protestation contre le principe fondamental de la société chrétienne et de toute société, en séparant d'une manière absolue l'ordre temporel de l'ordre spirituel; il consacre toutes les tyrannies et fonde au sein du Christianisme une servitude éternelle. »

On sait que le premier article de la déclaration de 1682 est le seul qui ait trait aux rapports des pouvoirs spirituel et temporel. Par cet article, trente et quelques évêques de France convoqués par ordre de Louis XIV déclarent « que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés ni *directement* ni *indirectement* par l'autorité des chefs de l'Église ; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent ni absous du serment de fidélité. » Pour bien entendre le passage qu'on vient de lire, quelques mots sont nécessaire. Deux doctrines ont existé sur la nature du pouvoir de l'Eglise; d'après l'une, direct et arbitraire, il serait un véritable pouvoir temporel et politique; suivant l'autre, indirect, tout spirituel de sa nature, il consisterait dans le droit reconnu à l'Église d'obliger les princes à gouverner selon les lois de la justice chrétienne et de résoudre pour les peuples les cas de conscience, les doutes que font naître les tyrannies ou les révolutions sur la nature et l'étendue des devoirs imposés par la loi divine aux sujets envers leurs souverains[1]. » La doctrine qui confère au Souverain Pontife le gouvernement du monde tant pour le spirituel que pour le temporel est aujourd'hui discréditée. Celle du pouvoir indirect subsiste toujours, mais avec des tempéraments qui en font la meilleure garantie des

[1] *De l'Eglise et de l'Etat*, par M. Du Lac.

souverains temporels, en même temps que la sauvegarde des droits imprescriptibles de l'Eglise. Quant à M. de La Mennais, on peut affirmer, malgré les divergences signalées plus haut, qu'il professait pour la doctrine contenue dans le premier article de ladite déclaration, une aversion décidée. Quelques expressions employées par lui pourraient même faire penser qu'il adoptait le système du pouvoir direct. Outre la condamnation judiciaire qu'il a subie, l'ultramontanisme de M. de La Mennais lui a valu de sévères admonestations de Mgr de Quelen qui, dans son mandement publié à l'occasion de la mort de Léon XII, s'est exprimé ainsi : « Il proclame — M. de La Mennais, — sans autorité comme sans mission, des doctrines subversives de l'ordre que Jésus-Christ a établi sur la terre en partageant son pouvoir souverain entre deux puissances distinctes, indépendantes l'une de l'autre, chacune dans l'ordre de choses qui lui ont été confiées : doctrines qui, selon le sens naturel qu'elles présentent, ne tendent à rien moins, malgré les intentions les plus louables, qu'à ébranler la société tout entière dans ses fondements, en détruisant l'amour de la subordination dans le cœur des peuples, et en semant dans celui des souverains la défiance contre leurs sujets. » Dans deux très-longues lettres à Mgr. l'archevêque de Paris, M. de La Mennais s'attache à prouver que son livre n'est autre chose que la doctrine même de l'Église. A des protestations de soumission et de respect s'allient des mots amers et d'irrévérentes insinuations. L'abbé Affre, alors vicaire général du diocèse d'Amiens, depuis archevêque de Paris, écrivit une réfutation du livre de M. de la Mennais, sous le titre de : *Essai historique et critique sur la suprématie temporelle du Pape et de l'Église, etc.*

Quant à l'infaillibilité attribuée par la déclaration de 1682 aux conciles généraux, suivant la doctrine du concile de Constance, il y a lieu de faire remarquer, sans vouloir entrer dans cette question purement théologique et placée en dehors de notre compétence, que ces assemblées ecclésiastiques ne peuvent être tenues séparément du Souverain Pontife, à l'exception des temps où le Pape est douteux, comme à l'époque du schisme d'Occident; dans les circonstances ordinaires, le Pape et les conciles constituent un organe indivisible, et conséquemment l'infaillibilité ne saurait être attribuée à l'une des deux parties à l'exclusion de l'autre. Une dernière observation frappera davantage parce qu'elle n'a besoin, pour être appréciée, d'aucune connaissance de cette controverse. Voilà bien-

tôt trois siècles qu'a été tenu le dernier concile général, et l'Église catholique, la plus vaste de toutes les sociétés, a été gouvernée par son chef à travers toutes les difficultés qui sont survenues pendant cette longue période. Des schismes ont cependant essayé de se produire; et, pour ne citer que la secte la plus connue, le jansénisme, qu'est-elle devenue? Elle en avait cependant appelé au futur concile; mais Rome a parlé, et alors on l'a vue décliner peu à peu, et, comme frappée de vertige par cette condamnation, aller mourir grotesquement dans les convulsions de Saint-Médard. On pourra bien, il est vrai, discuter encore longtemps sur la déclaration de 1682, puisqu'aucune décision doctrinale n'est intervenue sur les opinions qu'elle proclame; mais, en fait, l'autorité du Pape demeure entière dans le gouvernement de l'Église, et sa juridiction, en matière temporelle, n'est plus attentatoire aux droits des souverains, puisqu'elle est limitée aux seuls cas où le salut des chrétiens serait en danger. Elle ne se relèvera jamais, et du coup que lui a porté Louis XIV lui-même, en la révoquant, et de l'improbation dont elle a été l'objet de la part de plusieurs Souverains Pontifes, et enfin de ce congé de Bossuet, son défenseur : « Qu'elle aille donc, cette déclaration, où il lui plaira [1]. »

La révolution de Juillet fut accueillie avec enthousiasme par M. de la Mennais et ses disciples; elle apparaissait à leurs yeux comme l'affranchissement de l'Église. Les libertés écrites dans la charte leur semblaient favorables aux doctrines qu'ils voulaient propager. Ces libertés, que réclamait alors M. de la Mennais, ce n'étaient pas celles qu'il vantera plus tard, mais bien : « une liberté fondée sur » le respect des droits, inséparable de l'ordre, pure comme le ciel. » Il craignait alors les excès des républicains, ainsi qu'on en trouve la preuve dans une lettre écrite à l'un de ses amis, et reproduite par la *Revue de Paris*. « La masse de la nation, dit-il, veut ensemble l'ordre et la liberté, elle n'a pu supporter même l'apparence du despotisme, et aujourd'hui elle craint l'anarchie, et cette crainte rallie au gouvernement les hommes les plus opposés d'opinions, parce qu'il est le seul point d'appui qu'on ait en ce moment contre le parti jacobin, qui serait terrible s'il venait à prévaloir. »

Environ deux mois après l'avénement de Louis-Philippe, l'*Avenir*, organe du parti de M. de La Mennais, publiait son premier nu-

[1] Abeat igitur ista declaratio quò libuerit.

méro. Pour faire connaître les principes de ce journal, qui avait mis sur son drapeau — Dieu et la Liberté, — nous emprunterons à un article intitulé : Doctrines de l'*Avenir*, la profession de foi suivante, extraite de cette feuille : « Catholiques sincères, nous tenons par le fond de nos entrailles à l'unité, qui est le caractère essentiel, indélébile de notre Église et de notre foi, abhorrant de toute notre âme la plus légère apparence et l'ombre même du schisme. Nous sommes par conséquent pleinement soumis au Souverain Pontife, chef visible de l'Église, et aux évêques, qui sous son autorité gouvernent les églises particulières, et *jamais rien au monde ne nous détachera d'eux*. Nous repoussons avec dégoût les opinions qu'on appelle gallicanes, parce qu'elles consacrent l'anarchie dans la société politique. Nous demandons la liberté de conscience ou de religion, pleine, universelle; la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association, l'extension du principe d'élection, l'abolition du système de la centralisation. » Les principaux collaborateurs de *l'Avenir* étaient M. le comte de Montalembert, l'abbé Gerbet, aujourd'hui évêque de Perpignan, l'abbé Lacordaire; l'abbé Rohrbacher y a donné également quelques travaux. Ce journal se distingua, entre toutes les feuilles périodiques, par le talent vivace et plein d'éclat de sa rédaction, l'ardeur de sa polémique, et l'importance des questions qui s'y trouvent agitées; malheureusement le zèle de ces écrivains manque de mesure au point de les entraîner souvent jusqu'à des violences de langage comme celle-ci. « Non, non, les catholiques n'accepteront pas le joug infâme qu'on tente de leur imposer; ils broieront cette tyrannie, et dans sa poussière ils planteront la liberté, qui sera leur salut et le salut du monde. Trop longtemps ils se sont courbés sous la verge de leurs oppresseurs; trop longtemps ils ont dormi du sommeil de l'esclave: que leur réveil marque dans l'histoire une époque aussi glorieuse que le régne de leurs tyrans est exécrable et flétrissant pour l'humanité. » A ce journal se rattachait une *Agence générale pour la défense de la religion*. Le 3 novembre 1831, un an et quelques jours après son apparition, l'*Avenir* suspend sa publication, et MM. de La Mennais, de Montalembert et Lacordaire se dirigèrent vers Rome pour aller y provoquer le jugement du Souverain Pontife sur leurs principes, vivement attaqués, ainsi qu'ils s'en plaignent eux-mêmes dans leur dernier numéro. Voici un passage de leurs adieux : « Si nous nous retirons, ce n'est point par lassitude, encore moins par décourage-

ment. On a mis en doute notre foi..... Nous quittons un instant le champ de bataille. Le bâton de voyageur à la main, nous nous acheminerons vers la chaire éternelle, et là, nous dirons : O père, vous êtes la règle de leurs doctrines, jamais, non jamais, ils n'en connurent d'autre, etc. » Il y a plusieurs versions sur le séjour à Rome des trois illustres voyageurs. D'après M. Artaud de Montor, auteur d'une *Histoire des Souverains Pontifes romains,* M. de La Mennais aurait en vain sollicité une audience, et il serait parti de la ville éternelle sans avoir vu Grégoire XIV. Le *Journal historique et littéraire de Liége*, qui n'est point favorable à l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, dit que par les bons offices du cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, et en ce moment à Rome, une entrevue fut accordée, à la condition que M. de La Mennais garderait le silence sur la cause qui l'avait amené auprès du Souverain Pontife.

L'*Avenir* fut d'abord censuré par plusieurs pasteurs à l'instigation de Mgr. d'Astros, archevêque de Toulouse. Cette censure, adressée au Pape le 15 juillet 1832, s'appliquait non-seulement au journal, mais encore à d'autres ouvrages émanés soit de M. de La Mennais, comme l'*Essai sur l'Indifférence*, etc., soit d'autres écrivains de son école. Seize propositions extraites de l'*Avenir* reçurent diverses notes théologiques. Dans son Encyclique du 15 août 1832, Grégoire XVI condamna plusieurs points de la doctrine de M. de La Mennais, mais voulant encore ménager un homme qui avait rendu de grands services à l'Église, ce pontife ne parla point des égarements de celui qui était sur la pente de l'hérésie ; et ni son nom ne fut prononcé, ni la censure des évêques de France ne fut mentionnée dans cette Encyclique, dont une copie fut transmise directement à M. de La Mennais, par le cardinal Pacca. Ce membre du Sacré Collége exposa, dans une lettre confidentielle au rédacteur en chef de l'*Avenir*, les doctrines de ce journal dont le Saint-Père avait été le plus affecté, par exemple celles sur la liberté des cultes et la liberté de la presse. Qu'allait faire celui qui avait écrit les protestations les plus énergiques et les plus absolues de soumission au Saint-Siége ? On attendait avec anxiété. Les uns espéraient, d'autres doutaient. M. de La Mennais et ses principaux disciples firent une première déclaration dans laquelle ils se bornèrent à dire qu'ils ne pouvaient plus, après la Lettre encyclique du 15 août, continuer leurs travaux sans se mettre en opposition formelle avec celui que Dieu a chargé de gouverner son Église, que par conséquent l'*Avenir* ne reparaî-

trait plus, et que l'*Agence générale*, etc., était dissoute. Il n'y a là aucune rétractation des erreurs condamnées. Quelque temps après, une lettre écrite par M. de La Mennais à M. de Potter, chef des révolutionnaires belges, et le *Pèlerin polonais*, petit livre traduit de M. Mickiewicz par M. le comte de Montalembert, et suivi d'une hymne en prose par l'ex-rédacteur en chef de l'*Avenir*, ne laissèrent plus douter de l'obstination du parti; alors Grégoire XVI exprima à l'évêque de Rennes, ordinaire de M. de La Mennais, la douleur qu'il en éprouvait, et celui-ci envoya au Saint-Père une seconde déclaration dans laquelle il témoigna sa surprise de voir qu'on avait méconnu ses sentiments; il alla même jusqu'à prier Grégoire XVI de lui faire connaître les termes par lesquels il pourrait rendre sa soumission plus satisfaisante. Néanmoins M. de La Mennais, à qui il avait été demandé de s'engager « à suivre uniquement et absolument la doctrine exposée dans la Lettre encyclique du 15 août, et à ne rien écrire ou approuver qui n'y fût conforme, » fit une troisième déclaration évasive. Ce n'est qu'après une longue conférence avec Mgr. l'archevêque de Paris qu'il se décida enfin à souscrire purement et simplement l'engagement exigé. Cette soumission fut-elle sincère? Il est permis d'en douter, quand on voit y succéder à si peu de distance la publication des *Paroles d'un croyant*. Le manuscrit fut communiqué aux journaux républicains, et le *National* en parla deux jours avant son apparition. Deux recueils importants, la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de Paris*, en donnèrent des extraits. L'attention était vivement excitée : le succès fut inénarrable. Huit éditions parurent dans la première année; une d'entre elles, destinée au peuple par son bas prix, popularisa cet opuscule « peu considérable par son volume, mais immense par sa perversité, » ainsi que l'a qualifié Grégoire XVI. On le traduisit dans presque toutes les langues; des versificateurs eurent même l'idée malheureuse d'emprisonner — *crassa minerva*, — la libre prose de ce livre dans un rhythme sans mouvement.

Non-seulement presque tous les libéraux poussèrent des cris de joie, mais beaucoup de catholiques, abusés sans doute par quelques pages chrétiennes, applaudirent aussi. Seulement, leur admiration n'eut pas cette sécurité qui témoigne d'une complète satisfaction. On sent dans leurs éloges quelque chose de contraint : ils font des réserves. Il faut constater toutefois que l'enthousiasme ne fut pas général. Des opposants dans les deux partis ne craignirent pas de

lutter contre l'engouement public. Des réfutations parurent, au nombre desquelles figurent en première ligne celles de M. l'abbé Bautain et de M. de Grenedan, ancien conseiller au Parlement de Bretagne et député sous la Restauration. Des mots ont été faits. On a cité celui de M. Châteaubriand : « C'est un club sous un clocher. » Et cet autre de M. Michaud : « C'est 93 qui fait ses Pâques. » Voici maintenant des adversaires du camp libéral. Le *Constitutionnel* a été un des premiers à mettre en lumière les dangers de cette publication qu'il considérait comme la seconde édition du projet de Munster. Le *Courrier français* lui-même, quoique d'un libéralisme un peu plus accentué, reconnut que la doctrine renfermée dans ce livre sapait le peu de croyances qui restent dans la société, et poussait aux « exterminations. »Le concert de louanges qui retentit autour de l'auteur des *Paroles d'un croyant* fut donc troublé par quelques notes dissonantes. Ne voulant point encore, au moins en apparence, se séparer de l'Eglise, M. de La Mennais fut placé dans cette position gênante d'un homme qui n'avait point encore pris le parti de briser entièrement avec ses amis d'hier et qui a besoin de cultiver les amis du lendemain. A un philosophe du progrès qui avait dit : « M. de La Mennais vient à nous, » celui-ci répondit d'une manière embarrassée. Tout en protestant de son orthodoxie, il donna aux libéraux, par le ton général de sa lettre, des espérances de défection qui ne tardèrent pas à se réaliser. Aux reproches qui lui arrivaient de ses amis, il objectait : « Je suis soumis à l'Eglise et à la religion et libre pour tout le reste.» Ce n'était là qu'un faux-fuyant.

On se souvient que la Lettre encyclique du 15 août 1832 condamna les opinions *politiques* de l'*Avenir* et que M. de La Mennais se soumit sans restriction. Il est temps de parler un peu des *Paroles d'un Croyant* qui firent une si grande impression en France et même en Europe. On pourrait les définir ainsi : Excitation à la révolte universelle et au renversement de tous les trônes. — La haine des rois en est la plus complète inspiration et comme l'accent tonique. Et cependant étrange aberration des pouvoirs d'alors ! un seul souverain, que nous sachions, le duc de Mecklembourg-Schwérin, en a interdit l'entrée dans ses États. Revêtue des formes dramatiques propres à frapper l'imagination, cette haine éclate surtout dans le chapitre intitulé : *Congrès des sept Rois.* Un machiniste de l'Opéra n'entend pas mieux les effets de mise

en scène. Dans une salle tendue de noir, éclairée par une lampe rougeâtre, sont assemblés en conseil sept hommes vêtus de pourpre et la tête ceinte d'une couronne. Ils sont assis sur des siéges de fer, autour d'un trône formé d'un amas d'ossements. Au pied se trouve un crucifix renversé, et sur la table sont placés un vase plein de sang rouge et écumeux et un crâne humain. Que vont faire de pareils monstres dans cet encadrement sinistre. Chacun s'engagera par un serment d'abolir la religion, la science, de frapper les peuples de terreur, d'amollir les hommes par la volupté, etc., etc. Puis ils disparaîtront dans les ténèbres. Ceci n'est pas même un rêve; c'est un horrible cauchemar, passons. Avant de peindre cette scène effrayante, l'auteur avait eu soin pour déconsidérer la royauté d'attaquer la légitimité du pouvoir dans son origine. La convoitise et l'orgueil sont présentés par lui comme les causes de l'asservissement des peuples. Et ceux-ci ne seront heureux qu'après l'extinction totale des usurpateurs et lorsqu'ils auront reconquis un droit qu'ils possèdent virtuellement. Telle est en dernière analyse la signification de ce livre qui tient aux saintes Écritures par la forme apocalyptico-poétique, et, par le fond, d'une part aux furibondes déclamations de Knox, et, d'autre part, aux doctrines des publicistes révolutionnaires sur la souveraineté. Cependant, à côté d'un chapitre où le fiel déborde, se trouvent des pages d'un sentiment exquis et d'un charme de langage indicible. Il y a, par exemple, un petit tableau d'intérieur qu'on ne louera jamais trop. Deux femmes, la mère et la fille, devenues pauvres, s'entretenaient de leur situation présente. Elles sont privées de beaucoup de choses; mais d'autres éprouvent encore plus durement les étreintes de la misère. Dieu les a donc épargnées, et elles le bénissent. Tout est parfait : la ligne, la couleur, la composition. L'auteur de ce chapitre a été un véritable artiste. Quelques passages de ce genre, qui contrastent étrangement avec la donnée générale du livre, ne sont pas les seuls sur lesquels les catholiques aient pu motiver leur adhésion. Plusieurs dogmes, le péché originel, et par conséquent la rédemption, la grâce, la Trinité, ont trouvé place dans cet ouvrage singulier. D'où vient cette anomalie? Peut-être de la situation morale de l'auteur, irrité des foudres récentes du Vatican, et n'ayant pas encore divorcé avec l'Église.

Quoi qu'il en soit, Rome parla de nouveau pour condamner les *Paroles d'un Croyant*. Grégoire XVI n'usa plus dans sa deuxième

Encyclique, datée du 17 juillet 1834, des réticences au moyen desquelles ce Pontife avait ménagé le rédacteur en chef de l'*Avenir :* « Nous avons été, dit-il, vraiment saisi d'horreur au premier coup d'œil jeté sur ce livre, et ému de compassion sur l'aveuglement de son auteur; nous avons compris à quels excès emporte la science qui n'est pas selon Dieu, mais selon l'esprit du monde..... L'esprit répugne à lire les pages de ce livre où l'auteur s'efforce de briser tous les liens de fidélité et de soumission envers les princes, et, lançant de toutes parts les torches de la sédition et de la révolte, d'étendre partout la destruction de l'ordre public, le mépris des magistrats, la violation des lois, et d'arracher jusque dans leurs fondements tout pouvoir religieux et tout pouvoir civil. » Alors tous les disciples importants de M. de La Mennais adressèrent successivement au Pape une soumission pleine et entière. L'auteur des *Paroles d'un Croyant* resta seul, et, foulant aux pieds les engagements qu'il avait pris, il continua d'écrire sur des matières et dans un sens réprouvés par l'Église. Lors d'une dernière entrevue qu'il eut en 1835 avec M. l'abbé Rohrbacher, M. de La Mennais prononça ces tristes paroles : « Mes convictions d'aujourd'hui ne sont plus celles de ma vie passée, et je ne suis pas sûr que dans quelques mois elles seront encore les mêmes qu'aujourd'hui. Il n'y a point de loi pour l'esprit. » M. de La Mennais a franchi le Rubicon; l'apostasie est consommée. L'histoire de l'Église lui offrait deux exemples à suivre, Tertullien et Fénelon; il a choisi le premier. Désormais nous ne verrons plus en lui qu'un contempteur du catholicisme et de la royauté. La médaille de cet écrivain a deux faces. Nous avons esquissé l'une; nous allons essayer de tracer les lignes principales de l'autre.

A. Rispal.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DES RAPPORTS

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

TRAITÉ DE LA LÉGISLATION DES CULTES, *et spécialement du culte catholique, ou de l'origine, du développement et de l'état actuel du droit ecclésiastique en France*, par M. **GAUDRY**, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris. — 3 vol. in-8°.

Le titre sous lequel nous plaçons ces lignes sera trouvé bien ambitieux sans doute pour un travail d'assez courte haleine, et nous pourrons paraître téméraire de vouloir discuter en quelques pages, et comme en passant, la grave et épineuse question des rapports de l'Église et de l'État. Toutefois, si nous avons employé ces termes, c'est sans prétention, croyons-nous, et uniquement parce qu'ils sont plus propres que d'autres à résumer ce que nous allons dire et à faire connaître le point de vue sous lequel nous avons envisagé le *Traité de la législation des cultes*.

Une loi, et à plus forte raison un ensemble de lois relatives à ce qu'on nomme matières mixtes, est conforme ou contraire à tel système donné sur les droits et les devoirs respectifs des

deux puissances ; par conséquent, il n'est guère possible d'exposer et d'interpréter les dispositions du droit canonique combinées avec les dispositions du droit civil concernant les cultes, sans soutenir une doctrine plus ou moins plausible sur l'indépendance et la concorde mutuelle du Sacerdoce et de l'Empire. Naturellement, M. Gaudry a dû prendre la loi telle qu'elle est, puisqu'il a précisément pour but de l'expliquer et de la faire comprendre; mais il a dû par là même en interroger l'esprit aussi bien que la lettre; d'ailleurs, il a dû rappeler et discuter les principes que la loi exprime et consacre, et qui la rendent plus ou moins équitable et bonne. C'est assez dire qu'il n'a pu garder le silence sur une foule de questions délicates et difficiles, comme sont les questions qui se rattachent à la liberté de conscience, au caractère vaguement religieux d'une législation faite pour protéger à la fois des cultes contraires, au vice de certaines mesures imaginées en d'autres temps et maintenues jusqu'à nos jours; en un mot, à l'indépendance réciproque et aux rapports des deux pouvoirs. C'est par cet endroit surtout qu'une œuvre comme celle de M. Gaudry est significative; c'est de là qu'elle tire sa plus grande importance, quels que soient d'un autre côté le talent et la réputation de l'auteur; c'est donc aussi par là qu'il convient avant tout de l'apprécier.

Et d'abord entendons-nous sur les points généraux, pour ne pas dire sur les principes qui dominent la question; tâchons ensuite de juger avec impartialité la situation que les lois modernes ont faite à l'Église dans notre pays; et puis nous verrons comment le *Traité de la législation des cultes* peut être utile aux laïques et au clergé.

I.

Ce qu'il convient de faire voir, avant tout, c'est que les rapports de l'Église et de l'État ne peuvent jamais être déterminés d'une manière absolue, ni réduits en un système qui réponde

également aux besoins de tous les temps et de tous les pays. Les principes sur lesquels sont fondés ces rapports ne changent pas, sans doute; ils sont fixes et survivent à toutes les vicissitudes; mais l'organisation qu'ils reçoivent, en des circonstances données, a nécessairement quelque chose de transitoire, et elle participe à la mobilité des institutions humaines.

En effet, l'attitude de la société temporelle vis-à-vis de la société spirituelle n'est jamais indépendante des opinions, des croyances, des mœurs, des lois et des institutions d'un peuple. Autant donc ces éléments divers sont ou peuvent être affectés et modifiés par n'importe quelle cause, autant et par la même cause peut être changée la situation respective de l'Église et de l'État. Or avec quelle facilité se produisent au sein des Empires les complications qui les troublent, en amenant des faits qui créent des intérêts nouveaux et de nouveaux droits, c'est ce qui n'a pas besoin d'être longuement démontré, grâce à l'inconsistance des hommes et à l'instabilité des choses qui caractérisent notre époque.

Quant aux hommes, l'infirmité et la différence des esprits, l'ardeur des intérêts personnels, la violence des passions et le erreurs de la liberté ont pour conséquence nécessaire de le diviser et de les mettre dans un état plus ou moins apparen d'hostilité réciproque. Il n'y a pas de système de lois, si bien calculé qu'on le suppose, qui puisse créer entre eux une harmonie durable et y éteindre les contestations et les luttes; car les théories, quelle que soit leur perfection, ou plutôt à cause de leur perfection même, ne s'appliquent jamais d'une manière absolue, illimitée. Non, il n'est pas donné à l'homme, dont la volonté et les forces pèchent par tant d'endroits, il ne lui est pas donné de réaliser dans toute la série des faits qui composent une époque historique, les pures idées d'ordre et de justice que son œil a peut-être entrevues dans les régions de la métaphysique, ni de produire pour longtemps, au milieu d'un ensemble très-complexe, ce savant équilibre des droits et des devoirs dont son génie présume avoir deviné les formules. Vicieuse, une combinaison politique ne peut constituer et

maintenir l'accord entre les intérêts opposés ; parfaite, elle se trouve en antagonisme permanent avec des hommes imparfaits de mille manières, et elle finit par tomber et périr sous leurs attaques, en laissant la place à une autre qui subira les mêmes injures.

Quant aux choses, elles sont mobiles comme le temps qui les amène et qui les emporte, et elles forcent au changement l'homme même qui prétend ne jamais changer. Tout ce qui règne dans le monde n'y règne qu'à la condition de comprendre les choses et de les soumettre ou d'y céder en quelque point ; il faut les vaincre ou s'y accommoder pour s'en servir, et non pas les braver, comme s'il était possible de n'en tenir aucun compte. L'empire n'échoit qu'aux hommes du moment ; les vieux pouvoirs ne finissent que par leur obstination à rester dans les choses anciennes et par leur faiblesse à porter le poids des choses nouvelles. C'est assez dire que, si le droit ne s'altère pas dans son essence, du moins il subsiste et s'exerce sous des formes nécessairement transitoires. Et même plus les institutions existantes ont obtenu un complet triomphe, plus il faut croire qu'une réaction se prépare pour un avenir assez proche ; partout où se fait sentir l'action du temps, rien n'est aussi menacé de se flétrir sous le vent de demain que ce qui fleurit sous le soleil d'aujourd'hui. En un mot, il y a dans les choses une certaine force par où elles rompent les desseins de l'homme, se font une place dans ses œuvres, et contribuent à changer encore ce que déjà lui-même change tous les jours. Ainsi vont les sociétés par l'artifice d'une transformation continuelle.

Maintenant, si l'on songe que tous ces points par où l'esprit nouveau pénètre dans le mécanisme politique de l'État pour en changer ou en déplacer les rouages, sont précisément des points sur lesquels l'Église ne peut rester indifférente, des points qui touchent à ses intérêts et à ses droits, on concevra que la société spirituelle ressente, à quelque degré, le contre-coup des révolutions qui s'accomplissent dans la société temporelle. C'est d'autant plus vrai que l'Église elle-même, en ce qu'elle a d'ex-

térieur et d'humain, n'est pas entièrement affranchie des vicissitudes que subissent toutes choses ici-bas.

En effet, l'Église présente ce caractère qu'elle convient également aux temps et aux lieux qui se ressemblent le moins, et qu'ainsi sa constitution, loin d'être dénuée de souplesse et d'élasticité, s'accommode aux établissements humains les plus disparates. Sans doute l'Église a son but propre et elle y marche, les yeux fixés sur un plan général dont elle poursuit sans cesse et partout la réalisation, autant que les circonstances le comportent; car les circonstances ne lui sont pas toujours favorables, et elle est diversement servie ou gênée par toutes ces formes de gouvernement dont les peuples font mille essais successifs, pour atteindre ce genre de progrès et de bonheur qui est le but immédiat des sociétés politiques. Si donc des obstacles l'y contraignent, l'Église fait fléchir la partie variable de sa législation à un degré qui n'en compromet nullement la partie invariable et qui n'engage pas les principes. C'est ainsi que, sans altérer son essence ni rien perdre de son immutabilité, elle étend ou restreint son action, en la mesurant sur le besoin des diverses époques, et en modifiant ses rapports avec l'État, selon qu'elle le trouve hostile, indifférent ou favorable.

Par exemple, si l'Europe, au lieu d'offrir le spectacle d'Empires indépendants l'un de l'autre, ou divisés par la multiplicité et les différences profondes des communions, se trouvait réunie sous le sceptre d'un nouveau Charlemagne, ou constituée en république chrétienne par le lien d'une fédération étroite, il y aurait dans les rapports de l'Église avec l'Europe, ainsi faite, une application du droit commun, ou tout au moins une uniformité qui n'existe pas aujourd'hui. Egalement, dans un ordre de choses comme le régime féodal, où les rois, las de se sentir menacés sur leur trône ou gênés dans leur action par des vassaux redoutables, s'efforceraient de concentrer et de retenir entre leurs mains les forces vives de toute une nation pour en former un faisceau compacte et puissant, on conçoit que l'autorité temporelle ne néglige rien pour s'assurer le concours de l'autorité spirituelle, surtout si le clergé est riche et compose

un corps politique ; on conçoit qu'ainsi l'Église se trouve amenée à sacrifier une partie de ses droits secondaires, en vue de sauvegarder des droits plus essentiels, et à confier au prince la nomination des évêques en échange des services qu'il lui rend.

De même encore, il est impossible d'admettre ou de rejeter le principe de la religion d'État ou de la liberté des cultes, et de modifier en ce point la législation d'un Empire, sans changer, au même degré, la situation respective des deux pouvoirs. En effet, plus les gouvernements font cause commune avec l'Église et paraissent s'animer de son esprit dans leur conduite, plus aussi le clergé cède aisément à leurs vœux, plus il laisse le champ libre à leur zèle tutélaire, en sorte que le monarque, comme un autre Constantin, remplit, en les exagérant quelquefois, les fonctions d'évêque extérieur ; et c'est ainsi que le système des religions d'État conduit assez naturellement à ce qu'on nomme gallicanisme ou à quelque chose de semblable. Mais au contraire, plus la loi civile se montre indifférente en matière de religion, plus le clergé reste sur ses gardes et cherche dans son organisation hiérarchique de quoi suppléer à l'inaction ou combattre l'hostilité de la loi civile, en sorte qu'il demande au Saint-Siége ce que le trône lui refuse ; et c'est ainsi que l'extension et l'affermissement de ce qu'on appelle ultramontanisme se lient comme une conséquence nécessaire au système politique de la liberté des cultes.

En un mot, l'Église, gouvernant des chrétiens qui vivent sur la terre en même temps qu'ils aspirent au ciel, et l'État, commandant à des citoyens qui n'obéissent que parce qu'ils ont une âme aussi bien qu'un corps, se touchent et se pénètrent par une foule de points délicats comme les plus chers intérêts, sacrés comme les droits les plus nécessaires et les plus imprescriptibles, enfin sujets aux vicissitudes et au changement comme les opinions et les circonstances. De là vient qu'une harmonie parfaite et durable ne s'établit pas sans peine entre les deux pouvoirs, et que leurs mutuelles relations s'altèrent avec le temps et se modifient selon l'esprit et les exigences des époques et des nations diverses. Il est donc certain, en principe, que

nulle théorie sur les rapports de l'Église et de l'État, considérée, je ne dis pas dans son expression générale et vague, mais dans ses détails précis et nettement formulés, ne peut s'appliquer longtemps avec une rigueur absolue, et n'a jamais qu'une justesse d'occasion et une utilité relative. Mais l'histoire est bien plus puissante encore que la théorie pour faire sentir cette vérité et la mettre dans tout son jour ; car l'expérience donne la mesure des forces de l'humanité, et la pratique juge les systèmes.

Or, l'histoire des temps chrétiens, envisagée au point de vue qui nous occupe, présente trois phases principales : celle des persécutions, où l'État païen accueille l'Église à la pointe de l'épée et finit par succomber dans la lutte ; celle du moyen âge, où les peuples, à mesure qu'ils reçoivent le baptême, se donnent des institutions sociales que pénètre le souffle de l'Évangile ; enfin, celle des concordats, qui commence au xve siècle, c'est-à-dire à l'époque où décline la suprématie temporelle des Papes, et où le pouvoir monarchique s'agrandit et parvient à changer la situation politique de l'Europe. Il s'en faut, assurément, qu'aucune de ces phases ait été stérile en calamités ou en dissensions lamentables, et nous offre un type si parfait d'alliance entre les deux autorités qu'on ne puisse rien imaginer de meilleur.

Je ne parle pas de l'ère des persécutions. Tout le monde y voit une situation violente et anormale, et, quoiqu'il y ait toujours des persécuteurs, pas un n'oserait dire ouvertement qu'il veut placer l'Église dans les conditions atroces que Néron et Domitien lui avaient faites. Il est assez clair qu'en de telles circonstances, tous les effort de l'Eglise ont pour but d'adoucir et de réformer des institutions et des mœurs qui s'opposent à sa mission divine, de faire reconnaître son droit à l'existence et à la liberté, et de conquérir enfin sa place au grand soleil comme au fond des consciences. Et c'est, en effet, ce qui s'est vu sous les empereurs païens, et ce qui se verra toujours en des cas semblables. Les persécutions employées contre l'Église universelle ne finissent rien : on peut, il est vrai, l'empêcher quelque

temps d'envahir un point donné du globe et la frapper de proscription, après qu'elle y a planté son drapeau ; mais elle veille au seuil interdit des Empires idolâtres et jusqu'au sein des Empires persécuteurs, et, tôt ou tard, au mépris des barrières et des édits hostiles, elle se rend maîtresse des consciences, force les lois civiles à reculer devant son autorité morale et transforme le corps social en un État chrétien. Elle n'a donc pas besoin d'une reconnaissance légale pour exister, combattre et vaincre ; toutefois elle n'en repousse pas, elle en réclame au contraire le bénéfice, parce qu'elle y trouve le profit de la vérité, amie de la paix. Et c'est alors que s'établissent des rapports plus ou moins harmonieux entre la puissance séculière et la puissance ecclésiastique.

Dans la deuxième période, qui va du règne de Constantin jusqu'au milieu du xve siècle, les droits respectifs des deux puissances ne furent pas déterminés d'une manière fixe et uniforme. Ainsi, après quelques jours de liberté et de gloire, l'Église grecque s'endormit esclave sous l'attouchement du sceptre impérial, et entraîna tout l'Orient dans son sommeil. L'Église occidentale était réservée à de plus grandes choses. D'abord, elle se trouva en présence du vieil Empire romain, qui, s'éteignant dans la faiblesse, était moins à craindre qu'à soutenir ; elle honora et adoucit sa longue et douloureuse agonie. Ensuite, quand Dieu lui envoya les hordes du Nord, elle leur donna le baptême et la foi, elle présida et concourut à la formation des sociétés modernes. Investie des fonctions de mère et de maîtresse par la force même des choses et par cet ascendant moral qui courbe tout ce qui est inférieur sous la main de ce qui est supérieur, elle protégea les éléments de la civilisation contre les entreprises aveugles de la barbarie, les principes du droit contre les violences du glaive et la liberté des peuples contre la tyrannie des hommes puissants. Les lois anciennes s'imprégnèrent de l'esprit de l'Evangile, les droits nouveaux furent réglés par des lois rédigées dans des conciles. Les grandes institutions, les mœurs publiques, les guerres et même les jeux nationaux, tout portait la trace profonde de

l'influence exercée par l'Eglise. Et ce droit public commandait à l'Europe avec tant d'empire qu'on ne put le vaincre par les armes, ni le noyer dans des flots de sang : un mot de la Papauté, créatrice et gardienne de cet ordre social, faisait, autour des princes rebelles, un isolement formidable, et appelait sur leur tête la réprobation de la catholicité tout entière.

On peut donc prétendre que le droit public du moyen âge, dans son esprit et ses dispositions, resta fidèle à la pensée catholique qui trouvait en lui son œuvre et le témoignage de son règne au sein des sociétés. Voilà ce qui paraît à la première vue et quand on s'en tient à certains faits généraux. Mais il s'en faut que cet esprit ait toujours prévalu dans les actes de l'Europe chrétienne, et qu'on y ait paisiblement et constamment suivi ces dispositions. Quels graves et nombreux désordres ! quels conflits violents et répétés ! quels abus et quelles guerres ! Qui ne sait, qu'après la mort de Charlemagne et surtout après l'extinction de la monarchie carlovingienne, l'arbitraire et le caprice des princes présidèrent à la dispensation des dignités ecclésiastiques dans presque toute l'Europe, et qu'il y eut une immense déprédation des biens d'Église ? En Angleterre, les derniers rois de race saxonne et les quatre premiers rois de race normande se conduisirent envers l'Église avec une rapacité et une tyrannie honteuses, et lui firent une véritable guerre de brigands qui aboutit, sous Henri II, au meurtre de Thomas Becket, et qui ne s'éteignit même pas dans son sang. Des princes qui régnèrent sur la France, plusieurs, comme Philippe Ier et Philippe IV, causèrent de grands maux à la religion, et le dernier surtout, dans sa lutte avec Boniface VIII, déploya une audace sacrilége qui n'a point été dépassée par la Révolution française. Quant à l'Allemagne, un des meilleurs et, sans contredit, le plus grand des princes saxons, Othon Ier, en faveur de qui Jean XII avait ressuscité l'empire de Charlemagne, fut l'auteur et le fauteur d'un schisme qui lui survécut et qui devint le prélude d'autres maux ; presque tous les empereurs des maisons de Franconie et de Souabe, Conrad, Henri IV, Henri VI et les deux Frédéric, portèrent à l'Église des coups terribles et

lui firent les plaies les plus cruelles. Le bel ordre de choses, en vérité, que celui où les deux Théodora, Marozie et Crescentius disposaient de la tiare en faveur de Sergius III, de Jean X, de Jean XI et de Jean XII ; où les comtes de Tusculum pouvaient élever coup sur coup à la papauté sept membres de leur famille ; où les souverains pontifes, attaqués et vaincus par les factions, vivaient dans des luttes continuelles et mouraient de mort violente ; où deux et même trois concurrents se disputaient le Saint-Siége en se frappant d'anathèmes réciproques, et où les anti-papes, Guibert, Bourdin, Pierre de Léon, Victor IV et Pascal III, pour ne nommer que ceux-là, se succédaient d'une façon presque aussi soutenue que les papes véritables ; où, déconcertée par tant de malheurs et se trompant sur les moyens d'y remédier, la papauté alla s'enfermer dans Avignon et ne sut ni prévenir ni réprimer le grand schisme d'Occident et les conséquences désastreuses qu'il entraîna !

Certes, il nous semblerait peu judicieux de présenter avec enthousiasme, comme une combinaison parfaite et comme un type admirable, le système qui faisait naître ou, du moins, qui n'empêchait pas de tels crimes et des collisions si fréquentes et si inextinguibles. Non point que le succès ou l'insuccès soit la règle et la mesure de nos éloges ou de notre blâme ; mais, c'est qu'on peut prétendre que des mesures sont assez mal calculées, quand il leur arrive d'échouer si complétement. Car, enfin, telle a été, en ce qui touche la question présente, l'issue des actes accomplis pour ou contre le sacerdoce et l'empire, au nom du droit public de ces temps-là, que les Papes y ont perdu leur suprématie temporelle, l'Église une moitié de l'Europe, et qu'on a cru nécessaire de modifier sensiblement la situation respective des deux autorités et d'en venir à de mutuelles transactions. En un mot, le Saint-Siége n'a pu se maintenir longtemps dans la haute position que lui avaient faite les Grégoire VII et les Innocent III, et la plupart des Papes qui les ont précédés et suivis, du xe au xve siècle, ou bien n'ont pas adopté leur doctrine sur les rapports de l'Église et de l'État, ou bien ont agi comme si elle ne leur eût point semblé toujours et par-

tout applicable. Il n'y avait donc pas une valeur absolue, une justesse entièrement indépendante des circonstances dans la solution que reçurent alors les querelles du sacerdoce et de l'Empire ; ou si l'on veut, il y a lieu de croire qu'il est quelquefois permis et même nécessaire de rechercher dans d'autres combinaisons et d'établir sur d'autres bases la paix et l'harmonie entre les deux puissances. C'est tout ce que nous avons voulu prouver en ce moment et ce qu'il suffit qu'on admette.

Dans les sociétés modernes, les rapports du temporel et du spirituel sont généralement réglés par des concordats, sorte de transactions, où les parties contractantes déterminent à l'amiable comment seront exercés certains droits et remplies certaines obligations qu'elles se reconnaissent réciproquement. C'est sous ce régime que la France, en particulier, se trouve placée depuis trois siècles. Or, quoiqu'il ait produit d'heureux résultats, il n'est pourtant pas exempt des imperfections qui ont fait renoncer aux régimes antérieurement suivis, et qui ont déjà porté quelques-uns de nos contemporains à prononcer d'avance l'oraison funèbre des concordats et à prédire que l'ère d'une complète séparation de l'Église et de l'État allait être inaugurée.

Et, en effet, durant cette dernière période, on n'a pas évité tous les conflits ni donné tout leur essor aux libertés dont le catholicisme a besoin. Ainsi, pour ne parler que de notre pays, les guerres entreprises, au XVIe siècle, pour ou contre le principe des religions d'État, la tolérance accordée aux cultes dissidents, l'édit de Nantes et sa révocation, l'assemblée de 1682, les parlements de Louis XV déclarant la guerre aux libertés ecclésiastiques, les vocations sacerdotales souillées en foule au contact des richesses corruptrices ou d'un pouvoir corrompu, toutes ces luttes, ces contradictions et ces calamités décèlent une législation mal en harmonie avec les besoins de l'époque ou, du moins, appliquée de la manière la plus vicieuse. Mais le nouveau système, que plusieurs ont proposé de substituer au concordat, aurait les mêmes inconvénients, sinon de plus graves encore. Car, supprimer tout rapport entre les deux

puissances, c'est échapper pour un temps à la difficulté de les mettre sur un pied de juste équilibre; mais ce n'est pas empêcher leur marche et leur développement parallèles, ni prévenir les contacts et les conflits.

Laissons de côté la faible induction qu'on peut tirer de ce qui se fait dans l'Amérique du Nord; car, non-seulement on peut prétendre que les gouvernements de l'Europe ne se trouvent pas dans les circonstances politiques qui ont imposé aux États-Unis leur législation en matière religieuse, mais encore on peut douter absolument que cette législation soit normale, que, par conséquent, elle soit propre à exercer une salutaire influence, et qu'il faille la conseiller à aucun peuple en aucune circonstance. En tout cas, rien ne prouve qu'elle doive avoir de longs destins dans cette république agitée, à qui elle n'emprunte et ne rend que de faibles garanties d'existence et d'autorité. Il n'y a pas un état de l'Europe qui ait la pensée d'être et de rester absolument neutre en matière de religion : les gouvernements modernes auraient plutôt envie de créer des cultes nationaux, que d'abandonner chaque individu aux fantaisies de son culte particulier. De son côté, l'Église ne veut, ni ne peut, ni ne doit renoncer à son action sur les croyances et les mœurs publiques, et, par conséquent, sur les lois sociales : en effet, si elle ne prétend pas régner sur ces choses en les inspirant et en les dirigeant, elle abdique, elle n'est pas l'Église; mais elle n'abdique pas ainsi : c'est précisément ce qu'on lui reproche; elle prétend donc régner. Ainsi, pour l'Église et pour l'État, la séparation ne saurait être qu'un instrument et un moyen; le but est de vivre et de conquérir, et, quand on a conquis, le devoir est d'organiser le principe victorieux. Mais alors reviennent justement toutes les complications qu'on voulait éviter; et, de la sorte, cette heureuse formule de la séparation de l'Église et de l'État serait écrite aujourd'hui dans la constitution du pays, que demain, par la force des choses, elle cesserait d'être réelle et pratiquée. Ainsi donc, tandis qu'elle semble faite pour résoudre toutes les difficultés, elle n'en résout véritablement aucune : les mesures, qui sont bonnes à tout, ont pour incon-

vénient ordinaire de n'être bonnes à rien. La raison en est évidente : on ne gouverne pas les hommes avec des généralités.

On le voit, rien de plus délicat ni de plus malaisé que d'organiser en un système durable les vrais rapports de l'Église et de l'État, et d'indiquer, pour de longs siècles, la part d'action qui doit revenir à l'une et à l'autre dans le règlement des affaires humaines. Les droits des deux puissances sont d'un caractère si élevé et d'une portée si étendue, ils répondent à des idées si complexes et à de si graves intérêts, qu'ils ne sont appréciés qu'imparfaitement par une foule d'espris même cultivés. En outre, plus il y a de grandeur et de magie dans les mots de religion et de patriotisme, plus ils inspirent de nobles sentiments et d'héroïques actions, et plus aussi les représentants de l'Église et de l'État peuvent se croire autorisés, par la pureté de leurs motifs, à émettre et à soutenir des prétentions qui ne sont pas dénuées de fondement, mais qui ne se concilient guère en théorie et pas du tout en pratique. Sans doute, l'Église est infaillible dans ses enseignements, qui sont la reproduction et l'interprétation de la doctrine du Sauveur ; mais les évêques ne sont pas infaillibles dans leur conduite envers l'État, qui, lui-même, l'est encore moins dans sa conduite envers l'Église. A la vérité, il y a des principes d'après lesquels on peut agir et éviter les conflits ; mais, en fait, il y a toujours eu, et probablement il y aura toujours des contestations sur les limites des deux puissances.

D'après cela, tout ce que doit souhaiter un homme qui aime son pays et la religion, c'est que l'Église et l'État, loin de se tenir séparés comme en deux camps rivaux, soient et demeurent unis ensemble par une sorte de contrat synallagmatique qui sauvegarde tous leurs droits essentiels, et qui, en échange de quelques sacrifices d'importance secondaire, leur assure de mutuels avantages, une juste indépendance dans leur propre sphère d'action, et les moyens de poursuivre et d'atteindre leur fin respective avec aussi peu de difficultés et autant de succès que le permettent les circonstances.

Maintenant examinons, à ce point de vue, ce qu'il faut penser

de la situation que nos lois modernes ont faite à l'Église de France.

II

Quels sont donc les principes généraux de la législation française en matière de religion, et quelle en est la valeur spéculative et pratique ? et quelle est, sur ces points délicats, la pensée de M. Gaudry ?

Toutes nos lois, sur la question qui nous occupe, ont pour base essentielle la liberté religieuse, ou, si l'on veut, la liberté de conscience qui est absolue, et la liberté du culte qui n'est point exempte de restrictions. D'après nos lois, chacun a la faculté de publier et de suivre sa croyance, mais non pas la faculté de provoquer les citoyens à des actes extérieurs et collectifs qui feraient partie d'un culte non autorisé par le gouvernement. Les cultes sont donc soumis au régime préventif, à l'autorisation préalable. Une fois reconnus, en ce qui est de droit commun, ils tombent sous la loi générale et demeurent libres pour tous les actes qui ne sont pas défendus par les lois ; en ce qui leur est propre, ils sont environnés de garanties et réglés dans leur exercice par des mesures protectrices et répressives. En d'autres termes, il n'y a pas de religion d'État ; mais l'État ne reconnaît pas tous les cultes, et il n'accorde liberté et protection qu'à ceux qu'il a reconnus. La loi n'exige pas que le citoyen français appartienne à aucun culte ; mais s'il en adopte un pour le professer publiquement, elle veut que ce soit un des trois cultes catholique, protestant ou juif.

M. Gaudry constate cet état de choses, et ne le juge pas ; nous dirons, pour nous, que la force des choses peut amener le triomphe de pareils principes et les faire entrer dans la législation d'un pays ; mais cette nécessité n'en est pas moins regrettable à plus d'un titre.

D'abord il faut regretter, au double point de vue des intérêts religieux et politiques, que des croyances diverses se partagent un même pays. Ce n'est que l'unité de religion qui rend pos-

sible l'intime alliance des deux autorités spirituelle et temporelle, et ce n'est que cette alliance intime qui peut réunir toutes les forces nationales en un seul faisceau et leur assurer une action plus énergique, plus soutenue et plus décisive. Au contraire, la diversité des cultes a cet inconvénient, dans un pays comme le nôtre, d'intéresser la conscience à des changements politiques, si le pouvoir ne semble pas assez impartial, si bien de condamner le pouvoir à une sorte de neutralité froide, d'indifférence sceptique, qui stupéfie le sens moral des masses et produit ainsi une réaction funeste sur l'élément le plus considérable de la vie sociale.

Et c'est une seconde chose qu'il faut regretter avec amertume : en lui-même et dans ses conséquences, le déchirement de l'Europe, opéré au XVIe siècle par le protestantisme, a été un grand malheur en même temps qu'un grand crime. Les peuples ont ouvert leur oreille au mensonge et leur cœur à l'égoïsme ; les gouvernements, atteints eux-mêmes par le doute et l'incrédulité, ont appuyé sur la force leur autorité que le respect universel ne soutenait plus. Au lieu de chercher l'ordre et la sécurité dans les bonnes mœurs et dans la pratique de l'Évangile, on a conclu je ne sais quelle paix superficielle avec les passions les plus inquiètes, en abaissant toutes les barrières devant toutes les convoitises surexcitées, et en embarquant le monde dans des espérances impossibles. Pour avoir moins à compter avec des devoirs et des droits, on a inventé quelque chose comme la pondération des pouvoirs et l'équilibre des intérêts, et l'on a donné ainsi pour base aux États européens les mathématiques, et non plus les vérités morales. Il semble que les sociétés modernes soient un mécanisme où la religion tient sa place et fonctionne comme un simple rouage. Leur cœur se flétrit et se dessèche dans ce matérialisme pratique, et il n'a plus que des battements troublés ou ralentis qui décèlent un état de maladie et peut-être un commencement de décrépitude.

Il est vrai que, sous l'action permanente de l'Eglise, les sociétés modernes se maintiennent à une hauteur morale où leur législation n'atteint pas toujours. Nos mœurs valent mieux

que nos lois, et la séve puissante de l'esprit chrétien qui circule dans le monde, ne permet pas aux faux systèmes d'y pousser toutes leurs racines et d'y porter tous leurs fruits. L'homme d'Etat, le magistrat, le jurisconsulte seraient empêchés par l'opinion publique, s'ils ne l'étaient par leurs sentiments personnels, de traiter la religion avec l'indifférence et la légèreté des gens incrédules. D'ailleurs, si le saint nom de Dieu se trouve exilé de nos codes, la divinité y rentre avec la doctrine de la responsabilité morale, avec les obligations de la conscience, avec la religion du serment, rappelées en mille endroits; et celui qui, pour le besoin de sa cause, a dit un jour qu'en France la loi est athée et doit l'être, celui-là n'a dit qu'une chose également fausse en fait et en principe, il a calomnié son pays et insulté le bon sens.

Et d'abord, en tant qu'il modifie, interprète et applique les lois, l'Etat n'est pas une abstraction pure, c'est une réunion d'hommes qui ont leurs préjugés de naissance et d'éducation, leurs croyances plus ou moins savantes et réfléchies, et, disons-le pour la gloire de notre espèce, une morale et une religion publiques, sinon une morale et une religion secrètes. Or, conçoit-on que, sur toute la face d'un grand Empire, des politiques, des législateurs et des magistrats qui ont des souvenirs, des convictions, une patrie, une famille, une postérité, et après tout, une conscience, s'accordent à braver tant de devoirs, de besoins et d'intérêts? Conçoit-on qu'ils ne restituent pas aux lois, dans la pratique, le caractère religieux dont on les a dépouillées dans la rédaction, et que la société tout entière et des générations successives acceptent la tutelle avilissante et protégent l'exercice et la transmission d'une autorité sans Dieu, sans règle et sans titre? Le monde n'a jamais vu un pareil spectacle, et si quelque peuple essayait de le donner, ce ne serait plus une société d'hommes, mais un ramas de bêtes féroces. Ainsi quiconque interprète, applique et réforme les lois, porte nécessairement dans sa vie d'homme public ses sentiments et ses vertus d'homme privé, et par là il sort, même à son insu, de l'athéisme légal pour entrer dans un système quelconque de religion, non

pas seulement avec l'autorité de son caractère personnel, mais encore avec cet esprit de prosélytisme que toute conscience nourrit en elle-même, avec des sympathies plus ou moins actives pour le culte professé par ses concitoyens, enfin avec l'influence qu'il emprunte à la gravité de son ministère et à la majesté de la chose publique.

Puis, en principe, l'Etat ne peut imposer une obligation, ni réprimer un délit, qu'en s'appuyant sur une doctrine au fond de laquelle se trouve une religion, attendu qu'il n'y a pas de légitime exercice du pouvoir, pas de légitime emploi de la force sans subordination à la loi morale, ni de loi morale sans religion, sans Providence et sans Dieu, et que s'il n'y a pas de Dieu, ou si la créature ne lui doit rien, la morale est un vain nom, la loi une insulte à notre indépendance, et l'emploi de la force un remède pire que tous les maux. Assurément, dès qu'il n'y a rien d'antérieur et de supérieur à l'Etat, ses injonctions et ses prohibitions, nées de l'arbitraire, ne subsistent que par tyrannie; l'ordre public peut devenir un fait, mais nul n'est tenu d'y contribuer; chaque citoyen relève de lui-même en définitive; c'est-à-dire que la société n'est plus qu'un affreux pêle-mêle d'intérêts ardents et menacés, d'intelligences aveugles et de volontés sans frein, et qu'après avoir prononcé, dans l'horreur de cette confusion anarchique, un sauve-qui-peut funèbre, nous n'avons plus qu'à étouffer la force, de peur qu'elle ne nous dévore. Ces résultats sont tellement logiques et inévitables qu'on n'en saurait poser impunément la cause, ou bien qu'on ne s'y dérobe que par les plus manifestes inconséquences. Ainsi, à la fin du siècle dernier, des hommes qui n'épargnaient pas, certes, les moyens matériels de gouverner, se sont vus contraints de proclamer l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, pour rappeler au sein de la nation déchirée quelque image d'ordre et un principe de sécurité que rien ne remplace dans le cœur de ceux qui obéissent, ni même dans le cœur de ceux qui commandent. On est donc autorisé à défier qui que ce soit de pourvoir aux besoins d'un Empire par un corps de lois rigoureusement fidèles à l'athéisme.

Ainsi la loi n'est pas athée, et surtout elle ne doit ni ne peut l'être; il y a plus, la loi est chrétienne dans ses tendances générales; en tout cas, elle ne reconnaît que des cultes qui se fondent sur la Bible, c'est-à-dire sur une parole véritablement révélée de Dieu. Nous partageons, en ce point, l'opinion du savant auteur. Seulement nous maintenons qu'il y a quelque chose d'illogique et de faux dans une législation qui déclare l'Etat incompétent en matière de vérité réligieuse, et qui néanmoins l'arme du pouvoir d'admettre et d'exclure les cultes, et par là même de les examiner et de les juger. Il devrait, ce semble, y avoir une religion d'Etat, si l'Etat a une doctrine religieuse; s'il n'en a pas, il tolère donc ou supprime les cultes, en ne les appréciant qu'au point de vue de la police et de l'intérêt matériel. C'est une inconséquence ou bien une atteinte au sens moral, qui se trouble et se déconcerte au spectacle de cette tolérance également accordée à des cultes contraires. De là vient que tout en repoussant le reproche d'athéisme adressé à nos lois, il faut reconnaître qu'elles sont gravement imparfaites en ce qui regarde la religion, si l'on s'en tient à la vérité absolue, et si on exige que les principes soient toujours et partout appliqués dans leur rigueur métaphysique et sans nul égard aux faits accomplis.

Mais le monde ne marche point avec tant de régularité et de précision. Le mal y est en lutte perpétuelle contre le bien; l'erreur s'y établit et y prend quelquefois les proportions d'un fait social. Elle se crée ou s'attache des intérêts, recrute des armées en appelant les passions à son aide, livre des batailles où elle est souvent heureuse, et du haut de ses victoires dicte des conditions aux soldats de la vérité. C'est ainsi que la plupart des nations de l'Europe ont vu des cultes dissidents s'installer dans leur sein à côté du culte catholique, et réclamer et obtenir d'abord la tolérance, ensuite le droit de cité, quand ils ne pouvaient s'élever jusqu'à la domination. Cet état de choses se nomme dans notre pays liberté de conscience, et assure à tous les Français la faculté de professer, dans sa forme respective et selon les règlements de police, un des trois cultes reconnus par

l'Etat. Voilà le fait; il est passé dans nos lois comme dans nos mœurs, et il y tient une si grande place qu'on doit le regarder comme un des principes de notre organisation sociale.

Si nous voulions maintenant examiner en détail les diverses applications que ce principe a reçues dans nos lois, nous trouverions sans doute plusieurs choses dignes de blâme à côté de plusieurs choses dignes d'éloge. Car il est assez évident que la Révolution, après avoir abattu notre ancien droit, n'a pas prétendu y substituer les dispositions les mieux calculées pour servir l'intérêt de l'Eglise. M. Gaudry a raison d'en faire la remarque : on n'a pas cessé, depuis cinquante ans, de réclamer contre une foule d'obstacles apportés à l'exercice du culte, et les lois à ce sujet ont été fréquemment modifiées en un sens plus ou moins libéral, selon les doctrines et la politique hostiles ou favorables qui triomphaient dans les conseils du gouvernement. Trop souvent elles respirent la défiance, et annoncent que le législateur a craint de paraître encourager le sentiment religieux dans son développement et ses manifestations. A la vérité, ces lois semblent plus menaçantes qu'elles ne font de mal : ce sont des armes que les progrès de l'esprit public ont émoussées, et d'ailleurs toutes les mains ne voudraient pas s'en servir. Au reste, nous ne pouvons entrer ici dans les détails; il suffit, pour notre objet, d'examiner quelques points généraux qui donnent la mesure et font connaître le caractère de notre législation en matière religieuse, et qui, ayant plus d'importance, ont été dans ces dernières années critiquées d'une manière plus vive, sinon plus approfondie et plus savante.

Des esprits éminents ont critiqué, soit après 1830, soit après 1848, la disposition qui assure un traitement de l'État aux ministres des cultes reconnus; ils l'ont présentée comme tout-à-fait contraire à l'indépendance du sacerdoce, ou bien à la liberté des cultes, ou bien encore à l'intérêt matériel du peuple. Il est à peine possible de concevoir comment un homme de bon sens serait dupe de raisons si puériles et si fausses.

En premier lieu, tant que le prêtre ne sera pas traité par la Providence comme les lys des champs, qui croissent et sont

vêtus sans qu'ils en aient souci, il faudra bien qu'il soit alimenté et vêtu par des moyens tout ordinaires et aux frais de quelqu'un, c'est-à-dire de la famille ou de la commune, si ce n'est de l'État; or, sa liberté ne sera pas moins engagée dans un cas que dans l'autre. Puis, il n'y a pas plus de déshonneur et de servitude à se voir inscrit au budget qu'à se voir porté sur le rôle des contributions. En outre, s'il y a un système qui sauvegarde assez mal la dignité du prêtre et la nécessaire indépendance de son ministère, c'est le système qui met les prêtres en rapport direct avec leurs paroissiens, et non avec l'État, pour des questions d'intérêt matériel : si les 34,000 curés de nos campagnes se sentent humiliés et esclaves, parce qu'il y a dans Paris un fonctionnaire qui centralise les recettes et ordonnance les dépenses au nom de la nation, comment seront-ils libres et fiers, quand il leur faudra demander, chaque jour, un morceau de pain ou une pièce de monnaie à des pauvres qui n'ont souvent ni l'une ni l'autre, ou bien à des riches qui feront sentir le poids de leur orgueilleuse aumône?

En second lieu, on a prétendu que l'État ne saurait pourvoir, avec l'argent des contribuables, aux besoins matériels du sacerdoce, sans que la liberté des consciences en fût violée, puisque, de la sorte, l'entretien des divers cultes est mis à la charge des gens qui n'en professent aucun. Mais, d'abord, ce raisonnement prouverait la supériorité de l'état sauvage et condamnerait l'homme à la vie des bois; car l'état social est fondé précisément sur le principe de la solidarité, qui veut que chacun travaille pour tous, et que tous protégent les intérêts et les droits de chacun. Ensuite, est-ce qu'on n'est pas libre de rester chez soi et de voyager sur le continent, parce qu'on paye un impôt pour l'entretien des routes et de la marine? Comment donc, de ce qu'il paye bien cinq francs d'impôt pour la subvention des cultes, un homme va-t-il conclure qu'il n'est pas libre dans ses rapports avec la Divinité? Enfin, si le poëte et parleur harmonieux, qui a su déduire cette belle conclusion, avait réellement quelque souci de la logique et de la Divinité, pourquoi nous faisait-il une république et plusieurs autres

choses coûtant on ne peut dire combien de millions pris sur des contribuables, qui n'ont jamais professé aucune espèce de culte pour son talent politique, et qui, par leur incrédulité profonde à cet égard, méritaient bien de ne pas défrayer l'idole ni solder ses caprices?

On a dit, en troisième lieu, que, dans l'intérêt du peuple, il faudrait dégrever le budget de 40 millions, dont les différents cultes le grossissent chaque année, et laisser aux fidèles le soin de pourvoir, dans la mesure de leur dévotion, aux dépenses du culte qu'ils se sont choisi. Or, l'intérêt du peuple demande justement tout le contraire. D'abord, le prêtre reçoit des pauvres moins qu'il ne leur rend par ses aumônes et par ses conseils; car l'instruction et les habitudes religieuses ont plus d'efficacité qu'on ne le pense ordinairement, pour introduire l'ordre et le bien-être dans le sein des familles. Ensuite, l'impôt des cultes ne frappe pas, autant qu'on affecte de le croire, les petits contribuables; au contraire, assis principalement sur les fortunes et non sur les personnes, il frappe surtout les riches. Et les chiffres le démontrent. Le budget des cultes est au budget total, comme 1 est à 40, si l'on veut négliger les fractions; il suit de là que chaque contribuable concourt aux frais du culte seulement pour la 40e partie de la somme totale qu'il paye à l'État. C'est pourquoi l'on peut affirmer que la plupart de ceux qui vivent du travail de leurs mains, et dont il s'agit précisément de diminuer les charges, ne fournissent guère, pour l'entretien de leurs prêtres, qu'une rente annuelle de quelques centimes. En effet, sur 11 millions et demi de contribuables, il y en a presque la moitié qui ne payent pas 5 francs d'impôt foncier [1]. Or, d'un côté, ce genre d'impôt forme le quart des revenus de l'État; d'un autre côté, l'impôt mobilier et une partie des impôts indirects tombent beaucoup moins sur les classes ouvrières et pauvres que sur les proprié-

[1] En 1846 il y avait 11,511,841 contribuables payant une cote foncière; sur ce nombre, 5,440,580 ne payaient pas 5 fr.; 1,818,474 payaient de 5 à 10 fr., et 1,614,897 payaient de 10 à 20 fr.

taires, les commerçants et les riches. Si donc la cote foncière représente le quart de la somme totale que chaque contribuable verse au trésor public, il en résulte qu'il y a 5 millions et demi de contribuables dont l'État ne reçoit pas 20 francs par an, et qui ne fournissent pas annuellement 50 centimes pour l'entretien des ministres du culte. C'est-à-dire qu'en substituant une cotisation volontaire et personnelle à un budget fixe et national pour les cultes, on ferait de la religion une chose réservée aux grandes villes et aux familles riches, mais matériellement impossible aux familles pauvres et aux villages peu populeux ; on ferait de la religion une chose tout aristocratique.

Il est inutile d'exposer ici tous les motifs tendant à justifier les dispositions qui mettent aujourd'hui l'entretien des cultes à la charge du trésor public. Si imparfaites qu'on les juge, elles ont un avantage sur ce qu'on a proposé d'y substituer, c'est qu'elles sont praticables et que le reste ne l'est pas, du moins, dans l'état actuel des esprits et des choses. Nous en dirons autant des dispositions qui attribuent au pouvoir civil la nomination des évêques, et des dispositions qui font au clergé du second ordre une condition trop peu stable.

On a critiqué, dans l'Assemblée constituante de 1848, le système suivi, en vertu de l'article 5 du concordat, pour la nomination des évêques ; et, sous prétexte de mettre en harmonie la constitution de l'Église et celle de l'État, on a proposé de remplacer ce système par celui de l'élection. On voulait, sans doute, soustraire le choix des premiers pasteurs à l'influence du gouvernement ; comme si les élections pouvaient jamais se faire en dehors de toute influence, et comme si les passions de tous valaient beaucoup mieux que celles d'un seul ! Du reste, l'impossibilité d'organiser utilement le principe de l'élection se manifesta dans la discussion du comité des cultes : tel orateur voulait appeler tout le peuple à élire ses évêques ; et tel autre, seulement le clergé réuni, soit aux maires des communes du diocèse, soit aux membres des conseils de fabrique, soit aux chefs de famille notoirement connus pour appartenir au culte catholique. Plusieurs faisaient observer que l'État ne pouvait,

ne devait pas être étranger au choix des évêques ; et alors celui-ci accordait à l'État la faculté de choisir les évêques sur une liste de trois candidats présentés par le corps électoral ; celui-là, le droit de s'opposer par un *veto* à des élections agressives ou malveillantes. L'Assemblée trouva-t-elle, en prenant connaissance de tant d'ingénieux procédés, qu'il était plus facile de critiquer l'article 5 du concordat, que d'y substituer aucun système ? Ou bien lui sembla-t-il que l'élection n'environnait le choix des évêques que d'assez pauvres garanties d'indépendance et de pureté ? Toujours est-il que, sur les conclusions de son comité des cultes, elle ajourna la proposition relative à la nomination des évêques ; et rien ne nous force à croire qu'elle ait pris, en cette circonstance, un parti funeste ou même désagréable à l'Église.

Il y a encore un autre point sur lequel notre législation, ou si l'on veut, notre situation actuelle a été vivement attaquée : c'est l'état d'instabilité où se trouve généralement le clergé secondaire. On doit reconnaître, sans doute, que cet état est exceptionnel et susceptible de modifications ou même d'améliorations considérables. Mais, après tout, il n'est pas anormal ni illégitime, et les principes du gouvernement ecclésiastique n'ont point à en souffrir. D'ailleurs, avant de changer ce qui est, il faudrait définir et apprécier ce qui sera. L'inamovibilité aurait-elle les bons résultats qu'on s'en promet, pour la propagation et le maintien de la foi religieuse ? Ensuite, comme elle entraînerait le rétablissement des officialités, il y a lieu de se demander si ce rétablissement est possible sous l'empire de notre droit public, qui ne reconnaît pas de juridictions exceptionnelles, et qui consacre l'inamovibilité des juges et la publicité des séances judiciaires, deux choses que le droit ecclésiastique repousse. Et, d'ailleurs, le pouvoir civil ne consentirait pas à prêter main forte aux tribunaux spirituels, sans élargir la voie déjà ouverte des recours comme d'abus, par où la jurisprudence du conseil d'État mettrait en fuite la jurisprudence des canonistes. Les livres publiés sur ce sujet depuis vingt ans, et la discussion qu'il a fait naître au sein de l'Assemblée constituante, en 1848,

ont jeté quelque lumière sur le côté spéculatif de la question, sans indiquer par quels moyens pratiques il est possible de remédier efficacement à l'état présent des choses. En attendant une solution définitive du problème, concluons que, sous ce point de vue encore, ceux qui se montrent les plus prompts et les plus âpres à la critique ne paraissent pas toujours les plus heureux dans l'art d'exécuter les réformes.

La partie vraiment vulnérable de notre législation, en matière religieuse, est celle qui comprend les articles organiques et les dispositions qu'on y a rattachées. Dans leur ensemble, ces articles demeurent atteints d'un vice radical, puisqu'ils ne sont autre chose que des modifications apportées à un contrat synallagmatique par une seule des parties contractantes; si on les examine en détail, plusieurs dépassent la portée d'une mesure d'administration publique, et constituent des empiétements plus ou moins graves du pouvoir temporel sur l'autorité spirituelle. Nous pourrions l'établir, s'il en était besoin, et si, d'ailleurs, le vénérable archevêque de Paris ne l'avait fait, comme tout le monde s'en souvient, avec une netteté de vues et une force de raisonnement, qui ôtent toute envie de recommencer la démonstration, et que nous louerions dans un inférieur et surtout dans un égal, mais que le sentiment des convenances nous empêche de louer dans notre chef hiérarchique [1].

Toutefois, pour avoir une juste idée de ces articles et de la situation où ils ont placé et retiennent l'Église de France, il faut observer que plusieurs ont été révoqués ou modifiés par des lois et des décrets subséquents; que d'autres pourraient être mis en harmonie avec le droit canonique par un simple changement de rédaction; que, si l'on en excepte un certain nombre qui sont évidemment de trop, la plupart de ces articles resteraient sans inconvénient dans nos lois, s'ils étaient concertés entre le gouvernement et le Saint-Siége, et s'ils avaient reçu la sanction régulière de l'autorité ecclésiastique. Au surplus,

[1] *Institutions diocésaines*, par Mgr Sibour, évêque de Digne. On peut consulter aussi la préface des *Decreta concilii Parisiensis*, ann. 1849.

c'est la pratique qui aggrave ou atténue les dispositions d'un code. Un bon gouvernement se dispense d'appliquer les mauvaises lois, et un mauvais gouvernement les bonnes. Avec des intentions hostiles, il est impossible que, dans un arsenal de 64,000 lois, on ne trouve pas de quoi blesser ou entraver l'Église ; impossible aussi qu'on n'y trouve pas de quoi la défendre et la soutenir, pour peu qu'on ait des intentions bienveillantes. La preuve en est dans les variations de la jurisprudence qui, rapprochant et combinant les différents articles de nos codes, a prononcé sur le même cas, comme nous l'avons déjà dit, des arrêts tout contraires, selon l'esprit et les tendances de l'époque. C'est ainsi qu'on a tenté quelquefois de soumettre l'Église au régime bureaucratique et de changer le prêtre en fonctionnaire ; de réprimer l'esprit religieux dans sa séve, et de limiter, par règlement de police, les vocations au sacerdoce ; enfin, d'interdire aux prêtres l'enseignement de la jeunesse, et d'appeler sur eux la déconsidération par un système calculé de mesures injurieuses et vexatoires.

Plus que personne, nous regrettons qu'on n'ait pas encore effacé de notre législation ce qui y semble introduit par des sentiments défavorables à l'Église ; mais nous ne croyons pas que personne refuse d'apprécier, comme elles le méritent, les intentions et la conduite du gouvernement et de la magistrature, qui atténuent dans la pratique et laissent tomber en désuétude et discrédit ce que les catholiques trouvent de blessant dans plusieurs de nos lois. Et vraiment, à prendre notre situation religieuse dans son ensemble et à la comparer avec celle des autres pays de l'Europe, il ne paraît pas que l'Église de France ait rien à envier à quelque autre Église que ce soit. Les Etats-Unis parlent de liberté, ce qui n'empêche pas les majorités protestantes d'opprimer les minorités catholiques et de provoquer des collisions où le sang a coulé plus d'une fois. L'Angleterre, en insultant la Papauté d'une manière brutale à l'occasion du rétablissement de la hiérarchie, a montré comment son protestantisme entend et pratique la liberté religieuse. L'Espagne et le Piémont, où le catholicisme était jusqu'alors la religion de

l'Etat, traversent en ce moment une épreuve dans laquelle l'Eglise recevra, ce semble, plus d'une blessure douloureuse. Les Eglises de la Toscane et des Deux-Siciles portent encore les restes des chaînes que le duc Léopold et le ministre Tanucci ont rivées sur leurs bras. Ce n'est que le jeune et noble empereur d'Autriche qui a mis fin à la honte et à la servitude où Joseph II avait précipité, il y a quatre-vingts ans, toutes les Eglises de sa vaste monarchie. A nos portes, les catholiques belges s'agitent sans cesse pour obtenir un peu plus de liberté religieuse, ou plutôt pour conserver ce qu'ils en ont. La Hollande et la Prusse, qui se croient et se disent terres de liberté, parce qu'elles ont accueilli des incrédules et des protestants réfugiés, tiennent leurs propres enfants, s'ils sont attachés au catholicisme, dans un état de contrainte et de souffrance injustifiables. Le spectacle qu'ont présenté au monde, dans ces dernières années, les archevêques de Posen et de Cologne, l'archevêque de Fribourg vient de l'offrir à l'admiration de tous, le duché de Bade ayant imité la Prusse persécutrice. Les protestants de la Suisse sont fameux par leur intolérance pratique à l'égard du catholicisme ; la Suède fait officiellement la guerre à l'Eglise en la personne de ceux qui se convertissent. La Russie proclame en principe la liberté religieuse, et l'opprime en fait d'une manière atroce et sanglante, qui a provoqué, il y a dix ans, la réprobation de toute l'Europe.

Notre opinion est donc que, malgré ses défauts, la législation de la France en matière religieuse est encore une des moins imparfaites, qu'on la considère en elle-même ou dans ses résultats.

III.

Maintenant que nous avons exposé comment les rapports de l'Eglise et de l'Etat se trouvent soumis par la force même des choses à de perpétuelles vicissitudes et ne peuvent être formulés

d'une manière absolue ; comment, en outre, notre législation des cultes, sans être aussi parfaite que les catholiques le souhaiteraient, a pourtant amené des résultats qu'on ne voit pas ailleurs, peu de mots nous suffiront pour donner une idée exacte du livre de M. Gaudry, et pour en faire connaître le caractère général et l'utilité.

Il y a des lois civiles qui concernent le culte et qui, assurant à la religion le concours de la puissance publique, imposent au clergé des obligations corrélatives. Que les jurisconsultes et les magistrats doivent connaître ces lois, en tant qu'elles se combinent avec les lois et la discipline de l'Eglise, et que, d'autre part, le clergé doive connaître aussi les conditions sous le bénéfice et la charge desquelles il exerce son ministère dans une société telle que la nôtre, cela ne peut être douteux pour personne, pas même pour ceux qui ignorent, à ce sujet, quelque chose de ce qu'il leur faudrait savoir. Or, le livre de M. Gaudry a pour but de présenter, sous la forme d'un traité didactique, un cours général de cette législation qui règle les matières religieuses dans leurs rapports avec l'ordre public et avec les intérêts et la liberté des citoyens.

Le *Traité de la législation des cultes* s'ouvre par des considérations préliminaires sur l'étude de notre droit civil ecclésiastique. C'est là que se trouve condensé en quelques pages l'esprit du livre tout entier. L'auteur évite de se prononcer sur l'état actuel de la société, il ne le juge pas ; il l'accepte tel qu'il est, et se propose uniquement de le bien comprendre et de l'expliquer. Son point de départ est donc la loi qui place la liberté religieuse à la base de notre organisation sociale et qui garantit protection non-seulement au culte de la majorité, mais encore aux cultes dissidents. Dès lors il lui paraît que, comme les lois relatives aux droits et aux devoirs des individus statuent sans avoir égard aux dispositions des consciences, on ne saurait apprécier les intérêts civils qui sont les mêmes pour tous, en partant d'un ordre d'idées que les uns acceptent et que les autres répudient, qui par suite demeure sans autorité aux yeux d'un grand nombre. C'est pourquoi M. Gaudry tâche de s'en

tenir aux principes de stricte légalité et de faire taire en quelque sorte ses propres sentiments pour invoquer des règles qui sont imposées à tous sans distinction de croyances. Naturellement, à ce point de vue, il doit regarder comme égaux devant la loi les intérêts contraires des cultes qu'elle reconnaît; il doit penser, en outre, qu'il appartient à la loi de sauvegarder les intérêts matériels des citoyens, ce qui implique pour elle le droit d'examiner et de juger s'ils sont compromis par quelqu'une des communions religieuses.

M. Gaudry ne se dissimule pas les difficultés que peut offrir l'étude de notre droit entreprise et conduite dans cet esprit. D'abord il y a des lois qu'il paraît nécessaire à un jurisconsulte de respecter parce qu'elles sont la loi, mais qu'il doit pourtant combattre parce qu'elles sont l'expression de préjugés regrettables. Ensuite la loi civile et la loi religieuse ne sont pas étrangères l'une à l'autre ; au contraire, elles se rapprochent souvent et se touchent en plus d'un endroit, de sorte qu'on ne distingue pas toujours au premier coup-d'œil ce qu'il faut accorder à chacune d'elles dans l'application. Aussi l'auteur trouve qu'il est quelquefois très-embarrassant de fixer les limites au delà desquelles on est dans le domaine religieux ou dans le domaine légal. Et il semble avoir pressenti que ses paroles pourraient bien ne pas répondre à toutes les exigences. « Quels que soient, dit-il, les efforts d'un homme sage pour tracer ces limites, il est à craindre qu'il ne soit accusé par les uns d'être trop ecclésiastique, et par les autres d'être trop juridique. Cependant des hommes sérieux sentiront que si la loi civile doit toujours avoir pour base une pensée religieuse, elle a pourtant pour objet spécial de protéger les intérêts matériels des citoyens; et que si la loi religieuse a pour but une vie meilleure et éternelle, elle doit cependant concourir au maintien des sociétés fondées par la Providence. »

Quoi qu'il en soit, après ses considérations préliminaires, M. Gaudry aborde son sujet, et dans un premier livre il expose les bases de notre droit relativement au culte catholique en général, c'est-à-dire d'abord les lois organiques du culte telles

qu'elles furent jusqu'en 1789, et telles qu'elles sont depuis cette époque, et ensuite les principes généraux de la législation civile sur le culte catholique en ce qui touche l'indépendance des deux pouvoirs, la liberté religieuse et la répression des infractions aux lois sur le culte. En étudiant cette partie du Traité on voit que l'auteur s'applique à faire comprendre les caractères tout différents des temps anciens et des temps nouveaux, et à prévenir ces confusions d'époques qui engendrent des méprises, des erreurs et des conflits. Il remarque non sans à-propos que si, dans les siècles antérieurs, des esprits un peu fiers ont pu se croire autorisés par les circonstances à lutter contre l'influence du clergé quand elle était prépondérante, aujourd'hui les esprits sages ne doivent guère se préoccuper que d'affermir la religion et l'autorité sur leurs bases, dans un siècle et dans un pays où les consciences usent de la plus indéfinie liberté, où le mensonge et l'ironie ont profondément ébranlé la foi religieuse, où le principe même de l'autorité se trouve sans cesse battu en brèche par les sophismes et les passions. Il rappelle au lecteur les droits inaliénables de la société religieuse qui n'est point un être métaphysique, mais bien un corps organisé et vivant, et qui soutient avec la société civile des rapports nécessaires, extérieurs et visibles; puis tout en cherchant à dégager les principes de ces ténébreux préjugés que les souvenirs d'un autre âge et les événements de celui-ci ont amassés dans l'imagination de nos contemporains, il invite le clergé et les hommes religieux à s'abstenir de réclamations âpres et de luttes bruyantes, à se conformer aux dispositions qui ne sont pas inconciliables avec les intérêts essentiels de l'Eglise, et à provoquer par des remontrances calmes et mesurées les modifications dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité. Du reste, l'auteur ne nie pas qu'il n'y ait lieu de souhaiter et de proposer des modifications.

Les mêmes tendances à la conciliation, le même amour de la paix se font remarquer dans le deuxième livre, où M. Gaudry traite des personnes consacrées au culte catholique, des corps ecclésiastiques et des communautés religieuses; enfin, de la si-

tuation que la loi fait aux uns et aux autres. Il explique comment le concours harmonieux des deux pouvoirs est indispensable à la tranquillité et à la félicité publiques; et énumérant les droits et les avantages que la loi garantit au clergé avec les obligations qu'elle lui impose en retour, il explique aussi comment l'Etat peut sauvegarder son indépendance sans intervenir d'une façon irrégulière dans les choses de la religion, et comment l'autorité spirituelle peut atteindre sa fin sans empiéter sur les attributions de l'Etat et sans s'immiscer dans les affaires de pur intérêt civil ou temporel. Quant aux communautés religieuses, l'auteur trouve frivole l'inquiétude que leur développement inspire à certains esprits. L'excès de la ferveur qui tendrait à peupler les cloîtres ne lui semble pas le grand péril du moment, et je le crois bien : dans une société tenue en échec par deux ou trois cent mille hommes qui parlent et agissent comme s'ils avaient fait le triple vœu de révolte, de cupidité et de luxure, il ne convient pas de redouter beaucoup ceux qui demandent à pratiquer librement l'obéissance, la pauvreté et la chasteté. Puisqu'il en est tant qui se préoccupent trop du bien d'autrui, peut-être faudrait-il multiplier devant eux les exemples de gens qui ne s'occupent pas même du leur, et qui y renoncent volontiers pour soulager la misère et servir Dieu. A certains jours qui reviennent trop souvent depuis un demi-siècle et qui ne passent qu'en imprimant des traces de sang sur les pages de notre histoire, il y aurait moins d'émeutiers dans la rue, s'il y avait plus de religieux dans les couvents.

En son troisième livre, M. Gaudry s'occupe des choses destinées au culte catholique, et il traite des fabriques, de leur organisation et de leurs biens, ensuite des biens du clergé autres que ceux des fabriques. Nous n'avons pas besoin de dire que, tout en s'appuyant sur la légalité qui tient pour irrévocables les faits accomplis il y a soixante ans, l'auteur déclare fausse la doctrine qui présente l'État comme pouvant disposer en maître des biens ecclésiastiques. Mais en présence de la conduite que suivent aujourd'hui l'Espagne et le Piémont, il y a lieu de répéter que les principes sont obligatoires pour les corps politiques,

pour les sociétés, comme pour les familles et les individus. Voulez-vous prétendre que le droit de souveraineté emporte le droit de propriété? Alors il n'y a qu'un propriétaire parce qu'il n'y a qu'un souverain, la nation, et il n'y a plus que des biens nationaux. Admettez-vous, au contraire, que la propriété est distincte de la souveraineté? Le droit de l'une est moins étendu, mais il n'est pas moins sacré que le droit de l'autre ; la propriété, qu'elle existe à titre individuel ou collectif, est inviolable, et les Etats n'ont pas plus de droit sur les biens du clergé, que sur les biens des familles, des établissements divers et des sociétés industrielles et commerciales. Si l'État ne forme pas une personne morale qui dure à travers les siècles, si les contrats passés hier sous sa garantie perdent toute leur valeur aujourd'hui par le seul fait de son bon plaisir, s'il peut tenir pour vaines et non avenues les conditions légales sous lesquelles toute une classe de citoyens avaient placé leur existence ; en ce cas, l'Etat n'est qu'une abstraction, la propriété qu'un pur mensonge, et la loi qu'une tyrannie insolente ; en ce cas, ce qu'on nomme régularité des gouvernements n'est que la confiscation des forces d'en bas au profit des cupidités d'en haut, chacun reste maître de reprendre la société en sous-œuvre pour la reconstruire à sa façon, et tout est en proie à tous.

Le quatrième et dernier livre se rapporte aux cultes non catholiques qui sont reconnus par l'Etat, et il expose les principes de la législation qui les régit dans leur exercice extérieur et même dans leur organisation intérieure. On sait en effet que ces cultes ne sont pas, à beaucoup près, aussi inflexibles que le catholicisme et ne modifient pas au même degré l'omnipotence des lois civiles et du pouvoir temporel. Cela est vrai surtout des cultes protestants qui ont pour principe la liberté d'examen et de décision sans autorité centrale absolue. En effet, comme il n'y a pas de motif pour qu'un protestant se soumette à un autre en matière de croyance, il n'y a pas de motif non plus pour que les protestants en masse élèvent la prétention de se dérober à l'influence de l'administration civile, au nom d'une croyance qui n'a rien que de variable et d'indécis, et qui n'est jamais ar-

rêtée et définitive pour personne. Puisque le protestantisme n'a pas le droit d'imposer même à ses fidèles la moindre décision dogmatique, comment serait-il admis à invoquer ses doctrines pour repousser l'intervention de la puissance temporelle, si agressive et si envahissante qu'elle soit ? Au contraire, c'est bien cette même intervention qui lui donne une consistance de hasard et l'empêche de tomber en poussière sous l'action dissolvante de son propre principe.

Ainsi c'est la loi du 18 germinal an X qui constitue à peu près toute la force et la solidité des Eglises luthériennes et calvinistes ; elle a pour objet, comme on sait, de réglementer ces deux cultes et d'organiser l'élément démocratique qui joue un grand rôle dans le luthéranisme et un plus grand encore dans le calvinisme. Mais cet élément démocratique, joint à l'imperfection de la loi, détermina bientôt des conflits ; le désordre s'installa dans les deux communions, les inspections luthériennes ne réussissant pas mieux que les synodes calvinistes à mettre l'harmonie et la paix dans un gouvernement où tout va de bas en haut, où l'autorité est nulle ou du moins illusoire ; car, voulût-elle agir, elle ne le pourrait pas régulièrement, puisque la liberté individuelle a le droit imprescriptible d'échapper par la tangente à toute direction centrale. Vers 1839, on s'occupa de trouver un remède à cet état de choses ; on le cherchait encore quand la révolution de Février survint. Des projets élaborés rien n'est sorti, à moins peut-être qu'il ne soit question du décret du 26 mars 1852 qui modifie la loi organique, et qui ne semble pas devoir être définitif, si l'on en juge par les réclamations dont il a été l'objet et par les violents orages qu'il a excités[1].

La loi laisse plus d'indépendance au culte juif qu'au culte protestant. On peut en être surpris tout d'abord, si l'on se souvient que les Juifs ont été longtemps traités en proscrits par toute l'Europe ; que c'est seulement depuis 1791 qu'ils peuvent être citoyens français, et depuis 1806 que leur culte est reconnu. Mais cette différence tient à la nature même des deux

[1] *Etudes administratives*, par M. Vivien.

religions, le protestantisme admettant une extrême liberté de conscience et d'opinion sur le dogme, ce qui appelle et justifie l'intervention de l'autorité civile dans une foule de difficultés tout intérieures, tandis que le judaïsme n'admet ni liberté d'opinion, ni variabilité dans le dogme, ce qui fait que l'autorité civile n'a point à intervenir d'une manière directe et permanente dans les affaires intérieures du culte juif. Ainsi, d'après la loi fondamentale qui le reconnaît et lui garantit protection, les ministres de ce culte ne peuvent ni enseigner la polygamie, ni défendre dogmatiquement le mariage entre juifs et chrétiens, ni récuser la qualité de Français, ni refuser obéissance à aucune loi du pays, ni accorder à leurs rabbins une juridiction civile, ni condamner comme défendues par leur code religieux les professions admises par la loi et les usages français, ni enfin pratiquer l'usure; sauf ces réserves, toute liberté est laissée au culte juif pour son administration et sa discipline, car tous ses actes s'accomplissent sans provocation de l'autorité civile et sans qu'elle y imprime sa direction. C'est ce qu'explique très bien M. Gaudry.

Tel est, en substance, le *Traité de la législation des cultes*, et tel est l'esprit dans lequel y sont discutées et résolues les questions de principes. Quant aux questions de détail, c'est-à-dire à ce qui regarde l'interprétation et l'application des lois, si l'on perd de vue l'objet spécial que s'est proposé M. Gaudry, on demandera peut-être pourquoi il ne s'inspire pas plus souvent du droit canonique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en faisant pénétrer dans son livre la science qu'il a des lois ecclésiastiques, il l'eût d'abord rendu plus complet, et ensuite il eût modifié quelques-uns de ses jugements. Il expose et intreprète la loi civile avec la supériorité de son talent et les lumières de son expérience; mais il ne montre peut-être pas assez que cette loi crée aux Eglises de France une situation exceptionnelle, et qu'il y aurait lieu d'y introduire quelques réformes pour la rapprocher du droit commun dans la mesure où c'est possible. Mais si l'on ne demande à M. Gaudry que ce qu'il a voulu donner, comme il n'a pas eu d'autre intention que de faire compren-

dre la pensée du législateur et la corrélation de nos lois civiles et politiques avec les lois et la discipline de l'Eglise, on trouvera que son livre est remarquable à bien des titres : il y règne une méthode lumineuse, la science y abonde, et il est écrit avec un esprit de conciliation qui le recommande également à l'attention des ecclésiastiques et des jurisconsultes. Si donc il n'est pas totalement irréprochable, du moins il brille par des qualités éminentes qui désarment la critique : *Ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis.*

G. Darboy.

HISTOIRE DU DIRECTOIRE.

PAR M. DE BARANTE.

Tome III.

Le volume qui va bientôt paraître terminera l'ouvrage que M. de Barante a consacré à l'histoire de la Révolution française. L'auteur a continué jusqu'au bout la faveur dont il nous avait honoré dès le commencement de sa publication. Nous pouvons ainsi mettre sous les yeux de nos lecteurs un récit de la première conquête de Naples par les Français, récit fait avec un soin scrupuleux, et qui nous semble mettre à néant bien des anecdotes hasardées. C'est un service rendu à la vérité et à la religion, compromise, à l'occasion des événements de cette époque, par des témoignages empreints d'une inexprimable légèreté.

CH. LENORMANT.

La république romaine était encore plus désordonnée, plus étrangère aux mœurs et aux opinions du pays, plus livrée aux exactions des commissaires français; des révoltes éclataient, tantôt dans une

province, tantôt dans une autre. C'était de ce centre de révolution que partaient les menaces contre le royaume de Naples. Le gouvernement napolitain pouvait craindre à tout instant qu'une insurrection ne fût suscitée dans ses Etats, et qu'ils ne fussent envahis par un corps d'armée. Sur sa frontière, dans les Abruzzes, le long du Garigliano, on entendait le cri : « Vive la république ! » On voyait flotter le drapeau tricolore et dresser les arbres de liberté. En même temps, arrivaient sur le territoire napolitain, non-seulement les cardinaux, la prélature et les grands seigneurs de Rome, mais les pauvres habitants des campagnes, fuyant l'occupation militaire, le pillage, la spoliation des églises, les violences, et la tyrannie du vainqueur exercée sous le nom de la liberté. Un tel voisinage inspirait, parmi les Napolitains, aux uns l'effroi de l'étranger, aux autres le désir d'être affranchis du despotisme de leur gouvernement royal tous les jours plus soupçonneux, plus dur et plus arbitraire.

Peu après son entrée à Rome, le général Berthier avait envoyé un adjudant général pour demander au gouvernement napolitain l'expulsion de tous les émigrés français, le renvoi du ministre d'Angleterre et du général Acton qui avait toute la confiance du roi et de la reine, le passage pour les troupes françaises qui devaient occuper les territoires de Bénévent et de Ponte Corvo. En outre, comme si la république romaine succédait à tous les droits du Saint Siége, la redevance féodale que le roi payait chaque année au Pape était réclamée. Le roi de Naples pouvait déjà se plaindre de la confiscation des domaines privés qu'il possédait dans Rome et dans les États du Pape; il répondit que ces divers articles pourraient donner lieu à une négociation entre plénipotentiaires des deux gouvernements. Il envoya de fortes garnisons à Bénévent et à Ponte Corvo, qu'il ne reconnaissait point comme une appartenance de l'État romain.

Le Directoire ne s'offensa point de cette réponse ; il ne lui convenait pas, en ce moment, d'en venir à une rupture ouverte avec la cour de Naples. Le général Bonaparte n'était pas encore parti pour sa grande expédition, et ses préparatifs auraient été empêchés par une guerre où les Anglais auraient tout aussitôt pris part. M. Garat fut envoyé comme ambassadeur à Naples. La coterie républicaine et philosophique était alors en grande faveur. On croyait qu'elle était surtout destinée aux missions diplomatiques, et que la situation des hommes de lettres avait dû leur donner l'habitude du monde, la connaissance des hommes et un esprit conciliant. Hormis pour Siéyès, qui était tout autre qu'un littérateur, on n'eut point à se féliciter de ces nouveaux choix. Lui-même en jugeait ainsi : — « Parmi ceux

qui ont donné des gages à la révolution, combien peu ont l'esprit porté aux affaires! » — Les orateurs même ne lui semblaient pas bons à employer. — « L'éducation de la tribune est loin de donner ce genre d'esprit et de capacité. »

Garat était d'un caractère doux et d'un esprit aimable, mais nul n'avait plus d'illusions, ne voyait plus les hommes et les affaires à travers son imagination ; le réel et le positif n'étaient pas à sa portée ; ses impressions étaient vives et fines ; il les exprimait avec une clarté et une élégance qui n'excluaient pas la recherche et l'emphase. Le passé et ses propres souvenirs devenaient pour lui un thème littéraire ; il ne concevait pas comment on pouvait lui reprocher sa conduite ou les paroles qu'il avait prononcées.

Ainsi il n'avait pas réfléchi qu'envoyer à la sœur de Marie-Antoinette, à la princesse la plus orgueilleuse et la plus passionnée, à la reine Marie-Caroline, un ambassadeur qui avait signifié à Louis XVI son arrêt de mort, c'était une véritable insulte.

Le 8 mai 1798, Garat remit au roi de Naples ses lettres de créance, et lui tint un discours qui parut appartenir au genre académique, plutôt qu'au langage politique. A Naples il fut trouvé inconvenant ; on en plaisanta à Paris.

Il venait, disait-il d'abord, entretenir la paix entre Sa Majesté et la république française. — « Les principes du Directoire, dans ses relations avec les nations de l'Europe, sont les mêmes qui, dans notre Constitution, unissent les Français aux Français. Ce sont les principes de la justice. » — Pour prouver ce respect de la justice, il parlait de la paix accordée généreusement aux nations vaincues ; de l'indépendance et de la liberté apportées aux peuples au milieu des foudres de la conquête ; de cette grande tolérance politique, gage d'une paix durable, et qui mettait à jamais le système social de la France à l'abri de tous les dangers. — « Le nouveau gouvernement a tous les attributs de la force, qui s'arrête au point où elle n'est plus que la justice invincible qui pose devant elle des limites que rien au monde ne pourrait lui opposer. »

Dans son désir de conciliation, Garat se répandait en louanges et même en flatteries adressées au roi de Naples ; elles contrastaient singulièrement avec le caractère et les habitudes connues de ce prince. « Toutes les puissances, qui savent apprécier et respecter les vertus utiles à la terre, ont dû souhaiter d'être en paix avec la république française ; par là même Votre Majesté devait être une des premières à la demander.

» Les temps sont venus où tous ceux quigouvernent sont connus,

appréciés, jugés dans toute l'Europe. Le regard et l'oreille des peuples pénètrent dans les palais des rois, comme dans les assemblées nationales et dans les directoires des républiques. Ce regard des peuples, en percant au fond de votre cœur, y a démêlé tous les sentiments qui sont le germe des vertus, ce goût des mœurs simples, qui appartient aux âmes droites et élevées, et qui doit être bien naturel et bien profond pour se conserver longtemps sur un trône; cette habitude de se dérober fréquemment aux vaines pompes d'une cour, pour aller chercher les besoins du peuple et son amour; l'aversion personnelle que vous avez pour les formes compliquées de la justice, et votre horreur pour des lois cruelles qu'au commencement de votre règne vous avez cherché à adoucir. »

Après un morceau contre l'Angleterre, qui, égarée par la tyrannie de son gouvernement, a voulu faire, de ce qu'elle appelle sa liberté, la servitude de tous les rois et de tous les peuples, l'ambassadeur continuait à donner au roi de sages conseils. — « C'est par les bienfaits des gouvernements que les inquiétudes des peuples sont calmées; la violence n'a jamais conservé longtemps un gouvernement et en a ruiné beaucoup. Dans l'enthousiasme de sa liberté naissante, la république française a vu le système affreux de la Terreur prêt à noyer la liberté et toutes ses espérances dans le sang des Français; mais aujourd'hui que la générosité et la clémence ont remplacé cet affreux système; aujourd'hui que les ennemis de nos lois ne sont plus condamnés qu'à aller vivre sous d'autres lois, toutes les vertus et toutes les prospérités renaissent en France sous ce nouveau régime. »

Il fallait bien aussi que Garat parlât de sa personne; il témoigna, sans même s'en apercevoir, quelque étonnement de se trouver dans une position qu'on n'avait pas dû prévoir.

« Mon langage, qui convient à la bonté de votre cœur, convient aussi au représentant d'une république devenue puissante par la liberté, et sage par ses malheurs. Le Directoire a voulu le faire entendre à Votre Majesté, puisqu'il m'a choisi pour être son organe. Ce n'est point parce qu'il m'a vu errer sous les portiques de la faveur et de l'ambition, que le Directoire a pu faire tomber son choix sur moi. Je n'ai guère vécu que dans le silence des campagnes, dans les lycées et sous les portiques de la philosophie. Lorsque les révolutions et une république m'envoient auprès de Sa Majesté, revêtu d'un titre et chargé d'une mission qui peuvent être utiles à plusieurs peuples, l'imagination rappelle ces temps de l'antiquité, où, du milieu des républiques de la Grèce, des philosophes, qui

n'avaient un nom que parce qu'ils savaient penser, venaient sur ces mêmes bords, sur ce même continent, sur ces mêmes îles, apporter leurs vœux pour le bonheur de l'humanité. »

La péroraison était lyrique : — « Ces vœux doivent être inspirés par toutes les voix qui se font entendre aux hommes, au nom du Ciel et au nom de la nature. Dans ces lieux où vous régnez, au milieu des plus étonnants phénomènes du ciel et de la terre ; sur ce sol, magnifique amas de débris entassés par les révolutions du globe ; à côté de ces volcans, dont les bouches toujours ouvertes et toujours fumantes font penser aux laves enflammées qu'elles ont vomies ; il me semble, Sire, que sous quelque nom qu'on vive, sous celui de républicain ou sous celui de roi, on doit être plus impatient de signaler, par quelque bien durable fait aux hommes, une existence si fugitive et si incertaine. »

Le roi Ferdinand, qui était assurément le moins littéraire et le moins philosophe des souverains, qui passait ses journées à la chasse ou à la pêche, s'entretenant familièrement avec les lazzaroni, écoutait tout ébahi [1] cette pompeuse harangue et ne trouvait point de paroles pour y répondre.

La reine n'assistait pas à cette audience ; Garat voulut absolument lui adresser un discours ; elle ne put se dispenser de l'entendre. Il avait appris qu'elle gardait souvenir du 21 janvier et qu'elle avait des préventions contre lui ; il voulait les effacer. Ne renonçant pas à lui donner des conseils, il lui disait que le roi voulait entretenir avec la république française une harmonie nécessaire à sa puissance ; il ajoutait : — « Vous nourrirez, Madame, dans le cœur de votre époux, des sentiments qui contribueront aussi à votre repos et à votre bonheur personnel. »

Après cette leçon, il s'étendait sur les opinions libérales et philosophiques, qui avaient présidé au gouvernement de ses deux frères, l'empereur Joseph et le grand-duc Léopold. — « La France a le droit de ne pas se croire étrangère au bien qu'ont fait aux hommes les principes adoptés par ces princes.

» Ces souvenirs, Madame, sont les seuls que je trouverai profondément gravés dans votre âme. L'ambassadeur de la république française espère que dans les communications pacifiques qu'il vient entretenir, s'évanouiront les préventions formés par des événements mal racontés dans la France même, et défigurés par les voix qui les ont répétés en Europe. »

[1] Botta : *Storia d'Italia.*

Aussitôt après l'occupation de Rome et les exigences du général Berthier, la cour de Naples eut recours à l'Autriche. On était alors dans les premiers jours d'avril. Le cabinet de Vienne pouvait déjà prévoir que la paix ne serait pas de longue durée, mais ne voulait point que la guerre commençât. L'envoyé napolitain rapporta à la reine de Naples des conseils de prudence. L'empereur remettait à une autre époque sa protection active.

Pour donner au Directoire satisfaction sur le point auquel il attachait le plus d'importance, on éloigna du ministère le chevalier Acton, et le marquis de Gallo lui fut donné pour successeur. De son côté le Directoire, voulant éloigner le moment de la rupture, cessa d'appuyer les prétentions de la république romaine. Les instructions données à Garat étaient conçues dans un esprit de conciliation ; seulement il devait insister sur l'expulsion des émigrés français, condition que le gouvernement français imposait à tous ses alliés, ainsi que la mise en liberté de tous les individus, comme détenus inculpés ou suspects de menées révolutionnaires. Le nombre en était grand, car la police napolitaine devenait chaque jour plus soupçonneuse et plus arbitraire.

Le gouvernement royal, sans accéder à ces exigences, conservait tous les dehors de bonne intelligence avec le Directoire.

Mais la reine, de plus en plus vive dans sa haine contre la France, et plus impatiente d'arriver à une rupture ouverte, obtint enfin que la cour de Vienne se relâchât de son système de prudence et de temporisation ; un traité d'alliance fut signé à Vienne le 19 mai.

Le préambule était encore plus significatif que les articles. — « L'empereur et le roi ayant pris en considération la rapidité avec laquelle les événements se succèdent depuis quelque temps, et la nécessité de se prémunir contre les suites funestes de nouveaux troubles qui pourraient agiter l'Europe, et l'Italie en particulier, Leurs Majestés Impériale et Sicilienne, réunies d'ailleurs par les liens du sang les plus étroits, ont cru devoir se concerter, dans cette circonstance, sur les mesures relatives au maintien de la tranquillité publique et à la sûreté commune de leurs peuples et de leurs États. »

L'empereur s'engageait à conserver sur pied soixante mille hommes en Tyrol ou en Italie ; le roi devait entretenir trente mille hommes sur sa frontière. En cas de danger, les troupes autrichiennes devaient être augmentées de vingt mille hommes ; les troupes napolitaines de deux mille.

Ce traité fut tenu secret et ne vint point à la connaissance du gouvernement français. Une levée extraordinaire fut ordonnée le 28 mai.

Elle devait être de quarante mille hommes. Les recrues étaient d'un homme sur cinq; les couvents et les ordres monastiques avaient à fournir un soldat équipé et armé pour cinq moines. Les barons du royaume furent invités à former des corps de cavalerie à leurs frais. Pour suffire à cette dépense, les impôts furent augmentés et les églises dépouillées d'une partie de leurs ornements. Ce recrutement s'opérait avec précipitation, sans ordre, sans ménagement, sans justice. La violence et l'arbitraire étaient devenus le moyen habituel du gouvernement et de l'administration. Les mécontentements, les murmures, les séditions motivaient des mesures de rigueur, qui augmentaient la fermentation.

L'ambassadeur de France demanda des explications sur cette levée d'hommes et ces préparatifs guerriers. Il lui fut répondu que cet armement était destiné à maintenir la paix publique dans le royaume, menacé de troubles intérieurs. Garat, qui n'avait pas une plus grande affaire que la mise en liberté des patriotes incarcérés ou persécutés, ne sembla pas s'inquiéter beaucoup de ce recrutement extraordinaire. Il écrivait au Directoire qu'il n'y avait rien à craindre de pareilles recrues, qui ressemblaient à des douaniers ou à des contrebandiers plus qu'à des soldats.

L'assurance d'être soutenue par l'Autriche n'était pas la seule cause qui enhardissait la cour de Naples. Une autre circonstance contribuait plus encore à élever ses espérances. Le départ du général Bonaparte, emmenant loin de la France trente six mille hommes des meilleures troupes de la République, laissant le gouvernement en des mains inhabiles, et la France livrée aux discordes civiles comprimées un moment par une tyrannie détestée, ayant ranimé le courage des puissances vaincues; la guerre ne leur semblait plus redoutable. La prise de Malte était encore une victoire remportée dans le rayon des intérêts européens; si l'expédition s'était portée de là aux îles et aux rivages de l'Adriatique, comme le général Bonaparte en avait eu quelquefois la pensée, son génie et sa puissance auraient encore exercé leur action sur la politique du continent et sur les déterminations des grands et petits États; mais lorsqu'on apprit qu'il avait débarqué en Égypte, qu'après avoir pris Alexandrie, il s'engageait dans la vallée du Nil, et qu'il remontait jusqu'au Caire; quelque éclatant que fût ce nouveau triomphe, il ne pouvait plus avoir aucune influence sur les affaires de l'Europe ni sur la situation intérieure de la France.

Peu de jours après, la nouvelle arriva que l'escadre française avait été détruite ou dispersée par l'Amiral Nelson.

Ce désastreux combat compléta l'exil du vainqueur de l'Italie et de son armée ; le retour lui était fermé ; l'espoir qu'il avait conçu de conquérir l'Égypte, sans se mettre en guerre avec la Porte ottomane, s'était aussi évanoui. Vainement il avait proclamé en débarquant qu'il venait délivrer les sujets du sultan de l'usurpation et de l'affreuse tyrannie des mamelouks. Le gouvernement ottoman n'avait pas consenti à l'expédition ; on lui avait caché ce projet ; on l'avait même nié à l'ambassadeur de la Porte alors à Paris.

La nouvelle de cette invasion avait produit un effet prodigieux sur l'opinion musulmane. L'irritation du sultan fut bientôt connue de toute l'Europe. Il allait être en guerre avec la France et s'allier avec l'Angleterre et la Russie.

Tels furent les premiers résultats de l'expédition d'Égypte. Ils ne devaient causer aucune surprise ; ils étaient faciles à prévoir ; mais ils changeaient entièrement la situation de l'Europe. Siéyès fut témoin de la joie des ennemis de la France à Berlin, sans toutefois craindre que le roi de Prusse renonçât à la neutralité. L'Autriche était déjà décidée ; mais il lui convenait d'ajourner la rupture et la guerre : l'armée russe n'était pas encore en marche. Ce fut Naples, que sa faiblesse aurait dû rendre plus prudente, qui alluma le feu.

Garat ne passa pas plus de trois mois à Naples. Soit que, comme il l'a écrit, sa mission lui fût déplaisante, parce qu'il ne pouvait réussir, ni à obtenir la liberté des patriotes napolitains jetés par centaines dans des cachots, ni à faire cesser les préparatifs de guerre ; soit, ce qui semble plus vrai, que le gouvernement napolitain, offensé de son langage menaçant et hautain, et encore plus de ses relations intimes avec les hommes soupçonnés de projets révolutionnaires, eût demandé son rappel, il fut remplacé par un ancien conventionnel, Lacombe Saint-Michel. Ses instructions furent encore plus pacifiques que celles de son prédécesseur.

Les griefs du Directoire étaient cependant devenus plus manifestes : les préparatifs de guerre étaient continués avec ardeur. La conduite et le langage du gouvernement napolitain témoignaient de l'influence de la reine. Le marquis de Gallo n'était ministre qu'en apparence. Acton, le prince de Castelcicala et Vanni étaient en réalité les conseillers dirigeants. Le roi lui-même était devenu impatient de voir commencer la guerre. Lorsqu'on sut à Naples la nouvelle de la bataille navale d'Aboukir, cette victoire des Anglais excita une bruyante allégresse ; il semblait qu'on célébrât la gloire nationale ; quand l'amiral Nelson ramena sa flotte dans le port de Naples pour être réparée, le roi alla à sa rencontre en mer, et conduisit le triom-

phateur jusque dans son palais, au milieu d'une foule qui criait : « Vive Nelson ! vive l'Angleterre [1] ! » Les arsenaux lui furent ouverts pour ragréer et armer ses vaisseaux.

Ce n'était pas la première visite que Nelson eût faite à Naples. Avant d'aller à la recherche de la flotte française, il s'était arrêté un instant en vue de la côte; une chaloupe l'avait porté à Naples. Là, chez lady Hamilton, femme du ministre d'Angleterre, il avait eu avec la reine un entretien secret et lui avait juré qu'il périrait ou reviendrait vainqueur.

Soit que cette première visite à lady Hamilton eût fait sur lui une impression profonde, soit qu'il fût séduit par l'admiration passionnée dont cette belle personne lui prodiguait les témoignages, Nelson passa à Naples dix jours de triomphe et de fêtes continuelles. La cour et le peuple l'entourèrent à l'envi d'hommages : c'était de l'adoration; lady Hamilton était devenue aussi une héroïne qui participait à sa gloire. Jamais vainqueur ne se laissa récompenser par tant de jouissances.

Ces témoignages d'animosité, ces insolentes provocations confirmaient le Directoire dans le dessein d'envahir et de révolutionner le royaume de Naples; mais il tardait à faire éclater son ressentiment. En ce moment, il paraissait moins empressé que la reine Caroline à commencer la guerre. L'Italie entière semblait prête à se soulever, exaspérée par une occupation si dure et si ruineuse; on apprenait qu'à Malte la population s'était insurgée. Les armées russes étaient en marche; les armées françaises étaient diminuées en nombre, commandées par des généraux dont la renommée n'était pas éclatante. Tout présageait que la coalition nouvelle allait écraser la France révolutionnaire. D'ailleurs le gouvernement napolitain voyait un grand avantage à prendre l'offensive avant que les Français eussent réuni leurs forces. On ne pouvait pas se dissimuler qu'ils avaient le dessein de soumettre la Toscane et le Piémont, de chasser leurs souverains, pour ensuite traiter Naples de la même sorte.

La résolution ainsi arrêtée, la cour de Naples ne garda plus aucun ménagement. Le nouvel ambassadeur de France n'était pas encore arrivé. Il fut d'abord question de ne le point admettre, en donnant pour motif de ce refus, qu'il avait voté la mort de Louis XVI; avant de se décider, on le retint à la frontière sans lui envoyer de passeport. Toutefois, après le départ de Nelson, il lui fut possible d'arriver à Naples et de remettre au roi ses lettres de créance, en pronon-

[1] 22 septembre 1798.

çant un discours beaucoup plus convenable et plus conciliant que celui de Garat.

Par une singulière inconséquence, le jour même où Lacombe Saint-Michel assurait le roi de Naples des intentions pacifiques du Directoire, le journal officiel imprimait une diatribe, véritable déclaration de guerre. — « Quelle est donc cette inconcevable démence qui entraîne la cour de Naples à sa perte..... C'est la peur qui a conseillé à Leurs Majestés (il y a trois Majestés à Naples, la reine, Acton et puis le roi) des mesures si extraordinaires, si contraires à leurs vrais intérêts..... » Puis venait l'énumération de tous les griefs : la levée extraordinaire ; l'accueil fait aux Anglais ; le manque d'égards pour les agents de la République ; les vexations exercées contre les amis de la France. Le journaliste du Directoire imputait aussi aux manœuvres du gouvernement napolitain les insurrections qui éclataient dans l'État romain contre la nouvelle république et l'occupation française. Toute cette conduite était attribuée à l'influence d'une femme irascible, impérieuse, inconsidérée.

« Tant d'audace et d'inconséquence pourraient-elles rester impunies? A moins qu'une prompte paix continentale ne devienne une égide pour le royaume de Naples, une nuée de républicains de diverses nations franchira le petit fleuve[1] qui sépare le territoire napolitain de celui de la république romaine. »

Peu de jours auparavant, une adresse du conseil des Cinq-cents au peuple français, écrite par Chenier, s'était répandue en menaces plus explicites. — « Malheur aux rois inconsidérés que les corruptions de l'Angleterre entraîneraient à une guerre nouvelle ! Le premier coup de canon tiré par eux contre la république française fera crouler dans leurs États le gouvernement héréditaire...

L'ambassadeur de Naples à Paris se plaignit de cette double publication. Le Directoire allégua l'indépendance du Corps législatif et la liberté de la presse. L'article du journal n'était pas inséré dans la partie officielle. Une sorte de note, adressée par le gouvernement romain aux commissaires français, pour les requérir de ne point retenir l'élan du peuple romain, était encore plus injurieuse. C'était une véritable déclaration de guerre.

En effet, elle allait commencer : le marquis de Gallo signifia à l'ambassadeur de France, au nom du roi, que les États pontificaux et l'île de Malte, envahis en violation manifeste des traités, devaient être évacués par les armées françaises. La réponse du Directoire ne

[1] Le Garigliano.

pouvait être douteuse. Il eût peut-être voulu différer la guerre, mais ne point l'accepter lui était impossible.

Aussitôt parut, le 22 novembre 1798, un manifeste du roi de Naples : les convulsions intérieures de la France, le bouleversement de l'Italie, les ennemis de la monarchie et de l'ordre public placés sur la frontière de son royaume, l'occupation de Malte dont il était le suzerain féodal, l'exil du Saint-Père hors de ses États : tels étaient les motifs qui le forçaient à prendre les armes; il voulait assurer la tranquillité de son royaume et rétablir le Souverain Pontife dans la possession légitime de Rome et de ses provinces. — Il ne déclarait la guerre à aucune des puissances de l'Europe; aucune armée ne devait s'opposer à la marche de la sienne, qui ne se proposait nul autre but que de rendre à l'Italie méridionale la paix et le repos. Il engageait les Romains à obéir au signal qu'il leur donnait, et promettait une paternelle clémence à ceux qui reconnaîtraient l'autorité légitime.

L'armée napolitaine se mit en mouvement. La reine, après avoir obtenu de la cour de Vienne l'autorisation de commencer la guerre, avait demandé qu'on lui envoyât un général autrichien; d'après les avis du marquis de Gallo, elle avait désigné le général Mack; il était déjà fort connu et avait eu un rôle important à l'armée du prince de Cobourg, en 1793 et 94. Dès lors il avait la réputation d'habile tacticien, de grand faiseur de projets. Ceux qu'il proposa alors eurent peu de succès; mais comme les docteurs en stratégie, il prétendait toujours qu'il avait été mal compris et qu'on ne s'était pas conformé exactement à son plan. A ses prétentions militaires il joignait un grand goût pour l'intrigue; quelque négociation était toujours mêlée à ses plans de campagne. Après les deux premières campagnes, il avait été rappelé à Vienne, où il jouissait de la confiance de l'Empereur et même du conseil aulique : c'était là que le marquis de Gallo l'avait connu et jugé politique habile, en même temps que grand capitaine. On l'avait chargé, comme chef d'état-major, de recomposer l'armée autrichienne placée au nord de l'Italie. Il arriva à Naples dans les premiers jours d'octobre, lorsque la guerre n'était pas encore absolument décidée. Son assurance, l'évidence qu'il savait donner à ses démonstrations stratégiques, ajoutèrent à la présomption qui enivrait la reine, lady Hamilton, Acton, Gallo, et toute la coterie de femmes et de courtisans qui voulaient la guerre. Nelson était encore à Naples. Il ne partagea point l'enthousiasme qu'inspirait le général Mack. Il lui parut avoir plus d'aptitude pour la parole que pour l'action.

Il commença par l'inspection générale de l'armée napolitaine, qui comptait alors quatre-vingt mille hommes, et se chargea de la mettre en état d'entrer en campagne avant vingt-cinq jours. Nelson et lui contribuèrent, plus que les conseillers napolitains, à la détermination de commencer la guerre, sans attendre que la coalition eût mis ses armées en campagne. Nelson quitta Naples avec son escadre pour établir le blocus de Malte. Mack resta seul à diriger la politique et la guerre.

Il trouva l'armée en plus mauvais état qu'il ne l'avait supposé. Les officiers sans aucune expérience de la guerre; les soldats récemment recrutés, ne sachant pas faire l'exercice et animés d'un esprit de mécontentement; ceux qui étaient plus anciennement sous les armes, habitués à l'indiscipline; l'administration était irrégulière et et négligente, les magasins vides, les approvisionnements de vivres et de munitions incomplets. Cette inspection ne découragea point le général Mack. — « Avec du zèle et de l'argent on pourra tout réparer, » disait-il. — Le gouvernement prit des mesures, fit argent de tout, créa un papier-monnaie; le mécontentement s'accroissait; la police redoublait de vexations arbitraires.

L'armée se composait de cinquante-deux mille hommes. Mack la divisa en trois corps destinés à marcher vers Rome. Sous son commandement direct, vingt-deux mille hommes étaient réunis au camp de San Germano; on exerçait les soldats sans relâche; ils manœuvraient sur un sol fangeux, détrempé par les pluies de l'automne. On n'omettait rien de ce qui pouvait donner à cette armée de la confiance et de l'élan. La reine, vêtue en amazone, passait des revues en calèche avec lady Hamilton; les courtisans, le corps diplomatique, lui faisaient cortége; mais ces vaines démonstrations n'avaient aucune action sur les soldats, qui, pour la plupart, avaient été arrachés par contrainte de leurs foyers six semaines auparavant. Les officiers se voyaient avec déplaisir sous les ordres d'un général étranger qui avait amené avec lui un état-major allemand.

Le roi était venu s'établir à San Germano. Son manifeste portait cette date. Il fit aussi une proclamation à son armée; le lendemain, 23 novembre, elle fut mise en mouvement.

Jusqu'au dernier moment, plusieurs des conseillers du roi se montrèrent opposés à cette résolution imprudente; les hommes sensés voulaient attendre la coopération active de l'Autriche, et la signature d'un traité avec la Russie, qui aurait envoyé par mer un corps auxiliaire; mais l'influence anglaise exercée par lady Hamilton, surtout par l'amiral Nelson, qui revint de Malte, et la volonté de la

reine, avaient enfin déterminé le roi; lui-même était aveuglément passionné.

L'armée française, qui occupait les États romains, n'était plus commandée par le général Gouvion Saint-Cyr. Un homme honorable et sensé comme lui ne pouvait pas vivre en bonne intelligence avec les commissaires envoyés par le Directoire et avec les révolutionnaires du nouveau gouvernement romain. Ayant usé de son autorité pour faire restituer au prince Doria un ostensoir enrichi de diamants, que les consuls de Rome avaient fait enlever de la chapelle de son palais, il fut dénoncé au Directoire par le commissaire Bassal. Sans autre information, le Directoire, non-seulement retira au général Saint-Cyr le commandement de l'armée [1], mais le destitua de son grade, ainsi que le colonel Marchand, qui depuis a été un général distingué, et qui avait eu dans cette affaire le tort d'obéir au général en chef. Peu après, les directeurs, mieux instruits des circonstances, se repentirent de leur précipitation, donnèrent à Saint-Cyr un commandement dans l'armée du Rhin, rappelèrent leur commissaire et le mirent en jugement.

Le général Macdonald succéda à Saint-Cyr dans la difficile mission de maintenir l'ordre dans le gouvernement révolutionnaire de Rome et de réprimer les insurrections qui éclataient de toutes parts dans les États pontificaux. Sa conduite ajouta encore à la bonne renommée qu'il avait acquise dans les campagnes de l'armée du Nord. Toutefois, le Directoire ne lui laissa point le commandement en chef, et envoya à Rome le général Championnet, qui avait commandé avec distinction une division de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il arriva à Rome le 18 novembre, quatre jours avant la déclaration de guerre.

D'après le plan du général Mack, l'armée napolitaine passa la frontière sur plusieurs points à la fois. La ligne d'attaque s'étendait de la côte de Naples à l'Adriatique, dans un espace de cinquante lieues. Cinq colonnes marchaient sur Rome par des routes différentes et ne s'appuyaient pas l'une sur l'autre. Il n'y avait pas un centre d'opération : la ligne d'attaque n'était pas continue.

La gauche des Français, qui occupait la Marche d'Ancone, était la partie la plus nombreuse et la plus forte de l'armée. Elle fut attaquée par une division napolitaine de dix mille hommes seulement. Au contraire, la droite, qui était peu garnie et insuffisamment défendue, allait avoir à combattre le gros de l'armée du géné-

[1] 15 juillet 1798.

ral Mack, qui se présentait avec plus de trente mille hommes sur les routes de Frosinone et de Terracine. Il se flattait de culbuter facilement la droite française et de forcer les divisions à se replier en désordre les unes sur les autres.

Le général Championnet se comporta de manière à déjouer les projets de Mack. Il n'était pas en force pour défendre Rome. Il y laissa une garnison au château Saint-Ange et se replia sur Cività-Castellana, position très-forte, qui pouvait communiquer par les passages de l'Apennin avec le centre et la gauche de l'armée française.

Le roi de Naples fit son entrée triomphale à Rome, le 29 novembre, sans avoir rencontré un soldat français, et s'installa dans son palais Farnèse. Les gouvernants de la république romaine et leurs partisans les plus compromis avaient quitté la ville avec les Français. Ils avaient prévu qu'on ne devait pas compter sur la clémence du roi de Naples. Ceux qui avaient eu plus de confiance en furent punis. Dès le jour même, un grand nombre furent emprisonnés et quelques-uns furent mis à mort. Pendant deux jours, la plus vile populace pilla les maisons, massacra les citoyens, jeta les juifs dans le Tibre. Enfin les vainqueurs sentirent la honte d'un tel désordre; une junte, formée des plus grands seigneurs de Rome, les Borghèse, les Gabrielli, les Massimi, fut installée et parvint à rétablir le bon ordre : les croix remplacèrent les arbres de liberté; les écussons du roi de Naples et du Pape furent relevés.

Le roi s'était hâté d'écrire au Pape. Celui-ci était alors retiré dans la Chartreuse de Florence, où le gouvernement français avait permis qu'il reçût un asile. — « Votre Sainteté, lui écrivait le roi de Naples, saura que nous sommes entrés en triomphateurs dans la sainte ville de Rome, auparavant profanée par des impies qui se sont enfuis à l'apparition de la croix et de notre armée : Votre Sainteté peut reprendre l'exercice de son suprême et paternel pouvoir. Quittez donc la Chartreuse, cette trop modeste demeure, et sur les ailes des chérubins, ainsi que notre sainte madonne de Lorette, revenez au Vatican, afin de le purifier par votre sainte présence. Tout est préparé pour recevoir Votre Sainteté; elle pourra célébrer les saints offices le jour de la nativité du Sauveur. »

Une autre lettre fut écrite au nom du roi au ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne. Depuis quelques semaines, la cour de Naples pressait inutilement ce prince de se déclarer contre la France. Peu de jours auparavant, une lettre avait été interceptée et fut publiée; elle s'exprimait en ces termes : — « Nous savons que

dans le conseil de votre roi, des ministres circonspects, pour ne pas dire timides, frémissent aux seuls mots de parjure et de meurtre, comme si le traité d'alliance entre la Sardaigne et la France était un acte digne de respect. N'a-t-il pas été dicté par la force oppressive du vainqueur? De pareils traités sont une injure du fort contre le faible, qui doit saisir la première occasion offerte par la fortune pour s'en affranchir. Appelez-vous assassinat l'extermination de vos tyrans? — Les bataillons français sont en sécurité, se confiant à la paix, dispersés sur votre territoire. Excitez le patriotisme du peuple; que l'enthousiasme devienne la fureur. Quel Piémontais ne serait pas honoré d'abattre à ses pieds un ennemi de sa patrie? Ces meurtres accomplis isolément profiteront plus au Piémont que des batailles gagnées. Jamais la postérité juste ne donnera le nom injurieux de trahison aux actes énergiques d'un peuple qui, pour reprendre sa liberté, marche sur les cadavres de ses oppresseurs. »

Le succès, car on ne pouvait pas dire la victoire, n'avait point calmé ces féroces sentiments. — « Les Napolitains, disait la nouvelle dépêche, guidés par le vaillant général Mack, ont sonné les premiers la dernière heure des Français du haut du Capitole. Ils avertissent l'Europe que le moment des rois est arrivé. Infortunés Piémontais, secouez vos chaînes, écrasez vos oppresseurs, répondez à l'appel du roi de Naples. »

Pendant que le roi de Naples et le général Mack s'établissaient à Rome, supposant que l'armée française ne s'arrêterait point dans sa retraite et reculerait jusqu'en Lombardie où peut-être elle serait prévenue par les Autrichiens, l'aile droite des Napolitains n'obtenait pas les mêmes avantages. Le général Micheroux, qui commandait dans les Abruzzes, avait passé la frontière et s'était avancé jusqu'à Fermo. A peine avait-il neuf mille hommes de mauvaises troupes, dont le nombre diminuait chaque jour par la désertion et les maladies. Il rencontra, en avant de Fermo, les divisions Monnier, Rusca et Casa-Bianca. L'issue du combat ne fut pas un instant douteuse : les Napolitains, mal dirigés, sans confiance et sans courage, prirent la fuite après avoir perdu beaucoup des leurs; leurs drapeaux, leur artillerie et bon nombre de prisonniers restèrent aux mains des Français. Le général Micheroux se retira dans les Abruzzes, où un faible détachement français suffisait maintenant pour le contenir. Les divisions victorieuses se portèrent aussitôt vers le centre de la ligne d'opérations. Les Napolitains s'étaient avancés sans résistance jusqu'à Rieti et marchaient sur Terni. Des renforts arrivèrent au général Lemoine qui défendait cette route, et le colonel San Filippo ne fut

pas plus heureux que le général Micheroux. Les Français rentrèrent à Rieti, et le général Kellermann poussa jusqu'à Tivoli.

Maintenant, assurée sur sa gauche, l'armée française se trouvait en force à sa droite, concentrée autour de Civita-Castellana. Le général Macdonald y commandait. Championnet avait sous ses ordres directs les divisions qui se trouvaient de l'autre côté de l'Apennin, mais les communications étaient libres et il pouvait faire sa jonction avec Macdonald.

Pendant les cinq jours qui avaient changé la position relative des deux armées, le général Mack n'avait fait aucun mouvement, pris aucune disposition : seulement on assiégeait le château Saint-Ange. Avant de commencer l'attaque, le général napolitain avait fait une sommation où se trouvaient les paroles suivantes : — « Les Français malades dans les hôpitaux de Rome seront considérés comme otages. Chaque coup de canon qui partira du château causera la mort de l'un d'entre eux. Il sera abandonné à la juste colère du peuple. » — Cette pièce était signée de Mack. Elle fut transmise au général Championnet, qui la fit mettre à l'ordre de l'armée. Cette atroce menace contribua beaucoup à imprimer à la guerre un caractère de cruauté.

Le château Saint-Ange continua à se défendre, et le 5 décembre Mack sortit de Rome avec son corps d'armée, laissant six mille hommes auprès du roi. Son système semblait être, non-seulement pour les grandes opérations, mais aussi pour la direction d'un corps d'armée, de diviser ses forces. Il distribua ses vingt-deux mille hommes en quatre camps séparés. Ils furent successivement attaqués par les Français. Pendant huit jours, les deux armées se livrèrent des combats partiels; hormis le jour où une faible garnison fut surprise et presque entièrement massacrée, l'avantage fut constamment aux Français. — La division du général Maurice Mathieu força à capituler deux généraux et quatre ou cinq mille hommes qui s'étaient enfermés à Calvi.

Le général Championnet était venu se joindre à Macdonald; Mack fit alors sa retraite sur Rome, dix jours après en être sorti. Son armée n'était plus en état de tenir la campagne; les Napolitains, non-seulement étaient découragés, mais, se voyant si malheureusement commandés par des étrangers, ils ne connaissaient plus ni obéissance, ni discipline, et criaient à la trahison. Leurs soupçons se portaient particulièrement sur les émigrés français, uniquement parce qu'ils étaient Français : ils les traitaient de jacobins.

Cependant les partisans de la république restés à Rome commençaient à reprendre courage en voyant les continuels échecs de l'ar-

mée napolitaine, et l'on pouvait craindre la fermentation qu'ils susciteraient dans cette populace qui, une semaine auparavant, voulait les massacrer. Le roi de Naples se plaça prudemment à Albano, et lorsqu'il sut que Mack se déterminait à la retraite, sa frayeur devenant plus vive, il retourna à Naples. Le danger lui semblait si pressant, qu'il disait à son écuyer, le duc d'Ascoli : — « Les jacobins ont fait serment de tuer les rois. Ce sera une gloire pour toi d'exposer ta vie pour sauver celle de ton roi. Change d'habit avec moi et prends ma place dans la voiture. »

Les troupes napolitaines quittaient Rome le 15 décembre, et leur dernière colonne sortait par une porte, tandis que les Français entraient par une autre. Pendant leur absence, qui n'avait duré que dix-sept jours, l'armée du général Mack avait perdu quinze mille prisonniers, vingt drapeaux et quarante canons.

Parmi les mécomptes de la cour de Naples et du général Mack, le plus fâcheux était sans doute l'inaction du gouvernement autrichien. On avait espéré ce qu'on désirait ; on avait pris de vagues promesses pour un engagement formel. L'armée autrichienne ne fit aucun mouvement. Elle avait occupé le territoire des Grisons, mais sans déclarer la guerre à la France, et le Directoire, qui voulait aussi ajourner la rupture de la paix, ne s'en était point irrité.

Le roi de Sardaigne n'avait pas non plus cédé aux instances du roi de Naples, et attendait sa ruine sans résistance.

La conduite du grand-duc de Toscane eut une influence plus directe sur le plan de campagne du général Mack ; il avait envoyé en Toscane une division de six mille hommes, que des bâtiments anglais, portugais et napolitains avaient portés à Livourne. Il espérait ainsi décider le grand-duc à joindre ses efforts à ceux du roi de Naples, pour délivrer l'Italie de l'occupation française. Il en fut autrement : le gouvernement toscan se refusa aux conseils des Napolitains et des Anglais. Il ne fit nulle résistance au débarquement des troupes, déclara qu'il cédait à la force, mais qu'il entendait garder la neutralité et conserver sa pleine autorité dans ses Etats.

La division napolitaine ne pouvait servir les desseins du général Mack qu'en traversant la Toscane pour se rapprocher de l'armée et opérer avec elle. Si elle fût arrivée à temps, elle aurait pu être utile ; mais elle ne quitta point Livourne.

Une autre division se trouva aussi séparée du corps d'armée de Mack, et lorsqu'il se retira de Rome, il la laissa isolée et sans communication avec lui. Un émigré français, le comte Roger de Damas, la commandait, et elle avait été destinée à entrer dans l'Etat romain

en suivant le littoral. Cette colonne se trouvait aux portes de Rome au moment où les Français venaient d'y rentrer. Mais Mack faisait sa retraite par une route, tandis que le comte de Damas arrivait par une autre ; il fit demander au général Macdonald passage pour rejoindre l'armée napolitaine.

Les Français n'avaient encore dans Rome qu'une très-faible avant-garde et n'étaient pas en force suffisante pour repousser la division qui se présentait. On parlementa : c'était ce qui convenait aux uns comme aux autres. L'officier français sommait le comte de Damas de mettre bas les armes. — « Quand on a sept mille hommes et des cartouches, on ne rend pas ses armes, » répondait M. de Damas. Il demanda six heures de délai pour en délibérer avec son état-major. Une heure seulement lui fut accordée. Pendant ce répit, il prit le chemin de Civita-Vecchia avec sa troupe ; elle fut poursuivie ; un combat d'arrière-garde, soutenu avec énergie par les Napolitains, fut interrompu par la nuit. Les Français étaient excédés de fatigue ; ils rentrèrent à Rome, et M. de Damas continua sa route, non plus vers Cività-Vecchia, mais vers Orbitello, petite forteresse située au bord de la mer, sur la frontière de Toscane, et appartenant au royaume de Naples. Le général Kellermann avait été envoyé à sa poursuite et l'atteignit à Toscanella. Un combat s'engagea et fut meurtrier de part et d'autre. Le comte de Damas eut la joue percée d'une balle et n'en continua pas moins à combattre. Il y eut un moment où, abandonné des Napolitains qui l'entouraient, il les excitait encore du geste et s'efforçait de les rallier. — « Ce n'est sûrement pas un lazzarone, dit Kellermann, il faut que je sache quel est ce brave » — Il s'avança vers lui, en déchargeant ses pistolets en l'air pour lui montrer qu'il ne voulait point le menacer. — « Rendez-vous à moi, » dit-il. — M. de Damas se nomma, et le général républicain, qui ne voulait pas faire prisonnier un émigré que les lois révolutionnaires condamnaient à mort, le laissa s'éloigner. — Le chemin n'était point coupé à la colonne napolitaine ; M. de Damas atteignit Orbitello. Cette place était démantelée, sans défense et sans approvisionnements. Elle n'aurait pu soutenir un siége ; Kellermann n'avait point d'artillerie. Il permit au général Damas de s'embarquer et de retourner à Naples.

Ainsi, une armée française de quinze mille hommes venait de forcer cinquante mille Napolitains à se retirer, vaincus et en désordre, des Etats romains où ils étaient entrés quinze jours auparavant.

Le général Championnet s'arrêta peu de jours à Rome, pour rétablir le gouvernement républicain et pour donner quelque repos à

ses troupes. Des renforts lui arrivèrent, et bientôt son armée put compter vingt-cinq mille hommes. Huit mille furent laissés dans les Abruzzes sous les ordres de Duhesme ; dix-sept mille furent dirigés sur Naples. C'était une entreprise téméraire ; encore que le général Mack n'eût rien disposé pour une guerre défensive et qu'il ne se fût pas occupé de munir les places fortes, ni d'ordonner les travaux nécessaires pour occuper des positions choisies d'avance, il disposait d'une armée très-supérieure en nombre aux Français : la division qu'il avait envoyée en Toscane allait revenir par mer ainsi que la colonne du comte de Damas.

Les premiers succès de l'armée française furent obtenus dans les Abruzzes par le général Duhesme ; il n'avait pas la supériorité du nombre ; il n'amenait avec lui aucune artillerie de siége ; ses menaces et quelques démonstrations d'attaque suffirent pour déterminer les commandants des forteresses à capituler : tant le découragement était grand parmi les Napolitains. Il continua à avancer sur la route qui suit le rivage de l'Adriatique, tandis que deux autres colonnes cheminaient par les pénibles sentiers de l'Apennin, pour le traverser et descendre dans la Campanie, afin d'y opérer avec l'armée qui venait de Rome. Pendant ce temps-là, le général Macdonald s'avançait vers Naples, sans trouver de résistance.

Mais tout à coup la situation changea ; de retour à Caserte, le roi de Naples mécontent de son armée, soupçonnant les généraux de trahison, irrité contre le général Mack, se décida à recourir aux passions religieuses et patriotiques de la population. Il adressa à ses sujets des proclamations pour les appeler à la défense de la religion, de leur roi, de leur pays, de leurs propriétés, de leur famille.— « L'ennemi n'est qu'en petit nombre ; si vous le voulez, vous serez sauvés. Que tous ceux qui ont du courage, qui aiment Dieu et ce qu'ils possèdent, prennent les armes pour se défendre : jamais le Napolitain ne fut poltron quand il s'agit de la cause de Dieu ; si vous n'accourez pas pour vous défendre, vous perdrez tout ; vous verrez outrager vos femmes, vos filles, vos sœurs. Faites que l'ennemi trouve la mort dans le royaume. Appelez à votre aide votre grand protecteur saint Janvier. Ayez confiance en Dieu. Ne reniez point votre foi. »

Les populations napolitaines crurent entendre la voix de Dieu ; les prêtres, les moines, les seigneurs ou les plus hardis parmi les paysans assemblaient des bandes, parcouraient les campagnes, massacraient les soldats français isolés sur les routes, ou les égorgaient dans les maisons. Ce fut surtout dans les Abruzzes que le soulèvement fut général. Sur la route de Rome à Naples, les paysans brûlèrent le pont

de bois du Garigliano et s'emparèrent d'une partie du parc d'artillerie de l'armée française. Sans être secondés par l'armée, sans être guidés par aucun général, les défenseurs de la religion et du pays, sortaient comme de dessous terre ; ces mêmes hommes qui, recrutés par contrainte, assujettis à une disciplines dont ils ne comprenaient pas les motifs, étaient de mauvais soldats, devenaient des ennemis redoutables pour les vainqueurs et les conquérants.

La marche des colonnes françaises dans les Abruzzes fut arrêtée par cette insurrection. Quant au corps d'armée commandé par Macdonald, il continua sa marche. Après avoir passé le Garigliano, il arriva devant Gaëte. Cette ville, dont la défense fut, dans une autre guerre, si longue et si obstinée, était, dès lors, forte et presque inexpugnable par sa position et par les ouvrages qui l'entouraient ; elle se rendit à la première sommation. La garnison était de quatre mille hommes ; un général suisse, qui la commandait, n'essaya ni une résistance, ni un refus.

L'armée française arriva devant Capoue : la forteresse est située sur la rive gauche du Volturno ; c'était en ce lieu que le général Mack ralliait ses troupes ; un camp retranché en gardait l'approche. Les Français n'avaient point compté sur une défense énergique, accoutumés, comme ils l'étaient, à de promptes et faciles capitulations. Leur espérance fut trompée ; les attaques furent vivement repoussées ; le général Bongerard fut tué ; le général Maurice Mathieu blessé. Il fallut renoncer à emporter Capoue de vive force, et reconnaître que l'armée française s'était engagée dans une expédition imprudente, qui devenait très-dangereuse.

Les divisions commandées par Championnet en personne, arrivèrent par la route de Frosinone et rejoignirent l'avant-garde. Il avait été témoin du soulèvement de la population, et les colonnes qui arrivèrent des Abruzzes avaient éprouvé plus cruellement encore les fureurs et les vengeances des habitants insurgés. Heureusement pour le salut de l'armée française, elle se trouvait entièrement réunie.

Cependant une confusion honteuse régnait à Naples dans les conseils et dans les états-majors ; le parti qui avait voulu confier la défense du royaume à des bandes désordonnées, au patriotisme populaire assez semblable à un brigandage, triomphait du succès de ses conseils, et tenait pour manque de courage et de loyauté la prudence des généraux, des ministres et de toute autorité régulière. On ne parlait que de conspirations ; on emprisonnait les chefs militaires ; la discipline des soldats était abolie, et la populace de Naples devenait

la seule puissance; la reine passait alternativement de l'abattement à la présomption, de la crainte à la colère; le général Mack, menacé d'une complète disgrâce, faisait encore de nouveaux plans stratégiques.

Pour un gouvernement raisonnable, il n'y aurait pas eu lieu à se désespérer; les Français étaient peu nombreux, ils n'étaient maîtres que de la place qu'ils occupaient; le soulèvement des provinces, l'agitation de la population de Naples étaient favorables au roi; toutes les chances étaient pour lui, à la seule condition de maintenir l'ordre et de savoir ce qu'on faisait : mais, faute de satisfaire à cette condition, le danger croissait et la ruine devenait certaine.

Les persécutions de la police, les arrestations qu'elle multipliait de jour en jour, les inquiétudes des hommes qui se savaient soupçonnés, avaient créé un parti révolutionnaire et républicain, qui désirait l'entrée des Français, qui les attendait comme des libérateurs. Les jacobins de Naples conspiraient en effet; ils avaient de furtives communications avec Championnet; ils l'instruisaient du désordre et lui faisaient dire de ne point se décourager. Eux-mêmes échauffaient les passions de la populace, sachant bien que le tumulte tournerait à leur avantage, et non pas à la conservation du gouvernement.

Le roi était en correspondance journalière avec l'amiral Nelson, qui n'habitait point la ville, mais à bord de son vaisseau. Un serviteur de confiance allait lui porter une lettre; au moment où il allait monter dans une chaloupe, un rassemblement de lazzaroni le saisit en criant : — « Mort aux Jacobins, c'est un espion des Français. » — Il fut percé de coups, traîné sanglant sous les fenêtres du roi, qui le reconnut, sans pouvoir le sauver, et vit jeter son cadavre dans un égout.

Cet affreux incident décida le roi qui, depuis quelques jours, hésitait à suivre le conseil que lui donnaient ses courtisans, d'accord avec Acton, Hamilton et l'amiral Nelson.

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, le roi, la reine et leurs enfants montèrent à bord du *Vanguard*, vaisseau amiral de Nelson. Le lendemain, lorsqu'on vit le pavillon napolitain arboré sur le bâtiment anglais, le départ du roi fut connu; les vents étaient contraires, et il fut forcé de rester trois jours en rade. Pendant ce temps, les magistrats, les barons, des députations de la ville se présentèrent pour conjurer le roi de ne pas abandonner son peuple, lui promettant l'accord le plus unanime, le dévouement de tous ses sujets pour chasser l'ennemi : il refusa de les admettre en sa présence. L'archevêque de Naples fut reçu; le roi répondit que sa résolution était inébranlable,

et qu'il avait nommé le prince François Pignatelli vicaire-général, et lui avait laissé des instructions pour la défense du royaume.

Deux frégates napolitaines, sous le commandement de l'amiral Caracciolo, escortèrent le vaisseau de Nelson. Le roi avait emporté non-seulement les joyaux de la couronne, mais tout le numéraire et les lingots qui se trouvaient dans les caisses publiques, au moment où tant de dépenses étaient indispensables pour la défense du territoire ; il emmenait comme prisonnier le ministre de la guerre Ariolo, qu'il accusait de trahison ; il laissait tous les serviteurs de l'État découragés et en désarroi, la populace en fermentation, tous les bons citoyens consternés, et la faction républicaine en pleine espérance. D'après les conseils ou la volonté de l'amiral Nelson, toute la marine napolitaine, hormis les deux frégates qui accompagnaient le roi, fut livrée aux flammes, dans la crainte de la voir tomber au pouvoir des Français.

Le prince Pignatelli n'avait ni assez de capacité, ni assez de volonté pour faire respecter son autorité ; dès le premier moment, elle fut contestée ; les magistrats de la ville prétendirent que les anciennes constitutions de Naples leur déléguaient le pouvoir en l'absence du roi. Ils s'étaient assemblés à l'Hôtel-de-Ville, et délibéraient confusément, comme gens dont le sens est troublé. Les uns parlaient d'une république démocratique ; les autres la voulaient aristocratique ; presque tous étaient d'avis qu'il fallait traiter avec les Français ; il y en avait qui pensaient à choisir un nouveau roi parmi les infants d'Espagne.

Pendant que le gouvernement et la population de Naples n'étaient occupés que de la fuite du roi, le général Championnet réunissait son armée et rappelait à lui tous les détachements qui, lorsqu'ils étaient faibles, couraient risque d'être exterminés par les bandes insurgées, il se disposait à faire le siége de Capoue, et le général Mack préparait sa défense.

Le prince Pignatelli, à qui les autorités municipales disputaient les pouvoirs que le roi lui avait délégués, ne les exerçait pas moins ; le premier usage qu'il en fit, fut de traiter avec le général Championnet. Il envoya des négociateurs, et le 12 janvier 1799, une trêve fut signée : la forteresse de Capoue devait être livrée aux Français ; le territoire abandonné à leur occupation était vaste et comprenait des villes considérables, telles que Bénévent et Acerra. Une contribution de deux millions et demi de ducats était imposée pour être payée entièrement dans le délai de douze jours.

Cette trêve était, en réalité, une honteuse capitulation ; elle remet-

tait aux Français la seule forteresse qui défendait Naples ; elle arrêtait le mouvement et refroidissait l'ardeur des populations soulevées; elle donnait au général républicain le temps de voir arriver les renforts qui lui étaient envoyés de Lombardie. Cette négociation avait été entamée et suivie secrètement ; lorsque les commissaires français parurent à Naples pour recevoir le premier terme de la contribution, qu'on ne savait comment leur payer, le peuple se souleva et les commissaires furent obligés de quitter furtivement la ville. Le lendemain, les séditieux désarmèrent les soldats, puis la garde urbaine, qui seule avait maintenu un peu d'ordre dans la ville. La division ramenée de Livourne débarqua en ce moment et se joignit à la populace ; l'insurrection, maîtresse de Naples, demanda au vicaire général que les forts fussent remis au peuple ; le vicaire général n'eut pas plus de courage contre l'émeute que contre les Français, il accorda tout ce qu'elle exigeait ; les prisons et le bagne furent ouverts ; des milliers de brigands se mêlèrent à la populace.

Alors le prince Pindemonte, à la tête d'une députation de la cité, enjoignit au prince Pignatelli de renoncer à ses pouvoirs et de rendre les sommes qu'il avait à sa disposition. Il demanda quelques heures de délai et en profita pour s'enfuir ; il se rendit en Sicile, où le roi le fit mettre en prison.

Le peuple, se voyant souverain, armé, nombreux, maître des forts, se crut invincible. Dans sa méfiance des généraux de l'armée, qu'il traitait de jacobins et de traîtres, il choisit pour chefs le prince Moliterno de la maison Pignatelli, et le duc de Rocca-Romana. L'un et l'autre avaient levé à leurs frais des corps de cavalerie et s'étaient distingués par leur courage et leur dévouement. Aucune prévention populaire n'écarta les nobles dont le patriotisme était connu ; les insurgés se plaçaient volontiers sous les ordres de ceux qui s'étaient montrés empressés à la défense du pays. Au contraire, la rage était extrême contre les généraux soupçonnés de trahison et surtout contre les étrangers. Les lazzaroni cherchaient partout Mack pour le massacrer ; il parvint à leur échapper ; sous un déguisement, il se rendit auprès du général Championnet qui l'accueillit avec courtoisie et lui donna un passe-port pour Milan. Le Directoire l'y fit arrêter. Conduit en France, il y fut retenu comme prisonnier de guerre et enfermé à Vincennes, d'où il s'échappa après une détention de plusieurs mois.

Bientôt il n'y eut plus d'armée napolitaine. Le général Salandra, à qui Mack avait remis le commandement, fut assailli et blessé par des gens du peuple ; d'autres généraux ou officiers furent massacrés ; il y eut abolition complète de la discipline ; les tranchées et les pré-

paratifs de défense furent abandonnées. Les chefs que les séditieux s'étaient choisis n'étaient pas mieux obéis. Le patriotisme populaire n'était qu'anarchie et aveuglement.

L'autorité municipale et le prince Moliterno faisaient néanmoins quelques efforts pour arrêter le désordre et pourvoir à la défense de la ville, où l'on attendait chaque jour une attaque des Français. Un édit ordonna de se préparer à la guerre, de maintenir la tranquillité publique et de rapporter les armes pour les distribuer avec discernement aux défenseurs de la patrie et de la religion. Des peines sévères et promptes devaient être infligées aux perturbateurs ; l'édit était signé : Moliterno, général du peuple.

Quoi qu'on pût faire, et même en rétablissant le bon ordre, la guerre n'était plus possible. Le sénat de la ville envoya des députés au général français pour lui demander des conditions moins dures et moins déshonorantes que les articles consentis par le gouvernement déchu. Le peuple napolitain, livré à lui-même, disaient les négociateurs, se montrait maintenant digne d'estime et d'un meilleur sort. Parmi la confusion que ce gouvernement mal assuré ne savait point faire cesser, un parti peu nombreux encore conspirait pour une république, dont la création ne pouvait être espérée qu'au moyen de la conquête française. Les correspondants du général Championnet la lui représentaient comme facile, et l'engageaient à refuser toute pacification.

Le général Championnet n'avait pas encore donné de réponse aux députés qui lui avaient été envoyés, lorsque le prince Moliterno se présenta au quartier général, accompagné d'une nombreuse députation, où figuraient les hommes nobles ou plébéiens qui, pour la plupart, avaient poussé le peuple à la sédition. Le langage de leurs orateurs fut inconvenant, présomptueux et même menaçant. Quelques autres, au contraire, étaient humbles et imploraient la générosité française.

Le prince Moliterno fit un discours qui ne tombait ni dans l'un ni dans l'autre excès ; il le termina ainsi : — « Nous vous offrons de l'argent et la paix comme à un vainqueur. Ainsi vous aurez pour vous gloire et fortune. Songez que nous sommes très-nombreux en comparaison de votre armée. Si, accordant la paix, vous consentez à ne pas entrer dans la ville, le monde célébrera votre magnanimité. Si, au contraire, notre résistance vous en ferme l'entrée, il ne vous en reviendra que de la honte. »

— « Vous parlez à l'armée française, répondit le général Championnet, comme un vainqueur parlerait à des vaincus. La trêve est

rompue puisque vous avez manqué à nos conventions. Demain, nous marcherons contre la ville. » — Et il congédia la députation.

Déjà quelques Napolitains avaient quitté leur drapeau et avaient été reçus dans l'armée française ; ils essayèrent d'amener les membres de cette députation aux idées de république ; leurs propositions furent repoussées avec indignation et colère, et les envoyés du peuple revinrent à Naples exaspérés et furieux.

Alors prévalurent les conseils et l'influence des hommes exagérés et déraisonnables. Le clergé, les moines, et même plusieurs des nobles qui avaient les premiers exalté le peuple et commencé la sédition, agissaient dans l'intérêt du roi. L'idée de la république les mettait en fureur ; ils détestaient même Moliterno et Rocca-Romana, qu'ils regardaient comme coupables de traiter avec les Français en sacrifiant la dynastie. Ils réveillèrent les soupçons et les passions mal assoupies de la populace. Ils rappelaient un mot de la reine : — « Il n'y a que le peuple de fidèle. Tous les gentilshommes sont des jacobins. »

L'émeute fut ainsi rallumée, et le tumulte remplaça l'incertaine et incomplète tranquillité. Moliterno et Rocca-Romana cessèrent d'être chefs du peuple ; la multitude délégua son pouvoir à un marchand de farine et à un garçon cabaretier vulgairement appelé « le Fou. »

Le 15 janvier, des troupes de lazzaroni sortirent de la ville pour marcher contre les Français ; d'autres parcouraient les rues, pillant les maisons et assassinant. Des prêtres, revêtus de leurs ornements, ou des moines prêchaient dans les églises et même sur les places publiques contre les Français et leurs partisans. Le palais du duc della Torre fut incendié avec ses tableaux, sa bibliothèque, ses collections d'histoire naturelle : le duc était un savant distingué, et son frère, ami des lettres et connu comme poëte. L'un et l'autre, arrachés du palais par les lazzaroni, furent brûlés vifs sur un bûcher élevé dans la rue.

Le sénat donna sa démission ; les habitants se barricadèrent dans leurs maisons. On n'entendait plus que les vociférations et les menaces de la multitude ivre de fureur. Le cardinal-archevêque espéra que ces misérables insensés entendraient la voix de la religion pour laquelle ils prétendaient combattre. Il sortit en procession au milieu de la nuit, escorté de son clergé portant la statue et la fiole révérée qui contient le sang de saint Janvier. De distance en distance, il s'arrêtait ; les hymnes et les prières se taisaient, et il prêchait la paix, la concorde, la charité chrétienne.

Tout d'un coup, on vit un homme percer la foule et pénétrer jusqu'à l'archevêque ; il était de haute taille, vêtu de deuil, les cheveux en désordre, les pieds nus, tel qu'un pénitent : c'était le prince Moliterno. Il demanda à l'archevêque la permission de parler au peuple. — Il exhorta le peuple à se calmer et à prendre du repos, afin de combattre dès le lendemain les Français. — « Jurons tous sur les saintes reliques, s'écria-t-il, de les exterminer ou de mourir : je le jure. » Toutes les voix répétèrent ce serment. Cette scène avait agi sur les esprits ; la sédition durait depuis plusieurs heures ; la populace était fatiguée. Chacun rentra au logis ; le calme fut pour un moment rétabli.

La conspiration républicaine ne s'endormait point ; menacés par la fureur populaire, les chefs de cette faction devenaient de plus en plus impatients de voir arriver les Français. Ils avaient promis au général Championnet de lui livrer le fort Saint-Elme. Le commandant était de leur parti, mais la garnison se composait de lazzaroni très-exaltés ; on trouva moyen d'introduire dans la forteresse un certain nombre de gens dévoués aux républicains, qui désarmèrent les lazzaroni. Championnet fut informé qu'on avait tenu la promesse qui lui avait été faite.

Son armée s'était approchée jusqu'à Aversa. Une colonne, partie de Bénévent, traversa le passage des Fourches-Caudines, mais non sans y éprouver une forte résistance. La division Broussier y perdit quatre cents hommes. — Le 21 janvier, vingt-deux mille Français étaient sous les murs de Naples, et commencèrent l'attaque sur quatre points différents. La porte de Capoue fut forcée, et la colonne du général Duhesme entra dans la ville. Dès qu'il fut engagé dans les rues, une batterie de canons fut démasquée ; des coups de fusil étaient tirés par les fenêtres. Le général Mounier fut tué. Il fallut se retirer après avoir perdu beaucoup de monde. Mais le général Duhesme revint à la charge, en prenant plus de précautions, en brûlant les maisons à mesure qu'il avançait, et il s'établit dans la place de Capoue. Les autres colonnes avaient réussi dans leurs attaques, mais sans pénétrer dans l'intérieur de la ville.

Le général Championnet ne voulut point ruiner et incendier cette noble ville, ni sacrifier ses soldats dans une guerre des rues. Il écrivit une lettre aux autorités municipales pour les engager à se rendre, en leur promettant beaucoup de ménagements ; le messager fut reçu à coups de fusil, et revint en fuyant. Un autre fut envoyé déguisé. Il parvint dans la ville ; mais à qui donner cette lettre ? Il n'y avait plus

de sénat ; Rocca-Romana et Moliterno étaient en fuite ; le messager ne put remettre la lettre à personne.

Le 22 janvier se passa ainsi, et le 23 commença l'attaque. Les lazzaroni combattirent en désespérés, mais sans ordre et sans chefs. Ils étaient trahis de toutes parts. Des républicains les conduisaient dans les rues où les batteries françaises devaient les exterminer.

Déjà les colonnes d'attaque avançaient dans la ville. Tous les forts étaient au pouvoir des Français. Championnet arrêta son mouvement ; il fit élever une bannière blanche, et, lorsqu'il eut réuni autour de lui un grand nombre de gens du peuple, il parla en italien ; il leur disait que la résistance était insensée, que les Français leur apportaient la paix, l'abondance, un meilleur gouvernement ; il promettait, par serment, que les personnes, les propriétés, la religion et le bienheureux saint Janvier seraient respectés.

Son discours leur fit impression ; ils l'écoutèrent et se laissèrent persuader. Ce Michel le Fou, que les lazzaroni avaient choisi pour chef, s'avança vers le général et demanda qu'une garde d'honneur fût envoyée à saint Janvier. Aussitôt deux compagnies de grenadiers marchèrent vers la cathédrale en criant : — « Vive saint Janvier ! » — Et les lazzaroni répondirent par : — « Vivent les Français ! »

Naples se trouva calmée comme par miracle. Les troupes françaises défilaient au son de leur musique ; le peuple était dans l'allégresse ; on eût dit un jour de fête. Ce ciel du midi était, au mois de janvier, illuminé par le soleil. Les rues étaient encore jonchées de cadavres, mais on n'y prenait pas garde. Le soir arriva, et le Vésuve, qui depuis longtemps avait semblé éteint, fut couronné de flammes, ce qui, selon le peuple, était un heureux présage.

Championnet fit une proclamation où il disait aux Napolitains : — « Vous êtes libres. » — Il engageait ceux qui regrettaient le gouvernement déchu, à délivrer de leur présence la terre de la liberté.

Peu de jours après, au nom de la république française, le général en chef proclama la république Parthénopéenne, dont une assemblée constituante devait délibérer les lois fondamentales et les formes de gouvernement. Provisoirement, il avait nommé une commission de vingt-cinq membres, qui se diviserait en comités et exercerait le pouvoir suprême.

Toutes les scènes théâtrales qui accompagnent l'installation d'un gouvernement naissant, les promesses de bonheur et de gloire, les louanges que s'adressent par avance à eux-mêmes les nouveaux maîtres du pouvoir, les protestations de respect pour la liberté et la justice, avaient plus de retentissement à Naples qu'en aucun autre

pays. Les imaginations méridionales, ces impressions vives et mobiles, une jeunesse sincère dans son enthousiasme et ses illusions, le mépris d'un gouvernement qui avait opprimé la nation et qui n'avait pas su la défendre, qui avait rompu la paix et n'avait pas su faire la guerre, l'éloquence native et facile des orateurs populaires, tout contribuait à écarter la réflexion, à fermer les yeux sur les dangers qui menaçaient la nouvelle procréation républicaine des armées françaises. Le général Championnet, tout révolutionnaire qu'il était, avait plus de prévoyance que les Napolitains.

— « Prenez pour modèle, leur disait-il, autant que le comportent les besoins et les mœurs, la Constitution de la république française, mère des républiques nouvelles et de la nouvelle civilisation. N'espérez pas de bonheur séparés d'elle. Pensez que ses alarmes seront pour vous des angoisses, et que si elle chancelle, ce sera votre ruine. »

VARIÉTÉS.

RÉCEPTION DE M. BERRYER A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — LETTRE DU R. P. PETETOT, supérieur de l'Oratoire de l'Immaculée Conception de la Vierge. — **SOUVENIRS CONTEMPORAINS D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE**, par M. WILLEMAIN, tome second. — **HISTOIRE DE JÉSUS-CHRIST**, par M. FOISSET.

J'aurais voulu, dans notre dernière livraison, dire un mot de la réception de M. Berryer à l'Académie française, mais la nécessité d'être prêt avant le dimanche 25 m'a empêché de rien écrire sur ce sujet. Aujourd'hui, un mois s'est écoulé depuis la mémorable séance, et les réflexions qu'elle pourra faire naître sous ma plume sembleront peut-être surannées; cependant je ne suis pas fâché d'avoir laissé passer le premier moment sans rien dire, car j'aurais pu m'exprimer à l'étourdie, en rendant tout naïvement mon impression et sans avoir pris le ton convenable ou convenu. C'est un inconvénient dans lequel je ne puis désormais tomber, et si je ne me mets pas à l'unisson des autres, j'éviterai du moins, en ne traitant qu'une partie du sujet, toute parole positivement discordante.

Je l'avouerai, une chose m'a toujours étonné dans le monde des gens d'esprit et d'expérience. Ce monde est, à vrai dire, un théâtre où se produisent tour à tour des acteurs et des

pièces sur lesquels on fonde une espérance de succès, mais les calculs ne sont pas tellement sûrs qu'on n'éprouve parfois du mécompte ; et un sacrifice que les personnages le plus en vogue n'ont pas encore appris à faire, c'est de se résigner quand le public n'a pas donné tous les applaudissements qu'on attendait. Il en est ainsi sur la scène dont nous parlons ; le lendemain de la représentation, on s'accorde pour dire, non ce qui a été, mais ce qui a dû être, et on s'imagine qu'à force de sérieux on pourra donner au récit la réalité qui lui manque. Si par hasard, au milieu de ces arrangements, une parole inconsidérée vient à troubler l'accord officiel, aussitôt une répression sévère punit cet oubli du mot d'ordre, et l'indiscret, forcé de rentrer en lui-même, n'obtient son pardon qu'à la condition d'adopter sans amendement et sans rature le bulletin de la bataille. Cela n'empêche pas, il est vrai, le cours des choses, mais en attendant on s'est donné la satisfaction de se croire plus puissant que les faits eux-mêmes, et cela suffit aux esprits les plus graves comme aux cervelles les plus frivoles.

Nous arrivions à la séance avec plus d'émotion que d'attente ; l'émotion naissait de notre vive et profonde affection pour M. Berryer. Nous ne nous contentions pas de voir en lui le champion intrépide d'une opinion que le malheur n'a fait que recommander davantage au respect de l'univers, le premier de nos orateurs et celui qui, de l'aveu de ses rivaux, soit au barreau, soit à la tribune, réunit au degré le plus éminent le prestige de l'action, l'éclat du langage, l'entraînement de la passion, les accents du cœur, et la spontanéité des mouvements. C'était pour nous un ami qui, en échange d'une récompense cent fois méritée, allait tenter une épreuve difficile. M. Berryer a ce privilége, entre tous les hommes de notre époque, de gagner l'affection de quiconque l'approche, et de faire à ceux que ses conseils ont éclairés, ou pour qui sa parole a retenti, l'effet d'un homme intimement uni à leur existence et auquel il ne peut arriver rien de considérable que leur affection n'y participe avec ardeur. Il faut bien que ce sentiment ait été général, car on ne peut s'expliquer par la seule curiosité

la surexcitation qui précéda la séance et l'assaut donné en quelque sorte aux billets de l'Académie.

Ce n'est pas, il est vrai, que le succès de M. Berryer nous parut problématique; qui peut le plus peut le moins, et bien que l'illustre orateur n'eût pas jusqu'alors assoupli sa chaleur naturelle à l'ennui d'une rédaction écrite, nous savions bien que la plume à la main il se retrouverait tel que la nature et l'étude l'ont fait, et l'événement n'était pas nécessaire pour nous convaincre qu'un discours, bien pensé et bien écrit, recevrait de l'accent et du geste de M. Berryer un relief extraordinaire.

Mais nous nous disions d'avance : M. Berryer, tel que nous le connaissons, sera trop modeste et trop consciencieux. Trop modeste, car au lieu de s'abandonner au mouvement de sa pensée qui l'inspirerait si bien, il se croira obligé de faire une composition dans les règles et de nature à remplir toutes les conditions d'un travail académique. Trop consciencieux, car fidèle aux habitudes qui font l'honneur de sa vie, il ne pourra s'empêcher de considérer le mort qu'il doit louer comme un client qui lui aurait confié la défense de sa renommée, et les libertés que l'usage autorise envers les académiciens d'une gloire contestable ou équivoque, lui apparaîtront comme un manque de délicatesse, je dirais presque comme une trahison.

On sait avec quelle habileté pleine d'une indulgence chrétienne et épiscopale M. l'évêque d'Orléans s'est tiré de l'éloge de M. Tissot. Comme il y avait deux fauteuils vacants, celui de M. Jay, et celui du successeur de Delille au Collége de France, les personnes qui voulaient faire rentrer l'épiscopat dans l'Académie française avaient donné à Mgr Dupanloup le choix entre les deux candidatures, et l'on pensait qu'il accorderait la préférence à la mémoire la plus honorable. Mais ce ne fut pas l'avis de l'éloquent évêque et l'on assure qu'il répondit : « L'éloge de M. Jay m'embarrasserait beaucoup; sa vieillesse était respectée, il a passé les dernières années de sa vie au milieu de compatriotes qui l'entouraient d'affection. Dans de semblables conditions, un prêtre catholique ne saurait comment parler d'un des fon-

dateurs de la *Minerve*. Quant à M. Tissot, on me pardonnera si je n'en dis que ce qui convient au sentiment même de l'Académie. »

M. Alexis de Saint-Priest, fort digne de considération à beaucoup d'égards, n'était point un sujet à la hauteur du talent de M. Berryer. Si celui-ci, exagérant moins la portée de son devoir, eût restreint le panégyrique du défunt aux proportions qui convenaient, selon nous, à la courte apparition de ce brillant gentilhomme dans le sein de l'Académie, et s'il eût suivi pour le reste la tradition qui permet aux hommes d'élite d'emprunter le sujet de leur remerciement à la nature des idées dans lesquelles ils ont toujours vécu, le goût délicat, la franche inspiration qui animent le commencement du discours et qui se retrouvent partout, malgré l'ingratitude de la tâche assumée par l'orateur, aurait fait certainement de cette harangue un des chefs-d'œuvre du genre.

M. de Saint-Priest, enlevé si jeune à ses études, à ses espérances, et à la société dont il faisait l'ornement, aura joui pourtant d'un singulier bonheur. Sans parler de la grâce divine qui est descendue sur lui au lit de la mort (car nous ne voulons pas mêler ces graves et consolantes considérations au sujet purement humain qui nous occupe), il a été mis par son bienveillant successeur sur un tel piédestal, et M. de Salvandy s'est trouvé tellement à son aise pour le rehausser par surcroît, qu'au lieu d'un portrait toujours flatté en pareille circonstance, mais qui devrait rester exact dans les linéaments essentiels, on nous a presque fait une figure de fantaisie. Un artiste étranger très-habile à saisir les physionomies, qui assistait à la séance sans jamais avoir eu l'occasion de voir l'académicien dont on faisait l'éloge, nous disait en sortant, qu'après avoir entendu les deux discours, M. de Saint-Priest lui était apparu comme un homme grand, mince, à l'air distingué et légèrement mélancolique. Cette singulière restitution nous fit sourire, et elle a produit le même effet sur ceux des témoins de la passe-d'armes oratoire, auxquels j'en faisais part les jours suivants.

Il faut aussi compter parmi les grands bonheurs de M. de

Saint-Priest, de n'avoir pu achever le livre qu'il avait entrepris et qu'il devait intituler le *Siècle de Voltaire*. Ce fils de l'émigration légère et incrédule trouvait de l'injustice et de l'ingratitude dans le jugement sévère que le XIXe siècle, instruit par la leçon de Dieu, a porté du patriarche de Ferney. Rien ne le dégoûtait du maître, et une société où régnerait Voltaire lui paraissait compatible avec le maintien de la monarchie et de la liberté. A l'en croire, l'enseignement des révolutions avait été donné, non à la philosophie, mais à l'Église, et afin de montrer dans l'auteur de *Candide* l'apôtre de l'humanité, il ne négligeait rien pour exhumer tout ce que Voltaire a produit, et tout ce qui appartient à sa mémoire. Il aspirait, lors de son dernier voyage en Russie, à pénétrer dans la bibliothèque léguée par le flatteur des despotes du Nord à l'impudique Catherine. On dit qu'il y trouva des ignominies telles que dès lors la réhabilitation de son héros lui parut impossible : et qui sait si cette impression inattendue n'a pas salutairement influé sur les résolutions de ses derniers jours?

Jusque-là M. de Saint-Priest, admirablement servi par ses relations de société, n'avait été, pour dire la vérité, qu'un de ces hommes qui se posent préalablement en candidats de l'Académie, et qui font des livres pour justifier leur prétention. Écrire un livre sur *la royauté*, c'est entreprendre de soutenir une thèse *de omni re scibili et de quibusdam aliis*. Le sujet est si vaste qu'il embrasse, à proprement parler, l'histoire universelle : « Aussi, dit obligeamment M. Berryer, l'auteur s'est-il » arrêté à l'époque la plus riche de matériaux pour la philoso- » phie de l'histoire; son livre embrasse principalement l'Empire » romain et les premiers âges des nations chrétiennes. »

Avec Montesquieu d'un côté, et M. Guizot de l'autre, il ne manquait pas d'aperçus à reproduire et de belles phrases à refaire; mais bien qu'à la suite de quelques grands esprits, tout le monde se jette aujourd'hui sur dans généralités, la justesse des vues y est moins facile à atteindre que la nouveauté de l'expression. Rien de plus aisé que de se saupoudrer des ap-

parences de l'érudition. Une célèbre princesse italienne, dont les malheurs n'ont point fait oublier les entreprises, avait déjà fait sur les Pères et sur les premiers temps de l'Église, avec autrement de vigueur, de précision et de talent, ce que M. de Saint-Priest entreprit à l'occasion de *la Royauté*, et pourtant les quatre gros volumes de cette Française adoptive sont tombés dans l'oubli. Il ne suffit pas de tirer au hasard une conséquence générale d'un fait particulier; la conclusion ne porte que si elle est juste, et c'est le privilége d'un petit nombre d'esprits, éminents par eux-mêmes et fortifiés par des études profondes, d'employer avec succès une arme aussi dangereuse que l'induction historique. M. Berryer, qui a dû choisir dans le livre de *la Royauté* les traits les plus saillants, cite cette phrase sur Charlemagne devenu empereur : « Il ne fit qu'échanger un » droit héréditaire contre une dignité élective. » A présent qu'on apprend l'histoire dans les colléges, un élève de troisième ne tomberait pas dans l'erreur que contient cette phrase. Pour échanger un droit héréditaire, il aurait fallu y renoncer, et, loin de le faire, Charlemagne, après son couronnement, resta remarquablement fidèle à son titre de *Rex Francorum*. La chose valait bien la peine d'être relevée par un historien de *la Royauté*, puisque ce fut cette fidélité de Charlemagne au titre de roi des Francs dont s'autorisa Philippe-Auguste pour se porter héritier de sa gloire poétique, et puisque l'institution des douze pairs de France, jetée comme un défi aux empereurs germains, ne fut donnée que comme la reproduction et pour ainsi dire la continuation héréditaire des douze pairs de Charlemagne.

Tout homme qui sait véritablement, reculera devant un sujet tel que celui de l'*Histoire de la Royauté*.

Satisfait d'avoir produit une ébauche qui suffisait pour donner dans le monde au causeur de profession le relief d'un écrivain spirituel, M. de Saint-Priest crut le moment favorable pour mettre à exécution un projet plus raisonnable, et qui l'occupait depuis plus longtemps que ne l'a supposé M. Berryer. Dans ses voyages d'Italie, il avait de bonne heure rassemblé les matériaux

d'une *Histoire de Charles d'Anjou*; mais le monde, dont il recherchait les applaudissements, lui prenait trop de sa vie pour qu'il pût faire ses recherches par lui-même; il employait des secrétaires, des commis pour l'érudition; il les introduisait jusque dans la composition de ses livres, et c'est ainsi que, sans s'en douter, il a laissé imprimer sous son nom des pages entières d'un livre trop recommandable et trop consciencieux pour que le commun des lecteurs s'en soit occupé. L'année dernière, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a récompensé M. de Cherrier, l'auteur *de la lutte des Papes et des Empereurs de la maison de Souabe*, en l'admettant dans son sein; mais longtemps avant que cette justice lui fût rendue, et lorsque paraissaient les premiers volumes de l'*Histoire de Charles d'Anjou*, les amis de M. de Cherrier l'abordaient en lui disant : « Nous vous faisons compliment sur votre élection à » l'Académie française : il est vrai que c'est par procuration. »

M. de Saint-Priest avait mieux réussi dans des articles de revues et surtout dans des sujets qui se rapportaient à une époque rapprochée de la notre. J'ai vu des hommes d'un bon jugement frappés de son travail sur le partage de la Pologne, mais la lecture m'en a échappé, ou plutôt, pour parler sincèrement, je n'ai pu me résoudre à suivre ce diplomate inexorable dans les considérants de son arrêt contre un cadavre. Le pédant de La Fontaine faisait de la morale à l'enfant qui se noyait, au lieu de le tirer de l'eau; il y a moins d'absurdité sans doute, mais plus de dureté encore, à démontrer qu'un peuple victime de la plus inique des spoliations n'a péri que par sa propre faute; en agissant ainsi, on laisse croire qu'on a tenté d'absoudre les spoliateurs, et nous sommes de ceux qui fuiraient jusqu'au bout du monde l'apparence d'un tel reproche.

A plus forte raison, nous répugne-t-il de revenir sur l'attaque que M. de Saint-Priest se permit contre les Jésuites, au moment même où la conscience publique se réveillait en France d'une longue et injuste prévention; à moins qu'il ne nous prenne encore une fois envie de raconter la malencontreuse campagne du spirituel académicien, fournissant à l'apologie des victimes

de madame de Pompadour les titres de défense les plus honorables, au lieu des traits vengeurs dont il prétendait les transpercer sans retour. Comment la malice de M. Berryer a-t-elle résisté à rappeler, au moins indirectement, une aussi curieuse mésaventure? Ce trait, qui appartient à l'histoire, aurait suffi, ce me semble, pour le dégager de la difficile obligation de s'étendre sur un sujet d'irritation incessante, dans une assemblée où les préjugés du passé sont encore vivaces. Mais adresser une telle critique à M. Berryer, c'est oublier qu'il plaidait consciencieusement pour M. de Saint-Priest, et qu'il lui en aurait trop coûté de hasarder une remarque capable de nuire aux intérêts de son client. Fidèle à ce point de vue, il a même été plus loin et, si nous cessions un moment d'envisager l'engagement qu'il avait pris avec lui-même, nous pourrions lui reprocher la dureté de quelques-uns des traits dont il a entremêlé le jugement, d'ailleurs impartial et élevé, que lui inspire la grande affaire de la suppression des jésuites en France. En mettant à part la mémoire de M. de Saint-Priest, qui ne nous intéresse pas excessivement, n'y a-t-il pas de l'injustice à condamner encore ou du moins à paraître condamner, au nom des *illustres solitaires de Port-Royal, la morale relâchée des jésuites*? M. Berryer, chrétien convaincu, enfant soumis et dévoué de l'Église, peut-il cesser un seul instant de se souvenir que l'Église a fait justice solennelle et définitive de la morale des jansénistes; qu'un saint qui n'était pas jésuite, saint Alphonse de Liguori, a consacré par une vie d'austérités dignes d'un Siméon Stylite, l'indulgence paternelle qui sauve les âmes, et la défiance des applications absolues de la morale qui rend l'empire de la religion possible au milieu des révolutions de la société. Lorsqu'il s'agit de la polémique des Provinciales, les admirateurs de Pascal peuvent expliquer l'erreur de ce grand génie, mais ils n'ont pas le droit de l'absoudre.

Ceux qui auront suivi jusqu'au bout l'enchaînement des réflexions auxquelles je me suis laissé entraîner, s'imagineront avoir enfin reconnu la vraie raison, sinon de ma sévérité, au moins de ma tristesse; et, en effet, sans le coup que m'ont porté malgré moi ces quelques mots mal sonnants, et peut-être mal

compris, du discours de M. Berryer, j'aurais mieux accordé le ton de mon compte-rendu aux louanges dont mes amis, ceux dont je partage les convictions, ont comblé les deux orateurs de la solennité académique ; mais ma susceptibilité est vive quand il s'agit des victimes d'une abominable injustice, et il suffit qu'un homme tel que M. Berryer, auquel je porte la plus vive affection, oublie un moment de les couvrir, pour que j'aie peine à pardonner, même à la convenance académique, le panégyrique d'un épicurien.

Dans ces dispositions bien connues, et éprouvées par une longue pratique de la presse périodique, nous avons reçu d'une main que nous vénérons la lettre suivante.

Au Rédacteur du Correspondant.

Monsieur,

Il a paru depuis quelque temps dans différents journaux divers articles sur l'ancien Oratoire de France et sur son pieux fondateur le cardinal de Bérulle. Dans plusieurs de ces articles, on parle d'une manière tout à fait bienveillante de l'*Oratoire de l'Immaculée Conception*, nouvellement établi : ce dont nous ne pouvons être que reconnaissants; mais comme ce bienveillant langage pourrait porter quelques lecteurs à nous attribuer une certaine solidarité dans la manière dont ces mêmes articles parlent en même temps de la sainte et illustre Compagnie de Jésus, de l'ancien Oratoire et aussi du Saint-Siége lui-même, nous éprouvons le besoin de la décliner complétement, et nous demandons qu'il nous soit permis, une fois pour toutes, de nous en référer sur ces divers points aux sentiments exprimés dans la préface de la seconde édition de la *Connaissance de Dieu*, du Père Gratry, et qui sont les vrais sentiments de tous les membres du nouvel Oratoire.

J'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Veuillez en agréer à l'avance mes remerciements, avec l'expression de ma respectueuse considération,

PETETOT,
Supérieur de l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

17 mars 1855.

Cela fait, et après avoir accompli notre devoir envers un religieux digne de tous nos hommages, nous sera-t il interdit d'accompagner de quelques réflexions la lettre que nous venons de faire connaître? Qu'il existe une liaison intime et nécessaire entre la fondation du nouvel Oratoire et les publications récentes ayant pour objet de mettre en lumière les hommes illustres qui ont fait la gloire de l'ancien, c'est une chose certaine et inévitable, et j'ai peine à comprendre comment les âmes saintes, qui, par des motifs supérieurs, ont cru devoir renouveler en France un nom éteint au milieu des circonstances les plus tristes, se préoccupent à un certain degré, indépendamment de leurs efforts et de leur but, du mouvement moins réglé et moins sûr qui s'opère à leur exemple. Contre toute induction, toute identification possible, ils ont pris leurs précautions, non-seulement dans la préface de la *Connaissance de Dieu*, mais encore dans les publications qui ont annoncé au monde religieux la fondation du nouvel *Oratoire*; et du moment que les opinions qu'on exprime en dehors de cette congrégation cessent d'être d'accord avec les déclarations qu'elle a faites, la témérité et l'ignorance, qui supposeraient, en contraste avec l'action publique, une influence secrète et détournée, ne nous sembleraient mériter que l'indifférence et la commisération.

Après cela, s'il fallait sortir des généralités où s'est maintenu notre vénérable correspondant, et appliquer ses paroles au travail de M. Nourrisson sur le cardinal de Bérulle, travail récemment publié dans notre Recueil, nous trouvant nous-mêmes en cause pour avoir accueilli cet écrit remarquable, nous oserions peut-être demander aux personnes qui vivent en dehors des difficultés de la presse périodique, de ne pas contribuer à compliquer notre tâche. Nous voyons, à côté de nous, des publications importantes, vivre, en quelque sorte, de leur propre indifférence sur les questions les plus essentielles, et le public, y compris les hommes religieux qui prennent part à ces publications, s'accommoder de leur étrange bigarrure. En contraste avec ce chaos, un recueil, c'est le nôtre, s'interdit scrupuleusement toute chance de succès vulgaire, par le soin

qu'il prend à maintenir les points fondamentaux de son programme, et c'est une raison, à ce qu'il semble, pour exiger de lui qu'il ne laisse échapper, dans l'examen des faits discutables, aucune proposition, aucun mot sujet à contestation.

Faudrait-il donc qu'au bas de chaque page d'un article signé et dont, par conséquent, l'auteur a publiquement assumé la responsabilité, nous exprimions nos doutes et notre dissentiment? Placé sur ce lit de Procuste, un recueil tel que le *Correspondant* deviendrait absolument impossible, et il y aurait, d'ailleurs, de notre part, une présomption insoutenable à faire de notre jugement propre l'unique règle de l'opinion de nos collaborateurs.

Si le travail de M. Nourrisson eût été publié il y a dix ans, on l'aurait trouvé complétement avantageux à la religion, et tout le monde aurait su gré à l'auteur d'avoir dessiné une figure à la fois aussi sainte et aussi remarquable que celle du cardinal de Bérulle; mais l'exigence des apologistes augmente tous les jours, et on voudrait retrancher de l'histoire de l'Église tout ce qui tient à la faiblesse humaine. C'est ainsi qu'un respectable ecclésiastique, qui proteste en faveur de Clément VII contre Henri VIII, semble établir, dans une réclamation qu'il nous adresse, que c'est manquer à l'Église que de supposer une faute, une erreur, dans la conduite du Pontife envers l'auteur du schisme anglican. Je suis fort disposé à croire, avec l'auteur de la lettre, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, que Clément VII n'eut rien à se reprocher dans sa conduite à l'égard du roi d'Angleterre, et, d'ailleurs, les causes qui firent perdre à l'Église romaine une de ses plus belles provinces spirituelles, étaient trop graves et trop anciennes pour qu'une autre tactique pût les arrêter dans leur cours. Mais si, en effet, Clément VII eût agi d'une manière malhabile, s'ensuivrait-il un démenti à l'idée que nous devons nous faire de l'autorité du Saint-Siége? Qu'on permette à un professeur, renversé de sa chaire pour avoir défendu les Papes, de protester contre une telle exagération.

Dans les fluctuations actuelles, le timon de notre barque est

plus que jamais difficile à tenir, et nous supplions ceux qui concourent au même but que nous dans des voies plus saintes et plus hautes, de laisser à nos rapports avec les écrivains catholiques un certain degré de liberté. Si nous avons gagné quelque crédit sur les esprits sages, nous le devons certainement à notre position indépendante et désintéressée ; dans notre bouche, l'apologie a pu avoir quelque valeur, parce qu'elle n'était pas le résultat de la subordination. Nous avons constamment défendu les Jésuites, dans le présent et dans le passé, et nous l'avons fait en juges impartiaux et convaincus. Parce que, sur des points difficiles à éclaircir, d'autres rédacteurs du *Correspondant* laissent percer une opinion moins favorable que la nôtre, est-ce une raison pour les écarter de la défense commune? Qui sait si, demain, ils ne trouveront pas, dans le Recueil même auquel ils se sont associés, une raison pour revenir de leur prévention ? Je n'ai jamais lu le jésuite *Santarel* ou *Santarelli*, mais si j'avais le temps de l'étudier, il m'arriverait peut-être la même chose qu'avec le *De Rege* de Mariana, brûlé en France par la main du bourreau, poursuivi de nos jours par les invectives de M. Labitte, et dans lequel je fis voir, au grand étonnement des habitués de la Sorbonne, au lieu d'un libelle théocratique, un admirable et généreux pamphlet, lancé, par un franc Espagnol, contre les déplorables conséquences du gouvernement de Philippe II. M. Labitte n'avait pas lu Mariana, qu'il condamnait sur parole, et le livre de Santarel n'est pas, de nos jours, plus connu que celui de Mariana.

Le jésuite Mariana, historien et indépendant d'une monarchie tombée dans l'absolutisme, me met sur la voie d'une observation que j'ai souvent faite, et dont je m'étonne que les adversaires des institutions libérales ne se soient pas encore emparés. Le courage et la véracité des historiens semble être en raison inverse de la nature du gouvernement sous lequel ils vivent. Tite-Live n'est que l'apologiste officiel du gouvernement romain ; mais quand Auguste a fondé la tyrannie, c'est alors que naît Tacite, pour relever la dignité humaine par les révélations passionnées d'une grande satire historique. Rien ne fait

mieux connaître les hideux excès du despotisme des Ottomans que les récits sobres et sincères d'un historien officiel de la Porte, Saeddin, révélés par M. de Hammer qui en a donné de nombreux extraits. Hume, l'écrivain de l'Angleterre constitutionnelle, n'offre qu'un tissu d'inexactitude et d'opinions partielles, en comparaison de Mariana. C'est que l'esprit humain réagit, par une force irrésistible, contre la compression qu'on voudrait lui imposer. Si nous étions encore au temps de la poésie descriptive du P. Rapin ou de l'abbé Delille, nous aurions ici une belle comparaison à faire, entre les ruisseaux dont le libre cours se perd dans les plaines, et les jets d'eau qui, par l'effet même de la contrainte, s'élancent impétueusement dans les airs.

Toutes proportions gardées, il en est, sous ce rapport, de notre littérature comme de toutes les autres, et en voyant la verve du témoignage personnel que M. Villemain, dans le second volume de ses *Souvenirs contemporains* [1], qui vient de paraître, oppose à une histoire démesurément poétisée, on ne peut chercher une autre explication de ce remarquable phénomène. Nous aussi, nous avons des souvenirs qui se rapportent à l'époque peinte par M. Villemain avec des traits saisissants et hardis; mais si la mémoire des faits qui remonte au temps du premier développement de l'intelligence est vive et sûre, elle est aussi exposée aux inconvénients de la faiblesse et de la prévention. M. Villemain a pour nous l'avantage inappréciable de nous confirmer dans nos impressions de l'âge de treize ans. Il a vu pleinement ce que nous n'avons fait qu'entrevoir, il a ressenti avec l'expérience d'un homme ce que nous éprouvions malgré l'ignorance d'un enfant, et c'est avec son livre à la main que nous pourrons désormais protester contre le préjugé funeste au moyen duquel on dénie le sentiment national à tous ceux qui, à l'époque de la double invasion de la France, cherchèrent le remède à nos maux ailleurs que dans une lutte impossible ou dans une fidélité sans objet à une grandeur responsable de sa propre chute. Il est difficile de rien extraire du nouveau volume de M. Villemain. Afin de lui laisser tout l'avan-

[1] 1 vol. in-8°, chez Didier.

tage que lui assure la méditation silencieuse du lecteur, nous écarterons les questions brûlantes et nous choisirons le ferme et brillant chapitre où se trouvent racontées les premières opérations du congrès de Vienne. Pour notre goût, M. de Talleyrand s'y montre bien flatté, mais on ne peut nier que ce personnage n'ait joué alors un grands rôle, et M. Villemain, que des raisons personnelles obligent à plus de ménagements que nous, ne mérite point de reproche pour avoir présenté, dans le jour le plus favorable, la figure d'un homme qui, vivant, lui imposait un respect officiel.

La réunion du Congrès de Vienne, à la suite de la campagne de 1814, et du renversement de l'Empire par l'abdication même du fondateur, avait paru destinée à marquer une grande époque dans l'état politique de l'Europe. Bien des esprits, même éclairés, croyaient y voir la fin régulière de la révolution française, et le résultat dernier de l'œuvre de M. Pitt déclarant d'abord à l'anarchie violente de la Convention, puis à la dictature de Napoléon, une guerre aussi longue que la durée de l'une et de l'autre. Après vingt-cinq ans d'hostilités les plus sanglantes qu'ait vues l'Europe, il semblait réservé au Congrès d'établir un ordre durable qui satisfît l'ambition des grandes puissances, et promît à toutes ce qui avait manqué sous Napoléon, le respect du droit et la stabilité de la paix.

En principe et dans la forme, ce n'étaient pas les affaires de la France qui devaient surtout occuper ce Conseil public de l'Europe. Ce qui concernait la France naguère si prépondérante, débordée sur les trois quarts du continent européen, puis refoulée par ses désastres, et gardant çà et là d'abord quelques anciennes stations de conquêtes, puis assaillie sur son propre sol, prise dans sa capitale, et déchue ou délivrée de son empereur, toute cette première et immédiate conséquence des campagnes de 1812, 1813 et 1814 était déjà réglée par le traité du 30 mai 1814, daté de Paris; et ce traité, au milieu de pertes immenses comme nos malheurs, reconnaissait à la monarchie restaurée le territoire de l'ancienne France, accrue non-seulement des premières acquisitions de 1791, mais du département du Mont-Blanc prélevé sur la Savoie, et d'annexes importantes aux départements de l'Ain, du Doubs, du Bas-Rhin, des Ardennes et de la Moselle.

Huit puissances, à des titres fort inégaux, avaient concouru à cette fixation, destinée bientôt à s'aggraver, sans que nulle révolution sur-

venue depuis ait relevé la France de ce désavantage obstiné, qui la maintient aujourd'hui seule, parmi tous les grands Etats, dans les mêmes limites continentales qu'au début de nos grandes guerres, avec plusieurs villes frontières de moins.

Quoi qu'il en soit, à Vienne, dans les derniers mois de 1814, c'étaient de bien autres questions qu'il s'agissait. Un article du traité du 30 mai avait stipulé que toutes les puissances engagées de part et d'autre dans la dernière lutte enverraient des plénipotentiaires à Vienne, pour déterminer, dans un congrès général, les dispositions de toute sorte qui devaient intervenir, à la suite et pour complément de ce traité. Cet arrangement annoncé n'était rien moins que la répartition définitive de maints territoires de l'Europe, devenus incertains par une série d'envahissements, et quelques-uns, tels que Gênes et Venise, demeurés sans prétendants légitimes et sans héritiers directs.

Il restait ainsi à fixer la translation ou le maintien de beaucoup d'importantes possessions, et la reconnaissance solonnelle, sinon d'un équilibre impossible, au moins d'un certain ordre de principes et de garanties qui défendraient les Etats du second et du troisième rang, contre toute dépendance analogue à celle que leur avait naguère infligée la domination d'une grande puissance.

Dans cette vue, les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Espagne, du Portugal, de la Suède, du Danemark, de la Sicile, de la Sardaigne, du Pape, du royaume de Hanovre, du royaume des Pays-Bas, du royaume de Wurtemberg, des Cantons suisses, du grand-duché de Toscane, de l'Electorat de Hesse-Cassel, de deux autres grands Electorats et de douze Duchés ou Principautés de l'Allemagne, enfin des villes libres de Francfort, de Hambourg, de Lubeck, de Brême, etc., etc., avaient dû se réunir, dès la fin de juillet 1814, dans la ville de Vienne. Mais la lenteur des préparatifs, le grand nombre des appelés, la présence attendue de plusieurs souverains retardèrent jusqu'au 1er novembre 1814 la réelle activité du Congrès ; et ce hasard fut la plus grande cause, peut-être, de l'*interdit* insurmontable que rencontra l'entreprise de Napoléon.

L'Angleterre, la Russie, la France, étaient représentées au Congrès chacune par un premier plénipotentiaire et trois ministres délégués ; l'Autriche par le prince de Metternich et un assesseur ; la Prusse par le prince de Hardenberg et le baron de Humboldt ; les autres puissances par deux ou trois plénipotentiaires. Et bien que l'égalité ne

fût qu'apparente dans cette réunion si nombreuse, bien que la plupart des affaires fussent traitées dans des fractions de comités, et que la voix des grandes puissances fût toujours décisive, on peut juger quelle devait être parfois l'attente inspirée par cette *quasi-législature* européenne, où se débattaient entre des hommes éminents, acteurs pour la plupart dans la longue lutte contre l'Empire, tous les intérêts affranchis ou préservés par sa chute, et même les questions qu'avait tranchées 1789 ; car, jusqu'à l'ancien ordre de Malte, comme un fantôme du passé, avait deux représentants au Congrès.

Mais, à part toute cette commémoration d'anciennes puissances dépossédées, auxquelles l'égoïsme jaloux des possédants actuels laissait bien peu de place, un événement qui marqua les commencements du Congrès, et parut y dominer plusieurs fois, ce fut l'influence que s'attira d'abord le premier plénipotentiaire français, et par conséquent l'ancienne monarchie si récemment relevée sur le sol de France.

Cette influence, M. de Talleyrand la devait à mille choses, à des préjugés contraires, à des illusions diverses, au mal comme au bien de sa carrière déjà longue. Il la devait à son origine, à son nom, à ses souvenirs de l'Assemblée Constituante, de l'émigration, du Directoire et de l'Empire, à ses conduites variées, à ses grandes manières, surtout à ce privilége éclatant de longue intimité et de rupture opportune avec Napoléon ; mais plus encore que tout cela, plus que son prestige d'habile négociateur des traités de Lunéville et d'Amiens, et de ministre en crédit, aux jours de cette diplomatie rendue si facile par tant de batailles gagnées et par l'étourdissement de l'Europe, il faisait valoir maintenant, il avait pour prisme tout-puissant l'ancien principe, dont il s'était à propos ravisé, *la légitimité.*

Devant les délégués et sous les yeux de ces souverains, qui tous s'étaient si mal trouvés de leurs alliances successives avec l'autocrate de la France, et de leur facilité à reconnaître son pouvoir, ou même à s'y rattacher par un pacte de famille, M. de Talleyrand se sentait fort, et appuyé de la conviction commune, lorsqu'il proclamait l'axiome de l'antique hérédité des trônes et de la souveraineté imprescriptible, pour chaque nation, dans une seule famille. Il déclarait que le repos de l'Europe, la durée même de la civilisation était à ce prix qu'il parût impossible de créer désormais une nouvelle dynastie : selon lui, « l'épreuve de la doctrine contraire avait » été faite, et d'une façon assez dispendieuse pour l'humanité : il

» fallait désormais en tout et partout remettre en honneur l'unique » principe de la transmission légitime, pour l'inviolabilité des faibles » et la sûreté même des plus puissants, qui ne sauraient l'être tou- » jours. » Et son rare esprit, son esprit sérieux et piquant, lui fournissait mille raisons à l'appui de cet ordre d'idées auquel sympathisait de soi-même l'instinct des monarques et des princes assemblés à Vienne, dans ce *jubilé* de l'Europe, à la chute du vainqueur, dont elle avait si longtemps souffert ou redouté l'empire.

Chose remarquable ! en suivant, ou plutôt, en poussant ce mouvement sorti de la lutte acharnée contre la France, l'habile négociateur le faisait servir à l'action renaissante de la diplomatie française. Dans ce rôle difficile à soutenir, mêlé de puissance réelle et de prestige, de principes entés sur les siècles passés, et d'idées modernes, M. de Talleyrand n'était pas seul et sans secours. Aux hommes de mérite qu'il avait amenés avec lui, à son ami le duc d'Alberg, au noble et intelligent Alexis de Noailles, au savant publiciste la Besnardière, il avait réuni, moins encore pour l'éblouissement du monde frivole des cours que pour la sagacité du conseil et le secours caché du talent, une autre influence tout intérieure et toute dévouée ; c'était celle d'une jeune femme, rapprochée de lui de parenté et d'admiration, issue d'une famille princière, par cette lignée des ducs de Courlande qu'avait récemment illustrée Biren, élevée du reste, comme les grandes dames de ces contrées un peu sauvages, dans toutes les élégances du meilleur goût français, et y joignant une force toute allemande d'attention sérieuse, et une faculté cosmopolite d'esprit et de langage. La jeune duchesse de Dino, que ce nom et cette alliance rendaient nièce de M. de Talleyrand, alors à peine âgée de vingt ans, par sa beauté, le charme impérieux de sa physionomie, le feu du Midi mêlé en elle à la grâce altière du Nord, l'éclat inexprimable de ses yeux, la perfection de ses traits aquilins, la dignité de son front encadré de si beaux cheveux noirs, était une des personnes les plus naturellement destinées à faire les honneurs d'un palais, à embellir une fête. Mais cette reine d'une société brillante aimait déjà la retraite et l'étude : elle n'en avait que plus de supériorité dans le monde, où elle se plaisait peu. De bonne heure mûrie par la réflexion et les fortes lectures, familière avec les notions les plus précises d'histoire moderne, comme avec la haute poésie de plusieurs langues, ses entretiens se portaient volontiers sur les intérêts les plus graves de la politique, ou sur les questions les plus délicates de l'art.

Supérieur même à sa beauté, et comme cette beauté, gracieux et

dominant, délicat et sévère, son esprit paraissait la plus irrésistible des puissances; et, on peut le croire, lorsque sur une pensée politique reçue ou devinée, cet esprit voulait préparer la conviction, insinuer un conseil, guérir une défiance, entraîner une volonté, il y faisait plus qu'aucun autre diplomate. Plus d'une fois ce renfort, ou cette diversion vint heureusement aider la science consommée de M. de Talleyrand, lui aplanir des contradictions, lui épargner des obstacles, et séduire des auxiliaires à son avis, avant qu'il ne l'eût tout à fait engagé avec les autres, ou peut-être tout à fait arrêté avec lui-même.

Tels étaient les secours extérieurs ou personnels, fortuits ou lentement acquis, les forces, les illusions, les charmes qu'avait réunis de loin ou de près et qu'apportait avec lui dans le Congrès Œcuménique de Vienne l'ancien et habile rapporteur à l'Assemblée Constituante, l'ancien diplomate et grand dignitaire de Napoléon, le ministre principal, le plénipotentiaire suprême de Louis XVIII en 1814 et en 1815. Ce grand succès qu'il obtint, ce réel ascendant qu'il exerça, ne s'établirent pas toutefois sans résistance et sans échecs momentanés. Dès l'abord, les puissances naguère ennemies de la France, qui venaient de lui imposer le traité de Paris, c'est-à-dire l'abandon diplomatique, la remise officielle de ses dernières conquêtes militairement si compromises, ces puissances avaient trouvé bon, ne fût-ce que par habitude, de conserver leur caractère d'alliance à part, prépondérante, exclusive, et de n'admettre leur nouvel allié, le gouvernement français des Bourbons, que comme passif et surnuméraire : elles continuaient donc d'affecter ce titre de sainte alliance, qui, dans l'accord calculé des souverains, n'avait pas peu servi à la coalition passionnée des peuples; elles semblaient en garder l'étroite et jalouse inquiétude.

Arrivé à Vienne le 24 septembre 1814, quand le Congrès était, depuis le 16, en train de régler ses préliminaires et ses formes, le prince de Talleyrand avait contesté d'abord toute prétention, toute qualification d'alliance partielle, et par conséquent privilégiée.

« La dénomination d'alliées, disait-il dans une première note, que » s'attribuent réciproquement et exclusivement quelques Puissances, » est tombée de plein droit par le seul fait de la paix générale; elle » est inutile; elle est surannée maintenant. Injurieuse au roi de » France qui n'y était pas compris, elle ne saurait être reconnue par » son ministre. Il n'existe aujourd'hui qu'un Congrès européen, » auquel toutes les Puissances sont appelées à concourir, dans une

» même indépendance de tout lien particulier et dans un seul intérêt » de justice et de paix. »

Ce raisonnement, cette protestation du plénipotentiaire de Louis XVIII, avait étonné d'abord, à titre d'irrévérence envers la Coalition, et d'effort ingrat pour la dissoudre. On avait répliqué, en alléguant, comme subsistant toujours, le traité de Chaumont en 1814, dernier acte d'union active et d'engagement solidaire entre les Puissances armées contre Napoléon. Devant cette première émotion du Congrès, M. de Talleyrand avait insisté d'autant plus, d'après l'objection même, et en s'armant des termes de ce traité, « pur » instrument de guerre, disait-il, convention comminatoire à l'usage » des agresseurs, et périmée par la paix. »

On céda, dans les formes extérieures du moins et dans le langage, à cette contradiction opiniâtre du ministre de Louis XVIII; et ce privilége d'une alliance antérieure, cette affectation de faire une masse à part au milieu du Congrès, ne reparut plus dans les Conférences, où bientôt la diversité des intérêts, habilement ménagée par un tiers sans prétentions actuelles pour son compte, devait amener une dissidence profonde entre ces mêmes alliés prépondérants, qui voulaient naguère tout dominer de leur intime union.

Cette tactique, immédiatement déployée par le ministre d'un Prince à peine rétabli sur son trône, entre une France sans alliés personnels, sans forces disponibles et l'immense appareil de la coalition, cette tactique, favorable dès l'abord à tous les faibles, et appliquée bientôt efficacement au maintien nominal d'un reste de Pologne et à la conservation du roi de Saxe, fut le premier titre du plénipotentiaire français, pendant sa laborieuse campagne au Congrès de Vienne.

Ce même ministre avait moins réussi, on le croira sans peine, dans la tentative de rapprocher les formes du Congrès de celles d'une assemblée délibérante. Il eût voulu que, répartis et préparés dans diverses commissions, tous les travaux fussent soumis à un vote définitif de tous les plénipotentiaires réunis. L'esprit d'autocratie et l'esprit de prépondérance politique, quelle qu'en fût la forme, s'étaient également soulevés contre une telle proposition. Et, finalement, le pouvoir d'initiative et le pouvoir de décision étaient demeurés dans les mains d'un premier Comité, où siégeaient seuls les représentants des huit Puissances signataires du traité de Paris : disposition qui consacrait ce qu'on ne pouvait empêcher, l'ascendant des plus forts, mais qui, du moins, comprenait la France dans ce nombre.

Ainsi, même repoussé dans son projet ostensible de donner au Congrès une forme quasi-législative et d'y faire tout décider, à la majorité des voix, entre les mandataires de puissances si prodigieusement inégales, le négociateur de la Monarchie de 1814 était parvenu à replacer son pays dans le rang privilégié de ceux qui décidaient.

C'était devant ce comité, la tête et le bras du Congrès, que s'étaient agités pendant près de quatre mois, et que venaient à peine de se terminer, à la veille des *Cent-jours*, les deux grands procès légués par la fin de la guerre, le procès du roi de Saxe et le procès du peuple polonais. Il y avait là un attrait de convoitise, un partage de proie suffisant à rompre les alliances les plus intimes, et à les remplacer par une hostilité nouvelle. La Prusse, si maltraitée par le traité de Tilsitt, qui lui avait enlevé quatre millions de sujets, ne trouvait rien de plus simple que de se dédommager par l'adjonction de la Saxe royale. Le *statu quo* était déjà pour elle. Les Russes, militairement maîtres de la Saxe, l'avaient remise, en octobre 1814, aux troupes prussiennes ; et le roi de Prusse en avait pris solennellement possession, comme Souverain de ce nouveau territoire, avec l'intention exprimée, non de l'incorporer à ses États, mais de l'annexer à sa Couronne sous le titre de Royaume de Saxe, transmissible à ses successeurs, en même temps que le Royaume de Prusse.

Ce n'était pas là seulement l'indemnité des pertes qu'avait subies la Prusse, et le salaire de sa défection hâtive en 1813 ; c'était aussi, tout semble l'attester, le souvenir vindicatif et la punition de la longue, quoique impuissante, fidélité gardée par le roi de Saxe aux armes de Napoléon. Avec une sévérité sans scrupule, de la part de la Russie, avec quelque hésitation sur la forme, de la part de l'Autriche et de l'Angleterre, avec une ardente convoitise et une sollicitation assidue de la part de la Prusse, la *Coalition*, dans son ensemble, était prête à satisfaire sa rancune, aux dépens mêmes de ses principes, par le détrônement du roi de Saxe, et par la translation de ses États et de son droit héréditaire à la personne d'un autre souverain.

A côté de cette suppression d'une Souveraineté indépendante et de cette déchéance d'une Maison royale, compléter l'ancien partage de la Pologne et faire de ses débris un lot final pour chacun des trois spoliateurs primitifs devait paraître une chose facile, spécieuse, et à peu près inévitable. Il n'y avait pas là, en effet, de contradiction notoire entre les maximes proclamées récemment et le démembrement à parfaire; il n'y avait pas d'hérédité royale à violer, de

monarque légitime à déplacer, de titre successible à détruire en l'aliénant, par voie de fait, comme avait souvent procédé le conquérant, dont l'ambition venait de succomber sous l'effort de l'Europe; il n'y avait, aux yeux des rois, qu'un Royaume en déshérence à partager, en fin de compte, un démembrement déjà fait à régler de nouveau, et une anarchie renaissante, disait-on, à prévenir pour jamais.

Sur ces deux points cependant de la Saxe et de la Pologne où l'intérêt et la volonté étaient si impérieux d'une part, le scrupule et la résistance assez faibles d'un autre côté, le Plénipotentiaire français n'avait pas tardé à susciter de graves obstacles qui prolongeaient le Congrès, et qui ne le divisèrent que pour y faire prévaloir et pour y déposer, comme en réserve, un invincible argument de plus contre toute transaction ultérieure avec Napoléon.

Frappé de cette idée que tout grand événement politique a des conséquences et une série logique, auxquelles il faut s'attacher invinciblement, le prince de Talleyrand s'était porté de prime abord défenseur du roi de Saxe, au nom du principe qui venait de renaître en France, la légitimité. C'était là, selon sa thèse choisie et persistante, « une condition suprême du pouvoir royal, qui n'avait pas eu » de nom, ajoutait-il finement, alors qu'elle existait par un fait » continu et qu'elle allait, pour ainsi dire, avec la nature, mais » qu'il fallait bien maintenant nommer et définir, après qu'elle avait » été si fatalement interrompue. »

Armé de ce mot puissant, le prince de Talleyrand n'avait pas hésité à combattre de front toutes les colères que soulevaient contre le roi de Saxe son ancien attachement à la fortune de Napoléon, les bienfaits qu'il en avait reçus, la fidélité qu'il lui avait gardée même après Leipsick, et le séquestre qu'il avait encouru pour sa cause.

En défendant aujourd'hui, devant les Plénipotentiaires des Rois, un Roi compromis, M. de Talleyrand était sûr de l'approbation de sa propre Cour, lorsqu'il attestait, dans sa propre correspondance avec Louis XVIII, son zèle à se souvenir des liens de famille, des affinités conjugales de la maison de Saxe avec la branche aînée des Bourbons. Mais au Congrès même, il prenait les choses sur un ton plus général; il repoussait comme une contradiction dangereuse, comme un non-sens politique, la pensée qu'une guerre entreprise pour la répression de l'esprit de conquête et d'envahissement pût se terminer par la déchéance d'une ancienne lignée royale.

Placé d'abord seul en travers des prétentions avides de la Prusse

et devant l'adhésion, ou, pour mieux dire, la main-mise provisoire que leur accordait la Russie, M. de Talleyrand ne pouvait, à ce premier début de résistance, s'appuyer que sur la disposition moins explicite de l'Autriche et de l'Angleterre, qui cependant avaient aussi donné un quasi-assentiment à la déchéance du roi de Saxe, en faveur du roi de Prusse. Il fallait donc, d'une part, ramener les deux Puissances de ce consentement ou de cette tolérance à une négation absolue ; puis, avec ces deux voix reconquises, dominer les sollicitations de la Prusse, et peser sur l'honneur engagé d'Alexandre, très-chevaleresquement disposé à dépouiller le dernier allié de Napoléon, pour mieux revêtir le premier prince d'Allemagne revenu vers la Russie en 1813.

Ce ralliement difficile d'alliés indécis, et ce changement d'une volonté puissante, M. de Talleyrand y réussit, avec sa thèse de la *légitimité*, que les Anglais cependant ne retrouvaient guère dans leur tradition la plus récente, que l'Autriche elle-même avait fort oubliée dans son alliance dynastique de 1810, et dont la Russie ne pouvait, ce semble, affecter le respect absolu, quand on considère toutes les infractions qu'elle y a faites, et sa manière violente de modifier, ou de hâter parfois l'ordre de succession à la couronne des Czars.

Quoi qu'il en soit, après trois mois d'efforts pour regagner l'opinion de l'Autriche et de l'Angleterre, puis pour s'en couvrir et l'engager à son tour dans une résistance directe aux vues de la Prusse et aux anciennes promesses de la Russie, la cause du roi de Saxe commençait à paraître gagnée.

Ce n'était pas sans de graves concessions, imprudentes à d'autres égards, surtout celle qui, parmi les avantages attribués à la Prusse, agrandissait sa frontière du côté de la France. Mais enfin le maintien de la maison royale de Saxe sur son trône héréditaire allait être consacré par la force du droit, en dépit des rancunes et des répugnances.

La Prusse, ardente à la proie qu'elle avait tant espérée, avait fait un dernier effort pour la garder, en offrant, comme dédommagement à l'ex-roi de Saxe, la cession des territoires entre le Rhin et la Meuse. Le prince de Talleyrand lutta contre cette offre, par les mêmes motifs de maintien absolu du droit, qu'il alléguait toujours ; et il rallia d'abord à son opinion le Cabinet anglais, qui s'inquiétait charitablement de l'influence que la Monarchie française pouvait prendre sur un voisin faible, ainsi transplanté. La combinaison prussienne échoua donc ; et M. de Talleyrand s'en félicita, tout en devinant le motif intéressé du retour d'équité des Anglais. Ce fut à l'issue de

cette difficultueuse affaire que tomba comme la foudre l'incident qui allait mettre à si rude épreuve ce talisman de la *légitimité*, dont avait, depuis quelques mois, tant usé le négociateur français.

Si le succès d'influence obtenu par le négociateur français était grand, il laissait des germes bien récents d'aigreur et de désunion dans le Congrès. L'empressement calculé de M. de Talleyrand à saluer dans une double vue la reconstruction partielle du royaume de Pologne, sous l'autocratie ostensiblement mitigée du Czar, n'était pas, aux yeux de ce monarque, un correctif suffisant de la contrariété apportée à ses autres desseins; et Alexandre, par la résistance qu'à ce moment même et au sujet de la Saxe il avait trouvée dans le principe du droit public allégué par la France, et dans le retour de l'Autriche et de l'Angleterre au même scrupule, pressentait avec humeur le rapprochement secret de ces trois Puissances, et leur projet éventuel d'alliance contre lui.

Jeu singulier des affaires du monde! Ce projet soupçonné d'avance par le Czar (tant l'idée en était naturelle!), ce projet, en effet, conçu par les intéressés et signé entre eux secrètement, dès le 3 janvier 1815, ce projet dont Napoléon, en repassant deux mois après aux Tuileries, saisit et envoya la preuve incontestable, c'est-à-dire le texte même, au Cabinet russe, ce fut son retour et le long ébranlement de ce retour, qui devait en supprimer la pensée et en ajourner l'effet, pendant près de quarante ans! Mais, dans l'histoire politique de l'Europe, dans cette histoire qui a des siècles devant elle, le titre de M. de Talleyrand sera d'avoir, dès le lendemain de 1814, et parmi les joies confuses des vainqueurs, projeté l'alliance défensive de l'Occident contre le Nord, et songé, en face des hommages que recevait Alexandre, à opposer aux prodigieux accroissements de la Russie un rempart d'indépendance et de civilisation solidaire, en unissant, d'un lien à part, l'Angleterre, l'Autriche et la France.

Le reproche d'ingratitude allégué sur ce point par Alexandre ne saurait être le jugement de l'avenir. Dans la destinée des nations, et même des dynasties qui aspirent à rester nationales, il y a des services reçus, dont le joug ne saurait être rejeté trop vite : ce sont ceux qui sembleraient établir une habitude et un droit de dépendance envers l'étranger, quel qu'il soit; faux services d'ailleurs, auxquels ne peut s'appliquer le nom de bienfaits obligatoires, dans le souvenir de qui les a reçus; car ils avaient pour premier mobile l'intérêt propre, la précaution ou la vengeance de celui qui les rendait. Ainsi, même pour Louis XVIII et sa maison, pour ces princes sur lesquels

a tant pesé le reproche du secours étranger, n'est-il pas vrai de dire que leur premier retour avait été l'accident, et non le but de la Coalition ? que ce n'était ni leur intérêt, ni même la paix intérieure de la France que cherchait la Sainte-Alliance, mais son propre intérêt, sa propre sauvegarde contre l'ennemi puissant abattu à si grande peine ?

Louis XVIII, prince d'un esprit plus élevé qu'on ne l'a dit, même de son vivant, parce qu'une sorte de finesse ingénieuse couvrait trop en lui la fermeté du sens, Louis XVIII, malgré quelques paroles publiques justement reprochées à sa mémoire, avait donc fort bien jugé les limites naturelles de la reconnaissance qu'il devait, pour le service peu désintéressé qu'on lui avait rendu ; et, après s'être montré, jusque dans les rapports privés, peu traitable et fier de son droit, même devant Alexandre, il était entré volontiers dans une combinaison d'alliance séparée et de résistance éventuelle contre les empiétements de la Russie. Pour cette négociation hardie et peut-être hâtive, qui, durant le Congrès même, aboutit au traité clandestin du 3 janvier 1815, signé à Vienne par le prince de Metternich, lord Castlereagh et M. de Talleyrand, ce dernier ministre avait eu toute approbation de son Souverain, en même temps que par le contre-coup d'une telle alliance même cachée, il prenait plus d'influence encore sur l'ensemble des affaires.

Toutefois, ces luttes d'intérêt entre de grandes Puissances, ces prétentions émises et retirées, ce travail souterrain de quelques-uns, qui se devinait, même après la conciliation apparente de tous, avaient amené le Congrès à un état de défiance et de mutuels griefs qui semblait rendre bien difficile pour l'avenir une action commune des mêmes Puissances. La division fondamentale du Congrès, la rupture présumée de la Sainte-Alliance, à la suite de ses victoires, et dans le partage même qu'elle avait besoin d'en faire, c'était là le bruit de l'Europe ! et ce fut, non pas seulement le langage ostensiblement affecté par Napoléon, au début de son entreprise ; ce fut aussi pour lui-même, d'abord, l'espoir dont se flatta son imagination si vive, et sa logique parfois si subtile dans le sens de sa passion.

En réalité cependant, vers le milieu de février 1815, les difficultés qui avaient hérissé la marche laborieuse du Congrès s'étaient aplanies ; et d'une contention, d'où la guerre avait un moment paru près de sortir, il ne restait plus que l'humeur de quelques froissements, un peu de rancune encore vive, et un surcroît de défiance pour l'avenir, mais un assentiment de transaction ou de lassitude, sur tous les points actuels.

C'était dans cette disposition que lord Castlereagh avait quitté Vienne le 15 février 1815, pour retourner à son poste ministériel à l'ouverture du parlement britannique, en passant par la France. Lord Wellington, qui, de l'ambassade anglaise à Paris, était revenu douze jours auparavant pour le remplacer à Vienne, y donnait aux mêmes idées l'appui de sa renommée déjà grande en Europe; et son zèle de tory, en même temps que son attrait personnel pour l'esprit de M. de Talleyrand, ne pouvait que fortifier l'ascendant de l'homme d'État français devant les puissances même dont il avait le plus contrarié la politique : « Cela finit bien, » disait le comte Pozzo di Borgo, en parlant de l'état intérieur du Congrès, qu'avaient agité tant de contentions opiniâtres et de jalouses arrière-pensées, « nous » n'avons perdu que les illusions du sentiment; nous en sommes » maintenant à un mariage de raison, sans amour et sans divorce » possible. »

En fait, la Russie avait réduit ses prétentions territoriales sur la Pologne; et elle consentait à n'en posséder qu'une partie, sans s'avancer jusqu'à l'Oder, et en donnant à son envahissement consolidé sous le titre de *grand-duché de Varsovie*, une forme d'établissement représentatif et constitutionnel qui semblait être une barrière pour elle-même, et prolongeait, pour le pays annexé, l'espoir d'un retour futur à l'état de nation indépendante, même sous un Suzerain étranger.

Cette combinaison fut acceptée, non sans quelque dépit, par l'empereur de Russie, auquel il échappa de dire qu'il s'étonnait un peu de succéder au roi de Saxe, avec plus d'entraves que n'en avait eues ce prince dans son *titulariat du même grand-duché*. Il se résigna cependant; et le monde sait ce qui en est sorti, et ce que sont devenues les *Institutions et l'Administration distincte stipulées* expressément pour le grand-duché. Dès lors même, cette concession arrachée, toute provisoire qu'il la concevait sans doute, l'indisposa fort contre le diplomate, dont les défiances habilement communiquées avaient réussi à la rendre nécessaire; et c'est à ce sujet qu'il dit encore : « Va » pour la légitimité; mais Talleyrand se trompe étrangement de date, » quand il abuse du principe, au point de faire ici le ministre de » Louis XIV. »

La Prusse, laissant le roi de Saxe raffermi sur son trône héréditaire échancré d'un côté seulement, obtenait d'autres accroissements qui, sans rien coûter au principe du *droit légitime*, la faisaient passer presqu'à l'état de puissance du premier ordre, par l'importance des territoires et le nombre des bras dont elle se fortifiait. La Couronne d'An-

gleterre faisait un peu agrandir son fief de famille d'alors, le royaume de Hanovre ; et elle assurait au royaume des Pays-Bas de nouvelles adjonctions qui, comme celles de la Prusse, semblaient surtout destinées à élever contre la France la barrière d'un plus puissant voisinage.

L'Autriche enfin, pour prix du secours décisif qu'elle avait apporté à la Coalition, et des chances de famille qu'elle avait sacrifiées, en contribuant à la chute du trône impérial de France, s'étendait à l'aise en Italie, et obtenait toutes les riches campagnes placées entre la rive droite du Pô et les bouches du Cattaro.

Tous ces agrandissements, facilités par la dislocation de plusieurs anciens États, depuis la Pologne jusqu'à Venise, étaient sans proportion, il faut bien le dire, avec la faible adjonction de territoire conservée récemment à la France. Mais ces parts de lion faites à d'autres étaient la solde d'une guerre bien longue, l'indemnité tardive de pertes bien cruelles ; et cette solde, cette indemnité, c'étaient les réclamants qui se la distribuaient eux-mêmes.

La France, que l'habileté de son principal négociateur avait rendue prépondérante sur quelques points, dans ce Conseil européen où elle était entrée d'abord avec tant de désavantage, la France, réduite à son ancien et si compacte territoire accru de quelques parcelles sur une de ses frontières, avec la restitution de ses faibles Antilles et son imperceptible Pondichéry, la France, hors d'état d'obtenir plus pour elle-même, cherchait seulement, à cette dernière époque du Congrès, une dernière occasion d'influence, moins nationale, il est vrai, que dynastique. Le prince de Talleyrand, au nom du même principe dont il avait couvert le roi de Saxe, demandait instamment la chute du nouveau roi de Naples Murat, et le rétablissement immédiat de la couronne des Deux-Siciles sur la tête des Bourbons italiens, que la Méditerranée et la protection anglaise avaient maintenus jusque-là dans une fraction de leur ancienne royauté, en leur conservant pour capitale Palerme, à défaut de Naples.

Telle était donc en soi, et dans les nombreux intérêts qui s'agitaient alentour, la situation du Congrès de Vienne, vers la fin de 1814 et dans les deux premiers mois de 1815 : des mécontentements cachés, des blessures réciproques, plus de conciliation que d'oubli, mais un concert apparent et même réel sur toutes les grandes questions actuelles, sauf deux décisions seulement à prendre encore, ou, pour mieux dire, à exécuter ; car le temps seul, et le moment prochain de la séparation les rendaient inévitables.

L'une de ces décisions était la chute de Murat, invariablement

voulue par l'Autriche, pour la sûreté de ses possessions d'Italie, et comme dernier effacement des violences qu'elle avait subies et paru longtemps accepter. La demande ouverte en était faite par l'Archiduc, prince régnant de Toscane, au nom de la défense des Etats qui lui étaient rendus, en même temps qu'elle était appuyée par M. de Talleyrand, au nom de la logique de tous les trônes, et déterminée de tout le poids de la diplomatie du Nord, par une volonté expresse de l'empereur Alexandre, dont l'orgueil paraissait flatté qu'il ne restât, des lieutenants impériaux, qu'un seul parvenu au trône, celui qui, disait-il, dès 1812, lui avait fait sa soumission, et s'était confié aux destins de la Russie.

L'autre question, liée quelque peu à la première, mais bien autrement grave et contestée, c'était la translation de Napoléon loin de l'Italie et de tout rapprochement possible avec Murat, ou plutôt, loin de l'Europe même, dans quelque île transatlantique, telle que Sainte-Lucie, les Açores ou Sainte-Hélène ; car ce dernier nom était déjà prononcé dans des Conférences intimes, dont le secret transpira jusqu'à Napoléon.

Les plénipotentiaires anglais ne répugnaient pas à ce projet, et même indiquaient éventuellement la place à choisir dans les lointaines possessions de la Grande-Bretagne.

L'Autriche, soit pudeur de famille, soit sécurité sur l'impuissance actuelle de Napoléon, résistait à l'idée d'une aggravation de captivité ; mais elle résistait faiblement, comme à une violation de traité désirable peut-être, mais dont le motif spécieux ne serait pas encore trouvé.

Le principal plénipotentiaire de l'Autriche alléguait toutefois, dans cette hypothèse, avec une sorte de remords et d'effroi, la chance d'une protestation violente à rencontrer, et d'une défense désespérée de Napoléon, avant que, souverain titulaire de l'île d'Elbe, on pût lui arracher ce dernier asile, pour une déportation lointaine ; et il semblait différer, comme une extrémité fâcheuse, la délibération finale sur cette question d'un siége à faire, d'une voie de fait à exercer, pour dernière garantie des actes du Congrès.

Cela restait incertain encore. L'empereur de Russie, soit affectation de générosité, soit indifférence réelle pour un péril placé, dans tous les cas, bien loin de ses frontières, avait montré grande répugnance pour ce projet de translation, à la première ouverture qu'il en avait reçue, allant même jusqu'à dire, qu'au lieu d'afficher tant de craintes, le cabinet des Tuileries ferait mieux de payer plus exactement les

trimestres de la pension stipulée pour Napoléon dans le traité de Paris.

Un des plénipotentiaires du Czar, cependant, soit qu'il crût ne pas trop déplaire, en désobéissant sur ce point, soit que sa haine personnelle fût plus forte que sa consigne diplomatique, le comte Pozzo di Borgo ne cessait de rappeler au Congrès la grave imprudence d'avoir placé Napoléon à l'île d'Elbe, au seuil de l'Italie et de la France, sous la main des partis et des passions qui fermentaient encore ; et il insistait, dans ses entretiens les plus intimes, sur la nécessité de ne pas prolonger cette folle gageure, et même, disait-il, cette tentation immorale pour les révolutionnaires. « Rien de plus urgent, répétait-il, » que de l'enlever de dessous les yeux de l'Europe, et de le trans- » porter au plus tôt le plus loin possible. »

D'autre part, les entretiens du duc de Wellington, venu, dès les premiers jours de février, pour relever de son poste au Congrès lord Castlereagh, la vive impression d'inquiétude qu'il rapportait de l'état de la France, son jugement sur l'agitation des esprits, sur la menace de troubles imminents et l'instabilité du trône des Bourbons, ne pouvaient que donner grand appui aux instances passionnées du comte Pozzo et aux insinuations opiniâtres de M. de Talleyrand.

La nouvelle de ces propos tenus et de cette question agitée dans le grand monde de Vienne, la crainte que l'exécution ne suivît bientôt, eurent-elles une action décisive sur le projet de Napoléon, ou ne firent-elles seulement que précipiter son entreprise, sans lui laisser attendre le moment plus favorable de la séparation du Congrès? On ne saurait le dire. Bien d'autres causes prochaines, bien d'autres fascinations agissaient sur cette impétueuse volonté ; et la plus grande sans doute, c'était la situation réelle et l'aspect de notre pays, c'est-à-dire les fautes inévitables, les maladresses d'émigrés rentrés, les réminiscences d'ancien régime, les exagérations de faux zèle, et la manière dont cet accompagnement de la royauté rétablie était ressenti, exploité, souffert ou repoussé par la liberté si nouvelle que depuis un an essayait la France.

Evidemment pour la sagacité profonde, mais passionnée de Napoléon, la dynastie remontée par accident sur le trône, entre les restes glorieux d'une armée mécontente et la résurrection inopinée de quelques compagnies de gardes privilégiés, dont elle s'entourait à la hâte, cette dynastie retrouvée, fondant d'une façon un peu timide, par les mains d'un vieux et sage roi, la monarchie représentative, au milieu d'une cour, moitié d'ancien régime, moitié de noblesse nouvelle,

et devant une bourgeoisie nombreuse, enrichie, volontiers frondeuse, la dynastie des Bourbons, ainsi posée en l'air, devait paraître à son terrible prédécesseur plus ruineuse et plus vacillante encore qu'elle ne l'était. La voyant sans cesse en butte, après quelques mois de règne, à ce que lui-même n'aurait pas osé supporter dans sa force, comment pouvait-il ne pas la croire renversable au premier choc?

Bien des avis particuliers, bien des affinités secrètes en France et en Italie ne manquaient pas sans doute, pour exciter l'impatience de Napoléon; mais, à part le voile dont il couvrit ses complicités intimes, il était plus vrai qu'on ne l'a cru, quand il disait, à son arrivée aux Tuileries : « Il n'y a pas eu de conspiration pour » moi, Je n'avais pas de correspondances, pas de comités affidés en » France. J'ai lu *le Moniteur*, le discours de M. Ferrand sur la *ligne* » *droite* et la *ligne courbe*, les journaux, les pamphlets; et je suis » venu, les mains dans mes poches. J'avais vu qu'on rétablissait les » gardes du corps, les gardes de la porte, les Cent-Suisses, et qu'on » parlait incessamment du retour de la dîme et de la restitution des » biens du clergé. Je me suis dit que je convenais mieux à la France » que tout cela; et je suis parti. »

Pour passer du Congrès de Vienne à l'*Histoire de Jésus-Christ*, la seule transition possible est dans le contraste même des deux sujets. Voici déjà deux mois que je lis et relis l'excellent volume de M. Foisset, j'en discute avec moi-même les moindres détails, et plus je connais ce livre, moins j'éprouve de hardiesse à en parler. Ce qui me manque d'abord, c'est une connaissance suffisante des travaux qui, antérieurement, ont été entrepris sur le même sujet. Sans parler du grand *Vita Christi* de Ludolphe, qui exerça, à la fin du moyen âge, une si grande influence sur les esprits, et qui aujourd'hui n'est plus guère connu que des bibliographes, on a dû, sous bien des formes diverses, tenter de fondre dans un récit commun les témoignages des quatre Évangélistes. Une recherche incomplète a, depuis une douzaine d'années, mis entre mes mains le livre intitulé *Historia et Concordia evangelica* d'Antoine Arnauld, de l'édition de Paris, 1653, et à partir de cette découverte, le livre ne m'a, pour ainsi dire, jamais quitté. A l'occasion du travail de M. Foisset, j'ai repris un ouvrage que je connaissais moins,

l'*Histoire de la vie de Jésus-Christ*, par le P. de Ligny, de la Compagnie de Jésus. Un critique que je respecte a cru devoir, dans le *Spectateur* de Dijon, faire l'éloge de M. Foisset aux dépens du P. de Ligny, mais je pense qu'il a eu tort. L'écrit du pieux et docte jésuite reste en lui-même une production excellente. Le soin que l'auteur a pris de distinguer, au moyen de guillemets, la traduction du texte sacré de ses réflexions personnelles, et de rapporter en marge le texte même dont il fait emploi, rendent la lecture de son livre aussi sûre que profitable. On y trouve, non-seulement des réflexions judicieuses, mais encore des discussions historiques presque toujours suffisantes. En un mot, pour quiconque a de bonnes dispositions et n'est point atteint du démon de la science inquisitive, le livre du P. de Ligny continuera d'offrir un aliment substantiel et une lecture pleine d'attrait. La *Concordia evangelica* d'Antoine Arnauld qui, de même que le beau livre de la *Perpétuité de la Foi*, n'a presque aucun des inconvénients du jansénisme, est propre à satisfaire, nous le savons par expérience, les personnes qui sentent le besoin de se familiariser avec les difficultés de l'exégèse biblique. Par l'emploi d'un procédé ingénieux, le texte des quatre Évangélistes est perpétuellement en présence, et l'unité du récit se continue sans qu'on ait à regretter l'omission d'un seul mot. C'est dans ce livre que nous avons appris à admirer la bonne foi sublime avec laquelle les dépositaires de la tradition ont conservé sans altération des textes dont l'accord était souvent difficile à établir, léguant ainsi à l'esprit de doute et d'examen des matériaux périlleux à remuer, mais jetant en même temps les fondements de la critique historique, science qui chez les modernes a certainement étendu les limites de l'esprit humain.

Toutefois depuis Antoine Arnauld et le P. de Ligny, ce qu'on pourrait appeler l'horizon biblique s'est modifié, et un changement prévu par le génie de Maldonat (que M. Foisset a bien raison d'appeler le plus grand des commentateurs de l'Ecriture sainte,) achève de s'accomplir sous nos yeux. Autrefois ce qui frappait le plus dans l'histoire évangélique, c'était l'ubiquité de

son application. De même que les artistes représentaient indéfiniment les récits de l'Évangile, en appropriant les costumes de leur temps et de leur pays aux personnages sacrés, de même, malgré la diversité des mœurs et des époques, chacun plaçait sous son propre ciel et dans sa bourgade la divine crèche et le crucifix du Calvaire. Ainsi s'opérait la perpétuelle édification des fidèles, et, tandis que dans les rues fangeuses d'Amsterdam une bande d'enfants promenait au bout d'une longue perche l'étoile des Mages, une mère japonaise habillait de ses riches soieries une figure mongole de l'enfant Jésus ; le P. de Nobilis racontait aux Indiens charmés, dans le mètre et le style du Mahabarata, les joies et les douleurs de la sainte Vierge, et le calice des fleurs du Nouveau Monde se penchait sur l'imitation mexicaine des scènes de la première enfance du Sauveur.

Cependant avant ce travestissement multiple et glorieux de l'histoire évangélique, nos pères avaient connu et ressenti une initiation plus directe à ces faits surnaturels. On n'ignore pas quelle fut l'influence des pèlerinages de la Terre-Sainte au moyen âge. Cette union des croyances avec les lieux qui portent encore l'empreinte de la vérité évangélique s'était conservée pour les schismatiques de l'Orient, tandis que Jérusalem était devenue pour les catholiques une terre lointaine et presque fabuleuse. Dans le flot des conséquences que charrient avec eux les événements de nos jours, on peut déjà remarquer les salutaires effets du renouvellement des pèlerinages de Jérusalem. La petite caravane de nos visiteurs français a produit une suite de relations toutes remarquables par la vérité du sentiment, et, à côté de ces pieux témoignages, nous voyons l'archéologie biblique, sous l'influence d'un esprit pénétrant et ingénieux, se constituer et s'étendre.

Quoique je n'aie pas eu jusqu'ici le bonheur de visiter les Lieux Saints, on trouvera, j'en suis convaincu, un pressentiment du mouvement qui s'accomplit dans l'article que je donnai au premier numéro du *Correspondant*, lors du renouvellement de ce recueil sous sa forme actuelle. M. Foisset, à son tour, s'est pénétré de la même idée ; on s'en aperçoit aux heu-

reux efforts qu'il fait pour rétablir, avec sobriété mais avec exactitude, la couleur orientale dans les récits de l'Évangile. C'est là, pour les esprits de notre époque, un attrait, une prise qu'il ne faut pas négliger. Mon excellent ami et confrère, M. de Saulcy, a noblement confessé, dans une séance publique de l'Institut, l'impression que la conformité des témoignages bibliques avec les lieux et les vestiges subsistant des anciennes mœurs avait produite d'abord sur son esprit et immédiatement après sur sa conscience. Il en sera désormais de même de tous ceux qui, à défaut du pèlerinage de Jérusalem, se serviront, pour comprendre l'Evangile, des lumières de la science moderne; et c'est ainsi qu'on amènera de force les plus récalcitrants à reconnaître la nécessité d'admettre dans un cadre aussi rigoureusement circonscrit la confirmation miraculeuse du récit évangélique.

Mais, ne nous le dissimulons pas, pour ramener à la foi les hommes du XIXe siècle, il faut toujours un certain degré de violence, et le trait de la grâce est seul capable de percer l'enveloppe d'orgueilleux préjugés dont nous nous environnons. Pour convaincre, il faut toucher; et c'est encore ce que M. Foisset, dans l'ardeur de son zèle et de son langage, me semble avoir admirablement compris. Dès lors plus de langueur et plus de développements inutiles ; on rassemblera toutes les paroles tombées de la bouche du Sauveur et empreintes d'une vertu surhumaine dans un tissu compacte et étroitement serré. Ces façons de dire qui, à force d'être simples et naturelles, ne sont plus de la terre et échappent à tout l'art humain, ces sentences, ces comparaisons, ces paraboles qui comprennent tout, qui n'oublient rien, qui ne laissent sans solution aucun principe de morale pratique, qui prévoient toutes les situations et éclairent les plus obscurs replis de notre cœur, seront dans la main de l'écrivain comme un faisceau inépuisable de traits dont il nous frappera sans relâche, jusqu'à ce que, éperdus et désarmés, nous tombions aux pieds du divin maître, en nous écriant avec larmes : « Seigneur, j'ai péché; Seigneur, je crois; ayez pitié de » moi, sauvez-moi ! »

Nous devons donc, en un tel sujet, moins compter sur une confirmation rigoureuse et semblable à celle qui nous est fournie par la méthode historique, que sur les conquêtes de l'émotion. Quelque soin que nous prenions pour amener les faits à l'évidence, il y aura toujours un fossé à franchir, et, puisque ce fossé est inévitable, je ne vois pas clairement ce qu'on gagne à le déplacer. Aussi comprendra-t-on la difficulté que nous éprouvons à admettre l'interversion et l'espèce de mise en scène que M. Foisset a introduite dans l'ordre du récit évangélique. Il commence par les effets de la prédication de saint Jean, et nous montre le Sauveur déjà adulte, à l'heure où il se présente pour recevoir le baptême dans le Jourdain. Ce n'est que beaucoup plus tard, après l'institution des Apôtres et le code des prescriptions prêchées sur la Montagne, que l'auteur fait un retour vers les premières années de Jésus et du Précurseur. « On vient » d'entendre les rumeurs de Nazareth : N'est-ce point là le char- » pentier ? N'est-ce pas le fils de Joseph ? N'est-ce pas lui dont la » mère s'appelle Marie ? C'est ici le lieu de dire, non-seulement » ce qu'on disait de Jésus dans la bourgade où il avait vécu jus- » qu'au baptême de Jean, mais encore ce qu'on sait de sa vie » jusqu'à sa trentième année. »

Or dès le début, et immédiatement après le baptême, nous trouvons la tentation de Jésus dans le désert, et M. Foisset remarque avec raison que « ce fait de la tentation de Jésus est à la » fois un fait réel et un fait symbolique de l'ordre le plus élevé ; » puis nous arrivons aux noces de Cana et au premier miracle du Sauveur. Le récit nous le montre avec sa mère, que rien ne nous a encore appris à connaître ; n'est-ce pas augmenter la difficulté en la faisant reculer devant soi ?

Pour moi, si je m'en rapporte à une impression toute personnelle, il est nécessaire de placer la crèche au début de l'Evangile, et je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer un prologue plus saisissant que celui qui nous est fourni par les anges chantant dans le ciel et annonçant la Bonne Nouvelle. Je conviens qu'on ne saurait aisément ranger les faits antérieurs à la naissance de Jésus ; cependant le P. de Ligny me semble, sous

ce rapport, de même qu'Antoine Arnauld, offrir des modèles bons à suivre. J'insisterais vivement auprès de M. Foisset pour que, dans la seconde édition de son livre, il se conformât à l'ordre suivi par tous les Evangélistes, et qu'il fît ainsi plus de fond sur l'émotion toujours amenée par la naissance d'un Dieu dans une étable, que sur l'introduction inusitée et sans préparation d'un prophète ou d'un thaumaturge dont le caractère ne peut être compris avant qu'on ait déployé les titres de son origine.

Je m'inquiète aussi de voir rejeté à la fin de l'ouvrage le préambule dicté par le disciple bien-aimé, longtemps après la composition des trois premiers Evangiles. Sans doute ce préambule, dans sa concision surnaturelle, est difficile à comprendre, et l'on ne saurait se dispenser d'y joindre un commentaire assez développé ; mais quel que soit le lecteur qui aborde l'histoire de Jésus-Christ, on trouvera certainement de l'avantage à lui faire voir, sur le seuil même de l'édifice, la prodigieuse conciliation proposée par saint Jean entre les plus hautes spéculations de la pensée humaine et l'humble récit d'un fait qui n'offre rien de plus merveilleux que le contraste qui existe entre son obscurité même, selon l'ordre des choses humaines, et ses conséquences infinies. Puisque M. Foisset a écrit pour les hommes du XIXe siècle, l'orgueil philosophique doit subir la première atteinte, et je ne connais rien qui puisse étonner davantage les esprits de notre temps que de trouver au début de l'Evangile la page de philosophie la plus belle et la plus profonde qui ait été écrite de la main des hommes.

Je pourrais encore insister sur quelques observations de détail. La partie philologique du commentaire n'est pas à l'abri de tout reproche. Dans le récit des noces de Cana, les mots prononcés par Jésus-Christ, τί ἐμοὶ καὶ σοὶ, ne peuvent avoir un autre sens que celui qu'on leur attribue ordinairement : « Femme qu'y a-t-il (de commun) entre vous et moi ? » Καὶ, qui sépare les deux pronoms, exprime nécessairement l'opposition et nullement la continuité. Quant à l'expression γύναι, elle est

beaucoup moins dure en grec qu'en français. Les exemples que Schleusner a rassemblés dans son *Dictionnaire du Nouveau Testament*, démontrent que c'était chez les anciens une expression affectueuse qui n'était pas dépourvue de déférence. Reste donc l'espèce de sévérité empreinte dans la réponse du Sauveur, sévérité que je ne me charge pas d'expliquer après les efforts de tant d'excellents interprètes, mais qui ne semble nullement incompatible avec la tendresse respectueuse d'un fils pour sa mère, dans la bouche d'un Dieu fait homme, au moment où il entre définitivement dans l'accomplissement de sa mission.

Lorsqu'il est question des causes qui avaient corrompu la probité de Judas Iscariote, saint Jean attribue cette première chute à l'influence de l'argent qu'il portait dans la bourse commune. Le texte de la Vulgate dit : *Quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur portabat,* ce que le Père de Ligny traduit ainsi : « Parce que c'était un voleur, et qu'étant chargé » de la bourse, il avait entre les mains ce qu'on y mettait : » conclusion bien rigoureuse, il faut en convenir, pour tout dépositaire de deniers. M. Foisset va un peu plus loin. « Il avait la » bourse, dit-il, il portait ce qu'on mettait dedans, et il en tirait » profit. » C'est la glose très-raisonnable d'un texte qu'il pouvait aborder plus franchement en prenant le grec ἐρέρετο, dans le sens fréquent de : *il emportait, il volait* ce qui était dans la bourse.

Le récit de l'apparition de Jésus ressuscité à la Madeleine, renferme encore une parole qui faisait dire au Père de Ligny que : « cet endroit a toujours été considéré comme très-diffi- » cile. » M. Foisset traduit d'une manière vraisemblable μή μου ἅπτου par « ne t'attache pas à moi de la sorte ; » seulement il a tort de dire dans la note que « le verbe ἅπτω ne signifie pas *toucher*, mais *nouer*, *entrelacer*, *accrocher*, *suspendre*, d'où le moyen ἅπτομαι dans le sens de *s'entrelacer à, s'accrocher à, se suspendre à.* » Au verbe grec ἅπτομαὶ répond, au contraire, très-exactement le *tangere* des Latins, et l'auteur de la Vulgate est excusable d'avoir traduit : *noli me tangere.* Si je voulais rendre

en français cette courte phrase, il me semble que je traduirais : « ne me retiens pas, » et c'est ce qu'indique, selon moi, la réflexion qui suit : *Nondum enim ascendi ad Patrem meum*, c'est-à-dire : « le temps presse, j'ai encore beaucoup à faire avant de remonter au Ciel.

Dans les deux endroits où il est question des Hérodiens, Ἡρωδιανοὶ, M. Foisset entend par cette expression les gens de la suite d'Hérode Antipas, tétrarque de la Galilée ; mais bien que cette opinion ait été embrassée par des critiques de la plus haute autorité, il me semble difficile de ne pas reconnaître dans la désinence en ανὸς la propriété qu'elle a si souvent en grec, de désigner les partisans d'un homme ou d'une cause. Les Pharisiens, comme l'a très-bien vu M. Foisset, appartenaient pour la plupart à la faction politique qui nourrissait la chimère du rétablissement de l'indépendance nationale et fomentait ainsi la rébellion contre les Romains. Mais entre ces sectaires et les cœurs doux et prévoyants qui, à l'exemple de Jésus, acceptaient avec soumission un joug impossible à secouer, se plaçait un parti qui entretenait encore l'espérance de rétablir la maison Iduméenne et de concilier, comme sous Hérode le Grand, un reste d'autonomie avec la domination des maîtres du monde. Le seul nom qui convînt aux hommes de cette opinion, dont Josèphe a souvent parlé, était celui d'*Hérodiens*, et le texte évangélique nous fournit sous ce rapport un précieux renseignement historique. Voulant rendre Jésus odieux au peuple ou suspect à l'autorité, les Pharisiens s'entendirent avec les Hérodiens pour surprendre dans le Sauveur un sentiment d'attachement à la puissance romaine ou pour le séduire apar l'espérance de les attirer à so en flattant leur passion d'indépendance. C'est alors qu'ils l'interrogèrent sur la soumission au tribut imposé par les Romains, et que Jésus les confondit par une réponse qui montrait, indépendamment des sentiments de chacun, le devoir de l'obéissance. A cette occasion, M. Foisset traduit la phrase de saint Luc : *Ut tradere rent illum principatui et potestati præsidis*, « pour le livrer » au sanhédrin et au gouverneur romain. » Si cette interpré-

tation était exacte, il faudrait, pour la rendre tout à fait intelligible, substituer *ou* à *et* dans la version française, de façon à ce qu'on entendît bien que le but des sectaires conjurés contre Jésus était de préparer sa ruine auprès des hommes élevés en pouvoir parmi les Juifs, s'il inclinait du côté de César, et de le livrer au représentant de César, s'il flattait les espérances d'affranchissement de la nation. Toutefois les interprètes les plus autorisés joignent ici le mot ἀρχὴ, au substantif suivant : τῇ ἀρχῇ καὶ τῇ ἐξουσίᾳ τοῦ ἡγεμόνος, *à la puissance et à la disposition du gouverneur*.

Une dernière objection contre l'emploi constant des formes hébraïques ou syriaques pour les noms propres, et je finis. M. Foisset a bien fait de remarquer que la forme orientale du nom de Zébédée était *Zebdaï* ; que Barthélemy provenait d'un mot hybrique composé de *Bar*, fils, en syriaque, et de Πτολεμαῖος en grec; que Bethsaïde s'appelait dans la langue du pays *Beth-Tzaïdah*, ce qui veut dire *Maison de la pêche ;* que Magdeleine désigne une femme née dans le bourg de *Magdol ;* qu'Iscariote est un surnom dont le sens est l'*homme né à Carioth*. Toutes ces remarques curieuses sont dans le goût de notre époque, et ajoutent pour nous quelque chose à la vraisemblance du récit. Mais dire, dans une Histoire de Jésus-Christ, *les fils de Zebdaï*, au lieu des fils de Zébédée, *Marie de Magdol* au lieu de Marie Magdeleine, *Judas de Carioth* au lieu de Judas Iscariote, c'est montrer peut-être un peu d'affectation, et rappeler sans nécessité les réformateurs qui croyaient avoir accompli un grand progrès en nous apprenant à prononcer *Chlod-Wig* au lieu de Clovis, et *Karl le Grand* à la place de Charlemagne. Quand on sait aussi bien le fond des choses, la forme des mots a moins d'importance, et il nous semble sans inconvénient de s'en tenir aux noms consacrés par l'usage constant de la langue.

Ces remarques et celles que je produirais encore, si j'avais le loisir de faire un travail complet sur l'*Histoire de Jésus-Christ*, n'ont d'autre objet, on s'en aperçoit aisément, que de contribuer à rendre irréprochable un travail exquis, rempli à la fois d'utilité et de charme, au mérite duquel ne contribue pas médiocre-

ment ce langage ferme, plein et correct, que M. Foisset a hérité du XVIIe siècle, et dont il sera bientôt parmi nous le seul à conserver le secret.

CH. LENORMANT.

P. S. Je suis heureux qu'il me reste un peu de place pour annoncer l'ouvrage publié par le R. P. de Montézon, sous le titre de : *Doctrine spirituelle de Bossuet, extraite de ses œuvres*[1]. Bien des gens ne semblent aujourd'hui occupés à faire valoir dans Bossuet que le tribut qu'il paya quelquefois à la faiblesse humaine. C'est une idée féconde et une bonne action de mettre en valeur une des prérogatives les plus éminentes du génie de Bossuet, son talent supérieur dans la conduite des âmes, et le tour incomparable qu'il savait donner à l'expression du mysticisme chrétien.

[1] 1 vol. in-12. Paris, chez Douniol.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXXVe VOLUME.

Pages

P. de Barante. — Histoire du Directoire..... 600
— — Histoire du Directoire..... 890
J. de Bertou. — Nouveau voyage en Orient, par M. Van de Velde. 554
Vicomte V. de Bonald. — A M. le Rédacteur en chef. — M. de Bonald et le Traditionalisme..... 288
— — Galilée, le Saint-Office et le Système du monde..... 424
A. de Broglie. — Quelques observations sur la discussion des Traditionalistes et des Rationalistes. — Lettre au Rédacteur du *Correspondant*..... 161
E. de Cazalès — Etudes et Esquisses pour l'histoire de la Réformation, par Jarcke..... 96
— — Etudes sur l'histoire de la Réformation (suite)..... 185
F. de Champagny. — Récit des Missions..... 1
— — Cours d'histoire, par M. Ch. Lenormant..... 223
V. de Chalambert. — M. De La Mennais (suite et fin)..... 241
L'abbé Fr. Chesnel. — La Vie de N. S. Jésus-Christ..... 722
Ch. Daniel. — Réclamation en faveur des anciens missionnaires du Thibet..... 319
G. Darboy. — Des rapports de l'Eglise et de l'Etat..... 999
P. Douhaire. — Peuples tributaires de la Russie. — Les Tartares. 51
Albert Duboys. — Causes du soulèvement des Pays-Bas sous Philippe II..... 641
Baron d'Eckstein. — Essai d'une Philosophie de l'Histoire (quatrième partie)..... 262
E. de Fontette. — De la Charité chrétienne et de la Liberté de la charité..... 330
Foisset. — De la Connaissance de Dieu (3e et dernier article)..... 585
Th. Huc. — Le procès Calas..... 690
Le P. Lacordaire. — Histoire de Jésus-Christ, par M. Foisset.... 321
Ch. Lenormant. — Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Eloi..... 116
— — Note sur l'époque et sur la famille de saint Taurin, premier évêque d'Évreux..... 137

Ch. Lenormant. — Variétés. — Réception de Mgr Dupanloup à l'Académie française. — Le prix du P. Gratry et le mandement de Mgr de Poitiers. — Controverse sur l'Immaculée Conception de la sainte Vierge..... 296
— — Variétés. — Une question personnelle et une discussion générale. — Publication catholique sur l'Immaculée Conception. — La Longévité humaine, par M. Flourens. — Études pour l'histoire du gouvernement représentatif, par M. de Carné. — Histoire du Directoire, par M. de Barante..... 441
— — Variétés. — Lettres apostoliques du 8 décembre. — La Logique du R. P. Gratry. — M. Blot-Lequesne. — M. P. Clément. — M. A. Nettement. — Loi pour la suppression des couvents dans le Piémont..... 611
— — Variétés, — L. David, son temps et son époque, par M. Delécluse. — Dictionnaire raisonné de l'architecture française, par M. Viollet-Leduc..... 754
— — Variétés. — Réception de M. Berryer à l'Académie française. — Lettre du R. P. Petetot, supérieur de l'Oratoire de l'Immaculée Conception de la Vierge. — Souvenir contemporain d'histoire et de littérature, par M. Villemain, tome second. — Histoire de Jésus-Christ, par M. Foisset. 917
E. Loudun. — Oiron. — Le Château. — L'Eglise. — Les Tombeaux. — L'Hospice..... 360
P.-A. Mazure. — Sur l'origine de saint Dominique et sa descendance de la maison de Guzman..... 574
S.-H. Mercier de Lacombe. — Cromwell, d'après les derniers historiens..... 801
Moreau. — Du devoir de la France envers le catholicisme (3e article). 393
De Metz-Noblat. — Charles VII, duc de Lorraine, et le cardinal de Richelieu..... 26
Fr. Morin. — Revue scientifique..... 773
F. Nourrisson. — L'Oratoire et les Oratoriens (1er article)..... 481
— — L'Oratoire et les Oratoriens (2e article)..... 658
F. Nève. — Une famille de Brahmanes..... 517
Charles Périn. — Du Progrès matériel et du renoncement chrétien (suite et fin)..... 67
A. Rispal. — La Mennais. Sa vie, ses écrits (1er article)..... 826
A. de Saint-Albin. — Lettre à M. Athanase Coquerel..... 535
A.-J.-H. Vincent. — Quelques mots sur la Musique et la Poésie ancienne..... 205
M. Vreto. — Chants et poèmes de la Grèce moderne (1er article).. 576

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie de BEAU, Saint-Germain-en-Laye.

GETTY CENTER LINRARY